

Jean MESQUI

CHÂTEAUX ET ENCEINTES DE LA FRANCE MÉDIÉVALE

De la défense à la résidence

2.

LA RÉSIDENCE ET LES ÉLÉMENTS
D'ARCHITECTURE

P.

GRANDS MANUELS

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	7
1 PALAIS ET RÉSIDENCES CASTRALES. LES PROGRAMMES	9
LE PROGRAMME PALATIAL	11
L'ORIGINE : LES PALAIS DU HAUT MOYEN AGE	11
LES PALAIS FÉODaux DES X ^e -XII ^e SIÈCLES	15
PALAIS ET RÉSIDENCES PRINCIÈRES	
AVANT LA GUERRE DE CENT ANS	28
LES ÉVOLUTIONS DU PALAIS	
À PARTIR DU MILIEU DU XIV ^e SIÈCLE	41
LE PALAIS PRINCIER : LA COHABITATION	
DES FONCTIONS CIVILES ET PRIVÉES	48
LA QUESTION DES PALAIS PRINCIERS URBAINS	49
LA RÉSIDENCE CASTRALE	51
VARIATIONS AUTOUR DU THÈME DE LA MAISON	
DANS L'ENCEINTE	52
VARIATIONS AUTOUR DU THÈME DE LA TOUR	
DANS L'ENCEINTE	64
LE LOGIS SUR L'ENCEINTE FORMANT SON ENTRÉE	71
PALAIS, RÉSIDENCES ET JARDINS	71
LA PRÉSENCE DES JARDINS DANS LA LITTÉRATURE	
ET DANS LES COMPTES	73
LES JARDINS DANS LA TOPOGRAPHIE PALATIALE ET CASTRALE	76
2 DE LA « GRANDE SALLE » AUX CUISINES.	
LES ÉLÉMENTS DE LA RÉSIDENCE NOBLE	77
LES QUATRES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS :	
« GRANDE SALLE », CHAPELLE,	
APPARTEMENTS, CUISINE	77
SALLES ET GRANDES SALLES	77
LA CHAPELLE	112
LES APPARTEMENTS PRIVÉS	118
LES CUISINES	135
LA COMMUNICATION ENTRE	
LES ÉLÉMENTS DE LA RÉSIDENCE	148
LA COMMUNICATION HORIZONTALE : LES GALERIES	149
LA COMMUNICATION VERTICALE : LES ESCALIERS	162

169 _____ **L'ARCHITECTURE DU CONFORT ET DU LUXE** **3**

169 _____ **L'HYGIÈNE**

169 _____ LES LATRINES

180 _____ LAVABOS ET ÉVIER

182 _____ ÉTUVES ET BAIGNOIRS

187 _____ **L'ÉCLAIRAGE**

188 _____ LES STRUCTURES CONSTRUCTIVES DES FENÊTRES

211 _____ LE DÉCOR DES FENÊTRES

211 _____ LE DÉCOR SCULPTÉ

219 _____ LES FORMES DES ENCADREMENTS ET DES BAIES

226 _____ L'EMBRASURE ET SON ACCESSIBILITÉ

227 _____ LA FERMETURE DE LA FENÊTRE

240 _____ **LA DÉCORATION**

240 _____ LA PEINTURE

247 _____ LE CARRELAGE

247 _____ LA SCULPTURE

250 _____ VERRES ET VITRAUX

251 _____ **ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX DE LA DÉFENSE** **4**

251 _____ **LES ARCHÈRES**

251 _____ RÔLE ET UTILISATION DE L'ARCHÈRE

262 _____ L'ARCHÈRE DANS LES ANNÉES 1180-1250

LA DIFFUSION DE L'ARCHÈRE AUX XIII^e ET XIV^e SIÈCLES :

273 _____ ASPECTS STATISTIQUES

296 _____ L'UTILITÉ DE L'ARCHÈRE

301 _____ **LES CANONNIÈRES**

301 _____ L'ESSENCE DE LA CANONNIÈRE

306 _____ LES CARACTÉRISTIQUES DES CANONNIÈRES

322 _____ **HOURDS ET MÂCHICOULIS**

323 _____ BRETECHES, ÉCHAUGUETTES

326 _____ LES HOURDS

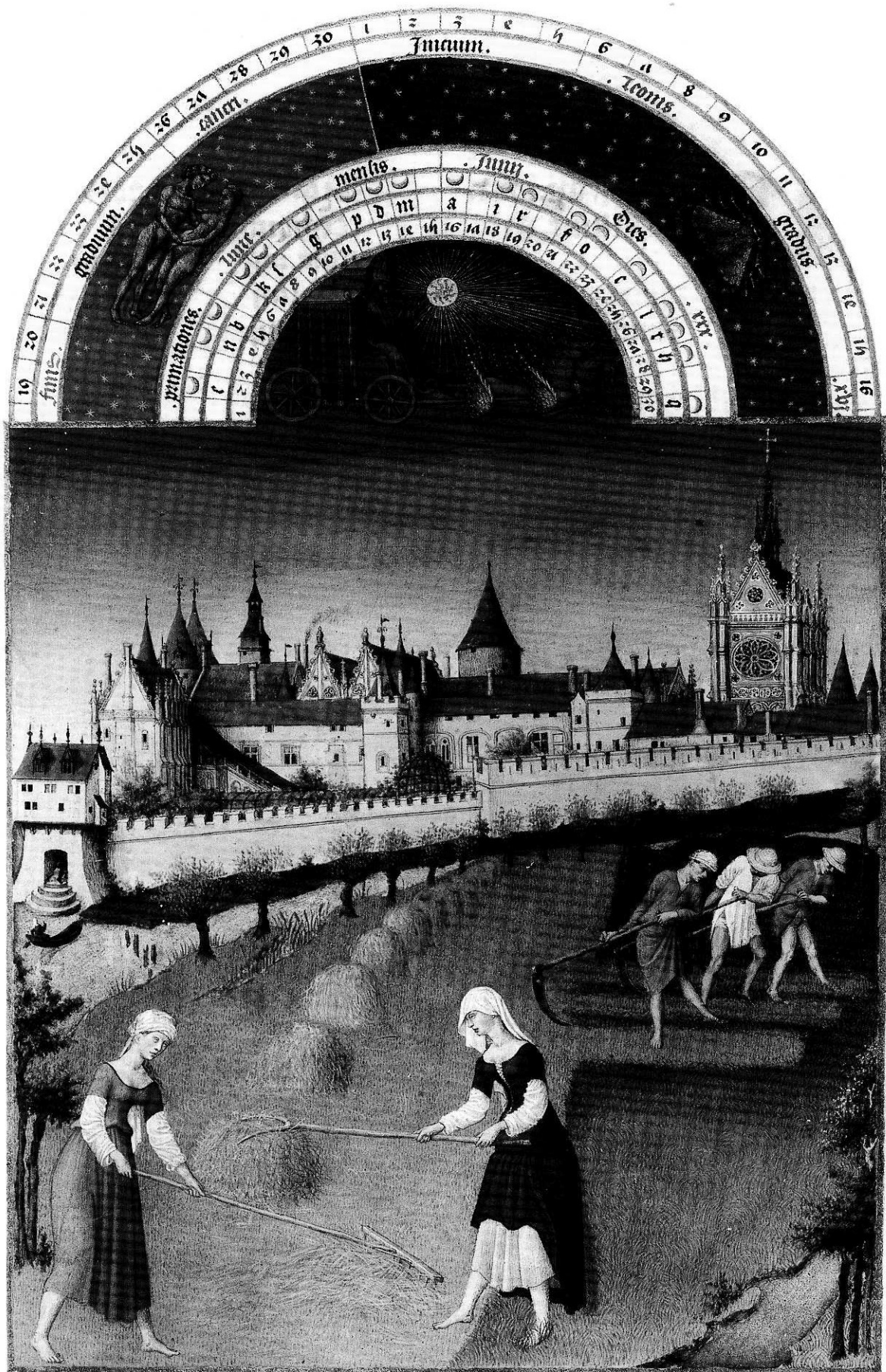
329 _____ LES MACHICOULIS

345 _____ **CONCLUSION**

347 _____ **BIBLIOGRAPHIE**

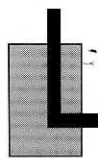
367 _____ **SOURCES DES ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES**

371 _____ **INDEX**



1. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Miniature des frères Limbourg figurant le palais au XV^e siècle, vu depuis l'Ouest. Derrière l'enceinte des jardins, on reconnaît de gauche à droite la Salle sur l'eau, le Logis Royal et la Sainte Chapelle. Au second plan, on aperçoit les toits des tours de la Conciergerie et de l'Horloge, les deux pignons de la Grande Salle, et la tour maîtresse de Louis VI. (Cl. Giraudon)

AVANT-PROPOS



La littérature médiévale regorge de descriptions de châteaux et de palais merveilleux ; les romans de Chrétien de Troyes, écrits à la fin du XII^e siècle, en contiennent plusieurs. Je voudrais, en exergue de ce volume, citer l'une d'elles, car mieux que toute autre dissertation elle vient illustrer mon propos :

*De l'autre part sor l'eve sist
Uns chastiaus trop bien compassez,
Trop forz et trop riches assez
Je ne cuit que mentir me loise.
Li chastiaux sor une falaise
Fu fermez par si grant richesce
Qu'onques si riche forteresse
Ne virent oïl d'ome qui vive,
Car sor une roiche naïve
Ot un palais si riche assis
Que toz estoit de marbre bis.
O palais fenestres overtes
Ot bien Vc totes couvertes
De dames et de damoiseles,
Qui esgardoient devant eles
Les prez et les vergiers floriz.*

*De l'autre côté, sur l'eau était
Un château aux belles proportions
Superbement fort et riche
Je ne crois pas qu'il me soit permis de mentir.
Le château, sur une falaise
Était si puissamment fortifié
Que jamais si riche forteresse
Homme qui vit n'a contemplé.
Car sur la roche vive
Était assis un palais si riche
Qu'il était tout entier de marbre gris.
Dans le palais, les fenêtres ouvertes
Étaient bien cinq cents, toutes couvertes
De dames et de damoiselles
Qui regardaient devant elles
Les prés et les vergers fleuris.*

Cet extrait du *Conte du Graal*, dit aussi *Roman de Perceval*, résume mieux que tout autre écrit la quintessence du château médiéval. Fortification d'abord, puissamment ancrée dans le sol, tirant sa force de l'eau et de la falaise; palais ensuite, somptueux, tout de marbre, inspirant respect et humilité par son aspect externe. Mais fortification et palais ne sont rien sans relation à la nature car jardins et vergers forment le complément nécessaire du bâti. Enfin, au travers de la fenêtre, ouverture sur la nature recomposée, c'est la figure féminine qui domine l'image du château-palais : un idéal courtois ô combien présent dans l'imaginaire chevaleresque.

Une telle introduction se suffit à elle-même : car elle permet de comprendre pourquoi, après avoir traité dans le premier volume des aspects liés à la défense dans le château médiéval, le cœur du présent volume est consacré aux aspects de la résidence. Il s'agit encore d'un domaine de recherche peu abordé au plan de la synthèse ; aussi les deux chapitres qui y sont consacrés forment un bilan encore partiel, qu'il conviendra de corriger et de compléter au fur et à mesure que débouchent les recherches. Recherches archéologiques, au premier chef : année après année, les fouilles entreprises sur les sites castraux fournissent des éclairages nouveaux, souvent contrastés, sur les résidences seigneuriales, les modes de vie, les fonctionnalités de l'espace intérieur du château, ceci à toutes les époques de vie de celui-ci. Recherches historiques également : l'analyse des documents comptables nombreux des XIV^e et XV^e siècles apporte également des constats nouveaux sur l'organisation de la résidence.

Après cette évocation des programmes et des réalisations résidentielles, deux autres chapitres brossent l'évolution des éléments architecturaux, qu'ils soient résidentiels ou défensifs. Il faut insister, avant d'y entrer, sur l'excellence du *Dictionnaire* d'E. VIOLLET-LE-DUC : l'illustre architecte

y a assemblé une documentation considérable, enrichie par sa connaissance de l'art de bâtir, au point que ses articles sont aujourd'hui totalement d'actualité, n'ayant pris aucune ride par rapport aux découvertes archéologiques. Tout au plus la connaissance encyclopédique a-t-elle progressé depuis l'époque où il publia cette œuvre majeure, il y a près d'un siècle et demi...

L'historien moderne ne peut qu'être pris d'humilité en constatant, dans ce *Dictionnaire*, la sûreté d'analyse de l'architecte, son extraordinaire complicité avec les édifices, enfin sa compréhension de leur programmation et de leurs fonctionnalités. L'ouvrage demeure la base de toute analyse ; aussi chercherai-je tout simplement à développer certains aspects qui ne pouvaient être connus du célèbre auteur, ne serait-ce que du fait de la plus grande facilité existant aujourd'hui pour parcourir les sites conservés.



Ce second volume est constitué selon le même principe que le précédent : l'illustration y joue un rôle prépondérant : photographies au premier chef, plans et coupes, ainsi qu'axonométries en écorché. Si ces dernières sont parfois complexes, elles sont à la mesure de la sophistication du programme architectural ; nul autre moyen graphique ne permet, à ma connaissance, de pénétrer l'édifice aussi complètement, car aucun espace, aucune liaison, aucune fonction ne peuvent lui échapper.



Le présent volume comprend une bibliographie étoffée, classée par ordre alphabétique des sites, après une partie organisée par régions puis par thèmes. En ce qui concerne les illustrations graphiques, les sources qui ont éventuellement servi de base sont fournies dans les légendes ; par surcroît, une liste récapitulative est fournie en fin d'ouvrage pour les illustrations tant du premier que du second volume.



Je voudrais enfin adresser un remerciement collectif à tous ceux qui m'ont permis d'écrire ce second volume. La plupart d'entre eux apparaissent dans la bibliographie, leurs écrits ayant servi de référence ; je citerai tout particulièrement Nicolas FAUCHERRE, qui m'a largement aidé, ne serait-ce que par l'existence d'une thèse soutenue consacrée à la fortification de la fin du XV^e siècle. Qu'il me soit permis de remercier deux personnes amies qui m'ont particulièrement assisté dans ce travail. Mary WHITELEY, spécialiste des palais princiers du XIV^e siècle, m'a fourni, au cours de longues et passionnantes discussions, une série de pistes de travail incomparable. Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP, auteur d'un récent et excellent livre consacré aux maisons urbaines, m'a quant à lui accompagné intellectuellement tout au long de la genèse de cette réflexion, la nourrissant de son érudition et de sa clairvoyance ; je lui en suis profondément reconnaissant.

PALAIS ET RÉSIDENCES CASTRALES

LES PROGRAMMES

Restituer la structure de la résidence seigneuriale relève, dans la majorité des sites castraux, voire urbains, du domaine de la gageure en l'absence de fouilles : plus fragiles, les bâtiments résidentiels ont fréquemment disparu, ou, lorsqu'ils ne sont pas perdus corps et biens, ils ne demeurent qu'à l'état de pitoyables moignons défiant toute analyse.

Pourtant, il en existe quelques-uns, éparpillés sur le territoire au gré des destructions, ou retrouvés au hasard des fouilles, qui permettent de restituer quelques paramètres structurels de ces résidences. Mais, au préalable, on ne peut manquer de faire une remarque liminaire : devant un site, ou un ensemble de bâtiments, il n'existe aucune raison de faire jouer une quelconque règle d'unité de temps ou de lieu. Sur un même site peuvent coexister plusieurs strates d'occupation d'une même lignée noble, liées à des changements de modes ou d'usages ; et sur un même site peuvent coexister aussi plusieurs ensembles de résidence contemporains, dus à des cooccupants nobles de statut différent (fig. 1).

Ainsi l'interprétation de la résidence seigneuriale, telle qu'elle nous parvient au travers du monument ou de la fouille, n'est-elle jamais facile ; les textes ne l'éclairent en général que pour une époque, au fil de comptes conservés, ou pour un occupant, en général l'occupant principal. De telle sorte qu'il convient d'être, en matière de résidences, d'une extrême prudence quant aux interprétations.

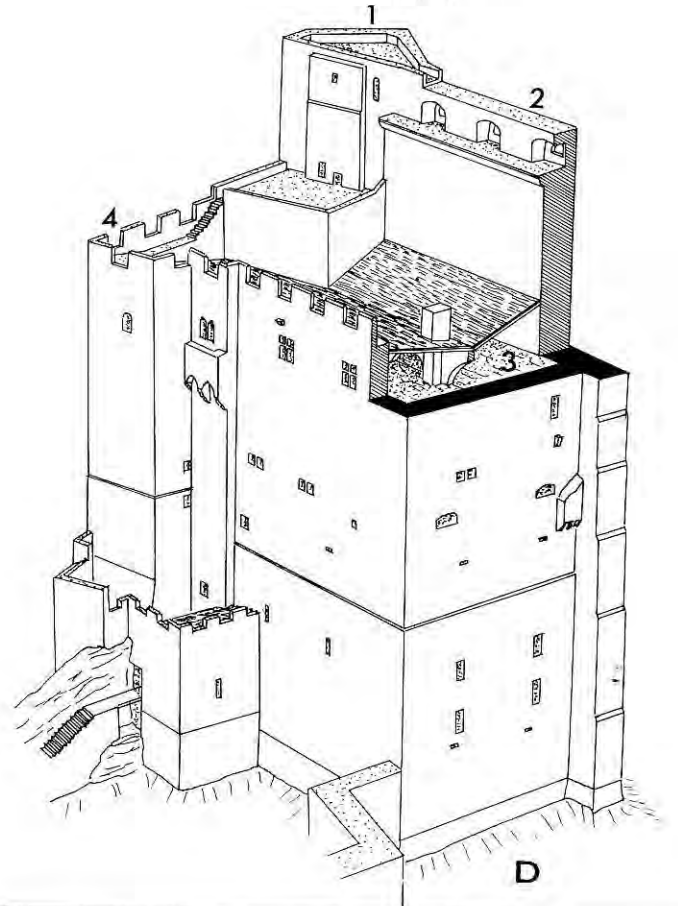
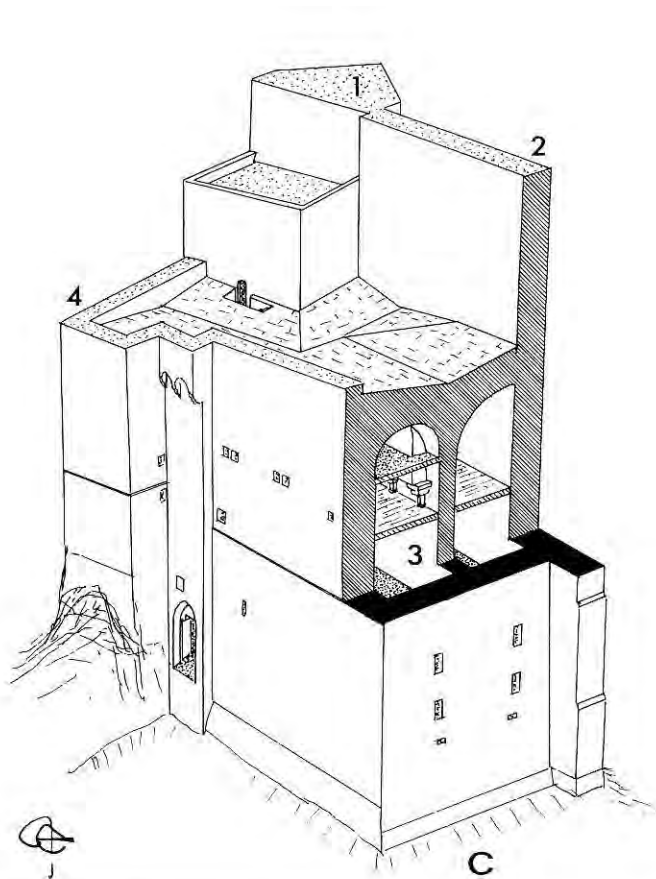
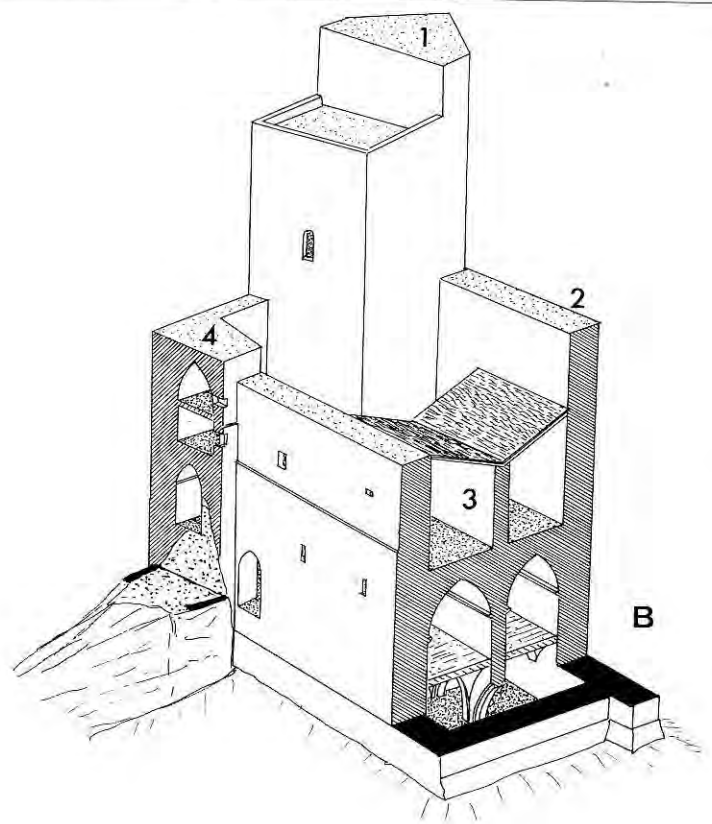
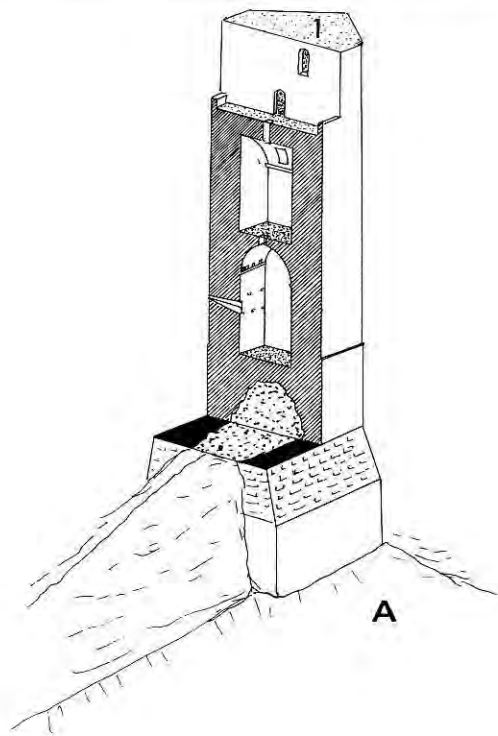
La difficulté majeure, pour apprécier ce que put être le programme d'ensemble de la résidence seigneuriale, réside dans le fait que, le plus souvent, nous ne voyons plus qu'une partie mineure de l'ancien édifice : une partie au demeurant le plus souvent purement défensive, les zones résidentielles plus fragiles ayant disparu de la surface partiellement ou totalement. Ainsi, en l'absence de fouilles, le risque est-il toujours présent d'identifier faussement un bâtiment subsistant en élévation, son environnement médiéval primitif ayant disparu.

Plus insidieusement, l'observation du monument, quelques siècles après son achèvement, gomme trop facilement les évolutions chronologiques de l'usage. Souvent l'œil de l'historien du monument oublie l'hypothèse fondamentale suivant laquelle deux bâtiments voisins dont on examine simultanément les restes aujourd'hui n'ont pas forcément vécu des destinées parallèles autrefois : un, deux, voire trois siècles les séparent, alors que l'œil de l'analyste moderne en juxtapose les fonctions, omettant que l'un a pu vivre sans l'autre, et mieux, que l'un a pu vivre au voisinage d'un bâtiment différent de celui visible aujourd'hui.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner un site comme celui de Crest, dans la Drôme : cet édifice extérieurement homogène presque parfaitement, n'en est pas moins la résultante de quatre campagnes de construction au moins, conduisant de la *tour-beffroi* originelle jusqu'à l'imposante tour-résidence visible aujourd'hui. Ne doit-on pas se garder de toute interprétation trop rapide sur la coexistence des fonctions dans cet édifice d'une extrême complexité (fig. 2) ?

Et pourtant, malgré cette prudence impérative, force est de se livrer au jeu des hypothèses, dès lors que l'on cherche à restituer, sur l'ensemble des sites connus, un certain nombre de caractères communs à la résidence. Alors l'investigation doit commencer par les programmes de la résidence ; car elle varie de la façon la plus évidente entre l'ensemble destiné au roi ou au prince, et celui qui abritait le petit seigneur de village. Mieux, elle diffère, pour le même maître d'ouvrage, suivant le statut du lieu lui-même, palais, château ou maison de plaisance.

Puis l'on s'attachera aux mises en forme architecturales ; car celles-ci sont en concrétisation des structures de vie sociale des maîtres d'ouvrage. Enfin, le dernier volet sera celui des éléments d'architecture liés plus spécifiquement au cadre de vie : hygiène et confort seront ici les critères d'analyse.



Le programme palatial

Restituer les programmes des résidences seigneuriales au Moyen Âge exige de remonter aux fonctions générales de ces résidences, ou mieux à leur statut. En effet, si les mises en forme peuvent souvent se ressembler, elles répondent à des schémas de pensée assez typés, eux-mêmes reflets du statut des donateurs d'ordres, ou de l'image qu'ils cherchaient à donner de leur statut.

Il est alors impératif de remonter haut dans le Moyen Âge, de s'élever au plus haut degré statutaire, pour retrouver l'un des paradigmes les plus forts, celui du *palais*, qui va sans conteste déterminer bien des lignes directrices de la résidence féodale, quand bien même auront changé les conditions sociales, jusqu'à la fin du XV^e siècle.

Comment définir sur la durée ce que recouvre le terme de *palais* ? On se hasarderait à une image, même si elle schématise à outrance : le palais est l'expression, traduite dans la pierre, de la légitimité d'un pouvoir souverain. Au contraire, pour rester dans cette voie, le château pourrait être caractérisé comme la manifestation d'un pouvoir acquis, voire conquis. Alors que le palais est épanouissement, le château est force vive, empreinte d'agressivité, au Moyen Âge tout au moins (fig. 3).

On délaissera donc ici la signification moderne du mot palais, qui se réfère au côté somptuaire de l'édifice, pour se cantonner à son rôle institutionnel : siège d'une résidence souveraine, celle d'un empereur, d'un roi, d'un duc ou d'un comte, mais aussi édifice, le plus souvent urbain, affecté à l'administration générale de son territoire, indépendamment de l'administration locale siégeant dans les diverses implantations territoriales que seront les châteaux, après les *villae* carolingiennes.

Cette dénomination assez restrictive, quoique sujette à bien des interprétations, permet d'établir une sorte de lien entre les palais du Haut Moyen Âge, et ceux de la fin du XV^e siècle ; on va voir qu'elle permet de définir un programme type, mais on s'apercevra également que ce programme n'est nullement univoque, bien des châteaux recevant au cours des bâtiments résidentiels répondant à un programme palatial.

L'ORIGINE : LES PALAIS DU HAUT MOYEN ÂGE

En l'absence de fouilles suffisamment étayées, on ne peut guère remonter au-delà de l'époque carolingienne pour tenter de restituer les premiers programmes palatiaux. Bien sûr, on fera abstraction des modèles bien antérieurs que furent les palais impériaux de l'ère romaine, voire même les palais moyen-orientaux de l'empire byzantin, très marqués par leur caractère méditerranéen ; non pas qu'ils n'aient joué aucun rôle dans l'apparition des programmes de l'empire carolingien, car ceux-ci furent, à coup sûr, le résultat de confrontations entre les cultures méridionales marquées de haute époque par la prééminence impériale, et les cultures septentrionales où ne se forgèrent que peu à peu des ensembles résidentiels souverains.

LES DEUX COMPOSANTES FONDAMENTALES : ESPACE RELIGIEUX, ESPACE LAÏC

L'un des palais carolingiens les plus connus est celui d'Aix-la-Chapelle, qui fut la première capitale de l'empire carolingien. On trouvait ici un ensemble bipolaire, articulé sur un long portique à porche central : à l'une des extrémités du portique était l'espace cultuel, avec la fameuse rotonde impériale, à l'autre extrémité était l'espace laïc (fig. 4).

Celui-ci était constitué par un grand bâtiment rectangulaire de 47 m par 21, prolongé à l'Ouest par une grande abside, et flanqué sur ses faces Sud et Nord par deux autres absides, plus petites. Il semble bien que cet édifice de belles proportions ait eu essentiellement une fonction d'apparat, mais aussi administrative. Les logis impériaux s'y trouvaient-ils ? Rien n'est moins sûr, et certains interprètes les placent au voisinage, avec une simple structure de bois.

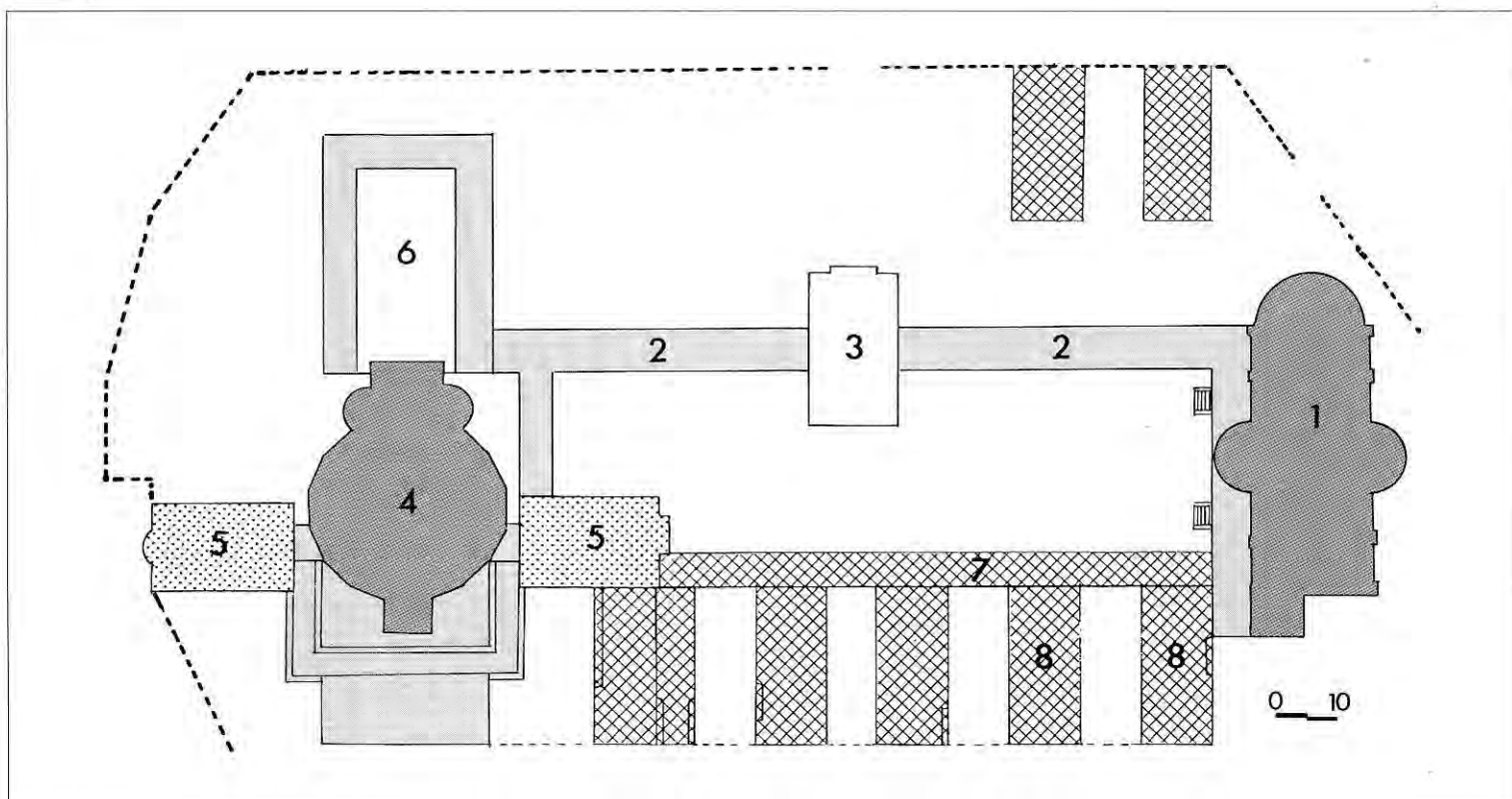
On retrouve dans un autre palais impérial, celui de Paderborn, comme à celui de Franc-



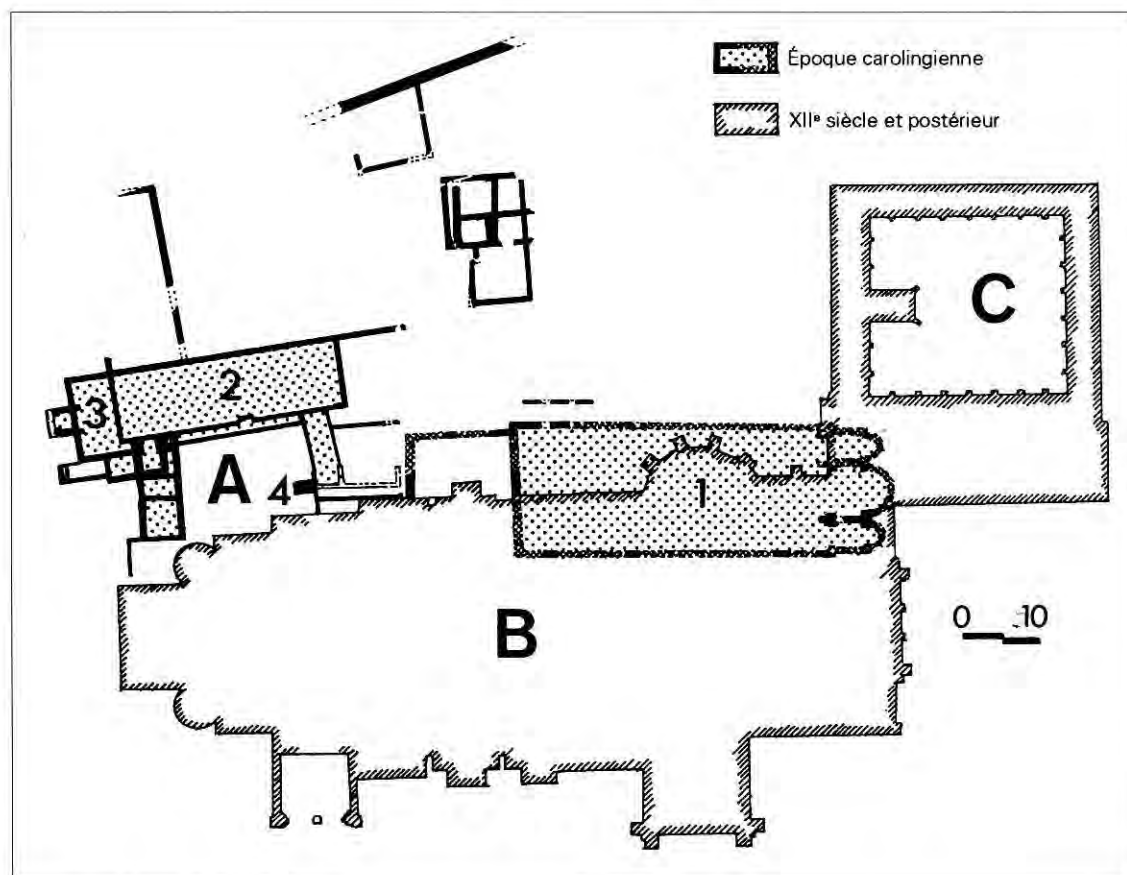
3

3. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Représentation schématique extraite d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale. Noter l'importance attribuée aux ouvertures des pignons de la Grande Salle (Cl. Bibl. Nat.)

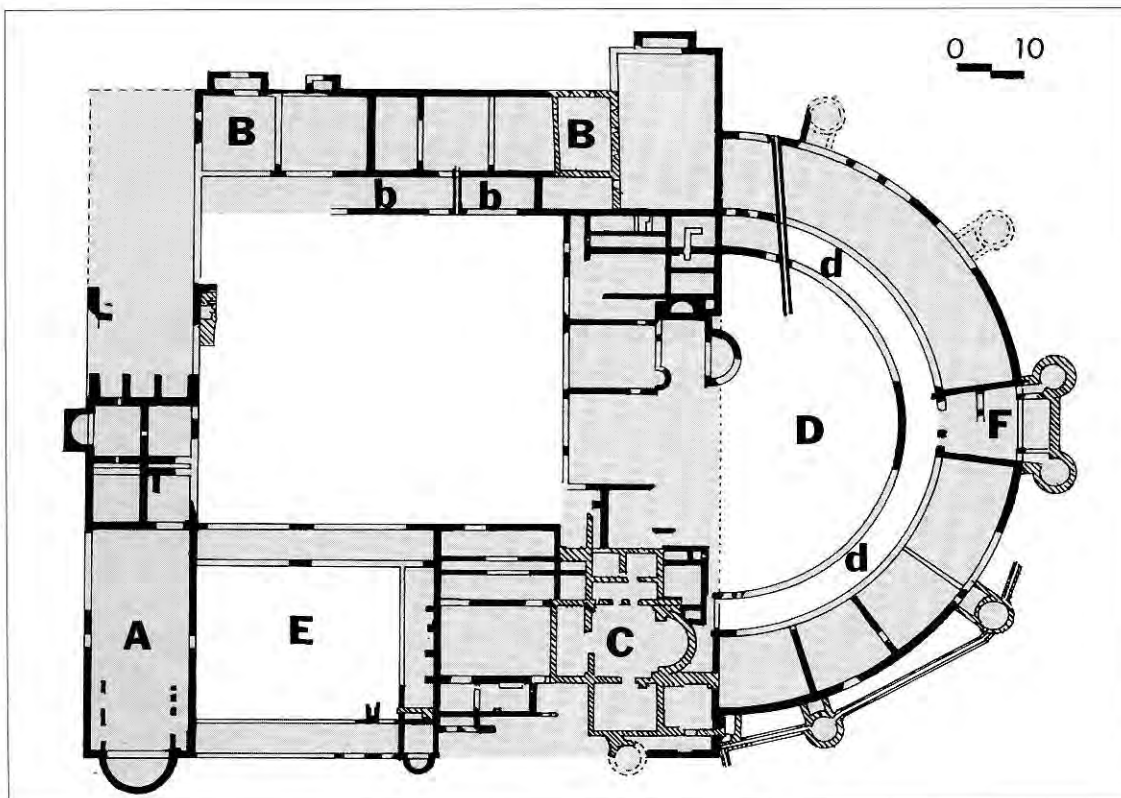
2. CREST (Drôme). Axonométries en écorché de la Tour (à partir des dessins de S. Huot et J.-C. Alcamo). A : Phase 1 : La Tour vieille pentagonale (tour 1). B : Phase 2 : Construction du mur bouclier 2, du logis ou Tour neuve (tour 3), et de la tour du Croton (tour 4). C : Phase 3 : Surélévation du mur bouclier 2, exhaussement général des logis et tours, avec construction d'une terrasse à l'air libre recouvrant l'ancienne cour intérieure. D : Phase 4 : Surélévation de la Tour vieille (1), du mur bouclier 2, et construction d'un niveau supplémentaire au revers.



4. AIX-LA-CHAPPELLE (Allemagne) : Palais carolingien. Schéma fonctionnel (d'après C. M. de la Roncière, R. Delort et M. Ruche). 1 : Grande Salle impériale. 2 : Galerie voûtée. 3 : Porche. 4 : Rotonde impériale (cathédrale). 5 : Bâtiments administratifs et judiciaires. 6 : Cloître. 7 : Galerie de bois. 8,8 : Logis en bois (restitution).



5. PADERBORN (Allemagne). Plan du palais à l'époque carolingienne (d'après W. Winckelmann). A : Cour du palais. B : Cathédrale romane et gothique. C : Cloître. 1 : Eglise du palais carolingien. 2 : Grande Salle du palais. 3 : Agrandissement de la Grande Salle. 4 : Trône extérieur (perron ?).



6. INGELHEIM (Allemagne) : Palais carolingien. Plan (d'après H.Jacobi). A : Grande Salle impériale. B : Aile des logis impériaux. b-b : Péristyle des logis. C : Chapelle ottonienne. D : Cour d'entrée. d-d : Péristyle semi-circulaire. F : Porte principale du palais.

fort, cette bipolarité entre l'espace religieux et l'espace laïc. À Paderborn, les fouilles récentes ont mis en évidence un ensemble constitué par une *grande salle* d'apparat et deux ailes résidentielles, reliées par une sorte de galerie à l'église palatiale ; au long d'une des ailes se trouvait le trône impérial, accessible par un petit escalier et protégé par un dais de bois. C'est à l'entrée même de la galerie reliant la cour de l'ensemble laïc à l'ensemble religieux qu'il était implanté. (fig. 5).

Ingelheim, troisième grand palais impérial méthodiquement fouillé depuis le début du siècle, révèle une structure au programme architectural d'une qualité équivalente à celle d'Aix. Mais, en lieu et place d'une conception ouverte, on assiste ici à une fermeture de l'espace, constitué par un ensemble de bâtiments sur cour carrée précédé par un portique semi-circulaire de grandes dimensions.

Ingelheim offre, comme à Paderborn, un ensemble laïc : une aile entière comprenait vraisemblablement la résidence, subdivisée en plusieurs chambres par des murs de refend, et flanquée sur toute sa longueur par un portique

extérieur. À l'angle d'une autre aile se trouvait l'*aula regis*, la *grande salle* d'apparat, dotée d'un cloître. En revanche, cette résidence impériale n'était peut-être pas pourvue, à l'origine, d'une église propre ; les archéologues attribuent, en effet, aux souverains ottoniens l'église qui garnit un autre des angles du carré. Dans ce cas, l'église palatiale aurait été l'église Saint-Rémy, située exactement dans l'axe de la composition palatiale, à quatre cents mètres de l'ensemble laïc (fig. 6).

Ainsi, au travers de ces trois exemples, se manifestent avec force les composantes du programme de la résidence palatiale : un espace laïc subdivisé en une *aula* ou *grande salle* et un ensemble résidentiel, puis un espace religieux plus ou moins lié structurellement au premier. Les quelques exemples ci-dessus tendraient à indiquer que, dans le palais carolingien primitif, une partition spatiale assez nette est marquée entre les deux espaces, chacun ayant sa vocation propre : d'une certaine façon, symbole du pouvoir religieux et du pouvoir laïc se complètent, mais ne s'interpénètrent pas pour conserver leur indépendance.

LA DIVERSITÉ DES MISES EN FORME DES PROGRAMMES

Alors que les palais carolingiens (au moins les plus importants d'entre eux) manifestent un souci de plan et de programmation d'ensemble, la diversité semble avoir prévalu dans les nombreux édifices bâtis à partir du IX^e siècle pour ceux qui bénéficièrent du démembrement des prérogatives régaliennes, rois, ducs et comtes. Dès cette époque s'affirme la nécessité de protection, voire de fortification. Au concept de palais se superpose donc celui de château, sans pour autant qu'il y ait jamais coïncidence : si certains châteaux purent être palais, de par le statut que leur conférèrent leurs possesseurs, si certains palais furent aussi des châteaux, de par leur fortification, beaucoup de châteaux, même royaux, n'eurent jamais la vocation de palais ; de la même façon, bien des palais, et tout particulièrement les palais urbains, ne devinrent en aucun cas des châteaux.

La documentation archéologique est, à vrai-dire, rare et parcellaire, surtout en France où elle est franchement lacunaire : Andone, palais comtal, remonte au X^e siècle, Doué-la-Fontaine à la même époque, Fécamp et Caen au XI^e siècle. Les exemples étrangers permettent néanmoins, dès le IX^e siècle, quelques constats directeurs, qui vont s'avérer au cours des siècles suivants.

Citons par exemple Elten, édifice ducal : l'évolution de ce palais au cours des IX^e et X^e siècles révèle toute la spécificité de l'organisation en site propre. Au sein d'une vaste enceinte fortifiée, le logis ducal, bâti en bois, se distinguait nettement de l'espace religieux avec sa chapelle, puis son mausolée à la gloire de la dynastie.

Y avait-il, dans un tel exemple, une absence de structuration du plan d'ensemble ? Certes, aucun des bâtiments ne semble répondre à une planification générale ; mais on se gardera d'en tirer des conclusions définitives. Il suffit d'examiner le palais royal de Broich, dans son plan du IX^e siècle, pour se rendre compte qu'il existe une optimisation de la surface fortifiée. Ce dernier exemple fournit un cas intéressant de résidence articulée en trois espaces principaux au sein du même bâtiment rectangulaire ; l'un d'entre eux deviendra, bien plus tard, la tour maîtresse féodale, à côté de la *grande salle*.

D'autres exemples, tels Tilleda et Werla en Allemagne, Petegem en Belgique, Cheddar en Grande-Bretagne, viennent témoigner de la diversité de la structure d'ensemble : elle est dominée, en premier lieu, par l'enceinte, de terre ou de pierre, qui fournit le cadre. À l'intérieur de ce cadre, les éléments de la résidence s'ordonnent de façon plus ou moins régulière ; mais on y trouve systématiquement la salle principale, la *grande salle* ou *aula*, les bâtiments résidentiels, voire même les bâtiments de service. Parfois on y identifie la chapelle.

Dans l'ensemble, le trait frappant est celui du pragmatisme architectural : en aucun cas l'ensemble des bâtiments à l'intérieur de l'enceinte ne paraît répondre à un plan d'ensemble préétabli en fonction de critères théoriques ou conceptuels. Au contraire, les bâtiments s'adaptent aux contours de l'enceinte suivant des ordonnancements répondant plutôt à l'optimisation de l'espace, à la prise en compte de structures antérieures sous-jacentes ; comme si, de fait, le maître d'ouvrage avait construit les bâtiments composant le palais les uns après les autres, en fonction de contraintes de plus en plus dépendantes à mesure de l'achèvement, ou du complément.

Les palais des IX^e et X^e siècles se distinguent donc de leurs prédécesseurs impériaux par un plus grand pragmatisme : alors que les palais impériaux paraissent dominés par une conceptualisation de l'architecture et du plan d'ensemble, les édifices postérieurs sortent de cette logique pour former une catégorie quasi vernaculaire.

Pour résumer, et malgré toute la connotation du vocabulaire, j'aurai tendance à établir pour les palais impériaux de l'époque carolingienne une sensibilité urbaine, voire urbanistique, alors que les palais royaux, princiers ou comtaux des siècles qui suivirent semblent sortir de cette logique conceptuelle pour s'adapter aux contraintes, sans plan préétabli.

L'INCERTITUDE STATISTIQUE

Le faible nombre de sites conservés incite en définitive à la plus grande prudence ; d'autant que les statuts de ces sites ne sont pas toujours bien connus - châteaux ou palais, fortifications ou édifices d'apparat.

Mais on remarque, en tout état de cause, la fixation d'un programme de base comprenant

avant tout les deux composantes nécessaires à la résidence : la *grande salle*, ou *aula*, et le logis ou *camera*. Deux composantes qui, pour autant, ne se traduisent pas nécessairement par des édifices indépendants, si l'on en juge tout à la fois par l'archéologie et par l'étude des textes. Ceux-ci sont, à vrai-dire, des plus lacunaires et flous ; bien souvent, notre lecture confond l'*aula*, le *cubiculum*, voire la *camera*, tant les auteurs purent, en fonction du contexte, mélanger ces termes. L'archéologie n'apporte guère de réconfort, l'étude des fondations, même étayée par quelques inventions de mobilier, ne se révélant pas déterminante.

L'idée qui prévaut souvent, celle d'une indifférenciation des fonctions, voire d'une promiscuité généralisée, ne semble pas justifiée, et en tout cas ne saurait être étendue sans précautions. Dès le IX^e siècle, un palais tel que celui d'Ingelheim traduit nettement la complexité de la fonction purement résidentielle, très certainement partagée en secteurs affectés aux diverses fonctions ; sans doute en va-t-il de même à Broich.

La place de la chapelle, ou de l'église, reste encore mal connue dans ces ensembles royaux ou princiers ; parfois présent dans le programme de façon explicite, voire même spatiale, l'édifice cultuel, bien souvent, ne peut être reconnu. Au demeurant, l'essence même de cet espace cultuel pose problème : chapelle annexée, chapelle expiatoire, voire église paroissiale, tout est possible, dépendant en fait de l'environnement du palais, depuis le rural jusqu'à l'urbain.

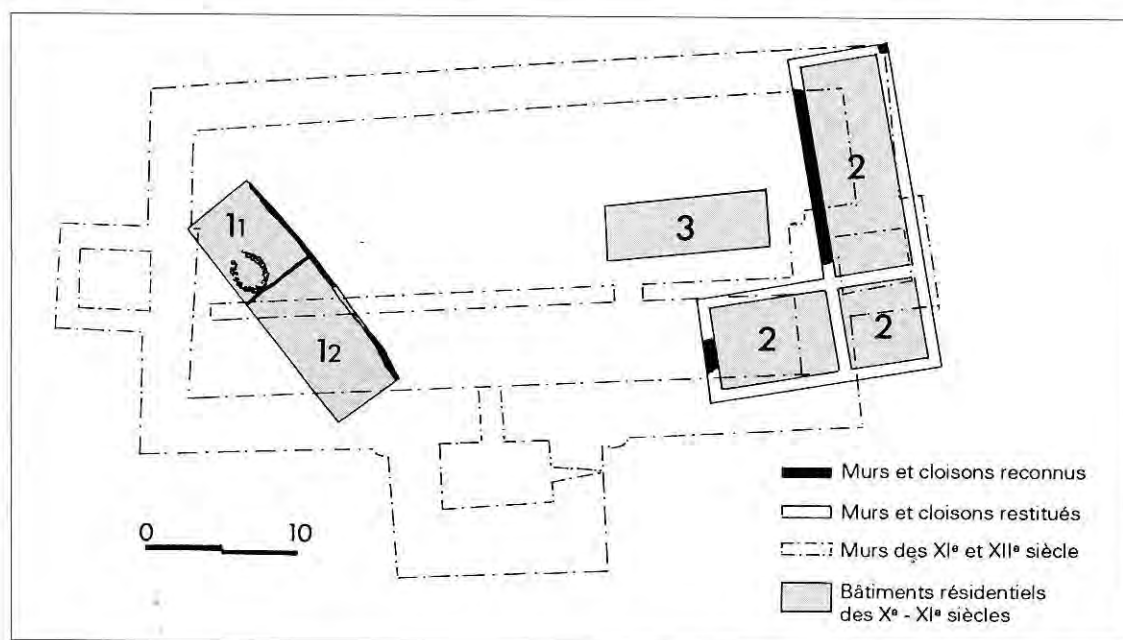
LES PALAIS FÉODAUX DES X^e-XII^e SIÈCLES

QUELQUES PALAIS INDÉPENDANTS DES CITÉS PRÉEXISTANTES AU X^e SIÈCLE

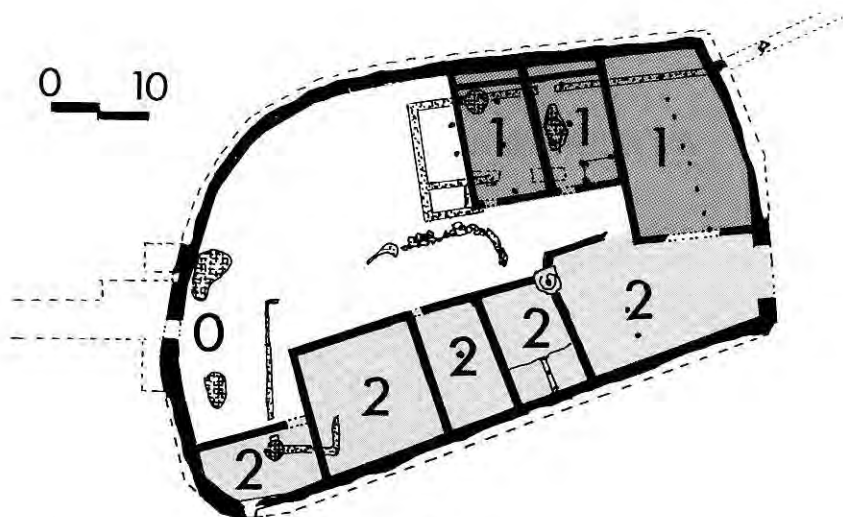
Le palais de Fécamp

L'évolution se devait d'aller vers une meilleure individualisation des fonctions, traduite dans le bâti, sans que l'on sache bien, encore une fois, la nature exacte du point de départ, sans également que l'archéologie puisse livrer l'intégralité des plans ou des programmes, de telle sorte que l'incertitude reste bien souvent de mise. Prenons-en pour exemple Fécamp, où le palais des ducs de Normandie récemment fouillé ne révèle, pour la première phase attribuable à la première moitié du X^e siècle, qu'un bâtiment subrectangulaire, en forme de carène de vaisseau, de 16,5 x 5,8 m, séparé en deux par un mur de refend entre cuisine et *salle noble* (fig. 7).

Dans le même siècle, ce bâtiment fut reconstruit, perdant bientôt sa forme curviligne, pour devenir un ensemble rectangulaire ; mais la partition des fonctions dans le même bâtiment, concrétisée extérieurement par une séparation entre cour noble et cour commune grâce à une clôture, demeura jusqu'à la construction, dans la seconde moitié du siècle, d'un ensemble à vocation cérémonielle.



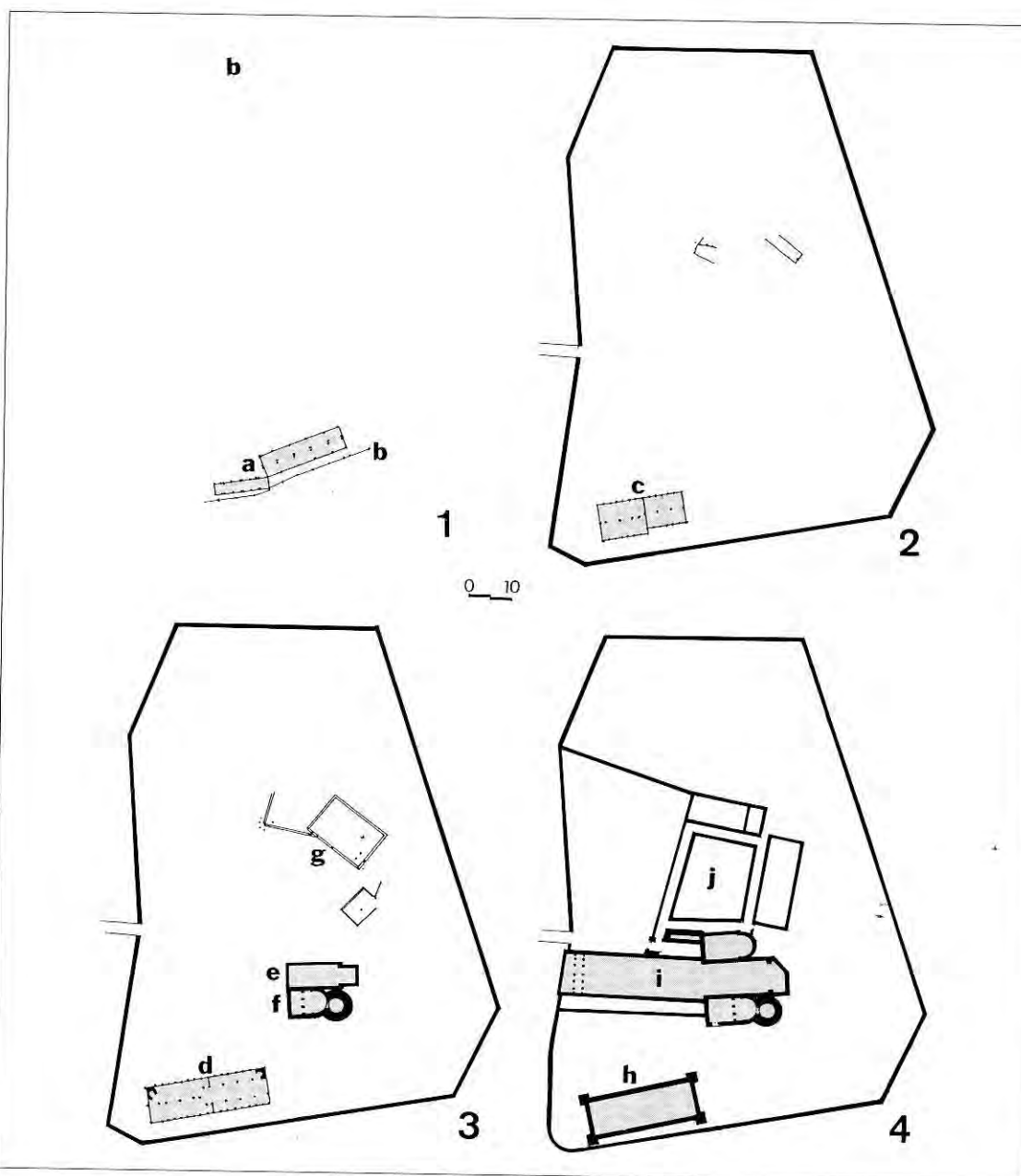
7. FÉCAMP (Seine-Maritime). Plan du premier palais ducal (d'après A. Renoux). 1 : Premier logis ducal. 11 : Cuisine. 12 : Salle. 2 : Second Palais ducal. Grande Salle et chambres. 3 : Camera.



8. VILLEJOUBERT (Charente) : PALAIS D'ANDONE. Plan (d'après les fouilles d'A. Debord). 0 : Porte d'entrée. 1-1-1 : Logis nobles (*camera-aula*). 2-2-2 : Communs.

Alors fut édifié un grand bâtiment de pierre en L, contenant une *grande salle* à étage desservie par un escalier d'honneur doté d'un perron, l'aile étant certainement affectée à des fonctions résidentielles. L'ancien logis multifonctionnel fut réaffecté à des fonctions domestiques, alors que s'édifiait, entre deux, un bâtiment de bois dont la vocation fut peut-être chapelle, peut-être *camera*.

8



9. ELTEN (Allemagne). Plan d'évolution du château comtal (d'après G. Binding). 1 : Première période (fin du IX^e siècle). 2 : Seconde période (vers 900). 3 : Troisième période (X^e siècle). 4 : Quatrième période : transformation en monastère (967). a : Premier logis comtal. b, b : Palissades. c : Second logis comtal. d : Troisième logis comtal. e : Eglise en bois. f : Chapelle et sépulture comtale. g : Bâtiments d'exploitation en bois. h : Palais abbatial. i : Eglise. j : Cloître et monastère.

9

Le palais d'Andone

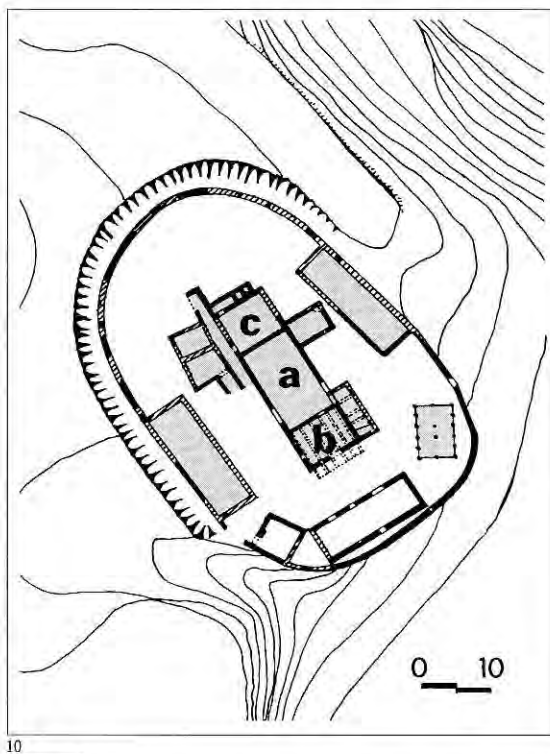
À la même époque, les comtes d'Angoulême réutilisaient un castrum gallo-romain préexistant pour y bâtir un ensemble résidentiel ; sans doute hésitera-t-on à lui donner le qualificatif de palais, tant les caractères révélés par la fouille paraissent frustes. Retenons cependant qu'au sein d'une enceinte ovale, la résidence se composait d'un grand bâtiment à un seul étage, séparé en deux par un mur de refend, flanqué vers l'Est par ce qui semble être une *grande salle* à poteaux médians. Contrairement à Fécamp, ici ne semble pas apparaître d'élément au rôle symbolique (perron) : les bâtiments s'ordonnent autour d'une cour intérieure, la vie domestique se mélangeant intimement avec la vie noble (fig. 8).

Autres exemples

À l'extérieur de nos frontières, Elten ou Broich, palais germaniques, fournissent d'autres exemples développés au X^e siècle. Dans l'un, le logis proprement dit est constitué d'un bâtiment de bois à partition interne ; à quelque distance se trouve l'église, bientôt augmentée d'un mausolée pour les ducs possesseurs du château (fig. 9). À Broich au contraire, tout le logis est de pierre, comme on l'a déjà vu, s'organisant à l'intérieur d'une cour ovale. Les ressemblances ne sont pas négligeables avec le site d'Andone, quand bien même la position du logis noble se trouve, dans un cas, à la périphérie, alors qu'il est placé au centre du dispositif dans l'autre (fig. 10).

Si l'on revient aux frontières, évidemment arbitraires, de la France actuelle, les fouilles pratiquées à Doué-la-Fontaine et à Douai apportent quelque lumière supplémentaire. À Doué, un palais des comtes d'Anjou, de la fin du IX^e siècle, ou du début du siècle suivant, a été mis en évidence. Ici, contrairement à Fécamp, mais comme à Broich ou à Andone, la structure est de pierre ; et l'*aula* primitive, à un seul étage comme à Andone, fut partagée en deux par un mur de refend pour abriter la *grande salle* et la cuisine, elle-même complétée par une annexe à vocation de resserre.

Les bâtiments primitifs du palais des comtes de Flandre à Douai sont plus proches, à nouveau, de Fécamp : un grand bâtiment de bois formait au X^e siècle l'essentiel de la résidence noble. Les dimensions n'en sont pas considérables, en particulier la largeur, qui ne



10. BROICH (Allemagne). Plan du château du IX^e siècle (d'après G.Binding). a : Grande Salle. b : Chambre, transformée ultérieurement en une tour maîtresse. c : Seconde chambre, affectée à l'usage domestique (?).

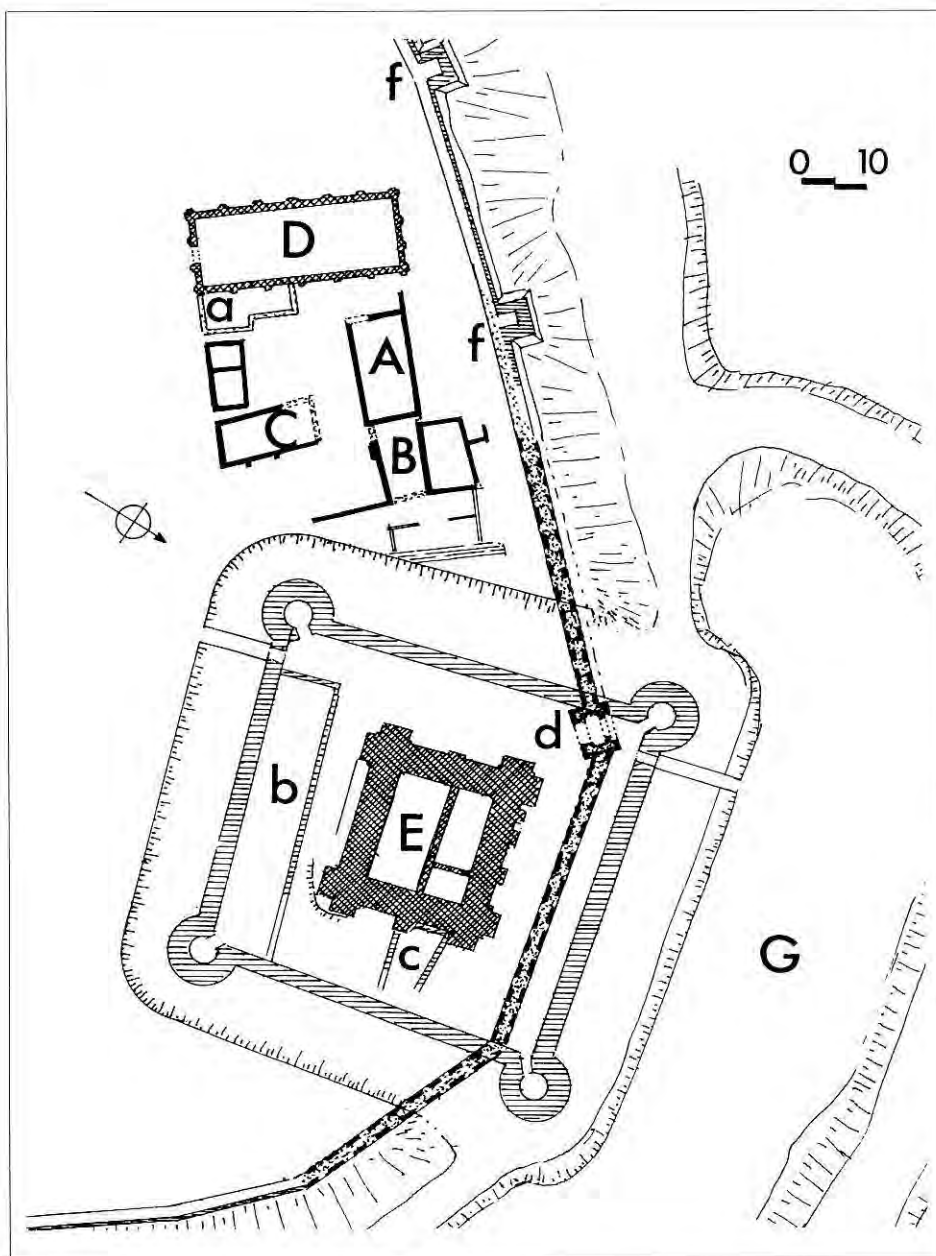
dépasse pas 4,50 m ; en revanche, il est possible qu'il ait comporté des étages.

L'absence de structure type

En définitive, le nombre relativement faible de sites fouillés et connus empêche de prétendre à une vue de synthèse statistiquement fiable. Il est difficile de ne pas considérer ces quelques exemples comme une série aléatoire, au sens mathématique.

Cependant, l'impression demeure, au travers de tous ces exemples, de programmes souples élaborés à l'intérieur de périmètres suffisamment vastes pour éviter une contraction, voire une optimisation de la conception. On en revient à la constatation déjà faite d'une domination du pragmatisme sur une doctrine architecturale figée, et ce dès le IX^e siècle.

Sur notre territoire, Fécamp, Douai, Doué, fournissent d'une certaine façon la preuve que le palais princier repose au X^e siècle essentiellement sur une maison au caractère multifonctionnel, comprenant la *grande salle* d'apparat et la cuisine ; mais Andone fournit immédiatement le contrepoint, avec une organisation de l'espace plus structurée au plan fonctionnel, sans que l'on puisse pour autant prétendre à l'*unicum*, tant on est dépendant du résultat de la fouille, souvent incomplet à ce stade.

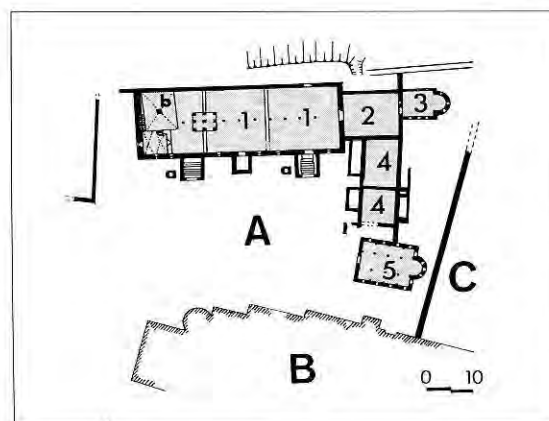


11. CAEN (Calvados). Plan du palais ducal à la fin du Moyen Âge. A : *Aula* primitive. B : *Camera* primitive. C : Chapelle Saint-Georges. D : L'Échiquier ou grande salle de la première moitié du XII^e siècle. a : Le Tinel, cuisine du XIV^e siècle.

12. PADERBORN (Allemagne). Plan du palais au XII^e siècle (d'après W. Winkelmann). A : Cour du palais. B : Cathédrale romane et gothique. C : Cloître. 1 : Grande Salle. 2 : Chambre d'apparat (?). 3 : Oratoire royal. 4 : Appartements. 5 : Chapelle Saint-Barthélémy.

11

12



LA STRUCTURATION PROGRESSIVE DES PALAIS DES DEUX PREMIERS SIÈCLES DU MILLÉNAIRE

Fécamp, à la fin du X^e siècle, ou encore Andon à la même époque, prouvent malgré tout que progressivement, le programme du palais princier tend à se rapprocher, dans sa mise en forme, de certains concepts en usage dans l'orbite carolingienne dès le IX^e siècle. D'une certaine manière semble s'imposer une conceptualisation plus affirmée de l'ensemble résidentiel, se traduisant par une régularité des plans de plus en plus nette.

Le palais de Caen

Il n'est sans doute pas le fait de la coïncidence de remarquer, au cours du XI^e siècle, l'éclosion d'ensembles palatiaux de plus en plus structurés. L'un des premiers exemples est celui du palais de Caen, attribué à Guillaume le Conquérant. On y trouve principalement un ensemble de trois bâtiments rectangulaires de pierre, organisés suivant une orthogonalité toute relative, qui pourtant présente. Michel de Bouïard les a interprétés comme l'*aula*, la *camera* et la chapelle. L'*aula* de bonnes dimensions, près de 16 m sur 8, se prolongeait par le logis noble ; proprement dit, la chapelle perpendiculaire en étant séparée ; les édifices se complétaient peut-être d'autres bâtisses sans fonctionnalité bien précisée formant un carré approximatif de 30 mètres de côté (fig. 11).

Est-ce l'indice, comme à Fécamp qui précède en tant que palais ducal, d'une meilleure structuration du programme et de sa mise en forme ? A l'étranger, les fouilles du palais royal de Paderborn, au XI^e siècle également, révèlent une organisation du programme tout aussi planifiée ; l'*aula* de grandes dimensions, desservie par deux escaliers, est dotée d'une aile en retour d'équerre, abritant sans doute les logis ou *camera* ; deux chapelles garnissent l'ensemble, la première, peut-être primitive, bâtie à l'intersection de l'*aula* et de la *camera*, la seconde, indépendante, prolongeant l'aile des logis (fig. 12).

Les dimensions de ce palais royal de l'orbite germanique l'emportent largement sur celles des palais ducaux tels que Caen et Fécamp ; mais on sent bien, dans ces édifices de pierre, le souffle d'une pensée architecturale intégrative.

Le palais de Tours

Les fouilles du palais de Tours, menées par Henri GALINIÉ, ont mis en évidence une structure palatiale des comtes de Tours assez différente. Le palais, ici contenu dans l'un des angles de l'ancienne enceinte gallo-romaine, se composait d'une *aula* à étage flanquée par une tour à contreforts, également à étages. D'autres bâtiments éventuels n'ont pas été identifiés, ce qui n'interdit en aucune manière de supputer leur présence pour compléter la résidence comtale (fig. 13).

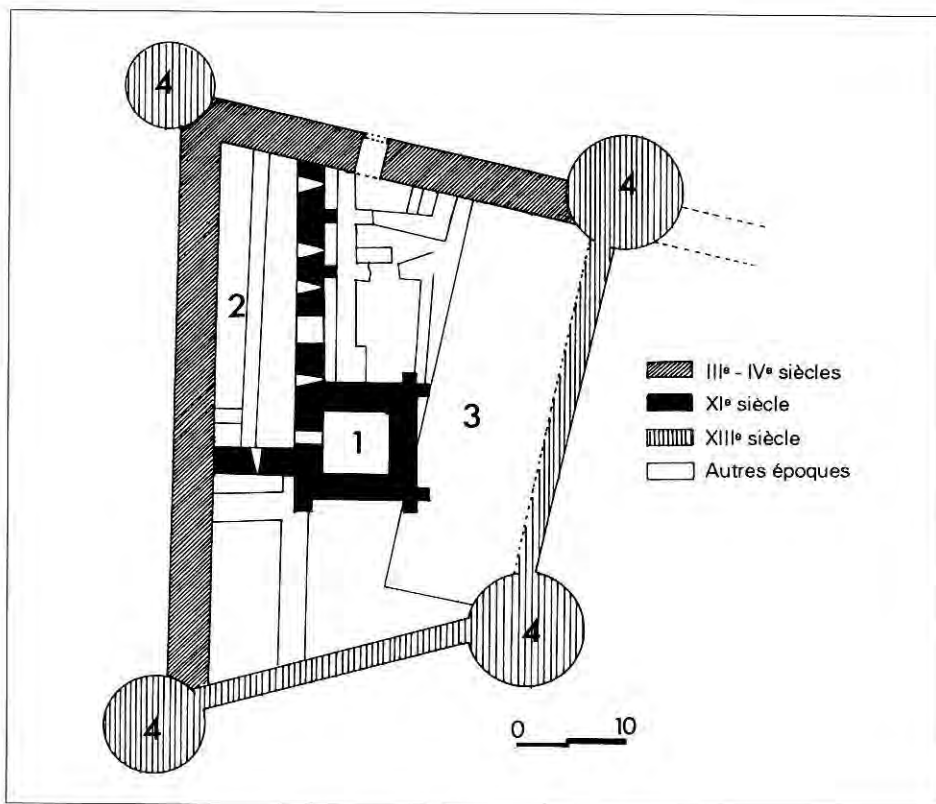
Mais ce cas est particulièrement intéressant, en ce qu'il montre qu'un palais comtal – urbain au demeurant – put être conçu de façon bien plus compacte que les palais que nous avons évoqués jusqu'à présent. Le bâtiment principal du logis est ici un complexe *salle-tour*, *aula-turris*, où la seconde jouait peut-être le rôle de logis, de *camera*.

LES TOURS-PALAIS ET LA DUALITÉ PALAIS-TOUR MAÎTRESSE

Si Tours fournit, pour l'une des premières fois, l'exemple d'un palais où s'impose, à côté de la *grande salle*, l'expression architecturale de la tour, sans doute n'est-ce pas sans raison. Le concept de la tour maîtresse fait, on l'a vu dans le précédent volume, une importante percée dans les années 1000, à Rouen avec la tour bâtie par le duc Richard I^{er} de Normandie, à Ivry, voire à Doué-la-Fontaine, à Douai et en d'autres sites.

Mais on ne reviendra pas sur cette mutation des programmes ; au chapitre des résidences, on s'attachera plutôt à remarquer que les premières de ces *tours-résidences* conservées prennent des allures de palais intégrés au sein d'une seule bâtisse, et, mieux encore, que ces bâtiments intégrés sont parmi les premiers à fixer avec une parfaite clarté le programme minimal du palais.

La première par l'importance, par la clarté de son programme, est la tour de Londres ; mais on a vu que la tour d'Ivry-la-Bataille, peut-être antérieure encore, fournit exactement le même programme. Quel est-il ? Le conglomerat d'une *grande salle* ou *aula* à deux, voire trois niveaux, d'une chapelle à deux niveaux, enfin d'un ensemble privatif ou *camera* dans un même bâtiment aux proportions souvent grandioses (fig. 14).



13

13. TOURS (Indre-et-Loire). Plan du palais comtal (d'après H. Galinié). 1 : Tour maîtresse (*domicilium* ?). 2 : Grande salle (*aula*). 3 : Cour du château XIII^e siècle. 4 : Tours du château XIII^e siècle.

14. IVRY-LA-BATAILLE (Eure). Vue du complexe résidentiel de la tour-résidence primitive, du XI^e siècle. À gauche, la *grande salle* à deux niveaux ; à droite, l'ensemble des appartements, au revers desquels se trouvait la chapelle.



14

15. NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON (Seine-Maritime). Plan (d'après J. Le Maho). 1 : Première phase (XI^e siècle ?). a : Grande Salle ; a' : Chambre (?). 2 : Seconde phase (première moitié du XII^e siècle). b : Logis noble ; c : Salle noble ; d : Cuisine ; e : Communs ; f : Bâtiment de services avec cheminée ; g : Logis noble ; h : Latrines. 3 : Troisième phase (seconde moitié du XII^e siècle). i : Bâtiment d'exploitation ; j : Salle noble. 1/2 : Tour maîtresse et Grande Salle du début XIII^e siècle.

16. ANGERS (Maine-et-Loire). Palais des ducs d'Anjou. Plan (d'après J. Mallet et Cahiers de l'Inventaire). 1-1-1 : Enceinte gallo-romaine. 2 : Grande Salle. 3, 3, 3 : Chambres du logis roman. 4 : Cuisine romane. 5 : Porte présumée du palais roman. 6 : Chapelle Saint-Laud. 7-7-7 : Enceinte XIII^e siècle. 8 : Mur pignon et cheminée de la Grande Salle rénovée. 9, 9 : Annexes de la Grande Salle gothique. 10, 10 : Logis ducaux, puis royaux. 11 : Grande galerie de René d'Anjou. 12 : Escalier monumental. 13 : Chapelle de Louis I^{er} d'Anjou. 14 : Oratoires-loggia ducaux. 15 : Châtelet de René d'Anjou. 16, 16 : Logis. 17 : Cuisines gothiques.

La montée en puissance de la forme architecturale de la tour traduit sociologiquement un phénomène tout à fait particulier, représentatif de la mutation des liens sociaux dans les années 1000 ; et l'on ne prétendra pas ici que la tour ait jamais été l'équivalent, au moins en matière de construction princière, du palais. La tour avait un autre rôle à jouer, symbolique, ostentatoire, féodal enfin ; d'essence militaire, elle se distinguait du palais inséré dans la vie civile.

Au point, et on y a déjà insisté, qu'en de nombreux cas la tour, tout en étant *tour-palais* ou *tour-résidence* et en offrant un programme identique à celui du palais, s'y juxtaposa : Caen ou Loches en sont de bons exemples, où coexistèrent les deux formes d'expression, à quelques décennies d'intervalle.

Au-delà de cette dualité souvent gênante pour l'interpréteur moderne, qui ne peut connaître ce que furent les circonstances de la juxtaposition qui fait effet de double-emploi, ce qui frappe est la structuration définitive, simplifiée à outrance, que nous apprennent ces grandes tours-palais du XI^e siècle. Rendus compacts à l'extrême, les programmes n'en sont pas différents de ceux qui apparaissent par exemple à Paderborn que nous avons cité plus haut.

Mieux encore, on ne peut pas ne pas faire le parallèle de leur structure avec celle de certains palais du XII^e siècle, comme les palais de Provins et de Troyes, dus aux comtes de Champagne. Dans les deux cas, la ressemblance est frappante, avec la *grande salle*, la chapelle perpendiculaire formant un ensemble relativement compact : au point d'ailleurs que les dimensions sont voisines. Pourtant, ces deux palais ne prirent jamais l'aspect de tours : si les programmes étaient identiques, les mises en forme ne furent, au sens de la symbolique féodale, pas les mêmes.

On assiste, dans ces divers exemples, à une contraction du programme, qui s'est traduite parallèlement dans l'architecture palatiale, et dans l'architecture marquée par la tour. L'exemple de Doué en est tout à fait significatif, dans la mesure où, d'un programme déjà contracté d'*aula* à cuisine doté d'un seul niveau, l'on passe au XI^e siècle à une tour maîtresse convenant au paradigme de la tour-palais qui vient d'être développée ; sans doute l'évolution à Douai fut-elle du même type.

LES EXPRESSIONS DIVERSES DES PROGRAMMES AU XII^e SIÈCLE

L'éventail des mises en forme palatiales est donc assez large dès le XI^e siècle : ensembles distendus, ensembles organisés autour d'une cour, ensembles contractés, voire enfin ensembles mis en forme de tour, le substrat n'autorise guère à tirer des conclusions définitives en ce qui concerne une évolution.

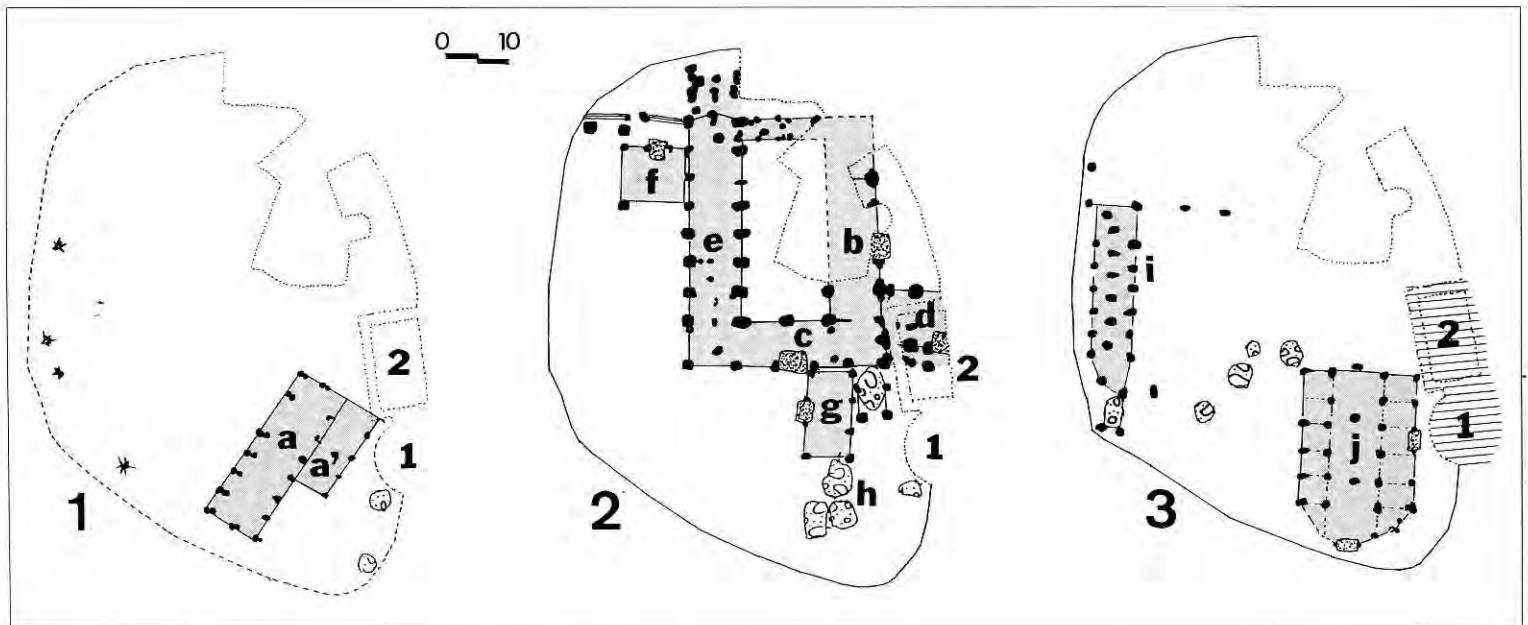
Pourtant, comme on vient de le dire, les tours-résidences à vocation palatiale traduisent l'essence même du programme. Mais comment celui-ci s'exprime-t-il dans la réalité des palais du XII^e siècle ?

Angers et Notre-Dame-de-Gravenchon : palais de pierre, palais de bois

Notre-Dame-de-Gravenchon, résidence des comtes d'Evreux, fournit au début du XII^e siècle un remarquable exemple de structuration de la résidence (fig. 15). Après une première phase où le logis était constitué par un bâtiment unique doté d'un appendice, la seconde phase de ce palais rural fut l'occasion de bâtir un ensemble rectangulaire sur cour. Deux des ailes de cet ensemble étaient dotées de grandes cheminées de pierre, alors même que les bâtiments étaient de bois. Le bâtiment b était certainement affecté à la *grande salle*, l'*aula*, en raison de la proximité de la cuisine d ; l'aile c était probablement affectée au logis, bientôt complété par le bâtiment g. L'ensemble périt par les flammes, et fut remplacé au cours du XII^e siècle par un ensemble moins organisé, constitué par deux bâtiments, toujours de bois.

Le palais comtal d'Angers offre, au XII^e siècle, une programmation analogue, quoique plus étendue et utilisant la pierre comme matériau de base (fig. 16). Le palais forme un complexe rectangulaire bordé sur son côté le plus long par une *aula* ou *grande salle* de belles dimensions ; au revers se tenaient peut-être des logis. Orthogonalement à cette salle, on trouvait la chapelle, curieusement bâtie à l'extérieur de l'enceinte du palais, débordant de l'enceinte gallo-romaine qui lui servait de cadre ; un peu plus loin, les cuisines à hotte conique du type de celles encore conservées à Fontevraud complétaient l'ensemble.

Sans doute ces deux ensembles ne se ressemblent-ils guère, par leurs dimensions, par leur mise en forme, par leur matériau. Et pour-



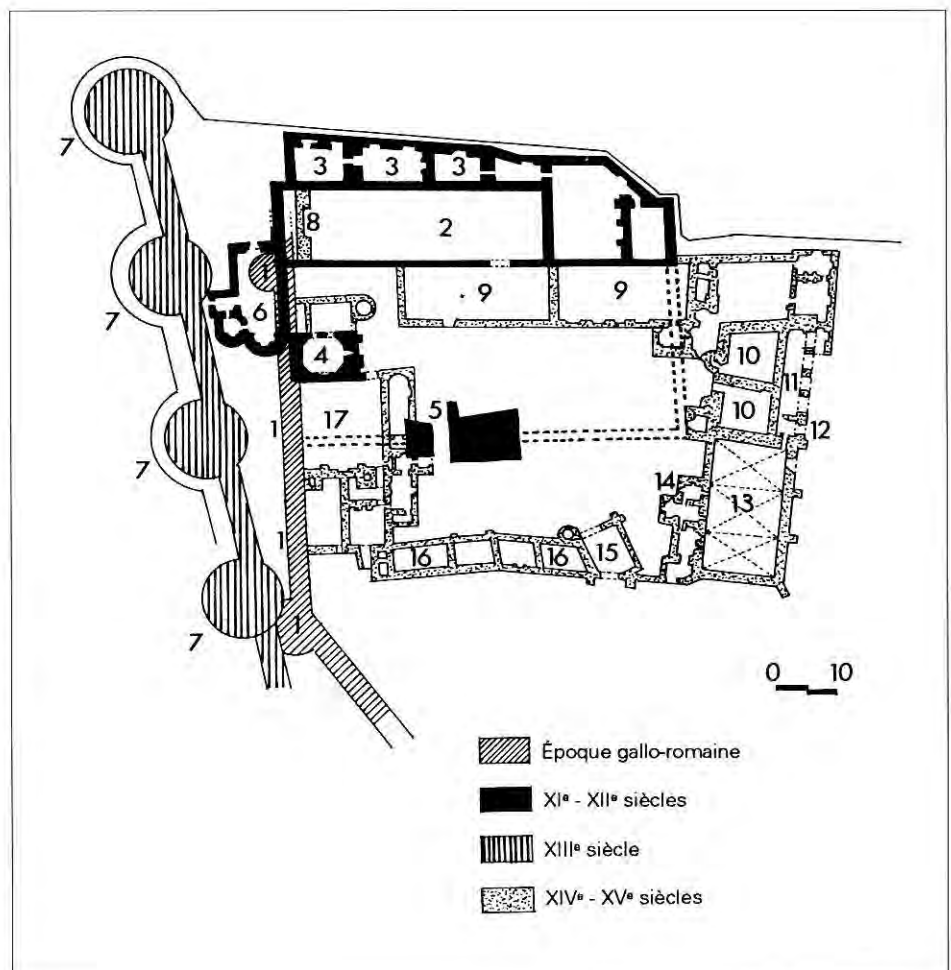
15

tant, ils montrent l'importance acquise, dans le domaine de la conception palatiale, par l'organisation régulière autour d'une cour intérieure, bordée continûment par des bâtiments. Sans doute n'est-on pas très éloigné à Angers du palais construit au siècle précédent à Paderborn ; mais Notre-Dame-de-Gravenchon fournit un exemple, quoiqu'en bois, plus significatif encore de la volonté de resserrement et d'organisation de l'espace palatial.

L'importance de la grande salle

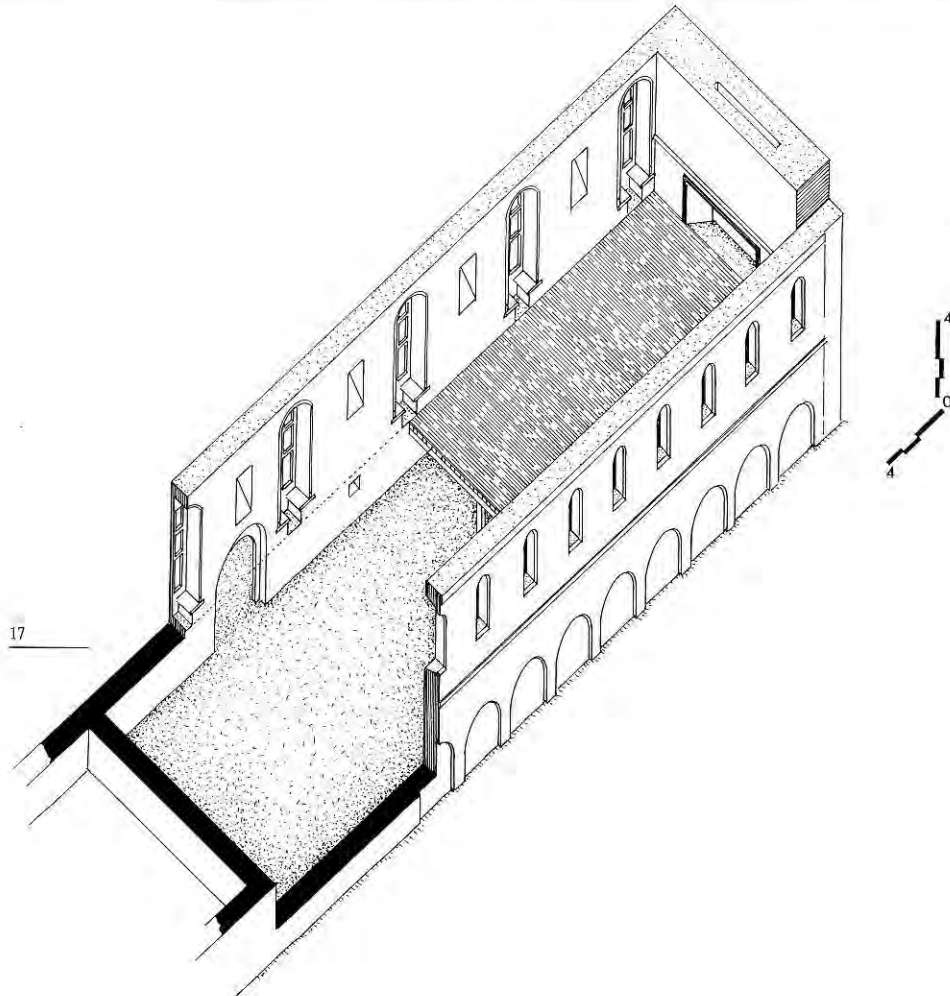
Dans le modèle palatial qui évolue au cours des siècles, comment ne pas mettre en exergue le rôle attribué dans le programme à la *grande salle*, l'*aula* du Moyen Âge ? Elle constituait déjà, au palais carolingien d'Aix-la-Chapelle, l'élément essentiel de l'ensemble laïc, au point de s'imposer comme une bâtisse symboliquement symétrique du pôle religieux. Ce caractère dominant ne s'infirme jamais au cours des siècles ; mieux, il semble se maintenir et s'affirmer. L'une des plus anciennes *grandes salles* féodales conservées est vraisemblablement celle du palais royal de Westminster due à Guillaume le Conquérant, dans la seconde moitié du XI^e siècle. Ce fut aussi la plus vaste jamais réalisée dans les siècles du Moyen Âge, et l'on y reviendra tant sa portée fut grande pour la suite.

Mais, dans la structure palatiale des XI^e et XII^e siècles, la salle, l'*aula*, s'impose bien



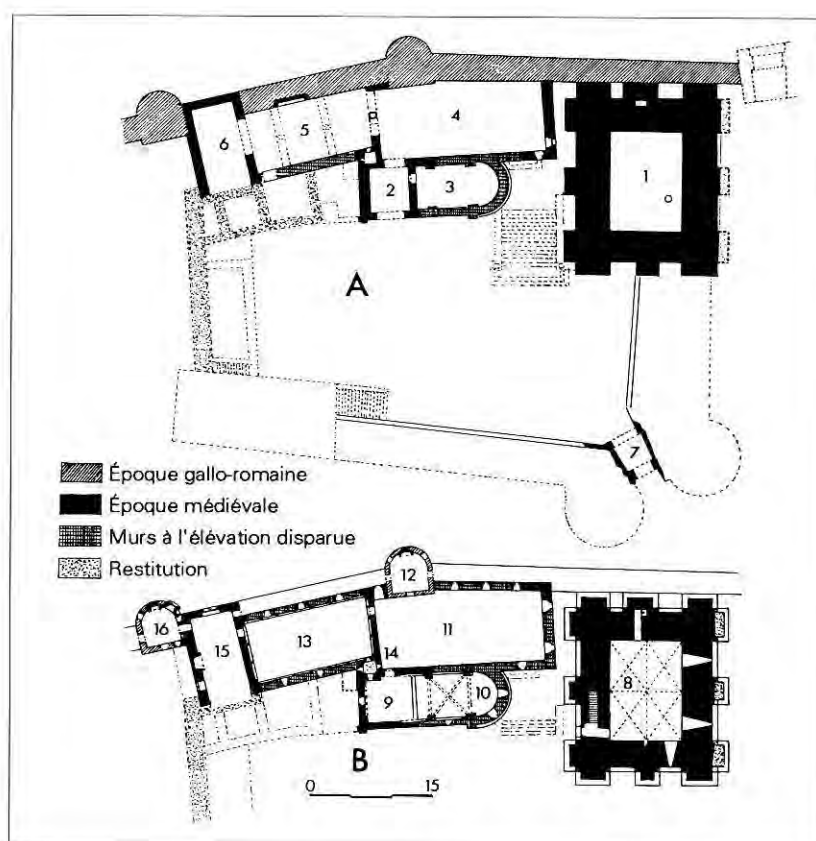
16

17. ANGERS (Maine-et-Loire). Axonométrie en écorché de la grande salle des XI^e, XII^e et XV^e siècles. La façade romane, en premier plan, est partiellement restituée d'après le relevé de Joly-Leterme, Architecte des Monuments Historiques, en 1858, et à partir des observations de l'auteur. La porte d'accès romane est représentée avec une hauteur supérieure à la hauteur actuelle (le seuil en a été surhaussé à l'époque moderne). L'axonométrie fait apparaître les deux phases de l'aménagement : *grande salle* de plain-pied à l'origine, éclairée par de grandes baies romanes en hauteur ; surélévation au XV^e siècle, avec création d'une subdivision par un plancher entre salle et cave, et percement de grandes fenêtres sur la cour. Dans cette deuxième configuration, la porte primitive devait donner sur un espace contenant un escalier pour monter à la salle.



17

18. SENLIS (Oise). Plans du palais royal (à partir des plans de J.-P. Paquet, observations archéologiques de G. Matherat, et plans de Moynet en 1842). A : Rez-de-chaussée. B : Premier étage. 1 : Tour maîtresse. 2 : Porche d'entrée. 3 : Chapelle (niveau bas). 4 : Cellier. 5 : Cuisines. 6 : Cellier (?). 7 : Porte d'entrée du palais. 8 : Tour maîtresse (niveau d'entrée). 9 : Tribune royale. 10 : Chapelle. 11 : Grande salle. 12 : Chambre. 13 : Salle royale. 14 : Trésor (?). 15 : Chambre royale. 16 : Oratoire et cabinet.



18

comme étant l'élément primordial du palais. Ainsi en fut-il à Angers, où l'organisation du palais se base sur la présence, au long d'une des grandes faces du quadrilatère, d'une vaste salle d'apparat (fig. 17). Mieux encore, le palais de Caen reçut au début du XII^e siècle l'appoint d'une *grande salle* dite aujourd'hui l'Echiquier, remplaçant l'aula du XI^e siècle, s'imposant à elle (fig. 90) ; l'intéressant est ici de noter que cette aula vint en concurrence avec la tour maîtresse, elle-même structurée comme on l'a dit suivant le programme minimal de la résidence princière. L'aula neuve de Caen, dans le premier quart du XII^e siècle, formait l'élément majeur du programme architectural, au point de demeurer seule en élévation aujourd'hui.

La place de la *grande salle*, de l'aula, dans l'organisation, s'affirmait ainsi au travers d'une mise en valeur architecturale équivalente à celle qui avait pu exister à l'époque carolingienne. L'évolution du palais ducal de Fécamp traduit sans doute la même tendance, avec le remplacement de l'ancien complexe résidentiel par un ensemble centré sur la salle rectangulaire, flanquée de tours rectangulaires.

Un palais royal à structure parallèle-adjacente au XII^e siècle : Senlis

En définitive la typologie est malaisée. Entre les sites à organisation régulière autour d'une cour, et les autres qui témoignent d'une plus grande souplesse par rapport à une superficie délimitée de façon extensive, il n'est pas aisé de tirer des conclusions.

Le palais royal de Senlis, l'un des palais royaux les mieux conservés pour le XII^e siècle, vient fournir une référence intéressante. L'espace palatial est ici déterminé au détriment de l'agglomération gallo-romaine, comme à Angers ou à Tours ; il en demeurait, aux siècles passés, le contour d'une enceinte quadrangulaire s'appuyant sur l'enceinte ; la porte, autrefois flanquée par deux tours, traduit nettement le XIII^e siècle (fig. 18). En revanche, tous les bâtiments bordant l'ancienne enceinte gallo-romaine sont partie constituante du palais royal roman.

A l'exemple de Caen, on y trouvait la juxtaposition entre un ensemble purement résidentiel, et une tour maîtresse à la vocation féodale et résidentielle tout à la fois. L'ensemble résidentiel, quant à lui, paraît assez homogène ;

il offre la succession d'une *grande salle* ou *aula* (4/11), et d'un ensemble destiné au roi. On trouvait d'abord une salle d'apparat distincte de la *grande salle* (5/13), puis une chambre qui fut sans doute la chambre du roi (15), communiquant avec une tour de l'enceinte gallo-romaine transformée en oratoire (16) (fig. 19). Ce complexe fonctionnait sur deux niveaux ; le niveau inférieur était domestique, alors que l'étage était manifestement destiné au roi lui-même et à sa cour. Dans cet ensemble, il est intéressant de noter plusieurs points :

- ★ la chapelle possédait deux niveaux. Au premier niveau se trouvait d'une part l'entrée du complexe palatial, d'autre part un espace cultuel destiné au personnel domestique ;

- ★ au second niveau, la chapelle possédait une tribune noble, ainsi qu'un trésor. A cet étage, une partition très nette était marquée entre la *grande salle* destinée au public, et la salle d'apparat du roi, abondamment décorée d'arcatures romanes.

Senlis présente donc une organisation très structurée ; on ne peut manquer de souligner en particulier la charnière architecturale très intéressante entre chapelle, *grande salle* du public, et salle d'apparat, que l'on pourrait d'ores et déjà appeler *salle de parement*. A cette intersection, symbolique entre toutes, fonctionnellement charnière entre circulations et entre mondes, fut aménagé un vide, sorte de tour cachée, manifestement destinée à jouer le rôle d'un trésor ou d'une cache. Et l'on sent dans cette résidence, pour la première fois peut-être, une structuration spatiale entre les fonc-

19. SENLIS (Oise). Vue de l'ensemble palatial à partir de l'ensemble résidentiel royal. De gauche à droite, la tour gallo-romaine affectée à l'oratoire royal, la chambre royale proprement dite, remaniée aux XIII^e et XIV^e siècles (restaurée de façon drastique au XIX^e siècle), et les ruines de la *grande salle* royale, au premier étage, au-dessus des cuisines. Dans le fond, à droite, le mur pignon de la chapelle.



tions publiques (justice, réceptions), les fonctions d'apparat (*salle de parement* ou d'apparat), enfin les fonctions résidentielles pures, constituées par la chambre et l'oratoire.

On remarquera les similitudes entre Senlis et Angers, palais comtal du XII^e siècle ; les programmes y sont en définitive assez similaires, tout en se traduisant spatialement de façon très différente. Ainsi à Angers la chapelle est-elle conçue de façon bien moins intégrée à l'ensemble palatial qu'à Senlis : Angers pourrait être considéré, de ce point de vue, comme héritant d'anciennes traditions délimitant clairement la place des bâtiments laïcs de celles des bâtiments religieux. Au contraire, à Senlis, la chapelle est partie intégrante de l'ensemble palatial, au point d'en assurer l'entrée.

Au demeurant, Senlis apparaît comme représentatif d'une structure que l'on pourrait appeler "parallèle" : l'axe de la chapelle est ici parallèle à celui du logis, auquel elle est juxtaposée. Ceci à l'inverse d'Angers, où l'on pourrait identifier une structure orthogonale, la chapelle s'élevant perpendiculairement à l'axe de la *grande salle* ; en poursuivant dans cette voie, la structure est de type orthogonal-adjacent, la chapelle étant accolée à l'un des côtés de la *grande salle*.

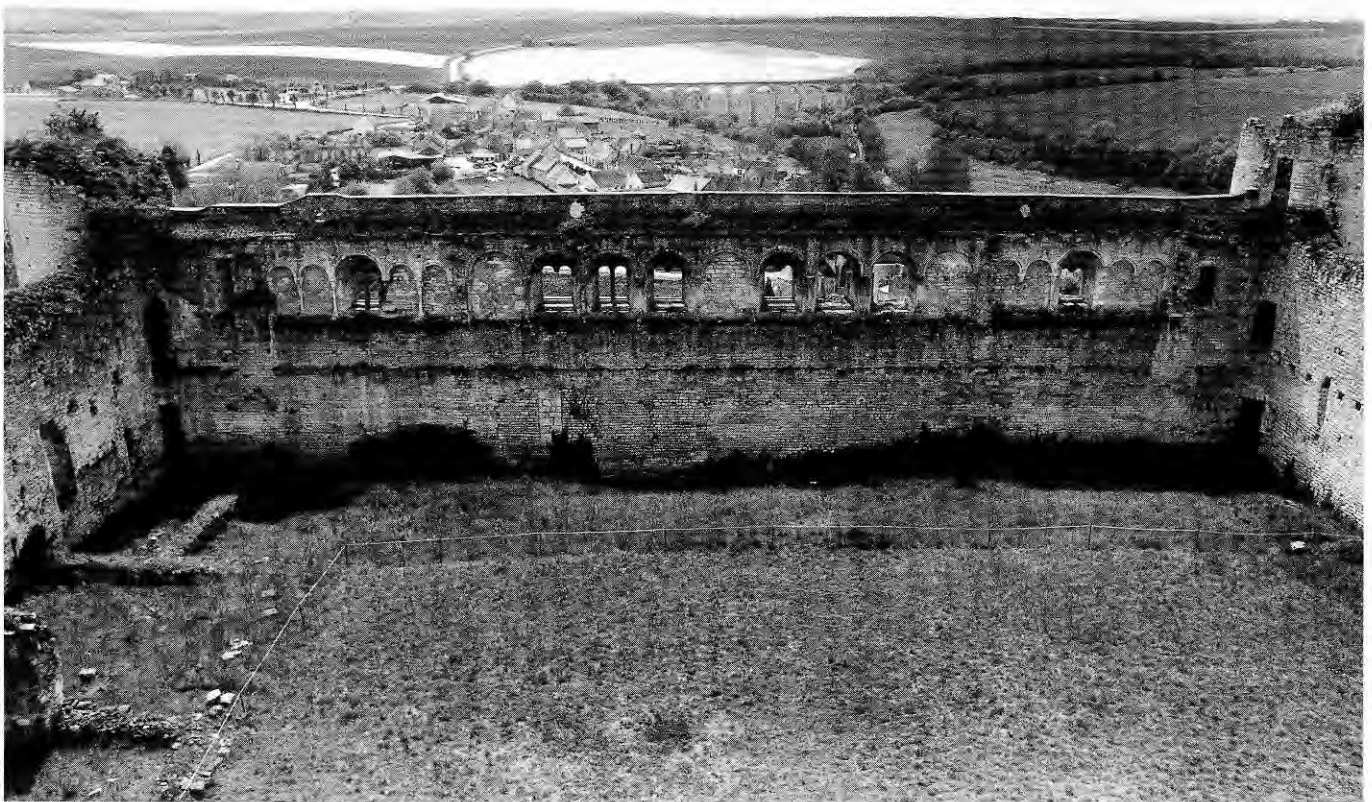
Un palais comtal à structure orthogonale-disjointe au XII^e siècle : Druyes

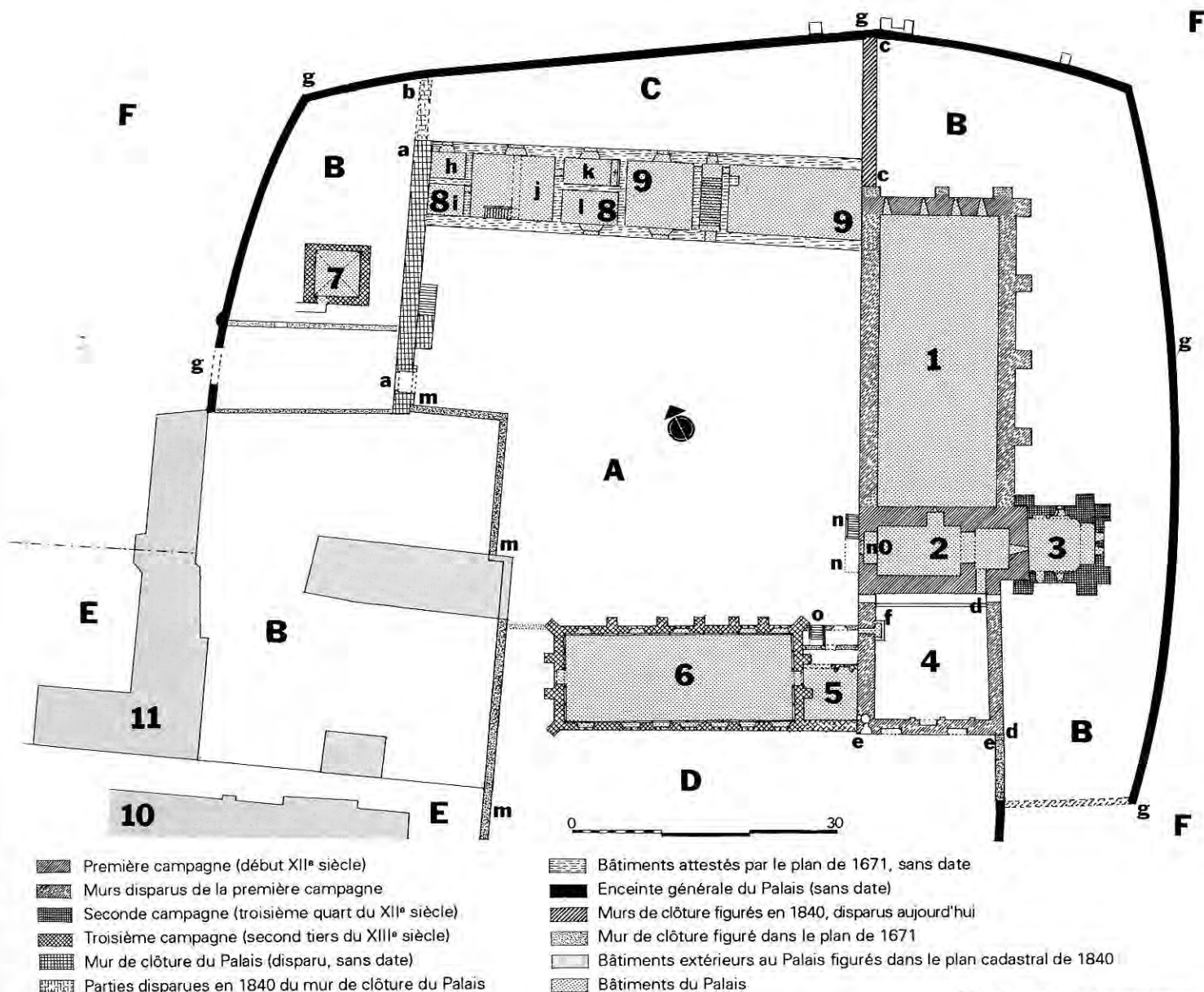
En contrepoint à Senlis, et sans nul doute postérieur de quelques décennies, le palais de Druyes-les-Belles-Fontaines traduit une structuration purement géométrique et architecturale.

Ce château des comtes de Nevers, dans le dernier quart du XII^e siècle, reçut un plan rectangulaire régulièrement flanqué qui fait date dans la construction castrale ; à l'intérieur, le long de toute la face regardant la vallée, fut aménagé un palais remarquable. Le mérite essentiel de ce bâtiment palatial a été l'évidente primauté donnée à la symétrie dans le plan d'ensemble : le palais se trouve ainsi disposé au long du flanc le mieux exposé du château, séparé en trois espaces. La *grande salle*, au milieu, était encadrée par deux logis, eux-même bordés de zones utilitaires affectées peut-être aux latrines. L'ensemble était bâti sur deux niveaux, le niveau inférieur destiné au stockage et aux fonctions domestiques (voir t.I, fig. 33 ; t.II, fig. 20).

La chapelle, quant à elle, fut ménagée parallèlement à l'aile principale du palais, de

20. DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES (Yonne). Vue de l'aile résidentielle du palais ; de gauche à droite, on reconnaît les vestiges d'un appartement privé, les fenêtres à arcatures de la grande salle, et le second appartement symétrique.





21

façon indépendante. De telle sorte que l'organisation de Druyes, qui répond au même programme qu'un palais tel que Senlis, s'en distingue largement.

Druyes offre en effet une structure parallèle, mais disjointe, la chapelle n'étant pas dépendante de la *grande salle* dans sa position topographique.

Deux couples *salle-église* à structure orthogonale-adjacente : les palais comtaux champenois

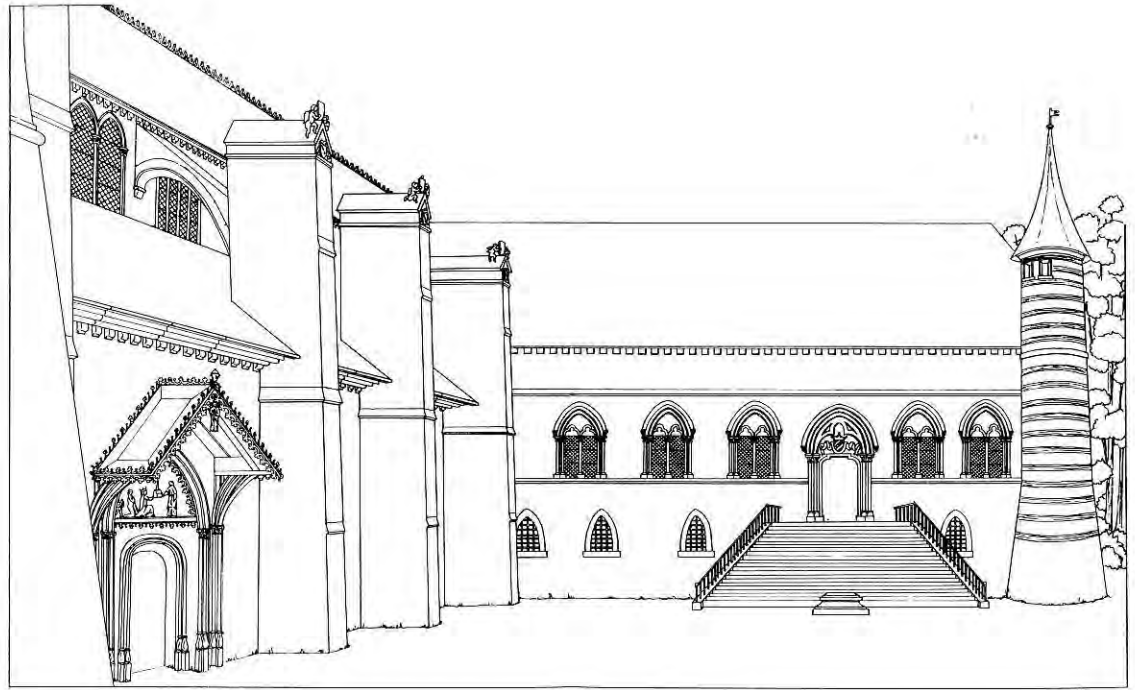
À l'inverse exactement de ces exemples, les palais comtaux champenois de Provins et Troyes viennent donner l'exemple de structures ramassées, basées sur le couple *salle-église* ou

salle-chapelle : l'ensemble laïc forme un rectangle auquel la chapelle ou l'église s'accouplent de façon perpendiculaire.

La structure de ces deux palais remonte très certainement au XII^e siècle, quoique les éléments subsistants, ou attestés par l'iconographie ancienne, soient sans doute postérieurs. À Provins, la *grande salle* était un grand bâtiment rectangulaire à contreforts, éclairé de baies géminées ; la chapelle à deux niveaux fut bâtie perpendiculairement, non sans respecter, au niveau inférieur, une bâtisse plus ancienne qui était peut-être une tour primitive, ou encore une *camera* (fig. 21). La chapelle fut jetée au-devant de la façade de la *grande salle* sur une voûte en berceau brisé, vraisemblablement dans les années 1176, lorsqu'elle fut érigée au rang de collégiale.

21. PROVINS (Seine-et-Marne). Plan restitué du palais au rez-de-chaussée, d'après son état en 1963, le cadastre de 1844, et le plan des Oratoriens de 1671. A : Cour du palais. B : Zone comprise entre la clôture du palais et l'enceinte extérieure. C : Cour des prisons du palais. D : Jardins. E : Cloître Saint-Quiriace. F : Ville. 1 : Le Logis. 2 : Bâtiment primitif de la chapelle. 3 : Salle située sous le chœur de la chapelle neuve (troisième quart XII^e siècle). 4 : Cour de service. 5 : Cuisine. 6 : *grande salle*. 7 : Cave appelée la cave aux chevaux. 8 : Bâtiment des prisons. 8h : Cachot. 8i : Cachot. 8j : Cachot voûté en sous-sol. 8k : Chapelle des prisons. 8l : Cachot. 9 : Greniers du palais. 10 : Collégiale Saint-Quiriace. a : Porte de la clôture du palais. a-a : Mur de clôture (disparu). a-b : Mur de clôture de la cour des prisons (disparu). c-c : Mur de la cour des prisons (disparu). d-d, e-e : Murs de la cour de service (disparu). e : Puits de la cuisine. f : Latrines. g-g : Mur d'enceinte du palais. m-m-m : Mur de clôture du cloître Saint-Quiriace en 1671. n : Escalier d'accès au premier étage de la chapelle (disparu). o : Escalier d'honneur pour le premier étage de la *grande salle* (disparu).

22. TROYES (Aube). Vue perspective du palais, restituée par Arnaud, dans le *Voyage archéologique de l'Aube*. De gauche à droite, la collégiale Saint-Étienne, et la grande salle avec ses grands degrés et son perron au premier plan.



22

La structure du palais de Troyes n'est pas si éloignée, puisque l'on retrouve l'orthogonalité *salle*-édifice religieux ; mais ici l'édifice religieux était la prestigieuse collégiale Saint-Étienne, dont le rôle était autrement plus important que celui de la chapelle collégiale de Provins. La salle s'enrichissait au revers de locaux résidentiels formant liaison avec des salles vraisemblablement affectées à la résidence comtale. Ne doit-on pas reconnaître en particulier dans la tour rectangulaire d'extrémité la *camera* comtale ? Entre *grande salle* et logis, les comtes disposaient d'une tribune d'apparat leur

permettant d'assister aux offices sans quitter le palais lui-même (fig. 22).

Cette structure ramassée est extrêmement proche de celle qui s'exprimait dès le XI^e siècle dans les tours maîtresses résidences d'Ivry, de Londres, de Colchester ; la similitude des programmes est évidente, quand bien même ces tours concentraient plus encore les fonctions, en les intégrant au sein d'architectures propres à la défense passive.

23. SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE (Seine-Maritime). Vue des restes du manoir seigneurial des comtes de Tancarville bâti à l'un des angles de l'enceinte abbatiale ; au fond, le pignon de la *grande salle*, à laquelle succédait un logis et la chapelle, visible sur la droite.



23

Une structure simple à éléments consécutifs

Mais il put exister des structures plus simples, basés sur une simple juxtaposition, dans le même axe, de la *salle*, *aula*, de la *chambre* et enfin de la chapelle. Un très bel exemple d'une telle structuration demeure, à l'état de ruine, à la périphérie du périmètre de l'abbaye de Saint-Martin-de-Boscherville (fig. 23) : il s'agissait du manoir des comtes de Tancarville, fondateurs et bienfaiteurs de l'abbaye, restauré à la fin du XIII^e siècle. La *grande salle*, le bâtiment à usage résidentiel, enfin la chapelle, se succédaient l'un à l'autre le long d'un des flancs de l'enceinte abbatiale. Il resterait à connaître la structure primitive de cet ensemble : de récentes fouilles semblent prouver qu'elle se basa sur une organisation plus ancienne, similaire quoique non superposable.

Mais il faut retenir de cet exemple tout à fait remarquable, constituant l'un des uniques témoins d'une résidence seigneuriale de haut

niveau abstraite du contexte purement castral, la notion d'alignement *aula/camera/capella*, en relatif décalage par rapport aux modèles cités plus haut.

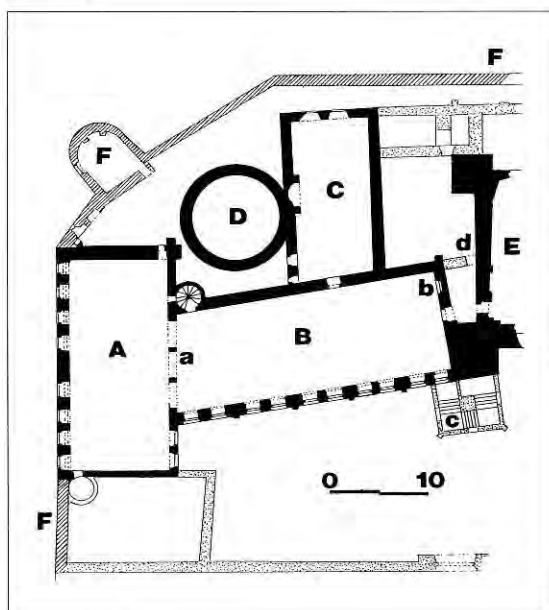
LES PALAIS ÉPISCOPAUX : FORMALISATIONS PARALLÈLES ET ORTHOGONALES

Si l'on n'a guère évoqué jusqu'à présent les palais épiscopaux, c'est que leurs traces antiques ont souvent disparu sous les cathédrales gothiques ; les fouilles en révèlent, jour après jour, les structures, ainsi par exemple à Genève où ont été reconnus les restes d'un bâtiment rectangulaire subdivisé par des murs de refend dès le Haut Moyen Âge. Les documents des années 1000-1100 ne sont pas avares en mentions de constructions neuves par les évêques en titre, que ce soit au Mans, à Angers, à Auxerre, et en bien d'autres lieux.

Les palais épiscopaux sont d'une essence un peu différente de celle des palais royaux ou princiers : en effet, ils sont l'expression concrète d'un pouvoir qui n'était ni féodal, ni régalien, placé à cheval entre le pouvoir religieux et le pouvoir laïc. Chacun sait que les évêques étaient aussi seigneurs, de telle sorte que leurs palais urbains furent le plus souvent calqués sur les palais royaux ou princiers ; pour autant, les fonctions n'étaient pas strictement superposables.

Quoi qu'il en soit, on reconnaît, dès la fin du XI^e ou le début du XII^e siècle, une mise en forme des édifices à la faveur des reconstructions à l'ordre du jour ; on ne s'y attardera pas outre mesure, l'excellent ouvrage d'Alain ERLANDE-BRANDENBURG consacré à la cathédrale faisant le point à ce sujet. Retenons cependant l'existence de formules en général ramassées, dans lesquelles on reconnaît trois types.

Le premier est celui des palais en "Tau", suivant l'expression consacrée : le plus bel exemple est celui d'Angers, reposant sur deux salles approximativement orthogonales, toutes deux bâties sur un rez-de-chaussée voûté. À l'étage, la *grande salle* située dans la jambe du "Tau" communiquait avec les appartements situés dans la traverse par une arcade tripartite (fig. 24). La chapelle en était apparemment disjointe, soit qu'elle ait pris place au rez-de-chaussée, soit plutôt qu'elle ait été accolée dans un édifice adjacent.



24. ANGERS (Maine-et-Loire). Palais épiscopal. Plan restitué de l'ensemble, d'après le plan de Joly-Leterne (1873), le plan antérieur à 1693 publié par L. de Farcy, et les découvertes archéologiques publiées par le même auteur. A : Aile des appartements (?). B : Aile de la *grande salle*. C : Aile de la *petite salle* (salle à manger de l'évêque ?). D : Cuisines. E : Transept de la cathédrale. F-F : Enceinte et tour gallo-romaine. a : Arcade triple séparant la *grande salle* des appartements. b : Lavabo à inscription. c : Escalier de Rohan, Renaissance. d : Emplacement de la chapelle primitive de l'évêque.

Au contraire, le palais épiscopal de Meaux fournit l'expression d'un plan parallèle-adjacent, pour reprendre la formulation développée ci-dessus : une *grande salle* divisée en deux est joutée par une chapelle adjacente. Dans le même ordre d'idées, le palais construit par Maurice de Sully à Paris présente un plan parallèle en série, la chapelle prolongeant la *grande salle* dans son axe. Sans doute ne faut-il pas établir de comparaisons outrancières, mais il n'est pas inutile de constater que ce type de mise en forme se rencontre dans la partie la plus ancienne du palais féodal de Salon-de-Provence, dû aux évêques d'Arles : ici, l'on trouve une structure probable de salle-tour-chapelle en prolongement (fig. 28).

De façon différente encore, Beauvais, récemment reconnu, offre une grande salle à deux appendices latéraux bordée par une chapelle orthogonale : nous avons ici un plan orthogonal-adjacent.

UN PROGRAMME DE BASE TRIPARTITE, UNE STRUCTURE ÉMINEMMENT VARIABLE

En définitive, cette évocation rapide de quelques palais royaux, princiers et épiscopaux du XII^e siècle fournit une vue saisissante de la variété des expressions du programme de base traditionnellement mis en exergue, celui de la trilogie *aula-camera-capella*.

Si, dans tous ces exemples, l'un des traits majeurs qui se dégage est la structuration et la formalisation du plan d'ensemble, l'association des trois éléments est des plus variables. On peut, en effet, passer de structures parallèles juxtaposées à des structures orthogonales-disjointes, sans pour autant perdre la notion d'unité conceptuelle. Les programmes se traduisent donc de façon différente dans la réalité, sans que l'on détermine clairement les raisons, dues à l'atavisme constructif, ou à la création architecturale.

Pour aller plus loin encore, certains exemples prouvent, sans doute aucun, que le schéma tripartite basique pouvait s'enrichir, comme à Senlis, de partitions fonctionnelles séparant l'espace public de l'espace semi-privé d'apparat, et celui-ci de l'espace privatif pur. Schéma que l'on n'ignore pas, puisqu'il apparaît également, dès le XI^e siècle, dans les grandes tours maîtresses, à commencer par celle d'Ivry.

D'une façon générale, il est frappant de constater qu'aucune évolution notable ne se traduit depuis le IX^e siècle dans la structuration même du palais, qu'il soit royal, ducal ou comtal. La composition architecturale, qui avait pu paraître un temps relâchée dans des enceintes distendues, s'organise en fonction de plans directeurs orthogonaux : que ceux-ci s'étendent à un ensemble à plusieurs ailes, ou au contraire à un ensemble resserré. Ceci est une preuve, s'il en faut, d'une certaine continuité qui met à mal l'idée trop souvent mise en avant d'une désorganisation au XI^e siècle ; au travers de plusieurs siècles s'exprime nettement l'idée suivant laquelle l'orthogonalité est le meilleur ferment d'organisation, qu'il s'agisse d'ensembles à caractère intensif ou extensif.

Il reste qu'au travers de trois siècles, du X^e au XII^e siècle, formes et structures sont à tel point variables, plans d'ensemble sont à tel degré mal connus, que tout repose sur un échantillon statistique non représentatif. Comparer Angers à Notre-Dame-de-Gravenchon, l'un palais urbain, l'autre palais rural, présente un risque certain, malgré le caractère contemporain ; partir d'Andone pour aboutir à Druyes relève d'un autre risque, celui de l'a priori de la continuité au travers des siècles. Il n'existe pas pour ces époques, de plan type, il n'existe sans doute qu'un programme de base qui s'exprime en fonction des opportunités, du caractère urbain ou rural, du rôle d'apparat ou de justice.

PALAIS ET RÉSIDENCES PRINCIÈRES AVANT LA GUERRE DE CENT ANS

Lorsque l'on progresse dans le XIII^e siècle, s'affirme l'ambiguïté entre château et palais. Si le siècle précédent ménageait encore la distinction entre l'édifice palatial – essentiellement urbain – et le château, le siècle suivant établit d'une façon quasi définitive l'assujettissement du palais au château, au moins de façon formelle. C'est-à-dire que le palais n'est plus que composante interne du château, ou de son enceinte castrale qui, d'une certaine façon, devient prépondérante au plan symbolique et concret, puisqu'elle s'affirme de plus en plus avec son contour maçonné et ses tours de flanquement.

Il importe donc, plus encore peut-être qu'aux siècles précédents où justement le corset ne l'emportait pas nécessairement sur l'intérieur, de bien faire la part des choses entre simples logis castraux, même d'essence royale, et résidences palatiales, même inscrites dans une enceinte castrale. La distinction repose d'abord sur le statut exprimé par les témoignages contemporains, mais aussi sur les bâtiments conservés.

Pourtant, la restitution des partis programmatiques palatiaux du XIII^e siècle n'est pas facile, pour deux raisons : la première tient tout simplement à la disparition des exemples, trop souvent détruits et non encore fouillés, ou à leur absorption et transformation en des bâtiments plus tardifs.

LES CONSÉQUENCES DE LA "CASTRALISATION" DU PALAIS

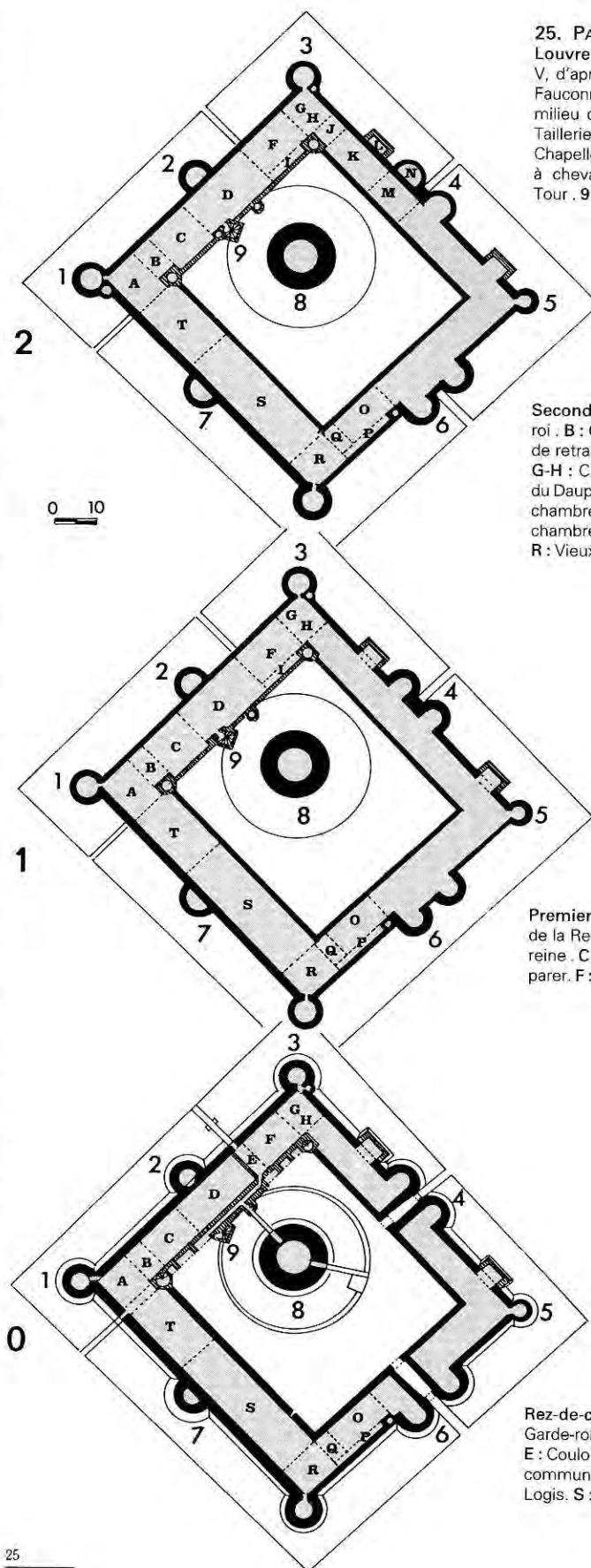
Si de longue date, les palais étudiés appartenaient à des structures castrales, celles-ci étaient, jusque fort avant dans le XII^e siècle, relativement distendues, ou plutôt dépourvues de la régularité géométrique orthogonale qui s'imposa à compter de la fin de ce siècle.

Le palais rural de Notre-Dame-de-Gravenchon fournit certes un contrepoint pour sa seconde phase, avec un ensemble rectangulaire

sur cour intérieure dès le début du siècle ; mais, en l'état actuel des connaissances, on ne peut manquer de faire une corrélation entre la généralisation, à partir de Philippe Auguste, de plans réguliers orthogonaux, avec le développement de schémas palatiaux fermés sur cour intérieure, les bâtiments du palais s'appuyant aux courtines.

Cette rencontre entre les programmes palatiaux traditionnels et le corsèment imposé par les nouveaux modes de construction castrales allait constituer une césure considérable : Druyes-les-Belles-Fontaines en constituait, dès la fin du XII^e siècle, l'un des prémisses, bientôt généralisé. On évoquera ainsi, en premier lieu, le château du Louvre, tout à la fois édifice castral et palais (fig. 25) (encore que son édification par Philippe Auguste n'ait jamais remis en cause le rôle dominant du palais primitif parisien, celui de la Cité). Le Louvre fut rapidement suivi par d'autres où, à l'intérieur de l'enceinte géométrique, les bâtiments d'apparat ou de résidence s'ordonnaient au long des courtines ; ils vont constituer la première partie de l'analyse qui suit.

Au contraire, les palais de structure ancienne se démarquent, quand bien même ils se rénovent au fil des ans ; on les reconnaît souvent à l'absence de contrainte de structuration externe imposée par l'enceinte. Ainsi, pour revenir au palais de la Cité à Paris, peut-on mettre en évidence une structuration complexe, basée sur une organisation spatiale tripartite, chapelle, salle, logis, orthogonale curieusement éclatée. L'organisation d'un palais plus tardif dans son expression, le palais ducal de Dijon, répond exactement à la même impression. Alors que, dans la construction neuve, l'enceinte, le corset, prime pour déterminer l'organisation mutuelle des bâtiments, imposant peu ou prou la notion de cour intérieure, les palais d'origine ancienne maintiennent une organisation spatiale plus originale héritée des premiers temps.



25. PARIS (Seine). Château-palais du Louvre. Restitution du plan sous Charles V, d'après M. WHITELEY. 1 : Tour de la Fauconnerie, ou de la Librairie. 2 : Tour du milieu devers les jardins. 3 : Tour de la Taille. 4 : Portail Est. 5 : Tour de la Chapelle. 6 : Grand portail. 7 : Tour en fer à cheval devers l'artillerie. 8 : Grosse Tour. 9 : Grande vis.

Second étage (du roi). A : Chambre du roi. B : Chapelle et oratoire. C : Chambre de retrait. D : Chambre à parer. F : Salle. G-H : Chambres. I : Couloir. J : Chapelle du Dauphin. K : Chambre à parer. L : Petite chambre. M : Chambre. N : Petite chambre. O : Grande Chapelle. P : couloir. R : Vieux logis royal. S : Grande salle.

Premier étage (de la reine). A : Chambre de la Reine. B : Chapelle et oratoire de la reine. C : Chambre à parer. D : Chambre à parer. F : Salle. G-H : Chambres. I : couloir.

Rez-de-chaussée : A : chambre. B : Garde-robe. C : Echançonnerie. D : Salle. E : Couloir pour aller au jardins. F : Salle du commun. O : Grande Chapelle. R : Vieux-Logis. S : Grande salle.

26. PARIS (Seine). Château-palais du Louvre. Vue d'une des colonnes de la salle basse dans l'aile Ouest, située sous la *grande salle* primitive.



LES PALAIS NEUFS AU CRIBLE DU CONCEPT PHILIPPIEN, D'ESSENCE FÉODALE : JEUX DE GÉOMÉTRIE SUR PLANS CONTRAINTS

Le plus célèbre des édifices royaux du XIII^e siècle fut, sans nul doute, le palais du Louvre ; son rôle est particulièrement intéressant, puisqu'il se plaçait en parallèle au palais primitif parisien, le palais de la Cité. Jamais il ne le détrôna au plan des institutions régaliennes ; en revanche, chacun sait qu'il était destiné à le surclasser au plan féodal, puisque les fiefs relevaient de sa tour, et non plus de celle du palais primitif.

Malheureusement, le palais philippin du Louvre ne nous est parvenu que de façon infime, au point même que l'on peut douter de savoir le restituer, en raison des modifications qui l'ont affecté à l'époque de Louis IX au XIII^e siècle, et surtout sous Charles V (fig. 26). Quoiqu'il en soit, un caractère de ce palais paraît évident : l'*enceinte philippienne* y a déterminé une organisation fonctionnelle avec des bâtiments bordant les murs, délimitant une cour intérieure. Cette cour, si l'on fait abstrac-

tion de la tour maîtresse avec son fossé, est entièrement conditionnée par le parti général de l'enceinte ; la cour centrale est, d'une certaine façon, le résultat d'un parti externe. On retrouve le même type d'organisation à Dourdan, postérieur d'une trentaine d'années au Louvre.

Au-delà de ces deux premiers cas, royaux, la nouvelle conception du complexe castral, marquant la prééminence du féodal sur le régalien, entraîna une mise en forme déterminée par l'enceinte ; non sans variations

Palais à structure asymétrique

Si l'on en reste à la définition de structures palatiales neuves au début du XIII^e siècle, le premier, et le plus bel exemple s'offre avec le palais de Coucy : un palais qui ne fut, comme le voulait la devise d'Enguerrand III son constructeur, ni royal, ni ducal, ni comtal, seulement baronial, et pourtant... Gendre de l'Empereur, grand parmi les grands, Enguerrand III de Coucy bâtit un palais dont ne subsiste plus aujourd'hui, du XIII^e siècle, que le programme de base, les élévations n'étant pas connues. Il se composait d'une *grande salle* sur deux niveaux de stockage, cave voûtée et cellier en rez-de-chaussée, avec chapelle orthogonale médiane ; en angle obtus se détachait de cette *grande salle* un bâtiment affecté très certainement à la résidence, bâti sur un rez-de-chaussée à arcades ouvertes sur cour.

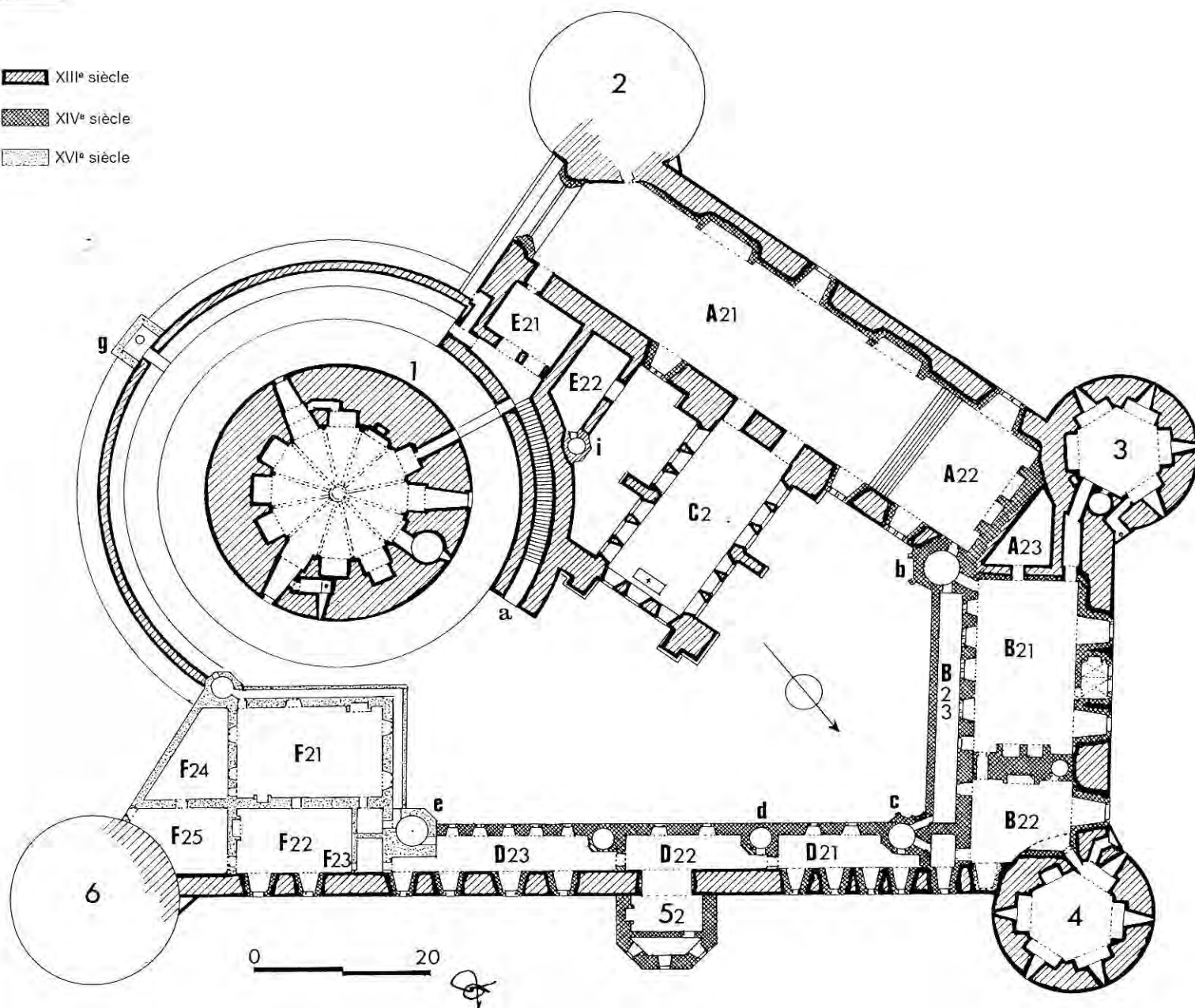
Coucy, malgré les modifications qui l'affectèrent au XIV^e siècle, demeure l'exemple le plus pur du palais de la première moitié du XIII^e siècle, en raison de son caractère de construction neuve ; on peut en retenir son aspect d'édifice en L formé par l'*aula* et la *camera* en retour bordant une cour trapézoïdale, sa concentration, enfin le caractère médian de sa chapelle par rapport à la *grande salle*, formant au surplus accès de rez-de-chaussée aux celliers (fig. 27).

Il s'agit ici de ce que l'on peut appeler une structure asymétrique, où les bâtiments nobles n'occupent qu'une partie de l'enceinte générale. Le palais comtal de Boulogne-sur-Mer offre une structure relevant du même schéma d'ensemble, asymétrique puisque la trilogie salle-chapelle-logis occupe un tiers de l'enceinte polygonale. Cependant, à la différence de Coucy, ces trois éléments fonctionnent de façon juxtaposée, sans la dépendance qui, à Coucy, asservit la chapelle à la *grande salle*.

■ XIII^e siècle

■ XIV^e siècle

■ XVI^e siècle

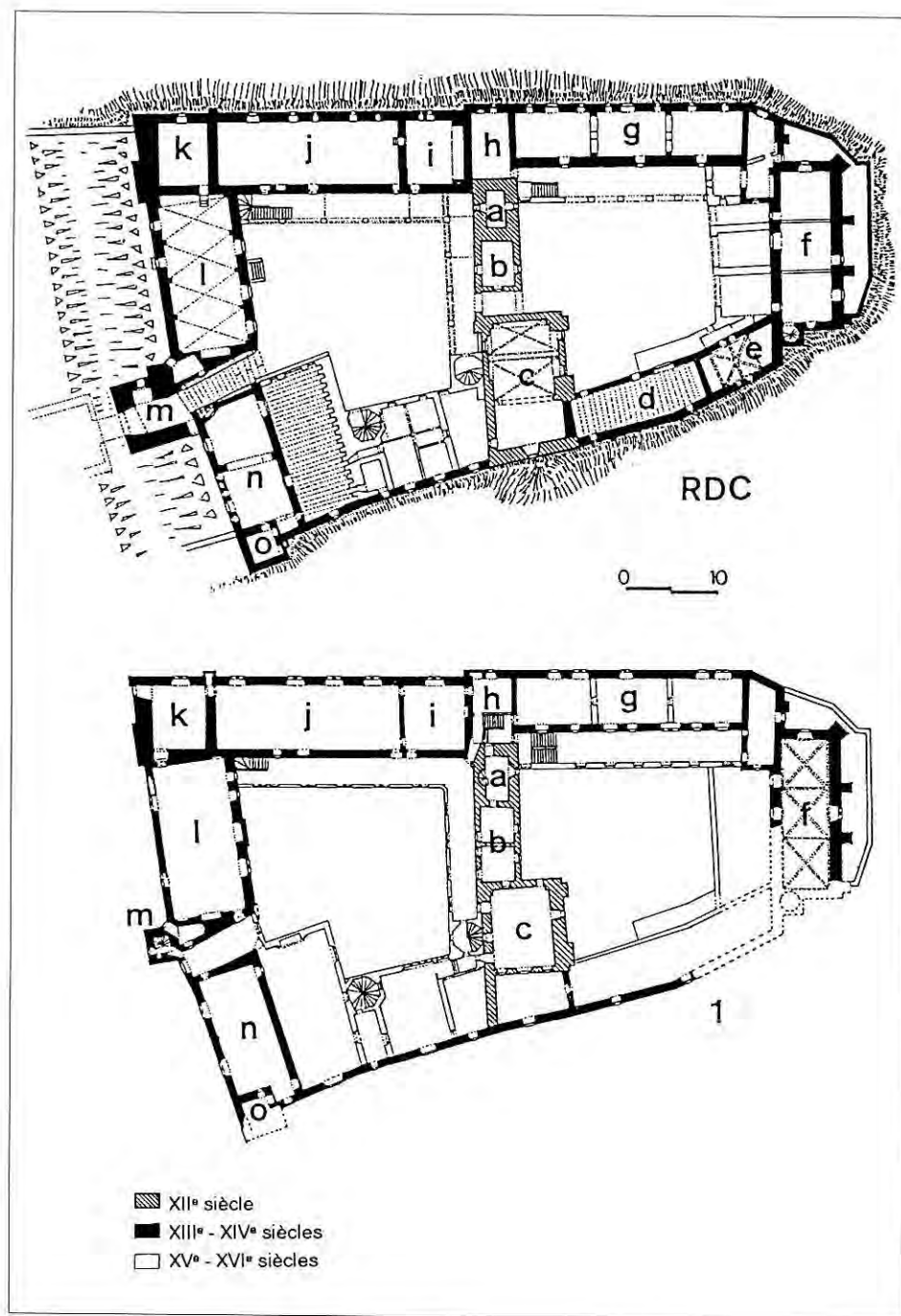


La recherche de symétrie dans le plan d'ensemble du palais

Le XIII^e siècle ouvre, au-delà de ces exemples, la réflexion sur une plus grande symétrisation de la mise en forme du programme palatial d'ensemble. Bien qu'il s'agisse d'un palais à substrat ancien, le château de l'Empéri à Salon offre un bel exemple, toujours dans la première moitié du XIII^e siècle : l'axe de symétrie est basé ici sur la ligne reliant la porte d'entrée de la basse-cour, le milieu du palais roman, enfin la

27. Coucy (Aisne). Plan restitué du premier étage du château-palais. 1 : Grosse Tour, 2 : Tour du bout du coin de la grande salle (1403). 3 : Tour du coin entre la grande salle et le Paile. Grenier à l'avoine (1386). Tour de la Fosse à l'avoine (1556). 4 : Tour Jacquet (1556). Tour de la Fosse Jacquet (1560). 5 : Tour carrée (1386, 1403). 6 : Tour de l'Artillerie (1386). A : Grande salle. A21 : Espace de la Grande salle. A22 : Tribune ou tribunal. A23 : Four du Paile (1386). Garde-robe de la Salle aux Dames (1556). B : Logis. B21 : Paile (1386, 1403). B22 : Chambre nappée (1556). C : Chapelle. D : Galeries neuves

(1386). galerie couverte de tuile (1556). E : Bâtiment des cuisines primitives. E21 : Antichambre de la grande salle. E22 : Chambre des cuisines (1386). F : Logis royal neuf (1556, 1560). G : Galerie de contremaine. a : Grand escalier pour monter à la Grande salle (1556). b : Grande vis du Logis. c : Vis de la porte de l'Horloge (? 1386). d : Vis de la Tour carrée. e : Vis du Logis neuf. f : Poterne et escalier des cuisines. g : Puits de la citerne (1556). h : Porte d'entrée du château. i : Escalier des cuisines. j : Fosse des cuisines. k : Arcature de la cour des cuisines.



28. SALON-DE-PROVENCE (Bouches-du-Rhône). Château de l'Empéri. Plans du château épiscopal (d'après J. Formigé). a/b/c. Complexe salle/tour/chapelle du XII^e siècle. a : Tour vieille. b : Salle primitive (?). c : Chapelle Sainte-Catherine. RDC et premier niveau sont séparés par une voûte ajoutée au XVI^e siècle. Ils ne formaient qu'un niveau primitivement. d/e. Communs du palais XIII^e siècle. d : RDC. Cellier. e : RDC : Salle voûtée. f. Grande salle du XIII^e siècle. RDC : cellier. Premier niveau : Grande salle. g/h.

Complexe salle/tour secondaire du palais XIII^e siècle. g : RDC : Écuries (?). Premier niveau : Salle. h : Tour XIII^e siècle. i/j/k. Complexe tour/salle/chambre. i : Chambre. j : RDC : Réfectoire de la livrée. Premier niveau : Salle des Consuls. k : Tour Pierre de Cros. l/m : Complexe salle/tour. l : RDC. Salle des Gardes. Premier niveau : Salle du Jeu de Paume. m : RDC : Barbacane. Premier niveau : Tour de Guet. n/o : Complexe salle/tour. n : Premier niveau : Salle Rostang de Cabre. o : Tour Rostang de Cabre.

grande salle gothique. De chaque côté sont déclinés des bâtiments du XIII^e siècle bordant l'enceinte, aux fonctions diverses (parfois non reconnues) (fig. 28).

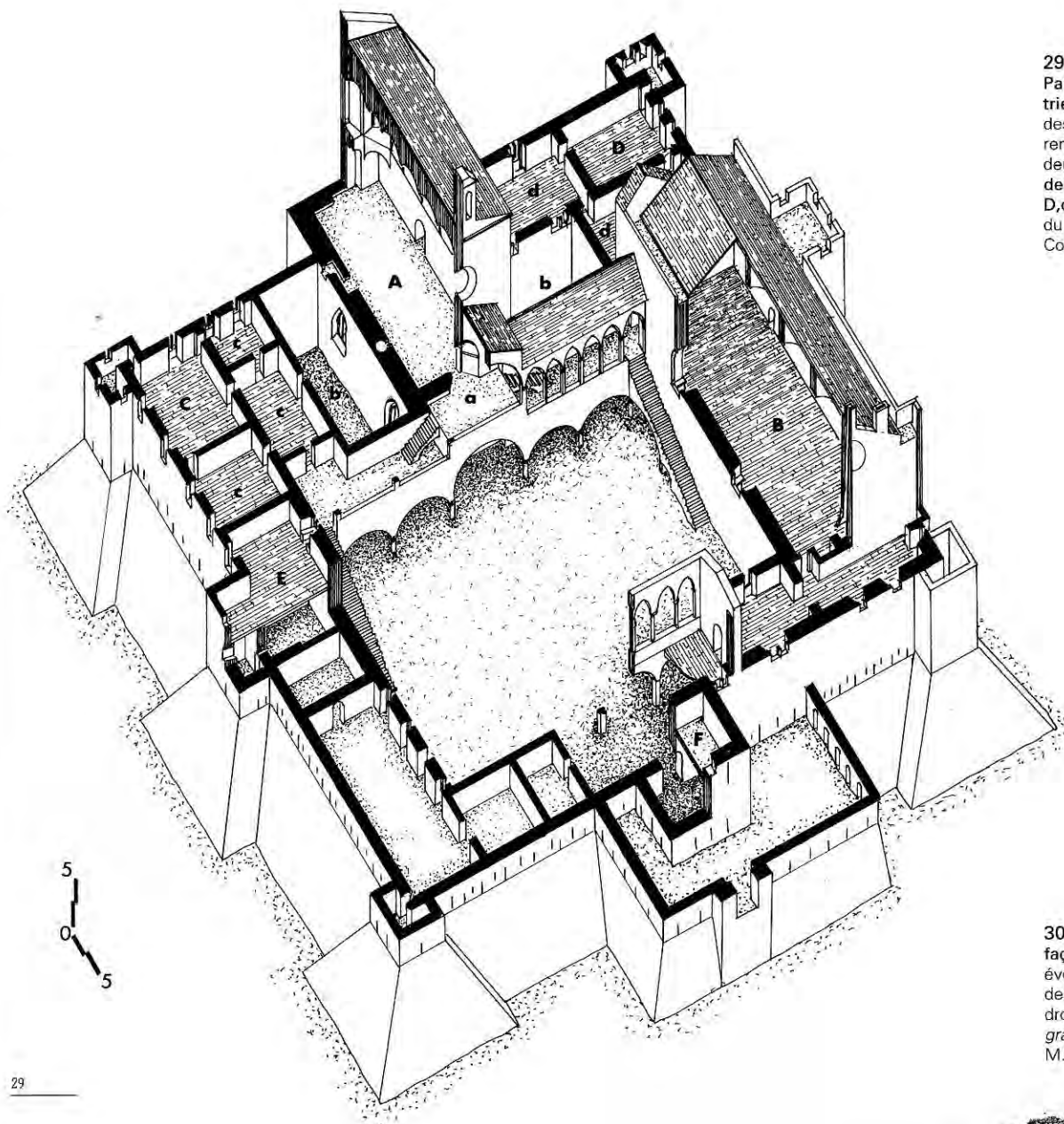
Le plan d'ensemble du palais majorquin de Perpignan, à la fin du siècle (remanié au XIV^e siècle par l'apport de tours flanquantes), fournit un exemple remarquable de symétrisation du programme. Mais, dans ce cas, l'axe majeur de l'édifice est constitué par la ligne reliant l'entrée à l'axe de la chapelle ; de chaque côté de celle-ci prennent place les logis respectifs du roi et de la reine, qui servent de noyau aux ailes orthogonales, celle de la grande salle et celle des services administratifs et juridiques (salle du sceau, dite *Salle du Timbre*) (fig. 29).

Cette recherche de symétrie se retrouve de façon quasi identique dans le programme du palais papal de Villandraut au début du XIV^e siècle (fig. 39) ; certes cet édifice fut rural, ne justifiant peut-être pas son qualificatif de palais. Quoi qu'il en soit, les bâtiments s'ordonnent autour de la cour centrale avec deux ailes résidentielles flanquant un corps principal contenant la chapelle. Dans ce palais du début du XIV^e siècle, la mise en forme est sans doute différente de celle de Perpignan, moins affirmée en tout cas puisque la chapelle est interiorisée dans le corps principal ; pourtant, les similitudes de programmes sont saisissantes.

Symétrie dans l'asymétrie

On ne peut s'arrêter à cette dichotomie trop simpliste entre la symétrie ou asymétrie des mises en forme. Bien souvent, le corset géométrique de l'enceinte autorise des mises en forme plus nuancées. On songerait ainsi au palais rural des évêques de Beauvais, le château de Thiers-sur-Thève, avec une grande salle occupant tout un côté de l'enceinte, à cheval sur l'entrée, la chapelle occupant l'une des tours d'angle, et le logis se situant au centre de la cour (fig. 30, fig. 120).

Châluset, palais par son décor comme par son ambition, bâti dans le dernier quart du XIII^e siècle, traduit un autre effet d'asymétrie dans la symétrie : tout un côté du quadrilatère est occupé par la succession de trois bâtiments, sans doute centrés sur la grande salle à laquelle se raccorde, de façon perpendiculaire, une chapelle ; de chaque côté se trouvaient vraisemblablement un appartement constitué par une chambre de parement et une chambre privée dans



29. PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales). Palais des rois de Majorque. Axonométrie du palais (à partir des plans du SDA des Pyrénées-Orientales et des remarques de L.Bayrou). A : Chapelle à deux niveaux. B : Grande salle, dite Salle de Majorque. C,c : Appartements du roi. D,d : Appartements de la reine. E : Salle du Sceau. F : Tour de l'Hommage. b : Cours intérieures.

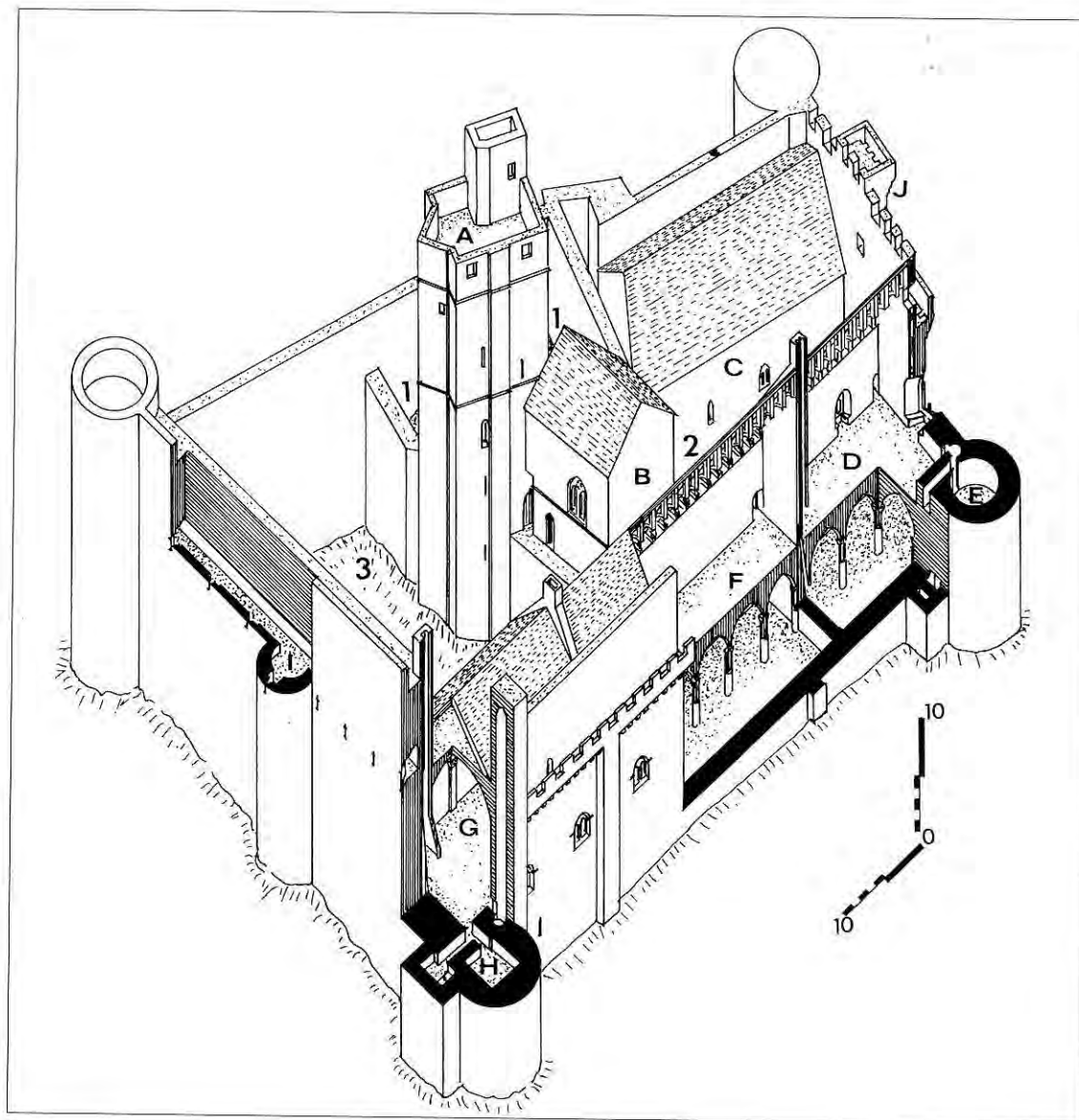
29

30. THIERS-SUR-THÈVE (Oise). Vue de la façade conservée du palais rural des évêques de Beauvais, édifié dans le dernier quart du XIII^e siècle. De gauche à droite, tour de l'entrée, fenêtres de la grande salle, tour de la chapelle. (Cl. Arch. M.H.-SPADEM).



30

31. SAINT-JEAN-LIGOURE (Haute-Vienne) : Château de Châluçet. Axonométrie en écorché (à partir des relevés de Bénouville et relevés personnels). A : Tour maîtresse de la première campagne (fin du XII^e ou début XIII^e siècle) surélevée au XIV^e siècle (troisième campagne). B : Chapelle de la première moitié du XII^e siècle, disparue (seconde campagne). C : Communs (seconde campagne). D : Première salle seigneuriale (seconde campagne). E : Chambre attenante à la première salle (seconde campagne). F : Grande salle (seconde campagne). G : Seconde salle seigneuriale (seconde campagne). H : Chambre attenante à la seconde salle (seconde campagne). I : Gaine voûtée à archères (seconde campagne). J : Tour-porte (seconde campagne) surélevée dans la troisième campagne. 1 : Cour primitive (première campagne). 2 : Cour d'entrée (seconde campagne). 3 : Cour noble (seconde campagne).



la tour voisine. Ce parti très symétrique se perd pourtant dans une organisation générale du château très complexe, totalement asymétrique en raison de la présence d'éléments plus anciens (fig. 31).

L'INDÉPENDANCE DE LA STRUCTURE PALATIALE D'ESSENCE RÉGALIEENNE PAR RAPPORT AU CONCEPT PHILIPPIEN D'ESSENCE FÉODALE

Pour autant, cette structuration palatiale imprimée par l'enceinte ne fut pas de règle pour un bon nombre d'édifices, en raison de la partition entre la fonction féodale et la fonction

régaliennne. Le concept philippin de l'enceinte est manifestation féodale ; il se traduit au premier chef par la tour maîtresse, expression majeure du pouvoir féodal exercé par le roi. L'enceinte flanquée de tours, induisant ensuite le palais accolé aux courtines formant cour, n'en est qu'un succédané.

Mais le pouvoir royal, et les démembrements qu'en sont les pouvoirs ducaux ou comtaux, n'est pas seulement féodal : il comporte également les attributs anciens du pouvoir régalienn, à commencer par la justice civile ou criminelle qui ne s'assimile en aucun cas à la justice féodale. Alors, nul étonnement si l'on voit se perpétuer, à côté des nouveaux symboles d'essence féodale, les symboles de la justice civile d'essence régaliennne.

Le Palais de la Cité à Paris et les palais régaliens urbains

La structuration du palais de la Cité est particulièrement difficile à restituer, en raison des modifications considérables qui l'ont affecté au cours du temps. Mais ce qui apparaît de façon nette est l'indépendance du programme palatial par rapport aux enceintes successives qui l'entourèrent, de l'enceinte gallo-romaine primitive à l'enceinte de Philippe-le-Bel (fig. 32).

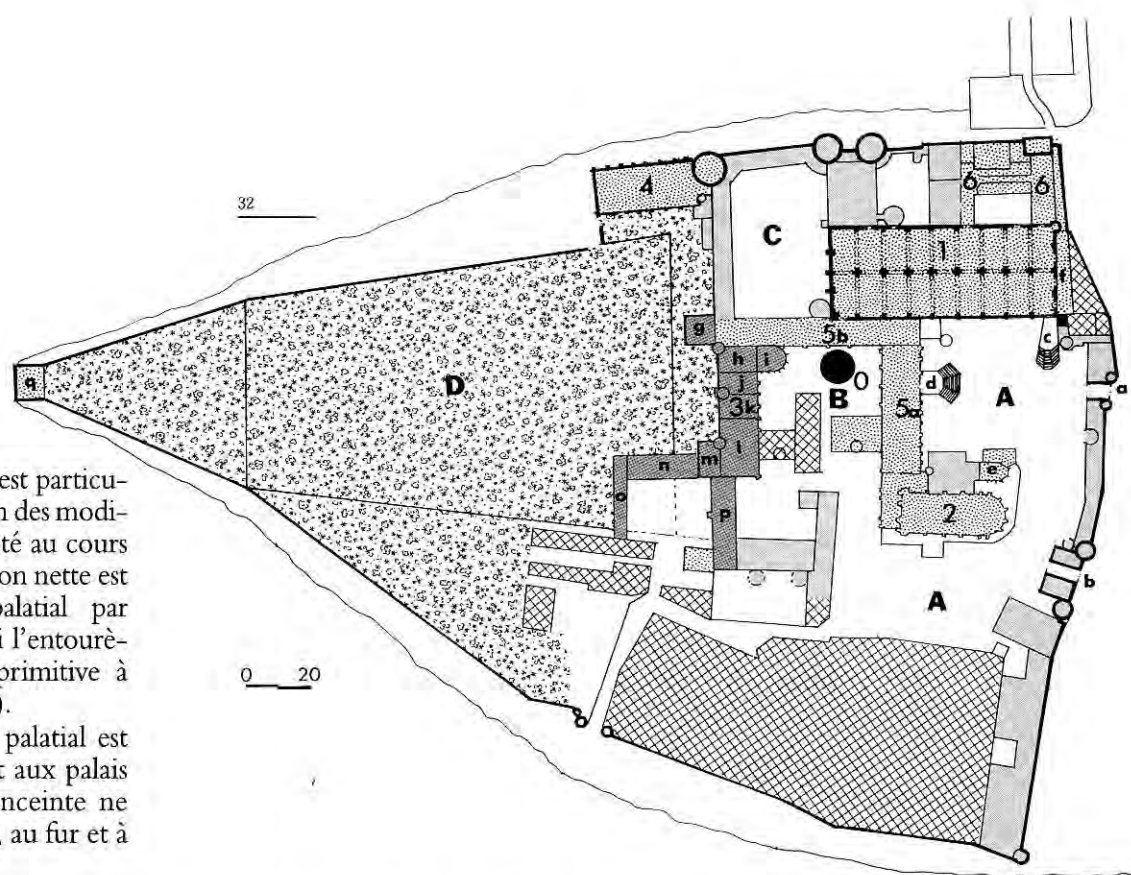
Dans ce cas précis, l'ensemble palatial est cœur de programme, contrairement aux palais castraux d'essence *philippienne* ; l'enceinte ne fait que s'y adapter progressivement, au fur et à mesure des besoins.

Les recherches de Jean GUEROUT ont fourni la trame d'évolution de cet ensemble ; cependant, les suppositions non étayées archéologiquement relatives à l'état primitif n'autorisent guère à une évaluation préalable à la fin du XIII^e siècle, époque à laquelle Philippe le Bel restructura entièrement le palais.

Enregistrant toutes les modifications antérieures, il se présentait comme un ensemble à trame orthogonale non contrainte extérieurement, et indépendante de l'enceinte externe, à trois pôles. Le pôle religieux était celui de la Sainte Chapelle, bâtie par Saint Louis en lieu et place, semble-t-il, de la chapelle primitive dédiée à Saint Nicolas. Le pôle civil, tout à la fois d'essence judiciaire et d'apparat, était la *grande salle* entièrement reconstruite par Philippe le Bel. Enfin, le pôle privatif était constitué par le Logis du Roi, situé à l'Ouest de l'ensemble ; ce logis comprenait un oratoire privé, mais l'on reste dans le doute quant à son extension au XIII^e siècle, dans la mesure où les témoignages architecturaux dont on dispose semblent renvoyer plutôt au XIV^e siècle.

À côté de cette trilogie de base, le palais comportait dès le milieu du XIII^e siècle une *grande salle* supplémentaire, la "salle sur l'eau" bâtie au Nord, attribuée à Saint Louis.

Mais l'essentiel de cet ensemble ne réside pas tant dans son éclatement manifeste, indépendant de toute formalisation externe, que

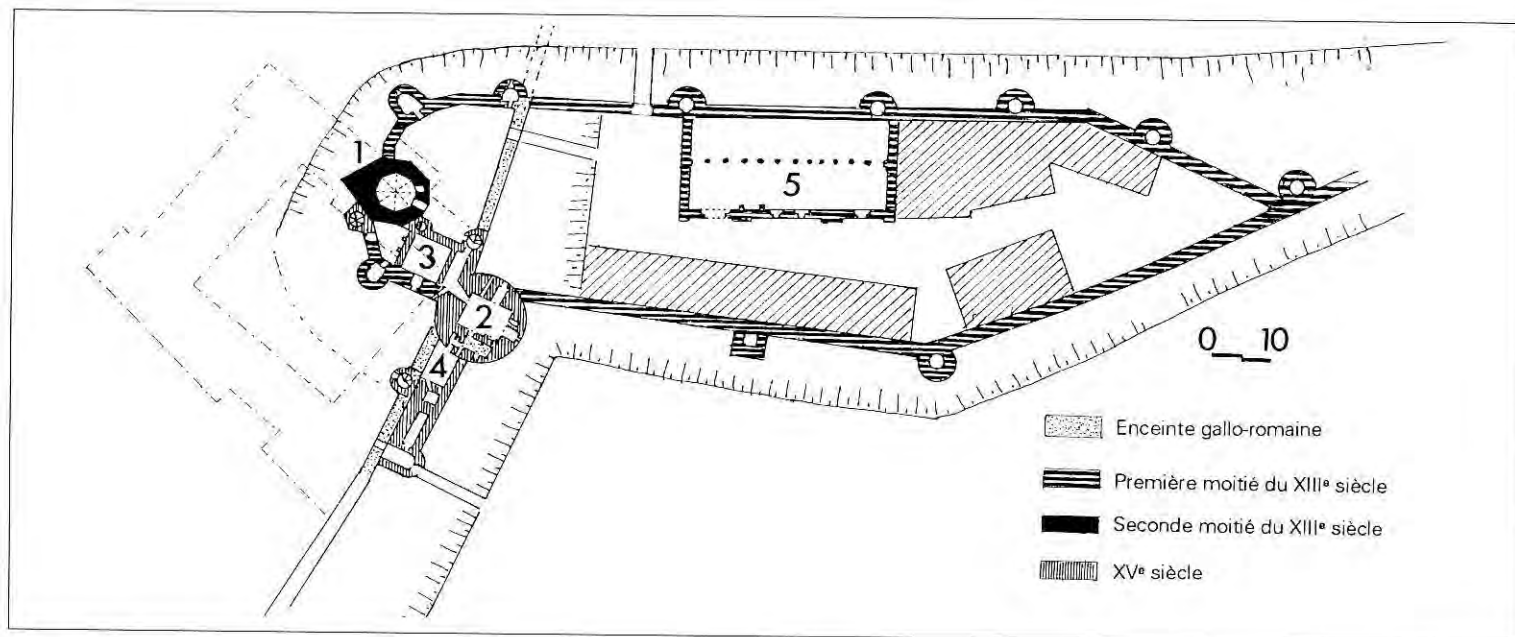


dans son intégration grâce à des circulations de pôle à pôle par des "galeries", véritables bâtiments qui purent servir de logis dans des époques plus tardives, comme le galetas de la galerie des Merciers. Galerie des Merciers reliant Sainte Chapelle à *grande salle*, galerie dite des prisonniers reliant la *grande salle* au Logis du roi, galerie reliant le Logis du roi à la salle sur l'eau : autant de bâtiments de liaison prouvant la nécessité ressentie par le maître d'ouvrage de disposer d'un ensemble cohérent dans ses circulations.

Il n'est pas neutre enfin de constater que la trame d'ensemble de ce palais royal de Paris, même retraduite au travers des modifications de Saint Louis et de Philippe le Bel, rappelle fortement la structure du palais impérial d'Aix-la-Chapelle quatre siècles plus tôt. On n'aura pas l'outrance de prétendre que l'un influence l'autre ; bien au contraire, il faut analyser cette similitude en termes de réponse à des programmes similaires. Quels étaient-ils ? Tout simplement l'individualisation des fonctions, traduite par une indépendance des bâtiments, et la cohérence spatiale traduite par des galeries de liaison.

On retrouverait une mise en forme similaire du programme dans le palais ducal de Dijon, avec le tripôle *grande salle* - *tour logis* - *Sainte Chapelle* attribuable au XIV^e siècle.

32. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Schéma fonctionnel du Palais de la Cité dans les années 1425 (à partir des schémas de J. Guerout). A : Grande Cour. B : Petite Cour. C : Grand Préau. D : Jardins. 1 : *Grande salle* (Philippe le Bel). 2 : Sainte Chapelle (Louis IX). 3 : Logis du Roi. 4 : Salle sur l'eau (Louis IX). 5a : Galerie des Merciers (Louis IX). 5b : Galerie des Prisonniers (Philippe le Bel). 6 : Services (échançonnerie, fruiterie, cuisines, paneterie). a : Grande Porte. b : Porte Saint-Michel. c : Degrés et perron de la *grande salle*. d : Grands degrés et perron (Philippe le Bel). e : Trésor des Chartes. f : Cuisines de bouche. g : Tour carrée. h : Chambre Verte. i : Oratoire du roi. j : Chambre du roi (chambre de bois d'Irlande). k : Chapelle (?). l : Chambre de parement. m : Tour de la Librairie. n : Grande chambre du roi (1411-1422). o : Galerie. p : Hôtel du duc d'Orléans. q : Salle de la Pointe.



33. ANGOULÊME (Charente). Plan reconstitué du château comtal (d'après P. Dubourg-Noves). 1 : Tour maîtresse (1270-80). 2 : Tour Jean d'Orléans (XV^e siècle). 3 : Logis Jean d'Orléans. 4 : Extension du Logis d'Orléans. 5 : Grande salle (XIII^e siècle).

Palais urbains d'essence régaliennne

On retrouverait, certes avec moins de force, les mêmes errements dans la conception des palais urbains manifestant la puissance régaliennne, plus que féodale. A commencer par les palais ducaux ou comtaux du XIII^e siècle : Provins en est un excellent exemple (fig. 21). Bien qu'ici, l'enveloppe de l'ensemble palatial soit approximativement rectangulaire, bien que la trame soit entièrement rectangulaire, la structure relève non pas d'une conception externe due à l'enceinte, mais bien d'une expression d'un programme interne. Complexe grande salle primitive et chapelle forment le premier côté du quadrilatère, alors qu'un grand bâtiment en forme de seconde grande salle détermine une aile en retour, une seconde aile en retour étant constituée par des bâtiments de service.

L'ensemble, inscrit dans un rectangle, se différencie de façon drastique des palais castraux contraints par l'enceinte externe : ici au contraire, il semble bien que la structuration des bâtiments a conditionné l'environnement.

Des ensembles d'essence régaliennne tels qu'Angoulême, ou Poitiers, témoignent en ce XIII^e siècle de la ductilité extrême des programmes : dans le premier cas, la grande salle est édifiée dans une sorte de basse-cour gagnée au dehors de l'enceinte gallo-romaine primitive, dans un appendice du XIII^e siècle (fig. 33). La constitution du palais comtal n'apparaît plus

clairement, puisqu'elle a été oblitérée successivement par une tour maîtresse de la fin du XIII^e siècle, et une extension qui s'étend jusque très avant dans le XVI^e siècle. Dans le second cas, le palais que l'on pourrait appeler régalienn se bâtit à l'aide d'une grande salle ajoutée à l'ancienne tour maîtresse rectangulaire dite Tour Maubergeon, alors même que se développe, dans la même ville, un palais d'essence féodale qui constitue le château des bords du Clain, attribué à Saint Louis (fig. 45).

Le palais royal de Laon, connu grâce à des documents du XVIII^e siècle, figure parmi les édifices régaliens dépourvus d'expression féodale. Ici, le palais du XIII^e siècle qui remplaça un palais carolingien abandonné en d'autres lieux, se basait essentiellement sur un grand bâtiment formant grande salle et chapelle. Ce palais, à vocation prioritairement administrative, se plaçait au-dessus de l'une des entrées de la ville ceinte ; la chapelle, à deux niveaux, communiquait à son niveau supérieur avec la grande salle accessible par un escalier externe. En retour semblait se détacher, au XVIII^e siècle, un logis affecté aux officiers de la couronne, alors que la Grosse Tour, la tour maîtresse de Philippe Auguste, se dressait en retrait (fig. 81).

L'important est, en fait, de noter dans ces quelques exemples la relative indépendance entre le programme défensif, quand bien même il fut totalement ostentatoire, et le programme que l'on pourrait appeler civil.

L'ADAPTATION DE PROGRAMMES FÉODAUX ANCIENS AU MODELE PHILIPPIN

En définitive, la structuration du palais dit gothique résulte largement de l'adaptation d'édifices anciens en fonction de programmes nouveaux. Carcassonne, avec son palais comtal, devenu royal dans le second quart du XIII^e siècle, illustre bien cette évolution. D'une résidence seigneuriale basée sur l'existence de deux *tours-résidences*, une double évolution s'effectue lorsque le roi rentre en possession du site avant le milieu du XIII^e siècle : suivant le modèle philippin, une enceinte flanquée par des tours circulaires, avec une porte à deux tours, est déterminée. Mais, à l'intérieur de cette enceinte, les architectes royaux délimitent une nouvelle *grande salle* qui surclasse les bâtiments primitifs, sans pour autant les remplacer.

Cette adaptation de sites anciens fut, sans nul doute, la voie commune ; Montargis en fut

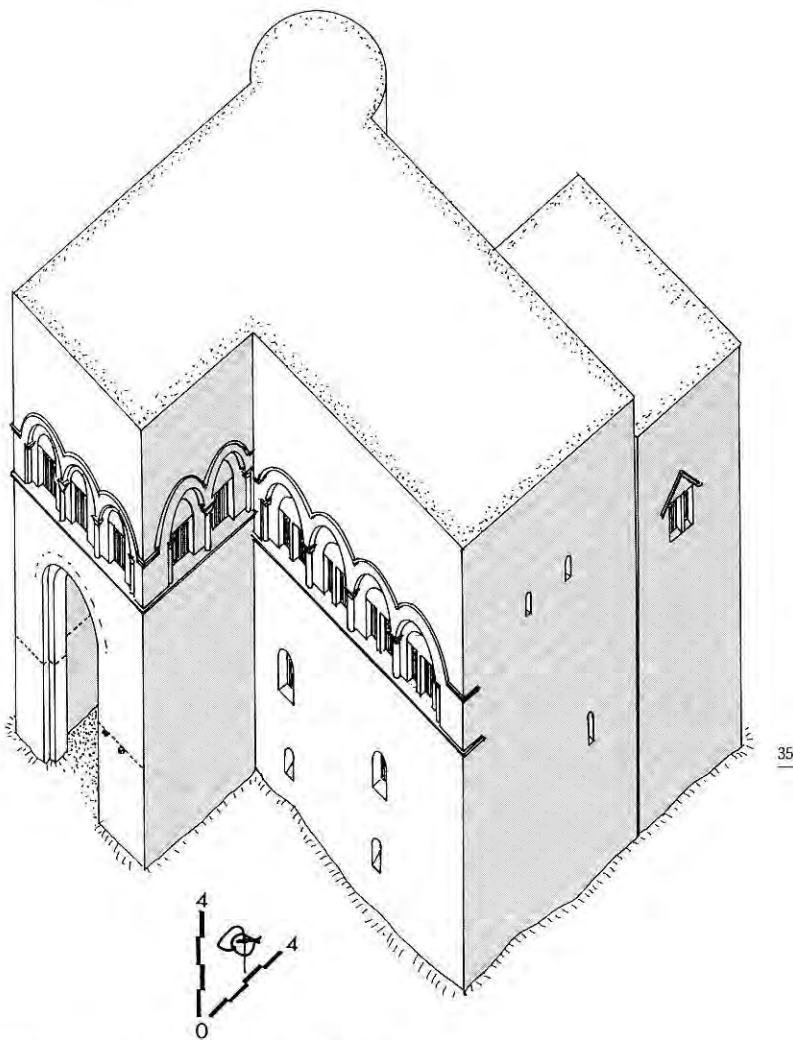
un exemple marquant, partant de l'enceinte-coquille sur motte primitive, la délaissant sous Philippe Auguste pour épouser l'enceinte régulièrement flanquée de tours reprenant le tracé de la basse-cour primitive (t.I, fig. 9, t.II, fig. 103). Les architectes royaux bâtirent ici une *grande salle*, mais aussi des logis connexes dont on décèle difficilement le rôle à travers le plan d'Androuët du Cerceau (fig. 34). Ce cas n'est pas si éloigné de celui d'Angoulême déjà évoqué ; Gisors offre un autre exemple, où les logis royaux délaissèrent la motte primitive pour s'établir au long de l'enceinte de basse-cour, refortifiée à cette époque.

L'adaptation au modèle philippin est ici assez formelle ; rien à voir avec le château à cour intérieure déterminée par l'enceinte externe. Dans ces exemples, le palais s'adapte à un contour préexistant, auquel il se colle ; il n'existe donc pas de concept d'ensemble fort. Ne serait-ce que par l'absence de forme structurante dans l'enceinte fortifiée, reprenant tout simplement un ancien tracé distendu.

34. MONTARGIS (Loiret). Vue de l'ensemble résidentiel pendant sa destruction (lithographie de M.Motte). (Cl. Archives Monuments Historiques-SPADEM). De gauche à droite, les logis, la chapelle, la *grande salle*.



LE CONCEPT DE SALLE À TOUR : L'ANTITHÈSE DU PROGRAMME PHILIPPIEN



35. MONTÉLIMAR (Drôme). Axonométrie restituée du palais.

35

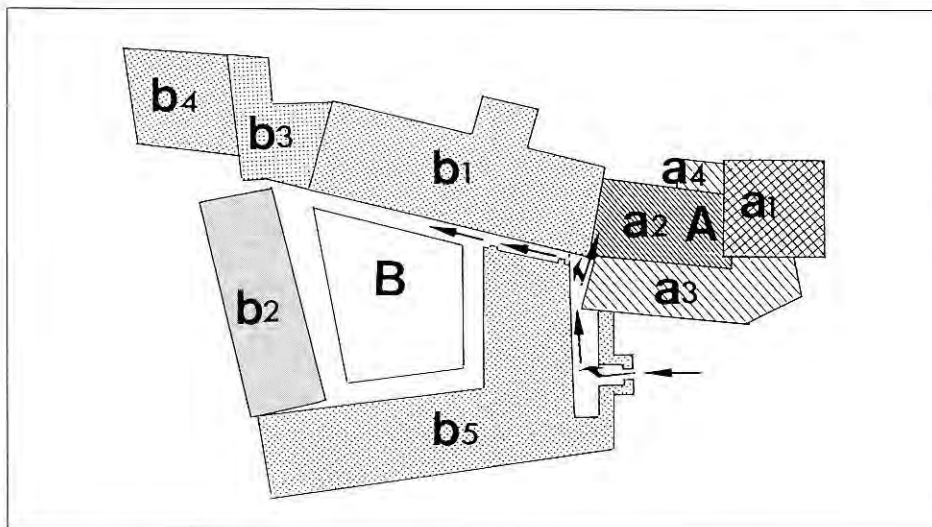
Si le programme philippin, déterminé par la formalisation de l'enceinte externe, semble se traduire par une égalité symbolique des divers bâtiments nobles, *grande salle*, chapelle, *chambre*, comme ceci se concrétise à Coucy, un programme concurrent ne laisse pas de se manifester. Ce programme concurrent est basé sur l'association entre *grande salle* et *tour-résidence*, éventuellement avec une chapelle associée.

On peut mettre en évidence ce schéma au palais comtal de Crépy-en-Valois, sans doute construit au début du XIII^e siècle, avec un bâtiment constitué par la juxtaposition d'une *grande salle* à deux niveaux nobles, et d'une tour-chambre (t.I, fig. 95, t.II, fig. 181) ; Montélimar donne, à la même époque, l'exemple d'une *grande salle* indépendante à laquelle fut ajoutée bientôt une tour-chambre, de façon analogue à celle de Crépy (fig. 35).

On citera aussi le château comtal, puis ducal, d'Annecy, où à vrai-dire la structuration fut marquée par une évolution considérable dans le temps, débouchant à la fin du XIV^e siècle sur un ensemble de *grande salle* à deux *tours-résidences* doté d'annexes, l'ensemble formant une sorte de conglomerat assez caractéristique des palais compacts de culture germanique ou impériale.

Mais, dans les palais princiers, on pourrait citer le cas du château du Bourget-du-Lac, lui aussi résultat de plusieurs campagnes de construction, avec des ensembles résidentiels successifs formant, en définitive, une enceinte quadrangulaire à tours carrées flanquantes (t.I, fig. 351). Ces trois ensembles pourraient être justiciables de programmes de *salles à tour*, non sans partitions internes aujourd'hui difficilement démêlables.

Le plus bel exemple de ce programme palatial, dont on a trouvé des manifestations au XII^e siècle à Tours et au Mans, se présente en Avignon, avec le palais bâti par le pape Benoît XII entre 1336 et 1342 (fig. 36). L'élément fondamental de la résidence papale fut le complexe *salle-tour* basé sur la tour des Anges, tour maîtresse affectée au logis personnel du pape, et sur l'ensemble formé par la salle de parement, la *salle* privée et la cuisine, enfin l'étude. Tout ce complexe résidentiel purement



36. AVIGNON (Vaucluse). Palais des Papes : Palais vieux. Schéma fonctionnel. A : Complexe résidentiel du pape. a1 : Tour et chambre du pape. a2 : Chambre de parement. a3 : Salle et cuisine. a4 : Etude. B : Complexe d'ap-

parat implanté sur le palais épiscopal de Jean XXII. b1 : Grande salle (Tinell). b2 : Chapelle pontificale. b3 : Services de la Grande salle (cuisine, latrines). b4 : Tour de Trouillas. b5 : Ailes de réception.

36



37

privatif fut le noyau du palais, juxtaposé à l'ancien palais épiscopal préexistant entièrement reconstruit autour d'une cour centrale..

Dans ce palais entièrement neuf de la première moitié du XIV^e siècle, on trouve donc une double structure ; la structure privative, édifiée la première, basée sur l'association *salle-tour*, et la structure publique, basée sur un concept de palais sur cour, avec *grande salle* et chapelle orthogonales sur deux côtés de l'ensemble (fig. 37).

Mais Avignon fournit, dans les années 1330-1340, mieux qu'une trop apparente antithèse entre les programmes déterminés par l'enceinte externe, et les programmes libres : ce palais papal offre un programme fonctionnel extrêmement clair, déclinant la hiérarchie fonctionnelle des bâtiments, depuis la chambre personnelle du prince située à l'étage de la tour des Anges, jusqu'aux chambres d'hôtes, avec une gradation entre salles privées et salles publiques, entre chapelle privée et chapelle publique (fig. 36 ; fig. 135).

En Avignon, fut-ce coïncidence historique ou volonté du maître d'ouvrage, le plan traduit très nettement les partitions fonctionnelles, comme rarement ce sera le cas par la suite. Et, dans ce schéma, le secteur privatif du

pape s'individualise nettement, s'extériorise même par rapport au reste de la structure, en s'appuyant nettement sur le concept de *tour - résidence*.

Par la suite, l'agrandissement du palais sous Clément VI ne modifiera pas profondément cette situation : si ce n'est que le palais "public" primitif se doubla d'un second palais sur cour, le complexe *salle-tour* primitif en formant la charnière.

PALAIS ANCIENS, PALAIS RÉNOVÉS, PALAIS NEUFS : LA VARIÉTÉ DES PROGRAMMES ET L'ABSENCE DE MODÈLES À STRUCTURATION FORTE

En définitive, si l'on reconnaît, tout au long du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle une nette tendance à la mise en forme des programmes, ne serait-ce que par l'emploi plus généralisé de la maçonnerie, il est frappant de constater aussi la variété des programmes en fonction de tissu préexistant, et de fonctionnalité de l'édifice palatial.

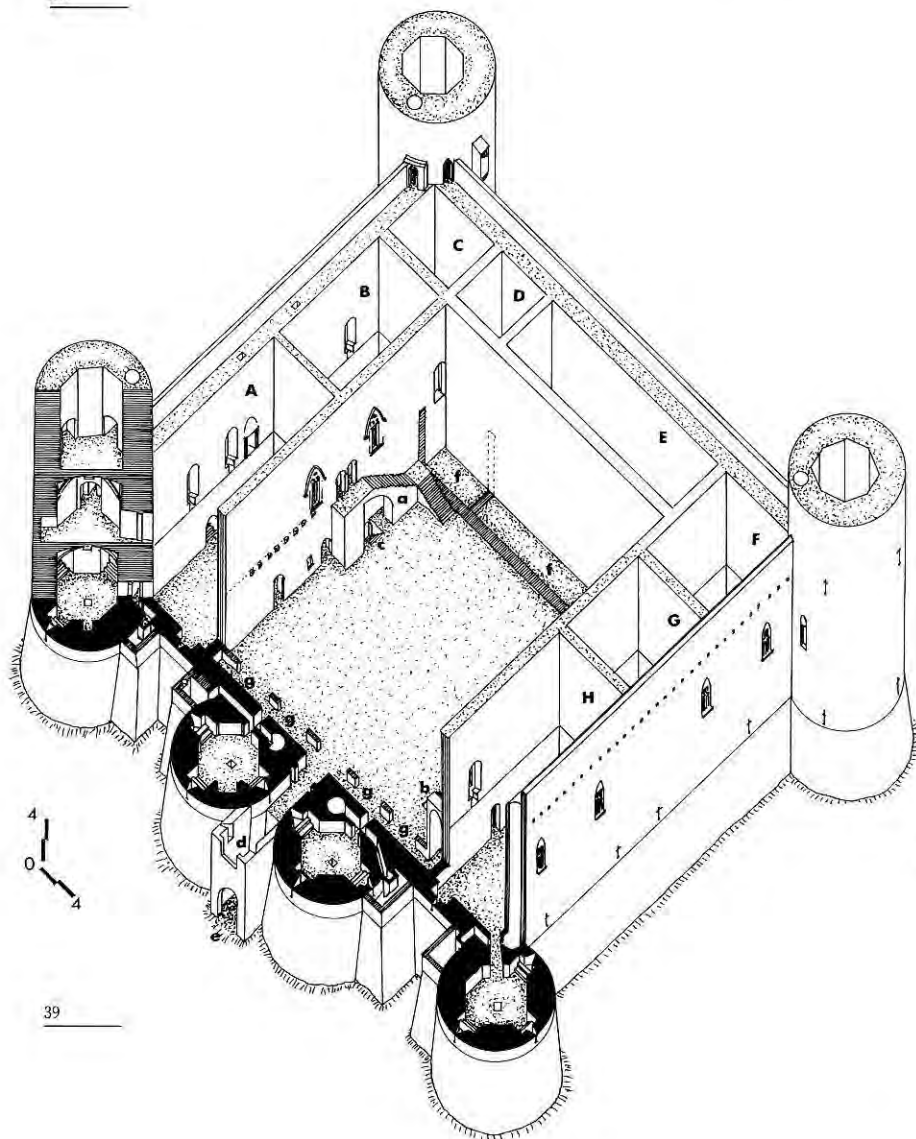
37. AVIGNON (Vaucluse). Palais des Papes. Vue de la façade Est (Cl. Arch.MH-SPADEM). De gauche à droite, la tour Saint-Laurent, le pignon de la chapelle Clémentine, la tour des Anges (résidence du pape) et la tour de l'Étude, l'aile du parement, l'aile du Tinel flanquée de la tour Saint-Jean, la tour des cuisines, la tour des latrines et la tour de Trouillas.



38. PARIS (Seine). Vue ancienne du palais de la Cité, par BOISSEAU au XVII^e siècle (Cl. Arch. MH. SPADEM).

Boisseau excu avec Prunier
10

38



39. VILLANDRAUT (33). Axonométrie en écorché (à partir des plans de L.Cadis). A, B, C, F, G, H : Salles et chambres. D, F : Sacristie et Chapelle. a, b : Escaliers de pierre remplaçant les degrés de bois originaux. c : Accès à la cave. d : Ouvrage avancé. e : Porte sur les fossés. f : Couloir galerie. g : Galerie à arcades (XV^e-XVI^e siècles).

39

Le palais royal de Paris résume, mieux que tout autre, ce que put être la programmation d'un grand palais à vocation souveraine, c'est-à-dire judiciaire, symbolique, ostentatoire, sur substrat ancien. À côté de la tour maîtresse cylindrique qui représente le monde féodal, la Sainte Chapelle et la *grande salle* sont deux éléments à vocation essentiellement symbolique destinés à magnifier la puissance souveraine du roi, religieuse et judiciaire (fig. 38, fig. 32) ; au point que la résidence propre du roi y disparaît, au moins en termes symboliques, tant l'édifice a pour but d'affirmer sa puissance de souverain.

À l'inverse, le palais des Papes d'Avignon traduit un programme bien moins institutionnel, puisque l'essentiel du programme repose sur l'affirmation d'une primauté quasi-personnelle, traduite au travers de la *tour-résidence* et de ses annexes. Celles-ci sont affirmées architecturalement au-dessus du palais-cour qui abrite les fonctions publiques.

Entre les deux, le palais royal de Perpignan (fig. 29) fournit une vision équilibrée, empreinte de symétrie, où chapelle, logis royaux, édifices publics s'ordonnent géométriquement de façon logique, avec une gradation remarquable, que l'on peut retrouver à échelle moindre à Villandraut (fig. 39). Le palais épiscopal de Salon traduit une autre forme de régularité, cette fois basée sur la primauté de la *grande salle* féodale.

Il est intéressant de mettre en évidence cette variété des programmes, essentiellement due à la différence des contextes, à celle aussi des substrats. Mais on ne peut manquer de remarquer le faible nombre de palais marqués par une structuration forte, tels Perpignan ou Villandraut qui viennent d'être cités. En cela, il semble bien que l'architecture palatiale gothique soit empreinte, sur le territoire actuel, d'un pragmatisme et d'une souplesse qui ont empêché l'expression de structurations très fortes, comme celle qui régit par exemple le palais de Bellver à Majorque, ou l'ensemble des palais de Frédéric II en Italie, à commencer par le Castel del Monte, ou Lucera.

Dans ces palais, en effet, l'ordonnement des bâtiments, leur fonction, et leur formalisation externe, s'effacent devant un plan régulateur géométrique : au point que l'idée architecturale de base, la symétrie, gomme tout, dépassant de loin l'idée régissant par exemple Perpignan. Or, même à l'époque philippine la plus pure, celle de la genèse, on n'assiste pas à

une telle prise de pouvoir du concept architectural sur l'expression des fonctionnalités. Est-ce un signe de différence de culture ? Sans doute ; car, on va le voir, les décennies qui vont suivre ne vont nullement démentir ce constat. D'une certaine façon, le palais de culture française à l'époque gothique est un palais à bâtiments aux fonctionnalités différentes seulement juxtaposés, quand bien même s'exprime dans cette juxtaposition un certain souci d'homogénéité et de conception d'ensemble. Il semble que dans les pays plus marqués par une tradition de pensée architecturale conceptualisée, c'est-à-dire les pays méditerranéens, qu'il s'agisse des pays chrétiens ou musulmans, la forme externe en tant que réponse à une théorie, à une idée directrice, l'a emporté sur la fonctionnalité des bâtiments.

LES ÉVOLUTIONS DU PALAIS À PARTIR DU MILIEU DU XIV^e SIÈCLE

Placer une charnière au milieu du XIV^e siècle comporte une part de risque non négligeable : celui, tout simplement, de schématiser en mutation ce qui est une évolution en mutation brutale.

Pourtant, cette seconde moitié du XIV^e siècle présente des signes certains d'un renouvellement architectural, contemporain des événements de la guerre de Cent Ans commençante.

Que l'on ne s'y trompe pas : les modifications de la structure palatiale ne peuvent être attribuées directement à la guerre de Cent Ans. C'est au travers d'un jeu extrêmement complexe d'influences, liées à la nécessité d'une nouvelle expression du pouvoir, à l'existence d'un cercle de décideurs restreint, enfin à l'exercice d'une maîtrise d'œuvre extrêmement proche de la maîtrise d'ouvrage, que se modifia d'une façon radicale l'expression palatiale dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

AVIGNON, POINT D'ARRIVÉE, POINT DE DÉPART

Si l'on attribue généralement le début de l'évolution dans les années 1360 au Louvre, je préfère trouver ce point de départ au Palais des papes d'Avignon, déjà décrit plus haut. Non pas seulement dans son premier état, mais dans sa seconde phase de construction, celle qui vit l'érection d'un palais neuf entre 1342 et 1348 (fig. 135). Si la première phase fut, comme on l'a vu, basée sur la juxtaposition d'un couple *salle-tour* et d'un palais sur cour destiné au public, la seconde phase fut entièrement centrée sur un second édifice d'essence publique, également basé sur une structure de palais sur cour, mais doté d'un escalier monumental collé à la nouvelle chapelle qui constitue l'élément fort d'une composition architecturale civile. Jusqu'alors, l'escalier était le plus souvent extérieur, ses volées droites appuyées contre les bâtiments : en Avignon, il reçoit une dignité et un rôle supplémentaires, ses volées droites étant couvertes de voûtes d'ogives amenant à la chapelle du premier étage du nouveau palais (fig. 40).

Avignon, dans sa seconde phase, marque aussi l'avènement de la sculpture décorative, en particulier dans la mise en forme des chapiteaux des voûtes d'ogives qui forment le soutènement de la plupart des édifices nouveaux.



40. AVIGNON (Vaucluse). Palais des Papes. Vue de l'escalier d'honneur du palais de Clément V, conduisant à la chapelle neuve. (Cl. Arch. M.-H.-SPADEM).

Ce palais neuf, dans les années 1340-1350, fournit donc un jalon essentiel de l'évolution palatiale, en matière de programme, mais aussi de décor ; à côté du palais vieux, point d'arrivée d'un système de valeurs, cet édifice semble bien amorcer une nouvelle conception de la structure palatiale.

LE LOUVRE, UN POINT CLEF

Il ne fait donc pas l'ombre d'un doute pour moi qu'Avignon fut un événement majeur inscrit dans l'évolution des mentalités architecturales du siècle, permettant l'éclosion d'une nouvelle mise en forme dans la série de palais qui furent progressivement édifiés par Charles V, ses frères, neveux et cousins un peu partout dans le royaume au travers des apanages et fiefs.

Charles V entreprit, dans les années 1360, la restructuration totale du palais royal du Louvre ; un palais dont on a déjà souligné plus haut le concept féodal par rapport au palais de la Cité, d'essence régalienne. On a coutume de placer en ce chantier de rénovation le point de départ d'un nouvel art de construire, développé par un maître d'œuvre quasi-mythique aujourd'hui, Raymond du Temple, secondé par une équipe de techniciens qui furent bientôt détachés sur les chantiers des frères, cousins et neveux du roi.

Effectivement, le Louvre tranche dans sa conception par rapport aux palais royaux préexistants : ne serait-ce que par la liberté qu'y prit l'architecte d'édifier un bâtiment appuyé sur les courtines Nord préexistantes, en s'abstrayant de cette contrainte pour concevoir un escalier en vis débordant sur les fossés de la tour maîtresse philippine (fig. 25, fig. 41).

L'attitude de Raymond du Temple fut, ici, tout à fait exemplaire ; pour desservir un bâtiment accueillant les fonctions résidentielles publiques et semi-publiques, à l'exclusion de la *grande salle* préexistante dans une autre aile, l'architecte n'hésita pas à concevoir un escalier en vis débordant. Je pense que, s'il en avait eu la place, l'architecte aurait construit un escalier droit ; et l'on ne peut exclure que le modèle qu'il imposa ici fut le fruit d'un artifice ingénieux employé pour surmonter une contrainte topographique incontournable.

Les nouveaux bâtiments accueillaient, on l'a dit, les fonctions résidentielles semi-publiques et privées. Qu'est-ce-à-dire ? Ce corps

rectangulaire, distinct de la *grande salle* d'époque philippienne, distinct aussi de la chapelle du XIII^e siècle, abritait *chambres de parement*, chambres privatives et oratoires royaux, l'escalier débouchant dans les *chambres de parement* à caractère semi-public.

L'évolution essentielle apportée par le Louvre se résume donc en deux points : d'une part, la structuration claire d'un bâtiment pour accueillir l'ensemble des fonctions semi-publiques et privées, sur deux niveaux superposant le logis de la reine et le logis du roi ; d'autre part, la desserte de cet ensemble par un escalier dont la formalisation en vis fut sans doute plus conjoncturelle que voulue.

Par rapport à Avignon, la différence est de taille : l'escalier d'honneur n'a pas pour but, au Louvre, de desservir les espaces publics, mais bien les espaces affectés au roi.

LA STRUCTURE DES PROGRAMMES PALATIAUX

Le Louvre est témoin à plusieurs titres : celui du renouveau architectural, bien sûr, et c'est à ce titre que le palais royal est universellement reconnu ; mais, au-delà, au titre de l'adaptation de programmes nouveaux aux structures anciennes, particulièrement castrales.

Il est bon d'en dire un mot ici, au travers des grandes réalisations princières de l'époque : en quelle manière joua la contrainte externe de l'enceinte par rapport au programme de la résidence ? En fait, elle semble avoir été marginale par rapport à d'autres concepts programmatiques : on trouvera de remarquables similitudes dans les programmes développés à Coucy et à Bourges, alors que le premier relevait du palais sur cour enfermé dans une enceinte, le second relevant d'une conception indépendante d'une enceinte rectangulaire figée.

Cette indépendance, qui ne fait que s'affirmer comme poursuite d'errements antérieurs, manifeste une donnée primordiale : le programme palatial n'est pas unitaire, il ne résulte pas plus d'une conception intégrée de l'espace affecté aux fonctions résidentielles, religieuses, administratives, voire domestiques, que d'une conception déterminée par l'enceinte éventuelle. Au contraire, des programmes différenciés, répondant le plus souvent à des logiques propres, vont se développer.



41

Coucy et Bourges : deux exemples antithétiques, et pourtant porteurs d'une conception extensive du programme

Le meilleur exemple que l'on puisse fournir de cette différenciation, est la juxtaposition des palais de Coucy et de Bourges. Le premier, rénové dans les années 1380 sur les bases du palais du XIII^e siècle, est conçu autour d'un schéma en L avec chapelle orthogonale à la *grande salle*. A la fin du XIV^e siècle, cette *grande salle* fut entièrement restructurée, ainsi que le logis primitif en retour d'équerre ; un escalier d'honneur en vis, certainement inspiré de celui du Louvre, fut édifié pour desservir les salles d'apparat du logis (fig. 27). Le programme était donc celui d'un ensemble tripartite, constitué par une *grande salle* entièrement rénovée, une chapelle héritée du XIII^e siècle perpendiculaire à cette *grande salle*, enfin une résidence princière dotée, à chaque étage, d'une *salle de parement* et d'une *chambre* au sens médiéval du terme, l'escalier desservant de façon prioritaire les *salles de parement*, comme au Louvre (fig. 42).

A Bourges, édifié par le duc de Berry quelques années après Coucy, le plan de masse est différent dans la mesure où il n'existe pas de contrainte externe fournie par un plan castral. Néanmoins, le programme se révèle très

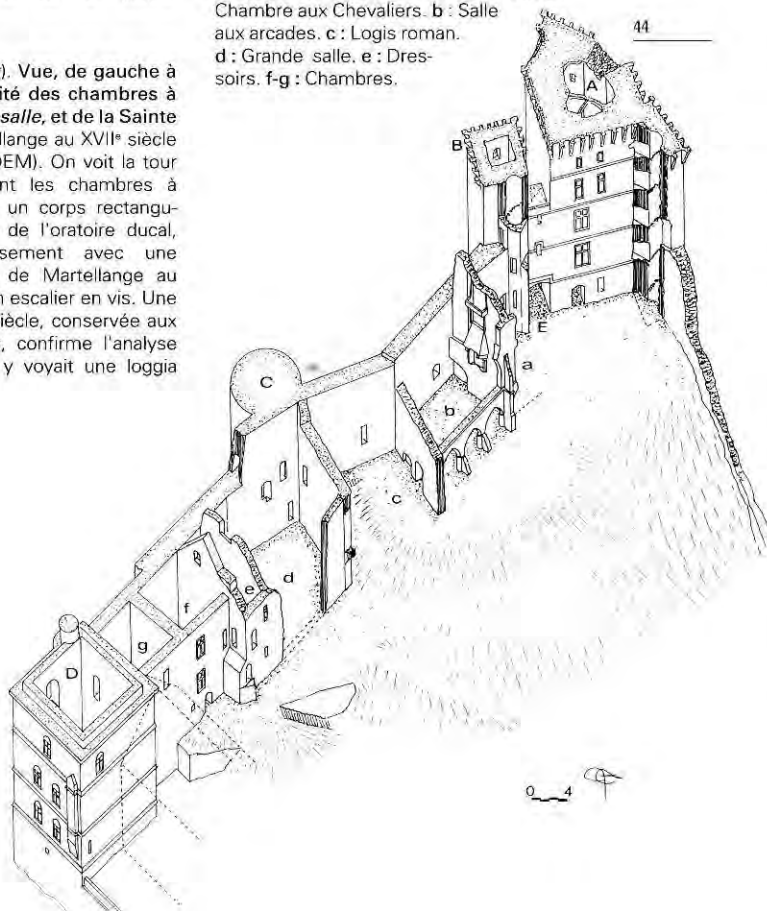
41. PARIS (Seine). Palais du Louvre. Vue aérienne du chantier de fouilles du Louvre primitif (Cl. Commission du Vieux Paris). On reconnaît en contour l'enceinte de Philippe Auguste, à droite le châtelet à deux tours ; au centre gauche, la tour maîtresse et son fossé. En arrière-plan, on reconnaît l'aile Nord, aile résidentielle de Charles V, avec ses trois contreforts sur le fossé, et le massif supportant l'escalier de Raymond du Temple.



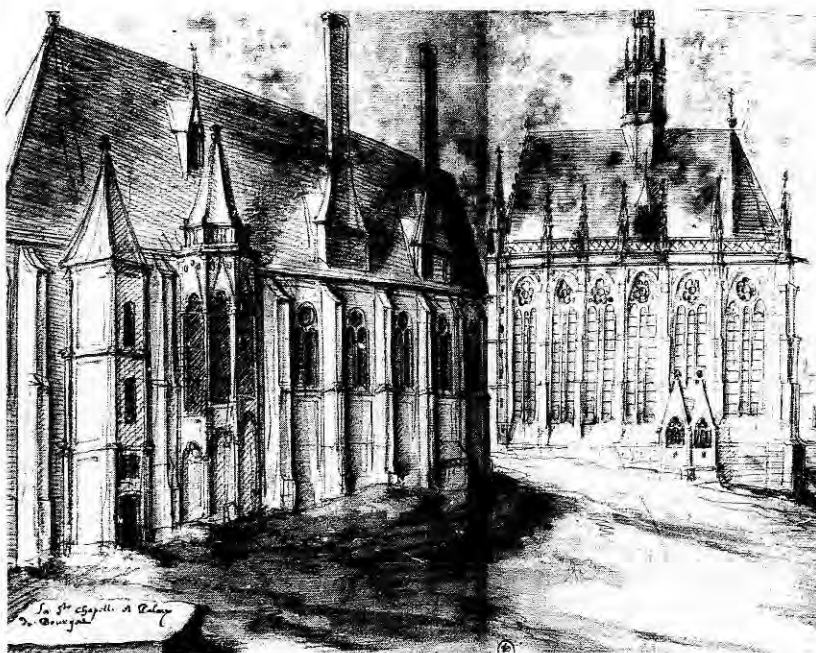
42

42. COUCY (Aisne). Vue aérienne du château. De gauche à droite, la *grande salle* avec les ruines de la chapelle perpendiculaire, l'aile du logis au fond. Au premier plan, la porte d'entrée du château. Les ruines de la tour maîtresse figurent au centre de la photo. (ph.A.Perceval).

43. BOURGES (Cher). Vue, de gauche à droite, de l'extrémité des chambres à parer, de la *grande salle*, et de la Sainte chapelle, par Martellange au XVII^e siècle (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM). On voit la tour d'escalier desservant les chambres à parer, incluse dans un corps rectangulaire, et la tourelle de l'oratoire ducal, figurée malheureusement avec une fausse perspective de Martellange au point de suggérer un escalier en vis. Une autre vue du XVII^e siècle, conservée aux Archives Nationales, confirme l'analyse de P.Gauchery qui y voyait une loggia d'apparat.



44. TANCARVILLE (Seine-Maritime). Perspective de l'ensemble résidentiel (à partir de dessins de J.-M. Grobon). A : Grosse tour (v.1410). B : Petite tour carrée (v.1410). C : Tour Collecte. D : Tour carrée (Troisième tiers XIV^e siècle). E : Porte Coquesart (v.1410). a : Salle ruinée, dite Chambre aux Chevaliers. b : Salle aux arcades. c : Logis roman. d : Grande salle. e : Dresseoirs. f-g : Chambres.



43

proche : *grande salle* à chapelle orthogonale – il s'agit ici d'une Sainte Chapelle, *salles de parement* en prolongement, desservies par un escalier d'honneur en vis ; enfin chambres privatives, disparues aujourd'hui, prolongeant ces salles de parement (fig. 43).

Si à Coucy le plan est contracté autour d'une cour, si à Bourges au contraire l'ensemble s'aligne sur la crête de l'escarpement, la chapelle seule étant perpendiculaire, comment ne pas mettre en parallèle les programmes, visiblement superposables à un degré extrême ?

On ne peut manquer, un demi-siècle après, de mettre en relation ces exemples avec la structure développée par Charles VII à Chinon, en réutilisant certaines parties anciennes d'un logis antérieur. Ici se succèdent une *grande salle*, un logis primitif réaffecté à des fonctions domestiques, enfin un logis royal doté de *salles de parement* et de chambres privatives. L'escalier principal dessert, comme dans les exemples cités plus haut, les *salles de parement* du logis royal ; mais l'éloignement entre *grande salle* et logis royal obligea les constructeurs du XV^e siècle, remaniant l'existant, à prévoir d'autres escaliers en vis (fig. 125).

Un même genre de conception extensive se traduit de façon très manifeste au palais comtal du château de Tancarville ; on trouve ici une succession de logis d'époques diverses, la plupart postérieurs aux années 1300, encadrés par deux *tours-résidences*, l'une du XIV^e siècle (la

Tour Carrée), l'autre du début du XV^e siècle (fig. 44). Mais on reconnaît ici moins nettement ce programme tripartite qui était celui des grands palais ducaux ou princiers de Coucy ou de Bourges.

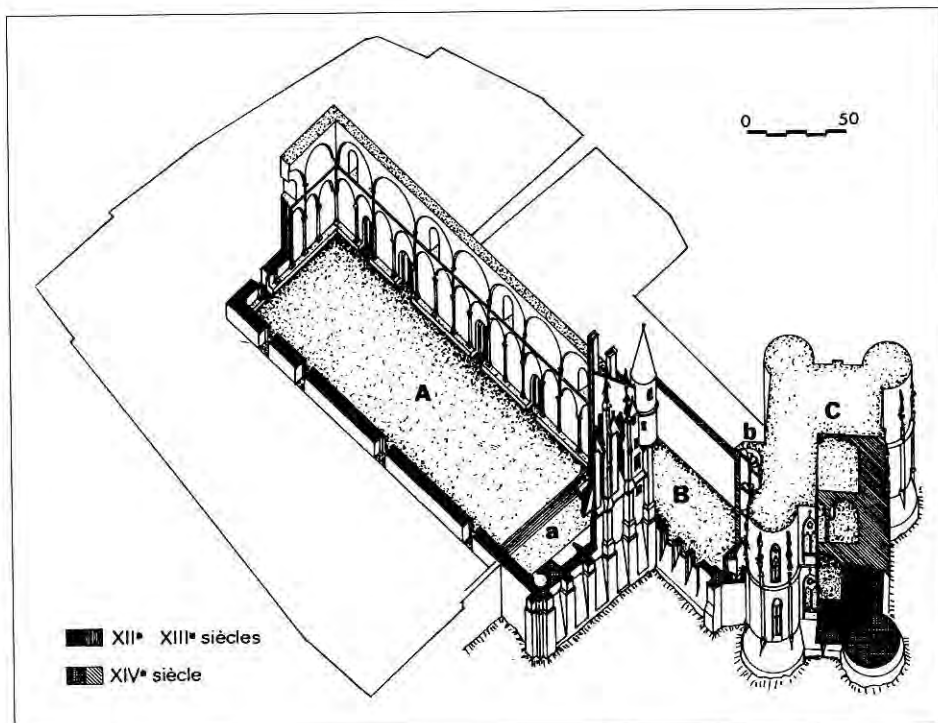
La concentration des fonctions : schémas intensifs intermédiaires basés sur le couple salle-tour ou logis-tour

Dans la structure palatiale postérieure aux années 1350 paraît s'imposer, bien plus qu'aux siècles précédents, la concentration des fonctions à l'intérieur de bâtiments compacts. La première expression de telles concentrations se traduit dans les schémas intermédiaires : à commencer par les schémas à salle et tour superbement annoncés par Avignon. Voyons ainsi les ensembles palatiaux neufs de Moulins (fig. 108), dû aux ducs de Bourbon, de Bicêtre dû à Jean de Berry : deux exemples marquants, à chaque fois constitués par la juxtaposition d'une grande salle et d'une tour-résidence.

Le palais ducal de Poitiers, dû au même Jean de Berry, s'en distingue en ce qu'il résulte de l'adaptation de bâtiments préexistants : rénovation de la *grande salle* primitive, reprise, et enchapement de la tour primitive pour la transformer en *tour-chambre*, insertion entre deux d'un bâtiment abritant les *salles de parement*, desservies par un escalier en vis (fig. 45).

Mais on étendra ce schéma aux ensembles *logis-tour*, où la tour est plus explicitement *tour-chambre*, le bâtiment attenant étant un bâtiment multifonctionnel abritant *salles*, *chambres de parements* et garde-robes. Ainsi par exemple à Pierrefonds, avec le "Donjon" accueillant trois niveaux tripartites, desservis par une grande vis commune, alors qu'une tour adjacente aurait pu abriter les chambres nobles. À Loches, à la fin du XIV^e siècle, la structure est identique, avec un bâtiment à deux niveaux bipartites (*grande salle*, *salle de parement*) reliés à une tour manifestement destinée à abriter les chambres ; ici en revanche, point d'escalier monumental (fig. 46).

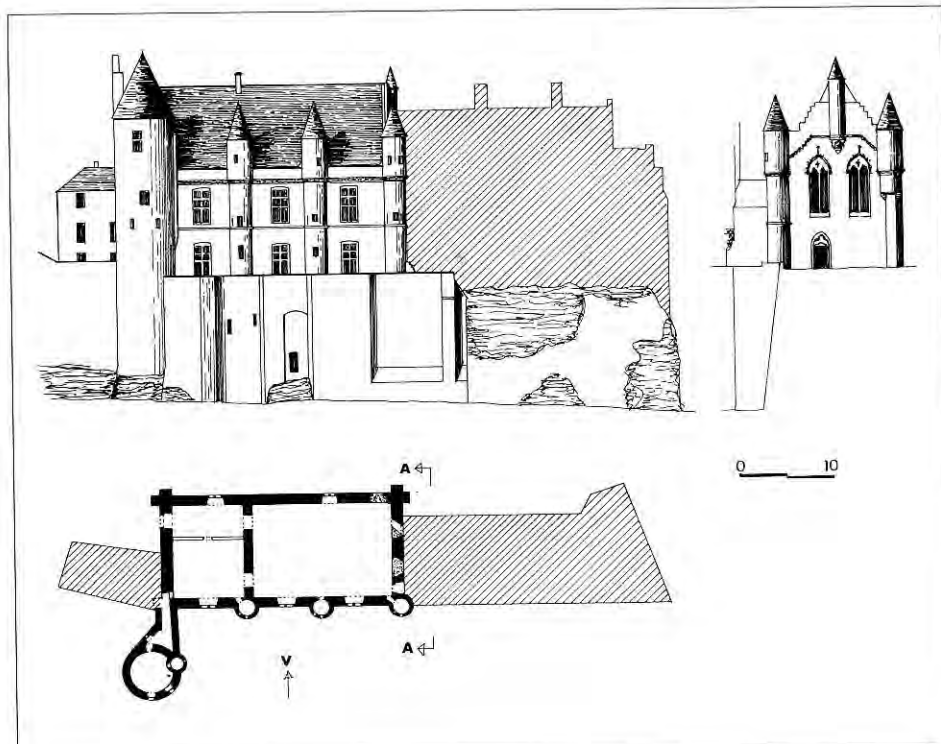
Le palais ducal breton de Brest, plus tardif puisqu'il date du milieu du XV^e siècle, est tout à fait de la même veine, avec un ensemble intégré *logis-tour* où l'on trouve superposition de la cuisine, de la salle, de la chambre de parement, la tour étant réservée manifestement au logement (fig. 143).



45. POITIERS (Vienne). Axonométrie en écorché du Palais (à partir des relevés de L. Magne). A : Grande salle. B : Chambres à parer. C : Tour Maubergeon. a : Estrade ducale. b : Grande vis.

45

46. LOCHES (Indre-et-Loire). Plan et élévations du Logis Royal (à partir des relevés de E. Bruneau).



46

Les schémas intensifs extrêmes basés sur la tour-résidence ou sur le logis indépendant

Dernier avatar du programme résidentiel palatial, celui de la concentration extrême dans la *tour-résidence* déjà analysée dans le précédent volume, comme à Largoët ou à Dinan, qui en sont les plus beaux exemples, les plus complets aussi ; car ces *tours-résidences* combinent étroitement les fonctions d'apparat (salle, chapelle), les fonctions semi-publiques (chambres de parlement) et les fonctions privées (chambres).

En présence de *tours-résidences* aussi complètes, il n'est pas toujours possible néanmoins de prétendre avoir identifié l'élément unique de l'ensemble palatial. Vincennes ou Septmonts en sont des exemples significatifs : en effet, si la tour maîtresse de Vincennes fut très certainement l'élément majeur du palais royal de Charles V, elle n'était en définitive que le logis du roi et de son fils, le logis de la reine s'établissant sans doute dans les édifices annexes, et la *grande salle* demeurant la salle dite de Saint Louis, dans le manoir capétien. De la même façon, à Septmonts construit par les évêques de Soissons à la fin du XIV^e siècle, les documents anciens prouvent, sans le moindre doute, que la majestueuse *tour-résidence* était accompagnée de logis annexes, qu'il s'agisse du logis du XIII^e siècle, ou du logis du XIV^e siècle comprenant peut-être une *grande salle* indépendante.

Restons cependant dans cette catégorie des schémas palatiaux concentrés, pour terminer sur la concentration en logis unitaires multifonctionnels, tels Susicinio ou Vitré. Susicinio a possédé deux palais successifs à l'intérieur de la même enceinte (t.I, fig. 429) : le premier date du début du XV^e siècle, et se constitue d'un grand bâtiment rectangulaire à plusieurs niveaux bipartites en communication avec les deux tours de l'entrée qui abritent d'un côté la chapelle, de l'autre côté les chambres. Il s'agit d'un ensemble tout à fait remarquable par sa compacité, reprise dans les mêmes années à Vitré. Malgré l'assimilation possible avec le schéma intermédiaire des logis à tours, la puissance du bâtiment rectangulaire formant le palais incite à considérer ces deux palais comme d'une veine particulière, que l'on retrouve à une échelle voisine dans le second palais de Susicinio, vers 1430.

Programmes et enceintes : l'absence de concept général intégrateur

Si l'on excepte des palais tels Villandraut ou Perpignan, au siècle précédent, ou Coucy dans la période considérée, il est remarquable de constater un décalage très net entre le corset externe de l'enceinte, lorsqu'il existe, et la structure donnée au programme architectural du palais. Dans tous les exemples cités, les formes données au programme tripartite de base, constitué par la salle, la chapelle, le logis proprement dit comprenant *chambres de parlement* et chambres privatives, sont ou paraissent indépendantes de l'enceinte.

Certes, les divers éléments du palais prennent en compte le corset de l'enceinte, mais sans pour autant respecter la moindre symétrie a priori. Alors que, une fois encore, le palais gothique d'essence philippine le plus pur semble en certains cas se déterminer par rapport à l'enceinte, comme au château neuf de Roquetaillade, le palais gothique postérieur aux années 1350 semble se déterminer en fonction de critères propres, sans relation évidente avec l'enceinte si ce n'est celui de la juxtaposition.

Un bon exemple en est fourni par Pierrefonds (t.I, fig. 60, fig. 47), où la zone strictement résidentielle fonctionne suivant une idée directrice qui semble s'adapter avec peine avec l'enceinte, peut-être postérieure, sur laquelle elle s'appuie en partie.

De fait, le palais paraît acquérir - mais l'avait-il perdu, hormis en de rares cas - une force conceptuelle propre qui se distingue de celle qui régit le plan d'ensemble, le plus souvent régulier, de la forteresse.

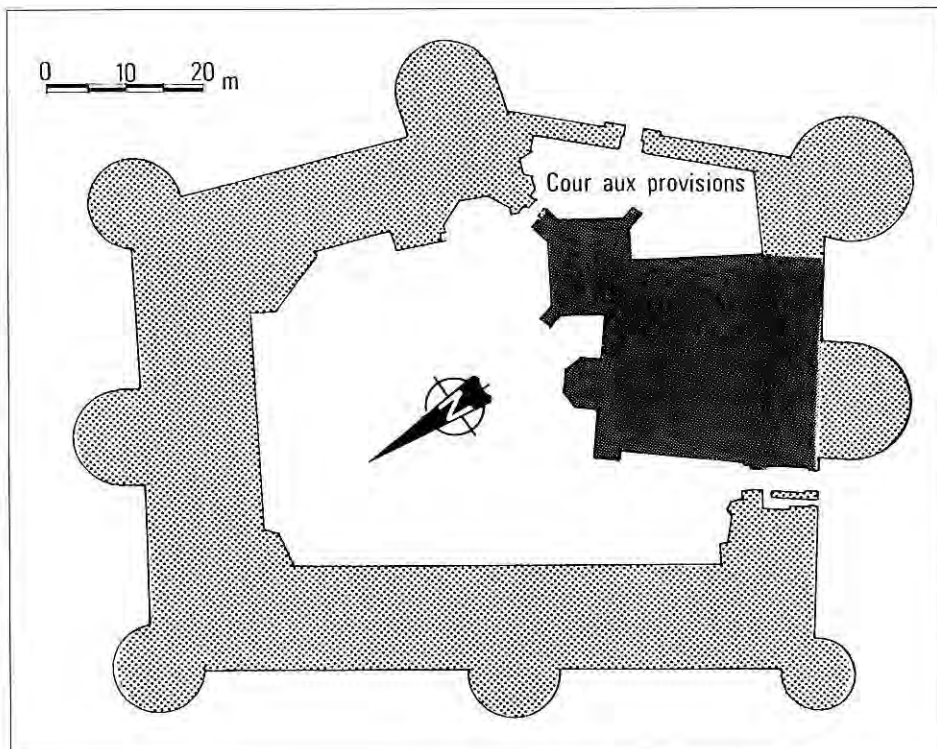
Ceci vaut évidemment d'autant plus que le palais résulte d'une superposition d'époques diverses, de bâtiments aux fonctions différentes : comme par exemple au Palais de la Cité à Paris, où le schéma d'ensemble, au fur et à mesure des ajouts successifs, devient d'une complexité remarquable qui n'a rien à voir avec une structure régulière d'ensemble réfléchie. Même un palais tel que celui de Tarascon, à l'intérieur d'une carapace apparemment régulière conçue dans la seconde moitié du XV^e siècle à partir d'une trame plus ancienne, frappe dès lors que l'on analyse son programme interne, par l'absence de schéma régulateur du programme, comme si se juxtaposaient des logiques différentes au sein du même édifice (fig. 48).

Mais doit-on s'étonner de ce constat, dès lors que le nombre de constructions a *nihilo* fut extrêmement faible à cette époque ? Le palais de la seconde moitié du XIV^e siècle, ou du XV^e siècle s'adapte en définitive le plus souvent à une structure préexistante, la remplace ou la complète au sein d'un environnement maçonné sur lequel il s'impose.

Comment alors ne pas comprendre le succès qu'eurent, dans cette période, les modèles concentrés, appelés ici intensifs, qui permettaient au prince de superposer à l'existant, sans le bouleverser, la résidence adaptée à leur besoin ? Au-delà des exemples déjà cités, n'est-ce pas la démarche que l'on peut mettre en évidence dans des édifices tels que le palais d'Argentan au XV^e siècle, logis à structure intensive déconnecté de tout le reste de la fortification ? Ou encore, à l'image du Palais de la Cité, n'est-ce pas à l'origine le palais ducal de Riom construit par Jean de Berry, avec son logis perpendiculaire à la *grande salle*, doté d'une grande vis intérieure (fig. 110) ?

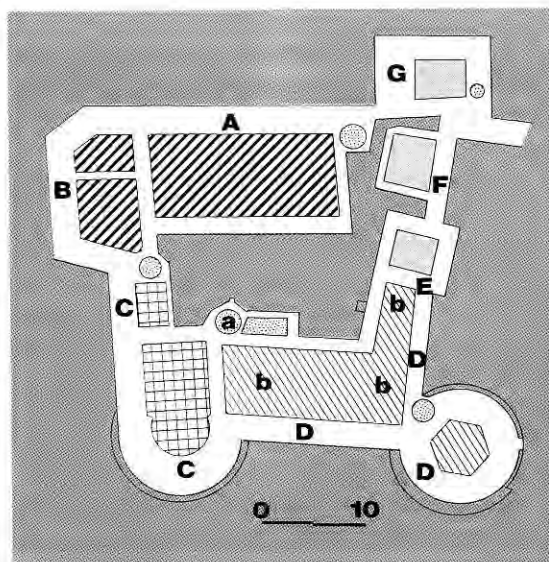
Si l'on en revient maintenant au constat effectué à l'issue de la précédente section, consacrée aux palais gothiques antérieurs à la guerre de Cent Ans, il est utile de remarquer la continuité des tendances. Aggravées par les circonstances guerrières, imposant un resserrement des espaces construits, elles n'impriment aucune évolution notable des structures, à l'inverse même. Et l'on ne décèle, dans le courant du XV^e siècle, aucune modification significative ; qu'il s'agisse des palais de René d'Anjou, qu'il s'agisse des palais des ducs de Bretagne, qui comptèrent parmi les plus significatifs de la seconde moitié du XV^e siècle, on serait bien en peine de constater une grand parti d'ensemble. Le maître mot est bien encore, dans ces édifices, celui de la juxtaposition.

Alors, quand bien même existent, dans les édifices pris individuellement, certains ferments de concepts forts, ne serait-ce que la symétrie, il semble bien que l'on ne décèle une véritable mutation qu'avec l'apparition d'édifices hautement conceptualisés tels que Chambord, pour ne citer que celui-là. Ceci va à l'encontre de théories évolutionnistes récentes, qui ne voient aucune rupture entre le palais d'essence gothique et le palais Renaissance. Or cette rupture exista : dans le passage de la fonction à l'idée, tout simplement.



47

47. PIERREFONDS (Oise). Schéma fonctionnel du château de Louis d'Orléans.



48

48. TARASCON (Bouches-du-Rhône). Schéma fonctionnel du château des ducs d'Anjou, édifié dans la première moitié du XV^e siècle en reprenant certains éléments d'un édifice antérieur. A : Grande salle à trois niveaux d'apparat. B : Tour du Sud-Ouest, contenant la salle du Conseil. C : Espace culturel ; du haut en bas, on trouve la chapelle des Chantres, surmontée de l'appartement du chapelain, et la chapelle à trois niveaux, le niveau supérieur étant le niveau royal, avec des loggias. D : Logis royaux au-dessus de galeries voûtées. E : Tour-porte d'entrée. F-G : Tours (la tour F est ruinée aujourd'hui). a : Grande vis. b-b : Galerie voûtée.

LE PALAIS PRINCIER : LA COHABITATION DES FONCTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Au travers de cette évocation transversale des palais royaux ou princiers, il est utile de formuler quelques constats relatifs à la répartition des fonctions, publique, privée, dans les édifices.

Il faut en premier lieu bien fixer la sémantique. La fonction publique, dans un palais, correspond aux utilisations de celui-ci comme édifice... public : il s'agit, d'une façon quasi-exclusive, de l'exercice de la justice souveraine, d'essence régaliennne, déconcentrée à mesure de la progression de la société féodale. La fonction privée correspond, quant à elle, à l'utilisation du palais en tant que résidence par le prince et sa famille au sens large.

LA SUPERPOSITION DES FONCTIONNALITÉS DANS LES DEUX PREMIERS SIÈCLES DU MILLÉNAIRE

Il s'avère que le palais répond, dès l'abord, à cette superposition de fonctionnalités : par essence, la *grande salle* est l'espace où s'exerce la justice, mais elle est aussi l'endroit où se tiennent les cérémonies officielles, à commencer par les banquets du prince. Cet espace est donc, par définition, ouvert au public, mais peut se parer, en certaines époques, du caractère privatif de la réception princière.

Le palais est donc un édifice utilisé différemment en fonction des circonstances. L'examen des structures les plus anciennes témoigne d'une certaine neutralité de l'édifice par rapport aux fonctions publiques et privées : le schéma tripartite classiquement admis fournit la vision, dans bien des cas, d'une *grande salle* multifonctionnelle unique servant, suivant les époques ou les circonstances, de salle de justice, de salle à manger, enfin de dortoir.

Pour autant, cette vision mixte couramment admise, qui supposerait l'usage de la *grande salle* multifonctionnelle comme dortoir éventuellement séparable en boxes séparés par des rideaux, voire par les courtines de lits, ne résiste

guère à l'analyse des édifices. Très souvent, la structure s'avère plus complexe, réservant à côté de la *grande salle* l'existence d'une *chambre*, d'une *camera*. Qu'en est-il lorsque l'on n'identifie pas cette dernière ?

A vrai-dire, la statistique n'est guère facile à ce stade ; car l'archéologie n'a pas encore fourni tous les éléments nécessaires à une prise de position définitive. Mais il semble bien que les souverains, rois, princes ou évêques, ne se soient pas contentés de ce caractère flou, ambigu, de la résidence : partout il semble que l'on trouve, à côté de la *grande salle* bifonctionnelle, un édifice destiné à abriter la vie privative du prince.

L'imbrication des fonctions, correspondant à la structure même du pouvoir, entraînait cependant une proximité remarquable entre parties privatives et parties publiques : on s'en rend parfaitement compte au palais de la Cité où le roi, jusqu'à l'époque de Louis IX, possédait une résidence accolée directement à la *grande salle*, la disposition de son logis lui permettant de descendre directement à celle-ci.

Et, pour autant, ce palais de la Cité fournit une autre preuve : celle de l'introduction, dès la première moitié du XIII^e siècle, d'une fonction intermédiaire entre la fonction purement publique, et la fonction purement privative. En effet, si le roi possédait sa chambre d'apparat proche de la *grande salle*, il est manifeste qu'existait plus loin, non directement connectée à cette salle, un logis exclusivement privatif doté de son propre oratoire.

LA PARTITION FONCTIONNELLE

Il n'est pas étonnant de constater, au fur et à mesure de l'avancement dans le temps, un affinement des distinctions de fonctions à l'intérieur du palais. Encore faut-il distinguer entre ceux qui, petit à petit, en vinrent à jouer un rôle purement public, de ceux qui au contraire formèrent les résidences d'apparat, voire d'agrément, des princes.

Quelle que soit la fonction déterminante d'un site, un point apparaît clairement : la *grande salle* fut toujours un espace bifonctionnel, servant alternativement à la justice du prince, et à ses réceptions. Dans tous les grands centres urbains chefs-lieux de duché, de comté, voire au palais de la Cité, l'exercice de la justice devint bientôt primordial, au point de gommer

tout le reste. Ainsi, à compter de la fin du XIII^e siècle, la *grande salle* du palais de la Cité de Paris devint l'amorce du palais de justice ; elle était ouverte au public, et la justice royale, entre les mains d'un corps de fonctionnaires de mieux en mieux structuré, s'y exerçait en l'absence même de ce dernier (fig. 88).

Le palais de la Cité finit donc par se structurer en deux zones. La première, de loin la plus imposante au plan des superficies, accueillait les différents services judiciaires, accolés à la *grande salle* qui en était la charnière. Symétriquement, de façon presque antagoniste, le logis royal privatif occupait une zone spatiale reliée par des galeries au point focal. Il n'est pas impossible qu'une évolution similaire ait marqué le palais comtal de Provins : la création de la *grande salle* neuve sous Thibault IV, dans le second quart du XIII^e siècle, pourrait avoir eu pour cause la spécialisation aux fonctions judiciaires, alors que la *grande salle* ancienne devenait la zone résidentielle (fig. 21).

La création d'une zone palatiale spécifiquement attachée à la résidence princière, en toute indépendance des fonctions publiques, paraît bien être un facteur d'évolution. Mais cette tendance peut se traduire par une séparation marquée telle qu'au palais de la Cité, ou par une transition progressive du public vers le privé, telle qu'à Bourges dans les années 1400.

Pour autant, quel que soit cet affinement progressif, ou cette différenciation, il apparaît bien une différence notable dans l'essence entre le palais représentant l'exercice du pouvoir régalien, et le palais que l'on pourrait appeler d'agrément. Citons, à titre d'exemple, les palais de la Cité, de Poitiers ou de Riom dans la première catégorie, celle où la fonction publique, celle où s'exprime la justice régaliennne, prend le pas sur les fonctions civiles.

PALAIS INSTITUTIONNEL, PALAIS PRIVATIF

Et pourtant, malgré cette différenciation fonctionnelle, les structures se ressemblent à s'y méprendre : qu'il s'agisse d'un palais de pouvoir, ou d'un palais d'agrément, le programme se révèle identique en tant que programme de base. Mais ce serait une erreur que de se laisser abuser par la stricte fonctionnalité exprimée par les comptes de construction ou de restauration : l'inachèvement du palais de

Poitiers, alors même que la restructuration du palais castral de la même ville était menée à terme sous Jean de Berry, prouve bien que les maîtres d'ouvrage n'attachaient pas le même prix au palais institutionnel, et au palais privatif.

LA QUESTION DES PALAIS PRINCIERS URBAINS

Au-delà de l'aspect purement institutionnel, qui fait parfois du palais urbain un édifice affecté à la justice souveraine d'essence régaliennne, il existe une catégorie d'édifices qui relèvent de l'appellation de palais urbains, pour avoir été, dans la ville, le centre d'expression d'une suprématie, liée soit au statut féodal du maître d'ouvrage, soit à son statut financier.

RÉSIDENCES URBAINES DE GRANDS DIGNITAIRES AU XII^e SIÈCLE

Au XII^e siècle, le premier aspect est évidemment déterminant : ainsi voit-on, dans certaines villes, se construire des palais urbains dus à des grands dignitaires. Le meilleur exemple en est sans doute le palais urbain des comtes de Vermandois à Senlis, bâti quelques années après le palais royal de la même ville, vers le milieu du siècle ; on en trouverait un autre exemple à Provins, avec le palais, non identifié, dit Hôtel de la Buffette, bâti vers 1140.

Dans le premier cas, le palais, qui consiste en une *grande salle* à trois niveaux, seul le troisième étant le niveau noble à arcatures, paraît avoir formé dans la ville royale la résidence des comtes de Vermandois. Dans le second cas, le possesseur primitif n'est pas connu ; mais on trouve une structure analogue, avec une superbe salle supérieure voûtée sur ogives, qui pourrait être attribuable à l'un des officiers nobles du comte Thibault III.

Il va de soi, dans ces édifices, que l'on ne trouve aucune fonction de base d'essence régaliennne assimilable à celle des grands palais urbains. Pourtant, les ressemblances sont remarquables, le prince hôte, et non plus souverain, dans une ville étrangère tendant à édifier un édifice aussi proche que possible de celui de son souverain.

On a déjà mentionné, par ailleurs, les palais épiscopaux qui forment une autre catégorie d'édifices, cette fois à cheval entre le palais souverain et le palais de commodité du noble de cour.

LA MONTÉE DES PALAIS URBAINS D'ESSENCE BOURGEOISE

Il est universellement connu que les XIII^e et XIV^e siècles virent l'émigration progressive des familles nobles les plus anciennes vers les châteaux qui leur avaient été fournis par le prince, alors même que la bourgeoisie urbaine acquerrait une place de plus en plus marquée au sein des villes.

Ainsi tend à s'affirmer progressivement un concept de palais urbain, se démarquant de la

maison bourgeoise par son ampleur, d'une part, et son décor d'autre part. Une ville telle que Provins offre, de façon superbe, l'exemple d'une telle montée du concept de palais urbain, avec la maison de Renier Accorre, constituée dans les années 1280 par la juxtaposition de plusieurs parcelles, et l'édification d'un ensemble palatial remarquable, avec ses galeries commerciales au rez-de-chaussée, et sa *grande salle* au premier étage.

Si les exemples sont peu nombreux au nord de la Loire, en revanche le Sud offre de nombreux exemples de tels palais urbains : ainsi, par exemple, à Cahors avec les palais Via et Duèze (t.I, fig. 211, 214), ou à Martel (fig. 49), et en bien d'autres villes encore. P. GARRIGOU-GRANDCHAMP, dans un récent livre, a permis d'en découvrir l'essence. La caractéristique essentielle est l'expression d'une puissance financière plus que féodale, encore que les deux se rejoignent de façon évidente. Mais un autre caractère, qui tranche notablement d'avec les palais détachés de ce contexte que furent les palais princiers, est le caractère souvent très évolutif de ce genre d'édifices, constitués à partir de maisons plus anciennes peu ou prou restructurées pour former un ensemble homogène.

On sait que l'aboutissement de telles structures de palais urbains fut atteint avec le palais Jacques Coeur édifié à Bourges dans la seconde moitié du XV^e siècle. Quadrangle formé sur trois de ses côtés par des galeries commerçantes, le palais urbain était ici composé essentiellement par un grand corps de logis à *grande salle* et appartements privés, le tout bâti sur deux niveaux principaux, et desservi par un monumental escalier en vis. Comme dans les grands palais tels que Bourges ou Coucy, la vis principale était essentiellement destinée à desservir les *chambres de parement* attenantes aux chambres privatives.

Une fois encore, la symétrie ne prend aucune place dans cet ensemble, conçu de façon fonctionnelle, le programme d'ensemble privilégiant la fonction commerciale reposant sur les bâtiments bâtis sur arcades et galeries.



49. MARTEL (Lot). Vue du palais urbain de la Raymondie.

49

La résidence castrale

Les lignes qui précèdent ont permis d'effectuer un tour d'horizon de ce que furent les résidences palatiales ; et l'on y a remarqué déjà toute la difficulté de caractériser exactement ce qui départage une résidence palatiale d'une résidence noble ordinaire.

J'ai choisi de placer cette ligne de partage dans le statut du maître d'ouvrage : le terme de résidence palatiale ou de palais a été réservé, et le sera, aux édifices bâtis par les souverains ayant hérité des prérogatives régaliennes les plus évidentes. Rois, ducs et comtes, voire barons assimilés, ont été les constructeurs des édifices jusqu'ici passés en revue ; non sans quelque ambiguïté, puisque souvent la résidence palatiale fut simple résidence castrale, seuls les moyens financiers ou le statut faisant la différence. Ainsi furent Vincennes, ou le château bas de Poitiers, pour ne citer que les plus importants ; au-delà, il n'est pas douteux que Dinan ou Largoët furent, avant d'être palais au sens défini ici, des logis seigneuriaux.

Peu importe en définitive : les frontières de l'analyse sont nécessairement arbitraires, et

l'essentiel consiste à ne pas s'y arrêter trop brutalement, en rappelant la structure des programmes de ces édifices "frontaliers" dans l'analyse des résidences seigneuriales castrales.

On ne s'arrêtera pas ici à la chronologie, l'intérêt étant plutôt de mettre en exergue les grands types de programmes, et de les mettre en relation avec leurs modèles palatiaux qui, on l'a vu, se prêtent assez mal à une analyse évolutionniste. Et l'on parlera peu ici de structures générales : s'il est possible de dégager, en matière de palais, des orientations générales, ce n'est pas le cas pour le château, tant est grande la diversité des plans d'ensemble. Les concepts analysés dans l'étude des palais se retrouvent à des échelles diverses dans le château ; mais ils peuvent s'y mélanger au hasard des évolutions chronologiques. Alors que le palais est souvent marqué par une certaine unité, dûe aux moyens mis en oeuvre en une seule fois, le château est souvent le résultat d'une accumulation d'édifices d'époques différentes au sein d'une enceinte commune : on a déjà évoqué plus haut l'adaptation des programmes féodaux anciens (fig. 50).



50. CHÂTILLON-D'AZERGUES (Rhône).
Vue de l'ensemble résidentiel formant le noyau du château : de gauche à droite, la tour maîtresse de la première moitié du XIII^e siècle, la *grande salle* de la première moitié du XII^e siècle avec son décor de lésènes. Ce château traduit avec beaucoup de force l'évolutivité de la résidence dans un château moyen, avec une juxtaposition curieuse de bâtiments qui semble, avec le recul du temps, s'être effectuée sans logique.

VARIATIONS AUTOUR DU THÈME DE LA MAISON DANS L'ENCEINTE

Il va presque de soi que le programme le plus évident, en matière de résidence seigneuriale castrale, fut celui de la maison, au sens moderne du terme ; le plus évident, donc le plus ancien, mais aussi le plus durable dans le temps. La résidence seigneuriale, avant d'être édifice d'apparat, est avant tout logis pour la famille ; par rapport à une maison non noble, la seule différence réside dans le fait que l'espace commun peut y être affecté à l'exercice d'autres fonctions que celles purement familiales, à commencer par la fonction de réception.

LA MAISON, CŒUR DE RÉSIDENCE

Ce programme, simple à l'extrême, a été le plus uniformément appliqué. Voyons ainsi, dès le XI^e siècle, la maison ou *sala* appuyée à l'enceinte de Cadrix, dans le Var : M. FIXOT y avait identifié deux niveaux, celui d'une salle basse à usage domestique, et celui d'un niveau d'apparat correspondant à la salle.

La délimitation des fonctions privées et publiques dans la maison sans partitions internes

Le thème de la maison sans partitions internes, est universellement présent dans la résidence seigneuriale ; il est l'expression d'un courant présent aussi dans la construction civile urbaine, tant il est vrai que le paradigme pour les premiers siècles du millénaire est bien le même.

On en trouve des exemples tout au long du Moyen Âge : citons par exemple le logis primitif du Haut-Barr, au XII^e siècle, au siècle suivant la maison noble encore visible au château de Bruniquel (fig. 51), la maison noble de Feu, dans le Valois ; au début du XIV^e siècle, le château alsacien d'Andlau offre le cas d'une maison noble unique à deux tours-beffrois (t.I, fig. 63), alors qu'on trouve dans la seconde moitié du siècle une maison unique du même type à Vez.. Mais nombre de "châteaux gascons", suivant l'expression consacrée, comme ceux de Sainte-Mère ou du Tausia, s'assimilent au même schéma (fig. 77). A Entrechaux, en Provence, il demeure un bâtiment rectangulaire dont la fonction paraît bien avoir été multiple : cependant, elle reste à définir de façon précise, puisque le bâtiment se situe dans la basse-cour, sous le cœur fortifié (fig. 52).

51

51. BRUNIQUEL (Tarn-et-Garonne). Vue du logis noble dans l'enceinte du château. À gauche, le logis à deux niveaux, derrière lequel se trouvent des dépendances aujourd'hui enfouies ; à droite, la tour maîtresse, du type *tour-beffroi*.



La situation de cette "maison" dans la basse-cour, peut-être affectée à une famille de chevaliers, ou un rameau de la famille primitive, se retrouve à Chamaret dans la Drôme. Ici, face au cœur fortifié, et reforcifié aux XII^e et XIII^e siècles, on trouve à l'extrémité de la basse-cour une maison noble du XIII^e siècle, sans partitions internes, pourvue d'attributs défensifs qui en faisaient pratiquement une tour maîtresse (fig. 53).

Il est évidemment difficile de prétendre en chaque cas que la maison ainsi identifiée ne bénéficiait d'aucun appoint fourni par d'éventuels bâtiments annexes aujourd'hui disparus. Sans doute se trompera-t-on en quelques cas ; mais le type est manifeste, et partout dans le territoire.

Une question se pose alors de façon immédiate : comment s'effectuait, dans de telles maisons, la séparation entre fonctions publiques et privées, assurée dans les édifices palatiaux par une ségrégation des niveaux ou grâce à une partition ? À la lecture des textes anciens, mais aussi au vu des usages de vie dans les maisons urbaines jusqu'au XV^e siècle, il paraît clair que ces fonctions ont pu se mélanger de façon intime.

Par essence, dans la maison sans partitions internes apparentes, l'espace d'apparat se limite à la *salle* qui est un espace multifonctionnel : siège des réceptions le jour, elle est dortoir la nuit, l'intimité étant préservée au moins en apparence par des lits à courtines (ce que les comptes du XV^e siècle appellent des "chambres"). On peut écouter ainsi les *Lais de Marie de France*, où, dans le lai de Guigemar, se trouve cette description : "*La dame en sa chambre l'en meïne. / Desur le lit a la meschine, / triers un dossal ki pur cortine / fu en la chambre appareilliez, / la est li dameiseils culchiez*" (*La dame le mène dans sa chambre. Sur le lit de la servante, derrière un panneau qui fut installé dans la chambre comme une courtine, là est couché le damoiseau*). Il suffisait apparemment d'une courtine, c'est-à-dire d'une tapisserie, pour distinguer les espaces dans un même volume.

Ce caractère apparemment archaïque est une composante fondamentale de la vie dans le logis seigneurial du Moyen Âge ; beaucoup d'auteurs l'ont déjà mis en évidence. Mais, au risque d'être à contre-courant de ces auteurs, ceci ne provenait pas de l'inexistence d'un besoin d'intimité général aux hommes du Moyen Âge. Tout indique au contraire que les maîtres d'ouvrage, dès qu'ils le purent, cherchè-



52

52. ENTRECHAUX (Vaucluse). Vue du logis dans la basse-cour du château.



53

53. CHAMARET (Drôme). Vue du logis situé en basse-cour, au-dessus du fossé. Ce logis, indépendant du cœur seigneurial, avait un rôle manifeste dans la résidence médiévale à l'intérieur du *castrum*. Doté d'archères remarquables au rez-de-chaussée, il possédait sur cour des fenêtres au premier étage qui étaient celles de l'espace résidentiel proprement dit.

54. AVIGNON (Vaucluse). Livrée Ceccano. Vue de l'aile contenant la grande salle.



54

rent à fixer dans la pierre une partition isolant les fonctions publiques et les fonctions privées.

Tout était donc question de richesse et de statut. Certes, les auteurs se plaisent souvent à mettre en exergue telle chronique décrivant les rois Louis et Otton en 942, recevant ducs et comtes sur des lits à porteur, telle autre décrivant, dans la seconde moitié du XI^e siècle, l'évêque de Beauvais Guy dormant au milieu de ses chevaliers ; les romans arthuriens des XII^e et XIII^e siècles placent souvent les lits des invités dans la *salle*, précisant qu'on les y installait après la fin du repas du soir. Mais on ne peut s'arrêter à ces quelques témoignages épars ou parfois trop sélectifs : les mêmes romans arthuriens mettent plus souvent encore en scène des palais aux chambres nombreuses, dotées de garde-robes. Ainsi la convivialité certaine des hommes de l'époque ne doit pas être prétexte à des interprétations trop rapides.

La conservation des édifices trompe certainement l'analyste moderne. Il n'est que de considérer la "livrée" Ceccano en Avignon, palais édifié vers le milieu du XIV^e siècle pour l'un des cardinaux de la cour papale (fig. 54) : si l'espace de la *salle* paraît aujourd'hui dégagé, les comptes anciens apprennent que des partitions internes existaient grâce à des cloisons appelées

"méjeans", bâties de plâtre, divisant les espaces sans le moindre souci de fonctionnalité architecturale. Ainsi ces cloisons pouvaient-elles recouper des embrasures de fenêtres, indépendamment de la fonctionnalité de ces dernières, indépendamment également de leur décor peint. À la même époque, en 1392, à Gisors, les comptes prouvent l'existence, dans le logis royal, de cloisons en plâtre en cours de confection pour délimiter l'intimité de la chambre royale.

Bien qu'il s'agisse ici d'un exemple tardif, du XIV^e siècle, on ne peut manquer de s'interroger sur la pertinence des analyses de structures unitaires, où les partitions internes éventuelles, non permanentes, ont disparu de longue date : une cloison de plâtre ne laisse pas de trace sur les murs, lorsque ceux-ci ont été délavés par des siècles d'intempéries ; à plus forte raison, une cloison de plâtre ne laisse pas plus de trace lorsque l'édifice a été remanié intérieurement à de nombreuses reprises.

Il n'est pas impossible que la confirmation s'en trouve dans l'examen de structures plus complexes de maisons, où justement les partitions internes se sont traduites de façon plus durable, dans le gros-œuvre lui-même.

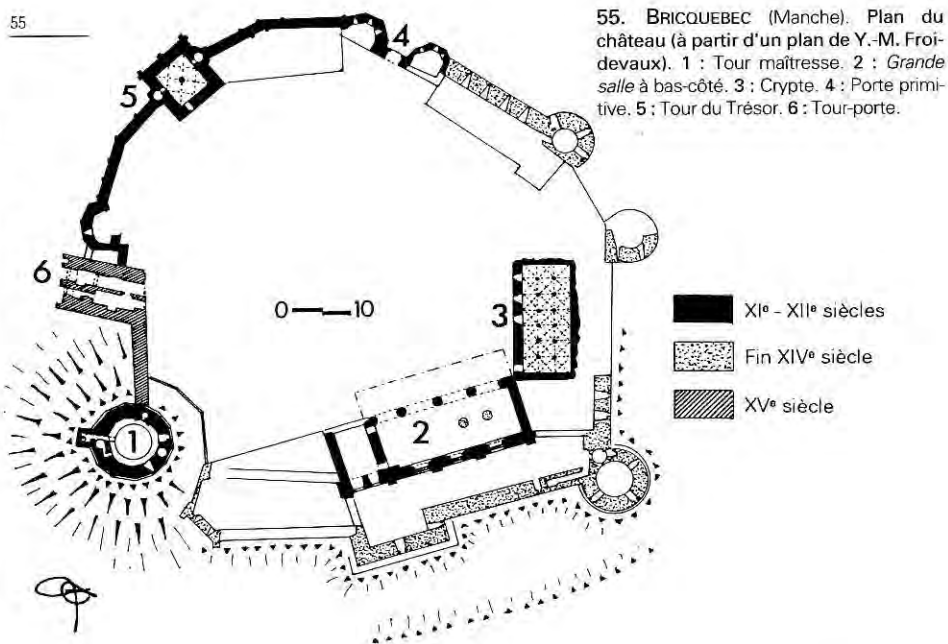
Maisons à refend unique et bipartition

Dès le XI^e siècle, la maison noble de Mirville, mise au jour par Jacques LE MAHO, fournit un exemple de maison à partitions internes : ce grand bâtiment à poteaux de bois subdivisé en deux nefs, de 18 mètres par 6, possédait des cloisons délimitant quatre pièces, dont une salle rectangulaire pourvue de banquettes latérales. L'affectation de ces espaces n'apparaît plus aujourd'hui ; mais on retiendra de cet exemple une partition qui peut paraître assez exceptionnelle.

Plus généralement, la maison noble des premiers siècles du millénaire est subdivisée en deux espaces par un mur de refend. À Andone, on trouve ainsi un bâtiment subdivisé en deux, chacune des salles étant couverte en bâtière sur un alignement de pieux, avec un foyer à même le sol. À Fécamp, au siècle suivant, la maison aristocratique (il s'agissait du palais des ducs de Normandie), était partagée en deux par un mur de refend séparant la cuisine de la salle noble (fig. 7).

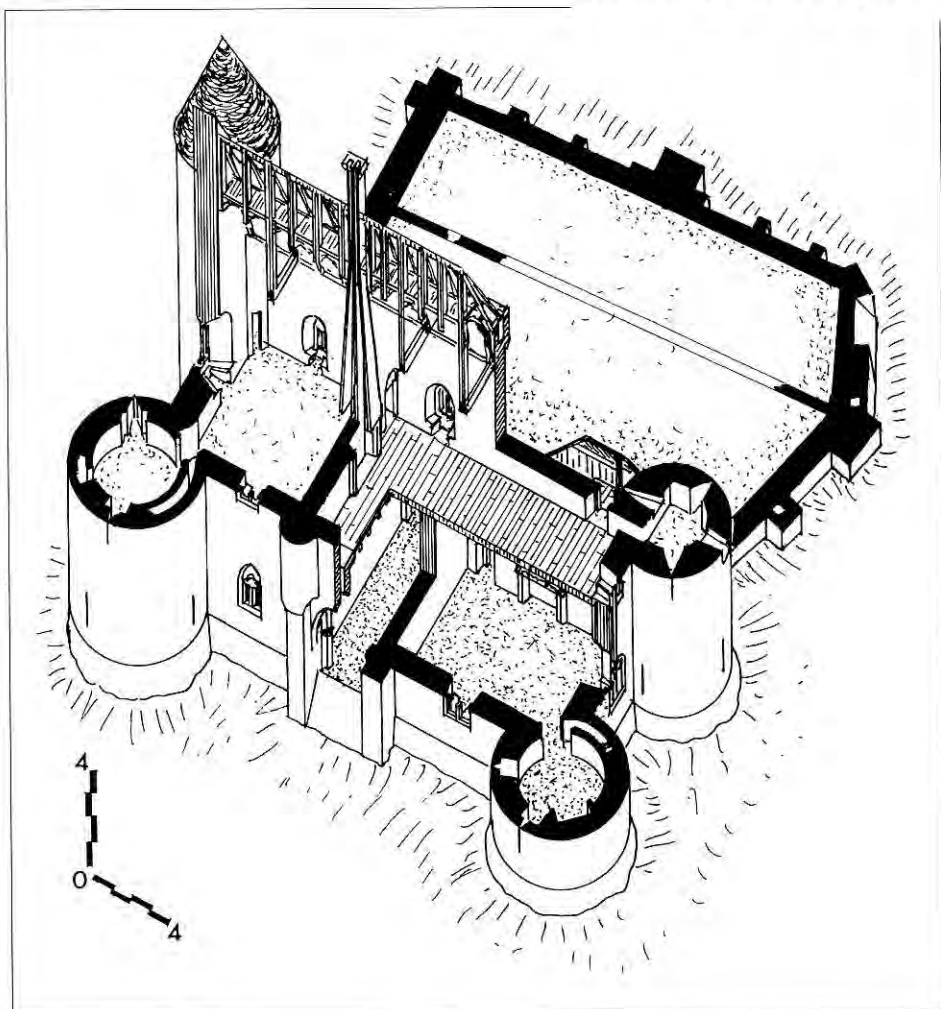
Ce type de maisons uniques à mur de refend interne va se perpétuer, correspondant dans sa simplicité à un usage multiple : le modèle le plus simple n'a qu'un niveau, mais il faut reconnaître qu'il n'a plus guère été fréquent dès lors que progressait l'usage de la maçonnerie. Bricquebec en offre un témoin, avec une bipartition entre *salle* et *chambre*, le mur de refend comprenant même un escalier en vis ; cet exemple devrait dater de la fin du XII^e siècle (fig. 55). Un très bel exemple en est fourni par la maison noble d'Armentières au XIII^e siècle, où le rez-de-chaussée est occupé par la cuisine et une salle commune, le premier étage comprenant la salle, communiquant avec une chapelle située dans une tour annexe et la chambre noble, peut-être surmontée d'une autre chambre dans le galetas (fig. 56). A vrai dire, ce logis noble est complété par les salles des tours flanquantes, qui purent, peut-être, servir de chambres privatives. On retrouve très exactement le même principe dans le logis ou "Donjon" de Sully-sur-Loire, édifié à la fin du XIV^e siècle : les partitions sont similaires, les tours flanquant le rectangle de base ayant très certainement servi de chambres privatives annexes. Au-delà, c'est toute une famille de tours-maisons, déjà analysées dans le précédent tome de ce livre, qui répond à la même structuration programmatique (t.I, fig. 183, t.II, fig. 170).

55



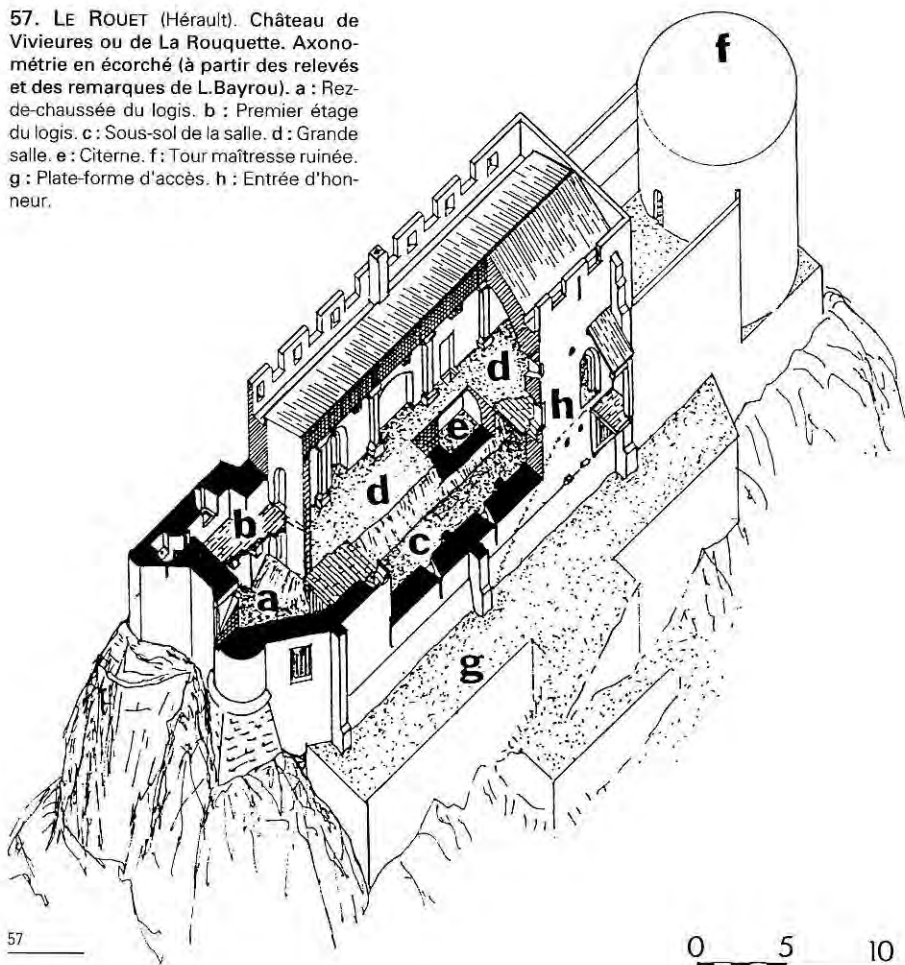
55. BRICQUEBEC (Manche). Plan du château (à partir d'un plan de Y.-M. Froidevaux). 1 : Tour maîtresse. 2 : Grande salle à bas-côté. 3 : Crypte. 4 : Porte primitive. 5 : Tour du Trésor. 6 : Tour-porte.

56



56. ARMENTIÈRES-SUR-OURCQ (Aisne). Axonométrie en écorché du château.

57. LE ROUET (Hérault). Château de Vivieures ou de La Rouquette. Axonométrie en écorché (à partir des relevés et des remarques de L. Bayrou). a : Rez-de-chaussée du logis. b : Premier étage du logis. c : Sous-sol de la salle. d : Grande salle. e : Citerne. f : Tour maîtresse ruinée. g : Plate-forme d'accès. h : Entrée d'honneur.



58. VIERZY (Aisne). Vue de la maison noble du milieu du XV^e siècle.



Commarque, dans son état du XII^e-XIII^e siècle, peut avoir offert un programme similaire : c'est au moins ce qui ressort de l'analyse du niveau bas du logis noble (fig. 162). On en trouvera un autre exemple au château de Vivieures, dit aussi château de la Rouquette, dans l'Hérault, édifié à la fin du XIII^e siècle. Ici, la *salle* sur demi-cave est prolongée par un logis à deux niveaux séparé par un mur de refend (fig. 57). Plus explicitement encore, la maison noble du XIV^e siècle dans l'enceinte du château de la Rochette, au Luxembourg, offre une bipartition de ce type : l'espace noble, au premier étage, y est séparé entre une *salle* avec oratoire débordant, et un chambre à mezzanine, placée au-dessus de la cuisine au niveau bas afin d'en récupérer la chaleur (fig. 130).

Le logis primitif de Bonaguil est exactement du même type, au début du XIV^e siècle. Il en va de même avec le logis de Châtillon-sur-Indre, articulé en deux bâtiments contemporains juxtaposés : le plus grand contenait la *salle* sur un rez-de-chaussée non affecté, alors que le bâtiment annexe était celui de la chambre seigneuriale établie au-dessus d'une cuisine.

Le faible nombre des exemples cités ici ne doit en aucune manière masquer la réalité statistique (encore mal connue, mais appréhendée au travers d'études régionales) d'une véritable formule type de programme. Les "manoirs" identifiables en Bretagne, en Normandie, les *tours-maisons* identifiables en Bourbonnais, en Limousin ou en Auvergne, répondent exactement à ce programme-type. N'est-ce pas, en définitive, le schéma retenu au palais d'Argentan, par exemple, ou, plus avant encore dans le XV^e siècle, dans la très belle maison noble de Vierzy, dans l'Aisne ? Chacun des étages y est séparé en deux espaces par un mur de refend (fig. 58).

Peut-on prétendre pour autant, dans ces maisons à refend (non nécessairement superposé de niveau à niveau), qu'il y ait eu unicité des fonctionnalités du programme dans la durée et sur l'ensemble du territoire ? Il faut sans doute être prudent de ce point de vue : au moins peut-on mettre en exergue la relation entre la bipartition spatiale du niveau noble (ou des niveaux nobles dans le cas des programmes de tours), et la séparation fonctionnelle entre un espace purement privé et un espace plus ou moins affecté au public.

Suivant la catégorie statutaire de l'édifice, la maison a pu être l'édifice unique de la résidence seigneuriale, ou point d'orgue d'une

programmation plus complexe. Dans le second cas, dès lors que l'on trouvait, à côté de la maison centre de résidence, des édifices autres, il est fréquent qu'ait existé une *grande salle* indépendante affectée aux fonctions d'apparat ainsi qu'aux fonctions publiques ; la bipartition de l'espace noble traduit alors une différenciation entre espace semi-public, ce que les XIV^e et XV^e siècles appelleront *chambre de parement* (chambre d'apparat), et espace privé affecté au couchage. L'espace semi-public n'en est pas moins, dans ce cas, contrôlé et non ouvert au commun ; il faut noter avec force que ce concept de programme existe dès les époques les plus anciennes, l'un des plus beaux exemples étant celui du château de Beaumont-le-Richard dans le Calvados (fig. 59).

Dans le cas où la maison formait l'élément unique de la résidence seigneuriale, la bipartition était plus marquée, distinguant chambre privée de la *salle* publique multifonctionnelle, comme à Albigny (fig. 67). Ceci sans compter avec la superposition des partitions verticales à celles fournies par le plan ; on va y revenir.

Maisons à double refend ou à chambres annexées, avec programme tripartite ou pluripartite

On a déjà cité plus haut le cas, tout à fait remarquable, du logis-palais de Châlus, dans la Haute-Vienne : ici, en effet, la "maison" qui occupe tout un côté du quadrangle fortifié, est séparée en trois par deux murs de refend. De plus, elle s'enrichit de deux tours à latrines qui furent sans doute des chambres privatives.

Quel fut le programme de Châlus ? Quelle différenciation existait, à l'origine, entre les trois espaces délimités par les murs de refend ? La question reste posée : au moins peut-on estimer qu'il existait ici une fonction de *grande salle* (l'espace central ?), avec deux chambres nobles, une de chaque côté (fig. 98), la chapelle étant perpendiculaire à l'ensemble (fig. 31).

On peut faire une analogie entre le programme développé à Châlus et celui reconnaissable, quelques décennies plus tard, à Bourdeilles, où l'espace résidentiel se composait d'une maison à deux refends : ceux-ci délimitaient une salle voûtée, la première accessible dans la cour, et un logis à mur de refend, aux étages seulement planchéiés. Les deux sites furent très certainement construits par le même



59



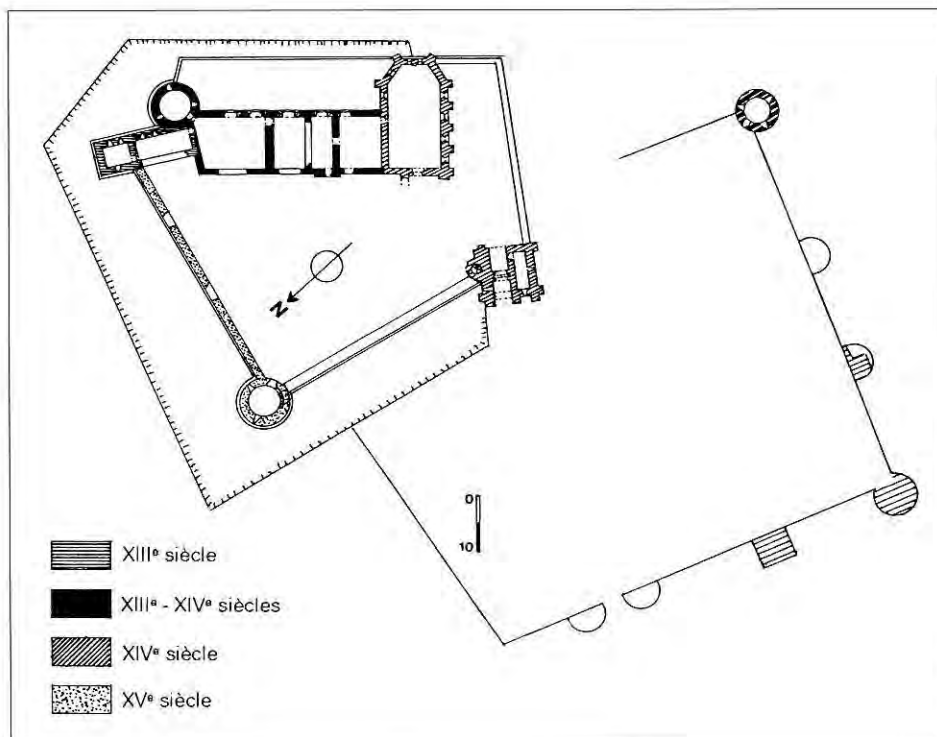
60

dignitaire, Géraud de Maumont, dans le dernier quart du XIII^e siècle. Un autre exemple, celui-ci du début du XIII^e siècle, existait à Yèvre-le-Châtel, château royal ; mais, à vrai dire, les refends reconnaissables aujourd'hui ne correspondent pas nécessairement à l'état ancien. En l'état actuel, le logis formant maison appuyée sur l'une des courtines était séparé en trois par deux murs : la porte d'entrée principale, dotée d'un perron à l'étage, donnait dans la travée médiane (fig. 60).

Au château du Vivier-en-Brie, également château royal au XIV^e siècle, la structuration du logis est complexe, puisque l'on trouve, accolée à un ensemble *salle-tour* du XIII^e siècle, une

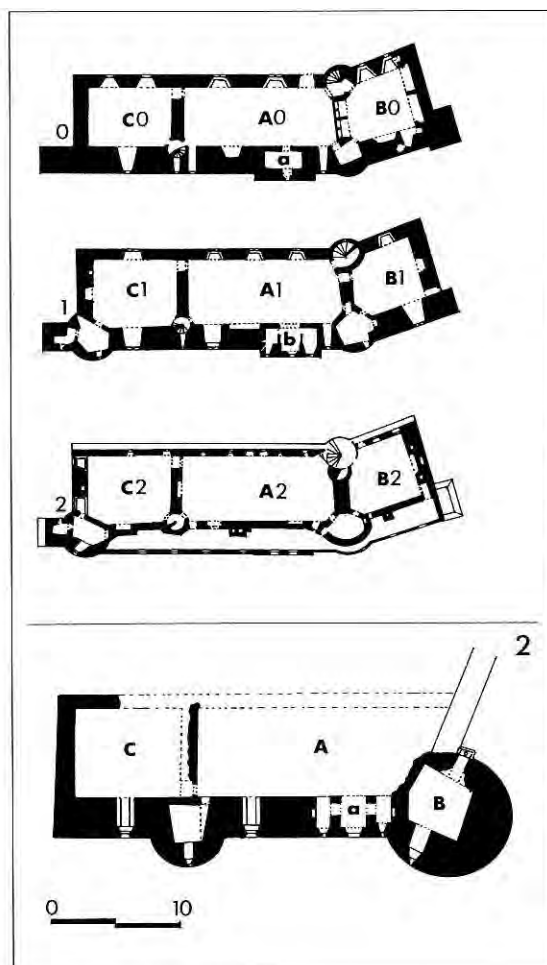
59. ENGESQUEVILLE-LA-PERCÉE (Calvados). Château de Beaumont-le-Richard. Vue du bâtiment résidentiel du XII^e siècle, comprenant, au-dessus d'une cave voûtée, une chambre de parement et la chambre seigneuriale.

60. YÈVRE-LE-CHÂTEL (Loiret). Vue du logis du château royal, pour l'essentiel du XIII^e siècle. On reconnaît sur la droite l'entrée principale de ce logis, avec une avancée formant tribune sur la cour intérieure, destinée à recevoir l'escalier droit longeant la façade sur la droite, donnant accès au niveau noble.



61

61. FONTENAY-TRÉSIGNY (Seine-et-Marne). Château du Vivier. Plan du château royal.



62. TONQUÉDEC (Côtes-d'Armor). PLOÉZAL (Côtes-d'Armor) : Château de La Roche-Jagut. Deux résidences bretonnes du début du XVe siècle. 1 : LA ROCHE-JAGUT : A0 : Salle du commun (salle à manger). B0 : Cuisines. C0 : Cellier. a : Oratoire. A1 : Grande salle. B1 : Première chambre. C1 : Chambre seigneuriale. b : Oratoire seigneurial. A2, B2, C2 : Chambres. 2 : TONQUÉDEC : A : Grande salle. B : Première chambre. C : Chambre seigneuriale (?). a : Oratoire seigneurial.

62

maison à deux murs de refend, dotée d'une tour flanquante, le tout venant buter, contre une chapelle orthogonale. Logis de plaisance des rois de France à compter de la seconde moitié du XIV^e siècle, cet édifice devait intégrer, dans sa partie la plus récente, les fonctions de *grande salle*, de *chambre de parement* et de *chambre* (fig. 61).

Ces exemples complexes ramènent à des cas déjà évoqués, structurellement plus simples, tels Armentières ou Sully. Dans les deux cas, il y avait bipartition, mais les tours flanquantes pouvaient apporter l'appoint de chambres (ou d'oratoires). On trouve le même parti, développé de façon plus manifeste, au palais ducal de Suscinio, avec les deux tours garnissant l'ensemble résidentiel rectangulaire.

Le programme peut donc se traduire par une spécialisation des fonctions : Tonquédec en est un bon exemple, au début du XV^e siècle, avec un ensemble rectangulaire bipartite, auquel s'ajoute une tour qui devait abriter les chambres. Plus explicitement encore, le château de la Roche-Jagut, contemporain, possède une enfilade de trois espaces séparés par des murs de refend, auxquels s'ajoutent des tourelles circulaires. Au rez-de-chaussée, l'on trouve cuisines, salle du commun, chambre ; à l'étage supérieur, il existait une chambre jouxtant la *salle* avec son oratoire, enfin la chambre noble seigneuriale (fig. 62)

Cet exemple de La Roche-Jagut ne manque pas d'intérêt : il semble, en effet, que la structure apparemment unitaire résulte, de la juxtaposition d'un logis bipartite à une tour plus ancienne, remaniée pour la cause (fig. 62). Mais ceci ne saurait oblitérer l'existence d'un programme intégré d'essence tripartite : un bon exemple en a été livré récemment par la fouille du manoir de Caniel à Cany-Barville, avec succession d'une salle et de deux chambres rectangulaires dans la même carapace. Au XV^e siècle, le manoir du Hac en Bretagne traduit, une fois encore, la même structuration, qui fut assez commune dans les manoirs seigneuriaux de cette région.

Un autre exemple encore, parmi d'autres, existe au logis seigneurial de Tellières à Saint-Galmier, datable de la première moitié du XIV^e siècle : au-dessus d'un rez-de-chaussée affecté à des usages domestiques, le premier étage noble est séparé en trois espaces par des murs de refend. Au centre se trouve la *salle* seigneuriale, avec une cheminée, en communi-

cation avec une chambre dotée d'une fenêtre à coussièges ; à l'opposé, distincte de ce premier ensemble, une salle non communicante avec l'espace central est dotée d'une fenêtre gothique à remplage qui semble lui attribuer un rôle particulier - celui d'une chapelle ou d'une chambre seigneuriale distincte de l'ensemble *salle-chambre* qui vient d'être mentionné.

Bien que non orienté, l'exemple du logis, ou "Donjon" de Pierrefonds, au début du XV^e siècle, offre un autre, et remarquable d'exemple de tripartition : ici, l'espace est structuré, à chaque niveau, en trois volumes, celui de la *salle*, et celui de deux chambres, étaient-elles de parement ou garde-robes, avec de surcroît l'appoint de salles contenues dans les salles annexées (fig. 47, fig. 63).

Maison unique pour une occupation multiple

La présence de refends ou de séparations, à l'intérieur d'une maison unique, pouvait avoir une fonctionnalité différente de celle répondant uniquement à la vie familiale, au sens large du terme.

Il est assez rare, en vérité, que l'archéologie ait pu identifier le cas de maisons à double occupation : une occupation noble, celle du maître, et une occupation secondaire qui ne fut peut-être pas subalterne. On citera le manoir de Grand-Cour à Taden, en Bretagne, où Gwyn MEIRION-JONES a reconnu récemment, à l'intérieur d'une maison sur passage d'entrée, deux "cellules" indépendantes. La première, visiblement destinée aux seigneurs du lieu, possédait *salle* et *chambre* au premier étage, avec cuisine au rez-de-chaussée ; la seconde, de moindre étendue, complétait verticalement la maison, avec deux espaces indépendants au rez-de-chaussée et au premier étage.

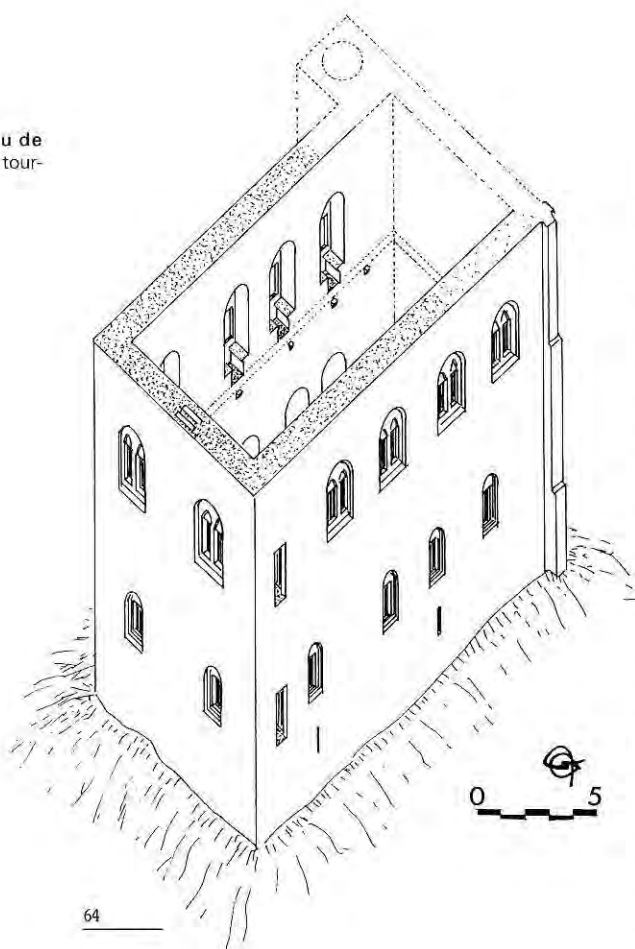
Cette mise en évidence traduit, une fois encore, l'extrême difficulté de l'analyse de structures peu ou mal conservées, voire l'interprétation de structures bien conservées. Elle renvoie à la notion de convivialité, ou de coexistence, qui pouvait faire voisiner dans la même bâtisse des familles différentes, celle du seigneur et celle d'une branche collatérale, voire celle d'un intendant ou d'un officier. Ce que l'interprétation raisonnée a permis de mettre en évidence à la Grand-Cour devrait servir de référence, dès lors que l'on trouve ici ou là des structures à partitions multiples.



63

63. PIERREFONDS (Oise). Vue intérieure du "donjon", antérieure à la restauration de Viollet-le-Duc. On reconnaît, de gauche à droite, le mur pignon des salles superposées, et, à droite, le mur pignon des chambres, avec au devant le mur de refend séparant la chambre de parement de la chambre seigneuriale. L'étage noble est reconnaissable au décor de la cheminée de la *salle*. (Cl.Arch.M.-H.SPADÉM)

64. SAINT-WITZ (Oise) : Château de Montmélian. Axonométrie de la tour-salle de la fin du XII^e siècle.



Partitions verticales : de la maison à la tour-maison

De la maison à la tour, y-a-t-il une réelle différence ? Le précédent volume nous a permis de mettre en évidence une catégorie de tours maîtresses que nous avons appelée *tours-résidences* ; au sein de celles-ci, on distingue des tours aux vocations purement publiques, en fait des *tours-salles*, et des tours au programme identique à celui des maisons dont il vient d'être question.

La question, en fait, qui peut se poser au premier chef est la suivante : à partir de quel moment, et sur quels critères peut-on classer une résidence seigneuriale constituée d'un corps de bâtiment unique dans la catégorie des tours plutôt que dans celle des maisons ? Il n'existe sans doute pas de réponse définitive à cette question : jouent, en effet, des facteurs très différenciés tels que la hauteur de l'édifice, son isolement par rapport aux autres structures, son aspect. Sans doute pourrait-on, à partir de critères scientifiques ou au moins constatés, caractériser exactement les limites de ce domaine ; ce n'est point ici le sujet.

On pourrait fixer, comme paradigme de la tour-maison, celle qui se dresse de nos jours encore au-dessus du sommet de Saint-Witz, au Nord de Paris : la *tour-maison* de Montmélian, entourée sans doute autrefois de structures qui ne sont plus reconnaissables, se distingue de maisons traditionnelles par le fait qu'elle offre trois niveaux, un niveau de stockage, un niveau public, un niveau privé et d'apparat, contrairement à la plupart des maisons de la même époque, c'est-à-dire du début du XIII^e siècle, qui ne possédaient que deux niveaux (fig. 64, fig. 100).

Sans doute touche-t-on ici à l'une des différences majeures entre la *tour-maison* et la maison : la première offre, en effet, le plus souvent un niveau, voire deux ou trois de plus que la maison. On a eu l'occasion de l'évoquer déjà à propos de Crépy-en-Valois. Le plus souvent, en effet, la maison se compose de deux niveaux, plus un galetas ; la partition verticale se limite à la différenciation entre le niveau domestique et le niveau noble. La maison de La Rochette, au Luxembourg, offre un exemple où l'on joua sur cette dualité en aménageant une mezzanine dans la partie *chambre*, privative (fig. 130). Encore cette configuration ne représente-t-elle qu'un stade assez avancé : on a vu



65. CASENEUVE (Vaucluse). Vue de la *tour-résidence* du XIII^e siècle, avec la rangée de trois fenêtres géminées qui marquent le niveau noble de la résidence, rappelant une maison bourgeoise.

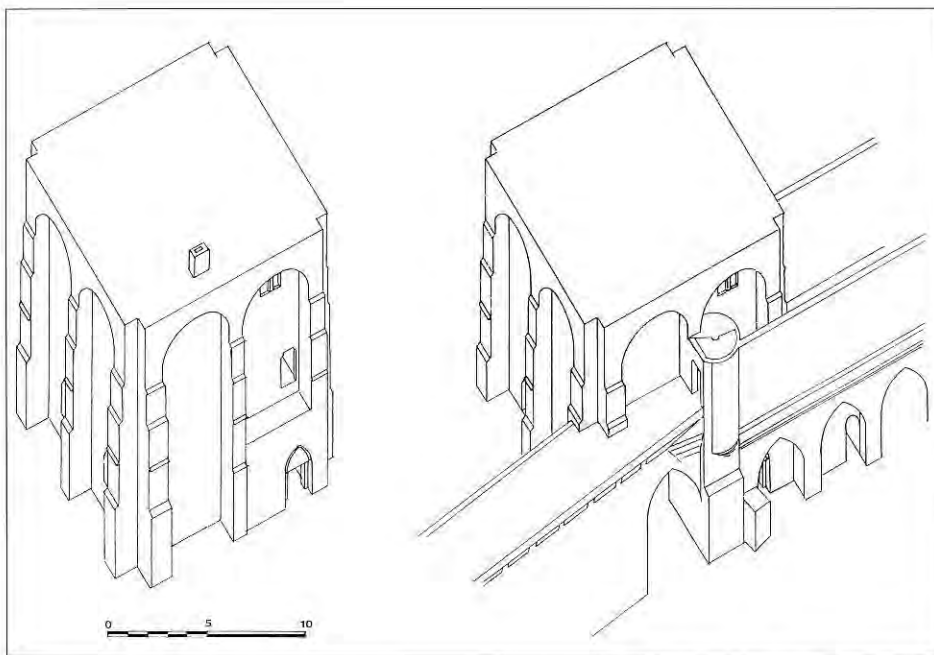
qu'au XI^e siècle, des maisons telles que Mirville pouvaient ne posséder qu'un niveau.

Mais on ne peut s'arrêter à ce simple critère. Voyons par exemple les superbes *tours-maisons* telles que Montferrand-en-Périgord, Saint-Félix en Lauragais, Porchères ou Case-neuve en Provence (fig. 65) : ces bâtiments sont caractérisés par une hauteur qui leur confère presque la valeur d'une tour maîtresse, tout en possédant des percements, en particulier des fenêtres, qui sont presque de nature civile. Il en va de même à Castelnau-Bretenoux, où la *tour-maison* serait une tour maîtresse à part entière, si elle n'était percée, à son étage d'apparat, de la plus superbe série de fenêtres que nous ait laissée le Moyen Âge des châteaux.

Dès lors que l'on entre dans cette catégorie de bâtiments, il est intéressant de constater que les programmes sont absolument similaires à ceux des maisons simples qui formaient les résidences castrales. Ainsi trouve-t-on des *tours-maisons* à structuration verticale pure, telle Montmélian, ou Septmonts, superbe *tour-maison* de la fin du XIII^e siècle édifée pour les évêques de Soissons (fig. 66, fig. 159). La tour de Saint-Floret, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, fournit également un bel exemple de structuration simple, avec une salle au rez-de-chaussée, et la chambre seigneuriale au premier étage.

Mais on a vu également, dans le précédent volume, une série de *tours-maisons* aux structurations bipartites, voire pluripartites par le biais de tourelles annexées. Les types se chevauchent donc : la *tour-maison* n'est, dans la majeure partie des cas, qu'une maison à laquelle le maître d'ouvrage a voulu conférer une dynamique féodale de suprématie : la mise en forme de tour n'a pour objet que d'affirmer l'exercice et l'appartenance du pouvoir.

Et, en définitive, ces *tours-maisons* ne sont que la réponse, un degré plus bas, aux *tours-résidences* que se plurent à édifier les princes, qu'il s'agisse des grandes tours maîtresses du XII^e siècle, ou de celles des XIV^e et XV^e siècles. Une réponse pourtant décalée dans le temps, puisque beaucoup d'entre elles furent édifiées aux XIII^e et début du XIV^e siècle : la majorité de ces *tours-maisons* fut à l'époque le fait de féodaux de second rang cherchant à manifester leur statut par la nature de l'édifice. Et, comme on l'a vu, le thème eut, par la suite, une vogue extraordinaire, au point de devenir, avec la *tour-maison* à tourelles, un programme type presque incontournable au XV^e siècle.



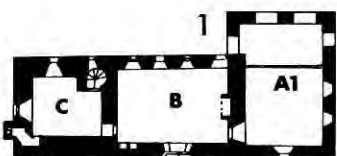
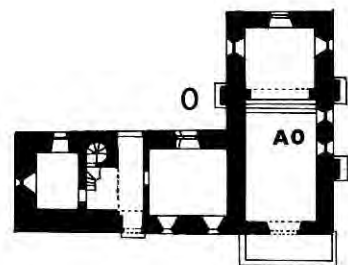
66

66. SEPTMONTS (Aisne). Axonométries restituées du Logis Saint-Louis, dans son état au XIII^e siècle, et dans son état à la fin du XIV^e siècle.

ASSEMBLAGES DE VOLUMES ET D'ESPACES FONCTIONNELS

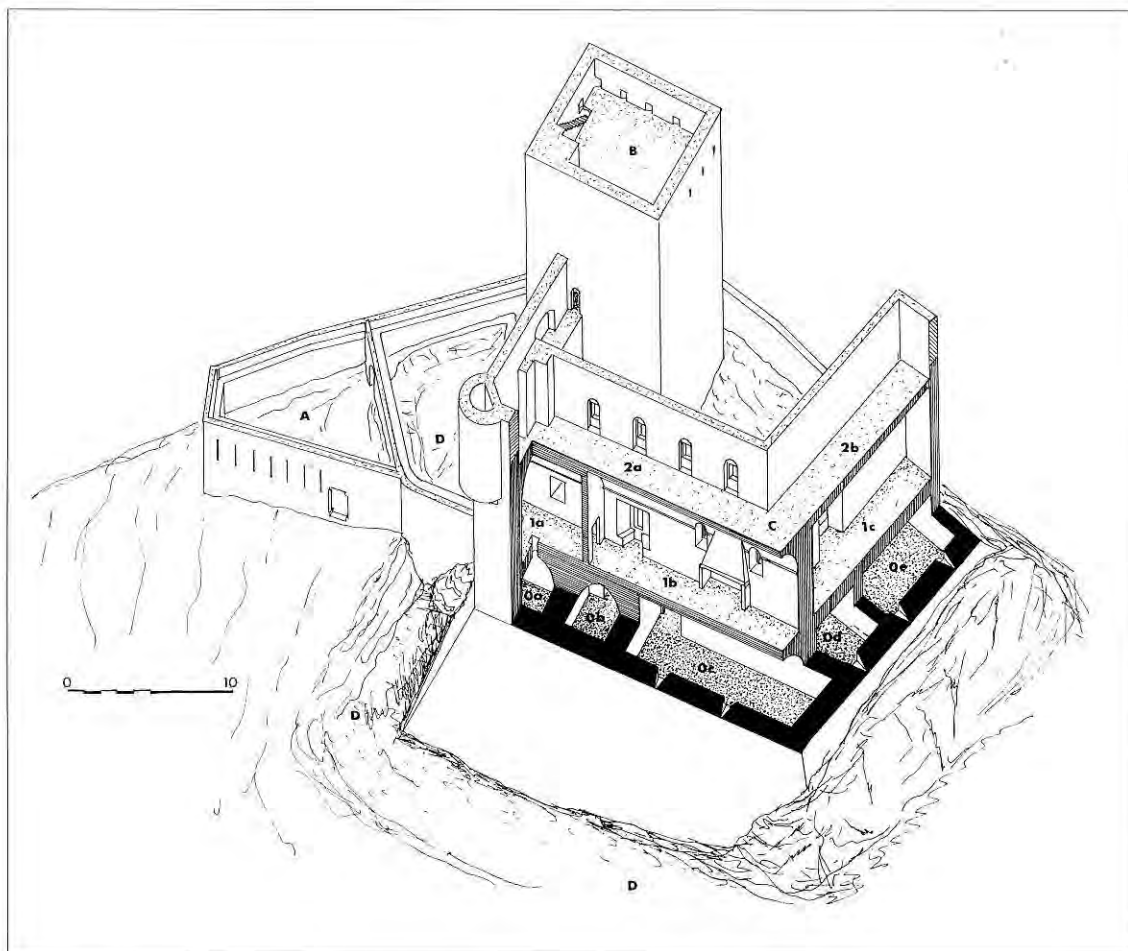
Mais la concentration dans un même édifice de l'ensemble des fonctions ne peut être considérée comme une composante majeure et omniprésente. Déjà, l'on a constaté dans le paragraphe précédent que les juxtapositions axées de bâtiments formaient des maisons unitaires, ce qui est en quelque sorte une déviance. Car, dès lors que la maison est constituée de deux bâtiments accolés ayant chacun leur fonction, il est peu douteux que la situation de l'un par rapport à l'autre, soit axée, soit orthogonale, dépend plus des contraintes externes que d'une nécessité programmatique.

Au moins peut-on faire un postulat : dès lors qu'un ensemble résidentiel se compose de deux ailes, voire de plusieurs ailes, alors il est intérieurement l'objet de partitions fonctionnelles basées sur un cloisonnement. La non intégration de ces fonctions au sein d'un bâtiment unitaire est alors l'indice d'une volonté de développement, s'accompagnant souvent de la notion d'enveloppement d'une cour intérieure.



67

67. ALBIGNY (Rhône). Plan (d'après M.-P. Feuillet, J.O. Guilhot). A0 : Eglise. A1 : Chapelle. B : Grande salle. C : Tour maîtresse à chambre.



68. VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse). Axonométrie en écorché (à partir des relevés de l'Inventaire, N. Pégand). A : Basse-Cour. B : Grosse Tour. C : Logis. D : Fossés. 0a : Cachot (?). 0b, 0c, 0d, 0e : Chambres basses (communs, stockages). 1a : Salle de justice (?). 1b : Grande salle. 1c : Chambre seigneuriale. 2a, 2b : Salles neuves.



69. HEILIGENSTEIN (Bas-Rhin) : Château de Landsberg. Vue de la façade d'entrée du palais, des années 1200, avec l'oriel de la chapelle seigneuriale, et les fenêtres de la grande salle noble.

Schémas en L

On trouve à Rubercy en Calvados, au début du XIII^e siècle, un ensemble de ce type, avec une aile contenant cuisine et salle, l'autre aile orthogonale n'étant pas identifiée fonctionnellement. À Albigny dans le Rhône, le schéma en L, avec une aile consacrée à la *salle* et la *chambre*, une autre à l'église, renvoie plus directement encore aux schémas palatiaux développés dans l'architecture champenoise (fig. 67). Faut-il en déduire que Rubercy, et Fécamp avant lui, répondaient à la même programmation ?

Quoiqu'il en soit, ce type de bâtiments en L se rencontre au XIII^e siècle à Mennetou-sur-Cher, avec une *salle* formant une aile, deux pièces (des chambres) formant l'aile perpendiculaire. Même schéma, plus développé encore, à Vaison-la-Romaine avec une aile comprenant la *salle* dotée d'une chambre de justice, à laquelle fait pendant une aile à vocation de logis (fig. 68) ; ceci se retrouve aussi au Landsberg, tout autant de châteaux édifiés au XIII^e siècle (fig. 69).

69

Le schéma en L n'est donc pas univoque : il peut être le fruit d'un dédoublement des fonctions civiles, et de leur mise en espace orthogonale, auquel cas il s'agit souvent d'une volonté, menée à terme ou non, de ménager le logis autour d'un espace privilégié qui sera celui de la cour dans les programmes menés à terme. Au contraire, le schéma en L basé sur l'orthogonalisation de la chapelle par rapport à la résidence laïque relève d'une autre logique, plus symbolique.

Chacun de ces deux partis rappelle des aspects de la programmation palatiale : le premier dans son ambition à créer un espace intérieur, le second dans sa mise en perspective symbolique de l'élément laïc et de l'élément religieux.

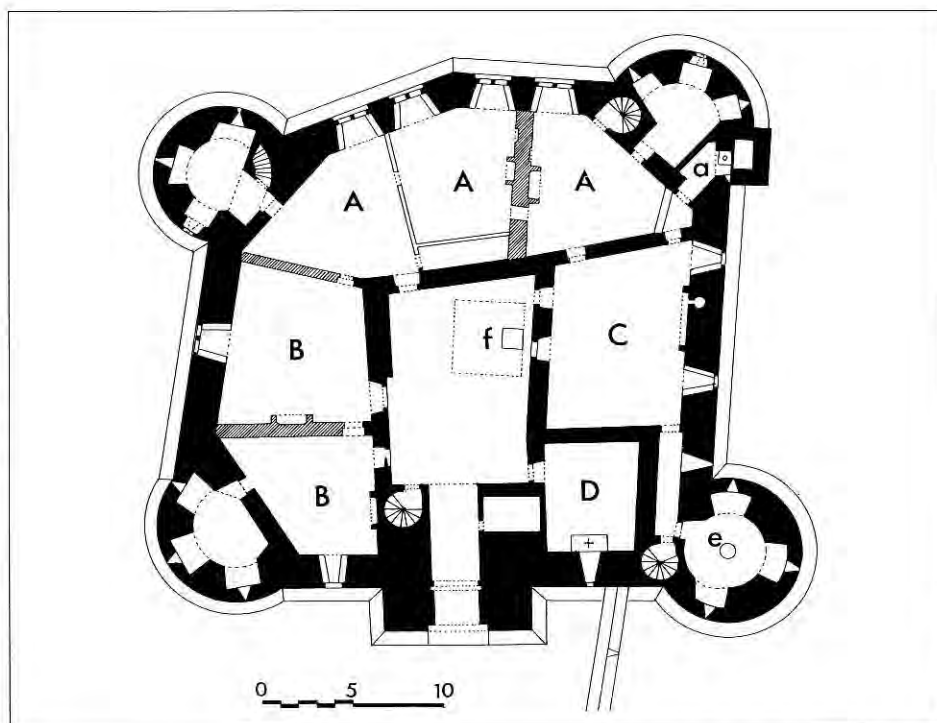
Schémas en U autour d'une cour

La maison, même constituée en plusieurs bâtiments, même augmentée de la chapelle, ne formait qu'une partie de la résidence. Dans la majorité des cas décrits plus hauts, les autres bâtiments, en particulier ceux qui étaient affectés aux fonctions domestiques (lorsqu'ils n'étaient pas intégrés à la résidence) étaient établis sans plan d'ensemble particulier à l'intérieur de l'enceinte, lorsqu'il en existait une. Ailleurs, ils formaient vraisemblablement des annexes dont la place n'est même plus définie aujourd'hui.

Il serait faux cependant d'affirmer qu'il n'y eut point de conception intégrée de la résidence - y compris les fonctions domestiques, hors de la sphère palatiale. Le meilleur exemple en est, dans les édifices conservés, le château de Mont-Saint-Jean, du XIII^e siècle, où l'on reconnaît encore l'ordonnancement régulier autour d'une cour intérieure à l'enceinte quadrangulaire (fig. 70).

A vrai dire, ce schéma est, en réduction, celui qui peut apparaître dans des palais tels Villandraut (fig. 39) ou Perpignan (fig. 29), avec un corps principal et deux ailes formant un U. Mais la répartition des fonctions y est très différente : la *grande salle* se trouve le long du côté faisant face à l'entrée, avec une aile en retour comportant cuisine et chapelle (celle-ci accolée à l'entrée), l'autre aile en retour, la seule possédant cave, étant peut-être affectée à des fonctions domestiques.

Les tours d'angle fournissaient en outre des possibilités de logement ; en particulier celle qui, près de la *grande salle*, était flanquée d'une, tour de latrines semblant lui attribuer le rôle de *tour-chambre*.



70

70. MONT-SAINT-JEAN (Côte-d'Or). Plan du "Donjon" au XVIII^e siècle. En hâchures, murs non certainement médiévaux. A : Ancienne Salle. B : Chambre sur cave voûtée. C : Cuisine. D : Chapelle. a : Latrines. e : Tour à cave voûtée (cachot). f : Citerne.

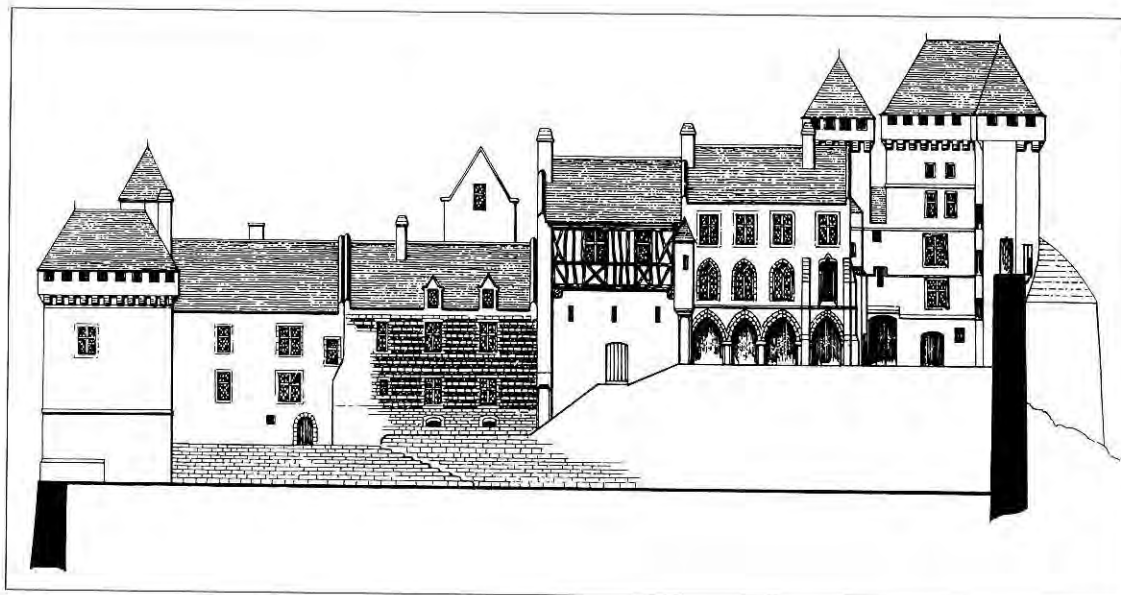
Ce schéma se retrouve, mieux il se perpétue bien au-delà du XIII^e siècle. À vrai dire, il constituera vraisemblablement l'un des archétypes de l'aménagement résidentiel au long des siècles qui suivront : le plan à corps principal, flanqué de deux ailes, se refermant sur un quatrième côté affecté à l'entrée, est un paradigme. Il trouve ses racines bien en-deça du XIII^e siècle, comme en témoigne le palais rural des comtes d'Evreux à Notre-Dame-de-Gravenchon (fig. 15).

Mais, indépendamment même de la mise en forme fermée de la résidence en U s'enfermant dans une enceinte quadrangulaire, le logis Dunois à Châteaudun, du XV^e siècle, prouve que le concept en U s'imposait par son adéquation aux limites castrales, sans pour autant imposer de séparation entre secteur noble et secteur servile. N'est-ce-pas, en définitive, le schéma fonctionnel rencontré au palais de Bourbon l'Archambault à la fin du XIV^e siècle (t.I, fig. 92, fig. 115) ?

Juxtapositions et imbrications

Mais peut-on, en chaque cas, identifier précisément la typologie de la structure résidentielle ? Un exemple tel que le palais d'Annecy, un autre, celui de Chillon, exhortent à la plus grande prudence tant les bâtiments

71. TANCARVILLE (Seine-Maritime). Restitution, d'après Wanis-Heimdal, de l'ensemble résidentiel composite.



71

juxtaposés ont évolué dans le temps, ne serait-ce que par la superposition et les modifications enregistrées au fil de la chronologie. Les quelques exemples évoqués ci-dessus bénéficient d'un avantage : l'analyse archéologique permet d'assurer une certaine homogénéité dans les temps. En combien d'autres exemples cette homogénéité existe-elle ? Prenons par exemple le château du Vivier, château royal à partir du XIV^e siècle, prenons aussi le palais comtal de Tancarville : le schéma actuellement identifiable résulte de transformations et d'ajouts successifs qui ont effacé les états antérieurs, et gommé les états primitifs (fig. 71).

Une fois encore, on ne peut manquer d'inviter à beaucoup de retenue dans les interprétations. Si un certain nombre d'édifices permet de dresser une trame de schémas fonctionnels, combien d'autres, par l'hétérogénéité chronologique qui les caractérise, défient-ils l'analyse raisonnée ?

VARIATIONS AUTOUR DU THÈME DE LA TOUR DANS L'ENCEINTE

Si la maison constitue par définition l'élément central de la résidence castrale, la tour forme un contrepoint d'essence plus symbolique ou ostentatoire que programmatique. La tour, en tant que symbole féodal, se décline au sein de l'univers des logis avec une force et une

fréquence méritant une évocation particulière.

On vient d'évoquer le thème de la *tour-maison*, *tour-salle* ou *tour-chambre*, quelquefois les trois ensemble, en parlant de la similitude de mises en forme de certains programmes de maisons, et de programmes de tours. Morancy, Castelnau-de-Bretenoux, Montmélian à Saint-Witz en sont des exemples bien typés.

Mais il est bon de s'appesantir sur un type de résidences extrêmement typé, celui du logis à corps principal et *tour-chambres* faisant office de tour maîtresse. Car cette mise en forme du programme de logis se révèle être un modèle parmi les plus puissants, et les plus présents sur l'ensemble du territoire, à côté de la maison, ou maison-tour à tourelles.

CORPS DE LOGIS FLANQUÉS PAR UNE OU PLUSIEURS TOURS

Corps de logis à une tour-chambre formant tour maîtresse

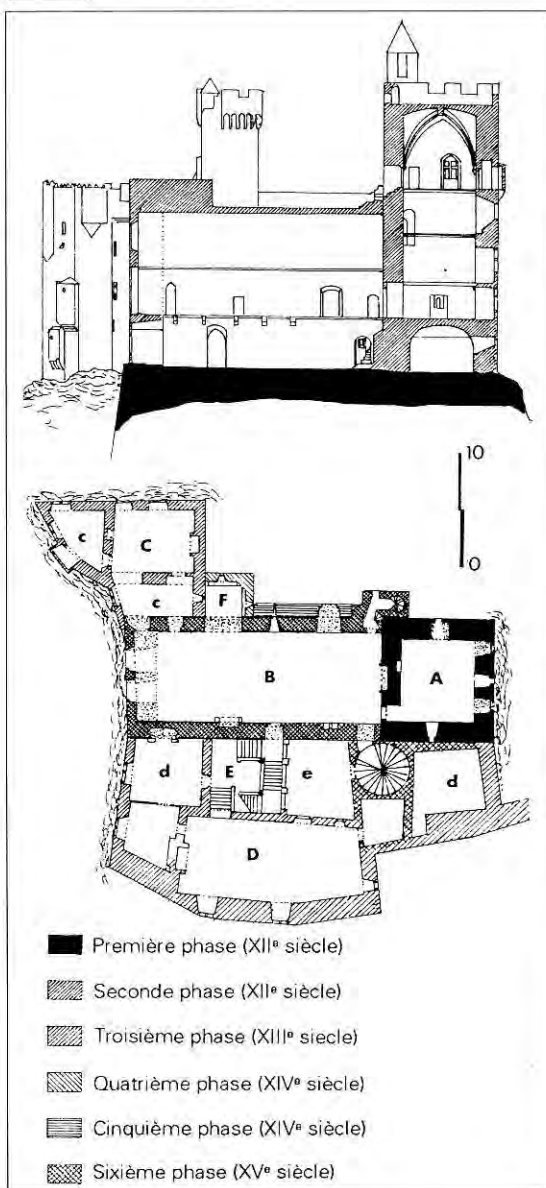
Ce modèle, le plus simple, prend sa source dès le XI^e siècle dans le domaine palatial, comme on l'a rappelé à propos de Tours. Albigny, au XII^e siècle, en est un exemple conservé remarquable (fig. 67) ; mais aussi Beynac (fig. 72) ou Carlux (fig. 73), en Périgord sont, au XII^e siècle, le témoin de la force du concept alliant le bâtiment salle, souvent à deux niveaux ou plus, et la tour maîtresse annexée servant de bâtiment chambre privatif.

A aucune époque ce schéma ne sera démenti, tant il est vrai qu'il correspondait parfaitement au besoin tant ostentatoire que défensif du seigneur moyen (voire du prince, comme on s'en rend compte en Avignon). Commarque, en Périgord encore, offre un exemple similaire à celui de Beynac, à la fin du XII^e siècle avec une *grande salle* et une tour maîtresse ; à vrai dire, l'étude archéologique fine de ce château montre qu'il y eut peut-être deux structures de tours, l'une plus spécifiquement destinée à l'apparat, conservée, et l'autre, reconnaissable à une travée voûtée de la *grande salle*, étant dédiée à la résidence (fig. 162).

Au début du XIII^e siècle, Uchaux en Provence constitue un exemple remarquable. Ici, une immense *salle*, subdivisée primitivement en trois sections par des cloisons disparues, était prolongée par une *tour-chambres* à deux niveaux. La *salle*, établie en rez-de-chaussée, possédait une terrasse qui seule communiquait avec la *tour-chambres*, à l'étage noble (fig. 74, fig. 92).

Mais on citera encore, dans un ordre chronologique approximatif, les exemples de Rauzan, avec son logis et sa tour maîtresse circulaire qui fait exception à côté des si nombreuses tours rectangulaires, Saint-Félix-de-Lauragais dans le Toulousain. En Ile-de-France au XIII^e siècle, le petit château du Vivier présentait, dans son premier état, un programme de ce type, extrêmement fruste (fig. 61).

La fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle ont été certainement des époques florissantes pour ce type de structures, en particulier dans le Sud-Ouest. Voyons Orthez, avec sa maison



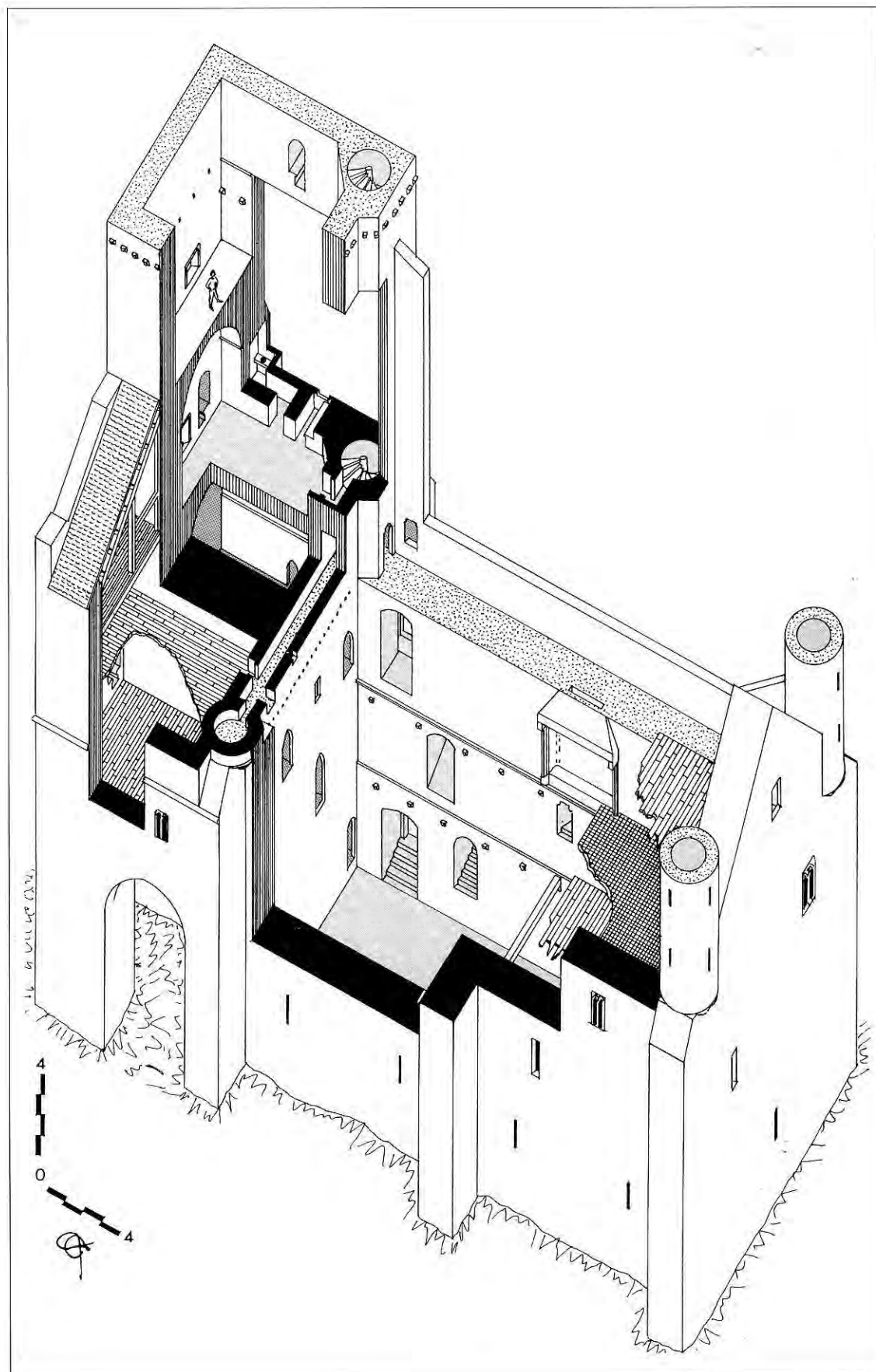
72. BEYNAC (Dordogne). Plan et coupe (à partir des relevés de J. Blécon). A : Tour maîtresse. B : Grande salle. C, c : Logis. D, d : Dépendances. E, e : Cour intérieure. F : Tour de l'Oratoire.

73. CARLUX (Dordogne). Vue du mur goutterreau demeurant de la salle à tour du début du XIII^e siècle. On distingue les arcatures de la *grande salle* primitive ; la tour était très certainement la *tour-chambres*.

74. UCHAUX (Vaucluse). Vue intérieure de la grande salle du XIII^e siècle.



75. THERMES-D'ARMAGNAC (Gers).
Axonométrie en écorché de l'ensemble
tour-salle.

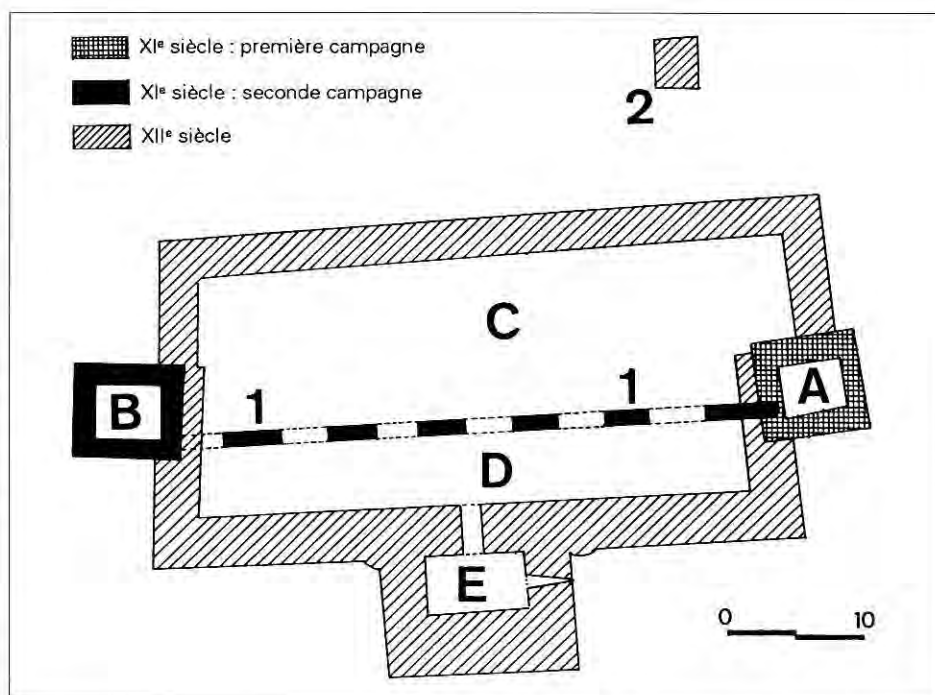


75

prolongée par une tour polygonale. Mais, mieux encore, l'ensemble de Thermes-d'Armagnac, édifié par un cadet de la maison éponyme, fournit une référence remarquable. Le bâtiment *salle* comprend ici trois niveaux, le troisième étant apparemment celui de la *grande salle* ; il est prolongé par un ensemble curieux, constitué par une tour maîtresse à vocation de chambres, elle-même prolongée latéralement par un énorme appentis sur arcades abritant, au-dessus du vide, deux chambres planchéiées. Dans la tour maîtresse sont disposées plusieurs niveaux de chambres, voûtées ou non, dotées de latrines, d'armoires (fig. 75).

Thermes offre donc l'un des plus beaux cas d'ensemble intégré directement lisible, où les fonctions sont clairement réparties entre le bâtiment *salle* et les tours abritant les chambres. La destination familiale est ici distinctement lisible, bien plus facilement que dans d'autres édifices ; mieux encore, la multiplicité des niveaux habitables prouve, une fois encore, que le concept d'intimité, et de séparation des espaces de vie privative, n'était pas absent, quelle que soit la convivialité pratiquée dans les logis seigneuriaux de l'époque.

À aucune époque ce programme type ne disparaît. Il se reproduit dans le second quart XIV^e siècle, ne serait-ce que dans les constructions papales : à commencer par Avignon, déjà cité souvent ici, mais sans oublier l'édifice remarquable que fut Châteauneuf-du-Pape, construit entre 1317 et 1333, dont la tour maîtresse est aujourd'hui coupée en deux comme par un gigantesque coup de sabre. Plus tard encore dans le XIV^e siècle, Crouy-sur-Ourcq en Ile-de-France offre le cas d'une résidence massée où la salle superpose plusieurs niveaux à côté d'une *tour-résidence* ; en poursuivant dans le temps, parmi tant d'autres on citera Aurouze, bâti dans le second quart du XV^e siècle, avec une salle flanquée par une *tour-résidence* circulaire. Plus tard encore, le château ducal de Brest, celui d'Angoulême prouvent la persistance de ces concepts tout au long du XV^e siècle.



76

76. FÉCAMP (Seine-Maritime). Plan du château ducal (d'après A. Renoux). A : Tour de la première campagne. B : Tour de l'enceinte castrale (seconde campagne). 1-1 : Enceinte sur arcades (seconde campagne du XI^e siècle). C : Grande salle. D : Cour intérieure. E : Tour maîtresse. 2 : Pilier de l'accès à la grande salle.

Corps de logis à deux tours

Mais le schéma de base a pu être légèrement plus sophistiqué, pour d'évidentes raisons de place. Il n'est pas rare, à partir du milieu du XIII^e siècle, de rencontrer des corps de logis à deux tours, la difficulté résultant évidemment de la datation relative des deux tours ; le modèle existe dès le XII^e siècle, par exemple au palais des ducs de Normandie à Fécamp (fig. 76). Ainsi, au château comtal de Foix, la *salle* est pourvue de deux *tours-résidences*, deux tours maîtresses rectangulaires ; on peut sans grande crainte d'erreur affirmer que l'une ne fut pas contemporaine de l'autre, et l'on ne peut même pas prétendre que la *salle* ait été contemporaine de l'une ou de l'autre des tours (t.I, fig. 76). Avant même la construction de Foix, la résidence comtale primitive de Carcassonne, avec ses deux tours flanquant une résidence, est aujourd'hui difficilement interprétable ; au moins peut-on pratiquement poser pour postulat de base qu'il n'y eut pas de conception d'ensemble pour ce conglomérat des XII^e-XIII^e siècles.

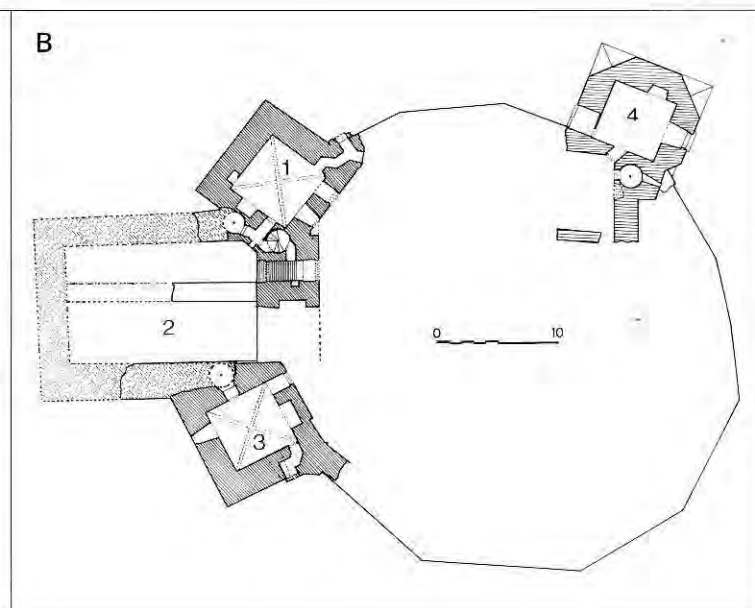
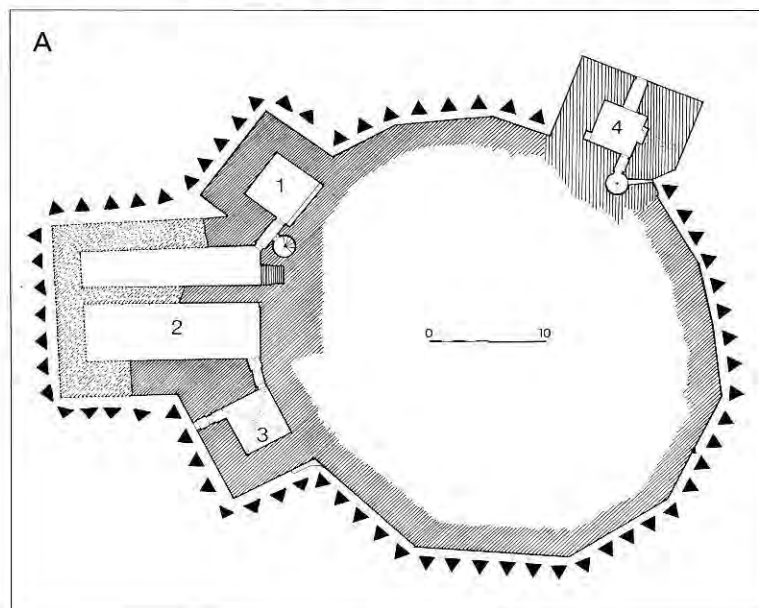
À la fin du XIII^e siècle, le palais royal aragonais de Collioure se présentait sous forme d'une *grande salle* flanquée par deux tours rectangu-



77. SAINTE-MÈRE (Gers). Vue de la *salle à tours* édifée dans le dernier quart du XIII^e siècle.

78. BEAUFORT-EN-VALLÉE (Maine-et-Loire). A. Plan du château à l'étage inférieur (à partir des plans du SDA de Maine-et-Loire). 1 : Tour du Sud-Ouest (1346-1348 ; Guillaume Roger, comte de Beaufort). 2 : Caves de la salle (1346-1348 avec réutilisation d'éléments anciens). 3 : Tour du Sud-Est, avec sa poterne (1346-1348). 4 : Tour du XV^e siècle (René

d'Anjou). B. Plan de l'étage des tours et du logis au niveau de la plate-forme de la motte 1 : Tour du Sud-Ouest (1346-1348 ; Guillaume Roger, comte de Beaufort). 2 : Etage intermédiaire de la salle (1346-1348 avec réutilisation d'éléments anciens). 3 : Tour du Sud-Est, avec sa poterne (1346-1348). 4 : Tour du XV^e siècle (René d'Anjou).



lares à vocation de *tours-résidences* ; l'une prolongeait la *salle*, l'autre lui était orthogonale, appelée aujourd'hui le Donjon. Ici encore, l'on ne maîtrise plus guère l'évolution comparée des divers éléments qui composent le palais castral, destructions et restaurations gommant largement les traces archéologiques.

En revanche, on ne peut manquer d'insister sur une série de corps de logis flanqués de deux tours, qui se propagèrent dans le Sud-Ouest à la charnière entre XIII^e et XIV^e siècles. Tel fut, par exemple, le "château" de Sainte-Mère : une *salle* de trois étages, de 15 par 7,7 mètres, est pourvue de deux tours (fig. 77). La première n'a que 5,4 mètres de côté, la seconde est plus exiguë encore, avec 4 mètres par 2,6. Les tours servirent-elles à autre chose qu'à la défense ? On peut s'interroger sur la première, qui possédait à un de ses niveaux une fenêtre trilobée, ainsi qu'un escalier en vis menant au sommet : ne s'agissait-il pas de la chambre privée du seigneur, en l'occurrence l'évêque de Lectoure qui fit bâtir l'édifice entre 1273 et 1301 ? Quoi qu'il en soit, la seconde tour n'eut sans doute d'autre vocation que défensive, comme les tourelles ou échauguettes qui garnissaient, à cette même époque, les maisons-fortes du Tausia, de Mansencôme, et d'autres encore. Sans doute se rapproche-t-on ici de cas plus typés où les tours flanquant le corps de logis n'avaient qu'une vocation symbolique, voire défensive : comme au château alsacien d'Andlau, où le logis est

pourvu, à chacune de ses extrémités, par une *tour-beffroi* circulaire.

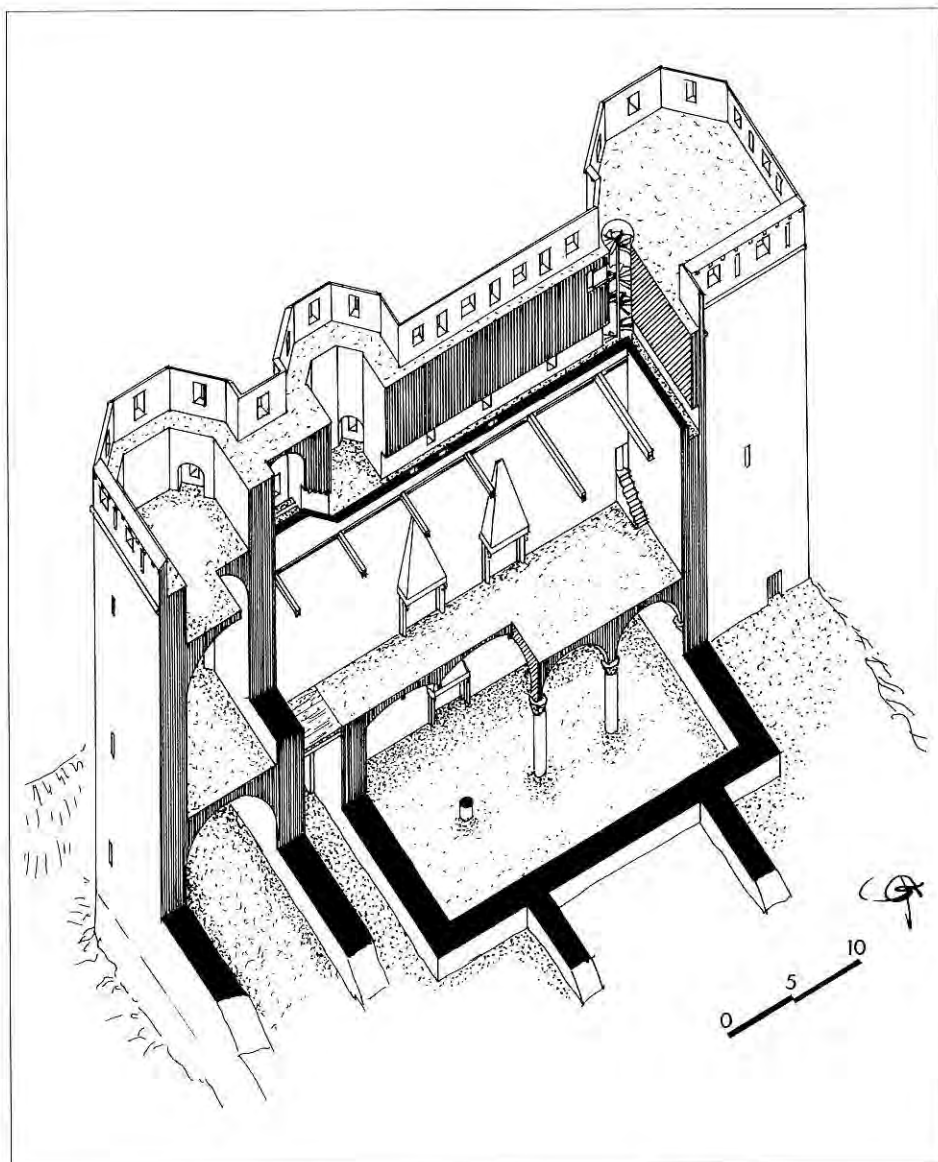
Bien plus significatif est finalement le château de Beaufort-en-Vallée, réaménagé vers 1348 par le propre frère du pape ; en bordure d'une motte à enceinte, peut-être un "shell-keep", l'on édifia à cette époque une *grande salle* cantonnée de chaque côté par une tour rectangulaire. Le plan ne manque point d'étonner, voire de choquer, puisque le bâtiment *salle* fut jeté au devant de la motte, au-dessus de ses fossés, les deux tours connexes n'en étayant que la racine : la *salle* était donc projetée en avant, défiant toutes les lois du flanquement. Il se trouve que, dans ce cas, le devis de construction est conservé ; sans doute ne fut-il pas exactement suivi, mais il permet au moins de comprendre que les tours avaient pour vocation d'accueillir chapelle, chambres et latrines, le bâtiment projeté étant celui de la *grande salle* édifiée sur deux niveaux de caves (fig. 78).

Le château de Beaufort apporte donc un remarquable exemple de programme intégré associant à une *salle* deux tours, jugées nécessaires pour des raisons inhérentes à la résidence plus qu'à la défense ; et l'on maîtrise, de surcroît, un cas patent où l'ensemble *salle-tours* ne souffre pas de discussion en ce qui concerne le caractère contemporain de l'ensemble.

Corps de logis à tours multiples

On citera, en dernier lieu, des cas plus difficiles à reconnaître, où la conception du logis alla de pair avec celle de tours multiples lui fournissant un appoint. Le plus bel exemple qui demeure est celui du château de Montfort, en Côte-d'Or, où la *salle* s'adosse à la courtine d'entrée du château ; elle se prolongeait vraisemblablement par une chambre privative, et se complétait par des chambres ménagées dans les tours flanquantes. Montfort fut édifié sans doute dans le premier quart du XIII^e siècle (fig. 79).

Il va sans dire que ce type de structures résidentielles fut sans doute fréquent, les tours des enceintes auxquelles s'appuyaient souvent les logis fournissant des emplacements tout désignés pour accueillir des fonctions de résidence privative. On a du mal souvent à l'identifier avant le XIV^e siècle, l'archère prévalant très souvent sur la fenêtre avant le milieu de ce siècle.



79. MONTIGNY-MONTFORT (Côte-d'Or) : Château de Montfort. Axonométrie en partie restituée.

Pourtant, le cas de Montfort montre l'étendue des possibilités offertes en matière d'extension de la résidence par les tours de flanquement : dans ce cas précis, trois tours venaient apporter leur capacité à la salle. On retrouve très exactement cette configuration dans bien d'autres édifices : à Pierrefonds, à la fin du XIV^e siècle, c'est bien le même phénomène qui joue, car il serait absurde de considérer que le logis à tour placé derrière la cour-tine d'entrée n'ait pas fonctionné en synergie avec les espaces existant dans les deux énormes tours de cette façade (fig. 47). Mais on en citerait bien d'autres, que l'on retrouvera dans quelques lignes, en évoquant les logis sur la porte : on songera ainsi à Thiers-sur-Thève, à Gombervaux, Montmuran, Suscinio et tant d'autres.

RETOUR SUR LA TOUR-MAISON : "TOURS À TOURS"

Cette progressivité dans l'évocation des programmes conduit alors tout naturellement à des concepts intégrés, et l'on revient à la *tour-maison* ou *tour-résidence*. On a évoqué ci-dessus l'évolution de la maison vers la tour ; il en va de même de la maison à tours vers la *tour-maison* elle-même flanquée de tours. Cet aspect a déjà été traité dans le précédent volume : tours-résidences rectangulaires à tourelles d'angle circulaires, *tours-salles* à tour faisant fonction de chambre.

La tour-résidence à tourelles d'angle sans fonction particulière

Il est bon d'isoler, dans cette évocation, les tours où l'essentiel de la résidence repose dans le corps principal, les tourelles flanquantes ne formant qu'un appoint dont on ne cerne pas bien la fonctionnalité. Ainsi sont les *tours-résidences* déjà largement illustrées dans le précédent volume, avec la vogue qui a marqué le centre de la France, dont Sarzay est un des exemples les plus marquants (t.I, fig. 182, 183).

Si l'on demeure sur cet exemple, on constate que la tour, avec ses étages séparés en deux salles, ne se différencie pas de programmes de *tours-maisons* simples ; tout au plus, comme à Anjony, l'une des tourelles accueille-t-elle la chapelle (t.I, fig. 181). Peut-être peut-on trouver, dès le XII^e siècle, des exemples de cette

tradition, avec les tours de Mez-le-Maréchal, ou de Nemours, voire même d'Etampes.

Ainsi trouve-t-on, dans cette série, l'ensemble des schémas déjà identifiés à propos des maisons devenant tours évoquées ci-dessus.

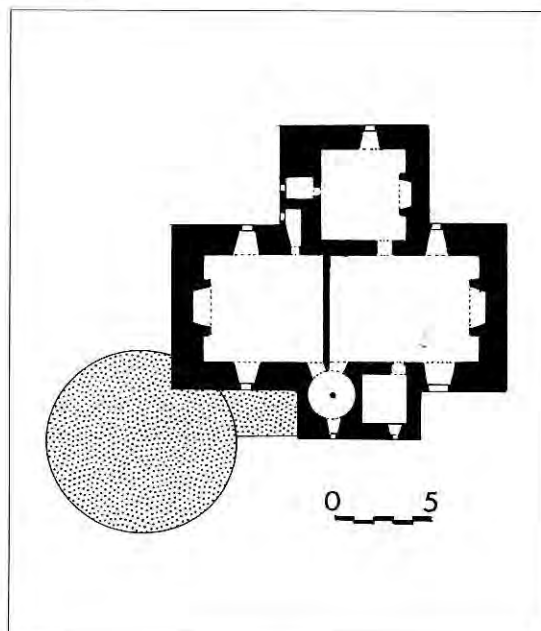
La tour-résidence à tourelles dédiées

Pour autant, l'exemple d'Ambleny prouve que les tourelles flanquant la tour maîtresse purent avoir une fonction dédiée, à la chambre, aux latrines, à la chapelle (t.I, fig. 127, 128, 150).

Il n'existe, pour cette famille de programmes, pas de plan type : Ambleny possède quatre tourelles circulaires au XII^e siècle, comme le Loire en plein XIV^e siècle, mais Crépy fournit un exemple formé d'une tour à *tour-chambre* rectangulaire.

Ce programme est intéressant ; manifesté ainsi au XIII^e siècle, on en trouve une extension bien marquée régionalement au XV^e siècle dans le Centre. Mais, à cette époque, l'escalier a acquis des lettres de noblesse en s'imposant à l'extérieur, de telle sorte que le plan devient un plan en croix : la *tour-salle* forme le corps principal, avec sur le petit axe la *tour-chambre* d'un côté, la tour d'escalier de l'autre. Le plus bel exemple en est le château de Fourchaud, dans le Bourbonnais, au XV^e siècle ; mais il n'est qu'un parmi beaucoup d'autres (fig. 80).

80



80. FOURCHAUD (Allier). Plan de la tour-résidence au deuxième étage, d'après F.Voinchet.

LE LOGIS SUR L'ENCEINTE, FORMANT SON ENTRÉE

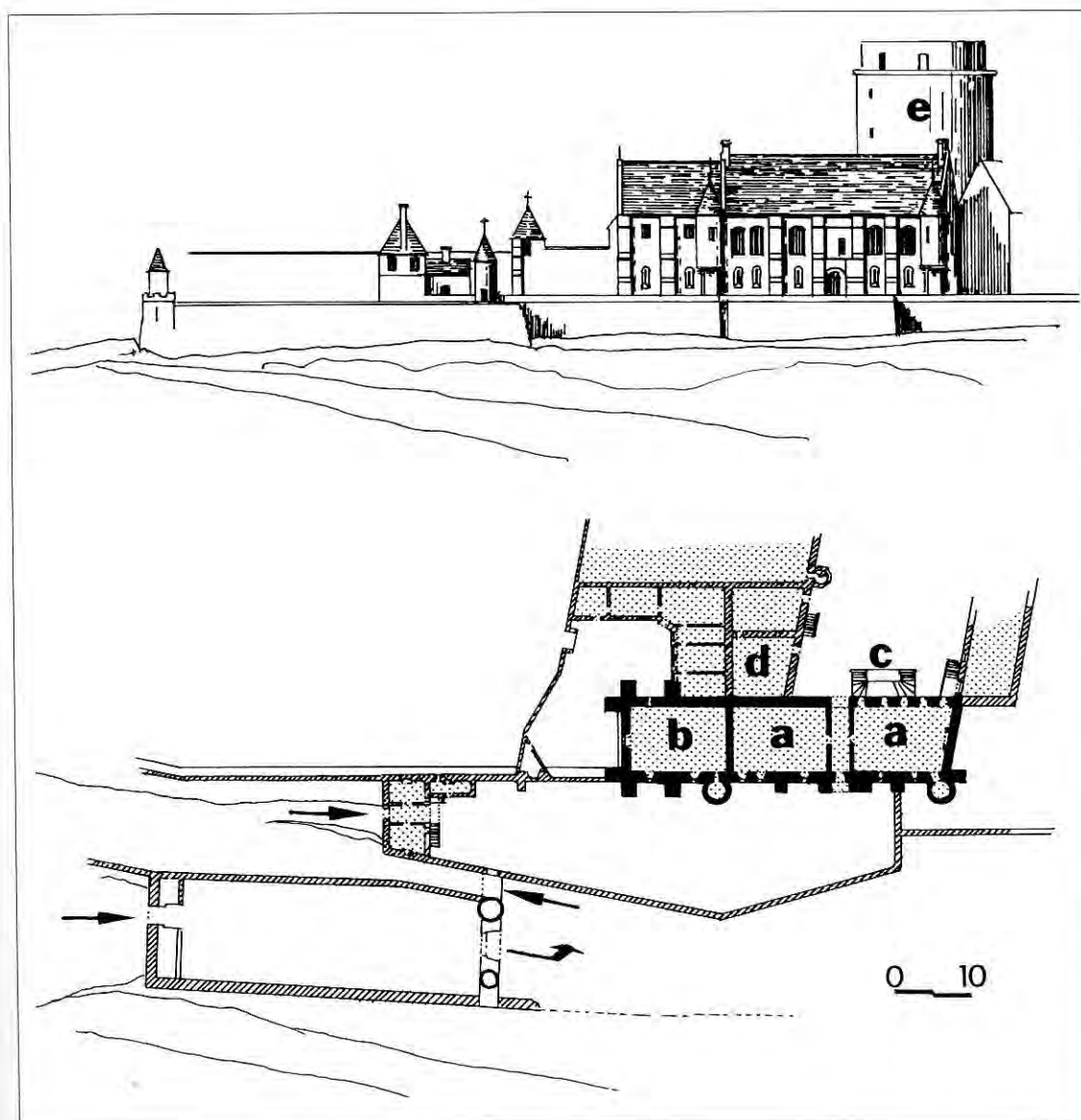
Il existe enfin, dans la variété extrême des assemblages de programmes résidentiels, une famille qui mérite de prendre place dans la série des types majeurs. Il s'agit des résidences s'organisant sur l'entrée de l'enceinte : on l'a déjà évoquée dans le chapitre consacré aux portes d'enceinte, mais il ne saurait être question de la passer sous silence dans le présent chapitre.

Il n'en existe pas, à vrai dire, d'exemples conservés très anciens : on citerait par exemple, au XIII^e siècle, le logis principal d'Armentières

qui tout entier prend place sur l'entrée à l'enceinte de la maison-forte. Il s'agit d'un logis intégré à tourelles, où la salle surmonte le couloir d'entrée (fig. 56).

Cependant, les figurations anciennes du palais royal, sans doute édifié par Philippe Auguste à Laon, prouvent que ce type put être utilisé même dans la résidence palatiale (fig. 81). Une preuve que ne démentent pas d'autres exemples, tels le palais castral et rural des évêques de Beauvais à Thiers-sur-Thève édifié dans le troisième quart du XIII^e siècle (fig. 30, fig. 120), puis, bien plus tard, le palais ducal de Suscinio, bâti dans le dernier quart du XIV^e siècle par Jean IV de Bretagne (fig. 129).

On peut, en fait, distinguer entre les édifices de rang princier ou approchant, où la



81. LAON (Aisne). Palais royal de Philippe Auguste. Relevé (d'après un document du XVIII^e siècle publié par L. Broche). a : Salles communes au rez-de-chaussée ; Grande Salle au premier étage. b : Chapelle double. c : Escalier d'honneur conduisant à la *grande salle* du premier étage. d : Logis. e : Tour maîtresse de Philippe Auguste.

82. CAPESTANG (Hérault). Vue partielle de la façade du château des évêques de Narbonne. La *grande salle* prend place sur le passage d'entrée du château ; elle est marquée par des mâchicoulis sur contreforts remarquables.



82

formule fut assez peu fréquente ; dans cette série, la famille bretonne, représentée autour des années 1400 par Montmuran, Vitré, sans doute à partir de l'exemple de Suscinio, forment un groupe remarquable. Ne doit-on pas y rattacher les manoirs bretons qui au XV^e siècle reprirent la même formule ? Ainsi par exemple ceux de la Grand'Cour à Taden, ou de Kerandréou à Troguery.

Mais il faut remarquer également la

constance du programme dans des édifices d'importance moyenne, dans d'autres régions : ainsi à Capestang en Languedoc au début du XIV^e siècle (fig. 82), à Montfort en Bourgogne toujours à la même époque (fig. 79), à Chévenon en Bourgogne à la fin du siècle (t.I, fig. 180), à Chauvigny en Poitou et Berzy-le-Sec dans l'Aisne au XV^e siècle, à Lassay au milieu de ce siècle (t.I, fig. 335).

A quoi correspondait cette formule ? A vrai dire, elle étonne par le caractère délibérément provocateur : pourquoi placer la résidence au-dessus de la partie en théorie la plus exposée de la forteresse ?

La réponse réside, sans aucun doute, une fois de plus dans le paradoxe apparent entre défense et ostentation ; si le seigneur et maître souhaite doter son château d'éléments défensifs de qualité, il n'en désire pas moins faire état, à l'endroit le plus en vue, de son statut et de ses capacités à édifier une résidence dépassant en munificence la construction classique bourgeoise. La porte d'entrée du château n'était-elle pas l'élément le plus évident, de ce point de vue ? Aussi, dès lors que la fortification n'était pas des plus puissantes et des plus vastes, l'édification de la résidence au-dessus de la porte permettait l'expression combinée de la puissance militaire et de la richesse civile.

Palais, résidences et jardins

Si, jusqu'à présent, l'on s'est cantonné à la description du programme architectural, il serait absurde et réducteur de ne pas mentionner, au titre du programme global du palais ou de la résidence, la composante essentielle que furent les jardins. On ne s'y appesantira pas, car ce n'est pas ici la matière constitutive de ce livre ; d'autres ouvrages ont traité de cet aspect, d'autres le traiteront. Mais il est bon d'avoir à l'esprit la relation quasi biunivoque qui exista entre les éléments bâtis de la résidence, et les jardins.

PRÉSENCE DES JARDINS DANS LA LITTÉRATURE ET DANS LES COMPTES

LA LITTÉRATURE MÉDIÉVALE

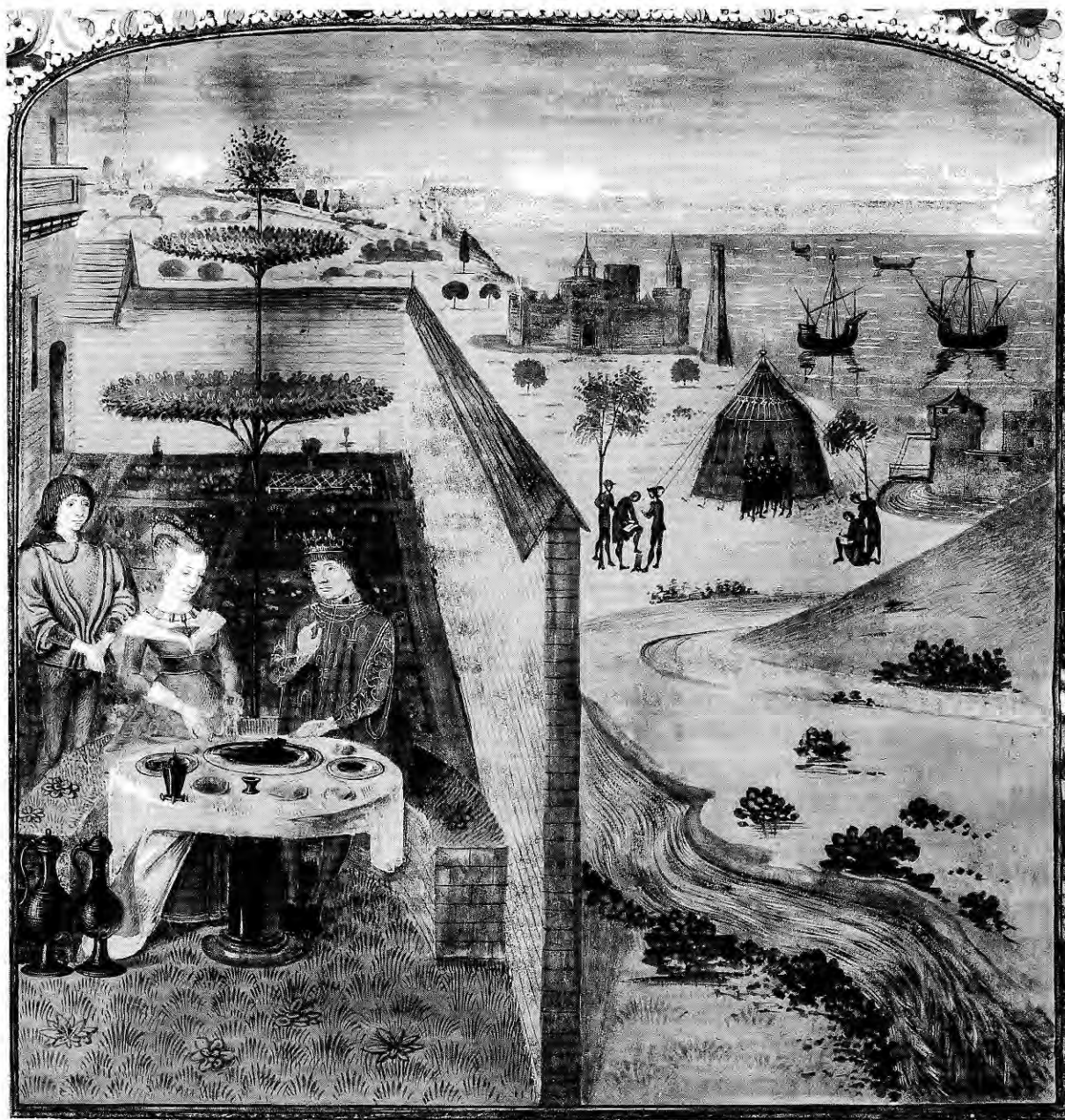
Cette relation, on la trouve exprimée de façon privilégiée dans la littérature, dès le XII^e siècle : il n'est pas de roman ou de poésie qui n'évoque jardins ou vergers touchant le palais ou la résidence, et servant à l'ébattement de ses hôtes. On y accède directement par un escalier, comme dans le *Lai de Lanval* de Marie de France, ou encore dans le *Lancelot en prose* : "quant ils vindrent del jardin, si montèrent en la sale par uns degrez". Placé en contrebas de la salle, comme dans *Le charroi de Nîmes*, où le Toulousain Gauthier est jeté des fenêtres dans le verger sur un pommier, il est très souvent mis en relation avec l'espace réservé aux dames dans le palais. Ainsi, dans le *Lancelot en prose*, la reine, à laquelle Arthur avait dit de se coucher dans une pièce de son choix, fit faire son lit du côté du jardin ; c'est du jardin aussi que Lancelot et Galehaut pénètrent dans les appartements de la reine pour y passer la nuit avec leurs maîtresses. Et l'on retrouve cette relation privilégiée dans *Tristan*, puisque de nuit Iseut et le héros se retrouvent dans le verger attenant aux appartements de la reine, verger où Marc les épiera ; c'est du jardin que dans *Le chevalier de la charrette*, Chrétien de Troyes fait gravir à Lancelot la fenêtre qui le mènera à Guenièvre.



83

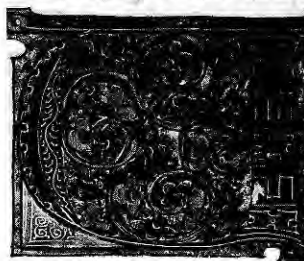
Il est inutile de multiplier les exemples de telles références littéraires : elles prouvent, de toute évidence, la symbiose entre la résidence et les jardins, le plus souvent assimilés à des vergers. La noblesse a un besoin manifeste de disposer, en complément de la résidence, d'un espace naturel construit, faute duquel elle ne peut trouver d'équilibre ; et ce besoin est d'autant plus fort pour les femmes, qui n'ont pas la vie extérieure qu'ont les chevaliers. Il n'est que de voir le désespoir croissant de Fénice, dans le *Cligès* de Chrétien de Troyes, enfermée dans la tour, pourtant merveilleusement agencée par l'architecte Jean pour y vivre son amour avec Cligès : elle ne pourra résister à la tentation, descendant un jour s'ébattre dans le verger, et y étant reconnue par un chevalier de l'empereur. Quant à la noble dame cloîtrée par le mari jaloux dans le *Lai de Guigemar* de Marie de France, elle dispose d'un appartement à l'entrée duquel se trouve la chapelle ; mais elle bénéficie tout de même d'un jardin, par lequel entrera Guigemar pour la séduire (fig. 83).

83. PALAIS ET JARDINS. Cette miniature du XV^e siècle illustre le caractère construit que s'attachèrent à donner les maîtres d'ouvrage aux jardins dans le cadre palatial urbain. Des parterres de fleurs forment, avec les allées pavées ou carrelées, les « préaux » mentionnés dans les comptes de l'époque (Cl. Bibl. Nat.).



84. PALAIS ET JARDINS. Au contraire de la vue précédente, la miniature montre le couple seigneurial déjeunant dans un cadre naturel restitué pour leur plaisir. Néanmoins, à leur revers se trouvent des parterres soigneusement aménagés, et l'ensemble de leur « pique-nique », tout naturel en apparence, ne s'en déroule pas moins isolé du reste du monde par un haut mur... (Cl. Bibl. Nat.).

Et commence le m^e livre qui contient en son chappitre
 le premier desquels traitte la foyne de la paix qui fu par la
 croizye entre les deux roys de france et d'angleterre par le moren
 des m^e oncles des deux roys. I
 les seigneurs se départirent
 l'un de l'autre et sur quelz ar
 ticles et comment on enuoya
 en anostre gent de par le
 roy de france et la respence q^e.



LES DOCUMENTS COMPTABLES

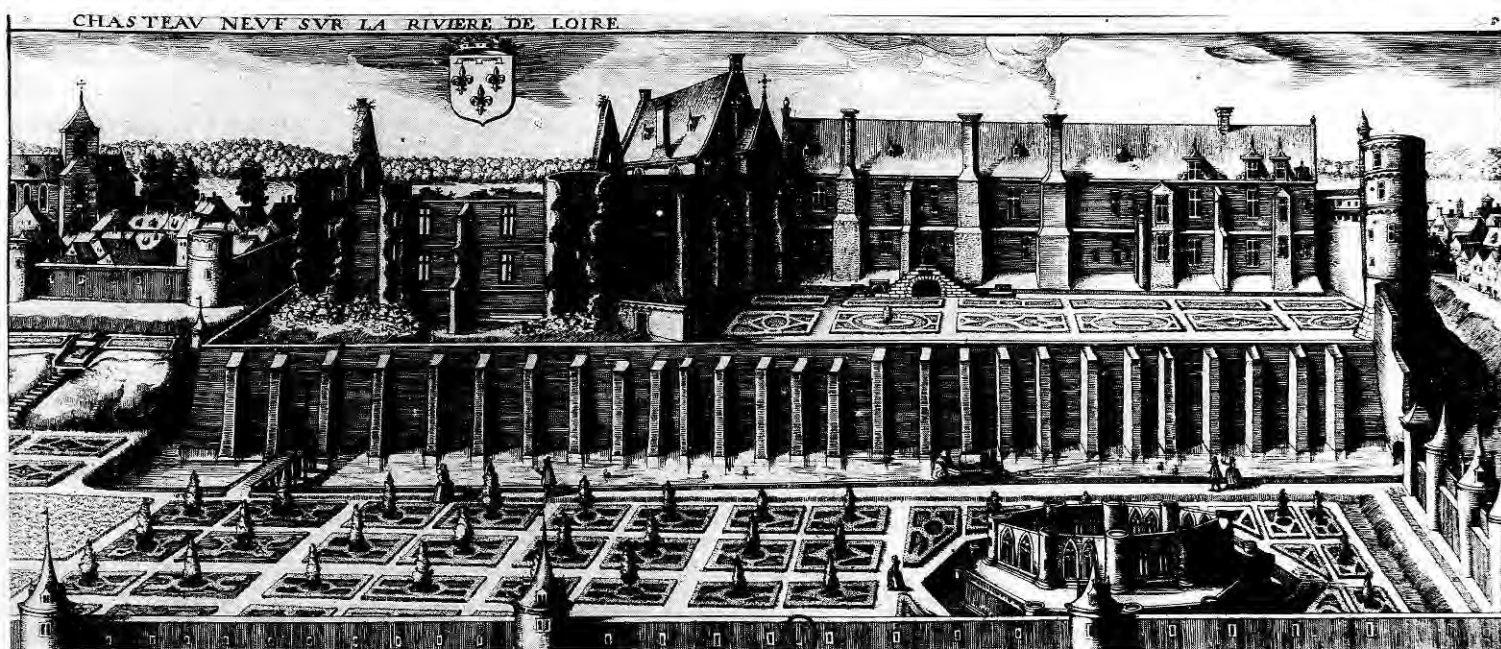
Cette tendance ne fit que s'amplifier avec le temps : les jardins furent, avec l'architecture, l'objet de soins intensifs dans l'ensemble des palais et résidences princiers, à la ville comme à la campagne. Les nombreux comptes conservés de ci-de là en témoignent à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, mentionnant les treilles, les galeries, les fontaines aménagées dans ces jardins, voire encore, comme sous René d'Anjou, les petits logis destinés à dresser les tables pour le pique nique (*"petit logis à cheminée pour dreer et tenir viandes quant y voudrions manger"*) (fig. 84), les pavillons et autres édicules : et l'ingéniosité des maîtres d'ouvrage pouvait être extrême dans ce domaine, comme dans le jardin merveilleux d'Hesdin de la comtesse Mahaut d'Artois, repris par Philippe le Hardi dans les années 1380, puis entretenu et augmenté par les ducs de Bourgogne jusqu'à Philippe le Bon. Ce jardin est resté célèbre dans les annales par les jeux hydrauliques qu'il comprenait, jeux d'ingénieurs frappant l'imagination.

Comptes et iconographie permettent d'affirmer la présence très forte de ces éléments architecturaux spécifiquement liés au jardin : sous René d'Anjou encore, c'est-à-dire au milieu du XV^e siècle, on trouvait au milieu des jardins des pavillons, mais aussi de véritables maisons, pourvues de lits. Sans aller si loin dans le temps, l'image que nous livre l'ingénieur

CHASTILLON des jardins de Châteauneuf-sur-Loire, aménagés par Louis d'Orléans, permet d'identifier une sorte de fabrique, reproduisant à échelle réduite un château polygonal centré flanqué de tours, qui était un pavillon destiné aux usages du bain d'après l'auteur. Plus vraisemblablement s'agissait-il d'un de ces pavillons couverts destinés aux ébattements de la cour ducale, autour d'une fontaine centrale que l'on peut reconnaître dans les comptes de 1408 comme "fontaine des Dédalus" (fig. 85).

Mais les documents comptables, et les descriptions basées sur ces documents, telles que les écrits de SAUVAL sur les résidences princières parisiennes, permettent d'aller plus loin encore. Ainsi émerge la notion de jardins organisés de façon paysagère en préaux, au nombre de six à l'hôtel Saint-Pol, résidence préférée des rois Charles V et Charles VI ; ces préaux étaient de petits espaces composés d'une pièce de gazon et de parterres de fleurs, entourés de galeries déterminant de petits espaces intimes ; à côté des préaux, les jardins proprement dits étaient sans doute plus ouverts, servant à la promenade. Il existait donc, à côté de l'aménagement architectural, un aménagement paysager qui faisait partie intégrante du programme résidentiel. A ceci s'ajoutait encore, dans les demeures les plus huppées, la présence de volières, ainsi que de ménageries comme celle des rois de France dans ces années charnière entre XIV^e et XV^e siècles.

85. CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (Loiret). Vue des jardins du château royal (après avoir été ducal), par Claude Chastillon, dans la *Topographie françoise* : on reconnaît la "fontaine des Dédalus", interprétée par Chastillon comme des bains, mentionnée dans les comptes de Louis d'Orléans, qui fut un des points centraux des jardins ducaux au début du XV^e siècle. Ces jardins se trouvaient aménagés en contrebas des terrasses du château : à gauche, l'enceinte du château royal primitif, à droite l'aile de la résidence ducale ajoutée au début du XV^e siècle, et la tour dite des "galeries" construite en 1402 (Cl. M.-H.-SPADEM).



LES JARDINS DANS LA TOPOGRAPHIE PALATIALE ET CASTRALE

Il est particulièrement difficile de restituer ce que purent être les jardins de la résidence ou du palais, si ce n'est par l'examen des sources comptables. En effet, la majorité ont disparu, engloutis par l'urbanisation, par la reconquête des espaces, ou tout simplement par les réaménagements de l'espace résidentiel. Demeure-t-il, de nos jours, un jardin palatial tel qu'il se présentait à l'époque de son aménagement ? On citera par exemple la zone des jardins du palais de Provins, l'une des seules zones clairement identifiables comme affectée aux jardins dès le XII^e siècle ; non pas que son usage n'ait varié au fil des siècles, le dernier en date étant un espace sportif bitumé... Mais l'on décèle bien à Provins ce que put être l'affectation foncière au palais, d'une part, et, à l'intérieur de cette affectation, la zone réservée aux jardins, qui durent prendre au fil des siècles des apparences différentes. Situés au Sud de la résidence palatiale, ces jardins constituaient un véritable "no mans land" interdit à l'urbanisation, derrière la collégiale Saint-Quiriace (fig. 86).

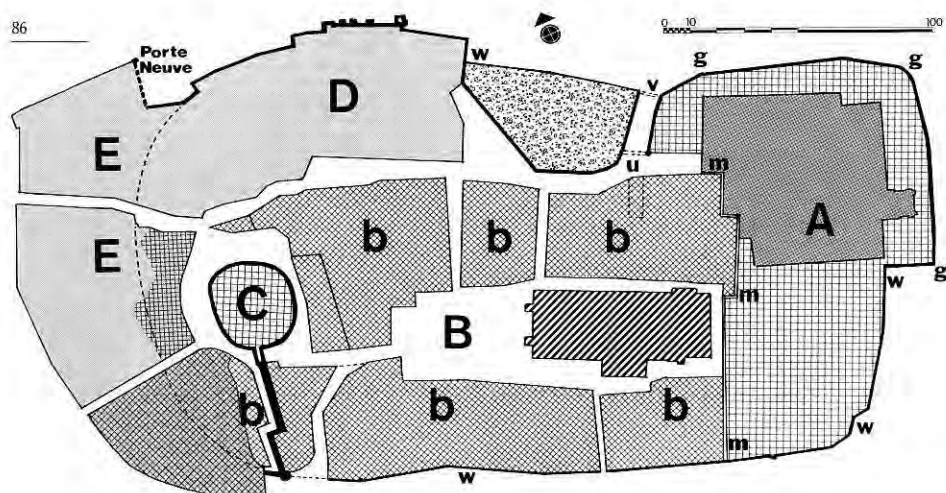
Pour les siècles les plus anciens, il demeure peu d'exemples où, justement, l'on puisse situer précisément l'emplacement des jardins, voire même leurs relations avec la résidence. Si l'on excepte un palais tel que celui de la Cité à Paris (fig. 32), où de façon évidente les jardins se

situait à la pointe de l'île de la Cité, à l'Ouest du palais, en relation avec les espaces résidentiels les plus récents, le plus souvent l'on est bien en peine d'identifier le lieu où se situaient les jardins. À commencer par les résidences encloses dans des enceintes *philippiennes*, où les jardins se trouvaient nécessairement en dehors de l'enceinte principale.

Dès lors qu'existaient des contraintes fortes sur l'occupation foncière, les jardins prenaient place nécessairement dans les espaces annexes à l'enceinte principale : dans la basse-cour certainement, comme à Coucy par exemple, mais aussi dans des espaces externes. À Châteauneuf-sur-Loire, les jardins furent ainsi ménagés tout à la fois sur la plate-forme de l'ancienne basse-cour, transformée en cour noble sous Louis d'Orléans, et dans les fonds inondables de la Loire ; au contraire, à Riom par exemple, les jardins furent ménagés dans l'enceinte palatiale, occupant la totalité des places disponibles depuis l'époque gallo-romaine dans le *castrum* primitif, de longtemps disparu (fig. 110).

Mais, au-delà de ces différences entre résidences statutairement équivalentes, les disparités entre résidences de niveau social contrasté furent sans doute plus considérables. Le jardin, ou verger, lié à la résidence médiévale du château ou de la maison-forte, n'apparaît plus aujourd'hui, et il est impossible d'en tenir compte dans les analyses. Tout au plus peut-on, à nouveau, souligner son existence passée, et remarquer la liaison qui fut souhaitée entre jardin et habitat, traduite dans les résidences les plus élevées : fréquemment, au XIV^e siècle, l'on s'appliqua, même dans les fortifications fermées, à ménager un accès direct pour le prince en ses jardins : ce fut le cas, par exemple, au Louvre de Charles V, où un pont spécifique menait au Nord vers ceux-ci, de même qu'à Vincennes il existait, dans le noyau royal, un pont vers l'Ouest, menant aux jardins et à la forêt directement. À Bourges, l'accès aux jardins s'effectuait par des escaliers en vis descendant depuis la *grande salle* et les *chambres de parement*, ménagées dans des contreforts. Quand bien même les accès aux jardins n'étaient pas directs, les maîtres d'ouvrage s'employaient à les faciliter, créant des circulations verticales spécialement affectées à cette cause.

86. PROVINS (Seine-et-Marne). Plan de situation du Palais dans le parcellaire du cadastre de 1844. Restitution des partitions foncières du *castrum* originel de Provins. 1 : Jardins comtaux, Palais et Grosse Tour. 2 : Collégiale Saint-Quiriace. 3 : Domaine éminent primitif du chapitre Saint-Quiriace. 4 : Domaines éminents seigneuriaux, peu à peu donnés aux communautés ecclésiastiques provinois. 5 : Secteurs récupérés par le Chapitre Saint-Quiriace à partir du XIV^e siècle. 6 : Jardins extérieurs au *castrum*. A : Palais. B : Cloître Saint-Quiriace. C : Grosse Tour.



- ▨ Jardins comtaux, Palais et Grosse Tour
- ▨ Collégiale Saint-Quiriace
- ▨ Domaine éminent primitif du chapitre Saint-Quiriace

- ▨ Domaines éminents seigneuriaux, peu à peu donnés aux communautés ecclésiastiques provinois.
- ▨ Secteurs récupérés par le chapitre Saint-Quiriace à partir du XIV^e siècle
- ▨ Jardins extérieurs au *castrum*

DE LA "GRANDE SALLE" AUX CUISINES

LES ÉLÉMENTS DE LA RÉSIDENCE NOBLE

Le programme de la résidence distingue d'abord les éléments nobles, ceux qui participent de la vie seigneuriale, des éléments communs ; on est donc amené tout naturellement, dans l'analyse des éléments du programme, à étudier au premier chef les trois composantes majeures de la résidence. Il est, à l'issue des lignes qui précèdent, suffisamment habituel de parler de la trilogie *aula/capella/camera*, que l'on peut traduire en "grande salle/chapelle/complexe des *chambres*", pour organiser la suite de l'analyse en fonction de cette trilogie. Mais il faut auparavant noter une fois encore la gradation dans l'application fonctionnelle de cette trilogie suivant le statut des constructeurs ; de telle sorte que l'examen analytique doit être perpétuellement remis en perspective par rapport au programme global effectif.

Les quatre éléments constitutifs : "grande salle", chapelle, appartements, cuisine

SALLES ET GRANDES SALLES

On commencera par l'élément majeur de tout édifice castral depuis l'époque carolingienne : la *salle*. On ne s'attardera point trop sur la mode "franglaise" qui l'intitule souvent aujourd'hui "hall" ; dérivé, on le sait, du mot latin *aula*, le "hall" anglo-saxon est appelé, dans tous les textes du Moyen Âge rédigés en langue française, *salle* ou *grande salle*. Aussi n'est-il aucunement nécessaire de recourir au vocabulaire anglais pour rendre compte de cette pièce indispensable de la résidence.

Si l'on s'en tient, en conséquence, au vocabulaire médiéval, quelle différence faire entre *salle* et *grande salle* ? Sans doute sera-t-elle, dans ce livre, considérée comme arbitraire, car reposant sur une vision *a posteriori* ; néanmoins, il est nécessaire de poser une distinction entre les *grandes salles* formant des volumes différenciés du reste de la résidence, ayant une existence par elles-mêmes, et les *salles* n'étant qu'une composante, parmi d'autres, de ladite résidence, s'intégrant à ses volumes.

En quelque sorte, la *grande salle* sera comprise ici comme l'espace bifonctionnel (justice-apparat) des princes, se différenciant de la simple *salle* formant partie intégrante de

l'espace résidentiel, la maison comme on l'a intitulée ci-dessus, de l'édifice seigneurial. Il reste que parfois, l'interprétation d'un bâtiment conservé comme *grande salle* n'est pas toujours évident ; les archéologues anglais, sur la base des typologies d'outre-Manche, ont une sérieuse tendance à réinterpréter certains monuments habituellement considérés comme des *grandes salles* en tant que *camerae*, ou "chamber-blocks".

L'évocation des *grandes salles* devrait, en théorie, remonter en premier lieu aux racines mêmes de l'existence de ces volumes affectés à des fonctions liées à l'expression du pouvoir souverain : la justice d'abord, l'apparat ensuite. C'est en cela que l'on peut tenter de distinguer les *grandes salles* des simples *salles* seigneuriales ; en effet, les secondes ont une troisième fonction, celle de la résidence, exclue dans les *grandes salles*.

Sans remonter pour autant à l'Antiquité, la fonction de *grande salle* fut sans doute, de tout temps, une composante majeure de la résidence souveraine : justice et apparat étaient deux manifestations primordiales du statut souverain, s'exprimant dans la pierre. Avant même le commencement de l'ère féodale, la *grande salle* du palais impérial d'Aix-la-Chapelle, bâtie par Charlemagne, représente l'un des plus beaux exemples de cette nécessité statutaire d'un édifice spécifique : grand bâtiment rectangulaire de 46 mètres par 20 hors-œuvre, prolongé par une abside semi-circulaire, doté de deux

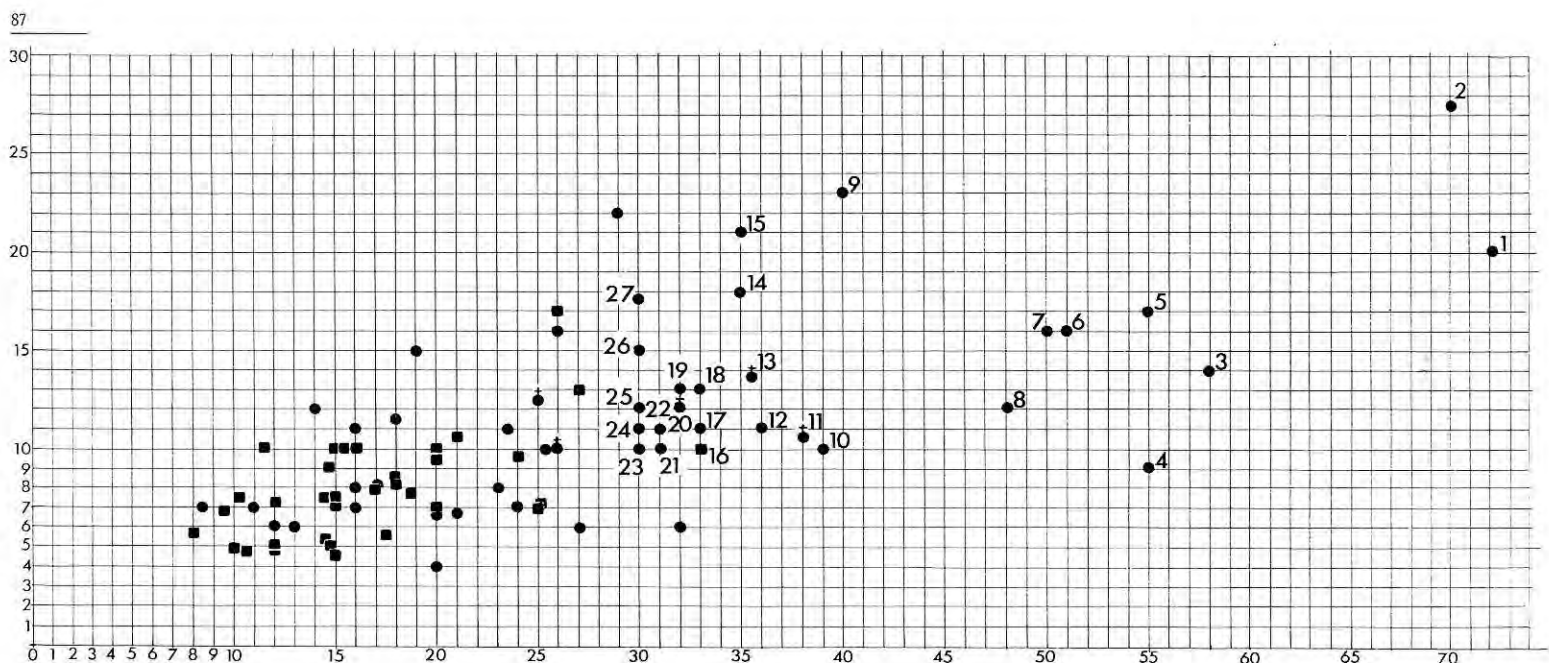
absidioles latérales, cet édifice était entièrement destiné aux fonctions d'apparat et de justice (fig. 4). A la même époque, dans le palais d'Ingelheim, la *grande salle* de 35 par 16 mètres hors-œuvre était, comme à Aix-la-Chapelle, prolongée par une abside semi-circulaire (fig. 6) ; le palais de Paderborn traduit la même exigence de programme, avec une *grande salle* de plan rectangulaire, de 32 mètres par 10 hors-œuvre, prolongée par un petit corps rectangulaire remplaçant peut-être les absides prévues dans les autres palais, et dotée de surcroît d'une galerie parallèle au grand côté (fig. 5).

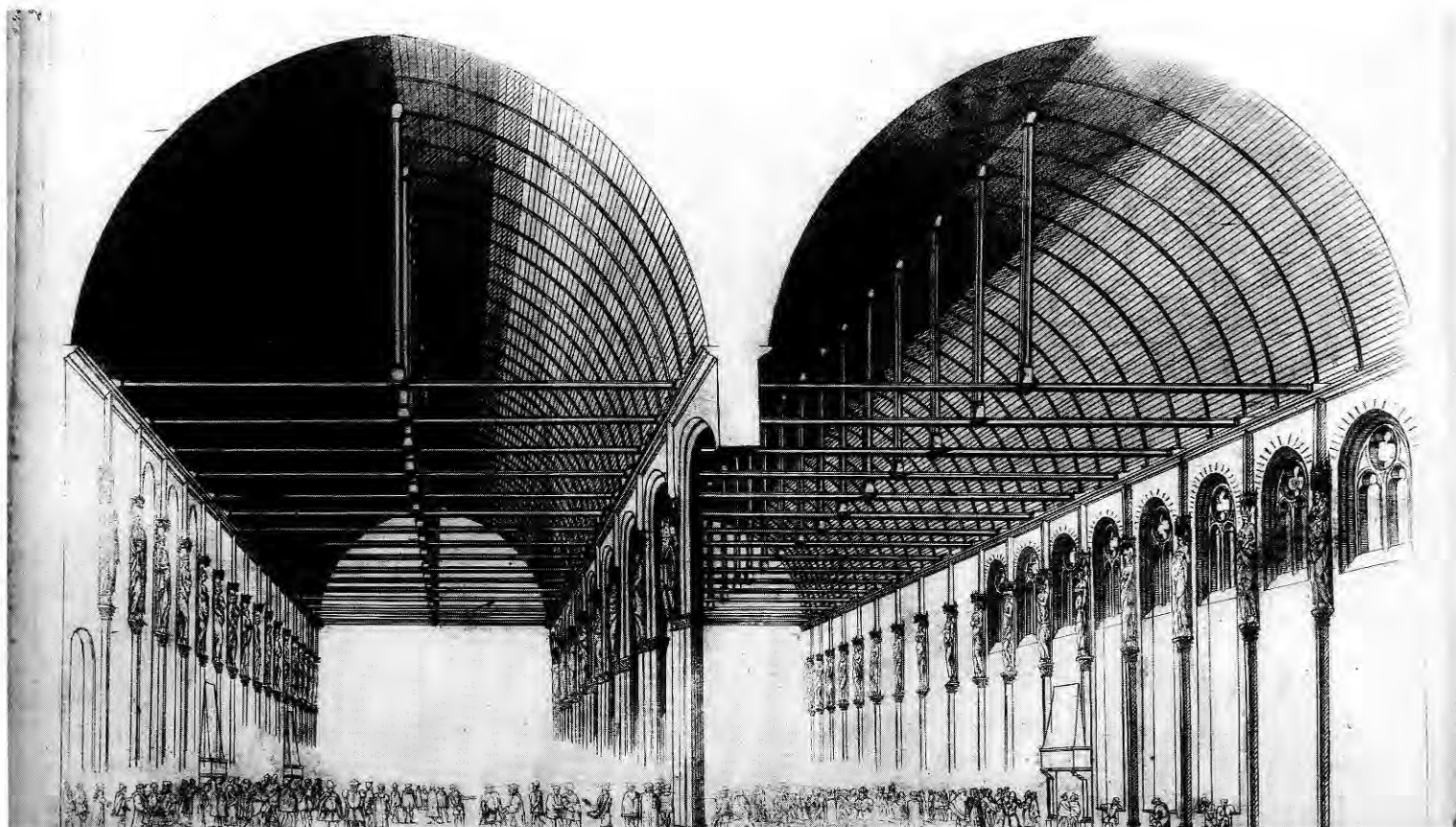
Il n'est sans doute pas utile de s'appesantir sur l'universelle présence de cet élément du programme dans le palais carolingien, et les palais dérivés qui furent ceux des grands dignitaires ; le palais rural d'Andone, aux IX^e-X^e siècles, possède une *grande salle* de forme irrégulière, d'une vingtaine de mètres par dix hors-œuvre (fig. 8).

LES DIMENSIONS DE LA GRANDE SALLE (fig. 87)

Si l'on examine les dimensions de ces *grandes salles*, indépendamment de leur structure, il semble possible de mettre en évidence deux zones d'accumulation privilégiées pour le couple longueur-largeur en œuvre : le premier est le couple 15-20 m / 5-10 m, nettement

87. LES GRANDES SALLES. Graphe des dimensions. 1 : Westminster (XII^e siècle). 2 : Paris/palais de la Cité (fin XIII^e siècle). 3 : Coucy (première moitié XIII^e siècle). 4 : Thiers-sur-Thève (seconde moitié XIII^e siècle). 5 : Montargis (début XIII^e siècle). 6 : Bourges (fin XIV^e siècle). 7 : Poitiers (début XIII^e siècle). 8 : Avignon (première moitié XIV^e siècle). 9 : Boulogne (première moitié XIII^e siècle). 10 : Angers/palais comtal (XII^e siècle). 11 : Sens/palais épiscopal (XII^e siècle). 12 : Troyes/palais comtal (XII^e siècle). 13 : Paris/palais épiscopal (XIII^e siècle). 14 : Angoulême (fin XIII^e siècle). 15 : Bordeaux (début XIV^e siècle). 16 : (début XIII^e siècle). 17 : Girsbaden (XIII^e siècle). 18 : Lucheux (mi XIII^e siècle). 19 : Perpignan (début XIV^e siècle). 20 : Narbonne/palais épiscopal (début XIV^e siècle). 21 : Roque-taillade (deuxième moitié XIII^e siècle). 22 : Caen (XII^e siècle). 23 : Tours (XI^e siècle). 24 : Fougères (XIII^e siècle). 25 : Troyes. 26 : Provins (XIII^e siècle). 27 : Blois (XIII^e siècle).





88

prédominant, alors que le second est le couple 30-35 m / 10-15 m, moins important en nombre.

La seconde constatation est relative aux proportions longueur-largeur. Si, dans le premier groupe, la moyenne se situe autour d'une proportion double de la longueur par rapport à la largeur, il apparaît clairement qu'au-delà de longueurs de l'ordre de 30 mètres, la largeur se stabilise en-dessous d'une quinzaine de mètres, pour des raisons tenant tant à la structure de la charpente, qu'à la difficulté de chauffage des espaces internes.

Les grandes salles de dimensions exceptionnelles

Si l'on prend maintenant le critère de la superficie, la plus grande occurrence s'établit dans une fourchette de 100 à 225 m², qui représente en fait la *grande salle* d'ampleur moyenne, correspondant au couple longueur/largeur 15-20 mètres/5-10 mètres. Le quart de la population est formé par des grandes salles à la superficie supérieure à 400 m²; enfin, les grandes salles de superficie supérieure à 525 m² représentent

un peu plus de dix pour cent de l'effectif, s'imposant comme des édifices hors de la norme.

On a déjà évoqué les deux records, ceux de Westminster en Angleterre dès la fin du XI^e siècle, avec une longueur dépassant les soixante-dix mètres, pour une largeur de vingt mètres tout au plus. La *grande salle* du Palais de la Cité, à Paris, lui rend quelque peu de longueur avec tout juste soixante-dix mètres, mais s'impose en largeur avec vingt-sept mètres. Près de deux siècles séparent la construction de ces deux édifices : pourtant, je n'exclus en aucune façon que le second ait cherché à rivaliser par ses dimensions avec le premier, tous deux étant siège du pouvoir royal de deux pays concurrents. En tout cas, la *grande salle* de Paris, avec ses 1785 m², s'imposa largement à celle de Westminster avec ses 1440 m² (fig. 88).

Le troisième édifice qui prend rang par sa superficie est la *grande salle* du palais royal philippin de Montargis, avec ses 935 m², un peu plus de la moitié seulement du palais postérieur de la Cité (fig. 103, fig. 34, fig. 121). Il est suivi de peu par le palais comtal de Boulogne, édifié dans les années 1230, avec 920 m² (fig. 113).

La *grande salle* de Coucy, édifiée dans les

88. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Vue intérieure de la *grande salle* construite par Philippe le Bel, par Androuët du Cerceau (Cl. Bibl. Nat.).



89

89. COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne). Vue de la grande salle du XIII^e siècle remaniée à la fin du XIV^e siècle par voûtement de la partie basse, et restructuration de la salle proprement dite. (Cl. Arch.M.-H.-SPADEM ; coll. Lefèvre-Pontalis, antérieure à 1917).

années 1225-1230, se situe nettement en deçà au plan de la superficie, avec ses 812 m² : cependant, sa longueur de cinquante-huit mètres en fait la troisième sur ce simple critère. Les dimensions qui lui furent données au XIII^e siècle justifient pleinement la fameuse devise de seigneurs de Coucy ; contemporaine d'une tour-maitresse édifiée au double d'une tour *philippienne*, d'une enceinte à tours flanquantes équivalant chacune à une tour *philippienne*, il allait de soi que la *grande salle* de Coucy ne pouvait être construite que sur des dimensions dépassant celles des palais royaux existants (fig. 27, fig. 89).

Très proche, au plan de la superficie, fut la *grande salle* ducale de Bourges, bâtie par le duc

Jean de Berry, avec ses 816 m² ; ses similitudes dimensionnelles avec la *grande salle* de Coucy, remaniée on le sait dans les années 1380, ne fut sans doute pas fortuite (fig. 105).

Vient ensuite la *grande salle* de Poitiers (fig. 45, fig. 91), de 800 m² de superficie dans son état réaménagé de la fin du XIV^e siècle, dépassant légèrement l'état primitif du XIII^e siècle ; mais on doit noter, une fois encore, la similitude dimensionnelle avec Bourges, puisque les deux *salles* avaient la même largeur et une longueur peu différente. Similitude aussi avec la *grande salle* primitive de Coucy, légèrement postérieure à celle de Poitiers, mais qui s'en inspira peut-être.

Si l'on s'en tient aux superficies, la *grande*

salle du palais royal anglais de Bordeaux (palais de l'Ombrière) édifée à la fin du XIII^e siècle, est la suivante sur la liste avec ses 735 m², mais avec une disposition moins allongée que toutes les précédentes, puisque le rapport longueur/largeur est inférieur à deux.

Parmi ces records de surface, signalons encore la *grande salle* du palais comtal du Mans, avec ses 638 m², datable des premiers siècles du millénaire ; celle du palais d'Angoulême (fig. 33), avec ses 630 m², édifée dans les années 1280 ; enfin le Tinel du Palais des papes en Avignon, avec 576 m², édifé entre 1335 et 1342.

Les grandes salles princières

Si l'on revient maintenant aux *grandes salles* de plus de 400 m² de superficie, correspondant aux édifices dépassant la trentaine de mètres de longueur en œuvre, on peut mettre en évidence facilement une relation avec le statut des maîtres d'ouvrage. Tous les édifices dépassant cette barre sont des *grandes salles* princières, royales, duciales ou comtales, ou épiscopales. Dans une liste de vingt sept *grandes salles* de plus de trente mètres de longueur en œuvre, seules Roquetaillade, Luchaux, Girsbaden, Châlus, Coucy enfin sont dues à des maîtres d'ouvrage n'ayant pas le rang d'évêques, comtes, ducs ou rois ; le statut du constructeur étant, en chaque cas, celui d'un seigneur de haute volée, proche familialement ou politiquement du pouvoir en place.

GRANDES SALLES DE PLAIN-PIED

La plupart de ces *grandes salles* ne sont plus connues que par la fouille ; il est, en conséquence, difficile de se rendre compte de leur élévation passée, et de leur structuration verticale. Pourtant, ce point est fort important pour comprendre l'essence même du programme. Dès lors que l'on aborde ce sujet, il faut bien énumérer les programmes qui purent exister. Le premier, le plus évident apparemment, était celui où la *grande salle* constituait un volume unique placé en rez-de-chaussée ; à partir de ce premier stade, les constructeurs pratiquèrent des sophistications conduisant à une formalisation de la *salle* noble au premier étage, voire à une superposition de *salles* à l'intérieur même de la *grande salle*.

Grandes salles à un seul volume d'apparat en rez-de-chaussée

Malgré l'apparente évidence du programme à espace d'apparat de rez-de-chaussée, l'on ne rencontre guère d'exemples de *grandes salles* de ce type dans l'orbite culturelle française.

Cependant, le programme est représenté ; il tirait vraisemblablement son essence de la maison privée dotée d'un seul niveau. C'était le cas, par exemple, à Mirville, ou à Fécamp dans le premier palais, avec une *grande salle* faisant partie d'une maison à un seul niveau en rez-de-chaussée. Il semble qu'on le trouve dans bien des édifices des premiers siècles du millénaire, comme à Notre-Dame-de-Gravenchon où il est révélé par la fouille.

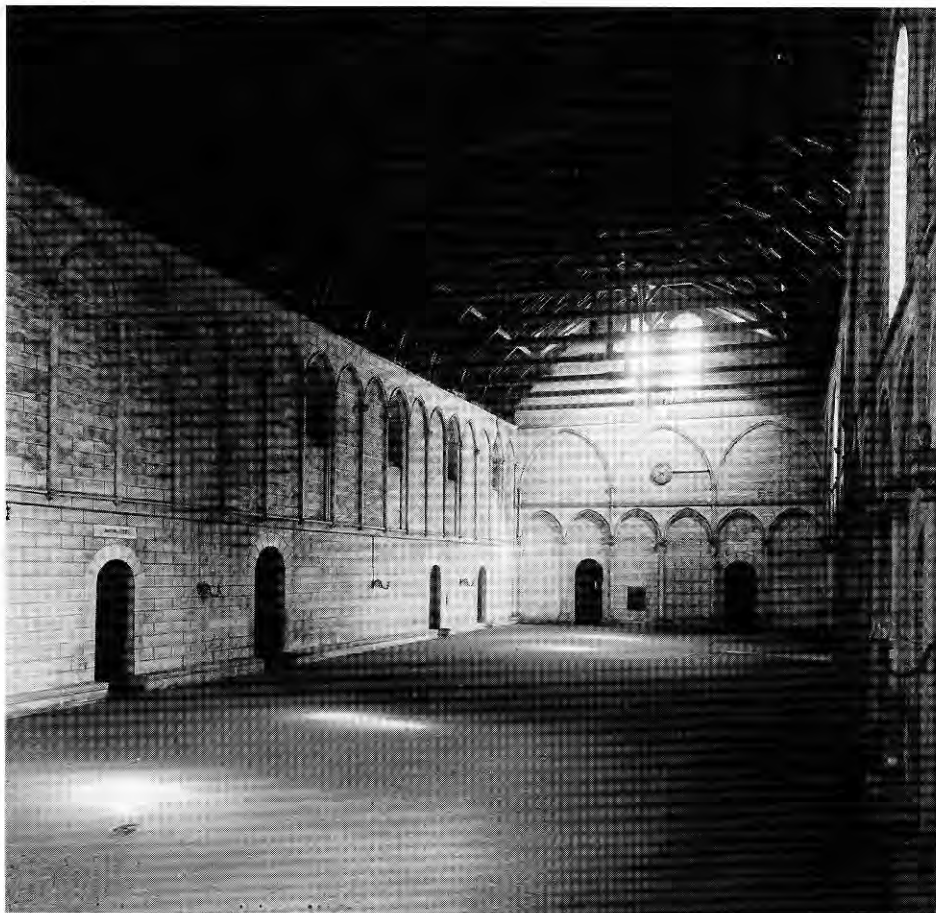
Un exemple en pierre est fourni par le palais comtal d'Angers aux XI^e-XII^e siècles : ici, la *grande salle* ne possédait qu'un niveau d'apparat desservi par une belle porte romane conservée tout au long de son existence, malgré les remaniements qui l'affectèrent au XV^e siècle, lorsque l'on subdivisa l'espace en *salle* sur cave (fig. 17, fig. 112).

Bien que non située sur le territoire français, la *grande salle* bâtie par Guillaume II le Roux à Westminster dans les dernières années du XI^e siècle fait figure, dans cette famille, d'exploit tant sont grandes ses dimensions. Mais l'important est ici de noter sa structure monovolumétrique, avec un seul niveau couvert par une charpente, éclairé par des fenêtres romanes hautes.

La *grande salle* de Caen, dite l'"Échiquier", construite par Henri I^{er} d'Angleterre dans le premier quart du XII^e siècle, a des dimensions

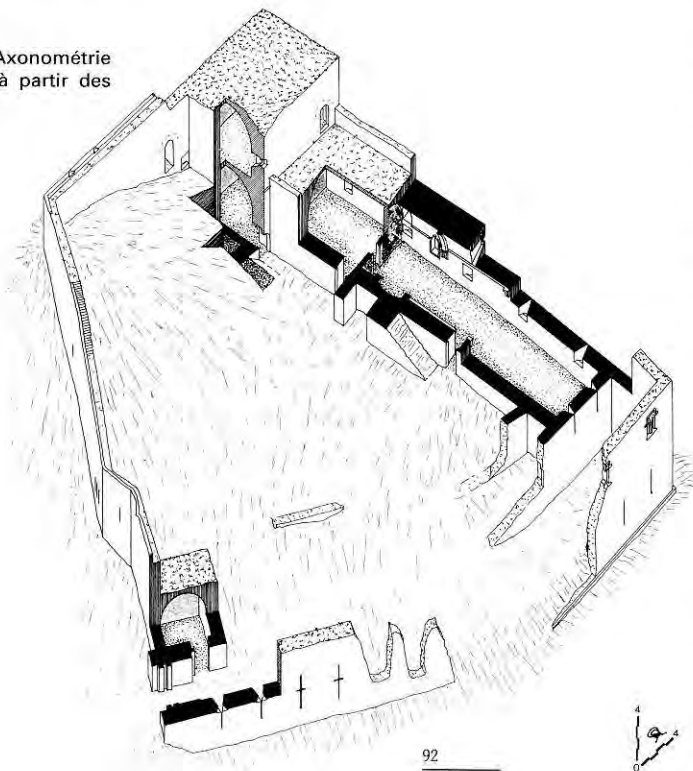
90. CAEN (Calvados). Vue de la *grande salle* de l'Échiquier, construite sous Henri I^{er} d'Angleterre. Au-devant se trouvait le palais primitif ; on distingue encore, sur le mur gouttereau, la trace d'une cheminée de la cuisine ajoutée au XIV^e siècle.





91. POITIERS (Vienne). *Grande salle* d'Aliénor d'Angleterre, bâtie vers 1200. (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).

92. UCHAUX (Vaucluse). Axonométrie en écorché du château (à partir des relevés de l'Inventaire).



92

beaucoup plus modestes ; malgré l'analyse qu'en avait faite Michel DE BOÜARD concluant à une *grande salle* à deux niveaux, il n'existe à mon avis aucun indice patent qu'il se soit agi d'autre chose que d'une *salle* à un niveau, éclairé par des fenêtres hautes, accessible par une porte ménagée dans l'un des pignons. On peut placer, suivant toute vraisemblance, cette *grande salle* dans la lignée de Westminster, malgré la différence dans les dimensions (fig. 90).

C'est toujours dans l'orbite anglaise, ou plus exactement Plantagenêt, que prend place l'exemple suivant, celui de Poitiers, bâti suivant la tradition pour Aliénor d'Aquitaine vers 1200 ; ici la *grande salle* est luxueusement ornée d'arcatures, l'éclairage étant apporté par des fenêtres hautes, une fois encore (fig. 91). Il est possible que la *salle* du château d'Angoulême, construite vers 1282 ait eu une structure du même type ; cependant, l'épine de piliers figurée par les plans anciens suggère plutôt l'existence d'un plancher (fig. 33).

Pourtant, ces exemples de *grandes salles* en rez-de-chaussée à un seul volume ne furent pas si nombreux, en contradiction avec leur fréquence outre-Manche. On peut citer peut-être la *grande salle* romane de Châtillon-d'Azergues dans les monts du Lyonnais (fig. 50), superbement ornée à l'extérieur de lésènes, dont la grande porte en plein cintre s'ouvrait au rez-de-chaussée, regardant la chapelle castrale. La *grande salle* neuve édifiée dans le second quart du XIII^e siècle par Thibault IV de Champagne à Provins présente un parti primitif qui dut répondre au même programme, peut-être inspiré par Poitiers ; pourtant, elle fut, en cours d'édification, transformée en une *grande salle* à deux niveaux (fig. 101). Le château de Lucheux présente encore des restes superbes de la *grande salle* en rez-de-chaussée qui fut édifiée dans la première moitié du XIII^e siècle ; ici, la *salle* s'éclairait par des fenêtres gothiques à remplage pratiquées à hauteur d'homme, offrant ainsi, contrairement aux exemples cités plus haut, un espace public au sens premier du terme, délaissant une certaine conception romane inspirée de l'architecture de la nef ecclésiastique (fig. 122).

De la même époque vraisemblablement date la *grande salle* du petit château de Mont-Saint-Jean (fig. 70), elle aussi édifiée en rez-de-chaussée, sans étage ; mais, à vrai dire, cette *salle* est largement intégrée dans les autres bâtisses de l'enceinte, n'acquérant pas ainsi la véritable indépendance d'une *grande salle* au sens propre

du terme. En revanche, la *grande salle* du château d'Uchaux dans le Vaucluse constitue un remarquable exemple d'espace à un seul niveau. Cette *salle* voûtée ne mesurait pas moins de trente deux mètres de longueur, pour une largeur de six mètres seulement ; mais tout indique que des cloisons internes permettaient l'isolement de trois espaces dans ce volume voûté en berceau brisé, bâti dans la première moitié du XIII^e siècle, surmonté d'une terrasse accessible par une rampe (fig. 74, fig. 92). À Commarque en Périgord, on trouve au XIII^e siècle une *grande salle* voûtée en berceau brisé, succédant à une *salle* (ou maison ?) primitive ; cette *grande salle* est ménagée sur l'assiette d'une cave voûtée dont elle est cependant totalement indépendante (fig. 162).

Signalons également, pour la fin de ce siècle, la belle *grande salle* du château de la Rouquette ou de Belvezet à Vivieures ; elle aussi était couverte d'une voûte en berceau brisé à doubleaux (fig. 57).

Sans prétendre aucunement à l'exhaustivité, force est de constater pourtant que le nombre des exemples de ce type de programmes ne croît pas avec le temps ; la *grande salle* de Tonquédec, en Bretagne, ne possède qu'un niveau, de même que la *grande salle* neuve ajoutée un demi-siècle plus tard. A Castelnaud-Lévis, le complexe attenant à la grosse tour de la seconde moitié du XV^e siècle accueille également une *grande salle*, voûtée en berceau brisé, qui n'est pas sans rappeler les exemples languedociens ou provençaux.

Grandes salles à bas-côtés

Les *grandes salles* de rez-de-chaussée reconnaissables aujourd'hui sur le territoire français sont, en grande majorité, des édifices de plan rectangulaire simple. Cependant, des investigations récentes, dues à E. IMPEY, ont permis de matérialiser des *grandes salles* à bas-côtés, comme il en demeure de nombreuses outre-Manche. Une *grande salle* à bas-côtés se présente à l'égal d'une nef d'église non voûtée, avec le vaisseau principal bordé de piliers supportant les murs gouttereaux sur des arcades formant transition avec les bas-côtés couverts de toits en appentis.

Les fouilles de J. LE MAHO à Notre-Dame-de-Gravenchon ont permis de mettre en évidence une telle *grande salle*, entièrement de bois, à la fin du XII^e siècle, avec deux bas-côtés, l'un d'entre eux étant pourvu d'une cheminée

de pierre, alors que le vaisseau principal était, à son chevet, pourvu d'une autre cheminée de pierre (fig. 15). C'est en Normandie toujours que l'on peut mettre en évidence deux autres cas de *grandes salles* à bas-côté unique : celle de Beaumont-le-Richard, à Englesqueville dans le Calvados, datable de la première moitié du XII^e siècle, et celle de Bricquebec, dans la Manche, datable de la fin du même siècle, voire du début du siècle suivant (fig. 59). Dans les deux cas, la *grande salle* était de pierre ; le vaisseau principal était séparé du bas-côté unique par des arcades retombant sur des piliers circulaires (fig. 55, fig. 93).

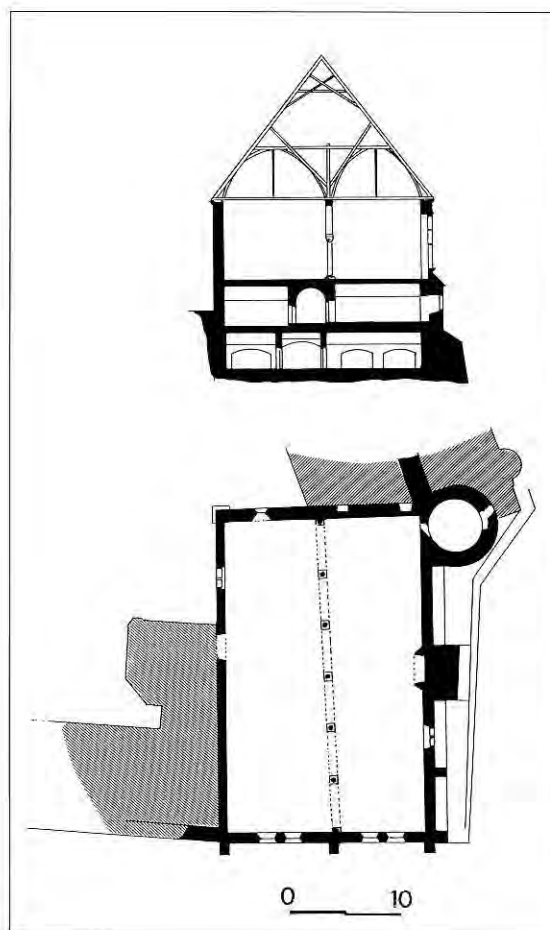
Il va de soi qu'il faudrait de nombreuses fouilles, très soutenues, pour prétendre identifier de façon correcte cette mode qui paraît régionale et liée à l'influence royale anglaise, pour statuer en toute sécurité. Il n'en reste pas moins que ces exemples, trouvés en Normandie à l'exclusion de toute autre région, témoignent de la similitude des programmes de part et d'autre de la Manche dans les territoires soumis aux rois Plantagenêt.

93. BRICQUEBEC (Manche). Vue de la *grande salle* à bas-côté du début du XIII^e siècle. Les grandes arcades séparaient la nef principale, éclairée par les petites baies romanes, du bas-côté aujourd'hui disparu ; ces grandes baies ont été murées après la disparition du bas-côté.



93

94. BLOIS (Loir-et-Cher). Plan et coupe de la *grande salle* des années 1200, d'après le Dr. Lesueur.



94

Grandes salles à un volume d'apparat au-dessus de niveaux de stockage enterrés ou semi-enterrés

Ce type de programmes s'est imposé très tôt, dominant rapidement le concept à un seul niveau qui vient d'être décrit. Il consistait tout simplement à ménager le volume d'apparat de la *grande salle* au-dessus d'un niveau fonctionnellement attribué au stockage, enterré : ainsi le niveau d'apparat se trouvait-il de plain-pied, ou légèrement surélevé par rapport au sol de la cour, ne modifiant pas le programme de *salle* de rez-de-chaussée. On peut identifier un certain nombre d'édifices de ce type ; on peut également les différencier architecturalement de ceux où les niveaux de stockage furent ménagés au rez-de-chaussée, non sans remarquer cependant que la technique avait ici son mot à dire. En effet, tous les terrains ne se prêtent pas à l'édification de caves ; on y reviendra plus loin.

L'un des exemples les plus manifestes de cette catégorie est la *grande salle* du XIII^e siècle édifiée à Blois. Ici, l'espace d'apparat unique est ménagé au-dessus de deux niveaux de caves, le niveau supérieur prenant son éclairage sur la cour interne, de telle sorte que la *grande salle* est surélevée d'un demi-niveau par rapport à la cour intérieure (fig. 94).

Mais il est difficile de bien qualifier ce type de constructions, tant il est complexe de retrouver les niveaux initiaux des cours intérieures ; un siècle et demi après Blois, la *grande salle* de Bourges, due à Jean de Berry, s'élève au-dessus d'une superbe cave englobant des restes de murailles gallo-romaines. Elle se trouve ainsi à mi-niveau au-dessus de la cour intérieure du palais (fig. 105). Quant à la *grande salle* ducale d'Angers, primitivement à un seul niveau de plain-pied, elle fut réaménagée à la fin du XIV^e siècle et au XV^e siècle par surélévation et découpage vertical, de manière à posséder une cave sous la *salle* proprement dite (fig. 17).

Sans doute trouverait-on d'autres exemples de ce type de *grandes salles* ; mais l'essentiel est ici de noter qu'elles furent, en définitive, un type intermédiaire entre les *grandes salles* à rez-de-chaussée unique, et les *grandes salles* surélevées.

GRANDES SALLES SURÉLEVÉES

Ce type de programmes fut bien plus fréquent que les premiers dans l'orbite culturelle française : il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir la littérature médiévale. Or celle-ci est pratiquement unanime pour célébrer les *grandes salles* où l'espace noble, l'espace de réception, se trouvait en dénivellation par rapport à la cour. Il n'est guère d'exemples de romans, de lais, de poèmes qui n'insistent pas sur la "montée" à la *salle*. Voyons ainsi le forestier de Tristan et Iseut, qui "*vint as degrez de la sale*", et qui "*sus est montez*".

Le roi Évrain, dans *Érec et Énide* de Chrétien de Troyes, mène cette dernière "*an son palés a mont*". Dans le *conte du Graal*, le même auteur insiste sur un palais "*dont l'antrée molt haute fu*". Dans la *Queste del Saint Graal*, au XIII^e siècle, le roi, sortant de l'église, "*vint au palés en haut, et comanda que les tables fussent mises*" ; dans le même roman, Lancelot, à un moment de sa quête, "*vient as degrez et montre contremont, tant qu'il vient en la grant sale*".

Et l'on pourrait aussi citer la chanson de geste du *Charroi de Nîmes*, où le comte Guillaume "*monta tot le marbrin degré*" menant à la *grande salle* du roi Louis ; déçu par le roi, bientôt il "*par maltalent avale les degrez*". Pourtant, son neveu Bertrand parvient à le convaincre de retourner vers le roi, et ensemble "*as mains se prennent, el palés sont monté, / trusqu'a la sale ne se sont aresté*". Un peu plus tard encore Guillaume, avec un autre compagnon, "*tot main a main en montent le planchié*".

Plus tard encore, dans *Jehan et Blonde* de Philippe de Beaumanoir le père, le comte Jean et ses compagnons "*en tels souslas et en tel joie / ont tant maintenue leur voie qu'el castel au perron descendent*". Et ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres, innombrables dans la littérature médiévale française.

Il est donc clair que l'imagerie traditionnelle de la grande salle, dans la sphère culturelle française, est celle d'une surélévation institutionnelle : on y monte lorsque l'on y entre, l'on en descend lorsque l'on en sort. La symbolique est, d'évidence, très forte dans cette vision : la rencontre avec le souverain présent dans la *grande salle* ne peut s'effectuer qu'après une ascension quasi-rituelle ; le retour au monde est une redescente.

Cette vision traditionnelle littéraire ne fut pas si éloignée de la réalité, ne serait-ce que du fait que la littérature épousait les idées en vigueur dans l'orbite culturelle française. La mise en exergue de la souveraineté féodale de droit divin, à la française, n'y était pas étrangère.

Grandes salles à un volume d'apparat au-dessus de niveaux de stockage ou de services de plain-pied avec la cour intérieure

Dans la gradation des programmes, s'impose, après les *grandes salles* de plain-pied, la *grande salle* où le niveau d'apparat se trouve au premier étage, au-dessus de niveaux à destination domestique, qu'il s'agisse de stockage ou de services. Par rapport aux précédents schémas, l'apparence architecturale était toute différente, puisque, quelle que soit l'utilisation du niveau inférieur, la salle d'apparat proprement dite dominait largement la cour intérieure. Symboliquement, cette différence était fort importante, puisque la *salle* d'apparat se trouvait ainsi dominer l'espace commun : il faut ici faire la relation avec l'analyse des textes littéraires, qui

attribuent leur préférence à ce type de structures. Il n'est cependant pas évident que ce type ait résulté seulement de volontés architecturales, la technique pouvant parfois interdire le creusement en sous-sols d'espaces serviles.

On ne peut manquer, de ce point de vue, de faire la relation avec la structure du programme des *tours-résidences*, dont on a vu dans le volume précédent que, très souvent, le niveau inférieur, non accessible directement, était celui du stockage, alors que le premier étage formait le niveau public. Pourtant, la similitude n'est pas totale : même dans le cas de *grandes salles* à niveau inférieur affecté au stockage ou à des fonctions domestiques, l'accès principal pouvait être ménagé au rez-de-chaussée.

Parmi les édifices les plus anciens attribuables à l'époque féodale pour ce type, le palais de Fécamp semble fournir un très bel exemple au XI^e siècle, avec la seconde *grande salle* du palais (fig. 76). Elle se composait d'un espace en L, où la *salle* proprement dite occupait l'aile la plus longue : ses dimensions, quinze mètres par cinq, n'en faisaient pas un record, mais en revanche sa disposition était, d'après la fouille, clairement partagée en deux niveaux, le niveau supérieur d'apparat étant accessible par un escalier extérieur donnant sur le *perron* qui méritera un développement particulier.

Un autre exemple, extrêmement représentatif, est celui du palais épiscopal d'Angers, avec sa *grande salle* édifiée dans la première moitié du XII^e siècle au-dessus d'un niveau voûté (fig. 198) : le lavabo situé à côté de la porte principale de l'étage porte un distique latin gravé à rebours "*Clericus et miles pergant, ad cetera viles ; Nam locus hos primus decet, illos vilis et imus*." (Que viennent le clerc et le chevalier ; ailleurs se tient le commun). Nulle part n'est mieux exprimé, dans la pierre, l'affectation des niveaux de l'espace d'apparat. Au premier étage n'ont droit d'entrer que clercs et chevaliers, alors que le rez-de-chaussée est réservé aux fonctions domestiques.

Le palais royal de Senlis, dans le premier tiers du XII^e siècle, sensiblement contemporain du palais d'Angers, confirmait cette structuration à double niveau (fig. 19) ; cependant, l'accès principal était ménagé au rez-de-chaussée, donnant sur des cuisines, des celliers, mais aussi sur le niveau bas de la chapelle. Au premier étage étaient les espaces d'apparat, constitués par la succession d'une *salle* publique,



96

95. SENLIS (Oise). Vue des arcatures de la salle de parement royale, située au-dessus des cuisines. Dans le fond, le bâtiment de la camera royale.

96. DAMBACH-LA-VILLE (Bas-Rhin): Château de Bernstein. Vue extérieure des fenêtres de la salle du XIII^e siècle, associée ici à une tour maîtresse.

97. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Vue de la cave du XIII^e siècle située sous le niveau de stockage de rez-de-chaussée de la grande salle.

97



d'une *salle de parement* (fig. 95) et de la *chambre du roi*, avec une tribune regardant la chapelle ; cependant, rien n'indique explicitement que l'accès de ce niveau d'apparat se soit pratiqué par la grande porte du rez-de-chaussée ménagée à côté de la chapelle (fig. 18).

Ce type de structure se multiplie à l'avenant, son succès étant dû sans doute aucun à la volonté émanant du maître d'ouvrage de placer le lieu majeur de son pouvoir au-dessus de la vie commune exprimée dans la cour ; on citerait, pour le XII^e siècle, les *grandes salles* du palais épiscopal de Beauvais, du Mans, les *salles palatiales* du Haut-Barr, Ribeauvillé ou de Gîrbaden en Alsace, celle de Provins en Champagne, sans prétention à l'exhaustivité. Puis, au XIII^e siècle, en s'en tenant aux exemples conservés, on mentionnera par exemple la *grande salle* de Bernstein en Alsace (fig. 96), celles de Blois, de Boulogne-sur-Mer, du Bouquet en Languedoc, de Carcassonne (*salle neuve royale*), de Châlus, Collioure, Coucy, Entrechaux, Landsberg, Laon, Oppède, Penne-du-Tarn, Ribeauvillé, Roquetaillade, Salon-de-Provence, Thiers-sur-Thève, Vaison.

La charnière entre XIII^e et XIV^e siècle est superbement illustrée par la *grande salle* du Palais de la Cité à Paris. Longue de soixante dix mètres, elle ne surpassait pas dans cette dimension la *grande salle* quasi mythique de Winchester, qui lui rendait cependant en largeur, puisque la *grande salle* du Palais de la Cité avait environ vingt sept mètres (fig. 88). La liste se poursuit au XIV^e siècle tout naturellement, à Annecy, en Avignon, à Beaufort-en-Vallée, Bourbon-l'Archambault, Moulins, Narbonne, Perpignan, puis au XV^e siècle à Chinon, Loches, etc.

Quelle fut la structure architecturale de ces *grandes salles* à deux niveaux ? De façon très fréquente, la séparation entre premier et second niveau était assurée par un plancher reposant sur des piliers médians ; parfois même, le premier niveau était voûté, comme par exemple à la *grande salle* du palais épiscopal d'Angers, à la *grande salle* primitive du palais comtal de Provins au XII^e siècle, à Boulogne-sur-Mer vers 1230, à Châlus en Haute-Vienne, Entrechaux, Lutzelsstein, Salon-de-Provence, Vaison-la-Romaine. Il en allait de même au palais ducal de Bourges, où une grande cave voûtée en berceau s'étendait sous la *grande salle* ; dans les années 1380, les *salles* de Coucy furent entièrement

reprises au-dessus d'une voûte d'ogives ménagée au rez-de-chaussée, niveau domestique, alors que celui-ci surmontait une cave à deux nefs voûtées en berceau brisé (fig. 89, fig. 97).

Ce dernier exemple fournit toute la mesure des programmes les plus ambitieux : en effet, la *salle d'apparat* établie au premier étage dès le XIII^e siècle, remaniée à la fin du siècle suivant, ne possédait pas moins de deux niveaux inférieurs de stockage, l'un situé en rez-de-chaussée, l'autre en sous-sol. On est proche à nouveau des programmes de tours-maîtresses telles Châtillon-Coligny, où l'espace d'entrée se trouvait placé au-dessus de deux niveaux de caves, le premier de plain-pied avec la cour, le second établi en sous-sol. Un autre exemple peut être identifié à la *grande salle* de Blois au XIII^e siècle (fig. 94).

Le plus souvent, la *grande salle* proprement dite, située au premier étage, était couverte d'une charpente lambrissée formant voûte ; il est bien rare, sinon dans les fortifications méditerranéennes, de trouver des voûtes de pierre au niveau d'apparat, comme à Entrechaux, au Bouquet, à Salon-de-Provence, à Vivieures. Citons néanmoins des contre-exemples : à Châluset dans la seconde moitié du XIII^e siècle, une des trois *salles* qui occupaient l'aile résidentielle était voûtée sur ogives, au-dessus de celliers eux-mêmes voûtés (fig. 98). Un siècle et demi plus tard, la *grande salle* du château de Bourbon-l'Archambault était couverte d'ogives au niveau d'apparat, alors qu'un simple plancher séparait ce dernier du niveau inférieur domestique (fig. 99).

Grandes salles à plusieurs volumes publics superposés

À reprendre la présentation qui vient d'être faite, un risque est néanmoins fortement présent : celui d'assimiler, dans l'interprétation du premier niveau, des fonctions purement domestiques ou des stockages avec des fonctions publiques inférieures. Prenons l'exemple du palais épiscopal d'Angers : ici l'inscription lapidaire déjà citée témoigne du fait que le niveau inférieur était affecté au personnel, voire au peuple, ce que l'on retrouve dans la pierre à Senlis. Rien n'interdit donc de penser que ce premier niveau ait servi d'espace public pour le commun à côté de sa fonction purement domestique. Il en va de même à Senlis, où le



98. SAINT-JEAN-LIGOURE (Haute-Vienne): Château de Châluset. Vue intérieure de la chambre seigneuriale voûtée d'ogives, au-dessus d'un rez-de-chaussée également voûté ; l'ensemble date probablement de la seconde moitié du XIII^e siècle.



99. BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier). Vue intérieure des restes de la *grande salle* réaménagée par les ducs de Bourbon (Louis II) dans le dernier tiers du XIV^e siècle. Noter les amorces des voûtes d'ogives qui couvraient l'espace noble, au premier étage.

programme n'interdit nullement l'existence d'une *grande salle* du commun directement accessible par le grand porche d'entrée, donnant sur le premier niveau de la chapelle, contiguë également aux cuisines. Cette interprétation prend d'autant plus de sens que ce genre de partition est bien illustré, au début du XVII^e siècle encore, dans la *grande salle* de Sully-sur-Loire : au-dessus des caves, le niveau de rez-de-chaussée accueille tout à la fois les services

domestiques et la *salle* du commun, alors que la *salle* du premier étage est affectée à l'apparat, voire réservée à la population noble (fig. 170).

Il convient donc d'être attentif : car entre deux *grandes salles* de trois niveaux à la même structure verticale apparente, on peut rencontrer une *grande salle* à deux niveaux de stockage inférieurs, et une *grande salle* avec un niveau de stockage, un niveau commun, un niveau noble. Ainsi comparera-t-on la *grande salle* de Coucy, ménagée sur une cave souterraine et un niveau de stockage, avec le palais édifié entre 1247 et 1269 par les évêques d'Auxerre : le texte relatant cette construction mentionne une "*geminam mire venustatis aulam, supra testitudinem lapideam in qua vinea consueverint reponi*", ("*Grande salle double étonnamment élégante, sur une cave voutée de pierre dans laquelle l'on conservait les vins*") contiguë à une "*capella gemina*," (chapelle double) soit un édifice à deux niveaux publics sur cave à vins.

La *grande salle* de Lillebonne, disparue, mais figurée par des représentations antérieures à la destruction, dans le premier quart du XIX^e siècle, fournit un bel exemple de *grande salle* à deux niveaux publics, identifiables à leur décor architectural (fenêtres). Il existait dans le mur-pignon une porte donnant directement accès à l'étage noble ; mais le rez-de-chaussée possédait des fenêtres montrant à l'envi que sa fonction dépassait le cadre strict du stockage.

C'est dans cette catégorie que l'on rangera par exemple les *grandes salles-tours* de Crépy-en-Valois (fig. 181) et de Montmélian (fig. 100),

assurément contemporaines et attribuables au début du XIII^e siècle : dans les deux cas, au-dessus d'un niveau de stockage, l'espace est hiérarchisé en deux niveaux destinés à des fonctions publiques. Le premier était certainement la *salle* commune, le second la *salle* d'apparat : ceci se manifeste bien à Crépy où une rampe droite dans le mur permet d'accéder directement au niveau supérieur. A Crépy, parallèlement au palais épiscopal neuf d'Auxerre, les deux *salles* publiques étaient en communication avec les deux niveaux d'une chapelle double. Une disposition que l'on retrouve, semble-t-il, dans la *salle-tour* de Castelnau-Bretenoux sensiblement à la même époque.

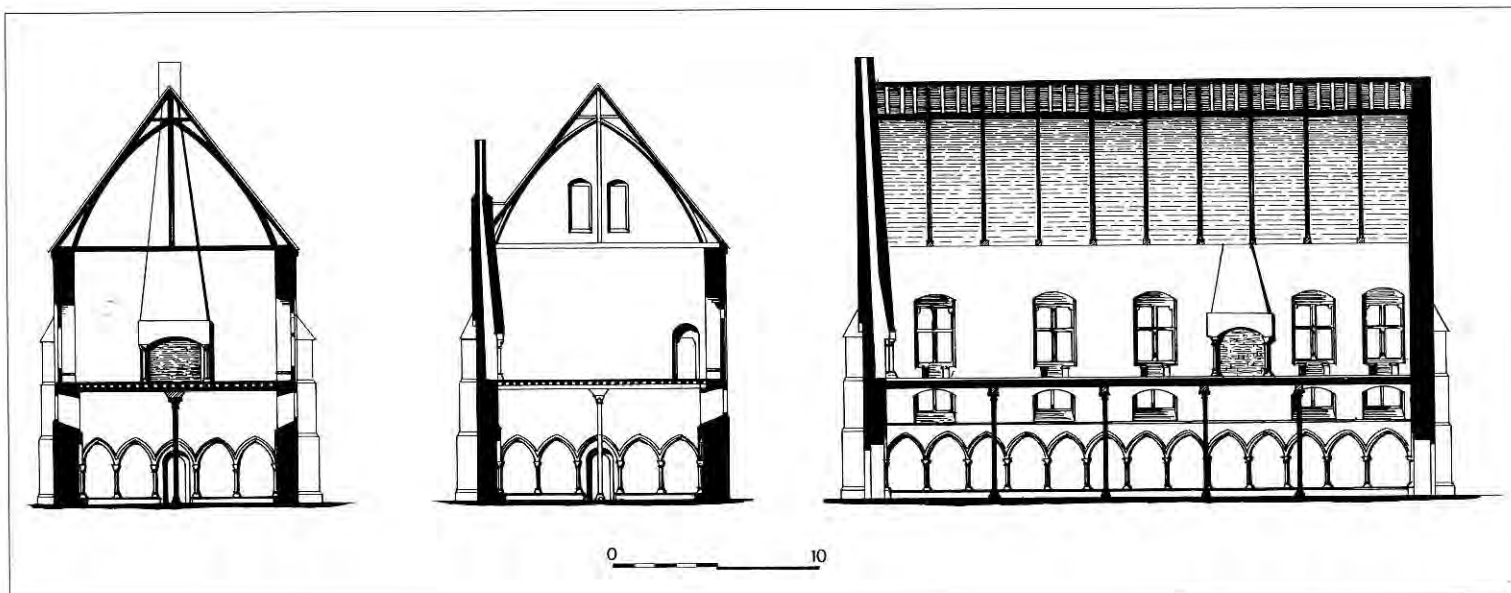
Mais n'est-ce pas là, en définitive, une reprise de modes de conception plus anciens ? On a déjà insisté, dans le volume précédent, sur les *tours-résidences* telles que Loches, qui offre une impressionnante superposition de *grandes salles*. Au-dessus d'un niveau de stockage, le niveau d'accès prend place, alors que le premier niveau d'apparat, communiquant avec la chapelle, se trouve au second étage, surmonté encore d'un autre niveau destiné sans doute à la résidence privée.

Un exemple particulièrement manifeste de cette dualité prenait place au château royal, en majeure partie disparu, de Montargis. Selon les relevés et perspectives d'Androuët du Cerceau, la *grande salle* édifiée par Philippe Auguste possédait deux niveaux séparés par un plancher ; le niveau inférieur ne rendait rien au niveau supérieur en matière de magnificence des percements, au moins côté cour. Côté fossés, les fenêtres, si l'on en croit les anciennes représentations du château avant destruction, étaient cependant moins ouvertes au rez-de-chaussée qu'au premier étage. Ceci ne suffit pas, bien évidemment, à attribuer une fonctionnalité équivalente pour les deux niveaux : la seule présence d'un escalier monumental donnant au premier étage permet, en effet, de postuler que celui-ci était tout-à-la-fois niveau noble, niveau d'apparat, niveau de justice (fig. 121).

Au palais de Provins, la *grande salle* neuve qui fut vraisemblablement édifiée sous Thibault IV, dans le second quart du XIII^e siècle, reprit le même schéma : *grande salle* à deux niveaux séparés par un plancher sur piliers, niveau inférieur affecté au commun, niveau supérieur directement accessible par un escalier extérieur affecté à l'apparat. La destination du niveau inférieur est d'autant plus clairement affirmée que le périmètre intérieur de la *grande salle* y

100. SAINT-WITZ (Val-d'Oise) : Château de Montmélian. Vue de la tour-résidence édifiée à la charnière entre XII^e et XIII^e siècles.





101

était orné d'arcatures gothiques à banquettes, prouvant qu'il s'agissait là d'une sorte de lieu d'attente ; on ne manquera pas de faire la relation avec les arcatures à banquettes de la *grande salle* de Poitiers (fig. 101).

Evidemment, d'autres exemples s'en trouvent, ici et là, comme à Montfort-en-Auxois au début du XIV^e siècle, où le niveau inférieur de la *grande salle* possédait des cheminées prouvant un usage autre que de stockage (fig. 79). Et ce type de programmes n'était nullement destiné à s'éteindre, conforté par la reprise de mode des tours-résidences, ou des *salles à tours*. On citera, comme exemple manifeste dans cette catégorie, l'ensemble de Thermes-d'Armagnac, avec sa *salle* à trois niveaux - niveau de stockage et d'entrée, niveau commun, niveau noble, édifié dans les années 1300 ; cependant, on entre ici dans la catégorie des *salles castrales*, où les programmes de superposition furent sans doute plus fréquents, comme on va y revenir (fig. 75).

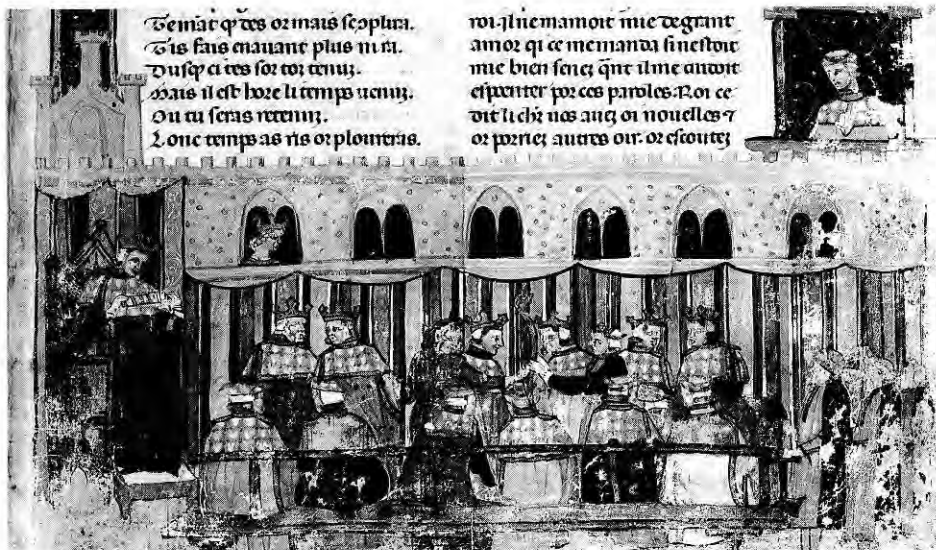
Si l'on en reste aux *grandes salles*, citons encore, à la fin du XIV^e siècle, celle de Bourbon-l'Archambault, avec son rez-de-chaussée à cheminées, comme à Montfort ; voyons Hérisson, ou Lavardin, avec des *tours-salles* de la fin du XIV^e siècle reprenant les us et coutumes déjà développés aux XI^e et XII^e siècles dans les grandes tours-résidences. A Suscinio, à la même époque, on trouve superposition d'un niveau domestique, d'un niveau commun, enfin du niveau ducal proprement dit.

Enfin, dans la première moitié du XV^e siècle, Tarascon offre un remarquable exemple de *grande salle* à superposition verticale : il n'existait pas moins de trois niveaux d'apparat superposés dans le bâtiment affecté au public dans ce château, vraisemblablement destinés aux diverses fonctions de la *grande salle*, festins, réception, justice (fig. 48).

ORGANISATIONS DE LA GRANDE SALLE

On a déjà évoqué certains aspects des fonctionnalités architecturales des *grandes salles*, évidemment différentes suivant leur structuration verticale. Avec la restriction qui a été faite, plus ou moins formalisée, sur les dimensions, le concept de *grande salle* se limite à des édifices aux fonctions bien spécifiques : ce sont des édifices à fonction publique et semi-publique, où le prince rend la justice, assemble ses États le cas échéant, donne ses banquets (fig. 102). Le plus souvent, la première fonction l'a emporté sur les autres en fréquence, pour des raisons évidentes ; de telle sorte que bien souvent, les *grandes salles* princières ont eu pour affectation principale d'accueillir les plaideurs, une proportion importante de la superficie accueillant la "salle des pas perdus" dont la tradition s'est perpétuée au cours des siècles. La *grande salle* du Palais de la Cité est très représen-

101. PROVINS (Seine-et-Marne). Palais comtal. Coupes restituées de la Grande salle. De gauche à droite, coupe Sud-Nord, Nord-Sud, Est-Ouest.



102

102. Le roi et son assemblée dans la *grande salle*. Miniature du XIII^e siècle. Cette scène traduit bien le rôle de la *grande salle* comme lieu de rassemblement, tout à la fois judiciaire et politique, du souverain (Cl. Bibl. Nat.).

tative de ce point de vue ; la plupart du temps, elle était ouverte au public des plaideurs, certaines zones étant affectées à l'exercice de la justice. Mais celles-ci n'étaient pas aménagées de façon définitive, au moins à l'origine ; de telle sorte que la *grande salle* pouvait se transformer, sur toute injonction du souverain, en *salle* de banquets ou d'apparat.

On a peine aujourd'hui à imaginer cette totale ductilité de l'espace, habitués que nous sommes à la monofonctionnalité des espaces dans un bâtiment ; il n'en allait pas de même au Moyen Âge.

L'entrée magnifiée : les grands degrés

L'expression des fonctions de justice et d'apparat s'accommodait naturellement d'une surélévation du volume noble ; on a vu que ce fut particulièrement le cas dans l'orbite culturelle française. La solution retenue fut, jusqu'au milieu du XIV^e siècle, celle de *grands degrés*, c'est-à-dire de rampes droites menant depuis la cour jusqu'au premier étage. Si l'on en juge par la littérature déjà amplement mise à contribution dans les lignes qui précèdent, ces *degrés* constituaient un élément essentiel du palais.

Fécamp en offre, dès le X^e siècle, un exemple, sans que l'on sache bien s'il s'agissait d'une rampe droite perpendiculaire à la façade principale, ou d'un escalier rampant le long de cette façade ; au moins les chroniques en confirment-elles l'existence. Le thème se retrouve dans les tours d'escaliers des grandes tours-résidences, à commencer par celle de Doué-la-

Fontaine, l'escalier n'étant cependant pas extérieur : une disposition que l'on trouve, magnifiée encore, au palais de Montélimar, avec une superbe tour-porche donnant accès à une rampe interne (fig. 35).

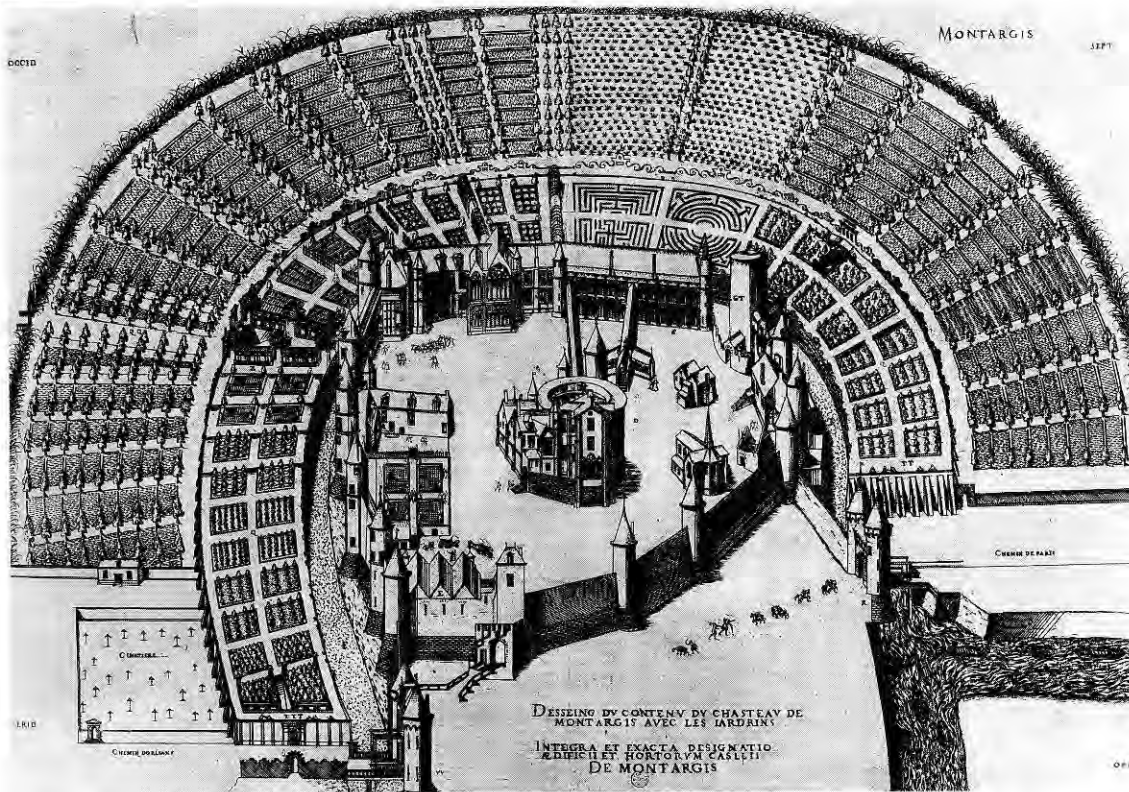
Il n'existe malheureusement plus de témoins maçonnés des escaliers qui purent ainsi desservir les salles hautes des *grandes salles* des XII^e-XIII^e siècles. Les textes apportent cependant des indices sur le caractère symbolique et ostentatoire de ces *grands degrés* : ainsi, la chronique des évêques du Mans relate-t-elle, entre 1145 et 1187, l'édification d'un escalier de pierre ("*gradus lapideus*") conduisant à la *chambre supérieure* ("*camera secunda*") qui peut être assimilée à la *salle d'apparat* d'une *grande salle* à deux niveaux ; au début du XIII^e siècle, le *Tristan* de Béroul signale les "*degrez de la sale*" du palais.

Les exemples plus tardifs apportent des éléments d'éclairage qui peuvent facilement y être transposés. A commencer par le palais royal de Montargis, édifié par Philippe Auguste, où Androuët du Cerceau représente un escalier d'accès formé de trois petites volées droites orthogonales conduisant à un palier commun, desservant lui-même une rampe unique perpendiculaire à la *grande salle*. On ne saurait assurer que ce dispositif soit contemporain de la *grande salle* ; il aurait pu être ajouté à une époque quelconque. Sa monumentalité est néanmoins frappante, son rôle symbolique ne l'est pas moins, avec ses trois volées composées comme ces gradins conduisant à des centres de pèlerinage édifiés au Moyen Âge (fig. 103).

On retrouve cette notion au palais des comtes de Champagne à Troyes, où les *grands degrés* accédant à la salle noble étaient constitués par un escalier à trois pans, précédé par une pierre de justice. On ne connaît pas la date de cet escalier, sans doute attribuable au second tiers du XIII^e siècle ; mais la similitude d'intention avec les *grands degrés* de Montargis est évidente, avec la tripartition de l'escalier correspondant à n'en point douter à la formalisation des cortèges souverains (fig. 22).

On retrouve ce concept de *grands degrés* au Palais de la Cité à Paris, sous le règne de Philippe le Bel. La *grande salle* elle-même fut dotée d'un grand escalier à trois pans ; mais le roi ménagea l'entrée principale du complexe juridico-résidentiel au centre de la Galerie mercière, avec de *grands degrés* à trois pans (fig. 104).

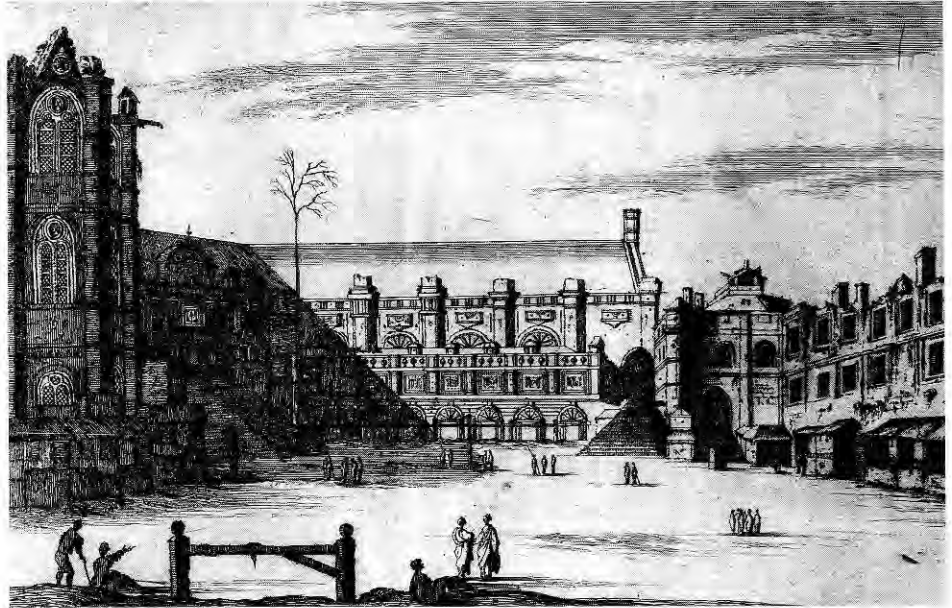
Le plus souvent, ces *degrés* semblent avoir été bâtis sous forme de rampes longeant les façades de la *grande salle*, et non perpendiculaire



103. MONTARGIS (Loiret). Plan-perspectif du château au début du XVI^e siècle, par Androuët du Cerceau. (Cl. Bibl. Nat.).

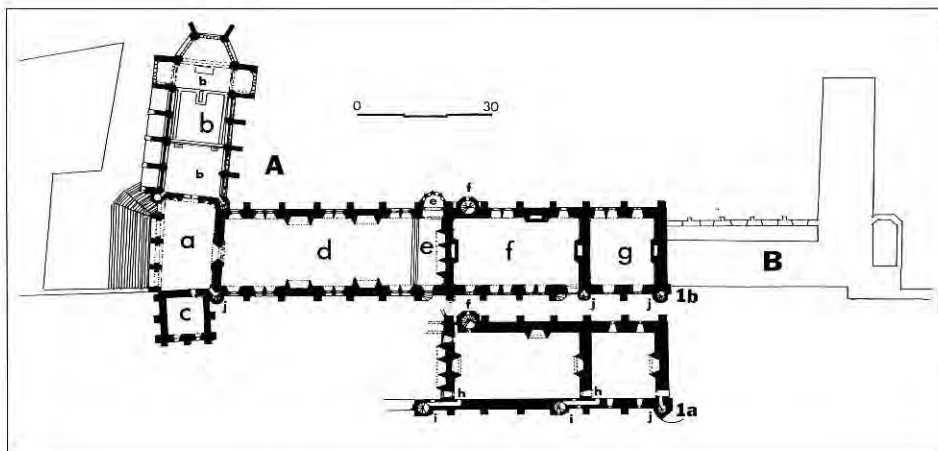
comme dans les exemples qui viennent d'être cités. La raison en était tout simplement le gain de place, d'une part, mais aussi la commodité de mise en œuvre dès lors que beaucoup d'entre eux étaient seulement constitués de structures en bois. Ainsi fut sans doute l'escalier desservant le premier étage de la *grande salle* neuve de Provins, dans les années 1240-1250, longeant tout simplement le pignon du bâtiment, comme, plus d'un siècle plus tard, l'escalier qui desservait la *grande salle* du palais de Dijon. À Armentières, au XIII^e siècle, un escalier ménagé le long du mur gouttereau menait de la cour à l'étage d'apparat ; il en allait de même à Larochette, au Luxembourg, ou à Vivieures, ou château de la Rouquette, à Yèvre. À Collioure, à la charnière entre XIII^e et XIV^e siècle, une grande rampe longeait également le pignon de la *grande salle*. On en trouve un autre bon exemple à Villandraut au début du XIV^e siècle, avec la rampe à deux volées qui conduisait à un palier desservant les deux portes du premier étage (fig. 39).

Plus spectaculaire, la grande rampe conduisant de la cour intérieure du palais royal de Perpignan vers la galerie haute, desservant au passage la *grande salle*, appartient à la même veine, mais avec une mise en scène architecturale autrement développée. Dans le même



104

104. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Vue du palais par Israël Silvestre au XVII^e siècle. Noter les deux *degrés*, à gauche le degré de la galerie Mercière, qui constituait les *grands degrés* en tant que tels, et à droite (de face) le degré de la *grande salle* de Philippe le Bel. (Cl. Arch.M.-H.-SPADEM).



105

105. BOURGES (Cher). Plans du palais (d'après les relevés de P. Gauchery). A : Grand Palais. B : Petit Palais (résidence). 1a : Premier étage ; niveau du plancher. 1b : Premier étage ; niveau des fenêtres. a : Galerie du Cerf. b : Sainte Chapelle. c : Tour du Trésor et de la Bibliothèque. d : Grande salle. e : Estrade ducale et loggia. f : Salle de parement et grande vis. g : Chambre de retrait. h, h : Couloirs muraux vers les vis descendantes. i, i : Vis descendantes, vers les jardins. j, j : Vis montantes.

106. BRANCION (Saône-et-Loire). Vue des *grands degrés* du palais des ducs de Bourgogne du XV^e siècle. La rampe débutait à côté de la porte de la salle commune du rez-de-chaussée.



106

esprit, mais avec une volonté ostentatoire plus marquée encore, fut l'escalier à deux rampes voûtées sur ogives du palais neuf de Clément VI en Avignon (fig. 40), à la charnière du milieu du XIV^e siècle ; certes, il desservait essentiellement la nouvelle chapelle, dite chapelle Clémentine, mais sa fonction s'assimile à celle de *grands degrés* poussés ici au degré maximal de sophistication. Voûtés, comme on l'a dit, larges de près de trois mètres, ces escaliers étaient manifestement un élément privilégié de la conception palatiale ; ils répondaient, bien au-delà, à l'escalier du palais vieux de Benoît XII, édifié entre 1339 et 1340, qui donnait accès sans appareil particulier à la chapelle primitive du palais.

Au château de Poitiers, restructuré sous Jean de Berry, la *grande salle* était accessible par un escalier droit : les comptes ducaux mentionnent en 1384-85 le "*degré de la salle*". Mais l'un des plus beaux exemples de *grands degrés* se trouvait au palais ducal de Bourges, édifié par Jean de Berry à la charnière entre XIV^e et XV^e siècle (fig. 105). Cet escalier à trois pans – une fois encore – conduisait à un hall voûté, ouvert sur l'extérieur, zone de distribution entre la Sainte Chapelle, la *grande salle* et la tour des Archives ou du Trésor. Dans ce hall voûté se trouvait une statue de cerf portant les armes ducales, figure porteuse de symbolique féodale, voire plus ancienne encore : évocatrice au premier chef du pouvoir

de chasse qu'avait le souverain, la figure du cerf était, plus profondément, porteuse d'une idée de légitimité du pouvoir souverain, au point de se retrouver dans d'autres sites, comme à Septmonts ou à Creil à la même époque.

Bourges doit être cependant considéré comme une exception à cette époque de la fin du XIV^e siècle ; un palais des ducs de Bourgogne tel que celui de Brancion, au XV^e siècle, utilisait la rampe droite longeant la façade principale pour donner accès à la *grande salle* du premier étage, avec tous les inconvénients architecturaux que ceci pouvait présenter pour l'élévation générale du bâtiment (fig. 106).

Les perrons

En certains cas, l'iconographie ou les sources anciennes attestent de la présence, au bas des *grands degrés*, d'un élément très particulier, le *perron*. L'escalier d'honneur semble, en effet, dans la *grande salle* princière, s'accompagner de ce *perron*, table de pierre servant tout à la fois à l'exercice de la justice, et à l'exercice de la fonction suzeraine.

À vrai dire, les textes anciens ne permettent pas véritablement de départager entre ces deux fonctions, et d'autres, plus utilitaires. Dans la *Quête du Graal* au XIII^e siècle est faite mention de la découverte d'un "*perron*" de marbre qui miraculeusement émerge d'un lac, percé d'une épée fichée en lui justifiant ce rôle très symbolique et nobiliaire ; de même, dans la *Chanson du cygne*, le roi fait apporter les reliques sur un *perron*, et fait jurer les chevaliers. Mais dans le même écrit, le *perron* sert plus prosaïquement pour descendre de cheval : "*Al perron descendirent li prince et li contor/ Et monterent el palais, qui estoit pains à or./...*" De la même façon, les *Lais de Marie de France* à la fin du XII^e siècle, ou encore le roman de *Jehan et Blonde* de Philippe I de Beaumanoir au milieu du XIII^e siècle confèrent au *perron* un rôle utilitaire : tout en étant table de marbre, il sert entre autres pour les chevaliers lourdement équipés à se hisser sur leurs montures. Ainsi, dans le *Lai de Lanval*, Marie de France écrit : "*Fors de la sale aveit um mis/ un grant perrun de marbre bis/, u li pesunt hume muntoënt...*". (En dehors de la salle on avait installé un grand *perron* de marbre gris, d'où les hommes lourdement chargés montaient à cheval). Dans le *Charroi de Nîmes*, le *perron* sert, à deux reprises, au comte Guillaume à se hisser au-dessus de la foule et à haranguer celle-ci. Il est probable que cette table surélevée, située au bas des *degrés*, servait tout à la fois aux



107

fonctions nobiliaires, découlant du statut souverain, et à des fonctions plus utilitaires.

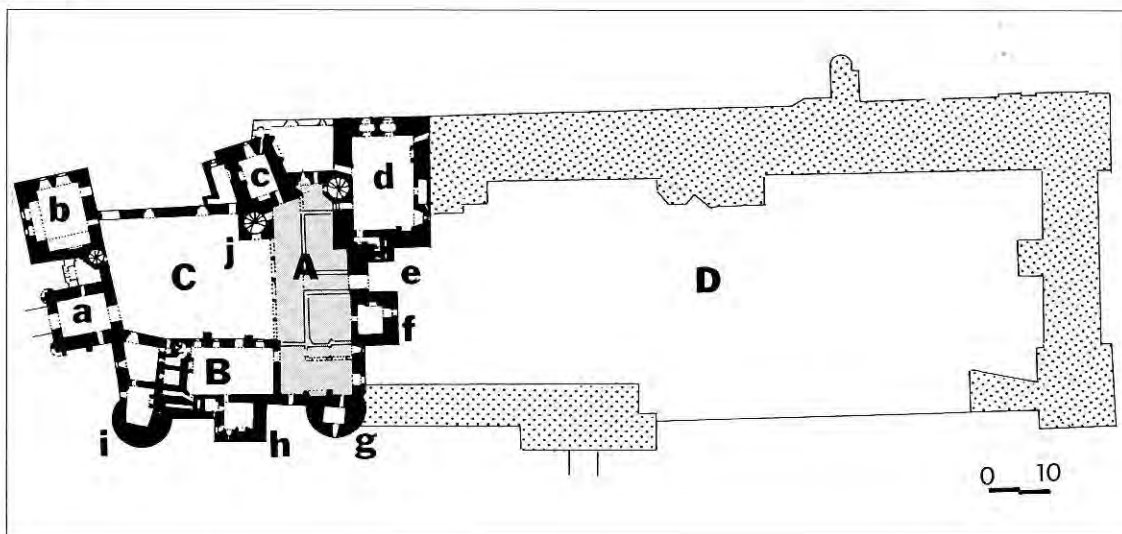
Un magnifique *perron* demeure encore de cette époque : celui du château de Coucy, des années 1225-1230, constitué d'une table calcaire ornée de quatre lions. Il prenait très certainement place, à l'origine, devant le grand escalier de la salle : celui-ci empruntait la chemise de la tour maîtresse, conduisant à une salle, véritable narthex précédant la *grande salle*. Était-il au bas de l'escalier, ou justement dans ce narthex ? Malheureusement il est impossible d'en juger (fig. 107).

Les anciens témoignages permettent de restituer un *perron* du même type au palais de Troyes, au bas de l'escalier monumental, légendé comme une pierre de justice (fig. 22). Et on le trouvait aussi au bas des *grands degrés* du Palais de la Cité. On ne s'étonnera pas de retrouver dans ces édifices majeurs du XIII^e siècle des attributs symboliques aussi proches ; Coucy n'était-il pas dimensionné à l'égal d'un château royal ?

Des grands degrés aux grandes vis

L'impact des *grands degrés* était tel, au plan symbolique, et il se prêtait si bien aux cérémonies officielles entourées d'un protocole imposant, que l'on peut s'étonner de les voir disparaître à partir du troisième quart du XIV^e siècle. En revanche, on a l'habitude de voir l'origine des escaliers en vis qui les remplacèrent dans la *grande vis* du Louvre construite par Charles V ;

107. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Vue du perron aux lions conservé au château



108. MOULINS (Allier). Plan du palais en 1777. A : Grande salle. B : Logis. C : Cour du palais médiéval. D : Cour du palais Renaissance. a : Tour-porte. b : Tour rectangulaire. c : Tour-logis. d : Tour maîtresse, dite la Mal Coiffée. e : Entrée secondaire. f, h : Tours carrées. g, i : Tours circulaires. j : Escalier d'honneur.

109. LAVARDIN (Indre-et-Loire). Vue de l'escalier ajouté à la fin du XIV^e siècle à la tour maîtresse primitive, transformée à l'époque en grande salle.

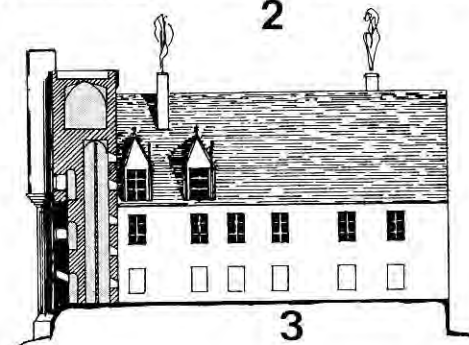
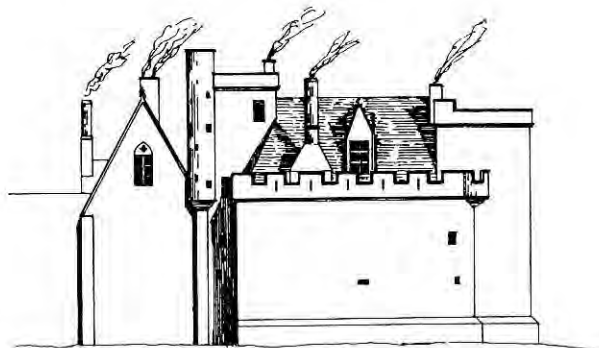
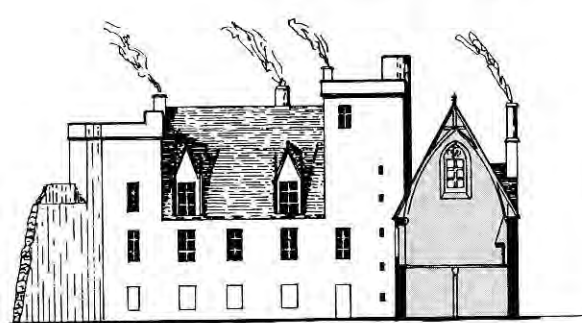
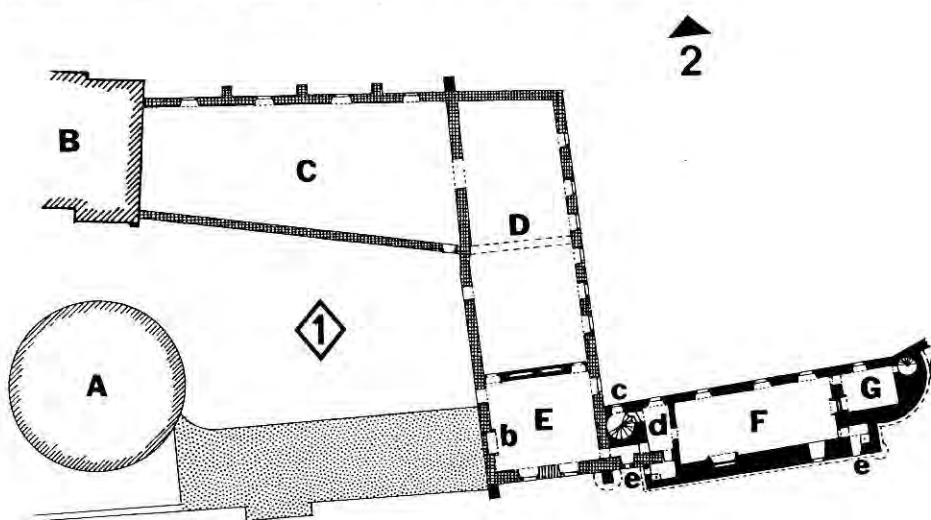
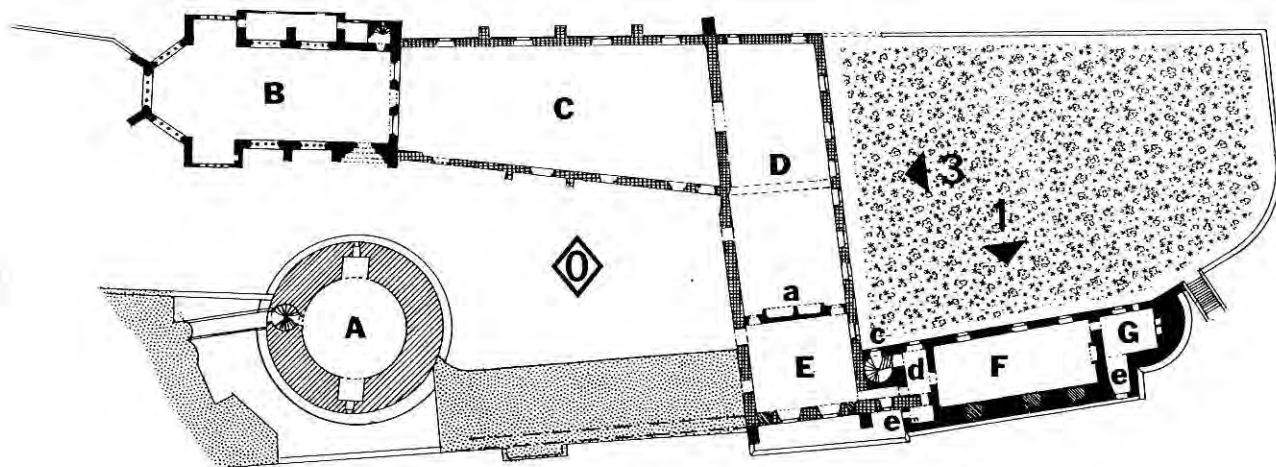


109

110. RIOM (Puy-de-Dôme). Palais ducal. Restitution des plans, élévations et coupes de l'ancien palais ducal, d'après les relevés de Charles Attiret (1780-1799), et la miniature de Guillaume Revel (milieu du XV^e siècle). A : Grosse Tour. B : Sainte Chapelle. C : Grande salle primitive (?). D : Chambres à parer (?). E : Chambres de retrait (?). F-G : Chambres ducales (F garde-robe, G chambre privative ?). a : Cheminée double monumentale. b : Cheminée de la chambre de retrait. c : Grande vis. d : Vestibule. e, e : Latrines.

mais, à vrai dire, cette vis monumentale n'avait pas pour but de desservir la *grande salle*, puisqu'elle alimentait les *chambres royales*. Pour autant, il semble que cette vis, sur laquelle on reviendra plus longuement dans la suite, fut l'origine d'une mode nouvelle remplaçant les *grands degrés* par de *grandes vis* pour la desserte des espaces d'apparat. Certes, dès le XIII^e siècle, on voit apparaître ici et là quelques escaliers en vis, mais l'on hésite à les qualifier de *grandes vis* : un bon exemple en est la vis de la *grande salle* de Salon-de-Provence (fig. 28), qui avait pour fonction de relier les niveaux de la *salle*, mais aussi de donner accès à la galerie desservant le premier étage. Pourquoi lui refuser la dénomination de *grande vis* ? Tout simplement du fait que cette cage d'escalier était masquée par des bâtiments annexes à la *grande salle*, sans extériorisation architecturale. Dans d'autres cas, plus nombreux encore, la vis, le plus souvent masquée à un angle où dans une tourelle flanquante (Laon), permettait les communications de niveau à niveau.

Si l'on en revient aux *grandes vis*, manifestées extérieurement à l'égal de *grands degrés*, l'on ne saurait ériger en règle absolue leur occurrence, pour la raison toute simple qu'elles acquièrent une existence en soi, devenant un élément du programme, sans être liées par essence à la desserte de la *grande salle*. Certes, on trouve dans les palais ducaux de Saumur et de Moulins (fig. 108), édifiés dans les années charnières autour de 1400, des *grandes vis* ayant pour seul but de ménager l'accès aux espaces d'apparat ; celle de Saumur est particulièrement remarquable, avec son aspect de loggia répétée verticalement sur la cour du château, formant



0 10

Plans :

-  XIII^e siècle
-  XIII^e - XIV^e siècles
-  Travaux de Jean de Berry (dernier quart du XIV^e siècle)
-  Ouvertures pratiquées à l'époque moderne (Révolution)
-  Bâtiments modernes (Révolution)

Élévations et coupes :

-  XIII^e - XIV^e siècles
-  Travaux de Jean de Berry



111. CHINON (Indre-et-Loire). Vue des logis royaux. De droite à gauche, la tour de latrines attenante aux chambres royales, le bâtiment contenant les chambres royales et chambres de parement, la grande vis dans une tour carrée, les logis primitifs. Le dernier pignon sur la gauche est celui de la grande salle.

un élément architectural tout à la fois intériorisé de par son emplacement géométrique, et extériorisé de par sa mise en forme (fig. 183). À Pierrefonds, peu après 1400, la *grande vis* desservait les *salles* publiques de la tour-maison qui formait le corps de la forteresse. De la même façon, nombre d'ancienne tours résidences furent ainsi dotées d'escaliers en vis monumentaux, comme Lavardin (fig. 109), ou Hérissou.

Mais, indépendamment de ces exemples, il ne faut pas oublier que bien des *grandes vis* édifiées à la fin du XIV^e et au XV^e siècle furent établies à des charnières de la résidence : ainsi, à Coucy, vers 1380, la *grande vis* neuve, placée à l'intersection de la *grande salle* et des logis, était véritablement une vis noble permettant au seigneur de gagner directement son espace résidentiel, et l'espace noble réservé de la *grande salle* (fig. 27). La même conception se trouve au palais du duc Jean de Berry à Riom, où la *grande vis* était à la charnière entre *chambres* de retrait et *chambres à parer* (fig. 100) ; à Bourges, dans le palais de Jean de Berry également, la *grande vis* desservait les *chambres à parer* avant de desservir la *grande salle*, elle-même accessible par les *grands degrés* déjà évoqués (fig. 43, fig. 147).

L'aménagement du palais royal de Chinon, attribuable au milieu du XV^e siècle, comporte une *grande vis* extérieure dont le seul but était de desservir les logis royaux, c'est-à-dire les *chambres de parement* de ces logis ; la *grande salle* possédait ses propres *grands degrés* accessibles directement depuis la cour (fig. 101, fig. 125).

Ainsi semble s'imposer, à partir du troisième quart du XIV^e siècle, une diminution du rôle symbolique des *grands degrés*, sans doute dépassés de par l'évolution même de la société féodale. Mais, alors que ces *grands degrés* semblent avoir été liés de façon biunivoque aux *grandes salles*, la disparition progressive des *grands degrés* ne s'est pas traduite par une mise en oeuvre systématique de *grandes vis* pour les remplacer. Ces *grandes vis* acquièrent, à cette époque, un statut moins directement lié à la *grande salle*, devenant des éléments de distribution de l'ensemble du palais.

L'organisation spatiale du volume noble : les accès et l'estrade noble

Qu'elle ait un ou deux niveaux, voire plus, la *grande salle* se caractérisait par l'existence d'un niveau noble ou niveau d'apparat, auquel conduisaient les *grands degrés*. Ce niveau était, par essence même, le niveau le plus richement décoré du château ou du palais, dont il constituait le morceau de choix, la pièce d'ostentation.

Les niveaux nobles de *grandes salles* conservés de nos jours ne sont pas si nombreux que l'on puisse établir une statistique fiable sur l'aménagement. Néanmoins, quelques édifices subsistant ici et là permettent, en s'appuyant sur les textes, d'établir quelques éléments basiques.

Le premier tient à l'organisation même de ce volume d'apparat pour autoriser le déroulement des diverses manifestations qui s'y déroulaient. Un volume nécessairement le plus libre possible, au maximum oblitéré par l'existence d'une épine de colonnes supportant les fermes de la charpente dans les exemples les plus archaïques. Ce volume était nécessairement orienté, son plan rectangulaire conduisant presque forcément à l'existence d'un secteur réservé au souverain.

Si l'on considère d'abord la question de l'accès public (ou des accès), on constate que dans la grande majorité des cas, il a été disposé pour ménager à l'entrant la découverte du volume intégral, comme dans une église. Ainsi trouve-t-on cet accès public dans l'un des pignons, comme à Caen, Lillebonne ou Senlis au XII^e siècle, au palais épiscopal d'Angers dans le même siècle, au palais épiscopal de Narbonne au XIII^e siècle, à la *grande salle* neuve de Provins dans la première moitié du XIII^e siècle, aux palais de Bourges dans les années 1400 et de

Chinon dans la première moitié du XVe siècle. Bien qu'il ne se soit pas agi de la formule la plus courante, car elle était difficilement compatible avec la mise en valeur des degrés conduisant au pignon, l'existence de cette formule est un premier indice (fig. 125, fig. 175).

Bien plus fréquemment, l'accès à la *grande salle* fut ménagé sur l'un des murs gouttereaux, généralement à proximité d'un angle, de façon à affecter le moins possible l'intégrité de l'espace interne en cas de grande manifestation. Cette disposition résultait de la même analyse que la précédente, tout en permettant mieux la mise en valeur des degrés d'accès sur cour lorsqu'ils existaient. Le plus bel exemple en est la *grande salle* du palais de la Cité, où l'escalier monumental à trois pans se trouvait à l'extrémité Sud-Est, libérant totalement l'espace intérieur (fig. 32, fig. 104) ; mais l'on en trouve des exemples dès le XII^e siècle, comme au palais comtal d'Angers, avec une porte de plain-pied sur cour à l'extrémité du mur gouttereau (fig. 112). Au XIII^e siècle, le palais de Coucy (fig. 27) offre une disposition analogue avec de *grands degrés* ménagés dans l'épaisseur de la chemise de la *tour maîtresse*, conduisant à une sorte d'*antichambre* à proximité du coin de la *grande salle*. Un parti similaire se manifeste à Boulogne dans les mêmes années (fig. 113). Mais on en trouvera bien d'autres exemples, comme celui de Vaison-la-Romaine, où l'accès à la *grande salle* est situé à l'extrémité de la *salle* (fig. 68), celui de Châlus, celui d'Armentières au XIII^e siècle toujours, avec un accès ménagé au sommet de *grands degrés* de bois longeant la façade sur cour (fig. 56). A Perpignan il en va encore de même, et cette formule se perpétue au cours des années, comme au château de Bicêtre du duc de Berry dans les années 1400, à Loches, dans le Logis Royal au XIV^e siècle (fig. 46).

En revanche, la formule de l'accès ménagé au milieu de l'un des murs gouttereaux fut relativement moins fréquente, dans la mesure où elle avait pour conséquence immédiate d'oblitérer une partie de l'espace interne ; on la trouve néanmoins en certains cas, en particulier dans les *salles* les plus importantes en dimensions. Ainsi la *grande salle* de Montargis possédait-elle à l'étage un accès médian, desservi par les *grands degrés* dont il a déjà été question plus haut (fig. 103). A Poitiers, la *grande salle* de la comtesse Aliénor possédait deux accès, approximativement médians, en face à face l'un de l'autre (fig. 45) ; l'organisation de la *grande*



112

112. ANGERS (Maine-et-Loire). Palais comtal. Vue de la porte romane.



113

113. BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais). Vue de la *grande salle*. (Cl. Arch. M.-H. SPADEM).

114. LE BANQUET DANS LA GRANDE SALLE. (Cl. Bibliothèque Nationale).



114

salle de Crépy révèle également un accès médian, desservi par de *grands degrés* intérieurs à l'épaisseur de la muraille (fig. 181). On mentionnera également, toujours au XIII^e siècle, le très bel exemple d'Uchaux en Vaucluse, où la porte d'entrée publique est ménagée à peu près au milieu de la façade sur cour (fig. 92), ainsi que celui d'Yèvre.

En définitive, l'essentiel des accès publics aux *grandes salles* fut ménagé de façon à respecter l'orientation privilégiée du volume, évidemment liée au grand axe du rectangle composant cet espace.

Mais, pour autant, il faut prendre en compte les accès privés, ou plus exactement l'accès du seigneur et maître, souvent indépendant de l'accès public. Or il est assez remarquable de constater, lorsque l'on peut l'appréhender, qu'il se situait en général à l'opposé de l'accès public, desservant les parties privées de la résidence en même temps qu'il assurait l'entrée solennelle du prince. Bien que cette disposition soit difficile à reconnaître en général, certains exemples ne manquent pas de frapper, surtout à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle (Paris-Cité, Coucy, Bourges, Poitiers, Riom par exemple, où à l'extrémité opposée à l'accès du public, on trouve de telles portes donnant aux appartements privés).

Or c'est ici, à l'autre extrémité du grand axe, que se tenait l'espace noble à proprement

parler, la table haute lors des banquets et la table de justice. Certes, on ne l'identifie plus aujourd'hui que rarement ; mais les témoignages anciens, comme ceux relatifs au Palais de la Cité à Paris, ou les plans anciens, comme celui de la *grande salle* de Coucy par Androüet du Cerceau, attestent que, bien souvent, cet espace noble était ménagé en surélévation par rapport à la *salle*, formant une estrade accessible par quelques marches. Les romans de chevalerie attestent de cette fonctionnalité ; ainsi, dans *Lancelot du Lac*, le roi Claudas reçoit à son "*haut mengier*", alors que plus loin Gauvain déjeunait "*en une haute tornelle el chief do palais*". Dans le *Lancelot en prose*, Lancelot, après avoir tué Méléagant, fut convié par le roi au haut bout de la table où il mangeait, juste en face de lui, ce qui fut considéré comme un grand honneur par tous les spectateurs (fig. 114). Bien que ce ne soit pas une règle, cette estrade pouvait être chauffée par une cheminée particulière placée sur le pignon ; cette disposition se généralisa surtout à partir du milieu du XIV^e siècle, comme on le verra en traitant du chauffage des grandes salles (fig. 118).

En revanche, la communication directe de ces estrades nobles avec les appartements princiers ou seigneuriaux était quasiment de règle, surtout dans le cas où les divers bâtiments étaient juxtaposés ; le prince ou le seigneur n'avaient pas à emprunter l'accès public de la *grande salle* pour se rendre dans les *salles* plus privées de leur résidence. On en juge dès le début du XIII^e siècle à Crépy, avec la porte donnant sur la *chambre* seigneuriale, ou à Armentières ; à Montargis, il semble, d'après le dessin d'Androüet du Cerceau, qu'une galerie couverte menait depuis la chemise sur motte, où devaient se trouver les appartements royaux primitifs, vers le pignon maître devant lequel devait être placée l'estrade (fig. 103).

Le couvrement

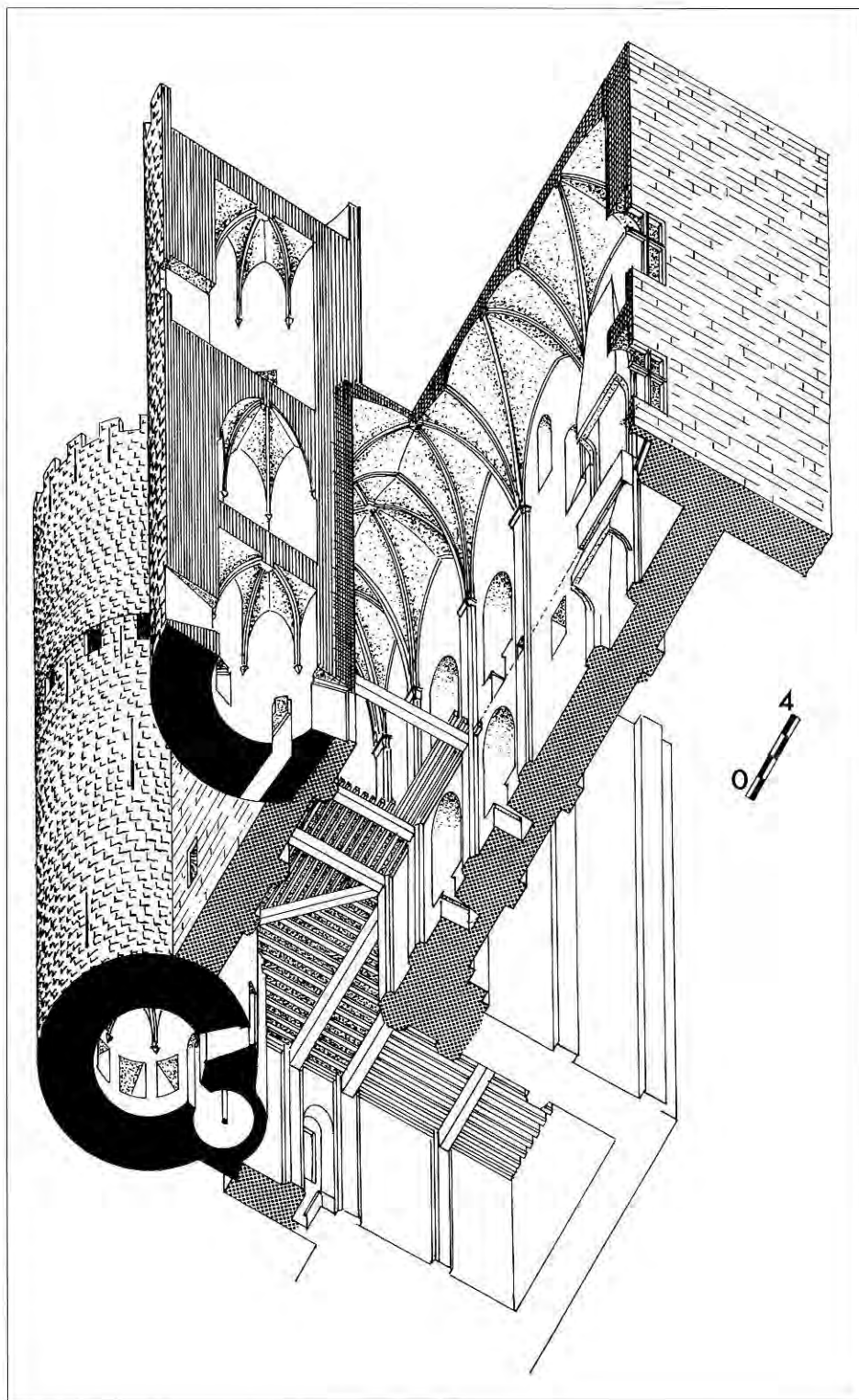
Le couvrement de l'étage noble de la *grande salle* est fonction de bien des paramètres, au premier chef, bien sûr, les dimensions, mais également la géographie. Commençons par traiter de ce critère : il est presque évident que les pays méditerranéens, les pays à soleil et à chaleur forte, ont privilégié la voûte garantissant une certaine fraîcheur. On en verra pour preuve dans le Vaucluse les *grandes salles* d'Uchaux (fig. 74), de Vaison-la-Romaine (voûte en berceau brisé),

celle d'Entrechaux (voûte sur ogives), et bien sûr le Tinel du vieux palais d'Avignon ; en Provence celle de Salon-de-Provence (voûte sur ogives), de Porchères (berceau brisé dans une *tour-salle*) ; en bas-Languedoc celles du Bouquet et de la Rouquette (berceaux brisés) ; en Roussillon celle de Collioure, en Albigeois la *grande salle* de Bertrand de Castanet à Albi (voûte sur ogives) ; en Dordogne les *grandes salles* de Commarque (seconde *salle*, voûtée en berceau brisé), et de Beynac (voûtement en berceau brisé postérieur à l'édification de la *salle*) (fig. 72).

Pourtant, ces exemples ne sauraient faire illusion : le voûtement de la *salle* noble resta relativement rare, même dans les pays à chaleur forte, alors que les étages inférieurs, lorsqu'ils existaient, furent presque partout voûtés, pour des raisons évidentes de conservation et d'hygiène de lieux destinés au stockage. Même dans la grande époque de renaissance des *grandes salles* princières, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, le voûtement fut rare : on citerait par exemple Bourbon-l'Archambault, avec une *grande salle* coudée voûtée sur ogives (fig. 99, fig. 115) ; plus fréquemment, ce furent des *salles-tours* qui reçurent de tels voûtements, comme Lavardin, ou Hérisson, voire encore Saint-Floret.

La charpente fut, de toute évidence, le mode privilégié de couvrement de l'espace noble des *grandes salles*, ceci à toute époque. Quelle signification faut-il y voir ? Certes pas l'incapacité des architectes à voûter ces espaces : juste à côté de ces *grandes salles*, les chapelles, ou Saintes Chapelles parfois, brillaient par la mise en valeur de volumes voûtés magnifiques. C'est donc à d'autres causes qu'il faut attribuer la prédilection pour le bois dans le couvrement des *grandes salles* : plus grande souplesse d'adaptation au programme architectural sans doute, mais ceci ne suffit pas. Très certainement d'autres critères jouèrent-ils : meilleure capacité à mettre en œuvre une décoration spécifique, mais aussi, peut-être avant tout, volonté de distinguer les volumes laïcs des volumes voués à la religion.

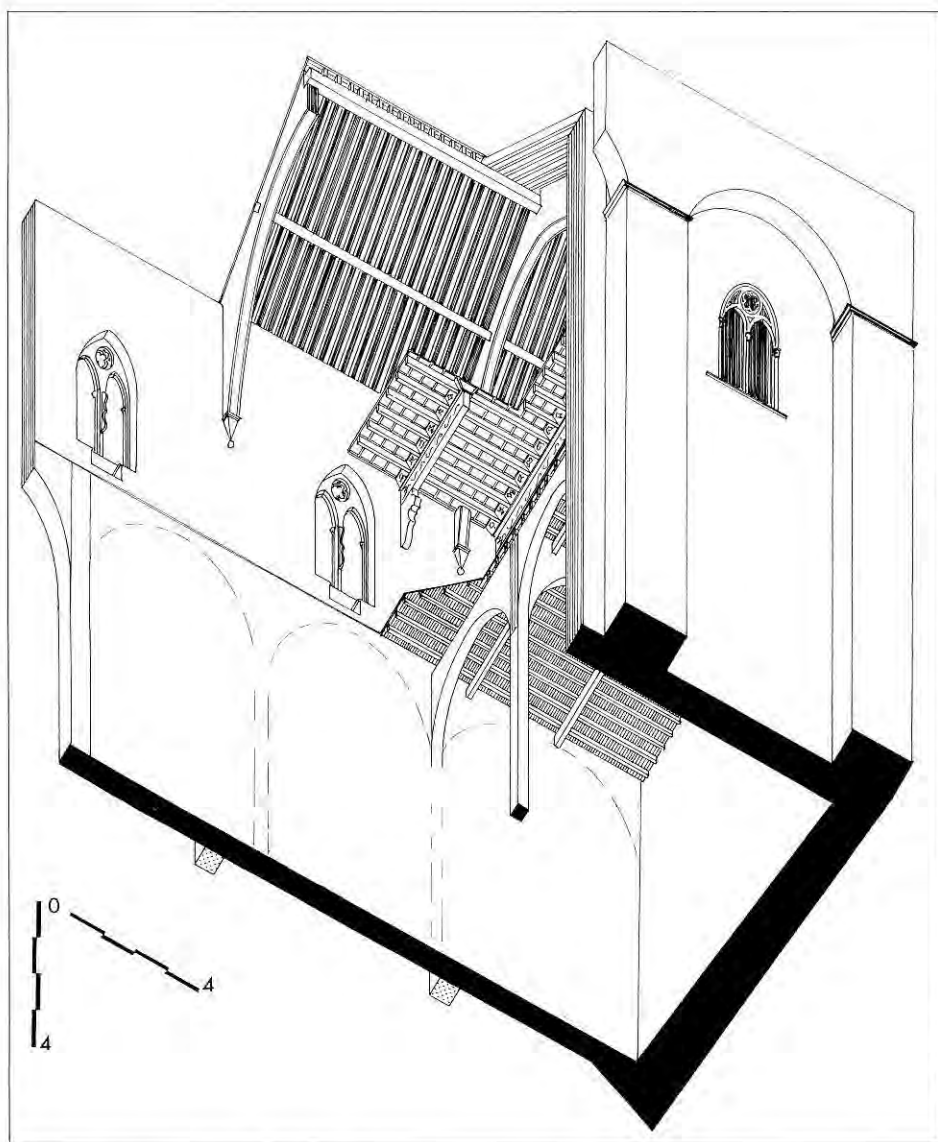
En effet, les couvrements en charpente des *grandes salles* furent souvent des chefs-d'œuvre en soi, rivalisant de technicité avec les voûtes des espaces religieux. Certes, l'on trouvait des couvrements tout simples, voire même lourds, comme ceux des *grandes salles* de Narbonne, Perpignan, ou encore Capestang (fig. 116), tous



115

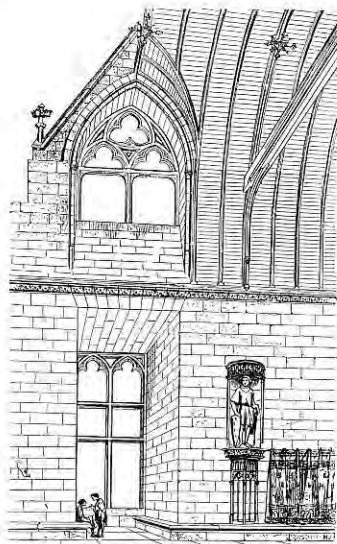
115. BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier). Axonométrie en écorché, partiellement restituée, de la *grande salle* du château de Bourbon-l'Archambault, élevée par Louis II de Bourbon dans le dernier tiers du XIV^e siècle au revers des

tours à bossage du XIII^e siècle, surélevées à l'occasion. Il s'agit sans doute de la seule *grande salle* à plan en L, dû à la configuration particulière de l'édifice (à partir des plans de Jullien-Féat, 1943, et des observations de l'auteur).



116. CAPESTANG (Hérault). Axonomie partielle en écorché de la *grande salle* au premier étage, montrant le dispositif de couverture primitif (pannes sur arcs doubleaux), remplacé entre 1436 et 1460 par un plafond à caissons décoré. On voit au rez-de-chaussée des arcades témoignant d'un état plus ancien du bâtiment, puisqu'elles ont été obturées lors de l'élévation de l'étage, et de la construction des petits contreforts à l'arrière. Noter en façade les mâchicoulis sur contreforts.

116



117. COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne). Restauration par VIOLLET-LE-DUC de la charpente et du plafond de la *grande salle*, dans son état de la fin du XIV^e siècle.

117

des années 1300 : ici, la charpente était exclusivement constituée de pannes supportant les tuiles du toit par l'intermédiaire de chevrons et reposant sur des arcs doubleaux brisés. Rien n'était plus fruste que de telles charpentes, ressemblant fort à ce qui se pratiquait à la même époque dans les demeures montpelliéraines.

Mais ce ne fut pas le lot commun : il semble, en effet, que les maîtres d'ouvrage aient mis souvent un point d'honneur à faire réaliser de superbes couvrements de charpente. On peut distinguer deux types : les couvrements en berceau de charpente lambrissée, avec ou sans entrails, et les plafonds simples.

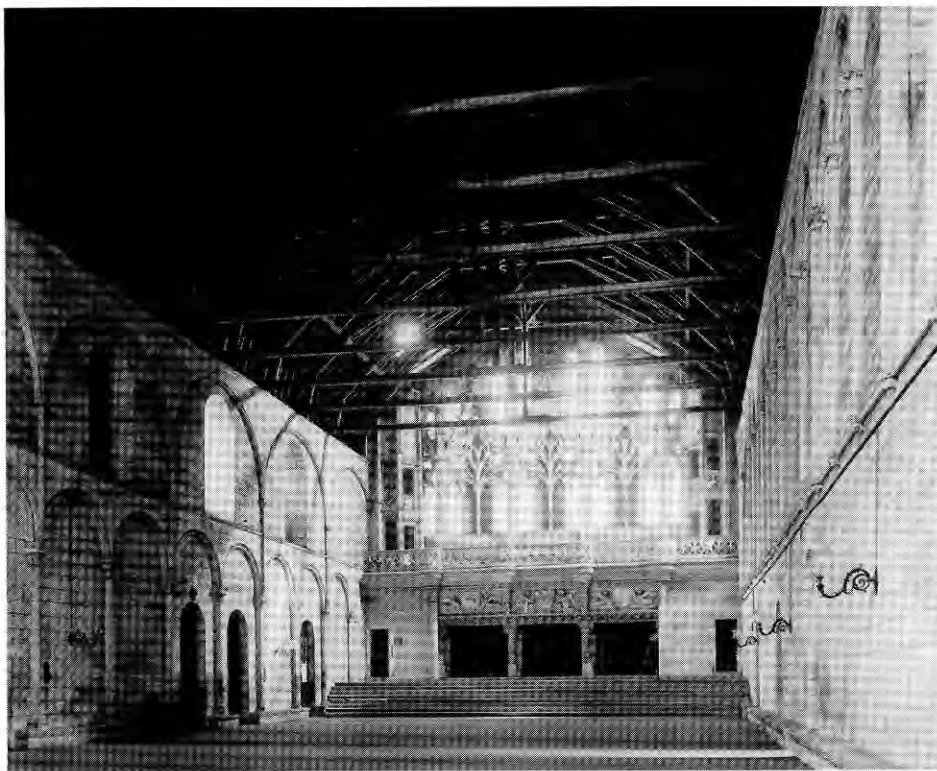
Les berceaux de charpente lambrissés, dédoublés dès lors que le volume l'imposait, comme à la *grande salle* du Palais de la Cité, furent certainement le mode de couverture le plus recherché pour les *salles* de grande ampleur (fig. 88, fig. 121) ; ils avaient l'avantage de dégager d'importantes hauteurs libres, formant contrepoint aux dimensions en plan de la *salle*. La technique classique était celle des charpentes à fermes dotées d'entrails et de poinçons, les arbalétriers courbes formant l'armature de la voûte lambrissée ; cependant, les charpentiers mirent un point d'honneur à alléger leurs structures, en supprimant parfois l'entrait, comme ce fut le cas par exemple à Sully-sur-Loire. Dans ce cas, illustré par VIOLLET-LE-DUC, la charpente fut, à une date inconnue, isolée de la *grande salle* par un plafond ; il n'est pas improbable que cette modification fut apportée au XVII^e siècle. Le plus souvent, des lucarnes ménagées dans le toit apportaient un jour supplémentaire à la *grande salle*, comme c'était le cas à Coucy (fig. 117, fig. 168).

Il ne demeure plus guère de tels berceaux d'époque : on signalera néanmoins un exemple qui, certes, ne fut pas celui d'une *grande salle*, celui de la chapelle de Farcheville, datée des années 1280 : le berceau y est décoré de caissons figuratifs peints, représentant des anges jouant de divers instruments de musique. Si le thème de la décoration était mieux adapté à une chapelle qu'à une *grande salle*, le type même du couverture devait être assez similaire de celui d'une *salle* de la même époque.

Cependant, ces berceaux lambrissés ne doivent pas faire oublier les plafonds simples, à vrai dire représentés essentiellement dans les édifices de moindre envergure. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une *salle* castrale, celle du doyen de Brioude, construite en 1282-85, fournit un

magnifique exemple de plafond entièrement décoré et peint, à la fois sur les poutres, et dans les entre-poutres par le biais de caissons sculptés ; cette *salle*, bâtie à l'instar des *grandes salles* féodales par un doyen provenant d'une des grandes familles d'Auvergne, à l'issue d'un conflit de pouvoir qui dégénéra en guerre locale, reflète très exactement ce que purent être les couvresments de *salles* castrales "normales". Un peu moins de deux siècles plus tard, le plafond de Capestang, ménagé sous une charpente à arcs doubleaux plus ancienne, en fournit la preuve (fig. 82) ; non loin de là, le château des évêques de Béziers à Gabian présente, dans les années 1440, un plafond également décoré de peintures.

La charpente de la *grande salle* de Poitiers, l'une des seules qui garnissent encore un édifice médiéval, fait piètre figure par rapport aux divers exemples qui viennent d'être cités : la restauration n'y a laissé qu'un vaisseau brisé neutre, ni peint ni décoré, qui doit être bien éloigné de sa configuration d'origine (fig. 91, fig. 118).



Volumes et décor

Au travers de l'extrême diversité dimensionnelle, voire fonctionnelle, des *grandes salles*, il est quasiment impossible de définir un aménagement type de celles-ci, et moins encore un décor. Cependant, plusieurs principes peuvent être mis en exergue.

Le premier principe, on l'a vu déjà, est l'expression par l'architecture de la puissance du maître d'ouvrage. Il s'appuie sur les dimensions de la salle, sur la hauteur du couvresment, sur la mise en forme des éléments fonctionnels, comme la cheminée, enfin sur la mise en scène du haut-lieu de la *grande salle*, ce que l'on a appelé plus haut l'estrade seigneuriale.

Un second principe fut certainement l'utilisation de tous les modes décoratifs possibles pour mettre en exergue, une fois encore, la puissance du maître. Par ordre de fréquence, on donnera la première place à la peinture, la seconde à la sculpture : on y reviendra plus en détail dans un chapitre particulier. Mais, dès maintenant, on ne peut manquer de citer, une fois encore, Chrétien de Troyes, dans son *Cligès*, lorsqu'il décrit la tour où devait trouver abri l'impératrice Fénice : les étages y étaient peints à "images" belles et bien enluminées ; le même auteur, dans *Yvain*, le

chevalier au lion, décrit une *grande salle* dont le plafond était entièrement orné de clous dorés, et dont les murs étaient peints à riches couleurs. Dans le *conte du Graal*, sa description du palais idéal met en scène, en outre, un pavement de "*verz et vermeus, indes et pers, de totes couleurs fu diverz*".

Un troisième principe fut, sans aucun doute, le jeu sur l'utilisation même du volume, énorme parfois, de ces *grandes salles*. Il demeure un texte fameux d'Antoine d'Asti, secrétaire du duc Charles d'Orléans, vantant l'aménagement de la *grande salle* de Coucy, dotée de tribunes pour les musiciens, d'autres tribunes pour les nobles invités. De la même façon, la *grande salle* du palais de Dijon possédait, d'après les comptes du XV^e siècle, deux tribunes, l'une en largeur pour les musiciens, l'autre en longueur pour les invités. Tout ceci n'a laissé aucune trace dans l'architecture, car il s'agissait de structures non pérennes, vraisemblablement en bois ; mais on peut s'imaginer l'effet que pouvait produire telle de ces *grandes salles*, avec son volume imposant, son estrade seigneuriale en fond de *salle*, ses tribunes emplies de courtisans aux toilettes raffinées. On citera cependant la galerie de circulation, interprétable comme tribune,

118. POITIERS (Vienne). Vue de la *grande salle* du XIII^e siècle, réaménagée par le duc de Berry à la fin du XIV^e siècle. On note les monumentales cheminées, au dos de l'estrade ducale ; au-dessus des cheminées court une galerie ou tribune. Il est par ailleurs inutile de revenir sur l'extraordinaire virtuosité du réseau qui inclut les souches des cheminées. (Cl. Arch. M.-H.-SPADEM)

119. BOURGES (Cher). Palais Jacques Cœur. Vue de la tribune des musiciens, aménagée à l'un des angles de la *grande salle*.



119

ménagée au-dessus de l'estrade ducal dans le grand pignon neuf du palais ducal de Poitiers, accrochée aux manteaux des monumentales cheminées, et desservie par deux petites vis situées aux angles (fig. 118). La *grande salle* du palais de Jacques Cœur, à Bourges, offre un très petit aperçu de cet aménagement de l'espace, avec la tribune des musiciens ménagée dans l'un des angles de la *salle*, en encorbellement interne (fig. 119).

L'ÉCLAIRAGE DE LA GRANDE SALLE

L'un des éléments essentiels, au plan architectural, de la mise en forme de la *grande salle*, fut sans nul doute l'éclairage. Il suffit d'écouter Chrétien de Troyes, dans les années 1170, décrire dans le *conte du Graal* un palais merveilleux, dont la *salle* possédait des verrières si claires que l'on pouvait voir à travers, teintes de couleurs des plus riches et des meilleures. Le conteur n'hésitait pas à en dénombrer cinquante. Exagération sans doute ; mais aussi manifestation d'une exigence très présente de la part de la société féodale, dès la seconde moitié du XII^e siècle. La chronique des évêques du Mans rapporte, entre 1145 et 1187, sous l'épiscopat de Guillaume, la construction d'une *chambre* dotée de larges fenêtres de chaque côté, et celle d'une *grande salle* où fut mis en œuvre "*maxime*

fenestrarum opus", le qualificatif étant suffisamment significatif pour qu'il ne soit besoin de le traduire.

La lumière était indissociable de la *grande salle*, l'une ne pouvait aller sans l'autre, si possible parée de la palette chatoyante du vitrail coloré. Et, de fait, les *grandes salles* conservées se signalent par une omniprésence de l'ouverture, dès le XII^e siècle, dès l'époque où l'on peut en trouver des restes en élévation. La *grande salle* du palais épiscopal d'Angers en est un bel exemple, avec ses fenêtres géminées largement ouvertes du côté de l'enceinte gallo-romaine (fig. 198) ; de même que la *grande salle* de Druyes-les-Belles-Fontaines offre un autre témoignage. Il n'en reste pas moins que les *salles* romanes restèrent, comme les églises, assujetties à des modes architecturaux où le rapport du plein et du vide était à l'avantage du premier.

L'apogée de l'architecture gothique, déjà sous-jacente sous Chrétien de Troyes, allait fournir aux maîtres d'œuvre l'occasion de se surpasser dans l'art d'éclairer les *grandes salles* : celle de Montargis, du début du XIII^e siècle, montre à quel point les grands seigneurs de l'époque, à commencer par le roi, purent faire leurs les acquits de l'architecture religieuse pour alléger les murs au bénéfice de grandes verrières (fig. 121). De la même façon, la *grande salle* neuve de Provins, dans le second quart du XIII^e

siècle, traduit cette inclination (fig. 101) ; que dire aussi de celle qui demeure au château de Ribeauvillé, attribuable à la même époque ? La *grande salle* de Thiers-sur-Thève, dans le dernier quart du XIII^e siècle, offre la même vision d'un espace où la lumière, parée de couleurs déterminées par les vitraux, s'impose comme élément d'ostentation (fig. 30, fig. 120).

L'évolution n'était pas pour autant aboutie : le XIV^e siècle apporta pour sa part une surenchère, avec l'ouverture de fenêtres dépassant, par leurs dimensions, tous les usages. Il suffit de voir aujourd'hui encore les fenêtres du palais ducal de Bourges pour s'en rendre compte (fig. 147) : la lumière y acquit un rôle désormais inéluctable, les ouvertures dépassant largement l'échelle humaine. Le paroxysme fut celui de Coucy, dans les années 1380 : Enguerand VII fit ménager, dans le pignon de la *grande salle* regardant la basse-cour, l'une des plus superbes verrières connues que nous a rapportée Androuët du Cerceau. (t.I, fig. 85).

Fenêtres hautes

Ces fenêtres, nombreuses ou non, furent de deux types : fenêtres hautes non accessibles, fenêtres à coussiège. Il n'est sans doute pas vain de remarquer que beaucoup des *grandes salles* les plus importantes, statutairement ou dimensionnellement, furent conçues avec un éclairage haut ; d'abord la presque totalité des *salles* de rez-de-chaussée (si l'on excepte Luchaux, par exemple), à plus forte raison les *salles* à bas-côtés : l'analogie avec l'architecture religieuse était ici évidente. Ainsi en fut-il d'Angers, de Caen, de Poitiers, ainsi que de Bricquebec avec son bas-côté ; il en aurait été ainsi à la *grande salle* neuve de Provins si le parti n'en avait pas changé en cours de construction.

Dans tous ces palais, il est certain que l'effet d'ostentation fut celui recherché, au détriment de tous autres : la magnitude du programme l'emportait sur des considérations d'ordre utilitaire, voire social. Dès lors qu'une *grande salle* possédait des fenêtres hautes, inaccessibles, on peut en inférer que le maître d'ouvrage lui conférait un rôle purement institutionnel : la *grande salle* acquerrait de ce fait un caractère quasi spirituel, exacerbant les tendances à la sacralisation de la féodalité.

Nul étonnement donc si l'on trouve ce parti de façon tardive dans le palais de la Cité,

sous Philippe le Bel, alors que cette *grande salle* était une salle de premier étage : la mise en architecture du programme fut ici manifestement destinée à affirmer le caractère transcendant de la royauté (fig. 88).

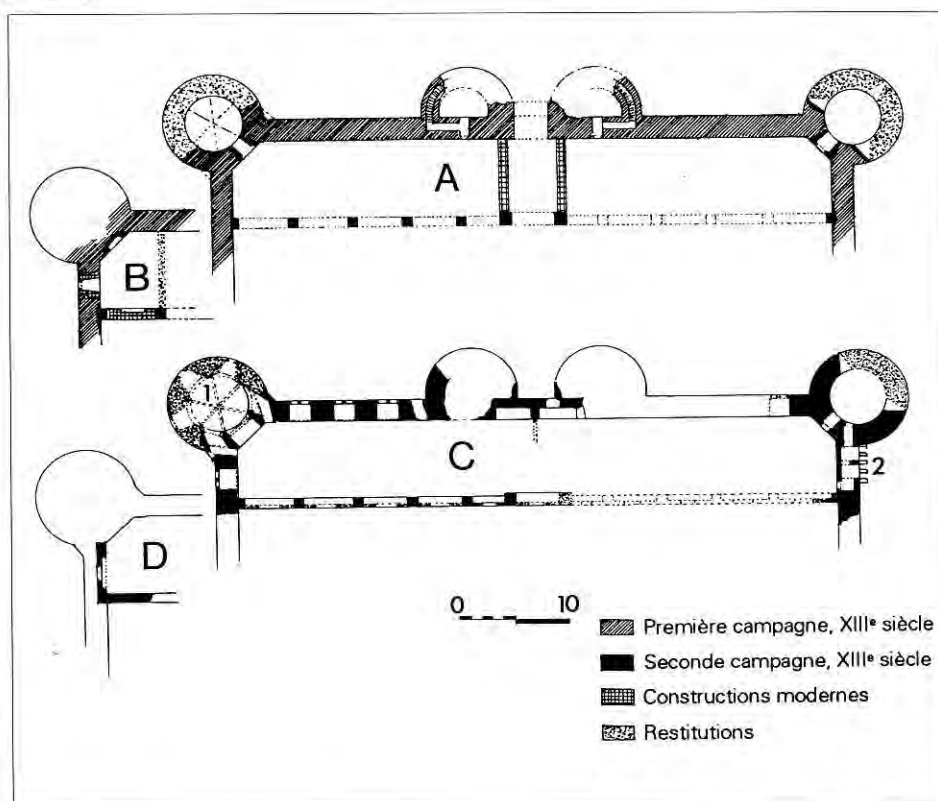
Au-delà de la volonté d'imposer par l'architecture la force de symboles, ce parti architectural de fenêtres hautes avait un avantage : celui de permettre un usage optimal des parois. On en trouve deux beaux exemples à Poitiers et à Provins : dans les deux cas, les parois de la *grande salle*, dépourvues d'interruptions, étaient occupées par des arcatures à banquettes de pierre. Le parti architectural permettait ainsi d'utiliser les parois de la *grande salle* pour augmenter la capacité d'accueil de celle-ci (fig. 91, fig. 101)

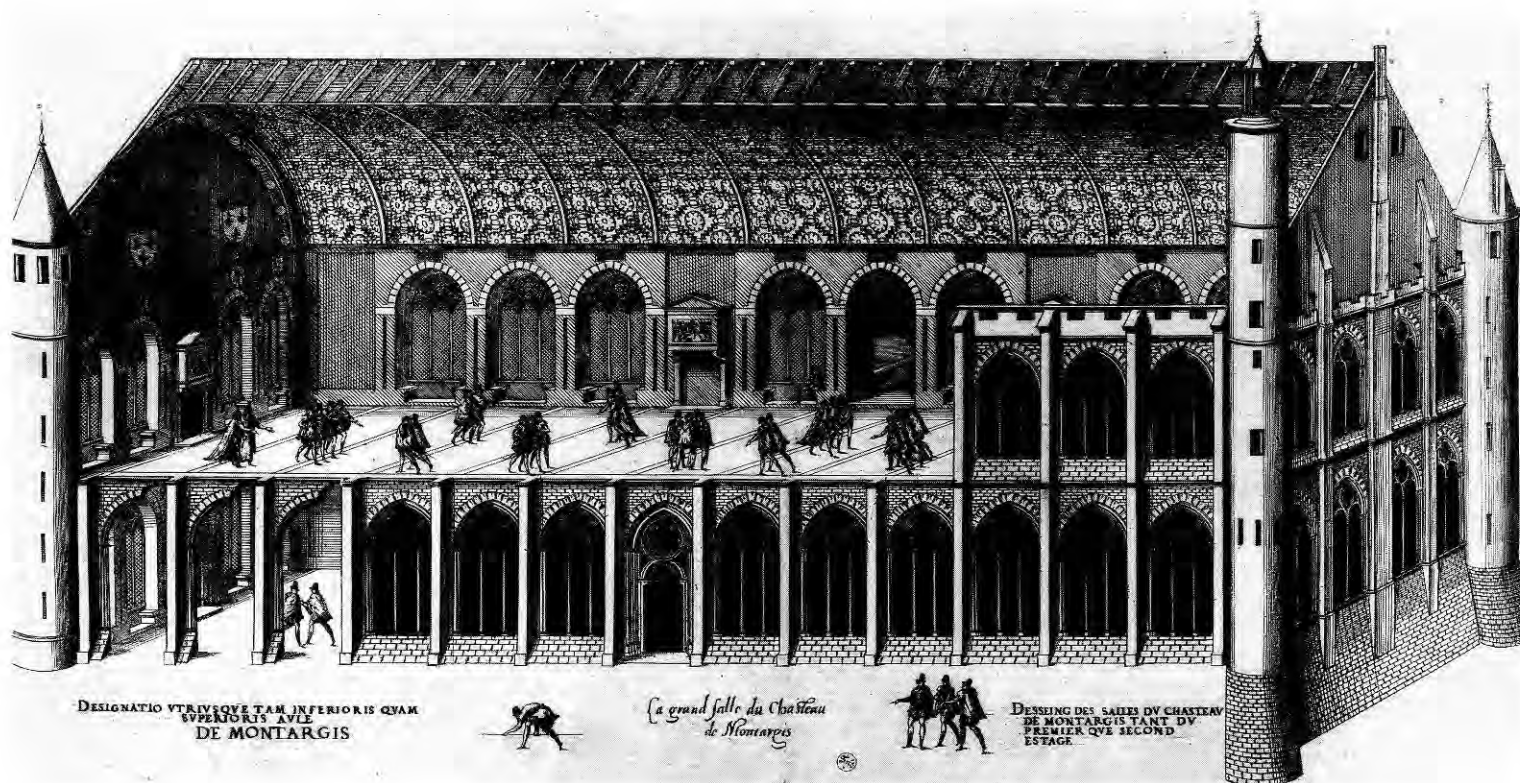
Fenêtres à coussièges

La disposition de la *grande salle* à fenêtres hautes interiorisait totalement le programme de celle-ci : tournée sur elle-même, elle n'était plus qu'un édifice bâti à la gloire du maître d'ouvrage, n'autorisant aucune vue externe, en particulier sur l'environnement. Aussi ne peut-on s'étonner, en raison du caractère multifon-

120. THIERS-SUR-THEVE (Oise). Plans du palais. A : Rez-de-chaussée. B : Entresol récent. C : Premier étage. D : Entresol du premier étage au second. 1 : Chapelle. 2 : Latrines.

120





121

121. MONTARGIS (Loiret). Vue en écorché de la *grande salle* au début du XVI^e siècle, par Androuët du Cerceau (Cl. Bibl. Nat.).

tionnel de la *grande salle* dans la majorité des châteaux ou des palais, de voir s'instaurer un mode d'éclairage plus convivial, basé sur l'utilisation de fenêtres accessibles, dotées de coussièges.

Si l'on fait abstraction du palais de la Cité, bâti à la fin du XIII^e siècle, l'ensemble des *grandes salles* construites dès la seconde moitié du XII^e siècle traduisent bien cette ambition de livrer aux visiteurs, ainsi qu'aux hôtes, une perspective extérieure à celle du bâtiment lui-même. Ouverture sur les paysages externes, voire seulement sur les jardins et vergers qui étaient l'accompagnement obligé d'un palais à l'époque. Dès le XII^e siècle, la *grande salle* du palais épiscopal d'Angers offrait des fenêtres accessibles, dotées de coussièges permettant aux utilisateurs de contempler les vues depuis celle-ci (fig. 198). Or le plaisir de disposer d'un point de vue, et d'en jouir, était très présent : qu'il suffise de lire le roman du *Chevalier de la charrette*, de Chrétien de Troyes, dans le troisième quart du XII^e siècle, pour s'en convaincre. Après une nuit passée au château du Lit Merveilleux, Lancelot s'en vint aux fenêtres sur la prairie, Gauvain contant fleurette à la demoiselle du château dans la fenêtre voisine, et c'est de là qu'ils purent observer le cortège de

Méléagant emmenant la reine. Dans le *Lai de Lanval* de Marie de France, la reine "à une fenestre entaillie s'estoit (...) apuiee".

Le plus bel exemple de ce programme se manifeste dans les perspectives de la *grande salle* du palais de Montargis qui nous ont été données par Androuët du Cerceau. Ici, malgré la taille des fenêtres à réseau gothique, les embrasures des fenêtres sont dotées de coussièges, ceci impliquant leur accessibilité depuis l'intérieur (fig. 121) ; à la fin du XIII^e siècle, la *grande salle* de Thiers-sur-Thève en offre un autre bel exemple, avec ses fenêtres donnant sur l'extérieur du palais (fig. 30, fig. 120). Disposition que l'on retrouve de façon presque inéluctable dans les décennies suivantes, jusques et y compris dans les grands palais princiers des XIV^e-XV^e siècles, qu'il s'agisse de Bourges, de Coucy, ou de tant d'autres.

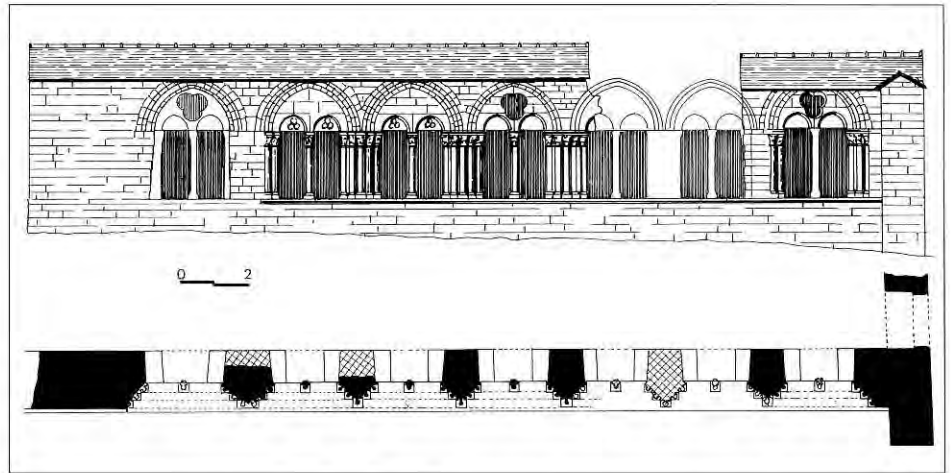
La fenêtre, quelle que soit sa taille, était accessible, permettant dès lors la découverte du monde extérieur depuis la *grande salle*. Ainsi cette dernière acquérait-elle une dimension supplémentaire à celle stricte de la sacralisation du féodalisme : il s'agissait, ni plus ni moins, d'une jouissance dominatrice de l'environnement, le plus souvent reconstruit de toutes pièces (jardins, vergers).

**Le rôle externe des ouvertures
de la grande salle :
files de fenêtres
et claire-voies**

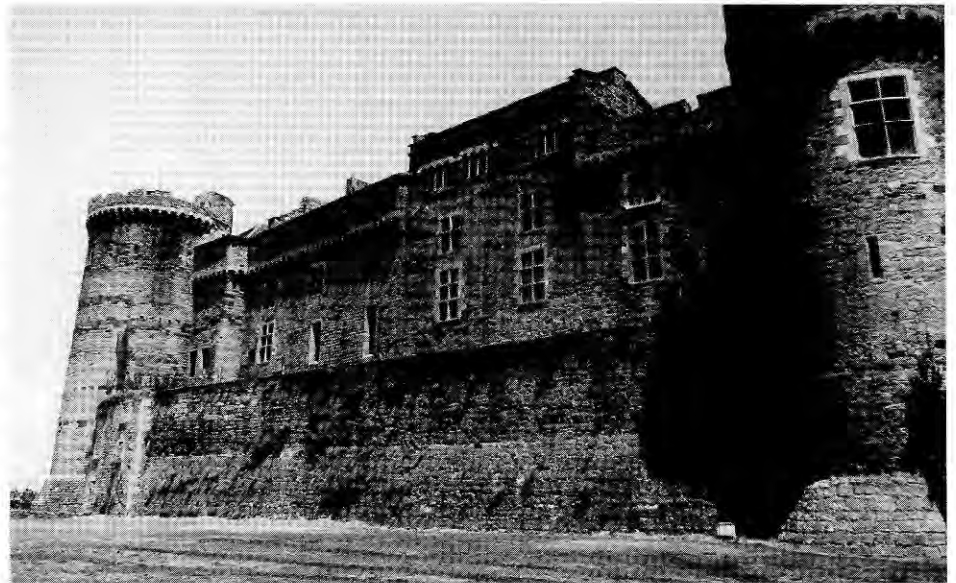
Le fenestrage de la *grande salle* figurait sans nul doute parmi les éléments d'appréciation externes les plus en vue pour déterminer l'importance et la noblesse de celle-ci. C'est ainsi que l'on peut interpréter la tendance manifeste qui fut, tout au long du Moyen Âge, de ménager des séries d'ouvertures aux décors prégnants. Alors que le fenestrage haut n'autorisait guère de débordements, les ouvertures étant rythmées par des considérations des travures de charpente, voire de voûtement, le fenestrage bas autorisait au contraire le déploiement de fastes décoratifs mettant en évidence toute l'importance du maître d'ouvrage.

Si les palais de l'orbite française ne traduisent, à l'époque romane, cette exigence que de façon tout à fait partielle – pour autant que l'on puisse prétendre connaître ces palais de façon exhaustive, ce qui est loin d'être vérifié –, les palais de l'orbite germanique traduisent ce souci de façon très explicite dès la fin de la seconde moitié du XII^e siècle. Qu'il s'agisse des *salles* de Wartburg (fig. 176), Wimpfen, Gelnhausen, voire Girsbaden en Alsace, la fenêtre y acquiert une évidente fonction architectonique. À la même époque, seuls les palais d'Auxerre ou de Druyes-les-belles-Fontaines, Luchaux, apportent, d'une certaine façon, un contrepoint. Auxerre présente, en particulier, l'une des plus belles claires-voies qui demeurent, à vrai dire d'ailleurs dans une galerie et non dans la *grande salle* (fig. 165); la *grande salle* de Luchaux offre, en revanche, une belle série de fenêtres très proches les unes des autres (fig. 122) ; mais qu'est-ce en regard des nombreux palais de la fin de l'époque romane dans l'aire germanique, où la claire-voie rivalise avec les séries de fenêtres géminées ou "tercées" ?

La *tour-salle* de Castelnaud-Bretenoux offre néanmoins un exemple remarquable du rôle du fenestrage dans la manifestation de la volonté d'ostentation seigneuriale de l'époque : ici, les ouvertures se présentent sous forme d'une série de trois fenêtres "quartées", divisées en quatre par des colonnettes. Manifestement gothiques, elles témoignent de l'ambition exprimée au travers de la mise en forme des ouvertures (fig. 123).



122



123

122. LUCHEUX (Somme). Élévation et plan, avec restitution partielle, de la série des sept fenêtres de la *grande salle*.

123. PRUDHOMAT (Lot) : Château de Castelnaud-Bretenoux. Vue externe de l'enceinte castrale, avec au centre la tour-résidence marquée, à son étage noble, le plus élevé, par une série de trois fenêtres à trois colonnettes (il en existe deux côté cour). Cette tour-résidence date selon toute vraisemblance de la seconde moitié du XII^e siècle.



124. NIEDERBRONN-LES-BAINS (Haut-Rhin) : Château de Wasenbourg. Vue intérieure de la fenêtre à sept lancettes, de la première moitié du XIV^e siècle.

L'aire germanique semble avoir été bien plus marquée par ce souci de ménager horizontalement des files de fenêtres, plus ou moins groupées, disposition que l'on trouve dans la majorité des palais des XII^e et XIII^e siècles, que l'aire française où semble se manifester un souci de fonctionnalité plus affirmé. Il suffit de comparer le palais de Montargis avec des palais contemporains germaniques pour s'apercevoir de la prise en compte manifeste, dans l'orbite française, de concepts "gothiques" privilégiant la verticalité et l'ouverture, alors que les palais germaniques mettaient en exergue l'horizontalité de la série ou de la claire voie.

On s'en persuade facilement en juxtaposant la grande verrière de Wasenbourg, toute romane dans son concept malgré sa taille, dessinée en neuf lancettes sous arc segmentaire, avec les verrières gothiques des palais du XIV^e siècle sur le territoire français (fig. 124).

Cependant, dans l'un et l'autre cas, prévalait la volonté de faire des fenêtres un élément architectonique d'ostentation, en particulier vis-à-vis de l'extérieur.

LE CHAUFFAGE

Chauffer de tels volumes relevait de la gageure, et l'on ne saura sans doute jamais si les dispositifs de chauffage imaginés par les architectes suffirent à assurer dans les *grandes salles* une température relativement tempérée, telle qu'on aimerait à l'avoir aujourd'hui.

Cheminées centrales

La très grande majorité des *salles* reconnaissables aujourd'hui furent chauffées au moyen de cheminées murales. Cependant, avant d'entrer dans l'analyse de ce moyen de chauffage, facilement identifiable, il est bon d'évoquer d'abord les salles à foyer central, sans cheminées murales. Un très bel exemple en est celui de la *grande salle* de Caen, où M. de BOÜARD avait reconnu lors des fouilles au moins un foyer central, si ce n'est plus ; faisant l'hypothèse d'une *salle* à deux niveaux, il se perdait en conjectures sur le mode d'évacuation des fumées de ces foyers, qu'il attribuait à une fonction culinaire. Or la *grande salle* de Caen était une *salle* d'un seul volume, et les foyers identifiés par M. DE BOÜARD étaient ceux qui assuraient à la *salle* la chaleur, ainsi que la cuisine, bien entendu.

Un tel mode de chauffage se trouve dans d'autres sites anciens, comme par exemple le palais comtal d'*Andone* au X^e siècle ; il est nettement figuré dans le plan du monastère de Saint-Gall, en particulier dans la *grande salle* de la maison des hôtes, au début du IX^e siècle (fig. 171).

Dans les années 1120, un tel exemple pourrait paraître tout à fait archaïque, si l'on ne savait, par les analyses très poussées qui sont faites depuis des décennies outre-Manche, que la formule du foyer central accompagné d'une évacuation des fumées verticales, sans hotte, appelée "louvre" (du français "l'ouvert"), fut fréquent dans les "halls anglais" jusqu'au XIV^e siècle ; l'évacuation consistait en un orifice rectangulaire ménagé dans le toit, couvert d'un petit toit spécifique afin d'éviter l'entrée de la pluie. Les exemples en sont très nombreux, attestés tant par les monuments que par l'archéologie ou la documentation. Il va de soi que de tels modes de chauffage, destinés tout à la fois au confort intérieur et à la cuisine, étaient circonscrits aux *grandes salles* à un seul niveau ; nul étonnement donc si l'on en trouve de multiples exemples outre-Manche, alors que la

France en est singulièrement dépourvue, ne serait-ce que du fait de la rareté des *grandes salles* à un niveau qui furent édifiées sur le territoire. De plus, les quelques cas qui sont aujourd'hui bien reconnaissables encore, comme Angers ou Poitiers, ont été tant modifiés au XIV^e siècle qu'il est impossible d'en déterminer le mode de chauffage primitif. On trouve cependant une preuve de l'existence de ce procédé dans le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes, dans le troisième quart du XII^e siècle : il décrit, en effet, une *salle* chauffée par un grand feu brûlant entre quatre colonnes soutenant un "*cheminal d'arain espès et fort et lé*", ce qu'il faut comprendre comme une foyer central doté d'un manteau de cheminée métallique prismatique, reposant sur les quatre piliers.

Cheminées murales à hottes

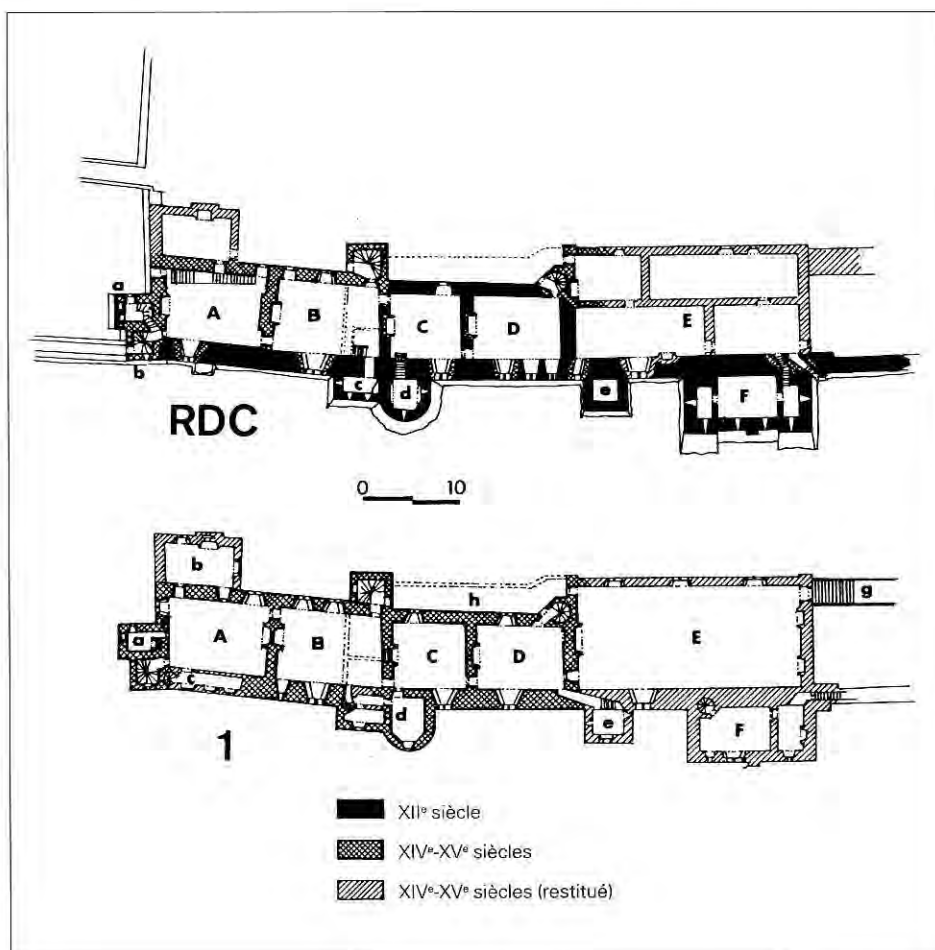
Le chauffage par des cheminées murales à hottes ne rend rien, en ancienneté, aux foyers centraux : il avait l'inappréciable avantage de ne pas détruire la perception du volume intérieur, mais comportait en contrepartie l'inconvénient de ne pas diffuser la chaleur de façon homogène dans la salle. Au palais royal germanique d'Elten, deux cheminées cornières se font face aux extrémités d'un des grands côtés de la *grande salle*. A Notre-Dame-de-Gravenchon, dans un bâtiment tout de bois, des cheminées murales de pierre sont insérées au milieu d'une des faces de presque chaque salle composant l'ensemble résidentiel de la seconde phase, au XII^e siècle ; lorsque cet ensemble fut remplacé, dans la seconde moitié du siècle, par une *grande salle* à bas-côtés et abside, une cheminée de pierre fut implantée le long d'un des murs latéraux d'un bas-côté, et une autre au chevet de l'abside, là où aurait pu se trouver l'estrade seigneuriale (fig. 15).

Dans la majorité des cas, la cheminée était unique, placée au milieu d'une des grandes faces de la salle ; ainsi par exemple à Crépy, à Uchaux, aux palais épiscopaux de Paris et de Narbonne, à La Rouquette (Vivieures) et à Thermes-d'Armagnac, à Penne-du-Tarn et Vaison-la-Romaine, à Blois, etc. Il est bien plus rare, lorsqu'elle était unique, qu'elle ait été implantée à l'un des pignons : cette position était évidemment moins satisfaisante pour une bonne diffusion de la chaleur, mais on citera néanmoins quelques exemples, comme Châlus, Armentières, Montmélan, Loches (Logis royal).

Dès lors que les dimensions de la *salle* devenaient importantes, il n'était pas rare que l'on dédouble la cheminée sur la grande face, comme à Montfort près de Montbard, à Coucy (fig. 168) ; on pouvait également en placer sur les deux grandes faces (Paris-Palais de la Cité, Bourges avec deux cheminées par face), en placer une sur chacune des grandes faces (Bicêtre). On pouvait enfin compléter ces cheminées latérales par une cheminée de pignon destinée à chauffer l'estrade seigneuriale (Provins, Beynac) : ce fut le cas de plus en plus souvent dans les *grandes salles* princières à partir de la fin du XIV^e siècle (Coucy, Riom, Bourges, Poitiers).

Restent quelques cas plus rares, comme la *grande salle* de Montargis (fig. 121) qui était chauffée par une cheminée sur la grande face opposée aux degrés, et une sur chaque pignon, ou celle, de deux siècle plus tardive, de Chinon avec une grande cheminée sur le pignon "royal", et deux petites cheminées sur le pignon d'entrée (fig. 125).

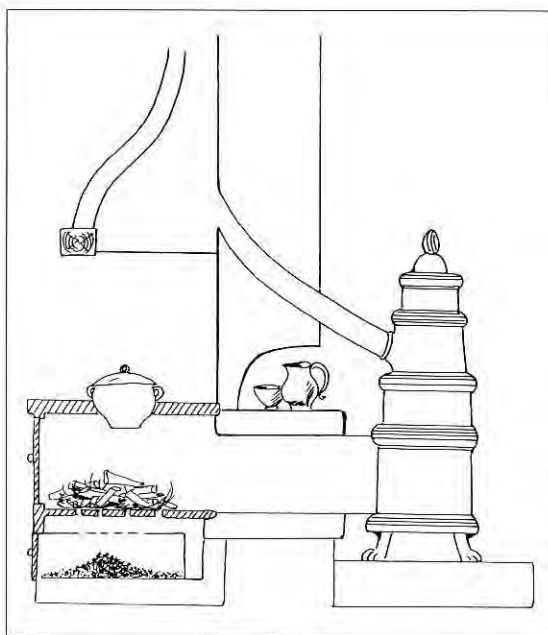
125. CHINON (Indre-et-Loire). Plans des logis royaux (à partir des relevés de A. Deverin). Rez-de-Chaussée : A : Sommelierie. a : Tour de latrines. b : Escalier vers le château du Coudray. B : Salle du Commun. C : Cuisines. c : Tour de latrines. d : Tour circulaire. D : Dépôt d'armes. E : Celliers. e : Tour de latrines. F : Tour du Trésor. Premier étage : A : Chambre du Roi ("chambre nappée") ; a : Tour de latrines. b : Garde-robe (?). c : Galerie/loggia (?). B : Chambre de parment (?) ("petite salle"). C, D, d : Appartements. E : *grande salle*. F : Appartements. g : Escalier d'honneur. h : Galerie.





126

126. NIEDERBRONN-LES-BAINS (Haut-Rhin) : Château de Wasenbourg. L'oriel, en fait lieu de chargement par l'extérieur du poêle de la *salle* des années 1330. On distingue au-dessus de l'oriel le départ de la souche de la cheminée de ce petit édicule.



127

127. Schéma de principe d'un poêle à chargement par l'arrière (Hinterlader), d'après B.Metz.

Les poêles ou "pèles"

On n'a pas abordé encore un mode de chauffage peu habituel : les poêles. Il est vrai que ce type d'organe de chauffage semble n'avoir été que très peu connu dans l'orbite française, par rapport à son usage dans l'orbite germanique. En fait, ce n'est que dans certaines des régions orientales du territoire actuel que l'on trouve mention d'usage de poêles : l'Alsace, la Lorraine, la Savoie au premier chef.

Une récente analyse du château d'Annecy par E.CHALMIN-SIROT met ainsi en jeu le "pèle", ou *salle* du poêle, attesté en 1340, ménagé pour le commun au rez-de-chaussée du bâtiment de la *grande salle* ; manifestement, il s'agissait d'une *salle* basse destinée aux usages domestiques, ou aux usages publics, dotée d'un poêle pour assurer un chauffage diffusant bien mieux qu'une cheminée. Ceci se retrouve également au château neuf des Allinges, où en 1339-40 fut aménagé de façon identique un "pèle" s'ajoutant à la *grande salle*. D'après G.GIULATO, à Lunéville, en Lorraine, les textes mentionnent au XIV^e siècle un "*grand palle avec son fournel*", un "*petit palle avec son fournel*", différents de la *grande salle*. Les textes plus tardifs confirment que ces *salles* des poêles étaient indépendantes de la *grande salle* proprement dite.

Si l'usage du poêle semble avoir été circonscrit, en Savoie ou en Lorraine, à des *salles* "inférieures", en Alsace il a certainement eu un rôle plus universel, s'imposant comme le dispositif de chauffage optimal, ceci dès le XII^e siècle. Il n'est pas vain de noter que, dans les contrées germaniques, ce type de chauffage se rencontre dès le début du millénaire, sous des formes frustes. Mais B.METZ et Th.BILLER ont montré récemment que le chauffage par des poêles n'était pas exclusif de l'existence de cheminées, dans les mêmes salles, ces dernières étant réservées à la cuisine. Les textes publiés par E.CHALMIN-SIROT à propos d'Annecy prouvent qu'il pouvait y avoir des poêles dans certaines annexes directement liées aux appartements, comme le "pèle" situé dans une galerie attenante à la *chambre* du Comte.

Le poêle offrait deux avantages : une meilleure diffusion de la chaleur, et une moindre pollution à l'intérieur de la résidence. Dès le XIII^e siècle, le chargement s'en effectuait par l'arrière, à l'abri d'un mur de refend, de même que l'évacuation : B.METZ en a reconnu plusieurs vestiges archéologiques dans les

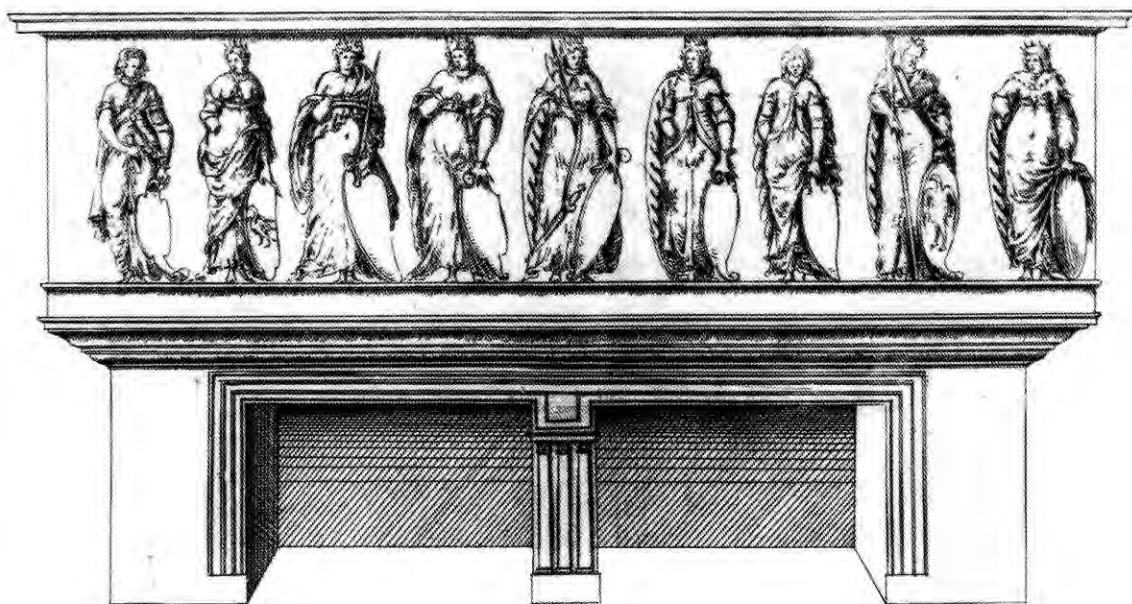
châteaux alsaciens, l'un des plus intéressants étant celui de Wasenbourg, où l'oriel qui orne la façade du logis a pu être interprété comme le lieu de chargement du poêle, à partir duquel une cheminée évacuait les fumées (fig. 126). Un dispositif analogue existait au château de Ratsamhausen à Ottrott. Les comptes relatifs au château de Coucy en 1387, sous Enguerrand VII, montrent que le sire de Coucy reprit exactement cette partition entre point de chargement et situation du poêle : ils distinguent le "four du pêle" du "pêle" lui-même, en tant que *salle* du poêle ; mais la ruine empêche de connaître exactement le mode d'évacuation des fumées (fig. 27). Les germanisants désignent ces poêles sous le nom d'"Hinterlader", c'est-à-dire poêles à chargement par l'arrière (fig. 127).

Malgré les qualités du poêle en matière de chauffage diffusant, s'imposant largement par rapport au feu de cheminée, vif et radiant, la zone culturelle française demeura largement rétive au procédé, peut-être par simple ignorance, mais sans doute aussi pour des raisons de doctrine architecturale. Par essence, le poêle est un élément sans ostentation, sur lequel il est difficile de déployer des chefs d'œuvre décoratifs ; compact, il n'offre que des surfaces cachant le principe même de la chaleur, le feu, quand bien même il abrite en son sein une source de

chaleur bien mieux adaptée, la braise et l'air chaud. Bien que l'aire germanique ait su produire de magnifiques objets, superbement carrelés, ils ne pouvaient pas rivaliser avec les déploiements de moulures, chapiteaux, sculptures ornant la cheminée "à la française".

Aussi les maîtres d'ouvrage préférèrent-ils, d'une façon générale, privilégier la cheminée, élément s'adaptant magnifiquement au support de fantaisies décoratives. La meilleure preuve en est la *grande salle* privée, qu'on pourrait appeler *chambre de parement*, du château de Coucy vers 1380. Enguerrand VII, familier des cours orientales, en fit un "pêle", dotée d'une *chambre* de chauffe extérieure, afin d'apporter à ses invités de marque le confort le plus adapté. Pourtant, à peine vingt ans plus tard, le duc d'Orléans fit aménager, dans la même *salle*, une monumentale cheminée décorée des statues des neuf Preuses (fig. 128). Le besoin d'ostentation avait remplacé ici la fonctionnalité du chauffage.

Sans doute y-eut-il aussi, pour chauffer ces *salles* souvent immenses, des dispositifs d'essence plus mobile, du brasero à la chauffe-rette ; évidemment, l'architecture n'en fournit plus la moindre trace, mais le simple réalisme se devant de la remplacer, alors que les sources en fournissent la preuve, ne serait-ce qu'en Alsace ("Glutbecken").



128. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). La cheminée des Preuses qui décorait la salle du poêle, par Androuët du Cerceau (Cl. Bibl. Nat).

DES GRANDES SALLES AUX SALLES NOBLES DANS LE LOGIS

Si l'on a traité essentiellement, jusqu'à présent, des *grandes salles* formant des bâtiments bien identifiés dans l'ensemble résidentiel, certains exemples cités appartiennent manifestement à un groupe moins typé, celui des *salles nobles* intégrées dans un logis n'ayant pas d'indépendance fonctionnelle.

Citons-en un exemple, celui d'Armentières sur Ourcq, où la salle n'est qu'un élément de l'ensemble intégré *salle/chambres/cuisine/logis* (fig. 56) ; il n'est pas éloigné, au plan de son intégration, de l'exemple fourni par le logis de Jean IV de Bretagne à Suscinio. Tout au plus ce dernier se trouve-t-il posséder une distribution verticale bien plus riche que celle d'Armentières : un niveau d'entrée, un niveau public, un niveau réservé au duc, un niveau en galetas réservé à la duchesse. En quoi différent-ils d'exemples de châteaux à *grande salle* ? Tout simplement du fait de l'intégration totale des fonctions au sein d'un même édifice, alors que, jusqu'à présent, on s'est essentiellement intéressé aux *grandes salles* ayant une existence propre, adjacente à celle d'autres bâtiments nobles de la résidence.

Il n'est pas utile, pour ces *salles nobles*, de

revenir sur les principales typologies qui viennent d'être développées ; car on retrouve les mêmes caractères dans les unes et les autres, si ce n'est cependant la fonction solennelle intimement liée à la *grande salle stricto sensu*, manifestée en particulier par les symboles extérieurs tels que les *grands degrés*. Car la *grande salle* est, dans l'édifice seigneurial et princier, un lieu d'expression de sa puissance civile, judiciaire, sociale, à l'exclusion d'un lieu de vie ; au contraire, dans la résidence intégrée d'un seigneur, voire d'un prince, la *salle noble* est tout à la fois ce lieu d'expression, et un lieu de vie quotidienne.

Ceci explique que, plus fréquemment que dans les *grandes salles*, les *salles nobles* ont été conçues avec superposition d'un niveau public et d'un niveau réservé au seigneur. Armentières en est un exemple, mais Suscinio également à une échelle bien plus développée (fig. 129), ainsi que la majorité des *salles à tours*, *tours-salles*, manoirs construits à toute époque, et dans toutes les strates sociales, depuis les strates primitives (Annecy, Brest) jusqu'aux strates les plus humbles que l'on trouve représentées dans certains manoirs bretons. Il est clair que, dans tous ces exemples, la salle inférieure est un lieu d'accueil, très souvent directement connecté à la cuisine ; on songera à nouveau aux "pêles" d'Annecy et des Allinges, *salles inférieures* où le

129. SARZEAU (Morbihan) : Château de Suscinio. Vue intérieure du logis de Jean IV, sur le passage d'entrée. Le niveau ducal se situe au second étage, au-dessus de la *grande salle* et d'une salle de parlement ; le niveau réservé à la duchesse se trouvait au-dessus, dans les galetas. On reconnaît la présence des escaliers par les nombreux alignements verticaux de fentes d'éclairage.



129

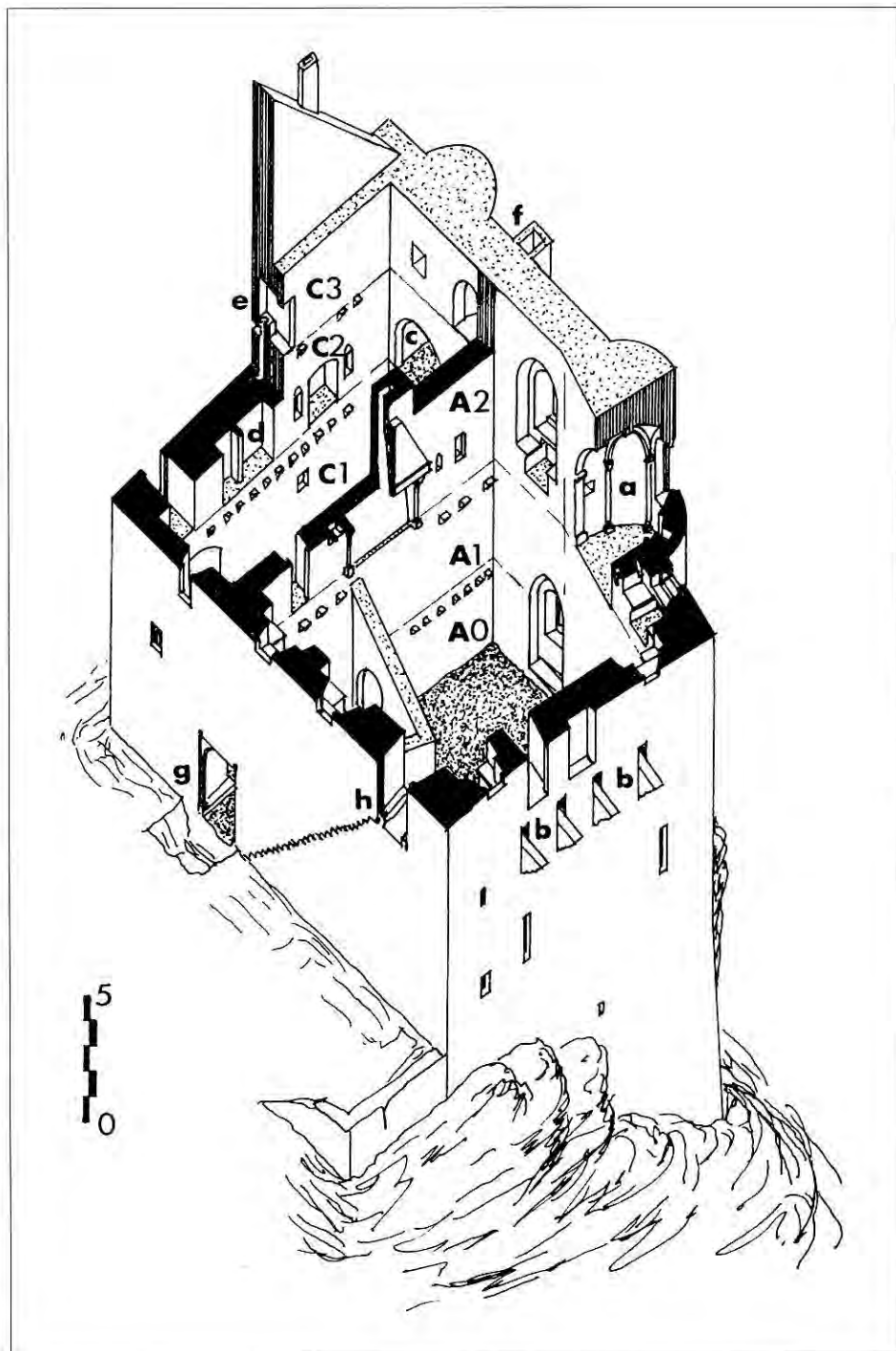
poêle avait pour objet de tenir chaud un espace ouvert au public, on songera aux exemples de La Roche-Jagut, du Hac, ou de Brest (Logis d'Anne de Bretagne), où la salle inférieure est reliée aux cuisines par des passe-plats montrant le rôle de salle de banquets (voire de réfectoire ?) (fig. 143).

Une seconde différence, elle est de taille, réside dans les relations entre cette *salle* et les éléments connexes, chapelle, cuisines, appartements. Car dans les bâtiments intégrés, qu'ils soient, encore une fois, *salles à tours* ou *tours-salles*, toutes les fonctions se juxtaposent et se commandent les unes les autres. Si l'on reprend l'exemple d'Armentières, on trouve au rez-de-chaussée la cuisine et la salle du commun, au premier étage la *grande salle* et la chambre seigneuriale, celle-ci donnant sur la chapelle ménagée dans l'une des tours d'angle (fig. 56). De la même façon, La Roche-Jagut offre un schéma avec au premier niveau cuisine, *salle* du commun, chambre, et au premier étage la *grande salle*, avec son oratoire, et de chaque côté une chambre, la chambre seigneuriale étant située à l'opposé de la cuisine (fig. 62).

La tour de Larochette, au Luxembourg, offre un exemple tout aussi remarquable, car compact : au-dessus d'un niveau comprenant cuisine, puits et local de stockage, l'espace supérieur, directement accessible par un escalier extérieur, possédait sa *salle* avec oratoire, ainsi que la chambre seigneuriale à mezzanine (fig. 130).

Reprenons, à l'autre extrémité de l'échelle des statuts, le cas de Suscinio, avec son logis sur passage dû à Jean IV de Bretagne dans les années 1380 : l'intégration est remarquable, avec le niveau 0 affecté aux fonctions serviles, le niveau 1 affecté aux usages publics (en particulier les banquets, avec un superbe passe-plat-réchauffoir), le niveau 2 affecté à la *grande salle* et aux appartements ducaux, se commandant l'un l'autre, enfin le niveau 3, dans les galetas, affecté aux appartements de la duchesse (fig. 129).

Alors, tout n'est dès lors que statut social ; l'usage de la *salle* répond exactement à l'importance du seigneur dans la hiérarchie féodale, on dirait mieux sociale, quitte à se répéter.



130

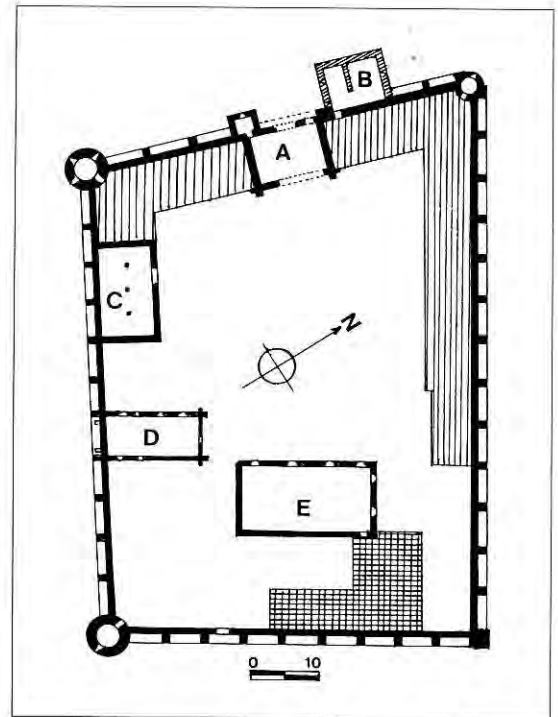
130. LAROCLETTE (Grand-Duché du Luxembourg). Château de Créhange. Axonométrie du château (à partir des relevés de J. Zimmer). A0 : Cuisines. A1 : Mezzanine. A2 : *Grande salle*. a : Oratoire Saint-Pierre-de-Milan. bb : Balcon d'agrément. C1 : Mezzanine accueillant le four à pain. C2 : Chambre seigneuriale. c : Alcôve. d : Emplacement du poêle. C3 : Chambre supérieure. e : Latrine dans l'épaisseur du mur. f : Latrine du galetas. g : Porte du RdC. h : Porte du premier étage. g-h : Trace de l'escalier d'honneur.

LA CHAPELLE

Dans le triptyque *aula/capella/camera*, dont on se gardera de trop systématiser l'usage, la chapelle occupait une place privilégiée. En effet, alors que la *grande salle* formait le symbole de la puissance et du pouvoir matériels, la chapelle était censée, d'une certaine façon, manifester l'essence de ce pouvoir, son origine et son aboutissement. Aussi la chapelle fut-elle, dans un grand nombre d'édifices, élément d'ostentation, d'un ordre différent de celui de la *grande salle*, mais tout aussi présent pour imprégner l'imaginaire des assistants, à commencer par les sujets du prince.

On peut distinguer en fait deux axes de programme assez différents dans l'expression de ce lieu privilégié : le premier est celui de la chapelle indépendante, le second celui de la chapelle dépendante, commandée, se transformant souvent en un simple oratoire seigneurial.

131. BOUVILLE (Essonne) : Château de Farcheville. Plan du château. A : Porche. B : Tour-logis. C : Grenier. D : Chapelle. E : Salle.



131

CHAPELLES INDÉPENDANTES

La relation entre *grande salle* et chapelle n'apparaît clairement que dans les édifices maçonnés, comme Angers et Senlis au XII^e siècle (fig. 16, fig. 18) ; dans un cas, la chapelle est perpendiculaire, dans l'autre parallèle et adjacente, mais, dans les deux cas, elle n'est pas desservie directement depuis la *grande salle*, se trouvant de fait placée d'angle à angle avec elle. A Salon-de-Provence, la chapelle prolonge le logis et la *salle* primitifs (fig. 28) ; mais à Caen, suivant les fouilles de M. DE BOUARD, la chapelle forme un édifice indépendant de la *grande salle* primitive, à plus forte raison de la *grande salle* conservée, celle de l'Échiquier (fig. 11). A Druyes-les-Belles-Fontaines, à la fin du XII^e siècle, la chapelle est établie parallèlement à la *grande salle*, mais de façon indépendante (t.I, fig. 33).

Ces quelques exemples montrent que, malgré l'apparence de logique qui voudrait que la chapelle soit directement liée à la *grande salle*, par mimétisme des fonctions, souvent par mimétisme des structures puisque bien des chapelles furent ménagées sur deux niveaux, l'un commun, l'autre noble, l'examen des monuments prouve un éclectisme certain de la part des maîtres d'ouvrage. Mieux que tout autre, le palais royal de Senlis prouve, dès la première moitié du XII^e siècle, que la chapelle vivait mieux en symbiose avec l'espace public,

puisqu'elle se trouvait en contact direct avec les deux niveaux de la *grande salle* que l'on pourrait appeler commune ; le roi y avait facilement accès, il y possédait même sa tribune, partagée avec les dignitaires qui pouvaient fréquenter aussi la *grande salle* publique haute, mais cette chapelle n'était pas accessible directement depuis la *grande salle* royale (fig. 18).

De ce point de vue, le Palais de la Cité à Paris est particulièrement représentatif du fait de son rôle naturel de modèle : or la chapelle publique, devenue Sainte Chapelle, était un édifice totalement disjoint de la *grande salle*, certes reliée par un système de galeries, mais pourtant indépendante (fig. 32, fig. 38). De la même façon, le palais royal de Perpignan offre une nouvelle preuve de cette indépendance : chapelle et *grande salle* y sont reliées par des galeries, mais il n'y a aucun contact direct entre l'une et l'autre (fig. 29). Il en va de même à Montélimar, où le palais est totalement indépendant de la chapelle, d'ailleurs plus ancienne. Au château royal de Montlhéry, la chapelle est même extérieure à l'enceinte (t.I, fig. 36), de même que le fut celle du château de Suscinio, dont ont été retrouvés les pavages des XIII^e et XIV^e siècles au-delà des fossés, en 1976-78.

D'autres exemples, fort nombreux, fournissent des témoignages supplémentaires de cette vie indépendante : ainsi, à la fin du XIII^e

siècle, on peut citer un petit château comme celui de Farcheville (fig. 131), où la chapelle est parallèle à la *grande salle*, mais séparée d'une dizaine de mètres, suivant un schéma identique à celui de Druyes-les-belles-fontaines. Au début du XIV^e siècle, Villandraut (fig. 39) offre une succession de bâtiments au long de l'enceinte très voisine de celle de Perpignan, sans connexion directe entre *grande salle* et chapelle. On songera également au Palais des papes d'Avignon, avec la *grande salle* ou Tinel perpendiculaire à la chapelle, la communication étant assurée, un peu comme à Perpignan, par des galeries extérieures (fig. 135). Un palais comme celui de Bourges, bâti par le duc de Berry à la fin du XIV^e siècle, prouve que la liaison directe n'était nullement souhaitée : la Sainte Chapelle est séparée, dans ce cas, par le vaste hall d'entrée avec ses grands degrés, de la *grande salle* (fig. 105).

Chapelles à deux niveaux, chapelles à un seul niveau

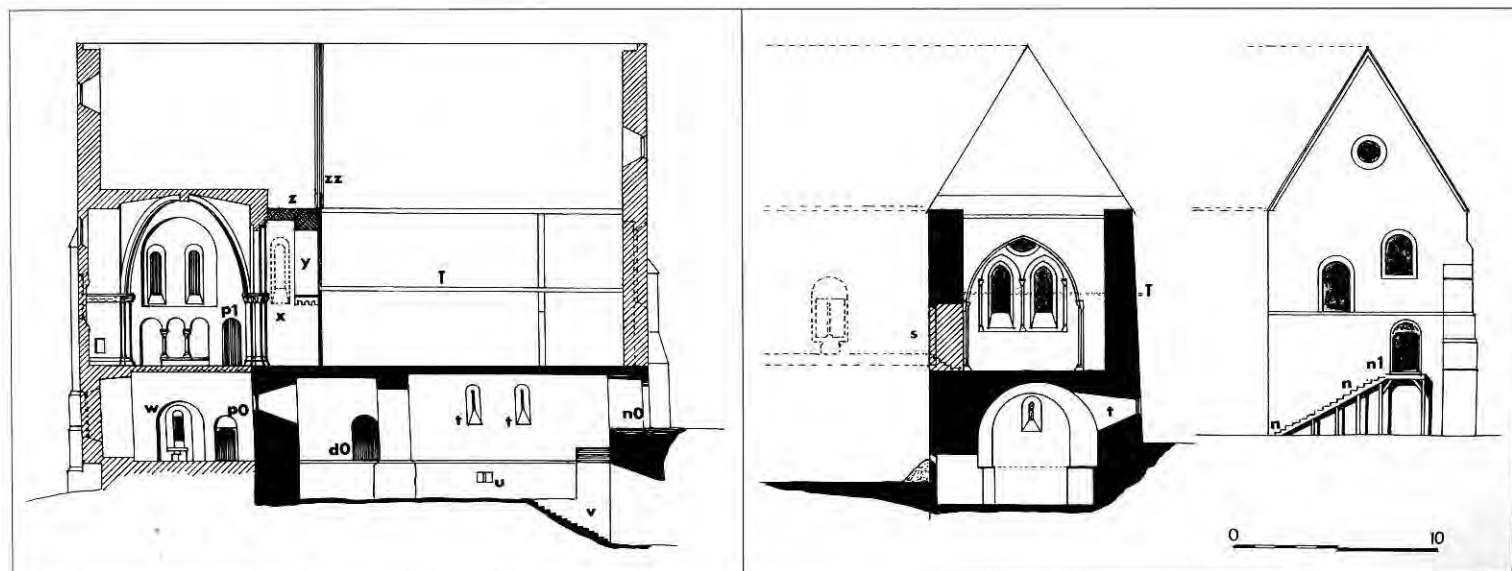
Les chapelles à deux niveaux, comme les églises à deux niveaux, remontent, on le sait, à des époques assez hautes. Dans la palais, elles avaient leur place presque par construction, en raison de la césure qui exista entre fonctions serviles et fonctions nobles, répondant d'une certaine façon à la dichotomie remarquée à propos de la *grande salle*. Cependant, la fréquence de ce procédé ne semble pas avoir été très grande, ne serait-ce qu'en raison du coût, d'une part, de l'encombrement d'autre part.

C'est dans les résidences princières, tout naturellement, que ce type de chapelles se développa : voyons ainsi la chapelle à deux niveaux de Crépy-en-Valois, de la seconde moitié du XII^e siècle (fig. 181) ; quelques décennies plus tard, la chapelle palatiale des comtes de Champagne à Provins possédait également deux niveaux, l'un dédié à Saint Blaise, l'autre à Sainte Marie, cet état de fait résultant sans aucun doute d'un remaniement et d'une surélévation d'un édifice primitif dans la seconde moitié du XII^e siècle (fig. 132).

Palais phare, s'il en fut un, le Palais de la Cité à Paris comporta également une chapelle à deux étages, la Sainte-Chapelle ; dans un édifice de bien moindre importance, lui aussi dû aux maîtres d'œuvre de saint Louis, la chapelle de Peyrepertuse dans les Corbières, on trouvait deux niveaux. Sans doute dans ce début du XIII^e siècle, la chapelle de Saint-Saturnin-d'Apt offrait la même structuration. Plus tard, à nouveau dans un palais royal, on retrouve cette séparation horizontale : à Perpignan, dans le palais des rois de Majorque. Citons encore les chapelles plus tardives, de la fin du XIV^e siècle, de Saumur, du Vivier-en-Brie, de Vez. Au XV^e siècle, Tarascon offrait également une chapelle à deux niveaux indépendants, le premier niveau provenant sans aucun doute d'une chapelle préexistante (fig. 48)

Plus fréquentes furent certainement les chapelles simples, à un seul niveau. Il est bien sûr tout à fait inutile de les passer en revue, ne serait-ce que du fait de leur nombre incommensurable, sans doute aussi grand que celui des châteaux.

132. PROVINS (Seine-et-Marne). Palais comtal. Coupe Est-Ouest du bâtiment de la Chapelle. En noir, les constructions primitives, en hachuré les constructions du dernier quart du XII^e siècle. Coupe Nord-Sud du bâtiment de la Chapelle, et élévation Ouest restituée.





133

Saintes Chapelles

Seuls les palais princiers s'enorgueillirent de saintes reliques de la Croix ou de la couronne d'épines, permettant d'attribuer à la chapelle castrale la dignité de Sainte Chapelle. La première fut celle du Palais de la Cité à Paris, chapelle double édifiée par Saint Louis ; bien d'autres suivirent, tout spécialement au XIV^e siècle. La Sainte Chapelle de Bourbon-l'Archambault, édifiée au début du XIV^e siècle, fut curieusement doublée sous Louis II de Bourbon (fig. 133) ; suivirent celles du Vivier-en-Brie (royale) (fig. 61), de Vincennes (royale), de Bourges (duc de Berry) (fig. 105), de Riom (duc de Berry) (fig. 110) de Dijon (duc de Bourgogne). La dignité de Sainte Chapelle était donc tout aussi recherchée que le faste architectural, la présence d'une sainte relique, touchant au Christ lui-même, appartenant à l'ostentation princière du moment.

La plupart des Saintes Chapelles qui s'élevèrent dans la seconde moitié du XIV^e siècle furent des édifices tout à fait prestigieux, dont l'architecture se situait au *summum* de ce qui pouvait se pratiquer en architecture religieuse. Vincennes et Bourges furent sans doute, de ce point de vue, des records. Mais l'on ne doit aucunement se leurrer ; ce dépassement architectural relatif aux Saintes Chapelles était très certainement plus lié à la nécessité d'ostentation princière qu'à la stricte fonctionnalité, voire à la foi pure. Angers, où le duc Louis d'Anjou fit construire une chapelle à l'égal des Saintes-Chapelles les plus grandes, n'avait rien à voir avec une relique, quelle qu'elle soit (fig. 134). Mais le duc avait besoin, pour son image, d'une chapelle à l'égal des plus grandes. Sans doute en alla-t-il de même avec la chapelle ducal de Tarascon, au XV^e siècle (fig. 48).

De la même façon, la fameuse chapelle Clémentine du Palais des papes en Avignon, sans s'honorer d'une relique de la Croix, fut une des plus vastes de son temps, aux dimensions presque d'une cathédrale (fig. 135). Aussi, au risque de choquer, considérera-t-on ici la dignité de Sainte Chapelle plutôt comme un artifice destiné à mettre en exergue la chapelle castrale, l'élément purement religieux ne jouant qu'un rôle confortatif du pouvoir en place.



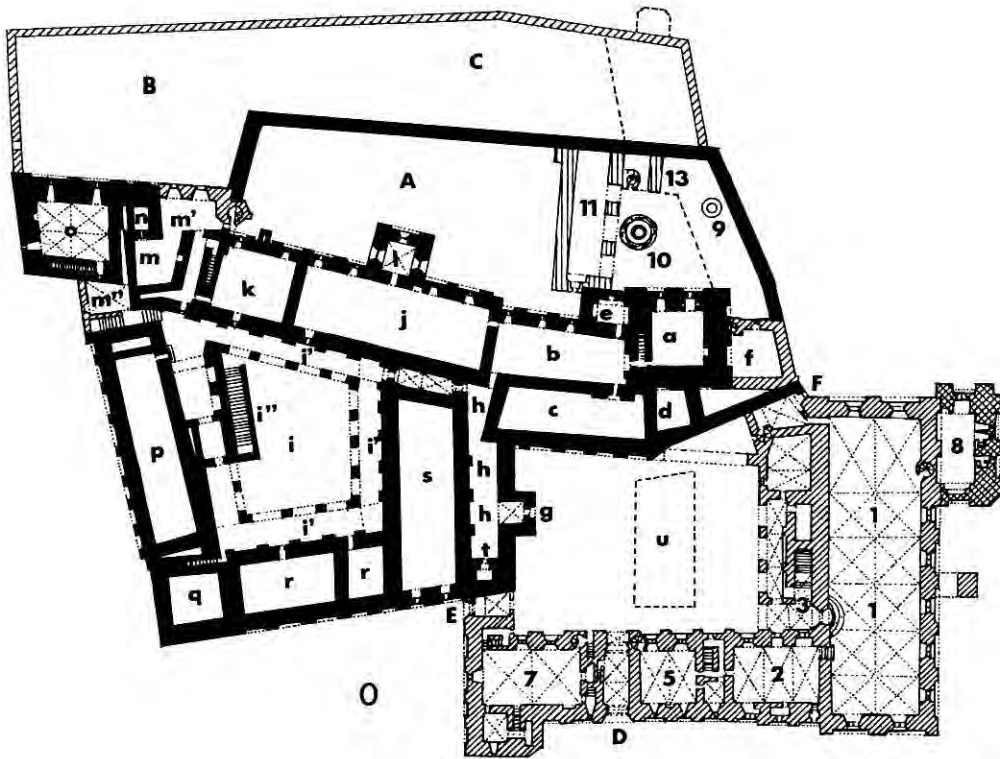
134

133. BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier). Vue ancienne de la Sainte-Chapelle, par Péréelle. (Cl. Bibliothèque Nationale). De droite à gauche, la Sainte Chapelle du XV^e siècle, et la grande salle.

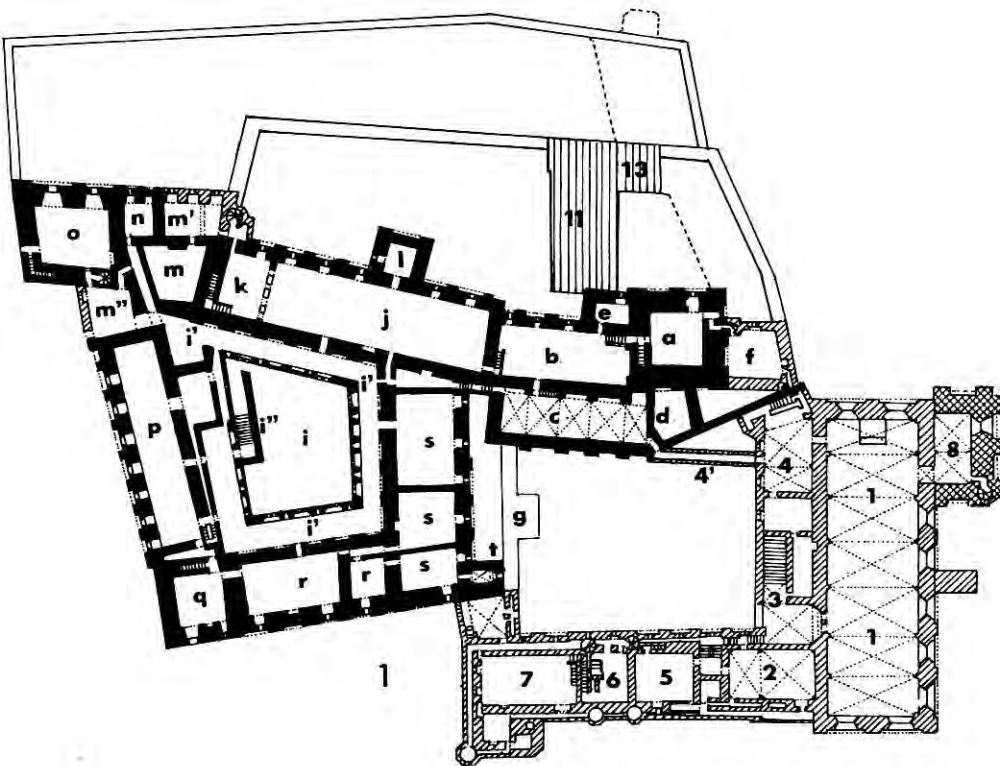
134. ANGERS (Maine-et-Loire). Palais ducal. Vue du chevet de la chapelle des ducs d'Anjou, édifiée par Louis I^{er} d'Anjou dans le dernier quart du XIV^e siècle ; on reconnaît à gauche le châtelet édifié par René d'Anjou.

135. AVIGNON (Vaucluse). Palais des Papes. Plan du Palais.

Palais Vieux. a : Grande Tour, dite Tour des Anges, niveau 0 : chambre antique du camérier ; niveau 1 : chambre du pape. b : Aile orientale des appartements privés, niveau 0 : salle de Jésus ; niveau 1 : chambre de parement. c : Aile occidentale des appartements privés, niveau 1 : petit tinel. d : Appartements privés, niveau 1 : cuisine secrète. e : Tour de l'Étude ou du Conseil, niveau 0 : vestiaire du pape ; niveau 1 : étude de Benoît XII. f : Tour de la Garde-Robe, niveau 0 : garde-robe supérieure ; niveau 1 : chambre du cerf, étude de Clément VI. g : Porte majeure. h-h : Rampe d'accès. i : Cloître du Palais Vieux. i' : Galeries du cloître. i'' : Escalier du cloître. j/k/l : Aile des salles de réception. j, niveau 0 : salle du Consistoire ; niveau 1 : salle du tinel. k, niveau 0 : cellier à vin ; niveau 1 : dressoir. l, niveau 0 : chapelle Saint-Jean ; niveau 1 : chapelle Saint-Martial. m/m'/m''/n : Bâtiments de service. m, niveau 0 : cuisine basse antique. m', niveau 1 : cuisine haute. m'', niveau 0 : chambre du charbon. n : tour des latrines. o : Tour de Trouillas, niveau 1 : chambre des sergents d'armes. p : Chapelle pontificale Saint-Jean de Benoît XII. q : Tour de la Campane ou Tour Saint-Jean. r/r' : Aile des familiers, niveau 1 : chambre du camérier, puis étude de Benoît XII. s/s' : Aile du Conclave, niveau 1 : appartement des hôtes. t : Tour du Cardinal Blanc. u : Audience de Jean XXII. A : Jardin de Benoît XII. Palais Neuf. 1 : Aile de la chapelle Clémentine, niveau 0 : salle de la grande Audience ; niveau 1 : chapelle pontificale neuve, dite la Clémentine. 2 : Aile de la petite Audience, niveau 0 : salle de la petite Audience ; niveau 1 : chambre neuve du camérier. 3/4 : Aile des passages. 3 : grand escalier du Palais Neuf. 4 : sacristie pontificale du Nord. 4' : pont d'Innocent VI. 5/6/7 : Aile des grands dignitaires. 5/7, niveau 0 : salles des gardes. 5, niveau 1 : salle des notaires. 6, niveau 1 : chambre du trésorier. 8 : Tour Saint-Laurent, niveau 1 : sacristie Sud. 9 : Puits des jardins. 10 : Fontaine de Clément VI, dite le Griffon. 11 : Galerie d'Urbain V, dite la Roma. 13 : Tour du jardin. B : Jardin de Clément VI. C : Jardin d'Urbain V. D : Porte des Champpeaux. E : Porte Notre-Dame.



0 10

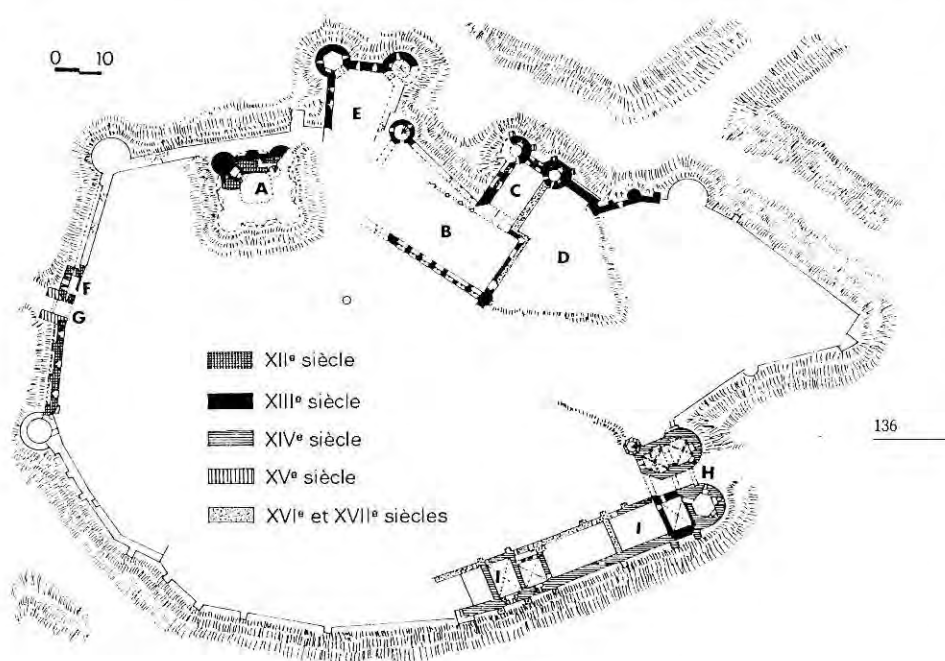


- Construction de Benoît XII (1335-1342)
- ▨ Construction de Clément VI (1342-1352)
- ▩ Construction d'Innocent VI (1352-1362)
- ▧ Construction d'Urbain V (1362-1370)

CHAPELLES DÉPENDANTES ET ORATOIRES SEIGNEURIAUX

Mais on trouvera aussi le contraire, avec une position de la chapelle en dépendance totale ou partielle de la *grande salle*. Coucy, dans le second tiers du XIII^e siècle, fournit un exemple de dépendance totale : la chapelle formait un appendice perpendiculaire à la *grande salle*, dotée d'un seul niveau sur voûtes servant de magasins et d'accès à la *salle basse* (fig. 27). La

136. LUCHEUX (Somme). Plan du château (d'après Chauliat). A : Tour maîtresse. B : Grande salle. C : Chapelles. D : Emplacement des anciens logis. E : Dépendances. F : Porte romane. G : Porte du Haut-Bois. H : Porte du Bourg. I : Corps de logis.



chapelle était donc, dans ce cas, directement accessible depuis la *grande salle*, formant une sorte de contrepoint à la tribune noble en offrant, perpendiculairement au grand axe de la salle, un point d'orgue à la composition architecturale. Il en allait de même au château, sensiblement contemporain, de Lucheux, quoique la chapelle n'y ait pas été centrée par rapport à la *salle* (fig. 136). Dans les années 1270, la chapelle de Thiers-sur-Thève est aménagée dans une tour d'angle, alors que la *grande salle* occupe tout le côté d'une courtine ; un arc triomphal assure la liaison dans un des angles de cette dernière (fig. 30, fig. 120).

Citons aussi Châluset avec une chapelle perpendiculaire à la *grande salle*, si l'on admet que celle-ci formait le centre de la composition de l'aile principale de la résidence ; au siècle suivant (fig. 31), Vez offre un exemple de *grande salle* flanquée après coup d'une chapelle perpendiculaire (fig. 137). Mais l'essence de cette juxtaposition n'est pas aussi pure, dans la mesure où cette *grande salle* semble avoir formé à l'origine la résidence proprement dite, jusqu'à la construction de la superbe *tour-résidence* à la fin du XIV^e siècle ; ce n'est qu'à cette époque que fut édifiée la chapelle.

Il est plus fréquent de trouver une dépendance partielle seulement, la chapelle se trouvant spatialement en prolongement de la *grande salle*, sans être pour autant commandée par cette dernière. La palais primitif de Provins offrait cette disposition, puisque la chapelle, perpendiculaire à la *grande salle*, était sise à son extrémité et pouvait fonctionner indépendamment (fig. 21). Elle n'était donc pas un appendice perpendiculaire de la *grande salle*, mais bien un édifice perpendiculaire à celle-ci, pouvant fonctionner sans elle. Au palais royal de Laon, bâti au début du XIII^e siècle, la chapelle était en prolongement de la salle, comme à Boulogne-sur-Mer dans les années 1230, au palais de Riom aux XIII^e-XIV^e siècles. A Crépy-en-Valois, la chapelle était physiquement indépendante de la *grande salle*, mais celle-ci communiquait à l'étage noble par une porte et une galerie spécifiques (fig. 181).

A Bourbon-l'Archambault, dans le dernier quart du XIV^e siècle, il existait une continuité directe entre la *grande salle* et les deux chapelles juxtaposées, Saintes Chapelles en l'occurrence ; mais, une fois encore, celles-ci n'étaient aucunement commandées par la *grande salle* (fig. 115, fig. 133).

En définitive, il semble, au travers de ces quelques exemples, qu'il n'y a pas eu de relation nécessaire entre *grande salle* et chapelle, les cas où la seconde commande la première se révélant assez rares, et d'ailleurs justiciables de programmes de construction cohérents et ramassés dans le temps. Si la logique pouvait favoriser une proximité, voire une position adjacente des deux bâtiments, elle ne l'imposait nullement, les impératifs de place et les contraintes liées à l'existant s'avérant sans doute plus fortes.

Ceci sans compter avec toute la série des logis intégrés où la chapelle-oratoire constituait un appendice de la *salle* seigneuriale, comme à Nemours dès le XII^e siècle (t.I, fig. 140), à Armentières au XIII^e siècle, à Suscinio au XIV^e siècle, à la Roche-Jagut au XV^e siècle, etc. Et l'on ne doit pas oublier, à cette occasion, les oratoires ménagés dans les *tours-résidences* de la même époque, comme à Largoët-en-Elven (t.I, fig. 172), à La Rochelle, (t.I, fig. 244) mais aussi à la tour de Vincennes (t.I, fig. 168), à celle de Septmonts (t.I, fig. 174).

Certes, la liste, toute incomplète qu'elle soit, qui vient d'être esquissée, amalgame des situations bien différentes pour la chapelle/oratoire par rapport à l'ensemble résidentiel, ne serait-ce que du fait de la variabilité de ce dernier. Peu importe en définitive : l'essentiel est, en effet, la mise en évidence d'un type de lieu de prière et d'offices dépendant, soit de la *salle*, soit de la *chambre* parfois.

Le rôle, et la fonction de ces chapelles/oratoires furent très certainement différents de ceux des chapelles indépendantes, dont certaines eurent, dans des cas rarissimes, le rôle de paroisses ; il s'agissait de lieux spécifiquement affectés au service religieux seigneurial. Dans les années 1380, ceci est particulièrement manifeste à Coucy, où, à côté de la chapelle dépendant de la *grande salle*, existait une chapelle, on préférerait dire oratoire, lié à la chambre seigneuriale (fig. 148).

Ainsi peut-on approcher une certaine gradation, depuis la chapelle indépendante, rarement paroissiale, souvent collégiale, jusqu'à la chapelle privative, servant aux besoins exclusifs du seigneur. Mais, quand bien même l'on en arrive au stade le plus privé dans cette évolution, c'est-à-dire à l'oratoire seigneurial stricto sensu, vient encore se surimposer l'élitisme princier.



138

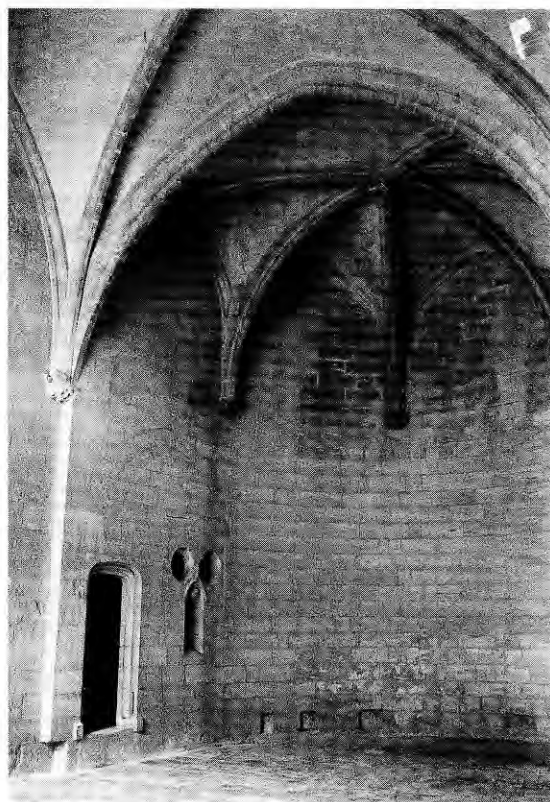
TRIBUNES ET LOGGIAS SEIGNEURIALES

Le premier stade de l'élitisme princier, en matière de chapelles, se traduit par la bipartition verticale. Mais on aurait tort de croire qu'il fut panacée : ainsi, à Senlis, au XII^e siècle, la solution retenue fut celle d'une tribune seigneuriale, l'office étant le même pour le commun et les princes, ceux-ci se tenant sur leur tribune (fig. 138). Cette solution architecturale est intéressante, dans la mesure où elle n'effectuait pas de partition définitive entre les classes sociales occupant le palais ; on la trouvait vraisemblablement au palais des comtes de Champagne à Troyes, à la charnière entre XII^e et XIII^e siècles.

La différenciation entre strates sociales conduisit, de façon tout à fait certaine, à la séparation des niveaux ; la Sainte Chapelle de Paris, la chapelle royale de Perpignan, en sont des témoins exemplaires. Sans doute ceci suffisait-il dans les années 1200-1300 pour préserver l'intimité du prince. L'évolution élitiste à partir du milieu du XIV^e siècle conduisit à une nouvelle mutation : au sein même de l'espace noble, le prince se fit aménager des loggias préservant son intimité. D'une façon générale, on trouve, de chaque côté du chœur de l'oratoire, une loggia pour le prince, une loggia pour son épouse : les exemples en sont nombreux, comme à la chapelle de Louis II d'Anjou à Saumur, à la Sainte-Chapelle de Vincennes, aux oratoires seigneuriaux de

138. SENLIS (Oise). Vue de la tribune royale, décorée de grandes arcatures. Au fond, la porte donnant accès à la *grande salle* publique. La tribune est assise sur le porche d'entrée de l'ensemble palatial ; elle donnait sur la nef aujourd'hui rasée (à droite).

137. VEZ (Oise). Vue de la chapelle ajoutée perpendiculairement au logis primitif dans les dernières années du XIV^e siècle. (d'après Tavernier de Jonquères ; cl. Arch.M.-H.-SPADEM).



139. TARASCON (Bouches-du-Rhône).
Vue de la chapelle haute, avec l'une des
loggias ducales, dotée de fenêtres
(hagioscopes) regardant le chœur.



140. GERMOLLES (Saône-et-Loire).
Loggia de la duchesse de Bourgogne
(Cl. Lacoste-Chalon-sur-Saône).

Tonquédec et de la Roche-Jagut, à celui de Largoët-en-Elven, à la Sainte-Chapelle du Vivier-en-Brie, à la chapelle du palais de Suscinio, à celles de la chapelle haute du château de Tarascon, etc. tous exemples datant des années 1375-1425 (fig. 139).

Souvent, ces loggias faisaient figures de véritables petits appartements, chauffés par leur propre cheminée, accessibles extérieurement à l'espace public de la chapelle. Le prince y était préservé du commun, même restreint au cercle privilégié des nobles de cour qui se contentaient de la nef. On retiendra, comme la plus parfaite et la plus achevée des images relatives à de telles loggias, l'oratoire aménagé pour Marguerite de Flandre au château ducal de Germolles, entre 1381 et 1396, par Drouet de Dammartin et Jean de Marville ; construit dans une échauguette faisant l'angle de la chapelle, cet oratoire était délicatement orné de sculptures remarquables (fig. 140).

LES APPARTEMENTS PRIVÉS

La notion d'appartements privés, que l'on voudrait faire correspondre au terme générique latin de *camera*, n'a rien de particulièrement explicite au plan de son contenu exact. Pas plus, d'ailleurs, que le terme latin auquel on voudrait l'accoler ; car la *camera*, dans les textes latins, peut avoir une signification diverse, concurremment au terme de *solarium*, le "solier" en vieux français n'ayant rien à voir avec le soleil comme de nos jours, mais désignant de façon plus explicite le lieu de l'habitation privée du prince.

Parler d'appartements privés au pluriel a un avantage certain ; ceci permet d'englober la totalité de la résidence privée du prince ou du seigneur. Or celle-ci pouvait comprendre exclusivement une chambre, au sens moderne du terme ; elle pouvait comprendre un ensemble de chambres, par exemple destinées au seigneur, à son épouse, éventuellement à ses enfants ou à des proches ; elle pouvait enfin s'enrichir de salles que l'on appellera semi-publiques, faisant tampon entre la *grande salle* et l'appartement.

Mais la matière est sans doute, de toutes celles qui touchent au château, la plus complexe, la plus floue, la moins bien étudiée encore : en effet, les appartements privés n'ont pas de caractérisation évidente, contrairement par exemple à la *grande salle*, à la chapelle, ou aux cuisines. Plus grave encore, la majorité ont disparu, constituant les éléments les plus fragiles de la résidence, les moins fonctionnels dans la durée ; de telle sorte que l'on doit aujourd'hui bien souvent raisonner en fonction des textes anciens, à partir de vestiges archéologiques tragiquement muets.

LA COMPLEXITÉ STRUCTURELLE AU TRAVERS DE L'ÉCHELLE STATUTAIRE ET DU DÉROULEMENT CHRONOLOGIQUE

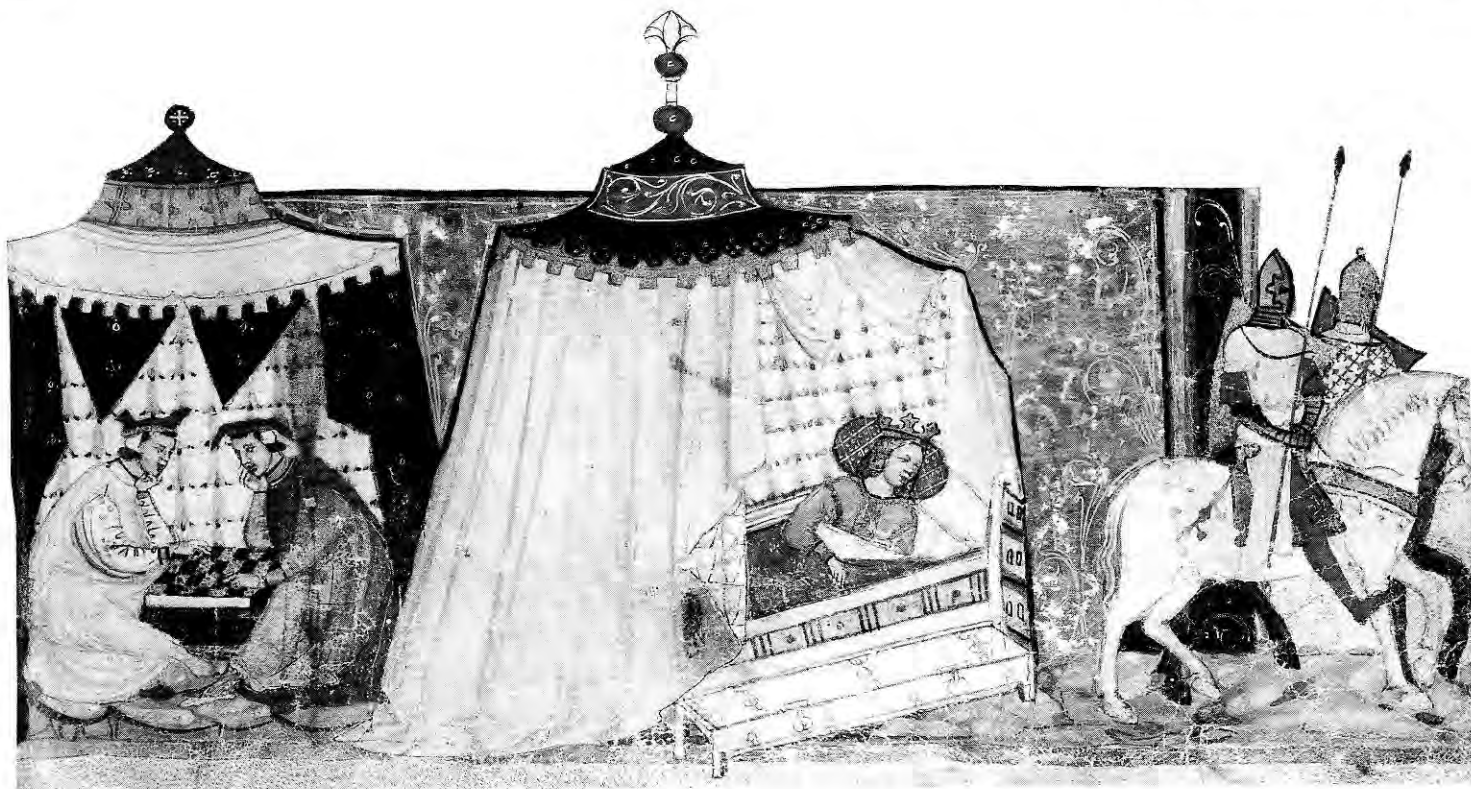
Le premier point sur lequel on doit insister est l'incertitude dans laquelle on se trouve aujourd'hui pour restituer ce qui fut le cadre de la résidence primitive, voire celui de la résidence dont demeurent aujourd'hui les vestiges, sachant au demeurant que la passerelle entre l'un et l'autre est extrêmement ténue.

La structure des appartements au fil de la littérature

Si l'on se fie à certaines descriptions, la plus détaillée étant celle de la résidence du seigneur d'Ardres, au XII^e siècle, il apparaît que l'imbrication des fonctions résidentielles avec les fonctions autres était totale, et qu'au demeurant, dans cette maison d'Ardres, il n'existait pas de distinction formelle entre le logis du seigneur et de son épouse (supposés faire lit commun), et celui de leurs enfants, les fils se mélangeant avec la valetaille dans un niveau supérieur, les filles étant relativement protégées à proximité de la couche parentale.

Une lecture attentive de la littérature romancée des XII^e et XIII^e siècles permet de poser quelques jalons supplémentaires. Le premier est relatif à la chronologie. Au XII^e siècle, les diverses versions du *Tristan et Iseut* montrent clairement une structuration des appartements en deux ensembles distincts, celui du roi, que l'on pourrait appeler l'ensemble des hommes, et celui de la reine, que l'on pourrait appeler symétriquement l'ensemble des femmes. La couche royale est aussi la couche nuptiale (fig. 141) : la reine y vient lorsque le roi le désire, alors qu'inversement l'appartement

141. LE LIT DANS LE PALAIS. Le lit est ménagé sous une courtine de draps formant un espace réservé (Cl. Bibl. Nat.).



des femmes ne s'ouvre pas aux hommes (Tristan y est soigné en secret après sa lutte contre le dragon). Qu'il s'agisse de l'une ou l'autre des versions du roman, un épisode au moins, si ce n'est deux, ceux des mises à l'épreuve de Tristan dans la chambre du roi, prouvent que celle-ci accueillait la nuit les fidèles du souverain, même si la reine y était présente : ainsi, après avoir regagné la confiance royale, Tristan reçoit "*congié d'estre a la chanbre (...)*". Il "*vait a la chanbre et vient, nule cure li rois n'en tient*". Et le roman ajoute qu'"entre son lit et cel au roi avoit bien le long d'une lance", soient trois mètres environ, Tristan n'hésitant pas à sauter de son lit à la couche royale pour y rejoindre la reine dès que le roi dort, ou lorsqu'il s'absente.

Pour autant, maints interpréteurs n'ont pas manqué de noter que les circonstances relatées par le récit de Tristan remontent plus haut que le XII^e siècle, et que, selon tout vraisemblance, de tels épisodes, voire de telles mœurs, n'avaient plus cours dans les palais royaux ou princiers à l'époque où ils furent couchés par écrit. On sait que la trame du roman de Tristan remonte au IX^e siècle au moins, à travers des contes gallois ou irlandais ; la convivialité du couple royal doit s'y lire comme une réminiscence de temps anciens. Cependant, le fait qu'elle ait été acceptée en tant que telle aux XII^e et XIII^e siècles prouve très certainement que cette convivialité était encore reconnue comme possible, voire réaliste, à l'époque.

Cependant, la lecture de Chrétien de Troyes, dans la seconde moitié du XII^e siècle, fournit une autre vision des appartements : dans *Yvain, le chevalier au lion*, Chrétien écrit, comme s'il s'agissait d'une évidence, qu'il n'est de maison qui ne contienne plusieurs étages, loges et chambres. L'ensemble de ses romans, mais bien au-delà les continuations de celle-ci dans le cycle du Graal, ne mettent en scène des palais que pourvus au moins d'une chambre pour le roi, d'une chambre pour la reine, et de chambres autres, souvent nombreuses. Il n'est plus question, dans tous ces romans, d'une chambre royale à l'égal d'un dortoir, comme dans Tristan ; dans le *Lancelot en prose*, il est un épisode où, au contraire, pour honorer Lancelot, le roi fait faire le lit de Lancelot dans la plus belle et plus grande chambre, n'hésitant pas à faire enlever le sien pour le laisser seul.

Le fait d'occuper une chambre seul fut, à mesure de l'avancée dans le temps, signe de richesse et d'honneur : dans le même roman, un

épisode relate la rencontre de Lancelot, Bohot et Hector, dont on fit les lits dans les chambres du château. Or Lancelot en eut une pour lui tout seul, avec un écuyer pour le garder. De la même façon, dans *Érec et Énide*, le roi fait coucher Érec dans sa chambre, dans un lit seul, pour que nul ne touche ses plaies ; quant à Énide, elle dort dans une chambre proche, avec la reine.

Si l'ensemble de ces romans est certainement imprégné de la vie de cour, ne reflétant qu'un monde privilégié, il n'en reste pas moins que l'on y décèle facilement une tendance très nette à la possibilité d'isolement, dès lors que statut et richesse le permettaient. Si Guenièvre parvient à rencontrer souvent Lancelot, et à passer de multiples nuits avec lui, c'est que le roi fait chambre à part, n'hésitant pas parfois à découcher ; c'est aussi que les chambres sont nombreuses qui peuvent accueillir chevaliers et maîtresses dans le palais royal ou princier...

Encore faudrait-il le traduire dans la vie de tous les jours du seigneur rural : la crédibilité du *Tristan* montre que la possibilité matérielle d'isolement fut certainement moindre que l'inclination manifeste qui s'exprime à l'époque. La convivialité nocturne fut sans doute une contrainte imposée par le cadre de vie, plus qu'une aspiration dans les constructions de second ordre qui s'édifièrent à l'époque des romans courtois des XII^e et XIII^e siècles, à plus forte raison plus tard.

Mais les romans révèlent un trait supplémentaire : celui de la volatilité structurelle de la résidence, dès lors qu'elle comporte un nombre d'espaces de vie supérieur au strict besoin. On trouve constamment, dans l'ensemble des romans, l'habitude de dresser les lits après dîner, une fois les tables enlevées ; le roi choisit alors le lieu où il couchera, et celui où ses fidèles, ou encore ses invités, coucheront. La reine agit de même. Ainsi un épisode du *Lancelot en prose* indique-t-il que le roi Arthur alla se coucher dans une chambre donnant sur l'eau ; Arthur avait dit à la reine de se coucher dans une pièce de son choix, lui laissant ainsi la faculté, à son corps défendant, de rencontrer Lancelot. À un autre moment, Arthur ordonne de faire le lit de Bohort dans une chambre du rez-de-chaussée, inquiet des phénomènes étranges qui se produisaient dans la *grande salle*.

Ainsi, bien que les appartements comprennent très certainement une chambre du roi affectée, et le plus souvent une chambre de la

reine, ce qu'il faut traduire par chambre du seigneur, et chambre de son épouse, les usages étaient sans doute très différents autrefois que de nos jours. Dès lors qu'il existait suffisamment de chambres dans le palais, le seigneur pouvait décider de faire dresser son lit dans l'une ou l'autre.

Si l'on quitte la littérature romancée, pour examiner les historiographies épiscopales, il n'est pas neutre de constater que l'affectation fut, de fait, la règle commune pour la plupart des grands maîtres d'ouvrage. On citera ainsi l'évêque Guillaume, au Mans, qui dormait dans la "chambre supérieure" qu'il avait fait construire, éclairée de larges fenêtres ; en 1207-1220, l'évêque d'Auxerre se reposait également dans sa "chambre supérieure" contigüe au palais ; c'est à l'étage inférieur que le seigneur de Druyes faisait antichambre. Un siècle plus tôt, l'archevêque de Lyon avait aménagé dans son palais, à l'étage supérieur, une chambre d'une qualité remarquable, ornée de colonnes de marbre et de peintures. Faut-il citer encore la chronique des évêques d'Auxerre, qui édifièrent entre 1247 et 1269 à Beuretour un appartement charmant, avec une chambre réservée au repos propre de l'évêque ?

Les deux axes : le statut et la chronologie

Ainsi faut-il effectuer une analyse suivant deux axes : l'axe chronologique en premier lieu, car les coutumes du seigneur du XV^e siècle n'ont pas de raison de ne pas avoir évolué par rapport à celles du seigneur du XII^e siècle ; l'axe statutaire en second lieu, car les modes de vie du prince, à toute époque, ont certainement différé de ceux du petit seigneur de campagne. Mais l'ensemble des appartements seigneuriaux recensés et identifiés sur le territoire forme une nébuleuse qu'il est malheureusement impossible d'organiser, comme on le souhaiterait, suivant ces deux axes.

Au regard de quelques exemples conservés, si l'on se tient dans l'axe statutaire au niveau princier, et si l'on décrit l'axe chronologique, il ne fait quasiment aucun doute que, du palais royal de Senlis aux palais ducaux du XV^e siècle, une évolution a joué. A Senlis, au XII^e siècle, les appartements royaux sont ménagés sur un seul étage. Il n'en va pas autrement du palais comtal de Crépy, avec sa chambre unique liée à la *grande salle* ; très certainement, on assiste

ici à un concept fruste de la résidence, où seul l'appartement du seigneur est clairement identifié (fig. 181). Trois siècles plus tard, la majorité des palais royaux ou ducaux comportent au contraire des appartements sur au moins deux niveaux, permettant d'isoler les appartements du prince, et ceux de son épouse. Mieux, ces palais ducaux des XIV^e-XV^e siècles possèdent des espaces spécifiquement réservés à tel ou tel des enfants, le plus souvent l'aîné, voire à un oncle ou un proche de la famille. Un très bel exemple, bien documenté par les comptes médiévaux, est celui du palais de Dijon, où l'on trouvait aux XIV^e-XV^e siècle la chambre ducale, celle de la duchesse, celles des enfants du duc ménagées dans la tour de Bar construite entre 1366 et 1387, sans compter la chambre de gésine de la duchesse, voire les chambres ménagées au fil du temps dans les bâtiments intermédiaires pour tel ou tel enfant du couple ducal.

On citera aussi l'hôtel de la Poterne de Louis d'Orléans, dans les années 1400, où l'on trouve, au fil des comptes, les *chambres* de Louis, de Valentine son épouse, de ses cousins Charles d'Albret et Louis de Bourbon, celles de ses proches Ogier de Nantouillet, Philippe de Fleurigny, Jean de Roussay. Soient, en sus du couple ducal, cinq autres appartements présents, et bien identifiés, dans la résidence. Il n'en allait pas autrement dans une résidence royale telle que celle de Gisors, où en 1392, à côté des appartements du roi et de la reine, on pouvait dénombrer la chambre de Messieurs de Bourbon, d'Orléans, d'Ivry, de Chavannes, d'Omont, ainsi que celle du personnage dit "le Bègue", toutes étant plus ou moins dotées d'appendices. Sans compter également les chapelles ou oratoires, et garde-robes diverses, formant annexes de ces chambres.

Il va de soi que cette évolution fut graduelle, et qu'elle put s'exprimer de façons diverses. À la fin du XII^e siècle, et au début du XIII^e siècle, trois exemples bien typés prouvent qu'il existait dès cette époque une volonté d'individualisation des appartements. A Druyes-les-belles-fontaines, la *grande salle* était encadrée par deux appartements résidentiels, qu'on attribuera volontiers au seigneur et à son épouse (fig. 20) ; une situation analogue peut être mise en évidence à Châlus en Limousin, avec, de chaque côté de la *grande salle*, comme à Druyes, un appartement formé par une *salle* et une tour, dans ce cas dotée de latrines (fig. 31, fig. 98). Un peu moins d'un siècle plus tard, le palais

royal de Perpignan présente un programme où le roi et la reine ont chacun leur appartement, très clairement disjoints, symétriques par rapport à la chapelle (fig. 29).

Si l'on décrit l'axe chronologique sur une autre valeur statutaire, inférieure à celle du statut princier, le même constat s'impose, cependant avec moins de force. En se basant, pour le XI^e siècle, sur un exemple tel que celui de Cadrix, découvert par M. FIXOT, on peut constater que la demeure seigneuriale de base consiste en une simple maison, où l'*aula-grande salle* sert également de chambre, voire d'appartement. N'en va-t-il pas de même dans une demeure seigneuriale telle que Rubercy, mise au jour par Cl. LORREN, où la *salle* est unique, malgré le caractère relativement aristocratique du propriétaire ? Un peu plus tard dans le XIII^e siècle, la maison-forte d'Armentières-sur-Ourcq ne présente qu'une chambre seigneuriale, connectée directement à la *grande salle*. Mais les tours flanquantes offraient sans aucun doute des possibilités de chambres annexes, augmentées encore par les combles : on retrouve ici la traduction, dans la pierre, de la description du logis d'Ardres, avec une juxtaposition-imbrication des chambres, au sens moderne du terme (fig. 56).

Dans la même veine statutaire, les innombrables *tours-maisons*, *salles-tours*, qui ont parsemé le territoire, traduisent cependant une évolution progressive. En effet, ces édifices, qui se multiplient au fur et à mesure de la montée en puissance des chasements vassaliques, font de plus en plus souvent appel à des superpositions d'appartements résidentiels. On pourrait en prendre pour preuve un édifice tel que Thermes-d'Armagnac, avec ses deux tours jumelles destinées à accueillir les chambres seigneuriales, sur plus de trois niveaux, assurant ainsi une répartition au sein de la famille seigneuriale (fig. 75) ; moins élaborées, d'autres *salles-tours*, telles que Labastidette en Quercy, offraient dans la tour plusieurs niveaux de *chambres*, certainement destinés au seigneur et à sa progéniture, la règle étant vraisemblablement le lit commun pour les époux. La même volonté de ménager des appartements séparés se traduit dans un édifice comme la tour de Sarzay, où à chaque étage l'on trouve un appartement entier, avec sa *salle* (garde-robe), sa *chambre*, et ses espaces annexés dans les tourelles d'angle, peut-être espaces destinés à la chambre proprement dite.

Or il est curieux de constater qu'à ce stade de la chronologie, c'est-à-dire aux XIV^e-XV^e siècles, l'axe statutaire se révèle inopérant : car la tour royale de Vincennes ne traduit pas d'autre programme des fonctions que celui d'une tour, seigneuriale, telle que Sarzay. À Vincennes, au-dessus d'une *salle* publique, l'on trouvait l'appartement du roi, au-dessus l'appartement du Dauphin, au-dessus encore des appartements réservés sans aucun doute aux serviteurs ; un programme proche de celui développé dans des grandes *tours-résidences* comme Dinan, ou Langoët-en-Elven.

Et, indépendamment des *salles-tours* et *tours-salles*, quantité d'édifices manoriaux, en particulier les manoirs de Bretagne, traduisent au XV^e siècle cette évolution d'espaces uniques indifférenciés vers des superpositions d'appartements ; on citera par exemple La Roche-Jagut, ou le manoir du Hac.

Il paraît donc s'imposer un constat, au travers de près de cinq siècles de résidences castrales : l'évolution naturelle est allée vers une sophistication, tendant à l'identification d'appartements différents pour les membres de la famille. Mais, dans ce constat primaire, les variations ont été fort importantes, depuis le palais princier où l'on aménagea un appartement par membre de la famille, élargie parfois aux oncles ou aux proches, jusqu'au logis seigneurial où la différenciation ne s'étendait pas sur plus de deux niveaux, celui du couple et de ses enfants, voire celui du seigneur et de son épouse, la famille se répartissant dans les espaces laissés libres la nuit, *grande salle* ou combles.

Structuration verticale des appartements

Si l'on cherche à déterminer quelques règles d'usage, en ce qui concerne la position respective des appartements les uns par rapport aux autres, il semble que la fréquence la plus grande fut en faveur d'une superposition des appartements du seigneur et de son épouse, ou du couple et de ses enfants, voire encore du prince et de son fils premier né. Y eut-il une règle quant à la position respective en élévation ? Il ne semble pas.

Souvent, l'appartement du seigneur se trouvait au niveau inférieur (au-dessus des services) ; dès lors, l'appartement de son épouse, ou de son fils premier né, ou encore de ses enfants, se trouvait ménagé directement au-

dessus. On trouve cette configuration à Vincennes, récemment mise en évidence par M. WHITELEY ; le même schéma peut être mis en évidence au palais ducal de Suscinio, où l'appartement de la duchesse se trouvait au-dessus de celui du duc, les chambres étant reliées par un escalier en vis privatif. Une situation décrite par le sire de Joinville au Palais de la Cité, avec un escalier menant directement de la chambre du roi à celle de son épouse ; on le retrouve à Coucy à la fin du XIV^e siècle (fig. 177).

Malgré quelques exemples contradictoires, comme l'hôtel de Bohème du duc d'Orléans où l'appartement ducal se trouvait au-dessus de celui de son épouse dans les années 1400, ou le palais de la Cité, sous Charles VI, dans lequel l'appartement de la reine Isabeau était situé au-dessous de celui de son époux, on peut considérer que l'usage, en cas de superposition, fut de ménager au niveau inférieur l'appartement du prince ou du seigneur, et au-dessus celui de son épouse, ou de ses enfants. Il se trouve d'ailleurs qu'en de nombreux cas, ceci conduisait à ce que l'appartement de madame (ou des enfants), se trouvait sous les combles : un très bel exemple en demeure à Suscinio, contemporain de Coucy qui offrait la même disposition.

Structuration horizontale

Mais, on l'a vu plus haut, la structuration entre appartements put être différente, avec une indépendance totale. Druyes-les-belles-fontaines pourrait en être l'une des premières manifestations, à la fin du XII^e siècle ; on citera ensuite Châlus, puis Perpignan. La conception est ici plus "égalitaire", n'imposant pas de hiérarchie verticale dégressive. A Perpignan, l'appartement de la reine était ménagé au contact direct de la *grande salle*, alors que l'appartement du roi communiquait directement avec la salle du sceau, c'est-à-dire la salle de gouvernement. Le palais comtal d'Annecy, au XIV^e siècle, offrait une disposition du même type, mais plus ramassée, la chambre du duc et celle de la duchesse donnant sur la *grande salle*.

On ne peut dire que cette structuration ait véritablement eu une grande diffusion, bien au contraire. Ceci peut être attribué au manque de place horizontale. Mais cette raison ne saurait s'imposer par rapport à ce qui fut une traduction de la hiérarchie sociale, consistant à superposer les appartements.

APPARTEMENTS PRIVÉS À UN SEUL VOLUME PRINCIPAL PAR NIVEAU

Indépendamment de la structuration verticale, il s'agit de la forme la plus fruste de l'appartement, si l'on excepte évidemment les cas où l'on n'identifie aucun appartement privé.

Appartements à une seule pièce par niveau

On rangera dans cette catégorie les résidences où la chambre seigneuriale se constitue, par niveau, d'une pièce unique, sans dépendances d'aucune sorte telles que des tourelles ; on verra, en effet, que les tourelles, voire les tours flanquantes, contribuèrent bien souvent à fournir des espaces complémentaires aux appartements.

Cette catégorie, le premier degré de l'échelle au-dessus de la *grande salle* multifonctionnelle, telle qu'elle apparaît par exemple à Cadrix, a eu une fréquence d'usage très rapidement décroissante en fonction de la progression dans l'échelle statutaire, et ce quelle que soit l'époque. En effet, l'analyse des bâtiments reconnus aujourd'hui semble témoigner assez clairement d'une relation entre statut, et complexité du plan de l'appartement, niveau par niveau.

Si l'on en reste aux appartements à une seule pièce, parmi les témoins les plus anciens on trouve par exemple le palais de Tours, où l'appartement seigneurial était certainement établi dans la tour carrée flanquant la *grande salle* ; ce palais du XI^e siècle était donc articulé en une *grande salle* flanquée, à chaque étage (?) par une *chambre* résidentielle (fig. 13). C'est le schéma classique de la *salle à tour*, dont les exemples sont innombrables au fil du temps ; voyons ainsi, au XII^e siècle, l'ensemble résidentiel d'Albigny, avec sa *salle* flanquée d'un côté par l'église paroissiale, de l'autre par la tour à chambres superposées (fig. 67). A la charnière entre XII^e et XIII^e siècles, l'ensemble de Crépy-en-Valois présente la même distribution, avec une tour affectée aux chambres, la chambre principale communiquant avec la *grande salle* au second niveau (fig. 181).

Cette référence de la *salle à tour* constitue l'une des plus sérieuses pistes pour emplir cette catégorie des appartements à pièce unique. On citera, à peu près à la même époque, le château d'Uchaux dans le Vaucluse, celui de Bernstein en Alsace, plus tard celui de Commarque en



142

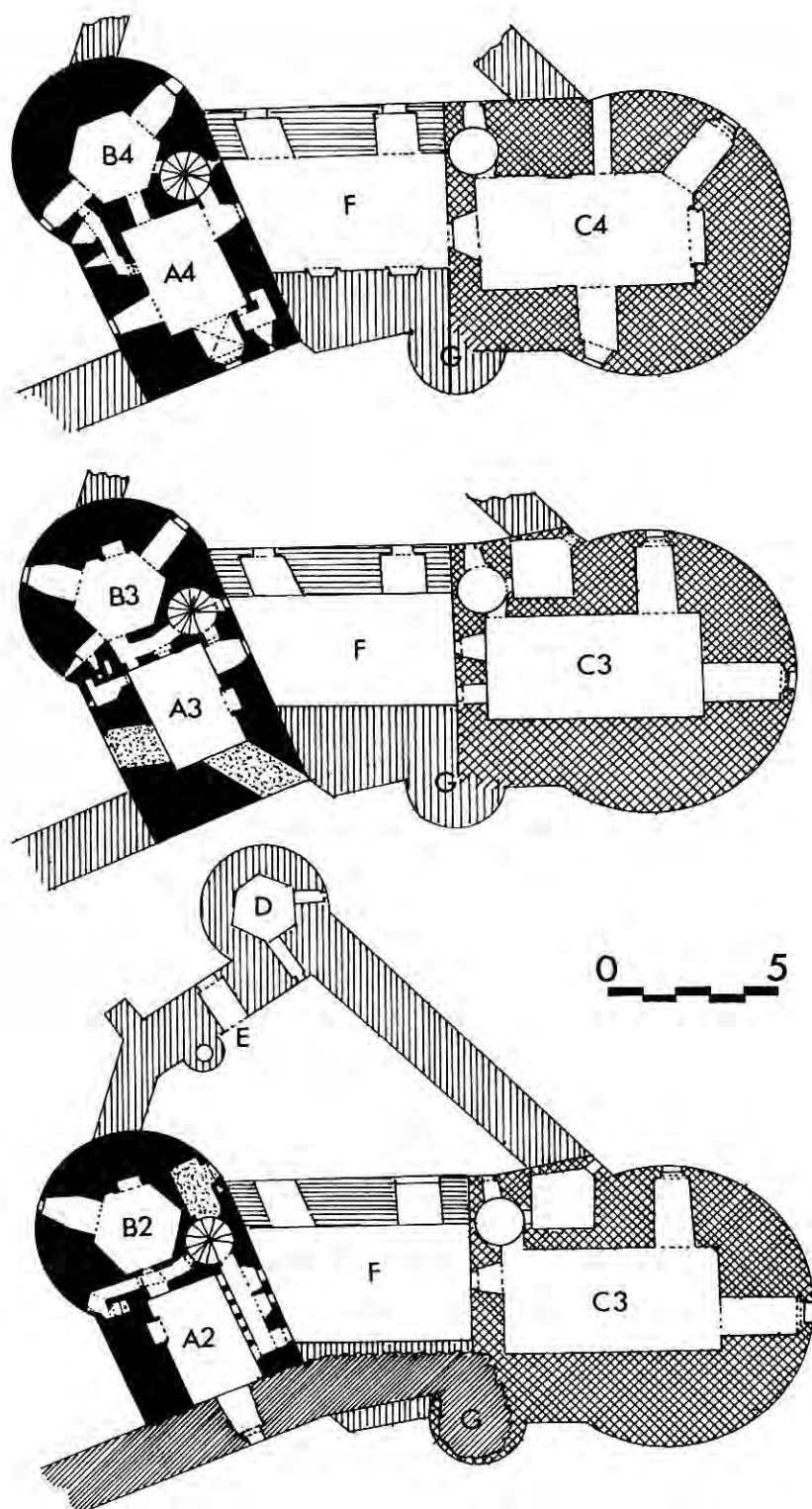
142. THERMES-D'ARMAGNAC (Gers).
Vue de l'ensemble castral des vicomtes
d'Armagnac, édifié à la charnière des XIII^e
et XIV^e siècles.

Dordogne (fig. 162), parallèlement à celui de Beynac dans la même région (fig. 72) ; au XIV^e siècle celui de Thermes en Armagnac (fig. 75, fig. 142), ou ceux des châteaux dits gascons, tels Sainte-Mère (fig. 77), Plieux, et beaucoup d'autres ; à la même époque celui, parmi d'autres, de Labastidette en Quercy, ou encore celui d'Arques dans les Corbières, celui de Puivert aussi. Mais il faut cependant se garder d'assimiler dans la même fonctionnalité toutes les *salles à tour*, ou toutes les *tours-salles*. Encore faut-il que dans ces espaces résidentiels, la *salle* soit d'un seul niveau : dès lors que la *salle* possède plusieurs niveaux, en correspondance avec ceux de la tour, il y a fort à parier que les niveaux supérieurs du bâtiment *salle* ont été des espaces liés à la fonction privée, des *chambres de parement*. Le meilleur exemple en est celui du château ducal de Brest, au XV^e siècle, qui, contrairement à l'impression que pourrait donner son plan, n'est nullement une résidence à *chambre sur salle*, mais bien un édifice complexe, doté d'une *grande salle* sur cuisine, avec au-dessus un complexe bipartite *chambre de parement/chambre* (fig. 143).

On ne le limitera pas, il s'en faut, aux *salles à tours*. Dans les années 1300, Viviourès (La Rouquette), offre un bel exemple de logis à une seule pièce flanquant la *grande salle* (fig. 57). Plus tard, les manoirs bretons traduisent un programme similaire : l'appartement seigneurial s'y limite à la chambre, établie en entresol par rapport à la salle du commun (Le Hac), ou de plain-pied avec la salle noble.

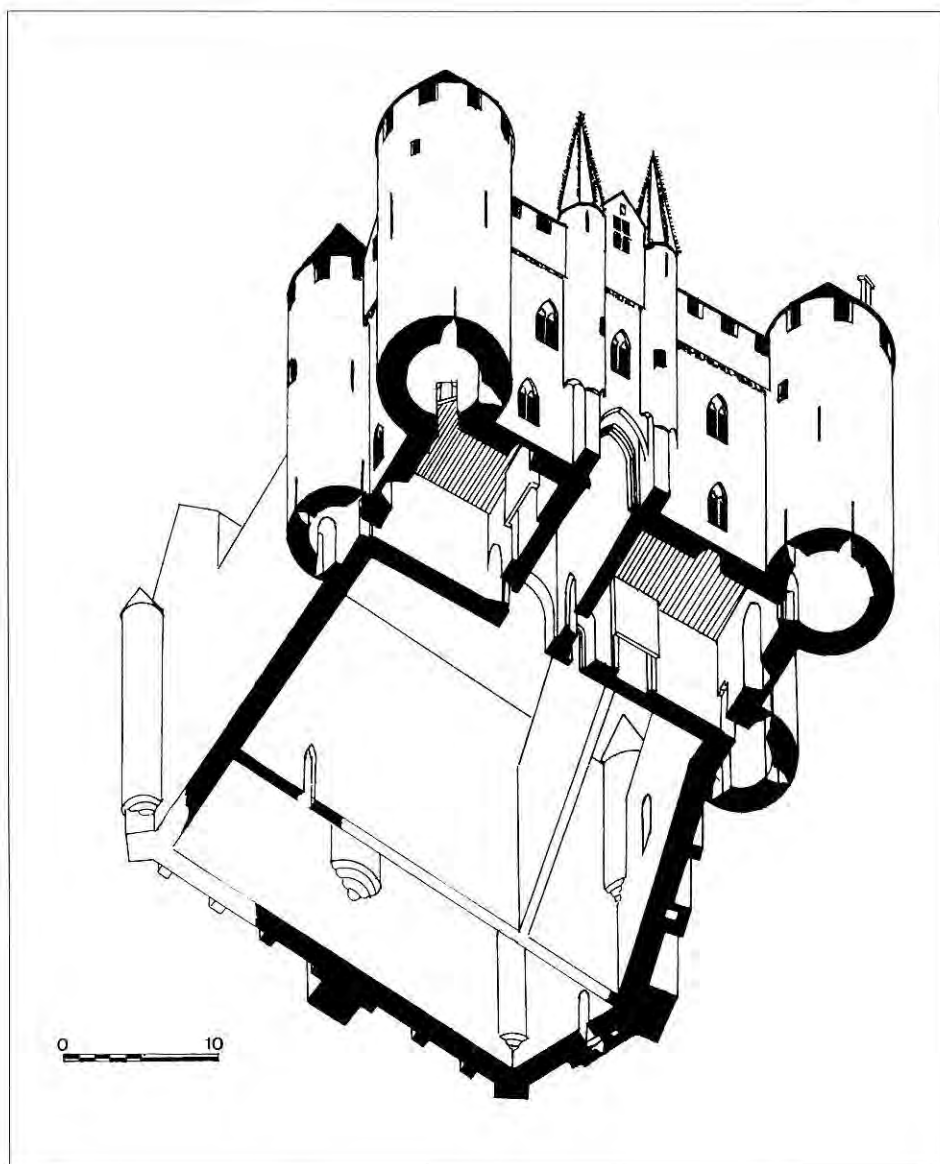
Et l'on n'oubliera pas, bien évidemment, les *tours-résidences* isolées composées d'une pièce par niveau, qui furent légion du XII^e au XV^e siècle, comme on l'a vu dans le volume précédent. De Chambois au XII^e siècle, à Bassoues à la fin du XIV^e siècle, la liste est longue.

D'une façon générale, la chambre, formant l'unique élément par niveau de l'appartement, est alors dotée du minimum de confort et d'hygiène. Cheminée bien évidemment, mais aussi latrines, que l'on trouve répétées à chaque niveau ; fenêtres, parfois solennelles au niveau seigneurial, comme la magnifique *claire-voie* de Commarque au niveau noble.



-  Époque gallo-romaine
-  Première campagne médiévale
-  Seconde campagne médiévale
-  Troisième campagne médiévale
-  Remaniements du XVII^e siècle

0 5



144

144 . ARMENTIERES-SUR-OURCQ (Aisne).
Axonométrie de l'ensemble résidentiel
à quatre tours du XIII^e siècle.

Appartements à une seule pièce par niveau, flanquée d'appendices (tourselles)

Par rapport aux appartements à pièce unique par niveau, la série des édifices dotés de tourelles, qu'il s'agisse de *tours-résidences*, ou de maisons complètes, apporte un nouvel axe de programme. On ne citera pas des cas tels Ambleny, Etampes, ou Houdan, car l'espace central y servait de *grande salle*, alors que les tourelles fournissaient des volumes pour chambre, latrines, chapelle. Dans ces édifices du XII^e siècle, le schéma classique *aula/capella/camera* était reproduit en réduction, comme il le fut, deux siècles plus tard, dans un édifice tel que la tour de Largoët. On a vu d'ailleurs, dans le volume précédent, qu'il en allait de même dans les grandes tours-résidences multifonctionnelles du début du millénaire, telles Ivry-la-Bataille, la tour de Londres, Falaise, et d'autres encore. Mais, ici encore, il faut se mettre en garde contre une interprétation trop rapide : la reproduction verticale des programmes par niveau permettait de différencier les espaces, et en particulier de ménager des salles faisant filtre entre la fonction publique et la fonction privative : après tout, rien n'interdit de reconnaître, dans la tour d'Etampes, un niveau affecté à la *grande salle*, et un niveau, supérieur, affecté à la *chambre de parement*, encadrée de la chambre, de l'oratoire ; rien non plus ne l'interdit à Ambleny.

Ce qui nous intéressera ici est plus spécifique : il s'agit des espaces résidentiels agrandis par des appendices, au premier chef les tourelles ou tours flanquantes, offrant des volumes aptes à des fonctions résidentielles. On pensera ainsi à Nemours, avec sa *salle-tour* flanquée de tourelles, dont une accueillait la chapelle (t.I, fig. 140) ; on peut supposer que les trois autres tourelles pouvaient accueillir des chambres, mais l'on reste ici dans le schéma déjà décrit de la réduction du trio *grande salle/chambre/chapelle*. Ici encore, le doute s'insinue du fait de la répétition verticale du programme, autorisant la présence d'une *grande salle* à l'un des niveaux, et d'un complexe *chambre de parement/chambre/oratoire* au niveau supérieur.

Bien plus intéressant est l'exemple fourni par Armentières-sur-Ourcq. Ici, l'on trouve un logis formé au rez-de-chaussée par cuisine et salle commune, au premier par chambre seigneuriale et *grande salle*. Celle-ci commu-

nique, à l'un de ses angles, avec une chapelle ménagée dans une tour flanquante ; restent trois autres tours flanquantes, l'une donnant sur la *grande salle*, deux autres donnant sur la chambre seigneuriale. On peut alors se poser la question de l'utilisation de ces espaces annexes, tout spécialement ceux qui garnissaient la chambre seigneuriale. Peut-on penser qu'il y avait partition, dans cet espace résidentiel, entre une chambre d'honneur, chambre de parement, avec des chambres à coucher situées dans les tours (fig. 56, fig. 144) ?

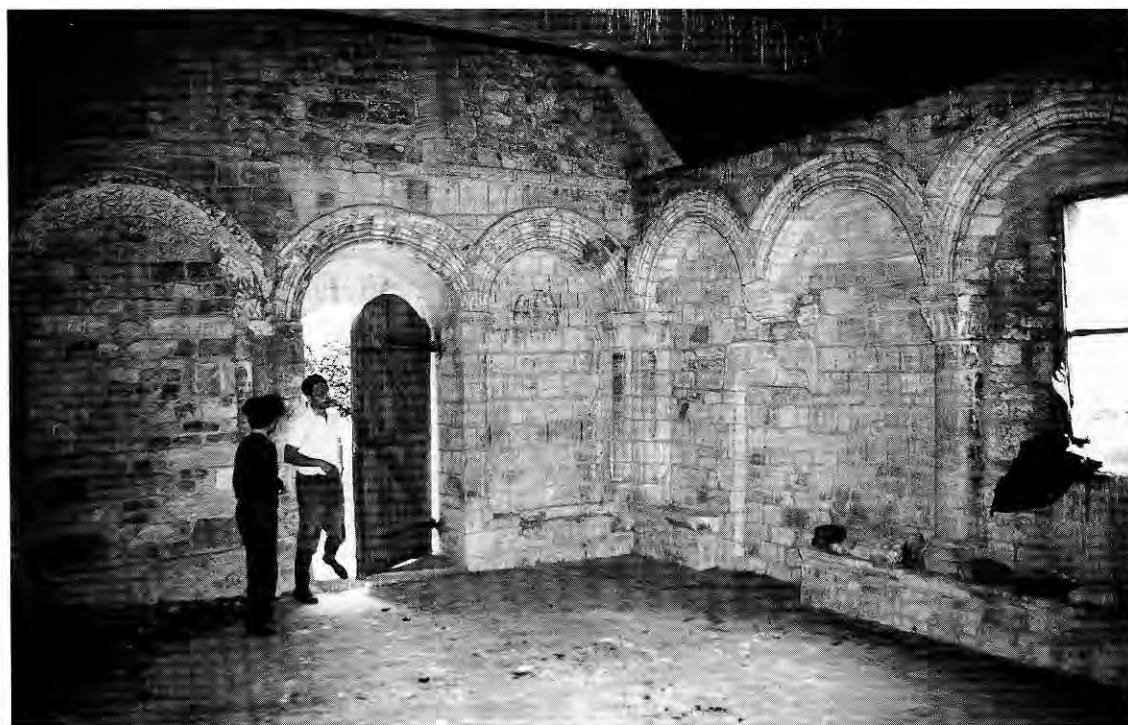
La tour de Vincennes offre, de ce point de vue un très curieux exemple, marqué du sceau royal. A chaque niveau, on y trouve une chambre principale : au premier étage la *grande salle*, au second la chambre du roi, au troisième la chambre du dauphin. La chambre est constituée par l'intégralité du volume disponible dans le corps carré de la tour ; mais elle est complétée par des espaces ménagés dans trois des quatre tourelles flanquantes, la quatrième accueillant un escalier en vis monumental. L'une de ces trois tourelles était affectée à l'oratoire, comme l'a montré M. WHITELEY ; les deux autres étaient très certainement réservées à des fonctions domestiques, y compris peut-être le couchage privé. A l'étage royal, il existait de surcroît, à côté de la tour de latrines, une petite *sallette* voûtée qui fut très certainement l'une des études royales (t.I, fig. 168, fig. 263).

Ainsi paraît se dégager un concept de programme résidentiel sophistiqué autour de l'apparence simple d'un appartement à une pièce par étage : celui où la pièce principale forme, de fait, la chambre de réception, que l'on pourrait appeler semi-publique ; à côté d'elles, des volumes annexes offraient la possibilité de chambres privatives, ou de cabinets.

Mais, une fois encore, il faut ici faire preuve de prudence : à Vincennes, la superposition des fonctions donnait verticalement un cuisine, une salle commune, puis la chambre du Roi, celle du Dauphin. On peut assez facilement imaginer que la salle inférieure était, de fait, une *chambre de parement* annexe de la chambre royale.

APPARTEMENTS PRIVÉS À PLUSIEURS VOLUMES PRINCIPAUX PAR NIVEAU

Ainsi s'introduit (au plan des programmes, non au plan de la chronologie) une organisation de l'appartement en fonction de deux espaces. Le premier est celui que l'on pourrait appeler semi-public ; il s'agit d'un espace intermédiaire entre la *grande salle*, totalement publique, et la chambre privative proprement dite. Le second est celui de la chambre où dort le seigneur (respectivement son épouse, ou ses enfants dans



145. ENGLESQUEVILLE-LA-PERCÉE (Calvados) : Château de Beaumont-le-Richard. Vue intérieure de la *chambre de parement* attenante à la chambre privative du seigneur ; on comparera cette salle avec la salle royale de Senlis, sensiblement contemporaine.

le cas d'appartements à plusieurs niveaux). Dès le IX^e siècle, le plan de l'abbaye de Saint-Gall fournit un témoin d'une telle bipartition de l'appartement de l'abbé, subdivisé en *camera* et *solarium* au premier étage (fig. 171).

L'un des exemples les plus parfaits de cette organisation, mis en évidence par E. IMPEY, se trouve, dès le XII^e siècle, au château bas-normand de Beaumont-le-Richard. Ici, l'appartement seigneurial, totalement indépendant des autres édifices résidentiels, se constitue d'une cave surmontée par un ensemble à *chambre de parement* et chambre privative. La *chambre de parement*, luxueusement agencée, était bordée d'arcades à banquettes sur trois de ses faces ; une cloison, peut-être simple tenture, la séparait de la chambre proprement dite (fig. 145).

Cette disposition est identifiable au palais royal de Senlis, également au XII^e siècle ; ici, au-delà de la *grande salle* royale, déjà doublée par une *grande salle* publique, l'on trouvait la succession d'une grande chambre qui fut remodelée au XIV^e siècle, devenant la chambre royale, et d'une chambre privative ménagée dans une tour gallo-romaine, transformée plus tard en oratoire. Il s'agissait ici manifestement d'un doublon *chambre de parement*/chambre privative (fig. 18, fig. 19). Or il est tout à fait significatif de comparer cette résidence royale senlisienne avec la résidence d'un grand dignitaire du royaume, le comte de Vermandois, édifiée à moins de cent mètres dans la même ville ; ici, la *chambre* privative était ménagée aussi dans une tour de l'enceinte gallo-romaine, mais elle donnait directement sur la *grande salle* qui formait le cœur de la maison : la différence statutaire explique, dans ce cas, l'absence de *chambre de parement*.

Cette structure à deux composantes ne suffit pas, à l'évidence, pour rendre compte de l'évolution selon l'axe diagonal statut/chronologie ; lorsque l'on décrit cet axe, c'est-à-dire que l'on progresse tout à la fois en statut et en chronologie, on s'aperçoit que l'appartement seigneurial distingue de manière de plus en plus formelle des espaces différenciés annexes permettant au maître de s'isoler progressivement, depuis la *chambre de parement* jusqu'à la chambre privative, en passant par la *chambre de retrait*, l'oratoire privé, les *cabinets* et les *études*. Une différenciation sensible essentiellement par les documents qui nous sont parvenus de plus en plus nombreux au fil du temps, comptes ou inventaires ; une différenciation qui n'est plus

nécessairement reconnaissable dans les édifices, qu'ils soient anciens ou plus récents, ne serait-ce que du fait de la disparition des structures non maçonnées. Aussi se gardera-t-on d'attribuer quelque poids que ce soit à l'absence de documents pour les époques situées entre le XII^e et le milieu du XIV^e siècle : cette absence de documents n'est en aucune façon une preuve d'absence de distinctions fonctionnelles dans la résidence.

En d'autres termes, dans le système d'axes statut/chronologie, le facteur chronologie est largement biaisé par l'image trompeuse que donne la meilleure conservation des documents originaux dans les époques les plus tardives. Rien ne prouve que la résidence du prince du XIII^e siècle n'a pas été conçue avec la même complexité fonctionnelle que celle de son successeur un ou deux siècles plus tard. Il suffit de lire les romans de chevalerie, par exemple *Lancelot du Lac*, écrits au début du XIII^e siècle, pour se rendre compte de la complexité des appartements dès cette époque : ainsi, au château du Lac, Lionel et son frère Bohordin occupent une *chambre "o li anfant sont"*, dotée d'une "*chanbre arrières*" et d'une "*garderobe*".

Salle ou chambre de parement, salle ou chambre à parer

L'espace de parement, traduit plus tard en espace de parade, ce qui correspond mieux au vocabulaire moderne, ne s'impose dans les documents anciens qu'à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. C'est à cette époque qu'on trouve la trace de ces espaces dans la majorité des comptes princiers. Autant que l'on puisse en juger, d'une façon générale, il s'agissait d'une chambre, voire d'une salle, située spatialement et fonctionnellement entre la *grande salle* et la chambre de couchage ; son nom même traduit sa fonction, celle du "paraître", lieu privilégié du seigneur pour montrer son luxe et son train de vie aux yeux d'une catégorie d'initiés.

Il s'agissait donc, sans conteste, d'une *salle*, mais, contrairement à la *grande salle*, elle était liée à l'appartement. Ainsi put-il exister une *salle* ou *chambre de parement* pour chaque appartement, celui du prince ou du seigneur, celui de son épouse, voire ceux des proches.

On a vu dans les lignes qui précèdent que l'expression architecturale précéda la dénomi-

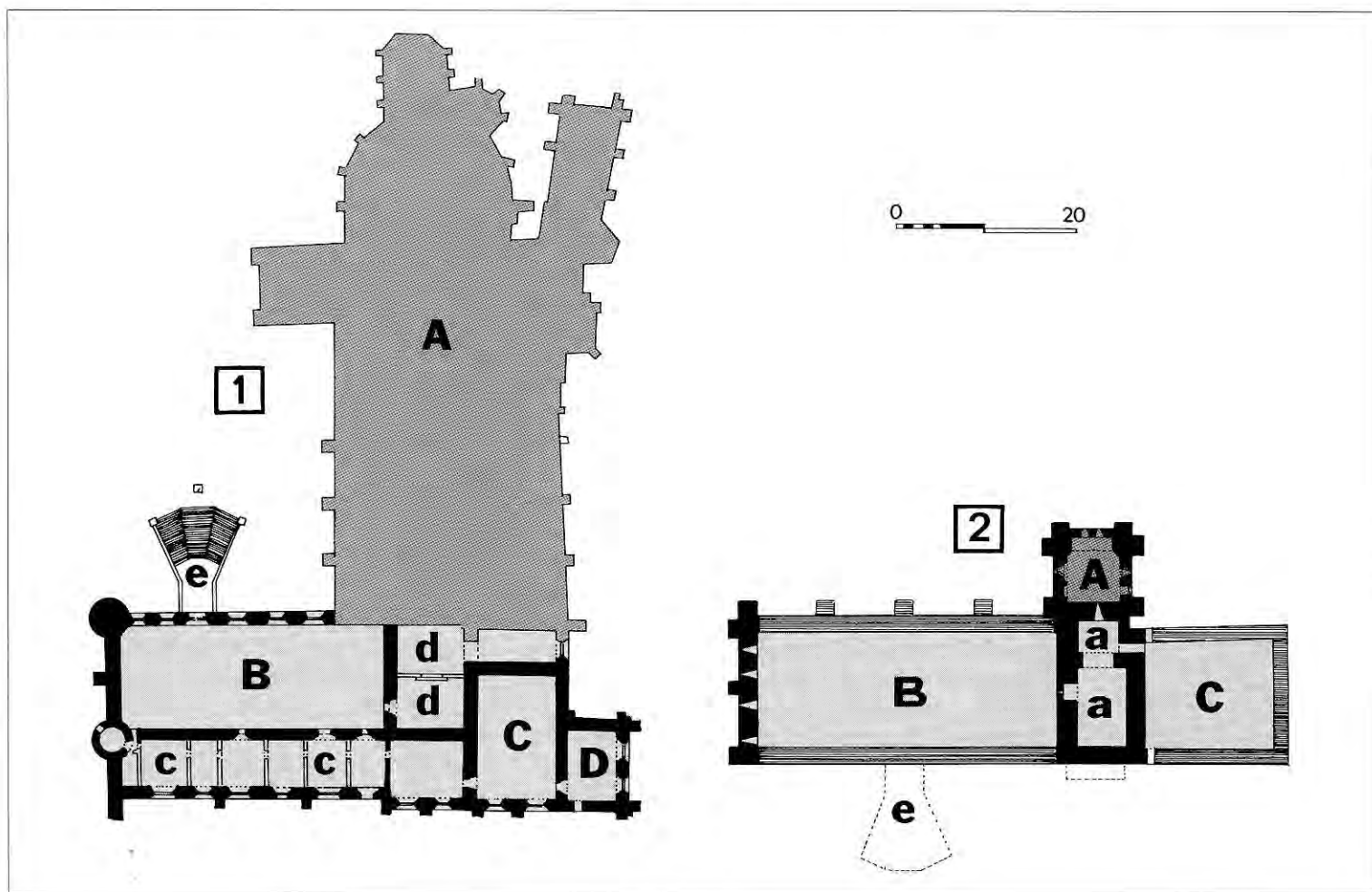
nation officielle : Beaumont-le-Richard, Senlis en sont de bons exemples. Peut-on, dès lors, en supposer l'existence dans tout édifice seigneurial ? Tout dépend en fait du statut du constructeur ; et l'on peut légitimement en faire l'hypothèse dans les résidences de seigneurs de haut niveau. Le plan du XVIII^e siècle relatif au palais comtal de Troyes, édifié très certainement entre 1150 et 1250, permet d'identifier un appartement à deux espaces principaux : la chambre privative (fig. 146, D sur le plan), et une salle semi-privative située entre *grande salle* et chambre qui ne put être qu'une *chambre de parement*. Voyons aussi le palais épiscopal d'Albi, où la tour Sainte-Catherine accueillait à la fin du XIII^e siècle, du temps de l'évêque Bertrand de Castanet, un appartement avec chambre privative, chambre de parement, garde-robe, à son deuxième étage, en continuité avec la chapelle Saint-Michel aménagée dans la tour de la Berbie-vieille par le même évêque. Cette analyse de la résidence épiscopale fortifiée d'Albi ne repose malheureusement que sur des

inventaires de 1383. Il est intéressant, à cette occasion, de noter que la *chambre de parement* est à cette époque pourvue d'un lit, certainement d'apparat, et de six banquettes destinées aux invités.

L'un des premiers exemples rencontrés dans les textes est celui d'Annecy, palais des comtes de Savoie, où cette chambre est mentionnée en 1340 ; mais, une fois encore, cette date n'indique rien, les textes antérieurs à 1350 conservés relatifs aux édifices castraux français étant extrêmement rares. Il est curieux de s'apercevoir qu'elle se situait au-dessus de la chambre du comte, alors qu'un autre texte mentionne une petite *chambre de parement* chauffée par un poêle dans une galerie attenante à la même chambre.

En Avignon, quelques années plus tard, la position de la *chambre de parement* est, à l'époque de Benoît XII, dans l'avant-dernière décennie de la première moitié du XIV^e siècle, située plus normalement entre le Tinel et la chambre privée du pape avec laquelle elle communique

146. PROVINS (Seine-et-Marne)
TROYES (Aube). Comparaison des plans des deux palais comtaux. 1 : Plan schématique du palais de Troyes, d'après le plan de Coluel au XVIII^e siècle. A : Collégiale Saint-Etienne. B : Grande Salle. C : Logis comtaux. D : Chambre (?). d : Tribune comtale. e : Grands degrés. 2 : Plan du palais primitif de Provins. A : Chapelle du comte Henri I^{er}. B : Grande salle ancienne. C : Logis (?). a-a : Chapelle primitive (?). e : Grands degrés (reconstitution libre).





147

147. BOURGES (Cher). Palais ducal. Vue actuelle de la façade intérieure du bâtiment de parement, seul reste de l'ancien palais. On reconnaît, à droite de la photo, le demi-cylindre de l'ancienne *grande vis* élevée à la charnière entre le bâtiment de parement et la *grande salle*, malheureusement disparue sur la droite. Le dernier contrefort médiéval sur la droite doit correspondre au départ de l'ancienne loggia ducale.

directement (fig. 135). Il suffit ensuite de quelques décennies, à travers le filtre de la conservation des documents, pour trouver des mentions de plus en plus nombreuses de cet espace, et pour le repérer dans l'architecture, lorsqu'elle demeure.

Faut-il citer tous les cas où se manifestèrent, dans les textes, ces *chambres de parement* ? Alors l'on pourrait, au fil des comptes, mentionner Bourges, Riom, Poitiers, le Louvre, et tant d'autres encore, en particulier dans les résidences urbaines parisiennes des grands princes, décrites *a posteriori* par Sauval. On se contentera néanmoins de mettre en avant quelques exemples où ce concept de *chambre de parement* s'impose au travers de l'analyse de l'édifice subsistant, ou de ses descriptions.

Mais il faut prendre garde de ne pas penser que l'espace réservé au "parement", au paraître, fut nécessairement limité à une seule chambre. Il suffit de lire les comptes relatifs à l'hôtel de la Poterne réaménagé par Louis d'Orléans dans les années 1400, pour s'apercevoir qu'il existait une *salle du parement* située au-dessus de la *salle du commun*, alors que le duc faisait aménager par ailleurs une *chambre de parement* en lieu et place de l'ancienne chambre de l'armurerie. Il existait donc, dans l'hôtel ducal de la Poterne à Paris, une *salle* et une *chambre* destinées à la fonction de parade.

On mettra en parallèle trois hôtels princiers, celui de Bourges dû à Jean de Berry, celui

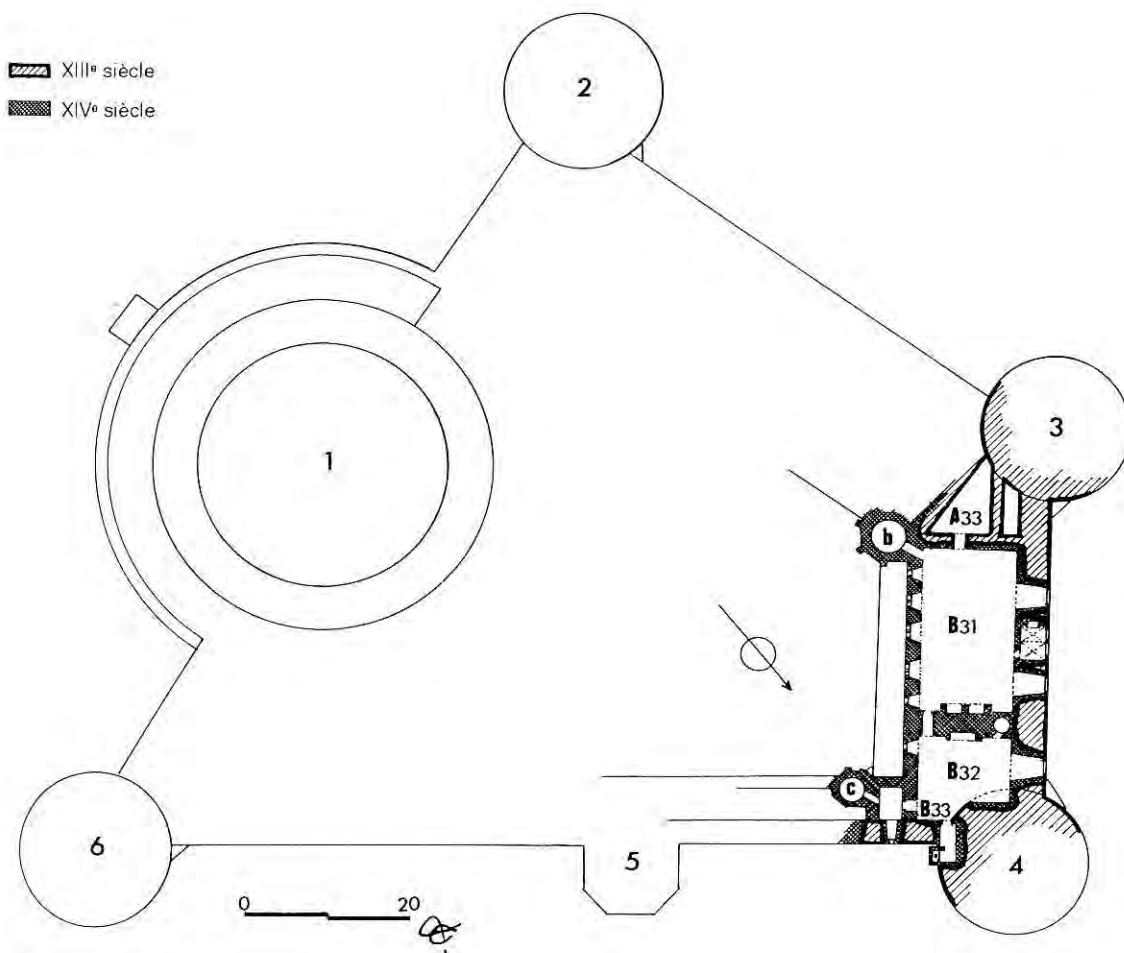
de Coucy modelé par Enguerrand VII de Coucy, enfin celui de Suscínio édifié par Jean IV de Bretagne, à des époques homogènes, c'est-à-dire dans le demi-siècle 1375-1425, pour tenter de restituer ce que purent être ces espaces de parade.

À Bourges, la *grande salle* se prolongeait par un bâtiment à deux niveaux sur caves ; chacun des niveaux était articulé en deux pièces, dotées de leur cheminée, faisant filtre entre la *grande salle* monumentale, à un seul niveau, et les appartements privés disparus. Il est intéressant de remarquer, dans cet exemple, les trois caractères majeurs : accollement d'un bâtiment du parement à deux étages, desserte de ce bâtiment par un escalier en vis propre, connexité du bâtiment de parement au bâtiment des chambres privées. Et l'on peut penser qu'ici le bâtiment de parement fut articulé en deux niveaux correspondant aux deux niveaux de la résidence princière ; dès lors, à chacun des niveaux de ce bâtiment, on peut penser qu'il exista une *salle du parement* et une *chambre du parement* connexes (fig. 105, fig. 43, fig. 147).

À Coucy, l'on peut tenter de restituer par l'esprit les dispositions de la résidence princière : au-dessus d'un étage, le premier étage de la résidence, l'on trouvait une *chambre de parement* jouxtant la chambre seigneuriale, flanquée d'une garde-robe apparemment enclavée dans les murailles construites au siècle précédent. Cette *chambre de parement* se superposait à la chambre du poêle de l'étage inférieur, la garde-robe se trouvant au-dessus du petit local de chargement du poêle ; il n'est nullement improbable que la chambre du poêle ait été primitivement la *salle de parement* de l'étage inférieur. Comme à Bourges, l'escalier en vis principal donnait directement sur la *chambre de parement* (fig. 27, fig. 148).

À Suscínio enfin, l'étage ducal se composait, au-dessus de la *grande salle* proprement dite, d'une *salle de parement* donnant accès à une zone interfonctionnelle située entre logis et tour, permettant elle-même l'accès à la chambre ducale située dans la tour flanquant l'entrée, à l'escalier menant à l'appartement de la duchesse à l'étage supérieur, enfin à une petite étuve privée réservée au duc. Un escalier en vis donnait accès directement à la *salle de parement* (fig. 129).

Ainsi semble s'imposer, au travers de l'axe statutaire, la présence d'un espace, ou de deux dans les résidences les plus huppées, spécifique-



148. COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne). Plan du second étage de la résidence, restitué d'après les comptes anciens. Voir légende de la fig. 27.

ment destiné aux réceptions semi-privatives du prince ; à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, il est directement accessible depuis l'extérieur par un escalier en vis, comme ceci se confirme à Bourges, à Riom, à Loches ou à Chinon (fig. 111). À l'hôtel de la Poterne de Louis d'Orléans à Paris, une vis spécifique dessert les espaces de "parement". On a vu que, dans l'axe chronologique, rien n'interdit d'en supposer l'existence dès une époque ancienne, quand bien même elle n'est pas attestée par les comptes ou les textes.

Mais l'on sera bien en peine de définir de façon concrète la portée, sur l'axe statuaire, de la présence ou de l'absence de *chambres de parement* ; dans les édifices mineurs, qu'il s'agisse de *salles à tour*, de *tours-salles*, la *chambre de parement* fut souvent multifonctionnelle, espace différencié de la chambre, accueillant les fonctions de garde-robe, de salle noble réservée aux intimes. Prenons-en pour exemple le manoir de La Roche-Jagut, en Bretagne : ici, le niveau infé-

rieur était articulé en cuisine, *grande salle* du commun, chambre. Au-dessus, le plan se répétait, avec une chambre au-dessus de la cuisine, une chambre noble au-dessus de la chambre du rez-de-chaussée. La salle intermédiaire, dotée d'un oratoire, peut être aujourd'hui interprétée comme une *grande salle* noble, mais aussi comme une *chambre de parement*. Dans une résidence du second ordre, la différence entre ces deux fonctions est finalement mineure (fig. 62, fig. 149).

De façon plus insidieuse encore, les *tours-salles* qui s'édifièrent tout au long de la seconde moitié du XIV^e siècle, et au demi-siècle suivant, posent un problème d'identification d'espaces : voyons par exemple Oudon, édifié à l'extrême fin du XIV^e siècle, où l'on trouve à chaque étage une bipartition entre deux chambres dotées chacune d'une cheminée. S'agissait-il d'une superposition d'appartements à *chambre de parement/garde-robe*, ou d'une superposition de chambres doubles ? On inclinera pour la première solution.



149

149. PLOËZAL (Côtes-d'Armor) : Château de La Roche-Jagut. Vue de la façade du manoir. On reconnaît à droite la chambre seigneuriale, manifestée par un décor particulier de la fenêtre (Cl. Gwyn Meirion-Jones).

La partition de l'espace de parement : la chambre de retrait

L'espace réservé au parement put être subdivisé en deux fonctionnalités : celle du parement au premier chef, celle du retrait ensuite, dans les palais les plus importants au plan statutaire – et, de façon collatérale – les plus avancés chronologiquement. On voit apparaître dans maints comptes d'aménagement ou de réaménagement du dernier quart du XIV^e siècle ou du XV^e siècle la notion de *chambres de retrait* : ce type de chambres formait un espace tampon supplémentaire entre la fonction publique et la fonction purement privative.

Il semble que la succession fonctionnelle logique ait été : *grande salle/ chambre à parer/ chambre du retrait/ chambre privative*. C'est ainsi que l'on peut interpréter les comptes relatifs au château de Poitiers réaménagé sous Jean de Berry, au château de Lusignan ou au palais de Riom restructurés sous le même maître d'ouvrage. Le programme avait été défini dès la restauration du Louvre sous Charles V, au début du dernier tiers du XIV^e siècle : on y trouvait à l'étage royal, en effet, la succession fonctionnelle *grande vis/ chambre à parer/ chambre de retrait/ chambre privative*.

Il n'est pas impossible que la structure du bâtiment de parement du palais de Bourges, encore reconnaissable, réponde exactement à

cette définition : on a vu plus haut que ce bâtiment était divisé en deux chambres par niveau, l'une servant au parement (sans doute la plus proche de la *grande salle*), l'autre servant au retrait (fig. 105).

Que signifiait la fonction de retrait ? On n'a guère de mal à comprendre qu'il s'agissait d'une fonction liée au besoin du prince, ou du roi, de se retirer d'une réunion publique dans la *grande salle* pour se livrer à des activités plus confidentielles. Au Louvre, c'est dans cette chambre que se tenait le Conseil du roi. Mais, dès lors, cette fonction pouvait, par rapport au parement, se trouver aussi bien du côté de la *salle* que du côté de la *chambre*. À Saumur, dans les années 1370, le palais fut entièrement restructuré sous Louis II d'Anjou : l'aile Ouest abrita la *grande salle* à plusieurs niveaux, l'aile Nord abritant la série *chambre de retrait/ chambre de parement/ chapelle à loggias*. Enfin, les ailes Est et Sud contenaient les chambres du duc et de la duchesse, par la suite roi et reine.

Dans le cas de Saumur, la *chambre de retrait* constituait donc la première chambre sur le parcours *grande salle-chambres privatives*. Preuve d'une souplesse certaine du programme de juxtaposition des fonctions dans les palais complexes (fig. 150). Encore faut-il nuancer ce constat en remarquant que la *chambre de retrait*, avec l'escalier principal, communiquaient avec le côté public de la *grande salle* ; l'estrade noble

était à l'opposé, avec une cheminée monumentale et un accès privatif donnant sur un petit couloir situé dans l'aile Sud, permettant une communication directe avec les appartements.

À l'inverse, l'hôtel de Saint-Pol, résidence des rois Charles V et Charles VI à Paris, comprenait une succession *chambre de parade/ chambre du roi/ garde-robe/ chambre du petit retrait ou étude/ grande chambre de retrait*. Le retrait n'était donc plus, dans ce cas, sur le parcours *grande-salle-chambres privatives*, mais constituait un espace annexe aux chambres privatives ; c'était-là une seconde fonctionnalité que l'on va trouver maintenant.

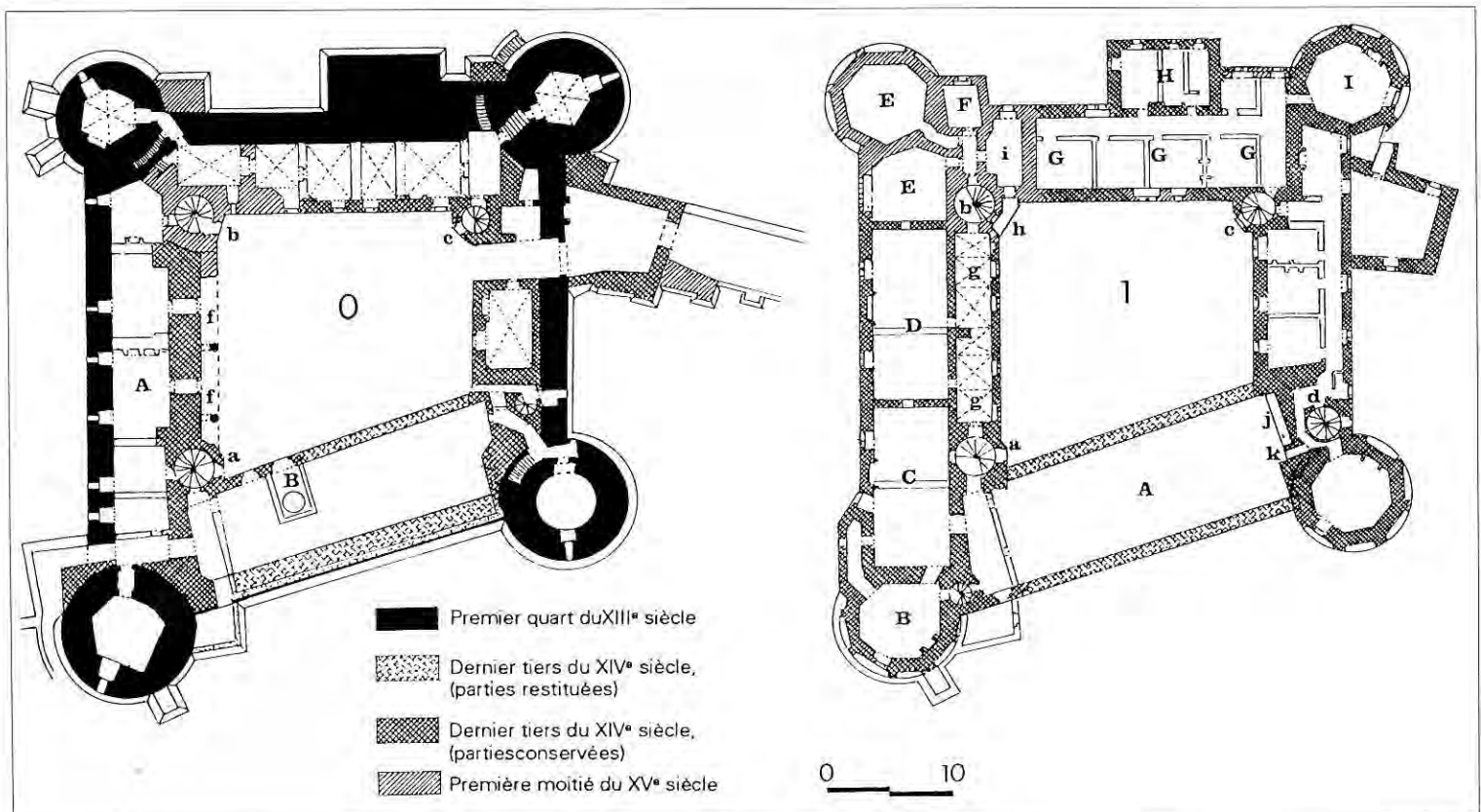
Les espaces annexes : retraits, garde-robes, études, cabinets, oratoires

À partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, les textes font état d'une multiplication d'espaces annexes aux appartements, sans que les édifices conservés permettent aujourd'hui d'en reconnaître la trace. Au premier chef figurent les espaces affectés au *retrait*, souvent multiples, qui se greffaient sur la partie privative de l'apparte-

ment, qu'il faut différencier soigneusement des *chambres de retrait* qui viennent d'être évoquées. Malheureusement, les comptes anciens ne les distinguent pas aussi clairement, d'autant qu'il n'est pas rare d'en trouver une, deux, voire même trois affectées au même appartement. On citera aussi les *études*, parfois dénommées *cabinets*, espaces affectés au prince pour ses travaux en chambre ; les *garde-robes* figurent également parmi les annexes de l'appartement, alors que l'oratoire privé est également fréquent.

D'une façon générale, ces espaces annexes ne sont pas sans poser problème : comme on vient de le dire, il est excessivement rare qu'on les reconnaisse encore dans la structuration conservée des appartements, ce qui est un indice manifeste pour qu'en de nombreux cas, ils n'aient été isolés que par des cloisons non pérennes. En second lieu, les comptes princiers des années 1350-1450 les mentionnent de façon générique : est-ce-à-dire qu'ils étaient l'apanage des plus grands, ou, une fois de plus, doit-on faire preuve de prudence en raison du caractère sélectif de la conservation des documents médiévaux, chronologiquement et statu-

150. SAUMUR (Maine-et-Loire). Plans du rez-de-chaussée et du premier étage du château, à partir de fonds de plans réalisés entre 1830 et 1848 par Dupuy, capitaine d'Artillerie, complétés et amendés par les observations de l'auteur.
0. Rez-de-chaussée. A : Bas cellier. B : Puits primitif. a : Escalier majeur de Louis II d'Anjou. b : Escalier mineur de René d'Anjou. c : Escalier des appartements. **1. Premier étage.** A : Grande salle. B : Garde-robe. C : Chambre de retrait. D : Chambre de parement. E-E : Chapelle de Louis II, remaniée sous René d'Anjou. F : Oratoire de René d'Anjou. G-G-G : Appartements (de la duchesse ?). H : Chambre privative (?). I : Chambre dite du roi (chambre privative ducale ?). a : Escalier majeur de Louis II. b : Escalier mineur de René d'Anjou. c : Escalier des appartements. d : Escalier à double révolution et couloir d'accès à l'estrade noble de la *grande salle*. g-g : Galerie-couloir. h : Balcon reliant la galerie au corridor de René d'Anjou. i : Corridor de René d'Anjou.



151. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Vue extérieure des cabinets voûtés des premier et second étage ; ces cabinets étaient dotés de cheminées.



151

tairement très circonscrits à la sphère princière des princes du XIV^e siècle finissant ?

Si l'on cherche une traduction concrète de ce que purent être ces espaces annexes, alors la tour de Vincennes offre, une fois encore, une remarquable synthèse : autour de l'espace central affecté à la chambre, les tourelles offraient des espaces dédiés, l'un à l'oratoire, le second à une étude royale (à côté de la tour de latrines), les autres peut-être à des garde-robes et cabinets divers. Voyons, de façon très tranchée, la résidence de Coucy, où la garde-robe était située à côté de la *chambre de parement*, alors que dans le mur de celle-ci était ménagé un petit espace voûté, *cabinet* ou *étude* où les comptes de 1387 situent l'"écrin" du seigneur, et où la description d'Antoine d'Asti, au milieu du XV^e siècle, place les conférences secrètes du prince (fig. 148, fig. 151). Quant à l'oratoire seigneurial, il se situait vraisemblablement à proximité de la chambre seigneuriale, desservi par une vis particulière (fig. 177).

Les comptes des années 1400 montrent, de façon nette, que ces espaces annexes à l'appartement étaient constitués sans règle aucune : ainsi à Angers au milieu du XV^e siècle, on trouve le "petit retrait du roi", la "chambre du haut du retrait du roi", enfin la "petite chambre du haut

retrait du roi", visiblement situées à deux niveaux différents. Quant à l'affectation exacte de ces espaces, elle est plus floue encore ; si le nom de "retrait" semble suggérer un espace réservé au prince pour son intimité, les comptes de René d'Anjou, au XV^e siècle, montrent que ces retraits étaient des lieux affectés aux activités privées du prince, quand bien même il n'en était pas l'acteur. Ainsi certains retraits étaient-ils équipés d'écritoirs, d'autres servaient à l'enlumineur du prince, d'autres enfin étaient affectés aux valets de corps.

Il ne faut pas penser, d'ailleurs, que ces *retraits*, *études*, *cabinets* n'étaient que de petits cagibis : ainsi l'*étude* du premier étage de l'hôtel Saint-Pol comprenait une antichambre dans laquelle se trouvait un lit.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des documents montre sans aucun doute que le XIV^e siècle fut marqué par une multiplication de ces espaces annexes à l'appartement, souvent interprétée comme une évolution chronologique vers une plus grande affectation et différenciation fonctionnelle de ses espaces. Il suffit de constater que l'appartement papal en Avignon comportait, dès le milieu du XIV^e siècle, une *chambre de parement*, une *garde-robe*, une *étude*, pour se rendre compte de cette évidence

(fig. 135). Mais, une fois encore, si l'on demeure sur le même axe statuaire en décrivant l'axe chronologique, rien n'indique que les résidences antérieures n'aient pas été dotées de telles distinctions spatiales, dont on a vu qu'elles furent certainement bâties en matériaux non pérennes.

APPARTEMENTS À RÉPARTITION VERTICALE, OU MIXTE

À plusieurs reprises déjà, on a évoqué certains cas où la structuration interne des appartements reposait sur une organisation verticale, et non horizontale. À commencer par les tours maîtresses, où fréquemment la logique de la juxtaposition horizontale ne pouvait s'exprimer ; dès lors, il est tentant d'interpréter la succession verticale des salles comme une transposition, à la verticale, d'organisations ailleurs exprimées sur l'horizontale. Il en va de même pour les *tours-salles* ou *salles-tours* ; en l'absence d'indices architecturaux, l'identification exacte du type de structuration reste du domaine de la spéculation.

Ceci d'autant plus qu'il a pu exister des bâtiments mêlant les logiques horizontale et verticale ; l'usage d'un édifice doté, sur plusieurs niveaux, d'une bipartition répétitive de niveau à niveau, ne peut s'interpréter qu'assez difficilement en l'absence de textes. Suivant le statut du maître d'ouvrage, suivant le nombre de niveaux, on peut mettre en exergue des organisations purement verticales, comme à Vincennes à la fin du XIV^e siècle (chambre de parement sous la *chambre* du Roi), et des organisations purement horizontales, comme à Sarzay, ou à Fourchaud (superposition d'appartements à deux chambres jouant le rôle de *chambre de parement/garde-robe* et de chambre privative). Des édifices tels que la tour de Dinan, ou celle de Largoët, offrent en intermédiaire des structurations mixtes, où les appartements semblent se mélanger dans une grande complexité de programmes, ceci sans compter avec les aménagements d'intérieur qui nous sont aujourd'hui totalement inconnus, avec les séparations en cloisons légères qui n'ont laissé aucune trace.

LES CUISINES

Les cuisines furent, de tout temps, un élément majeur de la résidence seigneuriale ; elles formaient l'outil primordial de la bonne réception, au point que, dès le Moyen Âge, s'imposait l'expression "faire bonne chère" dès lors que l'on souhaitait honorer un invité. Cependant, l'identification en tant que tel d'un lieu affecté à la fonction culinaire ne fut certainement pas l'inclination primitive : la fonction culinaire fut très certainement, dans les premiers siècles de la féodalité, intégrée aux autres fonctions de réception. Mais une évolution considérable s'imposa, dès le XII^e siècle, allant vers une spécialisation de plus en plus forte de la fonctionnalité.

STRUCTURATION ET POSITIONNEMENT DES CUISINES

La fusion avec la grande salle

Les fouilles menées sur les palais seigneuriaux les plus anciens semblent attester d'une proximité extrême de la fonction culinaire et de la *salle* ; plus encore, d'une véritable fusion, la fonction culinaire étant partie intégrante de la résidence, voire de la *grande salle*.

De fait, l'on trouve dans la plupart des *salles* anciennes la trace de foyers à même le sol : foyers ménagés au sein même de la *grande salle*, comme par exemple à Caen dans le premier tiers du XII^e siècle, ou prévus dans une annexe directe de la *salle*, comme à Fécamp le siècle précédent. Il ne fait guère de doute que la fonction culinaire a été primitivement très proche de la fonction ostentatoire, la cuisine, se résument souvent en la rôtisserie, se pratiquant sur les lieux mêmes de la réception. Ce n'est que plus tardivement qu'à Caen, par exemple, au XIV^e siècle, fut édifié sur l'un des flancs de l'Échiquier, proche de la grande porte d'entrée, le Tinel, cuisine destinée à la préparation des mets servis dans la *grande salle*.

Dès lors que la *grande salle* possédait plusieurs niveaux, il était possible de pratiquer une séparation, la cuisine se cantonnant alors au rez-de-chaussée. La structuration du palais de Senlis en est un bon exemple au XII^e siècle, avec la cuisine en rez-de-chaussée, sous la *salle* noble : ceci imposait des circulations internes

aujourd'hui mal identifiables. Mais on se gardera de penser que ce fut une marque d'archaïsme : au début du XVII^e siècle, le "Donjon" de Sully-sur-Loire fonctionnait encore de cette façon, sur la base d'un programme du tout début du XV^e siècle (fig. 170). De même, on trouve une telle structure à la Roche-Jagut au début du XV^e siècle, ou encore au complexe ducal de Brest au milieu de ce siècle (fig. 143). Dans les logis intégrés, qu'il s'agisse de *tours-salles*, de *salles-tours*, de *salles à tours*, la cuisine fut le plus souvent ménagée à l'étage le plus bas de l'espace jouant le rôle de *salle*, quelle que soit l'époque, et sans que l'on puisse en aucun cas mettre en avant un quelconque archaïsme.

Ainsi, à Armentières-sur-Ourcq, la cuisine bien identifiable se tenait sous la chambre noble ; l'édifice du XIII^e siècle ne faisait qu'anticiper le programme de La Roche-Jagut, un siècle et demi plus tard, où la cuisine de rez-de-chaussée était située sous une chambre, qui n'était pas cette fois la chambre noble. À Suscinio, dans les années 1380, la cuisine se trouvait au rez-de-chaussée, et communiquait avec la *grande salle* par un escalier ; à Brest, au XV^e siècle, la cuisine occupait une place équivalente, les communications étant facilitées par un passe-plats (fig. 143).

Les contraintes de l'hygiène en fonction des programmes

Dès lors, on peut assez facilement se représenter les différences qui purent exister pour les cuisines, entre les *salles* à un seul niveau de rez-de-chaussée, et les *salles* à plusieurs niveaux. Dans les premières, en effet, il était possible de se contenter de foyers centraux servant tout à la fois au chauffage et à la cuisine ; au contraire, dans les secondes, la présence de planchers entre le niveau inférieur et le niveau supérieur exigeaient que la cuisine se fit dans des cheminées murales : ce fut le cas de Senlis.

Or, on l'a vu, les *salles* de l'orbite française furent, en grande majorité, des édifices à deux niveaux au moins, contrairement peut-être aux *salles* d'outre-Manche : dès lors, il s'imposait de prévoir pour les cuisines des cheminées murales. Mais, pour autant, l'hygiène, ou plus spécifiquement le confort, devaient dans un cas comme dans l'autre pousser à d'autres solutions. En effet, la pratique de la cuisine dans les *salles* de rez-de-chaussée comportait l'inconvénient

d'une pollution interne directe ; celle de la cuisine dans les espaces inférieurs à des *salles* de premier étage n'était pas moindre, ne serait-ce que du fait de la diffusion des fumées à travers les planchers. Sans doute peut-on voir là l'origine de la spécialisation et de l'isolation du bâtiment des cuisines qui se manifesta au cours du temps, semble-t-il à partir du XII^e siècle.

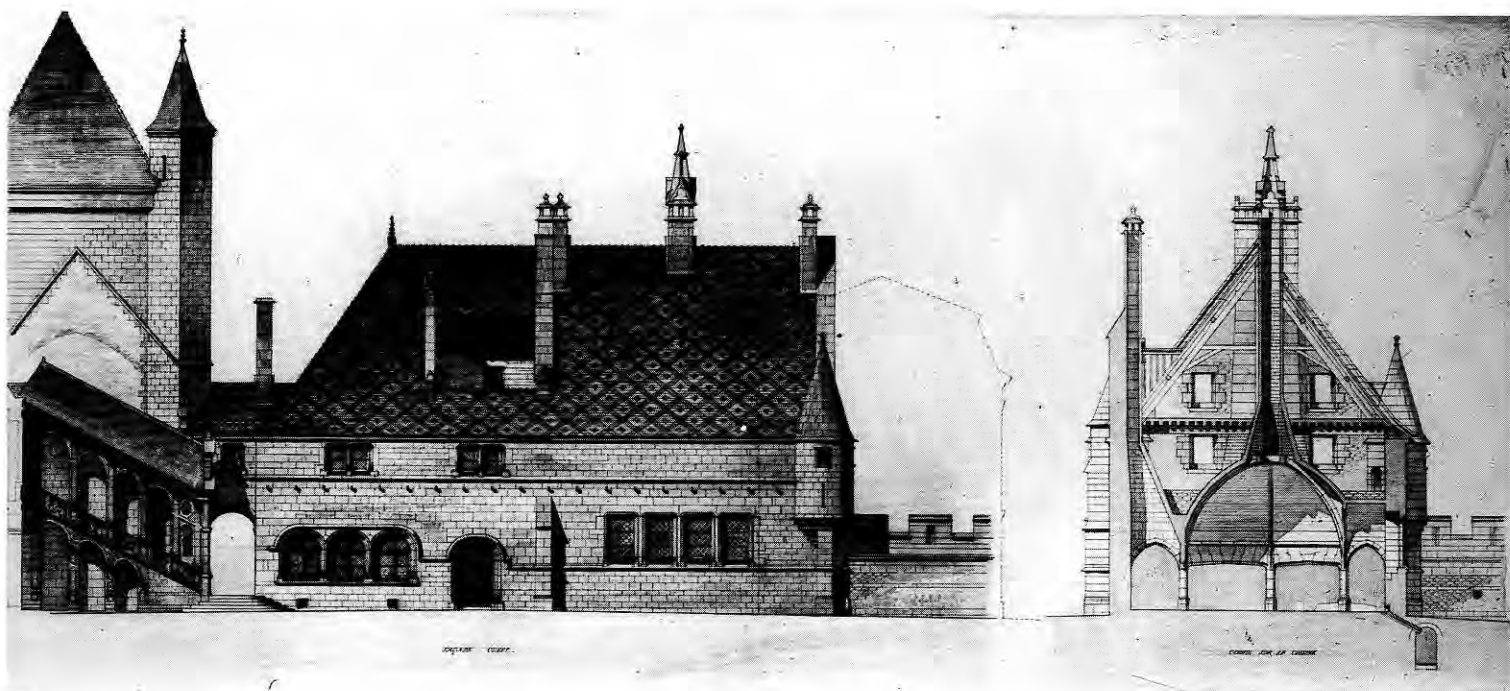
Le découplage des cuisines par rapport à la salle

Dès le XII^e siècle, au palais comtal d'Angers, on trouve un exemple de ce découplage, la cuisine se trouvant extérieure à la *grande salle*, dans un bâtiment isolé. J.MALLET a pu récemment, à partir des plans du Génie, mettre en évidence l'existence de cuisine primitive à cheminée centrale, sur le modèle de celle de Fontevrault ; elle se trouvait dans une aile perpendiculaire à celle de la *grande salle*, la distance entre l'une et l'autre n'étant pas négligeable.

Il est probable que cet exemple ne fut qu'un des témoins, parmi d'autres, d'une plus grande partition fonctionnelle. À Coucy, dans les années 1225-1230, les cuisines se tenaient entre la *grande salle* et la tour maîtresse, indépendantes de l'une et de l'autre, justifiant dès lors des dispositifs intermédiaires permettant de préparer les plats : ce furent les réchauffoirs, sur lesquels on reviendra. Le bâtiment à deux niveaux ne possédait pas de connexion directe avec la salle, ce qui tend à prouver que l'acheminement des plats s'effectuait par le grand degré. Ce n'est qu'à la fin du XIV^e siècle qu'un escalier en vis relia les deux niveaux de ces cuisines. Il n'en demeure aujourd'hui que de pitoyables ruines, montrant en particulier un grand évier (fig. 27).

À Provins, dans les années 1225 également, les cuisines furent ménagées dans une encoignure entre la *grande salle* neuve et l'ancien complexe palatial : comme à Coucy, il fallait depuis ces cuisines de rez-de-chaussée, sortir sur la cour intérieure, puis emprunter l'escalier d'honneur pour apporter les plats. (fig. 21)

À Paris, au Palais de la Cité, il semble d'après J.GUEROUT, qu'une cuisine "de bouche" ait été aménagée à l'Est de la *grande salle* ; si l'on prête foi à cet auteur, il se serait agi d'un édifice extrêmement étroit, placé au revers du pignon de cette salle. Mais les cuisines véritables se trouvaient au Nord ; édifiées sous



152. DIJON (Côte-d'Or). Palais ducal. Élévation du bâtiment des cuisines par Selmersheim en 1873. (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).

Philippe le Bel, elles manifestent parfaitement la tendance au découplement fonctionnel. Il s'agissait d'un bâtiment indépendant, communiquant avec la *grande salle* palatiale à ses deux niveaux ; aujourd'hui, il n'en demeure que le niveau inférieur, consistant en une vaste salle carrée, avec quatre cheminées d'angle à grande hotte, mais on a l'assurance que les cuisines étaient autrefois structurées en deux niveaux, chacun d'entre eux desservant un niveau de la *salle*. Édifiées au Nord de celle-ci, elles appartenaient aux extensions du palais décidées par le roi (fig. 160).

Il est malheureusement bien peu de cuisines identifiables, au fil du temps ; les fouilles du château de Longueil-Sainte-Marie, dans les années 1930, avaient permis de mettre au jour une cuisine indépendante de la tour maîtresse primitive du XII^e siècle, sans malheureusement que l'on puisse fixer la date de leur construction. Mais l'évolution du palais de Caen entre le XIII^e et le XIV^e siècle prouve, sans le moindre doute, la tendance des maîtres d'ouvrage vers une individualisation des fonctions : alors que la fonction culinaire s'exprimait sur le sol même de la *salle* de l'Échiquier primitive au XII^e siècle, la remise en ordre de l'édifice durant le XIII^e siècle conduisit, avant 1344, à l'édification d'une cuisine externe, le "Tinel", adjacente à la *grande salle*.

En Avignon, au Palais des papes dans les années 1350, les cuisines occupaient une place identique à celle des cuisines de bouche du Palais de la Cité ; situées totalement à l'extrémité du Tinel, elles étaient coincées entre *grande salle*, Tour de Trouillas et chapelle, formant un secteur affecté aux usages domestiques, y compris celui des latrines, peu à peu amplifié au cours des générations. Mais l'accès direct à la *salle* était, ici encore, difficile, au point que l'on a de la peine aujourd'hui à s'imaginer comment transitaient les plats cuisinés dans des escaliers étroits et mal adaptés au transport de vivres préparés (fig. 135).

La tendance au découplement ne fit que s'affirmer au cours du temps, les besoins en matière culinaire s'affirmant de plus en plus dans les cours, qu'elles soient royale ou seigneuriales. On mentionnera par exemple le palais ducal de Dijon, où les cuisines furent réédifiées en 1436-1439, peut-être sur des bases plus anciennes : il s'agissait d'un bâtiment indépendant de la *grande salle*, à un seul niveau, avec une cheminée centrale tout à fait monumentale (fig. 152) ; de la même façon, le château de Montreuil-Bellay offre l'exemple d'une cuisine totalement indépendante, faite d'un seul niveau doté d'une cheminée centrale, ceci pour la seconde moitié du XV^e siècle (fig. 157).



153

153. CLISSON (Loire-Atlantique). Vue des cheminées de la cuisine du XV^e siècle.

Lorsque Louis d'Orléans prit possession du château de Coucy, déjà doté d'une cuisine flanquant la *grande salle*, le premier soin de ses officiers fut de faire bâtir une nouvelle cuisine capable de répondre aux besoins d'une cour nombreuse ; elle fut conçue à ce point indépendante qu'elle se trouva reléguée à l'extérieur du château proprement dit, devant la culée de son pont-levis. Les distances s'en trouvaient d'autant augmentées.

Mais, d'une façon plus générale, les cuisines s'insérèrent au mieux qu'elles le purent entre des bâtiments existants dès lors que les maîtres d'ouvrage tentèrent d'en augmenter la capacité. Ce fut le cas par exemple à Clisson, où les cheminées de la cuisine du XV^e vinrent empiéter sur la résidence primitive. Entre la *grande salle* du XIII^e siècle sans doute remaniée au XV^e siècle, et le complexe des tours maîtresses du XIII^e siècle, les cuisines furent un espace gagné sur la résidence, doté de deux cheminées monumentales (fig. 153).

Le dédoublement des cuisines en fonction de la partition des appartements

L'exemple déjà cité de Coucy, sous Louis d'Orléans, montre à lui seul que la fonction culinaire put être dédoublée, selon les besoins existants ; ces dédoublements purent être motivés par plusieurs types de contextes. Mais, en tout état de cause, ils restèrent peu fréquents, circonscrits aux résidences statutairement les plus importantes.

Il semble que le palais de la Cité à Paris fut l'exemple type d'un tel dédoublement, sous Philippe le Bel à la fin du XIII^e siècle ; il s'agissait en l'occurrence d'un dédoublement lié à la partition verticale de la *grande salle*. Les cuisines voûtées possédaient deux niveaux, chacun étant lié à l'un des niveaux de la *grande salle*. Le seul conservé, au rez-de-chaussée, suffit par son ampleur à témoigner du "besoin culinaire" qui fut celui d'un grand palais (fig. 160).

Avignon, dans le second quart du XIV^e siècle, fournit une autre occurrence de dédoublement. En effet, ce palais était marqué par une différenciation nette de l'espace privatif du pape, et de l'espace de réception (qu'il s'agisse des réceptions courantes, ou du Consistoire). La zone privative du palais avait donc sa propre *salle*, ainsi qu'une cuisine dite "cuisine secrète". Le Tinel, *grande salle* institutionnelle, était quant à lui flanqué d'une tour affectée aux cuisines, heureusement conservée aujourd'hui. Le dédoublement était horizontal, lié à la structuration palatiale (fig. 135).

On trouvera un troisième exemple de dédoublement au palais ducal d'Angers, similaire dans son origine à celui de Coucy. J. MALLET a mis en évidence, à partir des plans anciens du palais, la juxtaposition entre une cuisine du XII^e siècle, et une cuisine neuve, plus vaste, de la fin du XIV^e siècle, pour satisfaire aux besoins de la cour des ducs d'Anjou. À Coucy, l'évolution fut identique ; mais le manque de place à l'intérieur de l'enceinte castrale primitive obligea le maître d'ouvrage à prévoir une cuisine nouvelle extérieure à cette enceinte.

Le dédoublement des cuisines s'est certainement manifesté essentiellement dans les palais statutairement les plus élevés, à partir de la fin du XIII^e siècle : il put être purement lié à la structure verticale de la *grande salle*, lié au contraire à la structuration fonctionnelle horizontale du palais, lié enfin à l'évolution chronologique de ce dernier. Cependant, il n'est pas rare, au travers des comptes conservés pour tel ou tel château, de trouver mention de cuisines dédoublées : le château de Châteauneuf-sur-Loire, certes château royal (ou ducal suivant les époques) sans être un grand palais, possédait en 1407-1408 une grande et une petite cuisine, physiquement distinctes, la seconde étant située dans une tour, et vraisemblablement affectée à la résidence royale.

LA COMMUNICATION PHYSIQUE ENTRE CUISINES ET SALLES

On peut s'étonner aujourd'hui de la distance qui sépare les cuisines reconnaissables, des parties résidentielles du palais. Si, dans les exemples les plus anciens, la cuisine est très proche de la *salle*, si elle le demeure dans la construction vernaculaire, la tendance est manifestement, au fil du temps, à une indépendance de plus en plus grande au plan spatial.

Certes, l'on observera qu'entre deux palais contemporains, ceux d'Angers et de Senlis, la situation de la cuisine fut très différente : dans le premier, la cuisine était indépendante, dans le second elle se trouvait au rez-de-chaussée de la *salle* d'apparat. Pourtant, la conséquence au plan des communications ne fut guère différente : si, dans le premier cas, les servants devaient porter les plats au travers d'une cour jusqu'à la salle, dans le second ils devaient emprunter un système d'escaliers extérieurs ou intérieurs. Si l'on fait abstraction des exemples les plus anciens où, peut-être, la fonction culinaire était indissociable de la fonction de réception, la situation presque inéluctable était celle d'une perte de charge due soit à une traversée d'espace libre, soit à une montée d'escalier. Pire encore, la perte de charge pouvait combiner ces deux inconvénients : ainsi, le parcours des cuisiniers de Coucy obligeait, primitivement, à sortir de cuisines situées en rez-de-chaussée, et à gravir le grand escalier de la chemise, pour parvenir à l'étage de la *grande salle*.

Les réchauffoirs

Une solution pouvait être, comme ce fut le cas au palais de la Cité à Paris, de dédoubler verticalement les cuisines, de manière à les rapprocher le plus possible de l'espace qu'elles devaient desservir. Mais ce type de solutions, coûteux, ne fut sans doute pas la panacée. On peut donc imaginer qu'il exista des relais entre les cuisines et les tables, relais destinés à réchauffer la nourriture. De ce point de vue, les multiples cheminées des *grandes salles* devaient permettre ce genre de fonctions : mais, au-delà des cheminées, il est attesté par les textes anciens qu'il exista des espaces spécifiquement affectés au réchauffement des plats.

On en trouve un bel exemple à Coucy, dans les années 1380-90, après la restructura-

tion du palais d'Enguerrand III. Un compte de 1387 mentionne le "reschauffoir emprès la grande salle" ; bien qu'aujourd'hui il soit impossible de l'identifier, il semble évident qu'il s'agissait d'un espace destiné à réchauffer les plats cuisinés au rez-de-chaussée, avant de les porter en *grande salle*. S'agissait-il d'une chambre dotée d'une cheminée, ou au contraire d'un local doté d'une source de chaleur radiante ? Rien dans le compte n'autorise à trancher.

Les passe-plats

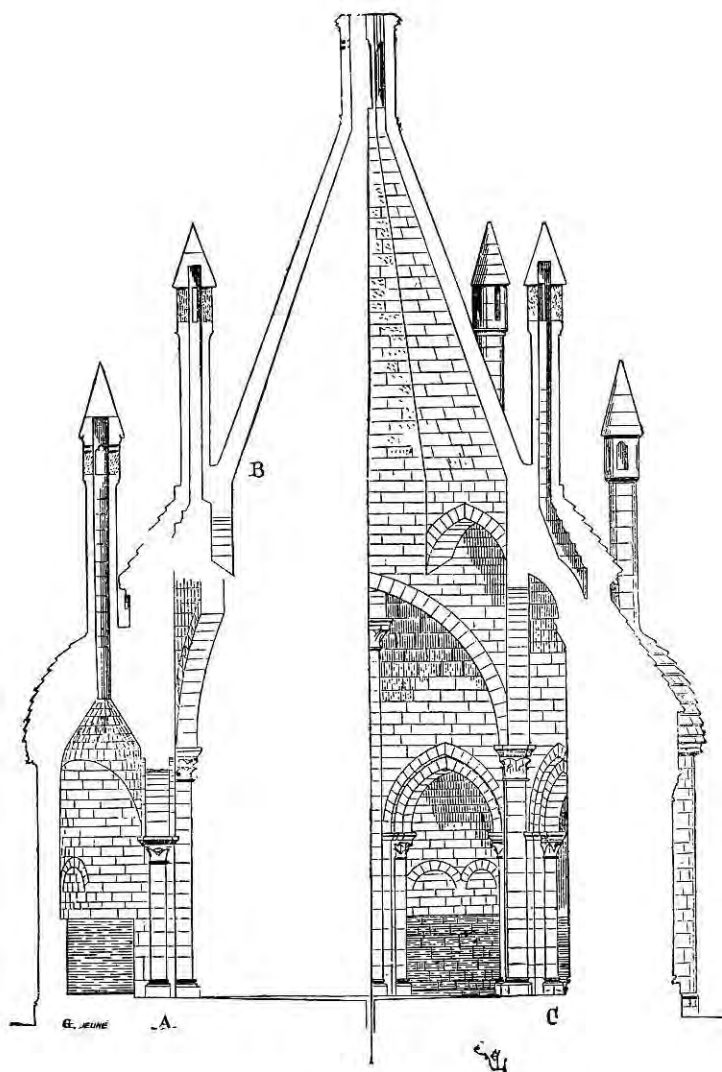
La rapidité de fourniture des plats cuisinés était impérative, afin d'éviter leur refroidissement. Aussi, lorsque la cuisine était suffisamment proche de la *grande salle*, de simples dispositifs de passe-plats pouvaient assurer l'optimisation du service. On en trouve de beaux exemples, différents dans leur fonctionnalité, dans plusieurs manoirs bretons du XV^e siècle. À la Roche-Jagut, manoir du début du XV^e siècle, la cuisine se trouvait au rez-de-chaussée, à côté d'une *salle* commune ; un dispositif d'arcades allégeant le mur intermédiaire permettait un passage des plats sans perte de charge (fig. 154). Il permettait aussi d'améliorer les performances du service vers la *salle* privée du premier étage, grâce à l'escalier en vis ménagé au coin entre la *salle* et la cuisine.

À Brest, quelques décennies plus tard, le programme est plus intégré dans le logis palatial,

154. PLOËZAL (Côtes-d'Armor) : Château de La Roche-Jagut. Vue des arcades du passe-plats ménagé entre la cuisine et la *grande salle* publique (Cl. Gwyn Meirion-Jones).



154



155. FONTEVRAULT (Maine-et-Loire).
Vues des cuisines de l'abbaye, d'après
VIOLETT-LE-DUC.

qui comprend une *salle* et une *tour-résidence*. Mais la structuration apparaît clairement, avec une cuisine ménagée au niveau 2, occupant la presque totalité de l'espace de la *salle* ; elle communiquait par l'intermédiaire d'une série d'arcades passe-plats avec un couloir desservant un escalier en vis conduisant aux salles supérieures (fig. 143).

Antérieure à ces exemples de quelques dizaines d'années, l'organisation du palais ducal de Suscinio, palais ducal de Bretagne, permet de reconnaître une disposition intermédiaire entre réchauffoir et passe-plats. La *grande salle* du palais de Jean IV possédait, en effet, un petit réduit desservi par l'une des grandes vis montant depuis la cuisine ; il communiquait avec la *salle* par une arcade servant manifestement de passe-plats, et il devait servir de réchauffoir, grâce à un système de chauffage radiant.

L'ARCHITECTURE ET L'ORGANISATION DE LA CUISINE

Il demeure malheureusement trop peu de cuisines castrales pour que l'on puisse prétendre à une restitution valable et fiable. Les quelques cuisines dont on peut reconnaître les vestiges sont liées à des édifices statutairement trop marqués pour tirer des conclusions définitives ; dans beaucoup d'édifices de second ordre, la localisation n'en est plus attestée, et la consultation des comptes-rendus de fouilles prouve, par ailleurs, que souvent elles ne sont plus reconnaissables que dans des foyers à même le sol. Chronologiquement, il est difficile, par surcroît, de bien identifier les cuisines d'édifices : si Fécamp offre, au XI^e siècle, l'exemple type d'un bâtiment à *salle* et cuisine attenante, toute généralisation est impossible.

Aussi, dès lors que l'on cherche à mettre en évidence quelques caractères communs à l'architecture des cuisines, il est presque impossible de ne pas s'en arrêter aux cuisines dont on trouve la trace monumentale, non sans que la restriction statistique éclate dès lors.

Cuisines à cheminée centrale

En ce domaine des cuisines monumentales, la matière a déjà été analysée par E. VIOLETT-LE-DUC dans son *Dictionnaire*, à partir des exemples remarquables donnés par l'architecture monastique. Le paradigme premier, dans ces cuisines monastiques, est fourni par le bâtiment des cuisines de Fontevault : il s'agissait d'un édifice octogonal, dont cinq faces étaient occupées par des cheminées ménagées dans des absidioles, accueillant les foyers de cuisine (fig. 155). Audessus des arcs triomphaux de ces absidioles, un système d'arcs intermédiaires permettait d'amortir le plan octogonal en un plan carré, les voûtures entre l'octogone et le carré accueillant des cheminées vouées au désenfumage et au désembuage ; enfin, le carré central accueillait une cheminée haute, conique, destinée à l'aération générale du volume.

Ainsi les cuisines de Fontevault, qui appartenaient à un courant identifiable également à Vendôme, à Marmoutier par exemple, ou encore à Saint-Père de Chartres, offraient-elles une structuration très évoluée, avec trois niveaux de cheminées : le niveau primaire était celui des foyers, le niveau secondaire était celui du désenfumage (utilisé à Chartres comme

niveau de fumage pour les jambons de l'abbaye), le niveau tertiaire, le plus haut, étant destiné à l'aération générale et à l'évacuation de la fumée restante.

Une telle sophistication conceptuelle des cuisines ne paraît pas avoir été coutumière dans le château, voire même dans le palais ; cependant, on se gardera d'une appréciation définitive quant à la rareté du procédé, car il en existe des exemples. Ainsi le palais comtal primitif d'Angers, au XII^e siècle, possédait une cuisine du même type que celle de Fontevrault, d'après les plans anciens que J. MALLET a pu utiliser. La cuisine, indépendante de la *grande salle*, avait un plan octogonal, avec cheminée centrale ; malheureusement, il est impossible de connaître aujourd'hui le nombre de cheminées à foyer qui furent ménagées au long des murs pour permettre la cuisson des venaisons.

À Angers également, le palais épiscopal possédait une cuisine circulaire similaire à celle de Fontevrault ; il en demeurait des ruines en 1693, reportées sur un plan publié par L. de FARCY (fig 24). Je ne connais pas, pour cette époque, d'autre exemple du même type ; pour autant, il est impossible d'en tirer quelque conclusion que ce soit. Les fouilles menées dans les années 30 au château de Longueil-Sainte-Marie ont permis de mettre en évidence une cuisine rectangulaire, avec quatre piliers centraux, une cheminée sur l'une faces, et des tuyaux à chacun des angles. Il semble bien qu'il se soit agi d'un bâtiment fonctionnant comme Fontevrault, avec une cheminée principale à foyer, quatre tuyaux de désenfumage aux angles, et un espace central doté lui-même d'une cheminée, servant à l'apprêtement des venaisons.

La notion de cheminée centrale mérite que l'on en fasse un type en soi : car elle était l'indice d'une volonté d'hygiène et de salubrité de l'espace culinaire manifeste, impliquant par elle-même l'impossibilité de superposition de niveaux, qu'il s'agisse de niveaux de cuisines ou de niveaux résidentiels. Nul étonnement si la formule resta limitée à des édifices statutairement prééminents. On citerait par exemple le palais d'Avignon, avec sa tour des cuisines du milieu du XIV^e siècle : ici encore, il s'agit d'une pyramide octogonale accueillant une cheminée centrale, alors que les foyers se trouvaient le long d'une des parois. Cette cuisine monumentale se trouvait ménagée à l'étage de la tour, au niveau du Tinel (fig. 156).



156

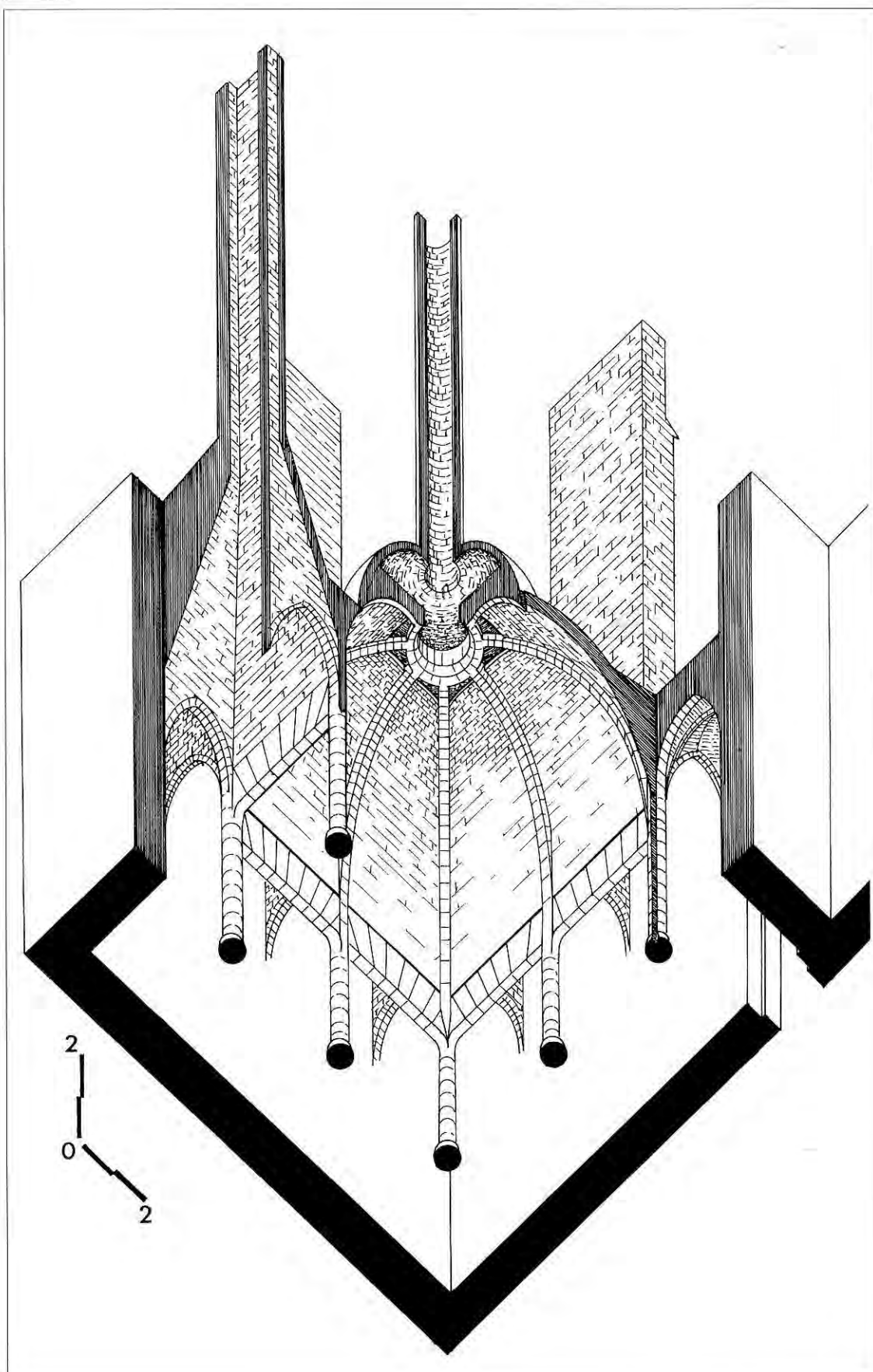
156. AVIGNON (Vaucluse). Palais des Papes. Vue intérieure de la cheminée de la Tour des cuisines, ajoutée sous le règne de Clément V.



157

157. MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire). Vue de la cuisine (à gauche de la photo). Dans le fond, les logis canoniaux.

À la fin du XIV^e siècle, deux édifices offraient des dispositions équivalentes, avec une sophistication propre à un besoin culinaire moins important : la première fut construite à Angers par Louis II d'Anjou, la seconde, sur le modèle d'Angers, fut édifiée à Montreuil-



158. DIJON (Côte-d'Or). Palais ducal.
Axonométrie en écorché des cuisines du
XV^e siècle.

Bellay (fig. 157). L'avantage de la seconde est de demeurer aujourd'hui en élévation et en fonctionnement.

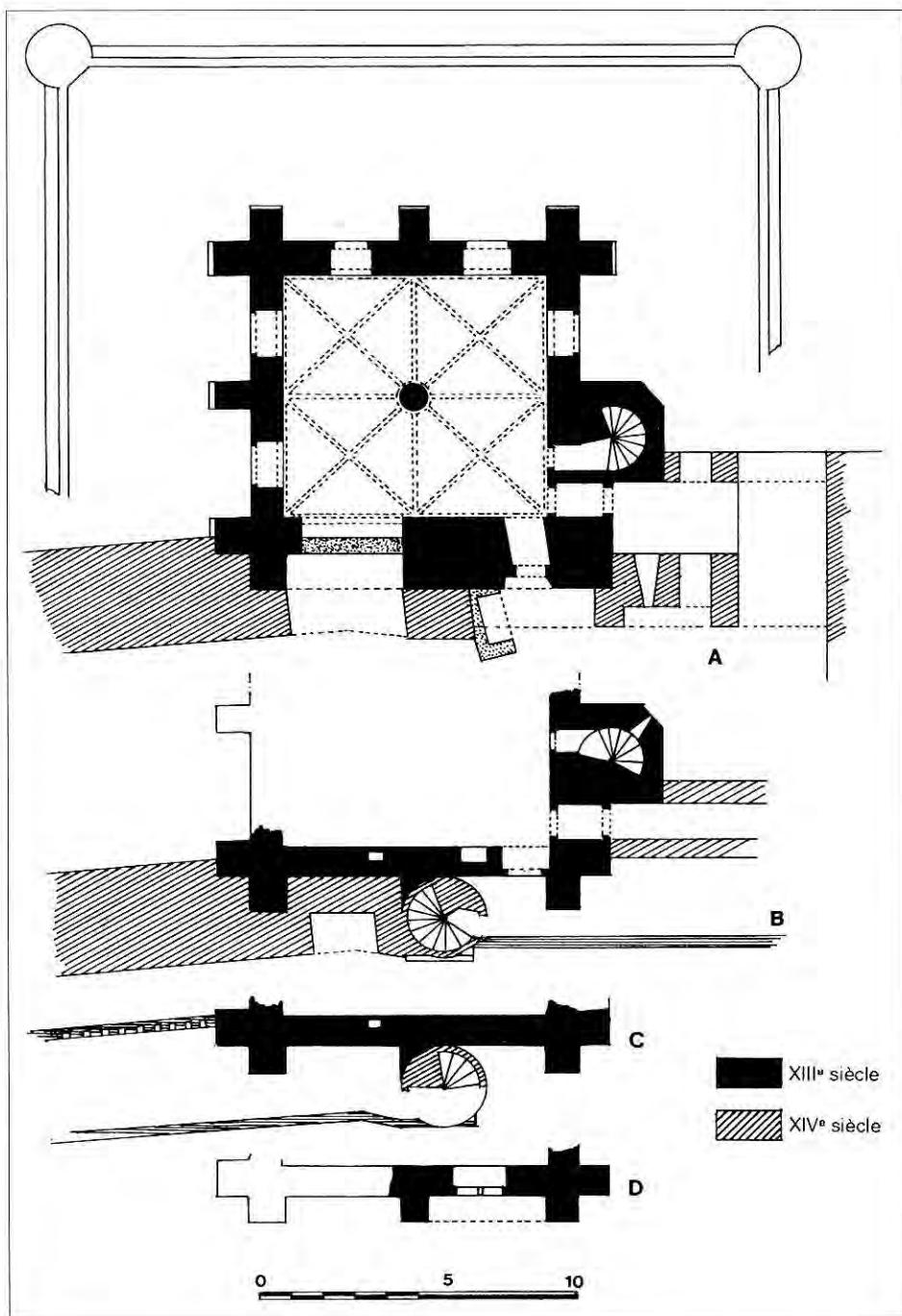
Dans l'un et l'autre cas, le bâtiment de la cuisine, doté d'une cheminée centrale, était nécessairement indépendant de la *grande salle*. Édifié sur plan carré, il n'accueillait de foyers que sur deux de ses faces opposées ; la troisième était aveugle, la quatrième était percée d'une grande fenêtre pour les approvisionnements. Il existait aussi, à côté des foyers principaux, des fours à potages mentionnés dans les textes à partir du XIV^e siècle. Au centre, quatre piliers supportaient le manteau en pyramide à quatre pans d'une cheminée centrale destinée au désenfumage et au désembuage ; on y trouvait la table de découpe des plats (fig. 164).

Le même genre de structure existait au palais ducal de Dijon, dans le bâtiment des cuisines construit dans les années 1430-1440. Le plan en était carré, trois faces étant occupées par les foyers principaux, ici divisés chacun en deux conduits indépendants l'un de l'autre ; dans les angles étaient ménagés des fours annexes servant à la préparation des potages et des sauces. Au centre du bâtiment, une cheminée disposée au-dessus d'un espace voûté surmontait la table de découpe, permettant le désenfumage de la pièce (fig. 158).

Cuisines voûtées sans ventilation centrale

La sujétion de la ventilation centrale amenait de façon nécessaire et suffisante l'indépendance du bâtiment cuisines par rapport au reste de la résidence. On ne peut donc s'étonner qu'en la majorité des cas, l'impossibilité de rendre effective cette indépendance entraîna la minoration du niveau d'exigence quant au désenfumage.

Le niveau inférieur d'aménagement fut celui des cuisines voûtées, dotées de foyers latéraux sans désenfumage central. Il existait au palais des comtes de Champagne à Provins une cuisine, collée à la *grande salle* neuve : il s'agissait d'une salle carrée, voûtée (d'ogives ?), dotée d'une cheminée murale (fig. 21). Dans le logis dit de Saint-Louis à Septmonts, il existe une salle inférieure carrée, voûtée sur ogives, dont la cheminée primitive, supprimée au XIV^e siècle au bénéfice d'une grande arcade, atteste sans aucun doute du rôle de cuisine (fig. 159). Plus significativement, le palais de la Cité offre un remarquable cas rentrant dans ce programme : la cuisine possédait deux niveaux, seul le niveau



159

inférieur étant conservé aujourd'hui. L'espace était voûté sur ogives, quatre cheminées étant ménagées dans les angles du carré (fig. 160). On peut penser que, s'il n'y avait eu un étage supérieur de cuisines desservant la *grande salle*, ce plan se serait parfaitement adapté à une ventilation centrale, car on retrouve dans le plan d'ensemble cette idée maîtresse qui semble être celle de l'aménagement des foyers à la périphérie, avec expansion des fumées ou de la

159. SEPTMONTS (Aisne). Plan du Logis Saint-Louis. A : Plan au premier niveau. B : Plan au niveau du logis neuf. C : Plan au niveau de la courtine neuve Nord. D : Plan au troisième niveau du logis.



160. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Vue de l'une des cheminées de la cuisine basse du Palais, édifiée sous Philippe le Bel (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).



161

161. PRÉCY-SOUS-THIL (Côte-d'Or) : Château de Thil. Vue intérieure des cuisines du château, édifiées au XV^e siècle.

vapeur au centre. Dans le cas particulier parisien, il faut penser que l'évacuation des vapeurs et fumées résiduelles devait s'effectuer par les fenêtres de l'édifice.

Un autre exemple, datable de la fin du XIV^e siècle, existe à Thil en Bourgogne : les cuisines étaient ménagées dans une grande salle voûtée en berceau brisé, trois énormes cheminées latérales permettant la cuisson des gibiers.

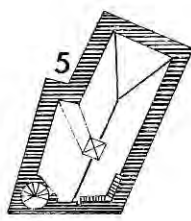
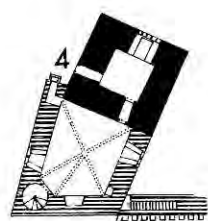
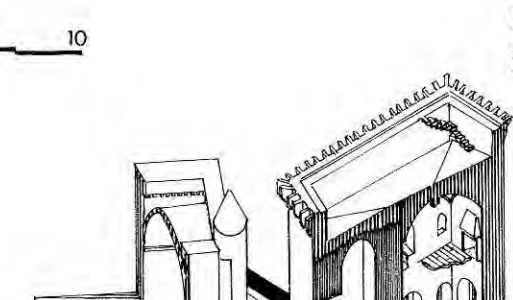
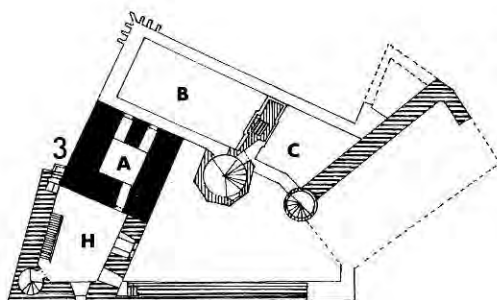
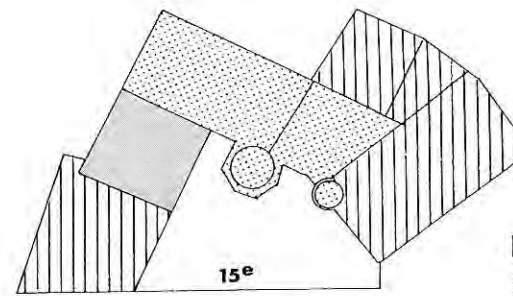
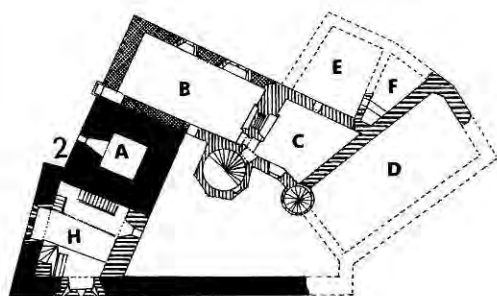
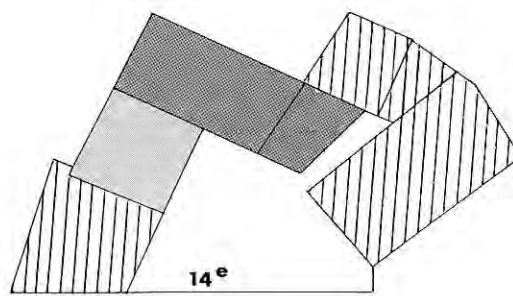
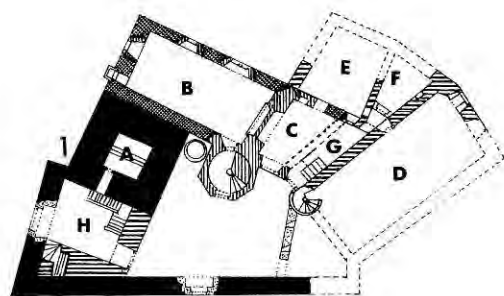
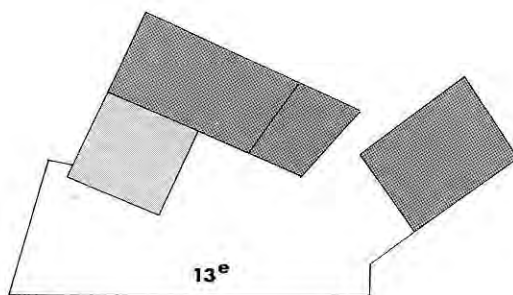
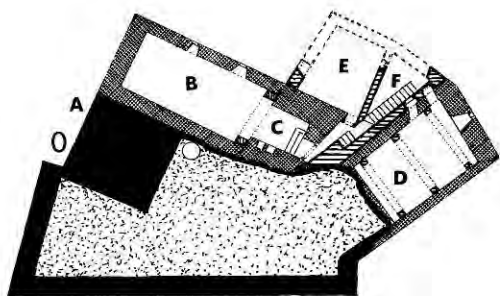
Cette cuisine était construite de façon indépendante de la *grande salle*, à côté de l'entrée du château. Par rapport à tout ce qui a pu être examiné jusqu'à présent, on note que le plan de ces cuisines n'était pas centré : l'idée de la ventilation centrale était donc, bel et bien, non prise en compte (fig. 161).

Cuisines non voûtées, à cheminée murale

Mais, indépendamment de ces exemples, la plupart des cuisines a été constituée de salles dotées de cheminées murales simples. Non voûtées, malgré le risque inhérent à l'utilisation du feu de façon intensive dans ces espaces, les cuisines de niveau inférieur pouvaient n'être que le dessous des *grandes salles*, comme au palais royal de Senlis au XII^e siècle, pour autant que l'on puisse étendre au XII^e siècle l'utilisation des locaux attestée au XVIII^e siècle.

Les exemples en sont nombreux, sans pour autant être tous identifiés. Qu'il suffise de signaler des exemples relativement tardifs bien conservés, comme les cuisines de Clisson aux deux cheminées monumentales, placées sous le logis XV^e siècle, et à proximité immédiate de la *grande salle* (fig. 153) ; la cuisine de la Roche-Jagut était encore plus intégrée, disposée qu'elle était dans une tour rectangulaire jouxtant la *salle* ; mais on citerait aussi, parmi les cuisines conservées de ce type, celles de Coëtfrec en Bretagne, de Commarque en Périgord, de la Hunaudaye en Bretagne à nouveau. En Savoie, le château de Sallenoves à Marliz offre également un bel exemple de cuisine de rez-de-chaussée, située sous les appartements du logis ; elle s'ouvrait sur une salle contigüe, contenant le puits.

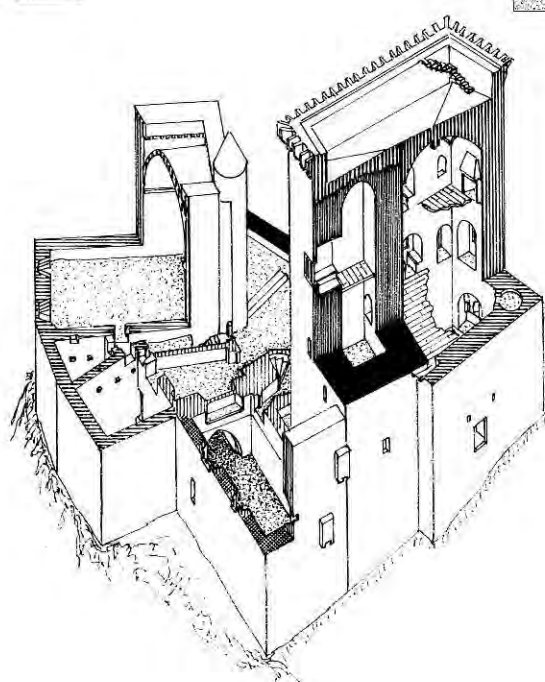
Dans de tels cas, les maîtres d'ouvrage n'hésitèrent pas à utiliser les retombées positives, en termes énergétiques, de la cuisine : le feu y étant dispensé souvent sans retenue pour la cuisson des plats, il était tentant de ménager au-dessus des cuisines des espaces logeables bénéficiant directement de la chaleur produite. Commarque en Périgord en offre un bel exemple, puisque selon toute vraisemblance la chambre seigneuriale, ou pour le moins son antichambre, était ménagée au-dessus de la cuisine du XV^e siècle (fig. 162) ; à la Roche-Jagut, il en allait sensiblement de même, mais la chambre située directement au-dessus de la cuisine n'était pas la chambre seigneuriale, ménagée à l'autre extrémité du bâtiment.



162. SIREUIL (Dordogne) : Château de Commarque. Plans et axonométrie (à partir des relevés d'O. Choppin de Janvry et Thierry Plat). Niveau 0. A : Tour maîtresse romane. B : Grande salle romane. C : Soubassement d'une tour ? D : Cave romane. E, F : Chambres XIII^e siècle. Niveau 1 : B : Salle du commun, réaménagée au XV^e siècle. C : Cuisine du XV^e siècle. D : Grande salle du XIV^e siècle. E, F : Chambres XIII^e - XIV^e siècles. G : Couloir de circulation. H : Extension XIV^e siècle de la tour maîtresse. Niveau 2 : B : Salle noble (garde-robe ?). C : Chambre noble.

- Première campagne, XII^e siècle (?)
- Seconde campagne, XII^e siècle
- ▨ Troisième campagne, XIII^e - XIV^e siècle
- ▨ Quatrième campagne, XV^e siècle
- ▨ Cinquième campagne, XV^e siècle

0 10





163

163. PLOUBEZRE (Côtes-d'Armor) : Château de Coëtrec. Vue du pignon de la cuisine, avec sa cheminée et la niche d'égoût pour les eaux usées.

Les équipements de la cuisine

Sans doute s'agit-il ici du domaine le plus évolutif, au fil de la chronologie, mais aussi dans l'axe statuaire déjà décrit. Si l'on ne trouve guère, dans les cuisines les plus anciennes, que les traces des foyers et des fosses-dépotoirs, la progression dans le temps et dans les statuts permet de mettre en évidence une sophistication et un affinement.

La cuisine devient, en effet, au fil du temps, un espace où l'hygiène s'impose : dallages de sol, systèmes d'évacuations de l'eau pour le nettoyage, enfin évier ou pierres à eau qui sont, au XV^e siècle, le fin du fin, comme on peut en juger par exemple à Coëtrec (fig. 163) ou à la Hunaudaye. Ici, des niches existent pour accueillir les fonctions de nettoyage, voire de vaisselle. De la même façon, la cuisine du château de Sallenoves à Marlioz, en Savoie, comprend une telle pierre à eau. Dès le XIII^e siècle, des dispositifs similaires existaient, comme à Coucy, avec un puisard destiné aux eaux de vaisselle, ménagé dans une niche sous le grand escalier conduisant à la *salle*. Un tel puisard existait également à Dijon, dans la cuisine ducale du XV^e siècle (fig. 27).

Plus la cuisine était vaste, plus elle avait des chances de posséder en outre un mobilier durable, de qualité : la table à découper formait l'élément essentiel de ce mobilier, comme à la cuisine palatiale de Dijon au XV^e siècle. Mais, à

côté de cette table destinée à la découpe des gibiers qui constituaient l'essentiel de la nourriture seigneuriale, fleurirent à partir du XIV^e siècle des "potagers", fourneaux destinés à la préparation des sauces et des potages qui viennent agrémenter les menus princiers. À Dijon encore subsistent de tels fourneaux "potagers", de même qu'à la cuisine de Montreuil-Bellay (fig. 164). Ces fourneaux étaient, ni plus ni moins, des cuisinières pourvues de plaques chauffantes portées à la température voulue par les braises prélevées dans les foyers de la cuisine.

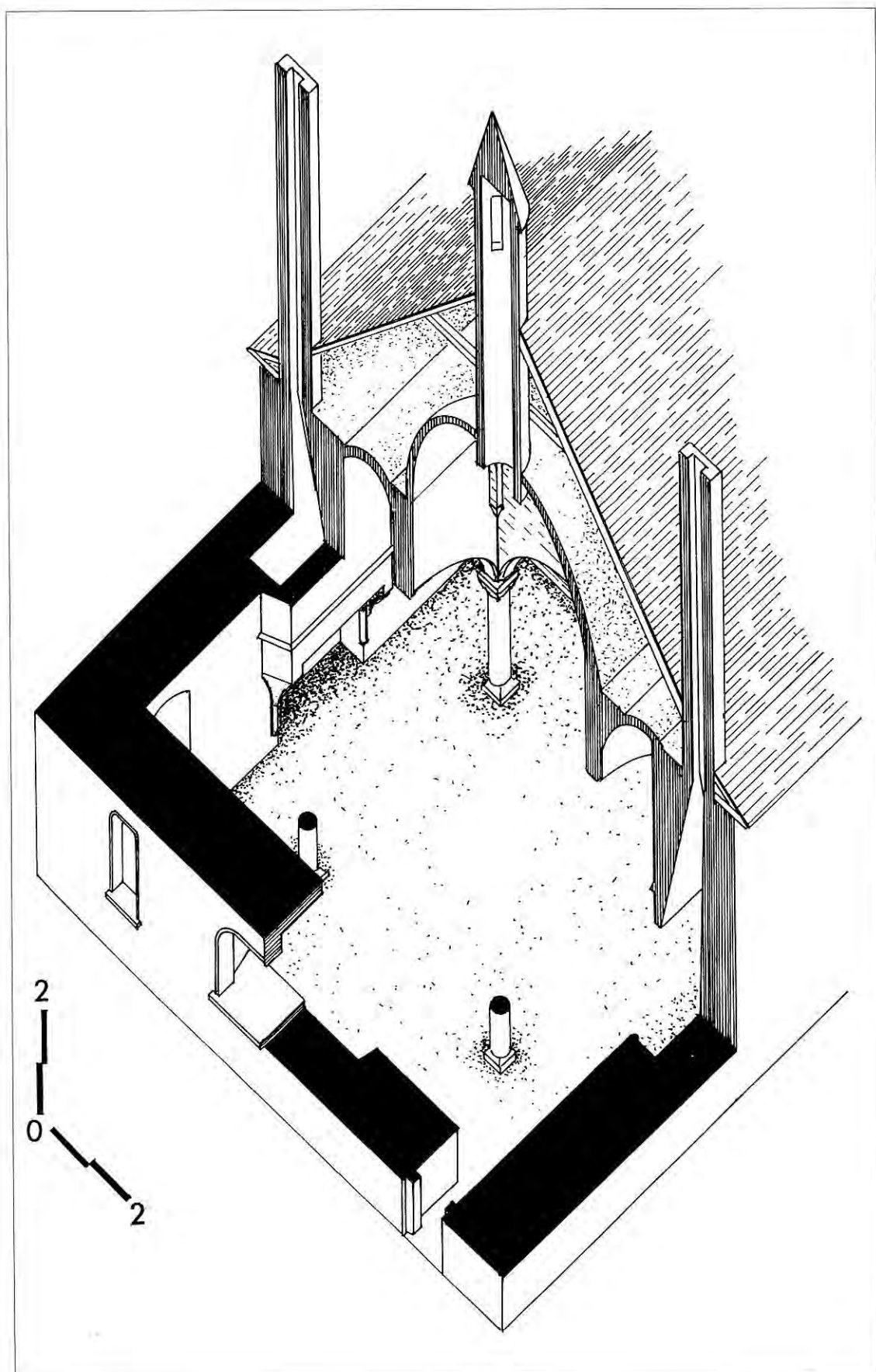
Il est à noter d'ailleurs que ces équipements pouvaient justifier l'existence de locaux annexes à la cuisine principale : ainsi, à Gisors en 1392, trouve-t-on la saucerie et la cuisine où on fait les potages du roi, l'échansonnerie également.

Eau et cuisine

Élément vital dans le château, l'eau l'était d'autant plus dans le cadre des fonctions culinaires. Aussi n'est-il pas étonnant d'en remarquer la mise à disposition de façon connexe aux cuisines. Un très bel exemple demeure sur la motte de Gisors, où le puits voisine avec des évier ménagés dans les murs de la chemise ; ces évier sont le témoignage manifeste d'une cuisine que révélerait vraisemblablement la fouille, sa structure ayant certainement été de pans de bois.

Cette situation privilégiée de la source d'approvisionnement en eau et de la cuisine s'avère en un nombre de cas finalement restreint. Un très bel exemple en demeurerait, jusqu'au siècle dernier, à la *grande salle* neuve du palais de Provins ; ici, la cuisine, collée à la *grande salle*, possédait un puits en propre, situé à l'angle de deux de ses murs. Ce puits avait d'ailleurs un double accès, puisqu'il pouvait aussi être desservi depuis les jardins comtaux.

Un autre exemple de ce statut privilégié de la source d'approvisionnement en eau demeure au château de Sallenoves à Marlioz ; ici, le puits occupe le centre d'une salle immédiatement connexe à la cuisine. Mais, dans la majorité des cas, le puits avait une fonction plus centrale, non nécessairement liée à la cuisine ; cependant, par essence même, la cuisine ne pouvait en être trop éloignée. Ainsi, par exemple, à Coëtrec en Bretagne, où le puits, situé au milieu de la cour, voisinait directement le bâtiment de la cuisine.



164. MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire). Axonométrie en écorché de la cuisine du XV^e siècle.

La communication entre les éléments de la résidence

Les quatre fonctions primaires de la résidence, *grande salle*, *chambres* ou appartement, chapelle, cuisine, ne doivent pas faire oublier les fonctions transverses, tout à fait importantes, que furent les communications d'une part, l'hygiène d'une autre. Sans compter avec les fonctions communes, sur lesquelles on ne s'étendra pas ici tant elles sont aujourd'hui encore mal connues.

La fonction de communication horizontale est la première à s'imposer, avant celle des escaliers assurant la communication verticale. Cette fonction de communication horizontale s'est exprimée au travers de *galeries* universellement attestées par les textes anciens ; la fonction verticale, quant à elle, s'est exprimée au travers d'escaliers attestés comme *degrés* ou comme *vis*.

165. AUXERRE (Yonne). Palais épiscopal. Vue de la galerie du palais par V. Petit en 1847. On distingue fort bien la salle synodale à laquelle se raccordait la galerie. (Cl. Arch. M.-H. SPADEM).



LA COMMUNICATION HORIZONTALE : LES GALERIES

Le concept de *galerie* est, parmi tous ceux qui émaillent la forteresse ou le palais médiéval, l'un des plus flous, ou des plus étendus : car il peut s'appliquer, dans les désignations comparables qui nous sont transmises, à tout élément assurant une communication horizontale entre éléments. Une *galerie* est une zone rectiligne où l'on marche, d'un endroit à un autre, voire même autour d'un endroit ; mais elle peut être aussi toute salle formant liaison entre deux zones fonctionnellement définies.

Dès lors, il faut, malgré l'amalgame des comptes médiévaux, chercher une typologie de ces espaces de communication horizontale. Cette analyse sera menée en fonction de termes très concrets : en premier lieu, on recherchera les *galeries* indépendantes, formant des liens externes entre bâtiments de la résidence ; seront ensuite examinées les galeries participant du programme d'ensemble de la résidence, soit qu'elles aient été, parmi d'autres, éléments constitutifs de ce programme, soit encore qu'elles aient été de simples éléments résultant du programme.

LES GALERIES EXTERNES, RELIANT LES BÂTIMENTS DE LA RÉSIDENCE

Comme on l'a vu, les divers bâtiments de la résidence n'étaient pas nécessairement voisins, voire connexes ; pour autant, le besoin de circuler de l'un à l'autre à l'abri des intempéries fut certainement ressenti de tout temps comme une nécessité.

C'est la première raison des galeries couvertes dont les textes anciens font état de plus en plus souvent au fur et à mesure qu'avance le temps. À vrai dire, de telles galeries couvertes existaient dès les époques les plus anciennes : le palais impérial d'Aix-la-Chapelle ne comportait-il pas une telle galerie reliant la *grande salle* à la chapelle impériale, au début du IX^e siècle ? Cette galerie formait un véritable portique, coupé en son milieu par la porte d'entrée solennelle de l'édifice ; son rôle était donc magnifié, puisqu'elle acquérait ainsi le statut de couloir d'accès universel (fig. 4).

La mise en espace du palais carolingien d'Aix-la-Chapelle peut être considérée cepen-

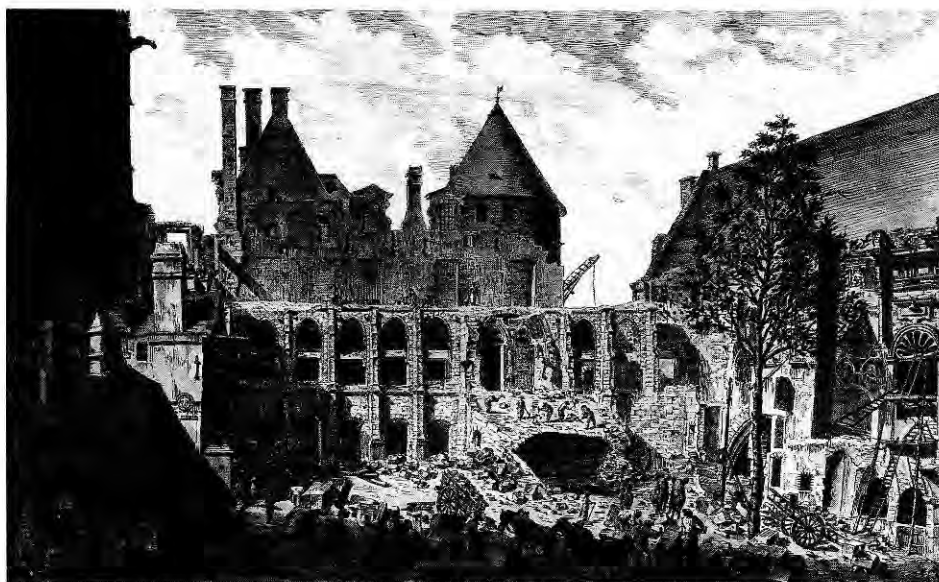
dant comme exceptionnelle ; en tout cas, les structures des palais médiévaux les plus anciens ne reflètent pas une telle mise en espace, sophistiquée au point d'imposer un espace apparemment gratuit pour la circulation entre bâtiments, voire même pour la circulation générale dans l'ensemble palatial.

Si les témoignages archéologiques manquent singulièrement pour situer la fréquence de telles galeries dans les palais ou résidences des premiers siècles du millénaire, aucun constat définitif ne saurait en résulter. Il suffit d'examiner la galerie que fit réaliser, entre 1116 et 1136, l'évêque d'Auxerre afin de relier les bâtiments de son palais, pour se rendre compte que le thème était présent dans la programmation résidentielle ; pour des raisons fonctionnelles bien sûr, mais aussi pour des raisons de confort et d'apparat. La galerie d'Auxerre, largement ouverte sur le paysage extérieur par de belles arcades romanes, en témoigne (fig. 165).

L'archétype des galeries externes entre bâtiments : le palais de la Cité de Paris

Le palais de la Cité à Paris offre, sous Louis IX au milieu du XIII^e siècle, l'un des plus beaux exemples de cette volonté d'offrir entre bâtiments de la résidence des espaces de circulation à l'abri : ainsi naquit la galerie dite des Merciers, reliant le complexe de la *chambre royale* et de la *grande salle* à la sainte chapelle établie en lieu et place de l'ancienne chapelle Saint-Nicolas ; une autre galerie reliait, dès cette époque, le même complexe *grande salle / chambre du roi* à l'embryon du futur Logis royal, alors constitué par un oratoire à l'Ouest. Ces deux *galeries* étaient bien plus que de simples couloirs de circulation entre bâtiments : il s'agissait véritablement d'espaces chargés de symboles, destinés à magnifier le souverain.

D'ailleurs, la galerie des Merciers devint, au fil du temps, bien plus qu'un simple espace de circulation entre bâtiments fonctionnels ; initialement constituée de deux niveaux, le premier étage étant voûté et largement éclairé de fenêtres à réseau gothique, elle fut percée sous Philippe le Bel en son milieu d'une porte monumentale, dotée d'un escalier à trois pans et d'un *perron*, qui fut instituée comme la porte solennelle du palais. Cette transformation fut d'importance, puisqu'elle eut aussi pour conséquence de transformer la galerie primitivement



VUE DE LA DÉMOLITION DU PALAIS, TELLE QU'ELLE ÉTOIT A LA S^T JEAN DE L'ANNÉE 1777. *Dessiné par Thiery d'après un croquis.*

166

166. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Vue de la galerie des Merciers durant sa destruction, en 1777, par Thiery. À gauche, la Sainte Chapelle. Au centre, les *grands degrés* conduisant à la porte ajoutée par Philippe le Bel, et par derrière la *grosse tour* attribuée à Louis VI (?). À droite, la *grande salle*. (Cl.Bibl.Nat.).



167

167. NEMOURS (Loiret). Vue de la galerie reliant la *salle-tour* à la *tour-beffroi*. Noter la hauteur croissante des arcatures, qui pourrait faire penser au support d'un escalier.

réservée aux circulations nobles entre *chambre*, *salle* et *chapelle* en un espace public affecté au commerce, correspondant à la transformation de la *grande salle* en une salle des pas perdus. Pour autant, ce percement de la fin du XIII^e siècle ne doit pas faire oublier la vocation première, qui n'est pas sans rappeler le long portique du palais carolingien d'Aix-la-Chapelle (fig. 166).

Plus tard encore, sous Jean le Bon dès avant 1360, la galerie des Merciers fut transformée en un des bâtiments de la résidence princière, le galetas étant remplacé par un étage pour devenir l'appartement du dauphin : signe d'une évolution remarquable, dont on trouvera d'autres exemples (Dijon), utilisant l'espace de circulation inférieur pour constituer la base d'un appartement de premier étage.

Sans entrer encore dans l'analyse de ce phénomène, on peut citer un deuxième exemple important de telles galeries indépendantes reliant des bâtiments aux fonctionnalités différentes. Les dessins d'Androuët du Cerceau relatifs au château de Montargis apportent la preuve que ce concept de galeries de circulation à l'abri des intempéries put être fondamental : les gravures de cet auteur mettent en scène une galerie couverte par un toit, reliant le "shell-keep" formant l'édifice souverain primitif sur une motte, à la *grande salle* manifestement gothique (fig. 103). Cette galerie n'est malheureusement pas datée ; mais son existence au XVI^e siècle prouve, en tout état de cause, la nécessité qui fut ressentie d'une communication directe entre le secteur noble et le secteur d'essence publique dont le centre était la *grande salle*.

Un troisième exemple, très certainement attribuable au XIII^e siècle comme les deux précédents, peut être mis en évidence au château de Nemours. Ici, la *salle-tour* du XII^e siècle fut reliée à une *tour-beffroi* par une triple galerie formant courtine externe sur le Loing. Cette triple galerie date manifestement de l'époque où la seigneurie fut rachetée par les rois de France ; chacun des couloirs donne sur l'un des niveaux de la *tour-beffroi*, aménagés en latrines ; au rez-de-chaussée, les gravures anciennes montrent l'existence d'arcades vers l'extérieur qui purent être des mâchicoulis sur arcs, ou plutôt de simples élégissements de la structure en zone compressible (t.I, fig 140, fig. 167).

Les galeries de liaison dans les palais des XIV^e et XV^e siècles

La mise en évidence de telles *galeries* de circulation entre bâtiments s'avère assez difficile sans l'appoint de sources comptables ; leur caractère souvent non pérenne, leur destruction fréquente dans les travaux de restructuration, en rendent la mise en évidence difficile.

Les comptes du château d'Annecy, dans la première moitié du XIV^e siècle, montrent que ces *galeries* revêtaient une importance spatiale considérable, bien qu'il n'en reste plus trace aujourd'hui : ainsi existait-il une grande galerie à deux niveaux reliant le logis primitif à la tour maîtresse en 1340, soutenue par vingt cinq piliers, et éclairée par vingt quatre fenêtres.

On peut trouver, dans les divers châteaux ou palais des XIV^e et XV^e siècles, plusieurs types de telles *galeries* reliant les bâtiments entre eux. Du type d'Annecy, ou plus loin du type du palais de la Cité à Paris.

Au palais ducal de Dijon, par exemple, dans la première moitié du XV^e siècle, les témoignages comptables sont nombreux sur de

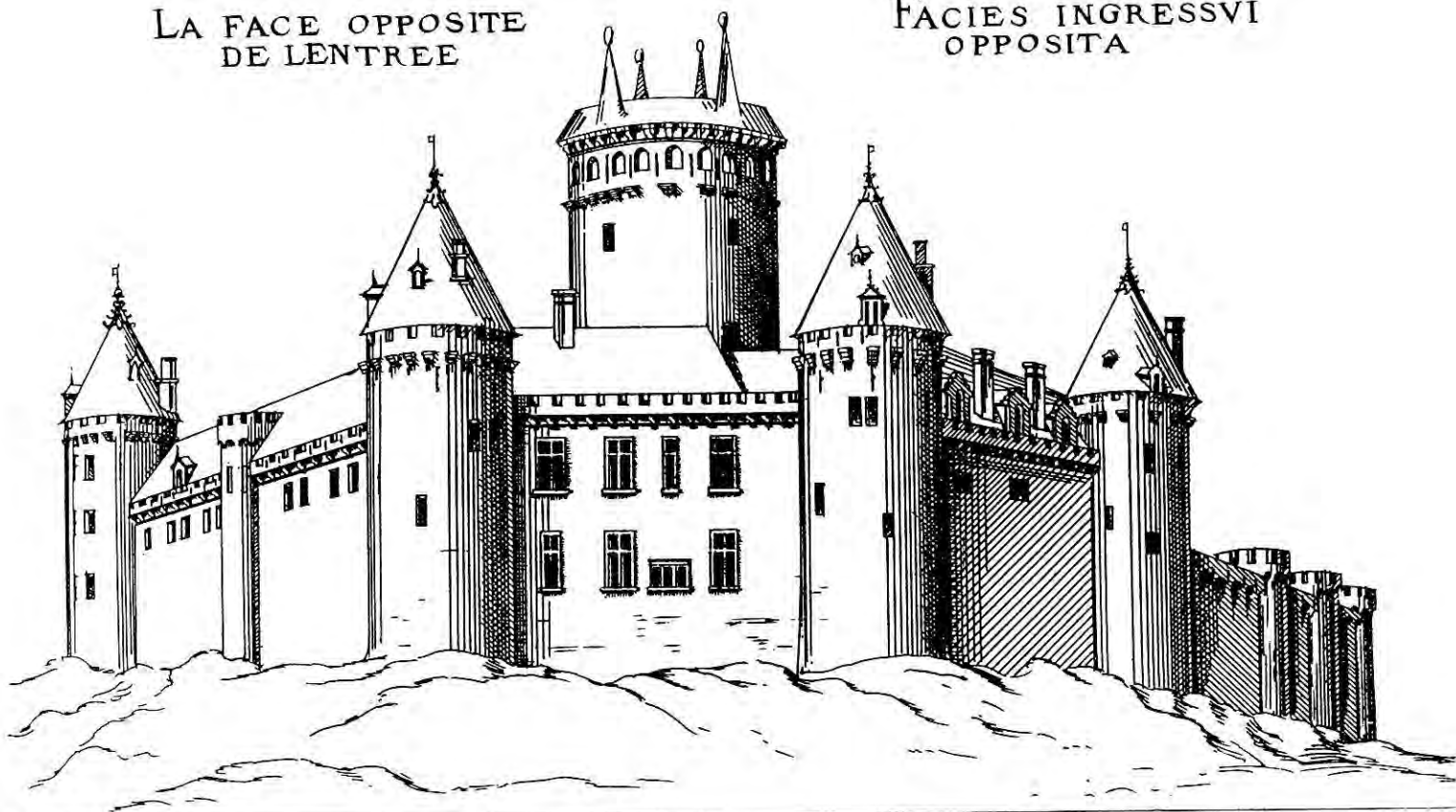
tels couloirs de circulation. Ainsi trouve-t-on mention des "allées rouges", situées entre la tour de Bar et la *grande salle*, peintes en rouge et dotées de cheminées en 1376-77 ; en 1432 ces "allées rouges" devaient être transformées en logis, comme la galerie des Merciers de Paris fut transformée à l'étage en appartement princier au XIV^e siècle. Et l'on trouvait aussi des "galeries rouges", construites en 1414-15 sur des piliers, ainsi qu'une galerie pour aller aux étuves. À Talant, château des ducs de Bourgogne également, il existait une galerie extérieure, couverte en tuile, soutenue par des colonnes ; cette galerie, longeant la *grande salle*, gagnait la chapelle en traversant la cour.

Les comptes du château de Coucy dans les années 1380 signalent aussi des *galeries* entre bâtiments ; elles prenaient place sur la seule courtine libre. Il s'agissait d'un couloir de circulation remplaçant le chemin de ronde primitif, couvert, s'appuyant sur des arcatures internes élargies pour la cause. Les galeries étaient donc manifestement ici des couloirs couverts établis au niveau des circulations nobles, pouvant remplacer le chemin de ronde (fig. 27, fig. 177).

168. COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne). Vue extérieure du château par Androuët du Cerceau. De droite à gauche les fenêtres et les lucarnes de la *grande salle*, le logis (trois fenêtres pour les chambres de parment superposées, une fenêtre pour les chambres, la chambre ducal ayant la plus grande fenêtre.), enfin la galerie, largement éclairée par des fenêtres nombreuses.

LA FACE OPPOSITE
DE L'ENTRÉE

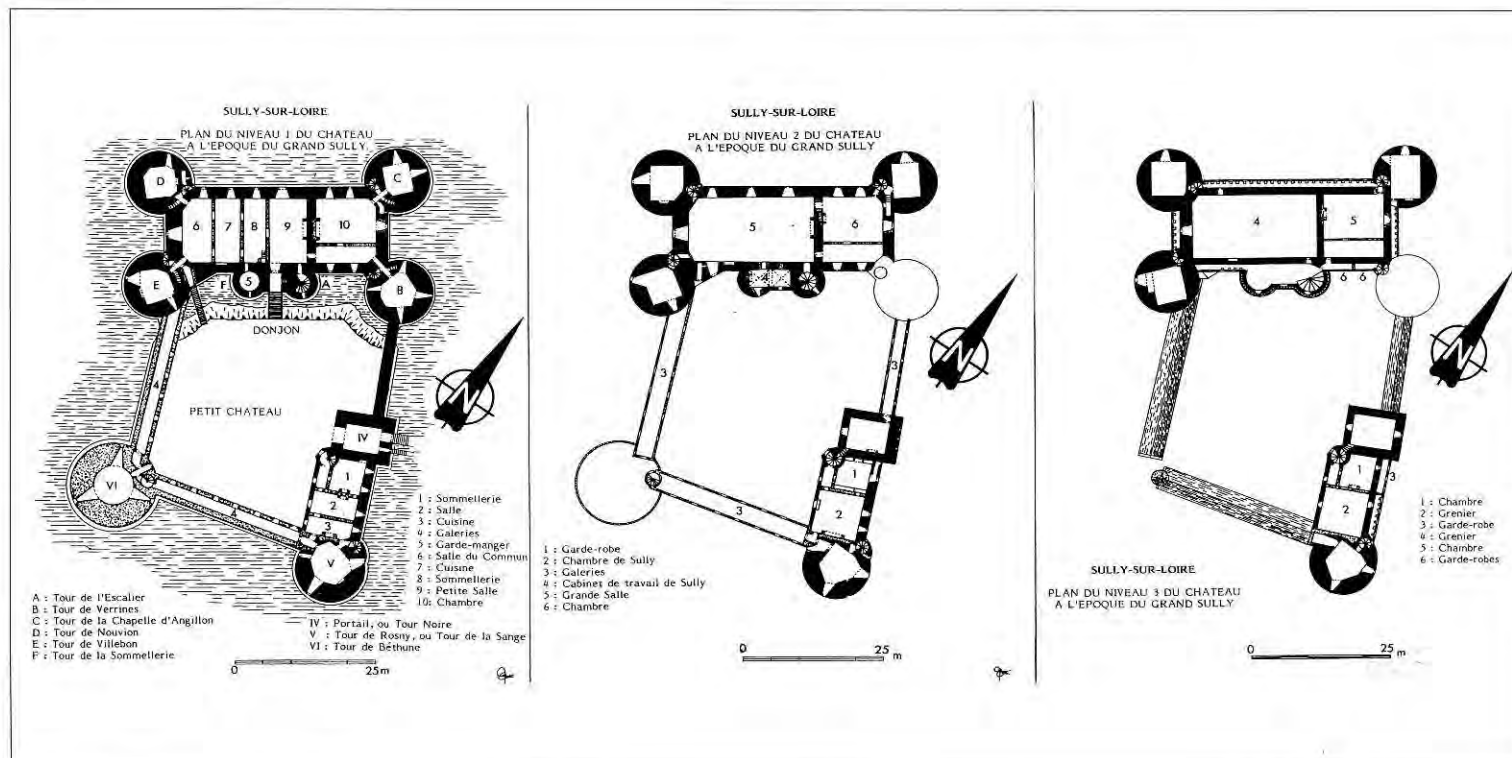
FACIES INGRESSVI
OPPOSITA





169. CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS (Saône-et-Loire). Vue d'une galerie d'agrément du XV^e siècle appuyée sur une des courtines du château.

Sans doute ces quelques exemples ne suffisent-ils pas à créer une typologie ; pour autant, ils montrent l'importance d'un concept très présent à l'époque où vivaient ces résidences : celle d'une communication aisée, à l'abri des intempéries. Plus encore, le cas de Coucy semble mettre en évidence, à la fin du XIV^e siècle, la notion de galerie d'agrément, destinée aux occupants du palais, transformée au détriment d'anciens circuits défensifs en couloirs de circulation (fig. 168). Corcelles-en-Beaujolais offre un bel exemple d'une telle réutilisation des circulations de chemin de ronde pour former des couloirs d'agrément (fig 169). Plus tard encore, le réaménagement du château de Sully au début du XVII^e siècle devait confirmer ce genre de fonctionnalités : le grand Sully ne ménagea-t-il pas, le long de deux courtines libres de bâtiments, des galeries de circulation couvertes au niveau de l'ancien chemin de ronde, au-dessus de couloirs non nobles voûtés ou planchéiés, dans le seul but de permettre une circulation aisée autour de la cour (fig. 170) ?



170. SULLY-SUR-LOIRE (Loiret). Plans restitués, d'après les comptes anciens, du château.

LES GALERIES DE CIRCULATION SUR COUR ACCOLÉES À DES ÉDIFICES DE LA RÉSIDENCE

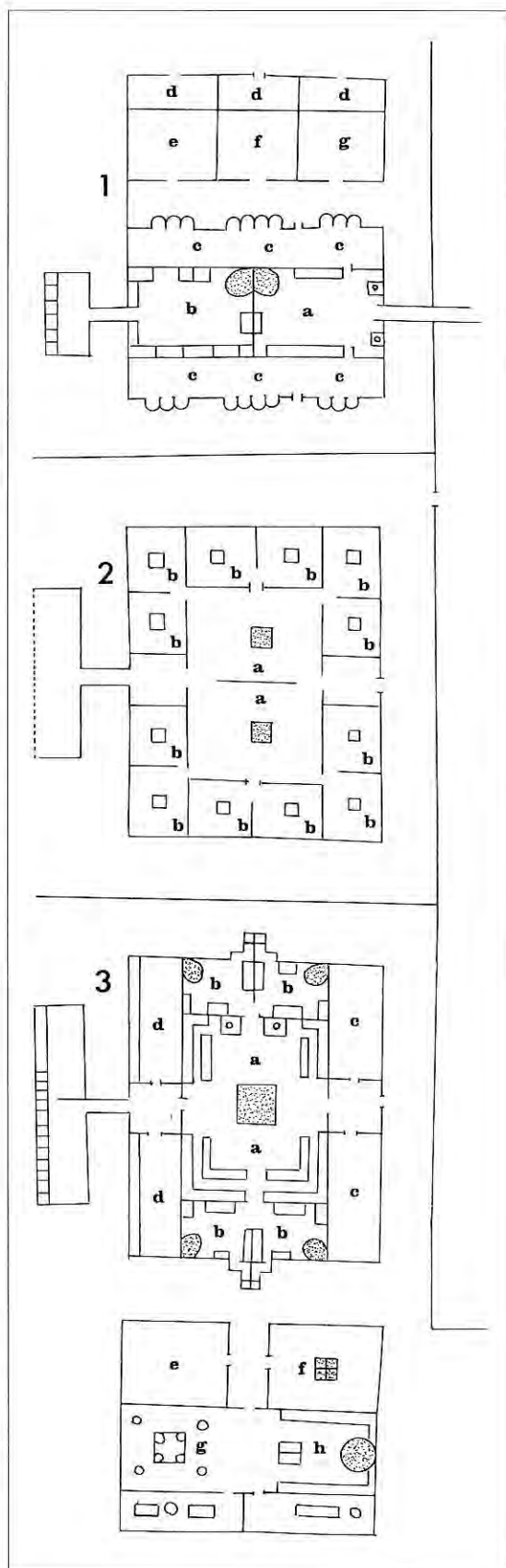
Galleries à vocation structurelle sur deux niveaux

Mais les galeries de circulation ne se limitèrent nullement à ces éléments reliant des bâtiments différents. Le palais de Perpignan, à la charnière entre XIII^e et XIV^e siècle, offrait un remarquable exemple de galeries de circulation, cette fois non traversantes par rapport à la cour (fig. 29) : l'un des côtés du palais carré était bordé par une coursive voûtée reposant sur des piliers, répondant symétriquement à une autre coursive de même type. Se regardaient, de part et d'autre de la cour carrée centrale, deux "loges" pourvues d'un décor sophistiqué. Les deux coursives avaient pour but de relier les bâtiments de ce complexe ramassé ; celle de la chapelle avait une fonction particulière, raccordant les deux ailes du roi et de la reine à la chapelle édifiée en position centrale.

Peut-être trouvait-on à Villandraut une conception similaire (fig. 39). Elle était constituée sur deux faces opposées par une coursive à deux niveaux longeant les bâtiments, formant galerie sur cour : sur les deux autres faces se trouvaient les escaliers d'accès aux galeries supérieures, prolongées sur ces faces par de simples encorbellements sans appuis sur la cour. Si l'on en juge par l'existant, ce château du début du XIV^e siècle serait, avec Perpignan, l'un des premiers où s'exprimerait avec autant de netteté un programme de communications horizontales jouant un rôle triple : relier les diverses fonctionnalités, offrir un espace de circulation, un véritable déambulatoire sur cour, enfin constituer une zone privilégiée pour les effets ostentatoires de la vie seigneuriale. Il ne fait pas de doute, de ce point de vue, que les loges de Perpignan furent conçues à cet effet.

Même au palais de la Cité à Paris, on retrouve ce concept de galeries à deux niveaux, établies en partie le long de la *Grande salle* reconstruite sous Philippe le Bel, en partie au-delà à l'Ouest, pour relier la *salle* aux logis royaux, désormais placés vers les jardins de la pointe, à l'Ouest, ainsi qu'aux services judiciaires établis au Nord-Ouest (fig. 32).

En Avignon, le parti acquérait plus de force encore, s'imposant comme un



171. SAINT-GALL (Suisse). Extrait du plan du monastère, dessiné vers 830, d'après le fac-similé publié par H. Reinhardt. Les points de chauffage sont remplis en pointillés : les ovales désignent sans doute des cheminées murales ou des poêles, alors que les carrés représentent des cheminées centrales à évacuation verticale. 1 : Résidence de l'abbé. a : Pièce de séjour de l'abbé (*Mansio abbatis*). b : Dortoir pourvu de huit lits. Au premier étage, chambres et *salle* (*camerae et solarium*). c-c : Portiques à arcades (*porticus arcubus lucida*). d-d : Chambres des domestiques. e : Bains (*balneatorium*). f : Cellier. g : Cuisine. 2 : École extérieure pour les jeunes. a-a : Salles à foyer central. b-b-b : Petites chambres des écoliers. 3 : Maison des hôtes de marque. a-a : Grande salle et réfectoire à foyer central. b-b-b : Chambres avec lits. c-c : Dortoirs des serviteurs. d-d : Écuries. e : Cellier. f : Cuisines à foyer central sur arcades (*fornax super arcus*). g : Brasserie. h : Boulangerie et pâtisserie.

programme de desserte global : dans le vieux palais, les galeries de circulation voûtées sur deux niveaux formaient des espaces de distribution de première importance entre les divers éléments fonctionnels du palais. La circulation s'imposait ainsi comme élément majeur du programme de l'ensemble palatial, non sans ressemblances avec des palais moindres tels que Villandraut ou Perpignan.

Galeries de circulation et d'agrément en rez-de-chaussée : galeries de cloître

Si l'on cherche à dresser le panorama de tous les types de galeries qui purent être conçues autour de la résidence, comment ne pas citer également

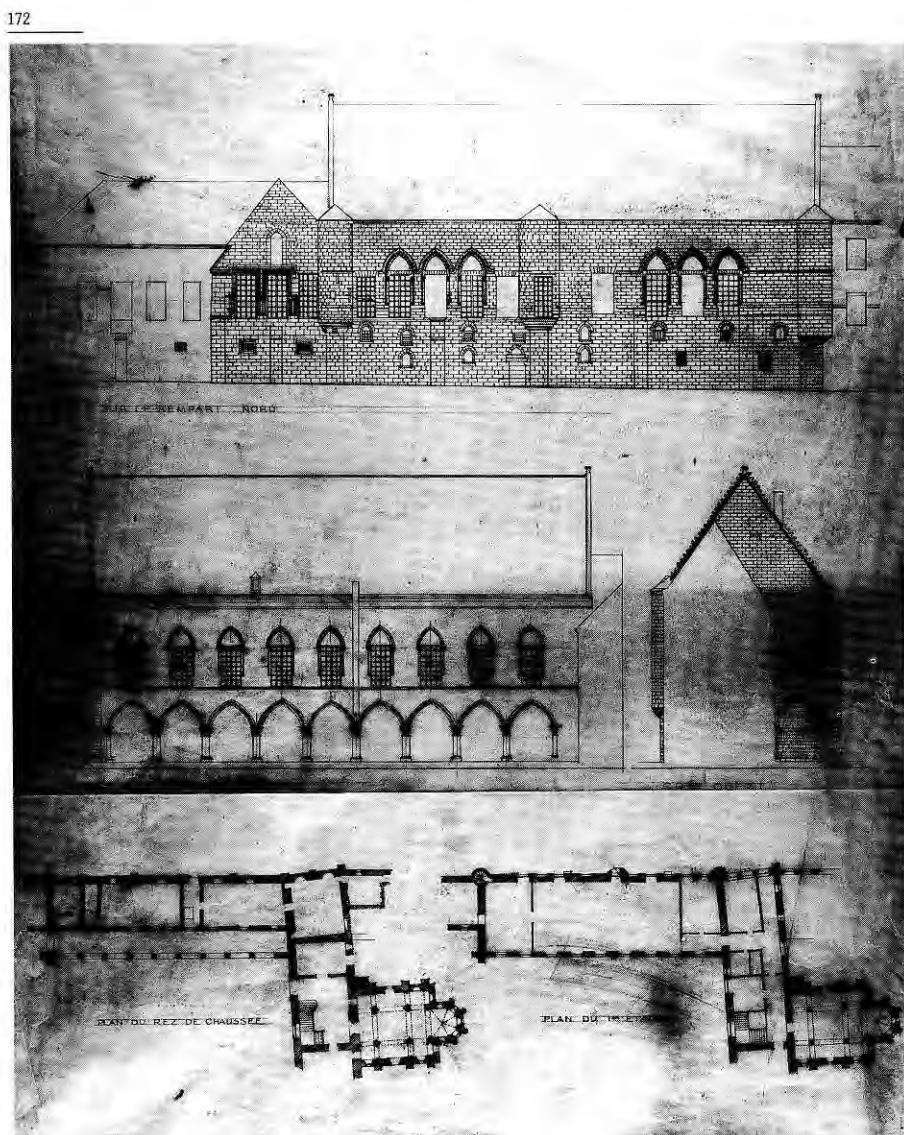
les galeries de rez-de-chaussée, formant une circulation d'agrément sur la cour, supportant à l'étage supérieur un élargissement des bâtiments. Bien que l'on ait coutume d'en situer l'apparition de façon tardive, il est presque certain que ce type de galeries, formées d'arcades de cloître, eut une faveur dès le XII^e siècle. Il suffit d'examiner les représentations que fournit des résidences de l'époque la Tapisserie de Bayeux, avec des arcades ménagées sous les salles ; certains palais, plus anciens encore, en fournissent également la preuve dans l'orbite germanique. Ainsi par exemple Ingelheim, palais carolingien où les fouilles ont révélé l'existence d'un tel portique ; très explicitement également, le plan de la maison abbatiale de Saint-Gall, au début du IX^e siècle, est ainsi représenté avec un portique d'agrément au rez-de-chaussée sur les deux grands côtés de la maison (fig. 171).

Ce programme ne saurait cependant être qualifié de fréquent : il supposait, en effet, l'existence d'une cour sur laquelle puissent s'ouvrir les arcades de la galerie ; il supposait également l'existence d'une vie de cour, au sens propre et au sens figuré, suffisamment évoluée pour que s'impose la notion de déambulateurs ménagés à l'abri d'arcatures supportant l'étage. On citera encore, dans l'orbite germanique, le cas, daté des années 1200, de Babenhausen ; et, dans l'orbite française, le palais épiscopal de Laon offre une disposition de ce type au XIII^e siècle, avec une longue galerie de cloître supportant le mur goutterot intérieur de l'étage supérieur, celui de la *grande salle* (fig. 172).

Peut-on faire le parallèle, à ce stade, entre ce type de programmes à arcades sur cour, et les programmes de maisons bourgeoises où, de façon si fréquente, furent mises en œuvre des arcades sur rue ? Certes, la fonctionnalité en était extrêmement différente : dans le cas des maisons bourgeoises, les arcades ouvraient sur des espaces commerciaux, alors que dans les maisons seigneuriales, elles ouvraient sur des galeries de circulation. Mais on peut se demander s'il n'y eut pas une certaine osmose architecturale, avec reproduction d'un modèle formel sur l'autre.

Ce type de galeries n'eut de succès véritable, et définitif, qu'à partir de la fin du XIV^e siècle : ce fut l'époque des galeries d'agrément de rez-de-chaussée, ceinturant tout ou partie de la cour intérieure. Saumur (fig. 173), Tarascon, plus tard Fougères-sur-Bièvre, Talcy, en offrent

172. LAON (Aisne). Palais épiscopal. Élévations et plan du palais épiscopal par Boeswillwald. (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).





173. SAUMUR (Maine-et-Loire). Vue de la galerie sur cour, bâtie sous Louis I^{er} d'Anjou dans les années 1370. Encore timide dans son expression, cette galerie sous arcades ne forme pas encore un espace de détente, mais résulte vraisemblablement de besoins constructifs liés à l'élargissement des étages résidentiels sur une fondation neuve.

173

de remarquables exemples : galeries généralement voûtées, décorées d'arcades moulurées et d'ogives aux modénatures recherchées. L'espace de la cour était, dans tous ces exemples, volontairement agrandi par ces couloirs de circulation, alors que l'étage refermait le volume, les murs goutterots s'élevant au droit des arcades de ceux-ci.

Galleries d'agrément indépendantes de la circulation sur cour

Mais les galeries ne furent pas seulement éléments de circulation entre bâtiments divers, liens entre ces éléments ; elles ne furent pas non plus seulement éléments structurants, voire cheminements d'agrément sur la cour servant de cœur au palais. Il est manifeste, au travers des comptes conservés, qu'il exista des galeries d'essence plus conjoncturelle, liées à l'un ou l'autre des bâtiments, la résidence étant par essence privilégiée. Ce fut le cas des galeries identifiables, au travers des textes, sur telle ou telle face d'un logis, dont on apprend par ces mêmes textes qu'il s'agissait de balcons totalement déconnectés des circulations au niveau de la cour.

La matière est pour le moins difficile, pour ce type de galeries : car ce terme générique put désigner de simples hourdages couverts, mais aussi de véritables balcons d'apparat en liaison directe avec les appartements, édifiés en surplomb. Annecy en offre un exemple premier, s'il n'est certainement pas primitif, avec la mention de galeries flanquant le logis de la reine dans la première moitié du XIV^e siècle ; ces galeries étaient pourvues d'un poêle, prouvant ainsi, de façon manifeste, la volonté du maître d'ouvrage de ménager un espace chauffé au dehors de la simple enveloppe maçonnée.

Le château, on devrait-dire plutôt maison-forte, de Plieux dans le Gers fournit au XIV^e siècle un bel exemple d'une telle galerie en surplomb, dotée d'une cheminée dont le foyer apparaît aujourd'hui extérieur, en raison de la disparition de la galerie (t.I, fig. 82). Celle-ci était ménagée à l'étage noble, bâtie en pans de bois, en encorbellement sur l'extérieur. Il est pour le moins vraisemblable que, dès le XIII^e siècle, c'est le même parti de galerie extérieure formant balcon qui se traduit à la *tour-résidence* d'Ottrott, ou encore au château de Seyssuel sur le Rhône, où l'on distingue facilement le solin d'un toit de galerie garnissant toute la façade sur le fleuve, à l'étage noble, vraisemblablement en encorbellement (fig. 174).



174

174. SEYSSUEL (Isère). Vue de la *salle à tour*, avec le solin de la grande galerie de la salle.

Yèvre-le-Châtel, vers 1407-1408, offre une autre exemple, cette fois au travers des comptes : ceux-ci montrent clairement que les galeries furent, dans ce cas, non pas du tout tournées vers l'intérieur de la place, mais au contraire qu'elles furent balcons d'apparat sur les fossés. Disposition que l'on pourrait sans doute retrouver à la tour Montréal de Sauverre-de-Béarn, où l'on a peine à distinguer entre galeries d'agrément en encorbellement ou simples hourdages, comme à Sainte-Mère (fig. 77), maison-forte du début du XIV^e siècle où, très certainement, les trous de boulins identifiables se rapportent à un aménagement du type de celui de Plieux.

Dans le même ordre d'idées, bien qu'il ne s'agisse pas exactement du même type d'aménagement architectural, on citera la galerie-loggia dont ne subsistent que des restes très ténus au premier étage du palais royal de Chinon, datant manifestement du milieu du XV^e siècle : il s'agissait, en bordure de la chambre royale, d'un couloir largement éclairé, donnant sur la Vienne et permettant de jouir du panorama sur la rivière. Elle n'était pas en encorbellement, ce qui justifie son intérêt : pour la première fois, l'on prenait sur la surface disponible dans le bâtiment pour ménager une circulation d'agrément, au demeurant à usage purement privatif.

DE LA GALERIE AU COULOIR

En somme, les divers types de galeries furent extrêmement variés, correspondant de fait aux besoins de circulation inhérents à tel ou tel palais, à telle ou telle structuration résidentielle. Mais on ne peut oublier de signaler, dans cette évocation, l'évolution manifeste qui se traduit au fil du temps, consistant à réserver au-devant des espaces résidentiels des galeries mieux identifiées dans le langage moderne en tant que couloirs.

Certes, l'on ne doit pas exclure que les divers types de galeries rencontrés jusqu'à présent aient pu jouer ce rôle de couloir. Cependant, on ne peut manquer de remarquer à quel point la conception de la résidence se fit, jusqu'au XV^e siècle, par une juxtaposition en série des divers éléments, depuis la *grande salle* jusqu'à la chambre seigneuriale, en passant par les diverses chambres de parement ou de retrait. On a, de longtemps, mis en exergue cette caractéristique pour identifier les structures les plus anciennes, où la notion de couloir était absente. Il suffit, par exemple, de lire le *Lai de Yonec* de Marie de France pour reconnaître que la structure la plus évidente était celle d'une dépendance mutuelle des chambres : la dame du lai pénètre successivement dans trois chambres consécutives avant de trouver son amant.

L'évitement des chambres et salles

La volonté de distinguer les espaces de circulation des espaces de vie, en excluant toute circulation traversant les espaces successifs, ne se manifeste de façon formelle qu'à la fin du XIV^e siècle. Ainsi, à Gisors en 1392, des travaux sont menés sur la chambre royale pour ménager une cloison de plâtre destinée à éviter que les écuyers ne traversent la chambre royale.

À Chinon, dans le réaménagement du palais royal au XV^e siècle, l'édification d'une *grande salle* et d'un bâtiment purement résidentiel, affecté aux appartements royaux, de part et d'autre du logis primitif, s'accompagna de la construction d'une galerie qui n'était finalement qu'une coursive de bois entre *salle* et appartements : cette coursive ménagée sur piliers de bois constituait un couloir extérieur, encore très proche dans son essence des galeries décrites plus haut (fig. 125, fig. 175). Cependant, on ne peut manquer de remarquer l'affec-

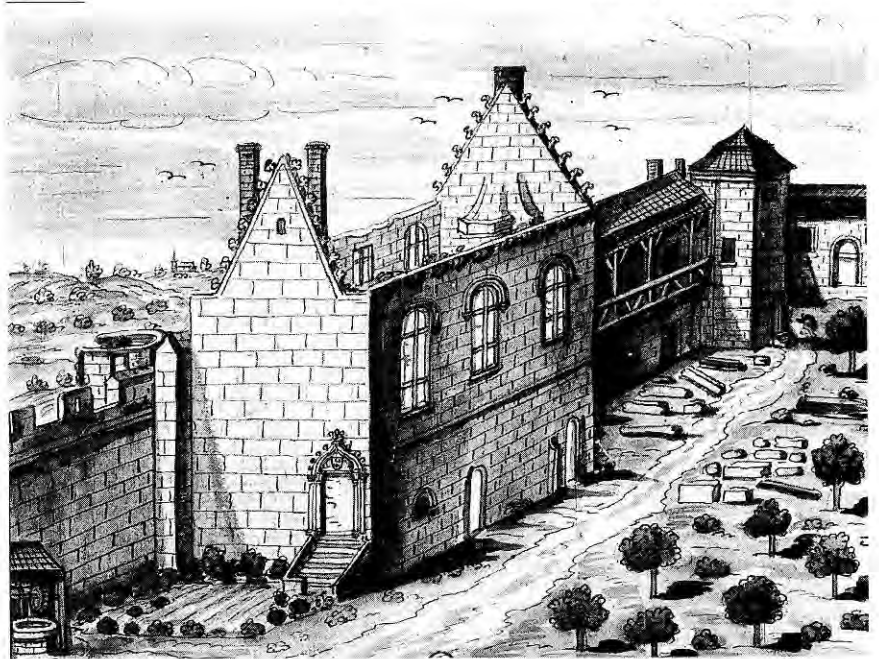
tation très précise de cette coursive : relier, sans traverser les espaces du logis primitif réaffecté à des fonctions domestiques, les appartements royaux à la *grande salle*.

L'évitement semble donc s'imposer dans la seconde moitié du XIV^e siècle ; et, de fait, la comptabilité des résidences de cette seconde moitié du XIV^e siècle et de la première moitié du siècle suivant, montre sans aucun doute la fréquence de ces galeries conçues pour éviter les chambres, pour offrir un espace de circulation indépendant, les desservant sans pour autant en dépendre.

Il n'est que de regarder la description de l'hôtel royal de Saint-Pol de Charles V qui nous a été livré par Sauval au XVII^e siècle, ou celui de l'hôtel de la Poterne du duc d'Orléans retracé par les comptes des années 1400, pour être impressionné par le nombre de galeries longeant ainsi les *chambres*. Ainsi l'hôtel de la reine à Saint-Pol comprenait-il au moins trois galeries, l'une de 50 m de long, une autre de 22 m, une autre enfin de 84 m de longueur ; l'hôtel du roi possédait également trois galeries de dimensions similaires. Toutes étaient à deux niveaux, le niveau supérieur fermé et couvert sur portiques au niveau bas ; et les descriptions qui en sont faites par Sauval prouvent qu'elles furent tout à la fois couloirs de circulation internes des appartements, et liens entre bâtiments divers, ce qui ramène au paragraphe précédent : nul doute que l'on trouvait tout à la fois, dans ces galeries décrites par Sauval, des coursives, des galeries de liaison, voire même des couloirs. Richement décorées le plus souvent, lambrissées, peintes, elles pouvaient posséder des cheminées, voire même des poêles, comme au palais d'Annecy décrit plus haut.

Il semble donc que les palais de l'époque furent largement flanqués de telles galeries, aussi hautes que l'était la partie résidentielle des bâtiments, constituées d'un étage sur cour à l'image des galeries de cloître, et surmontés d'étages fermés formant couloirs pour desservir les chambres. Il n'en demeure pas un exemple en élévation ; mais la fréquence en est prouvée universellement, jusqu'à des châteaux aussi reculés que celui de Lourdes. N'édifiait-on pas dans ce château, au début du XV^e siècle, une grande galerie double qui est, à n'en pas douter, l'ancêtre de la galerie à deux niveaux garnissant aujourd'hui encore le logis principal ?

175



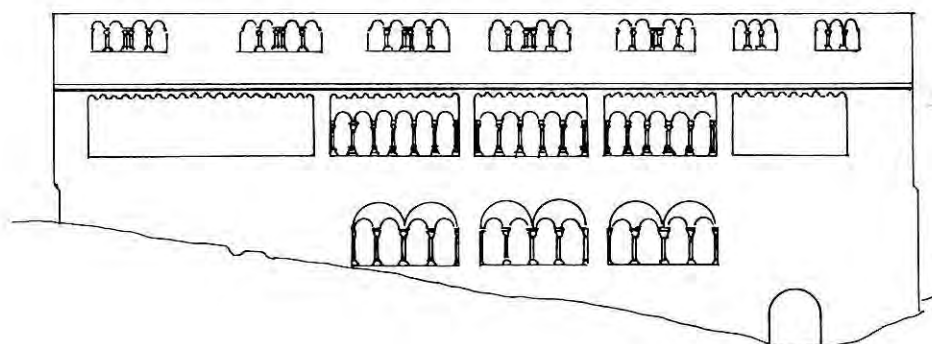
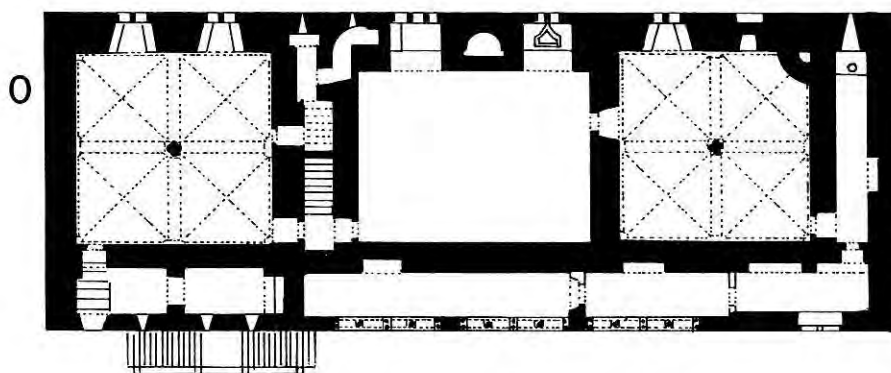
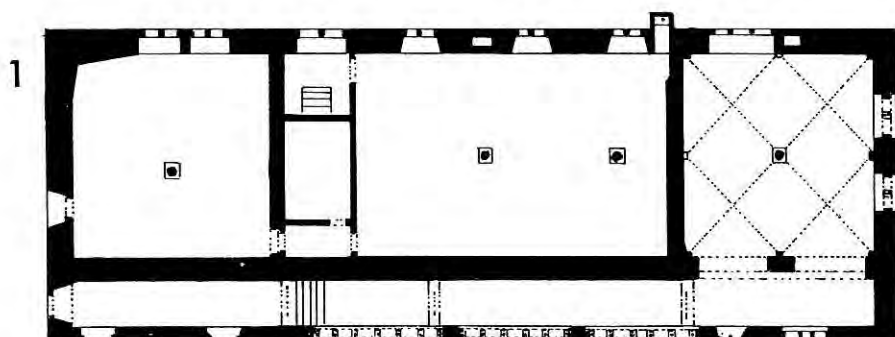
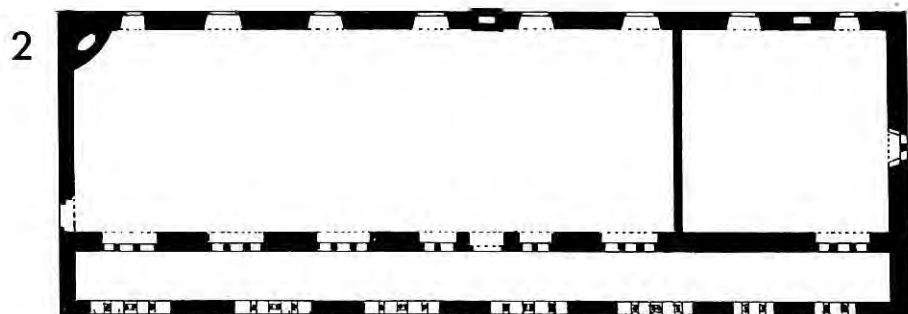
175. CHINON (Indre-et-Loire). Vue de la grande salle et de la galerie la reliant à la grande vis de Charles VII, par Gaignières (Cl. M.-H.-SPADEM).

Galeries formant couloir dans un bâtiment

Pour autant, ces galeries servant à l'évitement des salles et chambres internes furent, dans la majorité des cas, externalisées : les bâtiments accueillant salles et chambres étaient articulés en successions d'espaces dépendant mutuellement les uns des autres, l'enveloppe maçonnée ne tenant compte d'aucun espace de circulation. Les galeries venaient, extérieurement à ces bâtiments maçonnés, offrir des potentialités d'évitement, de circulation indépendante.

Si le besoin de disposer de tels espaces de circulation longeant salles et chambres se manifeste essentiellement à compter de la seconde moitié du XIV^e siècle, si de plus il s'exprime prioritairement, de façon externalisée on ne peut exclure que ce genre de besoins put engendrer des solutions plus internalisées, dès une époque ancienne. On ne peut manquer de signaler ainsi le palais de Wartburg en Allemagne, célèbre pour d'autres causes que son architecture, qui fut structuré à la fin du XII^e siècle avec un couloir intégré aux trois niveaux.

176. WARTBURG (Allemagne). Plans et élévation de la *grande salle* de la fin du XII^e siècle, en partie restitués d'après le relevé de 1840 publié par Swoboda. Le niveau 3 est légèrement postérieur aux niveaux inférieurs ; le couloir, simple galerie de circulation tournée vers l'extérieur à ces niveaux, prend au 2^e étage une dimension supplémentaire, puisque la salle s'ouvre largement sur lui.



Couloir intégré puisqu'il formait, sur le devant de la cour, une galerie à triple niveau totalement incluse dans le bâtiment : ce couloir, largement et richement éclairé, avait cependant moins pour programme de desservir les espaces intérieurs (ce qu'il ne faisait qu'imparfaitement dans les deux niveaux inférieurs, les plus anciens), que de former une galerie d'agrément sur la cour, particulièrement prestigieuse. (fig. 176).

Certes, l'on ne peut extrapoler cet exemple particulièrement remarquable à l'ensemble des constructions contemporaines, voire plus tardives. Le palais de la Wartburg fut très isolé, et, selon certaines interprétations, son programme ne serait qu'un succédané de programmes architecturaux des palais et *villae* romaines. Mais ces interprétations ne convainquent guère ; car la tradition romaine fut celle de bâtiments à portiques, qu'il s'agisse de portiques externalisés ou internalisés, et on en trouve la descendance bien plutôt dans les galeries de rez-de-chaussée analysées plus haut. L'esprit présent dans le programme de la Wartburg est bien celui d'une galerie d'agrément triple, permettant aux habitants du bâtiment palatial d'assister aux spectacles de la cour, et, accessoirement, de disposer d'un couloir de

circulation entre chambres, internalisé au bâtiment : comment ne pas noter que la fonction de portique en était totalement exclue ? Alors, ce programme ne s'exprimait-il pas en d'autres édifices sous une forme plus fruste, délimité par des cloisonnements de plâtre ?

Les indices sont malheureusement le plus souvent absents pour résoudre cette question ; mais le fait de la poser permet de proposer parfois des interprétations différentes de certains plans. Ainsi, le plan du palais de Troyes au XIII^e siècle ne peut-il être interprété comme possédant un couloir de circulation parallèle à la *grande salle*, allant rejoindre les chambres comtales en desservant au passage la tribune (fig. 146) ?

Au moins faut-il conserver cette question à l'esprit dès lors que l'on analyse un programme résidentiel, tout en sachant que la présomption d'internalisation reste rare par rapport à l'externalisation. Si l'on prend un exemple comme celui de Coucy, à la fin du XIV^e siècle, c'est bien extérieurement à l'aile du logis que fut ménagé le couloir à deux étages desservant chambre de parement et chambre proprement dite (fig. 27, fig. 177). Il s'agissait, tout simplement, d'une traduction en pierre du programme de galeries externes déjà analysé ci-dessus.



177. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Vue du logis antérieure à la Première Guerre mondiale. De gauche à droite, après la tour d'angle, le massif contenant le four du poêle et au-dessus la garde-robe ducale ; la salle des Preuses et au-dessus la chambre de parement ; l'escalier privatif ducale ; une chambre non identifiée, et au-dessus la chambre ducale, agrandie au XIV^e siècle grâce à une trompe. La salle de la tour, à ce niveau, devait être affectée au couchage ducale ; on aperçoit les restes de la latrine en encorbellement qui fut ménagée pour son confort. La porte ouverte permettait au duc de se rendre dans les galeries qui occupaient la courtine de droite (Cl.Lefèvre-Pontalis, Arch.M.-H.-SPADEM).

Deux palais des ducs d'Anjou offrent, de ce point de vue, une remarquable mise en œuvre. Le plus ancien fut apparemment celui de Saumur, pour lequel on attribue à Louis II d'Anjou l'édification d'une galerie sur arcades à deux niveaux, voûtée, longeant l'aile de retrait et de parement (fig. 150) ; cette galerie, véritable couloir indécélable de l'extérieur, permettait de relier l'escalier en vis majeur à l'escalier en vis mineur situé à l'angle entre l'aile de parement et celle des appartements. Sous René d'Anjou, elle fut prolongée par un balcon extérieur à l'escalier mineur, communiquant avec le corridor de l'oratoire ducal. On peut

admettre que l'édification à Angers, sous le même duc-roi, d'un bâtiment-galerie accolé au bâtiment primitif de résidence, entre 1435 et 1453, ne fut en définitive qu'une reprise de ce concept. Dans les deux cas l'architecte intégra entièrement le bâtiment-galerie, celles-ci apparaissant dès lors, pour l'œil externe, comme internalisées : l'architecte avait créé des couloirs *a posteriori*. mais ces couloirs, constitués par deux galeries voûtées superposées à une arcature de rez-de-chaussée, doivent être considérés tout simplement comme la traduction en pierre d'un programme déjà présent plusieurs décennies auparavant (fig. 178).

178. ANGERS (Maine-et-Loire). Palais ducal. Vue de la galerie formant couloir ajoutée par René d'Anjou au logis de Louis II d'Anjou (après restauration des années 1950) (Cl. M.-H. SPADEM).

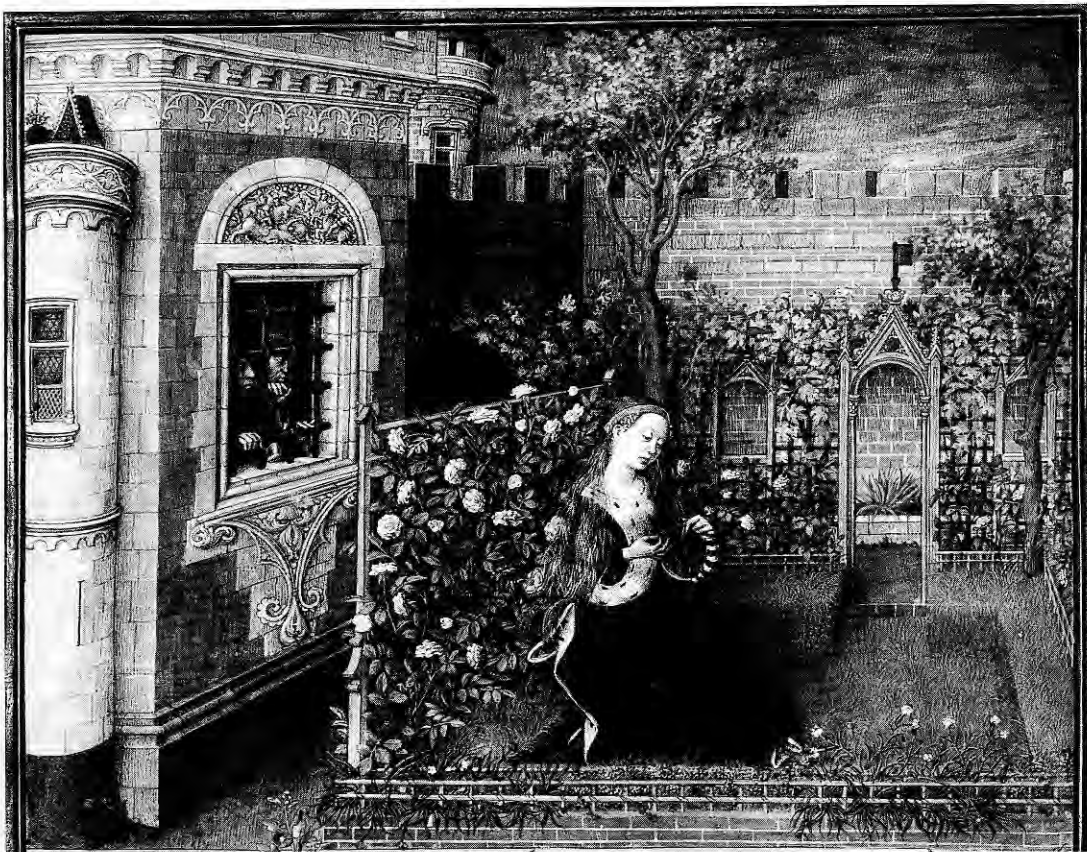


LES GALERIES D'AGRÉMENT MÉNAGÉES DANS LES ESPACES EXTERNES

Au-delà de ces exemples de galeries à vocation fonctionnelle – lien entre bâtiments, au-delà des galeries formant couloir, il exista manifestement, au moins à des époques tardives que nous permettent d'approcher les comptes, des galeries d'agrément, extérieures au complexe résidentiel, permettant de communiquer en particulier avec les jardins. On a eu l'occasion de remarquer l'importance de cette connexion avec l'espace naturel dans le palais : aussi ne peut-on s'étonner de la fréquence de telles "galeries" sur jardin. Une bonne preuve en est fournie par le réaménagement du château de Châteauneuf-sur-Loire, en 1407-1408 : à cette date, en effet, sont détruites les galeries qui garnissaient la grande terrasse de ce château, pour la simple raison qu'elles n'étaient plus en état de demeurer. Preuve, d'une part, de leur ancienneté ; preuve, d'autre part, de la prégnance du concept de circulations d'agrément utilisant les bords de la forteresse.

Il suffit de consulter les analyses des comptes de la maison d'Anjou, au XV^e siècle,

pour confirmer la force de cette volonté d'aménagement de l'espace naturel : déjà construit par la multitude de ses treilles, par la présence de ses jardiniers, celui-ci recevait en outre des espaces de circulation autorisant la circulation à l'abri du soleil ou des intempéries, conduisant à des pavillons habitables, autorisant de véritables pique-niques ou barbecues... Il n'en demeure aucun exemple ; mais on reconnaît dans le plan ancien du palais d'Avignon cette volonté, puisque le pape Urbain V agrandit le palais de ses prédécesseurs par une galerie à étage sur piliers encadrant le jardin palatial, dite la *Roma*, dans les années 1360-70 (fig. 135). Nul doute que les nombreuses galeries du palais de l'hôtel Saint-Pol, à Paris, jouaient le même rôle, connectées qu'elles étaient à des "préaux" paysagèrement indépendants. De la même façon, les sources relatives aux palais urbains des princes des fleurs de lys attestent du même souci, celui de disposer d'espaces de circulation regardant et communiquant avec le jardin, sans autre utilité fonctionnelle. Gageons cependant que ce type d'aménagements resta l'apanage des édifices statutairement les plus élevés, chronologiquement les plus avancés (fig. 179).



179. PALAIS ET JARDINS. Les galeries sont souvent des espaces privilégiés de relation avec les jardins ; elles peuvent être aussi des treilles comme on peut en voir dans l'arrière-plan de la miniature représentant une scène de la *Théséide* (Cl. Bibl. Nat. de Vienne).

LA COMMUNICATION VERTICALE : LES ESCALIERS

Les escaliers ont déjà été évoqués à propos des dispositifs d'entrée des *grandes salles* : *grands degrés*, *grandes vis* ont, en effet, formé une infrastructure majeure de la résidence seigneuriale, en ce qu'ils ont constitué l'accès solennel à celle-ci.

Pour autant, les circulations internes de la résidence ne sauraient se réduire à ces éléments qui furent tout autant de prestige que de besoin. Après avoir brossé un tableau de ce que purent être les communications horizontales, il est bon de s'interroger sur ce que furent les communications verticales dans l'ensemble résidentiel.

DU X^e AU XIV^e SIÈCLE : UN PREMIER AXE, CELUI DE LA DISCRÉTION DES DISPOSITIFS MAÇONNÉS DE COMMUNICATION VERTICALE

L'un des points les plus frappants, lorsque l'on examine en parallèle les ensembles résidentiels conservés, ou ceux dont demeure la trace figurée, pour toute la période comprise entre le début de la féodalité et le milieu du XIV^e siècle, est l'extrême discrétion de la communication

verticale dans le parti d'ensemble. Seul l'escalier d'accès principal s'affirme, lorsqu'il est nécessaire : en revanche, les communications de niveau à niveau dans les parties nobles et les parties moins nobles semblent ne pas exister.

Si l'on prend, par exemple, des palais comme Senlis, Angers, voire même comme Druyes-les-Belles-Fontaines, comment ne pas remarquer, au premier coup d'œil, l'absence de communications verticales de quelque nature qu'elles aient pu être ? Or la grande majorité des ensembles résidentiels des XI^e, XII^e, XIII^e, voire même XIV^e siècle se laissent analyser sans que l'on y trouve la trace apparente d'un escalier intérieur.

Il faut, bien sûr, analyser plus finement cette problématique. Car l'ensemble résidentiel se devait de posséder, à toute époque, des communications verticales assurant la circulation entre niveaux. Cependant, ce besoin de communications était nécessairement lié à l'élévation des espaces résidentiels. S'ils n'utilisaient que le rez-de-chaussée, ce qui fut fréquemment le cas dans les périodes les plus anciennes, l'escalier ne s'imposait nullement : tel fut le cas du palais primitif de Fécamp, où la *grande salle* voisinait la cuisine au rez-de-chaussée, la *salle* se révélant donc multifonctionnelle, tout à la fois résidence et édifice d'apparat (pour autant que l'on puisse affirmer qu'il n'existait pas, au X^e siècle d'édifices joints). Dès le siècle suivant, le palais de Fécamp, doté d'un espace d'apparat à l'étage, exigeait un escalier externe où s'exprimait le symbole du *perron*.

Mais, dans ce cas comme dans tant d'autres, la communication entre niveaux internes ne s'imposait pas : la question majeure était celle de l'accès au niveau noble, réalisée le plus souvent de façon externe par les *grands degrés*, voire par des degrés moins solennels, mais tout aussi déterminants en matière de programmes. On ne reviendra pas ici sur les *grands degrés*, qui furent sans aucun doute l'un des éléments les plus importants au plan de la symbolique ; en revanche, il est bon de s'interroger sur l'existence de communications annexes permettant la circulation entre niveaux.

180. ENGLÈSQUEVILLE-LA-PERCÉE (Calvados) : Château de Beaumont-le-Richard. Vue d'une fenêtre (reconnaissable aux colonnettes l'encadrant) et de l'entrée de la vis mineure de la *grande salle*. Cette vue montre que des bâtiments apparemment modernes peuvent, à force de perspicacité, livrer des vestiges romans : ici, E. IMPEY a mis en évidence les restes d'une superbe *grande salle* à bas-côté.



Les vis mineures : une réalité géographique, voire socio-politique

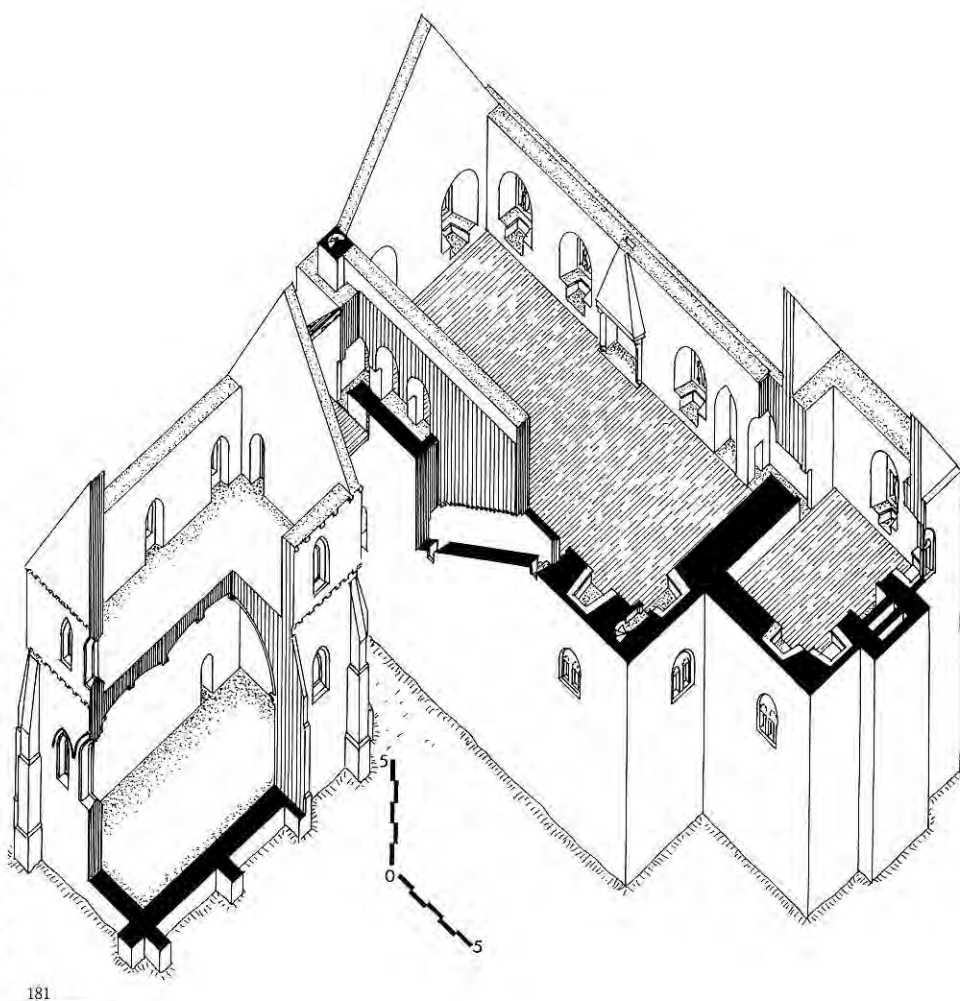
La recherche de dispositifs de circulation verticale indépendants de la fonction primaire d'accès aux espaces résidentiels s'exprime dans des exemples du XII^e siècle : Beaumont-le-Richard (fig. 180), dans la Normandie occidentale, en est un bon exemple au XII^e siècle. On reconnaît encore à l'un des angles de la *grande salle* primitive de cet édifice une vis d'angle que l'on peut appeler mineure, en raison de son diamètre de 1,60 m ; cette vis est prise dans un angle de la *salle* sans déborder aucunement sur elle, son couvrement étant réalisé par une voûte en berceau rampante.

On ne peut manquer de mettre en relation cette tendance du logis seigneurial à posséder un escalier propre, le moins volumineux possible, avec une volonté de décroissement assez manifeste à cette même époque. Mais la prise en compte de ces circulations dans des vis mineures traduit plus encore que ce simple besoin de décroissement : il s'agissait tout simplement d'assurer une cohérence verticale de la résidence. On ne peut éviter la comparaison avec les *tours-résidences* bâties à la même époque : n'y trouve-t-on pas, en particulier en Grande-Bretagne, des cas où l'ensemble des communications verticales s'exerça au travers de vis disposées dans les angles de certains bâtiments ? Pour autant, la fréquence de ces dispositifs de communication verticale reste dépendante au nombre de résidences interprétées, c'est-à-dire connues et analysables.

Peut-on, dès lors, affirmer que les exemples de résidences seigneuriales dotées, au XII^e siècle, de communications verticales mineures, avec vis située à l'un des angles de la *grande salle*, furent limités à l'orbite angevine ? Cette hypothèse n'est nullement dépourvue de fondements, tant la résidence seigneuriale d'essence anglaise paraît avoir été différente du programme français.

Les escaliers intérieurs aux murs : une relative rareté en dehors des tours-résidences

Si les vis furent peu nombreuses dans les résidences antérieures au XIV^e siècle, les rampes intérieures aux murs ne furent guère plus nombreuses ; mieux, elles furent sans doute plus rares, hormis dans les *tours-résidences*, qu'il



181

s'agisse de *salles-tours* ou de *tours-salles* intégrées. Le cas de Crépy-en-Valois, datable des années 1200, est tout à fait instructif de ce point de vue (fig. 181) : car l'escalier majeur, escalier rampant dans l'épaisseur de l'un des murs-gouttereaux, peut s'assimiler en définitive à l'escalier qui existe dans une *tour-résidence* telle que Chevreuse un siècle plus tôt, voire dans un exemple plus ancien encore, comme Ivry-la-Bataille.

Cette solution de circulations verticales ne fut certainement pas la plus prisée, dans la mesure où, pour les murs d'une simple résidence, elle ne garantissait pas la stabilité, ni la solidité.

L'orbite culturelle française privilégia, en revanche, l'utilisation des espaces annexes à la résidence pour créer les communications verticales. Le meilleur exemple conservé est très certainement celui d'Yèvre-le-Châtel, où les communications verticales existant dans les

181. CRÉPY-EN-VALOIS (Oise). Axonométrie en écorché de l'ensemble seigneurial.

tours de flanquement, qu'il s'agisse de vis ou d'escaliers dans l'épaisseur du mur, étaient utilisés pour la résidence : les escaliers des tours encadrant le logis servaient, de fait, pour les circulations verticales de celui-ci. On retrouve cette caractéristique au XIII^e siècle à Bourbon-l'Archambault (fig. 115), à Châlus ; plus généralement, on peut reconnaître cette desserte externe par les escaliers des tours flanquantes dans tous les châteaux d'essence philippine où, peu ou prou, les logis vinrent s'intégrer entre des tours dotées de circulations verticales.

La disposition fréquente de l'espace résidentiel seigneurial à la charnière entre tours circulaires défensives dotées de moyens de communication verticale autonomes fit, bien souvent, que la résidence s'appuya sur l'existence de tels moyens. Ainsi, à Armentières-sur-Ourcq, au milieu du XIII^e siècle, l'ensemble résidentiel formé d'une *grande salle* et d'une *chambre*, accessible au principal par une rampe longeant le grand côté de la *salle*, était desservi de façon secondaire par les escaliers rampants dans l'épaisseur des murs des tours flanquantes (fig. 56).

Escaliers en vis flanquants

Peut-on affirmer pour autant que les fonctions d'escaliers furent, en toutes circonstances, si discrets par rapport aux espaces de la résidence ? Il existe çà et là des exemples contraires, comme on peut s'y attendre par l'application de simples règles statistiques. Parfois, dans les résidences, à partir du XIII^e siècle, les communications s'affirment au travers de vis qui ne furent pas pourtant des *grandes vis* remplaçant les *grands degrés*. Voyons ainsi le palais de Salon-de-Provence, avec sa *grande salle* du XIII^e siècle flanquée à un angle extérieur entre pignon et mur d'enceinte par une tourelle d'escalier en vis reliant rez-de-chaussée au premier étage, celui de la *salle noble* (fig. 28) : il est intéressant de remarquer que l'escalier n'est ainsi pas vu depuis l'intérieur de la cour, formant véritablement un élément architectural exclusivement utilitaire. Voyons également Montélimar, où le palais du début du XIII^e siècle comporte une tourelle d'angle contenant un escalier en vis montant de fond, sur l'arrière du bâtiment palatial (fig. 35) ; le logis Saint-Louis à Septmonts offre également un bel exemple d'escalier en vis placé en position secondaire, et pourtant débordant sur le bâtiment, attribuable au milieu du XIII^e

siècle, destiné à relier les trois niveaux de cette résidence épiscopale (fig. 159). Disposition qui ne fait, en définitive, que reprendre d'autres usages, liés aux *salles-tours* telles que Nemours, dès la fin du XII^e siècle, où il existait un escalier en vis dans une tourelle d'angle.

Escaliers intérieurs ou extérieurs en bois : l'incertitude

Mais, en définitive, devant la discrétion de l'escalier dans la résidence, telle qu'elle se présente aujourd'hui, comment ne pas s'interroger sur l'existence de dispositifs non pérennes, en bois, qu'ils soient internes ou externes ? Si l'on examine un édifice tel que Senlis, dans son état au XII^e siècle, force est de constater qu'il dut exister des communications verticales internes ou externes aujourd'hui totalement ignorées ; s'il s'agissait de communications externes, alors il faudrait imaginer un grand degré tel que celui qui fut construit au XVI^e siècle entre logis et tour maîtresse. En revanche, rien n'interdit qu'il ait existé des escaliers de bois intérieurs, disparus depuis.

De la même façon que se pose la question de la structuration des circulations horizontales dans la résidence, se pose donc celle des circulations verticales. J'aime à citer, une fois encore, la livrée Ceccano en Avignon, au XIV^e siècle : car dans la *grande salle* de cette résidence, recoupée par des cloisons internes appelées "méjeans", il existait un escalier de bois reliant un niveau à l'autre. Or, l'existence passée de cet escalier ne serait pas perceptible si elle ne s'imposait au vu du décor peint de la *salle*, qui suit exactement le tracé de cet ancien escalier (fig. 182).

Indépendamment de l'époque, comment, au vu d'un tel exemple, ne pas faire l'hypothèse

182. AVIGNON (Vaucluse). Livrée Ceccano. Vue du décor peint permettant de reconnaître, en négatif, un ancien escalier de bois dans la *grande salle*.



182

de telles dessertes verticales entre niveaux dans toutes résidences aujourd'hui constituées de quatre murs éventuellement cloisonnés ? De la même façon que l'on oublie trop souvent que le plâtre permettait des cloisonnements internes indécélables aujourd'hui, l'on oublie également que le bois permettait d'édifier des communications verticales intérieures dont toute trace a disparu.

Le statut incertain de l'escalier dans la résidence avant le XIV^e siècle

En définitive, ce qui apparaît frappant est le caractère disparate de la fonction de desserte verticale dans les résidences jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Caractère disparate qui s'explique par plusieurs causes : différence de statuts entre résidences, différence de fonctions entre les bâtiments conservés, différences de programmes exprimés. Mais, en tout état de cause, cette fonction verticale s'exprime, dès le XII^e siècle, par la vis, ce qui ne saurait étonner dès lors que l'usage en était général dans l'architecture religieuse, voire dans l'architecture des tours-résidences.

Mieux encore, la vis, encore intérieure aux murs dans la résidence du XII^e siècle, comme l'est l'escalier droit, s'extériorise parfois dès le XIII^e siècle, soit au travers de tourelles d'angle, soit même au travers de tourelles d'escalier flanquant des pignons. L'évolution vers la tourelle d'escalier placée en façade, et structurant celle-ci, n'était pas encore de mise ; mais il existait des exemples, et non des moindres, où la vis formait déjà une excroissance s'imposant sur la conception architecturale.

D'une façon plus générale, cette fonction de communication verticale semble être restée discrète, s'appuyant sur toutes les possibilités externes à la résidence sans s'affirmer comme structurante au niveau de l'architecture. Cachée comme dans les vis mineures, ou dans les rampes ménagées dans l'épaisseur des murs, opportunément renvoyée dans les tours de flanquement cantonnant le château, et sa résidence intérieure, la communication verticale n'était pas considérée comme fonction nobiliaire, à l'exception de celle qui conduisait à la *grande salle*. Ainsi cachée, et aussi peu multipliée, la communication verticale n'assurait qu'une faible fonction de distribution des appartements.

LA MULTIPLICATION DES ESCALIERS MAÇONNÉS, ET LA NOTION DE DISTRIBUTION, DANS LA RÉSIDENCE PALATIALE À PARTIR DES ANNÉES 1360

À quelle époque se place la mutation architecturale qui conduisit à une conception plus moderne des notions de circulation verticale ? Il n'est que d'examiner le palais des papes d'Avignon, qui, dans les années 1340, n'offre encore que de très rares escaliers – si l'on excepte ceux, extérieurs, des galeries de cloître du palais vieux, ainsi que la grand escalier de la chapelle Clémentine. Pour desservir verticalement l'aile résidentielle du palais vieux, on ne trouve en définitive que l'escalier droit dans l'épaisseur du mur situé au pignon du Tinel, et les rampes droites de la Tour des Anges ; il n'existe donc aucune souplesse dans la gestion des circulations de l'ensemble papal, pourtant largement en pointe sur d'autres plans, ne serait-ce que celui du décor.

Trois bouleversements vont se produire au cours du dernier tiers du XIV^e siècle : l'extériorisation des vis, la diversification de leur usage, leur multiplication enfin.

L'extériorisation des vis

Déjà, en évoquant la question des accès solennels aux grandes *salles*, avait été évoquée la question du remplacement des *grands degrés*, rampes droites affirmées sur l'extérieur, par de *grandes vis* exprimées de la même façon : le premier exemple bien attesté dans la construction castrale est, on le rappellera, celui de la *grande vis* du Louvre, bâtie au début du règne de Charles V pour desservir l'aile résidentielle du château rénové. Pour la première fois, la vis prend place à l'extérieur du bâtiment et s'affirme au point de devenir structurante ; son décor, en particulier le décor sculpté, est soigné au point que la vis devient l'élément dominant de l'élévation de la façade sur cour.

On sait, grâce aux comptes de ces années 1360-1370, mais surtout grâce aux écrits de l'érudit parisien SAUVAL qui put analyser les pièces avant le catastrophique incendie de la Chambre des Comptes, que cette vis, dénommée dès l'époque de sa construction *grande vis*, fut une réalisation majeure, où s'exprimait, au travers de la sculpture, tout le faste de la dynastie royale. Mary WHITELEY en a



183

183. SAUMUR (Maine-et-Loire). Vue de la *grande vis* construite par Louis I^{er} d'Anjou vers 1370.

proposé récemment une restitution sensiblement différente de celle qu'avait effectué VIOLLET-LE-DUC avant les fouilles du siècle passé, et avant les nouvelles fouilles les plus récentes. Mais qu'importe : l'essentiel est bien dans le concept, celui d'une vis extériorisée, affirmée en tant que symbole.

J'ai déjà eu l'occasion de remarquer que cette première, due à Raymond du Temple,

n'était pas pour autant simple remplacement des *grands degrés* desservant une *grande salle* ; la desserte était ici celle des espaces résidentiels et semi-résidentiels. On y reviendra à propos de la diversification et de la distribution : la *grande vis* du Louvre n'avait certainement pas pour but de remplacer l'accès à la *grande salle*, accès solennel par essence, mais de s'y ajouter. On ne doit en aucune façon exclure que cette première fut conditionnée par le manque de place à l'intérieur de la forteresse *philippienne* : l'architecte devait maintenir une largeur maximale pour l'aile résidentielle, ce qui le conduisait à bâtir celle-ci tangentiellement au fossé de la tour maîtresse, et il devait tout à la fois concevoir une desserte verticale majeure. Or celle-ci n'était pas possible sous forme d'une rampe droite, ou d'une succession de volées comme en Avignon, une dizaine d'années plus tôt : il aurait fallu combler le fossé. Dès lors ne demeurerait que la solution de l'escalier en vis extériorisée, jouant très exactement le même rôle que l'escalier rampe sur rampe d'Avignon (fig. 40).

Il est difficile d'attribuer, de façon définitive, la naissance de mode de la vis extériorisée au Louvre et à Raymond du Temple ; mais, dès avant 1371, le palais de Saumur sous Louis II d'Anjou offre un autre exemple de vis extériorisée, à un degré moindre que celui du Louvre au plan purement géométrique (fig. 183). Ce "grand escalier" conservé est manifestement paré de décors architecturaux qui en font un élément majeur de la conception architecturale ; curieusement d'ailleurs, l'architecte a privilégié ici les "loges", créant en dépit du caractère hélicoïdal de la vis une série de balcons horizontaux ouverts sur la cour, répondant à chaque révolution. La dynamique est donc, dans cet édifice, orientée sur la présentation de plans horizontaux dans l'élévation : on n'a pas abandonné la vieille répulsion relative au caractère non noble de la circulation verticale, puisque l'on affirme au contraire vers l'extérieur une expression horizontale, entièrement centrée sur le prestige.

Mais, quelles que soient les différences entre ces deux exemples, sans doute les premiers construits dans le dernier tiers du XIV^e siècle, s'affirme nettement la volonté d'extérioriser l'escalier ; celui-ci n'est plus caché dans un angle, masqué par une courtine, mais acquiert une noblesse d'usage. Évolution qui ne va cesser de s'affirmer : on citerait, sans exhaustivité aucune, le palais de Moulins, celui

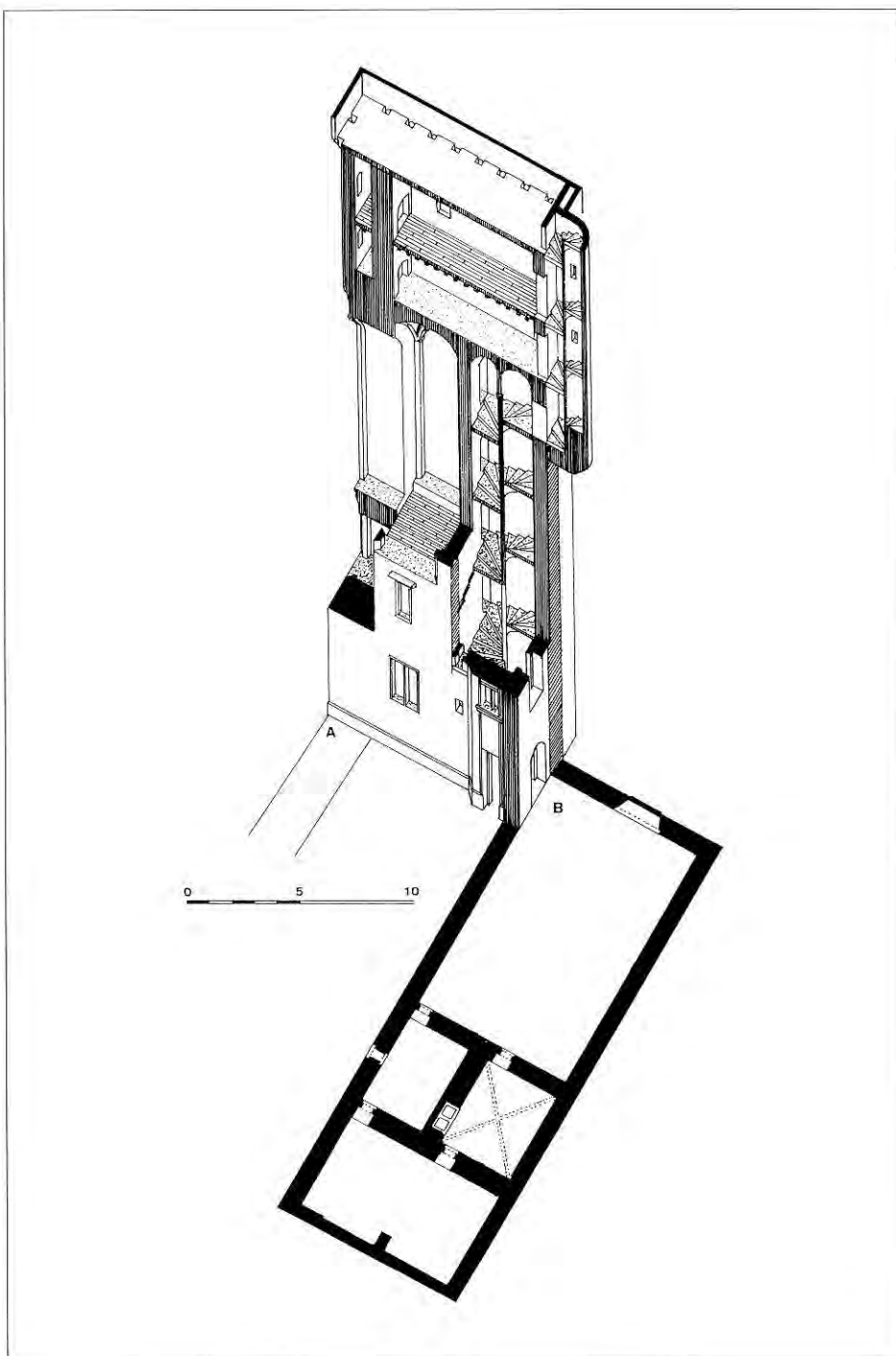
de Pierrefonds, celui de Bourges, celui de Coucy, ne faisant qu'annoncer l'énorme vague de fond qui, au XV^e siècle, allait voir se multiplier les vis en tourelles indépendantes affirmées au-devant de tout logis, de toute *salle*, de tout manoir.

Si l'on s'essaye à faire un parallèle avec l'évolution des mentalités, cette évolution architecturale est conforme : car les *grands degrés*, les rampes, correspondent fort bien à un certain esprit chevaleresque nécessitant le *perron*, les accès larges pour l'accès des chevaliers en armes, pour les convois solennels. Au contraire, la vis extériorisée, abondamment décorée et affirmée comme image de marque, correspond à une vie de cour, où le paraître l'emporte sur l'être, une société plus courtisane dans tout ce que ce terme comporte.

La diversification des communications verticales

Un deuxième facteur de la rénovation fut lié à la diversification de l'usage de la communication verticale. Il n'est nullement indifférent de constater qu'au Louvre, la *grande vis* fut édifiée pour desservir l'aile résidentielle, menant directement à la *chambre de parement*, et pas du tout à la *grande salle*. Oubliera-t-on, dans le même ordre d'idées, que le "grand escalier" de Saumur était établi à la charnière entre *chambres de retrait* et *grande salle*, sans communication directe avec le cœur de résidence des années 1370 (fig. 150) ? L'escalier, quelle que soit sa forme, n'est donc plus, à compter du dernier tiers du XIV^e siècle, lié de façon indissociable à la *grande salle* ; il constitue un facteur d'appoint, une verticalité souvent solennisée, pour desservir l'un ou l'autre des secteurs de la résidence, voire l'un et l'autre.

C'est pourquoi, comme on l'a déjà exprimé plus haut, le concept d'accès privilégié, solennisé, voire symbolisé, semble s'effacer à partir des années 1360, au profit d'une conception plus souple. Certes, la *grande vis* remplaçant les *grands degrés* fut sans doute à l'ordre du jour ; sans pourtant qu'il y ait liaison biunivoque entre l'un et l'autre. Ainsi la *grande vis* de l'hôtel d'Artois à Paris, propriété des ducs de Bourgogne, édifiée au début du XV^e siècle prit-elle la forme d'une tour indépendante, dotée, au-dessus de l'escalier proprement dit, de deux appartements nobles desservis par une petite vis annexe ; la fonction d'escalier pour la



184

résidence était tout à la fois banalisée, donnant accès aux zones résidentielles, et spécialisée, étant le passage obligé pour atteindre les appartements de repli ducaux dans les événements dramatiques opposant Orléanais ou Armagnacs aux Bourguignons (fig. 184).

Si l'on prend un autre exemple, celui de la résidence palatiale de Bourges édifiée à la charnière XIV^e-XV^e siècles, il est frappant de

184. PARIS (Seine). Tour Jean sans Peur. Axonométrie en écorché de la Tour Jean sans Peur, construite au tout début du XV^e siècle pour contenir la *grande vis* de l'hôtel d'Artois, et pour abriter les deux chambres de sûreté du duc de Bourgogne. A : Enceinte de Philippe Auguste. B : Hôtel d'Artois.



185

185. GERMOLLES (Saône-et-Loire). Vue de la *grande vis* du château édifié par Marguerite de Flandres en 1380-1390.

constater que l'escalier en vis principal était celui qui desservait les *chambres à parer*, faisant d'une certaine façon pendant aux *grands degrés* conduisant depuis l'extérieur à la *grande salle* (fig. 43). La *grande vis*, comme au Louvre quatre décennies plus tôt, était destinée à desservir les espaces de parement au premier chef, en tant qu'espaces introducteurs aux chambres purement privatives ; et cette vis était exprimée de façon extérieure. Il n'en allait, au plan des programmes, pas autrement à Riom, palais aménagé également par le duc de Berry : ici, la *grande vis*, contenue dans une tour non débordante, avait pour but essentiel de desservir les chambres ou salles de parement (fig. 110).

C'est exactement la même disposition que l'on trouve à Tarascon, dans la premier tiers du XV^e siècle : la *grande vis* est établie à la charnière entre la chapelle et les appartements royaux (fig. 48). En revanche, du château bourguignon de Germolles, la *grande vis* se trouvait à la charnière entre la *grande salle* et la chapelle (fig. 185).

La multiplication des escaliers en vis

La dernière composante de la mutation fut liée à la multiplication des escaliers en vis, désormais banalisés pour permettre une plus grande rapidité des communications verticales. Un bon exemple est fourni, une fois encore, par le palais de Bourges, où en complément de la grande vis des *chambres à parer* on trouvait de petites vis annexes côté jardins, les unes pour descendre dans ceux-ci, les autres au contraire pour relier les étages des *chambres à parer* (fig. 105). De la même façon, la restructuration du palais de Coucy, dans les années 1380, s'accompagna d'une multiplication des vis, puisque l'on n'en comptait pas moins de six pour irriguer l'ensemble des bâtiments, y compris une petite vis à usage privé pour la desserte de la *chambre* seigneuriale proprement dite : ceci sans compter les vis des tours qui existaient dès le siècle précédent (fig. 27).

Saumur, à partir du dernier quart du XIV^e siècle, offre à nouveau un exemple remar-

quable : car cette fois les escaliers prennent position aux angles intérieurs de la cour. Alors qu'au siècle précédent, les logis devaient se servir d'escaliers situés dans les tours, donc à leurs angles extérieurs, désormais ils s'affirment sur la cour, permettant une affectation des circulations par secteur (fig. 150).

Cependant toutes n'avaient pas, il s'en faut, à jouer le rôle de *grande vis* extériorisée : à Coucy par exemple, seule la vis principale, à la charnière entre *grande salle* et logis, était ainsi disposée en saillie.

LA RÉSIDENCE DISTRIBUÉE

Ainsi l'analyse des édifices permet-elle de mettre en évidence une véritable révolution, qui vit s'imposer à compter des années 1360 une nouvelle conception du palais : celle d'un ensemble "distribué", c'est-à-dire organisé tant verticalement qu'horizontalement, au travers de réseaux de circulation basés sur des vis verticales et des galeries horizontales.

Le mot révolution est utilisé ici à bon escient, tant il paraît clair que la transformation du programme fut brutale et voulue par les couples maître d'ouvrage-maître d'œuvre. D'une extrême discrétion de l'escalier, que l'on peut constater encore sur l'ensemble des constructions des années 1300 en Gascogne, la transition à l'affirmation des communications verticales fut manifestement orchestrée par le groupe d'architectes conduit par Raymond du Temple, depuis le Louvre. L'escalier extériorisé en fut le premier aspect ; mais l'escalier banalisé en fut très certainement le second, accompagné d'une volonté d'affirmer la vis conduisant au cœur même du pouvoir, c'est-à-dire au domaine de plus en plus réservé au prince, celui du parement et de la résidence.

Il restait encore à lier de façon plus explicite la communication verticale à la communication horizontale ; quelques décennies allaient être nécessaires pour intégrer ce concept.

L'ARCHITECTURE DU CONFORT ET DU LUXE

Que signifie le concept d'"architecture du confort et du luxe" ? Confort et luxe se traduisent dans la résidence au premier chef par la mise en architecture de l'hygiène. Sans doute s'agit-il d'un des domaines les moins connus de l'habitat seigneurial ; pourtant E. VIOLLET-LE DUC en avait abordé l'étude en son temps, n'hésitant pas à faire de la prise en compte de cette fonction l'une des idées maîtresses quant à la supériorité de la culture médiévale sur la culture classique. Au-delà des analyses irremplaçables de l'architecte, je voudrais ici élargir l'étude aux éléments de l'hygiène que furent, entre les latrines, les étuves, et les lavabos ; mais confort et luxe ne se concevant pas sans lumière et sans mise en scène, on tentera de donner un éclairage sur ce que furent la mise en lumière grâce aux fenêtres, et la mise en décor, grâce à la peinture et la sculpture.

L'hygiène

LES LATRINES

Les latrines méritent, en soi, une analyse scrupuleuse. Moins que tout autre, cet élément de l'hygiène n'est évoqué par les sources narratives ; par ailleurs, les usages de la vie privée purent préférer à une expression monumentale, forcément extérieure, des formes plus adaptées reposant sur l'usage de mobiliers adaptés.

Le premier exemple bien identifié, et bien daté, de latrines dans un bâtiment féodal médiéval est peut-être celui de l'*aula* de Gand, datée du XI^e siècle, transformée plus d'un siècle après en la tour maîtresse imposante visible aujourd'hui. Les fouilles et l'analyse du monument ont prouvé, depuis une trentaine d'années, que cette tour maîtresse résultait en fait d'un surhaussement d'une *salle* rectangulaire, dotée d'au moins un niveau sur rez-de-

chaussée ; or ce niveau noble était pourvu de latrines desservies par des conduits dans l'épaisseur du mur, conduisant sans doute dans une fosse ménagée à la base de ce mur.

Pour autant, la présence de latrines dans les premières *salles* seigneuriales n'est pas fréquente : la première raison, très évidente, tient au nombre excessivement faible de tels édifices parvenus en élévation jusqu'à nos jours. La deuxième raison tient au caractère souvent très dénaturé des édifices qui nous sont parvenus : prenons-en pour exemple la *salle* du palais ducal de Caen, bâtie au début du XII^e siècle par Henri I^{er} d'Angleterre, trop restaurée par les siècles pour qu'il soit possible d'y reconnaître le moindre élément d'hygiène éventuel. Pas plus d'ailleurs que les palais récemment identifiés des ducs normands à Fécamp ou à Caen.

ÉLÉMENTS D'UNE TYPOLOGIE

On peut distinguer trois formes principales de latrines : les *latrines à fosse*, ménagées dans l'épaisseur du mur, dont le conduit donne sur une fosse elle-même réservée dans le mur ; les *latrines à conduit biais*, ménagées dans l'épaisseur du mur, dont le conduit biais débouche sur le parement extérieur, sans autre dispositif d'évacuation que gravitaire ; les *latrines en encorbellement*, placées sur un mur, ou à un angle entre tour et courtine, dont l'évacuation se fait gravitairement dans le fossé.

Latrines à fosse

Comme on l'a vu à propos de Gand, le type des *latrines à fosse* apparaît de façon très ancienne, et il se manifeste de façon privilégiée dans les tours-maîtresses. Parmi les exemples les plus manifestes de la présence de l'hygiène dans les *turres*, la tour royale d'Etampes, avec ses latrines ménagées à chaque étage, desservies comme à Gand par des conduits verticaux conduisant à une fosse, constitue une étape marquante. Elle confirme la présence de *latrines à fosse* dès la première moitié du siècle. Peu après, on trouve à la tour maîtresse d'Ambleny, bâtie vers 1140, un très intéressant ensemble constitué par une chambre seigneuriale reliée par un couloir intramural à une latrine, chambre et latrine prenant place chacune dans une tourelle circulaire flanquant le corps rectangulaire de la tour (t.I, fig. 127, 150). La latrine est ici du type *latrine à fosse*, encore que la fosse soit ici, tout simplement, le rez-de-chaussée de la tourelle, séparé par une simple cloison de l'intérieur de la tour, ce qui devait poser quelques problèmes d'hygiène, en matière d'odeurs au moins.

On citera également, au titre des *latrines à fosse*, le cas relativement atypique présenté par la tour maîtresse de Provins, bâtie dans le dernier tiers du XII^e siècle. Ici, les latrines des divers étages donnent dans une grande fosse dont la particularité remarquable est d'être ouverte sur l'extérieur par un grand arc brisé caché par la chemise de la tour (t.I, fig. 115). Les *latrines à fosse* qui garnissent la tour-maison bâtie dans les années 1160-70 sur l'enceinte de Gisors méritent également l'intérêt, de même, parmi d'autres, que les latrines ménagées au revers de la porte Saint-Jean de Château-Thierry, de la fin du XIII^e siècle (t.I, fig. 215, 223).

La fosse présentait l'inappréciable avantage

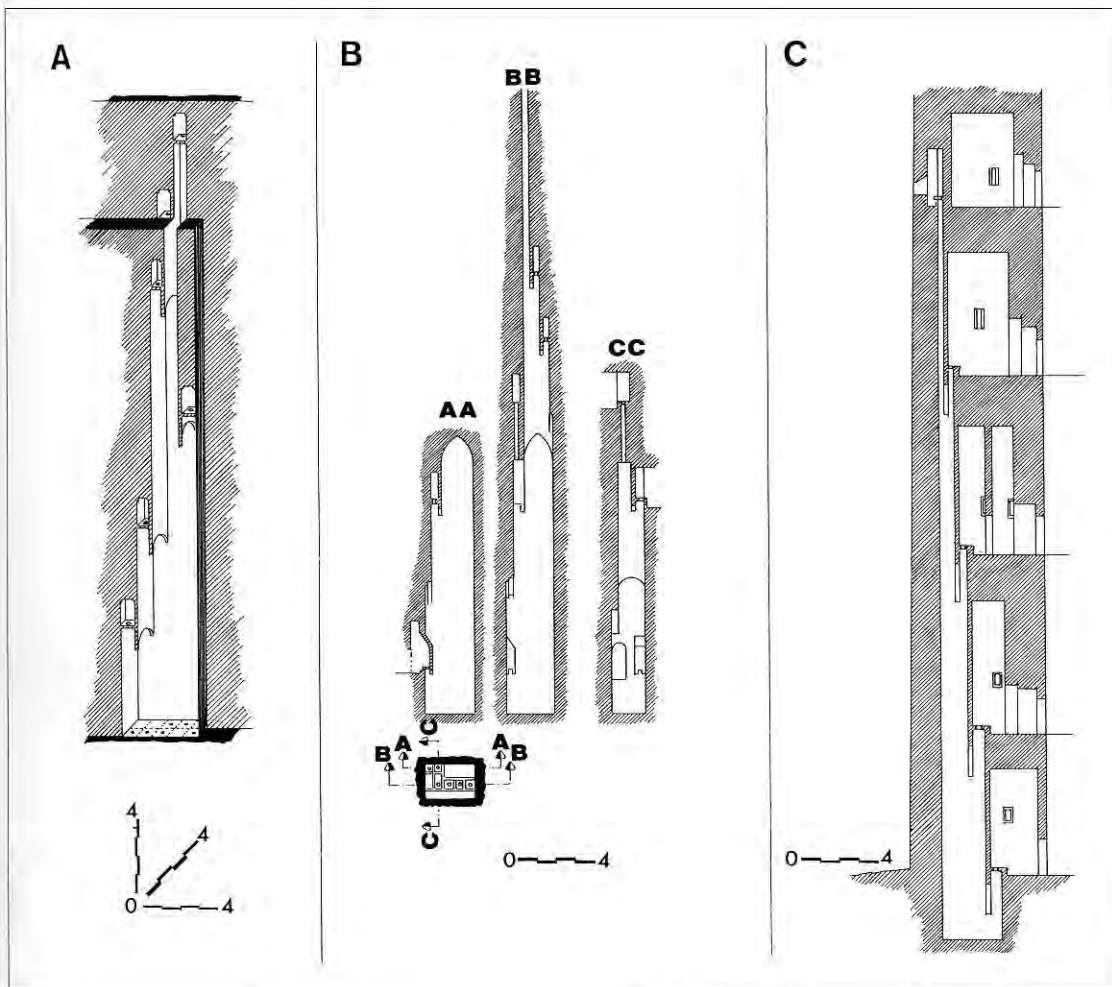
d'être fermée, évitant les odeurs à la base extérieure. Ces latrines pouvaient être ménagées dans l'épaisseur du mur de la construction : ce fut le cas, si l'on ne veut citer que les exemples les plus marquants, de la célèbre tour-maîtresse de Largoët-en-Elven, où la fosse et les conduits occupent la quasi-totalité d'une des faces de cet octogone. La superposition, à plusieurs niveaux, des sièges obligeait à de savantes combinaisons, d'autant plus complexes que le nombre d'étages était grand : ainsi le volume intérieur de la fosse était-il divisé en autant de sections de niveaux, séparées par des arcs diaphragmes décalés en hauteur les uns des autres. On retrouve cette complexité à Vincennes, qu'il s'agisse de la *tour maîtresse* ou des tours d'enceinte (fig. 186).

Latrines à conduit biais

Mais la *latrine à fosse* n'était en aucune façon la seule solution retenue par les architectes. Dans la seconde moitié du XI^e siècle, la tour rectangulaire à contreforts de Chevreuse offrait des *latrines à conduit biais* desservant les deux niveaux de réception, le niveau public et le niveau noble (*aula*) : elles débouchaient sur le parement extérieur par deux jolies arcades romanes (fig. 187). Le même type exactement se rencontre à la tour maîtresse de Montrichard, récemment assimilée par M. DEYRES à une *aula*. Un exemple plus intéressant encore peut être mis en évidence à la tour maîtresse de Broue, elle aussi certainement *aula* puisqu'elle ne possède pas d'étage réservé à l'habitation : ici, les *latrines à conduit biais* sont ménagées derrière la cheminée, et accessibles depuis des portes prenant place de chaque côté de celle-ci (t.I, fig. 118, 119).

Malgré son caractère relativement fruste, ce type de latrines s'est maintenu, au moins dans la construction des tours maîtresses du XII^e, voire du XIII^e siècle. Voyons par exemple les latrines de la tour maîtresse de Chambois dans l'Orne (t.I, fig. 96), celles de la tour de Saint-Vérain (t.I, fig. 134), celles de Vouvant, de Commarque, ou encore celles des tours-beffrois alsaciennes telles que le Landsberg. A Cadéac, dans une région montagneuse des Pyrénées, la tour rectangulaire vernaculaire, qui pourrait aussi bien dater du XIII^e que du XIV^e siècle, offre le même type de dispositif.

Parfois, la *latrine à conduit biais*, par son emplacement, devient quasiment un conduit



186. Latrines complexes à fosse du XIV^e siècle. A: LARGOËT-EN-ELVEN. Axonométrie en écorché des latrines de la tour-résidence. B : VINCENNES, Tour du Village. Plans et coupes des latrines. C : VINCENNES, Tour-maitresse. Coupe sur la tour des latrines.

186

vertical intramural avant de déboucher sur l'extérieur : on citera le cas de la latrine ménagée tout au long du contrefort de la tour maîtresse de Vire, au XII^e siècle ; de même, la tour maîtresse circulaire à contreforts de Maurepas, au XII^e siècle également, offrait un dispositif double de latrines transitant dans l'un des contreforts aboutissant à un dispositif de recueil à la base. Comment ne pas évoquer également ces latrines qui ont tant intrigué les archéologues dans les châteaux royaux des Corbières ? Qu'il s'agisse de Termes ou de Puylaurens, on trouve ici des conduits verticaux débouchant sur les abrupts, partant du niveau des chemins de ronde. Si certains les ont interprétés comme des assommoirs (!), il s'agissait en fait tout simplement de latrines.

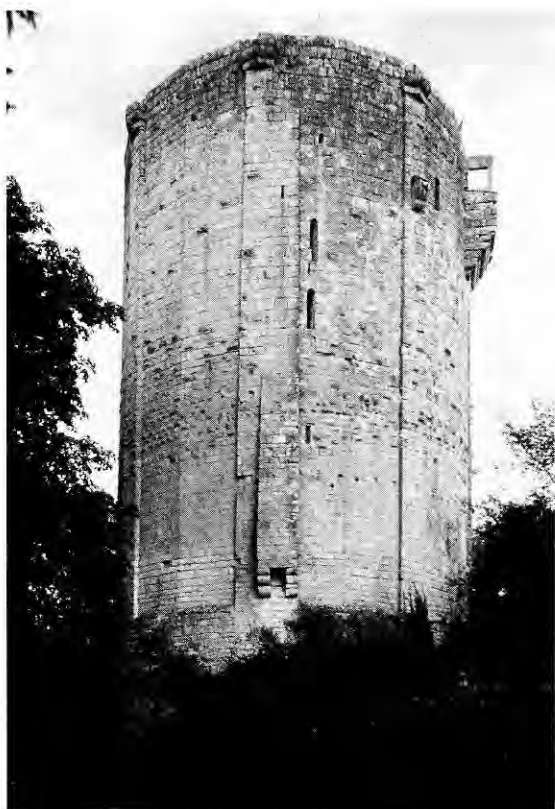
Signalons aussi, dans un genre assez atypique, le cas de la latrine de la tour maîtresse de Châtillon-Coligny, tour construite dans les années 1180 : ici, le conduit biais débouche sur

187



187. CHEVREUSE (Essonne). Latrines à conduit biais, de la première moitié du XII^e siècle.

188. CHÂTILLON-COLIGNY (Loiret). Vue de la tour maîtresse des années 1180, avec la latrine s'intégrant dans un contrefort.



188

189. ALLUYES (Eure-et-Loir). Vue des latrines en encorbellement de la tour maîtresse des années 1240. On peut noter la facture particulièrement soignée de cette latrine, avec son arc brisé sur un encorbellement multiple.



189

l'extérieur par un encorbellement, sans pour autant que la latrine puisse être considérée comme une *latrine en encorbellement*. On reviendra sur cette latrine très particulière (fig. 188).

Assez peu pratiques, tant au plan architectural, puisqu'elles impliquaient l'existence de conduits dans les murs plus ou moins longs suivant que l'orifice se trouvait directement sous le siège, ou au contraire à la base de l'édifice, qu'au plan hygiénique, ce type de latrines a eu peu de succès. On citerait néanmoins, pour les siècles avancés du Moyen Âge, la tour maîtresse de Saint-Sauveur-le-Vicomte, bâtie dans le dernier tiers du XIV^e siècle, à vrai dire sur le modèle des tours romanes, avec des latrines ménagées dans un des contreforts ; ou encore, plus tardivement, la tour dite Gaston Fébus à Foix, en fait une tour maîtresse circulaire du milieu du XV^e siècle, l'un des derniers exemples de *tours-résidences* circulaires.

Latrines en encorbellement

En revanche, les *latrines en encorbellement* sont un type souvent difficile à mettre en évidence dans les édifices les plus anciens, en raison de

leur ruine relative, ou de la disparition de témoins archéologiques maçonnés. Néanmoins, il est facile de se rendre compte de l'existence de ce type de latrines dès la fin du XI^e siècle à la tour maîtresse de Nogent-le-Rotrou (t.I, fig. 130) : ici, une porte ouvrant sur les fossés desservait manifestement, à la hauteur de la salle noble, un édicule de bois en saillie formant latrine. Il en allait de même à la tour maîtresse de Falaise, datée des années 1123-1130, où l'on reconnaît facilement l'emplacement de la latrine originelle, desservie par un couloir coudé donnant sur la grande salle de la tour. Plus tard, cette *latrine en encorbellement* fut remplacée par une tour de latrines accolée à la tour maîtresse et à son appendice servant de *camera* ducale (t.I, fig. 124, 125, 133).

L'évolution de la typologie des latrines, au cours des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, fut marquée par la très forte supériorité, en nombre, des *latrines en encorbellement*. Ce type de latrines était, en effet, d'une grande facilité à mettre en œuvre, n'induisant quasiment aucune contrainte architecturale interne, offrant par ailleurs l'opportunité défensive de pouvoir éventuellement se transformer en bretèche pour le tir vertical.

À l'inverse, ce type de latrines avait deux inconvénients : le premier, sur le plan de l'hygiène, puisque les déjections aboutissaient dans les fossés, parfois même dans la cour, comme l'on y reviendra. Le second, sur le plan défensif, puisque ce type d'éléments de confort était inutilisable en tant que tel en cas de siège. Ceci explique que, dans la majorité des cas, le siège et l'orifice aient été protégés des tirs lointains par une retombée du mur frontal, ou par une arcade comme à Alluyes (fig. 189), ou une pierre comme à Coucy.

Les exemples en sont innombrables, marquant les murs verticaux de leur saillie rectangulaire, ou, plus rarement circulaire (Montpeyroux en Auvergne, Allasac et Jouillac en Limousin, Chambles en Forez, Combours en Bretagne). Parfois très ouvragés, comme à Alluyes, ces édifices forment, lorsqu'ils desservent plusieurs étages, un bloc étagé en saillie, comme à Crouy-sur-Ourcq ou Vez, pour n'en citer que deux exemples marquants.

LES RELATIONS ENTRE LES ÉLÉMENTS DE LA RÉSIDENCE ET LES LATRINES

Par essence, la fonction des latrines exigeait qu'elles soient proches des espaces de vie et de résidence dans le château (ou dans l'enceinte, ce qui explique leur nombre au long des chemins de ronde d'enceintes urbaines).

Latrines et chambres

Aussi les trouve-t-on, de façon privilégiée, liées aux chambres. L'analyse des *tours-résidences*, en général mieux conservées que les logis, permet de mettre en évidence la relation quasi obligatoire entre chambre et latrine. Voyons ainsi, au XII^e siècle, la chambre de la tour d'Ambleny, reliée à la latrine à fosse par un long couloir intramural fermé par une porte. Les exemples de ce couplage presque évident demeurent dans la grande majorité des *tours-résidences*, que ce soit au XII^e, au XIII^e ou au XIV^e siècle. La *tour-résidence* qui flanque l'enceinte de Gisors, dans le dernier tiers du XII^e siècle, offre également une superbe connexion chambre-latrine : ici, en marge de la *salle* commune qui forme le corps de la tour, un appendice contient les chambres

voûtées, elles-mêmes flanquées de latrines à fosse.

On citera, parmi les plus beaux exemples de cette connexion entre latrines et *chambre*, le cas de la tour Jean-sans-Peur, à Paris, bâtie au début du XV^e siècle. La résidence de sécurité du duc de Bourgogne se constitue de deux appartements superposés, aux caractéristiques identiques : une garde-robe, la chambre, puis un cabinet de toilette doté d'une latrine à fosse. Le "minimum" d'hygiène est ici clairement exprimé, puisqu'il s'agissait d'un retrait destiné aux jours néfastes (fig. 184).

À Bassoues, dans le Gers, les chambres qui s'étagent sur l'élévation de la tour possèdent chacune deux latrines à fosse, ménagées dans deux des contreforts de la tour ; curiosité sur laquelle on reviendra, et qui prouve que le nombre des latrines pouvait être supérieur au nombre d'appartements (t.I, fig. 170).

Assez souvent, les chambres intérieures à la tour-résidence sont dotées de *latrines en encorbellement* qui permettent de dégager les volumes internes, sans rendre plus complexe l'architecture de l'ouvrage ; ainsi sont la presque totalité des tours maîtresses des petits châteaux, comme par exemple les châteaux gascons, qui accueillait les chambres privées seigneuriales.

À côté des *tours-résidences*, les comptes et documents d'archives prouvent sans le moindre doute que les résidences seigneuriales comprenaient de façon systématique, en annexe aux chambres privatives, des "retraits", "chambres coïes", "chambres aisées", "aisements", "privées". Mais le caractère même des bâtisses, leur situation dans le périmètre castral, n'autorisait guère aux mêmes solutions que pour les tours maîtresses ; aussi ces chambres furent-elles, le plus souvent, dotées de chaises percées, voire de simples pots de chambre, de "vases" comme l'on disait alors.

Un exemple tel que le logis de Coucy, entièrement réaménagé vers 1385, prouve néanmoins la force de la relation entre *chambre* et latrine. En effet, le réaménagement du logis du XIII^e siècle eut pour effet de transférer l'espace résidentiel du second niveau au troisième niveau ; or celui-ci n'était pas doté, de construction, des facilités de latrines. Il fallut donc repercer les murs d'une tour voisinant la chambre seigneuriale pour permettre l'installation d'une latrine en encorbellement (fig. 148, fig. 177) ; pour autant, ceci n'empêchait pas la fabrication de chaises percées pour le duc...

190. THIERS-SUR-THÈVE (Oise). Vue des latrines en encorbellement, à l'extrémité de la grande salle.



190

191. MOLIÈRES (Dordogne). Vue des entrées des deux latrines jumelées de la salle.



191

192. MARTAILLY-LÈS-BRANCION (Saône-et-Loire) : Château de Brancion. Latrine double attenante à la grande salle du XV^e siècle.



192

culier (fig. 190). Dans le petit château anglais de Molières en Périgord, il existait au niveau noble de la *grande salle* une latrine double à fosse dont chaque porte correspondait à l'une des deux salles cloisonnées qui la formaient (fig. 191). Au palais ducal bourguignon de Brancion, au XIV^e siècle, on trouvait à côté de la *grande salle* une spacieuse latrine à double siège qui servait apparemment au commun (fig. 192).

Latrines et espaces de veille militaire

Garnissant les espaces de vie, la latrine devait presque forcément se trouver placée de façon privilégiée dans les espaces où des garnisons étaient susceptibles de demeurer de façon prolongée. A commencer par les chemins de ronde des fortifications : on en trouve ainsi, de façon assez fréquente, aux angles entre tours et courtines dans les enceintes castrales et urbaines, où elles avaient l'avantage de permettre le flanquement vertical de ces raccords difficilement battus par les moyens classiques. On en remarque à Montaiguillon et à Coucy, dans les années 1230 ; on les trouve également, de la même façon, à Aigues-Mortes à la fin du XIII^e siècle. A Ventadour, dans le Limousin, la latrine occupe une trompe d'angle, jouant un rôle analogue.

Mais la latrine de chemin de ronde put avoir un rôle plus autonome, sans référence à une défense éventuelle des abords de la forteresse. On s'en aperçoit par exemple au château de Beynac, où l'une des courtines externes du château, sans doute du XIII^e siècle, possède une latrine desservie par le chemin de ronde établi en encorbellement interne sur des poutres de bois ; cette latrine sans fonction défensive était une latrine à conduit biais.

Latrines et grandes salles

Les *grandes salles* pouvaient également être dotées de telles facilités. A vrai-dire, on hésite ici à effectuer toute généralisation ; car de la *salle* d'un appartement de tour maîtresse, à la *grande salle* d'un château princier, la marge est grande. On citera par exemple la *grande salle* de Thiers-sur-Thève, dans la seconde moitié du XIII^e siècle ; ici, l'on trouvait, à l'extrémité de l'immense salle d'honneur, une latrine en encorbellement à plusieurs sièges, desservant également la tour voisine par un couloir parti-

Latrines et cachots

Notons enfin que les latrines étaient un accessoire quasi obligé des prisons, permettant d'ailleurs de départager entre les mythiques oubliettes décrites par les guides, et les vrais cachots, parfois basses-fosses, qui existèrent réellement. On citera ainsi les latrines qui garnissent le cachot inférieur de la tour de Provins, ou encore les *latrines à fosse* qui garnissent l'étage inférieur d'une tour de Najac, de Coucy, celles du château du Vivier, des tours de Pierrefonds, etc.

L'USAGE DES LATRINES CASTRALES

On peut assez facilement établir une gradation de confort visuel et olfactif entre les trois types principaux de latrines. La latrine à *conduit biais* était, de toutes, la plus pénalisante. Dans la mesure où le seul moyen de nettoyage était l'eau de pluie, on peut imaginer facilement l'impact visuel que représentait ce type de latrines, parfois à côté de la porte d'entrée comme à la tour de Peyre, dans le Languedoc. L'enluminure représentant le château de Saumur, dans les *Très riches heures du duc de Berry*, figure très nettement les traînées verticales sous les orifices de latrines...

La latrine en *encorbellement* concentrait la pollution en des points extérieurs trop bien identifiés. Les désavantages de ces types de latrines furent considérés tels, qu'en certains cas l'on corseta ces dernières à l'intérieur d'une tourelle pour les transformer en *latrines à fosse*. Ce fut le cas, au XVI^e siècle, au château de Fère-en-Tardenois, ainsi qu'à Villandraut (fig. 193).

On comprend dès lors qu'une tendance se soit manifestée vers les *latrines à fosse*, qu'elles soient internes aux édifices ou non. En effet, la fosse avait l'avantage de constituer un coffre fermé isolant les déchets de la vue et de l'odorat des passants extérieurs. On s'interrogera plus loin sur les conséquences que ceci pouvait avoir à l'intérieur. Mais, quels qu'ils soient, on peut noter que, par ailleurs, cette concentration dans des fosses permettait de recourir aux services de manœuvres externes pour le curage, à intervalles réguliers.

Cette question du curage mérite que l'on s'y attarde, car elle n'est pas évidente. Certes, l'on trouve dans les comptes médiévaux nombre de mentions de vidanges de fosses pleines ; malheureusement, ces comptes, trop dispersés, ne permettent pas de se faire une idée sur la fréquence du curage. Sans doute celle-ci dépendait-elle de l'usage des latrines : l'enquête faite à propos des prisons normandes au XIV^e siècle prouve que, lorsqu'il s'agissait de prisonniers, la fréquence de curage dépendait essentiellement du rythme de renouvellement des contingents de prisonniers, au point de transformer les geôles en mouiroirs... Ceci demande à être relativisé en fonction des circonstances ; les comptes royaux conservés de 1299 et 1305 mentionnent un nettoyage annuel des prisons de Corbeil et du Châtelet à Paris, de même que des latrines du château de Saint-Germain ou de celles de Château-Gaillard.



193

193. VILLANDRAUT (Gironde). Vue du front de l'entrée du château. On reconnaît, flquant l'une des tours d'entrée, un massif rectangulaire formant l'enveloppe d'une latrine en encorbellement médiévale ; ce chemisage a été réalisé au XVI^e siècle.

Les fosses étaient curées depuis l'intérieur par des équipes de vidangeurs qui ne furent reconnues, en tant que corporation, qu'en 1729. En 1299, un compte royal mentionne les "ribauds" qui ont curé les latrines du vicomte. À Largoët, un escalier et une porte conduisaient, du rez-de-chaussée, à la fosse ; à Vincennes, les fosses étaient accessibles, depuis la base des escaliers. Dans le devis de reconstruction de Beaufort-en-Vallée, en 1346, il est précisé que la fosse doit avoir une "*bouche de taille bonne et forte par où les dictes chambres puissent estre curées et widiées quant métier sera*".

Dans ces cas où l'on est en mesure de reconnaître l'endroit où pénétraient les vidangeurs, l'on se rend compte du caractère assez éprouvant que pouvait avoir leur travail. Car, en dehors des conditions extrêmement pénibles de travail dans la fosse emplies de gaz délétères, s'ajoutait un travail de manutention à travers des escaliers peu propices à ce genre de manœuvres.

Mais on se rend compte également de l'impact que pouvait avoir une opération de vidange pour tout le bâtiment : ouverture des portes de la fosse, puis travail au pic dans celle-ci, transport des matières pour le moins odorantes. Il suffit de lire certains écrits sur la

vidange des fosses d'aisance dans le Paris urbain du XIX^e siècle, pour s'imaginer ce que pouvait être une opération similaire dans un château du Moyen Âge.

Il semble cependant que toutes les fosses n'aient pas été des fosses fermées, étanches vers l'extérieur ; bien qu'en ce domaine, il faille attendre des preuves archéologiques, on ne manquera pas de noter plusieurs occurrences. Ainsi, à Chinon, la tour rectangulaire la plus proche de la tour du Moulin, très certainement tour de latrines, était dotée à sa base d'un conduit biais permettant les écoulements (t.I, fig. 346) : on retrouve cette disposition à la tour de latrines de Charles V au Louvre. A Beynes, les tours de l'enceinte intérieure, transformées au XV^e siècle en fosses de latrines, avaient elles aussi des écoulements qui donnaient dans les galeries de contre-mine ajoutées à l'ancienne forteresse.

Un des modes de vidange des fosses a donc été, tout simplement, l'écoulement, libre ou imposé vers les fossés ou vers l'extérieur : libre, si l'écoulement était ouvert en permanence (auquel cas la latrine à fosse n'était, ni plus ni moins, qu'une latrine à conduit biais), imposé si une vanne permettait d'effectuer, avant que les excréments ne sèchent, la vidange. Ce genre

d'écoulements libres pouvait poser quelques problèmes au plan défensif : songeons ainsi à la tour de latrines de Château-Gaillard, dont selon toute vraisemblance, au vu des restes actuels, l'arc de vidange servait à l'entrée des soldats les plus audacieux de Philippe Auguste lors du siège de 1204 ! (fig. 194).

Mais il est certain également que beaucoup de fosses ont été de simples réceptacles sans fond, le constructeur espérant que l'évacuation s'effectuerait par filtrage des liquides, et séchage des solides en fond de cuve. Il n'est pas improbable que cela ait été une solution largement usitée, si l'on en juge par l'absence fréquente de dispositifs de curage : voyons ainsi le château de Septmonts, de la seconde moitié du XIV^e siècle, où la colonne de latrines ne possède pas la moindre ouverture propre à une opération de curage, ni même à une évacuation gravitaire.

Il fallait alors que la fosse soit non étanche, le fond étant constitué par le sol naturel, amélioré par un drain de sable. L'évacuation des liquides s'effectuait ensuite par simple filtration, alors que les solides pouvaient sécher. On sait que, dès lors qu'elles sont dépourvues d'élément liquide, les matières fécales durcissent rapidement, hors de tout processus de fermentation.

Afin d'éviter la diffusion des odeurs à l'intérieur des espaces résidentiels, les architectes étaient assez avisés pour ménager des soupiraux ou "ventilateurs" formant appel d'air, destinés à créer un courant d'air descendant, pour éviter la remontée des émanations. Ce n'était pas encore le temps des ventilateurs remontant au niveau des toitures, comme dans les fosses urbaines des XVIII^e et XIX^e siècles ; pour autant, on peut encore le vérifier aujourd'hui dans les latrines conservées, comme par exemple celle de Châtillon-Coligny, la ventilation et l'appel d'air créés par le "ventilateur" jouent encore leur rôle, évitant les remontées d'odeurs ou les remontées de courants d'air. Ici encore, le devis de reconstruction de Beaufort-en-Vallée, en 1346, témoigne de ce souci des constructeurs : "*et aura es tuyaux fenestres pour issir et widier le mauvais air des dictes chambres*".

La tour du Village, à Vincennes, offre un bel exemple de tels conduits de ventilation ; l'un, partant de la latrine du sous-sol, débouche au rez-de-chaussée, vers l'intérieur de la place. L'autre, au premier étage, forme cheminée au-dessus de la terrasse qui regarde l'intérieur. De

194. LES ANDELYS (Eure) : Château de Château-Gaillard. La tour des latrines à pans coupés, par laquelle s'introduisirent les soldats de Philippe Auguste. L'orifice de vidange des latrines n'apparaît pas sur cette vue, caché par la végétation.

194



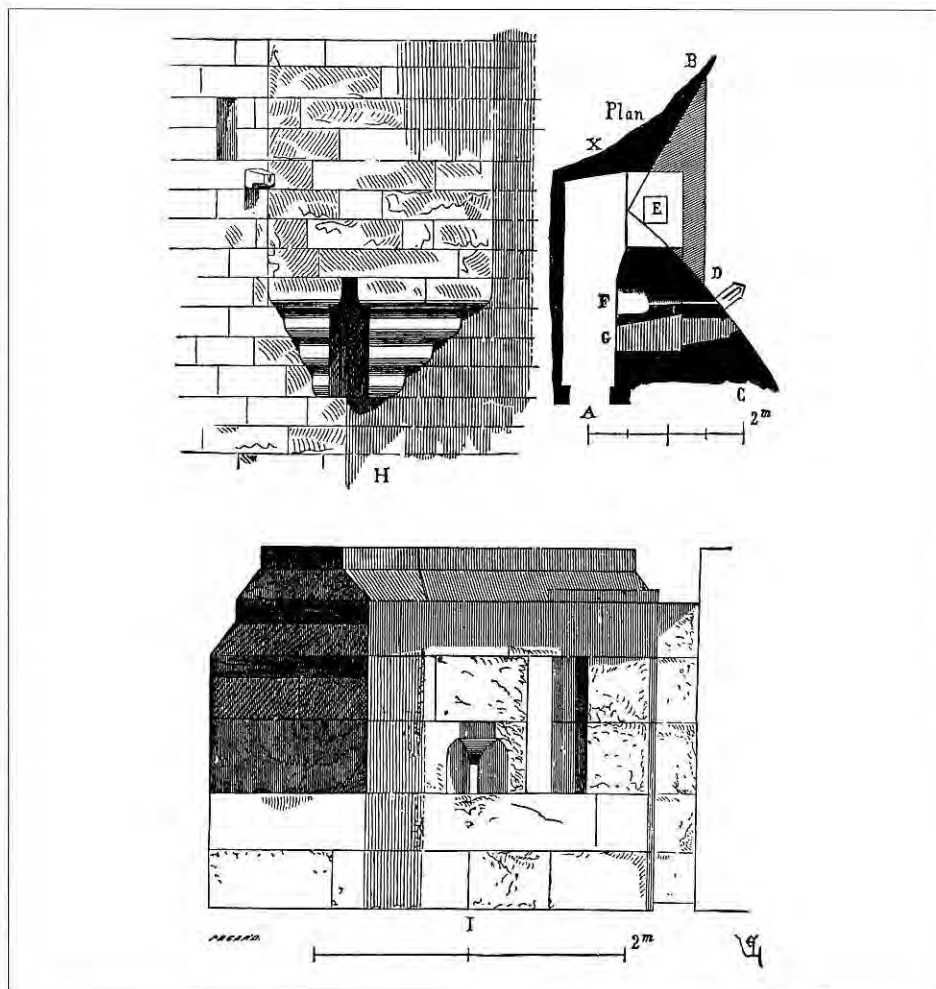
façon curieuse, ces deux ventilateurs donnaient à des niveaux, et sur des espaces certes extérieurs, mais relativement fréquentés (t.I, fig. 356).

Les latrines à fosse posaient également la question de la séparation des matières liquides et solides. Ce problème était important, tant au plan chimique qu'au plan spatial. Au plan chimique d'abord, on conçoit facilement que la coexistence dans les fosses des urines liquides et des matières fécales ne pouvait qu'augmenter la fermentation de l'ensemble ; au plan spatial, les liquides avaient pour effet d'accélérer le remplissage des fosses. Philibert Delorme, qui n'évoque pas les fosses d'aisance dans son traité d'architecture, n'en écrit pas moins que *"les urines et pissats (...) se doivent écouler et vider bien loin, en quelque rivière si faire se peut, ou bien dedans les fossés, si l'eau y court ordinairement, ou dedans les terres, qui de leur nature sont telles que sitôt qu'elles reçoivent quelque eau, elle est incontinent engloutie, bue et perdue"*.

Curieusement cependant, on ne distingue guère de dispositifs propres à isoler les liquides et les solides dans les latrines à fosse médiévales ; mieux encore, c'est dans une latrine en encorbellement, à Coucy, que VIOLLET-LE-DUC a mis en évidence un urinoir, orifice situé à côté du siège (fig. 195). Léo DROUYN avait, de la même façon, identifié un urinoir à la tour maîtresse de Brugnac ; mais ne s'agissait-il pas d'un évier ?

L'UTILISATION DES LATRINES CASTRALES

Quelle fut, en définitive, l'utilisation réelle de ces latrines ? À vrai dire, les fouilles les plus récentes, en particulier celles de Vincennes, mais aussi celles qui ont eu trait aux maisons du Grand Louvre, semblent prouver que les latrines eurent une fonction essentielle de dépotoir ; ou plus exactement que les volumes de déchets organiques furent nettement inférieurs à ceux des rejets de vaisselles, de résidus de nettoyage. Les éléments de vaisselles inventoriés dans le cadre de la fouille de la Tour du Diable à Vincennes sont représentatifs sur ce plan ; ils alternent avec les restes des "jonchées" qui garnissaient les chambres. Comme si les latrines avaient servi essentiellement, lorsqu'elles étaient proches des lieux de résidence, d'exutoire pour les fonctions secon-



195

dares (ménage, vaisselle). Ceci tendrait à confirmer que, au moins dans les résidences princières, les fonctions d'hygiène étaient assurées au premier chef par des meubles, la valetaille étant chargée de l'évacuation.

Prenons-en pour exemple le château de Coucy, bâti au XIII^e siècle, réaménagé à la fin du XIV^e siècle ; ici, les latrines ne manquaient pas, mais elles étaient cantonnées aux angles entre tours et courtines, assez loin des chambres et salles seigneuriales réaménagées. Nul étonnement donc si, en 1403, Louis, duc d'Orléans, fait commander six chaises percées à double fond : il s'agissait d'un accessoire tout à fait indispensable si l'on voulait éviter des accidents malheureux dus à la distance entre le lieu de séjour et les latrines (fig. 148, fig. 177). En 1390, le même Louis, duc de Touraine encore puisqu'il ne reçut l'Orléanais qu'en 1392, commandait une *"chaise percée pour servir quand*

195. COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne). Plans, coupe et élévation d'une latrine cornière, par Viollet-le-Duc.

il est devers Madame ; preuve que, bien souvent, l'architecture de pierre ne pouvait remédier aux problèmes de distance...

On sait qu'au cours des siècles, ces accessoires se sophistiquèrent à souhait ; depuis la chaise d'Isabeau de Bavière, garnie de velours bleu, à celle de Louis XI à barres de fer, garnie de draps et d'un étui en cuir, avec un bassin "pour servir audit seigneur", on trouvait sans doute toute une gamme de chaises percées, que l'on plaçait dans la "chambre de retrait", ou "privée". Il restait ensuite aux serviteurs à procéder à l'évacuation, dans les fosses, ou dans les fossés. Un autre accessoire, celui-ci réservé aux hommes, était le pot à uriner ; lui aussi évitait de fastidieux déplacements, laissés bien sûr aux serviteurs. En 1418, les comptes de Bourgogne mentionnent l'achat d'un bac de plomb "pour l'aisement de Mgr de Charolois" ; est-ce le même que l'on retrouve en 1471, dans le "retrait à pissier" ?

Une dernière question posée à propos de l'utilisation des latrines est celle de la convivialité d'usage. La grande majorité des latrines étudiées est de type "latrine privées", c'est-à-dire que l'usage en est fait pour une personne seule. Encore faut-il noter que le concept de "personne seule" est sujet à discussion ; il semble que les personnages de haut rang, au moins ceux-là, aimaient à se faire accompagner d'un serviteur (ou d'une servante pour les dames), ne serait-ce que pour tenir le bougeoir, ou porter l'étaupe de lin, ou autres tissus nécessaires à la propreté.

La destination de ces latrines était évidemment liée à la fonction des espaces desservis ; aussi n'y avait-il de distinction entre hommes et femmes qu'au niveau des chambres. Une distinction soulignée par un compte de 1396, qui mentionne l'achat de douze barillets d'eau de Damas, et d'une fiole d'or garnie de pierrierie, pour le retrait de la reine ; preuve que l'on se souciait de déodoriser cet espace.

En fait, les latrines collectives furent, en général, réservées aux garnisons ou au service : on a déjà mentionné celle de Pierrefonds, et VIOLLET-LE-DUC citait également celle de Marcoussis, disparue. Au château de Villebois-Lavalette demeurent des latrines à triple siège ménagées dans la courtine. Le Krak des Chevaliers, en Syrie, conserve également un très bel exemple de latrines collectives, parfaitement en concordance avec le statut de moines-soldats qu'avaient les chevaliers de Saint-Jean.

Il n'en reste pas moins qu'on trouve, ici et

là, des exemples un peu divergents ; on a cité les latrines doubles de Brancion, qui desservaient la grande salle. Elles étaient, à vrai dire, au niveau inférieur qui devait être celui du commun. Citons aussi, en 1393, la commande de deux sièges pour les "chambres aisées de la chambre Mgr d'Ivry" au château de Gisors.

L'ISOLATION DES LATRINES

Le confort des salles intérieures exigeait, bien évidemment, l'"extériorisation" des latrines, ou au moins leur isolement. Dans les exemples les plus courants, cet isolement était réalisé à l'aide de couloirs coudés dans l'épaisseur du mur, et de solides portes de bois. Il est rare, mais le cas existe, que la latrine ait débouché directement dans la salle : ainsi à la petite tour-maîtresse de Cadéac, dans les Pyrénées. A l'inverse, lorsque la latrine se trouvait déborder vers l'intérieur de la salle, on pouvait, comme ce fut le cas à Châtillon-Coligny, la délimiter par un mur intérieur débordant, au point de créer un "cabinet" au sens moderne du terme (t.I, fig. 135).

Tourelles accolées

Un procédé couramment utilisé pour améliorer l'isolement des latrines, fut de les ménager dans des tourelles accolées à la construction principale, accueillant la fosse. Ainsi les latrines se trouvaient-elles indépendantes, ce qui facilitait au demeurant leur maintenance. On a vu que ceci fut le cas, assez tardivement, à la tour maîtresse de Falaise. On en trouvera un exemple très bien marqué au château de Mont-Saint-Jean, dans les années 1230 (fig. 70) ; à Roquetaillade, au début du XIV^e siècle, le procédé est également utilisé à l'une des tours du château, et l'on en trouverait très certainement d'autres exemples à l'époque. Mais les exemples en sont nombreux dès la seconde moitié du XIV^e siècle. Voyons par exemple la belle tour-maîtresse de Droizy, les tours de Blandy, Chevreuse, etc. Les plus beaux exemples en sont peut-être ceux des tours de Vincennes et de la Bastille Saint-Antoine, à Paris.

A la Tour de Vincennes, les latrines occupent une tourelle rectangulaire qui vient former une verrue sur l'une des tourelles circulaires flanquant la tour ; la curiosité est, dans cette

tour de latrines, l'existence au niveau de la chambre royale d'un appendice aux latrines, aménagé en semi-encorbellement, formant un des "cabinets" du roi. Un autre point intéressant est que, dans chacune des tours rectangulaires d'angle, comme dans les tours de la Bastille, on trouve une tourelle montant de fond, formant appendice à la tour flanquante, abritant les latrines.

On retrouverait la même inspiration à la tour maîtresse de Septmonts, bâtie dans les mêmes années. A Pierrefonds, une idée du même type est employée, mais avec une légère variante : le bâtiment des latrines desservant la *tour-salle* du château est appuyé au revers de la courtine qui la jouxte.

L'apparition de tours à latrines

Mais la recherche d'isolement put conduire à l'aménagement de tours affectées aux latrines. On réservera ce terme aux tours flanquantes dont l'intérieur fut destiné à cet usage : l'un des plus beaux exemples, non daté mais attribuable au XIV^e siècle, est la tour carrée de Pirou, dont les deux arcades donnant sur le fossé en eau cachent les latrines du château (fig. 196).

On trouve, à vrai dire, assez peu d'exemples de telles tours. Ceci s'explique assez facilement, puisque, en dehors de l'avantage d'isoler et d'éloigner la fonction latrines, cette structuration avait l'énorme inconvénient d'éloigner l'élément d'hygiène et de confort de la vie courante. Aussi les trouve-t-on essentiellement dans deux cas : en premier lieu lorsqu'elles peuvent être accolées immédiatement à un espace résidentiel, en second lieu lorsqu'elles se justifient par l'existence d'une fréquentation importante par visiteurs ou garnisons.

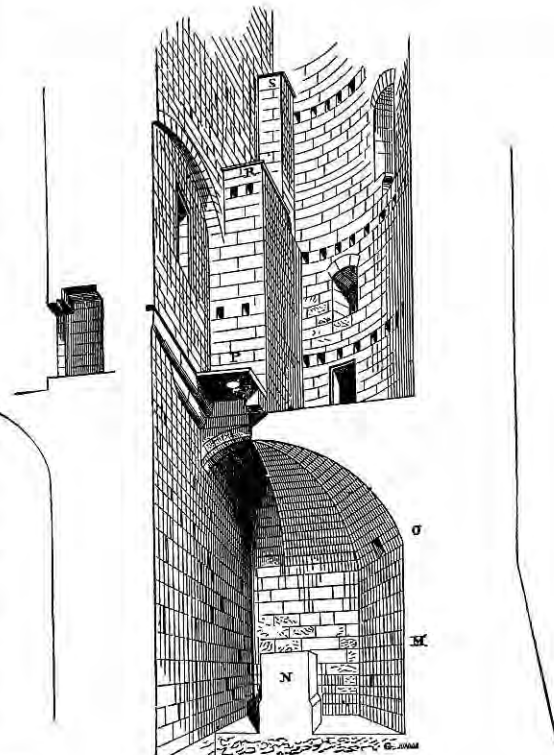
Dans le premier cas, on citerait par exemple la tour, triple de La Folie à Braine datant du XIII^e siècle. Mais on s'attachera surtout aux tours ajoutées à des édifices plus anciens, telles que la tour latrine du Louvre saillant hors de l'enceinte de Philippe Auguste et ajoutée sous Charles V, ou encore la tourelle ajoutée au château de Bazoches, dans l'Aisne, la même cause entraînant le même effet.

Dans le même ordre d'idées, la Tour des latrines du palais des papes d'Avignon est le signe que, dans de grands palais où devait graviter un nombre important de courtisanes, les maîtres d'ouvrage estimaient indispensable de



196

196. QUINEVILLE (Manche) : Château de Pirou. Vue de la tour des latrines, construite au XIV^e siècle.



197

197. PIERREFONDS (Oise). Perspective intérieure de la tour des latrines, par Viollet-le-Duc.

disposer d'une tour spécifique destinée à cet usage ; non sans que les appartements privés du Pape soient dotés de leurs propres latrines.

On se rapproche ainsi de la deuxième configuration : celle d'une fréquentation importante de l'édifice, que cette fréquentation soit civile ou militaire. De ce point de vue, la tour de latrines flanquant l'enceinte de Pierrefonds est exemplaire, et VIOLLET-LE-DUC n'avait pas manqué d'en souligner la particularité. Était-elle destinée à une garnison de l'édifice, ou, au contraire, comme en Avignon, à la cour du prince, la question reste posée ; quoi qu'il en soit, cette tour semi-circulaire entièrement affectée à l'usage des latrines prouve l'importance que pouvait avoir cette fonction dans le château princier médiéval (fig. 197).

L'UTILISATION DE L'EAU DANS LES LATRINES

Dès lors que l'on pouvait disposer d'un courant d'eau au sein même de l'édifice, son utilisation aux fins d'évacuation des déchets allait de soi. Les exemples en sont nombreux en architecture monastique, en raison de la présence nécessaire d'une eau courante pour le fonctionnement du monastère ; mais, à vrai dire, rares en furent les cas dans le domaine castral, si l'on excepte des cas très particuliers comme le château de Castel del Monte. En Avignon, un égoût commun aux cuisines et aux latrines passait sous la tour affectée à celles-ci, conduisant à un ruisseau chargé d'évacuer les déchets. A Chévenon, en Bourgogne, un filet d'eau courante passait sous la chute des latrines. A Pirou, déjà cité, la tour de latrines donne dans les fossés ; il semble que ce fut également l'eau des fossés qui alimentait l'évacuation des latrines du manoir de Launay en Anjou, bâti par le roi René. On trouve un système identique au château du Châtelier à Paulmy, en Berry, dans le logis du XVI^e siècle.

Le principe de la chasse était aussi éloigné que faire se peut, puisque l'eau était par définition une denrée rare aux étages des constructions. Il n'existe malheureusement pas de mentions de nettoyage des latrines privatives ; si les comptes royaux des XIII^e et XIV^e siècles signalent le nettoyage des latrines des prisons de Corbeil et du Châtelet par "inondation", il s'agissait là d'un nettoyage à grande eau qui laisse à penser sur l'état dans lequel devaient se trouver les installations en dehors de ces occasions.

Mais c'étaient là des latrines de prisons. Rien ne demeure quant au nettoyage quotidien, ou à l'usage de l'eau comme diluant. Il est vrai que, pour des raisons très simples, l'emploi de diluants ne s'imposait pas, si l'on voulait ne pas remplir trop rapidement les fosses d'aisance : il suffit de voir avec quelle constance les propriétaires de garnis parisiens au XIX^e siècle imposaient à leurs locataires de séparer liquide du solide, pour économiser les frais de vidange...

Citons, en ce domaine du nettoyage par l'eau, le cas très intéressant de Bridoré, où les latrines de l'un des moineaux sont sur l'écoulement de l'une des gouttières de l'ancien logis : une façon intéressante d'utiliser l'eau de pluie, que l'on retrouve, à la fin du XV^e siècle, d'une façon systématisée à Bonaguil. Ici, les gouttières alimentaient des conduits verticaux nettoyant les latrines, débouchant sur des petits canaux creusés dans la roche formant l'assise du château, pour se déverser au-delà de l'emprise.

LAVABOS ET ÉVIERS

Si l'on s'est attaché à décrire la fonction des latrines, largement passée sous silence, ne serait-ce que du fait du caractère second accordé aux fonctions corporelles dès la fin du Moyen Âge, une autre fonction, éminemment plus noble, celle de la purification, à commencer par celle des mains, a joué un rôle important. Innombrables sont, au travers de la littérature médiévale, les références au lavement de mains avant les repas. Cependant, les indices monumentaux de cet usage sont assez rares ; la raison en est toute simple : cette fonction était assurée essentiellement par des éléments de mobilier, comme on peut s'en rendre compte à la lecture des sources narratives anciennes. Cependant, le palais épiscopal d'Angers conserve un superbe bassin, situé à l'entrée de la *grande salle*, destiné aux ablutions des invités de l'évêque (fig. 198) ; on a vu plus haut qu'il portait une inscription. À Étampes, la tour Guinette, dans la première moitié du XII^e siècle, offre au droit du puits à l'étage noble un lavabo dans une petite arcade. Dès les années 1180, la tour maîtresse de Châtillon-Coligny présente une très bel ensemble, constitué par la juxtaposition d'une latrine fermée, et d'un lavabo à grande vasque.

Il ne fait pas le moindre doute que cet ensemble, placé au niveau noble, était destiné aux ablutions de la famille du comte de Sancerre, constructeur de la tour (t.I, fig. 135, t.II, fig. 199).

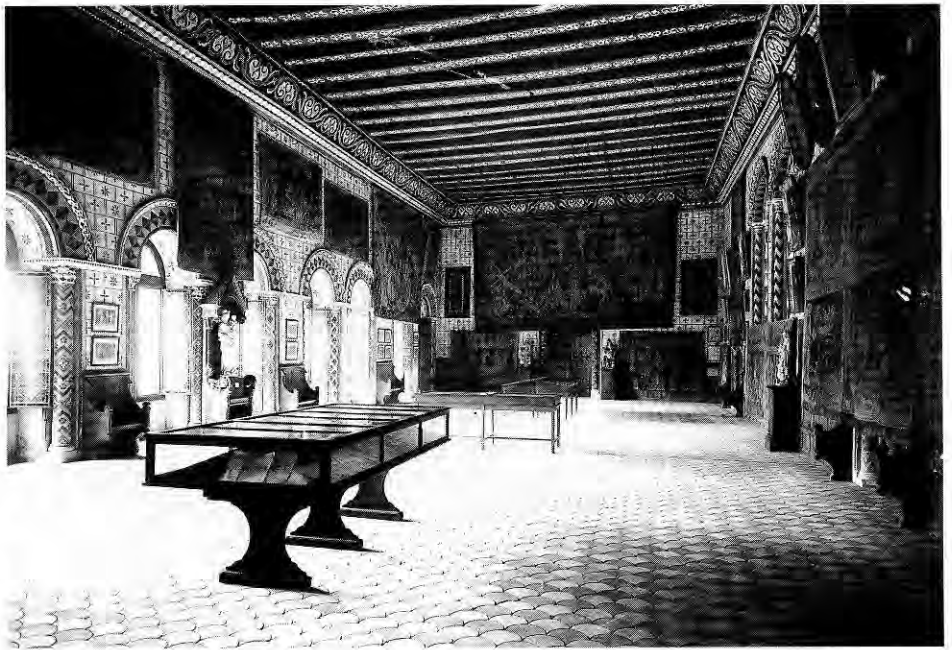
Il faut se garder de penser que ce genre d'aménagements resta limité aux grands féodaux. A Provins, dans la tour destinée ostensiblement à la fonction de prison comtale, le niveau 2 conserve un lavabo qui était alimenté par les eaux émanant du sommet, par l'intermédiaire de conduits internes à la maçonnerie, juste à côté des latrines.

Dans une tour très éloignée, à la fois géographiquement et sociologiquement, la tour d'Esplantas en Haute-Loire, on trouve un aménagement tout à fait similaire au début du XIII^e siècle. Ici, au niveau 3 qui est l'étage noble, on trouve tout à la fois une latrine desservant la salle, et, juste à côté, un lavabo placé dans une niche servant d'armoire ou de placard (t.I, fig. 136).

A Lamothe-Gondrin, dans le Gers, la tour maîtresse, qui était une *tour-chambres* accolée à une *salle*, contient à son niveau supérieur une pièce possédant une latrine en encorbellement, et un évier qui ne peut s'expliquer que comme un lavabo, le tout pour le seigneur du lieu. Il en va de même à la tour, du château de Thermes-d'Armagnac qui jouait le même rôle, ou encore au château ardéchois de La Tourette. À Bassouès, dans le dernier quart du XIV^e siècle, tous les étages sont dotés de lavabos au décor délicat (fig. 200).

La notion de toilettes est renforcée à la Tour de Vincennes, où à l'étage de la chambre du Roi ; comme à l'étage supérieur, on trouvait dans la tourelle des latrines, un lavabo séparé par une cloison, des sièges, le tout formant une spacieuse toilette au sens moderne du terme.

Il reste qu'en la majorité des cas, ces aménagements ont disparu. Ont-ils jamais existé hors des exemples qui viennent d'être cités ? En tout cas, la relative disparité des strates sociales représentées dans l'échantillon donné ici suffit à prouver que le lavabo n'était nullement un luxe que seuls pouvaient s'offrir les plus riches. Il y a donc fort à parier que les quelques exemples qui demeurent ne sont que des témoins imprimés dans la pierre, la majorité devant avoir consisté en de simples cuvettes, comme elles seront la règle aux XVIII^e et XIX^e siècles, accompagnées du broc d'eau traditionnel, ensemble qui se voyait encore en bien des endroits il y a à peine un demi-siècle.



198

198. ANGERS (Maine-et-Loire). Palais épiscopal. Vue intérieure de la grande salle romane : au fond, la porte principale, qui donnait sur la cathédrale, avec le bassin à inscription. (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).



199



200

199. CHATILLON-COLIGNY (Loiret). Vue du lavabo de l'étage noble. La vasque en a été cassée à une époque indéterminée.

200. BASSOUÈS (Gers). Vue d'un lavabo de la tour maîtresse.

ÉTUVES ET BAIGNOIRES

Il est peu de dire que, si les lavabos sont assez rarement conservés dans l'architecture castrale, il est plus rare encore de trouver des restes de ce que purent être les étuves, ce qui correspondrait aujourd'hui à nos salles de bains.

Il faut, en fait, bien clarifier ici les termes. En effet, le mot "étuves" peut désigner des entités bien différentes. Ainsi, lorsque l'on parle d'étuves urbaines, il s'agissait le plus souvent de maisons banalisées, dotées de baquets et de baignoires, de cheminées et de chaudrons en quantité suffisante pour permettre à un grand nombre de se baigner ; parfois, comme à Dijon au XV^e siècle, elles s'enrichissaient d'un bain de vapeur. En revanche, si l'on parle plus spécifiquement d'une salle d'étuve, alors il faut penser très explicitement à une salle chaude destinée au bain de vapeur.

Cette distinction de fonctions se retrouve à l'évidence dans le château ; aussi différenciera-t-on bains et salles de bains, qui étaient des espaces aménagés pour recevoir les cuiviers, des salles d'étuves ou "étuves". Prenons par exemple les comptes du duché de Bourgogne qui mentionnent la construction à Gand, en 1418, de "nouvelles étuves" joignant la

chambre de Madame, et d'une "chambre baignoire" joignant la chambre des demoiselles. À l'évidence, alors que la seconde est en fait une salle de bains au sens moderne du terme, la première est une salle particulière, une "salle d'étuves".

Cette distinction se retrouve de façon fréquente : en 1395-96, toujours à Gand, mais pour la chambre ducale cette fois, un "nouveau retrait en forme de grande tour" est construit, en particulier pour abriter une "chambre baignoire emprès les estuves".

CHAMBRES BAIGNOIRES ET CUVES BAIGNERESSES

La majorité des seigneurs se contenta très probablement de simples "cuves baigneresses", remplies d'eau chaude aux cheminées des cuisines. Même Louis XI, en 1478, s'en suffisait en son manoir de Plessis-les-Tours, où l'on commandait deux "chaudrons" destinés à chauffer l'eau pour se baigner, et où l'on "habillait ces cuves".

On peut imaginer que la majorité utilisaient de simples cuves de bois cerclées de fer. Les grands dignitaires aimaient à entourer leur

201. La cuve baigneresse dans la chambre. Miniature du XV^e siècle.

202. BRIDORÉ (Indre-et-Loire). Axonométrie des étuves de la seconde moitié du XV^e siècle.

203. BOURGES (Cher). Palais Jacques Coeur. Vue de la salle de chauffe, avec sa cheminée, et à gauche le bac de la fontaine chaude.

201



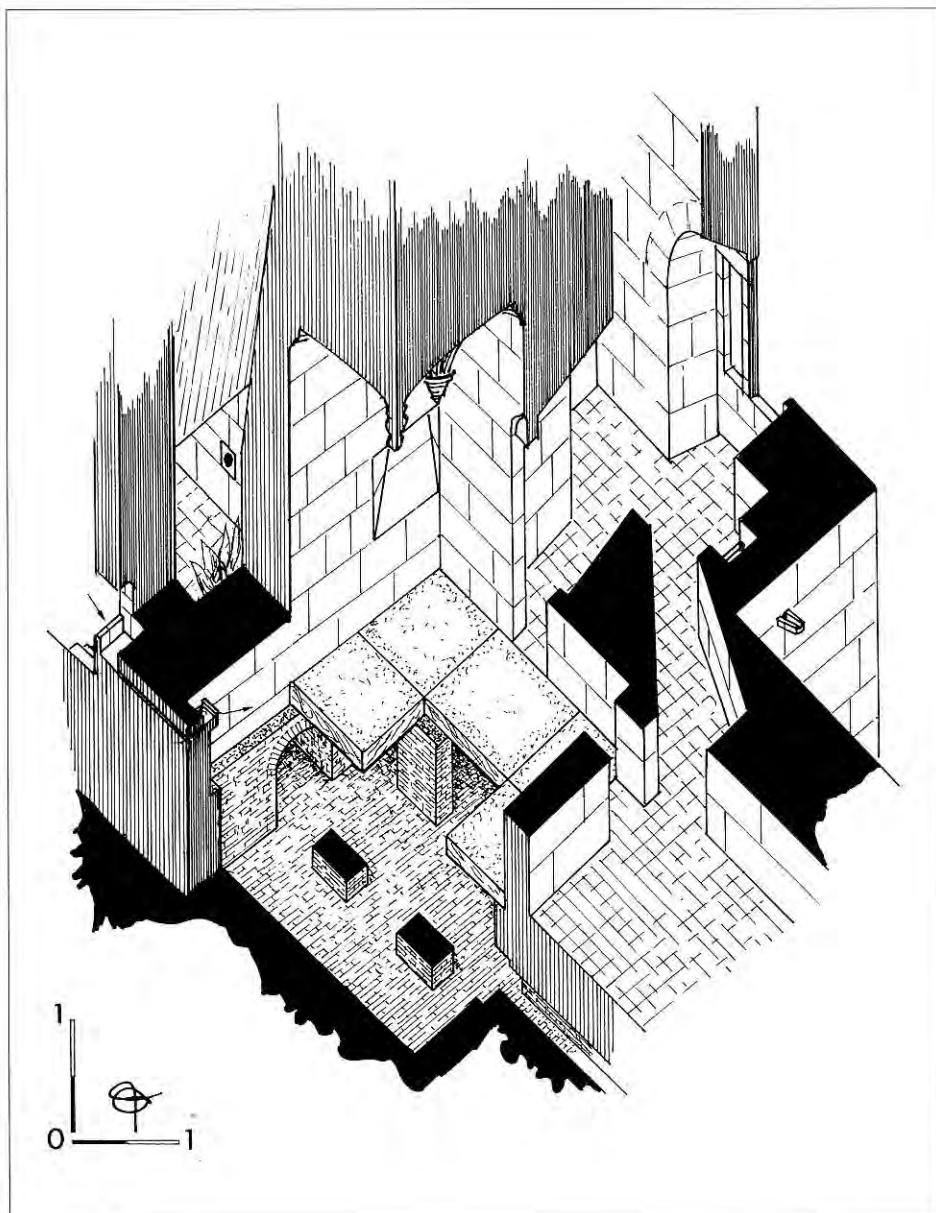
bain de plus de faste. En 1350, un compte royal mentionne deux couvertures à cuve, nommées baignoires, d'une écarlate rosée. En 1390, la duchesse de Touraine fait acheter dix aunes de drap de Mâlines pour couvrir sa cuve à baigner. Les exemples sont très nombreux de tels aménagements, dans les maisons du roi, ou des grands princes tels qu'Orléans ou Bourgogne : ces baignoires, "chapelles" ou "chapeaux" pouvaient être luxueux, à la mesure de la fortune du baigneur... Les parements avaient pour but tout autant de préserver l'intimité, que de former une sorte de mini-étuve conservant la vapeur chaude.

Les exemples sont très nombreux également, dans les grandes maisons, des parements intérieurs de la cuve, destinés à éviter au baigneur de se blesser avec le bois nu. Parfois, la baignoire, voire même la "chambre baignoire" ou chambre d'étuve, revêtait un luxe immodéré : on sait ainsi, depuis Sauval, que les salles de bains de l'hôtel royal de Saint-Pol à Paris étaient lambrissées de bois rare, et qu'en plus les baignoires elles-mêmes étaient de véritables œuvres de marqueterie (fig. 201).

LES SALLES D'ÉTUVES

Au-delà de la simple baignoire, qui pouvait, on l'a vu, être installée dans un local spécifique ou "chambre baignoire", les salles d'étuves proprement dites avaient pour principale fonction d'être des chambres chaudes.

Il s'agissait en général de salles de petites dimensions, pour éviter les déperditions de chaleur (4 m² à Montreuil-Bellay, 9 m² à Bridoré (fig. 202) ; les étuves de Gand, en 1399, avaient 17 m² de superficie ce qui constitue un maximum) ; leur usage était donc le plus souvent individuel. Elles étaient voûtées, pour assurer une étanchéité maximum, et éviter les dégradations que les vapeurs n'auraient pas manquer d'apporter au bois. À cette salle était attenante une salle de chauffe, dotée d'un foyer et d'une cheminée (fig. 203). Leur position était en général, indépendante des appartements : en effet, la nécessité de disposer facilement d'eau et de chaleur, la spécificité des techniques employées, justifiaient qu'elles soient disposées en rez-de-chaussée, souvent dans des bâtiments isolés (Montreuil-Bellay, Guéméné, Sully). Parmi celles qui existent encore, Suscinio offre le cas, rare, d'une étuve directement connectée



202



203



204

204. BRIDORÉ (Indre-et-Loire). Orifice d'entrée de l'hypocauste.

205. SARZEAU (Morbihan) : Château de Susicinio. Vue de l'étuve ducale. L'arc située au fond permettait, depuis la salle de chauffe, de faire circuler l'air chaud sous un plancher suspendu disparu ; on voit encore l'orifice d'évacuation des eaux de condensation sur la gauche.

206. BOURGES (Cher). Palais Jacques Cœur. Axonométrie du lavabo - ou fontaine - double approvisionnement depuis la salle de chauffe un robinet d'eau chaude et un robinet d'eau froide.



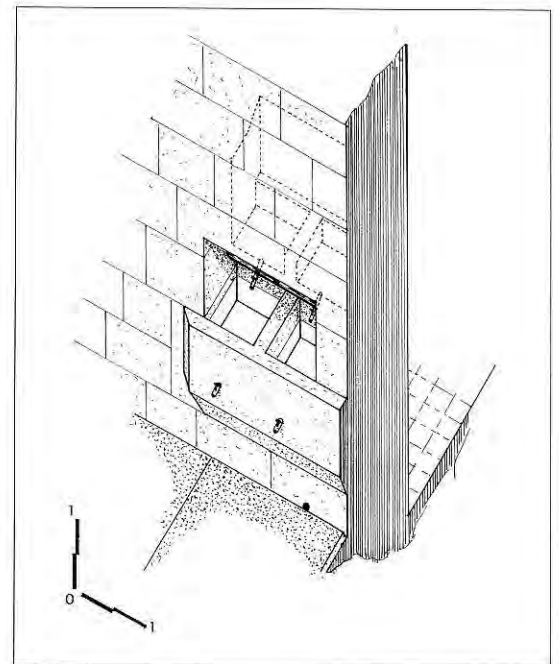
205

à la chambre seigneuriale, au deuxième étage du palais de Jean IV de Bretagne. Le mobilier intérieur a bien évidemment toujours disparu ; on y trouvait au moins un banc, parfois en pierre comme à Guéméné.

Étuves à paroi chaude

Le mode de chauffage le plus simple était la paroi chaude. On le trouve par exemple à Guéméné-sur-Scorff : ici, la cheminée de la salle de chauffe envoyait l'air chaud par deux conduits horizontaux dans un conduit vertical, séparé par une paroi mince de la salle d'étuve. L'air provenant du foyer chauffait ainsi la paroi et la salle d'étuve (fig. 204).

Un dispositif du même type, quoique plus sophistiqué, semble avoir été prévu au château de Gand, pour la duchesse de Bourgogne, en 1399 : ici, la paroi chaude était constituée par des tubes en terre cuite (les comptes les appellent "pots"). La même disposition se retrouvait au palais ducal de Bruges en 1446 ; mais il s'agissait d'une longue tradition flamande, puis que dès les années 1360-70, Marguerite de Flandres faisait aménager des étuves dans le palais ducal de Dijon. L'air chaud et les fumées du foyer étaient envoyés dans ces tubes. Il s'agit-là d'un système couramment employé à partir du I^{er} siècle dans les thermes romains.



206

Étuves à hypocauste

Plus proches encore des techniques romaines, les étuves à hypocauste nécessitaient un dispositif plus compliqué. La salle d'étuve était dotée d'un plancher suspendu en dalles de granit ou de grès, reposant sur des pilettes en briques, d'une hauteur de 70 à 90 cm. Le foyer de la salle de chauffe, établi à l'entrée de l'hypocauste, alimentait en braises ce dernier ; ainsi les dalles se trouvaient-elles portées à haute température par l'air chaud, qui s'échappait par des conduits latéraux. On trouve un tel dispositif dans les étuves conservées de Montmuran, de Montreuil-Bellay et de Bridoré. L'étuve de Susicinio fonctionnait certainement sur le même modèle, mais le plancher suspendu a disparu aujourd'hui (fig. 205).

Étuves sèches, étuves humides

Paroi chaude et hypocauste délivraient de la chaleur sèche. Or l'attrait de l'étuve n'était sans doute pas seulement d'offrir une salle chaude pour se baigner, mais aussi de permettre le bain de vapeur.

C'est pourquoi, dans toutes les étuves conservées, des dispositifs existent pour acheminer de l'eau à température proche du point de vapeur vers la salle d'étuve ; à Montmuran comme à l'hôtel Jacques Cœur de Bourges, à

Guéméné, une auge côté salle de chauffe est en communication avec une auge plus basse côté étuve. Dans ces trois cas, l'auge à eau chaude est d'ailleurs couplée avec une auge à eau froide qui permettait à l'occupant de l'étuve de se rafraîchir (fig. 206). À Bridoré, les orifices de sortie ont disparu, mais l'auge d'approvisionnement et le départ des canalisations demeurent ; il est possible que celles-ci aient entouré l'étuve, avec plusieurs orifices pour répartir la vapeur. Les textes anciens confirment cette disposition générale : à Gand, en 1399, c'étaient des réservoirs en plomb qui se trouvaient de part et d'autre du mur de séparation entre salle de chauffe et salle d'étuve.

Lorsque la salle était dotée d'un hypocauste, la création de vapeur était évidemment considérablement facilitée par la température des dalles sur lesquelles on jetait l'eau bouillante. À Montreuil-Bellay, la vapeur condensée dans la salle était évacuée par un tuyau ménagé dans une des dalles, percée ; on voit encore à Susicinio l'orifice d'évacuation, qui se trouvait dans un mur latéral.

LES ÉTUVES : UN ÉLÉMENT DE LUXE SUR LE TARD DU MOYEN ÂGE ?

La question de la fréquence même d'existence de ce type d'installations dans les édifices castraux se pose. Sans prétendre en aucun cas avoir recensé l'ensemble des étuves conservées sur le territoire, leur rareté est frappante. Plus encore, il est frappant de constater que celles qui sont conservées sont tardives, et dues à des seigneurs de haut rang. Le pape Benoît XII fit aménager une étuve dans la tour de la Garde-robe, surélevée par son successeur ; dès 1342, on y installait une chaudière, puis, en 1346, une baignoire en plomb. La salle d'étuve de Susicinio appartient au logis de Jean IV de Bretagne, dans les années 1380. Les étuves du palais ducal de Dijon, construites entre 1383 et 1388, formaient un petit pavillon uni au palais par une galerie de bois ; celle de Guéméné-sur-Scorff est attribuable à Jean de Rohan à la fin du XIV^e siècle, celle de Montmuran a été bâtie par Guy XII de Vitré ou sa veuve Jeanne de Laval au début du XV^e siècle ; récemment, des fouilles ont permis d'identifier à Mehun-sur-Yèvre une étuve certainement attribuable à Jean de Berry. Celle de Montreuil-Bellay fut aménagée par Guillaume d'Harcourt au XV^e siècle, celle de

Bridoré est due au Maréchal de Boucicaut, ou à Imbert de Bastarnay au XV^e siècle également, celle de l'hôtel Jacques Cœur à Bourges remonte à la fin du XV^e siècle. A Sully-sur-Loire, la construction des étuves, dues à la famille de Trémoille, est bien datée de 1460.

207

207. LE BAIN DANS LA VIE QUOTIDIENNE. Miniature du XV^e siècle figurant le seigneur et son épouse dans leur bain, dégustant quelques mets, alors que la servante se prépare à verser de l'eau chaude dans la cuve pour maintenir la température.



La présence de ces salles d'étuves dans le programme du château, princier ou royal, se poursuivit au XVI^e siècle, plus exactement dans la première moitié de ce siècle. On citera, pour la France, les étuves de Nantouillet, mais surtout celles de Fontainebleau sous François I^{er}, avec la succession de trois salles, salle de sudation, salle de bains, salle de rafraîchissement, sans compter les salles de repos dotées de lits et de tables ; le tout superbement décoré de fresques associant les thèmes de l'eau et de l'érotisme tirés de la mythologie antique.

Certes, la majorité de ces étuves fut désaffectées moins d'un siècle après leur construction, ce qui explique que l'on n'en reconnaisse qu'un faible nombre : ainsi celle de Guéméné n'est-elle mentionnée que comme une buanderie dès le milieu du XVI^e siècle. Beaucoup durent disparaître à la faveur d'une restructuration ou d'une reconstruction : on en prendra pour exemple celles de Sully-sur-Loire, vraisemblablement désaffectées au XVI^e siècle, et remplacées sous le grand Sully par un simple logis. Celles de Fontainebleau, aménagées pour François I^{er}, furent restaurées sous Henri IV, puis désaffectées dès le milieu du XVII^e siècle.

LA NOTION DE BLOC SANITAIRE

Les étuves de Bridoré permettent de cerner une évolution complémentaire vers l'intégration des fonctions sanitaires en un même lieu. En effet, la salle d'étuve était accessible par une tour maintenant bien dénaturée, mais où l'on reconnaît les traces d'un lavabo et d'une latrine à fosse. Il y a donc très nettement ici un bloc sanitaire au sens moderne du terme.

L'existence de cette fonction triple intégrée latrine-lavabo-étuve n'est pas si fréquente qu'on ne la remarque : il resterait à trouver d'autres exemples d'une telle conjonction pour en déduire la présence même de cet impératif dans les mentalités médiévales. Mais n'est-ce pas justement la fonction du "nouveau retrait en forme de grande tour" construit à Gand, comprenant latrines, chambre baignoire et étuve ?

L'USAGE DES BAINS ET ÉTUVES

Quelle était la fréquence de recours au bain ? Il est quasi impossible de le savoir. Mais, contrairement à une image trop souvent répandue, on

peut imaginer que cette fréquence était élevée. On a souvent cité l'épisode où Lancelot fut accueilli dans un château par un bain administré par la propre fille du châtelain, dans le *Chevalier de la Charrette*. Restes de traditions ancestrales d'hospitalité, ceci traduisait également l'aspiration à l'hygiène corporelle comme un élément important de la vie sociale.

Le bain demeura, tout au long du Moyen Age, chose courante, de façon certes moins fréquente qu'aujourd'hui, pour de simples raisons de disponibilité de l'eau, d'une part, de coût du chauffage d'autre part. Selon toute vraisemblance, l'usage du bain n'était sans doute pas limité au seigneur ou à sa dame : la pratique de l'hygiène corporelle ne souffre guère, en général, la coexistence avec un manque d'hygiène, et les nobles du temps devaient exiger de leurs proches une hygiène au moins équivalente à la leur. Ainsi, dans le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes, dans le troisième quart du XII^e siècle, la reine "fit estuves et baings chauffer à V^e (cinq cents) cuves, s'i fist toz les vaslez entrer por baignier et por estuver" (f 207).

La pratique de la salle d'étuve semble, en revanche, autrement plus restreinte. D'abord par la rareté même de ce type d'installations ; et, en second lieu, par la nécessaire présence de moyens importants pour la faire fonctionner. Une salle d'étuve, pour être bain de vapeur, nécessitait, en effet, la présence d'un chauffeur à la cheminée ; le préchauffage de la cheminée et de l'eau, pour délivrer la vapeur suffisante à l'intérieur de la pièce ; enfin la fourniture d'un combustible important pour garantir la mise en ébullition de l'eau et le chauffage du sol ou des parois durant quelques dizaines de minutes. Doit-on, au vu de la rareté des vestiges attestés par l'archéologie ou la documentation, penser que la salle d'étuve fut un luxe réservé au seigneur lui-même, à son épouse, voire à la famille, aux invités de marque, ceci dans le cadre des châteaux princiers, sur le tard du Moyen Age ? C'est tentant ; et pourtant, l'on doit être très prudent à ce sujet. Dès le troisième quart du XII^e siècle, Chrétien de Troyes, encore lui, décrivait dans *Cligès* la tour merveilleuse construite par son maître d'œuvre Jean destinée à abriter les amours du héros avec l'impératrice Fénice : empruntant une vis, il descendait à un étage voûté, contenant des étuves alimentées en eau chaude fournie par une conduit souterrain. On se gardera donc d'une conclusion définitive, tant que l'archéologie n'aura pas apporté d'exemples concrets.

L'éclairage

L'étude des fenêtres (fig. 208) peut s'effectuer sous des angles assez divers : la structure, la stylistique et l'aspect, la pure fonctionnalité. On aimerait analyser ces trois axes comme s'ils jouaient indépendamment sur le produit final ; malheureusement, ils se combinent de façon complexe et ne peuvent se concevoir indépendamment. Ainsi une fenêtre haute non accessible ne fut pas traitée structurellement, voire stylistiquement, comme une fenêtre à coussièges ; à l'inverse, deux baies à même palette stylistique peuvent avoir une conception structurelle différente, ne serait-ce que par la présence, ou l'absence, d'arcs de décharge.

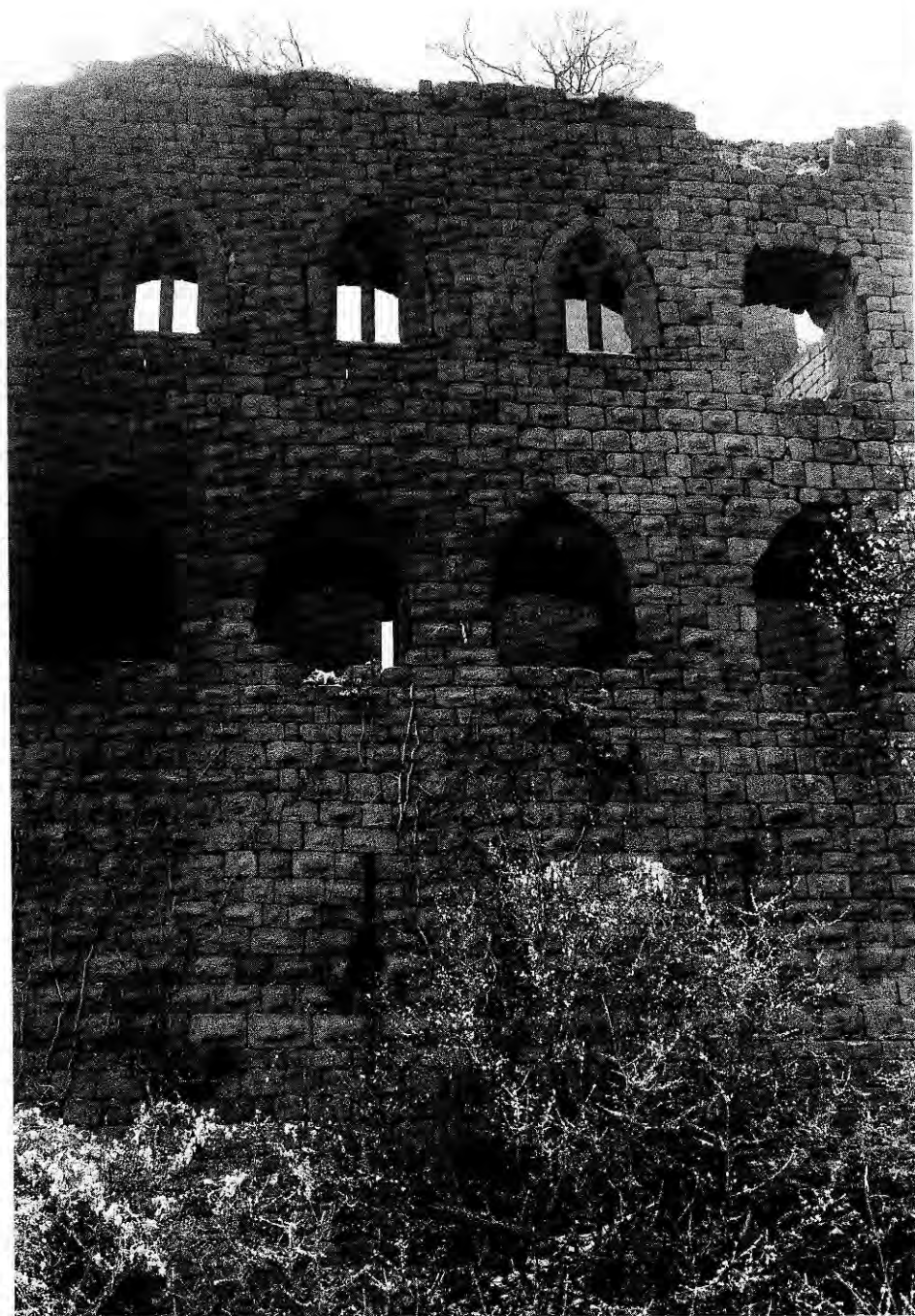
La chronologie joue également un rôle important, on s'en doute : cependant, on va voir que ce rôle fut certainement plus important en matière de stylistique et de fonctionnalités qu'il ne le fut en matière de structure. Et d'emblée s'impose, dès lors que l'on a examiné

un échantillon significatif de sites, une césure stylistique et fonctionnelle évidente : celle de la généralisation des croisillons horizontaux dans la baie, qui systématise la fenêtre à meneau et croisillon. De façon très schématique encore, on peut distinguer le temps des fenêtres sans croisillon horizontal, et celui des fenêtres à croisillon : postulat qui permet une première différenciation typologique dont on cherchera à déterminer la date ou l'époque frontière.

Au-delà de cette césure chronologique, on peut poser un second postulat, à partir de l'examen des monuments : les solutions structurelles n'ont pas varié de façon importante au cours du temps. Tout au plus leur mise en œuvre a-t-elle pu varier, en particulier au plan dimensionnel ; mais les fondements en sont les mêmes à toute époque. Aussi est-ce par cet aspect que l'on commencera cette analyse.



208. ANDLAU (Bas-Rhin). Fenêtres et cheminées du logis du XIV^e siècle.



209. ANDLAU (Bas-Rhin): Château de Spesbourg. Vue des fenêtres du logis du XIV^e siècle. Noter les faux arcs en tas de charge laissés en parement après l'arrachage des fenêtres, et, au revers, les voûtes segmentaires des embrasures.

209

LES STRUCTURES CONSTRUCTIVES DES FENÊTRES

Dès lors que l'on perce un mur, se pose le problème du report des charges des parties supérieures de part et d'autre de l'ouverture. Deux solutions pouvaient s'offrir dans la construction maçonnée : soit l'utilisation d'une voussure plate, constituée de dalles éventuellement amorties par des coussinets en limitant la portée ; soit l'utilisation d'une voûte.

La première solution fut évidemment limitée aux ouvertures les moins larges, archères et meurtrières, la pierre n'ayant pas des qualités mécaniques suffisantes pour résister aux flexions imposées par une portée large. On ne s'y attardera pas.

La seconde solution fut la plus fréquente ; on peut même dire qu'elle fut universelle, de la plus petite fente d'éclairage jusqu'à la plus grande fenêtre. Dès lors, elle s'est déclinée suivant les époques, les modes, et les portées à couvrir, du plein cintre à la plate-bande appareillée, en passant par les voussures en arc brisé, en arc segmentaire, voire, pour les époques les plus récentes, hors du champ de ce livre, en arc surbaissé.

Était-il nécessaire que cette disposition structurelle soit entièrement traversante par rapport au mur ; ou, en d'autres termes, devait-elle apparaître sur le parement externe ? Le mur mince fermant l'embrasure, ajouré par la fenêtre, put être considéré comme sollicité, ou non, par les charges du parement supérieur. Dès lors qu'il était ainsi considéré, sa constitution n'autorisait pas qu'on le laisse jouer un quelconque rôle dans la transmission des efforts : il fallait donc dévier ces efforts au droit de la baie, en prolongeant tout simplement la voussure de l'embrasure au-dessus de la baie en parement, ou en ménageant un arc de décharge spécifique dans ce dernier. Ainsi la presque totalité des efforts se transmettait-elle le long des parois de l'embrasure, en parement comme dans le cœur du mur.

Mais tous les constructeurs ne jugèrent pas cette précaution nécessaire : d'abord pour les baies de faible largeur et de faible hauteur, évitant peu le mur de parement, mais aussi pour des ouvertures plus importantes. En effet, le raisonnement utilisé plus haut néglige

l'importance de la cohérence des maçonneries, qui solidarise le parement au cœur de la maçonnerie du mur : on pourrait dire d'une certaine façon que, quelle que soit l'importance de l'ouverture, le parement supérieur est en partie "porté" par le cœur de la maçonnerie à son revers. Il était donc possible de s'affranchir d'un arc de décharge au-dessus de la baie, en pariant sur la cohérence du mur en tant que tel, et sur sa stabilité : d'ailleurs, les ruines de bien des monuments prouvent la validité de ce raisonnement, les fenêtres arrachées ne laissant que des ouvertures béantes dessinant des faux arcs en tas de charge dans le parement qui prolongent de facto la voussure de l'embrasure (fig. 209). Dans cette solution, le risque résidait essentiellement dans le fait que le mur clôturant l'embrasure, non protégé, était le premier atteint par d'éventuelles instabilités du mur, et donc par les fissurations ou la rupture.

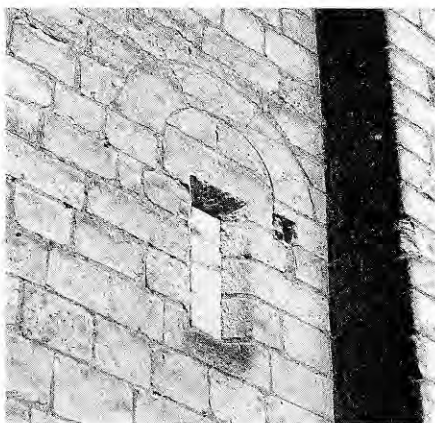
Ainsi se dessinent deux groupes structurellement différents pour la baie (fig. 291, séries A et B) : le groupe des baies dotées en parement externe d'arcs de décharge, et le groupe de celles qui n'en furent pas dotées. Mais, s'il est important conceptuellement, ce critère de distinction n'est intéressant qu'au plan des répercussions stylistiques qu'il put avoir ; or, dans la majeure partie des cas, l'arc de décharge vu aujourd'hui n'apparaissait vraisemblablement pas, masqué qu'il devait être par un enduit ou un crépi (fig. 210). Le plus souvent, le fait qu'il y ait eu ou non arc de décharge au-dessus de la baie n'a modifié en rien le dessin de celle-ci, qui se retrouve dans un cas ou dans l'autre.

DE L'ARC DE DÉCHARGE À L'ENCADREMENT PAR UNE VOSSURE EXTERNE : L'UTILISATION DE LA STRUCTURE À DES FINS DÉCORATIVES

Le prolongement en parement de la voussure de l'embrasure est sans doute l'un des modes constructifs les plus ancrés dans la coutume, depuis que l'arc et la voûte sont connus. Les tours gallo-romaines qui demeurent dans les enceintes de la fin du III^e siècle sont toujours percées de grandes baies couvertes d'arcs en plein cintre aux voussoirs alternés : le plus souvent, la paroi de fermeture externe a disparu, laissant béante l'ouverture.



210



211

210. PROVINS (Seine-et-Marne). Palais comtal. Fenêtre de la *grande salle* ancienne, datable de la première moitié du XIII^e siècle. On note ici l'arc de décharge, certainement caché primitivement par un crépi. Remarquer également le tympan à deux trilobes, le meneau-colonnette, les impostes, celle de gauche étant soulignée d'un modillon en forme de tête humaine.

211. BEAULIEU-LES-LOCHES (Indre-et-Loire). Vue d'une fenêtre basse de la *tour-résidence*, édifiée probablement au XIV^e siècle. Noter l'arc de décharge parfaitement clavé.

Aussi ne s'étonne-t-on pas de trouver un tel mode constructif, à vocation tout autant structurelle que décorative, dans l'*aula* de Langeais (t.I, fig. 110) : ici, au tout début du XI^e siècle, le clavage alterné des arcs de décharge atteste d'une reprise de modes carolingiennes, elles-mêmes inspirées des modes gallo-romaines. Pourtant, les fenêtres rectangulaires et de petite taille, ne justifiaient pas en elles-mêmes ce luxe structurel et décoratif.

Moins ostentatoires étaient, quelques décennies plus tard, les arcs de décharge, parfaitement réguliers, pratiqués au-dessus des petites fenêtres de la tour-résidence de Loches (t.I, fig. 14), dont on retrouve un exemple à peu de distance, mais au XIV^e siècle, dans les fenêtres basses de celle de Beaulieu-les-Loches (fig. 201). Dans les deux cas, ces arcs n'étaient que la traduction en parement de la voussure interne propre à la fenêtre : ils ne se justifiaient pas au plan structurel.

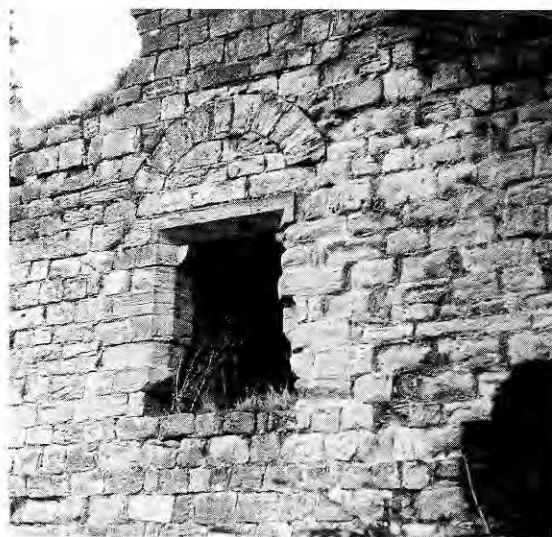
212. MONTÉPILLOY (Oise); Vue de la tour-résidence du début du XIII^e siècle (?). Noter la porte d'entrée de la tour, avec son arc de décharge encadrant un tympan en retrait, et la fenêtre rectangulaire aux deux tiers de la hauteur, avec son linteau sous arc de décharge.



213. CHÂTEAUGIRON (Ille-et-Vilaine). Fenêtre de la tour-résidence de la fin du XIV^e siècle, avec son arc de décharge caractéristique de la mode bretonne. Noter la très curieuse grille métallique dotée d'un anneau pour l'usage des armes à feu.



214. LAGARDE (Ariège). Fenêtre du logis, percée sur courtine, datant du premier quart du XIV^e siècle. Noter l'arc de décharge, le tympan délardé et les piédroits chanfreinés, ainsi que les cousinets.



Arcs de décharge sur de petites ouvertures

On verra plus loin que, dans la majorité des cas de faible ampleur, les constructeurs se dispensèrent d'arcs de décharge au-dessus de petites ouvertures, se contentant de linteaux. Néanmoins, on trouve, ici ou là, des exemples d'utilisation : ainsi à la tour maîtresse de Montépilloy, au début du XIII^e siècle, où les arcs plein cintre sont curieusement placés à deux ou trois assises au-dessus des linteaux des fenêtres (fig. 212). On citera aussi, parmi d'autres, la fenêtre identifiable dans une des tours de la maison-forte de Cramaille, dans l'Aisne, surmontée d'un arc de décharge brisé (fig. 236, G).

Mais la série la plus marquée, et la plus cohérente, de tels arcs de décharge soigneusement appareillés sur petites ouvertures, se trouve représentée dans l'architecture bretonne à partir du dernier quart du XIV^e siècle : on en trouve ainsi à Châteaubriant, à Châteaugiron (fig. 213), à Dinan, au Grand-Fougeray (fig. 258), à Saint-Malo, à la tour Solidor de Saint-Servan (t.I, fig. 252), à Suscinio, à Vitré (t.I, fig. 429).

Il est presque évident, compte-tenu de l'homogénéité géographique, que ces arcs de décharge bretons sont l'effet d'une mode décorative, liée peut-être à la mise en valeur de l'ouverture dans le crépi externe souvent pratiqué pour cacher la maçonnerie commune de schiste.

Arcs de décharge sur baies larges

Dès lors que les baies ouvertes dans les murs atteignaient des dimensions plus importantes, en particulier dès lors que les constructeurs se trouvaient obligés de les diviser verticalement par un meneau, la pratique de l'arc de décharge se justifiait plus. En effet, les charges verticales transitaient par ce meneau, risquant en théorie de l'exposer à des compressions trop importantes.

La solution consistant à ménager au-dessus du linteau deux arcs de décharge, un pour chaque demi-fenêtre, ne nous retiendra pas ici : en effet, elle ne contribuait nullement à décharger le meneau, puisque chacun des deux arcs retombait sur ce dernier. En revanche, l'arc de décharge couvrant l'ensemble de la fenêtre et reportant les charges de chaque côté ne pouvait que faire florès, compte-tenu des précédents en matière de fenêtres de petite taille. Les exemples en sont nombreux, comme

à Montbazou au XI^e siècle, à Châteaudun au siècle suivant, Yèvre-le-Châtel (fig. 60), Lagarde (fig. 214), Penne-d'Albigeois au XIII^e siècle. On ne s'y attardera pas non plus, car ce type de protection de la baie fut très ordinaire : le cas des fenêtres de la *grande salle* ancienne de Provins (fig. 210, 269, F) prouve sans aucun doute que ces arcs de décharge avaient le plus souvent pour vocation d'être cachés, tant ils sont mal appareillés et sans rapport avec la qualité du décor de la fenêtre elle-même.

Arcs de décharge prolongés en encadrement

Il est intéressant, en revanche, de s'intéresser à une structure décorative qui s'imposa très tôt, consistant à aménager la fenêtre et le mur de clôture de l'embrasure en léger retrait sur le parement externe, laissant ainsi se détacher l'arc de décharge prolongé vers le bas (fig. 291, série B). Ainsi, par un moyen tout simple, l'ouver-

ture donnait un relief et une animation à la façade. Le plus souvent, l'encadrement était limité vers le bas par l'appui externe de la fenêtre ; il pouvait être ou non solidaire des piédroits de la fenêtre. On devrait, en théorie structurelle, distinguer entre ces deux cas, puisque la solidarité entre l'encadrement et les piédroits annulait l'indépendance constructive entre la décharge et son remplissage ; cependant, je ne me livrerai pas à cette distinction ici, dans la mesure où le plus souvent, elle ne fut pas effective, confirmant la confusion entre structure et mise en forme.

On peut considérer cette disposition tout à la fois comme une filiation de l'arc de décharge, ou au contraire comme une application minimisée de la voussure externe encadrant la fenêtre. En effet, de longtemps en architecture religieuse, mais aussi en architecture palatiale, les voussures complexes à ressauts, s'étaient imposées : on songerait ainsi à leur application au XII^e siècle au palais de Girbaden (fig. 215),

215. MOLLKIRCH (Bas-Rhin) : Château de Girbaden. Fenêtre de la *grande salle* du château vieux, construite à l'extrême fin du XII^e siècle.





216

216. ARROU (Eure-et-Loir) : Château de Bois-Ruffin. Fenêtre de la tour-résidence (vers 1240 ?).

en Alsace, ou à celui de Beaumont-le-Richard (fig. 145). Selon les cas, selon la région, et suivant la qualité et l'abondance du décor, les deux filiations peuvent se justifier ; mais, à vrai dire, la distinction n'a de sens que formellement, la voussure complexe prenant naissance elle-même dans le concept d'arc de décharge.

La *tour-résidence* de Houdan offre un intéressant exemple : car l'on cerne bien ici la filiation de l'arc de décharge. Les fenêtres sont de

petites ouvertures rectangulaires jumelées (t.I, fig. 29) ; elles sont pratiquées dans un mur d'embrasure placé dans un encadrement en arc brisé sans saillie, dessinant tout simplement la trace de l'embrasure elle-même sur le parement extérieur. D'une autre façon, les fenêtres présentes à Nogent-le-Rotrou au XII^e siècle (fig. 278), à Ottrott-Ratsamhausen (t.I, fig. 113) au début du XIII^e siècle et à Bois-Ruffin (fig. 216) prouvent cette même filiation : ici, l'arc de décharge, très légèrement en avant du tympan, retombe en haut des piédroits de la fenêtre, son intrados étant au droit de ceux-ci. L'arc de décharge est donc affirmé dans ces exemples, sans pour autant qu'il se transforme en encadrement complet. Un dernier exemple est particulièrement instructif : celui de Castelnaud-Bretenoux, où les fenêtres en claire-voie de la *tour-maison* sont ménagées, côté extérieur, sous de simples arcs de décharge, alors que du côté intérieur elles prennent place dans des encadrements formant voussure (fig. 217, 245).

Tout à la fois utilitaire et contribuant à la qualité de l'élévation, ce dispositif a eu un succès qui l'a fait se multiplier dans toutes régions et à toutes époques, avec des mises en valeur différentes. On le trouve dans les *tours-résidence* de Montrichard et de Montbazou dès

217



217. PRUDHOMAT (Lot) : Château de Castelnaud-Bretenoux. Claire-voie sous arc de décharge de la tour-salle (début XIII^e siècle).

le début du XII^e siècle (t.I, fig. 112). Très souvent, il se limite à un encadrement à faible relief : il est en plein cintre au XII^e siècle et dans le début du XIII^e siècle, comme à Senonches (t.I, fig. 427), à Pontarmé (fig. 218), Laval (fig. 229), Montmélian (fig. 100) ou Mont-Saint-Jean au milieu du siècle encore (t.I, fig. 273 ; fig. 269, D). Il peut même se présenter pour de toutes petites ouvertures, comme à Panat de Clairvaux, dans l'Aveyron, où un encadrement plein cintre entoure un simple jour du XII^e siècle.

Dès la fin du XII^e siècle, l'encadrement en arc brisé fait son apparition, d'abord timide-ment, comme à Château-Gaillard (t.I, fig. 194), Crépy-en-Valois (t.I, fig. 95 ; fig. 236, B) au début du XIII^e siècle, ce dessin devenant quasiment de règle par la suite : on songe de ce point de vue à l'éblouissante série des fenêtres présentes dans les châteaux alsaciens du XIII^e siècle et du XIV^e siècle, qu'il s'agisse d'Ortenberg, d'Andlau (fig. 219), de Schöneck, de Kintzheim (fig. 239, C) ou de tant d'autres encore. En dehors de cette région, les exemples en sont nombreux : voyons par exemple les encadrements présents au château royal de Lillebonne, au palais de Senlis (fig. 19), à la *tour-maison* de Morancy (t.I, fig. 157), à Armentières (fig. 236, C), au château de Carcassonne à la fin du XIII^e siècle, etc.

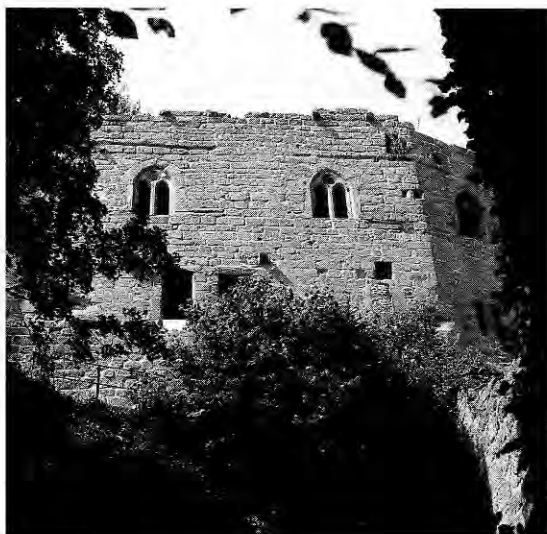
Pour le XIII^e siècle enfin, je n'ai relevé qu'un exemple où cet encadrement est coiffé par un arc segmentaire : celui de Provins, qui pourrait être daté, sous toutes réserves, du milieu du XIII^e siècle (fig. 210). En revanche, une telle mise en forme est plus fréquente à partir du dernier tiers du XIV^e siècle, comme à Beaugency, dans la *tour-résidence* où elles ont été ajoutées par Louis d'Orléans, au début du XV^e siècle, à Oudon (t.I, fig. 225), au palais ducal d'Argentan (fig. 220), aux palais royaux de Loches ou de Châtillon-sur-Indre, ou encore au château de Picquigny.

Arcs de décharge formant voussure ; archivoltes. Les fenêtres de prestige

Mais l'encadrement put prendre aussi une importance accrue par l'enfoncement de la fenêtre par rapport à l'arc de parement, par un décor particulier de l'arc, voire par les deux simultanément : on a vu que ceci peut s'assimiler, d'une certaine façon, à une simplification des voussures complexes présentes dans l'architecture palatiale issue de l'architecture carolingienne.



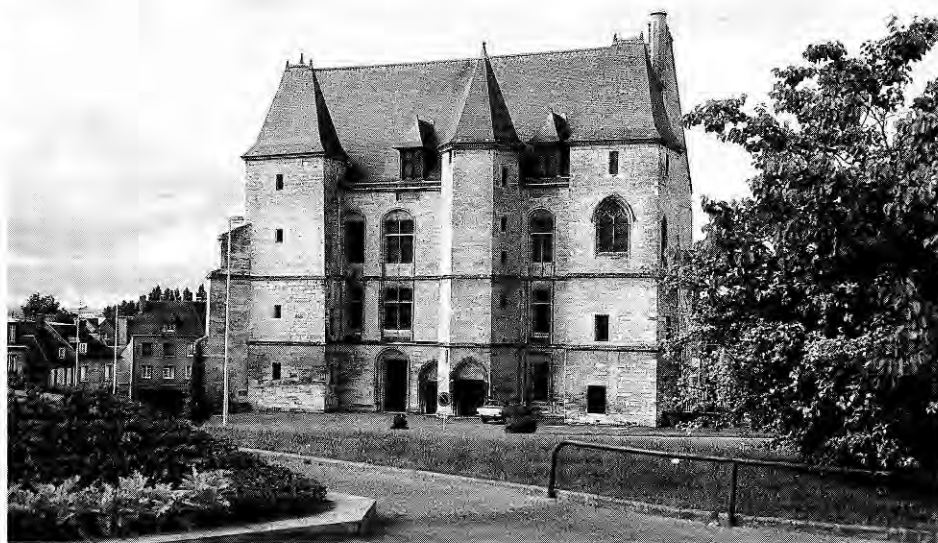
218. PONTARMÉ (Oise). Fenêtre de la tour-porte du château (XIII^e siècle ?).



219. ANDLAU (Bas-Rhin). Fenêtres à encadrement en arc brisé clavé, avec deux demi-fenêtres en arc brisé et rose, du début du XIV^e siècle.

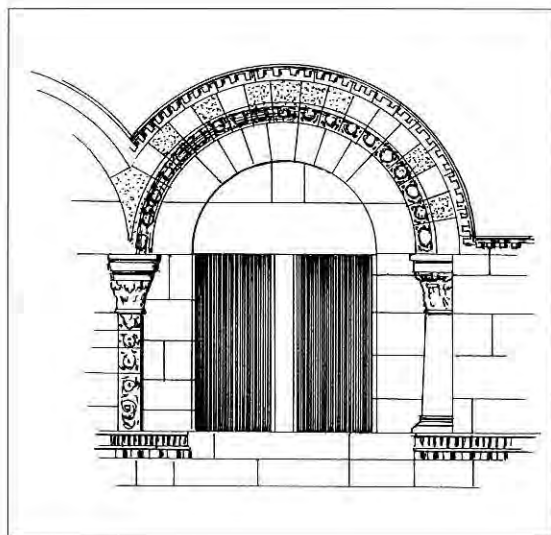
219

220. ARGENTAN (Orne). Palais comtal, construit dans le dernier tiers du XIV^e siècle par les comtes d'Alençon.



220

221. MONTÉLIMAR (Drôme). Élévation d'une fenêtre du palais (fin XII^e siècle).



221

Ce type se rencontre par exemple au palais de Montélimar (fig. 221), à la fin du XII^e siècle, où les fenêtres jumelées prennent place dans des encadrements plein cintre aux claveaux alternés, délicatement sculptés, et surmontés d'une archivoltte ; dans la même région, la *tour-résidence* de Bourdeaux possède une superbe fenêtre dont l'encadrement plein cintre s'orne d'une archivoltte ouvragée de la même époque (fig. 260). Peut-on voir dans ces exemples situés en terre d'Empire une influence marquée par les traditions germaniques palatiales, dont

222. NÉRY (Oise) : Tour-résidence de Sainte-Luce. Fenêtre de la tour-résidence priorale, du début du XIII^e siècle.



222

on voit l'effet à Girbaden, déjà cité (fig. 215) ? Ceci n'est pas à exclure, tant la décoration paraît ici en profusion ; mais l'absence de références dans les régions plus septentrionales ne saurait induire des conclusions trop rapides. Il suffit d'examiner la voussure et l'archivolte visible au pignon de la *grande salle* de Caen (fig. 224), sur laquelle on reviendra plus loin, pour s'apercevoir que les sources d'inspiration étaient fort voisines. Cependant cette salle appartient à une autre zone d'influence, anglo-normande : or il est patent que l'architecture anglo-normande insulaire fut plus prolifique en décorations que l'architecture de l'orbite française.

Un édifice tel que Crépy-en-Valois (fig. 236, B ; fig. 269, B), appartenant à l'un des comtes les plus proches de la couronne, pourrait indiquer que le décor des fenêtres n'était peut-être pas jugé comme aussi essentiel dans l'architecture d'orbite française que dans d'autres zones d'influence. La seule fenêtre qui nous soit parvenue du palais royal de Senlis, du XIII^e siècle, est tout à fait classiquement incluse dans un encadrement brisé sans profondeur et sans décor particulier si ce n'est les arcs brisés décaissés.

On pourrait aussi mettre en exergue la *maison-tour* urbaine dite du "palais d'Adélaïde", à Burlats, dotée de fenêtres superbes, aux larges archivolttes sculptées, pour insister le décalage entre l'apparent dénuement de la fenêtre romane septentrionale, et la profusion décorative du Sud (fig. 265) ; mais ce constat est à tempérer, lorsque l'on met en parallèle de Burlats la *tour-résidence* de la maison priorale de Sainte-Luce dans l'Oise, où l'encadrement est réalisé par un arc mouluré retombant sur des colonnettes (fig. 269, A ; fig. 222). Aussi faut-il, plus prudemment, prendre acte de la disparition d'un trop grand nombre d'édifices résidentiels de l'époque romane ou du début de l'époque gothique.

D'ailleurs, l'évolution au XIII^e siècle de l'encadrement, pour les fenêtres de prestige, est quasiment universel sur le territoire : la fenêtre est toujours située en retrait du parement, laissant la place à une voussure assez profonde animée parfois de ressauts d'ampleur limitée ; l'encadrement est souligné par une moulure torique retombant sur des colonnettes à chapiteaux formant ses piédroits. Ainsi aux fenêtres de la *grande salle* de Lucheux dans les années 1230, où la voussure comporte trois rouleaux toriques (fig. 122) ; Boulogne-sur-Mer, dans les mêmes années, offre un dessin un peu plus

simple, avec deux rouleaux plats (fig. 113) ; à la même période encore, les fenêtres de Montreuil-Bonnin présentent un seul rouleau torique (fig. 254). Plus tard, vraisemblablement à la fin de ce siècle, on trouve une formalisation plus discrète à Châluçet, comme à Bourdeilles, avec un encadrement profond sans ressauts, mais marqué d'un tore mince formant colonnette dans les piédroits (fig. 239, B) ; ces deux sites furent construits par le même maître d'ouvrage dans le dernier quart du XIII^e siècle.

Ce type de structure et de mise en décor de la fenêtre, perdura pendant toute la fin du Moyen Âge ; mais la diffusion massive de la fenêtre à meneau et croisillon, au XIV^e siècle, le cantonna progressivement aux fenêtres de prestige des espaces réservés au culte : on songerait ainsi aux exemples des *tours-résidences* de Dinan et de Largoët-en-Elven, contemporaines, où les fenêtres à encadrement ogival formant voussure externe sont réservées aux chapelles ou oratoires.

Cependant, il est bon de citer le dernier prolongement de cette mode des encadrements de prestige, manifeste dans une série de sites édifiés ou modifiés à partir du dernier tiers du XIV^e siècle, marqués par l'influence de châtis royaux. Cette mise en œuvre est présente à Vincennes, où les fenêtres, en retrait du parement, sont ménagées dans de hauts encadrements en arc brisé, délimités par des baguettes toriques retombant sur des colonnettes à chapiteaux (fig. 250, A). De la même veine, mais modernisés par l'emploi de l'arc segmentaire, sont les encadrements déjà cités de Oudon : ils sont moulurés en deux rouleaux marqués de tores cylindriques à colonnettes. Et, dans cette famille, on citera encore les encadrements présents au logis royal de Loches, manifestement bâti à la fin du XIV^e siècle ou au début du siècle suivant, et ceux du palais d'Argentan contemporains (fig. 220).

LA STRUCTURE DES FENÊTRES SANS CROISILLONS HORIZONTAUX

Si l'on en vient maintenant à la structure de la fenêtre proprement dite, c'est-à-dire de l'ouverture, en faisant abstraction de son encadrement, force est de constater que la matière est rendue très difficile par les ambiguïtés même de la mise en forme que se plurent à mettre en œuvre les artisans et les architectes. On pour-

rait, en effet, distinguer en première approche les structures en poutre, c'est-à-dire les fenêtres couvertes d'un linteau, des structures en arcs, c'est-à-dire des fenêtres couvertes d'un ou de plusieurs arcs (fig. 291). Mais il faut alors immédiatement faire la part des falsifications structurelles volontaires que se plurent à imaginer les maçons : au premier chef, on pensera à la falsification qui consistait à évider un linteau d'un arc, donnant ainsi l'impression visuelle d'un fonctionnement en arc alors que la structure était celle d'une poutre, au demeurant fragilisée par l'absence de matière.

D'autres falsifications, ayant pour but, comme les premières, de donner l'impression visuelle de structures en arc, consistaient à dessiner des arcs sur les linteaux, en attendant des jeux d'ombre et de lumière qu'ils donnent l'illusion de ce fonctionnement.

Ainsi les classifications sont-elles difficiles, d'autant que point une dernière ambiguïté dans l'analyse typologique : elle est induite par la structure verticale des fenêtres, selon qu'elles étaient divisées, ou non, en deux par un meneau vertical. Ainsi telle ouverture couverte d'un arc en plein cintre, dès lors qu'elle est divisée en deux par un meneau, relève des fenêtres à encadrement ou à arc de décharge, alors que si elle est unitaire, elle relève des fenêtres en arc.

Subtilités assez intellectuelles sans doute ; au moins expliquent-elles la relative fluidité qui existe dans la classification typologique, et la facilité de passage d'une catégorie à une autre.

Fenêtres unitaires, sans partition verticale par un meneau

Ces fenêtres sont, d'une façon générale, couvertes de linteaux, dans la mesure où elles ont des dimensions faibles. Elles vont du simple jour en forme de meurtrière éclairant les niveaux bas, jusqu'aux fenêtres étroites, à un seul vantail. Les linteaux peuvent être pleins, ou ajourés de faux arcs.

Jours à voussures. Cependant, la structure à linteau n'est nullement universelle ; sans atteindre des dimensions importantes, nombre de jours sont ménagés au fond de voussures, comme à Druyes-les-belles-Fontaines, aux Aubelles, à Neaufles-Saint-Martin au XII^e siècle, à Bernstein (fig. 241) et à Mennetou-sur-



223

223. BAUX-DE-PROVENCE (LES) (Bouches-du-Rhône). Tour-résidence de la fin du XIII^e ou début XIV^e siècle. Noter les fenêtres trilobées à voussure au rez-de-chaussée, les fenêtres rectangulaires à meneau au premier étage.



224

224. CAEN (Calvados). Fenêtre de prestige sur le pignon de la grande salle de l'Echiquier, du premier quart du XII^e siècle.

Cher au XIII^e siècle (fig. 231), aux Baux de-Provence (fig. 223) et à Bourbon-l'Archambault à la fin du XIV^e siècle (fig. 239, L).

Quelle était la raison structurelle de tels jours à voussures externes ? On peut facilement la comprendre, puisqu'il s'agissait d'optimiser l'éclairage, à ébrasement interne constant. En effet, pour un ébrasement interne donné, et pour une épaisseur de mur donnée, le fait de placer le jour au milieu de cette épaisseur permettait de disposer d'un véritable entonnoir de lumière avec un angle maximal, alors que le fait de le reporter en parement réduisait inéluctablement l'angle d'entrée des rayons solaires.

Par surcroît, ce type d'ouvertures, par le jeu des ombres, permettait d'animer la façade bien plus efficacement que de simples fentes externes.

Fenêtres en arc (fig. 291, a2). Dès que les dimensions augmentaient un tant soit peu, la tentation pouvait exister de ménager des ouvertures couvertes d'arcs, afin de mieux dévier les contraintes verticales. Pour reconnaître de telles fenêtres aujourd'hui, toute la difficulté réside dans l'impossibilité où l'on est le plus souvent de savoir si une baie couverte d'un arc vide n'était pas autrefois garnie d'un remplissage : souvent, en effet, ceux-ci ont disparu, ne laissant plus apparent que l'encadrement.

Il faut, en effet, distinguer soigneusement les fenêtres rectangulaires ménagées sous des arcs de décharge, ou à l'intérieur d'encadrements, des fenêtres en arc, pour des raisons de fonctionnalités internes : une fenêtre rectangulaire ne s'utilise pas de la même façon qu'une fenêtre en arc. Or, force est de constater que beaucoup de fenêtres sans meneau couvertes d'arcs possèdent des remplissages internes, qu'il s'agisse de tympan pleins ou ajourés : on pourrait citer ainsi les fenêtres du premier étage de la tour-maison de Montmélian (fig. 100), celles de la Tour ronde de Cluny, de la tour-résidence de Grasse, ou encore de la tour-résidence de Château-sur-Epte, toutes de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Il s'agissait donc bien, en conséquence, de fenêtres rectangulaires à encadrement ou à arc de décharge.

On peut, d'une façon assez schématique, remarquer l'emploi de l'arc simple, sans remplissage, dans les fenêtres non accessibles directement, tout en sachant que rien n'exclut la présence passée d'un réseau. Ainsi se présentent par exemple les fenêtres de la grande salle de Caen (fig. 224), celles de la grande salle de Bric-

quebec, au XII^e siècle (fig. 93) ; il semble, d'après les élévations anciennes, que les fenêtres hautes du palais comtal d'Angers (fig. 16) étaient également de ce type à la même époque.

Mais il serait absurde de penser que l'emploi en fut limité à cet usage. Il faut également citer d'autres cas, où la fenêtre en arc résulta sans doute d'impératifs de nature décorative ou architecturale. On citerait les fenêtres reconnaissables ici et là, comme celles de Vic-sur-Aisne au XII^e siècle, en plein cintre toujours, celles de Plazac, d'Albi, de Labastide-Villefranche, d'Huriel au XII^e siècle, celles de la *grande salle* d'Arlempdes et de la *tour-maison* de Porchères au même siècle, celles des *tour-résidences* de Règneville, de Turenne au XIV^e siècle, qu'elles soient en arc brisé voire en arc segmentaire, comme dans le dernier cas (fig. 225).

Malgré le nombre qui vient d'en être cité, ce type de fenêtres resta largement en retrait, au plan de la fréquence, par rapport aux fenêtres à linteaux, rectangulaires.

Fenêtres rectangulaires (fig. 291, a3). Parfaitement fonctionnelles au plan de leur usage interne, ces fenêtres sont, dès les premiers édifices maçonnés conservés, une évidence ; que l'on songe, par exemple, aux fenêtres de l'*aula* de Langeais, à celles des *tours-résidences* de Loches, et de Fréteval au XI^e siècle. On les trouve ensuite sans discontinuer, comme à Gallardon au XII^e siècle, à la tour du Brandon, ainsi que dans la majorité des tours maîtresses des châteaux philippiens.

Il s'agit, de fait, de la forme la plus courante de la fenêtre de petite taille, parfaitement adaptée à l'éclairage parcimonieux des salles des *tours-résidences*. On en a trop souvent négligé jusqu'à présent leur place, en se focalisant sur les fenêtres de prestige, cette négligence conduisant souvent à des interprétations trop rapides des fonctionnalités des fenêtres romanes.

Fenêtres rectangulaires à coussinets. Une variante, semi-constructive, semi-décorative, de la fenêtre rectangulaire simple, fut la réduction de la portée supérieure par la présence de coussinets (fig. 214). L'usage de cette variante se reconnaît essentiellement au XIII^e siècle ; il est particulièrement fréquent dans les constructions languedociennes de la fin du XIII^e siècle, comme à Viviourès, Puilaurens (fig. 226), dans les tours d'Aigues-Mortes, Allègre, Fressac



225

225. TURENNE (Corrèze). Fenêtre en arc brisé de la tour-résidence du XIV^e siècle.



226

226. LAPRADELLE-PUILAURENS (Aude) :
Château de Puilaurens. Fenêtres du
logis (fin XIII^e siècle).

227. NEAUFLES-SAINT-MARTIN (Eure).
La tour-résidence du XII^e siècle, avec
ses fenêtres en jour à voussure au
premier étage, et ses oculi à l'étage noble.



227

(fig. 235) ; on en trouve également dans d'autres régions et à d'autres époques, ainsi à la maison-forte de Cramaille au XIII^e siècle (fig. 236, G), ou à la *tour-résidence* de Barbentane bâtie en 1365.

On aura l'occasion de revenir sur ce mode, très certainement d'origine constructive, qui avait pour second effet de "travestir" l'aspect extérieur de la fenêtre, en suggérant une forme ajourée du linteau.

Fenêtres à linteaux ajourés en faux arcs (fig. 291, a5). On pénètre, avec cette catégorie, dans un domaine d'une particulière ambiguïté, que l'on va retrouver à propos des fenêtres à meneau vertical, voire avec les fenêtres plus amples dotées de claires-voies. En effet, la fenêtre y prend la forme d'une baie en arc, qu'il soit en plein cintre, brisé ou trilobé ; mais la structure constructive est bien celle d'une fenêtre à linteau, ce dernier étant ajouré, ou surmontant un petit réseau, simple remplissage, jouant apparemment le rôle de l'arc. Cette catégorie est particulièrement représentée aux XIII^e et XIV^e siècles, et il est préférable de l'évoquer plus globalement en traitant des fenêtres à meneau, tant les similitudes sont évidentes.

Oculi. Pour finir sur cette évocation des fenêtres sans partition verticale, on ne peut éviter de mentionner une catégorie toute particulière, celles des *oculi* circulaires. On ne peut dire qu'il s'agisse d'une catégorie "pure", dans la mesure où ce genre de fenêtres avait essentiellement une vocation d'appoint, en raison de son évident manque de fonctionnalité. Appoint au plan de l'apport de lumière, mais aussi au plan décoratif : l'*oculus* circulaire s'apparente, en effet, à la rose, sa forme venant ponctuer une élévation de façon remarquable. Ainsi s'imposent deux sites au XII^e siècle : celui du Haut-Barr (fig. 280), où un *oculus* circulaire s'intercale entre deux baies à meneau, et surtout celui de Neaufles-Saint-Martin (fig. 227). Dans ce second exemple, contrairement au premier, les oculi fournissent le seul éclairage de la salle supérieure de la tour-résidence, assurément la salle de prestige ; extérieurement, ces *oculi* sont supérieurement ouvragés.

Ce type de fenêtres est assurément marginal ; on le retrouve sous forme de rose haute dans la salle inférieure de la tour-résidence de Saint-Floret, bien plus tard puisqu'il s'agit ici d'une construction des années 1370 si l'on en croit la datation du décor peint.

Fenêtres à meneau vertical

On ne peut s'étonner de retrouver à peu près les mêmes catégories structurelles dans les fenêtres plus larges, dotées d'un meneau vertical pour assurer le passage des contraintes verticales, mais surtout pour permettre l'usage fonctionnel de vantaux manipulables de l'intérieur. Cependant, une catégorie disparaît quasiment d'elle-même : la première, celle des jours d'éclairage.

Fenêtres à arcs clavés (fig. 291, A2 et B2). On se limitera à évoquer ici les fenêtres surmontées de deux arcs, un par demi-baie, dans la mesure où les fenêtres à meneau couvertes d'un seul arc ont déjà été étudiées plus haut. À vrai dire, ce type de fenêtres ne s'impose pas par sa fréquence : en effet, la division de la baie en deux demi-baies par le meneau rendait le plus souvent possible le couvrement par un linteau, plein ou ajouré, surtout s'il existait au-dessus un arc de décharge ou un encadrement. Il se rencontre néanmoins, dès le XII^e siècle, par exemple à la *tour-résidence* de Montbazou, au XII^e siècle à celles de Falaise, de Beaugency, de Châteaudun (fig. 228), à la fin de ce siècle à Laval (fig. 229), à Nogent-le-Rotrou (fig. 278). On la citera aussi, sans souci d'exhaustivité, dans les fenêtres de la tour-porte de Manosque, au XIII^e siècle, à la tour maîtresse du château des Tourettes (fig. 266).

Dès lors qu'était cherché un effet décoratif particulier, ou la marque d'un soin ostentatoire, ce type de fenêtres surmontées de deux arcs clavés pouvait être utilisé : voyons par exemple les fenêtres de Montreuil-Bonnin (fig. 254). Mais, à partir du XIII^e siècle, c'est surtout dans l'architecture palatiale urbaine que se concentrent les fenêtres de ce genre, comme à la tour de Flagnac (fig. 255), au bâtiment dit de la Commanderie à Puycelci, ou encore au palais Duèze de Cahors (t.I, fig. 211 et 214).

Est-ce, une fois encore, la disparition trop nombreuse de logis castraux contemporains qui fait la différence ? Certes, l'on ne peut faire l'erreur d'une trop rapide assimilation ; les fenêtres visibles dans la *grande salle* de Bruniquel (fig. 51) sont d'un type absolument similaire à celles de Flagnac déjà citées, prouvant assurément que le luxe de la mise en œuvre n'était pas l'apanage de la bourgeoisie urbaine. De même, on trouve dans la *tour-résidence* de Roumegous, en Aveyron (dans une grange abbatiale), des fenêtres à deux arcs brisés. À Saint-Pierre-de-



228

228. CHÂTEAUDUN (Eure-et-Loir). Fenêtre de la tour-résidence, édifiée dans les années 1180.

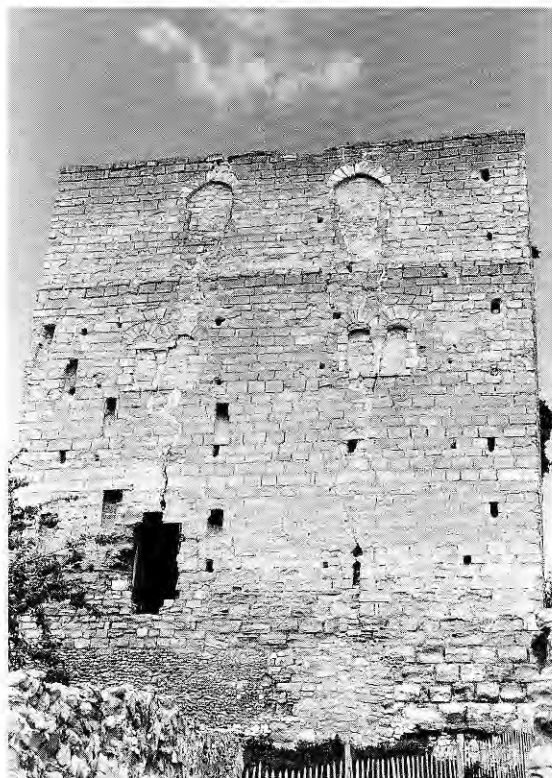


229

229. LAVAL (Mayenne). Fenêtres de la tour circulaire du début du XIII^e siècle, et fenêtres du logis du XIII^e siècle. Les fenêtres de la tour sont à deux demi-fenêtres sous arcs clavés, avec encadrement plein cintre, alors que les fenêtres du logis sont à tympan sous encadrement brisé.

230

230. CONFLANS-SAINTÉ-HONORINE (Yvelines). Fenêtres de la tour-résidence du XII^e siècle.



231

231. MENNETOU-SUR-CHER (Loir-et-Cher). Fenêtre de l'une des tours-portes de la ville (premier quart du XIII^e siècle).



233

232. MONTAIRE (Loir-et-Cher). Vue intérieure de la tour-résidence du XII^e siècle. Jour d'éclairage au niveau bas, fenêtre rectangulaire à meneau-colonnette au premier, à côté de la porte d'entrée.

232



233. CLUNY (Saône-et-Loire). Tour du Moulin, de la première enceinte de l'abbaye. Édifice de la fin du XIII^e siècle.



Curtille en Savoie, au château d'Aymon le Pacifique, bâti vers 1300, le même type de fenêtres est utilisé.

Cependant, la différence mérite d'être notée, car elle va se confirmer en examinant les autres types de fenêtres à meneau identifiables dans les ouvrages conservés : il semble bien qu'en de nombreux cas, l'architecture castrale a été plus économe que l'architecture bourgeoise urbaine dans ses moyens courants, préférant utiliser la fenêtre à tympans ajourés de faux arcs que la fenêtre à arcs.

Fenêtres à arcs clavés et tympans (fig. 291, A1). Ce type est très rare ; il consistait, ni plus ni moins, à masquer la structure constructive pour rendre l'usage de la fenêtre fonctionnel, en lui donnant une forme rectangulaire. Il s'agit de la démarche exactement inverse de celle qui consistait à ajourer le linteau, ou à l'engraver de décors.

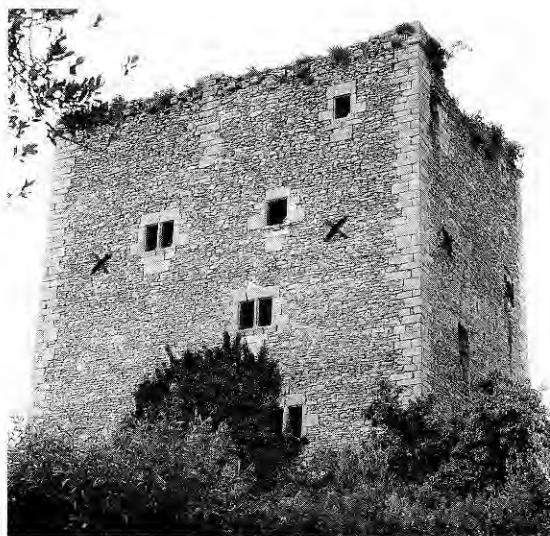
J'en citerai deux exemples particulièrement instructifs. Le premier est celui de la *tour-résidence* de Conflans-Sainte-Honorine (fig. 230), datant probablement des années 1100, voire un peu antérieure. Chacune des fenêtres à meneau est couverte de deux arcs soigneusement clavés, contenant des tympans constitués d'une seule pierre reposant sur les piédroits. Légèrement différente, la fenêtre présente à la tour-porte de Mennetou-sur-Cher offre un cas mixte, où deux demi-baies rectangulaires sont surmontées de deux arcs plein cintre débordants à gauche et à droite : l'effet est donc médian entre une fenêtre à encadrement, et une fenêtre à deux arcs clavés (fig. 231).

Fenêtres rectangulaires à linteaux pleins ou tympans à base rectiligne sous encadrement (fig. 291, A3 et B3). Ce groupe est très représenté, contrairement à ce qui peut être affirmé traditionnellement. Voyons ainsi, au XII^e siècle, la tour-résidence de Montoire, qui prouve que l'usage en est fort ancien (fig. 232). On y reviendra au plan des fonctionnalités internes. On a déjà cité, au titre des fenêtres sous encadrement, celles de Montélimar (fig. 221), de Senonches, de Château-Gaillard.

Dès lors, la liste des bâtiments conservés possédant de telles fenêtres s'allonge, tout particulièrement au XIII^e siècle : en Picardie le logis Saint-Louis du château de Septmonts (fig. 159), la porte de Laon à Coucy (t.I, fig. 428), la

grande salle de Boulogne-sur-Mer (fig. 113) ; en Gâtinais la *grande salle* de Yèvre-le-Châtel (fig. 60) ; en Bourgogne la tour du Moulin à Cluny (fig. 233), la *tour-résidence* de Saint-Sernin-du-Bois (fig. 234), la *grande salle* de Mont-Saint-Jean (t.I, fig. 273 ; fig. 269, D) ; en Dauphiné la *tour-résidence* de Crest (fig. 2), la *tour-maison* de Chamaret ; en Guyenne la *grande salle* de Bellocq ; en Alsace le château de

234



234. SAINT-SERNIN-DU-BOIS (Saône-et-Loire). *Tour-résidence* du XIII^e siècle (?).

235



235. FRESSAC (Gard). Fenêtres du logis (fin XIII^e ?). La fenêtre basse semble avoir été constituée de deux jours dans la même embrasure. Au-dessus fenêtre à deux coussinets à bosse, sans doute divisée en deux par un meneau primitivement.

Birkenfels (fig. 243), celui d'Ottrott-Ratsamhausen, celui d'Hohenfels ; en Savoie la tour du Chaffard à Cruet dans la première moitié du XIV^e siècle.

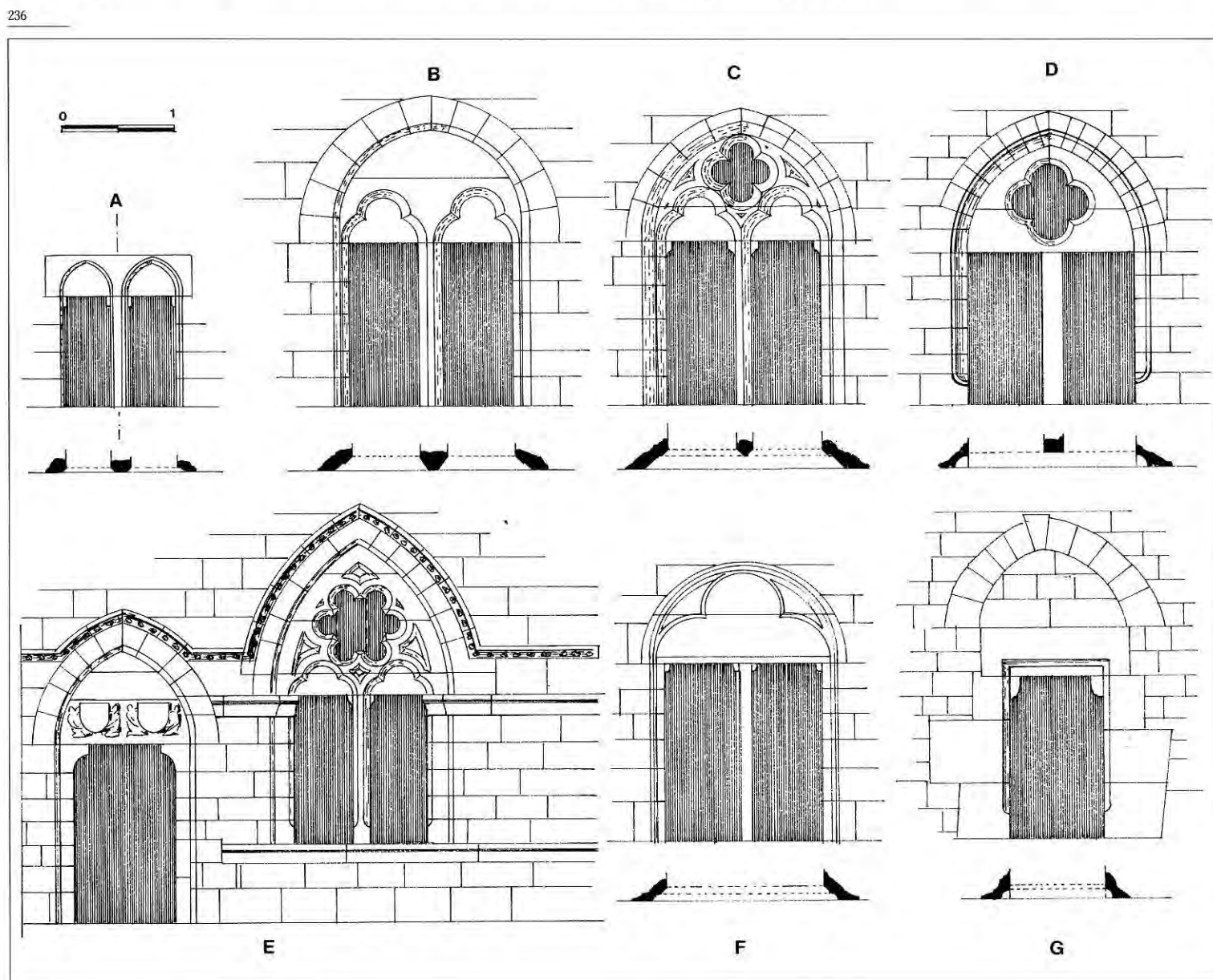
On arrêtera ici la liste, qui pourrait être prolongée bien plus largement : son seul but est d'affirmer la fréquence de ces fenêtres parfaitement fonctionnelles, rectangulaires et divisées en deux par un simple meneau. Elles constituent, peu ou prou, le ferment des fenêtres à meneau et croisillon qui seront la règle à partir des années 1350.

On peut citer en variante, comme pour les fenêtres unitaires, les linteaux soulagés par des coussinets, comme à Fressac (fig. 235) ; une intéressante fenêtre existe à la *tour-résidence* de la

Pérouse, à Saint-Marcel en Savoie, au XIII^e siècle, avec des coussinets tellement saillants, répondant à une console débordante sur le meneau, qu'ils dessinent quasiment des faux arcs en tas de charge. D'une façon fréquente, les coussinets sont peu marqués, destinés à amortir les angles, et, lorsqu'il existe des impostes, elles jouent le même rôle.

Fenêtres à linteaux pleins engravés (fig 291, A4 et B4). Une variante de cette première formule, variante à but décoratif exclusivement, fut l'engravement des linteaux de façon à simuler la présence d'arcs plein cintre, brisés ou trilobés au-dessus des demi-fenêtres rectangulaires (fig. 236).

236. Fenêtres conservées du XIII^e siècle en Ile-de-France. A : Bazoches (Aisne). B : Crépy-en-Valois (Oise). C : Armentière-sur-Ourcq (Aisne). D : Thiers-sur-Thève (Oise). E : Marizy-Saint-Mard (Aisne). F : Le Vivier (XIV^e siècle) (Fontenay-Trésigny-Seine-et-Marne). G : Cramaille (Aisne).



Cette variante semble apparaître à la fin du XII^e siècle, comme on peut le voir par exemple à la *tour-maison* de Sainte-Luce (fig. 222), à Crépy-en-Valois (linteaux engravés de trilobes) (fig. 236, B ; 269, A et B) ; elle est fréquente au XIII^e siècle, comme on peut le voir, avec des arcs brisés, dans les édifices d'inspiration philippienne de la Chasse (fig. 237), Bazoches (fig. 236, A), à Montmélian près Saint-Witz (fig. 100), à Sainte-Luce (fig. 222), à la tour-résidence de Bellecombe en Tarentaise ; au Haut-Barr (fig. 280) ou à Beauregard (fig. 238), à Marigny-la-Gueurce, les engravements sont en plein cintre, avec la particularité, dans le dernier cas, de présenter sur chacun des tympans de petites têtes humaines. Sans aucun doute, la formule fut particulièrement prisée en association avec l'engravement de trilobes, qui fut très fréquente jusqu'au XV^e siècle. On y reviendra en abordant les motifs décoratifs.



237

Fenêtres à linteaux ou tympans ajourés de faux arcs (fig. 291, A5 et B5, fig. 239). Doit-on souligner à nouveau l'ambiguïté de ces structures ? Elles donnaient extérieurement l'illusion d'un fonctionnement en arcs, alors que les linteaux étaient justement fragilisés par les faux arcs qui y étaient découpés.

On peut distinguer une première famille, assez compréhensible, d'ouvertures de ce type. Il s'agit de petites fenêtres divisées en deux par un meneau, le linteau étant ajouré de deux petits arcs plein cintre retombant sur le meneau. La structure jouait ici un rôle purement décoratif, la taille de la fenêtre ne justifiant pas la présence du meneau central. On citera comme applications de ce système les fenêtres de la *tour-résidence* de Chauvigny au XII^e siècle ; du palais de Druyes-les-belles-Fontaines, de celui de Girbaden (fig. 215) à la fin de ce siècle ; de Pflixburg, Châlus-Maumont (fig. 240), Clisson, du Coudray-Salbart (tour de Bois-Berthier), de Confolens.

Mais la catégorie s'étend nettement au-delà de cette première famille relativement restrictive dans ses ambitions. Dès la fin du XII^e siècle, les fenêtres du palais de Landsberg sont constituées de deux arcs plein cintre évidés dans des linteaux composites (fig. 285) : la taille même des fenêtres imposa de ménager une pierre par demi-fenêtre, et, pour assurer la solidité du couverture, de superposer à cette première assise évidée une seconde assise. Le procédé fut très largement utilisé en Alsace, à

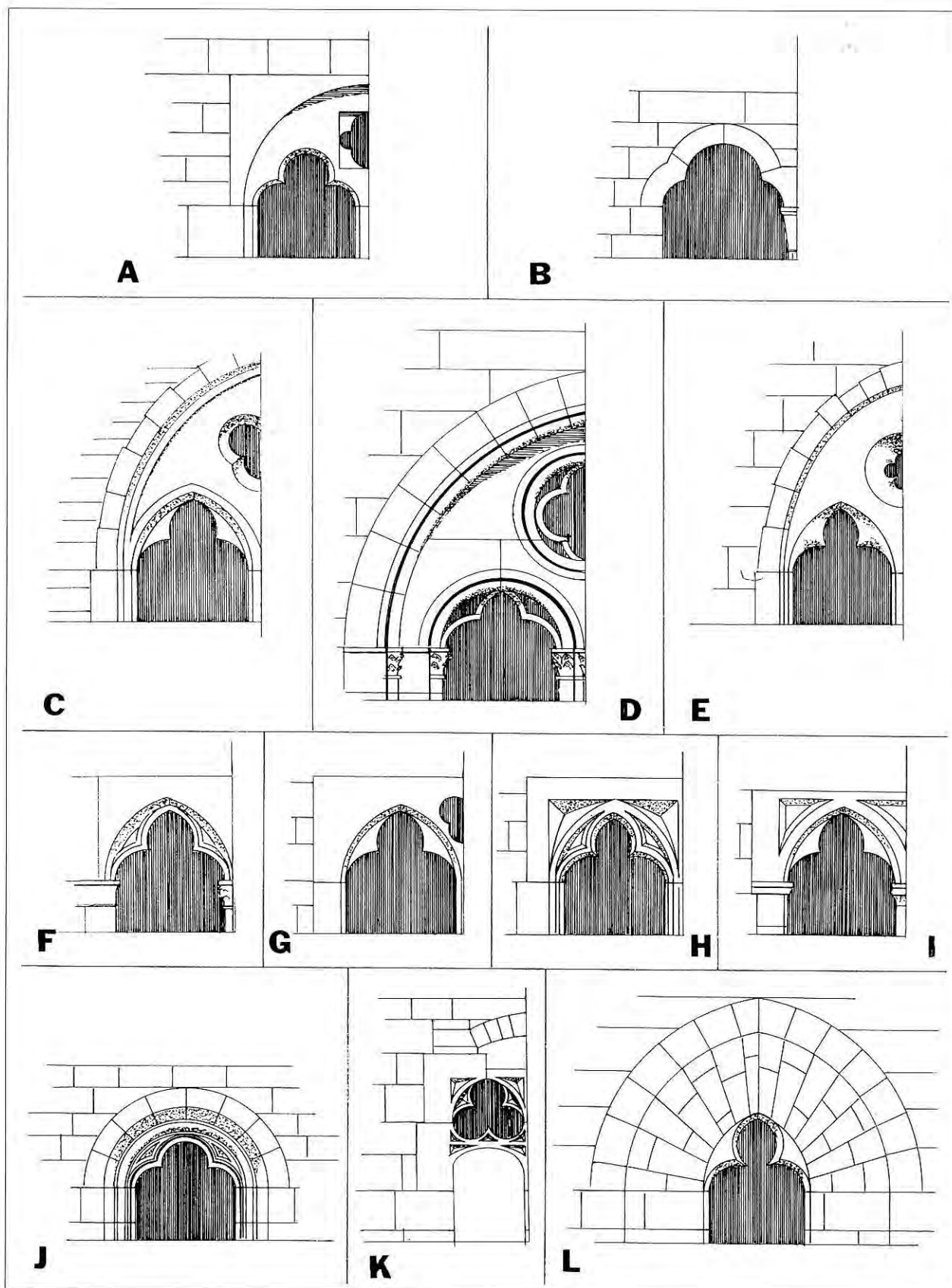


238

237. DOMONT (Val-d'Oise) : Château de la Chasse. Fenêtres du château, associées avec des archères, du premier quart du XIII^e siècle.

238. PULLY (Jura) : Château de Beauregard. Fenêtre XIII^e siècle du logis.

239. SYNOPTIQUE DE FENÊTRES DES XIII^e ET XIV^e SIÈCLES. Fenêtres à linteaux ou tympans ajourés de faux-arcs (dessins sans échelle). A : Neu-Windstein. B : Najac. C : Kintzheim. D : Bourdeilles, Montjaux. E : Ortenberg, Spesbourg, Wasenbourg. F : Larressingle, Mansencôme. G : Gençay, Kintzheim, Montarnal. H : Arques, Puivert, Thermes. I : Lannepax, Mont-de-Marsan. J : Puivert. K : Arques. L : Bourbon-l'Archambault, Les Baux.



239

des degrés d'aboutissement divers : ainsi, au XIII^e siècle, à la grande salle du château de Saint-Ulrich à Ribeauvillé (fig. 279), Bernstein (double cintre) (fig. 241) ; à Kintzheim, Schöneck, Lutzelstein (double arc brisé) ; à Kintzheim, Wangenbourg (double trilobe).

Le summum du travestissement architectural induit par ce genre de structures se rencontre sans doute dans certaines fenêtres de Neu-Windstein, au début du XIV^e siècle : à côté de fenêtres à linteau ajouré d'un double arc brisé, on trouve sur ce site des fenêtres où, outre cet évidemment, le linteau est engravé d'un faux arc en plein cintre imitant un encadrement (fig. 239, A) ! Et, par ailleurs, pour en finir avec les fenêtres, particulièrement nombreuses, encore observables dans les constructions alsaciennes, il est bon de noter l'utilisation très fréquente du tympan ajouré sous encadrement brisé : tympan ajouré de double arcs brisés, comme à Andlau (fig. 219) dans la première moitié du XIV^e siècle, tympans ajourés de double trilobes comme à Ortenberg dès le milieu du XIII^e siècle, à Spesbourg (fig. 209), à Wasenbourg au XIV^e siècle (fig. 239, E).

Ce type de couvrements de fenêtres ne fut, limité à l'Alsace : au XII^e siècle, on en trouve par exemple au palais méconnu des Aubelles ; le linteau dédoublé au droit du meneau en colonnette, est ajouré de deux arcs plein cintre (fig. 242). Le même type de fenêtres peut être observé à la *tour-résidence* du château d'Harcourt à Chauvigny. Disposition que l'on trouve au XIII^e siècle dans les tours urbaines de Vence et Saint-Paul-de-Vence, à la tour maîtresse de Conques-sur-Orbiel, à la fin de ce siècle à Collioure, ainsi qu'à Perpignan.

Si l'on n'observe guère, d'une façon générale, de linteaux ajourés de double arcs brisés (voir par exemple le logis de Montarnal en Rouergue au XIII^e siècle), en revanche les linteaux ajourés de double trilobes furent légion, tout spécialement dans les régions du Sud-Ouest comme dans le Centre dans les années 1250-1350. On aura l'occasion d'y revenir à propos du décor mis en place.

De la même façon, les fenêtres à tympans ajourés sous encadrement apparaissent çà et là, tout en étant moins fréquentes que les fenêtres à double arc en dehors de l'Alsace. On citera néanmoins un bel exemple, celui des fenêtres visibles dans les années 1280-1300 à Bourdeilles, avec leur tympan ajouré de trilobes sous arcs plein cintre (fig. 239, D, 271).



240

240. CHALUS (Haute-Vienne). Maison-forte de Maumont. Fenêtres du pignon et de la tour flanquante du milieu du XIII^e siècle.



241

241. DAMBACH-LA-VILLE (Bas-Rhin) : Château de Bernstein. Fenêtres du logis du début XIII^e siècle. Noter les jours à voussure et ébrasement externe, et les fenêtres à double cintre sous encadrement plein cintre.



242

242. MÈNÉTRÉOL-SOUS-SANCERRE (Cher) : Château des Aubelles. Fenêtre du logis (fin XII^e siècle).

243. OTTROTT (Bas-Rhin) : Château de Birkenfels. Logis XIII^e siècle, avec des fenêtres rectangulaires à meneau, et aux deux étages nobles, des claires-voies à baies rectangulaires.



243

244. NIEDERBRONN-LES-BAINS (Bas-Rhin) : Château de Wasenbourg. Façade du logis, avec son mur-bouclier sur la gauche. Au premier étage, fenêtre à tympan ajouré sous encadrement brisé, et claire-voie.



244

245. PRUDHOMAT (Lot) : Château de Castelnaud-Bretenoux. Fenêtres à claire-voie de la tour-salle, côté cour (début XIII^e siècle ?).



245

Fenêtres à réseaux (fig. 291, A7 et B7). On terminera enfin par les fenêtres à réseau, souvent ménagé à l'intérieur d'encadrements en arc. En général réservées aux parties les plus prestigieuses des édifices, elles sont rarement conservées ; on les trouvait en particulier dans les chapelles, ou dans les *grandes salles* les plus importantes statutairement. Un bon exemple en est fourni par la *grande salle* du château épiscopal de Capestang dans la seconde moitié du XIII^e siècle (fig. 287) ; la grande salle de Montargis dont Androüet du Cerceau nous a conservé l'image, possédait dès le premier quart du XIII^e siècle de telles baies immenses à remplage en réseau (fig. 34, 121). Citons aussi la fenêtre encore reconnaissable à la *tour-résidence* de Corbières, dans l'Aveyron, du XIV^e siècle.

On ne s'appesantira pas sur cette dernière catégorie : en effet, son utilisation fut assez rare dans la construction courante : même la *grande salle* du palais de la Cité bâtie sous Philippe le Bel ne possédait que des fenêtres de dimension moyenne, à deux trilobes et rose sous encadrement brisé (fig. 88).

Fenêtres à plusieurs meneaux verticaux ; claires-voies

Si les constructeurs évitaient, en général, les fenêtres très larges pour des raisons de solidité évidentes, on relève quelques cas de baies ambitieuses, assez larges pour justifier la mise en place de meneaux multiples. En Alsace, pays d'élection pour l'analyse des fenêtres, les cas en sont relativement nombreux : on trouve au château du Haut-Kœnigsbourg, dans le palais du XII^e siècle, une fenêtre triple à deux meneaux ; Birkenfels, au début du XIII^e siècle, offre des claires-voies à cinq éléments rectangulaires de hauteur croissante des côtés au centre, sous arc de décharge segmentaire (fig. 243). Ce type de mise en forme fut très prisé en Alsace : on le trouve à Lutzelstein au XIII^e siècle avec cinq jours en arc brisé juxtaposés, également de hauteur dégressive du centre aux bords. L'exemple le plus abouti, au XIV^e siècle, est très certainement celui de Wasenbourg (fig. 244), avec une claire-voie constituée de neuf éléments coiffés de trilobes : cette fois, les éléments sont de hauteur constante, mais sont surmontés de roses croissant en dimension jusqu'au centre, créant le même effet que précédemment sous un arc de décharge segmentaire. Pour en finir avec l'Alsace, on citera encore le château de

Dreistein où ne demeure que l'arc de décharge qui devait couvrir une baie en claire-voie du même type.

Sur le reste du territoire, les exemples de baies aussi ambitieuses dans leur mise en œuvre sont assez rares, au moins au vu des restes conservés. Sensiblement à la même date, c'est-à-dire au début du XIII^e siècle, deux édifices majeurs en sont dotés : la tour maîtresse de Commarque et le château de Castelnau-Bretenoux. Dans le premier cas, il s'agit d'une claire-voie à six éléments de même hauteur, séparés par des meneaux-colonnettes à chapiteaux très débordants, supportant de minuscules arcs plein cintre (fig. 288) : le maître d'œuvre a manifestement joué ici des formes pour créer, grâce aux chapiteaux, de faux trilobes, les petits arcs au-dessus jouant le rôle de roses. À Bretenoux, les fenêtres sont constituées de quatre ouvertures surmontées d'arcs clavés en plein cintre ; côté extérieur, ces claires-voies sont placées sous de simples arcs de décharge, alors que vers la cour, elles prennent place dans des encadrements à voussure à ressaut segmentaire (fig. 245, 217).

De là, il faut sauter plus d'un siècle et demi pour trouver un autre cas significatif, celui du logis de Clisson, avec une claire voie de quatre ouvertures trilobées qui servit très certainement d'éclairage pour l'oratoire seigneurial, en connexion avec la chambre (fig. 246). À Collioure, à la fin du XIII^e siècle, on trouve des fenêtres à deux meneaux, comme celles du Haut-Kœnigsbourg déjà cité.

LES FENÊTRES À CROISILLONS HORIZONTAUX

L'apparition des croisillons ou traverses

À quelle époque apparaît l'usage de croisillons horizontaux en pierre dans la baie médiévale ? Il s'agit d'une question encore mal élucidée, dans la mesure où la connaissance est encore trop imparfaite de l'architecture dite civile. Au risque d'apparaître schématique à l'excès, il semble bien que ce ne soit pas avant le milieu du XIV^e siècle, au moins dans l'architecture développée dans châteaux et palais, que ces croisillons se généralisèrent de façon foudroyante. Certes, on note ça et là quelques exemples introduisant ces croisillons divisant verticalement la fenêtre en panneaux supérieurs et inférieurs : on citera ainsi la fenêtre visible au



246

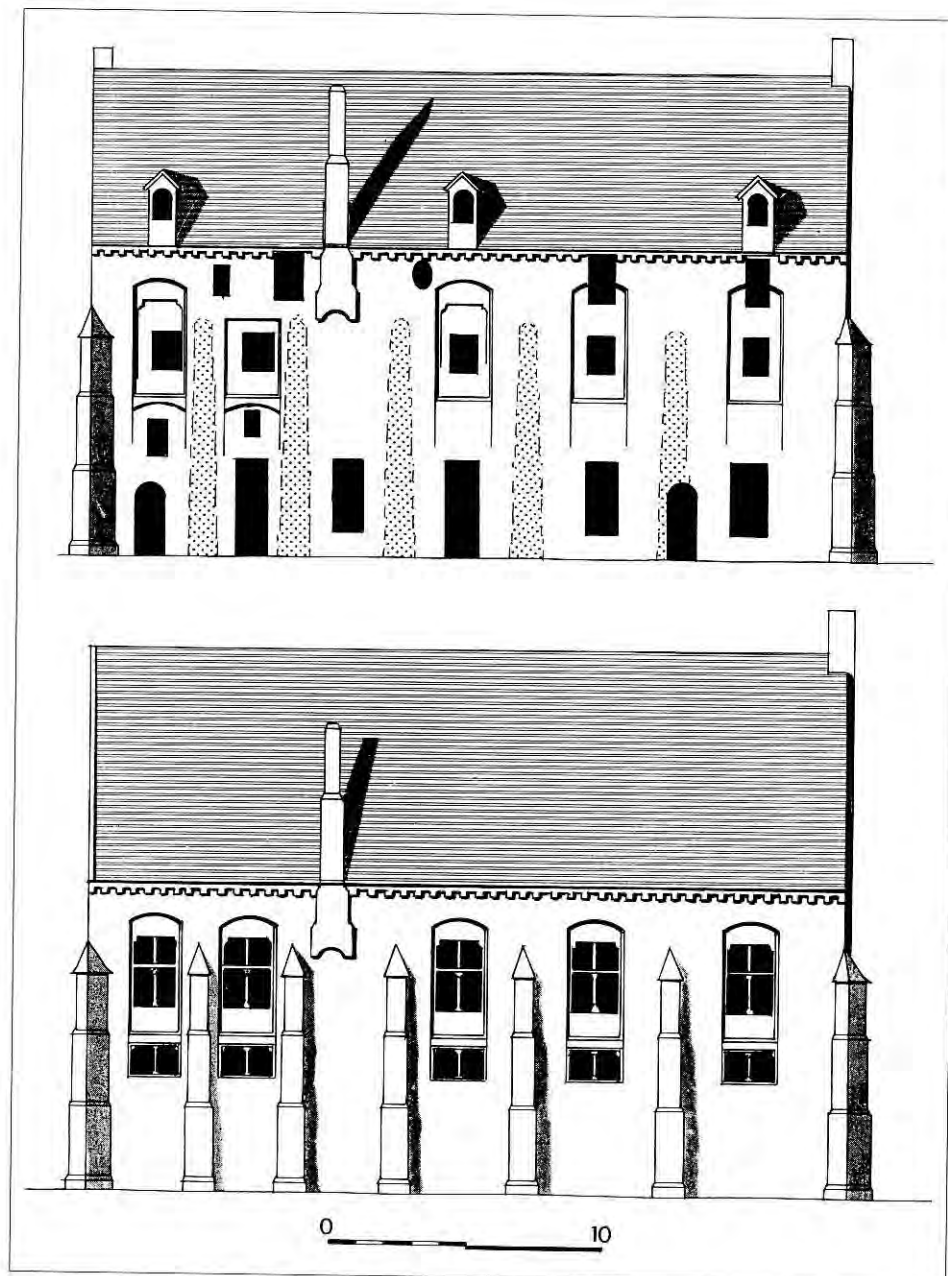
246. CLISSON (Loire-Atlantique). Claire-voie de l'oratoire seigneurial (fin XIV^e siècle). Noter, sur la droite, la loggia seigneuriale, avec son "hagioscope" ; noter également sur la gauche l'amortissement de l'angle par un pan coupé, afin d'améliorer la visibilité depuis la chambre pendant l'office.



247

247. ARRABLOY (Loiret). Fenêtre du logis (début XIV^e siècle ?).

château d'Arques, dans l'Aude, qui pourrait être datée des années 1300 si l'on pouvait s'assurer de son caractère parfaitement contemporain avec le gros-œuvre (fig. 239, K). Ici, la fenêtre était constitué de deux panneaux bas peut-être trilobés, surmontés de deux roses, une fine baguette moulurée séparant les uns des autres. Il n'est pas impossible que la fenêtre visible au petit château d'Arrabloy sur le même principe soit également contemporaine du gros œuvre, c'est-à-dire des années 1300 ; mais, ici encore, le doute reste sur une datation plus tardive, en raison de la difficulté d'analyse des maçonneries (fig. 247). Peut-être les fenêtres de la *grande salle* neuve de Provins, telles qu'elles



248. PROVINS (Seine-et-Marne). Élévation de la façade sur cour de la *grande salle neuve* : en haut, état en 1883, en bas restitution.

249. TANCARVILLE (Seine-Maritime). Fenêtre de la tour Carrée (dernier quart du XIV^e siècle ?).



249

peuvent être restituées (fig. 248), pourraient-elles fournir un autre exemple, plus représentatif ; leur datation autour de 1250 reste sujette à bien des incertitudes, d'autant que l'encadrement en arc laissant libre un tympan plein rappelle plus volontiers les fenêtres de la seconde moitié du XIV^e siècle observables à Tancarville (fig. 249), Argentan (fig. 220), Beaufort-en-Vallée (t.I, fig. 163). Mais on trouve à Quéribus une grande fenêtre à croisillon qui pourrait dater du début du XIV^e siècle ; de la même façon, de récentes investigations ont montré qu'à Puivert la salle supérieure de la tour maîtresse, dite salle des Musiciens possède des fenêtres où le remplage prenait en compte un croisillon horizontal. Or la date en est attribuée aux années 1320.

Il n'est pas improbable que cette façon de diviser la fenêtre soit née d'une évolution de la fenêtre rectangulaire surmontée de trilobes ou d'arcs brisés ajourés, un linteau marquant la séparation entre la partie inférieure, dotée d'un ouvrant, et la partie supérieure dotée d'un vitrage fixe. On en trouve des exemples, à vrai-sire peu fréquents dans l'architecture castrale, au manoir de Boos en Seine-Maritime, ou à la maladrerie du Tortoir, dans l'Aisne ; la porte Narbonnaise de Carcassonne possède une baie de ce type, à linteaux sous un réseau. On citerait aussi une maison de Vézelay, où ce parti est manifeste, avec des fenêtres dotées de deux ouvrants rectangulaires surmontés d'un réseau à trilobes et rose sous archivolte.

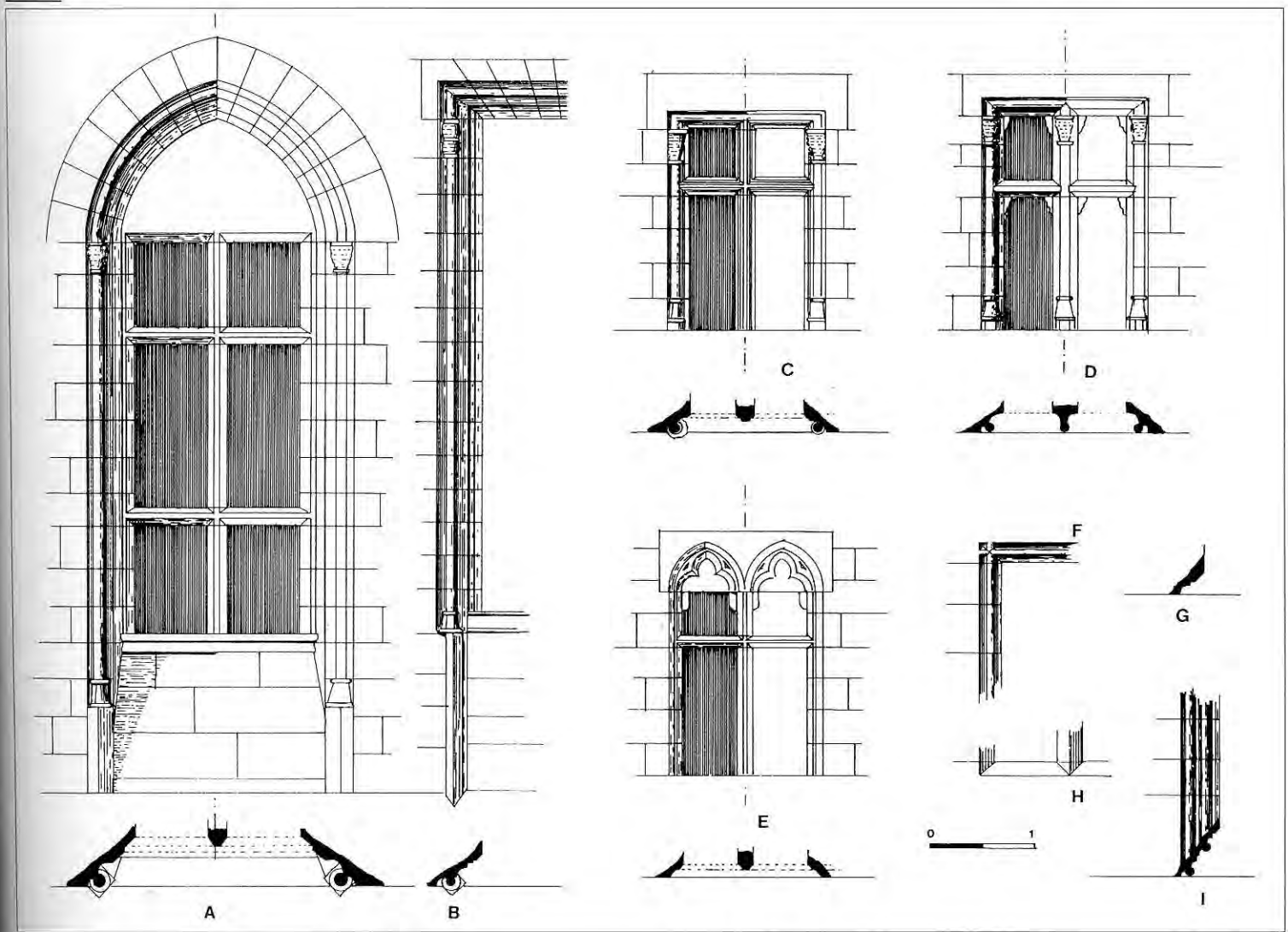
VIOLLET-LE-DUC, dans l'article "Fenêtre" de son *Dictionnaire*, avait mis en exergue une fenêtre urbaine de Flavigny-sur-Ozerain, qu'il datait du milieu du XIII^e siècle, pour avancer une date très haute d'apparition des croisillons divisant la fenêtre en quatre panneaux rectangulaires : dans ce cas, le meneau vertical était assez maladroitement divisé en deux, la partie inférieure en colonnette supportant le croisillon animé d'un double chanfrein, comme la partie haute du meneau. Il n'est pas bien sûr que ce cas puisse être considéré comme très représentatif tant il accumule les fautes de goût ; et l'on peut également douter de son attribution au milieu du XIII^e siècle, le type de couverture par tympan engravé de trilobes pouvant tout aussi bien dater de la seconde moitié du XIV^e siècle, comme on le voit par exemple à l'une des fenêtres à croisillon de Crouy-sur-Ourcq, édifiée dans le dernier tiers du XIV^e siècle (fig. 250, E).

Les datations sont trop souvent mal assurées, et leur application plus difficile encore à des éléments facilement transformables comme les ouvertures, pour que l'on puisse se risquer à aller beaucoup plus loin dans l'époque d'apparition. Mais on notera, circonstance particulièrement intéressante, que le palais vieux d'Avignon, bien daté des années 1340, présente encore des fenêtres à meneau couvertes d'un double arc en plein cintre (tour des Anges, chambre du Pape, tour de Trouillas, galeries autour de la cour intérieure) ; si la tour de Trouillas offre une fenêtre à meneau et croisillon, on aime à croire qu'elle n'a pas été introduite lors des campagnes dues à Clément VI ; mais en tout cas la tour des Anges n'en possède pas une. En 1340-45, suite à l'incendie du palais d'Annecy, cinq fenêtres à croisée (*fenestre croissiate*) sont installées pour "illuminer" la *grande salle*, ce qui peut faire penser qu'il n'en existait pas auparavant.

En revanche, deux décennies plus tard, la rupture est consommée (fig. 250) : le Louvre, comme Vincennes, restructurés par Charles V entre 1364 et 1370, possèdent d'immenses fenêtres dotées de croisillons horizontaux ; suivant la hauteur, elles peuvent en comporter un ou deux. Dès lors, l'usage de croisillons se multiplie ; mais il ne se limite pas à des fenêtres aussi importantes, s'imposant même dans la fenêtre courante.

On peut voir une raison double : raison fonctionnelle au premier chef, la division de la fenêtre en panneaux permettant une bien plus grande souplesse d'utilisation ; raison de mode, symbolique donc, résultant du besoin d'imiter les modèles introduits par la couronne, puis par les grands palais princiers.

250. SYNOPTIQUE DE FENÊTRES DES XIV^e ET XV^e SIÈCLES. Fenêtres à croisillons horizontaux. A : Vincennes. B : Creil. C : Crouy-sur-Ourcq. D : Septmonts. E : Crouy-sur-Ourcq. F : Encadrement à baguettes fines. G : Encadrement à cavets (La Ferté-Milon). H : Encadrement et meneau classique. I : Encadrement à deux baguettes (Coucy).



Fenêtres à croisillons et usages anciens

L'usage du croisillon horizontal ne remit pas en cause, dans les premiers temps, les coutumes structurelles ou décoratives plus anciennes : on a vu plus haut que, dans les premiers cas, et jusqu'au XV^e siècle, purent se pratiquer des encadrements par des voussures ou des arcs. Au-delà, on note tout au long des années 1350-1450 le recours, de plus en plus rare d'ailleurs, au vocabulaire des XIII^e et début XIV^e siècles : fenêtres en arc subdivisées en deux, comme à Saint-Sauveur-le-Vicomte (fig. 251) bâti vers 1350, ou à Quéribus ; fenêtres à linteau engravé de trilobes, comme à Crouy-sur-Ourcq dans les années 1370 (fig. 250, E), ou au palais de Bourbon-l'Archambault ; fenêtres à remplage en réseau, comme au palais de Bourges (fig. 252), dans les *salles de parment* construites par le duc de Berry, ou à Coucy-le-Château dans la *grande salle* restructurée par Louis d'Orléans, à Mehun-sur-Yèvre dans le château de Jean de Berry, ou encore, plus tardivement, à Bricquebec (fig. 274).

Cependant, l'immense majorité des ouvertures percées à partir de cette époque s'accommoda de structures de plus en plus simples : fenêtres rectangulaires à linteau plat, sous arc de décharge ou non. Désormais, les

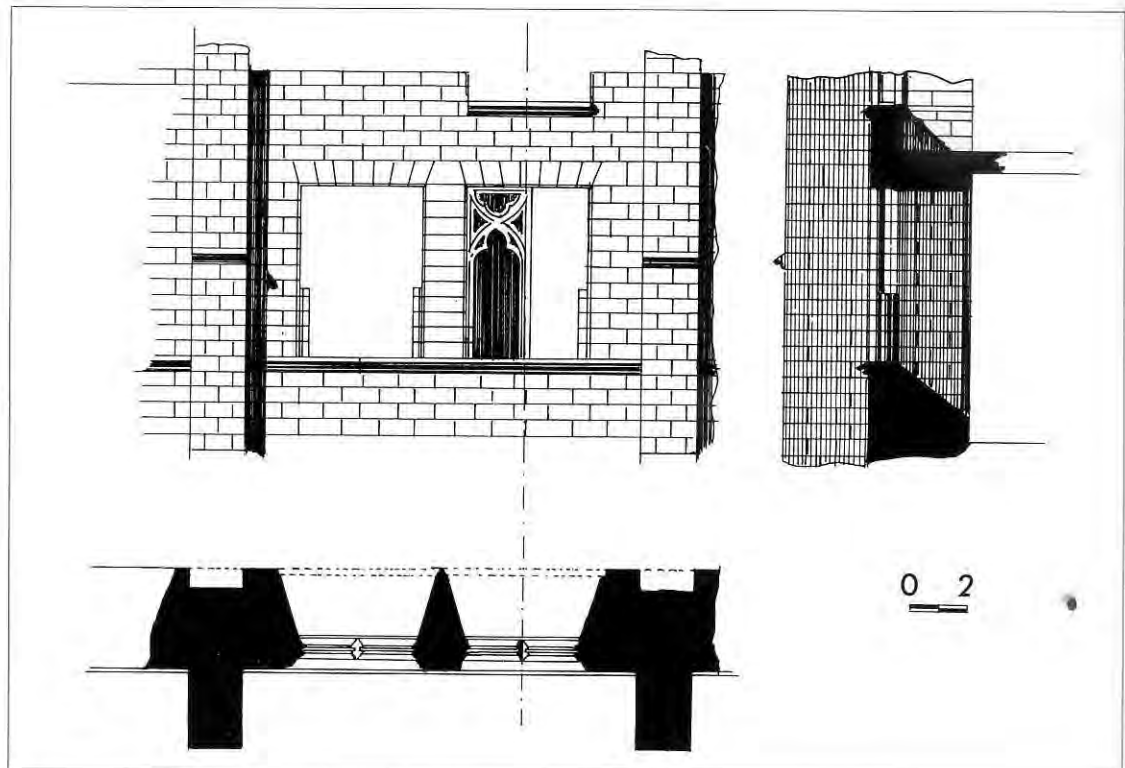
variantes ne furent plus que purement décoratives, liées aux moulurations des piédroits et des meneaux, liées parfois à l'introduction de réseaux, liées enfin à la présence ou non d'archivoltes.

251



251. SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE (Manche). Fenêtres de la tour-résidence bâtie dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

252. BOURGES (Cher). Fenêtres de la *salle de parment* d'après P. de Gauchery.



252

LE DÉCOR DES FENÊTRES

Lorsque l'on dresse le bilan des fenêtres relevées dans les sites castraux conservés, éparpillés sur le territoire, le constat est assez mitigé sur le plan du décor mis en œuvre dans ces ouvertures. Pour qui connaît un tant soit peu l'architecture civile déployée dans les maisons urbaines, de mieux en mieux connues par les études et les inventaires en cours, ce constat est même décevant comparativement. Le risque est alors de jeter un regard désabusé sur le peu de luxe architectural déployé dans l'architecture castrale en regard de l'architecture civile urbaine. Mais, sans doute ne le répètera-t-on jamais assez : la disparition de trop nombreux éléments résidentiels dans le château et dans le palais empêchent d'avoir une vision saine et définitive de cette comparaison. Plus grave encore, les degrés de conservation ne sont en aucune façon homogènes de région à région, et d'époque à époque : de telle sorte que la seconde tentation dans laquelle on entrerait volontiers, celle d'un constat de lacune plus affirmé dans les régions septentrionales par rapport aux régions méridionales pour les XIII^e-XIV^e siècles, n'a sans doute guère de sens, pas plus que n'aurait de sens une trop rapide analyse qui ferait de l'Alsace un pays privilégié, tout simplement par ce que les destructions y ont été moins complètes, et les récupérations de pierres sculptées moins exhaustives qu'ailleurs.

LES PIÉDROITS ET LES ENCADREMENTS

L'usage du chanfrein

Qu'il s'agisse des piédroits, des linteaux ou des arcs, des encadrements, l'élément décoratif, le plus simple et le plus fréquent, est sans aucun doute le chanfrein, accompagné d'un délairement du couvrement. Les maîtres d'œuvre n'ont jamais, quelle que soit l'époque, quelle que soit la région, admis les arêtes vives à angle droit dans le décor du fenestrage.

Adoucissement du dessin, souci de ménager la transition entre la façade directement éclairée par la lumière du jour et la fenêtre elle-même naturellement plus sombre, furent les deux raisons de cet artifice qui se retrouve bien évidemment dans les portes. On ne citera évidemment pas une liste de sites, tant le procédé fut fréquent, voire universel, les seules

exceptions étant les cas où un décor sculpté plus ambitieux fut mis en œuvre. Il est bon cependant, avant de rentrer dans la description de ce que purent être toutes les variantes, d'en affirmer l'importance, depuis la fenêtre composite du XII^e siècle jusqu'à la fenêtre à meneau et croisillon du XV^e siècle.

L'usage du cavet

Plus rare, voire beaucoup plus rare, fut l'usage du cavet en lieu et place du chanfrein. Le cavet, quart de cylindre évidé, permettait un jeu beaucoup plus subtil dans la transition de la façade éclairée à la fenêtre naturellement sombre : il interposait entre le parement lumineux et la fenêtre sombre une zone en dégradé tranchant sur la façade, et se fondant dans la fenêtre.

Plus difficile de mise en œuvre, car plus technique, le cavet se rencontre par exemple dans le dernier quart du XIII^e siècle à Thiers-sur-Thève (fig. 236, D), avec un délairement concave des arcs d'encadrement. Un siècle plus

253. LA FERTÉ-MILON (Aisne). Fenêtres à bordure en cavet (1399-1406).



tard, on en retrouve l'usage dans un château extrêmement ambitieux, celui de la Ferté-Milon bâti vers 1400 (fig. 250, G, 253). Mais un examen attentif permet de reconnaître d'autres applications de ce mode décoratif : on citerait ainsi la tour-résidence de Dinan, Blain, Tancarville (tour-résidence bâtie vers 1410), Montépilloy (logis bâti vers 1407), ou encore Chinon au milieu du XV^e siècle.

254. MONTREUIL-BONNIN (Vienne). Fenêtre du logis XIII^e siècle.



254

Colonnnettes à chapiteaux supportant des arcs d'encadrement

Dès lors que l'ouverture avait une vocation de prestige, les maîtres d'œuvre affirmèrent souvent cette vocation en faisant retomber les arcs d'encadrement sur des colonnettes à chapiteaux, n'hésitant pas à pasticher une structure porteuse colonnes-voûtes ici sans utilité effective. Cette coutume fut particulièrement marquée dans les édifices d'esprit roman, au XII^e et début du XIII^e siècle : on la trouve par exemple au palais de Girbaden où la voussure à ressauts était en apparence portée par de telles colonnettes (fig. 215) ; de même on citera l'Échiquier de Caen (fig. 224), le logis de Beaumont-le-Richard (fig. 145), la *tour-résidence* de Bossay-sur-Claise pour le XII^e siècle, le palais de Montélimar (fig. 221), la *grande salle* de Boulogne-sur-Mer, ou la *tour-maison* de Sainte-Luce dans la première moitié du XIII^e siècle (fig. 269, A, 222).

Baguettes toriques à chapiteaux : première période avant 1350

Dans le domaine des fenêtres de prestige toujours, le type précédent fut, dès le XIII^e siècle, remplacé par une mode très vivace, en vogue jusqu'au XV^e siècle. Il s'agissait de ménager autour de la fenêtre elle-même, ou autour de son encadrement, ou encore autour des deux, une baguette torique épousant le contour de la structure en arc. Cette baguette épaisse était dotée de chapiteaux marquant la naissance des arcs de l'encadrement ou de la fenêtre.

On citera par exemple le site de Montreuil-Bonnin au début du XIII^e siècle, où tout à la fois les deux demi-fenêtres surmontés d'arcs brisés, et l'encadrement de même forme, sont ainsi décorés (fig. 254) ; Lucheux dans les années 1230, avec des faisceaux de baguettes formant colonnettes décorant les voussures à ressauts, Castelnau-Bretenoux au début du XIII^e siècle (fig. 217, 245). À Bourdeilles, dans les fenêtres de la *grande salle* de la fin du XIII^e siècle, les encadrements en arc brisé étaient marqués de fines colonnettes à chapiteau, de même que les fenêtres elles-mêmes (fig. 239, D, 271) : le même décor était employé pour les baies moins prestigieuses s'ouvrant dans le pignon, formées de deux demi-fenêtres couvertes d'un linteau engravé de trilobes (fig. 269, H). Il allait presque de soi que les fenêtres

255. FLAUGNAC (Lot). Fenêtre d'une tour noble du XIII^e siècle dans le village castral.



255

à réseau étaient ainsi décorées, ne serait-ce que par leur naturelle fonction de prestige : les fenêtres de la *grande salle* de Capestang, à la fin du XIII^e siècle, en sont un bon exemple.

L'architecture située à la frange de l'urbain fut plus fréquemment dotée de tels dispositifs décoratifs. On citera par exemple la tour noble de Flaugnac (fig. 255) au XIII^e siècle, avec deux demi-fenêtres en arc brisé souligné d'une baguette torique retombant sur des colonnettes à peine marquées dans les piédroits. À Oloron-Sainte-Marie, comme à Albas dans la première moitié du XIV^e siècle, de telles baguettes-colonnettes forment le contour des demi-fenêtres couvertes de trilobes.

Citons enfin un contre-exemple, faisant partie de cette famille décorative, tout en ne présentant pas de chapiteaux : il s'agit des fenêtres du XIII^e siècle visibles à Thil en Bourgogne (fig. 270). Ici, les deux demi-fenêtres surmontées de trilobes sont entourées par une baguette torique continue (fig. 269, C). Mais l'inspiration est bien celle qui prévaut dans l'ensemble des exemples cités plus haut ; tout au plus le maître d'œuvre ne jugea-t-il pas utile de prévoir des chapiteaux, afin de renforcer l'impression de continuité entre les demi-fenêtres et les tympans trilobés.

Baguettes toriques à chapiteaux : seconde période après 1350

La tradition se prolongea assez naturellement dans le XIV^e siècle. Ainsi les encadrements en arc brisé des fenêtres des tours-portes de Vincennes sont soulignés par des baguettes à chapiteaux (fig. 250, A).

Mais les modifications de la structure générale de la fenêtre allaient avoir des répercussions importantes sur ce genre de décors. Comme on l'a déjà vu plus haut, les encadrements tendirent après Vincennes, dès lors qu'ils existaient encore, à adopter des tracés verticaux surmontés d'arcs segmentaires, voire encore plus souvent de linteaux horizontaux, l'encadrement ne formant plus qu'un avec le contour de la fenêtre elle-même. Dès lors, il devenait ardu de placer les chapiteaux distinguant symboliquement la partie verticale – la partie faussement porteuse – de la partie en arc segmentaire ou horizontale. Pourtant, quelques maîtres d'œuvre s'y essayèrent : à Septmonts dans les années 1370-1400, à Crouy-sur-Ourcq



256

256. CROUY-SUR-OURCQ (Seine-et-Marne). Trois fenêtres superposées aux décors différents, de la fin du XIV^e siècle. Il est probable que la fenêtre la plus richement décorée correspond à la chambre seigneuriale.

(fig. 256) dans les mêmes années, la baguette torique ceinture l'encadrement rectangulaire de baies elles-mêmes rectangulaires, les chapiteaux se trouvant à l'extrémité supérieure du piédroit vertical, supportant symboliquement une baguette doublement coudée (fig. 250, C et D). Il en allait de même au logis du palais royal de Creil, attribuable à Charles V dans le dernier tiers du XIV^e siècle, dont les encadrements de fenêtres demeurent au-dessus d'une caserne de pompiers (fig. 250, B). On retrouve cette disposition en plein XV^e siècle encore, au château de Tarascon (fig. 268).

L'adaptation était quelque peu laborieuse, autant qu'elle le fut à Beaufort-en-Vallée, au milieu du XV^e siècle, dans les fenêtres de la tour neuve ajoutée par René d'Anjou au château préexistant (t.I, fig. 163). Le tracé de l'encadrement était ici pourvu d'un arc segmentaire ; pour autant, les chapiteaux de la baguette torique venaient supporter symboliquement le tore entourant l'arc de façon assez artificielle.

257. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Fenêtre de la *grande salle* (vers 1380).



257

258. LE GRAND-FOUGERAY (Ille-et-Vilaine). La *tour-résidence* de la fin XIV^e siècle, avec ses fenêtres à deux baguettes sur piédroits.



258

Baguettes toriques sans chapiteaux

L'évolution ne pouvait aller que vers une suppression des chapiteaux, dès lors que ceux-ci n'avaient plus de signification effective, même dans une logique assujettissant le décor à suivre un ordre apparemment structurel. Déjà, dans les années 1360-70, la tour maîtresse de Vincennes était dotée d'encadrements à baguette torique continue, sans interruption par des chapiteaux ; curieusement, l'enceinte générale, postérieure, reprit, comme on vient de le voir, le thème des baguettes à chapiteaux (fig. 250, A).

Le palais de Coucy, entièrement remodelé avant 1380, possédait des fenêtres rectangulaires monumentales, à réseau trilobé, encadrées de baguettes toriques sans interruption par des chapiteaux (fig. 250, I) (fig. 257) ; un autre exemple, à la même époque, est fourni par les fenêtres du logis royal de l'abbaye du Moncel, dit palais de Fécamp, très certainement dues à l'administration de Charles V ou de son fils.

De facto, la mode ainsi renouvelée devait s'imposer dans toutes les constructions de prestige ; on citerait la tour Jean-sans-Peur à Paris bâtie peu après 1400. Dans d'autres régions telles que la Bretagne, la même mode s'exprimait dans des édifices comme Vitré dès la dernière décennie du XIV^e siècle. Au Grand-Fougeray, les fenêtres principales ne sont pas continûment encadrées de baguettes, celles-ci ne garnissant que les piédroits et prenant appui sur de petites consoles sculptées rappelant les encadrements pratiqués à Vincennes une vingtaine d'années plus tôt (fig. 258) ; mais on y trouve aussi une fenêtre à coussinets, où la baguette continue suit exactement le tracé des coussinets (t.I, fig. 167). On reconnaît la mode ensuite tout au long du XV^e siècle, comme par exemple à Passy-les-Tours, à Mennetou-sur-Cher, à Bellegarde dans le Gard, à Blanquefort, à Thil (fig. 269, C, 270), à Boulbon, à Angers ou à Baugé pour ne citer que l'un des manoirs de la couronne d'Anjou au milieu du XV^e siècle. Le plus souvent, ces décors encadrent des fenêtres au goût du jour, c'est-à-dire des baies rectangulaires ; néanmoins, on peut trouver aussi, sans renier les époques passées, des baguettes toriques formant encadrement plein cintre, comme à la *tour-résidence* de Château-Rouge à Conflans en Savoie à la fin du XIV^e siècle.

Baguettes prismatiques à partir des années 1400

La première moitié du XV^e siècle allait faire évoluer encore ces modes décoratives relatives aux encadrements. Dès lors qu'avait disparu le chapiteau, la forme torique de la baguette, essentiellement due à la nécessité de simuler une colonnette de support, ne s'imposait plus. On passa donc au stade de la baguette prismatique, par un affinement progressif des styles : dès la fin du XIV^e siècle, quelques exemples prouvent la montée de cette nouvelle mode, comme par exemple les fenêtres pratiquées dans le logis de Jean IV à Suscinio (fig. 259). Dans les ouvertures les plus prestigieuses, cette évolution conduisit à partir du milieu du XV^e siècle à l'encadrement à double baguette prismatique, comme on peut le voir par exemple à Bonaguil.

L'UTILISATION DE L'ARCHIVOLTE

L'ensemble décoratif formé par la baie pouvait être renforcé par une mise en relief, au-delà des décors spécifiques à l'encadrement. C'était la fonction des archivoltes en cordon, pouvant suivant les cas affirmer le rôle de l'encadrement ou celui du débouché en parement de l'embrasure, pouvant encore souligner le linteau de la fenêtre.

Dès lors qu'existait un encadrement en arc, l'archivolte était un développement naturel de la décoration : dès le XII^e siècle, ceci s'impose à Caen (fig. 224), à Bourdeaux (fig. 260), à Girbaden (fig. 215), à Montélimar (fig. 221), à Bossay-sur-Claise. Un site de petite taille, comme celui de Sainte-Luce dans l'Oise au début du XIII^e siècle, confirme l'importance de la mise en relief de l'arc d'encadrement par une archivolte (fig. 269, A, 222). De la même façon, les fenêtres en claire-voie de Castelnau-Bretonoux prouvent à quel point les maîtres d'œuvre avaient à cœur de souligner le rôle constructif de la décharge par un cordon en relief, voire une voussure soulignée par ce même cordon (fig. 217, 245).

Cette tendance, en ce qui concerne les fenêtres de prestige, ne se démentit pas : elle s'exprime tout au long des siècles, comme au palais Taillefer d'Angoulême avec des cordons en arc brisé au début du XIII^e siècle, à Marizy-Saint-Mard autour d'une fenêtre à rose de la seconde moitié du siècle (fig. 236, E), à Arques dans l'Aude autour d'une fenêtre trilobée de la



259

259. SARZEAU (Morbihan) : Château de Suscinio. Fenêtres de la grande salle ducale.



260

260. BOURDEAUX (Drôme). Fenêtre de la tour-résidence (fin XII^e-début XIII^e siècle ?)



261

261. VILLANDRAUT (Gironde). Fenêtres de la *grande salle* du château papal (début XIV^e siècle), remaniées au XV^e siècle par insertion de nouveaux encadrements sous les archivoltes.

fin du XIII^e siècle, Capestang dans l'Hérault autour d'une fenêtre à réseau du début du XIV^e siècle, Villandraut en Guyenne (fig. 261), autour de fenêtres totalement remaniées au XVI^e siècle, à Épierre en Savoie à la fin du XIII^e siècle encadrant des fenêtres rectangulaires à croisillon, à Clisson dans le dernier quart du XIV^e siècle, autour d'une fenêtre en arc brisé à remplage probable, à Brancion à la fin de ce siècle, ou encore à la tour noble principale de Puy-l'Évêque au XV^e siècle autour d'une fenêtre à réseau. Dans les grands édifices royaux, ou inspirés de la veine royale, on les trouve également : ainsi à Paris, à la tour Jean-sans-Peur, où les archivoltes retombent sur des consoles figuratives, représentant des prophètes à phylactères.

Mais le rôle de l'archivolte, soulignement d'un parti structurel par une mise en relief, put être utilisée de façon beaucoup plus artificielle, purement décorative. Le plus bel exemple existe certainement dans la *tour-chambre* qui flanque le palais de Montélimar à son revers, de

peu postérieure à sa construction au début du XIII^e siècle. Ici, au-dessus de fenêtres rectangulaires à linteau, prennent place des archivoltes en bâtière à la face inférieure festonnée : plus rien ici de constructif, le souci d'aspect étant évidemment déterminant (fig. 262).

Ce cas est resté marginal. En revanche, l'utilisation de l'archivolte à des fins moins pures, celles de simuler un fonctionnement structurel en arc, a existé parallèlement à celui des archivoltes soulignant un véritable parti constructif. Ceci est manifeste dès le début du XIII^e siècle, par exemple à Thil, où l'archivolte est constituée d'un simple cordon mince en relief encadrant un tympan fait de pierres assises horizontalement (fig. 269, C, 270). On retrouvera une disposition identique, vers la fin du XIII^e siècle, dans les fenêtres du Mas-d'Auvignon, et il est vraisemblable qu'on en relèverait bien d'autres.

Mais les constructeurs purent user de plus d'honnêteté par rapport à la structure constructive choisie, en soulignant l'existence du linteau

par une archivolte horizontale, retombant de chaque côté de la baie par deux verticales et deux crossettes horizontales. C'est à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, voire même de la fin de ce siècle, que l'on voit se généraliser ce genre d'usages : citons par exemple les fenêtres de la tour maîtresse de Puivert, celles de la tour-maison de Caseneuve en pays d'Apt, du château de Brugnac en Guyenne, d'Uchaux dans la partie du logis agrandie au XIV^e siècle, de Lamastre (fig. 263). À Poët-Laval, le cordon horizontal retombe sur les côtés par deux arcs de cercle, preuve, une fois encore, de la force du concept de l'arc (t.I, fig. 81).

Ce type d'archivoltes horizontales était, bien évidemment, en parfaite harmonie avec les structures qui s'affirmèrent à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, rectangulaires à croisillon. Dès les années 1340, elles sont présentes en Avignon, et on les trouve ici et là, dans les constructions de prestige à partir de cette époque, comme à Tarascon (fig. 268), où elles retombent sur de petits modillons sculptés de têtes humaines, en Avignon dans les livrées cardinales (fig. 54).



262

262. MONTÉLIMAR (Drôme). Fenêtre à archivolte en bâtière, dans la tour-chambre accolée au palais dans la première moitié du XIII^e siècle.

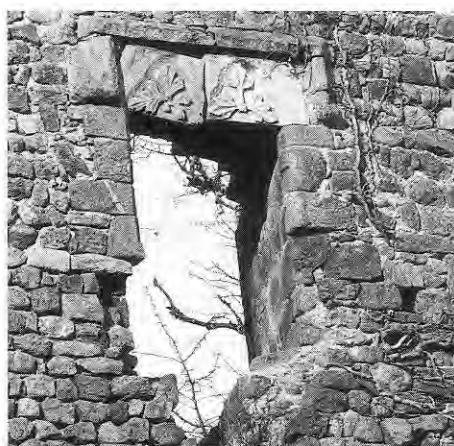
LES DIVISIONS DE LA FENÊTRE : MENEaux ET CROISILLONS

Les meneaux verticaux

Les meneaux verticaux ont été, de tout temps, cantonnés en deux formes : les colonnettes pour les fenêtres les plus prestigieuses, les simples cylindres prismatiques pour les fenêtres communes.

On ne s'étendra pas sur le second type, tant il a été fréquent. Le chanfrein était, ici comme ailleurs, de règle, permettant d'affiner le tracé du meneau au droit du parement, et de cacher dans l'ombre l'épaisseur réelle de celui-ci.

En revanche, il est intéressant de cerner les conditions d'emploi du meneau-colonnette. La pratique de ce genre d'éléments diviseurs se rencontre dès le XII^e siècle, comme on peut le voir par exemple à la *tour-résidence* de Montoire (fig. 232), à celles de Falaise, de Montbazou, de Conflans-Sainte-Honorine (fig. 230), de Nogent-le-Rotrou (fig. 278), d'Autun ; pour le même siècle, on citera aussi les fenêtres reconnaissables aux Aubelles (fig. 242) ou à Girbaden dans les petites fenêtres jumelées sans voussure.



263

263. LAMASTRE (Ardèche). Fenêtre (XIV^e siècle ?) à archivolte plate sur un tympan engravé de deux trilobes contenant des décors floraux.

264. CHAMBOIS (Orne). Fenêtre de la *tour-résidence* de la fin du XII^e siècle. Noter le décor particulier, et la présence derrière le tympan d'un linteau droit permettant la fermeture de volets.



264



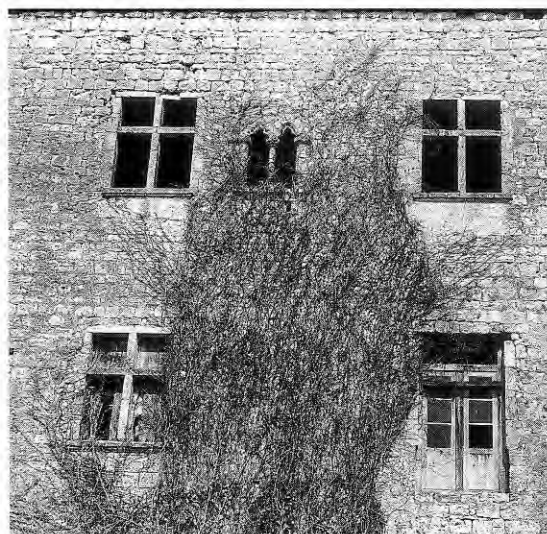
265

265. BURLATS (Tarn). Maison d'Adélaïde. Fenêtre (fin XII^e début XIII^e siècle).



266

266. TOURETTES (Les) (Drôme). Fenêtre de la *tour-résidence* du XIII^e siècle.



267

267. MANSENCÔME (Gers). Fenêtre primitive du logis (première moitié XIV^e siècle) entre des fenêtres à meneau et croisillon plus tardives.

Citons encore, pour le XII^e siècle, les remarquables fenêtres de Chambois, avec leur colonnette à chapiteau, mais aussi le curieux modillon en forme de tête humaine placé à la clef des arcs d'encadrement (fig. 264).

Il est important de noter que le meneau-colonnette à chapiteau n'impliquait nullement que les piédroits soient mis en œuvre de façon équivalente. Dans la majorité des cas décrits, cette colonnette médiane formait le seul élément de décor. Mais, au moins à partir du XIII^e siècle, l'existence d'une colonnette à chapiteau au centre de l'ouverture impliqua presque nécessairement la présence d'impostes de part et d'autre, rappelant la structure du tailloir central : encore naissantes comme à Nogent-le-Rotrou (fig. 278), elles s'affirment à Burlats (fig. 265), et s'imposent de façon quasi universelle par la suite, comme à Manosque, à Montreuil-Bonnin (fig. 254), à Castelnaud-Bretenoux (fig. 217, 245), aux Tourettes (fig. 266), à Clisson. À Provins, dans les années 1230, l'une de ces impostes est marquée, dans sa partie formant tailloir, par un petit modillon à figure humaine (fig. 210, 269, F).

L'usage de la colonnette médiane, accompagné des impostes sur piédroits, est fréquent également dans la seconde moitié du XIII^e et la première moitié du XIV^e siècle : Larressingle, Mansencôme (fig. 239, F, 267), Saint-Félix-Lauragais, Flaugnac (fig. 255), Cahors (tours Duéze et Via), Bruniquel, Puycelci, Mont-de-Marsan (fig. 239, I), Bourdeilles (fig. 239, D ; fig. 269, H, fig. 271), Roumegous. Comme on peut le voir, le Sud-Ouest fut apparemment région de prédilection ; mais le nombre de sites préservés en est sans doute l'explication, et d'autres régions ne sont pas en reste, comme le prouvent les fenêtres de Saint-Pierre-de-Curtille en Savoie, ou Marizy-Saint-Mard en Ile-de-France (fig. 236, E).

En revanche, ce type de décor s'accordait assez mal avec le développement des croisillons horizontaux, à partir du milieu du XIV^e siècle. On a déjà vu, à propos d'une fenêtre de Flavigny-sur-Ozerain, la difficulté d'intégration entre la logique décorative de la colonnette et celle, simplificatrice, de la croisée meneau-croisillon. À Septmonts, dans la *tour-résidence* des évêques de Soissons bâtie dans le dernier tiers du XIV^e siècle, le maître d'œuvre ménagea un meneau en colonnette répondant aux colonnettes des piédroits ; le croisillon en double chanfrein était disposé en retrait par rapport aux colonnettes, afin de ne point créer

une gêne dans l'intersection. Mais ceci resta fort rare, autant que l'on puisse en juger par les meneaux conservés : notons encore, au milieu du XIV^e siècle, le cas intéressant fourni par les fenêtres de Tarascon où, pour éviter cette gêne, le maître d'œuvre a tout simplement prolongé la baguette torique d'encadrement tout à la fois sur le meneau et sur le croisillon, le meneau comme les piédroits étant alors dotés de chapiteaux (fig. 268).



268

Le dernier avatar de ces mises en forme de meneaux répondit alors à l'évolution enregistrée pour le décor des piédroits : les chapiteaux disparurent, laissant les baguettes toriques, voire prismatiques dans la seconde moitié du XV^e siècle, se raccorder avec l'encadrement. Ainsi en est-il à la *grande salle* du palais ducal d'Angers, ou par exemple au manoir de Baugé, tous deux construits ou remaniés sous René d'Anjou.

Les croisillons horizontaux

Les croisillons sont, en général, d'une grande simplicité dans leur mise en forme décorative. À plusieurs reprises déjà, on a vu qu'ils consistaient le plus souvent en prismes à double chanfrein répondant aux chanfreins des piédroits et au débardement des linteaux.

De fait, la mise en forme du croisillon s'adapte le plus souvent à celle de l'encadrement direct de la fenêtre, plus d'ailleurs qu'à celle du meneau dont on a vu qu'il pouvait être indépendant. Ainsi a-t-on pu mettre en exergue les cas, assez rares et réservés aux fenêtres les plus prestigieuses, où le décor du ou des croisillons est constitué par une baguette torique, voire par une baguette prismatique.

LES FORMES DES ENCADREMENTS ET DES BAIES

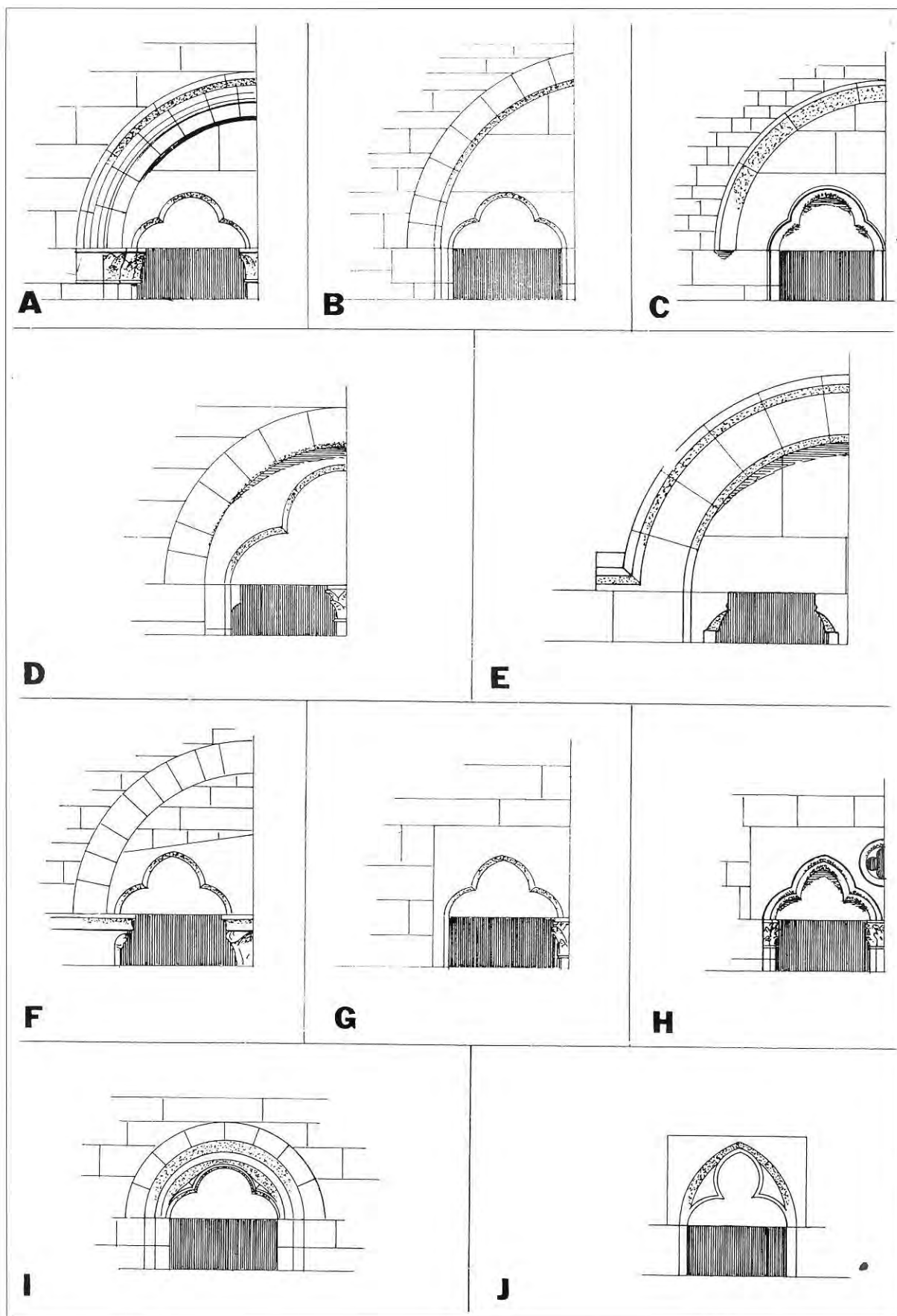
À plusieurs reprises déjà, on a pu rencontrer les formes proprement dites des fenêtres, du rectangle simple aux figures bien plus complexes que se plurent à mettre en œuvre les artisans. On peut aller un peu plus loin, en tentant d'analyser la façon dont ces formes furent utilisées au cours du temps.

FORMES SIMPLES BASÉES SUR UNE UTILISATION PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CERCLE

Ce sont les rectangles, rectangles surmontés d'arcs plein cintre, ou rectangles surmontés d'arcs brisés. Il en va de l'usage de ces formes dans l'architecture castrale comme de leur usage dans les autres secteurs de l'architecture : grossièrement, on dira que le rectangle est universel, le rectangle à plein cintre cantonné aux périodes romanes, c'est-à-dire, suivant les régions, jusqu'à la fin du XII^e siècle ou jusqu'au début du siècle suivant. Le rectangle à arc brisé, en revanche, étend son domaine chronologique de la fin du XII^e siècle jusqu'à la seconde moitié du XV^e siècle.

Néanmoins, il convient d'être un peu moins schématique, surtout à propos du rectangle surmonté d'un arc plein cintre : en effet, le plein cintre se rencontre largement au-delà des années 1200, ne serait-ce que du fait que, facile à tracer, le demi-cercle permettait en particulier d'encadrer les trilobes réguliers, comme on va y revenir. Ainsi trouve-t-on des encadrements plein cintre dans un château du milieu du XIII^e siècle bourguignon, celui de Mont-Saint-Jean, formant le contour de tympan marqué d'un grand trilobe (t.I, fig. 273 ; fig. 269, D) ; de même, en plein XV^e siècle encore, une fenêtre du château du Vivier en Brie possédait un encadrement de même forme (fig. 236, F). Au XIII^e siècle en Picardie, le château d'Élincourt présente des fenêtres enchâssées dans un encadrement plein cintre, pour une simple raison d'harmonies de proportions entre les divers éléments constitutifs (fig. 269, E).

268. TARASCON (Bouches-du-Rhône).
Fenêtres de la chambre du roi.



À une autre échelle, le plein cintre s'accordait assez bien avec les dimensions de la fenêtre unitaire : ainsi l'encadrement d'une fenêtre trilobée de Puivert (fig. 239, J), dans les années 1300, présente-t-il une voussure plein cintre ; dans la seconde moitié du XIV^e siècle, une fenêtre également marquée d'un trilobe, mais cette fois sur un tympan, se présente de la même façon au logis de Châtillon-sur-Indre (fig. 269, I). Voyons aussi une fenêtre de la seconde moitié du XV^e siècle percée dans l'enceinte de la Couvertoirade, avec un tympan engravé d'un demi-cercle encadrant un trilobe ajouré.

LE TRILOBE

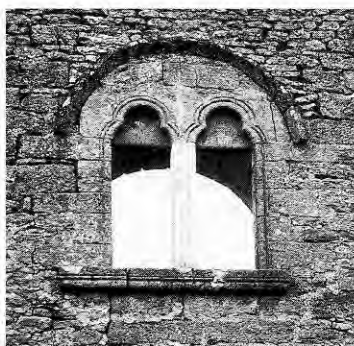
Le trilobe, forme plus complexe puisqu'elle résulte de l'assemblage de quatre arcs de cercle, a eu, par rapport aux précédentes, un destin remarquable dans la fenêtre, permettant des jeux de volumes extrêmement variés, et de ce fait une différenciation des ouvertures les unes par rapport aux autres.

Trilobes engravés ou décaissés sur linteaux et tympan (fig. 269)

L'utilisation du trilobe ne paraît, au vu des fenêtres conservées, guère antérieure à la fin du XII^e siècle. Les premiers exemples recensés sont des engravements de linteaux, comme à Sainte-Luce, à Crépy (fig. 236, B), ou encore à Thil en Bourgogne (fig. 270), tous datables de la charnière entre XII^e et XIII^e siècles (fig. 269, A, B, C). Le trilobe y est dessiné de façon ample, superposant un demi-cercle à deux quarts de cercle symétriques. Il est ménagé au-dessus d'une demi-ouverture.

On trouve au cours de la première moitié du XIII^e siècle quelques autres exemples de trilobes de ce type : ainsi à Marizy-Saint-Mard (seconde moitié du XIII^e siècle : fenêtre à linteau engravé de trilobes décaissés, et rose, sous encadrement en arc brisé à archivolte) (fig. 236, E), ou à Armentières-sur-Ourcq (fig. 236, C). À Mont-Saint-Jean, dans la première moitié du XIII^e siècle le tympan est marqué d'un trilobe décaissé englobant les deux demi-fenêtres, sous encadrement plein cintre (t.I, fig. 273 ; fig. 269, D).

Au cours du XIII^e siècle, le demi-cercle supérieur du trilobe tend à se transformer en l'ensemble de deux arcs formant une courbe



270

270. PRÉCY-SOUS-THIL (Côte-d'Or) : Château de Thil. Fenêtre du logis XIII^e siècle.



271

271. BOURDEILLES (Dordogne). Vue d'une façade du logis de la fin du XIII^e siècle. On y reconnaît trois sortes de fenêtres selon la qualité de l'espace qu'elles desservent.

brisée ; cependant, cette évolution fut relativement peu marquée dans la formule qui nous occupe, et, au demeurant, le trilobe à demi-cercle supérieur demeura çà et là, jusqu'au XIV^e siècle, comme à Châtillon-sur-Indre (seconde moitié du XIV^e siècle : fenêtre unique à linteau marqué d'un trilobe en relief sous encadrement plein cintre) (fig. 269, I). On remarque l'évolution à Provins (vers 1230 ; fenêtres à linteau engravé de trilobes sous arc de décharge) (fig. 210, 269, F), à Morancy (première moitié XIII^e siècle ; fenêtres à linteau engravé de trilobes décaissés, avec rose, sous encadrement brisé), à Bourdeilles (fin XIII^e siècle ; fenêtres à linteau engravé par décaissement de trilobes) (fig. 269, G et H, fig. 271) à Bouligneux (début XIV^e siècle ? ; fenêtre unique sous linteau engravé d'un trilobe décaissé).

269. SYNOPTIQUE DE FENÊTRES DES XIII^e ET XIV^e SIÈCLES. Fenêtres à linteaux engravés de trilobes décaissés ou moulurés (sans échelle). A : Sainte-Luce. B : Crépy-en-Valois. C : Thil. D : Mont-Saint-Jean. E : Élincourt. F : Provins. G : Bourdeilles. H : Bourdeilles. I : Châtillon-sur-Indre. J : Gombervaux, Moyen.

272. VAUCOULEURS (Meuse) : Château de Gombervaux. Façade conservée du château construit à partir du premier quart du XIV^e siècle. Il n'est pas sûr que les fenêtres visibles sur la droite soient de cette époque primitive.



272

273. NAJAC (Aveyron). Fenêtre de la tour maîtresse, construite vers 1253.

273



La dernière évolution se traduit tant dans la forme que dans l'expression : sur la forme, en premier lieu, l'arc supérieur tend, au XIV^e siècle, à devenir brisé et outrepassé ; sur l'expression, il est mis en œuvre en tant que moulure inscrite dans un arc brisé décaissé et délardé. Une fenêtre visible dans un logis dépendant du château de Sommières, attribuable au début du XIV^e siècle, est ainsi ménagée avec un tympan à double trilobe mouluré sur décaissement. De la même façon on trouve des tympans de ce type au château de Gombervaux (première moitié du XIV^e siècle ? ; fenêtres unitaires à tympan décaissé en arc brisé, mouluré d'un trilobe) (fig. 272) ; à Moyen en Lorraine (XIV^e ou début du XV^e siècle) (fig. 269, J). Ce type se retrouve également à Trévoux, dans la tour en fer à cheval, ainsi qu'à Saint-Bernard dans l'Ain, en plein XV^e siècle.

L'utilisation de ce type de décor sur le tympan ne s'interrompt pas avec l'apparition de la fenêtre à croisillon ; on peut en juger par exemple à Crouy-sur-Ourcq où l'une des fenêtres de la tour-résidence, dans le dernier quart du XIV^e siècle, possède un linteau à deux trilobes décaissés ainsi encadrés dans des arcs brisés délardés (fig. 250, E).

C'est très exactement l'aboutissement de cette démarche que l'on trouve au château royal

du Vivier-en-Brie (milieu XV^e siècle : fenêtre à tympan semi-circulaire marqué d'un trilobe en relief), à une époque où l'accolade le dispute, et l'emporte sur le trilobe (fig. 236, F).

Et, somme toute, l'usage de cette forme de décor du tympan, tout en étant usuelle, est restée d'un emploi modéré, assez circonscrit à des régions septentrionales et à des époques plutôt proches de 1200. Est-ce le hasard de la conservation ? Peut-être ; mais la suite de l'analyse montre qu'une présomption existe pour que ce constat s'avère.

Trilobes ajourés

Les fenêtres comportant des trilobes ajourés ne paraissent pas dans l'architecture castrale avant le XIII^e siècle ; je n'en connais guère d'utilisation précoce dans ce siècle. Ceux qui figurent à une fenêtre à colonnette de la *grande salle* de Châtillon-d'Azergues paraissent provenir d'un remaniement, au demeurant curieux puisque les linteaux ajourés ne sont pas symétriques (fig. 50). L'un des premiers exemples manifestes est celui de Najac, vers 1253, avec une fenêtre à deux demi-baies couvertes de trilobes clavés ajourés (fig. 239, B ; fig. 273) ; les trilobes sont encore tracés plein cintre, avec un arc supérieur de plus grand diamètre que les arcs de cercle inférieurs. En fait, la prédilection pour le

trilobe ajouré ne paraît guère avoir débuté que dans la seconde moitié du XIII^e siècle, se poursuivant jusqu'au XV^e siècle de façons diverses.

Malheureusement, il ne semble pas avoir existé d'évolution manifeste dans leur usage, à l'échelle du pays, de telle sorte que l'on ne saurait restituer des chronologies. En revanche, on peut établir l'existence de familles. Mais on notera, en tout premier lieu, que le trilobe ajouré ne se conçoit guère, dans le dessin de la fenêtre, qu'inscrit dans un arc, qu'il soit plein cintre ou brisé. Bien sûr, on trouvera immédiatement des contre-exemples à cette règle posée : par exemple, le château de Neu-Windstein comporte dans la première moitié du XIV^e siècle une fenêtre à linteau très haut, engravé d'un cintre formant faux encadrement, et ajouré de deux trilobes simplement délardés ; il est intéressant de noter d'ailleurs la forme du trilobe, avec un arc supérieur outrepassé en plein cintre (fig. 239, A).

Malgré cette exception à la règle, qui ne fut sans doute pas unique, on retiendra l'évidence de l'encadrement des trilobes ajourés par des arcs décaissés sur le tympan, ou au contraire formant moulure sur ceux-ci. Au titre des pleins cintres, citons par exemple les grandes fenêtres de la *salle* de Bourdeilles à la fin du XIII^e siècle (fig. 239, D, fig. 271), ou l'une des fenêtres de Puivert à la même époque (fig. 239, J). Mais l'encadrement par des arcs brisés fut, de très loin, la formule la plus fréquente : ceci allait de pair avec une notable évolution de la forme du trilobe, le demi-cercle supérieur se transformant en un arc brisé outrepassé tout à fait caractéristique des années postérieures au milieu du XIII^e siècle.

On trouve aujourd'hui deux grandes zones où sont visibles de telles fenêtres à trilobes ajourés : l'Alsace, d'une part, et tout le Sud-Ouest de la France, d'autre part. D'une façon toute schématique, et en ne tenant compte que d'une statistique assez sommaire, on peut avancer que ces deux régions proposèrent des familles décoratives différentes. En Alsace, dans la seconde moitié du XIII^e siècle et la première moitié du siècle suivant, la mode fut plutôt aux fenêtres à encadrement brisé (extradossé ou en tas de charge) appareillé comme le parement (souvent à bossage), contenant un remplissage d'un aspect différent, en grès dressé ; le tympan était souvent d'une seule pièce, et les trilobes peuvent y être ménagés dans une petite voussure en arc brisé, comme au Wasenbourg (fig. 244), au Spesbourg (fig. 209), à l'Orten-

berg (fig. 239, E) ; ailleurs, comme à Kintzheim, le tympan est marqué de deux moulures brisées en relief, délardés en leur intrados, encadrant les trilobes (fig. 239, C).

Le Sud-Ouest est caractérisé, quant à lui, par une famille de fenêtres à double trilobe ajourés dans des linteaux, avec une prédilection pour la sophistication de l'encadrement du trilobe. Le modèle le plus simple fut le trilobe dans un encadrement brisé délardé : ainsi à Montarnal, ou à Gençay (fig. 239, G) ; on trouve aussi, en certains cas, une forme légèrement variante, où le décaissement de l'arc brisé se faisait par une voussure raccordée au trilobe, comme à la tour noble présente dans le village de Beynac.

Le stade suivant de la sophistication consistait à doter le trilobe d'une moulure propre s'inscrivant dans un arc brisé délardé : disposition que l'on trouve par exemple à Larressingle, ou à Mansencôme (fig. 239, F, 267). C'est en prolongement de ce style que l'on trouve des cas où le trilobe se détache totalement de son encadrement, formant un petit réseau apparent : on en trouve un exemple aux grandes fenêtres de Bourdeilles (fig. 239, D, 271), ou à celle de la tour-résidence de Montjaux, toutes deux avec un encadrement plein cintre. Survivance presque, les fenêtres à meneau de Briquebec, au XV^e siècle, présentent des trilobes en réseau sous encadrement rectangulaire (fig. 274).

Enfin, le stade ultime de la sophistication consistait à faire saillir, dans un encadrement rectangulaire obtenu par décaissement, les

274

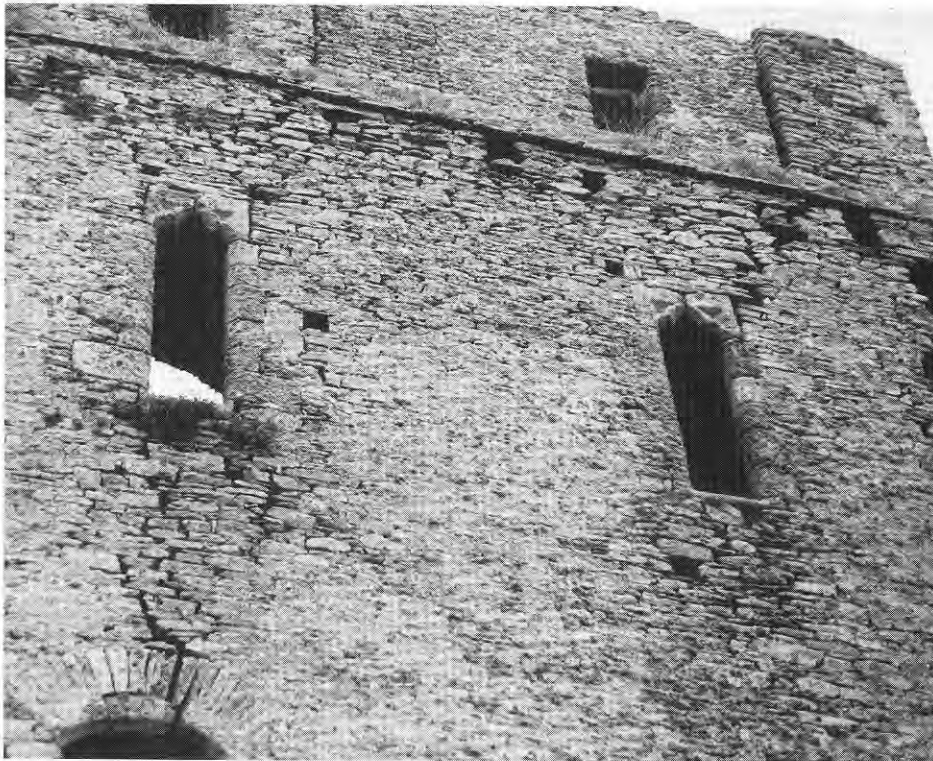


274. BRICQUEBEC (Manche). Fenêtres XV^e siècle de la *grande salle*.

275. THERMES-D'ARMAGNAC (Gers).
Fenêtre début XIV^e siècle de la tour-résidence.



276. LANDUNVEZ (Finistère) : Château de Trémazan. Fenêtres de la tour-résidence du XIV^e siècle.



276

moultures du trilobe et de son encadrement. Disposition que l'on trouve dans les fenêtres de Puivert (fig. 239, H), du Mas-d'Auvignon, de Thermes-d'Armagnac (fig. 275), de la *tour-résidence* neuve de Commarque, de Montferrand-de-Périgord, de Mont-de-Marsan (fig. 239, I).

Bien d'autres exemples, dans cette région du Sud-Ouest, attestent du degré d'aboutissement de cette dernière formule, surtout dans la première moitié du XIV^e siècle. Sans doute ne s'agit-il pas d'une mode limitée à cette région : il suffit, on l'a vu, de constater que des sites comme Puivert, ou comme Arques (fig. 239, H), utilisaient les mêmes dessins, ou, bien loin de là, qu'une *tour-résidence* comme celle de Trémazan en Bretagne reprenait la mode, à vrai dire sur une fenêtre unitaire (fig. 276).

Il faudrait une enquête exhaustive des modes contemporaines dans les maisons urbaines pour juger de la pertinence régionale de l'évolution esquissée ; mais, en l'absence de cette enquête, au moins peut-on sans grand risque en valider la portée chronologique, à vrai dire encore très qualitative.

L'UTILISATION DE POLYLOBES

Si le trilobe fut, comme on vient de le voir, une forme assez universellement employée, il est beaucoup moins fréquent de trouver des fenêtres à couverture polylobée (si l'on excepte bien sûr les roses sur lesquelles on va revenir). Dans toutes les investigations menées, je citerai néanmoins une baie qui semble avoir possédé un couverture de ce type, à la maison-forte de Sainte-Mère : la fenêtre possède aujourd'hui un encadrement marqué de cinq arcs de cercle, pour lequel il est impossible de restituer des meneaux verticaux (fig. 277).

Ce type ne fut guère fréquent, les maîtres d'œuvre préférant transformer, tant qu'à faire, les fenêtres en claires-voies dès lors qu'elles atteignaient une largeur importante.

L'ACCOLADE

On n'évoquera ici l'utilisation de l'accolade que pour en signaler le caractère extrêmement tardif par rapport aux siècles traités : l'accolade n'apparaît dans le décor de la fenêtre qu'au-delà du milieu du XV^e siècle, et son utilisation n'est devenue fréquente qu'en progressant dans le siècle, culminant au début de la Renaissance française.

Tout au plus peut-on remarquer que l'accolade, en entrant dans le vocabulaire décoratif de la fenêtre, n'en modifia pas le vocabulaire constructif. Elle remplaça, suivant les cas, le plein cintre, l'arc brisé, le trilobe, employée qu'elle était dans l'archivolte, dans l'encadrement ou dans le couverture de la fenêtre elle-même.

L'UTILISATION DE LA ROSE

On a employé le terme de rose pour désigner tous les jours ouverts au-dessus de la fenêtre, destinés à augmenter le volume de lumière distribué intérieurement, mais aussi à compléter le décor de la baie.

L'usage en fut d'une fréquence très grande, et tout particulièrement dans les fenêtres à encadrement. L'un des premiers exemples est celui de Nogent-le-Rotrou, avec des roses en forme de carrés prenant appui, par un de leurs sommets, sur le sommier de la double fenêtre (fig. 278) ; dans la première moitié du XIII^e siècle, les fenêtres du château de Saint-Ulrich à Ribeauvillé possèdent des roses de la même simplicité, alternativement circulaires et carrées (fig. 279).

Mais cette forme décorative ne se limita nullement aux fenêtres à encadrement, bien qu'elle y ait été particulièrement bien venue ; on la trouve aussi dans les fenêtres simplement couvertes de linteaux, sans encadrements d'aucune sorte. La rose, en général de petite taille dans ce cas, prend place alors à la jonction des deux demi-linteaux, dans leur partie supérieure ; au début du XIII^e siècle, on en trouve un exemple dans certaines fenêtres du château de Bernstein en Alsace. Et, dans le cas toujours des fenêtres sans encadrements, la rose peut prendre place entre les deux arcs couvrant les demi-fenêtres, lorsque celles-ci sont ainsi couvertes : c'est le cas à Flagnac (fig. 255) ainsi qu'à Bruniquel (fig. 282).

Les formes prises par les roses sont, dès le début du XIII^e siècle, et jusqu'à la fin du Moyen Âge, des polylobes (fig. 271). Il n'est pas exagéré de dire que la variété fut ici de règle, atteignant parfois la bizarrerie : on songerait ainsi à la rose en forme de lèvre, dans un encadrement elliptique, pratiquée dans l'une des fenêtres du Neu-Windstein au XIV^e siècle. Dans les cas plus traditionnels, on pourrait dresser une typologie de ces ouvertures, en distinguant les formes, trilobes, quadrilobes essentiellement, les encadrements, les mises en forme. Mais cette typologie n'aurait guère de sens, étant totalement marginale par rapport à celle des fenêtres elles-mêmes.

En revanche, il est important de noter, car ceci n'est pas neutre au plan fonctionnel, que ces roses étaient le plus souvent placées de manière à être verticalement indépendantes des demi-fenêtres ; ou, lorsqu'elles n'en étaient pas indépendantes verticalement, alors elles s'inscrivaient peu ou prou dans leur contour.



277

277. SAINTE-MÈRE (Gers). Fenêtre de la salle à tours du début XIV^e siècle, à décor polylobé.

278



278. NOGENT-LE-ROTROU (Eure-et-Loir). Fenêtre de la tour-résidence (dernier quart du XII^e siècle ?).

279



279. RIBEAUVILLÉ (Haut-Rhin) : Château de Saint-Ulrich. Fenêtres de la grande salle, de la première moitié du XIII^e siècle. Noter les encoches latérales pour le scellement des gonds.

L'EMBRASURE ET SON ACCESSIBILITÉ

POSITION DES FENÊTRES ET ACCESSIBILITÉ

Fenêtres hautes

Selon les fonctionnalités des éléments de la résidence, les fenêtres purent avoir des dispositions intérieures assez différentes. On commencera par les fenêtres hautes, essentiellement présentes dans les salles de prestige, et limitées aux XI^e et XII^e siècles : voyons par exemple les fenêtres des *grandes salles* de Caen, d'Angers, ou encore de Bricquebec dans son état primitif. Ce type de fenêtres perdura au-delà du XII^e siècle, comme on en juge par la représentation ancienne que donne Androüet du Cerceau de la *grande salle* du palais de la Cité à Paris, bâti à la fin du XIII^e siècle par Philippe le Bel.

La caractéristique essentielle de ces fenêtres était d'être placée à une hauteur qui en rendait l'accès impossible : elles étaient généralement dotées d'embrasures à glacis ou à emmarchement permettant à la lumière de pénétrer plus largement dans la salle. Elles s'assimilaient dès lors à des fenêtres courantes en architecture religieuse, n'ayant que peu de chose à voir avec la fonction résidentielle, essentiellement fonction d'usage.

Fenêtres basses

Dès les premiers temps de notre millénaire, la fonction résidentielle ne pouvait manquer de s'affirmer, exigeant l'accessibilité à la fenêtre par les habitants de l'espace intérieur, qu'il soit espace de prestige (*grande salle*) ou espace plus intime (chambres, *salles de parement*). Au XI^e siècle, une *tour-résidence* comme Fréteval le prouve, avec ses profondes embrasures de niveau avec les planchers, permettant d'aller poser le coude sur l'appui intérieur ; dans un autre registre, la *tour-résidence* de Montoire offre des embrasures de fenêtre également accessibles (fig. 232).

On se doit cependant de mentionner, pour le XII^e siècle, certains exemples où l'accessibilité n'était pas totale : E. VIOLLET-LE-DUC citait ainsi, dans son *Dictionnaire* une fenêtre romane

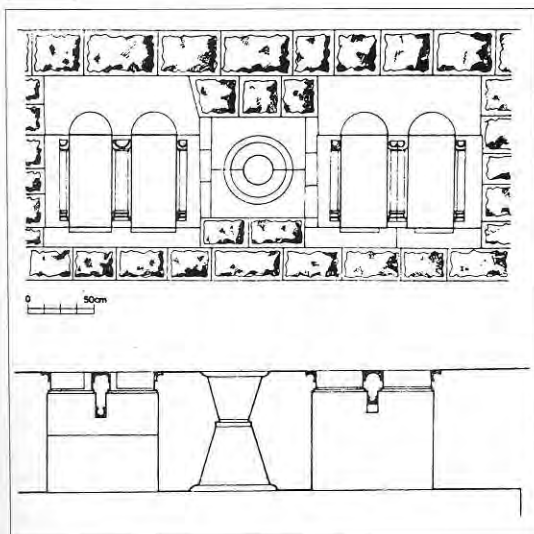
du château de Carcassonne dont l'allège se prolongeait à l'intérieur de l'embrasure ; l'auteur interprétait cette disposition comme pouvant offrir un banc (fig. 283). Au palais du Haut-Barr, on voit deux fenêtres où l'embrasure est, de la même façon, obturée au niveau des allèges (fig. 280).

Cependant, l'évolution naturelle était celle d'une accessibilité jusqu'à l'allège : bien qu'attribuables au début du XIII^e siècle, les fenêtres du logis de Landsberg sont représentatives de ce courant. Les embrasures y sont conçues pour permettre une circulation privilégiée, avec un jumelage deux à deux (fig. 285).

On ne peut donc que constater l'immense majorité qu'a représenté, pour les espaces résidentiels, l'embrasure accessible ; et l'on peut mettre en exergue, à l'intérieur de cette catégorie, une typologie plus fine, différenciant les fenêtres à coussièges des fenêtres sans banquettes.

Il semble bien que l'on ait ici un critère tout à la fois typologique et chronologique : en effet, les embrasures de fenêtres conservées jusqu'à la fin du XII^e siècle ne comportent pas, en général, de ces banquettes latérales appelées coussièges : on n'en trouve pas à Fréteval, Loches, Montoire (fig. 232), Falaise, Nogent-le-Rotrou, Châteaudun, pas plus qu'on n'en trouve par exemple à la *grande salle* de l'évêché d'Angers ou au palais de Druyes-les-belles-Fontaines.

En revanche, le franchissement des années 1200 voit s'imposer le coussiège, qu'il soit symétrique, de part et d'autre de l'embrasure, ou cantonné sur une seule face, cette disposition répondant le plus souvent à la structure de la fenêtre elle-même (fig. 281). On ne se hasarderait pas à une interprétation des raisons qui conduisirent à cette mutation assez profonde, pas plus que l'on ne cherchera à cerner exactement la date de cette mutation, très certainement différente suivant les régions. Mais on ne peut manquer de remarquer que les bâtiments construits par la couronne française à partir des années 1180 utilisèrent systématiquement cette disposition ; il resterait à analyser, comparative-ment, tous les édifices des années 1150-1180 pour affiner l'affirmation. Mais il suffit de constater en deux *tours-résidences* datées des années 1180, celles de Châteaudun et de Châtillon-Coligny, la totale absence de coussièges dans les embrasures, pour cerner à quel point l'architecture *philippienne* fut ici facteur d'innovation. De même, la fenêtre visible dans



LA FERMETURE DES FENÊTRES

La fermeture de la fenêtre est encore l'un des domaines les plus mal connus : en effet, il serait nécessaire, pour trancher définitivement sur la question, de disposer d'un inventaire systématique de relevés d'embrasures, qu'il faudrait corrélérer avec un dépouillement systématique des sources. Le moins que l'on puisse dire est que ces conditions sont loin d'être atteintes ; et le texte le plus pertinent écrit dans ce domaine demeure l'article relatif aux fenêtres du *Dictionnaire* de VIOLLET-LE-DUC.

Il est possible cependant de compléter quelque peu, avec un plus grand échantillonnage, cet article de l'architecte, sans pour autant apporter de réponses définitives, qui vraisemblablement découleront de recherches plus intensives.

280. SAVERNE (Bas-Rhin) : Château du Haut-Barr. Relevé des fenêtres du palais roman, daté du XII^e siècle.

281. CRÉPY-EN-VALOIS (Oise). Embrasement d'une fenêtre du second étage de la tour-salle, du début du XIII^e siècle. Noter la présence des coussièges, ainsi que la "colombe" destinée à la fermeture des vantaux.



281

Fenêtres hautes : l'évidence d'un vitrage de prestige

Commençons par régler le cas des fenêtres hautes non accessibles ; pour celles-ci, il ne fait guère de doute, au moins dans les résidences les plus prestigieuses, que la fermeture par des verrières ou des vitraux fut de règle dès les époques les plus anciennes. On rappellera, de ce point de vue, le texte de Chrétien de Troyes, extrait du *Conte du Graal*, relatif au palais enchanté où les murs étaient de marbre, au-dessus desquels étaient disposées des verrières si claires que l'on pouvait y voir tous ceux qui passaient la porte du château ; et les verres en étaient peints des couleurs les plus riches et les meilleures qu'on sache concevoir ou faire ("De marbre furent les maisières, et par desus avoit verrières si clères, qui garde preïst, que par la verrière veïst toz ceux qui el palais antrassent, qui parmi la porte passassent. Li vaurres fu pains as colors des plus riches et des meillors qu'an saiche deviser ne faire...").

Le nombre de vitraux conservés est infime : on citera par exemple les deux fragments provenant de Coucy, datés de 1225-1235, récemment identifiés au Metropolitan Museum of Art de New York, aux armes de la célèbre famille. Il n'est pas neutre, pour comprendre la raison de la disparition fréquente de ces éléments, justement de se référer à l'histoire des vitraux de la chapelle de Coucy : selon Antoine d'Asti, secrétaire de Charles d'Orléans au début du XV^e siècle, le duc de Berry offrit des sommes fabuleuses pour

la tour appelée corps de garde à Gisors, datable des années 1160-1180 et attribuable aux rois-duc anglais, malgré la taille de son embrasure, ne comporte pas de bancs latéraux.

Il y a peu à dire de cette véritable explosion universelle, dans toutes les régions, avec peut-être des variations de quelques années dans l'application ; explosion qui fit de l'embrasure à coussièges un genre presque exclusif, pour les fenêtres de toutes tailles, même les plus imposantes comme celles, par exemple, qui garnissaient la *grande salle* du palais ducal d'Angers.

acheter ces vitraux, afin de les réimplanter dans un de ses palais. Les vitraux furent donc, le plus souvent, démontés afin de resservir ailleurs, plus ou moins dépecés.

Bien sûr, le constat de présence systématique doit être tempéré ; car l'on ne saurait affirmer que cette présence de fermetures vitrées définitives ait été universelle. Sans doute doit-on établir une gradation en fonction des statuts, d'une part, en fonction également des dimensions des ouvertures. Dans le prolongement du texte ci-dessus, l'auteur ajoute que le palais enchanté comprenait quatre cents fenêtres fermées, et cent ouvertes ("*El palais ot fenestres closes bien IIII et C overtes...*") ; on doit comprendre que le château comprenait quatre cents fenêtres vitrées, cent ne l'étant pas, demeurant ouvertes à demeure. Au demeurant, il faut noter que les preuves manquent singulièrement, ne serait-ce que du fait de la rareté des fenêtres conservées en état, ou de l'absence totale de constatations à leur sujet du fait de leur inaccessibilité, ou de leurs transformations.

Il est clair que, pour ces fenêtres, la fermeture ne pouvait être réalisée que par enchâssement d'une verrière dans l'ébrasement, enchâssement à caractère définitif en raison de l'inaccessibilité de l'ouverture. On en voit un exemple à la *grande salle* neuve du palais comtal de Provins, commencée dans le second quart du XIII^e siècle, où les fenêtres hautes, rectangulaires, du pignon possèdent une feuillure médiane d'enchâssement pour une vitre ou un vitrail.

Fenêtres basses accessibles

L'accessibilité de l'embrasure entraînait, de façon inéluctable, l'existence d'un dispositif de fermeture amovible de la fenêtre. En effet, on ne saurait admettre, au risque d'analyser de façon imbécile l'architecture médiévale, que les constructeurs aient été à ce point inconscients qu'ils n'aient pas pris les mesures nécessaires pour être capables de se protéger des intempéries, et donc de fermer leurs fenêtres ; on ne peut, dans le même souci, penser que les mêmes constructeurs aient conçu des fenêtres qui auraient été fermées en permanence, puisqu'ils autorisaient l'accès à leur allège, à laquelle on pouvait aller s'accouder.

Cependant, la reconnaissance des dispositifs primitifs de fermeture des baies est assez difficile : il n'est pas rare de trouver plusieurs dispositifs de fermeture successifs, et l'on ne peut jamais garantir que celui qui est appréhendable aujourd'hui remonte bien à l'origine.

Problèmes d'identification : la question des gonds, celle des châssis. Pour reconnaître le mode de fermeture d'une fenêtre, on dispose en général d'indices maigres : les gonds, lorsqu'ils ont existé, ont souvent disparu, soit qu'ils aient été arrachés lors de la ruine de l'édifice s'ils étaient seulement enfoncés de force dans les joints de la maçonnerie, soit encore qu'ils aient été enlevés s'ils étaient scellés au plomb dans des encoches spécialement prévus. À l'inverse, lorsqu'ils existent, comment garantir qu'ils correspondent à l'état primitif (fig. 282) ?

Aussi, lorsque la maçonnerie ne laisse entrevoir de trace de gonds, on aura garde d'aller trop vite dans une interprétation commune consistant à les exclure ; par essence, leur trace, dans le cas de l'enfoncement à force, est infime, se confondant avec le délitage des joints, ou étant recouverte par un rejointoiement quelconque.

Un second indice est fourni par la présence, ou l'absence de feuillures dans l'encadrement interne de la baie. Mais, ici encore, on ne peut jamais affirmer qu'une feuillure n'ait pas été ajoutée à une époque quelconque ; d'autre part, une feuillure peut avoir eu un rôle exclusivement décoratif. Et, si la feuillure suggère la notion de matrice accueillant une partie positive, cette dernière peut avoir été un volet totalement amovible, un châssis dormant, enfin un vantail pivotant ; tout dépend de l'existence, ou non, de gonds.

282. BRUNIQUEL (Tarn-et-Garonne). Fenêtres du logis. Noter les roses, et les emplacements des scellements pour les gonds des vantaux.



Les vantaux : volets pleins ou cadres ? Aussi les incertitudes sont-elles considérables ; encore n'a-t-on pas évoqué la question du remplissage. Car, quel que soit le mode de fermeture, vantaux amovibles, vantaux pivotants autour de gonds, vantaux dépendant de châssis dormants, on reste dans le doute le plus total sur la question relative à la constitution de ces volets ou vantaux : volets pleins, volets ajourés, cadres tendus de toiles huilées, cadres vitrés ? Le verre existe au moins dès la première moitié du XIII^e siècle dans la fermeture mobile, comme en témoignent les comptes de la couronne anglaise, les plus complets dont on dispose ; sans doute n'était-il pas aussi rare qu'on l'affirme en général. Les comptes royaux français analysés par R. FAWTIER et F. MAILLARD en attestent, signalant par exemple en 1320 la pose de verres blancs et de couleur, enchâssés au plomb, au "manoir" de Gisors, ou en 1326 le rafraîchissement des "verrines" du château de Carentan.

Mais il ne fut certes pas universel : Camille ENLART cite, dans son *Architecture civile*, toute une série de cas, également révélés par les comptes des XIII^e et XIV^e siècles, où le remplissage des vantaux était assurée par de la toile cirée à la térébenthine, à la cire blanche ou à la résine. En plein XV^e siècle encore (1447-1448), les fenêtres des chambres du roi et de la reine de Sicile à Tarascon sont tendues de toiles cirées, comme celles de la chambre du roi à Pertuis, celles du palais d'Aix.

Ce type de remplissage des vantaux s'avère, mais semble bien, au moins dans les demeures de prestige du Nord de la Loire, avoir revêtu un caractère provisoire : ainsi, en 1384, puis à nouveau en 1386, au château bas de Poitiers en plein chantier, la venue impromptue du duc de Berry justifiait la pose en urgence de toiles cirées ("*pour tendre toile cirée en chassix pour ce que les verres n'estoient pas prestes*"). Ces fermetures provisoires pouvaient être assurées également, pour les ouvertures les plus petites (lucarnes) par des peaux de mouton. La différence entre Nord et Sud s'explique assez facilement : en effet, les toiles cirées étaient mieux adaptées à des pays ensoleillés, où l'on essaye d'éviter l'entrée de la lumière crue, alors que l'on cherche à favoriser la circulation d'air, ce qui était exactement l'inverse des souhaits dans les régions moins chaudes.

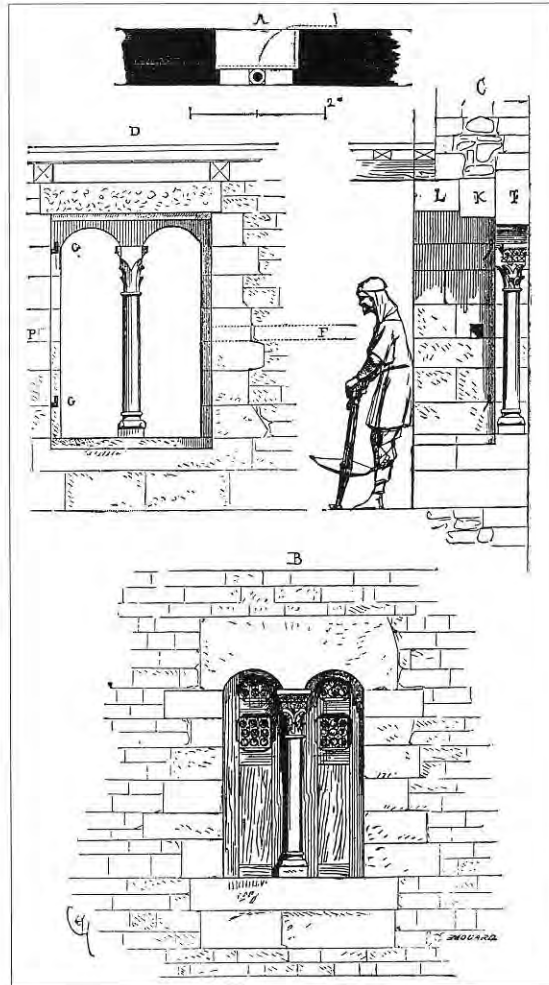
Les diverses pièces comptables de la fin du XIV^e siècle concernant les travaux des ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne, celles concernant les travaux royaux, confirment la

fréquence de l'utilisation du verre, souvent transparent, mais aussi peint. On a oublié cet usage, qui pourtant fut fréquent ; voyons, en 1400, les fenêtres de l'Hôtel de la Poterne tout juste acquis par Louis d'Orléans, où l'on démontera les panneaux de verre pour les laver, et les peindre aux armes ducales, aux emblèmes (loup et porc-épic), ou pour les illustrer de thèmes religieux, comme une Annonciation de la Vierge. De la même façon, à Rouen en 1413, les panneaux de verre blanc de la première chambre séparant la *grande salle* de la chambre du roi sont refaites, peintes aux armes du roi, du dauphin, et du roi de Navarre. Les verres peuvent être blancs ou colorés : à Falaise, en 1381, on complète les verrières de deux fenêtres, mi en verre blanc mi en verre coloré. Dans son étude sur la cour d'Anjou-Provence, Françoise ROBIN cite également de très nombreux exemples d'utilisation de ce type de décors.

Mais, une fois encore, il faut prendre garde au fait que les comptes des grands princes ne traduisent que de fort loin la réalité quotidienne dans les édifices de moindre statut. D'ailleurs, même les résidences royales, en plein XV^e siècle, pouvaient marquer de grandes différences suivant leur caractère de prestige : voyons ainsi à Melun, en 1454, les comptes de l'argenterie de la reine enregistrer la dépense de deux aunes de toile blanche cirée pour la *chambre de retrait*, ainsi que du papier et de l'huile pour oindre ce papier afin que les fenêtres soient plus claires. On peut donc estimer sans grand risque d'erreur que les remplissages de fenêtres, allant du simple papier huilé à la vitre, furent essentiellement dépendants de contextes de fortune, de prestige, voire de fréquentation des sites...

283. CARCASSONNE (Aude). Relevé et restitution d'une fenêtre romane du château comtal par Viollet-le-Duc.

284. PROVINS (Seine-et-Marne). Embrasement d'une fenêtre de la grande salle ancienne du palais comtal (premier quart XIII^e siècle ?). Noter la présence du coussiège, des deux scellements pour les gonds, encore en place, et de la logette pour la fermeture des vantaux par une barre coulissante.



283



284

Fermetures à vantaux amovibles ou pivotants sur gonds scellés

Volets ou vantaux jointifs à verrouillage par barre coulissante, pivotant sur des charnières scellées. Le premier type de fermeture amovible avait été mis en exergue par VIOLLET-LE-DUC : il est reconnaissable par la présence d'une loge latérale en forme de mortaise dans une des deux parois de l'embrasure, à peu près à mi-hauteur de celle-ci. L'illustre architecte l'avait interprété en supposant la fermeture par un volet à deux panneaux articulés, une barre horizontale coulissante permettant, en pénétrant dans la loge, de verrouiller le volet. Le volet aurait pivoté autour de gonds scellés dans la maçonnerie de la paroi de l'embrasure opposée à celle de la logette.

Ce dispositif avait été reconnu par lui dans

une fenêtre romane du château de Carcassonne (fig. 283) ; curieusement, bien qu'il ait publié le relevé d'une des fenêtres de la tour-résidence de Falaise, bien datée des années 1120, l'architecte n'y avait pas reconnu l'indice caractéristique, alors qu'il y est, de fait, présent.

L'absence de feuillure dans l'encadrement intérieur peut justifier une telle restitution, témoignant d'un caractère extrêmement fruste de la fermeture ; quand bien même, comme le suppose l'architecte, le volet aurait été ajouré dans sa partie supérieure par une partie vitrée, cette fermeture aurait eu par surcroît un comportement mécanique assez peu intelligent, tout le poids du vantail reposant sur deux gonds de façon asymétrique.

L'exemple d'une des fenêtres de la grande salle ancienne du palais comtal de Provins, datable de la première moitié du XIII^e siècle, présente une disposition qui offre un nouveau

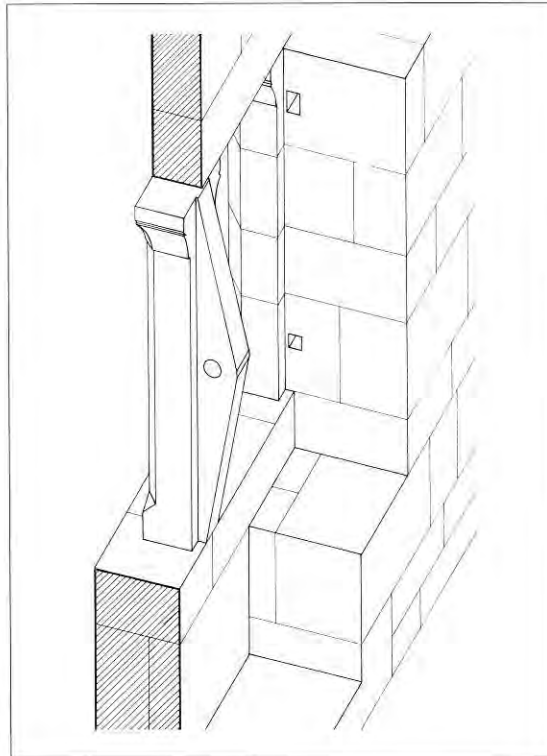
champ d'hypothèses pour ce type de logette (fig. 284). Cette fenêtre a conservé, sur chaque paroi de l'embrasure, deux gonds qui supportaient chacun un vantail venant s'adapter à une feuillure ménagée dans l'allège et dans le linteau ; au milieu de l'embrasure, ils étaient jointifs et battaient contre la paroi intérieure du meneau, qui ne possédait aucun dispositif de fermeture. En revanche, on note sur la paroi droite de l'embrasure une logette, en retrait des gonds. Dès lors, on peut penser que la fermeture de la fenêtre possédait deux vantaux pivotants ; pour la maintenir fermée, une barre de bois maintenue horizontalement par des fers en L tout au long des deux vantaux couissait dans la logette.

Si l'on reste dans ce type de fenêtres à deux vantaux pivotants jointifs, on trouve beaucoup de sites où le dispositif de scellement des gonds rend totalement explicite la structure : de chaque côté de l'embrasure, des logettes rectangulaires demeurent, au nombre de deux, comme par exemple à Landsberg au début du XIII^e siècle (fig. 285), Ortenberg au milieu de ce siècle, à Thermes-d'Armagnac dans ses dernières décennies. En revanche, d'autres cas, comme celui de Vivioures à la fin du XIII^e siècle, prouvent que les gonds étaient, comme à Provins, directement enfoncés dans les joints de la maçonnerie. Et, dans ces divers cas, le verrouillage des vantaux était très certainement assuré par une barre horizontale comme précédemment, à la différence près qu'elle ne pouvait pas pénétrer dans le mur, aucune logette latérale n'étant prévue : la fermeture était donc moins étanche.

Vantaux pivotants séparés par un meneau à encoche de verrouillage. Le dispositif de verrouillage pouvait être plus étudié, grâce à la présence, sur la face interne du meneau, d'un renflement séparant les vantaux ouvrants, et percé de chaque côté d'une encoche permettant la manœuvre d'une targette ; on trouve ce renflement sous le nom de "colombe" dans les comptes bourguignons du XV^e siècle. Ce dispositif existe dès le XII^e siècle, comme à Frankenburg. Au Landsberg, au début du XIII^e siècle, chaque demi-fenêtre cintrée était dotée d'un vantail pivotant sur deux gonds forcés dans la maçonnerie, et s'inscrivant dans une feuillure (fig. 285) : entre les demi-baies, le meneau était doté intérieurement d'une console en demi-cercle accueillant les deux encoches des targettes.



285

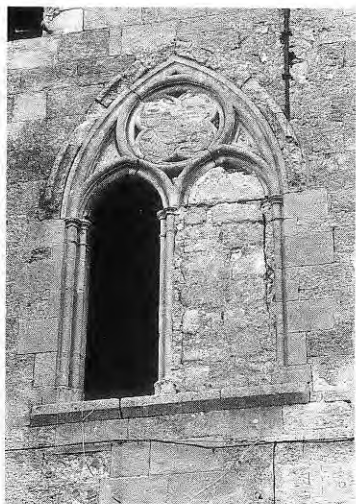


286

285. HEILIGENSTEIN (Bas-Rhin) : Château de Landsberg. Embrasures jumelées des fenêtres du logis du début du XIII^e siècle. Noter la présence, entre les baies, d'une console percée servant pour la fermeture des vantaux.

Plus classiques sont les exemples présents à Crépy (fig. 281), à Élincourt (fig. 286), ou à Ribeauvillé au début du XIII^e siècle (fig. 279) : le meneau s'enfle en sa partie centrale sur toute sa hauteur pour accueillir les targettes, les vantaux battant sur le linteau de chaque côté du renflement.

286. ÉLINCOURT (Oise). Axonométrie en écorché d'une fenêtre, montrant les logettes de scellement des gonds et la "colombe" pour la fermeture des vantaux. (Dessin Errath)



287. CASPESTANG (Hérault). Fenêtre à réseau de la *grande salle*, fin XIII^e début XIV^e siècle.

Ce mode sophistiqué de fermeture des deux demi-vantaux, mettant en jeu le meneau central, ne fut cependant guère fréquent au-delà de quelques exemples identifiables çà et là au XIII^e siècle. Il est extrêmement probable que la raison en était la séparation entre les métiers liés à la maçonnerie, et ceux à la menuiserie : il n'est nullement déraisonnable de penser que les maîtres d'œuvre de maçonnerie ne traitaient pas de la question de la fermeture, confiée après coup aux maîtres d'œuvre de charpenterie.

La fermeture des fenêtres à tracé complexe (trilobes, oculi, roses). Lorsque les fenêtres à vantaux pivotant sur des gonds assis directement dans la maçonnerie possédaient un tracé complexe, qu'il soit en arc, ou à trilobes, on doit admettre que les vantaux embrassaient en hauteur l'excroissance de l'arc ou du trilobe. Certes l'on peut faire la supposition d'un linteau de bois situé au revers de l'encadrement, séparant fictivement une partie haute fixe de la partie basse mobile ; mais, à vrai dire, les preuves n'en paraissent pas évidentes. On citera néanmoins le cas évoqué par VIOLLET-LE-DUC dans son *Dictionnaire*, relatif à l'une des fenêtres de la porte Narbonnaise.

288. SIREUIL (Dordogne) : Château de Commarque. Vue intérieure de la claire-voie, à l'étage noble de la première tour-résidence.



Il est significatif, de ce point de vue, de constater que les fenêtres à double arc ajouré externe de Chambois sont intérieurement dotées d'un encadrement rectangulaire qui, non vu de l'extérieur, permettait de résoudre le problème posé par la mauvaise étanchéité éventuelle de très grands vantaux (fig. 264). À Capestang, les fenêtres à réseau de la *grande salle* ont été transformées, à une époque inconnue, peut-être proche de la date de construction, en ajoutant de faux tympans (en plâtre ?) dans les arcs pour permettre la fermeture par des volets de bois encore en place (fig. 287).

En revanche, les *oculi* ou roses situés dans les tympans furent, d'une façon systématiques, dotés d'une fermeture définitive en verre, qu'il s'agisse de verre peint ou de vitraux : il en va de même ici pour les roses que pour les fenêtres hautes déjà décrites. Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP a pu récemment exhiber l'un des cas, rarissimes, de conservation d'un tel vitrail en place, dans une maison urbaine bâtie autour de 1300 à Cordes.

Les claires-voies. Reste la question de la fermeture des claires-voies de grande taille. Il allait de soi, dans ses ouvertures, qu'il était hors de question de trouver des vantaux mobiles. Une claire-voie comme celle de Commarque, à la fin du XII^e siècle, semble bien n'avoir possédé aucun dispositif de fermeture, pas même un vitrail fixe, dans la mesure où un tel vitrail n'aurait pu s'intégrer dans le dessin complexe des colonnettes à chapiteaux (fig. 288). Force est donc, pour une telle ouverture, de penser qu'il n'existait éventuellement qu'une protection intérieure par une rideau ou une courtine : n'est-ce-pas ce qu'évoque le *Tristan* de Béroul, lorsqu'il permet à Iseut de reconnaître par sa fenêtre la tête de Gondoïne le traître, et à Tristan de voir la même tête "*contre le jor, par la cortine*" ; l'arc bandé, il décoche une flèche qui atteint Gondoïne au travers de la fenêtre.

Mais ceci ne doit pas être considéré, une fois encore, comme une généralité. Ainsi la claire-voie de Wasenburg (fig. 244) possède-t-elle des feuillures à chacune des sept baies, ainsi qu'aux oculi : il était donc possible de garnir chacune d'entre elles de verres ou de vitraux. Très certainement ce cas fut-il le plus fréquent.

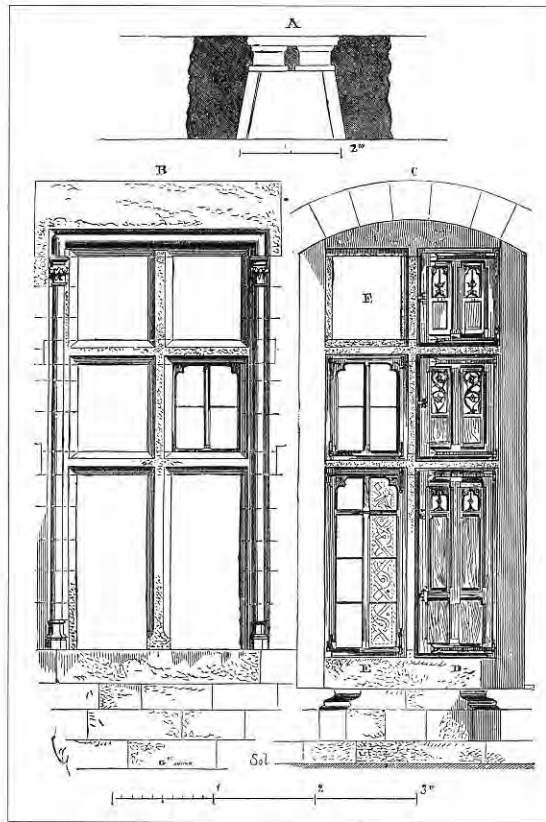
Fenêtres à châssis dormants

Dans tous les exemples précédents, les vantaux formant la fenêtre pivotaient sur des gonds solidaires de la maçonnerie ; ceci se pratiqua bien au-delà du Moyen Âge. Mais cette solution avait des inconvénients majeurs, en particulier au plan de l'étanchéité. Aussi l'évolution des techniques conduisit-elle à l'adoption, de plus en plus fréquente à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, des châssis dormants. Il s'agissait de disposer autour de l'encadrement intérieur une feuillure rectangulaire dans laquelle prenait place un châssis fixe encastré ; sur ce châssis étaient fixés les gonds des vantaux.

Il n'est pas question de donner ici une date précise pour l'apparition de ces châssis dormants : mais le constat le plus évident qu'il soit possible d'effectuer est celui de la coïncidence entre châssis dormants et fenêtres à croisillons horizontaux. Comme si, dès lors que l'on partageait verticalement la fenêtre en plusieurs compartiments, s'imposait l'idée d'un châssis unique pour supporter toutes les charnières de ces compartiments ; et, de fait, cette coïncidence n'est pas fortuite, puisque l'on évitait ainsi des difficultés liées à des scellements superposés difficiles à réaliser aux mêmes cotes (fig. 289).

C'est alors que s'imposa la fenêtre classique, celle qui perdura jusqu'au siècle dernier, avec ses compartiments vitrés, protégés éventuellement, à l'intérieur, par des volets adaptés. Et cette technique était particulièrement adaptée aux fenêtres en usage, même celles qui étaient dotées de jours en trilobes : la forme rectangulaire systématiquement admise autorisait, à l'intérieur, la mise en place d'un châssis dormant rectangulaire, sur lequel prenait place un autre châssis, celui-ci dépourvu de parties mobiles.

Doit-on exclure totalement, avant le milieu du XIV^e siècle, l'existence de tels châssis dormants ? On peut s'interroger parfois, comme au château de Bernstein où, dans les premières années du XIII^e siècle, les deux demi-fenêtres possèdent chacune leur feuillure intérieure, sans gonds apparents ; sur l'une des parois de l'embrasure, assez en retrait, une logette semble correspondre à un dispositif de verrouillage. Il semble que chaque fenêtre ait comporté un châssis dormant sur lequel pivotait un vantail, une grande barre horizontale assurant ce verrouillage ; mais cette interprétation n'est guère assurée (fig. 290).



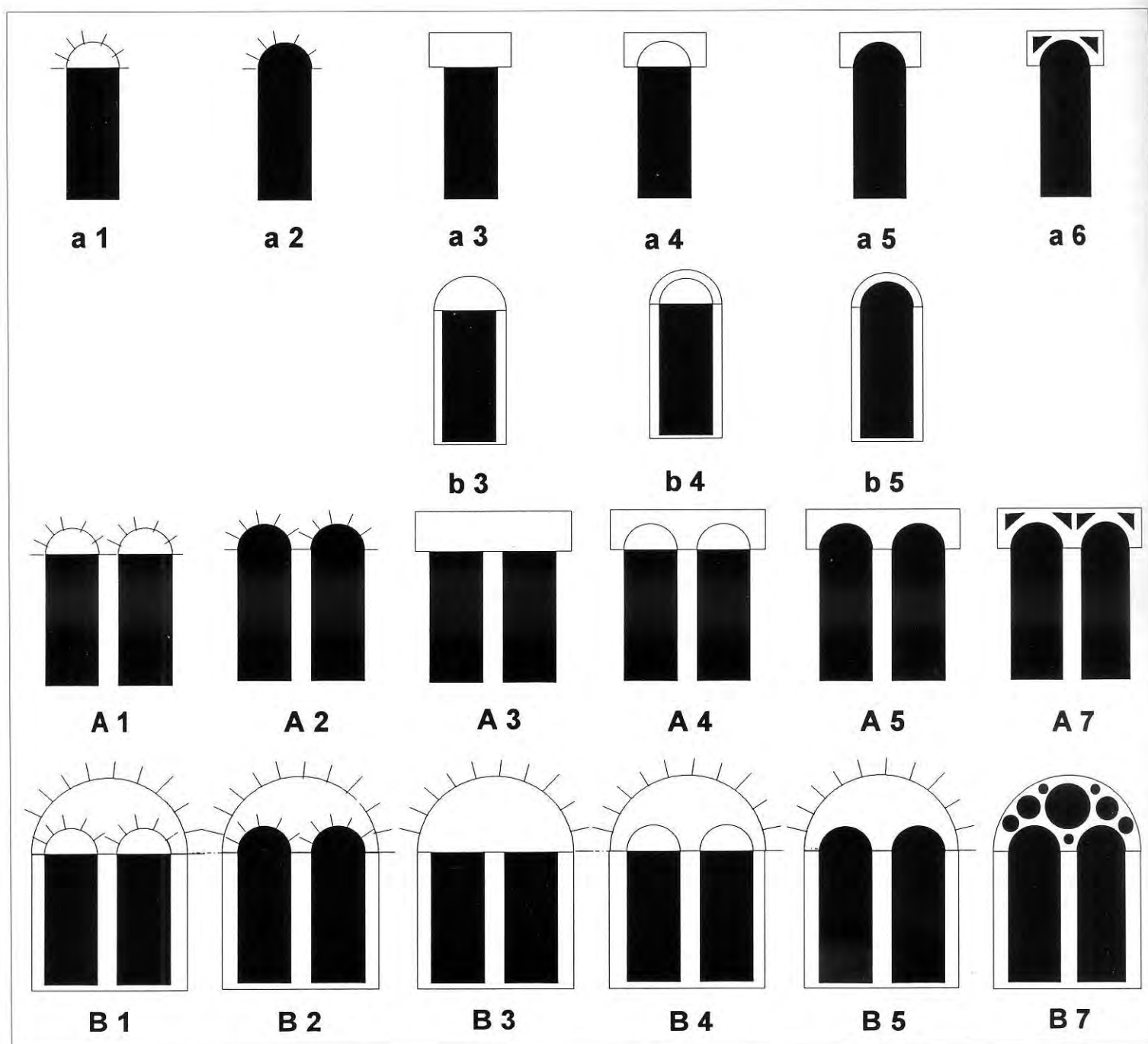
289. Fenêtre à châssis dormant du XIV^e siècle, d'après VIOLETT-LE-DUC.



290

290. DAMBACH-LA-VILLE (Bas-Rhin) : Château de Bernstein. Embrasure d'une des fenêtres du logis, du début du XIII^e siècle.

Types de baies



291. Synoptique des types constructifs des fenêtres médiévales à meneau (sans croisillon). Par simplification, on n'a utilisé ici que la forme en plein cintre ; ce synoptique est évidemment transposable

à l'arc brisé, ou au trilobe pour ce qui concerne les arcs de couvrement. De A1 à A7, fenêtres sans arcs de décharge ni encadrements ; de B1 à B7, fenêtres à encadrements.

291

Types de baies

a1	Rectangle	Décharge plein cintre	Beaulieu-les-Loches, Coëtquen Lagarde, Langeais, Loches Montépilloy, Saint-Malo
	Rectangle à coussinets	Décharge plein cintre	Châteaugiron
	Rectangle	Décharge segmentaire	Quillan
	Rectangle	Encadrement plein cintre	Cluny (Tour du Moullin) Grasse Montmélian
	Rectangle	Encadrement brisé, rose	Château-sur-Epte
a2	Arc plein cintre		Albi (Berbie), Arlempdes Bricquebec, Courcy Plazac Porchères, Vic-sur-Aisne
	Arc plein cintre	Archivolte plein cintre	Caen
	Arc segmentaire		Règneville
	Arc brisé		Labastide-Villefranche Turenne
	Arc brisé	Voussure à rouleau	Huriel Petite-Pierre
	Arc brisé	Archivolte plate à crossettes	Puivert
	Trilobe	Voussure plein cintre	Les Baux Puivert
	Trilobe	Voussure brisée	Bourbon-l'Archambault La Rochette (Estandeuil)
	Trilobe	Archivolte brisée	Arques
a3	Rectangle		Brandon Fréteval Gallardon
	Rectangle à coussinets		Aigues-Mortes (enceinte) Allègre Barbentane Cramaille Puilaurens Vivioures
a4	Rectangle	Engrèvement plein cintre	Ribeauville (Saint-Ulrich)
	Rectangle	Engrèvement brisé	Uchaux Vernon Villeneuve-sur-Yonne
	Rectangle	Engrèvement trilobé	Bressieux
	Rectangle	Engrèvement trilobé dans plein cintre	Châtillon-sur-Indre
	Rectangle	Engrèvement trilobé dans arc brisé	Gombervaux Saint-Bernard Trévoux
a5	Trilobe		La Chaise-Dieu Roquetaillade
	Trilobe	Engrèvement plein cintre	Jovelle

	Trilobe	Engravement brisé	Mansencôme Ribeauvillé (Saint-Ulrich) La Tour-Blanche
a6	Trilobe	Encadrement rectangulaire	Albas Mas d'Auvignon Puivert Ratières Thermes-d'Armagnac Trémazan
	Trilobe	Encadrement brisé	Rauzan Sainte-Mère
A1	Arcs plein cintre		Conflans-Ste-Honorine Mennetou-sur-Cher (enceinte)
A2	Arcs plein cintre		Beaugency Châtillon-d'Azergues Durban Falaise Manosque (enceinte) Salon-de-Provence
	Arcs brisés		Cahors (Tour Duèze) Puycelci Roumegous Saint-Pierre-de-Curtille Tourettes (Les)
	Arcs brisés, rose		Bruniquel Flaugnac
	Trilobes		Najac
A3	Rectangles		Baux (Les) Bellocq Birkenfels Bonneval Chamaret Cluny (Tour des Fromages) Coucy (Porte de Laon) Crest Cruet (Chaffard) Eguisheim (Hau Fleckenstein Hohenfels Hohlandsberg Montoire Najac Ottrott (Lutzelbourg) Saint-Sernin Septmonts (Logis Saint-Louis)
	Rectangles, rose		Najac
	Rectangles à coussinets		Fressac Pérouse (Saint-Marcel)
A4	Rectangles	Engravements plein cintre	Beauregard Haut-Barr
	Rectangles	Engravements brisés	Bazoches La Chasse

			Sainte-Luce Villiers-sur-Port
	Rectangles, rose	Engravements brisés	Bellecombe-Tarentaise
	Rectangles	Engravements trilobés	Bourdeilles
	Rectangles	Engravements trilobés, archivolté plein cintre	Thil
	Rectangles	Engravements trilobés à motifs, archivolté plate à crossettes	Lamastre
	Rectangles, rose	Engravements trilobés	Bourdeilles
	Rectangles	Engravements trilobés dans arcs brisés	Ansouhaite à Moulon Moyen Sommières
	Rectangles	Engravements trilobés dans arcs brisés, archivolté plate à crossettes	Uchaux
A5	Arcs plein cintre		Aubelles (Les) Belvès Beynac Carcassonne Castet-Gelos Chalus-Chabrol Chalus-Maumont Châtillon-d'Azergues Chauvigny (Ch.épiscopal) Chauvigny (Harcourt) Clisson Collioure Confolens (enceinte) Conques-sur-Orbiel Coudray-Salbart Druyes Girbaden Haut-Barr Landsberg Perpignan Pflixbourg Saint-Félix-Lauragais Vence (enceinte)
	Arcs plein cintre	Archivolté plate	Saint-Paul-de-Vence
	Arcs plein cintre, rose		Bernstein Ribeauvillé (Saint-Ulrich)
	Arcs segmentaires		Chambois
	Arcs brisés		Avignon (Palais vieux) Bourdeilles Coudray-Salbart Doizieu, Kintzheim Montarnal Petite-Pierre Saint-Bonnet-de-Chavagne Schöneck Wangenbourg Windstein (nouveau)
	Arcs brisés, rose		Windstein (nouveau)

	Arcs brisés	Archivolte plate	Avignon
	Arcs brisés	Archivolte plate à crossettes	Brugnac Caseneuve
	Arcs brisés	Archivolte surbaissée	Poët-Laval
	Trilobes, rose	Engrèvement d'un plein cintre	Windstein (nouveau)
	Trilobes dans arcs plein cintre		Montjoux
	Trilobes dans arcs brisés		Beynac (tour urbaine) Kintzheim Larressingle Mansencôme Plancherine
	Trilobes dans arcs brisés, rose		Gençay Montarnal
A6	Trilobes dans arcs brisés	Encadrement rectangulaire	Albas Arques Belaye Commarque Gajan Lamothe-Gondrin Mont-de-Marsan Montferrand-de-Périgord Rauzan Thermes-d'Armagnac
	Trilobes dans arcs brisés, rose		Cahors (Tour Via)
B1	Rectangles	Encadrement brisé, engravements brisés	Beaulieu-les-Loches
B2	Arcs plein cintre	Encadrement plein cintre	Châteaudun Girbaden Laval Montbazou Montbrun
	Arcs plein cintre	Encadrement plein cintre, archivolté	Autun Bourdeaux Burlats
	Arcs plein cintre	Encadrement brisé	Montrichard
	Arcs brisés, rose carrée	Encadrement plein cintre	Nogent-le-Rotrou
	Arcs brisés	Encadrement brisé à colonnettes	Montreuil-Bonnin
B3	Rectangles	Décharge plein cintre	Bois-Ruffin Cerny-les-Bucy Houdan Ottrott (Ratsamhausen) Yèvre-le-Châtel
	Rectangles	Décharge segmentaire	Penne-du-Tarn
	Rectangles	Encadrement plein cintre	Nogent-le-Rotrou Pontarné Senonches
	Rectangles	Encadrement plein cintre, trilobe unique engravé	Mont-Saint-Jean Le Vivier
	Rectangles	Encadrement plein cintre, archivolté	Élincourt Montélimar

	Rectangles	Encadrement brisé	Carcassonne Château-Gaillard Laval
	Rectangles	Encadrement brisé, tympan ajouré ?	Boulogne
	Rectangles	Encadrement brisé, rose	Thiers-sur-Thève
B4	Rectangles	Décharge plein cintre, engravements trilobés	Provins salle ancienne
	Rectangles	Encadrement plein cintre, archivolté, engravements trilobés	Sainte-Luce
	Rectangles, rose	Encadrement brisé, engravements brisés	Lucheux
	Rectangles	Encadrement brisé, engravements brisés	Montmélian Senlis
	Rectangles	Encadrement brisé, engravements trilobés	Crépy-en-Valois
	Rectangles	Encadrement brisé, engravements trilobés, archivolté brisé	Estrépouy à Gizaupouy
	Rectangles, rose	Encadrement brisé, engravements trilobés	Armentières Marizy-Saint-Mard Morancy
B5	Arcs plein cintre	Encadrement plein cintre	Bernstein
	Arcs plein cintre, rose	Encadrement plein cintre	Landsberg
	Arcs plein cintre, rose	Décharge de tympan segmentaire	Ribeauvillé (St-Ulrich)
	Arcs segmentaires	Encadrement brisé	Chambois
	Arcs brisés, rose	Encadrement brisé	Andlau Cigogné
	Trilobes dans arcs brisés, rose	Encadrement brisé	Kintheim Ortenberg Spesbourg Wasenbourg Wasigenstein
	Trilobes, rose	Archivolté en arc brisé	Mas-d'Auvignon
B6	Arcs brisés, rose trilobée	Encadrement brisé	Capestang Chalus-Maumont
	Trilobes dans arcs plein cintre, rose quadrilobée	Encadrement brisé	Bourdeilles Chalucet

La décoration

Dans la fonction résidentielle, la décoration joua très certainement un rôle majeur, peut-être le rôle essentiel après l'expression de la symbolique de la *salle*. En effet, la féodalité allait de pair avec une nécessité d'ostentation au travers du décor de la puissance, de la légitimité du souverain, à quelque niveau qu'il se trouve. Toutes les manifestations possibles furent donc recherchées, à commencer par les plus évidentes et plus faciles, autorisées par l'emploi de structures déplaçables : le mobilier, d'une part, les tapisseries d'autre part. Mais ce concept est devenu à tel point un poncif, qu'il masque la connaissance réelle du décor recherché et mis en place par les maîtres d'ouvrage.

Dans la majorité des cas, contrairement à ce qui peut s'affirmer ci-et-là, les maîtres d'ouvrage tinrent à mettre en place un décor pérenne dans leurs résidences ; s'il a disparu le plus souvent, ce n'est pas preuve d'absence, mais tout simplement de ruine, de décrépitude, voire même de restauration. Car notre époque ne conçoit pas que les monuments aient été, au Moyen Âge, entièrement peints, sculptés, décorés : trop souvent l'on admet comme vérité médiévale la pierre nue, alors que la société médiévale n'aimait pas, voire rejetait ce genre de surfaces qu'elle considérait frustes. Malgré toute la difficulté que l'on peut ressentir de ce point de vue, il faut affirmer avec force que les restitutions de VIOLLET-LE-DUC et de ses émules à la fin du siècle dernier furent certainement plus près de la réalité médiévale que les surfaces neutralisées remises au goût du jour à notre époque par manque d'imagination.

LA PEINTURE

La peinture sur enduit fut le domaine de prédilection des maîtres d'ouvrage - et maîtres d'œuvre - et l'esprit actuel y est fort peu préparé. Inutile de revenir sur le constat qui vient d'être fait : encore faut-il lui donner toute sa dimension, extérieure comme intérieure. Croirait-on que ce constat ne valait que pour les espaces résidentiels, qu'il faudrait immédiatement s'amender : car il suffit d'examiner les parements intérieurs d'une porte urbaine comme la porte de Laon à Coucy, datée des

années 1230, pour réaliser que même dans un édifice de ce type, l'appareil brut était caché par un enduit sur lequel figurait... un appareil à faux-joints, l'enduit étant à fond beige, les joints en rouge (fig. 292). Récemment, Virginie MOTTE a pu mettre en évidence, au plus profond des gaines du château de Cambrai, de tels enduits à faux-joints, prouvant sans l'ombre d'un doute que le décor était omniprésent ; le même constat a pu être fait à Valenciennes par A. SALAMAGNE.

On se limitera ici à évoquer le décor intérieur ; mais, avant de l'aborder, il faut ajouter que ce constat relatif à l'absence des maçonneries apparentes fut certainement aussi présent à l'extérieur qu'à l'intérieur. Si aujourd'hui, de façon fréquente, on peut s'étonner de mettre en évidence des appareils de qualité très médiocre sur les extérieurs, les angles ou les encadrements d'ouvertures étant soigneusement appareillés, c'est tout simplement que les façades, dès lors qu'elles n'étaient pas réalisées en appareil soigné, étaient enduites. Il n'est que de regarder les enluminures du XV^e siècle, dans les manuscrits nombreux qui existent ici et là, pour constater que la plupart des édifices étaient enduits, ne serait-ce que par un *chaulage* laissant apparaître les chaînages d'angle et les encadrements de fenêtres.

LES DÉCORS SANS FIGURATIONS DE SCÈNES VIVANTES

La décoration minimale semble donc avoir été le faux-joint ; mais dans les espaces nobles, il est certain qu'elle ne suffisait pas. Un degré plus évolué était celui des décors géométriques simples, tels que ceux qui ornaient à la fin du XII^e siècle la chambre du comte de Savoie à Chillon : A. NAEFF avait mis en évidence un décor simulant des courtines accrochées à des tringles par des anneaux, ornées de damiers colorés blanc et rouge. Pour lui, ce décor n'était qu'un apprêt, destiné à être recouvert par des tentures.

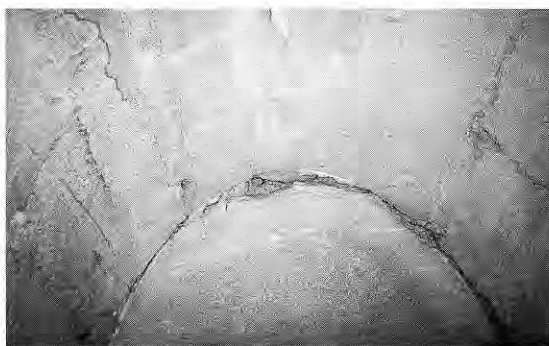
À Coucy, dans la première moitié du XIII^e siècle, le décor de la Tour du Roi, la tour Sud-Est, était constitué par un fond de faux-joints rouges, sur lequel s'imposait un semis de

couronnes bleues, reliées par des lauriers dorés quadrillant les murs suivant des diagonales.

Mais l'usage des décors géométriques pouvait aller bien plus loin : la peinture, malheureusement refaite au XIX^e siècle, de la *grande salle* du palais épiscopal d'Angers utilise chevrons, motifs divers (étoiles, croix), combinés avec les faux-joints, pour une mise en scène proliférante, surchargée pour l'observateur moderne (fig. 198). Et, si l'on progresse dans le temps, comme dans l'échelle statutaire, les décors présents dans la chambre de Benoît XII (vers 1337-38) à la Tour des Anges du palais des Papes d'Avignon prouvent que l'utilisation des motifs géométriques pouvait atteindre un niveau de complexité considérable : au-dessus d'un registre simulant une courtine accrochée à une tringle, des arabesques ou rinceaux dorés sur fond bleu, ornées de feuilles, forment une environnement quasi féérique, alors qu'un troisième registre contenait une frise de quatre feuilles. Les embrasures de fenêtres étaient décorées de remplages gothiques peints en or sur fond bleu. Des motifs du même genre existaient dans les chambres de la Tour de l'étude, construite sous le même pape (fig. 293).

Dans la Tour de la garde-robe, construite quelques années plus tard par Clément VI, la garde-robe supérieure était décorée de motifs géométriques combinés, gris et rouges (losanges, octogones et carrés), surmontées d'une première frise de quadrilobes encadrant des blasons, et d'une seconde frise d'animaux réels ou fantastiques.

On cerne ici un aspect intéressant de l'usage du décor peint : en effet, dans cette tour, la formalisation de ce décor devient de plus en plus évoluée à mesure que l'on s'élève dans les étages, c'est-à-dire que l'on se rapproche du niveau papal, culminant avec la chambre du Cerf sur laquelle on va revenir. Ainsi s'introduit le mélange progressif entre le décor purement géométrique et le décor fait de scènes vivantes. Un autre exemple très intéressant est fourni par le décor de l'*aula* de Theys, en Isère : ici, au-dessus d'une draperie coutumière, la composition géométrique de la fin du XIV^e siècle ou du début du siècle suivant était réalisée au moyen de grands triangles isocèles, reliés à leurs sommets par des médaillons en quadrilobes contenant des scènes historiées. Au-dessus prenait place une frise d'écus peints : l'analogie dans la mise en espace avec Avignon prouve que les us et coutumes étaient marqués par une formalisation assez structurée.



292

292. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Porte de Laon. Vue de l'un des couloirs intérieurs, avec son décor à faux-joints sur enduit, aujourd'hui passé, et pourtant extrêmement représentatif. On distingue en particulier le faux tympan dessiné par les faux-joints.



293

293. AVIGNON (Vaucluse). Palais des Papes, tour des Anges. Vue du décor peint de la chambre du pape. (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).



294

294. PERNES-LES-FONTAINES (Vaucluse). Tour Ferrande. Vue de l'une des scènes du décor peint de la salle haute, des années 1280 : combat d'un chevalier (Guillaume d'Orange ?) avec un "géant" mythique.

D'autres exemples permettent d'affirmer la présence et l'importance du décor géométrique dans la résidence de toutes époques, tant il est vrai que ce type de décors fut le recours premier, dès lors que l'on ne cherchait pas des compositions figuratives complexes, donc coûteuses. Ainsi la Livrée Ceccano, en Avignon au milieu du XIV^e siècle, offre-t-elle un très beau décor de motifs qui ne sont plus exactement géométriques, mais sont des trompe-l'œil simulant des dispositifs architecturaux : faux clavelages d'arcs, fausses arcatures simulant le soutien du plancher, faux modillons vus de biais soutenant une corniche peinte. Le plus extraordinaire, dans cette maison cardinalice, était que la peinture ne s'accordait pas avec l'architecture : ainsi les arcatures en trompe-l'œil faisaient-elles fi de la travure de la charpente... Mais c'était, à vrai dire, une constante : à Theys, les motifs géométriques se superposaient curieusement à une architecture existante, sans en tenir compte, de telle sorte que les alignements ou les perspectives étaient rompus par les ouvertures ou les cheminées.

Et, en trame constante de ces décors géométriques, a fortiori ensuite pour les décors

à scènes vivantes qui ne firent le plus souvent que s'y insérer, il est frappant de constater la présence des blasons, le plus souvent en frise haute. Celle-ci ne pouvait s'affirmer qu'à partir de l'époque où les armes familiales se fixèrent, dans un langage chevaleresque codifié : c'est-à-dire à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle au plus tôt. Mais, dès cette époque, les frises de blasons furent monnaie commune, car elles étaient le moyen le plus évident d'affirmer la noblesse et le statut de l'hôte, permettant de retracer ses alliances avec les familles les plus nobles du temps.

LES DÉCORS FIGURATIFS DE SCÈNES VIVANTES

La peinture sur enduit ne pouvait se limiter à de tels décors : on a vu que, dès lors que l'on progressait soit en statut, soit en chronologie, la tendance allait vers la figuration de scènes vivantes. La littérature médiévale permet de penser que cette tendance existait dès le XII^e siècle : dans le *Cligès* de Chrétien de

Troyes, au dernier quart du XII^e siècle, les étages de la tour merveilleuse où Cligès allait enfermer Fénice pour y abriter leurs amours étaient peints d'"images" belles et bien enluminées, ce que l'on traduit évidemment par scènes vivantes. À la même époque, le *Lai de Guigemar* de Marie de France décrit la chambre de l'épouse cloîtrée par jalousie de la façon suivante : *"La chambre ert peinte tut en tur. Vénus, la deuesse d'amur, fu très bien mise en la peinture ; les traiz mustrot e la nature cument hom deit amur tenir"*. Quant au *Lancelot* en prose, écrit au XIII^e siècle, il décrit le besoin qu'eut le héros, enfermé par Morgane, de peindre sa chambre de ses actions et des comportements de sa dame, la reine Guenièvre.

La figuration de scènes vécues, voire de contes ou de légendes, fut très certainement une mode connue dès le XII^e siècle, s'étendant jusqu'à la fin du Moyen Âge, et même bien au-delà. L'un des premiers exemples identifiés de cette mode se trouve à la Tour Ferrande de Pernes-les-Fontaines, dans le Vaucluse, datée du dernier quart du XIII^e siècle. Ici, conformément à l'usage déjà rencontré, la salle inférieure n'est décorée que de motifs géométriques, particulièrement simples puisqu'il s'agit d'un appareil à faux-joints polychrome. Dans la salle supérieure de la tour prennent place, insérés dans un décor géométrique (losanges ou carrés polychromes, draperie), des scènes médiévales formant une frise discontinue relatant les faits de guerre de Charles d'Anjou contre Manfred, fils de l'Empereur Frédéric II, puis contre Conradin petit-fils du même empereur. S'y ajoute une représentation de saint Christophe portant l'Enfant Jésus, et de la Vierge à l'enfant couronné (fig. 294).

Les exemples de ce type, aussi bien conservés, sont rares. Néanmoins, la découverte récente d'un décor figuratif à la maison-forte de Cruet en Savoie, daté des dernières années du XIII^e siècle, prouve que les petits seigneurs n'hésitaient pas, pour décorer leur *grande salle*, à faire appel à des peintres professionnels : la frise historiée consacre, dans ce cas, des faits de chevalerie, des scènes guerrières, des tournois et des chasses, sans que l'on puisse jusqu'à présent identifier le thème exact. Ce décor se présente comme une frise insérée dans un décor à faux-joints classique.

Partout, où que l'on regarde dans les comptes du Moyen Âge, s'impose l'évidence d'une telle mise en décor de la résidence, ordonnancée par les peintres les plus à la mode.

Mais les exemples conservés sont assez rares : on citera par exemple Chillon, où la chambre ducale s'orne entre 1337 et 1340 de scènes "mauresques" mettant en jeu tigres, lions, buffles, chameaux, cerfs, ours, panthères, bœufs, lions, gazelles, au-dessus d'une draperie, et sous une frise de blasons aux armes de Savoie, de Genevois et de Montferrat. Comme à la Tour Ferrande, le patronage d'un saint est néanmoins recherché : saint Georges prend place sur la cheminée.

Dans la décennie suivante, le palais des Papes d'Avignon, et en particulier la Tour de la garde-robe, s'ornait d'un décor également remarquable ; on l'a déjà évoqué, mais il reste à mentionner celui de l'étude de Clément VI, ménagée à l'étage supérieur pour remplacer celle de son prédécesseur, trop exigüe. Ce fut le fameux décor de la chambre du Cerf, heureusement conservé, avec les scènes figurant des activités agrestes, pêche, chasse à courre, vie dans les champs. Un décor indépendant de toute référence à la littérature ou à la mythologie : Clément VI, lorsqu'il le fit réaliser pour son étude, cherchait tout simplement à figurer sur les murs ses inclinations, naturellement tournées vers la symbiose avec la nature (fig. 295).

Les comptes nombreux conservés pour cette époque devraient éviter de s'appesantir sur ces aspects ; malheureusement, s'ils signalent la mise en œuvre de peintures, souvent par les plus grands ateliers du moment, ils évoquent rare-

295. AVIGNON (Vaucluse). Palais des Papes, tour de la Garde-robe. Vue partielle des peintures sur enduit de la salle clémentine (Cl. Arch. M.-H.-SPADEM).

295





296. SAINT-FLORET (Puy-de-Dôme). Vue d'une partie des peintures sur enduit représentant le roman de Tristan en prose, de la fin du XIV^e siècle.

296

ment les thèmes retenus. Aussi est-il intéressant de constater que la *tour-maison* de Saint-Floret, dans le Puy-de-Dôme, fut ornée à son niveau inférieur, celui de la *grande salle*, d'un exceptionnel décor peint consacré au roman du *Tristan* en prose. La datation en est désormais assez précise, grâce à l'étude des costumes : ce décor fut réalisé entre 1364 et 1370 ; il s'accompagna de sculptures de chapiteaux en rapport avec les motifs du roman. Puisqu'il s'agissait d'un roman médiéval, les scènes de tournoi, consacrées à la chevalerie, étaient prédominantes, mais le personnage central était cependant la reine Iseut, délicatement représentée avec une longue chevelure blonde, et reproduite dans un des chapiteaux (fig. 296).

Un autre exemple médiéval, sans prétendre à l'exhaustivité, a été récemment mis en évidence : il s'agit de la maison-forte de Theys en Isère, datable de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle, où les scènes vivantes sont figurées dans les médaillons en quadrilobe à l'intersection des figures géométriques constituant le fond : scènes de tournois, scènes agrestes encore, scènes de pêche, voire même scènes de vie quotidienne, figurent dans ces médaillons.

Ainsi s'imposent, dans les scènes figurées sur les murs, deux grands axes thématiques : les histoires chevaleresques, mythiques ou non, les scènes de vie au contact de la nature. On en voit bien l'illustration dans le décor peint sous Charles V des appartements de la reine à l'hôtel Saint-Pol, tel que nous le rapporte Sauval : côté apparat, le chevaleresque dominait, avec la salle de parement décorée des exploits de Thésée (parallèlement, la *salle de parement* du roi était dédiée à Charlemagne), alors que, du côté privatif, la galerie principale était peinte d'un décor agreste, représentant une grande forêt, un verger, des fleurs, où s'ébattaient des enfants. On rejoint ici le besoin, déjà analysé plus haut, d'un contact avec la nature, s'exprimant à travers les jardins, mais aussi dans les appartements eux-mêmes.

LES VOÛTES ET LES PLAFONDS

Cette mise en peinture de l'espace intérieur de la résidence ne se limita nullement aux murs latéraux. On a déjà eu l'occasion d'évoquer les décors pratiqués sur les structures de couvrement, qu'il faut étendre aux structures

porteuses (colonnes, piliers et arcades). Le maître mot était très certainement la polychromie, déjà rencontrée à la *grande salle* d'Angers : l'état primitif de la chambre de Chillon, à la fin du XII^e siècle, comportait un plafond aux solives peintes en vert, ainsi que le pilier de support, alors que le plancher était orné d'un carrelage de fleurs rouges. Plus tard, le décor du plafond fut remplacé, entre 1337 et 1340, par un semis de fleurs de lys dans les caissons (fig. 297).

Le décor des surfaces couvrantes fut très certainement aussi soigné que celui des murs latéraux ; malheureusement, il n'en existe plus trace pour les charpentes lambrissées en vaisseau renversé qui furent très fréquentes dans les *grandes salles*. Cependant, un bel exemple est fourni par le couvrement de la chapelle du château de Farcheville en Ile-de-France, clairement daté des années 1300 : le lambris en nef renversée est orné de cent-quatre-vingt-douze panneaux dont chacun portait la figuration d'un ange musicien au nimbe doré. Il s'agissait ici, de toute évidence, d'un motif religieux, l'orchestre céleste étant censé accompagner les prières humaines, thème que l'on retrouve par exemple dans la galerie de l'hôtel Saint-Pol permettant à la reine d'aller à son oratoire, à la



fin du XV^e siècle, où Sauval décrit "une légion d'anges jouants des instruments et chantant des antienne de Notre-Dame" ; mais l'on retiendra surtout l'esprit de ce décor, où le couvrement augmentait encore l'effet décoratif.

Les constructeurs du Moyen Âge n'hési-

297. PERNES-LES-FONTAINES (Vaucluse). Tour Ferrande. Vue du plafond et du décor mural du premier étage, sous la chambre à décor historique. Les parois sont décorées de faux-joints multichromes, alors que les entrevous du plafond sont ornés de faux carreaux aux décors géométriques.



298. AVIGNON (Vaucluse) : Palais des Papes, chapelle Saint-Martial. Vue du décor peint de la voûte, dû à Matteo Giovannetti (1344-45) (Cl. Éd. Gaud).



299

299. AVIGNON (Vaucluse). Palais des Papes, tour de la Garde-robe. Vue de l'un des plafonds décorés (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).

taient pas, en effet, à cumuler les effets décoratifs, au risque de surcharger et de rendre la lecture de l'espace difficile. Si l'on met à part les vaisseaux lambrissés, dont il ne reste plus d'exemple, il ne fait aucun doute que tous les plafonds furent ornés ; très exactement de

même que les murs, ils purent recevoir des ornements purement géométriques, des ornements figuratifs de premier ordre comme des blasons, ou encore des ornements figurant des scènes vivantes.

L'un des exemples les plus anciens qui demeure de ces plafonds décorés est celui du doyenné de Brioude, datée de 1282-85 ; s'il ne s'agit pas d'un édifice castral ni palatial, il fournit néanmoins un bel exemple de décor ménagé pour un chanoine noble de haute condition. Poutres et entrepoutres sont ornées de séries de blasons peints ; l'originalité réside dans ce que les entrepoutres sont décorées de figures sculptées et peintes rapportées sous les planches du plafond, représentant des motifs géométriques ou des animaux extraordinaires. Par ailleurs, l'ensemble de blasons fournit un remarquable florilège de la noblesse auvergnate du temps, mais aussi de la noblesse nationale puisqu'il semble que tous ces blasons aient été ceux des membres de la croisade de Sicile.

Bien sûr, Chillon comme Avignon offrent, dans les années 1340, d'autres remarquables exemples : en Avignon, la chambre du Cerf présente un plafond peint de feuillages, de rosaces, d'étoiles et d'autres ornements géométriques. Ce dernier cas est très représentatif de la décoration la plus commune ; cependant, les plafonds décorés de Capestang et de Gabian, dans l'Hérault, prouvent que les plafonds purent aussi supporter des scènes vivantes. Ils sont à vrai dire plus tardifs ; cependant, on ne peut ne pas citer le plafond de Capestang, par exemple, où les poutres sont ornées de motifs géométriques, et surmontées, dans les intervalles qui les séparent du solivage, de panneaux peints délicatement ornés de scènes de vie multiples, depuis une Vierge à l'enfant jusqu'à des motifs courtois. À Gabian, le château de l'évêque de Béziers fut, dans la *salle*, doté au milieu du XV^e siècle d'une décoration du même type.

Ces quelques exemples ne sauraient constituer un répertoire exhaustif ; ils montrent tout au plus la fréquence de cette décoration zénithale, qui s'étendaient bien évidemment aux voûtes maçonnées. De ce point de vue, Avignon fournit, une fois encore, un superbe répertoire (figs. 298, 299).

LE CARRELAGE

Murs et plafonds étaient peints : restait le sol. Or celui-ci fut également l'objet du soin des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre : qu'il suffise, une fois encore, de se référer à la littérature, ainsi *La folie Tristan* de Berne, où "*la raine entra en sa chanbre don li pavemenz est de l'anbre*". Le conte du Graal de Chrétien de Troyes signale "*la sale qui fut pavée*" ; en un autre endroit, "*li pavement dou palais fu verz et vermeus, indes et pers, de totes couleurs fu divers, molt ovrez et bien poliz*".

Les pavements, comprenons les carrelages, appartenaient à la décoration d'ensemble ; malheureusement, il n'existe point encore de corpus à ce niveau, et l'histoire du carrelage reste à faire. Décorés le plus souvent de motifs décoratifs, mais parfois aussi de blasons, les carreaux différaient par leur composition, leur coloration, leur cuisson, leur émail. Il est intéressant de noter, sur les grands chantiers du dernier quart du XIV^e siècle, le recours à des carrelers étrangers, méditerranéens, spécialistes des céramiques de culture arabe ; pour n'en citer qu'un, Jean de Valence, le Sarrasin, intervint par exemple vers 1384 au palais de Poitiers. Nul doute qu'il apporta ici sa science des *azulejos*. Les comptes des autres chantiers contemporains confirment d'ailleurs ce recours à des spécialistes étrangers.

LA SCULPTURE

La sculpture fut aussi un support d'expression artistique, indicateur du luxe souhaité, et atteint par le maître d'ouvrage, indicateur aussi de sa richesse. Il faut évidemment distinguer entre le décor sculpté que l'on pourrait appeler permanent, celui des moulures, des chapiteaux correspondant aux éléments principaux d'architecture, du décor sculpté rapporté, constitué par la statuaire.

LE DÉCOR SCULPTÉ

On ne s'étendra pas outre mesure sur ce pan, qui rejoint le décor général de l'architecture médiévale. D'une façon générale, le seul constat que l'on puisse faire est celui d'un relatif retrait du décor sculpté permanent de la résidence castrale par rapport à celui qui s'exprimait à la même époque dans l'architecture reli-



300

300. MAZILLE (Saône-et-Loire). Doyenné de l'abbaye de Cluny. Chapiteau de la chapelle (vers 1270-1280), initialement peint.

gieuse : ne serait-ce que du fait que la voûte était moins fréquente dans le logis que dans l'église, et que de ce fait les éléments, à commencer par les chapiteaux, étaient moins présents.

Dans ce domaine, les évolutions enregistrées dans la résidence ne font donc que suivre celles qui sont mises en évidence dans l'architecture religieuse. Des chapiteaux aux décors stylisés du XII^e siècle, aux chapiteaux de prophètes à phylactères de la fin du XIV^e siècle, c'est toute l'histoire du décor sculpté qui se déroule dans le château aussi ; avec ses modes, avec son caractère souvent fruste par rapport aux modèles d'architecture religieuse. On songerait ainsi aux chapiteaux de la tour maîtresse de Septmonts, attribuables au dernier tiers du XIV^e siècle, mis en forme comme des chapiteaux contemporains, et pourtant sculptés avec une naïveté qui pourrait presque leur attribuer un caractère roman. Mais, à l'inverse, les chapiteaux aux figures de reines, de rois, de prélats, qui décorent une petite maison-forte comme celle de Saint-Floret dans les années 1360-70, formant contrepoint à la légende de Tristan peinte sur les murs, sont la preuve que de petits seigneurs pouvaient faire appel aux meilleures compétences pour mettre en œuvre leur programme décoratif.

La mise en scène par le biais de la sculpture resta cependant très nettement en retrait de celle qui pouvait résulter de la mise en peinture : on a vu, de ce point de vue, que la Livrée Ceccano, en Avignon, privilégiait au milieu du

301. PARIS (Seine). Tour Jean-sans-Peur. Voûte de la grande vis édifiée en même temps que la tour, au tout début du XV^e siècle, imitant un arbre de jardin avec sa ramure feuillue.



301

XIV^e siècle les trompe-l'œil picturaux sur une mise en architecture. De superbes morceaux de sculpture tels que la voûte de la *grande vis* de l'hôtel d'Artois, bâtie au début du XV^e siècle par Jean sans Peur, demeurent assez exceptionnels (fig. 301).

LA STATUAIRE

Bien que, dès le XIII^e siècle, les diverses versions du *Tristan* affirment la présence de la statuaire, en évoquant la *salle aux images* où Tristan fit sculpter la statue d'Yseut, et d'autres, pour se remémorer sa maîtresse qu'il possédait en pierre alors que le roi Marc la possédait en chair, il ne demeure guère d'indices quant au recours à une statuaire dans les résidences médiévales, avant que Philippe le Bel ne fasse réaliser la *grande salle* du palais de la Cité à Paris, dans les années 1300. C'est alors que fut magnifié, pour la première fois à ma connaissance par le biais de la statuaire, le concept dynastique : les piliers et les pilastres de la *grande salle* étaient, en effet, ornés en partie supérieure par les statues des rois de la dynastie française, placés sous des dais en forme de couronnes (fig. 88).

La statuaire était donc, dans ce cas, partie intégrante de la décoration, puisque les statues et leur niches sous dais ininterrompaient piliers et pilastres. On ne peut dire que ce type de mise en espace s'imposa au fil du temps : il n'est guère que la *grande salle* de Coucy, réaménagée avant 1380 par Enguerrand VII, pour avoir présenté un décor du même type. Ici, les statues prenaient place dans des niches, couvertes de dais comme au palais de la Cité ; ces dais étaient ornés de décors gothiques d'une extrême finesse, alors que les niches étaient occupées par les statues des neuf Preux alors en vogue. Il s'agissait de Josué, Judas Macchabée, David, Hector, Jules César, Alexandre, Arthus, Charlemagne, Godefroy de Bouillon, auxquelles Louis d'Orléans ajouta par la suite Bertrand du Guesclin (fig. 302).

Le même château comprenait, dans la chambre du poêle, une cheminée ornée d'un haut-relief sculpté aux neuf Preuses, que je pense ajoutée par Louis d'Orléans : ces neuf Preuses étaient Sémiramis, reine des Assyriens, Tharimis reine des Scythes, Déiphile qui soumit Thèbes, les reines des Amazones Lampedo, Ménélippe, Marpésie et Orythie, Penthisélée qui aida les Troyens, enfin Hyppolite vaincue par Thésée (fig. 128).



302

302. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Vue de la paroi conservée de la *grande salle*, avec les niches destinées à accueillir les statues des neuf Preux.



303

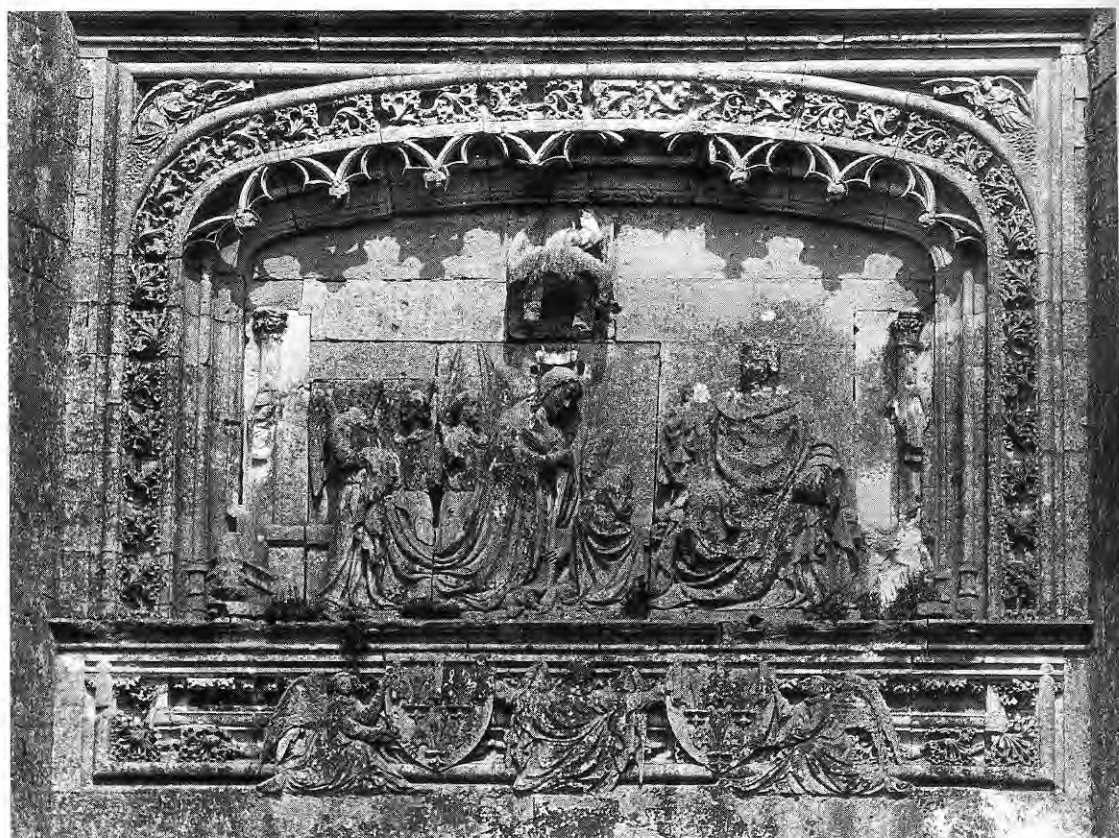


304

303. PIERREFONDS (Oise). Vue de l'un des Preux qui ornent les tours du château.

304. LA FERTÉ-MILON (Aisne). Vue de l'une des Preuses, encore en place, ornant les tours du château.

305. LA FERTÉ-MILON (Aisne). Le couronnement de la Vierge, des années 1400-1407, morceau de choix de la décoration externe d'un palais princier au début du XIV^e siècle. Ce haut-relief était placé au-dessus de la porte d'entrée du château de Louis d'Orléans.



305

Mais le palais de la Cité, comme les *salles* de Coucy qui s'en inspirèrent certainement, furent des exceptions : bien plus fréquemment, la statuaire fut placée en extérieur, de telle façon qu'elle soit visible de tous. On situera le début de cette mode relative dans la seconde moitié du XIV^e siècle, avec Charles V : ce roi n'hésita pas à décorer les deux portes principales de Vincennes, celle du Village et celle de la chemise, des effigies du roi, de la reine, et de leurs enfants ; disposition que l'on retrouvait aussi au-dessus de l'entrée primitive de la Bastille, attribuable à ce roi. De la même façon, la *grande vis* du Louvre comportait les statues du roi et de son épouse, ainsi que celles des sergents

d'armes. Cette mode, introduite par Charles V, se retrouva par la suite dans un certain nombre de sites : à commencer par le palais ducal de Poitiers, où figurent, à l'extérieur de la tour Maubergeon, les effigies du duc, de la duchesse, mais aussi du roi et de la reine ; de la même façon, à Pierrefonds et à la Ferté-Milon, bâtis entre 1396 et 1407 par Louis d'Orléans, ce sont les statues des Preux et des Preuses que l'on trouve en extérieur (fig. 303, fig. 304).

La sculpture statuaire fut, en dehors de ces quelques exemples, réservée aux espaces d'essence religieuse, mieux adaptée par la disponibilité de l'espace.

ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX DE LA DÉFENSE

F

ossés et courtines forment la carapace de la fortification, le corset défensif comme on se plaît souvent à dire : ce sont les éléments passifs de la défense, ceux qui permettent de ne pas être livré directement aux attaques de l'ennemi. Ils ont à résister aux tirs lointains (catapultes et engins de jet, puis canons), mais aussi aux approches destructives (sape, mine), et enfin à l'"échelade".

Contre les armes de jet, ou les canons, il n'y a rien à faire d'autre que d'offrir les murs les plus solides, ou les plus résistants, afin d'éviter la brèche, souvent prélude à l'assaut final : c'est pourquoi les épaisseurs s'accroissent avec la montée en puissance des armes à poudre. Contre les approches destructives souterraines (la mine), le seul moyen de défense était la contremine (galerie percée pour rejoindre la mine adverse et l'empêcher de progresser) : elle ne donna lieu à des dispositifs architecturaux spécifiques, les galeries de contremine, que dans la seconde moitié du XV^e siècle.

Enfin, contre les approches aériennes, la sape d'une part, l'approche directe et l'échelade d'autre part, la défense pouvait être active : elle s'appuyait sur le tir horizontal ou tendu des armes à corde (arc, arbalète) ou des armes à poudre, et sur le tir vertical depuis le haut des courtines. Ces deux moyens défensifs ont engendré, sur toute la période médiévale, des dispositifs architecturaux dans le bois ou dans la pierre qui sont intéressants à étudier, car ils peuvent fournir des indices précieux sur l'organisation défensive de la place, sur la sophistication de celle-ci, enfin parfois sur sa datation.

Les archères

RÔLE ET UTILISATION DE L'ARCHÈRE

L'ÉVOLUTION QUANTITATIVE

L'archère est un élément de défense connu de longue date : Archimède est souvent crédité d'en avoir "inventé" lors du siège de Syracuse, en 215-214 av. J.C., lorsqu'il fit percer les murs de la ville d'ouvertures de la hauteur d'un homme, et d'environ une palme de largeur, pour que les défenseurs puissent tirer avec des arcs et des arbalètes. La fortification grecque classique, puis la fortification romaine l'utilisè-

rent de façon fréquente : les courtines de l'enceinte de Rome possèdent ainsi des archères régulièrement espacées, de plan trapézoïdal.

Pour autant, l'on ne peut en attester la fréquence dans la fortification gallo-romaine encore visible sur le territoire : sans doute les tours de flanquement en étaient-elles dotées, mais la disparition presque systématique des remplissages des grandes baies sous arc plein cintre qui figurent dans ces tours empêchent de porter un diagnostic définitif. Or l'on ne peut considérer comme archères, au sens strict du terme, que des ouvertures à fente verticale étroite permettant le passage de flèches ou de carreaux d'arbalètes, et mettant relativement à couvert le tireur ; mais il va de soi, par ailleurs, que toutes autres ouvertures furent, de tout

le grant a petit pont.
Et disons dont q
 Grant grace nous
 fist dieu le tout puillat
 quant il nous deffen
 Et deuse comment da
 miete fu prinse.

uer la ou nous auua
 mes a pie et courumes
 sus a nos ennemis q
 qui estoient a cheval.



Grant grace
 nous fist
 nostre seig
 neur de da

miete que il nous de
 luvu. La quele nous
 ne deussions pas au our
 pule sanz affamer. Et

306. Miniature d'un siège durant les Croisades, représenté au XIII^e siècle. Remarquer la représentation conventionnelle des archères, au travers desquelles les assiégés envoient des traits qui semblent être des lances (Cl. Bibliothèque Nationale).

307. CHAMBOIS (Orne). Vue intérieure de la *tour-résidence*, avec une fente d'éclairage du rez-de-chaussée. Bien qu'elle ait extérieurement un aspect d'archère, cette ouverture ne pouvait servir au tir, en raison de son inaccessibilité.



temps, mises à contribution pour le tir, jusqu'aux fenêtres apparemment résidentielles. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater au XV^e siècle dans de nombreux châteaux la présence d'orifices pour armes à feu dans les allèges des fenêtres, prouvant ainsi que ces dernières étaient, en cas de siège, utilisées pour la défense, et pourquoi pas pour l'usage d'armes à corde traditionnelles (fig. 306).

Or, si l'on examine les fortifications les plus anciennes de notre période, celles des XI^e et XII^e siècles, il apparaît clairement que les constructeurs n'ont pas cherché à différencier dans les ouvertures un type particulier à vocation exclusivement défensive, destiné au tir des armes à corde ; en revanche, toujours sur notre territoire, c'est dans le dernier quart du XII^e siècle que se produisit une mutation brutale conduisant à l'adoption, dans tous les organes défensifs, de fentes étroites ou archères. C'est, en fait, au travers des grands ouvrages royaux que l'on peut cerner cette apparition qui semble brutale : ouvrages royaux dus à la couronne anglo-normande comme à la couronne française, avec des implications relativement diversifiées. Avant d'en venir à l'évocation de ces fortifications, restons-en cependant aux constructions antérieures, pour analyser les raisons et les facteurs de l'absence d'archères.

Une fois encore, la lacune du dispositif architectural de l'archère ne doit en aucune façon faire penser que la fonctionnalité de la défense par des armes de jet à des niveaux intermédiaires, hors le chemin de ronde, ne pouvait s'exercer. Ainsi, dans la série des grandes *tours-résidences* des XI^e et XII^e siècles, l'on ne peut guère douter que les fenêtres aient joué ce rôle : un bon exemple en est fourni par la *tour-résidence* de Loches, avec ses fenêtres de petite taille, nombreuses tout au long de l'élévation, qui avaient certainement cette fonction, outre celle d'éclairage des espaces internes. D'ailleurs, dans cette même *tour-résidence*, la surélévation qui intervint sans doute au début du XIII^e siècle eut pour effet d'ajouter au moins un étage percé d'archères, en lieu et place des ouvertures polyvalentes des étages inférieurs.

D'une façon très générale, les *tours-résidences* qui fleurirent à ces époques ne comprennent aucun dispositif qui puisse s'assimiler à des archères ; lorsqu'il existe des fentes externes, il s'agit de fentes d'éclairage pour les étages bas (fig. 307) (voire pour les étages hauts, comme à Châtillon-Coligny) ; les ébrasements intérieurs

placés en hauteur et dotés de glacis, ne sont nullement prévus pour accueillir des tireurs, les glacis rendant impossible leur utilisation dans ce sens.

Au-delà des *tours-résidences*, qui demeurent le plus évident symbole de la période liminaire de notre millénaire, les quelques enceintes maçonnées subsistantes ne fournissent aucun témoignage d'une volonté constructive de ménager des postes de tir à des niveaux inférieurs à celui du chemin de ronde, généralement disparu. Il suffit, par exemple, d'examiner la chemise de Gisors, sur la motte centrale (t. I, fig. 7, 8), pour constater qu'aucun dispositif de tir, de quelque nature, ne fut prévu ; même les tours rectangulaires qui flanquaient cette chemise n'étaient apparemment pourvues d'aucun orifice de ce type. Or l'ensemble fut bâti, selon toute vraisemblance, dans la première moitié du XII^e siècle, voire plus précisément dans les années 1120-1130. Plus tard, l'enceinte rapprochée de la tour-résidence de Provins ne possède pas une seule ouverture qui puisse être assimilée à une archère.

Malheureusement, il demeure trop peu d'enceintes d'envergure datables de ces années, pour permettre de tirer définitivement un trait sur une éventuelle présence de l'archère dans la fortification des XI^e et XII^e siècles. Ceci d'autant plus que bien des enceintes étaient alors construites en bois, et que rien n'indique plus aujourd'hui si les vestiges archéologiques mis au jour auraient pu, éventuellement, accueillir des dispositifs de cet ordre ; au moins les tours qui les flanquaient n'en étaient-elles pas dotées.

L'archère dans les fortifications royales anglaises

Les ouvrages construits par la couronne anglaise sur notre territoire dans les années 1160-1190 sont plus nombreux que ceux qui nous ont été laissés par l'administration royale française ; et l'on ne peut en vérité attribuer cette différence à une lacune de conservation. Bien au contraire, il semble probable que la fortification des places royales de la couronne de France fut nettement moins soutenue sous Louis VII que sous son fils Philippe Auguste ; et moins soutenue aussi que celle de son rival Henri II Plantagenêt.

Mais pour autant, l'archère systématisée comme instrument de défense à des niveaux inférieurs à celui du chemin de ronde, ne paraît



308

308. CHÂTEAU-SUR-EPTE (Eure). Vue intérieure d'une archère à niche ménagée dans la première enceinte sous la motte, attribuable au règne d'Henri II.

s'imposer dans la fortification anglaise qu'à partir des années 1180. Il en existe un exemple majeur outre-Manche, celui de Douvres, où les tours rectangulaires possédaient des archères sous niches ; elles furent bâties à partir de 1185. Sensiblement à la même époque, le château de Framlingham fut doté d'archères sous niche de facture similaire.

De ce côté-ci de la Manche, l'enceinte de Gisors fournit un élément important concernant l'apparition de l'archère : il s'agit d'un ensemble de tours, rectangulaires, polygonales à éperon, enfin en U, dotées d'archères sous niche très semblables à celles de Douvres ; cette ressemblance permet d'en attribuer l'érection à Henri II, dans les années 1180 également (t. I, fig. 313, 317, 350, 370). Une autre fortification d'Henri II, toujours dans les mêmes années, celle de Château-sur-Epte, présente une archère sous niche de facture similaire, à côté d'une archère plus fruste dans sa mise en forme (fig. 308).

Il n'est pas douteux que la conception de ces archères fut marquée par une évolution très rapide, au sein même des possessions de la couronne anglaise. À Gisors, la tour du Diable



309. GISORS (Eure). Vue de la tour du Diable, bâtie dans les années 1190 par la couronne anglaise.

309

(fig. 309), très certainement édifée dans la décennie 1190, présente des archères sous niche, mais aussi des archères à ébrasement triangulaire de facture plus moderne que celles qui figurent dans les tours citées plus haut ; on ne peut manquer de les rapprocher des archères de la tour du Moulin de Chinon (t. I, fig. 195 ; t. II, fig. 322), très certainement édifée dans la même décennie pour marquer... la fin de l'emprise anglaise sur ces sites, en attendant les tours mixtes de Philippe Auguste. Malheureusement, les tours de Château-Gaillard ont été à tel point ruinées, ou reconstruites, qu'il est aujourd'hui impossible d'y reconnaître la trace des archères relevées au XIX^e siècle ; selon les témoignages graphiques de cette époque, le château neuf de Richard Cœur de Lion possédait, lui aussi, des archères régulièrement disposées dans les tours circulaires flanquantes. La tour de latrines, rectangulaire à angles abattus, possédait aussi de longues et belles fentes, qui pourraient être interprétées comme des archères si elles ne donnaient pas sur les abrupts, leur rôle défensif étant ainsi annulé (fig. 194).

Quoiqu'il en soit, les fortifications de la couronne anglaise sur le territoire français actuel montrent l'évidence d'une mutation assez précisément datée des années 1180, et d'une évolution rapide dans les formes durant la décennie suivante.

L'archère dans les fortifications royales françaises

Si l'apparition de l'archère dans les fortifications royales anglaises semble bien appartenir à une évolution d'ensemble, il est remarquable que, dans la fortification française, cette apparition coïncide avec la mutation qui affecta les places royales, conduisant à l'adoption du style *philippin*. Philippe Auguste commença-t-il par les fortifications de Paris, Louvre et enceinte urbaine dans les années 1180-1190 ? Ceci est de peu d'importance, en regard de l'immense changement apporté à la conception même de la place fortifiée, dans un corps normatif encore jamais vu.

L'archère est un élément constitutif du système *philippin* ; car celui-ci, basé sur un flanquement régulier des courtines par des tours, sous-entend que chacune des tours puisse battre de ses feux l'approche des courtines. Et, au-delà de cette première fonctionnalité, le système *philippin* présuppose également l'existence

d'une garnison suffisante pour desservir un nombre de postes de tir important, au sein de chacun des organes de flanquement, de manière à assurer une couverture totale des abords.

Il faut très certainement faire preuve ici de discernement : car l'analyse qui précède, relative aux châteaux de la couronne anglaise, ne laisse en aucune manière planer l'illusion d'une invention *ex nihilo* de l'archère par les ingénieurs de Philippe Auguste. De toute façon, le concept en était suffisamment présent dans la fortification antique sur le territoire voire outre-mer dans les conquêtes moyen-orientales, pour que nul ne puisse se prévaloir de son invention.

Mais, en revanche, on peut affirmer que la nouveauté du concept *philippin* fut celle d'un système de pensée intégrateur, où chaque élément défensif avait une place bien définie, dans une logique cartésienne avant la lettre ; en cela, j'aime à l'opposer avec une logique toute différente, bien plus créative, qui fut celle des Plantagenêt exactement à la même époque ; plus créative mais moins cohérente. Château-Gaillard en est vraisemblablement l'exemple le plus manifeste, où les ingénieurs de Richard d'Angleterre plaquèrent la construction la plus sophistiquée au regard des usages architecturaux, sur un plan complètement désuet, hérité des siècles romans.

Le système *philippin* apporta avec lui le recours systématique à l'archère comme élément actif du flanquement, tant perpendiculaire aux murs de la forteresse, c'est-à-dire pratiqué en capitale des tours et dans les courtines, que parallèlement à ceux-ci, c'est-à-dire pratiqué dans les flancs des tours (fig. 310). Sans doute, il fut basé sur une réflexion commune avec celle qui prévalait dans la conception des forteresses outre-mer ; car le flanquement par archères nombreuses, flanquement total serait-on tenté d'affirmer, ne pouvait se concevoir que dans un contexte totalement militarisé rendant possible le garnissage de tous les postes de tir par des servants en nombre suffisant.

Or cette situation fut certainement possible outre-mer, grâce aux énormes garnisons permanentes des ordres chevaleresques ; sans doute le fut-elle, au moins partiellement, sous Philippe Auguste, avec l'embryon d'une armée de métier. Elle ne fut pas en tout cas durable, alors que le concept demeura, tant il était fort au plan des idées, d'une part, au plan de l'ostentation d'autre part.

Car une fortification dotée d'archères nombreuses devint, à compter de cette époque, une fortification redoutable *à priori*, puisqu'inquiétante par sa capacité apparente de défense active. Qui saurait affirmer, de loin, qu'une fente d'archère n'est intérieurement pourvue de son servant (fig. 311) ?

310. FALAISE (Calvados). Archères de l'une des tours de l'enceinte, bâtie sous Philippe Auguste.



310



311

311. NAJAC (Aveyron). Vue d'ensemble du château. Au premier plan, au centre, la tour maîtresse primitive (début XIII^e siècle ?), encadrée par des tours du milieu du XIII^e siècle bâties par Alphonse de Poitiers. Noter la hauteur exceptionnelle des archères dans les tours, constituant une véritable dissuasion face à l'agresseur potentiel.



312. NAJAC (Aveyron). Vue d'une des tours du château, avec ses archères de très grande taille. Cette photo laisse apercevoir, derrière la fente, le subterfuge constructif qui consista à ménager une archère de grande hauteur apparente devant une fenêtre de tir n'y correspondant pas, dans le seul but d'impressionner l'assaillant.

313. HEILIGENSTEIN (Haut-Rhin) : Château de Landsberg. Vue en coupe d'une archère de l'enceinte de la seconde moitié du XIII^e siècle : on distingue à l'arrière-plan la niche accueillant l'ébrasement, et au premier-plan l'ébrasement avec sa plongée.



313

L'archère, élément de dissuasion

L'archère a donc très certainement joué un rôle dissuasif, au-delà de son rôle purement fonctionnel. Dans l'analyse des types présents sur le territoire, ce critère fournit un axe d'analyse important ; d'autant plus important qu'une comparaison rapide entre les productions de ce côté-ci de la Manche, et outre-Manche, prouve qu'une inventivité formelle extraordinaire exista en Angleterre au plan de l'aspect externe, qui n'eut sur notre territoire que peu de répercussions.

On va y revenir en traitant des différents dispositifs relatifs à l'élévation de l'archère, c'est-à-dire aux étriers, croisillons et autres enjolivements dont le rôle fonctionnel est aujourd'hui très certainement surestimé. Mais, quelles que soient les solutions trouvées de part et d'autre de la Manche, le nombre et la lisibilité des fentes externes d'archères furent très certainement deux des éléments les plus ostentatoires de la puissance de la fortification, comme le fut le nombre et la force apparente des tours (fig. 312).

L'archère du XIII^e au XV^e siècle

Il n'y a donc nulle surprise à constater, dans ces conditions, la multiplication de l'usage de l'archère dans toutes les fortifications, petites ou grandes, spécifiquement dans les courtines et les tours d'enceinte. Pour autant, cette multiplication put être différenciée suivant les régions : ainsi les études relatives aux châteaux alsaciens ont-elles montré que l'archère ne fait son apparition dans cette région qu'à compter de la seconde moitié du XIII^e siècle (fig. 313) ; celles relatives à la région lyonnaise, voire à toute la région Rhône-Alpes prouvent que l'archère ne fit là son apparition dans la fortification que dans le dernier quart du XIII^e siècle.

Elle put être également différenciée suivant les contextes : ainsi les fortifications de montagne, naturellement mieux défendues, comme celles de l'Auvergne, des Pyrénées, n'avaient pas nécessité de déployer de tels éléments dans leurs courtines, ceci d'autant plus que les maçonneries y étaient souvent des plus frustes, et peu à même d'accueillir des ouvertures sophistiquées.

Au-delà de ces considérations matérielles ou constructives, le strict rationalisme du constructeur doit être également mis en avant : que signifiait, pour un petit seigneur, de percer



314. BEAUCAIRE (Gers) : Château de Pardaillan. Vue intérieure de la cortine à archères, bâtie avant 1300.

314

courtines et tours d'archères (à supposer qu'il en ait reçu le droit), s'il n'était pas capable de les garnir, et si au demeurant son statut personnel rendait tout emploi de l'illusion d'aspect peu crédible ? La dissuasion n'a de sens que si l'ennemi pense que ses outils peuvent être mis en œuvre ; et le défenseur, *a contrario*, ne cherche à utiliser la dissuasion que s'il a un espoir d'être cru. Pourquoi, dans ces conditions, les petits seigneurs auraient-ils utilisé ce type de dissuasion architecturale ?

Ainsi l'état en matière de présence, ou d'absence d'archères, est-il très variable suivant les régions, les époques, le contexte féodal ; lorsque des archères existent, on peut en tirer des conclusions sur les dates et les écoles, mais, *a contrario*, on ne tirera aucune conclusion de l'absence d'archères. Dans une fortification de second ordre, celles-ci ne s'imposaient pas.

Au plan chronologique, l'utilisation de l'archère est une constante qui traverse les siècles, jusqu'à son remplacement par la canonnière au cours du XV^e siècle, après un passage par le stade intermédiaire de la canonnière-arbalétrière. Pour autant, il serait fallacieux d'affirmer que l'archère fut également présente dans tous les modes de fortification entre les années 1200 et les années 1450. Il est manifeste

que cet usage a été d'autant moins avéré que la fortification était plus résidentielle ; pour s'exprimer différemment, l'archère a été universellement présente dans les parties les moins proches de la résidence, enceintes castrales ou enceintes urbaines, alors qu'elle ne s'affirma guère dans les parties les plus proches de la résidence.

Ainsi, l'archère est de rigueur dans tous les édifices castraux fortement marqués par le système *philippin* le plus pur, ceci durant les années 1200-1350, avec les nuances régionales déjà évoquées. Dans les châteaux à enceintes flanquées de tours, ces dernières sont régulièrement et systématiquement pourvues d'archères (Najac vers 1250 (fig. 311, 312), Bourbon-l'Archambault vers 1270 (fig. 99), Ravel vers 1280 (t. I, fig. 365), Villandraut (t. I, fig. 70), Roquetaillade au début du XIV^e siècle, etc.), et il n'est pas rare de voir également l'archère garnir les courtines, lorsque celles-ci sont libres de bâtiments d'habitation (fig. 314) ; dans les résidences fortifiées de moindre ampleur, l'archère existe également, mais peut se trouver cantonnée aux parties basses (Thermes-d'Armagnac (fig. 75), Lamothe-Gondrin, Sainte-Mère, etc.). Quant aux enceintes urbaines, elles fournissent, de façon aveuglante,



315

315. AIGUES-MORTES (Gard). Vue d'un élément de l'enceinte urbaine bâtie entre 1272 et la fin du XIV^e siècle, de la tour des Bourguignons jusqu'à la porte des Moulins.

la preuve du caractère indispensable de l'archère, s'imposant dans les tours et dans les courtines (Aigues-Mortes, fig. 315, Carcassonne).

Si ce constat se prolonge bien au-delà de 1350 dans l'architecture des enceintes urbaines (voir en particulier l'enceinte d'Avignon, bâtie dans les années 1350-60), au moins jusqu'aux années 1450 où l'archère fut définitivement remplacée par la canonnière, il ne s'exprime pas de façon aussi nette dans l'architecture castrale. Le meilleur exemple en est fourni par deux châteaux clés bâtis à la charnière des années 1400, ceux de la Ferté-Milon et de Pierrefonds, où l'archère est inexistante hors des chemins de ronde : les fenêtres, largement ouvertes dans tours et courtines, les ont remplacées. Cette évolution date de loin, puisqu'on peut la faire remonter jusqu'aux années 1340, où le palais des Papes d'Avignon ne présente quasiment aucune archère hors chemins de ronde, ceci au

bénéfice, une fois encore, des fenêtres. Si celles-ci n'éclairent que parcimonieusement le palais vieux, en revanche elles deviennent d'un impact majeur dans le palais neuf.

La raison de cette évolution est assez simple à entrevoir : à partir du milieu du XIV^e siècle, la tour flanquante joue de plus en plus un rôle résidentiel, et l'archère s'adapte évidemment bien mal à cette fonction. Aussi la fonction défensive se trouve-t-elle cantonnée dans les parties basses, au niveau du fossé, et dans les parties hautes, au niveau du chemin de ronde : on a déjà eu l'occasion d'y insister dans le premier volume, la Bastille Saint-Antoine (t. I, fig. 299) et Tarascon (t. I, fig. 83) en étant les exemples les plus manifestes.

Ainsi l'archère se fait-elle plus rare dans l'environnement castral pendant les années 1350-1450 ; et, postérieurement, elle laisse place à la canonnière.

L'ARCHÈRE AU MOYEN ÂGE A TRAVERS LES TEXTES : ARCHÈRES, ARBALÉTRIÈRES, RAYÈRES

Alors que les monuments apportent la preuve d'une apparition de l'archère dans le dernier quart du XII^e siècle, les textes anciens confirment cette relative nouveauté : les *Gesta Ludovici VII* rapportent le récit d'un siège où "les Turcs, par de petites fenêtres longues et étroites qui sont appelées archères, accablaient les nôtres de lances et de flèches". De même, Guillaume le Breton rapporte qu'en 1186, les murs de Châtillon-sur-Seine furent percés de "fenêtres étroites et longues" afin de lancer des flèches ; l'*Histoire d'Alexandre*, à la même époque, cite le terme d'archère. Il allait devenir courant par la suite ; on le trouve ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, en 1217 dans la relation du siège de Toulouse par l'auteur anonyme de la *Chanson de la Croisade albigeoise* ("arqueirias"). Mais il est intéressant de constater qu'il fut en concurrence avec celui d'arbalétrière, comme s'il existait deux types d'ouvertures adaptées l'une à l'usage de l'arc, l'autre à l'usage de l'arbalète ; dès les années 1170-80, la *Chronique des ducs de Normandie* du moine Benoît rapporte à l'occasion d'un siège que les défenseurs "mult firent arbalèstères, barres, lices, retènemenz". En 1223, un petit seigneur champenois se voyait interdire par le comte de Champagne de fortifier sa maison de fossés et de tours, et de chemins de ronde à archères et arbalétrières ; en 1239, le comte de Montfort interdisait à un de ses vassaux toute archère, toute arbalétrière, tout créneau et tout mantelet de créneau.

Mais, en fait, cette différenciation ne semble pas véritablement correspondre à une distinction typologique : dans ces textes, la redondance entre archères et arbalétrières avait certainement pour but de renforcer l'interdiction. Dans le *Roman de la Rose*, on peut lire, à propos du château où Jalousie enferma le chevalier Bel-Accueil, qu'"as archières tot entor sont arbalèstres a tor" ; on peut citer aussi le devis de construction de château neuf à Beaufort-en-Vallée en 1346, où il est fait mention d'une "archière pour traire arbalèstre". Au demeurant, dans ce même devis, le terme *archière* est employé de façon générique, comme le moderne "meurtrière", pour désigner tout jour en fente. Les comptes royaux emploient alternativement l'un ou l'autre des vocables : en 1302-3, on répare ainsi les archères des murs

d'Aigues-Mortes, alors qu'en 1321 on répare les arbalétrières du château d'Arques-la-Bataille.

Un troisième terme fut souvent employé, cette fois sans connotation avec l'armement utilisé : il s'agit du mot *rayère* qui faisait référence sans doute à la forme de la fente. On trouve ce terme dans les comptes urbains du nord de la France aux XIV^e et XV^e siècles, où il est d'ailleurs remarquable de constater qu'il désigne également des embrasures pour armes à feu, comme on y reviendra.

L'UTILISATION DE L'ARCHÈRE : ARCS, ARBALÈTES

La dénomination, relativement fréquente, des ouvertures de tir sous le nom d'arbalétrières avait certainement un sens : il suffit, pour s'en convaincre, de dépouiller les comptes royaux des XIII^e et XIV^e siècles, comme les inventaires de places-fortes, où d'une façon quasi exclusive sont mentionnées, comme armes de défense approvisionnées ou stockées, des arbalètes, qu'elles soient à un pied ou à étrier, à deux pieds, à poulie ou hausseped, à tour. Ce constat vaut tout autant pour les places-fortes royales françaises, que pour les places-fortes royales anglaises ; il est, au demeurant, totalement conforté par les résultats de fouilles menées depuis des années, qui révèlent toutes sortes de carreaux d'arbalète tant à l'intérieur des places que dans les fossés. La lecture du récit de la *Chanson de la croisade albigeoise* est de ce point de vue instructive : elle mentionne de façon quasi exclusive les arbalétriers, les arbalètes et les carreaux envoyés depuis les créneaux des forteresses, et, lorsqu'est signalé l'usage d'arcs, référence est faite à des arcs turcs (petits arcs très maniables) (fig. 316). Jusqu'au fameux règlement édicté en 1347 par Hugues de Cardaillac pour son château de Bioule et la ville de Montauban : le seigneur et capitaine de guerre y ordonne de tirer successivement de l'arbalète à tour, puis de l'arbalète à deux pieds et manivelle, enfin de l'arbalète à un pied et à croc, chaque tour étant munie d'une espingole (petite catapulte, ou plus vraisemblablement grosse arbalète fixe à tour), d'une arbalète à tour ou d'une arbalète à deux pieds et manivelle, de deux arbalètes à un pied et à croc, de bassins de chaux, de pierres et de frondes, enfin de deux canons dont il est recommandé de se servir...

preul e sage e bonne fame. Su
cure se auoit non. ayout
lentement honnorable
en cel lieu



316

316. MINIATURE REPRÉSENTANT LE SIÈGE DE THARSE PAR LES CROISÉS (XIII^e siècle). Noter la présence des archers arabes, dotés de leurs arcs "turcs". (Cl. Bibl. Nat.).

pour la défense rapprochée, au même titre que les pierres et la chaux ! (fig. 317)

Il n'est pas inutile d'insister fortement sur ce constat : car, au vu des comptes, des inventaires, règlements, voire des fouilles, il semble bien que le terme d'arbalétrière aurait été nettement mieux adapté que celui d'archère au contexte de la défense active des fortifications. Certes, l'on ne peut exclure que les garnisons aient été dotées d'arcs ; mais on sait qu'en

France au moins, cette arme avait moins la faveur qu'elle ne l'avait dans les armées anglaises. Au demeurant, le "longbow", ou grand arc anglais, si redoutable durant la guerre de Cent Ans, était d'un usage particulier : les corps d'archers l'utilisaient en tir à la volée (avec un angle de tir de 45° par rapport à l'horizontale), faisant tomber des pluies de flèches sur leurs ennemis. Ceci n'était pas le contexte d'utilisation à l'intérieur de la fortification, et encore moins dans les archères : un tir à la volée n'avait aucune efficacité s'il était isolé.

L'utilisation des archères ne se conçoit qu'en tir tendu, en tir au but, avec des trajectoires courtes les plus rectilignes possible, ce qui était possible jusqu'à une centaine de mètres ; dès lors, l'arbalète semble bien avoir été l'arme la plus idoine, car elle permettait des tirs extrêmement tendus. La difficulté de chargement de l'arme n'entraînait aucun inconvénient majeur, puisque ce rechargement pouvait s'effectuer à l'abri ; elle n'avait de conséquences que sur le rythme du tir, ce qui a fait supposer à certains auteurs qu'elle était utilisée concurremment à l'arc, l'archer tirant pendant que l'arbalétrier rechargeait son arme.

En revanche, le maniement même de l'arbalète rendait plus difficile son usage pour des tirs fortement plongeants ; dans cette position, le maintien du carreau dans son alvéole de lancement était problématique, malgré les dispositifs de retenue de celui-ci par des lames élastiques l'appuyant dans l'alvéole. Mais les archères à très forte plongée, comme celles de Najac, ont été en définitive assez rares.

317

317. MINIATURE DE SIÈGE AU XV^e SIÈCLE. Les tours sont garnies de hords et de mâchicoulis. Les assiégés se défendent à l'aide d'arcs, d'arbalètes ; noter l'arbalète à tour en cours de rechargement dans le camp des assiégés, armés essentiellement d'arcs. (Cl. Bibl. Nat.).



LES TROIS CRITÈRES DE QUALIFICATION DE L'ARCHÈRE

Il est temps d'entrer dans l'analyse des archères, éléments d'architecture, pour tenter d'évaluer les évolutions qui purent se produire, les familles conceptuelles qui s'imposèrent, et pour en tirer d'éventuelles conclusions quant à l'usage lui-même.

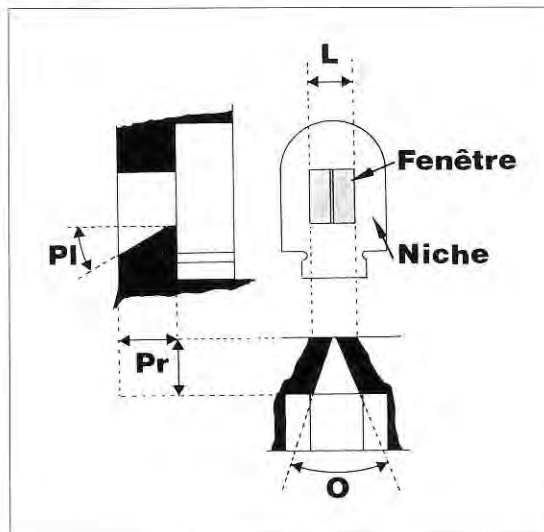
Pour ce faire, on peut qualifier l'archère par trois critères (fig. 318) : ses ébrasements, interne et externe, qui déterminent l'accessibilité de l'embrasure et le champ de tir horizontal ; sa coupe verticale, et tout particulièrement sa plongée, qui détermine le champ de tir vertical ; enfin son élévation externe, avec les dispositifs de facilitation du tir que furent les étriers et les croisillons.

Les éléments de l'archère

Le cœur de l'archère est formé par ce que l'on appellera ici l'ébrasement interne. Celui-ci se présente en plan comme un triangle évidé dans la maçonnerie. Il débouche sur l'extérieur par une fente, qui peut être évasée dans des cas fort rares. Vers l'intérieur, cet ébrasement forme en général une fenêtre de tir qui peut être pratiquée dans le mur de la pièce, ou au contraire à l'intérieur d'une niche. Cette fenêtre de tir est le plus souvent apparente, dans la mesure où elle se traduit par une baie de formes diverses, pouvant être dotée d'une allège (ou appui) ; il arrive néanmoins qu'il faille introduire le concept de fenêtre de tir fictive, lorsque l'ébrasement était directement accessible par le tireur qui avait la faculté de s'y introduire.

Paramètres de caractérisation de l'ébrasement triangulaire

On peut caractériser l'ébrasement d'une archère à ébrasement triangulaire par plusieurs paramètres ; les plus représentatifs sont l'angle au sommet, ou angle de tir, et la hauteur du triangle, c'est-à-dire l'épaisseur du mur percé de l'ébrasement (profondeur). Un autre paramètre pourrait pu être la base du triangle, c'est-à-dire la largeur de la fenêtre de tir ; mais on s'aperçoit que cette largeur a été assez homogène dans toutes les fortifications, pouvant aller d'une quarantaine de centimètres jusqu'au mètre, la plus grande fréquence se situant dans



318. VOCABULAIRE DE L'ARCHÈRE. L : Largeur de la fenêtre de tir. O : Ouverture. Pr : Profondeur de l'ébrasement. Pl : Plongée.

une fourchette comprise entre soixante et quatre-vingt-dix centimètres. Il est désormais prouvé par des expériences en vraie grandeur que les tireurs n'engageaient pas l'arme dans la fenêtre de tir ; cependant, la largeur semble bien avoir été déterminée par une cohérence avec l'envergure de l'arbalète, de l'ordre de soixante-dix centimètres.

Il arrive que la fenêtre de tir soit plus large que le mètre ; mais, dans ce cas, les ébrasements ainsi fortement ouverts ont pour origine l'accessibilité pour le tireur, comme à Blandy-Tours, Château-Thierry ou Aigues-Mortes (Tour de Constance). Il faut alors, comme on l'a indiqué plus haut, introduire le concept de fenêtre de tir fictive.

Si l'on revient aux deux paramètres décrits plus haut, l'angle théorique de tir, premier d'entre eux, indique l'ouverture de l'archère ; le second indique sa profondeur. On peut fournir la "note" d'une archère grâce au rapport de l'un par l'autre, en degrés par mètre ; j'appellerai ce paramètre l'*ouverture pondérée*. Il fournit une bonne référence, l'examen de très nombreuses archères prouvant que la profondeur optimale de l'ébrasement se situait aux alentours d'un mètre : l'*ouverture pondérée* coïncide, pour une telle profondeur, avec l'ouverture réelle. Dès lors que la profondeur croît à ouverture constante, l'*ouverture pondérée* décroît, fournissant un indice sur la plus grande difficulté de tir, et vice-versa. On peut facilement se rendre compte que, plus ce paramètre est faible, plus l'archère est monodirectionnelle, sans couverture ; à l'inverse, plus il est important, plus la couverture de l'archère est appréciable, mais plus en revanche le mur est affaibli.

L'ARCHÈRE DANS LES ANNÉES 1180-1250

Dès les premières années d'apparition et de multiplication des archères se firent jour deux tendances assez différentes en matière d'ébrasements, quant aux angles de tir offerts. Toutes deux furent liées à des sphères de maîtrise d'ouvrage bien différenciées, puisqu'il s'agissait des couronnes française et anglaise.

LE SYSTÈME PHILIPPIEN

Ce système se caractérise essentiellement par l'adoption d'archères à ébrasements peu ouverts, ménagés dans l'épaisseur entière du mur. Il mérite sa qualification du fait de son évidente connexion avec les éléments normatifs de la fortification *philippienne* décrite dans le précédent volume.

Ébrasements triangulaires à ouvertures pondérées inférieures à vingt degrés par mètre

Ce type (fig. 319) s'apparente conceptuellement aux jours pratiqués de façon très courante dans les édifices antérieurs au XIII^e siècle, voire à certaines fenêtres, comme celles de la tour-résidence de Châtillon-Coligny dans les années 1180. Il en a les avantages, tout spécialement la fragilisation minimale de la muraille : l'ébrasement triangulaire n'exige de percer le mur que de façon progressive, et permet, dans les chocs frontaux, de présenter un volume de maçonnerie cohérent et bien résistant. Mais il en a aussi l'inconvénient évident : celui de n'offrir qu'un faible angle de tir. Pour une archère percée dans un mur de deux à trois mètres, ce qui est courant, l'angle théorique n'est que d'une vingtaine de degrés, et se réduit à une quinzaine de degrés pour des épaisseurs plus importantes ; autant dire que le tir était pratiquement monodirectionnel, dans l'axe de l'ébrasement.

Si l'on considère les *ouvertures pondérées*, les valeurs sont extrêmement faibles : les archères pratiquées dans les tours ont en général des *ouvertures pondérées* de l'ordre de dix degrés par mètre. Souvent elles sont d'ailleurs inférieures à cette valeur : dès que les murs atteignaient des épaisseurs de trois mètres, l'*ouverture pondérée*

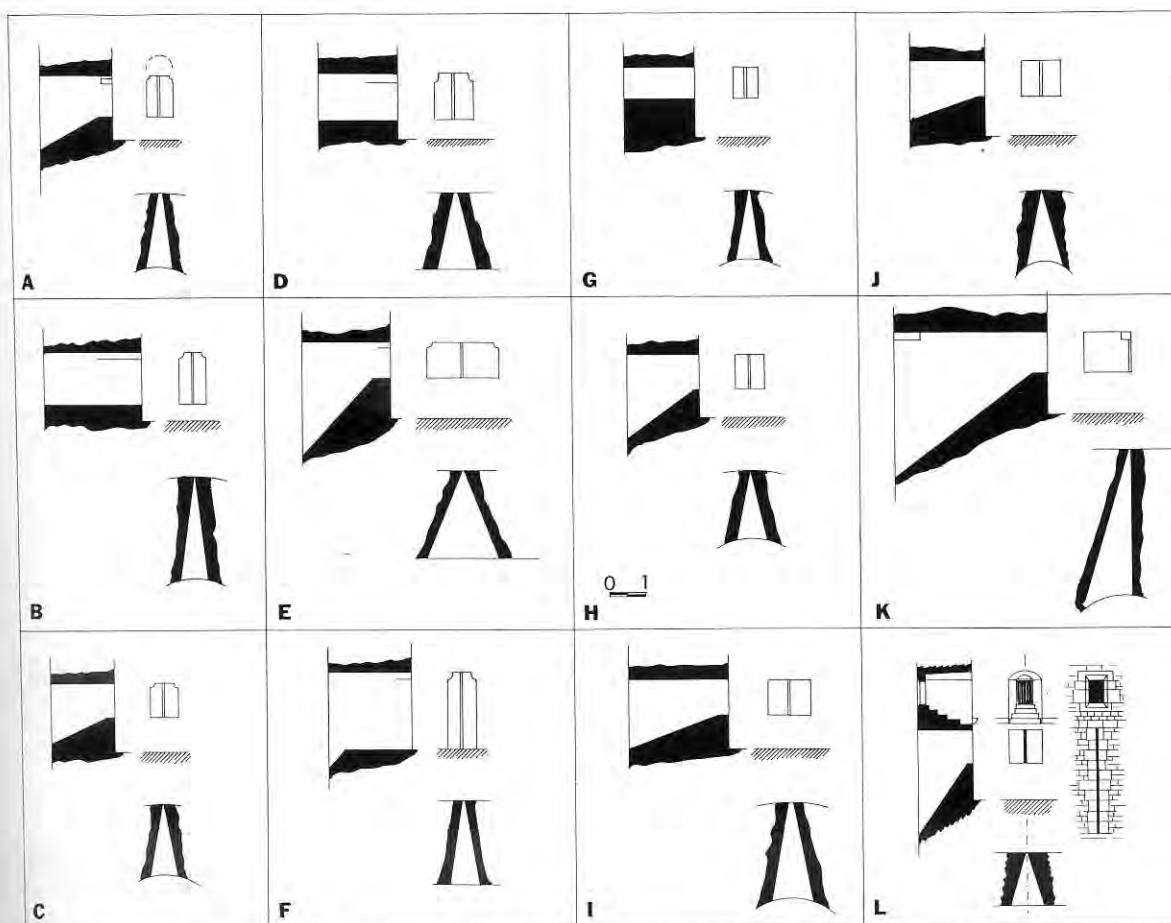
descendait à cinq-sept degrés par mètre. Lorsqu'il existait des archères pratiquées dans les courtines, l'*ouverture pondérée* pouvait monter à des valeurs plus proches de vingt degrés par mètre, comme à Cambrai ; mais elle demeure toujours inférieure à ce seuil.

Il est vraisemblable que l'avantage de la solidité a prévalu pour que les ingénieurs de Philippe Auguste rendent systématique l'usage de ce type de plan dans toutes les fortifications bâties sous son règne, qu'il s'agisse des châteaux (Le Louvre, Yèvre-le-Châtel, Péronne, Dourdan, Montreuil-sur-Mer, Chinon, Falaise, Montlhéry, etc.) ou des enceintes urbaines (Paris, La Ferté-Milon) (fig. 310).

La faible ouverture de l'ébrasement était, d'une certaine façon, compensée par la disposition régulière des archères dans les murs des tours, décalées de niveau à niveau pour assurer un chevauchement des zones de visée. Mais, pour autant, il est tout à fait improbable qu'à l'aide des seules archères percées dans les étages, une couverture totale à 180° ait pu être effective : il fallait, pour cela, l'appoint des archères et créneaux du chemin de ronde.

Ce modèle diffusa d'une façon extrêmement rapide à partir de son introduction dans les années 1180-90 (Le Louvre, Paris-enceinte urbaine), dans toutes les régions soumises à une influence royale française forte, soit directe (fortifications royales), soit indirecte (fortifications de princes de la maison royale, ou de la cour de France). Ainsi, dès la première moitié du XIII^e siècle, toutes les fortifications champenoises, comtales ou non, étaient pourvues de telles archères (Provins, Château-Thierry, Oulchy, Nesles, Braine, Crécy, Montaignillon) ; de la même façon le Valois (Passy), la Picardie (Coucy, Saint-Gobain), le Nord (Boulogne, Cambrai), le Gâtinais (Mez-le-Maréchal), la Touraine (Le Grand-Pressigny, Mennetou-sur-Cher), le pays de Dreux (Guainville) (fig. 321), le Berry (Mehun-sur-Yèvre), le Nivernais (Rozemont) ; les possessions des comtes de Dreux (Dreux, Saint-Aubin-du-Cormier, Fougères) (fig. 320). Même dans les régions ainsi soumises, de près ou de loin, à l'influence royale française, le recours à l'archère à ébrasement triangulaire peu ouvert restait néanmoins conditionné par l'utilisation du système *philippien*, essentiellement les tours de flanquement circulaire.

L'archère à ébrasement triangulaire profond et peu ouvert resta de règle dans la fortification royale française au-delà du règne



319

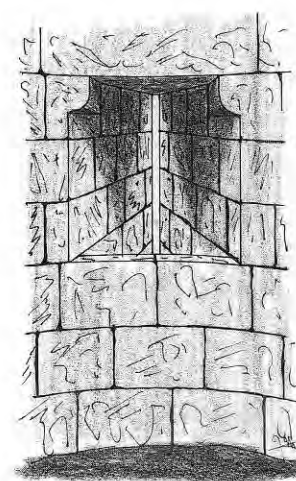
de Philippe Auguste pendant les trois premiers quarts du XIII^e siècle ; elle marque profondément les constructions de Louis IX (Angers, Carcassonne (enceinte extérieure), Aigues-Mortes), voire encore celles commencées sous Louis IX et achevées sous Philippe IV le Bel.

Le gain en ouverture pondérée dans l'ébrasement triangulaire sans niche

Mais, pour obtenir des angles d'ouverture plus ouverts, la solution put être différente : ne serait-ce que dans le cas des murs peu épais, qui fournissaient une *ouverture pondérée* naturellement plus élevée. On le constate dans un château comme Selles à Cambrai : bien que les archères y aient exactement la même structure dans les tours et dans les courtines desservies par des gaines de circulation, les relevés effectués par V. MOTTE permettent de différencier les deux types, ne serait-ce que du fait de l'épaisseur différente des murs. Ainsi les

archères des tours ont des angles d'ouverture de dix-neuf à vingt-quatre degrés, pour une profondeur de trois mètres cinquante, conduisant à des *ouvertures pondérées* de cinq à sept degrés par mètre ; les archères des gaines ont des angles d'ouverture de trente-trois à quarante-six degrés d'ouverture, pour des épaisseurs de mur de deux mètres soixante, donnant des *ouvertures pondérées* de treize à dix huit degrés par mètre.

Dans les fortifications marquées par le système *philippin*, cette ouverture resta relativement marginale. À l'enceinte de la basse-cour de Coucy, les ébrasements sans appuis permettaient au tireur de prendre position à l'intérieur de ceux-ci ; l'ouverture est de trente deux degrés, pour une profondeur globale de deux mètres quarante (fig. 336). On ne peut guère utiliser le paramètre de l'*ouverture pondérée* dans ce cas, comme dans les suivants : l'accessibilité de l'ébrasement empêche de localiser exactement la fenêtre de tir.



320

319. ARCHÈRES DU SYSTÈME PHILIPPIEN. A : Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). B : Nesles (Aisne). C, D : Provins (Seine-et-Marne). E : Cambrai (Nord). F : Mehun-sur-Yèvre (Cher). G : Provins (Seine-et-Marne). M : Bazoches (Aisne). I, J : Provins (Seine-et-Marne). K : Cambrai (Nord). L : Uchaux (Vaucluse).

320. PROVINS (Seine-et-Marne). Vue perspective d'une archère des années 1230, typique de l'archère à ébrasement triangulaire philippin.

Caractéristiques générales des fenêtres de tir et des fentes

On ne s'étendra pas trop avant sur ces critères, pour y revenir plus loin, dans les statistiques consacrées aux formes des archères. Retenons cependant, afin de fixer l'image de l'archère *philippienne*, qu'elle est dotée d'une fente simple, sans dispositifs d'aide à la visée d'aucune sorte ; ce n'est que dans les années 1250 qu'apparaîtront les étriers dans ce système.

La fente peut être de longueur assez diverse : variant en général entre un et deux mètres, elle peut être plus longue en fonction de la plongée de l'ébrasement ; cependant, il est très rare, dans le système *philippien* classique, que la fente soit supérieure à deux mètres, l'utilisation de la base de la fente étant sans doute quasi impossible pour des plongées trop importantes.

L'ébrasement put être ou non doté d'une plongée ; on verra plus loin que ce fut le cas le plus fréquent, mais que l'on ne saurait lui attribuer une écrasante suprématie. Sans doute faut-il voir, ici encore, l'effet d'un certain pragmatisme de la part des constructeurs quant à la faculté d'utiliser cette plongée. Enfin, la fenêtre de tir fut le plus souvent matérialisée horizontalement par une allège, qui ne peut être assimilée à un appui de facilitation du tir (fig. 321).

321. GUAINVILLE (Eure-et-Loir). Le Vieux Château. Vue des archères à plongée et allège de l'une des tours bâties sans doute au XIII^e siècle.



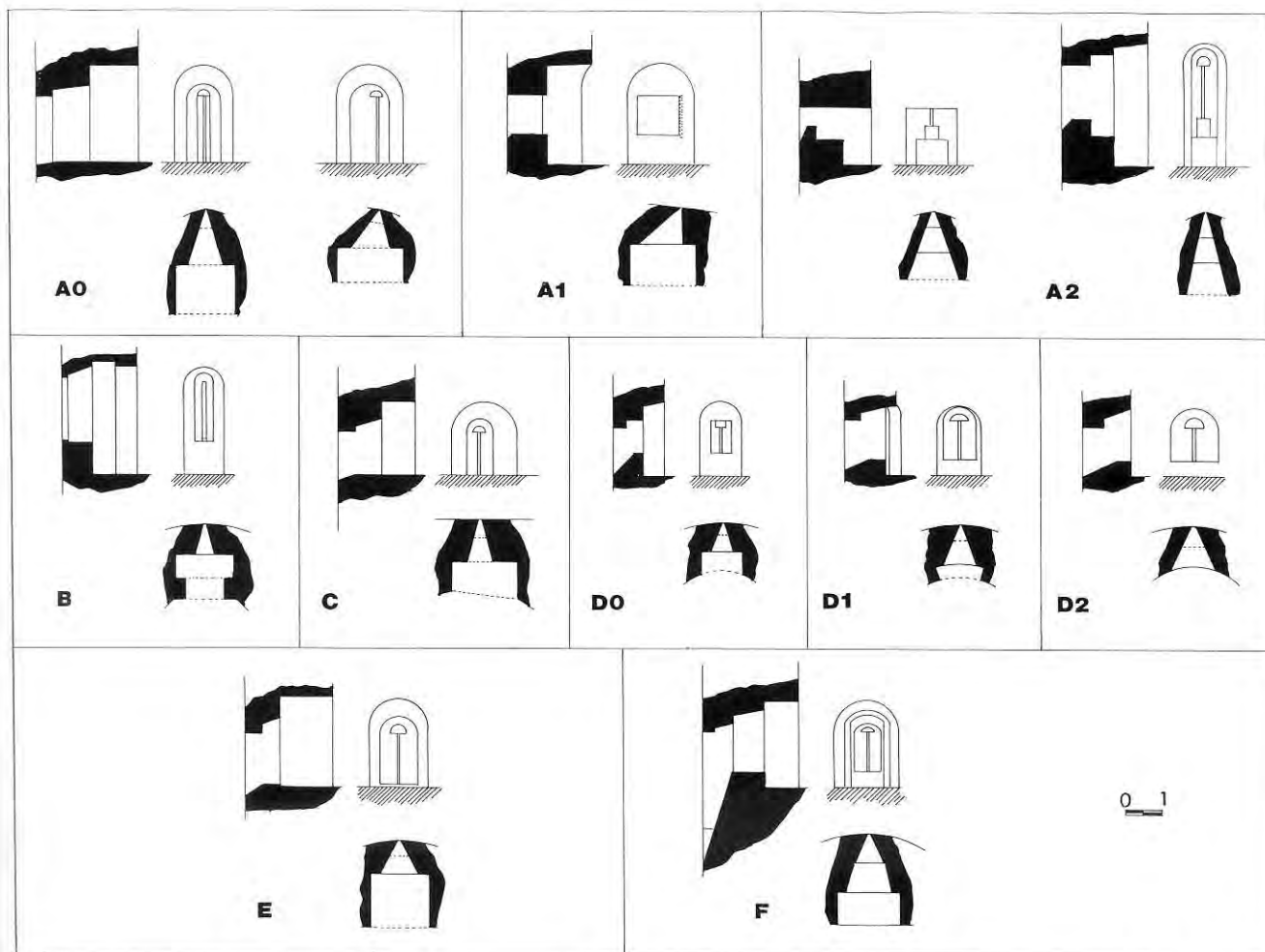
LA FAMILLE PLANTAGENËT

Peut-on, à l'identique de la fortification royale française, parler de "système" Plantagenêt ? Sans doute pas, dans la mesure où il ne semble pas avoir existé un corps normatif aussi formellement érigé en système dans les fortifications de l'aire Plantagenêt, à vrai dire mouvante, dans les années charnière entre le XII^e et le XIII^e siècle. Néanmoins, il existe un courant extrêmement net, fort apparent dès lors que l'on étudie toute une série d'édifices ligériens et poitevins, qui peut être attribué aux rois Henri II (dernière décennie de son règne), Richard I^{er} et Jean sans Terre. Il se caractérise essentiellement, exactement à l'inverse du système *philippien*, par une recherche de l'ouverture des ébrasements.

Ouvertures pondérées supérieures à vingt degrés par mètre : la solution des niches

Si l'on cherche la comparaison avec les fenêtres, cette seconde famille (fig. 322) s'assimile aux fenêtres à mur de parement fermant une embrasure largement conçue, alors que la première famille s'assimilait aux jours sous voussure. La seconde famille privilégia l'angle et la couverture de tir par rapport à la solidité de l'ouvrage : en effet, pour augmenter, à largeur de fenêtre de tir égale, l'angle de tir, la surveillance et la couverture, la seule façon était de diminuer artificiellement l'épaisseur du mur en ménageant dans celui-ci une niche desservant l'archère.

Il est manifeste que cette famille s'est traduite au premier chef dans les fortifications de la couronne anglaise sur le territoire, mais aussi outre-Manche : ainsi le château de Douvres, dont l'essentiel remonte aux années 1180-90, présente des archères de ce type ; Framlingham, réputé comme l'un des tous premiers à adopter l'archère outre-Manche, dans la même décennie, possède des archères à deux ébrasements triangulaires peu profonds sous niche plein cintre. À la Tour de Londres, la Bell Tower, datée des années 1190, possède des archères sous niche en berceau brisé. De ce côté-ci de la Manche, les tours rectangulaires de l'enceinte de Gisors présentent des archères manifestement identiques à celles de Douvres, datables des mêmes années (fig. 323) ; Château-sur-Epte conserve également une archère sous



322

niche tout à fait comparable (fig. 308). On peut considérer aussi comme telles les archères de la tour-résidence double de Niort.

À la fin de la décennie 1180, voire au début de la décennie suivante, la tour du Diable de Gisors (fig. 309), comme la tour du Moulin de Chinon prouvent la persistance de cette formule, extrêmement différente dans sa philosophie de la formule adoptée dans les châteaux philippiens. Les niches de tir fournissaient dans ces ouvrages le moyen pour les tireurs d'agrandir leur angle de vue, de se rapprocher de la fente de tir, enfin d'ajuster plus facilement d'éventuelles cibles. Il est probable que l'on peut reconnaître à Chinon, dans le front Est du château du Milieu (fig. 324), mais aussi dans les tours circulaires de l'enceinte du fort du Coudray, des archères de la même époque (années 1190-1205) ; en effet, ces ébrasements triangulaires sous niche plein cintre d'une ouverture de trente et un degrés, pour une épaisseur de plus d'un mètre (*ouverture pondérée*

323



323. GISORS (Eure). Vue d'une archère double sous niche plein cintre, datable des années 1180.

324. CHINON (Indre-et-Loire). Vue d'une archère du château du Milieu, des années 1190-1205.

322. ARCHÈRES SOUS NICHES DE LA FAMILLE PLANTAGENÈT. A 0, 1, 2 : Loches (Indre-et-Loire). B : Chinon (Indre-et-Loire). C : Chinon (Indre-et-Loire). D 0, 1, 2 : Gisors (Eure), Tour du Diable. E : Vendôme (Loir-et-Cher). F : Conches (Eure).

324



325. VENDÔME (Loir-et-Cher). Vue d'une des tours de l'enceinte castrale, attribuable à la fin du XII^e siècle.



325

326. LOCHES (Indre-et-Loire). Archères à étrier semi-circulaire d'une des tours en amande, attribuée aux années 1190-1205.



326

de vingt-six degrés par mètre) ne peuvent être qu'antérieures à celles produites dans les tours philippiennes du château, dotées d'ébrasements profonds à l'ouverture pondérée de quatre à cinq degrés par mètre parfaitement reconnaissables.

La différence avec les archères courantes à la même époque dans la fortification philippienne est considérable : à Framlingham, avec une ouverture de soixante-sept degrés, et une profondeur de moins d'un mètre, l'ouverture pondérée est de près de quatre-vingts degrés par mètre, à comparer avec les dix à vingt degrés par mètre des fortifications royales françaises ! Les archères de la tour du Diable de Gisors, des années 1180-90, possèdent des ouvertures pondérées plus modestes, de trente-cinq à quarante-cinq degrés par mètre.

Les régions ligériennes utilisèrent ce type à partir de la fin du XII^e siècle de façon courante, comme le prouvent les archères des tours en amande de Loches récemment attribuées, à très juste titre, par Marcel Deyres au tout début du XIII^e siècle, sous Richard I^{er} (ouvertures pondérées de vingt à quarante-trois degrés par mètre), ainsi que celles de la tour circulaire de Montrichard (fig. 331) qui peut dater de la même époque. Le château de Vendôme offre une série superbe de tours dotées de telles archères, également attribuables à cette période (fig. 325). Peut-être, en Normandie, la tour à talus angevin présente au château de Conches pourrait-elle dater de cette charnière entre XII^e et XIII^e siècles ; en tout cas, son talutage révèle une influence certaine des traditions Plantagenêt (t. I, fig. 376).

Niches, fenêtres de tir et fentes : l'apparition en France de la fente à étrier

La famille qui vient d'être décrite est reconnaissable par la remarquable similitude formelle de ses productions. Les niches y sont, de façon systématique, en plein cintre ; les fenêtres de tir, qui peuvent être dotées d'une allège, ou ne l'être pas, sont très souvent elles-mêmes couvertes de voûtures en berceau. Quant aux fentes de tir, elles sont généralement simples, de longueurs équivalentes à celles des fortifications philippiennes ; mais on voit apparaître à Loches des étriers à la base des fentes de tir, de forme semi-circulaire (fig. 326), de

même qu'à la tour circulaire de Montrichard (fig. 331) où ils sont triangulaires. La datation de l'apparition de ce genre de dispositifs de facilitation du tir en plongée peut être ainsi fixée au tout début du XIII^e siècle sur le territoire français ; on aura l'occasion d'y revenir.

Le gain en ouverture pondérée dans l'ébrasement triangulaire sans niche

Les fortifications recensées purent utiliser des ébrasements sans niches, mais de façon moins déterminante. On en trouve ainsi dans les tours en amande de Loches, ainsi qu'à la tour du Diable de Gisors, toutes deux attribuables à l'extrême fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle. Contrairement aux archères du système *philippin*, les ouvertures y sont d'emblée importantes : de vingt-sept à quarante degrés à Loches, de cinquante à Chinon. Compte-tenu des épaisseurs de mur, les *ouvertures pondérées* y varient entre dix-huit et trente-sept, valeurs tout à fait satisfaisantes.

De telles formes s'expliquent du fait de l'épaisseur relativement modique des murs : dans ces deux sites, on a utilisé de façon privilégiée l'ébrasement sans niche à l'étage supérieur, celui qui possédait les murs les plus minces. On retrouve ici une constatation effectuée dans le système *philippin* : dès lors que le mur est peu épais, les ouvertures peuvent augmenter. Mais la famille Plantagenêt utilisa cette possibilité en ouvrant les ébrasements sans niche exactement à l'identique de ceux pratiqués sous niches : on en trouve la confirmation au château plus tardif (campagnes étalées sur les quarante premières années du XIII^e siècle) du Coudray-Salbart où deux courtines, entre la tour du Portal et celle du Moulin, et entre cette dernière et la Grosse tour, sont dotées de telles archères (fig. 328). Les ouvertures y sont de quarante-cinq à cinquante degrés (relevés de M.-P. Baudry), et offrent des *ouvertures pondérées* de quarante à cinquante degrés par mètre, tout à fait équivalentes à celles des archères sous niches. On ne retiendra évidemment pas à ce titre, dans le même édifice, les archères *philippiennes* du premier étage de la tour de Bois-Berthier : sans que l'on comprenne la raison de leur présence en ce site, elles y mettent parfaitement en exergue la différence totale de philosophie entre le système *philippin* et la famille Plantagenêt.



327. BRESSUIRE (Vendée). Archères à niche de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle.

Dans la même zone d'influence, le château de Bressuire présente des archères de type similaire (fig. 327) ; le château d'Harcourt à Chauvigny en est pourvu également. On peut citer le château de Châlus, fatal à Richard I^{er} ; ceux de Crozant, de Vouvant. Ces édifices sont moins précisément datés, mais peuvent être attribués en toute certitude à la première moitié du XIII^e siècle.

L'apparition en France des fentes à croisillons

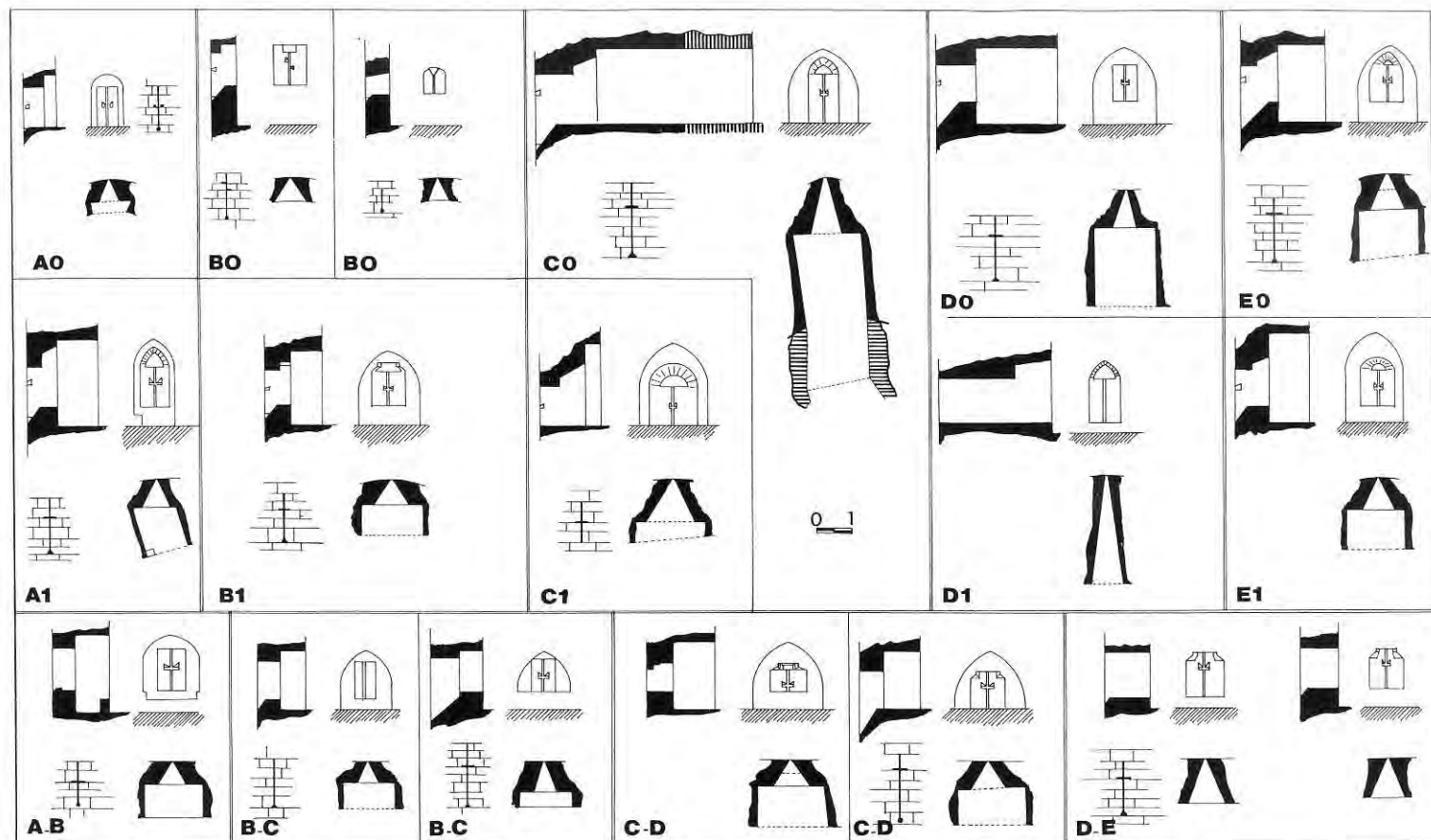
C'est en Poitou que deux châteaux hors du commun, ceux de Parthenay et du Coudray-Salbart, étroitement liés à la couronne anglaise, viennent apporter un nouveau développement de la famille Plantagenêt, qui mérite dès lors plutôt le qualificatif de poitevine. Dans les quarante premières années du XIII^e siècle, ces deux châteaux qui furent des chantiers ouverts en permanence, comme le prouve l'évolution de leurs plans, offrent la plus remarquable série d'archères à ébrasements triangulaires de faible profondeur desservis par des niches de tir. La récente étude de Marie-Pierre BAUDRY permet de situer très exactement leur place dans l'évolution de la famille Plantagenêt.

Les caractéristiques en sont comparables à celles développées dès la dernière décennie du siècle ; mais les constructeurs y ont pratiqué des ouvertures les plus grandes possibles (de vingt à soixante degrés), et la faible profondeur des fenêtres de tir a permis d'obtenir des ouvertures

pondérées variant entre dix-neuf et quatre-vingt-quatre degrés par mètre, avec une moyenne de soixante.

La forme, en revanche, marque une nette évolution par rapport à leurs devancières : le berceau brisé, et les voussures de même dessin, sont quasiment de règle si ce n'est pour les archères de la tour avortée qui a précédé la Grosse tour, en plein cintre légèrement segmentaire, archères qui peuvent être certainement considérées comme les plus anciennes du site (début du XIII^e siècle) (fig. 328). Mais la caractéristique majeure de ces deux sites est de fournir pour la première fois sur le territoire l'exemple d'archères à croisillons horizontaux et étriers ; on a vu que les étriers apparaissent à Loches dès la dernière décennie du XII^e siècle ou quelques années plus tard (fig. 326). Le Coudray-Salbart et Parthenay se sont très certainement inspirés du château royal (dont ils ont d'ailleurs repris les plans en amande), mais ont ajouté les croisillons de visée donnant aux fentes de tir l'aspect cruciforme dès la première phase de construction, soit dans les deux

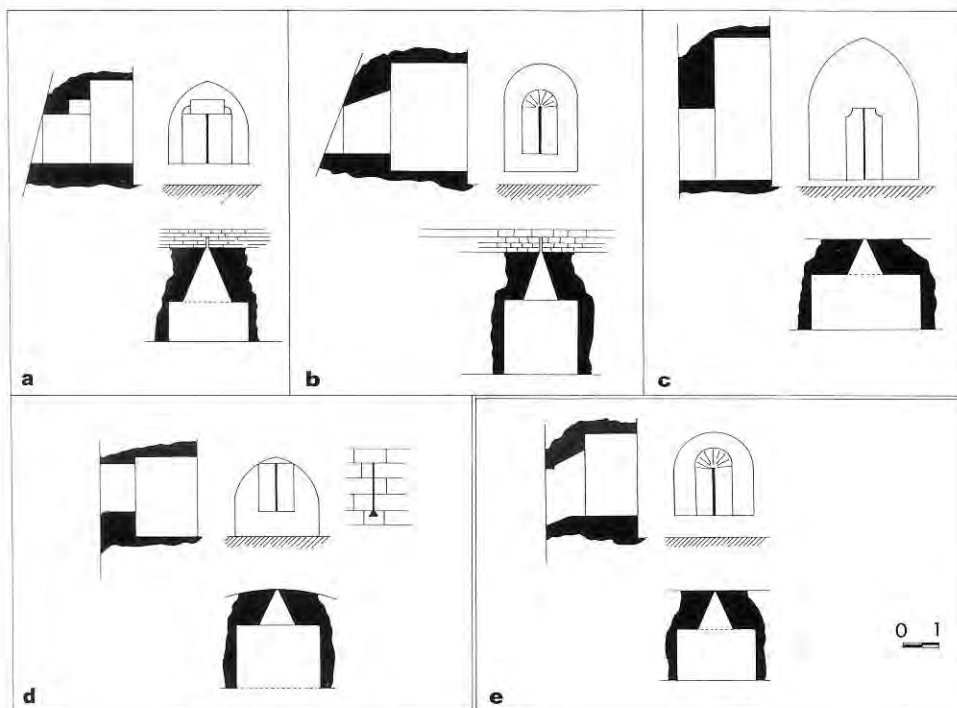
328. ÉCHIRÉ (Deux-Sèvres) : Archères du Coudray-Salbart, d'après M.-P. Baudry. A 0 : Grosse Tour, premier niveau (première campagne). A 1 : Grosse Tour, second niveau (seconde campagne). A-B : Courtine Grosse Tour-Saint-Michel. B 0, B 1 : Tour Saint-Michel. B-C : Courtine Tour Saint-Michel-Tour Double. C 0, C 1 : Tour Double. C-D : Courtine Tour Double-Tour de Bois-Berthier. D 0 : Tour de Bois-Berthier, premier niveau. D 1 : Tour de Bois-Berthier, second niveau. D-E : Courtine Tour du Portal-Tour du Moulin. E 0, E 1 : Tour du Moulin.





329

329. ÉCHIRÉ (Deux-Sèvres) : Château du Coudray-Salbart. Archère à étrier et croisillon horizontal.



330

330. ARCHERES DE TERRE SAINTE (d'après P.Deschamps). a, b, c, d : Krak des Chevaliers (Homs-Syrie), Graine du talus, Tour 10, Tour 5. e : Chastel-Blanc.

premières décennies du XIII^e siècle (fig. 329). On peut vraisemblablement identifier, dans la tour du Châtelet de Parthenay, la forme la plus archaïque de ce type d'archères à croisillons, révélée par Albéric VERDON.

dernier, repris au présent siècle par ENLART, DESCHAMPS, puis par les auteurs qui leur ont succédé. On a déjà évoqué ce débat à propos du flanquement, il est bon d'y revenir à propos des archères.

LA QUESTION DES ORIGINES DES DEUX FAMILLES

Il est en France, depuis quelques décennies, un débat toujours ouvert sur la question des origines des innovations architecturales qui marquèrent le territoire : sont-elles dues à l'influence des constructions des Croisés au Moyen-Orient ? Ce débat remonte haut, puisque déjà G. REY le soulevait au siècle

L'influence des constructions du Moyen-Orient : mythe ou réalité ? (fig. 330).

La formulation de ces questions repose sur la conjonction entre un fait historique et un sophisme dû à l'érection en vérité d'une analyse monumentale bien particulière. Le fait historique, d'une grande évidence pour qui a parcouru un tant soit peu les régions bordant la Méditerranée, est celui de l'existence dans tous

les pays marqués par la présence romaine puis byzantine, d'une continuité dans les concepts de fortification, continuité qui ne se retrouve nullement dans le monde féodal nord-européen. Si l'on excepte l'Espagne, la France et l'Italie, toute trois marquées par la non appartenance à l'Empire byzantin, l'ensemble des régions bordant la Méditerranée présentent tout au long du premier millénaire des fortifications à tours et à archères dont les Arabes ne manquèrent pas de faire leur profit dans leur conquête progressive. Il existait donc un substrat architectural non négligeable, à l'arrivée des Croisés : que l'on songe seulement à l'enceinte extraordinaire d'Antioche, qui dut en impressionner plus d'un.

Le sophisme prend son origine dans les analyses architecturales effectués par REY, puis surtout après lui par P. DESCHAMPS. En particulier, la fameuse étude, exhaustive et remarquable, du Krak des Chevaliers par ce dernier auteur, si elle se révèle d'un extraordinaire apport pour la distinction des campagnes de construction, interprète les sources historiques pour les dater avec un *a priori* qui n'est pas neutre : cet *a priori* est, tout simplement, que les Croisés, au contact de la Terre Sainte, ont développé une architecture en avance sur celle des pays dont ils étaient issus.

Lorsque l'on progresse dans la littérature consacrée aux fortifications de cette époque, on s'aperçoit que la totalité des auteurs, influencés par le fait historique, ont pratiqué le sophisme en érigeant l'analyse monumentale en... fait historique. Or une récente étude de Th. BILLER consacrée à Beauvoir, château des Hospitaliers, a montré combien une analyse plus raisonnée, donnant un poids égal aux chroniques arabes et franques, permet de recadrer les datations sans *a priori* : cette étude a permis de proposer une nouvelle date pour l'érection du noyau fortifié du Krak, de près d'un demi-siècle postérieure à celle avancée par P. DESCHAMPS.

À la lumière de cette nouvelle et courageuse interprétation, on est amené à revoir, d'un coup d'un seul, tout le système de datation des ouvrages de Terre Sainte, malheureusement basé sur une comparaison presque exclusive avec le Krak de DESCHAMPS ; à commencer par toutes les études menées par le même DESCHAMPS, naturellement en cohérence avec lui-même.

Il existe donc actuellement une incertitude extrême dans les datations, au demi-siècle près,

des ouvrages de Terre Sainte, mais aussi, au-delà, des ouvrages construits dans les régions connexes. Je songe en cela à deux interprétations récentes des archères d'une forteresse de la Cilicie arménienne, celle d'Haruniye, qui présente des archères à étrier semi-circulaire. H. HELLENKEMPER, dans son livre sur les fortifications arméniennes, les attribue aux années 1236-1244 ; dix ans plus tard, R.-W. EDWARDS n'hésite pas à les dater... de 967.

Or plusieurs indices ne manquent pas de troubler, justifiant pleinement les remises en cause de Th. BILLER. Lorsque l'on examine l'architecture de forteresses clairement datées, telles Châtel-Pèlerin à Athlit (1218) ou le château de la Mer à Saïda (1227-1253) il est manifeste que l'architecture développée était strictement équivalente à celle de la métropole ; c'est exactement la conclusion de BILLER concernant Beauvoir et le Krak qui présentent, dans les années 1170-1180, de frappantes similitudes avec les fortifications présentes à Douvres ou Gisors.

Si l'on en vient alors à la question des archères, le moins que l'on puisse faire est de tenter de mettre à l'épreuve les datations proposées par le système DESCHAMPS : à l'épreuve des datations maintenant nettement mieux affirmées dans les territoires métropolitains. Cette mise à l'épreuve est instructive : on s'aperçoit, en effet, que, selon toute vraisemblance, le chantier du Krak s'étendit de 1180 à 1280 de façon continue et beaucoup plus étalée dans le temps que ne l'a supposé Paul DESCHAMPS sur la base d'arguments souvent peu convaincants. Il en va de même de bien d'autres sites prestigieux, qu'il s'agisse, parmi d'autres, du Margat, de Saône, etc. Et, en tout état de cause, cette analyse nouvelle autorise à penser, tout simplement, que les développements marqués au Moyen Orient dans le domaine de la fortification furent strictement contemporains de ceux qui peuvent être mis en évidence en métropole.

Tout au plus, à l'avantage des thèses orientalistes, est-il infiniment probable que la mutation brutale qui s'observe dans le derniers tiers du XII^e siècle en métropole n'aurait pas eu lieu si, dans le même temps, ne s'était pas produit un phénomène déclencheur au Moyen Orient. Je ne suis pas loin de penser que ce phénomène déclencheur fut lié à une confrontation majeure, s'exerçant et s'aiguissant tant en Terre Sainte qu'en métropole : la concurrence entre deux pouvoirs forts, pouvoir français et anglais.

Le système philippin : un système profondément original

Il est remarquable, sur ce plan, de constater que le système *philippin* des archères fut particulièrement peu représenté dans les constructions de Terre Sainte. Si l'on trouve par exemple au Krak des archères de type *philippin* dans les tours circulaires qui succédèrent à la fortification primitive, des archères à ébrasement sous niche furent pratiquées dès l'établissement du gigantesque talus avec sa galerie interne appliqué sur ces tours. Ce constat vaut peu ou prou pour toutes les fortifications moyen-orientales, à tel point que l'on peut véritablement attribuer au système *philippin* d'archères le qualificatif de volontariste.

Il s'établit, en effet, à contrecourant de la tendance, apparemment beaucoup plus évidente, qui conduisait pour le confort du tir à l'archère sous niche. Il n'est que d'examiner certaines des archères pratiquées justement dans la galerie du talus du Krak, attribuables vraisemblablement aux années 1200, ou les archères de la tour maîtresse de Chastel-Blanc, datée des dernières années du XII^e siècle, pour constater à quel point elles s'assimilent aux archères pratiquées dans les premières décennies de la famille Plantagenêt.

Les fortifications du Moyen Orient, par la fréquence avec laquelle elles pratiquèrent, dès les années 1200, l'archère à ébrasement sous niche, prouvent en tout état de cause que cette formule était nettement plus avantageuse pour le tir à l'arc et à l'arbalète, sans doute surtout pour cette dernière arme. Au-delà, elles permettent, par comparaison, d'affirmer que le système *philippin* fut dicté par des considérations de solidité des maçonneries, plus que par des considérations de flanquement.

Étriers et croisillons : l'évidence d'une naissance anglaise, la présomption d'une genèse outre-Manche

Pour en finir avec la question des influences éventuelles, on doit s'interroger également sur la genèse des dispositifs d'aides à la visée. Ici encore, l'absence de datations bien affirmées n'aide guère l'analyse. Débutons par les étriers à la base des fentes de tir. Il en existe des exemples en Terre Sainte : à commencer, encore une fois, au Krak des Chevaliers dans le

front Ouest de l'enceinte extérieure. DESCHAMPS a daté ce front des années 1170-1200, datation fortement sujette à caution puisque, de façon plus raisonnable, le noyau central intérieur à cette enceinte a été entamé seulement après 1170 : il s'agit en tout état de cause d'un *terminus post quem*. D'autres sites marquants en sont dotés, tels Margat ou Beaufort. Par comparaison, P. DESCHAMPS a daté ces deux cas de la même époque (Margat 1186-1203 ; Beaufort vers 1189), sans en avoir pour autant de preuves plus manifestes. Parmi les exemples anciens recensés, D. PRINGLE cite également le cas de Qaqun prudemment daté de 1219-20 ou 1228 ou 1251-52 ; et celui de Khirbat Kurdana, près d'Acre, avec une fente d'archère à étrier haut et bas dans un moulin fortifié des Templiers, daté sous toutes réserves de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Mentionnons encore ceux du château de Mer de Saïda de 1227-1253, plutôt attribuables au milieu du XIII^e siècle, dans la campagne menée sous Louis IX, de même que ceux de Césarée, attribuables au même roi. Pour autant que ces datations soient justes, l'étrier paraît ne pas être antérieur au XIII^e siècle dans les châteaux francs de Terre Sainte ; et les doutes relatifs à ces mêmes datations m'inclinent à penser que son utilisation doit se replacer au plus tôt dans le second quart de ce siècle.

L'étrier a été pratiqué dans d'autres régions, tout particulièrement en Cilicie dans la fortification arménienne : EDWARDS n'en cite pas moins d'une dizaine (Andil, Belen, Cem, Gökvelioglu, Haruniye, Korykos, Payas, Sinap-Candir, Sinap-Lampron, Sis, Yilan). Mais l'auteur ne propose guère de datations, et lorsqu'il le fait, elles sont empreintes d'une certaine incertitude : on a vu plus haut que celle d'Haruniye (967) est très certainement fantaisiste, et qu'il faut très certainement replacer cette datation en 1236-1244 comme l'avait proposé HELLENKEMPER, l'attribution aux chevaliers Teutoniques étant bien plus cohérente. Dès lors, l'autre datation proposée, celle de Yilan au début du XII^e siècle laisse également dans le doute.

Il semble, en tout cas, que le substrat de fortifications antérieur à l'arrivée des Croisés en Terre Sainte n'ait pas connu l'étrier dans les archères ; l'opinion qui prévaut parmi les spécialistes est que les arabes ne pratiquaient pas l'archère à plongée avant que celle-ci ne diffuse dans la construction croisée, de telle sorte que



331

331. MONTRICHARD (Loir-et-Cher) : Archère à étrier de la tour circulaire (début du XIII^e siècle).



332

332. PARTHENAY (Deux-Sèvres). Vue d'une archère à étrier et croisillon (premier quart du XIII^e siècle).

l'on qualifie en général les archères à étrier du XIII^e siècle comme des archères franques.

Dans ce contexte, les étriers présents à Loches et à Montrichard (fig. 331), antérieurs à 1205, pourraient apparaître comme relativement précoces (fig. 326). Mais il faut se tourner vers l'Angleterre, où l'étrier se manifeste dès avant le début du XIII^e siècle, pour s'apercevoir que, selon toute vraisemblance, ce dispositif d'extrémité de fente est une invention anglaise. Il est d'usage, en effet, de considérer les étriers triangulaires de Skenfrith, de Trematon comme datés des années 1190. Skenfrith fit l'objet de travaux importants entre 1187 et 1191 ; selon certaines interprétations les ouvrages maçonnés seraient de quelques années postérieurs. Mais la plus évidente preuve se voit à la Bells Tower de la Tour de Londres, datée environ de 1190, avec des archères à étrier circulaire. Or la construction royale anglaise outre Manche utilisa à compter de cette époque l'archère à étrier d'une façon quasi systématique ; et, par ailleurs, on trouve l'étrier, cette fois carré, à la tour maîtresse de Pembroke datée des années 1200, ainsi que dans d'autres tours de ce château.

L'architecture Plantagenêt développa, dans le même temps, le croisillon horizontal, également présent à la Bells Tower en 1190, repris de façon quasi universelle par la suite en même temps que l'étrier. Il n'est pas inutile de remarquer avec force que le croisillon fut totalement inconnu en Terre Sainte, prouvant ainsi l'existence manifeste d'un courant profondément original dans l'aire Plantagenêt : ce courant mit quelques années pour passer la Manche, mais on a vu que, dès le début du XIII^e siècle, il se manifestait avec un brio particulier en Poitou, à Parthenay (fig. 332) et au Coudray-Salbart (fig. 329) pour être suivi bientôt par Chauvigny et bien d'autres.

LA DIFFUSION DE L'ARCHÈRE AUX XIII^e ET XIV^e SIÈCLES : ASPECTS STATISTIQUES

LA DIFFUSION DES GRANDS TYPES

Archères à ébrasement externe, ou évasement

On évoquera en tout premier lieu cette forme assez inusuelle, consistant à ménager la fente de l'archère au fond d'une voussure externe, dite par commodité ébrasement externe ou évasement. La fente était donc située en retrait du nu du parement extérieur ; l'ouverture apparente était plus large que l'orifice lui-même, l'ensemble s'apparentant aux jours à voussure externe déjà étudiés au chapitre des fenêtres.

Le dispositif était intellectuellement satisfaisant, comme il pouvait l'être en matière de jours : en effet, placer la fente en retrait du nu du parement augmentait, à largeur d'embrasement

interne identique, l'angle de tir possible, comme il augmentait la pénétration de la lumière. Au demeurant, cette disposition se retrouva, bien plus tard, dans les canonnières à la française, où l'orifice de tir était placé, de façon identique, en retrait sur le nu du parement.

Mais, à l'inverse, la comparaison avec les jours d'éclairage n'est pas vaine : si de telles ouvertures amélioraient la pénétration de la lumière, elles se comportaient de la même façon vis-à-vis des tirs adverses, l'ébrasement externe jouant le rôle d'entonnoir. La formule fut donc pratiquée de façon très rare, et l'on peut souvent s'interroger sur la validité de la qualification comme archères de telles ouvertures. On citera trois exemples d'un tel emploi, tous situés dans le Centre de la France : le petit château des Aubelles, à Ménétréol, l'enceinte urbaine de Menetou-sur-Cher, et une courtine de l'enceinte de Nevers où les archères sont desservies par une sorte de gaine rectangulaire (fig. 333) ; ces trois exemples datent des années 1200, à quelques années près. Jacques GARDELLES cite également le cas du petit château de Nazareth, ou ceux de Biron et de Miremont, datables de la première moitié du XIII^e siècle.

Ce genre fut extrêmement limité dans son emploi ; celui-ci se situe plutôt au début de la



333. NEVERS (Nièvre). Vue de la courtine bâtie par Pierre de Courtenay peu avant 1200, avec ses archères à évasement, desservies par une gaine interne.



334. VEZ (Oise). Vue de la courtine du XV^e siècle percée de petites embrasures sans ébrasement interne.



335

335. BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier). Archère à ébrasement triangulaire philippin de la seconde moitié du XIII^e siècle. Noter le couvrement de l'ébrasement par une voussure plate en escalier.

période de vogue des archères, mais de façon très marginale. En tout état de cause, on évitera de ranger dans cette catégorie les jours d'éclairage bas présents dans nombre de *tours résidences* du XII^e siècle, même s'ils sont accessibles. En effet, lorsqu'ils le sont, c'est par l'intermédiaire d'emmarchements qui ne constituaient pas une assise suffisante pour le tir ; par ailleurs, l'envergure même des armes aurait obligé le tireur à demeurer très loin de la fente, se situant plus bas qu'elle.

Archères sans ébrasement interne

Dès lors que l'on élimine la question de l'ébrasement externe, se pose immédiatement la question de l'ébrasement interne, c'est-à-dire de l'embrasure de la fente de tir. Si cette

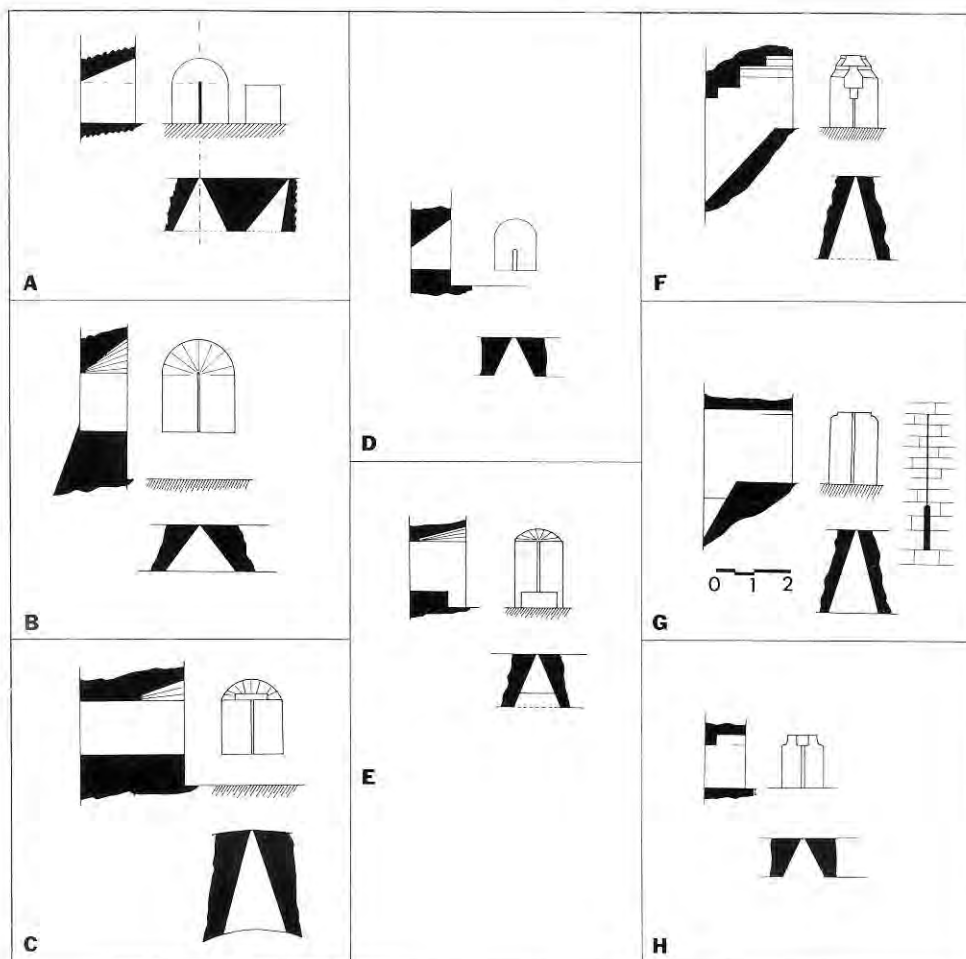
dernière est située au nu du parement externe, tout l'intérêt est de connaître la façon dont elle était desservie intérieurement. Dès lors, le premier type qui se présente à l'esprit est celui où ... l'ébrasement interne n'existe pas : la fente reste fente au travers du mur, l'archère n'autorisant dès lors qu'un tir aveugle perpendiculaire à la courtine.

Ce type a été rarissime : car le concept même en était presque imbécile, nécessitant une multiplication des ouvertures pour assurer une couverture de la courtine ou de l'ouvrage, et rendant indispensable au demeurant une garnison multipliée. Rarissime, et sans caractère véritable au plan régional ou chronologique : on en trouvera un exemple dans l'enceinte du château de Vez (fig. 334) dans la première moitié du XV^e siècle, et l'on peut légitimement s'interroger sur l'utilisation de ces ouvertures. N'étaient-ce pas des créneaux de fusillade ?

Un autre cas très intéressant, hors du territoire français, est fourni par les curieuses archères de la tour d'Avranches à Douvres, bâtie entre 1185 et 1190 selon Derek RENN ; ici, les archères étaient groupées trois par trois, chaque groupe étant formé par un conduit perpendiculaire au mur, et deux conduits biais symétriques (fig. 365). La visibilité était quasiment nulle ; en revanche, par rapport au cas qui vient d'être cité, la présence d'une plongée importante, à partir d'un orifice de tir de petites dimensions, justifiait pleinement l'usage en tant qu'archères. Ce cas est resté sans aucune descendance, sans doute du fait de la difficulté de visée à partir du groupe de trois orifices de tir ; en revanche, on y reviendra à propos du courant des archères à fentes multiples.

Les ébrasements triangulaires philippiens

L'archère *philippienne*, dont on a vu le succès dans la première moitié du XIII^e siècle sur toute l'aire royale française, fut d'utilisation courante au-delà, poursuivant une carrière particulièrement ancrée dans les fortifications royales entamées par Louis IX, et maintenue sous Philippe III et Philippe IV : ainsi Aguilar, Peyrepertuse, Puilaurens, Termes, Lastours, Beaucaire. Il n'est donc pas étonnant d'en constater l'emploi dans des fortifications influencées par la couronne royale au fur et à mesure de son implantation, voire au-delà jusque dans la première moitié du XIV^e siècle, en particulier dans le Languedoc (Arques,



336. ARCHÈRES À ÉBRASEMENT OUVERT SANS NICHES. A : Montélimar (Drôme). B : Chauvigny (Vienne), Château d'Har-court. C : Blandy-les-Tours (Seine-et-Marne). D : Provins (Seine-et-Marne). E : Château-Thierry (Aisne), Porte Saint-Jean. F, G : Coucy-le-Château (Aisne), Basse-cour. H : Provins (Seine-et-Marne).

336

Puivert, Sommières), mais aussi dans le comté de Toulouse sous l'impulsion d'Alphonse de Poitiers (Najac, Penne-du-Tarn), en Provence (Châteaurenard, Uchaux).

Si l'on revient au milieu du XIII^e siècle, la force du système *philippien* érigé en norme dans la fortification influencée par la couronne royale française donna lieu au curieux face à face des châteaux de Gençay (t. I, fig. 449) et de Château-Larcher, dotés de telles archères, avec les fortifications marquées du sceau Plantagenêt comme le Coudray-Salbart (fig. 329).

Plus tard encore dans le XIII^e siècle, les châteaux du Bourbonnais traduisent encore la même influence (Bourbon-l'Archambault, Hérisson, Charolles) (fig. 335). On la trouve également représentée dans d'autres régions, traditionnellement plus soumises à l'influence anglaise, à partir de la fin du XIII^e siècle : en Gascogne, on peut citer ainsi Blanquefort, Rauzan, Larressingle, Pardaillan, Thermes-d'Armagnac.

Ébrasements triangulaires sans niche : autres courants (fig. 336)

Il a existé, de façon sans doute moins marquée que le système *philippien*, d'autres usages en matière d'ébrasements triangulaires sans niche. On en voit un bel exemple à l'enceinte de Montélimar qui présente une archère peut-être attribuable aux premières années du XIII^e siècle, dotée d'une ouverture de cinquante-deux degrés pour une épaisseur de mur d'un mètre cinquante ; elle était accessible au tireur.

Ce courant d'ébrasements accessibles afin d'améliorer le service de l'archère se reconnaît ici et là, sans que l'on puisse déceler d'époque ni de région caractérisée. Son utilisation relève d'une sorte de pis-aller entre accessibilité et solidité, au demeurant assez peu convaincante, l'ébrasement même plus ouvert se révélant de fait difficile à utiliser. On citera, pour le début du XIII^e siècle, les cas d'Ay en Ardèche, de



337. BLANDY-LES-TOURS (Seine-et-Marne). Archère de l'une des tours du XIV^e siècle.

Sommières, de Seyssuel en Isère, du château d'Harcourt à Chauvigny.

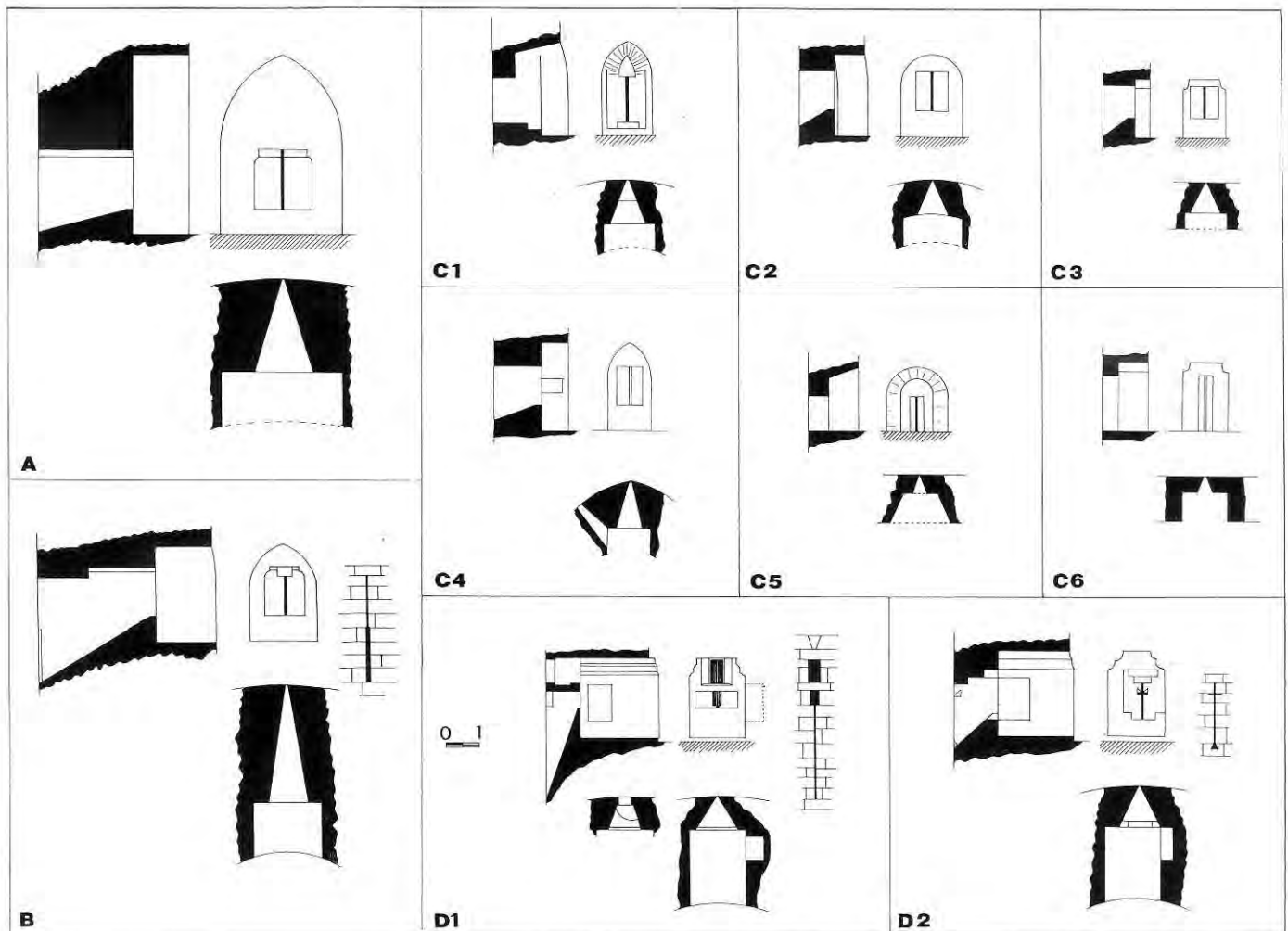
Plus tard dans le siècle, le cas des archères de la porte Saint-Jean de Château-Thierry est intéressant, puisqu'il s'agit d'une fortification royale : l'ouverture y est de quarante-quatre degrés pour une profondeur globale d'un mètre cinquante (fin XIII^e siècle) ; contemporaines sont certaines archères de l'enceinte de Provins. On trouve à la tour de Constance d'Aigues-Mortes, au milieu du siècle, un autre cas d'application dans la fortification royale. Celles de l'enceinte d'Uchaux pourraient dater du XIV^e siècle. De la seconde moitié de ce siècle datent les archères accessibles de Blandy-les-Tours (fig. 337), de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Bricquebec.

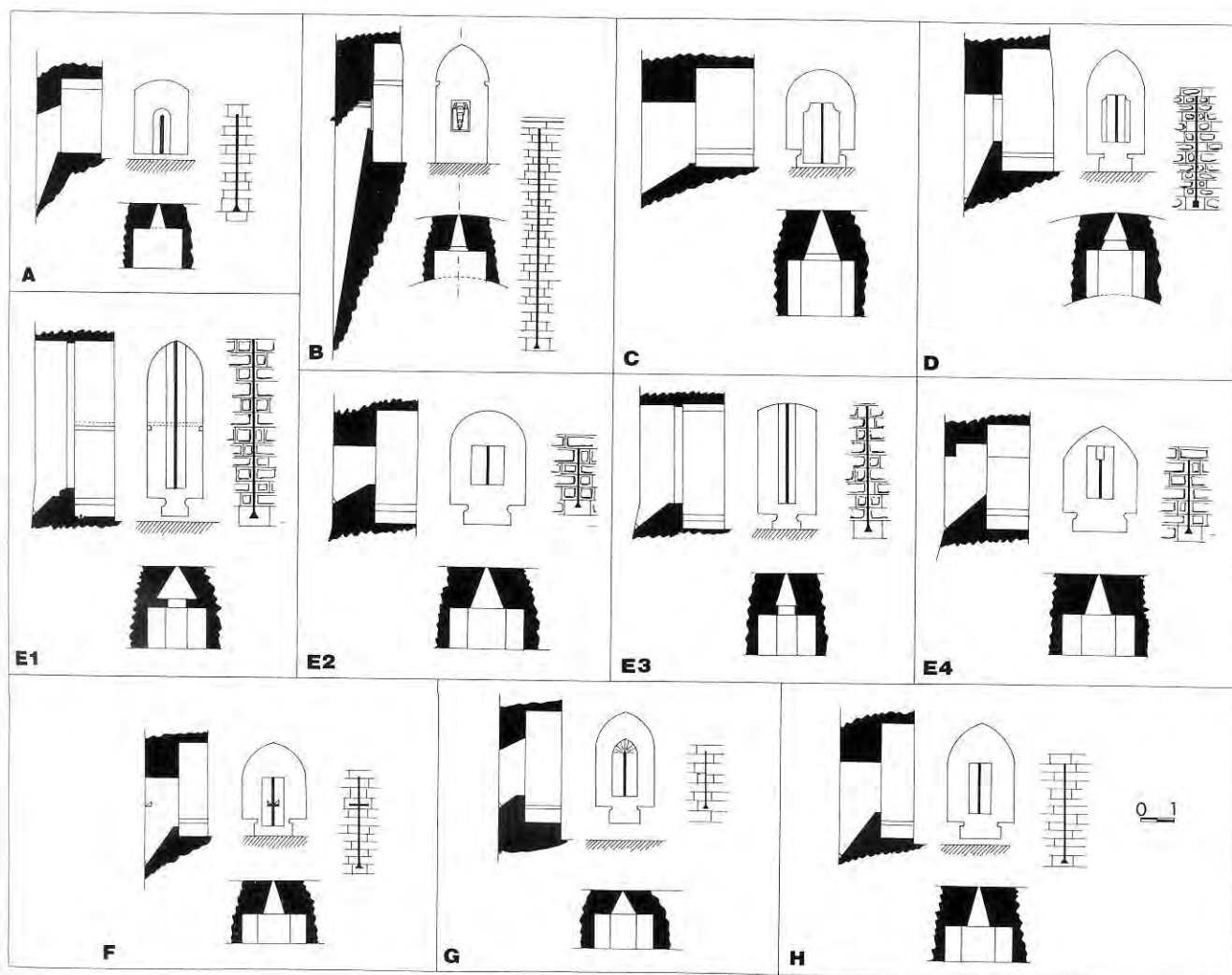
Dans tous ces cas, il semble bien qu'il y ait volonté de présenter une solution alternative à l'archère à ébrasement sous niche, sans référence à des systèmes qui avaient, de longtemps, fusionné.

Les archères à niche : diffusion dans l'aire d'influence royale française (fig. 338, 339)

Si l'on en revient maintenant à la formule de l'archère à ébrasement triangulaire sous niche, sa destinée fut inégale suivant les sphères d'influence royale, française ou anglaise. On ne s'attardera pas sur la diffusion, quasi évidente, dans l'aire d'influence anglaise, limitée progressivement à la Guyenne, au cours des XIII^e et XIV^e siècles. En revanche, la diffusion fut incertaine durant la période 1225-1275 dans les édifices proches de l'orbite royale française. Cependant, l'utilisation en allait presque de soi dans les édifices où les épaisseurs de muraille auraient rendu impossible l'utilisation d'archères à ébrasement triangulaire très profond : on songe ainsi aux archères présentes à Coucy, tant au château qu'à la porte de Laon. Mais, dans ces deux cas, l'ouverture pondérée ne dépassait guère celle des fortifications philip-

338. ARCHÈRES À NICHES DE L'AIRE D'INFLUENCE ROYALE FRANÇAISE. A, B : Coucy (Aisne), château, Porte de Laon. C 1-6 : Provins (Seine-et-Marne). D 1, 2 : Alluyes (Eure-et-Loir).





339

339. ARCHÈRES À NICHES DE LA FORTIFICATION ROYALE ET APPARENTÉE 1250-1360. A : Carcassonne (Aude), château. B : Najac (Aveyron). C, D : Carcassonne (Aude), Tour du Trésor, Porte Narbonnaise. E 1-4 : Aigues-Mortes (Gard). F : Domme (Dordogne). G : Villeneuve-Lez-Avignon (Gard), Fort Saint-André. H : Bourdeilles (Dordogne).

piennes : six degrés par mètre à la porte de Laon, douze au château...

Ici et là, concurremment au système *philip-pien*, apparaissent néanmoins des cas d'utilisation d'archères à ébrasement triangulaire sous niche dans les pays d'influence royale française : on citera par exemple deux fortifications du pays chartrain, celles d'Alluyes (fig. 338) et de Bois-Ruffin datables des années 1240 ; mais dans ces deux cas, l'implantation géographique ne peut gommer l'évidente influence architecturale externe de la famille Plantagenêt, ne serait-ce que du fait de la présence d'étriers et de croisillons. C'est au même type d'influence que se rattachent les archères à niche du Grand-Pressigny, construites au début du XIII^e siècle au contact de la fortification Plantagenêt. Citons encore, sans rechercher l'exhaustivité, le

cas de Mont-Saint-Jean dans l'aire bourguignonne, qui présente également des tours à archères sous niche, celui de Mauzun en Auvergne.

La seconde moitié du XIII^e siècle fut une période privilégiée de diffusion pour cette seconde formule d'archères, les avantages en matière d'angle de tir étant sans doute placés au-dessus des inconvénients en matière de solidité. Dans le domaine de la construction royale française, les grandes enceintes urbaines des règnes de Philippe III et surtout de Philippe IV furent l'occasion d'un emploi systématique de l'archère sous niche (fig. 339) : ainsi Aigues-Mortes, Carcassonne, Sommières, Provins, Villeneuve-sur-Yonne, ou les fortifications plus ponctuelles comme Villeneuve-lez-Avignon, Beaucaire, Bourdeilles (fig. 340), Domfront.

340. BOURDEILLES (Dordogne). Archères de l'enceinte castrale, peut-être attribuables aux années 1300-1310, après l'achat du château par l'administration royale.

341. AIGUES-MORTES (Gard). Archère à niche et double niveau de l'enceinte urbaine, bâtie entre 1272 et le début du XIV^e siècle.

340



341

Par la suite, l'archère à ébrasement sous niche fut également de rigueur dans les grands châteaux royaux au XIV^e siècle, comme le fort Saint-André à Villeneuve-lez-Avignon puis Vincennes et la Bastille Saint-Antoine.

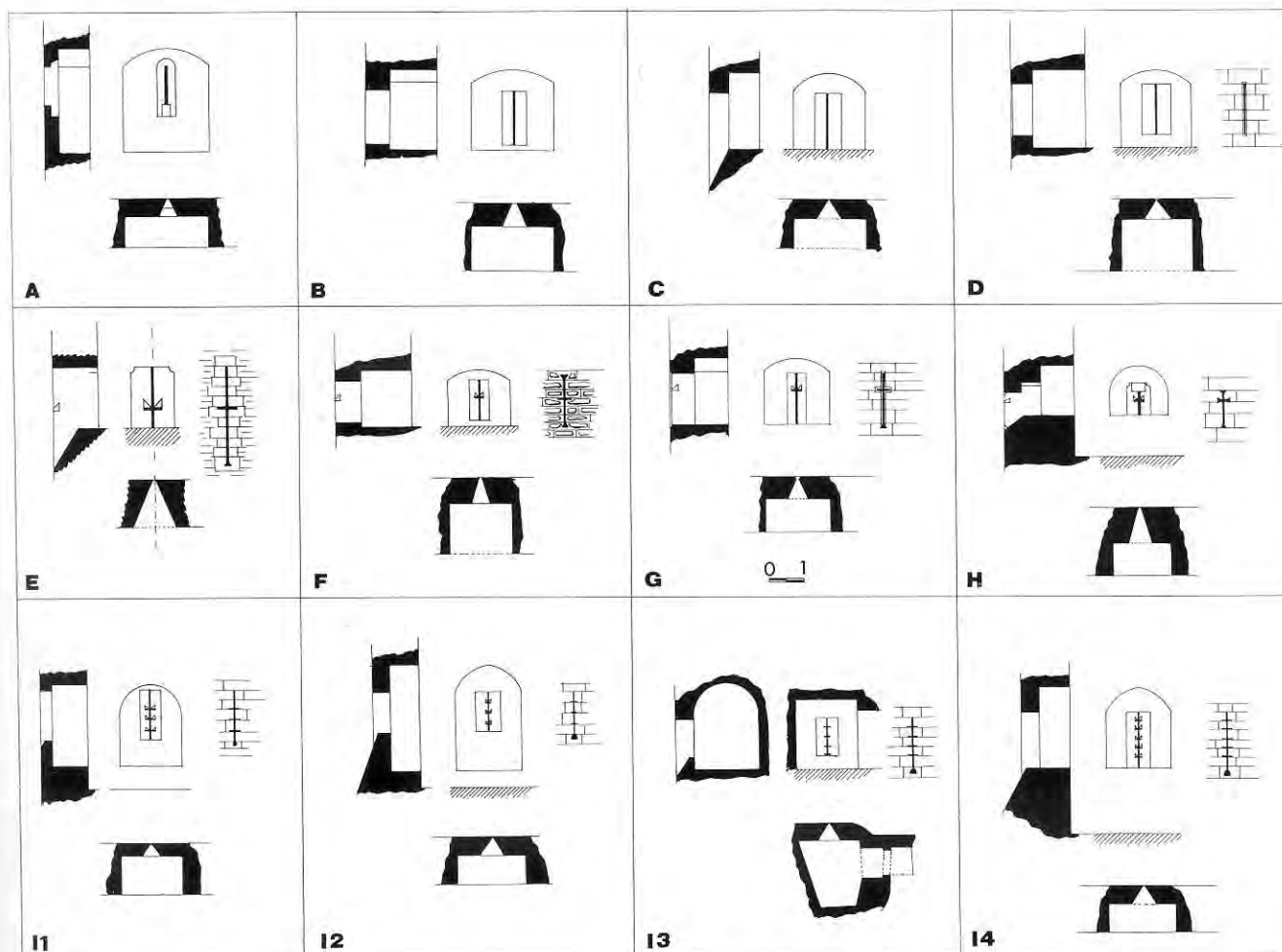
Les châteaux d'inspiration royale, comme Najac construit dans les années 1250 par Alphonse de Poitiers purent en être dotés ; de la même façon, on en trouve à Châlus dans le dernier quart du XIII^e siècle. Même dans de petites fortifications comme celle d'Amnatières-sur-Ourcq, datable des années 1230-1275, en plein domaine d'influence royale française, l'archère à niche fut employée.

Ainsi fallut-il plus d'un demi-siècle pour que la fortification royale française modifie ses usages en matière d'archères, utilisant à son profit le modèle développé de longtemps dans la fortification Plantagenêt, mais aussi diffusé

très largement dans la fortification franque, proche de la fortification française, en Terre Sainte. Encore doit-on apporter à ce constat certaines atténuations : car, on l'a vu, la fortification royale de la seconde moitié du XIII^e siècle n'abandonna pas pour autant le modèle *philippin*, toujours puissamment représenté dans les grandes forteresses royales des Corbières, par exemple. D'autre part, on ne peut manquer de remarquer la prudence qu'employèrent les maîtres d'œuvre royaux dans l'ouverture des ébrasements sous niches, lorsqu'ils les utilisèrent. Dans l'ensemble des sites languedociens, les ouvertures des ébrasements ne dépassent guère les quarante degrés, de la même façon que les *ouvertures pondérées*, plus souvent inférieures à trente degrés par mètre, à comparer avec les chiffres bien plus importants qui étaient pratiqués dans l'orbite Plantagenêt.

Tout se passe comme si, dans cet usage de l'ébrasement sous niche, les maîtres d'œuvre royaux avaient hésité à aller jusqu'au bout du procédé. Sur ce plan, il est troublant de constater l'usage contemporain, à Carcassonne (Porte Narbonnaise) comme à Aigues-Mortes dans les années 1270-80, de fenêtres de tir rétrécies par rapport à la largeur de l'ébrasement triangulaire (fig. 341). On en arrivait ainsi à ouvrir l'ébrasement pour le refermer aussitôt ! La seule raison que l'on puisse trouver à cette bizarrerie est la volonté d'assurer la protection du tireur assis sur l'un des coussièges en position de veille ; mais il n'était dès lors pas utile d'ouvrir l'ébrasement.

Si l'architecture royale du dernier quart du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle semble donc faire preuve d'une prudence certaine vis-à-vis de l'ouverture des ébrasements dans les niches, à l'inverse on peut noter qu'elle privilégie le service des archères, au moins dans toute la zone géographique du Sud et du Sud-Ouest. Par la présence systématique de coussièges, en premier lieu : on en trouve ainsi à Carcassonne, à Aigues-Mortes (fig. 341), Domme, Villeneuve-lez-Avignon, ainsi qu'à Bourdeilles (fig. 340) dans l'enceinte castrale attribuable à l'administration royale après 1300 ; mais on note aussi la curiosité d'une archère à double niveau à très haute fente dans l'enceinte d'Aigues-Mortes (fig. 341). Le premier type d'aménagement traduit une attention pour les servants postés dans les archères, en position d'attente.



342

Les archères à ébrasement sous niche : autres courants (fig. 342)

Tout à fait en dehors de la sphère d'influence royale française, l'Alsace adopta dans la seconde moitié du XIII^e siècle ce type d'archères : on en trouve ainsi à Andlau, au Landsberg dans l'enceinte neuve, à Birkenfels, au Spesbourg, à l'Ortenberg, à Hohlandsbourg.

Il est curieux de noter que ces ébrasements sous niche ne s'imposaient pas véritablement, étant le plus souvent pratiqués dans des murs assez minces. Dès lors, cette disposition permettait d'améliorer notablement l'accessibilité et le confort de tir, conduisant à des *ouvertures pondérées* souvent supérieures à soixante degrés par mètre, et dépassant fréquemment cent degrés par mètre. On retrouve ceci dans d'autres cas, le fait générateur étant bien évidemment la faible épaisseur du mur : ainsi à Sommières (fig. 343), dans la chemise de la tour maîtresse du début XIII^e siècle, ainsi qu'au château d'Harcourt à Chauvigny.



343

342. ARCHÈRES À NICHES ET MURS MINCES. A : Sommières (Gard). B : Hohlandsbourg (Bas-Rhin). C : Kintzheim (Haut-Rhin). D : Spesbourg (Bas-Rhin). E : Uchaux (Vaucluse). F : Wangenbourg (Haut-Rhin). G : Ortenberg (Bas-Rhin). H : Pardailan (Gers). J 1-4 : Chauvigny (Vienne), château d'Harcourt.

343. SOMMIÈRES (Gard). Archère de la chemise de la tour maîtresse du début XIII^e siècle.

La pratique de l'archère à ébrasement sous niche dans ces murs de faible épaisseur, si elle facilitait certainement le tir, avait l'inconvénient d'affaiblir dangereusement les maçonnerie ; c'est vraisemblablement la raison pour laquelle son utilisation resta relativement marginale.

Tentative de bilan

Il est sans doute téméraire de vouloir tenter un bilan sur la préférence "géographico-politique" d'utilisation, du XIII^e au XV^e siècle, de l'ébrasement triangulaire sans niche ou avec niche. Ne serait-ce que du fait qu'il n'existe encore aucun recensement de l'ensemble des archères des fortifications conservées en France ; il va de soi également que la statistique est nécessairement faussée par l'addition de sites structurellement différents (l'épaisseur du mur peut avoir une influence sur le type employé, comme on l'a vu), ou chronologiquement éloignés (le contexte "géographico-politique" de la fin du XIV^e siècle est notoirement différent de celui du début du XIII^e siècle).

Néanmoins, à partir d'un échantillonnage d'un peu plus de trois cents sites, on peut tenter une approche statistique très sommaire, reportée dans une carte sur laquelle ont été figurés, département par département, le nombre des sites identifiés utilisant l'une ou l'autre formule. Cette carte permet de mettre en évidence deux constats. Le premier est celui de la supériorité numérique de l'ébrasement triangulaire sans niche, toutes régions et toutes

époques confondues. D'une façon globale, on peut affirmer que la conception de l'archère philippienne a eu un impact très important sur le territoire, son courant représentant soixante-trois pour cents de l'échantillon, un peu moins du double de l'autre courant.

Département par département, la situation est évidemment beaucoup plus différenciée. Dans un grand nombre d'entre eux, les deux courants sont quasiment à égalité, aucun d'entre eux ne faisant l'objet d'une préférence notable. En revanche, les départements à forte dominance royale française (Ile-de-France, Picardie, Centre) montrent une nette préférence pour l'archère de type philippien, ce qui est la moindre des choses ; de la même façon, le Languedoc, mais aussi la rive gauche du Rhône, marquent une telle préférence. À l'inverse, comme on pouvait s'y attendre, le quadrant Sud-Ouest de la France marque une préférence pour l'ébrasement sous niche (fig. 314), mais il faut noter que, même dans ces régions, la suprématie n'a jamais aussi forte en faveur de la seconde formule qu'elle ne l'a été dans les parties septentrionales pour la première.

LA FENÊTRE DE TIR

Venons-en maintenant au cœur de l'archère, constitué par la fenêtre de tir, l'ébrasement triangulaire, la fente de tir, pour tenter d'approcher plus finement leur utilisation. Pour cela, on raisonnera sur la base du même échantillon de trois cents sites environ répartis sur l'ensemble du territoire.

FENÊTRES DE TIR						
	Linteau	Arc brisé	Plein cintre	Arc segmentaire	Total	%
Allège et plongée	106	5	11	4	126	45
Allège sans plongée	50		10	5	65	24
Sans allège et plongée	11	3	2	2	18	6
Sans allège sans plongée	33	1	19	16	69	6
Total	200	9	42	27	278	100
%	72	3	15	10	100	

La fenêtre de tir, dont la hauteur est au moins égale à celle d'un homme, lui étant le plus souvent supérieure, peut être ou non dotée d'une allège, improprement appelée appui dans la mesure où, de fait, cette allège ne pouvait servir au tireur. En effet, le tir à l'arc comme le tir à l'arbalète ne se pratiquent que debout ou un genou en terre, les coudes libres.

La majorité des archères possèdent une allège (soixante-neuf pour cent) : ceci indique tout simplement que la position de tir est proche de la fenêtre, l'arme étant placée au droit de celle-ci ou juste derrière (fig. 310, 320). Dès lors, il est inutile, voire dangereux pour le tireur lui-même, de dégarnir la partie basse de l'ébrasement. Le plus souvent, les fenêtres sans allège sont des fenêtres accessibles faisant fonction de niches.

Trois quarts des archères permettent un tir plongeant. Il s'agit donc d'une donnée importante : quelles que soient les familles architecturales, on a cherché à rentabiliser l'archère en lui permettant de couvrir un angle azimutal pouvant aller de moins trente à moins soixante degrés, voire plus dans quelques cas exceptionnels (les archères de Najac offrent une plongée de moins quatre-vingt-cinq degrés, celles d'Alluyes au second niveau une plongée de moins soixante-dix degrés). Dans un château relativement homogène comme celui du Coudray-Salbart, la plongée moyenne se situe entre moins quarante et moins cinquante degrés sous l'horizontale (fig. 328).

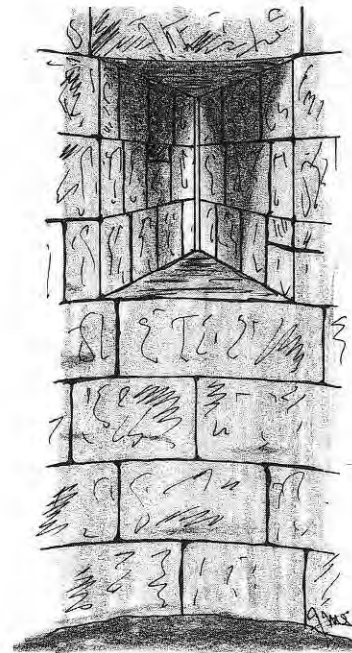
Il est néanmoins intéressant de constater qu'un quart des sites présentent des archères à allège sans plongée, permettant exclusivement des tirs tendus (fig. 344) : doit-on y voir l'effet du scepticisme de la part de certains constructeurs quant à la capacité réelle par le tireur d'utiliser la plongée de l'archère ? La question mérite d'être posée, d'autant qu'elle justifie la technique des étriers de base de fente.

Majoritairement (soixante-douze pour cent), les fenêtres de tir sont couvertes de linteaux, qui peuvent être amortis par des cousinets à une, deux ou trois assises. Ceci implique que les ébrasements sont couverts de voissures plates, le plus souvent des dalles, parfois soutenues au-dessus de la fente de tir par une pierre formant coin. Lorsque la fente de tir est en position basse par rapport à la fenêtre de tir (sommet de la fente de tir nettement plus bas que le tympan de la fenêtre), comme à Coucy ou Najac, la voissure est à contremarches pour des raisons purement constructives (bien qu'on

affirme en général que ce dispositif avait pour but de casser les archères ennemies pénétrant dans l'ébrasement) (fig. 336, 339). On en trouve d'autres exemples, comme certaines archères de Bourbon-l'Archambault dans la seconde moitié du XIII^e siècle (fig. 335). Les couvertures de la fenêtre de tir par des arcs, qu'ils soient brisés, en plein cintre ou segmentaires, impliquant le couvrement de l'ébrasement par des voissures idoine, sont beaucoup moins fréquentes, en raison vraisemblablement de la plus grande complexité d'une telle construction. On peut cependant noter que ce mode de couvrement est particulièrement répandu dans l'aire Plantagenêt, alors qu'il est plus rare dans l'aire royale française. D'autre part, il faut noter aussi que son utilisation est nettement plus fréquente dans le cas des fenêtres de tir accessibles (moitié-moitié de voissures plates et de voissures en arc) (fig. 337, fig. 345), que dans celui des fenêtres de tir à allège (seulement dix-huit pour cent de voissures en arc). Ceci s'explique facilement, la voissure en arc étant, au plan des formes, mieux adaptée à la pénétration du tireur dans l'ébrasement qu'une voissure plate, consommatrice d'espace inutile.



345



344

344. PROVINS (Seine-et-Marne). Vue en perspective d'une des tours de l'enceinte, avec des archères à allège sans plongée (vers 1230).

345. LE GRAND-PRESSIGNY (Indre). Vue intérieure d'une archère sans allège à plongée, couverte d'une voissure (début du XIII^e siècle).

Sans doute pourrait-on définir plus précisément des familles ; cependant, l'analyse se heurte, dès lors que l'on descend à un niveau de détail plus fin, à la faiblesse de l'échantillon statistique. Et, au-delà, il convient de ne point chercher à faire coïncider des typologies fines avec des chronologies trop précises : les grands ouvrages ont fait souvent l'objet de marchés à la tâche, chaque marché englobant un certain nombre de tours et d'archères, de telle sorte qu'il a pu exister, sur une même enceinte, des différences de mise en œuvre qui ne traduisent que les différences de responsables de chantier. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple bien caractérisé, les tours du château de Montreuil-sur-Mer présentent-elles deux familles d'archères : la seule différence entre deux résulte du fait que dans un cas, le linteau de la fenêtre de tir, amorti par deux coussinets, est néanmoins placé sous un arc de décharge, alors que dans l'autre l'arc de décharge manque. Tout ici indique que, conformément aux usages en vigueur dans les chantiers *philippiens*, les tours furent données à la tâche, sur un devis fixant essentiellement le niveau de résultat : la mise en œuvre était laissée à l'initiative des maçons titulaires des marchés. On ne peut manquer de faire le même constat en examinant une fortification complexe comme celle du Coudray-Salbart : il suffit d'examiner la tour du Portal de ce château, manifestement construite de façon totalement indépendante des courtines pourtant quasi-contemporaines qui la jouxtent, pour comprendre que l'ouvrage fut ici baillé par marchés séparés. Dès lors, la variété des embrasures de tir constatée sur le périmètre de l'enceinte ne peut s'expliquer seulement par une éventuelle évolution chronologique ; elle doit prendre en compte la spécificité de chacun des maçons qui furent titulaires des marchés de construction, et leur façon de répondre aux spécifications très qualitatives des marchés.

On peut noter enfin, de façon anecdotique, la possibilité qui fut réservée parfois de fermer les fenêtres de tir par des volets, comme à Najac (fig. 339), dans les archères de la tour maîtresse, ou bien plus tard à Vincennes.

LES AIDES À LA VISÉE

Si l'archère la plus courante présente vers l'extérieur une fente simple, plus ou moins longue suivant la plongée qui lui est donnée, il a existé des familles architecturales où les constructeurs ont cherché à faciliter la besogne des tireurs. Les dispositifs d'aide à la visée sont de deux types : l'étrier, destiné à faciliter le tir plongeant, et le croisillon, destiné à faciliter le tir tendu. Il est bon de fixer d'emblée les ordres de grandeur de fréquence de ces dispositifs. Sur un échantillon de près de quelques quatre-cent-cinquante sites à archères aux fentes visibles extérieurement, soixante-deux pour cent ne comprennent aucun dispositif d'aide à la visée ; vingt-six pour cent pour cent présentent un étrier au moins ; auxquels s'ajoutent douze pour cent de fentes dotées de croisillons.

On cerne ainsi, d'un premier coup d'œil sans doute sommaire en raison de la non exhaustivité de l'échantillon, le caractère relativement minoritaire des archères à dispositifs de visée. Lorsque l'on songe que trois quarts des archères offrent une plongée, alors que seulement le quart présente un étrier facilitant la visée, la question de l'utilité réelle de cette aide mérite de se poser. De la même façon, la constatation que tout au plus un huitième des archères ménagées sur le territoire fut doté d'un ou plusieurs croisillons horizontaux autorise à s'interroger sur le rôle exact de ce dispositif.

Les étriers et élargissements de fentes : rôle fonctionnel

On a vu que les étriers de base de fente de tir apparaissent en France au tout début du XIII^e siècle dans la fortification Plantagenêt. Ils sont semi-circulaires à Loches (fig. 326), circulaires quelques années plus tard dans l'amorce de la Grosse tour du Coudray-Salbart, triangulaires dans tout le reste des ouvrages de ce château (fig. 329). Dans la première moitié du XIII^e siècle, la diffusion s'en assure essentiellement dans la fortification d'influence Plantagenêt, en même temps que celle du croisillon : ainsi au château d'Harcourt de Chauvigny où ils sont semi-circulaires et circulaires. La forme carrée apparaît dans les châteaux de l'Aude dans la seconde moitié du XIII^e siècle (archères dites "en bêche"), alors qu'une forme rectangulaire, consistant en un élargissement du tiers inférieur

de la fente, se fait jour dès les années 1230 à Coucy-le-Château (archères dites "en rame").

De ces cinq types d'élargissements de la fente destinés à favoriser le tir en plongée, il est manifeste que le triangle fut le plus fréquent : trois quarts des archères à étrier présentent cette forme, alors que deux pour cent seulement présentent des étriers circulaires, cinq pour cent des demi-cercles, sept pour cent des carrés, enfin onze pour cent des élargissements rectangulaires.

Le but de ces élargissements de la base de la fente est évident : en position de tir en plongée, le servant de l'archère se trouvait dans la situation la plus défavorable pour le tir. Au plan de l'équilibre du corps, il était extrêmement pénalisé, ceci d'autant plus que l'archère possédait une allège, et que la plongée était forte. Au plan de la visée, il se trouvait au plus loin de la mire naturelle qu'était la fente, la probabilité de passage de la flèche étant d'autant plus réduite. On peut se demander comment un archer pouvait utiliser à son maximum la plongée d'archères telles que celles de Najac, qui s'établissent à plus de quatre-vingts degrés : à moins de demeurer constamment en position de tir de plongée, et d'attendre le passage d'un ennemi dans sa ligne de mire, le tireur n'avait pas la moindre chance d'atteindre un quelconque objectif...

L'étrier avait le double effet d'élargir légèrement l'angle de visée en plongée, et d'augmenter la probabilité de passage de la flèche dans la fente ; il est infiniment probable que ce second avantage était considéré comme déterminant (fig. 346). Encore ne résolvait-on que le problème du tir au maximum de la plongée ; ceci explique la recherche de solutions plus ambitieuses. Les étriers carrés offraient, de ce point de vue, un plus grand confort et une meilleure probabilité de passage : les archères "en rame" offraient une réponse plus intéressante encore, puisque l'élargissement de toute la partie inférieure de la fente avait pour effet de faciliter ce tir en plongée difficile pour le servant. Mais on trouve aussi des solutions curieuses, comme les énormes étriers triangulaires, formant la presque totalité de la fente, au château de Saint-Georges-d'Espéranche, très certainement inspirés de recherches anglaises menées parallèlement, qui conduisirent aux étriers gigantesques d'un château comme Ludlow. La tour du Foix au château de Blois offre un autre exemple d'une telle prise en considération du tir en plongée :



346

346. LE GRAND-PRESSIGNY (Indre). Vue en écorché, depuis le dessus, d'une archère à étrier de base. On peut se rendre compte de l'importance que pouvait revêtir, pour le tireur en position difficile de tir, ce triangle.



347

347. BLOIS (Loir-et-Cher). Tour du Foix (XIII^e siècle ?). On note la présence d'archères à étriers à tous niveaux : au niveau inférieur, les étriers sont triangulaires, alors qu'ils sont rectangulaires surmontés d'un demi-cercle au-dessus.

au second niveau de la tour, les archères sont dotées d'énormes étriers à la forme rectangulaire surmontée d'un demi-cercle (fig. 347). À peu de distance, Viévy-le-Rayé, sans doute contemporain, présente des archères à très grands étriers triangulaires qui appartiennent à



348. VIÉVY-LE-RAYÉ (Loir-et-Cher). Archère à grand étrier triangulaire.

la même veine, bien que n'étant pas datés (fig. 348) ; et l'on ne peut oublier, dans ce cadre, les archères de la porte des Arquets à Cambrai, du XIV^e siècle, dotée d'étriers rectangulaires de même type que ceux de Blois, encore que moins hauts (fig. 354).

Quelles que soient les solutions imaginées, il est pour le moins vraisemblable qu'elles furent de tout temps considérées comme un plus, non nécessaire au bon usage de l'archère ; on ne s'expliquerait pas, à l'inverse, qu'une telle proportion d'édifices n'aient pas reçu le moindre dispositif d'aide à la visée, sur le territoire français comme à l'étranger. L'effet de mode n'est pas loin, quoi qu'en pensent les tenants de la fonctionnalité militaire ; la meilleure preuve en est l'existence d'un courant d'étriers situés... au sommet de la fente de l'archère (vingt-six pour cent des archères dotées d'étriers) alors que le tir à la volée était sans aucun intérêt depuis une archère. Il est évident qu'ici, le facteur esthétique a joué, avant tout autre, pour symétriser verticalement l'archère.

Diffusion des étriers (fig. 349)

Le report sur une carte, département par département, des divers dispositifs d'extrémités identifiables, permet de constater l'existence de zones d'accumulation. Au plan macroscopique, les dispositifs d'extrémités ont diffusé surtout dans une zone assez large, Centre, Poitou-Charentes, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Auvergne, basse vallée du Rhône ; on en trouve également en Lorraine et en Alsace, en Picardie et dans le Nord. Il est quelques régions qui semblent totalement vierges : la Bretagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Champagne, la Provence.

Au plan chronologique, on peut mettre en évidence le foyer originel, celui de la Touraine et du Poitou Plantagenêt. Loches (fig. 326) fut, comme on l'a vu, l'une des premières fortifications à user d'étriers, dans ce cas semi-circulaires ; à peu de distance, Luynes offre exactement le même dispositif d'extrémité, dans un château au plan *philippin* affirmé. Il est vraisemblable que l'édifice date du tout début du

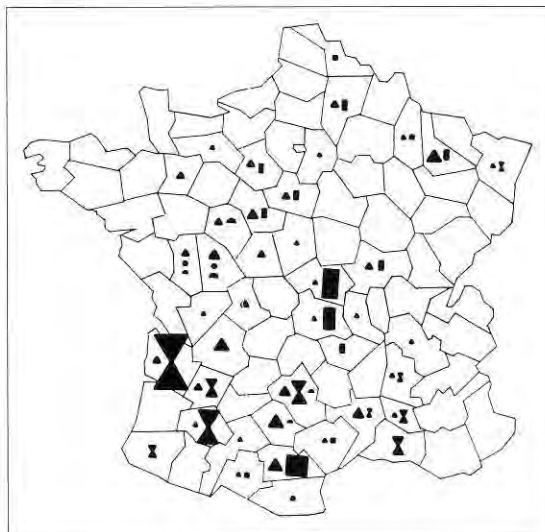
XIII^e siècle, faisant son profit des acquits philippiens comme des acquits Plantagenêt. Montrichard (fig. 331), dans le Blésois, présente dans sa tour circulaire des archères de facture Plantagenêt, à niche, avec étrier triangulaire à la base ; on peut penser ici aussi que la fortification date des années 1200. Ces modèles eurent une descendance évidente dès la première moitié du XIII^e siècle, avec une prédominance de l'étrier triangulaire : en Touraine même, au Grand-Pressigny ; dans le Blésois, à Blois et Viévy-le-Rayé ; dans le Berry occidental à Brosse et à Cluis-Dessous (fig. 350).

Vers le Nord, la diffusion fut plus incertaine : sans doute les étriers triangulaires présents à Alluyes et Bois-Ruffin relèvent-ils de cette inspiration primitive. De même, les sites de Laval et Domfront avec leurs archères à étriers triangulaires appartiennent à la même famille conceptuelle (fig. 351).

En revanche, la diffusion vers le Sud-Ouest (ou l'appropriation de mêmes sources d'inspiration) fut très rapide : en Deux-Sèvres et dans la Vienne, avec les exemples de Parthenay (fig. 332) et du Coudray-Salbart (fig. 329) où l'étrier triangulaire est majoritaire, mais où l'on trouve aussi de l'étrier semi-circulaire et de l'étrier circulaire ; dans la Vienne avec Chauvigny où les étriers sont essentiellement circulaires, Mirebeau peut-être attribuable aux rois anglais avec des étriers triangulaires. L'étrier triangulaire devait même franchir les frontières des influences, puisque l'on trouve à Gençay, bien que marqué par l'influence royale française rétive au procédé, des étriers triangulaires et semi-circulaires. En Limousin, les deux châteaux de Châlus présentent également des étriers triangulaires ; Châlus, que l'on peut dater de la seconde moitié du XIII^e siècle, ne s'en départit pas (fig. 352).

Dans le même temps, la fortification d'inspiration royale française reste dans un retrait pour le moins prudent : il faut attendre la construction du château de Carcassonne, dans les années 1240, pour voir apparaître pour la première fois des dispositifs d'extrémité dans les édifices. Dès lors va se développer un second foyer de diffusion, dans les fortifications implantées dans les aires de conquête : l'étrier triangulaire apparaît à Lastours, à Termes dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

Par la suite, la diffusion de l'étrier d'extrémité va se concrétiser essentiellement dans les régions à fortification neuve, qu'il s'agisse de



349. CARTE DES DISPOSITIFS D'EXTRÉMITÉ D'ARCHÈRES.



350

350. CLUIS-DESSOUS (Indre). Porte du château avec ses deux tours dotées d'archères à étrier et croisillon (XIII^e siècle).

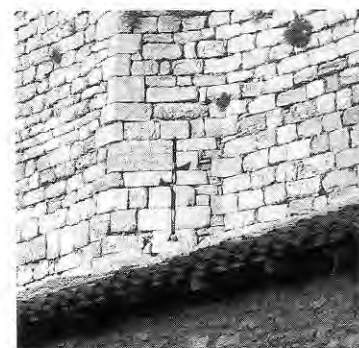


351

351. LAVAL (Mayenne). Archère et fenêtre de la tour maîtresse, datable selon toute vraisemblance de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle.

352. GENÇAY (Vienne). Archère à étrier triangulaire et double demi-croisillon, du milieu du XIII^e siècle.

352



353. PUIVERT (Aude). Tour-porte d'entrée de la basse-cour (début XIV^e siècle), munie d'archères à étrier carré. Le château présente également des archères à étrier triangulaire.



353

l'aire Plantagenêt, avec l'impressionnante série des archères à étriers d'Aquitaine, ou de l'aire Capétienne, avec les étriers du Languedoc ; mais aussi, à mesure des constructions neuves, dans le Bourbonnais (Chavroches), en Lorraine (Blâmont, Liverdun, Mousson, Preny, Ligny-en-Barrois) voire même en Ile-de-France, à Blandy-les Tours, si l'on suit la récente analyse de Ch. CORVISIER. Cependant, les usages n'ont pas été identiques suivant les aires d'influence.

Curieusement, à peine les architectes royaux s'étaient-ils emparés, avec retard, du dispositif, qu'ils le modifièrent en proposant des étriers carrés (ou carrés arrondis dans la partie supérieure), dits en "bêche", sans doute plus confortables encore pour le tireur : la plupart des fortifications de l'Aude, bâties dans les années 1270-1300 en furent dotées, de même que Montségur (fig. 353). Cette mode resta néanmoins très circonscrite ; les fortifications du Gard et de l'Hérault, à commencer par Aigues-Mortes utilisèrent plus prosaïquement l'étrier triangulaire. Mais il faut remarquer que celui-ci ne fut, pas pour autant, érigé en norme dans la construction royale : l'enceinte de Provins, ou le château de Château-Thierry complétés dans ces années, possèdent des archères à fente simple.

En Aquitaine, l'usage de l'étrier triangulaire s'imposa, d'autant plus qu'il acquit une valeur esthétique grâce à la symétrisation de plus en plus fréquente de la fente de tir, tant verticalement (étriers haut et bas) qu'horizontal (croisillons pattés), donnant naissance à la fente en croix pattée. À partir du milieu du XIII^e siècle, la presque totalité des fortifications neuves usèrent ainsi de l'étrier triangulaire dans tout le Sud-Ouest de la France, et ceci jusqu'au milieu du XIV^e siècle.

L'usage s'en déplaça progressivement dans le Rouergue au début du XIV^e siècle ; puis, sous l'influence conjointe de l'Aquitaine et du Languedoc, la basse vallée du Rhône, en rive gauche, s'équipa d'archères de ce type, à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. Mais, dans cette dernière famille, c'est la version esthétisante qui eut gain de cause, puisque la majorité des archères développées à cette époque et dans cette région sont des croix pattées, à étriers haut et bas.

Enfin, l'on notera une famille encore mal connue, dont peu de représentants conservés existent sur le territoire : celle des étriers en forme carrée surmontée d'un demi-cercle du XIV^e siècle qui furent ménagés dans les enceintes urbaines de Flandres. Cambrai (fig. 354) en offre un exemple, qui n'est pas sans ressemblance avec l'étrier présent à Blois (fig. 347), dans la tour du Foix. Alain SALAMAGNE, qui a récemment mis en exergue cette famille, cite les enceintes urbaines de Douai, Valenciennes, Béthune, le Quesnoy, et les châteaux d'Arques dans le Pas-de-Calais, Crémilil, Longvillers, Lallaing, Solre-sur-Sambre, sans compter un nombre équivalent d'exemples en Belgique comme Bruges, Bruxelles ou Gand. Il sera intéressant, dans les études qui pourront être effectuées sur cette famille, d'évaluer l'influence qu'auraient pu avoir les étriers du même type pratiqués dans le Sud de la France quelques décennies plus tôt, et d'en dégager aussi les limites chronologiques. D'ores et déjà, on peut noter, en suivant M. de WAHA, que ces archères furent utilisées après 1360 à l'enceinte urbaine de Binche : la chronologie se place donc au-delà de celle jusqu'ici en vigueur pour les étriers connus sur le territoire.



354. CAMBRAI (Nord). Tour des Arquets, de la fin du XIV^e siècle, munie d'une archère à étrier bas de grande taille, et d'un croisillon.

355. NOGENT-LE-ROTHOU (Eure-et-Loir). Archères à fente élargie.

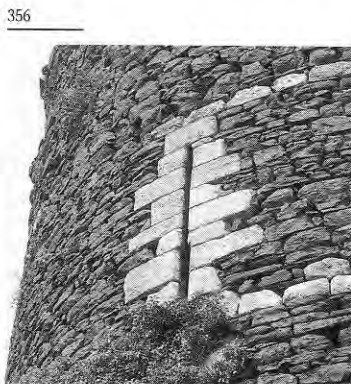


355

Les élargissements de fentes (archères dites "en rame")

Dans cette série de dispositifs d'extrémité, les élargissements de fente occupent une place particulière, car leur diffusion n'a pas été aussi linéaire. Le premier exemple bien daté connu est celui de Coucy-le-Château, daté des années 1230 (t. I, fig. 450). Il est fort intéressant, car il se situe en pleine zone d'influence royale française, traditionnellement hostile aux dispositifs d'extrémité jusqu'aux années 1240. Peut-être les élargissements de fente présents dans les tours de l'enceinte castrale de Nogent-le-Rothou sont-ils attribuables à la même époque (fig. 355) : s'ils étaient postérieurs à 1226, date d'acquisition du château par le roi, ils prouveraient une prise en compte par les ingénieurs du roi sans doute plus pragmatique que celle résultant des écriers. En effet, on a pu voir que ce type d'élargissement facilitait le travail du servant pour tous ses tirs inférieurs à l'horizontale, et non pas seulement pour les tirs à la plongée maximale. Un exemple en existait également dans la tour du XIII^e siècle disparue au château de Mouy, dans l'Oise, vraisemblablement contemporaine.

356. MAUZUN (Puy-de-Dôme). Tours à archères à fente élargie du château XIII^e siècle.



356

Il est intéressant de constater que ces archères à fente élargie dans la partie inférieure eurent une diffusion privilégiée dans les régions d'Auvergne et de Bourbonnais : elles ne sont malheureusement pour la plupart que très imparfaitement datées, pouvant remonter à la première moitié du XIII^e siècle (Billy vers 1230-1240) (t. I, fig. 322), ou à la fin de ce siècle (Bourbon-l'Archambault). Il semble en tout état de cause que le courant a été présent dès la première moitié du XIII^e siècle, comme le prouvent les châteaux de Montpeyroux (t. I, fig. 198) et de Mauzun (fig. 356).

Mais on le trouve, curieusement, dans des régions fort différentes : la tour Ronde à Cluny dès la première moitié du XIII^e siècle, une tour de Blâmont à la fin du même siècle sont dotées de telles archères improprement appelées archères "en rame".

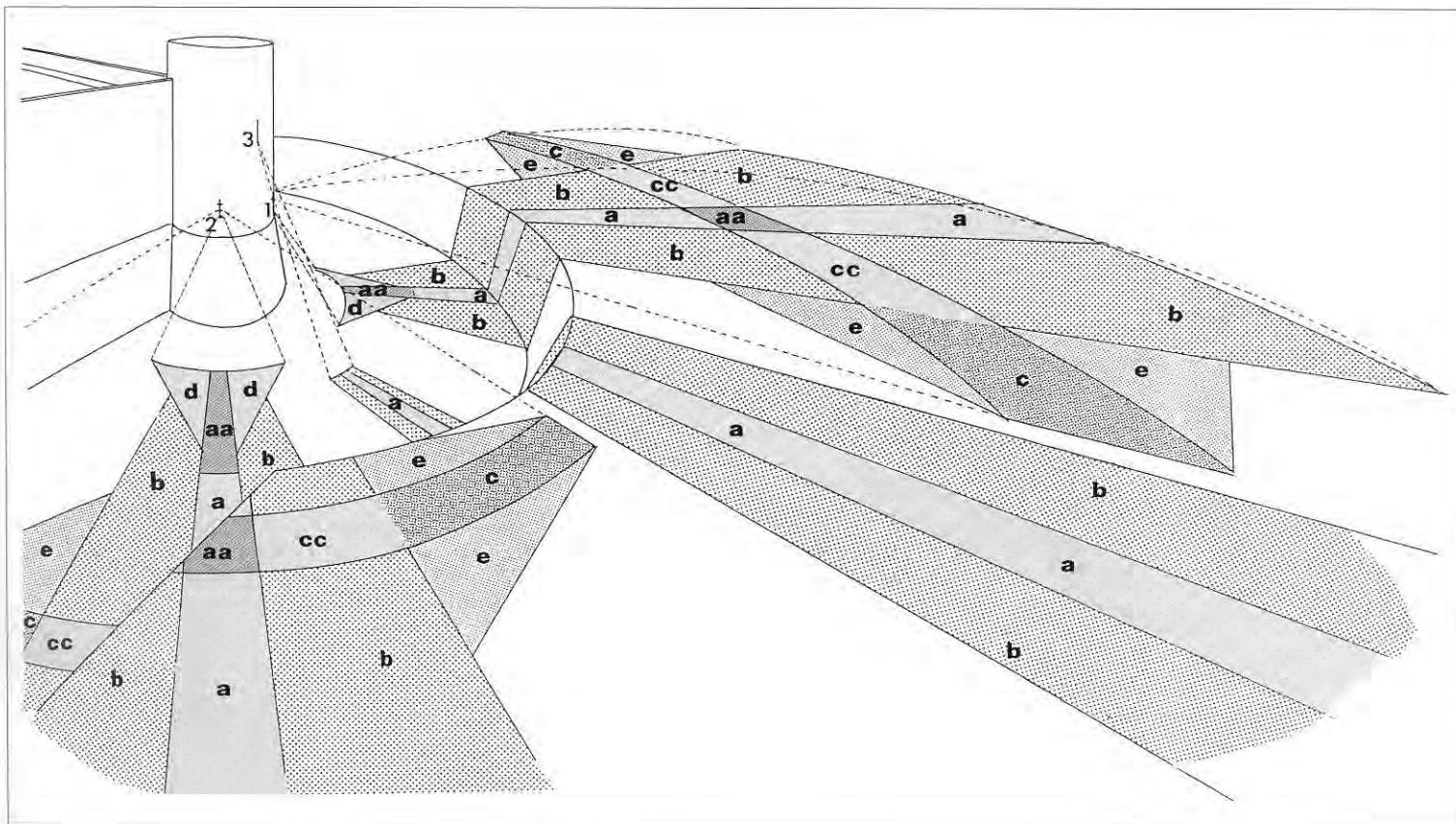
Il n'est pas question de voir dans ces exemples la manifestation de familles conceptuelles liées, si ce n'est en Auvergne-Bourbonnais. Mais, pour autant, quelles furent les raisons d'apparition, en des endroits aussi disparates, de fentes aussi semblables ? Fonctionnalité seulement ? Cette explication paraît un peu courte, et laisse planer le doute.

Les croisillons : rôle fonctionnel

Comme on l'a vu plus haut, tout au plus une douzaine de pour cent des fentes d'archères présentèrent un ou plusieurs croisillons horizontaux. Quel fut le but de ces dispositifs ?

Les expériences menées par Derek RENN permettent de comprendre à quoi ils servirent : le but en était de permettre la surveillance dans un angle azimutal donné. La première constatation que l'on puisse faire sur les archères dotées de tels croisillons réside dans le fait que la hauteur de ceux-ci est souvent située légèrement en-dessous de l'horizontale par rapport à la ligne de visée d'un tireur épaulant son arc ou son arbalète : le croisillon, ou les croisillons, sont donc destinés à faciliter le tir tendu pour couvrir les abords de la fortification à distance du fossé et au-delà.

Les croisillons n'étaient a priori pas destinés au tir : ils avaient pour fonction de faciliter le tir à la rencontre entre croisillon et fente verticale (fig. 357). Le tireur, voyant se déplacer une cible éventuelle en mouvement dans le champ de visée élargi grâce au croisillon, pouvait ajuster cette cible et utiliser pour tirer



357

en tout confort la mire formée par cette rencontre entre croisillon et fente verticale. La présence d'un croisillon était donc la preuve de la volonté de privilégier un secteur azimuthal de tir, c'est-à-dire, en plan, un secteur circulaire relativement rapproché (moins de cent mètres) couvert par tir tendu. On peut imaginer que le servant de l'archère, situé hors de la fenêtre de tir, contrôlait les abords en examinant ceux-ci au travers du croisillon, ébrasé de telle façon que la surveillance soit permise sans qu'il se baisse outre-mesure. Dès lors qu'il avait localisé une cible potentielle, il pouvait se positionner dans l'ébrasement, et tirer au centre de la croix de l'archère.

Aussi trouve-t-on rarement des croisillons situés au-dessus de la ligne des yeux d'un servant : le plus souvent ils se situent en-dessous ou au niveau de cette ligne, pour permettre le tir tendu. En revanche, le croisillon, de par sa hauteur fixée à l'avance, ne permettait en fait de couvrir de façon efficace qu'une zone en arc de cercle fixée en rayon par la hauteur relative du croisillon par rapport au sol extérieur. La présence d'un croisillon n'était donc pas syno-

nyme d'une couverture azimuthale satisfaisante : elle privilégiait un azimuth.

Des solutions furent tentées pour remédier à cet état de fait, en multipliant le nombre de croisillons sur la hauteur de la fente : on en trouve des exemples fréquents avec deux croisillons (Bois-Ruffin vers 1240, Gavaudun, Ambrus vers 1300, Ansouhaite en 1314, Clisson dans la seconde moitié du XIV^e siècle) (fig. 358).



358

357. SCHÉMA DE FLANQUEMENT PAR ARCHÈRES. 1 : Archère à fente, croisillon haut, ouverture de 40°. 2 : Archère à fente, croisillons haut et bas, étrier, ouverture de 40°. 3 : Archère philippienne, ouverture 20°. a : Zones privilégiées de tir. a-a : Zones de tir facilité par les dispositifs d'aide. b : Zones secondaires de tir. c : Zones de surveillance. c-c : Zones de tir amélioré grâce à des croisillons. d : Zones de tir amélioré par les étriers. e : Zones de surveillance possible.

358. ARROU (Eure-et-Loir) : Château de Bois-Ruffin. Vue intérieure d'une niche d'archère (première moitié du XIII^e siècle). On reconnaît facilement le croisillon supérieur, permettant le tir tendu à l'horizontale ; juste au-dessus de l'allège se trouve le second croisillon permettant le tir rapproché.

359. BONNEVAL (Eure-et-Loir). Archère à deux demi-croisillons décalés (XIV^e siècle ?).

360. OLORON-SAINTE-MARIE (Pyrénées-Atlantiques). Tour urbaine. Archères à étriers haut et bas, et pattes horizontales (XIV^e siècle).



Plus explicites encore sont, du point de vue de la volonté d'assurer des secteurs circulaires de surveillance et de facilité de tir pour les servants, les exemples où l'on disposa plus de deux croisillons. Ainsi à Commarque au début du XIV^e siècle, avec une archère à trois croisillons. Mais le record, dans le domaine, appartient sans doute au château d'Harcourt à Chauvigny (fig. 342) dans la première moitié du XIII^e siècle, avec une superbe série de fentes de tir présentant trois, quatre et cinq croisillons, sans compter les fentes à demi-croisillons sur lesquelles on va revenir. Ce site paraît bien comme un cas d'école prouvant la véracité de l'interprétation d'usage : la multiplication des croisillons avait pour but exclusif de faciliter le travail de surveillance du servant de l'archère, lui permettant de couvrir autant de zones en arc de cercle qu'existaient de croisillons, et d'ajuster dès lors qu'il avait repéré une cible dans l'un ou l'autre des secteurs.

Il arrive que les croisillons ne soient pas ménagés de façon symétrique par rapport à la fente. Les archères à demi-croisillon unique répondent sans doute à des contraintes de tir dues à la position de l'embrasure à l'intérieur de la fortification. En revanche, les demi-croisillons décalés en hauteur révèlent une curieuse recherche de compromis : on trouve ce dispositif à Aulnay dans la première moitié du XIII^e siècle, à l'enceinte de Bonneval vers 1300, et en plusieurs sites du Sud-Ouest aux XIII^e et XIV^e siècles (fig. 359), mais aussi en d'autres régions (fig. 352). L'avantage de ce type de configuration par rapport à un dispositif à deux croisillons n'est guère évident : en effet l'asymétrie impliquait une couverture de surveillance différente suivant le quadrant.

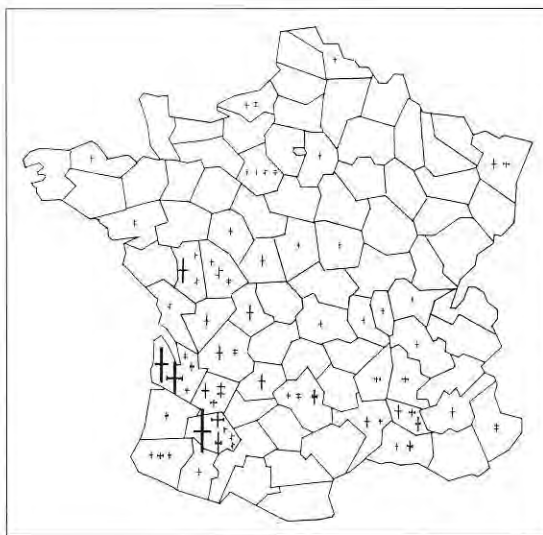
DEREK RENN, en postulant que chaque archère était servie par deux tireurs, pouvait expliquer de telles anomalies : en effet, chaque tireur aurait pu, d'un côté et de l'autre de l'embrasure, faire son profit du demi-angle de surveillance beaucoup plus facilement que ne l'aurait fait un tireur seul. Mais il est plus vraisemblable que ce type de dispositifs résulta d'un perfectionnisme de la part des constructeurs, peu compatible avec l'usage réel. Le nombre extrêmement faible de dispositifs asymétriques tendrait à l'affirmer.

Crans de mire ; croisillons pattés

Le caractère de facilitation du tir dans une position azimutale donnée s'affirme, en ce qui concerne les croisillons, par la forme fréquente qu'ils prirent : deux pattes perpendiculaires à la fente de tir, donnant en horizontale la réponse à la pratique de l'étrier de base (fig. 360).

Il s'agissait donc bien de faciliter le tir dans une position donnée, légèrement inférieure à l'horizontale, en élargissant le champ de visée à cette hauteur de tir. En allant au bout des choses, on peut estimer, en définitive, que dans ces archères dotées de dispositifs divers le tir était concentré sur deux profondeurs azimutales : celle fournie par le croisillon, l'autre fournie par l'étrier de base.

Mais, au-delà de ce premier constat, on peut aussi se demander si ce genre de pratiques ne fut pas, purement et simplement, un phénomène de mode. Un premier argument milite en faveur de cette thèse : la relative rareté de ces dispositifs en regard du nombre total de sites à



361

361. CARTE DES DISPOSITIFS D'AIDE À LA VISÉE (croisillons).

archères. Il est presque évident qu'un caractère esthétisant non négligeable présida à la mise en œuvre de telles archères, comme si le constructeur s'était fait plaisir en sophistiquant à plaisir la fente de tir sans considération de l'efficacité réelle.

Ceci éclate dès lors que l'on s'aperçoit que, après une période purement fonctionnelle qui couvre la première moitié du XIII^e siècle, les années 1250-1350 voient s'imposer des modèles en croix pattée (étrier haut et bas, pattes à gauche et à droite du croisillon) dont le seul but était de fournir un dessin intellectuellement satisfaisant. Au point que ce dessin se retrouve dans les monogrammes de maçons gravés en marques de tâcheron dans les tours de l'enceinte de Poitiers après 1350.

Diffusion des croisillons (fig. 364)

On a déjà vu que les premiers croisillons manifestes en France se trouvent à Parthenay (fig. 332) et au Coudray-Salbart (fig. 329) dans le premier tiers du XIII^e siècle, certainement inspirés par les us et coutumes anglais. Le cas très particulier de Chauvigny a été évoqué également, avec sa superbe série d'archères à croisillons multiples datable de la première moitié du XIII^e siècle. La diffusion s'exerça essentiellement vers le Sud-Ouest au XIII^e siècle, les zones d'influence royale française se montrant définitivement rétives au procédé : il est intéressant de noter qu'à ma connaissance, pas une fortification attribuable à la couronne royale française ne reçut de tels

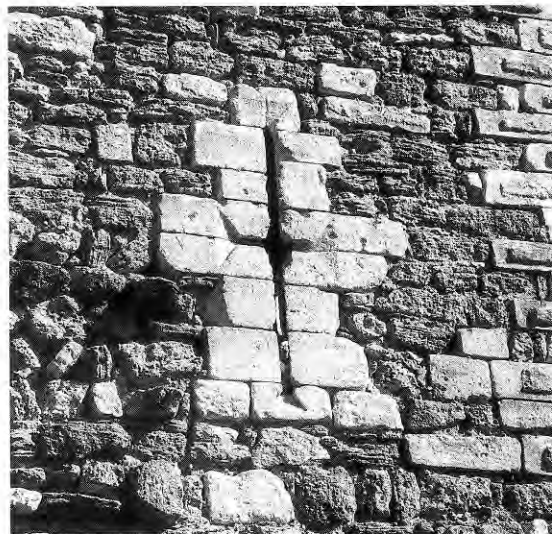


363

362. LIGNAC (Indre) : Château de Brosse. Tours circulaires à archères dotées d'étriers triangulaires et de croisillons (XIII^e siècle).

363. TERRAUBE (Gers). Archères de l'enceinte. Un texte de 1306 autorise la construction d'une *archeria crozata*.

364. CLANSAYES (Drôme). Archère en croix pattée (fin XIV^e siècle ?) d'une tour d'enceinte.



364

dispositifs (hormis la tour de Sainte-Colombe bâtie vers 1336, relativement atypique). Tout au plus note-t-on les cas très particuliers d'Alluyes (fig. 339) et de Bois-Ruffin en pays chartrain (non royaux, mais en zone d'influence royale française), certainement influencés dans les années 1240 par les techniques développées en pays Plantagenêt. Le cas de la tour-porte de l'enceinte de Bonneval qui présente des archères à demi-croisillons décalés est peut-être plus tardif.

Le premier foyer poitevin diffusa à la même époque aux confins du Poitou vers le Berry : ainsi à Cluis et à Brosse (fig. 362, 350). Mais l'essentiel de la progression d'usage des croisillons s'opéra dans la seconde moitié du XIII^e siècle en Aquitaine : non pas qu'il s'agisse d'une influence des exemples poitevins. Le modèle de référence était, tout simplement, l'archère royale anglaise, systématiquement dotée au XIII^e siècle d'un croisillon. Ainsi virent le jour, entre 1250 et 1350, une impressionnante série de fortifications dotées d'archères à croisillons (fig. 363) : la majorité d'entre elles étant d'ailleurs, dès les années 1250 (Bénauges, Cubzac) en croix pattée, c'est-à-dire dotées d'empattements en haut et bas de la fente, à gauche et à droite du croisillon. Il suffit d'examiner la carte par départements pour s'apercevoir de la force qu'eut cette mode, on ne peut guère parler autrement, dans tous les départements du Sud-Ouest.

Peu à peu, cette mode se transmitt en Rouergue au XIV^e siècle, en évitant le Sud languedocien royal, et vint toucher la vallée du Rhône dans les années 1340, pour s'y maintenir dans toutes les fortifications de la seconde moitié du XIV^e siècle et la première moitié du siècle suivant. On citera, parmi les sites les plus représentatifs de la seconde moitié du XIV^e siècle, Avignon ou Châteauneuf-du-Pape, Clansayes (fig. 361), Cruas. Dans la première moitié du XV^e siècle, des châteaux ducaux comme Tarascon ou Boulbon, à côté d'enceintes urbaines, utilisèrent la forme, non sans raisons esthétiques prédominantes.

Ailleurs, les croisillons restèrent d'usage relativement marginal ; on en trouve en Alsace de rares exemples (Ortenberg vers 1300, ainsi qu'à Birkenfels). La transition se fit de façon continue avec l'archère-canonnière cruciforme, qui fait son apparition dès le début du XV^e siècle à partir du Nord de la France.

ARCHÈRES MULTIPLES (fig. 365)

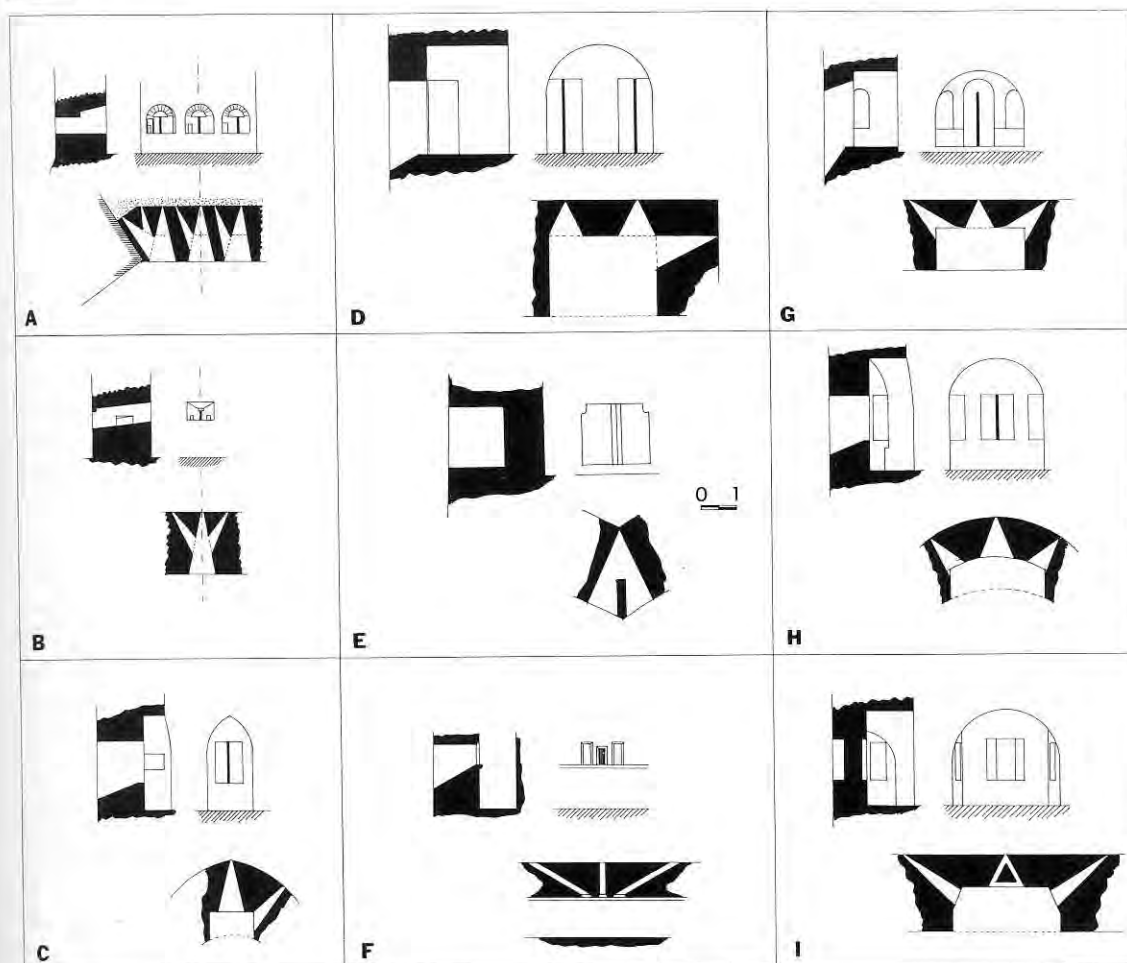
Une dernière catégorie typologique est fournie par les archères multiples, dont le but était d'améliorer la couverture du tir. On en distingue trois espèces : les archères à fenêtre de tir unique et ébrasement multiple ; les archères à fenêtres de tir multiples regroupées dans des niches ; les archères à fente unique desservie par des ébrasements multiples. Dans le premier cas, le but est de permettre depuis un emplacement de tir de couvrir un angle plus important ; dans le second cas, le but est d'augmenter le champ de couverture depuis une niche en y multipliant les fenêtres de tir ; dans le troisième cas enfin, le but est d'optimiser l'usage d'une fente, mais en multipliant le nombre des emplacements de tir.

Archères à une fenêtre de tir et ébrasements triangulaires divergents

Il est assez rare que les constructeurs aient prévu, à partir d'une fenêtre de tir unique, de

multiplier les ébrasements. Ceci consistait, d'une certaine façon, à ajouter un ou deux ébrasements obliques symétriques à un ébrasement d'axe perpendiculaire à la courtine : ainsi le servant, en se déplaçant devant la fenêtre de tir, pouvait tirer dans deux ou trois directions différentes. On trouve ce type d'archères dans le petit château drômois de Chamaret, à plusieurs exemplaires de dates différentes : dans l'enceinte du château principal, les archères de facture romane (fin XII^e siècle), à fente très courte sans plongée, sont dotées d'un ébrasement auxiliaire greffé sur l'ébrasement principal ; dans l'une des archères, l'ébrasement auxiliaire présente lui-même à nouveau une dérivation ! Le logis noble du XIII^e siècle situé dans la basse-cour est truffé, quant à lui, d'archères également très courtes, à deux ébrasements obliques auxiliaires à l'ébrasement principal frontal (fig. 366).

Il est intéressant de constater que cette petite série se place géographiquement au sein d'une famille particulière d'archères à fentes très courtes : on la localise bien dans la Drôme au



365. ARCHÈRES MULTIPLES. A,B : Chamaret (Drôme). C : Provins (Seine-et-Marne). D : Lucheux (Somme). E : Saint-Gobain (Aisne). F : Douvres (Angleterre). G : Orthez (Pyrénées-Atlantiques). H-I : Provins (Seine-et-Marne).



366

366. CHAMARET (Drôme). Vue des embrasures du logis noble de la basse-cour (XIII^e siècle). Les points lumineux sont les orifices de tir ; on peut se rendre compte de la difficulté du tir, et du faible taux de couverture.

XIII^e siècle, avec les exemples de Clansayes et de Tourettes. Il semble qu'il y a eu dans ce petit secteur un foyer de réflexion sur les ouvertures de tir, avec la pratique d'archères d'un type très spécifique.

Pour en revenir aux ébrasements multiples, citons encore le cas de Niort, avec des archères triples de belle facture, datables sans doute du dernier quart du XII^e siècle. Le cas de Luzech doté d'un ébrasement double sur fenêtre de tir unique, prouve qu'à problème identique, des constructeurs de régions fort différentes purent apporter des réponses analogues. Vraisemblablement d'autres sites pourraient-ils être recensés ; mais le nombre en est certainement très restreint, pour la simple raison que ces ébrasements multiples sur fenêtres uniques ne semblent guère fonctionnels. Il devait déjà être difficile, pour un servent placé devant la fenêtre de tir, de pratiquer la surveillance sur une fente, d'apprêter son arme lorsqu'il avait repéré une cible, d'ajuster et de tirer avant que cette cible ne sorte du champ de l'ébrasement : la surveillance sur trois ébrasements simultanés ne pouvait que déconcentrer le tireur. En revanche, de telles archères pouvaient apporter un plus dans le suivi du mouvement d'une cible, le tireur pouvant espérer toucher une cible sortant du champ de l'un des ébrasements en se positionnant a priori sur l'ébrasement suivant ; il est vraisemblable que ceci limitait l'usage de telles archères à des arbalètes, qui avaient l'avantage sur l'arc d'être armées mécaniquement, n'exigeant pas de mouvement particulier préalable au tir.

Archères à trois fenêtres de tir et ébrasements divergents sans niche

Cette famille n'est pas représentée sur le territoire, et l'on n'en trouve à vrai dire qu'un exemple à Douvres, dans la courtine et les tours dites "Traverse d'Avranches", bâties vers 1185-90. Il est intéressant néanmoins de citer cet exemple, car il traduit une recherche manifeste, à la fin du XII^e siècle dans le domaine Plantagenêt, pour optimiser l'usage de l'archère. Ici, les fenêtres de tir sont réduites au minimum possible (soixante centimètres de hauteur par vingt de largeur) ; elles sont groupées trois par trois, chacune desservant un ébrasement à parois quasi parallèles, débouchant sur une fente de taille normale (un mètre vingt). Il s'agit donc d'une variante des cas précédents ; mais les fenêtres de tir sont disjointes quoique très proches, annonçant dans une certaine mesure d'autres évolutions (fig. 365).

Manifestement, la proximité des trois petites fenêtres de tir n'autorisait le service que par un tireur à la fois ; mais, plus encore que dans les cas cités plus haut, ces archères devaient être, de facto, réservées aux arbalétriers, car l'on conçoit mal leur fonctionnalité pour des archers.

Archères à niche unique dotée d'ébrasements triangulaires multiples

On peut distinguer, dans cette catégorie, les niches dotées d'ébrasements parallèles et celles à ébrasements multiples divergents. Il semble que les premières, dont le but probable était de permettre le tir simultané de deux servants, sont essentiellement représentées dans la famille Plantagenêt à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle. Ainsi les tours de Gisors (fig. 323) en possèdent-elles comme celles de Douvres et Framlingham outre-Manche ; on en trouve aussi une dans l'enceinte castrale de Vendôme, peut-être datable de ces mêmes années (fin XII^e-début XIII^e siècle) (fig. 367). Je citerai encore le cas présent à l'ancienne tour-porte de Luchaux ; mais, à vrai dire, la niche forme ici l'étage de la tour-porte, bâtie peut-être dans la première moitié du XIII^e siècle.

La fusion de ce concept de niches à deux ébrasements parallèles, avec celui des archères à ébrasements divergents déjà rencontrés, ne pouvait qu'aboutir à celui des niches dotées de plusieurs fenêtres de tir, donnant sur des ébrase-

ments divergents. Déjà les tours de l'"Avranches Traverse" à Douvres fournissent un avant-goût de cette formule. Mais elle n'eut en vérité qu'un succès très limité en fréquence d'usage, quant on rapporte le nombre de cas recensés au nombre de fortifications contruites sur le territoire.

Typologiquement, et fonctionnellement, on met en évidence des niches à ébrasements auxiliaires, comme par exemple à la porte Saint-Jean de Provins, bâtie à la charnière entre XIII^e et XIV^e siècles : ici, dans la joue des niches frontales sont ménagés des ébrasements consistant en des conduits parallépipédiques débouchant sur des embrasures rectangulaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Cette disposition étonnante avait pour but de permettre depuis la niche la surveillance d'un secteur d'approche, ainsi éventuellement que le tir à l'arbalète.

Plus significatives sont les archères identifiées à Orthez (seconde moitié du XIII^e siècle ?) (fig. 368), Provins (fin XIII^e siècle), Commarque (première moitié du XIV^e siècle) avec des grandes niches servant trois fenêtres et trois fentes de tir divergentes. La question que l'on peut se poser à propos de ces niches est de savoir si elles étaient conçues pour un tireur unique, ou pour deux, voire trois. L'examen des archères présentes dans une des courtines de l'enceinte de Provins apporte, de ce point de vue, un embryon de réponse : en effet, l'ébrasement frontal y est recoupé en deux par un massif de maçonnerie, de telle sorte que la niche n'était fonctionnellement utilisable que par deux tireurs qui contrôlaient chacun une moitié du secteur de tir (fig. 365).

Ce constat se recoupe avec une évidence, elle aussi fonctionnelle : il eût été impossible pour un tireur unique de courir d'une fenêtre de tir à l'autre pour assurer la fonction de surveillance, préalable nécessaire au tir. Du coup, on peut se demander si le nombre très faible de telles archères complexes n'a pas été dû, tout simplement, à l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouvaient la majorité des maîtres d'ouvrage de garnir chaque niche d'archère par deux servants...

Ébrasements triangulaires donnant dans la même fente

Il reste à évoquer un dernier type d'archères multiples, constituées en fait par le groupement de trois ébrasements pour la même fente de tir.



367



368

Cette solution répondait à une logique un peu différente : elle visait à rentabiliser chaque fente de tir en lui donnant une couverture plus importante, et sans ouvrir pour autant l'ébrasement. Mais elle avait le même inconvénient que les précédentes, celui d'obliger à une multiplication des servants pour rendre opérationnelle la couverture défensive.

Au château de Goulancourt, on trouve ainsi au long d'une des courtines une succession d'ébrasements obliques symétriques deux à deux, peut-être attribuable à la seconde moitié du XIII^e siècle. Plus curieuses encore sont les archères visibles au château de Barry avec leurs trois ébrasements par fente ; car cette disposition, couplée à la proximité des fentes entre elles, permettait de servir les ébrasements obliques symétriques par le même tireur (fig. 369).

369



367. VENDÔME (Loir-et-Cher). Archère à niche et deux ébrasements (fin XII^e siècle ?).

368. ORTHEZ (Pyrénées-Atlantiques). Archère à niche et trois ébrasements (milieu XIII^e siècle).

369. BOLLÈNE (Vaucluse) : Château de Barry. Archère à trois ébrasements convergeant dans une même fente. La ruine permet une bonne lisibilité du dispositif, qui exigeait le service par trois archers ou arbalétriers.

L'UTILITÉ DE L'ARCHÈRE

Il reste, pour clore ce chapitre, à se demander quelle fut l'utilité réelle de l'archère dans la défense d'une fortification. Le postulat de base réside bien sûr dans le fait que les constructeurs ne ménagèrent pas dans les murs des percements compliquant la maçonnerie, et l'affaiblissant au demeurant, pour le simple plaisir intellectuel. Mais il n'en demeure pas moins troublant de constater les disparités de fortification à fortification, comme si l'on pouvait, en fait, se passer d'archères dans la défense d'un château. Après tout, n'est-ce pas ce qui résulte du règlement de 1347 édicté par Hugues de Cardaillac pour Montauban et Bioule, qui n'évoque la présence active des tireurs qu'au sommet des tours ? Deux vers du *Roman de Renart* sont instructifs sur ce point, évoquant la mise en défense par Renart de son château : "*Li archier si sont as querniaus par ou i traitront les quarriaus por demagier la gent le roi*", comme si naturellement la position des archers (qui tirent d'ailleurs des carreaux d'arbalètes) se trouvait au sommet, derrière les créneaux.

Deux références bien sûr très isolées, auxquelles l'on ne saurait donner un poids trop important. Cependant, il est bon d'avoir en mémoire que, pour desservir correctement une archère, il fallait un servant par fenêtre de tir : Derek RENN, dans son étude pratique du fonctionnement des archères, proposait même, en particulier pour les archères à demi-croisillons décalés, d'envisager deux servants postés de part et d'autre de la fenêtre. Dès lors, le service des archères d'un château pouvait nécessiter un personnel important : ainsi, au Coudray-Salbart, pour lequel on a l'avantage de pouvoir dénombrer les postes de tir, il fallait compter, hors archères des chemins de ronde, environ quarante cinq servants. Si l'on compte par ailleurs le nombre de servants au niveau des chemins de ronde des tours, en tablant sur une moyenne de trois par tour, et de deux par courtine, il faut ajouter vingt-quatre personnes, soient au total près de soixante dix archers ou arbalétriers. Tous ceux situés à l'intérieur des tours ne pouvaient avoir par ailleurs qu'un rôle relativement statique : souvent, les communications n'étaient pas facilitées entre niveaux et entre ouvrages.

Il est exclu qu'un seigneur, même de la stature des Guillaume Larchevêque constructeurs du Coudray-Salbart, ait pu entretenir à

demeure une telle garnison dans chacun de ses châteaux, même en temps de guerre endémique. Il n'est que de voir les faméliques garnisons entretenues dans les châteaux royaux languedociens à la fin du XIII^e siècle pour s'en rendre compte. Et, au demeurant, quant bien même il aurait pu disposer d'une telle force, ce qui devait arriver aux moments les plus aigus d'un conflit, il était vraisemblablement bien plus efficace de l'utiliser au niveau des chemins de ronde, où la souplesse de circulation et la facilité de surveillance étaient largement plus importantes. Le règlement promulgué par Hugues de Cardaillac pour le château de Bioule, en 1347, prescrit une garnison de soixante cinq hommes, affectés aux arbalètes, aux canons, au jet de pierre, enfin au maniement des armes : tous pratiquement étaient situés au sommet des tours ; et pour chacune d'entre elles, le nombre d'arbalétriers n'aurait jamais pu suffire à garnir l'ensemble des postes de tir intérieur...

Mais ce serait cependant trop facilement trancher que d'en tirer la conclusion d'une inutilité des archères dans la défense des places. Car celles-ci, de facto peu efficaces pour la surveillance et le tir sur des éléments dispersés, quels qu'aient pu être les moyens déployés pour en augmenter l'ouverture, prenaient tout leur sens dès lors que l'attaque se focalisait sur une zone déterminée du château. Alors il existait une concentration des moyens d'attaque, et il suffisait de "tirer dans le tas", à l'abri des projectiles envoyés par l'assaillant ; à cette phase de l'attaque, il est vraisemblable que, sur les chemins de ronde, on n'utilisait plus les armes de jet, mais les armes d'estoc et de taille, archers et arbalétriers étant alors concentrés dans les salles des tours où ils étaient bien plus utiles.

On comprend dès lors pourquoi la grande majorité des archères était dessinée avec une plongée, qui permettait de tirer sur des groupes rapprochés ; sans doute la précision, encore une fois, n'avait-elle guère d'importance à ce stade, ce qui explique que les constructeurs se soient, en bien des cas, peu souciés de ménager des étriers à la base. Le domaine de couverture pouvait se limiter aux approches de la contrescarpe, ce qui explique aussi la position des croisillons toujours audessous des yeux du tireur : le rôle de l'archère dans les salles des tours et dans les courtines n'avait pas à dépasser la cinquantaine de mètres, ce qui correspondait environ à la moitié de la portée utile des armes.

TABLEAU DES FENTES D'ARCHÈRES AUX XIII^e ET XIV^e SIÈCLES

Ce tableau, dressé à partir des constats sur le terrain, ne vise bien évidemment en aucune manière à l'exhaustivité ; il a pour seul but de fournir une illustration.

Dép.	Site	Datation	Dispositif d'extrémité	Croisillons
01	Genouilleux			Croisillon
02	Coucy-le-Château	# 1230	Fente élargie	
	Nanteuil-Notre-Dame		Triangle bas	
	Nesles (Seringes-et-Nesle)	# 1226	Triangle bas	
03	Bellenaves (Naves)		Fente élargie	
	Billy	# 1230-40	Fente élargie	
	Bourbon-l'Archambault	# 1270-80	Fente élargie	
	Chavroches	"	Triangle bas	
	Chouvigny	?	Fente élargie	
	Rochefort	?	Fente élargie	
04	Forcalquier (cathédrale)	s.14		Croisillon
	Gréoux	# 1300		Croisillon
06	Saint-Paul-de-Vence (enceinte)	?		2 croisillons
07	Cruas	s.14		Croisillon patté
09	Lagarde	# 1320	Triangle bas	
	Montségur	2 1/2 s.13	Carré bas	
11	Aguilar (Tuchan)	2 1/2 s.13	Carré bas	
	Arques	2 1/2 s.13	Carré bas	
	Carcassonne (château)	# 1240	Triangle bas	
	Carcassonne (enceinte)	4 1/4 s.13	Carré bas	
	Lastours (Tour Régine)	2 1/2 s.13	Triangle bas	
	Peyrepertuse (Duilhac)	2 1/2 s.13	Carré bas	
	Puilaurens	4 1/4 s.13	Carré bas	
	Puivert	4 1/4 s.13	Carré bas	
		"	Triangle bas	
12	Termes	2 1/2 s.13	Triangle bas	
	Castelmary	s.14	Triangle haut et bas	Pattes
	Cuns (Les)	s.14	Demi-cercle bas	
	Esplas	s.14	Triangle haut et bas	Pattes
	Galinières	# 1370	Triangle bas	
	Lunel	s.14	Triangle haut et bas	Pattes
	Montarnal	s.14	Triangle bas	2 croisillons
		"	Triangle bas	
	Najac		# 1250	Triangle bas
13	Rodez	s.14	Triangle haut et bas	Croisillon
	Boulbon	s.15		Croisillon court
	Noves (enceinte)	s.15	Triangle haut et bas	Pattes
	Tarascon	s.15	Triangle haut et bas	Pattes
		"		Pattes
16	Ventabren	s.15	Triangle haut et bas	Pattes
	Angoulême (Châtelet)	s.14 (?)		Croisillon
	Montbron	s.14 (?)		Croisillon
	Villebois-Lavalette	1 1/2 s.13	Triangle bas	
17	Aulnay	1 1/2 s.13		2 demi-croisillons
18	Mehun-sur-Yèvre (enceinte)	1 1/2 s.13	Triangle bas	
	Sancerre	s.14		Croisillon

Dép.	Site	Datation	Dispositif d'extrémité	Croisillons
22	Les Fossés (Plélan-le-Grand)	fin s.14		Croisillon
24	Beaumont-de-Périgord (église)	# 1300		Croisillon
	Bourdeilles	1280-1300 "	Triangle bas Triangle bas	Croisillon
	Castelnaud-la-Chapelle	2 1/2 s.13	Triangle bas	
	Commarque (Sireuil)	# 1300		3 croisillons
	Domme	1280-1310 "	Triangle bas Triangle bas	Croisillon
	Lanquais	?		Croisillon
	Molières	1280-1300	Triangle bas	Croisillon
26	Clansayes	s.14 (?)	Triangle haut et bas	Croisillon patté
	Puygiron	?	Triangle bas	
28	Alluyes	# 1240	Triangle bas	Croisillon
	Bois-Ruffin	# 1240	Triangle bas	2 croisillons
	Bonneval (enceinte)	# 1300 (?)		2 demi-croisillons
	Nogent-le-Rotrou	1 1/2 s.13	Fente élargie	
30	Aigues-Mortes (enceinte)	1270-1300	Triangle bas	
	Estézargues (église)	s.14		Croisillon
	Villeneuve-lez-Avignon (église)	s.14		Croisillon
	Villeneuve-lez-Avignon (fort St-André)	1300-1360	Triangle bas	
31	Saint-Félix-Lauragais	# 1300	Triangle bas	
32	Balarin (Montréal)	# 1300 "		Pattes 2 demi-croisillons
	Demu (enceinte)	# 1300 "		Croisillon patté Demi-croisillon patté
	Justian (moulin fortifié)	# 1300 "		Croisillon Pattes
	Lagardère	> 1270	Triangle haut et bas	Croisillon patté
	Lamothe-Gondrin (Cazeneuve)	1 1/2 s.14	Triangle bas	Croisillon patté
	Larressingle (enceinte)	# 1300		Croisillon
	Luzan (Montréal)	# 1300		Croisillon
	Mansencôme	# 1300 "	Triangle haut et bas Triangle haut et bas	Croisillon Pattes
	Mas-d'Auvignon	1280-1300	Triangle haut et bas	Pattes
	Pardaillan (Beaucaire)	< 1300		Croisillon
	Roquépine	?		Croisillon
	Sainte-Mère	1275-1300	Triangle haut et bas	Croisillon
	Tauzia (Maignaut-Tauzia)	> 1279	Triangle haut et bas	Croisillon
	Terraube	1306	Triangle haut et bas	Croisillon
	Tillac (enceinte)	# 1300		2 pattes décalées
33	Ansouhaite (Moulon)	1314		2 croisillons
	Bénauges	2 1/2 s.13 "	Triangle haut et bas Triangle bas	Croisillon
	Budos	1308		Croisillon
	Cadillac (enceinte)	# 1300	Triangle haut et bas	Croisillon
	Langoiran	> 1300	Triangle haut et bas	Croisillon patté
	Rauzan	1 1/2 s.14	Triangle haut et bas	Pattes
	Réole (La) (ch. des Quatre Sos)	> 1254	Triangle haut et bas	
	Rions (enceinte)	1 1/2 s. 14	Triangle haut et bas	Pattes
	Roquetaillade (château neuf) (Mazère)	1300-1320		Croisillon patté

Dép.	Site	Datation	Dispositif d'extrémité	Croisillons
	Roquetaillade (château vieux) (Mazère)	1300-1320	Triangle haut et bas	Pattes
	Saint-Macaire (Gironde)	> 1253		Croisillon
	Villandraut	1306	Triangle haut et bas	Pattes
34	Agde (enceinte)	?	Triangle bas	
	Vivioures-La Rouquette	# 1280	Carré bas	
36	Brosse (Chaillac)	s.13	Triangle bas	Croisillon
	Cluis-Dessous (Cluis)	s.13	Triangle bas	Croisillon
37	Candes-Saint-Martin (église)	s.15		Croisillon bas
	Grand-Pressigny	1 1/2 s.13	Triangle bas	
	Loches	# 1200	Demi-cercle bas	
	Luyes	1 1/2 s.13	Demi-cercle bas	
	Montrésor	# 1395	Triangle bas	
38	Seyssuel	?		Croisillon
40	Hastings	# 1300		Pattes
41	Blois (enceinte)	1 1/2 s.13	Triangle bas	
	Blois (château)	1 1/2 s.13 1 1/2 s.13	Triangle bas Rectangle surmonté d'un demi-cercle	
	Montrichard	# 1200 (?)	Triangle bas	
	Viévy-le-Rayé	s.13 (?)	Triangle bas	
42	Saint-Rambert (Saint-Just) (église)	s.14		Croisillon court
	Urfé (Champoly)	s.14 (?)	Triangle bas	
43	Lauriat (Beaumont)	s.13 (?)	Fente élargie	
44	Clisson	2 1/2 s.14		2 croisillons
45	Arrabloy	# 1300	Triangle bas	
	Autry-le-Châtel	?	Fente élargie	
	Châteaurenard	2 1/2 s.13 (?)	Triangle bas	
46	Belaye	1 1/2 s.14		Croisillon
	Berrie (La) (Catus)	1 1/2 s.14		Croisillon
	Cahors (enceinte)	2 1/2 s.14		Croisillon
	Rudelle (église)	s.14		2 demi-croisillons détachés
47	Ambrus	# 1300	Triangle bas	2 croisillons
	Duras	1 1/2 s.14		Pattes
	Gavaudun	2 1/2 s.13		2 croisillons
	Sauveterre-la-Lémance	> 1280		Croisillon
53	Laval	1 1/2 s.13	Triangle bas	
54	Blâmont	1 1/2 s.14 "	Triangle bas Fente élargie	
	Livardun	1 1/2 s.13 (?)	Triangle bas	
	Mousson	s.13 (?)	Triangle bas	
	Prency	s.13 (?)	Triangle bas	
55	Ligny-en-Barrois	# 1280	Triangle bas	
	Vaucouleurs	?	Carré bas	
58	Chévenon	fin s.14		Croisillon
59	Cambrai	2 1/2 s.14	Carré surmonté d'un demi-cercle	Croisillon
61	Domfront	# 1200 (?)	Triangle bas	
63	Chalus	#1290	Triangle bas	
	Clermont-Ferrand (maison)	s.15		Croisillon
	Mauzun	s.13	Fente élargie	

Dép.	Site	Datation	Dispositif d'extrémité	Croisillons
63	Montpeyroux	1 1/2 s.13	Fente élargie	
	Ravel (Picherande)	1283-1300	Fente élargie	
64	Bellocq (Puyoo)	2 1/2 s.13	Triangle haut et bas	Croisillon patté
	Montaner	2 1/2 s.14		Croisillon
	Oloron-Sainte-Marie	2 1/2 s.13	Triangle haut et bas	Pattes
65	Saint-Lary-Soulan	s.15		Croisillon
66	Bolquère (église)	s.13	Triangle bas	
67	Birkenfels (Ottrott)	2 1/2 s.13	Triangle bas	
	Ortenberg (Scherwiller)	> 1300		Croisillon
69	Sainte-Colombe	1336		Croisillon
71	Brancion (Martailly-les-Brancion)	2 1/2 s.13 (?)	Triangle bas	
	Charolles	4 1/4 s.13	Triangle bas	
	Cluny (enceinte)	1 1/2 s.13	Fente élargie	
77	Blandy-les-Tours	2 1/2 s.13	Triangle bas	
	Crouy-sur-Ourcq	4 1/4 s.14		Croisillon
	Petit-Jard (Abbaye) (Voisenon)	1 1/2 s.13	Triangle bas	
79	Airvault	s.14 (?) "		Croisillon bas Croisillon court
	Bressuire	1 1/2 s.13		Croisillon
	Coudray-Salbart (Échiré)	1200-1230	Cercle bas	Croisillon
		"	Demi-cercle bas	2 demi-croisillons
		"	Triangle bas	Croisillon
		"	Triangle bas	
	Parthenay (enceinte)	1200-1230	Triangle bas	Croisillon
		"		Demi-croisillon
	Saint-Loup-Lamairé	s.14 (?)		Croisillon court
81	Castelnau-de-Lévis	1235-1250	Triangle bas	
	Cordes (enceinte)	1250-1350	Triangle bas	
	Lautrec (enceinte)	?	Triangle bas	
	Penne-du-Tarn	# 1250	Triangle bas	
	Venès	2 1/2 s.13 (?)	Carré bas	
84	Avignon (enceinte)	1350-1370		Pattes
	Avignon (palais des Papes)	> 1340	Triangle haut et bas	Croisillon patté
	Carpentras (enceinte)	2 1/2 s.14		Croisillon
	Châteauneuf-du-Pape	> 1317		Pattes
	Gordes	s.14	Triangle haut et bas	Pattes
	Monteux	s.14		Croisillon
	Uchaux	s.14	Triangle bas	Croisillon
86	Château-Larcher	1 1/2 s.14	Triangle bas	
	Chauvigny	1 1/2 s.13	Cercle bas	2 demi-croisillons
		"	Cercle bas	3 croisillons
		"	Demi-cercle bas	3 croisillons
		"	Demi-cercle bas	4 croisillons
		"	Demi-cercle bas	5 croisillons
	Gençay	# 1240 "	Demi-cercle bas Triangle bas	2 demi-croisillons
	Mirebeau (enceinte)	# 1200	Triangle bas	
	Poitiers (enceinte)	s.14		Croisillon
87	Chabrol (Chalus)	1 1/2 s.13		Croisillon
	Châluçet (Saint-Jean-Ligoure)	2 1/2 s.13	Triangle bas	Croisillon
	Maumont (Châlus)	1 1/2 s.13	Triangle bas	Croisillon

Les canonnières

L'étude des canonnières n'en est encore qu'à ses débuts, de la même façon que celle des fortifications du XV^e siècle, jusqu'ici négligées dans un curieux mélange d'incompréhension et d'idées toutes faites. La principale, sur laquelle on a déjà eu l'occasion de réfléchir dans le précédent volume est celle de l'inadaptation de la fortification, qui aurait été incapable de suivre les progrès de l'armement. Or les plus récentes recherches, en particulier celle de Nicolas FAUCHERRE concernant la fortification royale française de 1450 à 1500 montrent tout exactement le contraire, et les données doivent être exploitées sous un angle nouveau : celles de l'adaptation progressive des éléments de la fortification à un armement lui-même en constante évolution au cours du XV^e siècle.

C'est sans doute l'une des plus évidentes difficultés dans l'analyse de l'évolution des canonnières au XV^e siècle : si l'archère vécut aux XIII^e et XIV^e siècles en fonction d'armes qui ne reçurent pas de modifications notables, la canonnière s'adapta, quant à elle, à un armement en progrès constant tant en matière de fiabilité que de souplesse d'emploi, ne serait-ce que par le développement des armes portatives ; mais elle répondit aussi à un programme difficile à connaître, en raison de l'incapacité dans laquelle on est aujourd'hui de restituer les arsenaux disponibles, certainement différents quantitativement dans une enceinte urbaine, une fortification royale, et un château moyen.

Pour cerner au mieux l'évolution technique des canonnières, la voie la plus sûre est donc certainement l'analyse d'un échantillonnage de fortifications homogènes ; c'est le travail qui a été mené dans la thèse récente de Nicolas FAUCHERRE. On va chercher ici, sans aucune ambition d'exhaustivité, à cerner quelques grands types d'embrasures et leurs dates d'apparition, en notant d'emblée qu'un type apparaissant au début de la période a toutes chances d'exister encore un siècle plus tard, en raison de la diversité des arsenaux et des programmes.

L'ESSENCE DE LA CANONNIÈRE

LA CANONNIÈRE DANS LES DOCUMENTS

Qu'est une canonnière ? Le terme apparaît au début du XV^e siècle, comme l'a montré M. de WAHA ; encore semble-t-il au début de ce siècle relativement nouveau. L'auteur rapporte ainsi qu'à Binche, on trouve concurremment dans un même compte de 1407 le terme de *canonnière* et celui de *rayère*, dont on a vu qu'il désignait dans les régions septentrionales l'archère. En 1401, à l'enceinte de Bruges, on emploie encore le terme de *rayère*, tout en indiquant que les ouvertures doivent comprendre des trous ronds pour tirer du canon ; de la même façon, A. SALAMAGNE cite pour 1391 à Valenciennes des *rayères pour traire canon*. Ce constat mériterait d'être renforcé, et peut-être des dépouillements systématiques de comptes urbains conservés permettraient-ils un jour de cerner mieux la date charnière en d'autres régions. En tout cas le terme se répand rapidement : vingt années plus tard, les comptes des miseurs de la ville de Rennes publiés par J.-P. LEGUAY, d'un apport considérable pour suivre l'évolution des usages sur trois quarts de siècle, l'utilisent couramment.

Cependant, il est extrêmement significatif, en suivant ces comptes, de constater qu'il est bien rare de voir ces canonnières mentionnées seules ; les ouvrages sont, en règle générale, dotés de canonnières et d'arbalétrières, voire, selon J.-P. LEGUAY, de canonnières surmontées d'arbalétrières, comme à la tour le Bart en 1428.

Ces indications sont précieuses, en ce qu'elles prouvent, au-delà du conservatisme éventuel de certains scribes, la différenciation fonctionnelle : les ouvertures de tir ne sont pas,



370. Arme à feu semi-portative représentée dans le *Bellifortis* de Konrad Kyeser en 1407. Dans cette configuration, le canon est fixé sur une pique fichée en terre. L'arme est ici chargée par la gueule.

dans les tours neuves de cette époque à Rennes, considérées comme multimodales. Chaque ouverture a sa spécificité, quand bien même elles peuvent être superposées.

Le terme d'*arbalétrière* prend ici tout son sens, puisque les comptes analysés par J.-P. LEGUAY prouvent que les seules armes de jet approvisionnées à Rennes au XV^e siècle furent les arbalètes, dotées de carreaux et de viretons que l'on achetait en masse ; ceci se retrouve par exemple à Nevers durant tout le XV^e siècle. Sans pour autant ériger ces constats en exemple universel, ceci est à rapprocher des remarques déjà faites dès le XIII^e siècle : l'arbalète paraît bien avoir figuré en tête des armes de siège, à côté des armes de taille et d'estoc (piques, haches). L'existence dans la majorité des villes de corps francs d'arbalétriers confirme cette analyse.

L'absence de mentions postérieures, dans le cas de Rennes, ne saurait pour autant faire penser que l'usage de l'arbalète en tant qu'arme de défense cessa à partir du milieu du

XV^e siècle ; tout au plus doit-on prêter attention à la façon dont les constructeurs prirent en compte la mixité de l'armement au cours de ce siècle.

CANONNIÈRES ET CANONS

Sans doute reste-t-il beaucoup à trouver dans les comptes urbains en ce domaine ; et l'analyse de J.-P. LEGUAY relative à Rennes met en évidence un autre secteur de recherches qui mérite des investigations archivistiques pour renouveler la vision que l'on peut avoir de la fortification du XV^e siècle. En effet, il ne suffit pas, pour comprendre une fortification de cette époque, de relever les embrasures de tir : encore faut-il appréhender l'armement qui put être mis en regard.

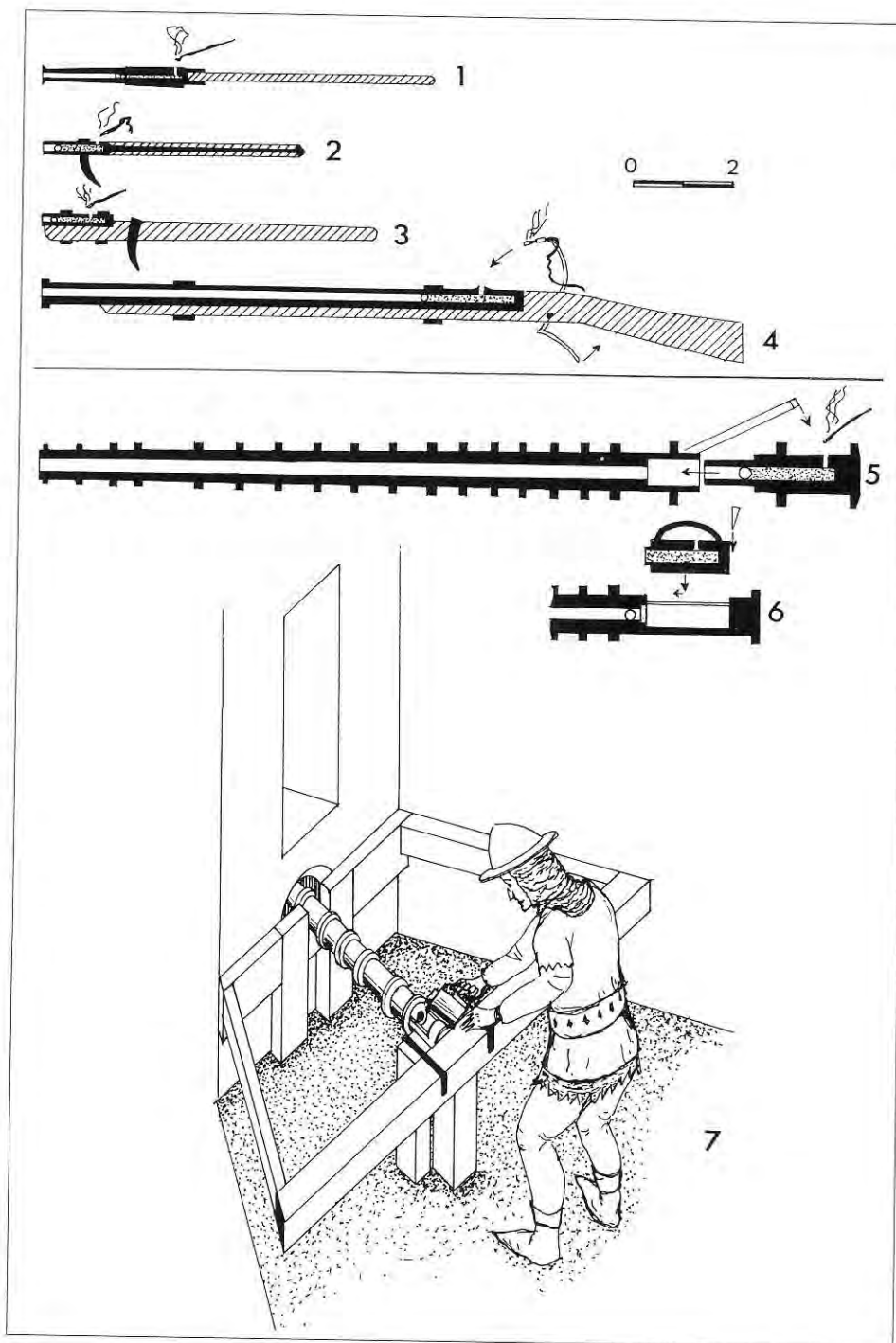
Le cas de Rennes est fort explicite à ce point de vue. Il permet de distinguer, sur l'ensemble de la période 1418-1477, cinq types d'armes en fonction de leur poids.

Type	Catégorie (poids moyen en livres de métal employées)	Dates limites	Nombre
Arquebuse	20	1474-1493	142
Couleuvrine	100	1442-1478	85
Faucon (canon, serpentine)	300	1418-1493	90
Veuglaire (canon, serpentine)	600	1442-1490	15
Serpentine (canon, bombarde, veilloire)	800	1442-1490	31

Les dénominations des armes doivent être regardées avec beaucoup de prudence : elles correspondent au contexte rennais, et la consultation des sources permet d'établir une variété extraordinaire des contenus des dénominations d'un site à un autre au cours du XV^e siècle. Malgré cette incertitude, on constate nettement dans cette évolution de l'armement la prédominance des armes de poids inférieur à trois cents livres, peut-être destinées au service des canonnières ; on remarque aussi la relative stabilité des armes de la catégorie des *faucons*, de trois cents livres de poids moyen, armes lourdes, alors qu'une très nette mutation semble se produire vers 1474 quant aux commandes en matière d'armes plus légères. Les couleuvrines, d'un poids moyen de cent livres, laissent brutalement place aux arquebuses, littéralement "*harquebuses*", d'un poids de vingt livres, manifestement des armes portables ; il faut noter que cette énumération montre que le nom de "couleuvrine" désignait à Rennes (et ailleurs) des armes semi-portables alors qu'au XVI^e siècle, on trouve ce nom comme désignant des armes intermédiaires entre les canons et les faucons (fig. 370).

J.-P. LEGUAY a montré que les commandes d'armes s'effectuaient en général après une phase de fortification : ainsi les fortifications lancées en 1421-22 ne furent suivies d'une réelle montée en charge de l'armement que dans les années 1440, lorsque les ouvrages eurent été terminés. Sans doute en fut-il de même dans la seconde période, celle de la troisième enceinte, où les ouvrages lancés dans les années 1460 n'entraînèrent l'acquisition massive d'armes adaptées que vers 1470.

Ceci permet d'entrevoir, dans ces années 1460, une évolution très nette vers l'utilisation en nombre d'armes portables au détriment des armes semi-portables qu'étaient jusqu'alors les couleuvrines et crapaudeaux. On s'interroge souvent sur cette transformation de l'armement qui conduisit à l'équipement des hommes en armes portables : le cas de Rennes montre qu'une utilisation des comptes urbains permettrait, cas par cas, d'affiner cette transformation. Il suffit, par exemple, d'un dépouillement rapide des archives communales de Nevers à la même époque pour constater une évolution du même type : jusqu'en 1465, les achats de la ville en matière d'artillerie sont exclusivement consacrés à des canons, bombardes, veuglaires, grosses couleuvrines, serpentines enfin. En



371. BÂTONS DE GUERRE OU BÂTONS À FEU DU XV^e SIÈCLE. 1 : Bâton à feu de Tannenberg (avant 1399). 2 : Bâton à feu de Vedelspang, avant 1426. 3 : Bâton à feu suisse à crosse de bois (d'après W.Reid). 4 : Arquebuse du milieu du XV^e siècle, avec serpentins pour la mise à feu. 5 : Couleuvrine à boîte (première moitié du XV^e siècle - fin du siècle). 6 : Mise en œuvre d'une couleuvrine à boîte dans une canonnière du type Susicinio (avant 1437).

revanche, le compte de cette année enregistre l'achat de "*couleuvrines et autres bâtons de guerre*"; l'année suivante, la ville fait recenser tous les "*bâtons de guerre*" en possession des habitants dans leurs hôtels (fig. 371). Si l'archéologie a pu mettre en évidence des exemples de tels bâtons de guerre dès la fin du XIV^e siècle en Allemagne et dans les pays nordiques, la généralisation ne semble donc s'en être effectuée que de façon progressive dans les arsenaux officiels.

En l'absence des résultats de telles investigations, ces cas spécifiques permettent au moins de poser un jalon, celui d'une mutation à la charnière du milieu du XV^e siècle entre armes semi-portatives et armes portatives, celles qui deviendront nos modernes fusils. Mieux encore, ils prouvent d'une certaine façon que les armes portatives n'eurent que modestement cours avant cette époque dans les arsenaux urbains. Doit-on pour autant en tirer la conclusion que l'armement effectif fut à la mesure de la constitution des arsenaux urbains ? Ce point reste l'un des plus problématiques ; car rien n'indique que les corps de villes ne se soient préoccupés au premier chef des armes lourdes, l'armement portatif étant supposé fourni par les garnisons, qu'elles soient militaires ou civiles. Dans ce sens, la délibération prise par la ville de Nevers, déjà citée, visant à recenser en 1466 les *bâtons de guerre* présents dans les hôtels privés, incite à la plus grande prudence, puisqu'elle tend à prouver que le *bâton de guerre*, préfiguration de l'arquebuse, était d'usage suffisamment courant à cette époque pour remplacer l'arme traditionnelle, l'arbalète.

Y eut-il, pour chacun des types d'armes ainsi mis en évidence, des types spécifiques d'embrasures de tir ? L'architecture permet de l'exclure, mais l'absence de références, dans les comptes de Rennes, aux calibres des pièces, laisse dans le doute : il paraît clair que les armes les plus lourdes n'étaient pas mises en batterie dans les étages des tours, mais en leur sommet, ou à celui des remparts. Si M. de WAHA cite, de ce point de vue, la mise en œuvre de bombardes dans la tour Saint-Jacques de Namur en 1388, par l'intermédiaire de simples fenêtres, s'il met en évidence aussi en 1401 à Bruges l'aménagement dans une courtine des "fenêtres" situées près du sol pour tirer avec des canons, ces exemples restent encore trop isolés pour fournir une référence.

Il est probable que les armes mises en batterie dans les étages des tours ne dépassèrent pas la catégorie du *faucon* résultant des comptes

rennais, et qu'elles furent limitées aux couleuvrines, comprenant ainsi les armes semi-portatives et portatives : en effet, les faucons avaient des volées d'un diamètre terminal de quinze centimètres environ, pour un calibre de 50 mm, diamètre maximal pour des embrasures qui n'avaient le plus souvent pas plus de vingt centimètres de diamètre. Les veuglaires, serpentines, bombardes et canons devaient prendre place dans les hauts : c'est d'ailleurs le constat que l'on peut faire dans l'inventaire de la Bastille Saint-Antoine à Paris en 1428.

La plupart de ces armes furent, jusqu'à la fin du XV^e siècle, à l'exception des armes portatives, à chargement par des culasses mobiles appelées "boîtes" ; cette disposition permettait, dès lors qu'une arme était en position, de la recharger sans manipulation. En revanche elle avait le double inconvénient de favoriser les fuites de gaz toxiques à la jointure entre culasse et volée, et d'exposer les servants à des explosions de l'arme par rupture des fixations de la culasse sur la volée (fig. 371).

Et l'on peut se demander, à la lecture des comptes urbains, si en définitive même ces armes semi-lourdes furent jamais mises en batterie dans les salles intérieures des tours. Ne faut-il pas plutôt envisager que, dès le départ, les canonnières pratiquées dans les salles intérieures furent réservées aux armes remplaçant l'arbalète, ou la complétant, qui étaient les bâtons à feu individuels ? Malgré la discrétion des inventaires d'arsenaux à leur sujet jusqu'au milieu du XV^e siècle, la question est posée, et l'architecture ne permet à vrai dire nullement de l'exclure, bien au contraire. Quant à l'iconographie, elle semble bien montrer l'usage des embrasures pour les armes portatives : la miniature du siège du château de Brest dans une des éditions du XV^e siècle de Froissart le prouve bien, avec la figuration des fentes à orifices pour armes à feu, dont dépassent des canons fins qui sont sans aucun doute des *arquebuses* (fig. 372).

En définitive, les canonnières intérieures aux tours furent sans doute conçues pour accueillir des armes variées, de calibre relativement faible (guère supérieur à 50 mm). Plus on avance dans le XV^e siècle, plus elles furent spécialisées pour les armes portatives individuelles, dans la mesure où celles-ci se multipliaient dans les arsenaux ; pour la première moitié du XV^e siècle, il faudra évoluer dans la connaissance des mêmes arsenaux, l'éventualité d'une spécialisation totale pour les armes porta-

tives, dès le commencement du XV^e siècle, n'étant nullement à exclure. Ces armes portatives de calibre nettement inférieur (20 à 30 mm au maximum, mais très certainement de l'ordre de 10 mm) nécessitaient des orifices nettement moins amples. Leur maniabilité de plus en plus grande, et en particulier le fait qu'elles purent être épaulées dès le milieu du XV^e siècle, voire

même auparavant, put entraîner des modifications structurelles des canonnières ; mais leur généralisation n'entraîna pas pour autant une désaffectation des armes les plus anciennes, semi-lourdes, de telle sorte que l'on peut s'attendre, sur la durée du XV^e siècle, mais au-delà également, à la persistance de modèles anciens, et à l'usage mixte des canonnières.



372. Extrait de la miniature représentant le siège de Brest dans les *Chroniques* de Froissart (seconde moitié du XV^e siècle). Noter la représentation des arquebuses sortant des fentes d'archères-canonnières (Cl. Bibl. Nat.).

373. DOURDAN (Essonne). Tours du château Philippe-Auguste, avec leurs archères repercées d'orifices circulaires. Ceux-ci sont placés en milieu de fente, en raison des contraintes de tir des armes à feu, et de la présence d'une plongée dans l'archère primitive.



373

374



374. BONNEVAL (Eure-et-Loir). Porte de ville (XIII^e ou XIV^e siècle), remaniée au XV^e siècle ou au siècle suivant pour l'adaptation des archères aux armes à feu. On trouve des fentes à orifice bas, ainsi que des fentes à orifices médian, prouvant le pragmatisme des aménageurs, qui avaient pour but essentiel de favoriser le tir horizontal des armes à feu.

375. BONNEVAL (Eure-et-Loir). Tour à archères du XIII^e siècle, remaniées à une époque tardive pour le tir des arquebuses de petit calibre. On note en particulier une curieuse disposition, constituée d'un croisillon à deux demi-branches évasées symétriquement, comme si les maçons avaient inversé le sens de la pierre à la pose.



375

LES CARACTÉRISTIQUES DES CANONNIÈRES

L'ADAPTATION D'OUVERTURES ANCIENNES

L'élargissement des fentes : les archères-canonnières

L'un des problèmes les plus complexes, pour tenter de reconnaître les évolutions durant le XV^e siècle des embrasures pour armes à feu, est dû à la transformation extrêmement fréquente d'anciennes archères des siècles passés, par simple percement d'un trou dans la fente pour permettre le passage de la gueule des armes à feu. Cette transformation est attestée dès le début du XV^e siècle : A. SALAMAGNE en a exhibé un nombre d'exemples important dans le Nord dès 1405, et l'on ne peut exclure qu'il en ait existé auparavant ; mais il est évidemment impossible, le plus souvent, de les dater.

Les transformations d'archères en archères-canonnières se sont, en effet, poursuivies bien au-delà du seul XV^e siècle, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, voire encore plus tard ; les modalités peuvent varier suivant les caractéristiques de l'ancienne archère. Ainsi, lorsque l'archère possédait une plongée, l'orifice circulaire fut ménagé au milieu de la fente, à hauteur du sol intérieur (fig. 373) ; au contraire, dans les archères dépourvues de plongée, l'orifice fut situé en base de fente, se confondant alors avec des canonnières du même type (fig. 374).

On ne se hasarderait pas ici à fournir une liste de tels aménagements, d'une extrême fréquence ; mais il est bon de noter quelques pièges que posent à l'analyste moderne certaines de ces modifications. Si la présence d'orifices circulaires d'une vingtaine de centimètres de diamètre ne pose guère de problèmes d'interprétation, la multiplication des armes portatives à partir de la fin du XVI^e siècle autorisa de plus en plus des élargissements minimes des fentes, tout en reprenant des usages anciens tels que le croisillon. Ainsi, à Bonneval, les archères du XIII^e siècle ont été modifiées, sans doute très tardivement, par adjonction de croisillons qui pourraient s'assimiler à des dispositifs du XIII^e ou du XIV^e siècle.

s'ils n'étaient constitués, en fait, de petits orifices circulaires à peine ébrasés ; on trouve même, dans cette enceinte, des archères à croisillons formés de quarts de cercle inversés l'un par rapport à l'autre. Il s'agit à vrai dire d'archères-arquebusières plutôt que d'archères-canonnières ; et l'on peut penser que ces modifications datent de la fin du XVI^e siècle, voire de la première moitié du XVII^e siècle (fig. 375).

Sans doute existe-t-il en bien d'autres endroits de tels "pièges". Mais, à l'inverse, l'archère-canonnière peut entraîner d'autres problèmes de lecture : comment dater l'aménagement d'un orifice circulaire dans une fente lorsque celle-ci appartient à un monument de la seconde moitié du XIV^e siècle ? Ce problème est crucial dès lors que l'on tente de cerner la date où l'on commença à utiliser les armes à feu à l'intérieur de la forteresse. De ce point de vue, il vaut mieux s'en rapporter aux textes comparables, qui seuls peuvent apporter des éléments indubitables : il faudra pour cela bien des études encore, la charnière paraissant se situer dans les années 1400.

Encore doit-on remarquer avec force que, si l'adaptation aux armes à feu semblait faire son chemin dans les fortification urbaine, les grands chantiers princiers contemporains font abstraction de la nouvelle arme dans leurs intérieurs : on en voit la preuve à Pierrefonds, La Ferté-Milon, ou Tarascon, Boulbon.

Utilisation des fenêtres

Ce constat mérite cependant d'être tempéré, car, on ne le répètera sans doute jamais assez, les fenêtres jouèrent toujours le rôle d'embrasures de tir, quelle que soit l'époque. Un bel exemple, particulièrement manifeste, demeure au château de Châteaugiron (fig. 213) très certainement édifié dans le dernier quart du XIV^e siècle. Ici, une des tours est pourvue des classiques fenêtres rectangulaires à arc de décharge qui marquèrent la Bretagne dans le dernier quart du siècle ; dans l'une d'entre elles demeure la grille en fer forgé, mise en œuvre pour éviter les risques d'échelade. Mais la curiosité de cette grille est de présenter ... une canonnière, formée d'un cercle de ferronnerie au centre de la grille.

D'un diamètre intérieur approximatif d'une vingtaine de centimètres, cette canonnière curieuse s'identifie par ses dimensions aux canonnières pratiquées dans la maçonnerie tout

au long du XV^e siècle. Sans doute ne faut-il pas chercher à faire remonter son origine à la construction de la tour ; il est plus vraisemblable qu'il s'agit d'une adaptation du XV^e siècle. Elle est intéressante, car la majorité des grilles, toujours présentes dans les fenêtres des châteaux de cette époque, ont disparu, et qu'il n'est pas interdit d'imaginer qu'un certain nombre d'entre elles furent ainsi adaptées.

JALONS CHRONOLOGIQUES DE CANONNIÈRES DANS DES ÉDIFICES NEUFS

À quelle date fut aménagée la première embrasure spécifiquement destinée à une arme à feu dans un édifice neuf, sans qu'il s'agisse d'une reprise de fente existante ? Nicolas FAUCHERRE a tenté de montrer qu'une canonnière fut ménagée à l'enceinte de Saint-Maur-

376. TIFFAUGES (Vendée). Tour d'entrée du château haut, sans doute construite par Gilles de Rais entre 1420 et 1440. Cette tour n'accueillait que le passage charretier ; l'accès piétonnier s'effectuait par un pont-levis séparé, sous la surveillance de canonnières à orifice et fente disjoints.

376



377. GUÉRANDE (Loire-Atlantique). La petite ville ducale comporte une superbe série de tours dotées de canonnières (ici la tour de Kerbenet) dont la construction s'étage durant le XV^e siècle. On y relève un nombre impressionnant de formes de canonnières : dans cette tour, elles sont à orifice et fente disjointe au rez-de-chaussée, et à orifice et fente longue au premier étage.



377

378. BEAUNE (Côte-d'Or). Tour de l'enceinte urbaine, bâtie sans doute au milieu du XV^e siècle. Les tours sont pourvues de canonnières à orifices circulaires dotés de fentes longues.



378

des-Fossés dès 1366, mais la démonstration manque de preuves historiques déterminantes par rapport à l'implantation de l'édifice, surtout pour une datation aussi avancée. En tout cas, on a vu à de multiples reprises déjà que le début du XV^e siècle, au moins dans le Nord de la France, était familier déjà avec le concept.

Je pense qu'il sera difficile de déterminer précisément le premier exemple conservé, autant qu'il est difficile de bien préciser la chronologie d'introduction dans les édifices neufs. Entre le cas hypothétique de Saint-Maur et les édifices neufs certainement datés comprenant des canonnières, tel que la tour Jean V du château de Suscinio, datée de 1430-37 (fig. 379), il existe certainement des exemples conservés intermédiaires, mais il faudra attendre des analyses très précises pour les identifier ; on songerait ainsi aux canonnières du châtelet de Tiffauges (fig. 376) probablement attribuables à Gilles de Rais entre 1420 et 1440, voire aussi celles du "donjon" d'Olhain

(construit postérieurement à 1407, sans que la date précise en soit connue). On trouve à Provins, dans l'enceinte du Petit Châtel, une canonnière de 1432 ; celles du château de Guingamp sont en général datées de 1443-1454 (t. I, fig. 333) ; certaines des tours de l'enceinte urbaine de Guérande (tours de Kerbenet, de l'Abreuvoir, tour Théologale et tour de Sainte-Anne) devraient dater de la même période (t. I, fig. 336, fig. 377). De la même façon, les canonnières du château bourguignon de Posanges ont été récemment datées de 1437-1453.

Les exemples de canonnières bien datées se multiplient ensuite dans la seconde moitié du XV^e siècle. En Nivernais, l'enceinte de Nevers recèle une tour, celle dite de Saint-Révérien (au XV^e siècle tour du Hâvre), bien datée par les comptes urbains de 1459-1463 (fig. 388) ; l'enceinte de Beaune présente des tours attribuables selon Nicolas FAUCHERRE à cette époque charnière dans le siècle, et le même auteur a récemment révélé les canonnières présentes, dans les années 1454-60 (fig. 378), aux châteaux royaux de Bordeaux et de Bayonne, ainsi qu'au château de Blanquefort (1454-1463 avec une possibilité de poursuite du chantier au-delà de 1476). Mentionnons encore l'édifice bien daté de Lassay (1457-58) (t. I, fig. 335, 445, 447).

Enfin, le dernier tiers du XV^e siècle est une époque de prédilection : châteaux-citadelles royaux de Dijon, Auxonne et Beaune (à partir de 1479), Saint-Fargeau (1469-1479), le Mont-Saint-Michel (à partir de 1479). Les châteaux et enceintes bretonnes, quant à eux, révèlent des exemples s'étageant sur les années 1450-1487 tels Coëtfrec à partir de 1462, Dinan (première campagne aux armes de Coëtquen 1449-1476 ?) et surtout à partir de 1477 tels que Clisson, Fougères (enceinte urbaine à partir de 1468, château à partir de 1477), Tonquédec, Dinan (seconde campagne).

Mais ces divers exemples fournissent des datations souvent par fourchettes, et rares sont les cas où des archives comptables, comme à Saint-Fargeau, Beaune, Dijon, permettent de suivre année après année les ouvrages. Un travail de fond considérable demeure à effectuer pour préciser ces dates en les appliquant aux parties d'édifices qui se construisirent en campagnes longues dont on ne connaît souvent que la date de début, voire une date intermédiaire.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES : ÉBRASEMENTS, POSITION DES ARMES

La niche de tir

La niche de tir des canonnières se distingue radicalement de celle des archères, traduisant ainsi la différence de maniement des armes. Alors que l'arme à corde, arc ou arbalète, est une arme épaulée de maniement relativement aisé, les canons, même de calibre moyen, étaient encombrants, peu maniables, nécessitant au demeurant la présence de deux servants au moins dans les premiers temps. Ainsi les niches de tir se présentent-elles le plus souvent avec un plan en pentagone symétrique à base rectangulaire ; l'ébrasement triangulaire très ouvert y permettait, plus que le pointage de l'arme, la facilité de circulation pour les servants autour de l'arme, et la possibilité pour l'un d'entre eux de se positionner près de l'embrasure pour donner les indications de tir à l'autre, situé près de la culasse.

Dès les années 1430, on voit apparaître dans les niches de tir des retraits destinés à la protection des servants, généralement interprétés comme liés aux risques d'explosion des armes. On a vu, en effet, que la plupart des armes semi-lourdes se chargeaient par l'arrière, avec un dispositif de culasses amovibles, préparées d'avance, assujetties à la volée avant le tir par le biais de clavettes ou de vis. Ce dispositif avait l'inconvénient d'exposer le personnel à la désolidarisation de la culasse lors de l'explosion de la charge : ainsi les maîtres d'œuvre sont-ils

379



379. SARZEAU (Morbihan) : Château de Suscínio. Niche de canonnière dans la tour neuve de Jean V (avant 1437). Noter la présence de l'abri pour tireur sur le côté, et, dans les flancs de l'ébrasement, le logement de la poutre servant pour supporter les armes et en absorber le recul (cf. fig. 371).

380. PLOUBEZRE (Côtes-d'Armor) :
Château de Coëtfrec. Courtine à canon-
nières postérieure à 1460. Chacune des
niches est dotée d'un abri pour tireur.



380

crédités de cette idée d'aménagement, dans les parois de l'ébrasement, de niches rectangulaires où le servant aurait pu se réfugier dès qu'il avait mis à feu (fig. 379).

La présence de tels retraits, constatée à Suscinio en 1430-37, ne fut pas pour autant systématique ; on n'en trouve pas d'exemple dans la fortification royale sous Charles VII (Bordeaux, Bayonne), pas plus qu'à Beaune au milieu du XV^e siècle. En revanche, elle a été classique en Bretagne, puisque l'on en trouve dans les canonnières de la courtine de Coëtfrec vers 1460 (fig. 380) ; on en identifie également à Dinan dans la première campagne (ainsi à la tour de Coëtquen).

Ce genre de protections devint de règle dans la fortification du dernier quart du XV^e siècle, dans les fortifications bretonnes comme dans les fortifications françaises d'inspiration royale. On citerait pêle-mêle Ham (t. I, fig. 205), Beaune, Dijon (t. I, fig. 347), Saint-Fargeau, Nevers, Dinan, etc.

Cette tendance manifeste mérite l'intérêt : car elle dénote la volonté de protection du servant, alors même que, on l'a vu plus haut, l'évolution de l'armement allait plutôt vers des armes portatives, chargées par la gueule et vraisemblablement épaulables. Ainsi faut-il s'interroger sur la vocation de ces retraits de protec-

tion dans le dernier quart du XV^e siècle, et sans doute dès le début du XV^e siècle. J'aurais tendance à les considérer comme des zones où le servant pouvait, à l'abri des tirs ennemis toujours susceptibles de pénétrer dans la chambre, recharger son arme avant de tirer à nouveau. Ceci est d'autant plus vraisemblable qu'en bien des cas, la position du retrait n'aurait pas autorisé une véritable protection vis-à-vis d'une explosion de l'arme, intervenant de toute façon dans un espace confiné où le souffle aurait suffi à commotionner gravement le tireur.

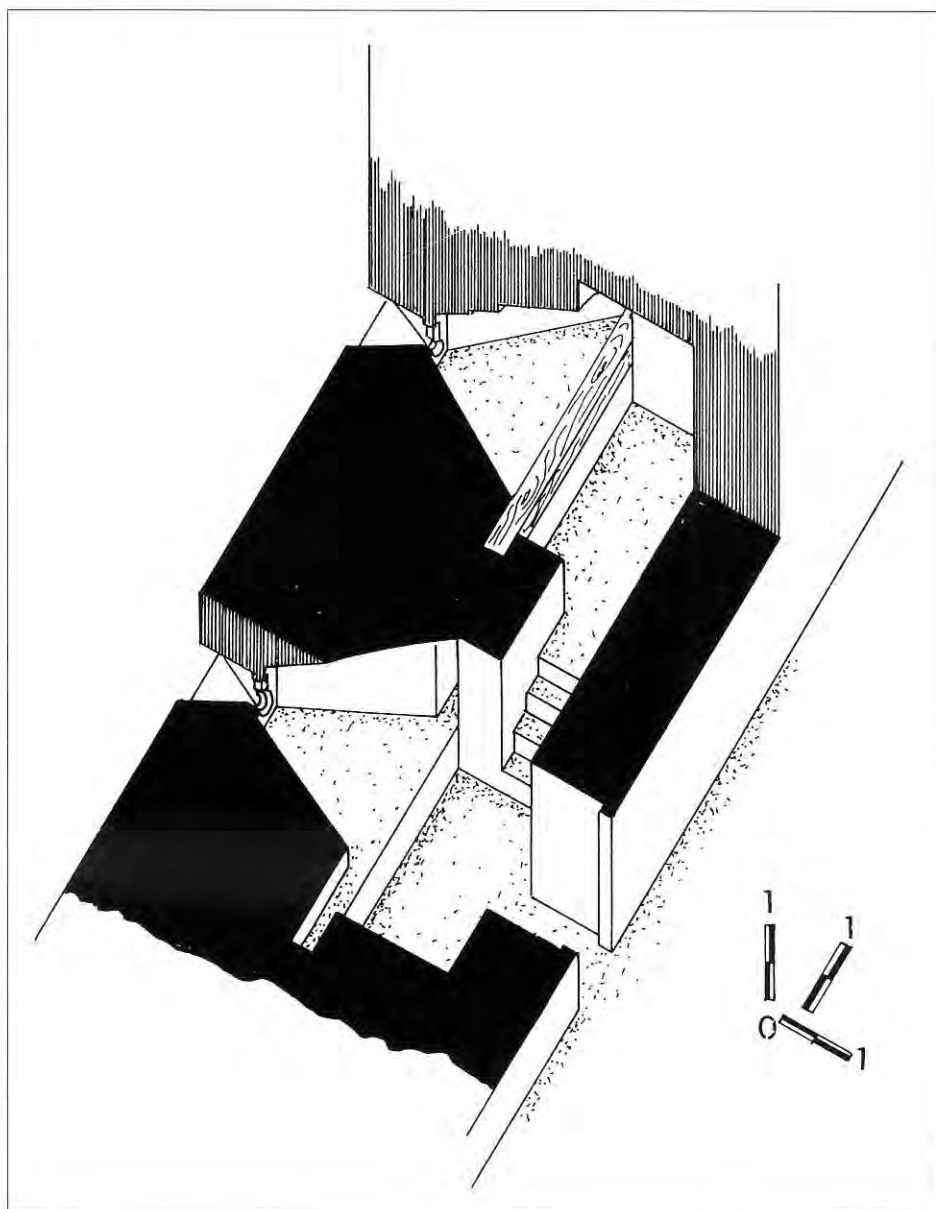
On ne peut manquer, de ce point de vue, de rappeler que, dans la plupart des ébrasements d'archères, le tireur disposait, à gauche et à droite de la fenêtre de tir, d'espaces où il pouvait recharger sans craindre le tir adverse. La disparition de ces fenêtres de tir du fait même de la structuration nécessaire des niches de canonnières devait bien être compensée par une autre protection ; et cette explication aurait l'avantage de permettre une meilleure compréhension de la lacune de tels retraits dans nombre de niches de tir. Ainsi, dans des canonnières à simple ébrasement, non prolongé par des niches, comme à Beaune, il était plus facile de rentrer dans la salle chercher la protection nécessaire au rechargement.

Chambres fermées

Une autre évolution toucha la spécialisation de l'espace réservé au tir, qui fut de plus en plus fréquemment, dès la seconde moitié du XV^e siècle, séparé de l'intérieur des tours par une cloison souvent épaisse, fermée par une porte solide. Ainsi se trouvaient isolées dans l'épaisseur des murailles des chambres de tir fermées desservant une canonnière ; on trouve un exemple à la tour de l'Allouée de Dinan, qui date certainement des années 1480, de chambres doubles à deux ébrasements de canonnières (t. I, fig. 345), et, dans les mêmes années, la tour Surienne de Fougères en offre une autre témoin (t. I, fig. 343, fig. 381).

On ne se hasarderait pas ici à postuler une date d'apparition pour ces chambres fermées : présentes dès les années 1450-70 dans l'ensemble des tours de l'enceinte de Dinan, elles furent quasi systématiques à partir de ces années, garnissant les fortifications bretonnes comme les fortifications royales françaises. Non sans qu'il existe ça et là, bien évidemment, des contre-exemples : ne serait-ce, pour ne citer qu'un exemple particulièrement en vue, que le château de Bonaguil à la fin du XV^e siècle. Mais, ici encore, la fortification royale française semble s'en être emparée de façon relativement tardive, en s'inspirant peut-être d'exemples présents en Bretagne quelques années auparavant ; faut-il attribuer à cette évolution la différence que l'on constate entre les deux tours de Blanquefort, l'une certainement datée de 1454-63, l'autre peut-être postérieure à la reprise en main par Louis XI ?

Quel but fut recherché dans cette isolation ? Il paraît presque évident que cet objectif fut essentiellement lié au confort et à l'hygiène, peut-être aussi à la sécurité. Confort et hygiène, car de telles fermetures de chambres de tir permettaient d'éviter la diffusion des fumées nocives dues au tir des armes à l'intérieur de la salle, souvent aménagée avec quelque souci de résidence (présence de cheminées) pour la garnison, voire pour l'entourage du seigneur (Blanquefort, tour Nord). Confort et hygiène encore, car ces isolations permettaient d'éviter, en temps de paix ou ou moins de service restreint, que les salles intérieures soient balayées par les courants d'air émanant de ces grandes niches. Sécurité enfin, les maîtres d'œuvre garantissant ainsi les garnisons (ou les stocks de poudre) à l'intérieur de la salle, d'éventuelles explosions des armes en batterie.



381

Sécurité encore, cette fermeture des chambres de tir ayant l'inappréciable avantage de ne pas permettre que des projectiles adverses pénétrant à l'intérieur des salles.

Autant de raisons qui justifiaient pleinement un tel choix. Restait alors le problème de l'aération des chambres à la suite des tirs et du dégagement des fumées nocives de ceux-ci. Ce n'est qu'à l'extrême fin du XV^e siècle qu'apparurent, pour cette aération, des événements sous forme de conduits fixes dans la maçonnerie ménagés au-dessus des embrasures de tir ; jusque là, il semble bien que l'on se soit contenté de compter sur les fentes présentes souvent au-dessus des dites embrasures.

381. FOUGÈRES (Ille-et-Vilaine). Plan, coupe et perspective d'une canonnière de la tour Surienne.

Canonnières à dispositifs d'amortissement du recul

Comment, dans ces niches ou dans ces chambres, étaient disposées les armes ? À vrai dire, ceci dépendait essentiellement du type d'armes mis en batterie, qui dut varier suivant les cas de façon extrême. Cependant, certains dispositifs peuvent aider à se représenter cette mise en batterie.

On peut distinguer, en premier lieu, les canonnières où, manifestement, les dispositions architecturales conduisaient à poser l'arme, soit sur un bâti de bois ou un affût, soit sur une allège profonde, excluant ainsi toute notion d'épaulement. Il s'agit, on peut s'en douter en raison de l'évolution de l'armement déjà esquissée, de la disposition la plus anciennement attestée (Suscínio vers 1430) (fig. 379), allant de pair avec l'usage des couleuvrines semi-portables, éventuellement montées sur affût ; pour autant, ce type de niches a perduré jusqu'aux années 1480 au moins, en particulier en Bretagne (Fougères, tour Surienne vers 1480, canon sur allège profonde ; Dol-de-Bretagne à la même époque, canon sur allège profonde ; Dinan, Tour de Penthievre et du Gouverneur, canon au sol), malgré l'évidence de l'usage d'armes à calibres plus réduits (faucons, bâtons à feu) décelable dans la taille des orifices de tir (fig. 382).

Une seconde caractéristique affecte en général les niches de ce type : on y décèle la présence, sur les parois latérales de l'ébrasement, d'encoches destinées à fixer une poutre trans-

versale. La poutre prenait place juste au-dessus du sol, ou au-dessus de l'allège, de telle sorte que l'arme qui était posée au-dessus se trouve à l'horizontale de l'orifice de tir. Il est manifeste que le lien d'usage entre l'une et l'autre de ces caractéristiques est biunivoque, manifestant ainsi la prise en compte du recul des armes, qui dut être considéré comme extrêmement pénalisant par les utilisateurs : les comptes, comme ceux de Rennes déjà cités, mais aussi les quelques armes conservées ça et là, le confirment, en indiquant que les armes étaient dotées de crocs qui, fichés dans un support fixe, permettaient d'absorber le recul.

On ne peut manquer, à posteriori, de remarquer combien cette solution adoptée par les servants était antinomique du bon usage des armes : l'absorption de la poussée par un support fixe ne pouvait avoir pour conséquence que l'augmentation du risque d'éclatement des culasses, la poussée lors de l'explosion de la charge ne pouvant être absorbée de façon élastique.

En tout cas, il est manifeste que les poutres transversales eurent à jouer ce rôle d'absorption du recul, et que le souci de supprimer ce dernier fut souvent prépondérant par rapport à l'utilisation optimale de l'ébrasement dès lors que les armes utilisées allaient vers des calibres de plus en plus faibles. Sans doute faut-il voir en Bretagne, dans les années 1470, l'effet d'un certain conservatisme lorsque l'on constate que souvent, les armes étaient posées dans les ébrasements, et assujetties par des crocs aux poutres transversales, alors qu'ailleurs, à la même époque, on pratiquait le tir à l'épaulée.

Il va de soi qu'entre les canonnières du début de siècle, et celles de la fin du siècle affectées par ce type de disposition, des évolutions jouèrent : ne serait-ce qu'au plan de la dimension des orifices de tir. On va y revenir.

Canonnières sans dispositifs d'absorption du recul

Il existe une série de canonnières où l'orifice placé au sol, ou à l'horizontale d'une allège profonde, atteste manifestement du fait que les armes étaient posées ; en revanche, il n'y existe aucun dispositif d'absorption du recul manifesté sur les parois de l'ébrasement. On peut admettre cependant que ces canonnières eurent un fonctionnement identique au précédent, le recul n'étant pas absorbé par un dispo-

382



382. DINAN (Côtes-d'Armor). Tour de Penthievre, vers 1470. Vue intérieure d'une chambre et de sa canonnière placée au sol.

sitif mécanique externe, mais tout simplement par le croc fiché dans le sol de l'ébrasement. On ne peut exclure, d'ailleurs, que certains constructeurs aient tout simplement passé par pertes et profits la question du recul, laissant les servants se débrouiller de leurs armes placées sur des affûts de bois : il est vrai que le poids de ces affûts, et leur frottement sur le sol de l'ébrasement, pouvait avoir un rôle certain pour les armes lourdes.

Il n'est pas invraisemblable que cette absence de dispositifs ait été, d'ailleurs, la dominante quantitativement dans les fortifications courantes : on peut la citer ainsi à Mantes-la-Jolie ou à Beaune au milieu du XV^e siècle, et vraisemblablement une investigation systématique apporterait-elle, de ce point de vue, des exemples en nombre.

Canonnières pour tir épaulé

Mais l'évolution manifeste, très progressive, qui eut lieu au XV^e siècle, fut celle du passage des canonnières pour armes posées aux canonnières pour armes épaulées. Nicolas FAUCHERRE, dans son analyse des fortifications royales du milieu du XV^e siècle, en a montré l'évidence à Bordeaux comme à Bayonne dans les châteaux bâtis par Charles VII après sa conquête de la Guyenne. Quelques années plus tard, les canonnières datables à Coëtfrec des années 1460 sont manifestement de la même veine, de même que celles de la tour de Coëtquen à Dinan antérieure à 1471.

L'accélération de ce processus se traduit dans une fortification comme celle de Saint-Fargeau bien datée par Nicolas FAUCHERRE des années 1470, puis dans la série des fortifications du règne de Louis XI. Dans tous ces exemples, on voit réapparaître, de *facto*, la notion de fenêtre de tir qui existait au temps des archères : le bâton à feu, désormais arquebuse, devenait une arme maniable, épaulable et ajustable comme l'avaient été l'arc et l'arbalète.

On voit une autre preuve de cette adaptation des canonnières aux armes épaulées : il s'agit des canonnières mixtes, dotées de deux orifices, l'un bas, l'autre à hauteur d'épaule, souvent de moindre diamètre. Un exemple en existe à Posanges avant 1450, un autre à Beynes avant 1480 (fig. 383), et l'on en remarque en quelques autres sites. Il n'est pas improbable que les canonnières à fente cruciforme aient eu la même origine ; on juge ainsi du caractère rela-



383

383. BEYNES (Yvelines). Vue intérieure d'une niche de canonnière. On reconnaît les deux positions possibles de l'arme, à la base de la fente et au trois quarts de la hauteur. Dans ce cas précis, daté antérieurement à 1480, les orifices circulaires sont de faible diamètre, prouvant l'usage exclusif d'armes de petit calibre.

384



384. PLÉVEN (Côtes-d'Armor) : Château de La Hunaudaye. Canonnière en allège de fenêtre.

tivement souple que dut avoir l'utilisation de ces canonnières, susceptibles de recevoir des armes posées au sol, peu maniables, et des armes épaulées. La grande difficulté d'appréciation, en ce domaine, résulte cependant du fait que le percement du second orifice, ou du croisillon horizontal, put être largement postérieur à la canonnière originelle.

Canonnières en allège

On peut noter, pour terminer sur ce chapitre des ébrasements, l'usage qui s'imposa dans un nombre considérable de fortifications à caractère plus ou moins résidentiel, d'utiliser les niches de fenêtres, spacieuses à souhait, pour le tir des armes à feu. Une solution s'imposa sans doute assez tôt, celle de ménager les canonnières en allège de fenêtre : elle allait de pair, au départ, avec l'utilisation des armes "posées" (fig. 384). Mais, bien au-delà de la première moitié du XV^e siècle, cette façon d'utiliser à des fins défensives l'ébrasement de fenêtre se confirma jusqu'après 1500 dans de nombreux châteaux devenus totalement résidentiels mais conservant un appareil militaire symbolique.

Sans doute l'usage de telles canonnières ne se révélait-il pas facile, dès lors que l'on utilisait des armes épaulées ; il supposait le tir à genoux. Mais il assurait en revanche une bonne couverture du tireur, évitant son exposition au travers d'une fenêtre ouverte...

ORIFICE ET FENTE DE TIR

Dans l'immense majorité des cas, une canonnière se reconnaît principalement vers l'extérieur par son orifice de tir, destiné à accueillir le canon de l'arme. Contrairement à l'archère, où l'arme restait totalement intérieure à l'ébrasement, dans la canonnière la volée de l'arme saillait à l'extérieur de l'orifice, comme en attestent de nombreuses représentations anciennes. Mais cet orifice peut être accompagné d'une fente verticale plus ou moins développée, aux fonctions diverses.

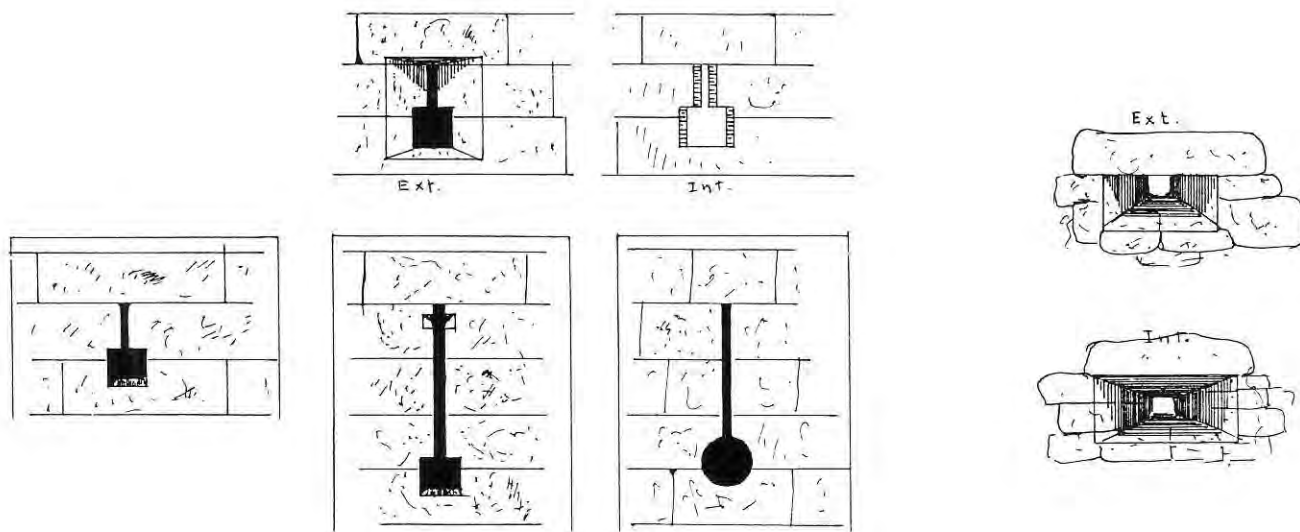
Orifices circulaires, orifices rectangulaires

Lorsqu'existe un orifice à canon, il est le plus souvent circulaire : je ne me hasarderai pas à une statistique, mais la proportion doit en être écrasante. Il existe néanmoins un courant très spécifique d'orifices rectangulaires dont on s'explique mal la raison, si ce n'est constructive (plus grande facilité de mise en œuvre). Ce courant est bien établi en Bretagne dans la seconde moitié du XV^e siècle (treize exemples au moins), et n'en est quasiment pas sorti (Lassay-barbacane ; Romefort dans l'Indre) (fig. 385).

Ce type déviant ne fit pas pour autant école en dehors de Bretagne, et au-delà de la fin du XV^e siècle.

385. TONQUÉDEC (Côtes-d'Armor). Canonnières du château. Toutes les canonnières à orifice carré sont postérieures à 1470 ; selon toute probabilité, les canonnières à orifice circulaire de la barbacane sont également du dernier quart du XV^e siècle. Noter l'existence d'une canonnière "à la française" dans la campagne du dernier quart du XV^e siècle. En revanche, les canonnières à la française de l'époque Charles Gouyon sont du XVI^e siècle.

385



Canonniers à fente longue : canonniers-arbalétriers ou canonniers-arquebusiers ?

On a vu plus haut, en traitant de l'armement, que jusqu'au milieu du XV^e siècle au moins, l'armement principal des garnisons urbaines (et sans doute castrales), demeura l'arbalète, largement perfectionnée, et que les constructeurs en tenaient compte, en aménageant des niches intitulées canonniers et arbalétriers.

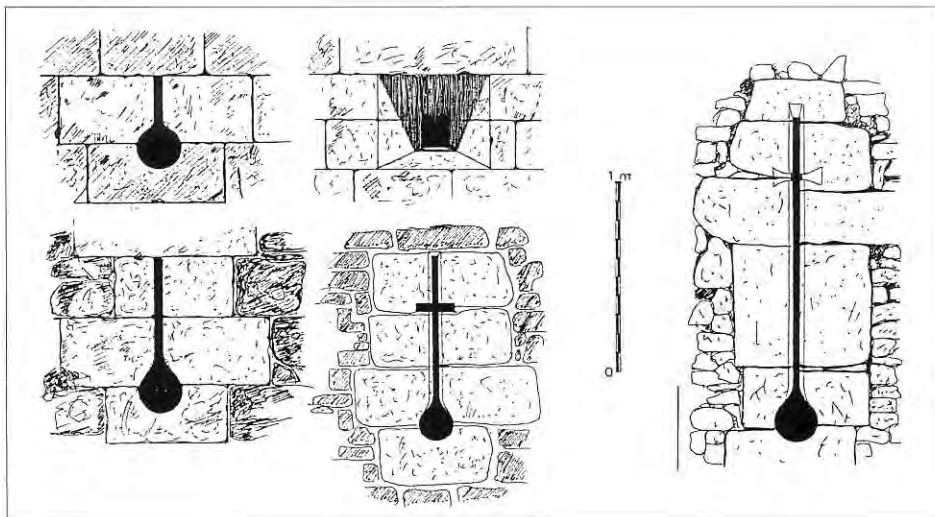
L'exemple le plus manifeste se présente vers 1430-37 à Susicinio, avec une longue fente située au-dessus de l'orifice à canon, bien distincte de lui. Peut-on considérer, dès lors qu'une canonniers a comporté une fente longue au-dessus de l'orifice à canon, qu'elle était mixte, destinée à servir tout à la fois aux couleuvrines et aux arbalètes ? À vrai dire, la question est sans doute moins simple qu'il n'y paraît. Car l'on constate, après une sommaire statistique, que les canonniers dotées de fentes longues, qu'elles soient séparées ou non de l'orifice à canon, furent en proportion plus nombreuses que les autres, ceci tout au long du XV^e siècle, et sans que l'on puisse véritablement considérer celles qui apparaissent à la fin de ce siècle comme archaïques ; d'ailleurs, ce type de canonniers à fente longue se pratiqua au-delà du XV^e siècle.

Aussi doit-on prendre en considération la question du calibre des armes portatives, épaulées : les fentes n'auraient-elles pu, à mesure de l'amélioration des armes et de la diminution des calibres, permettre le passage des canons de ces armes portatives ? Cette question a d'autant plus d'intérêt que l'on trouve, en la tour d'Argenton de Chinon réputée construite par Philippe de Commines à la fin du XV^e siècle, des canonniers constituées de fentes, sans orifices à canons (t. I, fig. 346, fig. 386). Dès 1442, la porte Mordelaise de Rennes présente des canonniers, ainsi dénommées dans les textes, également dépourvues du moindre orifice ; malheureusement, les remaniements de cette porte sont tels qu'il convient d'observer une certaine méfiance.

Sans doute faut-il attendre, pour trancher sur ce sujet, que des relevés plus nombreux soient effectués, et surtout qu'une meilleure connaissance de l'armement employé aux diverses époques intervienne. En l'absence de telles données, il convient de rester relativement



386. CHINON (Indre-et-Loire). Tour d'Argenton, bâtie à la fin du XV^e siècle. Les ouvertures de tir, longues et ébrasées extérieurement, ne comportent aucun orifice spécifique, interrogeant sur l'utilisation d'armes de petit calibre, et plus loin sur l'usage qui fut fait des fentes de canonniers.



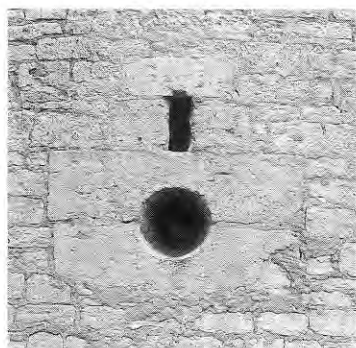
387

prudent : les fentes de Chinon, assez larges, ne sont pas datées aujourd'hui de façon suffisamment précise pour entraîner la conviction définitive.

Fentes cruciformes

Mais la question resurgit tout aussitôt à propos des fentes cruciformes, identifiables de façon relativement fréquente tout au long du XV^e siècle (fig. 382, fig. 387). On a vu, au chapitre des archères, que les croisillons avaient le double but de permettre la surveillance, et de

387. DINAN (Côtes-d'Armor). Canonniers des tours et des ouvrages de l'enceinte urbaine, sans doute datables des années 1450-1500. Le croisillon horizontal se rencontre en deux cas : à la tour de Penthièvre (type 2 bis), et à la fausse-brèche, à chaque fois avec un léger évasement de la fente.



388

388. NEVERS (Nièvre). Tour Saint-Révérien (anciennement tour du Hâvre), datée de 1459-60, avec des canonnières à fente courte (aération et visée) disjointe de l'orifice de tir.



389

389. BLANQUEFORT (Gironde) : Porte du château (troisième quart du XV^e siècle), avec une canonnière surmontée d'une croix servant tout à la fois à la visée et au désenfumage.

faciliter le tir à la convergence entre les deux fentes, horizontale et verticale, augmentant largement la probabilité de passage des carreaux ou des flèches, et servant de mire.

Or la présence de croisillons horizontaux dans les fentes de canonnières ne pouvait s'expliquer pour le meilleur usage du canon pointé dans l'orifice situé au bas de la fente ; tout au plus ces croisillons auraient-ils pu servir, dans une équipe de deux servants, à ce que le servant posté près de la fente ait un meilleur champ de vision. Il me semble aller de soi que ces croisillons avaient un but plus opérationnel, pour l'arbalète bien sûr, comme aux siècles passés ; mais n'est-il pas permis de penser qu'ils furent destinés, lorsque se multiplièrent les arquebuses dans la seconde moitié du XV^e siècle, au service de ces armes qui devenaient d'un maniement équivalent ?

Fentes de visée, mires et fentes d'aération

Il reste que toutes les canonnières ne furent pas dotées de telles fentes longues ; dans le tableau placé en fin de ce chapitre, j'ai distingué une catégorie de fentes moyennes, qui purent éventuellement jouer le rôle de fentes de tir, mais il existe toute une série d'embrasures où la

fente, courte voire très courte, ne put avoir le moindre rôle pour le tir. Ici encore, les fentes purent être solidaires de l'orifice à canon, ou désolidarisées, sans que l'on puisse y voir l'expression d'une fonctionnalité.

Il semble, chronologiquement, que ces canonnières à fente courte apparaissent plus tardivement que celles dotées de fentes longues : le premier exemple assez sûrement daté est celui de la tour Saint-Révérien à Nevers, datée de 1459-60, avec des fentes dissociées des orifices (fig. 388) ; le château de Guingamp traditionnellement attribué aux années 1443-1454 possède quant à lui des orifices à petite fente solidaire. On en trouve ensuite à Blanquefort (avec un cas de fente minuscule en forme de croix), et le nombre ne fait que se multiplier par la suite (fig. 389).

La vocation de ces fentes n'était certes pas de permettre le tir, mais tout simplement d'assurer la double fonction de visée (encore que le terme soit mal choisi) et d'aération. De visée, d'une part, dans la mesure où le servant pouvait, à l'aide de cette fente, voir les mouvements adverses à sa hauteur, et appliquer la mèche sur la lumière du canon au moment idoine ; d'aération ensuite, cette fente étant en de nombreux cas le seul orifice permettant le renouvellement de l'air dans la chambre de tir, avant l'apparition et la généralisation des événements.

CANONNIÈRES A ÉBRASEMENT EXTERNE OU ÉVASEMENT : LA NAISSANCE DES CANONNIÈRES À LA FRANÇAISE

Pour clore cette évocation des canonnières, il faut mentionner l'apparition, à la fin du siècle, plus exactement dans les années 1470, d'une nouvelle disposition améliorant la qualité et la facilité du tir. Il s'agissait de disposer l'orifice de la canonnière non pas en parement extérieur, mais à l'intérieur du mur, desservi vers l'extérieur par un évasement en entonnoir. On en trouve ainsi dans deux tours de l'enceinte de Dinan (fig. 387), Dol, Fougères (fig. 390) postérieurement à 1470, ainsi que dans les fortifications de Louis XI récemment révélées par Nicolas FAUCHERRE (Beaune, Dijon, Auxonne).

Cette disposition avait le triple avantage de protéger l'embrasure de tir, moins exposé directement aux tirs adverses, de solidifier le mur, et



390. FOUGÈRES (Ille-et-Vilaine). Les trois tours à canon du château de Fougères, bâties après 1470, fournissent le plus bel exemple de l'évolution vers la canonnière à ébrasement externe "à la française".

391. PRUDHOMAT (Lot) : Château de Castelnau-Bretenoux. La tour militaire, avec ses canonnières à ébrasement externe de facture curieuse, se situant entre les canonnières à la française abouties, et les canonnières à fente classiques.



de rapprocher le tireur de l'orifice de tir, en améliorant sa capacité de visée et de pointage. On conçoit facilement qu'une telle amélioration allait de pair avec l'usage d'armes plus maniables, vraisemblablement les arquebuses ; il est frappant de constater qu'elle marque essentiellement les canonnières à orifice et fente courte, très rares étant les fentes longues ainsi appareillées (Castelnau-Bretenoux, Tour militaire (fig. 391) ; Beynes ; Chinon, Tour d'Argenton).

Cette simultanéité traduit manifestement la suprématie des armes portatives sur les armes posées au sol ou sur des allèges ; bien que les exemples bretons manifestent encore, dans les années 1470, l'attachement à des usages anciens, et d'une certaine façon la crainte du recul, ceux des fortifications royales de Louis XI, et des fortifications contemporaines marquées du sceau de l'influence royale, sont de ce point de vue péremptoirs.

L'UTILITÉ DE LA CANONNIÈRE

Il demeure, dans la question des canonnières, bien des questions à résoudre, et les études futures permettront vraisemblablement d'affiner des typologies ; liées à des dépouillements de sources relatives à l'armement, elles autoriseront une meilleure approche de l'utilisation de ces embrasures. Le XV^e siècle a, en effet, l'inappréciable avantage par rapport aux siècles précédents d'être couvert par des comptes urbains, voire seigneuriaux, nombreux et détaillés, en attente de dépouillements.

On peut d'ores et déjà, en tentant d'effectuer une synthèse, remarquer que les dates d'apparition généralement mises en avant jusqu'à de très récentes années, à savoir le second quart du XV^e siècle, méritent d'être reculées d'au moins un quart de siècle, si ce n'est plus ; que l'évolution de l'armement a très

certainement joué sur la conception des ouvertures, conduisant aux canonnières dites à la française en fin du siècle, mais que, tout au long du XV^e, il est clair que les ébrasements ont été conçus de façon relativement souple, permettant d'accueillir tout à la fois des armes semi-lourdes (crapaudines), et des armes légères (bâtons à feu puis arquebuses), ainsi que des armes de jet sophistiquées (arbalètes à arcs métalliques).

Il reste à s'interroger sur l'utilité de ces canonnières, comme on s'était interrogé sur l'utilité des archères. Et l'on ne s'étonnera guère d'entrevoir, à cette question, des embryons de réponse quasi identiques.

Les canonnières ne doivent en aucun cas être considérées comme destinées à être garnies, en permanence, d'armes à feu. Celles-ci étaient trop peu nombreuses, dans les arsenaux, pour que l'on se soit risqué à les préaffecter ainsi. Les inventaires prouvent que les armes lourdes, au moins elles, étaient situées sur les hauts des forteresses : de toute façon, elles n'eussent pu être mises en batterie devant des orifices trop étroits. De même, la quasi totalité des armes semi-légères devaient être mises, en priorité, en position sur les hauts des tours : les canonnières n'avaient très vraisemblablement pour but que de couvrir les travaux d'approche de l'ennemi.

La structure même de ces ébrasements, la faible maniabilité des armes, excluent pratiquement, au moins jusqu'à la fin du XV^e siècle, qu'une véritable visée ait pu être réalisée par les servants lorsque les armes n'étaient pas épaulées : l'arme était posée, et tout au plus un pointage grossier était-il mis en œuvre par rotation de la volée en fonction de la position des ennemis. Même lorsque les armes étaient épaulées, il est peu probable que le tir ait été d'une grande précision. Ainsi, comme pour l'archère, c'est très certainement bien plus pour le tir "dans le tas" qu'étaient réellement faites ces ouvertures, dès lors qu'avait été enregistrée une concentration particulière dans un certain secteur.

TABLEAU DES TYPES DE CANONNIÈRES AU XV^e SIÈCLE

Ce tableau contient un certain nombre de sites représentatifs ; il ne prétend en aucune manière à l'exhaustivité pas plus qu'il n'autorise des statistiques définitives. Les sites marqués d'une astérisque ont été repérés grâce à la thèse de Nicolas FAUCHERRE, encore non publiée ; ceux marqués de deux astérisques l'ont été à partir du livre de Jacques MIQUEL sur les châteaux du Rouergue

Type de canonnière												Datation	Sites	Dép.
Orifice			Fente					Ébrasement						
C	2C	R	All	C	M	L	Cr	S	Rec	Seg	Div			
x			x										Armentières-sur-Ourcq	02
x			x										Antigny-le-Château	21
x			x										Coëtfrec (Poulbezré)	22
x			x										Coëtquen (Sainte-Helen)	22
x			x										Combourg	22
x			x										La Hunaudaye (Pleven)	22
x			x									1424	Saint-Malo	22
x			x										Larressingle	32
x			x										Vitré	35
x			x										Guérande	44
x			x										Aulnois-sur-Seille	57
x			x										Haplaincourt (Villiers-Carbonnel)	80
x			x										Château-Larcher	86
x									x			ap.1456	Châteauneuf	21
x									x			ap.1478	Dijon (chateau) *	21
x				x									Prévinquières **	12
x				x									Flavigny-sur-Ozerain	21
x				x								1450-70	Dinan (tours de Coëtquen)	22
x				x								1443-1454	Guingamp	22
x				x								1489	Thévray	27
x				x								1454-1463	Blanquefort	33
x				x									Châteaubriant	44
x				x									Mâhecoul	44
x				x									Hennebont	56
x				x									Cluny (enceinte)	71
x				x								v.1470	Ham	80
x			x										Saint-Fargeau (enceinte)	89
x			x	x								1450-1470	Dinan (tours de Coëtquen)	22
x			x	x								1443-1454	Guingamp	22
x			x	x									Pont-l'Abbé	29
x			x	x									Demangeville	70
x			x	x									Berzé-le-Châtel	71
x				x					x				Blancafort	18
x				x					x			ap.1478	Auxonne*	21
x				x					x				Dinan	29
x				x					x			1486	Joux*	39
x				x					x			ap.1490	Ranrouët (Herbignac)	44
x				x					x			1460-1490	Montcornet*	08
x				x					x				Beaune (chateau)*	21
x				x					x			1465-1489	Collioure*	66
x				x					x			ap.1465	Le Lude*	72
x					x								Ambérieu-en-Dombes	01
x					x								Pérouges	01
x					x								Bassoues	32
x					x								Bourg-sur-Gironde	33
x					x								Loches (porte du château)	37
x					x								Saint-Sever (enceinte)	40
x					x							1478-1479	Perpignan (Castillet)	66
x					x								Exoudun	79
x					x							1454	Châtel-sur-Moselle*	88
x					x		x						Bouligneux	01
x					x		x						Saintines	02

Orifice :

C = Circulaire

2C = 2 orifices,

R = Rectangulaire,

ALL = Orifice en allège de fenêtre.

Fente :

C = Courte,

M = Moyenne,

L = Longue,

Cr = Cruciforme,

S = Séparée.

Ébrasement :

Rec = Rectangulaire,

Seg = Rectangulaire à arc segmentaire,

Div = Divers (ovale, autres).

Orifice :

C = Circulaire

2C = 2 orifices,

R = Rectangulaire,

ALL = Orifice en allège de fenêtre.

Fente :

C = Courte,

M = Moyenne,

L = Longue,

Cr = Cruciforme,

S = Séparée.

Ébrasement :

Rec = Rectangulaire,

Seg = Rectangulaire à arc segmentaire,

Div = Divers (ovale, autres).

Type de canonnière													Datation	Sites	Dép.
Orifice				Fente					Ébrasement						
C	2C	R	All	C	M	L	Cr	S	Rec	Seg	Div				
x					x		x							Boussac	12
x					x		x							Brousse	12
x					x		x							Combret	12
x					x		x					1442-1444		Flaujac**	12
x					x		x							Saint-Véran**	12
x					x		x					ap.1476		Cherveux	79
x					x				x					Ploërmel	56
x					x				x			ap.1480 ?		Beynes (ravelin)	78
x						x								Bâgé-le-Châtel	01
x						x								Castelnau-Pégayrolles**	12
x						x						1439-1445**		La Couvertoirade	12
x						x						1486		Villeneuve	12
x						x								Antigny-le-Château	21
x						x						1437-1453		Posanges	21
x						x						ap.1462		Coëtfrec (Ploubezre)	22
x						x								Coëtquen (Saint-Helen)	22
x						x						1450-1470		Dinan (tours de Coëtquen)	22
x						x								Dol-de-Bretagne	22
x						x								Hédé	22
x						x								Tonquédec	22
x						x						1464		Brest (boulevard de la porte)	29
x						x								Saint-Béat	31
x						x						1454-1463		Blanquefort	33
x						x						ap.1454		Bordeaux (château du Hâ)*	33
x						x						ap.1468		Fougères (enceinte urbaine)	35
x						x								Loches	37
x						x								Vaujours (Château-la-Vallière)	37
x						x								Nozeroy	39
x						x								Le Pin	39
x						x						ap.1470		Fougères-sur-Bièvre	41
x						x						ap.1450 ?		Montreuil-Bellay	49
x						x								Pouancé	49
x						x								Aulnois-sur-Seille	57
x						x						ap.1454		Bayonne (Château Neuf)*	64
x						x								Andlau	67
x						x								Bernstein (Dambach-la-Ville)	67
x						x								Ratsamhausen (Ottrott)	67
x						x								Demangeville	70
x						x								Brancion (enceinte)	71
x						x								Cluny (enceinte)	71
x						x								Tancarville	76
x						x						1432		Provins (enceinte urbaine)	77
x						x						ap. 1450 ?		Mantes (tour St-Martin) *	78
x						x						1476-1485		Thizy	89
x						x	x							Falaise	14
x						x	x							Saint-Malo (enceinte)	22
x						x	x					1450-70 ?		Dinan (t. de Penthièvre)	29
x						x	x					1454-1464		Blanquefort	33
x						x	x					ap. 1468		Fougères (enceinte)	35
x						x	x							Romefort (Ciron)	36
x						x	x							Viévy-le-Rayé	41
x						x	x							Mont-Saint-Michel (avancée)	50
x						x	x							Ogéville	54
x						x	x							Vic-sur-Seille	57
x						x	x					ap. 1407		Olhain (Fresnicourt-le-Dolmen)	62
x						x	x							Bergheim	67
x						x	x							Kaysersberg	68
x						x	x							Ribeauvillé (enceinte)	68

Type de canonnière												Datation	Sites	Dép.
Orifice				Fente					Ébrasement					
C	2C	R	All	C	M	L	Cr	S	Rec	Seg	Div			
x						x	x						Berzé-le-Châtel	71
x						x	x						Montaigu	85
x						x	x					1473	Saint-Fargeau (tour du Trésor) *	89
x						x			x				Calmont-d'Olt **	12
x						x			x			1465-1505	Castelnau-Bretenoux (Pridhomat)	46
x						x	x		x				Castelnau-de-Mandailles	12
x						x	x		x				Castelnau-Pégayrolles	12
x						x	x		x				Ginouillac **	12
x						x	x		x			1490-1530	Bonaguil (Fumel)	46
x				x				x				1454-1463	Blanquefort	33
x				x				x					Vendôme	41
x				x				x	x				Guérande	44
x				x				x				ap. 1466	Nantes	44
x				x				x					La Charité-sur-Loire (enceinte)	58
x				x				x				1459-1461	Nevers (tour St-Révérien)	58
x				x				x	x			1476	Saint-Fargeau (tour du Moulin) *	89
x					x			x				1442-1443	Sainte-Eulalie **	12
x					x			x				1475	La Rouquette	12
x					x			x					Pouancé	49
x					x			x				1457-58	Lassay	53
x					x			x					Vic-sur-Seille	57
x					x			x					Villefranche-de-Conflent	66
x					x			x				1439-1445	La Couvertoirade	12
x						x		x					La Chapelle d'Angillon	18
x						x		x					Vitré	35
x						x		x					La Corroirie (Chemillé) (église)	37
x						x		x					Loches (Nouveau donjon)	37
x						x		x					Semblançay	37
x						x		x			x	-	Guérande	44
x						x		x					Verdun (enceinte)	55
x						x		x				1430-1437	Suscínio (Sarzeau)	56
x						x		x				1420-1440	Tiffauges	85
x						x		x					Angles-sur-Anglin	86
x						x	x	x					Périgueux	24
x						x	x	x					Le Boupère (église)	85
	x					x							Auxonne *	21
	x					x						1437-1453	Posanges	41
	x					x							Trémazan (Landunvez) (basse-cour)	29
	x					x							Mont-Saint-Michel (tour du Nord)	50
	x					x							Gacé	61
	x					x						1446-1479	Beynes	78
		x											Sainte-Suzanne (enceinte)	53
		x							x			1480-1491	Le Moulin (Lassay-sur-Croisne)	41
		x							x			1481	Mont-Saint-Michel (tour Boucle)*	50
		x		x								ap.1470	Tonquédec	22
		x		x									Saint-Malo (Grande porte)	22
		x		x									Hédé	35
		x		x									Romefort (Ciron)	36
		x		x								ap.1470	Clisson	44
		x		x									Guérande	44
		x		x									Hennebont	56
		x	x	x									Trémazan (Landunvez)	29
		x		x					x			ap.1477	Dinan	22
		x		x					x				Dol-de-Bretagne	22
		x		x						x		1480	Fougères	35
		x		x							x		Les Essarts	85
		x				x	x					ap.1470	Tonquédec	22
		x				x			x				Rieux	56
		x		x				x				ap.1458	Lassay	53
		x		x		x	x	x					Guérande	44

Orifice :

C = Circulaire

2C = 2 orifices,

R = Rectangulaire,

ALL = Orifice en allège de fenêtre.

Fente :

C = Courte,

M = Moyenne,

L = Longue,

Cr = Cruciforme,

S = Séparée.

Ébrasement :

Rec = Rectangulaire,

Seg = Rectangulaire à arc segmentaire,

Div = Divers (ovale, autres).

Hourds et mâchicoulis

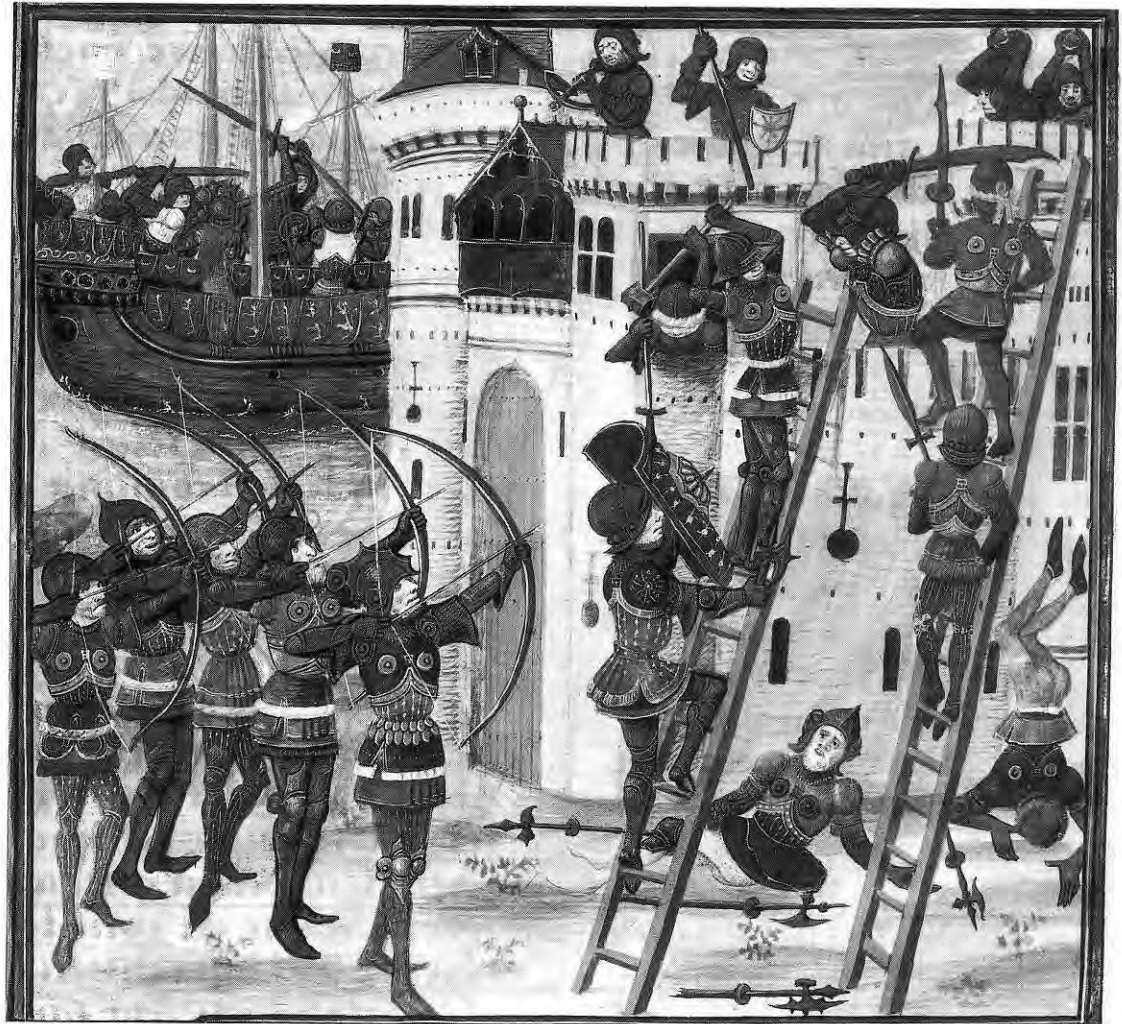
La défense rapprochée de la forteresse médiévale a vraisemblablement été l'un des thèmes majeurs de la réflexion relative à l'architecture de la fortification. On a vu que les archères, voire les canonnières au XV^e siècle, avaient pour rôle essentiel d'empêcher la progression de l'ennemi vers les murs. Il allait de soi que, devant une faction hostile s'approchant des murs, les défenseurs devaient se doter de moyens autres que ceux résultant simplement du tir au travers d'archères, quand bien même celles-ci étaient disposées de façon intelligente.

Lorsque l'on parcourt les textes anciens relatant des sièges de forteresses au Moyen Âge,

il paraît évident que l'action la plus fréquente des défenseurs, pour assurer la place, fut de repousser les assauts par des jets de projectiles divers, carreaux d'arbalète, pierres, chaux vive comme le suggère le règlement d'Hugues de Cardaillac en 1347. Le jet de pierres fut certainement, de tous ces actes de défense, le plus fréquent ; l'iconographie s'en ressent, et l'on trouve bien des miniatures des XIII^e et XIV^e siècles représentant les défenseurs, en haut des courtines, préparant des pierres pour les lancer sur les assaillants (fig. 392).

Ce genre d'actions s'exerçait évidemment de façon prioritaire sur le personnel ennemi dès

392. SCÈNE DE SIÈGE À LA FIN DU XV^e SIÈCLE. Les défenseurs sont armés d'arbalètes, épées, épieux, et l'on note sur la droite deux lanceurs de pierres (Cl. Bibliothèque Nationale).



lors qu'il avait dépassé le champ d'action des archères. Lorsqu'il se trouvait directement sous les murs, le danger était grand qu'il ne cherche à saper les murs, ou qu'il ne mette en place des échelles pour graver les courtines. Aussi, dès une époque ancienne, furent pratiqués des organes en débord sur les courtines, dotées d'ouvertures verticales pour battre les bases des courtines. Ces organes dotées d'un parement externe avaient pour but essentiel de permettre le tir vertical à l'abri des traits adverses (fig. 317).

Il semble que la multiplication à grande échelle de tels dispositifs soit d'origine médiévale. Dans la fortification grecque classique, comme dans la fortification romaine ou gallo-romaine, il ne paraît pas avoir existé de dispositifs architecturaux durables en encorbellement destinés à permettre la défense verticale rapprochée : en revanche, la fortification de la seconde moitié du premier millénaire au Moyen-Orient, byzantine puis arabe, vit s'imposer les bretèches discontinues sur accès. On cite parfois en exemple la forteresse arabe d'Okhaidir, en Irak, datée du IX^e siècle, pour prouver l'apparition du mâchicoulis sur contreforts sur des modèles byzantins ; mais ce genre de datations mériterait le plus souvent des révisions, la tendance au vieillissement des fortifications se trouvant tout autant dans les contrées moyen-orientales que dans les nôtres.

On peut distinguer plusieurs types de flanquement vertical, en fonction du caractère continu ou non au long de l'ouvrage à défendre, mais aussi au regard de la situation dans la circulation défensive d'ensemble. Cette typologie ne doit évidemment pas être confondue avec une évolution chronologique ; trop souvent on a considéré que l'existence de structures encorbelées continues ne pouvait être que postérieure à celle de structures isolées : c'est oublier que les fonctions étaient différentes.

BRETÊCHES, ÉCHAUGUETTES

Typologiquement, on peut mettre en exergue d'abord les structures en encorbellement destinées à défendre un point sensible : leur fonction était donc limitée, se bornant à la possibilité de couvrir verticalement ce point.

BRETÊCHES SITUÉES AUX POINTS SENSIBLES

Aussi les bretèches, terme générique désignant de petits encorbellements dotés d'une capacité de tir vertical, furent-elles extrêmement fréquentes pour la défense des portes, lorsque n'existait pas de dispositif autre, continu. Plus ou moins larges, suivant la taille de l'élément à couvrir, elles sont universelles à partir du XIII^e siècle ; elles peuvent n'être que des édicules en encorbellement sur deux ou trois consoles, dans le cas des portes de petite taille (Luzan, Mas-d'Auvignon, Clisson, etc.), ou au contraire de véritables portions de mâchicoulis reposant sur plusieurs consoles (Trécesson, Marigny-le-Cahouët, Noyers) (fig. 393).

Le plus souvent la bretèche est constituée d'un parement vertical reposant sur les consoles, et permettant qu'un homme se tienne



393

au revers ; son couvrement est réalisé par une dalle de pierre en pente, ou, lorsque son épaisseur est importante, par un toit spécifique. En de rares cas, l'édicule peut être limité à une sorte de hotte débordante, reposant sur les consoles : on trouve cette configuration par exemple à la maison noble de Feu (début XIV^e siècle ?) (fig. 394) où chacune des portes est surmontée d'une telle hotte, ou à Albepierre, dans une tour d'escalier du XV^e siècle.

Le dispositif peut être de construction, et son application remonte au moins au XII^e siècle

393. CAMPENÉAC (Morbihan). Château de Trécesson, bâti au XV^e siècle.

394. NÉRY (Oise). Maison noble rurale de Feu. Noter au-dessus de la porte d'entrée la petite bretèche oblique.



395. AIGUES-MORTES (Gard). Tour-porte de l'enceinte, au chemin de ronde garni de bretèches contrôlant les entrées de la tour.



395

dans la fortification maçonnée : ainsi peut-on en signaler un exemple à la porte de la tour-résidence de Châtillon-Coligny à mi-chemin entre bretèche et assommoir (t.I, fig. 148). À Sommières, les deux portes du XIII^e siècle, l'une du début, l'autre de la fin du siècle, sont dotées de telles bretèches (t.I, fig. 407); à Poët-Laval au XIII^e siècle, la bretèche est située dans une trompe, la porte d'entrée se situant dans un angle rentrant (t.I, fig. 81). La pratique resta vivace dès lors que n'était pas prévu de mâchicoulis ou de hourd continu : en plein XV^e siècle, un château comme celui de Villentroy en est un beau témoin.

De façon fréquente la bretèche sur porte a pu résulter de réaménagements tardifs, où elle était considérée comme pis-aller pour pallier la lacune d'une ceinture continue non prévue dans la construction d'origine : le cas de la porte principale de Domme est de ce point de vue manifeste, la bretèche ne résultant très certainement que d'une reprise tardive sur un ouvrage des années 1300. On en trouverait bien d'autres exemples, comme les bretèches de Mennetou-sur-Cher ou celles de Caen datant du XV^e siècle.

Les bretèches purent aussi couvrir d'autres éléments : à l'église de Sousceyrac, les verrières sont protégées par des bretèches ; à la barbacane de Clisson, une bretèche spécifique existe pour la porte, et une autre pour une fenêtre voisine. Et, de façon plus générale, la fonction des bretèches put être couplée à une fonction plus prosaïque ; les édicules de latrines placés en encorbellement sur nombre d'ouvrages jouaient accessoirement le rôle de bretèches en cas de siège. On peut citer des exemples nombreux de cet usage double : ainsi, à Aigues-Mortes, les tours-portes de l'enceinte possèdent, au-dessus du passage, de petites bretèches, d'ailleurs sous-dimensionnées par rapport à la largeur du passage d'entrée (fig. 395). Dans des édifices plus petits, l'adéquation pouvait être meilleure : on citera ainsi la tour de Lamothe-Gondrin où la porte d'entrée est dominée par une bretèche-latine du chemin de ronde.

BRETÈCHES D'ANGLE (ÉCHAUGUETTES À MACHICOU LIS)

Il put arriver également que les constructeurs cherchent à renforcer la défense de secteurs sensibles du fait de leur situation exposée : à commencer par les angles formés par des courtines sécantes. J'en citerai un bel exemple à Sommières dans la tour carrée qui garnit l'enceinte de la Vignasse (fig. 396) ; à Bourdeilles, l'enceinte castrale possédait à l'un des ses angles une tourelle très légèrement saillante couronnée d'une telle bretèche à consoles supportant un parement par l'intermédiaire de petits arcs, ceci dans les années 1280-1300 (fig. 416).

Mais, à vrai dire, ces bretèches d'angle ne furent guère fréquentes, ne serait-ce que du fait que les angles, lorsqu'ils n'étaient pas garnis de tours en bonne et due forme, le furent souvent

par des échauguettes en encorbellement où priorité était donné au flanquement horizontal, c'est-à-dire aux tirs d'armes à corde. La superficie n'autorisait en général pas le percement vertical ; lorsqu'il existait, comme par exemple au logis de Rauzan, le flanquement vertical était en général limité à deux orifices, un par face.

BRETÊCHES DE CHEMIN DE RONDE

Si l'on trouve assez fréquemment, au niveau des chemins de ronde, des bretèches à fonction éventuellement double (superposée à celle de latrines), il est moins fréquent d'y trouver des aménagements de bretèches plus volontaristes et systématiques. Un exemple intéressant est fourni par la tour de Gallardon dont est conservé le couronnement du XII^e siècle sur la partie non effondrée : ici existaient manifestement quatre bretèches diamétralement opposées deux à deux, fournissant un appoint au chemin de ronde crénelé. La tour-résidence de Droizy fournit, deux siècles plus tard, un exemple similaire ; ces bretèches avaient pour but de couvrir verticalement les ouvertures de la tour ; Montbard est également dotée de telles échauguettes discrètes de chemin de ronde, une par face du polygone (fig. 397). La tour-porte de Thouars possédait trois bretèches établies au niveau de l'étage sommital, entre lesquelles s'intercalaient des archères (t.I, fig. 388). En plein XV^e siècle encore, l'enceinte de Cluny présente des bretèches ainsi isolées, pour tenir lieu et place de mâchicoulis qui n'avaient pas été prévus de construction.

Mais il ne s'agissait-là que de bretèches fort isolées ; la tour maîtresse d'Alluyes, bâtie dans le second quart du XIII^e siècle, présente un dispositif beaucoup plus affirmé (t.I, fig. 153, fig. 398) ; le chemin de ronde y était pourvu de seize bretèches, vraisemblablement de bois, appuyées sur des consoles. Chaque bretèche correspondait en fait avec un créneau, constituant ce que l'on appelle souvent un mantelet ; ainsi les servants, au niveau du chemin de ronde, étaient-ils protégés lorsqu'ils avaient à lancer des projectiles depuis les créneaux. Entre les bretèches étaient disposées des archères cruciformes à étrier.

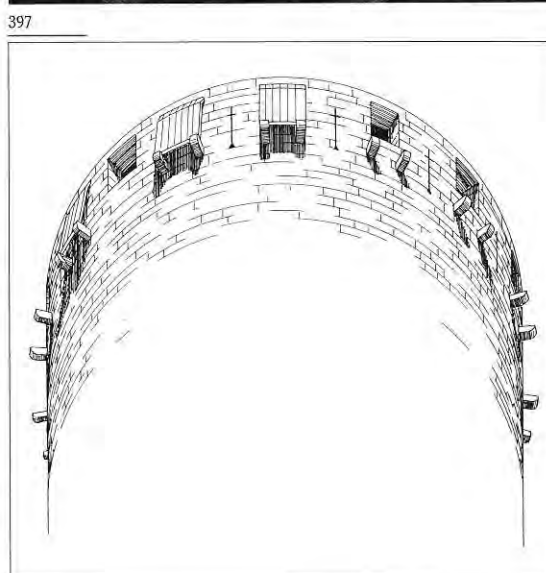
Ce dispositif constitue une variante évoluée des systèmes où les créneaux étaient dotés de volets obliques permettant le tir plongeant, comme on en voit encore la trace par



396. SOMMIÈRES (Gard). Tour de la Vignasse, enceinte ajoutée sans doute au XIV^e siècle au château primitif.



397. MONTBARD (Côte-d'Or). Tour maîtresse des années 1300, à parement à bossages rustiques épars ; le chemin-de-ronde en est doté de bretèches discrètes (comparer à Aigues-Mortes).



398. ALLUYES (Eure-et-Loir). Bretèches du chemin de ronde de la tour maîtresse des années 1230-1240.

exemple à Clisson ; la protection y était plus complète, sorte de voie médiane entre ces volets de créneau et les dispositifs continus en encorbellement. Bien plus tard, l'église fortifiée du Boupère, utilisée à la fin du XV^e siècle un tel dispositif de bretèches de chemin de ronde intercalées entre des créneaux de tir pour éviter la mise en œuvre de mâchicoulis.

Mais le faible nombre de ces exemples montre, à lui seul, que ce recours aux bretèches généralisées en chemin de ronde ne fut pas un procédé, seulement un pis-aller destiné à remplacer des dispositifs continus, voire à les pallier lorsqu'ils manquaient.

LES HOURDS

Le hourdage consiste en la mise en œuvre d'un encorbellement en bois ou en pan de bois, doté d'un plancher troué d'orifices destiné au tir vertical, et d'une paroi externe éventuellement percée de créneaux, qu'il s'agisse de créneaux classiques, ou d'embrasures de tir. Il en demeure aujourd'hui un certain nombre d'exemplaires, généralement des XIV^e et XV^e siècles : ainsi à Culan (fig. 399), à la Motte-Feuilly. On en voit également à Laval (fig. 229, 351), et dans un certain nombre d'églises fortifiées en Lorraine ; VIOLLET-LE-DUC en a restauré au château de Carcassonne qui fournissent sans doute la vision la plus impression-

nante, et réaliste, de ce que put être un hourdage continu au XIII^e siècle.

Les hourds sont en général établis au niveau du chemin de ronde ; il arrive parfois qu'ils forment une galerie desservant un étage défensif autre, comme c'était le cas à Gavaudun où il existait apparemment la possibilité de dresser deux plates-formes de charpente superposées en regard des deux niveaux inférieurs, à archères. Mais ici la hauteur même de la base de l'édifice, isolé sur un piton, pouvait justifier ce choix.

La structure porteuse était assurée par des poutres régulièrement espacées, ou des couples de poutres, s'enfonçant dans l'épaisseur de la maçonnerie et supportant l'encorbellement : E.VIOLLET-LE-DUC en a décrit le fonctionnement, et l'on ne peut que renvoyer à son *Dictionnaire* pour l'aspect constructif. C'est par cette caractéristique qu'on peut en reconnaître aujourd'hui l'existence passée, puisque demeurent dans l'épaisseur des murs les logements de ces poutres. Ces ouvrages de bois, dont on a pu dire qu'ils étaient conçus pour être démontables, ne le furent sans doute jamais ; on s'en convaincra en constatant justement leur présence dans certains sites, de nos jours encore. S'ils furent démontés en un nombre considérable d'endroits, c'est tout simplement que le maintien de ces structures encorbelées de bois, nécessairement coûteux en entretien, devint à partir du XVI^e siècle sans rapport avec l'efficacité défensive.

399. CULAN (Cher). Les tours hourdées du château. Le hourdage date vraisemblablement du XV^e siècle ; il se caractérise, comme tous les hourds conservés, par une très faible ouverture horizontale, et par une assez faible saillie.



399

ÉVOLUTION QUANTITATIVE

Le terme de hourdis ("hordeis", en roman "cadafalc") apparaît au cours de la seconde moitié du XII^e siècle ; c'est à la même époque que l'on en constate l'usage dans l'architecture. Mais cette mise en évidence est entâchée d'une immense incertitude, en raison de la disparition trop fréquente des couronnements.

Les plus anciens exemples que j'ai recensés se trouvent à Coulommiers-la-Tour (fig. 400) et à Châtillon-sur-Indre (t.I, fig. 220), dans le dernier tiers du XII^e siècle, mais ceci ne doit en aucune manière constituer une présomption d'absence avant cette époque ; l'exemple de Châtillon-Coligny, daté des années 1180, prouve sans le moindre doute qu'en certains cas, les hourds purent s'appuyer sur des structures externes, comme les contreforts, rendant impossible leur lecture aujourd'hui (t.I, fig. 247).

Le hourdage fut quasi systématique dans la fortification *philippienne* (Issoudun, Gisors), comme dans la fortification Plantagenêt (Château-Gaillard), à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle, et demeura le procédé quasi universel tout au long de ce siècle, voire dans la première moitié du siècle suivant. Sa présence est systématique dans la fortification royale française du Languedoc (château de Carcassonne vers 1240 (fig. 401), Lastours, Peyrepertuse, puis Aigues-Mortes, Carcassonne). Il en va de même dans les fortifications des XIII^e et XIV^e siècles bâties dans les territoires Plantagenêt (Larressingle, Beynac).

On ne se hasarderait pas, évidemment, à fournir une liste exhaustive de ces dispositifs sommitaux, qui purent être généralisés tout à l'entour des fortifications, ou plus souvent ménagés spécifiquement dans les organes de flanquement et dans les tours maîtresses. Une fois encore, trop d'entre eux ont disparu, soit du fait de l'écrêtement des murs, soit encore du fait du remplacement par des mâchicoulis qui ont occulté les loges des poutres. Comme on l'a vu plus haut, l'usage s'en maintint, mais de façon bien plus sporadique, au-delà du milieu du XIV^e siècle, malgré l'extraordinaire et brutale explosion du mâchicoulis de pierre. Un des exemples les plus intéressants, assez bien daté entre 1487 et 1504, se présente au château de la Motte-Feuilly : ce hourd, qui imite extérieurement un mâchicoulis de pierre (fausses consoles de bois), était percé dans sa paroi extérieure de petites embrasures pour armes à feu.



400. COULOMMIERS-LA-TOUR (Loir-et-Cher). On distingue, au sommet de la tour-maitresse du XII^e siècle, les encoches destinées à recevoir les poutres du hourdis ; en-dessous, porte d'accès, elle-même surmontée d'une bretèche de bois (?).

401



401. CARCASSONNE (Aude). Château royal, bâti vers 1240. Noter les trous de boulin des hourds sur les tours non restaurées ; chaque support était constitué par deux poutres, tel que ceci a été restitué sur la tour intermédiaire.



402

402. CLUNY (Saône-et-Loire). Vue du chemin de ronde de la Tour des Moulins (vers 1270), avec les logements des poutres du hourdage. Noter les créneaux à coussièges et les petites archères.

FORMES PARTICULIÈRES

L'encorbellement des poutres de bois supportant le hourdage nécessita parfois, pour éviter les flexions longitudinales, la présence de consoles de pierre. Il en existait jusqu'en 1917 un exemple remarquable, celui de la tour maîtresse de Coucy dans les années 1225-1230 (t.I, fig. 200) ; on peut citer également le superbe exemple, sans doute contemporain, fourni par les tours du château de Rozemont, strictement semblable dans son aspect, avec des consoles à trois assises qui ressemblent à s'y méprendre à celles de mâchicoulis de pierre... (fig. 403). Bien plus tard, le clocher de la cathédrale de Saint-Brieuc possède également un hourdage sur console de pierres identiques à celles de mâchicoulis, ici selon la mode bretonne sur laquelle on va revenir ; cet exemple date du XV^e siècle. Dans la même veine de similitude avec les mâchicoulis de pierre, la porte de l'enceinte urbaine de Semur-en-Auxois présente un exemple conservé de hourd en pan de bois sur des consoles de mâchicoulis.

En général, ces consoles, lorsqu'elles existaient, furent néanmoins de plus faible dimension, les caractéristiques mécaniques des poutres de bois évitant la mise en œuvre de supports de pierre débordants : voyons ainsi celles qui garnissent la tour maîtresse de Thermes-d'Armagnac dans les années 1300, ou, à la même époque, celles du clocher de Sauveterre-de-Béarn, constituées d'une seule assise peu débordante.

Mais, au risque de se répéter, il faut ici encore insister sur la trop fréquente disparition des hauts de fortifications pour prétendre avoir reconnu tous les types de hourdages. L'enceinte de Hontanx, dans les Landes, présente une tour-porte du XV^e siècle où, au-dessus d'une couronne de mâchicoulis prend place un hourd formant un second encorbellement ; les supports de ces hourds n'étaient pas des poutres enfoncées dans le mur, mais des contrefiches obliques prenant appui sur celui-ci (fig. 404). Cette modalité de mise en œuvre, outre son application très particulière ici, au-dessus de mâchicoulis, autorise toutes les supputations lorsqu'il ne demeure plus de traces évidentes de hourdages.

403. LUTHENAY-UXELOUP (Nièvre). Château de Rozemont. Vue de l'une des tours, dont le couronnement est encore conservé, avec les trous de boulin dotés une fois sur deux d'une console pour le hourdage, et le crénelage couvert d'arcs brisés, le tout étant d'une inspiration très proche de la tour maîtresse de Coucy, sans pourtant que l'on puisse y voir une influence réciproque.

404. HONTANX (Landes). Tour-porte de l'enceinte urbaine, présentant un curieux hourdage sur mâchicoulis, sans doute du XV^e siècle.



LES MÂCHICOULIS

Quelle différence entre le mâchicoulis et le hourdage ? Le mâchicoulis est un encorbellement entièrement établi en maçonnerie ; en général, comme pour le hourdage, le terme est réservé à un encorbellement continu sur la circonférence d'une tour ou la totalité d'une courtine. Le mot semble dériver de l'association entre le verbe "mâchier" (écraser) et le substantif "col", le "mâchecol" étant destiné à rompre le cou des assaillants ; je n'en connais pas d'usage avant la seconde moitié du XIV^e siècle, sans que ceci puisse révéler pour autant une tendance, tant les dépouillements comptables sont aujourd'hui encore lacunaires.

Comme pour le hourdage, la fonctionnalité même du mâchicoulis le place en sommet de courtine ou de tour. Il arrive, de façon très rare que ce ne soit pas le cas, en particulier lorsque la couronne de mâchicoulis avait à desservir des zones de défense plus basses : ainsi à Tournœl la tour maîtresse circulaire du XIII^e siècle a été pourvue au XIV^e siècle d'un mâchicoulis sur consoles à hauteur intermédiaire, communiquant avec le massif en éperon plaqué au-devant, face à l'attaque. Ce massif était doté d'une terrasse de défense qui était en relation directe avec le mâchicoulis (fig. 405).

Traditionnellement, on distingue les mâchicoulis sur arcs des mâchicoulis sur consoles ; cependant, cette distinction purement visuelle n'est pas homogène. Il faut s'en tenir à une typologie fonctionnelle, relative au mode de support : soit les mâchicoulis reposent sur des consoles, soit ils prennent appui sur des contreforts, soit enfin ils sont mixtes, retombant alternativement sur des contreforts et des consoles. Entre les supports, qu'il s'agisse de contreforts ou de consoles, le parement externe encorbelé peut être porté par des arcs ou des linteaux.

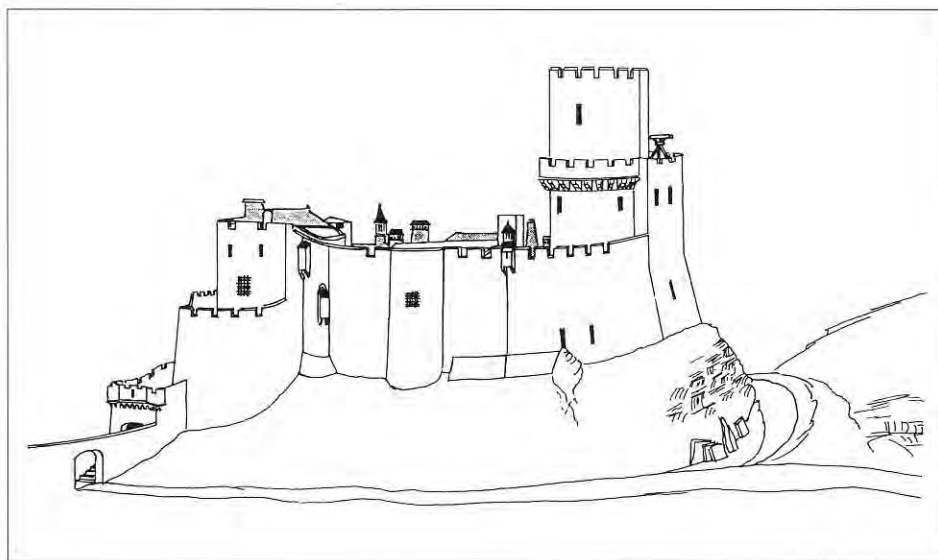
MÂCHICOULIS EN ARCS SUR CONTREFORTS

Il n'existe quantitativement plus grand nombre de mâchicoulis en arcs bandés entre contreforts ; cette rareté a justifié l'établissement de théories, voire de polémiques archéologiques, sur l'origine et la date de ces dispositifs. Le mâchicoulis en arcs sur contreforts se présente, généralement, comme une succession d'arcs

bandés entre des contreforts espacés régulièrement ; les arcs supportent le parement crénelé en encorbellement, et cachent à leur revers les orifices destinés au tir vertical. Cette simple définition permet d'emblée d'en situer l'existence, de façon privilégiée, dans les églises fortifiées, et plus spécifiquement encore dans les églises fortifiées de structure romane, le contrefort y étant l'élément naturel de stabilité des voûtes.

Mâchicoulis en arcs sur contreforts et églises fortifiées

Ce constat fonctionnel est d'importance ; il se justifie de façon évidente dans l'analyse des monuments, puisque les églises fortifiées ont été, de loin, les édifices qui ont le plus adopté ce type de défenses sommitales. Le plus ancien exemple bien daté est celui de la cathédrale fortifiée d'Agde (vers 1173) (fig. 406) ; la cathédrale de Maguelonne présente également une telle disposition, mais contrairement aux affir-



405

405. VOLVIC (Puy-de-Dôme) : Château de Tournœl. Vue du château par Guillaume Revel au milieu du xv^e siècle, avec la tour maîtresse circulaire du début du xiii^e siècle, prolongée par un massif en éperon communiquant avec la ceinture de mâchicoulis rapportée.



406

406. AGDE (Hérault). Cathédrale fortifiée, datée du dernier quart du xii^e siècle, avec des mâchicoulis en arcs sur contreforts.

407. MAGUELONNE (Hérault). Façade de la cathédrale : à gauche la tour dite de la cuisine. La fortification par des mâchicoulis en arcs n'est sans doute pas attribuable aux campagnes originelles, de la fin du XII^e siècle, qui ont marqué l'exécution du portail (1178) ; de la même façon, les mâchicoulis en arcs sur contreforts de la tour de cuisine datent vraisemblablement du milieu du XIV^e siècle au plus tôt.



407

mations fréquentes, ces mâchicoulis paraissent tout au plus datables de la même époque que ceux d'Agde. Citons aussi la cathédrale de Saint-Pons, l'église de Clermont-l'Hérault, la cathédrale de Béziers, l'église de Saint-Bonnet-du-Gard, les cathédrales de Toulouse et d'Albi, la collégiale de Brioude ; beaucoup plus loin, l'église abbatiale de Redon présente, en pleine Bretagne, des mâchicoulis de ce type. On n'aura certes pas épuisé la liste des églises ainsi pourvues de tels mâchicoulis bandés entre contreforts : l'important est de noter l'occurrence, et de s'interroger sur deux éléments.

Le premier tient à la question du caractère contemporain entre le gros œuvre et l'aménagement des mâchicoulis. S'il est certain, en Agde par exemple, que les mâchicoulis sont contemporains de celui-ci, il est fréquent que l'on ne puisse aucunement l'affirmer : l'examen de la cathédrale de Maguelonne est, de ce point de vue, instructif, car suivant les parties de l'édifice, il paraît évident qu'en certains cas, l'on s'est servi des contreforts pour asseoir, a posteriori, les mâchicoulis (fig. 407). Aussi faut-il être de la plus grande prudence lorsque l'on examine et que l'on cherche à dater ce genre de

dispositifs : jamais on ne peut exclure qu'à une époque particulièrement critique (la guerre de Cent Ans ayant été, de ce point de vue, fort propice), les collectivités n'aient pas cherché à rentabiliser les structures préexistantes.

Un cas très significatif existe, de ce point de vue, au château abbatial de Cruas, où la chapelle primitive romane devint une tour maîtresse par deux surélévations successives, la seconde datant du XIV^e siècle et ayant entraîné la réalisation de mâchicoulis en arcs sur des contreforts préexistants surhaussés. Dans les exemples précédemment cités, il faut certainement faire preuve d'un grand discernement pour reconnaître les diverses campagnes de construction, et ne pas attribuer trop rapidement les mâchicoulis de ce type à la construction originelle : E. VIOLLET-LE-DUC, dans l'article consacré aux mâchicoulis de son *Dictionnaire*, avait su remarquablement faire cette part des choses, montrant ainsi que les mâchicoulis en arcs sur contreforts de la cathédrale de Béziers ont été ajoutés à la structure primitive des contreforts au XIV^e siècle.

Mâchicoulis en arcs sur contreforts dans la construction castrale

J'ai déjà attiré l'attention, dans le premier volume, sur la possible connection, similaire à celle des églises, entre contreforts de tours maîtresses et mâchicoulis en arcs. Cependant, les preuves manifestes manquent, hormis en un nombre très restreint de cas : le plus ancien exemple identifiable encore conservé est celui de la tour maîtresse de Niort, du dernier tiers du XII^e siècle, mais ce cas n'est pas l'un des plus purs. La tour-résidence d'Ambleny présentait, d'après les gravures anciennes, un dispositif curieux, à vrai dire dépourvu d'arcs, où le mâchicoulis s'établissait entre les tourelles d'angle et s'appuyait sur un contrefort médian ; il est possible que ce dispositif date des années 1140 (t.I, fig. 150).

Mais, à vrai dire, l'exemple le plus pur d'une telle conception des mâchicoulis se trouve au château de Luchaux, dans l'une des courtines de l'enceinte traditionnellement datée du XII^e siècle (fig. 408) ; les arcs bandés entre contreforts sont ici en plein cintre, ce qui a justifié la datation qui doit être plus vraisemblablement située dans les années 1200, compte-tenu des caractères de la tour-porte sur laquelle bute cette courtine. Au siècle suivant,

le palais de la Berbie à Albi a été entièrement doté de tels mâchicoulis, bandés entre des contreforts ou des tourelles circulaires, dès le milieu du XIII^e siècle (t.I, fig. 248). Les mâchicoulis en tiers point de Capestang (fig. 82, 116) datent selon toute vraisemblance du XIII^e siècle ; ils sont en tout état de cause antérieurs au percement des fenêtres de la grande salle de la fin du siècle.

La vogue du dispositif n'a jamais été universelle ; les exemples s'en recensent sur les doigts de la main. Ainsi peut-on citer Saponay, petite maison-forte de l'Aisne bâtie dans les années 1300, où une courtine est entièrement dotée de contreforts qui supportent des arcs en tiers-point cachant des mâchicoulis (fig. 409) ; à la même époque, le château de Farcheville (fig. 410) présente un remarquable ensemble de courtines à contreforts couronnées de mâchicoulis en tiers-point. Peut-être les mâchicoulis du même type identifiables au château de la Grange-Bléneau remontent-ils également à cette époque, mais on ne saurait affirmer qu'ils n'aient été plus tardifs.

Dans tous ces cas, l'ouverture des arcs est comprise entre quatre et cinq mètres : il n'est que Saponay où elle soit inférieure, s'établissant à environ deux mètres cinquante. Le mâchicoulis lui-même peut être constitué par le rectangle vide long et étroit laissé entre l'arc, le mur et les contreforts (Capestang, Albi, et d'une façon générale les sites méridionaux) ; mais souvent, l'arc lui-même est solidarisé au mur, et un ou plusieurs orifices y sont ménagés (Farcheville quatre orifices, Saponay et la Grange-Bléneau deux). Le fonctionnement de ces derniers ne se distinguait donc guère des mâchicoulis sur consoles qui seront examinés ci-dessous, alors que les premiers permettaient de laisser tomber des projectiles plus longs, en particulier des poutres de bois, et assuraient une couverture au sol plus homogène.

Le summum de l'utilisation des mâchicoulis en arcs sur contreforts se trouve, en fait, dans les palais d'Avignon de 1330 à 1360, où ils furent de règle pour garnir les tours rectangulaires ainsi que certaines courtines (t.I, fig. 249). Retrouve-t-on ici une passerelle entre l'architecture religieuse et les modes de fortification ? En fait, l'analyse est un peu plus complexe.

408. LUCHEUX (Somme). Mâchicoulis en arcs sur contreforts, remarquablement appareillés, datés de la fin du XII^e siècle.



408

409. SAPONAY (Aisne). Courtine à mâchicoulis en arcs sur contreforts (XIV^e siècle ?).



409

Mâchicoulis et contreforts : verticalités

Au risque de paraître quelque peu réducteur, je pense que l'on ne saurait analyser le phénomène des mâchicoulis en arcs bandés entre contreforts à l'aune de la seule fonctionnalité défensive : l'exemple d'Avignon en est la preuve la plus évidente, car l'effet esthétique fut certainement déterminant dans cette conception du mâchicoulis. Les contreforts n'y jouaient aucun rôle constructif : leur rôle était de souligner la verticalité, augmentée encore par les arcs en tiers-point des mâchicoulis.

Avignon, étape ultime du procédé au plan du programme architectural, sans l'être vraisemblablement au plan chronologique, permet d'appréhender certainement une utilisation à but prioritairement esthétique des mâchicoulis bandés entre contreforts. Bien sûr, cet exemple tardif ne doit pas occulter les fonctionnalités plus prosaïques d'exemples antérieurs ; mais, lorsque l'on analyse les mâchicoulis en arcs, on ne doit jamais oublier qu'existaient des formules autres, en particulier celle des hourds, voire des hourds sur consoles. Pourquoi, en un nombre restreint de cas dont le moins que l'on

puisse dire est qu'ils furent dispersés, les constructeurs jugèrent-ils utiles de recourir au système ?

La volonté de ne point présenter d'excroissance sommitale horizontale, de bois ou de pierre, fut à mon sens une raison majeure pour ce choix, de nature plus architecturale que défensive. La contrainte d'aspect joua un rôle majeur : comment expliquer sinon le choix qui fut fait à Lucheux ?

Contrainte d'aspect, mais aussi mise à profit de dispositions constructives : ainsi peut-on interpréter les mâchicoulis de Farcheville (fig. 410), appuyés sur des contreforts qui permirent de restreindre l'épaisseur des murs, comme peut-être aussi à Capestang, voire également à Lucheux. On en revient ici à une question déjà posée à propos des tours à contreforts : jusqu'à quel point le programme de la construction n'intégra-t-il pas, au moins dans les premiers temps, le mur, les contreforts, la défense sommitale ? En d'autres termes, doit-on vraiment analyser l'un sans l'autre ? Sans doute pas ; un tel axe nouveau d'analyse autoriserait peut-être la remise en cause d'idées reçues, si l'on y ajoute par surcroît la contrainte d'aspect.

410

410. BOUVILLE (Essonne). Château de Farcheville (fin du XIII^e siècle). Mâchicoulis en arcs sur contreforts.



MÂCHICOULIS EN ARCS SUR CONSOLES ET CONTREFORTS ALTERNÉS

Cette forme structurelle n'est qu'un dérivé de la précédente, liée à la volonté du constructeur de ne point lancer des arcs trop ouverts entre contreforts, et de les asseoir sur des appuis intermédiaires non prévus dans la structure de l'édifice ; les ouvertures des arcs ainsi obtenus sont en général au maximum de deux mètres cinquante. Il apparaît presque immédiatement, dès lors qu'on l'a caractérisée, que cette forme a été employée essentiellement dans la reprise *a posteriori*, lorsque l'on a doté de mâchicoulis des édifices primitivement dépourvus de flanquements verticaux maçonnés, mais possédant des contreforts. L'exemple le plus manifeste d'une telle reprise, très tardive, est celui de l'église des Saintes-Maries-de-la-Mer, où les contreforts romans ont servi de support à des mâchicoulis en arcs du XIV^e siècle (1368-94), s'appuyant de façon intermédiaire sur des consoles, comme l'avait montré Fernand BENOIT (fig. 411). L'analyse est moins nette en ce qui concerne le bâtiment dit "des Mâchicoulis" de l'ensemble cathédral du Puy-en-Velay (fig. 415) : E.VIOLETT-LE-DUC avait estimé que les mâchicoulis en arcs sur consoles et contreforts alternés résultaient d'une surélévation de l'édifice roman au XIII^e siècle ; les restaurations du XIX^e siècle ont malheureusement gommé toute possibilité d'analyse réaliste, mais la sûreté de l'analyse de l'architecte permet de penser qu'il était dans le vrai. Le même auteur interprétait également comme une reprise les mâchicoulis à quatre arcs entre contreforts de l'église de Royat (fig. 415).

On trouve, à vrai dire, assez peu de mâchicoulis de ce type : la tour maîtresse de Saugues présente un dispositif manifestement ajouté à la construction primitive, et d'une inspiration similaire à celle du bâtiment des Mâchicoulis du Puy (fig. 412). Il est notable, en effet, de remarquer que les contreforts entre lesquels furent bandés les arcs furent dotés eux-mêmes de petites bretèches individuelles pour éviter la création d'une zone non couverte : or le même dispositif exactement se voit au Puy. Dans la même région toujours, la tour de Blesle, dite des "Vingt Angles", a reçu des mâchicoulis structurés de façon similaire, mais sa datation est difficile.



411. LES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (Bouches-du-Rhône). Vue de l'église fortifiée (avant restaurations, au début du siècle). Noter la discordance manifeste entre le parti des contreforts, et le parti des mâchicoulis bandés entre eux.

Cependant on ne peut prétendre que tous ces mâchicoulis à supports alternés résultent d'un réaménagement : la porte urbaine de Manosque qui pourrait dater du début du XIII^e siècle présente au-dessus de l'entrée un mâchicoulis à deux arcs bandés entre les énormes contreforts qui flanquent la tour. Ces deux arcs plein cintre retombent sur une grande console. Malgré la restauration de l'édifice, il semble bien qu'il s'agisse là de la disposition originelle, validée par la présence d'une fenêtre dans le mur en encorbellement au-dessus du mâchicoulis ; mais on hésite à attribuer justement ce nom au dispositif, dans la mesure où il est limité à un mur seulement de la tour-porte, et où il joue le rôle d'une bretèche agrandie.

412. SAUGUES (Haute-Loire). Tour-résidence à contreforts dotée tardivement d'une couronne de mâchicoulis ; comme au bâtiment des Mâchicoulis du Puy, la difficulté de ceinturer les contreforts par les mâchicoulis en arcs sur consoles a conduit les constructeurs à ménager sur chacun d'eux de petites bretèches.



MÂCHICOULIS EN ARCS SUR CONTREFORTS DE TYPES PARTICULIERS

La fin du XII^e siècle fut très certainement une époque d'innovation en matière de flanquement vertical ; l'innovation n'est cependant pas également répartie, pour autant que l'on puisse en juger par les restes conservés. Alors que la fortification *philippienne* usait exclusivement du hourdage inséré dans les murs, on voit apparaître, à vrai dire de façon très rare dans les fortifications conservées, des alternatives.

Le cas de Château-Gaillard

Bâti à l'extrême fin du XII^e siècle, le château de Château-Gaillard offre un exemple remarquable des recherches architecturales en matière de flanquement vertical (fig. 413). Si les courtines de la basse-cour accusent, aujourd'hui encore, la présence de hourds classiques, la tour maîtresse à éperon possède les restes du plus curieux dispositif qui soit. Des consoles-

contreforts flanquent le cylindre à éperon de base, s'enfonçant dans un talus de base à fruit très marqué ; ces consoles-contreforts, longues et hautes, ont une forme conique à base carrée. VIOLLET-LE-DUC, qui en a fait la restitution, place au-dessus des consoles des arcs plein cintre. Ainsi les mâchicoulis de la tour maîtresse de Château-Gaillard formaient-ils une transition entre des formes classiques de mâchicoulis en arcs sur contreforts, et les formes futures de mâchicoulis sur consoles.

Bien des auteurs ont essayé d'interpréter ces mâchicoulis du Château-Gaillard comme un simple succédané de productions outre-Mer, à commencer par les fortifications croisées. Or il n'est rien qui puisse accréditer de telles assertions ; les mâchicoulis de la tour maîtresse de Château-Gaillard ne doivent rien à autre chose qu'au concepteur, Richard I^{er} dit-on.

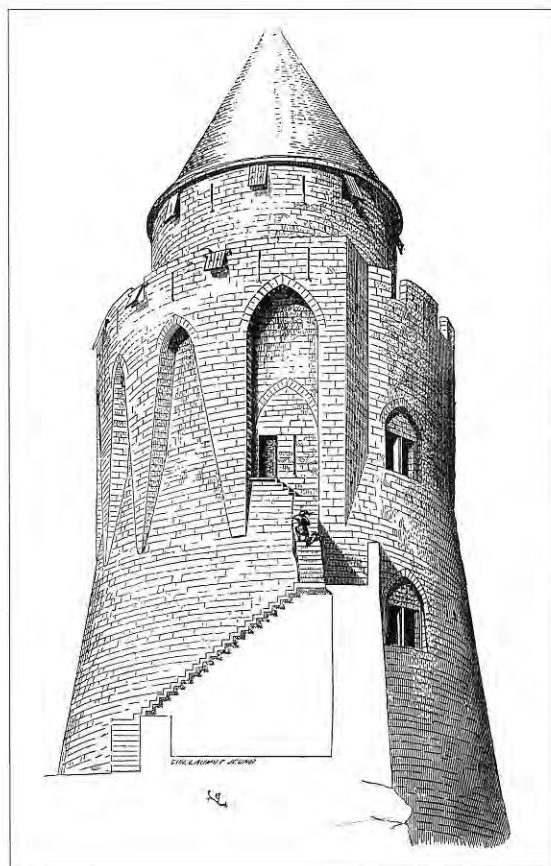
L'extraordinaire conjonction entre ces mâchicoulis en arcs sur contreforts, et le talutage de la base de la tour maîtresse, révèle un art et une réflexion hors de pair. Pourquoi, dans ce château comme en tant d'autres contemporains, ne pas avoir utilisé la formule finalement si commode du hourdage, pratiquée dans la basse-cour ? Il est manifeste que l'ostentation architecturale a joué ici à plein, dépassant en imagination tout ce qui avait pu être réalisé outre-Mer. Lorsque Richard I^{er} fortifia le Château-Gaillard, revenant de Terre Sainte, l'objectif majeur qu'il fournit à ses architectes fut très certainement celui de la primauté ostentatoire.

Les mâchicoulis de Clansayes

Il paraîtra peut-être peu sérieux de confronter au château royal de Château-Gaillard un bâtiment à caractère presque vernaculaire, celui de la tour maîtresse de Clansayes dans la Drôme (fig. 414). Cette tour carrée possède plusieurs caractéristiques remarquables : en son rez-de-chaussée sont ménagées des archères d'un type tout à fait particulier, dotées extérieurement d'une fente très courte. Mais, au-delà de ces archères, la tour présente la curiosité architecturale de posséder un chemin de ronde en encorbellement décalé de quarante cinq degrés par rapport au parti de base, formé d'un carré à contreforts médians.

D'un contrefort par face part un arc plein cintre qui vient retomber sur une console établie à l'angle de la tour ; le secteur angulaire

413. LES ANDELYS (Eure). Château de Château-Gaillard. Restitution des mâchicoulis par E. VIOLLET-LE-DUC.



413

ainsi ménagé entre contrefort et demi-face de la tour était couvert d'une trompe percée d'orifices verticaux. Ainsi, de façon très curieuse, le chemin de ronde établi en encorbellement se trouva-t-il en opposition de phase avec le carré de base.

Les caractères de cet édifice sont suffisamment cohérents, au niveau constructif, pour garantir que le mâchicoulis fut ici contemporain du gros-œuvre. Sans doute de la fin du XII^e siècle, il reste à se demander pourquoi dans cette tour maîtresse le maître d'œuvre usa d'une telle sophistication ; la disparition de nombreux couronnements incite, sur ce plan, à la plus élémentaire prudence quant au caractère exceptionnel de ce mâchicoulis.

MÂCHICOULIS SUR CONSOLES

Malgré tous les tâtonnements décrits ci-dessus, un seul type de flanquement vertical fit florès au-delà du XIII^e siècle : le mâchicoulis sur consoles. Il se caractérise tout simplement par l'établissement d'un parapet crénelé maçonné en encorbellement sur des consoles rapprochées ; l'intervalle entre consoles s'établit en moyenne à une quarantaine de centimètres, étant laissé vide de manière à permettre le tir vertical. Il s'agissait ni plus ni moins de la transposition en pierre des hourdages de bois : à la différence près que la pierre n'est pas un matériau résistant à la flexion, de telle sorte qu'il fallait disposer les consoles avec un intervalle que n'exigeait pas le hourdage. On saisit, au vu de ces dimensions, la différence entre cette génération de flanquement vertical et les précédentes : les mâchicoulis en arcs sur contreforts avaient des intervalles apparents de quatre à cinq mètres, les mâchicoulis en arcs sur contreforts et consoles possédaient des ouvertures de moitié environ, pouvant se réduire jusqu'à un mètre cinquante.

Les mâchicoulis sur consoles se caractérisent donc par une relation plein-vide, relation entre support et arc ou linteau, privilégiant le premier : il s'agit de structures horizontales, équivalentes aux hourdages. Mais ils possèdent aussi une spécificité particulière : à toute époque, jusqu'au XVI^e siècle, ils ont pu facilement être mis en œuvre sur des fortifications préexistantes, par insertion des consoles, voire même par simple surélévation de la bâtisse. Ainsi est-il particulièrement difficile de juger de



414

leur époque d'apparition - ou de généralisation - dans les édifices médiévaux, tant les maçons ont joué d'adresse pour en assurer l'insertion dans les assises préexistantes.

Tous les éléments étaient en place, dès la première moitié du XIII^e siècle, pour voir éclore ce type de flanquement vertical : à commencer par les hourds sur consoles, exigeant la présence de corbeaux régulièrement espacés supportant les poutres, mais qui eussent

414. CLANSAYES (Drôme). Tour maîtresse (début XIII^e siècle ?). Ces mâchicoulis sur contreforts et consoles sont parmi les plus originaux qui demeurent ; on en retrouve l'esprit dans la bretèche d'angle pratiquée à Poët-Laval, dans le même département.

pu également supporter les linteaux de mâchicoulis de pierre ; en poursuivant, les mâchicoulis en arcs bandés entre contreforts, et retombant sur des consoles intermédiaires eussent pu servir également de déclencheur ; enfin, les exemples de recherche constructive mis en évidence à Château-Gaillard eussent pu servir de catalyseurs. Ceci sans compter l'existence de bretèches en encorbellement ressemblant à s'y méprendre à des mâchicoulis continus, sauf leur développement latéral.

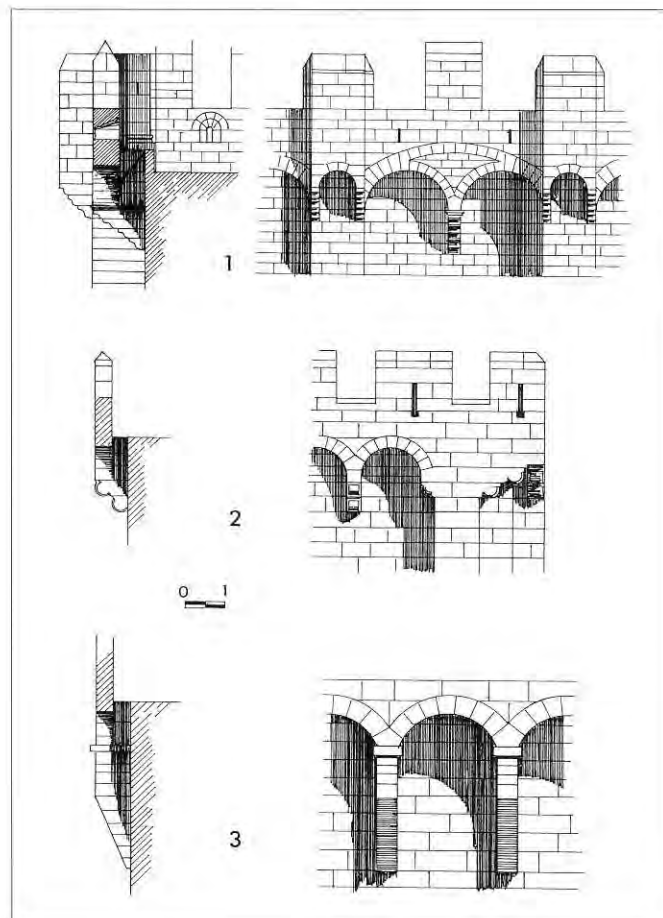
Les premières ceintures de mâchicoulis sur consoles : une question sans réponse

Pourtant, l'apparition des premières ceintures de mâchicoulis sur consoles continues ne semble pas s'avérer avant le XIV^e siècle. Il suffit, en effet, de passer en revue les enceintes et châteaux royaux bâtis durant tout le XIII^e et le début du XIV^e siècle pour se rendre compte

que ce dispositif qui semble aujourd'hui évident ne se développa que dans la première moitié du XIV^e siècle. L'architecture royale française fournit un corpus suffisamment vaste jusque dans les années 1300, avec Carcassonne, Aigues-Mortes, Peyrepertuse, Lastours, pour prouver la suprématie du hourdage sur toute autre forme concurrente, ou au moins l'absence de flanquement vertical (Provins, Château-Thierry, Ravel) ; l'architecture des châteaux neufs contemporains est tout aussi formelle, tels Villandraut, Budos, Gombervaux, Arrabloy, et tant d'autres.

Pourtant, ici et là quelques cas montrent que l'on ne peut exclure la réalisation de ceintures continues de mâchicoulis dans ces époques. Voyons ainsi la tour du Roi à Uzès (fig. 415), dotée de mâchicoulis en arcs segmentaires retombant sur de hautes consoles ; datée du XIV^e siècle (?), cette tour possède une enceinte elle-même dotée de mâchicoulis en arcs plein cintre retombant sur des consoles de même type, pour lesquels on ne peut exclure une datation au XIII^e siècle. Les arcs segmen-

415. MÂCHICOU LIS EN ARCS SUR CONSOLES. 1 : Le Puy (Haute-Loire), Bâtiment des Mâchicoulis de l'ensemble épiscopal. 2 : Royat (Puy-de-Dôme), Église fortifiée. 3 : Uzès (Gard), Tour maîtresse du château royal.





416

taires ont, en ce cas, une ouverture de près de deux mètres cinquante, en définitive fort comparable à celle des mâchicoulis du Puy ; ce caractère très atypique par rapport aux mâchicoulis sur consoles suffit à placer l'ensemble en relation avec les tâtonnements du XIII^e siècle.

La ceinture de mâchicoulis présente à la tour maîtresse du château de Bourdeilles mérite aussi que l'on s'y attache. La tour fut édifiée dans les deux dernières décennies du XIII^e siècle ; on y voit une ceinture de mâchicoulis en arcs retombant sur des consoles, les arcs ayant une ouverture d'environ soixante quinze centimètres. Il est intéressant, dans ce château, de constater que, en dehors de la tour maîtresse, les tourelles carrées de flanquement reçurent un

parapet en encorbellement sur de faux mâchicoulis, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ; mais, à une époque postérieure, les courtines furent dotées de mâchicoulis à linteau reposant sur les consoles dont le raccordement avec les bretèches fut difficile (fig. 416).

On est loin, dans ce cas, des arcs ménagés sur des consoles espacées pratiqués par exemple à Uzès. Le château de Commarque présente, au sommet de la tour maîtresse bâtie dans la première moitié du XIV^e siècle, ainsi que sur certaines courtines, des mâchicoulis en arcs peu ouverts s'appuyant sur des consoles. En 1336, une fortification royale, celle de Sainte-Colombe, formant tête de pont face à Vienne, reçut une ceinture de mâchicoulis,

416. BOURDEILLES (Dordogne). Vue d'ensemble de l'enceinte castrale, avec en arrière-plan la tour maîtresse. Celle-ci date selon toute vraisemblance des années 1280-1300 ; l'enceinte castrale est peut-être postérieure, avec des archères à coussièges de facture royale. Les angles de l'enceinte sont couronnés de bretèches à faux mâchicoulis reprenant le dessin de ceux de la tour maîtresse, sans doute des années 1300 ; en revanche, les courtines sont dotées de mâchicoulis à linteau sur consoles classiques, plus tardifs.

417. VINCENNES (Val-de-Marne). Tour-résidence du château royal, bâtie entre 1360 et 1370. Vue des mâchicoulis ménagés dans un encorbellement décoratif.



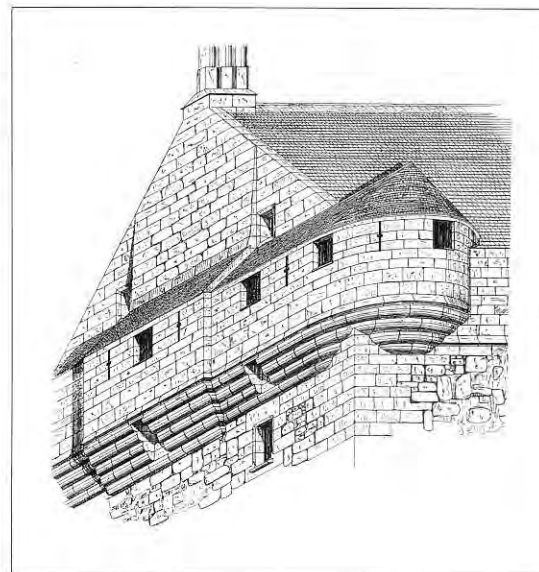
417

malheureusement bûchée à une époque indéterminée.

Les ceintures de mâchicoulis sur consoles semblent donc s'être introduites, en lieu et place des hourdages continus, au cours de la première moitié du XIV^e siècle ; mais il faudra des études bien plus détaillées que celles existant aujourd'hui pour en évaluer exactement l'évolution.

Les mâchicoulis sur consoles de l'orbite royale dans le dernier tiers du XIV^e siècle

418. CROUY-SUR-OURCQ (Seine-et-Marne). Chemin de ronde de la salle à tour, datable de la fin du XIV^e siècle.



418

Si l'on demeure dans l'orbite des constructions bien datées et identifiées, la sphère des constructions royales à partir du Louvre et de Vincennes mérite l'intérêt pour tenter de cerner les évolutions. Il s'avère, dans cette série d'ouvrages assez bien datés des années 1360-1380, que prit naissance une forme de flanquement vertical tout à fait particulière : celle des couronnes d'encorbellements percées d'orifices formant mâchicoulis, sans que l'on puisse pour autant qualifier ceux-ci de mâchicoulis sur consoles (fig. 417). Les orifices de tir y étaient, en effet, encadrés par des volumes pleins supérieurs aux vides : on en trouve la meilleure illustration à Vincennes, dans la tour maîtresse où les mâchicoulis font vraiment figure de perce-

ments dans des corniches décoratives, mais aussi dans un édifice très largement inspiré de Vincennes, la tour maîtresse de Septmonts (t.I, fig. 178).

Il est certain qu'il exista, en ce dernier tiers du XIV^e siècle, une version esthétisante du mâchicoulis, attribuant plus d'importance à l'effet horizontal produit par la corniche à plusieurs encorbellements, qu'à l'effet défensif. On en juge à Nonette d'après la représentation

de Guillaume Revel au milieu du XV^e siècle ; l'influence s'en fait sentir dans des constructions telles que Crouy-sur-Ourcq édifié à l'extrême fin du XIV^e siècle (fig. 418), voire Vez, partout en fait où les consoles ont une largeur supérieure à celle de l'orifice du mâchicoulis.

On ne peut manquer de mettre en opposition très nette ce parti architectural avec celui qui, à peine vingt ans auparavant, voyait s'imposer les mâchicoulis en arcs d'Avignon. En Avignon s'affirmait la verticalité ; à partir de Vincennes, ce fut au contraire l'horizontalité de la ceinture sommitale qui fut magnifiée, justifiant parfaitement le qualificatif de couronnement pour celle-ci.

Variations autour des consoles : les mâchicoulis bretons

Alors qu'autour des grands chantiers royaux ou princiers marqués des fleurs de lys s'imposait ainsi le mâchicoulis en corniches percées d'orifices, les maîtres d'ouvrage bretons mirent au point, dans le même temps, des formes sophistiquées, confirmant le rôle architectural des couronnements. On citera d'abord Dinan (fig. 419), avec des mâchicoulis sur consoles aux intervalles habituels, marqués par des consoles d'une hauteur surprenante. Mais la véritable

innovation bretonne dans la recherche esthétique fut l'invention des consoles en pyramides inversées, à ce point spécifiques qu'on les appelle "mâchicoulis bretons".

On les voit apparaître dès le dernier tiers du XIV^e siècle à Largoët, au début du siècle suivant à Tonquédec (fig. 420). Le développement en est ensuite foudroyant, quoique jamais universel, dans la fortification bretonne jusqu'à la fin du XV^e siècle, voire au-delà ; on citera Coëtrec, Corlay, Guingamp dans les Côtes d'Armor, Blain, Clisson, Guérande, Nantes en Loire-Atlantique, Brignac, Crévy, Hennebont, Josselin, Pontivy, Suscinio, Vannes dans le Morbihan, Combours, Fougères, Montauban-de-Bretagne en Ile-et-Vilaine.

La mise en forme de ces consoles a été marquée par une évolution vers la sophistication : les premiers exemples, dans les années 1380, sont dessinés en quarts de rond superposés (Largoët) ou en simples moulures droites à taillor droit (Blain) ; rapidement, la forme en quart de rond fut dotée d'un filet horizontal pour marquer un taillor, puis, au cours du XV^e siècle, le quart de rond, sans jamais disparaître tout à fait, fut remplacé par des profils plus complexes, talons droits ou doucines, parfois mélangés dans la même console suivant l'assise. Les mâchicoulis de la fin du XV^e siècle tradui-



419



420

419. DINAN (Côtes-d'Armor). Tour-résidence du dernier quart du XIV^e siècle, parée de mâchicoulis superbement ouvragés.

420. TONQUÉDEC (Côtes-d'Armor). Vue d'une des deux tours maîtresses, bâties au début du XV^e siècle, avec son couronnement de mâchicoulis bretons à assises en quart de rond.

421. NANTES (Loire-Atlantique). Tour de la fin du XV^e siècle au château ducal, avec ses mâchicoulis bretons moulurés, surélevés d'une assise verticale.

sent par ailleurs une autre évolution, constatable à Nantes (fig. 421), Fougères, Brignac : les consoles comportent, au-dessus de la demi-pyramide inversée, une ou deux assises verticales qui leur donnent plus de hauteur et d'élancement.

Cette mise en forme des consoles résulte, peu ou prou, de la même idée dominante que celle des mâchicoulis de l'orbite royale à partir de Vincennes : il s'agissait d'attribuer à la couronne sommitale un rôle architectural de premier plan. Doit-on dès lors considérer comme des dérivés directs des modes bretonnes les quelques rares exemples de mâchicoulis du même type rencontrés ça et là au XV^e siècle ? Voyons ainsi les mâchicoulis de la porte à deux tours de Lavardin en Val-de-Loire, ceux du château d'Olhain, et de la tour des Arquets à Cambrai dans le Nord ; plus tard encore, à la fin du XV^e siècle, le château de Bonaguil en Quercy présente des consoles du même type, comme celui de Chaumont-sur-Loire en Val-de-Loire.

Il n'est pas sûr qu'il faille chercher, envers et contre tout, des filiations entre ces exemples et la famille bretonne ; l'effet d'esthétique fut, dans ces divers cas, certainement le but recherché, et l'on ne peut exclure qu'à même question, même réponse architecturale ait été trouvée. On songerait ainsi au château espagnol, navarrais plus exactement, d'Olite, doté au XV^e siècle de mâchicoulis en pyramide inversée qui ont fait dire qu'un maître d'œuvre breton était intervenu sur ce chantier : de la présomption à la certitude, le pas est ici difficile à franchir...

Consoles de grande hauteur

D'une façon générale, les consoles de mâchicoulis possédaient trois assises, parfois quatre ; sur un échantillon de plus de deux cents édifices, quatre-vingt-quatre pour cents sont de ce type. Ceci permettait un encorbellement suffisant pour ménager un orifice de trente centimètres par trente, voire quarante par quarante. La hauteur des consoles s'établissait ainsi le plus souvent à une valeur de l'ordre du mètre, pour un intervalle entre consoles de l'ordre du demi-mètre. Il a existé un courant architectural donnant une plus grande hauteur aux consoles : on vient d'en voir un exemple à la tour de Dinan sous le duc Jean IV, avec des consoles remarquables formées de trois assises en encorbellement prolongées vers le bas par



421

des bandes plates verticales en saillie. Le but était ici manifestement de contredire l'horizontalité de la couronne par les consoles établies comme des pendentifs accrochés à celle-ci.

Les consoles hautes du Sud de la France n'appartiennent pas à la même veine ; on en relève une bonne trentaine d'exemples répartis dans le Languedoc et la Provence, l'essentiel se situant dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, la famille touchant également l'Hérault (Lodève, Montpellier), l'Ardèche (Largentière), le Gard (Villeneuve-lez-Avignon), la Drôme (Suze-la-Rousse, Courthézon), les Pyrénées-Orientales (Perpignan-Castillet).

Il est tout à fait clair que ce type est, à nouveau, l'expression d'une volonté d'esthétique. On en trouve l'un des premiers exemples à l'enceinte urbaine d'Avignon dans les années 1350-60, avec des consoles de cinq assises, reprises quelques années plus tard au château de Châteauneuf-du-Pape comme à celui, voisin, de Lhers ; le château-palais de Salon-de-Provence possède également une superbe série de tours à mâchicoulis de ce type. Jusqu'à des forteresses royales comme celles de Villeneuve-

lez-Avignon, qu'il s'agisse de la tour Philippe le Bel surélevée à l'occasion, ou du fort Saint-André, qui présentent des consoles à six assises ou plus (fig. 422).

Cette famille très homogène au plan géographique, comme celle des mâchicoulis bretons, n'eut que très peu de concurrence en d'autres régions. On ne peut lui assimiler les consoles hautes visibles au château de Caussade, pas plus que celles de Nogent-le-Rotrou, car dans ces deux cas la hauteur des consoles n'est pas liée à un profil en encorbellement continu : malgré l'appareillage de la console en cinq assises, l'encorbellement est limité aux trois plus basses, les deux supérieures ayant pour vocation de rattraper des dénivelées entre parties différentes de l'élévation.

LE DÉCOR DES MÂCHICOULIS SUR CONSOLES

La version la plus courante du mâchicoulis sur consoles est celle de ceintures de corbeaux à trois ou quatre assises supportant des linteaux

droits ; ce type de flanquements verticaux est attesté tout au long des XIV^e et XV^e siècles. Il a existé cependant des familles décoratives, tant en ce qui concerne la mise en forme des consoles elles-mêmes (indépendamment des modes déjà décrites ci-dessus) ; il a existé également des évolutions dans le dessin des éléments porteurs du parement, linteaux ou arcs.

Le dessin des consoles

La variation dans les profils des consoles a été très grande, suivant d'une façon générale l'évolution des modes dans la mouluration des éléments de décor. Mais la présence d'un profilage simple ou fruste, le quart de rond en particulier, ne doit pas pour autant être nécessairement considérée comme accusant une date précoce : jusqu'aux dernières années du XV^e siècle, on en trouve des exemples, ne serait-ce que dans les ouvrages architecturalement les moins en vue.

Dès la seconde moitié du XIV^e siècle, les architectes travaillèrent les profils de consoles en utilisant des moulures accusant les ombres et

422. VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard). Porte du Fort Saint-André, sans doute entamée au début du XIV^e siècle, couronnée d'un mâchicoulis dans la seconde moitié du siècle.

422



423. MEHUN-SUR-YÈVRE (Cher). Sommet d'une tour du château de Jean de Berry, avec ses mâchicoulis au décor particulièrement sophistiqué, et les restes des pavillons gothiques du couronnement.



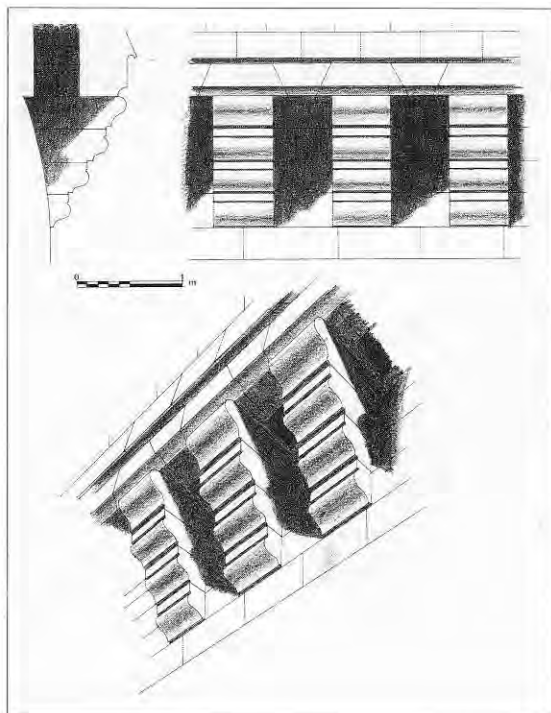
423

augmentant leur saillie apparente ; en général, on trouve des moulures en talon ou en doucine à courbe et contre-courbe, surmontées d'un réglot formant tailloir. Il est vraisemblable que des inventaires systématiques des profils permettraient de déceler des familles : ainsi en est-il des consoles visibles à Mehun-sur-Yèvre, ménagées au-dessus d'une corniche pleine, comme à Vincennes, et dotées d'une première assise ornée d'un décor floral (fig. 423). Les constructions du duc d'Orléans, à la charnière entre XIV^e et XV^e siècle, utilisèrent une formule à quatre assises où, systématiquement, l'assise supérieure possédait un profil différent des assises inférieures : ainsi à La Ferté-Milon, Pierrefonds, et Coucy, famille dont on trouve une autre application à la tour maîtresse de Montépilloy surélevée par un proche des ducs d'Orléans dans les années 1410 (fig. 424).

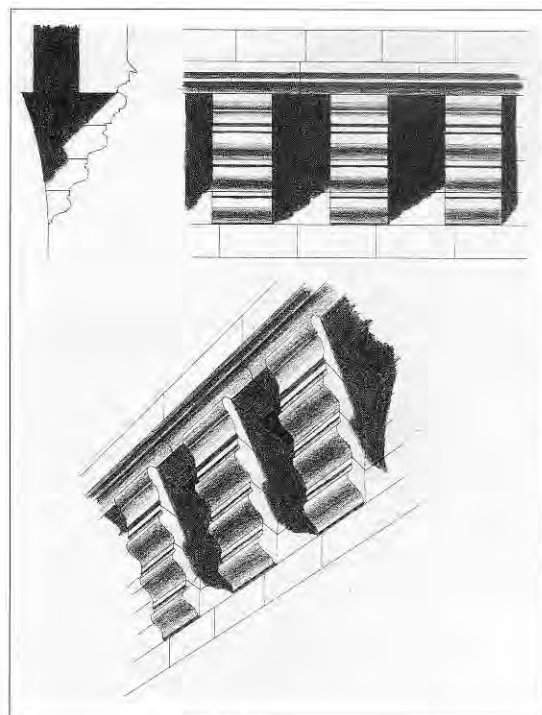
Mâchicoulis en arcs

Un des effets décoratifs majeurs de la couronne de mâchicoulis était fourni par les couvrements des vides, soit qu'ils aient été disposés en arcs, soit en linteaux. Le couvrement par des arcs fut pratiqué dès le début du XIV^e siècle, et il n'est pas impossible qu'il s'agisse de la forme la plus ancienne du mâchicoulis sur consoles, en quelque sorte une réduction des grands mâchi-

424. Mâchicoulis des châteaux du duc d'Orléans, et apparentés, aux alentours des années 1400. A : Coucy (Aisne), vers 1387. La Ferté-Milon (Aisne), 1396-1407. Pierrefonds (Oise), idem. B : Montépilloy (Oise), 1407-1411.



424 A



424 B

coulis en arcs des XII^e et XIII^e siècle : on a cité déjà le cas de Bourdeilles, où la tour-résidence possède des mâchicoulis en arcs, alors que les mâchicoulis des courtines, ajoutés après coup, sont classiquement dotés de linteaux.

Ils représentent quasiment le quart de l'échantillon déjà cité, ce qui prouve la fréquence du procédé, dont l'utilisation se maintint au-delà des années 1400, tout particulièrement dans les régions marquées par l'usage des consoles longues : l'arc brisé fournissait un élanement supplémentaire, comme en Avignon au milieu du XIV^e siècle, à Ville-neuve-lez-Avignon, Montmajour dans la seconde moitié du siècle, Salon-de-Provence, Carpentras, Perpignan-Castellet au XV^e siècle, et bien d'autres encore.

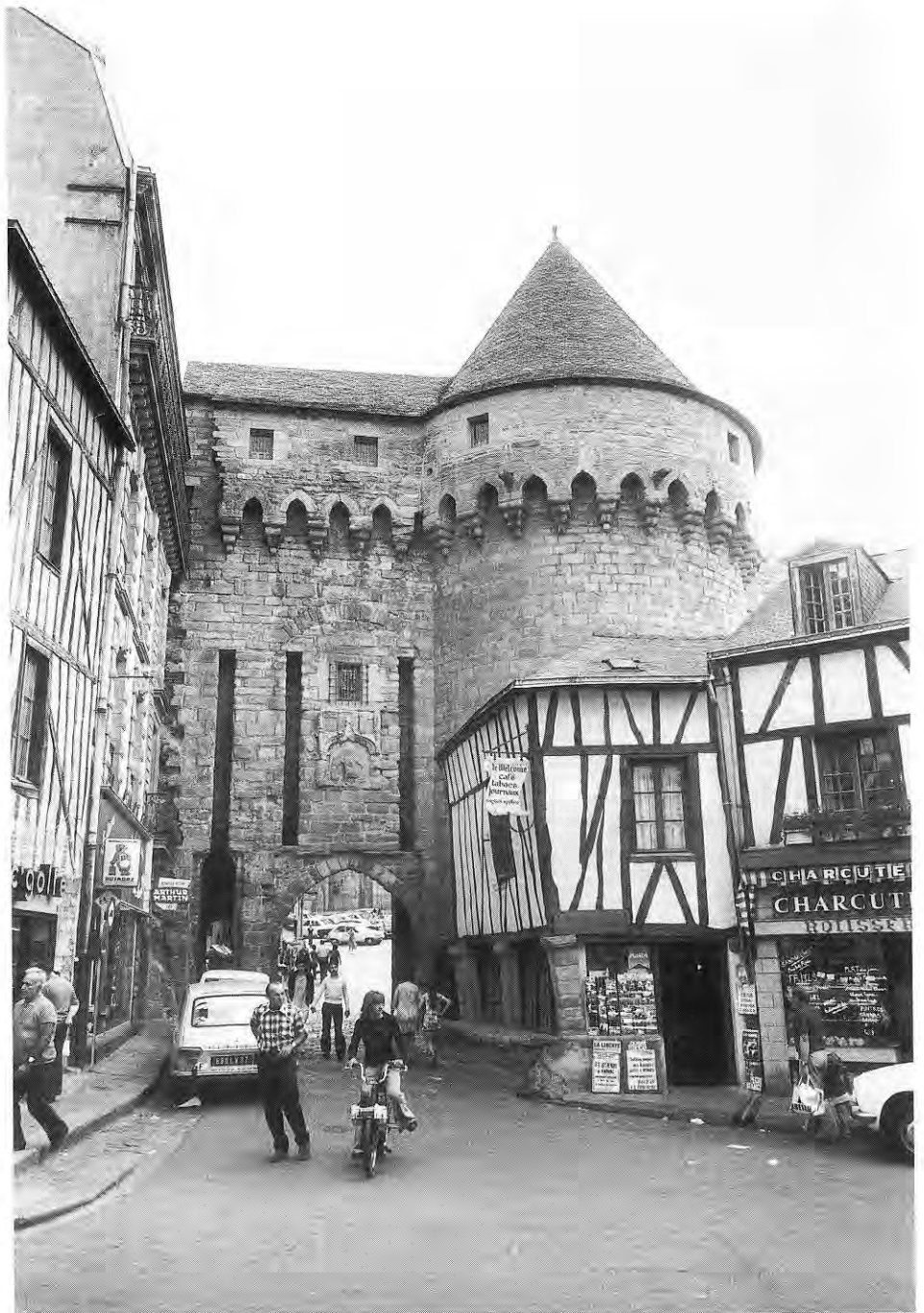
Mais on les trouve dans d'autres régions couvrant toute la palette de datation jusqu'au milieu du XV^e siècle. Citons par exemple l'enceinte de Cahors dans le Quercy, les châteaux de Pontgibaud, Auzat, Opme, Polignac en Auvergne, Commarque, Plieux, Orthez en Guyenne, Argentan, Alençon, Gacé dans l'Orne, la porte Saint-Malo de Dinan, Susicinio, Vannes en Bretagne, où ils peuvent être associés aux consoles bretonnes (fig. 425).

En revanche, les régions du Centre et du Nord ne semble pas avoir été réceptives à ce genre de décors : le linteau sur consoles y est presque universel.

Les décors des linteaux

Alors que l'utilisation de l'arc fut relativement concentrée en certaines régions, toutes les régions usèrent du linteau décoré. En fréquence, les mâchicoulis à linteaux décorés représentent près de la moitié des exemples de mâchicoulis à linteau, et le tiers de l'ensemble de l'échantillon.

Cette décoration fut, d'une façon presque universelle, réalisée à partir du motif du trilobe : les premiers exemples ne sont pas antérieurs aux grands chantiers royaux des années 1360-1380, qui donnèrent très certainement le coup d'envoi à cette mode. Plusieurs dessins purent être utilisés : on les citera ici de façon rapide, en ne mentionnant que les premiers exemples rencontrés. Les trilobes ajourés ne furent pratiqués que de façon rare (Mehun-sur-Yèvre, Chevenon à la fin du XIV^e siècle) ; bien plus fréquents furent les trilobes délardés (tour Jean IV de Dinan, tour Saint-Nicolas à La



425

425. Vannes (Morbihan). Porte de l'enceinte urbaine, édifiée au XV^e siècle, avec un couronnement de mâchicoulis bretons à arcs sur consoles.



426

426. COMBOURG (Ille-et-Vilaine). Première variante de décor de linteau, datable de la fin du XIV^e siècle, avec des trilobes faiblement délardés dans des arcs brisés.

427. COMBOURG (Ille-et-Vilaine). Seconde variante de décor de linteaux : trilobes délardés dans un arc brisé à pointe amorçant une accolade, datable de la fin du XV^e siècle, au-dessus de consoles bretonnes fortement moulurées. Noter le parapet du chemin de ronde doté de petites canonnières circulaires destinées au tir des arquebuses.

428. COGNAC (Charente). Porte de l'enceinte urbaine (fin XV^e siècle). Les mâchicoulis sont ici décorés d'accolades délardées.

Rochelle dans les années 1380). Les trilobes moulurés dans des arcs délardés sont un peu plus fréquents que les trilobes simplement délardés, suggérant le couvrement en arc (Elven, Combourg) (fig. 426, 427) ; une variante consista à dessiner les trilobes dans des carrés, mais elle fut utilisée moins souvent, et plutôt sur le tard, encore qu'on la rencontre à Oudon, au Grand-Fougeray dès la fin du XIV^e siècle.

À partir de la seconde moitié du XV^e siècle, l'accolade fit son apparition, soit associée au trilobe, soit seule. On trouve ainsi des



427



428

trilobes dans des accolades délardées dans les couronnements de Langeais, Fougères et quasiment dans tous les châteaux bâtis à compter des années 1475 sous l'égide des rois de France ou des ducs de Bretagne. De façon concurrente, le dessin put se limiter à une accolade simplement délardée, toujours à la même époque, ainsi à Angoulême, Cognac (fig 428), Saintines. Moins fréquemment, l'accolade put être

ajourée : un exemple curieux, et presque anachronique, est présent à la tour Jean-sans-Peur de Paris bâtie peu avant 1412, à ce point anachronique par rapport aux modes alors en vigueur que l'on peut penser que les linteaux furent ajoutés sur le tard, et on peut citer également une tour de l'enceinte de Cluny ou le château de Fénelon dans la seconde moitié du XV^e siècle.

EN GUISE DE CONCLUSION

Une conclusion aux deux volumes des *Châteaux et enceintes de la France médiévale* ne s'impose sans doute pas. En effet, malgré le nombre de pages et d'illustrations consacrées à ce thème, le sujet est loin d'être tari ; aussi voudrais-je plutôt, au terme de ce second volume, ouvrir une perspective sur certains axes de recherche et de synthèse extrêmement porteurs de nouveauté, qui n'ont pas été abordés ici.

Le premier, le plus important, à mes yeux, est celui du matériau. Il a été évoqué ici au détour des constructions, mais il mérite en soi un livre entier. Car le matériau est composante fondamentale de la construction, quelle qu'elle soit ; son impact relativement aux partis architecturaux a pu être considérable. Bien sûr, on a pris la précaution de restreindre le sujet de ces deux volumes aux sites conservant des éléments maçonnés, qui seuls ont été analysés ; on a ainsi passé sous silence toute la construction de bois, de pans de bois, voire de pisé. Or, contrairement à ce que l'on croit en général, la construction au moyen de ces matériaux périssables n'a nullement été limitée aux périodes les plus anciennes, antérieures au XII^e siècle : fouilles et comptes sont là pour prouver que dans certaines régions, même les éléments les plus exposés à l'attaque furent ainsi bâtis, ainsi par exemple dans l'Ain au XIV^e siècle. Au-delà, la construction dans ces matériaux périssables fut quasiment de règle pour les bâtiments annexes du château, qui n'ont pas été décrits ici. Ce livre reste à faire : il devra utiliser tous les résultats de fouilles épars, puisque ce mode constructif ne se lit plus guère aujourd'hui que dans ses vestiges archéologiques.

En se restreignant au domaine de la construction maçonnée, il est un aspect considérable dont il n'a pas été traité ici, celui de l'aspect conféré à la construction par le matériau utilisé : brique et pierre, bien sûr, mais surtout pierre lisse et pierre à bossage. Cette dernière question, celle de l'utilisation du parement à bossage dans la construction défensive, demeure aujourd'hui l'un des sujets les plus intéressants à étudier ; mais cette étude déborde le cadre du territoire national actuel

par ses implications et ses influences éventuelles. On n'entrera certes pas ici dans le problème ; mais l'on retiendra seulement son exposé. L'utilisation du bossage est un phénomène clairement délimité spatialement sur le territoire : le quart Sud-Est de la France, l'Alsace. Il l'est tout autant chronologiquement, puisque l'apparition dans la fortification paraît se situer au milieu du XII^e siècle. Et pourtant, contrairement à ce qui peut se passer par exemple pour l'archère, les conditions de cette apparition, comme celles de sa diffusion, restent relativement mystérieuses. Car le bossage devint au XIII^e siècle une quasi constante de la fortification germanique, l'Alsace n'en étant que la partie la plus occidentale, alors que son usage demeura, au-delà du quart Sud-Est de la France, limité à une mode fugace liée à la construction royale des années 1300. La fortification anglaise ne l'utilisa jamais ; à l'inverse, au-delà des frontières, l'usage en fut considérable en Italie, et bien plus loin au Moyen Orient dans la fortification des Croisés.

Pourquoi cet extraordinaire succès dans l'aire germanique ? Dans quelles conditions s'effectua la diffusion, et pourquoi fut-elle strictement limitée, sans déborder dans la fortification franco-anglaise ? Autant de questions qui ne pourront être résolues que par une meilleure connaissance des monuments d'un pays à l'autre. Et ceci m'amène à pointer le doigt sur un autre manque cruel, au niveau des conclusions qui ont pu être développées dans cet ouvrage.

La fortification est, par essence, internationale : si elle existe, c'est qu'elle répond à des conflits qui débordent en général les cadres d'une seule nation. Si les conditions sociales et politiques du Moyen Âge permettent, avec quelque certitude, de placer un des épïcêtres de développements d'essence militaire dans les contrées européennes, et tout spécialement dans l'aire franco-anglaise, bien des doutes subsistent encore sur la façon dont se produisirent ces développements par rapport au substrat de la fortification méditerranéenne, qu'elle soit romaine ou byzantine. On ne pourra véritable-

ment mettre un terme aux théories diverses qui existent que par une confrontation d'études reposant sur des bases équivalentes d'analyse historique et monumentale, s'étendant sur tout le pourtour de la Méditerranée. On en est fort loin aujourd'hui.

Sans doute faudra-t-il, pour démêler définitivement cet écheveau complexe d'influences, retracer un jour l'itinéraire des Croisés, reprendre historiquement leur périple, leurs conquêtes, en les confrontant à l'archéologie, et en évaluant comparativement les développements qui s'effectuaient dans leurs pays d'origine. Cette quête est immense : souhaitons qu'un jour elle puisse être entamée.

Enfin, je terminerai ces lignes en laissant ouvert le chapitre des éléments architecturaux. Car, si certains ont été analysés ici de façon privilégiée puisqu'ils formaient en quelque sorte le cœur de certains exposés de programme, tant d'autres restent encore à évoquer ! Il suffit, pour s'en convaincre, de suivre E. VIOLLET-LE-DUC dans son *Dictionnaire*. Celui-ci aura servi d'introduction ; qu'il serve également de conclusion ; sans doute son travail ne peut-il plus être mené aujourd'hui de la même façon, mais l'on se prend à rêver d'un immense chantier de dictionnaire, à l'image de celui de la langue française, qui vaudrait pour l'architecture médiévale...

•

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie ne vise bien évidemment pas à l'exhaustivité. Elle regroupe l'ensemble des textes qui ont servi à documenter les deux volumes ; ainsi peut-elle servir d'aide à ceux qui le parcourront. Mais elle ne vise en aucun cas à couvrir l'ensemble des sites français, voire même ceux qui sont cités dans le texte : la somme écrite est, en effet, considérable, et l'on ne trouvera pas ici un répertoire des sources relatives à la castellologie médiévale.

Ouvrages généraux

- 1 GEBELIN (F.), *Les châteaux de France*, Paris, 1962.
- 2 *Le château en France*, sous la dir. de J.-P. Babelon, Paris, 1986.
- 3 ROCOLLE (Col.), *2000 ans de fortification française*, Paris, 2 vol., 1973.
- 4 SAILHAN (P.), *La fortification, Histoire et dictionnaire*, Paris, 1991.

Fortifications du Haut Moyen Age

Voir aussi n° 126, 174.

- 5 FOURNIER (G.), "Forteresses rurales en France à l'époque carolingienne", dans 101^e Congrès National des Sociétés Savantes, Lille, 1976, Archéologie, p.53-59.

Fortifications du Moyen Age

- 6 CHÂTELAIN (A.), *Châteaux-forts, images de pierre des guerres médiévales*, Paris, 1983.
- 6a CHÂTELAIN (A.), *Châteaux et guerriers de la France au Moyen Age. II. Évolution architecturale et essai d'une typologie*, Strasbourg, 1981.
- 7 ENLART (C.), *Manuel d'archéologie française, Architecture civile et militaire, t.II, Architecture militaire et navale*, Paris, 1932.
- 8 EYDOUX (H.-P.), *Châteaux fantastiques*, 5 vol., Paris, 1969-1973.
- 8a FAUCHERRE (N.), "Les Citadelles du Roi de France sous Charles VII et Louis XI", Thèse de l'Université Paris I sous la direction du pr. Léon Pressouyre, 1992.
- 9 FINO (J.-F.), *Forteresses de la France Médiévale*, Paris, 1970.
- 10 FOURNIER (G.), *Le château dans la France médiévale*, Paris, 1978.
- 10a GARDELLES (J.), *Le château médiéval dans l'histoire médiévale*, Strasbourg, 1988.
- 11 *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XV^e s.)*, Archéologie et histoire : perspectives de la recherche en Rhône-Alpes, sous la dir. de J.-M. Poisson, Paris, 1992 (Documents d'archéologie française, n°32).
- 12 RITTER (R.), *L'architecture militaire du Moyen Age*, Paris, 1974.

- 12 a *La vie de château*, ouvr. coll., Le Bugue, 1992. (Actes des quatrième rencontres de Commarque).

Mottes et fortifications de terre

Voir aussi n° 124, 142-144, 146, 152, 153, 155, 162, 172, 187, 200, 204, 211, 212.

- 13 BUR (M.), "Mottes multiples et groupes de mottes : un problème de définition", dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Paris, 1982, p.39-48.
- 14 CASTELVI (G.), "Les mottes castrales du Roussillon. Inventaire et problèmes soulevés", dans *Archéologie du Midi médiéval*, t.2, 1984, p.15-26.
- 15 *Châteaux de terre : de la motte à la maison-forte*, Catalogue d'exposition de la Région Rhône-Alpes, Décines-Charpieu, 1987.
- 16 DEBORD (A.), "Motte castrale et habitat chevaleresque", dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Paris, 1982, p.83-90.
- 17 DEBORD (A.), "A propos de l'utilisation des mottes castrales", dans *Château-Gaillard*, t.11, 1982, p.91-99.

Evolution XIII^e-XV^e siècles

- 18 ALBRECHT (U.), *Von der Burg zum Schloss*, Worms, 1986.
- 19 MECKSEPER (C.), "Ausstrahlungen des französischen Burgenbaues nach Mitteleuropa im 13. Jahrhundert", dans *Beiträge zur Kunst des Mittelalters, Festschrift für Hans Wetzlar zum 60. Geburtstag*, Berlin, 1975, p.135-144.

Maisons-fortes

Voir n° 130, 133, 135, 138, 139, 178..

- 20 *La Maison-Forte au Moyen Age*, sous la direction de M. Bur, Paris, 1986 (Actes de la Table Ronde de Nancy-Pont-à-Mousson des 31 mai-3 juin 1984).

Palais, maisons

Voir aussi n° 88, 89, 96, 277, 703-704.

- 21 GUSSONE (N.), "Zur Problematik zeitgenössischer Darstellungen mittelalterlichen Pfälzen", dans *Francia*, 1976, n°4, p.107-119.
- 22 HÉLIOT (P.), "Les résidences princières bâties en France du X^e au XII^e siècle", dans *Le Moyen Age*, 1955, p.27-61 et 291-317.
- 23 HÉLIOT (P.), "Nouvelles remarques sur les palais épiscopaux et princiers de l'époque romane en France", dans *Francia*, t.4, 1976, p.193-212.
- 24 RAUCH (Chr.), JACOBI (H.-J.), *Die Ausgrabungen in der Königspfalz Ingelheim 1909-1914*, Mainz, 1976.
- 25 a SOURNIA (B.), VAYSETTES (J.-L.), *Montpellier. La demeure médiévale*, Paris, 1991. (Etudes du patrimoine).
- 25 b GARRIGOU-GRANDCHAMP (P.), *Demeures médiévales, cœur de la cité*, Paris, 1992.
- 26 *Deutsche Königspalzen. Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung*, 2 t., Göttingen, 1963, 1965.
- 26a WINKELMANN (W.), "Est locus insignis, quo Patra et Lipa flueant. Ueber die Ausgrabungen in den Karolingischen und ottonischen Königspalzen in Paderborn", dans *Château-Gaillard*, t.V, 1972, p.203-226.
- 26b BINDING (G.), "Pfalzen und Burgen am Niederrhein", dans *Château Gaillard*, t.V, 1972, p.23-35.
- 26 c SWOBODA (K.-W.), *Römische und romanische Paläste*, Vienne, 1968 (3^e éd.).

Types spécifiques

- 27 ARAGUAS (Ph.), "La tour hors le château", dans *Le château et la tour*, Lannemezan, 1985, p.27-40. (Actes du premier colloque de castellologie de Flaran).

Architecture

Archères, canonnières

Voir aussi n° 63, 131.

- 28 ALAUZIER (L.d'), "Les meurtrières triples du château de Barry", dans *Provence historique*, t.6, 1956, p.16-20.

- 29 FAUCHERRE (N.), "Un exemple d'adaptation précoce de l'artillerie dans le domaine royal : les archères-canonnières de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, 1358-1366", dans *Le Vieux Saint-Maur*, 1988, n°60, p.11-18.
- 30 JONES (P.), RENN (D.), "The military effectiveness of arrow-loops", dans *Château-Gaillard*, t.9-10, p.445-456.
- 31 MEURET (J.-P.), "Note sur l'église fortifiée de Plomion. Recherches sur le système défensif du donjon : essai d'analyse morphologique et fonctionnelle des meurtrières", dans *Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, 1979.
- 32 SAILHAN (P.), "Typologie des archères et canonnières. Les archères des châteaux de Chauvigny", dans *Bulletin de la Société Antiquaires de l'Ouest*, t.14, 1978, p.511-541.
- 33 WAHA (M.de), "Réflexions sur l'adaptation de l'architecture militaire des Pays-Bas à l'artillerie", dans *Châteaux et révolutions*, Actes du quatrième colloque de castellologie de Flaran, Lannemezan, 1989, p.29-48.
- 34 WIRTH (J.), "Meurtrières et fentes d'éclairage dans les châteaux d'Alsace avant l'apparition des armes à feu", dans *Opération Taupe*, n°6, sept. 1969, p.15-22.

Bossages

- 35 MECKSEPER (C.), "Über die Verbreitung und Zeitstellung des Buckelquaders in Frankreich", dans *Burgen und Schlösser*, 1982, p.7-16.
- 36 MESQUI (J.), "Parements à bossage dans la fortification et le génie civil en France au Moyen Age", dans *Château-Gaillard*, t.XIII, 1986, p.97-126.

Chapelles

Voir n° 229.

- 37 L'église et le château, X^e-XVIII^e siècle, Bordeaux, 1988 (Sud-Ouest ; Les cahiers de Commarque).
- 38 DURAND (Ph.), "La protection religieuse de l'entrée du château à l'époque romane en Haut-Poitou", dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 31^e année, 1988, p.201-211.

Cuisines

- 39 LEVALET (M.), "Quelques observations sur les cuisines en France et en Angleterre au Moyen Age", dans *Archéologie Médiévale*, t.8, 1978, p.225-244.

Escaliers

- 40 ROUDIÉ (P.), "Les tours d'escalier dans les châteaux du Sud-Ouest aquitain", dans *Le château et la tour*, Lannemezan, 1985, p.87-108. (Actes du premier colloque de castellologie de Flaran).
- 41 VERGNOLLE (E.), "Passages muraux et escaliers. Premières expériences dans l'architecture du XI^e siècle", dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 32^e année, n°1, 1989, p.43-60.
- 42 WHITELEY (M.), "Deux escaliers royaux du XIV^e siècle : les "grands degrez" du palais de la Cité et les "grande viz" du Louvre", dans *Bulletin Monumental*, t.147, 1989, p.133-154.

Étuves

- 43 AUBERT (M.), DUHEM (G.), "Deux étuves du Moyen Age conservées en France", dans *Bulletin Monumental*, 1929, p.482-489. (concerne le château de Guéméné-sur-Scorff).

Gaines de circulation

- 44 HÉLIOT (P.), "Un organe peu connu de la fortification médiévale : la gaine", dans *Gladius*, 1973, p.45-67.

Mur-bouclier

- 45 ANTONOW (A.), "Die Schildmauer bei den Burgen im südwestdeutschen Raum im 13. und 14. Jahrhundert", Thèse de Docteur-Ingénieur présentée en 1974 à l'Université de Stuttgart.

Portes

- 46 DESCHAMPS (P.), "Les entrées des châteaux des Croisés en Syrie et leurs défenses", dans *Syria*, 1932, p.369-387.
- 47 MESQUI (J.), "La fortification des portes avant la Guerre de Cent Ans", dans *Archéologie Médiévale*, t.XI, 1981, p.203-229.
- 48 SALAMAGNE (A.), "Pour une approche typologique de l'architecture militaire : l'exemple de la famille monumentale des toursportes de plan curviligne", dans *Archéologie Médiévale*, 1988, p.179-213.

Salles

Voir n° 164.

Tour

- 49 GARDELLES (J.), "La symbolique de la tour dans l'architecture castrale du Sud-Ouest", dans *Le château et la tour*, Lannemezan, 1985, p.41-50. (Actes du premier colloque de castellologie de Flaran).

Tour de guet

- 50 FOURNIOUX (B.), "Un dispositif de protection territoriale et de défense des populations rurales en Périgord au XIII^e siècle", dans *Archéologie Médiévale*, t.XX, 1990, p.335-347.
- 51 POUS (A. de), "Les tours à signaux des vicomtes de Castelnou et de Fonollède au XI^e siècle", dans *Bulletin Monumental*, 1947, p.209-250, 1948, p.63-73.

Tour maîtresses

Voir aussi n° 27, 74, 75, 132, 163.

- 52 CHÂTELAINE (A.), *Donjons romans des Pays d'Ouest*, Paris, 1973.
- 53 HÉLIOT (P.), "L'évolution des donjons dans le Nord-Ouest de la France et l'Angleterre au XII^e siècle", dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1969, p.439-448.
- 54 HÉLIOT (P.), "L'évolution du Donjon dans le nord-ouest de la France et en Angleterre au XII^e siècle", dans *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, n.s., t.5, 1969, p.141-194.
- 55 THOMPSON (Dr.M.W.), "Keep or country house ? Thin-Walled norman "proto-

keeps"", dans *Fortress*, n°12, février 1992, p.13-22.

Maîtres d'ouvrage

Foulque Nerra

- 57 DEYRES (M.), "Les châteaux de Foulque Nerra", dans *Bulletin Monumental*, 1974, p.7-28.

Louis d'Orléans

Voir n° 202.

- 58 MESQUI (J.), "Les travaux effectués dans les châteaux de Louis I^{er} d'Orléans à l'intérieur de son duché", dans *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, n.s., t.VIII, 1980, n°54.
- 59 MESQUI (J.), RIBÉRA-PERVILLÉ (Cl.), "Les châteaux de Louis d'Orléans et leurs architectes (1391-1407)", dans *Bulletin Monumental*, t.138, 1980, p.293-345.

Philippe Le Hardi, duc de Bourgogne

- 60 WINTER (P.M. de), "Castles and towns of Philip the Bold, duke of Burgundy (1364-1404)", dans *Artibus et Historiae*, 1983, n°8, p.95-118.

Pierre II de Savoie

Voir n° 67, 194.

René d'Anjou

- 61 ROBIN (F.), *La cour d'Anjou-Provence. La vie artistique sous le règne de René*, Paris, 1985.
- 62 MÉRINDOL (Ch. de), "Les demeures du roi René en Anjou et leur décoration peinte", dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1978-79, p.180-193.

Antoine de Chabannes

- 63 FAUCHERRE (N.), CORVISIER (Ch.), "Les constructions militaires d'Antoine de Chabannes", dans *Antoine de Chabannes et sons équipe*, Actes du colloque de Dammartin-en-Goële, 22 et 23 octobre 1988, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Goële, 1991, p.27-37.

Gaston Fébus

Voir n° 127, 128.

Architectes, Artisans

Anjou

- 64 ROBIN (F.), "Les chantiers des princes angevins (1370-1480) : direction, maîtrise d'oeuvre, main d'oeuvre", dans *Bulletin Monumental*, 1983, p.21-65.

Bourgogne

- 65 CANAT DE CHIZY (N.), "Etude sur le service des travaux publics et spécialement sur la charge de maître des oeuvres en Bourgogne sous les ducs de la race de Valois (1367-1477)", dans *Bulletin Monumental*, 1899, p.245-272, 342-357, 439-473.

Poitou

- 66 FAVREAU (R.), "Les maîtres des oeuvres du roi en Poitou au XV^e siècle", dans *Mélanges René Crozet*, t.II, Poitiers, p.1359.

Savoie

- 67 TAYLOR (A.-J.), "Master James of Saint-Georges", dans *The english historical review*, 1950, p.434-457.

Pays

Allemagne

D'une façon générale, on consultera l'impressionnante série formée par la revue *Burgen und Schlösser*, publiée par la Deutsche Burgenvereinigung für Burgenkunde und Denkmalpflege (Association allemande pour l'étude des châteaux et l'entretien des monuments).

- 68 ANTONOW (A.), *Planung und Bau von Burgen im Süddeutschen Raum*, Frankfurt-am-Main, 1983.
69 BÖHME (H.-W.), *Burgen der Salierzeit*, 2 vol., Sigmaringen, 1992.
70 BILLER (Th.), *Die Adelsburg in Deutschland. Entstehung, Form und Bedeutung*, München, 1993.
71 HARTUNG (A. et W.), *Pfälzer Burgenbrevier*, Landau, 1973.

Bassin méditerranéen

- 72 *Castrum 3. Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Age*, Macon, 1988. (Actes du Colloque du même nom publiés par la Casa de Velazquez, série archéologique, fasc.XII, et par l'Ecole Française de Rome, 105).
73 *Habitats fortifiés et organisation de l'espace en Méditerranée*, Lyon, 1983. (Actes du colloque du même nom publiés par les *Travaux de la Maison de l'Orient*, 4).

Belgique

- 74 DOPÉRE (F.), UBREGTS (W.), "La fin du donjon résidentiel dans le nord de la Belgique", dans *Château Gaillard*, t.XIV, Colloque de Najac (1988), Caen, 1990, p.141-158.
75 DOPÉRE (F.), UBREGTS (W.), *De donjon in Vlaanderen. Architectuur en wooncultuur*, Louvain, 1991 (Acta Archaeologica Lovaniensia - Monographiae 3).

Chypre

Voir aussi n° 111, 113, 114.

- 76 ENLART (C.), *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, Paris, 1899.

Confédération helvétique

- 77 HOFER (P.), MEYER (H.-J.), *Die Burg Nydegge*, Berne, 1991.

Espagne

- 78 ARAGUAS (P.), "Les châteaux des marches de Catalogne et Ribagorce (950-1100)", dans *Bulletin Monumental*, 1979, p.205-224.
79 ARAGUAS (P.), "Le réseau castral en Catalogne vers 1350", dans *Castrum 3*, Publications de la Casa de Velazquez, série archéologie, fasc.XII, 1988, p.113-122.

- 80 ARAGUAS (P.), "Les châteaux d'Arna Mir de Tost. Formation d'un grand domaine féodal en Catalogne au milieu du XI^e siècle", dans *106^e Congrès national des Sociétés savantes*, Perpignan, 1981, Philologie et histoire, p.61-76.

- 81 ARAGUAS (P.), "Le château de Loarre et les châteaux de la frontière aragonaise au XI^e siècle : leur place dans l'architecture militaire de l'Occident chrétien", dans *La Marche supérieure d'Al-Andalus et l'Occident chrétien*, Publications de la Casa de Velazquez, série archéologique XV, Madrid, 1991, p.165-176.

- 82 ARAGUAS (P.), "La "Torre del Trovador" de l'Aljaferia de Saragosse : Torre del Homenaje ou donjon", dans *Frontières et Espaces pyrénéens au Moyen Age*, Perpignan, 1991 (CREPE, Université de Perpignan).

- 83 SARTHO CARRERES (C.), *Castillos de Espana*, Madrid, 1952.

Grande Bretagne

Il est impossible de citer ici dans le détail l'impressionnante, et inappréciable série des guides édités par le Ministère de l'Environnement (*Department of Environment Official Handbooks*) qui forment une collection d'une incomparable richesse, inégalée jusqu'à présent dans son exhaustivité et dans sa qualité scientifique par les autres pays d'Europe.

On consultera également, de façon générique, l'excellente revue trimestrielle *Fortress. The castles and fortifications quarterly*, qui paraît depuis mai 1989.

- 84 BROWN (R.-A.), *Castles from the air*, Cambridge, 1989.
85 BROWN (R.-A.), "Châteaux et sociétés en Angleterre du XIV^e au XVI^e siècle", dans *Châteaux et Sociétés du XIV^e au XVI^e siècle*, Lannemezan, 1987, p.131-148. (Actes des premières rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque).
86 CATHCART KING (D.-J.), *Castellarium Anglicanum*, 2 vol., New York, 1983.
87 COOPER (N.), MAJERUS (M.), *English Manor Houses*, Londres, 1990.
88 FAULKNER (P.A.), "Domestic planning from the twelfth to the fourteenth centuries", dans *Archaeological Journal*, 1958, p.150-183.
89 BROWN (R.A.), COLVIN (H.-M.), TAYLOR (A.-J.), *The History of the King's works*, Londres, vol.I-III, 1963.
90 RENN (D.), *Norman Castles in Britain*, Londres, 1973.
91 *The David and Charles Book of Castles*, Newton, Abbot, 1980.
92 TAYLOR (A.-J.), "Castle-Buildings in thirteenth century. Wales-Savoy", dans *Proceedings of the British Academy*, t.63, 1977, p.265 sq.
93 THOMPSON (M.W.), *The Decline of the Castle*, Cambridge, 1987.
94 THOMPSON (M.W.), *The Rise of the Castle*, Cambridge, 1991.
95 TOY (S.), *The Castles of Great Britain*, Londres, 1966.
96 WOOD (M.), *The English Mediaeval House*, Londres, 1965.
97 ZEUNE (J.), "Post-mediaeval scottish castellated architecture", dans *Fortress*, n°10, août 1991, p.24-30.

Grèce, Rhodes

- 98 ADAM (J.-P.), *L'Architecture militaire grecque*, Paris, 1982.
99 BON (A.), *La Morée Franque*, Paris, 1969.
100 GABRIEL (A.), *La Cité de Rhodes. MCCCX-MDXXXII. Topographie. Architecture militaire*, Paris, 1921.
101 *La fortification dans l'histoire du monde Grec*, éd. P.Leriche et H.Tréziny, Paris, 1986 (Actes du Colloque international "La fortification et sa place dans l'histoire politique, culturelle et sociale du monde grec", Valbonne, 1982).
102 POUTIERS (J.-Ch.), *Rhodes et ses chevaliers. 1306-1523. Approche historique et archéologique*, Bruxelles, 1989.

Italie

- 103 HAHN (H.), RINGER (A.), *Hohenstaufenburgen in Südtalien*, Munich, 1961.
104 MARCONI (P.), FIORE (F.-P.), MURATORE (G.), VALERIANI (E.), *Monumenti d'Italia, I Castelli*, Novara, 1978.
105 VITA (R.de), *Castelli di Puglia*, Bari, 1974.

Moyen-Orient

- 106 BERKIAN (A.-J.), *Armenischer Wehrbau im Mittelalter*, Darmstadt, 1976.
107 BILLER (Th.), "Die Johanniterburg Belvoir am Jordan", dans *Architectura. Zeitschrift für Geschichte der Baukunst*, 1989, p.105-136.
108 DESCHAMPS (P.), *Les châteaux des Croisés en Terre Sainte*, t.I, *Le Crac des Chevaliers*, Paris, 1934 ; t.II, *La défense du royaume de Jérusalem*, Paris, 1939 ; t.III, *La défense du comté de Tripoli et de la principauté d'Antioche*, Paris, 1973.
109 EDWARDS (R.-W.), *The Fortifications of Armenian Cilicia*, Washington, 1987 (Dumbarton Oaks Studies Twenty-Three).
110 ELLENBLUM (R.), "Who built Qual'at-al-Su-bayba ?", dans *Dumbarton Oaks Papers*, n°43, 1989, p.103-113.
111 EYDOUX (H.-P.), *Les Châteaux du soleil*, Paris, 1982.
112 HELLENKEMPER (H.), *Burgen der Kreuzritterzeit in der Grafschaft Edessa und im Königreich Kleinarmenien*, Bonn, 1976.
113 MÜLLER-WIENER (W.), *Burgen der Kreuzritter*, Berlin, 1966.
114 REY (G.), *Etude sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, Paris, 1871.

Régions

Alsace

- 115 BILLER (Th.), "Die Entwicklung der hochmittelalterlichen Adelsburg im Elsass", Thèse de doctorat soutenue en 1977 à l'Université de Berlin.
116 BILLER (Th.), METZ (B.), "Anfänge der Adelsburg im Elsass in ottonischer, salischer und frühstaufischer Zeit", dans *Burgen der Salierzeit*, 2ème partie, *Régions méridionales de l'Empire*, Sigmaringen, 1991, p.245-284.
117 GREDER (H.), "L'évolution du château-fort alsacien du 11^e au 15^e s.", dans *Recherches médiévales*, 1983, n°1, p.3-18.

- 118 RAPP (F.), *Le château-fort dans la vie médiévale. Le château-fort et la politique territoriale*, Strasbourg, 1968.
- 119 SALCH (Ch.-L.), *Dictionnaire des châteaux d'Alsace médiévale*, Strasbourg, 1976.
- 120 WILL (R.), "Les châteaux de plan carré de la plaine du Rhin et le rayonnement de l'architecture militaire royale de France au XIII^e siècle", dans *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, t.21, 1978, p.65-86.
- 121 WIRTH (Jean), *Les châteaux-forts alsaciens du XI^e au XIV^e siècle*, Strasbourg, 1975.

Anjou

Voir n° 57, 62, 64.

- 122 ZADORA-RIO (E.), "Construction de châteaux et fondation de paroisses en Anjou aux X^e-XII^e siècles", dans *Archéologie Médiévale*, t.9, 1979, p.115-126.

Apt (Région d')

- 123 FIXOT (M.), "La construction de châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XI^e au XIII^e siècle", dans *Archéologie Médiévale*, t.III-IV, 1973-74, p.247-296.

Argonne

Voir aussi CHAMPAGNE.

- 124 BUR (M.), "Essai de typologie de l'habitat seigneurial dans l'Argonne aux XI^e-XIII^e siècles d'après les vestiges relevés sur le terrain", dans *Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public français*, Besançon, 1972, p.145-174.

Auvergne (Basse)

- 125 BARBIER (P.), *Châteaux-forts en Basse-Auvergne. Les vallées de l'Allagnon et du Haut-Allier*, Le Puy, 1979.
- 126 FOURNIER (G.), "Les campagnes de Pépin le Bref en Auvergne et la question des fortifications rurales au VIII^e siècle", dans *Francia*, t.2, 1974, p.123-136.

Béarn

- 127 ARAGUAS (P.), "A propos des constructions militaires de Gaston Fébus : Sicard de Lordat", dans *Revue de Pau et du Béarn*, 13, 1986, p.5-30.
- 128 RITTER (R.), *Les constructions militaires de Gaston Fébus en Béarn*, Pau, 1923.

Berry

- 129 CHAPU (P.), "Les donjons rectangulaires du Berry", dans *Château-Gaillard*, t.I, 1962, p.37-51.

Bourgogne

- 130 PESEZ (J.-M.), PIPONNIER (Fr.), "Les maisons-fortes bourguignonnes", dans *Château-Gaillard*, t.V, 1970, p.143-164.
- 131 SALAMAGNE (A.), "Les années 1400 : La genèse de l'architecture militaire bourguignonne ou la définition d'un nouvel espace urbain", dans *Revue belge d'Histoire militaire*, 26-5, mars 1986, p.325-432.

Bretagne

Voir aussi n° 769.

- 132 AMIOT (Chr.), "Les donjons quadrangulaires du duché de Bretagne avant les guerres de Succession (1050-1350)", dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t.69, 1992, p.43-76.
- 133 EUROPEAN VERNACULAR ARCHITECTURE RESEARCH UNIT, *The Seigneurial domestic Buildings of Brittany*. First interim report 1983-85, Londres, 1986.
- 134 GRAND (R.), "L'architecture militaire en Bretagne jusqu'à Vauban", dans *Bulletin Monumental*, 1951, p.237-271, 357-388, 1952, p.7-49.
- 135 JONES (M.), MEIRION-JONES (G.-I.), GUIBAL (F.), PILCHER (J.-R.), "The seigneurial domestic buildings of Brittany : a provisional assessment", dans *The Antiquaries Journal*, 1989, vol.69, t.I, p.73-110.
- 136 JONES (M.), "The defences of medieval Brittany. A survey of the establishment of fortified towns, castles and frontiers from the Galloroman period to the end of the middle-ages", dans *Archaeological Journal*, 1981, t.138, p.149-204.
- 137 JONES (M.), MEIRION-JONES (G.), *Aimer les châteaux de Bretagne*, Rennes, 1991.
- 138 MEIRION-JONES (G.), JONES (M.), "La résidence seigneuriale en Bretagne à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance", dans *La Bretagne, Terre d'Europe*, Brest-Quimper, 1992, p.337-353.
- 139 MEIRION-JONES (G.), "Châteaux et manoirs en Bretagne : Une nouvelle recherche", dans *Journées d'études sur la Bretagne et les Pays celtiques*, Kreiz, I, Brest, 1992, p.133-194.
- 140 MUSSAT (A.), "La singularité bretonne", dans *Châteaux et Sociétés du XIV^e au XVI^e siècles*, p.119-130. (Actes des premières rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque).

Cévennes

- 141 *Guide des châteaux en Cévennes*, Anduze, s.d. (vers 1980).

Champagne

- 142 BUR (M.), *Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne. Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du Bas-Pays Argonnais*, avec la collaboration de J.-P. BOUREUX, G. de LOBEL-MAHY, M. ROGER, Reims, 1972.
- 143 *Vestiges de l'habitat seigneurial fortifié des Ardennes et de la vallée de l'Aisne*, avec la collaboration de J.-P. BOUREUX et B. LEFEVRE, Reims, 1980.
- 144 *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale*, avec la collaboration de D. BODOVILLE, J.-P. BOUREUX et R. THREIS, Reims, 1987.
- 145 MESQUI (J.), "Les enceintes de Crècy-en-Brie et la fortification dans l'ouest du comté de Champagne et de Brie au XIII^e siècle", dans *Paris et Ile-de-France*, t.30, 1979, p.8-86.

Comminges

- 146 LASSURÉ (J.-M.), "Les mottes féodales et le peuplement de la Haute Vallée du Gers",

dans *Revue de Comminges*, 1981, p.533-543, 679-691.

Corbières

- 147 ALESSANDRI (P.), BAYROU (L.), "Sur quelques fortifications de la frontière de 1258", dans *Les Pyrénées au Moyen Âge. Frontière, ville et châteaux. L'eau et la frontière*, Perpignan, 1991. (C.R.E.P.F.)
- 148 BAYROU (L.), "Essai sur les techniques de construction des forteresses royales des Corbières, XIII^e et XIV^e s.", dans *Etudes Roussillonnaises*, t.VIII, n.série, 1988, p.11-177.
- 149 EYDOUX (H.-P.), "Châteaux des Pays de l'Aude", dans *Congrès Archéologique de France*, 1973, p.169-253.
- 150 QUEHEN (R.), "Le castrum. Le château et la tour dans les Hautes-Corbières", dans *Le château et la Tour*, Lannemezan, 1985, p.11-26. (Actes du premier colloque de castellologie de Flaran).
- 151 QUEHEN (R.), DELTENS (R.), *Les châteaux cathares... et les autres*, Montesquieu-Volvestre, 1983.

Dauphiné

- 152 MAZARD (C.), "Châteaux à motte et évolution du peuplement : de l'ager au mandement. Quelques exemples dauphinois", dans *Château Gaillard*, t.XIV, Colloque de Najac (1988), Caen, 1990, p.277-292.

Dombes (Ain)

- 153 *Mottes castrales des Dombes. Eléments pour un Atlas*, Direction régionale des Antiquités Historiques Rhône-Alpes, Lyon, 1986.

Foix (Pays de)

- 154 LAHONDÈS (J. de), "Quelques châteaux du pays de Foix", dans *Congrès Archéologique de France*, 1884, p.353-381.

Franche-Comté

Voir aussi n° 214.

- 155 AFFOLTER (E.), PÉGEOT (P.), VOISIN (J.-C.), *L'habitat médiéval fortifié dans le nord de la Franche-Comté*, Montbéliard, 1986.
- 156 JEANNIN (Y.), *Les enceintes fortifiées médiévales des villes et bourgs de Franche-Comté*, Catalogue d'exposition, Besançon, 1981.

Gascogne, Guyenne

Voir n° 164, 208, 209.

- 157 MARQUETTE (J.-B.), "Habitats fortifiés en Bordelais, Bazadais, pays landais (XI^e-XV^e siècle). Etat de la recherche", dans *Aquitania*, 1990, supplément n°4, p.31-52.
- 157a DROUYN (L.), *La Guienne militaire*, 2 vol., Bordeaux-Paris, 1865.
- 157b GARDELLES (J.), *Les châteaux du Moyen Âge dans la France du Sud-Ouest. La Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Paris, 1972.

Ile-de-France

- 158 CHÂTELAIN (A.), "La nouvelle architecture militaire du XIII^e siècle en Ile-de-France", dans *Liber Castellorum*, Zutphen, 1981, p.66-75.

- 159 CHÂTELAIN (A.), *Châteaux forts et féodalité en Ile-de-France du XI^e au XIII^e siècle*, Nonette, 1983.
- 159a MESQUI (J.), *Ile-de-France gothique. II. Les demeures seigneuriales*, Paris, 1988.

Liège (Région de)

- 160 HOFFSUMMER (P.), HOFFSUMMER-BOSSON (A.), WERY (B.), "Naissance, transformations et abandon de trois places-fortes des environs de Liège : Chèvremont, Franchimont et Logne", dans *Château-Gaillard*, t.13, 1986, p.63-80.

Limousin

- 161 BARRIÈRE (B.), "Les fortifications médiévales en Limousin. Etat de la recherche", dans *Aquitania*, 1990, supplément n°4, p.93-102.
- 162 CANTIÉ (G.), "Mottes et maisons-fortes en Limousin, les techniques de construction d'après la fouille", dans *Aquitania*, 1990, supplément n°4, p.103-114.
- 163 COUANON (Ph.), "Pour une typologie fonctionnelle des donjons de pierre : l'exemple du Limousin", dans *Aquitania*, 1990, supplément n°4, p.115-122.

Lomagne

- 164 LONCAN (B.), NOË-DUFOUR (A.), *Salles et châteaux en Lomagne*, 99^e catalogue d'exposition de l'Inventaire général des Monuments et Richesses artistiques de la France, Paris, s.d. (éd. de la Caisse Nationale des Monuments Historiques).

Lorraine

- 165 BUR (M.), "Châteaux-forts", dans *Monuments Historiques de la France*, 1985, n°141, p.18-21.
- 166 COLLIN (H.), "Les plus anciens châteaux de la région de Nancy, en Lorraine, Dieulouard, Mousson, Preny, Vaudemont", dans *Château-Gaillard*, t.II, 1964, p.27-38.
- 167 GIULATO (G.), *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Paris, 1992 (*Documents d'Archéologie française*, 33).

Maine

- 168 FLEURY (G.), "Notes sur quelques fortifications du X^e au XII^e s. dans le Maine", dans *Bulletin Monumental*, 1886, p.620-632.

Meuse (Haute vallée de la)

- 169 BUR (M.), "Les châteaux de la haute vallée de la Meuse au Moyen Age", dans *Annales de l'Est*, n°1, 1979, p.3-15.

Midi-Pyrénées

Voir n° 146, 154, 164, 185, 198.

- 170 *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e-XIV^e siècles en Midi-Pyrénées*, Toulouse, 1990 (Catalogue de l'exposition tenue du 7 mars au 31 mai 1990 au Musée des Augustins, 21, rue de Metz).
- 171 CURSENTE (B.), "Les habitats fortifiés collectifs médiévaux en Midi-Pyrénées : état de la recherche", dans *Aquitania*, 1990, supplément n°4, p.123-132.
- 172 PRADALIÉ (G.), "Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées", dans *Aquitania*, supplément n°4, p.133.

Mortain (Comté de)

- 173 POUESSEL (J.), "Les structures militaires du comté de Mortain (11^e et 12^e siècles)", dans *Revue de l'Avranchin*, 1981, p.11-74, 81-156.

Nord-Pas-de-Calais

- 173a SEYDOUX (Ph.), *Forteresses médiévales du Nord de la France*, Paris, 1979.

Normandie

Voir n° 173, 193.

- 174 LE MAHO (Jacques), "Châteaux d'époque Franque en Normandie", dans *Archéologie Médiévale*, t.9, 1979, p.153-166.
- 175 *De la Gaule à la Normandie, 2000 ans d'histoire, 30 ans d'archéologie*, Catalogue d'exposition, Rouen, 1990.

Orb (Haut Bassin de l')

- 176 JOURNOT (F.), "Les châteaux médiévaux du haut bassin de l'Orb", dans *Bulletin Monumental*, 1984, p.375-396.

Pays-de-Loire

Voir n° 122, 168.

- 177 HÉLIOT (P.), "L'évolution du château en France, de Philippe Auguste à Louis XIII d'après les monuments des Pays-de-Loire", dans *Mémoires de l'Académie d'Angers*, 1979-80, 10^e série, 3-4, p.243-251.

Perche

- 178 DESVAUX-MARTEVILLE (E.), "Les manoirs du Perche : d'une image littéraire à la réalité archéologique", dans *Archéologie Médiévale*, t.III-IV, 1973-74, p.365-392.

Périgord

Voir n° 50.

- 179 COCULA-VALLIÈRES (A.-M.), "Les sources de financement de la construction des châteaux périgourdins aux XV^e et XVI^e siècles", dans *Châteaux et Sociétés du XIV^e au XVI^e siècle*, Périgueux, 1986, p.75-98. (Actes des premières rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque).
- 180 GARDELLES (J.), "Essai d'inventaire des résidences féodales en Périgord à la veille de la Guerre de Cent Ans", dans *Châteaux et Sociétés du XIV^e au XVI^e siècle*, Périgueux, 1986, p.21-36. (Actes des premières rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque).
- 181 LABORIE (Y.), "Etat de l'inventaire des structures fortifiées médiévales en Périgord", dans *Aquitania*, 1990, supplément n°4, p.23-30.
- 182 ROUDIÉ (P.), "Les châteaux du Périgord de la fin de la Guerre de Cent Ans à la fin du XVI^e siècle. Constructions, reconstructions, modifications", dans *Châteaux et sociétés du XIV^e au XVI^e siècle*, Périgueux, 1986, p.37-74. (Actes des premières rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque).

Poitou-Charentes

- 183 DEBORD (A.), "La recherche en matière de fortifications médiévales dans la région Poitou-Charentes : bilan et perspectives",

dans *Aquitania*, 1990, supplément n°4, p.151-161.

Provence

Voir n° 123.

- 184 FIXOT (M.), "La motte et l'habitat fortifié en Provence médiévale", dans *Château-Gaillard*, t.7, 1974, p.67-93.
- 184a FIXOT (M.), FÉVRIER (P. A.), *Architecture militaire en Provence Médiévale*, *Provence historique*, t.40, fasc.159, 1990.
- 184b FIXOT (M.), FÉVRIER (P. A.), *Tours et forteresses*, *Provence historique*, t.42, fasc.169, 1992.

Pyrénées Garonnaises

- 185 PRADALIÉ (G.), "Les tours médiévales des Pyrénées Garonnaises", dans *Château Gaillard*, t.XIV, Colloque de Najac (1988), Caen, 1990, p.367-374.

Quercy

- 186 SERAPHIN (G.), *Cahors et la vallée du Lot*, Mercuès, 1990 (Guides Tourisme et Patrimoine).
- 186a LARTIGAUT (J.), "De la vie castrale à la vie de château en Quercy (XIII^e-XV^e siècles)", dans *la vie de château*, Le Bugue, 1992 - (Actes des quatrièmes rencontres de Commarque).

Rhône-Alpes

Voir n° 11, 15, 152, 153.

- 187 COLARDELLE (M.), MAZARD (C.), "Premiers résultats des recherches sur les "mottes" médiévales en Dauphiné et en Savoie", dans *Archéologie Médiévale*, t.9, 1979, p.65-96.
- 188 COLARDELLE (M.), MAZARD (C.), "Les mottes castrales et l'évolution des pouvoirs dans les Alpes du Nord. Aux origines de la seigneurie", dans *Château-Gaillard*, t.11, 1982, p.69-89.
- 189 *Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes*, ouvr.coll., Lyon, 1990. (Art et Archéologie en Rhône-Alpes. Cahiers René de Lucinge, n° spécial 6).

Rouergue

- 190 DEBORD (A.), "Châteaux et sociétés dans le Rouergue médiéval (X^e-XII^e siècles), dans *Château Gaillard*, t.XIV, Colloque de Najac (1988), Caen, 1990, p.7-28.
- 191 MIQUEL (J.), *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Age*, Rodez, 1981, 2 vol.
- 192 MIQUEL (J.), *Châteaux et lieux fortifiés du Rouergue*, Rodez, 1982.

Saosnois

- 193 LOUISE (G.), "Châteaux et frontière seigneuriale au XI^e siècle : l'exemple du Saosnois aux confins de la seigneurie de Bellême et du comté du Maine", dans *Château Gaillard*, t.XIV, Colloque de Najac (1988), Caen, 1990, p.225-246.

Savoie

- 194 BLONDEL (L.), "L'architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie. Les donjons circulaires", dans *Genava*, t.13, 1935, p.271-321.
- 195 *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, Genève, 1978 (2^e éd.).

- 196 BROCARD-PLAUT (M.), SIROT-CHALMIN (E.), BAUD (H.), MARIOTTE (J.-Y.), *Châteaux et Maisons-fortes savoyards*, Le Coteau, s.d. (1989).

- 197 *La maison de Savoie en pays de Vaud*, Catalogue d'exposition, Lausanne, 1990.

Sept-Vallées (Hautes-Pyrénées)

- 198 *Châteaux-forts des sept vallées*. Catalogue de l'exposition organisée en juillet-septembre 1979 par la Société d'Etudes des Sept Vallées, Argelès-Gazost, 1979.

Sologne

- 199 TOULIER (B.), *Châteaux en Sologne*, Paris, 1992.

Strasbourg (Seigneurie épiscopale de)

- 200 BURNOUF (J.), "Les châteaux sur motte de la seigneurie épiscopale de Strasbourg", dans *La Lorraine. Etudes archéologiques*. Actes du 103^e Congrès National des sociétés savantes, Art et archéologie, 1978, p.165-191.

Thiérache

- 201 MEURET (J.-P.), *Les églises fortifiées de la Thiérache*, Vervins, 1976.

Valois

- 202 MESQUI (J.), "La fortification dans le Valois du XI^e au XV^e siècle et le rôle de Louis d'Orléans", dans *Bulletin Monumental*, t.135, 1977, p.109-149.

Vendée

Voir n° 215.

- 203 BLANCHARD (O.), "Essai sur l'architecture militaire du Nord-Est de la Vendée", dans *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1990, p.21-30.

Vic-Bilh

- 204 ARAGUAS (Ph.), "Mottes, seigneuries et abbayes laïques en Vic-Bilh", dans *104^e Congrès national des sociétés savantes*, philologie et histoire, Bordeaux, 1979, Paris, 1981, p.5-14.
- 205 "Mottes féodales du Vic-Bilh", dans *Les Cahiers du Vic-Bilh*, n°11, juillet 1990.

Départements

Alpes-Maritimes

- 206 BEAUCHAMP (Ph. de), *Châteaux, villages et ouvrages défensifs des Alpes-Maritimes*, Aix-en-Provence, 1991.

Drôme

- 207 ROCHON (B.), "Relation des visites d'édifices féodaux. Département de la Drôme. Mois d'Août 1976". Manuscrit, chez l'auteur, 1976.

Gers

- 208 CAIROU (M.), *Architecture militaire des 13^e et 14^e siècles dans les châteaux et les bastides du Gers*, Masseube, 1984.

- 209 CURSENTE (B.), *Les castelnaux de la Gascogne médiévale*, Gascogne gersoise, Bordeaux, 1980 (Etudes et documents d'Aquitaine).

Hérault

- 210 BONNET (E.), *Antiquités et monuments du département de l'Hérault*, Montpellier, 1905.

Ille-et-Vilaine

- 211 BRAND'HONNEUR (M.), *Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1990.

Lot-et-Garonne

- 212 CLEMENS (J.), DAUTANT (A.), "Mottes et camps au Moyen Age en Lot-et-Garonne", dans *Aquitania*, 1990, supplément 4, p.9-22.

Meuse

- 213 PIERSON (J.-F.), *2000 ans de fortifications en Meuse*, Bar-le-Duc, s.d. (Dossiers documentaires meusiens, Cahiers de l'OCCE, n°43).

Haute-Saône

- 214 AFFOLTER (E.), VOISIN (J.-Cl.), *L'habitat seigneurial dans les pays de la Haute-Saône (XI^e-XVII^e s.)*, Vesoul, 1984.

Deux Sèvres

- 215 CHAMPEME (L.-M.), "Sites médiévaux et photographies aériennes dans le département des Deux-Sèvres", dans *Aquitania*, 1990, supplément n°4, p.163-172.

Yvelines

- 216 LEFEVRE (S.), "La défense des frontières normandes et l'aménagement de la forêt d'Yvelines par les seigneurs de Montfort", dans *La Lorraine. Etudes archéologiques*. Actes du 103^e Congrès National des Sociétés Savantes. Art et Archéologie, 1978, p.193-203.

Sites

Abilly (37) : Château de BESSÉ

Abondant (28) : Château de la ROBERTIÈRE

Agen (49)

- 217 LABORIE (Y.), PICHONNEAU (J.-F.), "Une tour-ostal à Agen", dans *Aquitania*, 1990, supplément n°4, p.63-74.

Aguilar (11 - Tuchan)

- 218 POUS (G.-E.), *Le château d'Aguilar*, Carcassonne, 1982.

Aigues-Mortes(30)

- 219 *Inventaire général des Monuments et des richesses artistiques de la France. Gard : canton d'Aigues-Mortes*, Paris, 1973.

Albi (81)

- 220 PRADALIER (H.), "Le Palais de la Berbie", dans *Congrès Archéologique de France*, 1982, p.122-141.

Alençon (61)

- 221 JOUANNE (R.), "Le château d'Alençon", dans *Congrès Archéologique de France*, 1953, p.14-20.

Allenjoie (25)

- 222 VOISIN (J.-C.), PÉGEOT (M.), "Une recherche en cours sur l'habitat fortifié de l'Est de la France. Un exemple dans le pays de Montbéliard : Allenjoie", dans *Bulletin et Mémoire de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 1980, n°103, p.19-37.

Allinges (Les) (74)

- 223 THIBOUT (M.), "Les châteaux des Allinges", dans *Congrès Archéologique de France*, 1965, p.254-263.
- 224 CONSTANT (M.), "L'établissement de la maison de Savoie au sud du Léman. La châtelainie d'Allinges-Thonon (XI^e siècle - 1536)", dans *Mémoires et documents de l'Académie chablaisienne*, t.LX, 1972.

Alluyes (28)

- 225 MESQUI (J.), "Alluyes et Bois-Ruffin. Deux donjons du XIII^e siècle", dans *Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, Mémoires, XXVIII-4, n°83, 1980, p.105-144.

Allymes (Les) (Ambérieu-en-Bugey-01)

- 226 ASSOCIATION DES AMIS DU CHATEAU DES ALLYMES, "Le château des Allymes", dans *Cahiers René de Lucinge*, n°6-7, 1964.
- 227 MANDY (B.), "La barbacane des Allymes, étude archéologique", dans *Cahiers René de Lucinge*, n°19, 1975-76, p.3-11.
- 228 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1973-74, 1975, 1976, 1979 (B.Mandy).

Ambérieu-en-Bugey (01) : Château des Allymes

Ambérieu-en-Bugey (01)

- 229 REYNAUD (J.-F.), FAUBRE (E.), MANDY (B.), "Etude archéologique des chapelles castrales de la région lyonnaise : château de Saint-Germain d'Ambérieu, château de Givors", dans *Château-Gaillard*, t.6, 1972, p.165-181.

Ambleny (02)

- 230 ROLLAND (D.), "Le Donjon d'Ambleny et son Histoire", dans *Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, t.XXV, 1979, p.105-128.

Ambronay (01) : Bastide de Gironville

Andelys (Les) (27) : château de Château-Gaillard

Andlau (68) : Château de Spesbourg

Andone (16 - Villejoubert)

- 231 DEBORD (A.), "Fouille du castrum d'Andone", dans *Château-Gaillard*, t.7, 1974, p.35-48.
- 232 "Les fouilles du castrum d'Andone", dans *Aquitania*, t.I, 1983, p.173-197.

- 233 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1973-1991 (A.Debord).

Angers (49) : Château

- 234 COMTE (F.), SIRAudeau (J.), *Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France*, Angers, Tours, 1990.
235 ENGUEHARD (H.), *Le château d'Angers*, Paris, s.d.
236 MALLET (J.), *Le château d'Angers*, Nantes, 1991 (*Images du Patrimoine*).
237 MESQUI (J.), *Le château d'Angers*, Paris-Rennes, 1988.

Angers (49) : Palais épiscopal

- 238 FARCY (L.de), PINIER (P.), *Le palais épiscopal d'Angers*, Angers, 1903.

Angoulême (16)

- 239 DUBOURG-NOVES (P.), "Forteresses et résidences des comtes d'Angoulême dans leur capitale", dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1979-80, p.37-62.

Annecy (74)

- 240 CHALMIN-SIROT (E.), *Le château d'Annecy*, Lyon, 1990.
241 GRANDCHAMP (G.), "Le Palais de l'Île à Annecy", dans *Congrès Archéologique de France*, 1965, p.190-194.
242 "Le château d'Annecy", dans *ibidem*, p.183-189.

Ardres (62)

- 243 CABAL (M.), FAUCHERRE (N.), *Ardres place forte*, Ardres, 1990 (Association Culturelle et Historique d'Ardres).

Argentan (61)

- 244 PRIEUR (L.), "Château d'Argentan", dans *Congrès Archéologique de France*, 1953, p.84-90.

Argenton-sur-Creuse (36)

- 245 *Trente mille ans d'histoire-Argentomagus/Saint-Marcel*, Argenton-sur-Creuse, 1980.

Argy (36)

- 246 *Château d'Argy*, Paris, s.d. (Nouvelles Editions Latines).

Arlempdes (43)

- 247 BOURBON (L.), *Château d'Arlempdes*, Lyon, s.d.

Arles (13) : Abbaye de Montmajour

Armentières-sur-Ourcq (02)

- 248 TROUVELOT (J.-M.), "Le château d'Armentières", dans *Bulletin Monumental*, 1923, p.95-116.

Arques (11)

- 249 BAYROU (L.), *Le château d'Arques*, 1988 (Archéologie du Midi Médiéval ; supplément au tome 6 de la Revue annuelle du CAML).

Arques-La-Bataille (76)

- 250 BERNAGE (G.), "Arques", dans *Heimdal*, n°22, 1976-77, p.3-19.

- 251 QUENEDEY (R.), "Le château d'Arques", dans *Congrès Archéologique de France*, 1926, p.307-318.

- 252 DEVILLE (A.), *Histoire du château d'Arques*, Rouen, 1839.

Arrou (28) : Château de Bois-Ruffin

Aspremont (64 - Peyrehorade)

- 253 BAVOILLOT (R.), *Note préliminaire à l'étude du château d'Aspremont. La motte et Donjon central*, Dax, 1981 (Extrait du Bulletin de la Société de Borda).

Aubagne (13)

- 254 GAZENBEEK (M.), "Le site castral d'Aubagne (Bouches-du-Rhône)", dans *Archéologie du Midi médiéval*, t.8-9, 1990-1991, p.27-38.

Aubigny-sur-Nère (18)

- 255 GANDILHON (A.), *Aubigny-sur-Nère, une petite ville du Berry*, Châlons, 1955.
256 MALLET (M. et J.), *Aubigny-sur-Nère*, Sancerre, s.d.

Aubusson (23)

- 257 *Nouvelle Histoire d'Aubusson*, Aubusson, 1970.

Aulnay-sur-Odon (14) : Château du Plessis-Grimoult

Aurouze (15 - Molompize)

- 258 BARBIER (P.), "Le château d'Aurouze", dans *Almanach de Brioude*, 1972, p.1-15.

Avesnes-sur-Helpe (59)

- 259 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1973-1982 (A.Broëz).

Avignon (84)

- 260 MICHEL (R.), "La construction des remparts d'Avignon au XIV^e siècle", dans *Congrès Archéologique de France*, 1909, t.II, p.341-360.
261 COLOMBE (Dr), "Les grandes Cuisines du Palais des Papes", dans *Congrès Archéologique de France*, 1909, t.II, p.332-339.
262 GAGNIÈRE (S.), *Le Palais des Papes d'Avignon*, Avignon, 1983.
263 GAGNIÈRE (S.), GRANIER (J.), *Les fouilles de la Salle de Théologie au Palais des Papes d'Avignon*, Avignon, 1969.
264 LABANDE (A.), "Le Palais des Papes", dans *Congrès Archéologique de France*, 1909, t.I, p.59-80.
265 *Le Palais des Papes et les monuments d'Avignon au XIV^e siècle*, 2 vol., Marseille, 1925.
266 PIOLA-CASELLI (F.), *La costruzione del Palazzo dei Papi di Avignone : 1316-1367*, Milan, 1981.
267 VALLÉRY-RADOT (J.), "Le Petit Palais", dans *Congrès Archéologique de France*, 1963, p.59-104.

Bar-le-Duc (55)

- 268 ROBIN (F.), "Neuvième compte de Jean de Barbonne", dans *Archives de l'Art français*, 1984, t.26, p.9-17.

Barbentane (13)

- 269 MICHEL (R.), "La Tour Anglica de Barbentane", dans *Congrès Archéologique de France*, 1909, t.II, p.361-369.

Bas-en-Basset (43) : Château de Rochebaron

Bayonne (64)

- 270 FAUCHERRE (N.), DANGLES (Ph.), "Les fortifications du Bourgneuf à Bayonne. Etat de la question. Nouvelles hypothèses", dans *Revue d'Histoire de Bayonne, du Pays Basque et du Bas-Adour*, nouv.sér. n°146, 1990, p.43-82.

Beaucaire (30)

- 271 CONTESTIN (M.), "Le château de Beaucaire", dans *Bulletin Monumental*, 1973, p.129-136.
272 CONTESTIN (M.), *Le château de Beaucaire*, Beaucaire, 1986.
273 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1980-1991 (M.Contestin, L.Schneider).
273a CONTESTIN (M.), "Les fouilles de sauvetage du château royal de Beaucaire (1977-1983)", dans *Bulletin Monumental*, T. 151-1, 1993, p.243, 260.

Beaufort-en-Vallée (53)

- 274 GUITTON (A.), "La reconstruction du château de Beaufort-en-Vallée d'après un livre de comptes de 1348", *Mémoire de maîtrise sous la direction de M.Bernard Chevalier*, 1987-88, Université de Tours, Département d'Histoire.

Beaugency (45)

- 275 VALLÉRY-RADOT (J.), *Beaugency*, Orléans, 1931.

Beauregard (41 - Mehers)

- 276 MARTIN-DEMEZIL (J.), "Manoir de Beauregard", dans *Congrès Archéologique de France*, 1981, p.228-231.

Beauvais (60)

- 277 CRÉPIN-LEBLOND (Th.), "Une demeure épiscopale du XII^e siècle, l'exemple de Beauvais", dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, n.s., fasc.20-21, p.7-58, Paris, 1988.

Beauvoir-en-Royans (38)

- 278 CHOMEL (V.), "Le château de Beauvoir-en-Royans", dans *Les Amis du Buis et des Baronies*, n°25, 1977, p.35-37.
279 MAZARD (Ch.), "Notice sur le château de Beauvoir-en-Royans", dans *Des Burgondes à Bayard*, catalogue d'exposition, 1981, p.170.

Belaye (48)

- 280 LARTIGAUT (J.), "La châtellenie de Belaye au Moyen Age", dans *Bulletin de la Société d'études du Lot*, t.100, 1979, p.228-250.

- Bellocq (64)**
- 281 COUET-LANNES (L.), MASSIE (J.-F.), TUCOO-CHALA (P.), *Bellocq, bastide béarnaise*, Auch, 1981.
- Belvezet (30)**
- 282 SAINT-VENANT (J. de), "Le Castelas de Belvezet", dans *Bulletin Monumental*, 1905, p.401-413.
- Bergerac (24)**
- 283 LABORIE (Y.), "Architecture de l'habitat privé des XIII^e et XIV^e siècles en milieu urbain : l'exemple d'un ostal à tour, îlot Fonbalquaine à Bergerac", dans *Aquitania*, 1990, supplément n° 4, p.75-92.
- Bessé (37 - Abilly)**
- 284 CHAPU (Ph.), FAUCHERRE (N.), "Le château de Bessé, base logistique ligueuse en Touraine", dans *Bulletin de la Société des Amis du pays lochois*, 1991, p.19-30.
- Besson (03) : Château de Fourchaud**
- Beynac (24)**
- 285 BOUDON (F.), SAULNIER (L.), *Forteresse féodale de Beynac*, Saint-Cyprien, 1983.
- Beynes (78)**
- 286 LANGLOIS (M.), "Le château de Beynes", dans *Connaître les Yvelines*, 2^e trim.90, p.28-32.
- Billy (03)**
- 287 DESCHAMPS (P.), "Billy. Château", dans *Congrès Archéologique de France*, 1938, p.372-379.
- 288 BRUAND (Y.), "Le château de Billy", dans *Congrès Archéologique de France*, 1988, p.75-82.
- Biron (24)**
- 289 TETARD-VITTU (F.), "Le château de Biron", dans *Congrès Archéologique de France*, 1979, p.214-244.
- Blainville (76)**
- 290 "Le château de Blainville", dans *Etudes Normandes*, 83, 1972. (Société d'études normandes).
- Blandy-les-Tours (77)**
- 291 "Blandy-les-Tours. Château. Etude générale du château : consolidations et réutilisations", par CORVISIER (C.), CARON (C.), ZHENG (K.), MOULIN (J.), Novembre 1986 (rapport en vue de restauration du monument).
- 291a Corvisier (Ch), « Blandy-les-Tours. Le "fort chaste" des vicontes de melun, comtes de Tancarville. Etude monumentale », dans *Bulletin Monumental*, t.151-1, 1993, p. 261-277.
- Blanquefort (33)**
- 292 "La forteresse de Blanquefort", dans *Cahiers Médiéviens*, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Médoc*, décembre 1980.
- Blaye (33)**
- 293 FAUCHERRE (N.), "La citadelle de Blaye", dans *Congrès Archéologique de France, Bordelais et Bazadais*, t.145, 1987, p.39-76.
- Blois (41)**
- 294 LESUEUR (F.), *Le château de Blois*, Paris, 1970.
- Boen (42)**
- 295 GOURGOUILLON (J.-P.), *Le château de Boën*, Boën, 1977.
- Bohain (02)**
- 296 GOMART (M.), "Le château de Bohain et ses seigneurs", dans *Bulletin Monumental*, 1859, p.358-364.
- Bois-Ruffin (28 - Arrou)**
- Voir n° 225.
- Bonaguil (47 - Fumel)**
- 297 SÉRAPHIN (G.), NESPOULOS (J.-L.), *Bonaguil, demeure seigneuriale en Agenais*, Cahors, 1979.
- 298 SÉRAPHIN (G.), "Bonaguil et les châteaux à grosses tours en Agenais, Périgord, Quercy", dans *Le château et la tour*, Lannemezan, 1985, p.65-86. (Actes du premier colloque de castellologie de Flaran).
- Bonneville-sur-Touques (14)**
- 299 BUREAU (Dr), CHENNEBOIST (J.), LÉO (G.), *Touques, ses monuments, son passé, le château de Bonneville*, s.l.n.d.
- 300 BOUARD (M. de), "Fouilles au château de Bonneville-sur-Touques", dans *Annales de Normandie*, n°4, 1966, p.351-378.
- Bordeaux (33)**
- 301 GARDELLES (J.), "Grandes villes et forteresses féodales : l'exemple de Bordeaux", dans *Le château près de la ville*, Lannemezan, 1987, p.11-20. (Actes du second colloque de castellologie de Flaran).
- 302 "Place de la Victoire, des vestiges de la ville médiévale", dans *Archæologia*, n°192-193, 1984, p.66-67.
- Bossay-sur-Claise (37)**
- 303 ESPINAY (M.d'), "Manoir de Bossay", dans *Congrès Archéologique de France*, 1870, p.241-242.
- 304 MONToux (A.), *Vieux Logis de Touraine*, Tours, 1974, p.37-41.
- Boulogne-sur-Mer (62)**
- 305 *Boulogne-sur-Mer. Le château et la Haute-Ville*, Paris, 1988 (Images du Patrimoine, Inventaire Général).
- 306 HÉLIOT (P.), "Boulogne-sur-Mer", dans *Congrès Archéologique de France*, 1936, p.349-371.
- 307 WIMET (P.A.), "Restauration des châteaux d'Hardelot et de Belle-Fontaine au 15^e siècle", dans *Bulletin de la Commission départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais*, 1981, n°1, p.71-82.
- 308 WIMET (P.A.), "Restauration du château de Boulogne au XV^e siècle", dans *Bulletin de la*
- Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, XIII, 1988, p.253-258.
- Bourbon-L'Archambault (03)**
- 309 BRUAND (Y.), "Le château de Bourbon-l'Archambault", dans *Congrès Archéologique de France*, 1988, p.97-110.
- 309a DESHOULIÈRES (F.), "Bourbon-l'Archambault. Château", dans *Congrès Archéologique de France*, 1913, p. 48-52.
- Bourdeilles (24)**
- 310 LAVERGNE (G.), "Château de Bourdeilles", dans *Congrès Archéologique de France*, 1927, p.317-337.
- Bourges (18)**
- 310a GAUCHERY (P.), "Mémoire historique et descriptif du palais construit à Bourges par Jean de France, duc de Berry", dans *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. 21, 1895/96, p. 75 sq.
- 311 RUSSELIN-NIN (Cl.), "Le rempart médiéval et la Grosse Tour de Philippe Auguste à Bourges", *Mémoire de maîtrise d'Archéologie Médiévale*, Université Paris I, 1986, 3 vol.
- Bourget-du-Lac (73)**
- 312 *Archéologie Médiévale*, Chronique des Fouilles, 1984 (M.Th.Pio).
- Bouville (91) : Château de Farcheville**
- Braine (02) : Château de la Folie**
- Bressieux (38)**
- 313 MOYROUD (R.), *Bressieux en Dauphiné*, s.l., 1985 (extrait d'Évocations, 1983, 1984).
- 314 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1989-92 (Y.Harlé-Sambet).
- Bressuire (79)**
- 315 BARBAUD (R.), *Le château de Bressuire en Poitou*, Paris, 1903.
- Brest (29)**
- 316 BELLEC (F.), *Le château de Brest*, Brest, 1978.
- 316a PILVEN (G.-M.), "Description détaillée du Donjon du château de Brest", manuscrit conservé à la Préfecture Maritime de Brest.
- Bricquebec (50)**
- 317 BARBAROUX (J.), "Le château de Bricquebec", dans *Heimdal*, n°22, 1976-77, p.39-42.
- Bridier (23 - La Souterraine)**
- 318 CHATREIX (R.), *La vicomté de Bridiers*, Guéret, 1967.
- Brie-Comte-Robert (77)**
- 319 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1985-92 (B.Bonithon).
- Brion (33 - Saint-Germain-d'Esteuil)**
- Voir Saint-Germain-d'Esteuil n° 672, 673.

- Brioude (43)**
- 320 BOOS (E. de), "Le plafond armorié du doyenné de Brioude", dans *Cahiers de la Haute-Loire*, 1991, p.129-193.
- Bruniquel (82)**
- 321 *Les châteaux de Bruniquel*, Montauban, 1989.
- 322 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1991 (D.Allios).
- Buoux (84)**
- 323 BARRUOL (J.), "Le fort de Buoux", dans *Provence Historique*, 1967, t.XVII, p.180-191.
- 324 SAUVE (F.), *Buoux*, Avignon, 1904 (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1904).
- Busset (03)**
- 325 REGOND (A.), "Busset, Le château de Busset", dans *Congrès Archéologique de France*, 1988, p.111-120.
- Butenheim (67 - Petit-Landau)**
- 326 BURNOUF (J.), "Recherches archéologiques sur le site de la motte castrale de Butenheim", dans *Annuaire de la Société Historique sundgoviennne*, 1982, p.31-49.
- Buzet-sur-Baïse (47)**
- 327 *Le château de Buzet*, Actes du Colloque du 14 septembre 1991, numéro spécial de la revue *Les Amis du Buzet*, 1992.
- Cadrix (83 - Saint-Maximin)**
- 328 FIXOT (M.), "A la recherche des formes les plus anciennes de la fortification privée en Provence : l'enceinte du domaine de Cadrix", dans *Château-Gaillard*, t.9, 1982, p.389-406.
- Caen (14)**
- 329 BOUARD (M. de), *Le château de Caen*, Caen, 1979.
- Cambrai (59) : Château de Vinchy**
- Cambrai (59)**
- 330 NICQ-DOUTRELIGNE (M.), "Le château de Selles", dans *Mémoires de la société d'émulation de Cambrai*, t.69, 1922, p.237-263.
- 331 *Cambrai ville fortifiée*, par F. MAGNY, I. MACHELART, A. SALAMAGNE, M.-P. BAUDRY, N. FAUCHERRE, Catalogue de l'exposition tenue du 24 mai au 29 juillet 1991, Cambrai, 1991.
- 332 MOTTE (V.), "Le château de Selles à Cambrai", *Mémoire de Maîtrise en Histoire de l'Art*, Université de Paris I, 1992.
- Cannes (06) : Abbaye fortifiée de Lérins**
- Cannes (06)**
- 333 POTEUR (J.-C.), SALCH (Ch.-L.), *Le château de Cannes*, Strasbourg, 1987.
- Cany-Barville (76)**
- Voir Normandie.
- Capestang (34)**
- 334 ADGÉ (M.), "Le plafond du château de Capestang (15e siècle). Etude préliminaire", dans *Etudes sur Pézenas et sa région*, VIII, n°2, 1977, p.11-16.
- Carcassonne (11)**
- 335 BRUAND (Y.), "La Cité de Carcassonne. Les enceintes fortifiées", dans *Congrès Archéologique de France*, 1973, p.496-515.
- 336 BRUAND (Y.), "La Cité de Carcassonne. La citadelle ou château comtal", dans *ibidem*, p.516-532.
- 337 BRUAND (Y.), "Chronologie et tracé de l'enceinte "wisigothique" de la Cité de Carcassonne", dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Paris, 1982, p.29-38.
- 338 HÉLIOT (P.), "L'âge du château de Carcassonne", dans *Annales du Midi*, t.78, 1966, p.7-21.
- 339 POUX (J.), *La Cité de Carcassonne*, Toulouse, 1923.
- 340 SCHMUCKLE-MOLLARD, "Le château vicomtal de Carcassonne", dans *Monuments Historiques de la France*, 1983, n°127, p.78-89.
- Carentan (14)**
- 341 LE TENNEUR (R.), *Carentan à travers les siècles*, Coutances, 1970. (Etudes et documents d'histoire de Basse-Normandie).
- Castelnau-de-Bretenoux (46)**
- 342 BANCHEREAU (J.), "Castelnau-de-Bretenoux", dans *Congrès Archéologique de France*, 1921, p.395-410.
- 343 BENEJEAM-LERE (M.), *Le château de Castelnau-Bretenoux*, s.l.n.d. (1990).
- 344 RAMET (H.), MOULIERAT (J.), LAVEDAN (H.), *Castelnau-de-Bretenoux*, Toulouse, 1932.
- Castelnau-de-Levis (81)**
- 345 BRUAND (Y.), "Le château de Castelnau-de-Lévis", dans *Congrès Archéologique de France*, 1982, p.208-220.
- Castelnau-la-Chapelle (24)**
- 346 GARDELLES (J.), "Le château de Castelnau", dans *Congrès Archéologique de France*, 1979, p.272-286.
- Castries (34)**
- 347 CASTRIES (Duc de), *Le château de Castries*, Paris, 1986.
- Chablis (89)**
- 348 BÉCET (M.), "Comment on fortifiait une petite ville pendant la guerre de Cent Ans. Les fortifications de Chablis au XVe siècle", dans *Annales de Bourgogne*, t.XXI, 1949, p.7-30.
- Châlus (86-Saint-Jean-Ligoure)**
- 349 GUIBERT (L.), *Châlus*, Limoges, 1887.
- Chalus (87)**
- 350 PATIER (Paul), *Le siège de Chalus-Chabrol par le roi Richard Cœur de Lion. Etude des deux châteaux de Chalus*, Limoges, 1973.
- Chambéry (73)**
- 351 PERRET (A.), "Le château et la Sainte-Chapelle de Chambéry", dans *Congrès Archéologique de France*, 1965, p.9-20.
- Chambois (61)**
- 352 DESCHAMPS (P.), "Donjon de Chambois", dans *Congrès Archéologique de France*, 1953, p.293-306.
- Chamelard (89 - Mélisey)**
- 353 BITON (R.), "Fouilles au château de Chamelard", dans *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire du Tonnerrois*, 1980, p.20-28.
- Champoly (42) : Château d'Urfé**
- Chapelle-Colbert (La) (14 - Vieux-Bourg)**
- 354 DECAENS (J.), "L'enceinte de la Chapelle-Colbert dans la forêt de Saint-Gatien, près du Vieux-Bourg (Calvados)", dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Paris, 1982, p.91-104.
- Chapelle-Glain (44) : Château de la Motte-Glain**
- Château-Gaillard (27- Les Andelys)**
- 355 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (D.Pitte, P.Calderoni).
- Château-Renault (37)**
- 356 DEYRES (M.), "Le donjon de Château-Renault", dans *Archéologia*, 1973, n°62, p.56-61.
- Château-Rocher (63 - Saint-Rémy-de-Blot)**
- 357 DESCHAMPS (P.), "Blot-le-Rocher", dans *Congrès Archéologique de France*, 1938, p.333-341.
- Château-Thierry (02)**
- 358 POMMIER (G.), *Nos vieux murs. Le château de Thierry*, Château-Thierry, 1910.
- 359 POMMIER (G.), *Nos vieux murs. La ville de Château-Thierry*, Château-Thierry, 1920.
- 360 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (F. et V.Blary).
- Châteaubriant (44)**
- 361 JAMES (F.-J.), "Le château de Châteaubriant", dans *Congrès Archéologique de France*, 1968, p.304-340.
- Châteaudun (28)**
- 362 HÉLIOT (P.), "La grosse tour de Châteaudun et les donjons du XIIe siècle", dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1968, p.225.
- Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine (35)**
- 363 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1983-84 (P.Grueau).

- Châteauneuf-du-Pape (84) : Château de Lhers**
- Châteauneuf-du-Pape (84)**
- 364 GAGNIERE (S.), GRANIER (J.), "Les carrelages du château de Jean XXII à Châteauneuf-du-Pape", dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t.VIII, 1973-74, p.29-62.
- Chatenet-en-Dognon (87) : Château de Dognon**
- Châtillon-Coligny (45)**
- 365 MESQUI (J.), FAUCHERRE (N.), "Le château de Châtillon-Coligny", dans *Bulletin Monumental*, t.146, 1988, p.73-108.
- Châtillon-sur-Indre (36)**
- 366 DEYRES (M.), "Le donjon de Châtillon-sur-Indre", dans *Bulletin trimestriel de la Société Archéologique de Touraine*, t.36, 1971, p.364-377.
- 367 GIRAULT (J.-L.), "La porte Nord de Châtillon-sur-Indre. Un aménagement du château-fort à la fin du XV^e siècle", *Bulletin du Groupe d'Histoire et d'Archéologie de Buzançais*, n°19, 1987, p.53-72.
- 368 RAVAU (J.-P.), "Le château de Châtillon-sur-Indre", dans *Congrès Archéologique de France*, 1984, p.56-75.
- 369 RAVAU (J.-P.), *Châtillon-sur-Indre, son château, son église*, Châtillon-sur-Indre, 1986.
- Chaudenay-le-Château (21)**
- 370 BARASTIER (M.), *La Haute vallée de l'Ouche et son bassin*, 1982.
- Chauvigny (86)**
- 371 CROZET (R.), *Chauvigny et ses monuments*, Poitiers, 1958.
- 372 SAILHAN (P.), *Le château baronial de Chauvigny et les fouilles qui y sont exécutées depuis 1957*, Poitiers, 1966.
- 373 SAILHAN (P.), "La ville forte de Chauvigny", dans *Le Pays Chauvinois. Bulletin de la Société de recherches archéologiques, artistiques, historiques et scientifiques du pays chauvinois*, 1976.
- Chavot (51) : Château de Montfêlix**
- Chemillé-sur-Indrois (37) : Chartreuse du Liget**
- Cherbourg (50)**
- 374 LEMIERRE (J.), "Premières fouilles archéologiques sur le site du château de Cherbourg", dans *La Normandie. Etudes archéologiques. Actes du 105e Congrès National des Sociétés Savantes*, 1980, p.217-225.
- Chevreuse (78)**
- 375 *Les fouilles du Château de la Madeleine à Chevreuse (juin 1979-mars 1980)*, catalogue d'exposition, Chevreuse, 1980.
- 376 Trombetta (P.-J.), "Les fouilles du château de la Madeleine à Chevreuse", dans *Mémoires et documents de la Société Historique et Archéologique de Rambouillet*, 1981, p.23-84.
- 377 DUFAY (B.), "Le château de la Madeleine à Chevreuse. Histoire d'un château par l'archéologie", dans *Connaitre les Yvelines*, 2e trim.90, p.23-27.
- Chillon (CH)**
- 378 NAEF (A.), Chillon. T.I.. *La Camera Domini. La Chambre des comtes et des ducs de Savoie à Chillon*, Genève, 1908.
- Chinon (37)**
- 379 PÉPIN (E.), *Chinon, son château... ses églises*, Paris, 1976.
- Ciron (36) : Château de Romefort**
- Clisson (44)**
- 380 ERLANDE-BRANDENBURG (A.), "Le château de Clisson", dans *Congrès Archéologique de France*, 1968, p.271-288.
- Cluis (36)**
- 381 PORTEFIN (CL.-O.), *Notice historique sur Cluis-Dessus et Cluis-Dessous*, Paris, 1983.
- Coatmen (22 - Tremeven)**
- 382 BARBIER (P.), "Le Donjon de Coatmen", dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t.95, 1967, p.1-9.
- Coëtfrec (22 - Ploubezré)**
- 383 LA BARRE DE NANTEUIL (A. de), "Le château de Coëtfrec", dans *Bulletin Monumental*, 1912, p.486-507.
- Collioure (66)**
- 384 STYM-POPPER (S.), "Le château de Collioure", dans *Congrès Archéologique de France*, 1954, p.161-179.
- Commarque (24 - Sireuil)**
- 385 LARTIGAUT (J.), "Le castrum de Commarque", dans *Châteaux et Sociétés du XIV^e au XVI^e siècle*, Lannemezan, 1987, p.149-174. (Actes des premières rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque).
- 386 LEMASSON (E.), *Le château de Commarque en Périgord*, Périgueux, 1987. (Les cahiers de Commarque)
- Comps (30) : Abbaye de Saint-Roman**
- Condé-sur-Huisne (61) : Château du Rivray**
- Couches (71)**
- 387 BERTHOLLET (J.), *Le château de Couches*, Le Creusot, s.d.
- Coucy-le-château (02)**
- 388 VIOLET-LE-DUC (E.), *Description du château de Coucy*, Paris, s.d.
- 389 LÉFÈVRE-PONTALIS (E.), *Le château de Coucy*, Paris, 1913.
- 390 MESQUI (J.), "Les programmes résidentiels du château de Coucy du XIII^e au XVI^e siècle", dans *Congrès Archéologique de France*, 1989.
- 391 PARSONS-LILLICH (M.), "The arms of Coucy in Thirteenth Century Glass", dans *The Metropolitan Museum of Art Journal*, 1984-85, p.17-24.
- 391a WHITELEY (M.), "Enguerrand VII, le sire de Coucy : vivre comme un roi ?", dans *La vie de château*, La Bugue, 1992, p. 149-158. (Actes des quatrièmes rencontres de Commarque).
- Coudray-Salbart (79 - Échiré)**
- 392 BAUDRY (M.-P.), "Le château du Coudray-Salbart", dans *Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques et scientifiques, nouv.sér., Antiquités nationales*, fasc.23-24, 1991, p.137-212.
- 392a BAUDRY (M.-P.), "Le château du Coudray-Salbart", *Mémoire d'Histoire de l'Art*, sous la direction du pr.L.Pressouyre, Université de Paris I, 1989.
- 393 CURNOW (P.-E.), "Some Developments in Military Architecture c. 1200 : Le Coudray-Salbart".
- 394 EYDOUX (H.-P.), "Le château du Coudray-Salbart", dans *Bulletin Monumental*, t.125, 1967, p.247-260.
- Crécy-en-Brie (77)**
- Voir n° 145.
- Creil (60)**
- 395 BOURSIER (Dr), *Histoire de la ville et châtellenie de Creil*, Paris, 1883.
- 396 MATHON (M.), "Notice historique sur la ville de Creil et sur son ancien château", dans *Mémoires de la Société académique d'Archéologie de l'Oise*, t.IV, 1859-61, p.590-682.
- Crest (26)**
- 397 "La Tour de Crest (histoire et archéologie)", dans *Revue Drômoise*, t.84, n°436, 1985, p.273-368.
- Crestet (84)**
- 398 SCHMITT (Ch.), *Mieux connaître Crestet, village Vauclusien*, Ed. des Amis de l'Ancien Crestet, 1985, 2^e partie.
- Cruet (73) : Château de Verdon-Dessous**
- Crussol (07 - Saint-Péray)**
- 399 BAUDSON (H.), *Le château de Crussol*, Lyon, 1956.
- Dambach (68) : Château de Schoeneck**
- Dammartin-en-Goële (77)**
- 400 FAUCHERRE (N.), CORVISIER (Ch.), "Les constructions militaires d'Antoine de Chabannes", dans *Antoine de Chabannes et sons équipe*, Actes du colloque de Dammartin-en-Goële, 22 et 23 octobre 1988, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Goële, 1991, p.27-37.
- Décines-Charpieu (69)**
- 401 BOUVIER (A.), FAURE-BOUCHARLAT (E.), MONNIER (J.) et alii, "La motte castrale de

- Décines-Charpieu (Rhône)", dans *Archéologie Médiévale*, t.XXII, 1992, p.231-308.
- Dieppe (76)**
- 402 DESHOULIERES (M.), "Dieppe", dans *Congrès Archéologique de France*, 1926, p.287-297.
- Dijon (21) (Palais ducal)**
- 403 KLEINCLAUCZ (A.), "L'hôtel des ducs de Bourgogne à Dijon", dans *La Revue de l'Art ancien et moderne*, t.XXVII, p.179-190, 275-286.
- 404 PICARD (E.), diverses études dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t.17, 1913-21, passim (en particulier p.CCCXII, CCCXXV, CCCXXVII, CCCLXXX, CCCXC, CCCCLXXVII, CCCCLXXXVII, DXLVI, et p.23-49).
- 405 *Palais des Ducs et Palais des Etats de Bourgogne*, Dijon, 1956.
- Dijon (21) (Château Louis XI)**
- 406 FAUCHERRE (N.), *Muraille de Dijon. Le Château de Dijon*, Catalogue de l'exposition du Musée Archéologique de Dijon, juillet-septembre 1989, Dijon, 1989.
- Dinan (22)**
- 406a CORNION (R.), "L'enceinte de Dinan", dans *Congrès Archéologique*, 1949.
- 406b MONIER (M.-E.), *Dinan, mille ans d'histoire*, Dinan, 1968.
- Dognon (Le) (87 - Châtenet-en-Dognon)**
- 407 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1990-92 (G.Cantié).
- Domeyrat (43)**
- 408 PRALONG (L.), *Domeyrat, seigneurie du bas-pays d'Auvergne et son château médiéval*, Aurillac, 1964.
- Domme (24)**
- 409 LAVERGNE (G.), "Domme", dans *Congrès Archéologique de France*, 1927, p.250-54.
- 410 BANCHEREAU (J.), "Domme, la bastide", dans *ibidem*, 1927, p.254-260.
- Dordives (45) : Château de Mez-le-Maréchal**
- Douai (59)**
- 411 DEMOLON (P.), LOUIS (E.), *Douai. Une ville face à son passé. Bilan de six années de recherches archéologiques*, Douai, 1982. (Société Archéologique de Douai)
- 412 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1989 (P.Demolon).
- Doué-la-Fontaine (49)**
- 413 BOUARD (Michel de), "De l'aula au donjon. Les fouilles de la motte de la Chapelle à Doué-la-Fontaine", dans *Archéologie Médiévale*, t.III-IV, 1973-74, p.5-110.
- Druiyes-les-Belles-Fontaines (89)**
- 414 NÉMO (R.), COLLETTE (B.), *Le château de Druiyes*, Auxerre, 1989.
- Dugas (Le) (30 - Saint-Ambroix)**
- 415 RODIER (J.-P.), *Le Dugas site historique*, Saint-Ambroix, 1972.
- Duilhac (11) : Château de Peyrepertuse**
- Durban (32)**
- 416 CAIROU (R.), "Le château de Durban dans l'architecture militaire classique du 12^e siècle", dans *Bulletin de la société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, 1983, t.84, p.406-420.
- Durfort (81)**
- Voir n° 170
- Échiré (79) : Château du Coudray-Salbart**
- Écuillé (49) : Château du Plessis-Bourré**
- Elven (56) : Château de Largoët**
- Entrehiaux (84)**
- 417 COMTE (E.), *La commune d'Entrehiaux. Etude géographique, économique, géologique et historique de la Préhistoire à l'Époque contemporaine*, Vaison-la-Romaine, 1967, 4e ed.
- Epoisses (21)**
- 418 GUITAUT (H. de), *Le château d'Epoisses*, s.l.n.d.
- Essertines (42 - Essertines-en-Châtelneuf)**
- 419 PIPONNIER (F.), POISSON (J.-M.), "La Tour d'Essertines", dans *Château-Gaillard*, t.9, 1982, p.527-542.
- Étableau (37-Le Grand-Pressigny)**
- 420 BARDISA (M.), "Château et église d'Etableau", dans *Bulletin de la Société des Amis du Pays Lochois*, 1991, p.59-71.
- Étampes (91)**
- 421 HÉLIOT (P.), ROUSSEAU (P.), "L'âge des donjons d'Étampes et de Provins", dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1967, p.289-301.
- Exmes (61)**
- 422 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1980-81 (Ph.Couanon).
- Farcheville (91 - Bouville)**
- 423 AUBERT (M.), "Château de Farcheville", dans *Bulletin Monumental*, 1926, p.370-372.
- 424 FRITSCH (J.), "A propos de l'abolition des signes de féodalité", dans *La Révolution en Ile-de-France, Actes du sixième colloque de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, dans *Paris et Ile-de-France*, t.41, 1990, p.223-233.
- 424a DELHUMEAU (H.), « Farcheville. Un château "méridional" en Ile-de-France. Quelques données nouvelles sur la construction médiévale », dans *Bulletin Monumental*, t. 151-1, 1993, p.279, 292.
- Fargues (84 - Le Pontet)**
- 425 RONSSERAY (D.), "Le château de Fargues", dans *Monuments Historiques*, n°170, p.28-31.
- Fécamp (76)**
- 426 RENOUX (A.), "Recherches historiques et archéologiques sur le château de Fécamp, ancien Palais des ducs de Normandie", dans *Château-Gaillard*, t.7, 1974, p.183-200.
- 427 RENOUX (A.), "Le château des ducs de Normandie à Fécamp (X^e-XII^e s.). Quelques données archéologiques et topographiques", dans *Archéologie Médiévale*, t.9, 1979, p.5-36.
- 428 RENOUX (A.), *Fécamp : Du palais ducal au palais de Dieu*, Paris, 1991.
- 429 *Archéologie Médiévale*, Chroniques des fouilles, 1975-1981 (A.Renoux)
- Fenouillet (66)**
- 430 BAYROU (L.), "Le château de Sabarda", dans *Etudes Roussillonnaises*, t.VIII, n.s., 1988, p.178-194.
- Fère-en-Tardenois (02)**
- 431 CHOPPIN DE JANVRY (O.), *Une galerie renaissance en plein ciel*, Paris, s.d.
- Flaungnac (48)**
- 432 LARTIGAUT (J.), "Le castrum de Flaungnac", dans *Bulletin de la Société d'études du Lot*, t. 105, 1984, p. 167-213.
- Folie (La) (02-Braine)**
- 433 LEEVRE-PONTALIS (E.), "Le château de la Folie", dans *Congrès Archéologique de France*, 1911, p.440-442.
- 434 PIAGGIO (A.), "Le château-fort de Braine dit "le château de la Folie", dans *Cahiers médiévaux*, n°16, mai 1978, p.61-70.
- 436 PRIOUX (St.), "Le château de la Folie et le village de Cerseuil", dans *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t.XII, 1858, p.83-95.
- Fontainebleau (77)**
- 436 BRAY (A.), "Les origines de Fontainebleau. Fontainebleau avant François I^{er}", dans *Bulletin Monumental*, 1935, p.171-214.
- Fougères (35)**
- 437 BESNARD (Ch.-H.), "Le château de Fougères", dans *Bulletin Monumental*, 1912, p.1-21.
- 438 GUILLOT (G.), *Notice sur le château de Fougères*, Fougères, s.d.
- 439 GILLOT (Col.), "Les fortifications de Fougères", dans *Bulletins et Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Arrondissement de Fougères*, t.7, 1963.
- Fougères-sur-Bièvre (41)**
- 440 DURLIEWANGER (A.), *Le château de Fougères-sur-Bièvre*, Colmar, 1975.
- Fourchaud (03-Besson)**
- 441 FAUCHERRE (N.), "Le château de Fourchaud", dans *Congrès Archéologique de France*, 1988, p.203-214.

Fréhel (22) : Château de la Roche-Goyon**Fréteval (41)**

- 442 CHAPELOT (J.), "Le château de Fréteval et sa place dans l'architecture militaire des XI^e et XII^e siècles", dans *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1969, p.17-70.
- 443 LEYMARIOS (Cl.), "Le château de Fréteval", dans *Congrès Archéologique de France*, 1981, p.202-207.
- 444 LEYMARIOS (Cl.), "Le four à pain du château féodal de Fréteval", dans *Archéologie Médiévale*, t.9, 1979, p.341-350.
- 445 *Archéologie Médiévale*, Chronique de fouilles, 1973-1989 (Cl.Leymarios).

Frévent (62)

- 446 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (M.-F. et J.-A. Acquart).

Fumel (47) : Château de Bonaguil**Gabriac (12)**

- 447 MIQUEL (J.), "Le fort de Gabriac", dans *Revue du Rouergue*, n°143, 1982, p.219-227.

Gand (Belgique)

- 448 VAN DE WALLE (A.-L.-J.), "Le château des comtes de Flandre à Gand. Quelques problèmes archéologiques", dans *Château-Gaillard*, t.I, 1962, p.161-169.
- 449 CALLEBAUT (D.), "Le château des comtes à Gand", dans *Château-Gaillard*, t.11, 1982, p.45-54.

Gavray (50)

- 450 BECK (B.), *Le château de Gavray*, s.l.n.d.
- 451 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1983-91 (J.Mouton-Leparmetier).

Gencay (86)

- 452 "Le vieux château de Gencay", dans *Les cahiers du centre culturel La Marchoise et du Centre d'Archéologie et d'Ethnologie poitevines*, n°4, 1980.
- 453 EVRARD (Chr.), *Le château médiéval de Gencay* (Vienne), Poitiers, 1992 (Association des amis du vieux château de Gencay).
- 454 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (J.-P. Nibodeau, J.-P.Cochon).

Geroldseck (68-Haegen)

- 455 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1989 (G.Pérals).

Gignac (34)

- 456 LAMBLIN (L.), "La tour de Gignac", dans *GRAC. Spécial Archéologie*, n°31, 1984, p.16.

Gironville (01 - Ambronay)

- 457 POISSON (J.-M.), "Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV^e siècle : la bastide de Gironville", dans *Château-Gaillard*, t.12, 1984, p.225-236.

Gisors (27)

- 458 BRUAND (Y.), "Le château de Gisors. Principales campagnes de construction", dans *Bulletin Monumental*, 1958, p.243-265.
- 459 PÉPIN (E.), *Gisors et la vallée de l'Epte*, Paris, 1963.
- 460 MESQUI (J.), TOUSSAINT (P.), "Le château de Gisors aux XII^e et XIII^e siècles", dans *Archéologie Médiévale*, t.XX, 1990, p.253-317.

Givors (69)

Voir n° 229.

Goulaine (44 - Haute-Goulaine (La))

- 461 MELOT (M.), "Le château de Goulaine", dans *Congrès Archéologique de France*, 1968, p.231-240.

Grand-Cour (La) (29 - Taden)

- 462 MEIRION-JONES (G.), JONES (M.), "Le Manoir de La Grand-Cour en Taden", dans *Le Pays de Dinan*, 11, 1991, p.61-78.

Grand-Pressigny (Le) (37) : Château d'Étauleu**Grand-Pressigny (Le) (37)**

- 463 GILBERT (Chr.), "Le donjon du Grand-Pressigny et sa défense échelonnée", étude préliminaire à la restauration, 1990, pour M.de Saint-Jouan, Architecte en Chef des Monuments Historiques (manuscrit déposé aux Monuments Historiques).
- 464 BARDISA (M.), VERJUX (Ch.), *Le Grand-Pressigny. Le château, Le musée de Préhistoire. Indre-et-Loire*, Bourges, 1992. (Images du Patrimoine).

Grenoble (38)

- 465 MERCIER (M.), *Histoire des fortifications de Grenoble de l'an 43 av.J.-C. à 1900*, Grenoble, 1976.

Griesbach (67) : Château de Schwartzenberg**Guémené-sur-Scorff (56)**

Voir Architecture, Etuves.

Guingamp (22)

- 465 BRUJAN (G.), "Recherches sur le château-fort et les fortifications élevées à Guingamp par Pierre II, duc de Bretagne", dans *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1984, t.113, p.41-61.

Ham (80)

- 466 MERSIER (A.), "Le château de Ham", dans *Bulletin Monumental*, 1914, p.232-315.

Harcourt (27)

- 467 JARDILLIER (A.), "Harcourt. Une maison illustre, un château médiéval", dans *Nouvelles de l'Eure*, n°46, 1972-73.
- 468 "Le château d'Harcourt", dans *Congrès Archéologique de France*, 1980, p.163-176.

Hardelot (62)

- 469 HÉLIOT (P.), "Château d'Hardelot", dans *Congrès Archéologique de France*, 1936, p.342-348.

Haut-Barr (68 - Saverne)

- 470 *Le château du Haut-Barr. Etude historique et archéologique*, Saverne, 1979.

Haut-Koenigsbourg (68 - Orschwiller)

- 471 BILLER (Th.), "Bemerkungen zu Bestand und Entwicklung der Hohkönigsburg im 12. und 13. Jahrhundert", dans *Burgen und Schlösser*, 1979, p.2-10.
- 472 SALCH (Ch.-L.), LERCH (A.), *Le château de Petit-Koenigsbourg*, Strasbourg, 1990.

Haute-Goulaine (44) : Château de Goulaine**Haegen (68) : Château de Geroldseck****Heiligenstein (68) : Château de Landsberg****Hérissou (03)**

- 473 DESCHAMPS (P.), "Hérissou. Château", dans *Congrès Archéologique de France*, 1938, p.184-196.
- 474 BRUAND (Y.), "Le château d'Hérissou", dans *Congrès Archéologique de France*, 1988, p.243-264.

Houdan (78)

- 475 DION (A. de), "Le donjon de Houdan", dans *Bulletin Monumental*, 1905, p.414-421.
- 476 HARMAND (J.), "Houdan et l'évolution des donjons au XII^e siècle", dans *Bulletin Monumental*, 1969, p.187-207.
- 476a HARMAND (J.), "Le donjon de Houdan. Etudes complémentaires", dans *ibidem*, 1972, p.191-212.

Hunaudaye (La) (22 - Plevin)

- 477 COUASNON (H.), "Château de la Hunaudaye", dans *Congrès Archéologique de France*, 1948, p.280-294.
- 478 *La Hunaudaye ou la féodalité au coeur des Pays d'Arguenon*, Châtelaudren, s.d.

Huriel (03)

- 479 DESCHAMPS (P.), "Huriel. Donjon", dans *Congrès Archéologique de France*, 1938, p.56-64.
- 480 BRUAND (Y.), "Le donjon d'Huriel", dans *Congrès Archéologique de France*, 1988, p.265-272.

Hyères (06)

- 481 BERTIN (Gal), "Le château d'Hyères, forteresse imprenable", dans *Revue Historique des Armées*, Ancien Régime, n°1, 1991, p.3-10.

Iffs(Les) (35) : Château de Montmuran**Inières (12)**

- 482 MIQUEL (J.), "L'église fortifiée d'Inières dans le Rouergue. 1442-1445", dans *Donjons et forteresses*, n°2, Avril 1982, p.11-20.

Isle-Aumont (L') (10)

- 483 SCAPULA (J.), *Un haut-lieu archéologique de la haute vallée de la Seine : la butte d'Isle-Aumont en Champagne*, Troyes, 1975-1976, 2 vol.

Issoudun (36)

- 484 VALLERY-RADOT (J.), "La Tour Blanche d'Issoudun", dans *Château-Gaillard*, t.I, 1962, p.149-160.
- 485 ERLANDE-BRANDENBURG (A.), "La Tour Blanche à Issoudun", dans *Congrès Archéologique de France*, 1986, p.129-138.
- 486 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1983 (D.Schweitz, A.Rossillo).

Josselin (56)

- 487 GRAND (R.), *Le château de Josselin*, Paris, 1954.
- 488 MUSSAT (A.), "Le château de Josselin", dans *Congrès Archéologique de France*, 1983, p.88-102.

**Labessière-Candeil (81) :
Château de Serres****Landsberg (68 - Heiligenstein)**

- 489 BRONNER (G.), METZ (B.), SCHNITZLER (B.), "Un château double au 13^e siècle : le Landsberg à la lumière des travaux neufs", dans *Cahiers alsaciens d'Archéologie, d'Art et d'Histoire*, 1981, n°24, p.71-94.
- 490 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1982-89 (G.Bronner).

Langeais (37)

- 491 LESUEUR (Dr), "Le château de Langeais", dans *Congrès Archéologique de France*, 1948, p.378-400.
- 492 DEYRES (M.), "Le donjon de Langeais", dans *Bulletin Monumental*, 1970, p.179-193.

Laon (02)

- 493 BRÔCHE (L.), "L'ancien palais des rois à Laon", dans *Bulletin de la Société Académique de Laon*, t.31, 1900-1904, p.180-212.

Lapalisie (03)

- 494 GENERMONT (M.), "La Palisse. Château", dans *Congrès Archéologique de France*, 1938, p.381-390.
- 495 BRUAND (Y.), "Le château de La Palice à Lapalisie", dans *Congrès Archéologique de France*, 1988, p.297-310.

**Lapradelle-Puilaurens (11) :
Château de Puilaurens****Largoët (56-Elven)**

- 496 DANET (G.), "Le château-fort de Largoët", Mémoire de maîtrise présenté en 1980 à l'Université de Haute-Bretagne, sous la direction de MM. MUSSAT et MALET.
- 497 DANET (G.), "Le château-fort de Largoët-en-Elven", dans *Arts de l'Ouest*, 1980, n°1-2, p.143-156.

**Larochette (Grand-Duché du
Luxembourg)**

- 498 ZIMMER (J.), "Le château de Larochette (Grand-Duché de Luxembourg). La maison de Créhange, une résidence seigneuriale du XIV^e siècle", dans *Château Gaillard*, t.XIV, Colloque de Najac (1988), Caen, 1990, p.393-416.

Larressingle (32)

- 499 DURLIAT (M.), *Larressingle*, Toulouse, 1973.

Lassay (53)

- 500 LEFEVRE-PONTALIS (E.), "Le château de Lassay", dans *Bulletin Monumental*, 1905, p.4-40.
- 501 VASSAS (R.), "Le château de Lassay", dans *Congrès Archéologique de France*, 1953, p.206-220.

Lastours (11)

- 502 GARDEL (M.-E.), *Lastours*, Carcassonne, 1981.

Lastours (87 - Rilhac)

- 503 RÉMY (C.), SALCH (Ch.-L.), *Le château de Lastours*, Strasbourg, 1988.

Laurac (11) : motte de Puy-Redon

Voir n° 537.

Laval (53)

- 504 *Laval : Le château*, s.l., 1988 (Images du Patri-moine).
- 505 PRÉ (M.), "Le château de Laval", dans *Congrès Archéologique de France*, 1961, p.353-372.

Lavardin (72)

- 506 SCHWEITZ (D. et A.), "Le château de Lavardin", dans *Congrès Archéologique de France*, 1981, p.218-227.

- 506 a YVARD (J.-Cl), *Le donjon résidentiel de Lavardin vers l'an 1400*, Vendôme, 1993.

Léotoing (43)

- 507 FAUCHER (L.), "Le château de Léotoing", dans *Almanach de Brioude*, 1972, p.263-276.

Lérins (06 - Cannes)

- 508 *Histoire de Lérins*, Nice, 1965.
- 509 DORÉ (R.), "Lérins", dans *Congrès Archéologique de France*, 1932, p.367-383.

Lhers (84 - Châteauneuf-du-Pape)

- 510 PERROT (R.), GRANIER (J.), "Recherches historiques et archéologiques sur le château de Lhers", dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t.VI, 1972, p.43-123.

Liettres (62)

- 511 HÉLIOT (P.), "Le château et les seigneurs de Liettres", dans *Bulletin de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais*, t.VI, 1939, p.563-585.

Liget (Le) (37 - Chemillé-sur-Indrois)

- 512 VALLERY-RADOT (J.), "La Corroirie (du Liget)", dans *Congrès Archéologique de France*, 1948, p.163-171.

Liglet (86)

- 513 DURAND (Ph.), "Un exemple de maison forte au XV^e siècle : Liglet (Vienne). Problème de vocabulaire pour la castellologie", dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, 5^e série, t.IV, 1990, p.119-140.

Lille (59)

- 514 BLIECK (G.), VANDERSTRAETEN (L.), "Recherches sur les fortifications de Lille au Moyen Age", dans *Revue du Nord*, t.70, n°276, 1988, p.107-122.
- 515 BLIECK (G.), *L'île dans Lille aux abords du Rihour médiéval*, Lille, 1990 (Sofap, 11 rue d'Arras, 59000 LILLE).
- 516 *Archéologie Médiévale*, 1989-1992 (G.Blieck, E.Roy).

Lillebonne (76)

- 517 VALLERY-RADOT (J.), "Le donjon du château de Lillebonne", dans *Mélanges René Crozet*, Poitiers, 1966, p.1105-113.

Loches (37)

- 518 VALLERY-RADOT (J.), *Loches*, Paris, 2^e éd., s.d.
- 519 HÉLIOT (P.), "Le château de Loches et les fortresses des XI^e et XII^e siècles", dans *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine*, Colloque de Loches 1973, p.33-40.

- 520 HÉLIOT (P.), col. Deyres (M.), "Le château de Loches", dans *Bulletin Monumental*, 1987, p.15-85.

- 521 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1991 (M.F.Feuillet).

Longueil (76)

- 522 QUENEDEY (R.), COUTAN (Dr), "Le château de Longueil", dans *Bulletin Monumental*, 1931, p.249-269.

**Louan-sous-Montaiguillon (77) :
Château de Montaiguillon****Luceux (80)**

- 523 FORTS (Ph. des), "Le château de Luceux", dans *Bulletin Monumental*, 1910, p.36-68.
- 524 DUBOIS (R.), "Luceux", dans *Congrès Archéologique de France*, 1936, p.210-267.

Lutzelstein (67)

Voir PETITE-PIERRE (La), n° 610.

Luzan (32 - Montréal)

- 525 MUSSOT-GOULARD (R.), "La motte castrale de Luzan : premiers résultats", dans *Château-Gaillard*, t.12, 1984, p.199-209.

- 526 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (R. MUSSOT-GOULARD).

Luynes (37)

- 527 JEANSON (D.), "Château de Luynes", dans *Sites et monuments du Val-de-Loire*, t.3, Tours, 1985, p.26-46.

Lys-Saint-Georges (36)

- 528 MASSERAU (T.), "Le donjon du Lys-Saint-Georges", dans *Bulletin Monumental*, 1904, p.417-425.

- 529 MARTIN-DEMÉZIL (J.), PATUREAU (N.), "Le château de Lys-Saint-Georges", dans *Congrès Archéologique de France*, 1984, p.162-171.

Marambat (32)

- 530 CASTEX (F.), "La motte féodale et les premiers seigneurs de Marambat", dans *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, 1983, t.84, p.382-407.
- 531 CASTEX (F.), "Le castelnau de Marambat à la fin du 13^e siècle", dans *ibidem*, 1984, t.85 (38^e Congrès d'étude de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne).

Mauvezin (65)

- 532 DUBARRY (S.), *Le château-fort de Mauvezin*, Tarbes, 1962.

Mazère (33) : Château de Roquetaillade

Mazères (32)

- MESLAY (O.), "Un inventaire du château de Mazères en 1318", dans *Bulletin de la Société Archéologique, Historique, Littéraire et scientifique du Gers*, 94^{ème} année, 1993, p.137-187.

Méhers (41) : Manoir de Beauregard

Mehun-sur-Yèvre (18)

- 533 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (Ph.Bon).

Mélieux (89) : Château de Chamelard

Mennetou-sur-Cher (18)

- 534 AUBERT (M.), "L'enceinte de Mennetou-sur-Cher", dans *Bulletin Monumental*, 1912, p.22-37.

Meyras (07) : Château de Ventadour

Mez-le-Maréchal (45- Dordives)

- 535 STEIN (H.), "Mez-le-Maréchal", dans *Congrès Archéologique de France*, 1930, p.233-241.

Mirville (76)

- 536 LE MAHO (J.), *La motte seigneuriale de Mirville (XI-XII s.)*, Rouen, 1984.

Molleville (11)

- 537 DAUZAT (M.), "La motte du Mourrel à Molleville et la motte du Puy-Redon à Laurac", dans *Archéologie du Midi médiéval*, 1984, p.27-45.

Molompize (15) : Château d'Aurouze

Mont-Saint-Jean (21)

- 538 MESQUI (J.), "Le château de Mont-Saint-Jean", dans *Congrès Archéologique de France*, 1986, p.145-156.

Montaigu-le-Blin (03)

- 539 GRELLET-DUMAZEAU (A.), *Le château de Montaigu-le-Blin*, Moulins, 1933.

Montaiguillon (77 - Louan-sous-Montaiguillon)

- 540 DÉLIVRÉ (J.), *Grande, petite et véridique histoire du château-fort de Montaiguillon-en-Brie*, Montreuil, 1979.
- 541 GUEROUT (J.), "Les origines du château et de la seigneurie de Montaiguillon", dans *Bulletin de la Société historique et archéologique de Provins*, 1966, p.57-80.
- 542 JORRÉ (A.), "Les origines de Montaiguillon", dans *Bulletin de la Société historique et archéologique de Provins*, 1964, p.72-107.

Montaner (64)

- 543 ARAGUAS (Ph.), "Modèle, projet théorique et réalisation : le château de Montaner (XIV^e siècle)", dans *Artistes, Artisans et production artistique au Moyen Age*, vol.II, Commande et travail, p.225-234.
- 544 TUCOO-CHALA (P.), *Montaner et son château*, Pau, 1984.

Montélimar (26)

- 545 TRÉZIN (C.), FLAVIGNY (F.), BOIS (M.), MOQUET (Fl.), *Montélimar. Le château des Adhémar*, Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1983.

Montépilloy (60)

- 546 HARMAND (J.), "Le château de Montépilloy", dans *Bulletin Monumental*, 1979, p.93-124.
- 547 MESQUI (J.), "Notes à propos du donjon de Montépilloy", dans *Bulletin Monumental*, t.137, 1979, p.371-376.

Montfélix (51 - Chavot)

- 548 RENOUX (A.), "Le château des comtes de Champagne à Montfélix (X^e-XII^e siècles)", dans *La vie en Champagne*, n°408, 1990, p.3-9.
- 549 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1991 (A.Renoux).

Montfort (21 - Montigny-Montfort)

- 550 LE CAM (M.), "Montfort-en-Auxois et ses seigneurs", dans *Bulletin de la Société des Amis des Arts et de l'Histoire*, t.II.

Montfort-l'Amaury (78)

- 551 LANGLOIS (M.), "Le donjon de Montfort-l'Amaury", dans *Connaître les Yvelines*, 2^e trim.90, p.35.

Montigny-Montfort (21) : Château de Montfort

Montlhéry (91)

- 552 GAUGUE-BOURDU (J.), "Montlhéry sous Henri IV, d'après Claude Chastillon", dans *Bulletin Monumental*, 1981, p.165-179.

Montmajour (13 - Arles)

- 553 BENOIT (F.), *L'abbaye de Montmajour*, Paris, 1969.

Montmoreau (16)

- 554 "Le porche et la chapelle du château de Montmoreau", dans *Bulletin Monumental*, 1952, p.145-160.

Montmuran (35 - Les Iffs)

- 553 JAMES (F.-C.), "Le château de Montmuran", dans *Congrès Archéologique de France*, 1968, p.289-303.

Montpellier (34)

- 556 BERTHELÉ (J.), "La tour des Pins à Montpellier", dans *Bulletin Monumental*, 1896, p.52-58.

Montréal (32) : Château de Luzan

Montreuil-Bellay (49)

- 557 GRANDMAISON (M. de), "Montreuil-Bellay", dans *Congrès Archéologique de France*, 1964, p.413-425.
- 558 THUY (C. de), *Montreuil-Bellay*, La-Guerche-de-Bretagne, 1989.

Montreuil-Bonnin (86)

- 559 CROZET (R.), "Le château de Montreuil-Bonnin", dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1953.

Montreuil-sur-Mer (62)

- 560 ROUTIER (J.-C.), "Les remparts de Montreuil-sur-Mer", dans *Revue du Nord*, t.71, 1989, p.205-214.
- 560a FAUCHERRE (N.), *Montreuil-sur-mer, ville fortifiée*, Lille, 1993.

Montrichard (41)

- 561 DEYRES (M.), "Le château de Montrichard", dans *Congrès Archéologique de France*, 1981, p.290-298.

Montrond-les-Bains (42)

- 562 BOURBON (M.), "Le château de Montrond", dans *Bulletin de la Diana*, 1972, t.42, n°5, p.131-146.

Montségur (09)

Voir n° 170.

Montsoreau (49)

- 563 DEMOUVAUX (C.), "Le château de Montsoreau", dans *Congrès Archéologique de France*, 1964, p.517-522.

Morimont (68 - Oberlag)

- 564 BILLER (Th.), METZ (B.), "Mörsberg/Morimont. Die "älteste" und jüngste Burg im Elsass", dans *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire, Mélanges offerts à Robert Will*, t.XXXII, 1989, p.257-284.

- 565 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 G.-Ch.MEYER).

Morlanne (64)

- 566 CAILLAU-LAMICQ (P.), MASSIE (J.-F.), STAES (J.), TUCOO-CHALA (P.), *Morlanne et son château*, supplément à la *Revue de Pau et du Béarn*, n°10, 1983, Pau, 1983.

Motte-Feuilly (La) (36)

- 567 MESQUI (J.), "Le château de la Motte-Feuilly", dans *Congrès Archéologique de France*, 1984, p.201-208.

Motte-Glain (La) (44, La Chapelle-Glain)

- 568 DEMOUEVAUX (C.), "Le château de la Motte-Glain", dans *Congrès Archéologique de France*, 1968, p.221-230.

Moulins (03)

- 569 ESMONNOT, ALARY, "Description du château ducal de Moulins", dans *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, t.II, 1851-52, p.298-308.

Mousson (54)

- 570 FRANÇOIS (Ch.), *Mousson. Haut-lieu de Lorraine*, Nancy, s.d.

Moustier (19) : Château de Ventadour

Moyrazès (12)

- 571 MIQUEL (J.), "Essai de reconstitution de la salle du château de l'évêque de Moyrazès en 1341", dans *Revue du Rouergue*, n°142, 1982, p.111-132.

Murol (63)

- 572 HALGOUËT (A. du), AUSERVE (Ph.), *Murol*, Clermont, 1970.

Najac (12)

- 573 NODET (H.), "Le château de Najac en Rouergue", dans *Bulletin Monumental*, 1886, p.352-362, 1887, p.142-157.

- 574 SALET (F.), "Najac, château", dans *Congrès Archéologique de France*, 1937, p.170-202.

- 575 MIQUEL (J.), "La forteresse royale de Najac et les châteaux rouergats", dans *Revue du Rouergue*, n°139, 1981, p.193-212.

Namur (Belgique)

- 576 BRAGARD (Ph.), *Le château des comtes de Namur*, Namur, 1990.

Nantes (44)

- 577 CAILLÉ (M.), *Le château de Nantes*, Nantes, s.d.

Narbonne (11)

- 578 CAIROU (R.), "Narbonne : vingt siècles de fortifications", dans *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1976, t.38, p.1-63, 1977, t.39, p.9-27.

- 579 CAIROU (R.), "Les tours des Carmes et de Tournon appartenant à l'enceinte du XVI^e siècle révélées par des travaux récents d'urbanisme", dans *ibidem*, 1976, t.38, p.123-134.

- 580 PRADALIER (H.), "Viollet-le-Duc et l'Hôtel de Ville de Narbonne", dans *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, 1977, t.39, p.63-107.

Nesles-en-Tardenois (02)

- 581 HÉLIOT (P.), "Le château de Nesles-en-Dôle et la fortification du XIII^e siècle", dans *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, t.89, 1974, p.107-123.

Nevers (58)

- 582 ROUVET (M.), *Remparts et monuments de l'ancien Nevers*, Nevers, 1891.

Niort (79)

- 583 HÉLIOT (P.), "Le donjon de Niort et la fortification médiévale", dans *Revue du Bas-Poitou et des provinces de l'ouest*, 1970, n°1, p.45-69.

Nogent-le-Rotrou (28)

- 584 SIGURET (Ph.), "Le château Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou", dans *Cahiers Percherons*, 1957, n°2.

Notre-Dame-de-Gravenchon (76)

- 585 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1980-87 (J.Le Maho).

Oberlag (68) : Château de Morimont

Ollioules (83)

- 586 RIBOT (H.), "Le château d'Ollioules", dans *Annales de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Toulon*, 1981, n°33, p.61-67.

Opoul (34)

- 587 *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, t.VIII, 1882, p.12-35.

Oppède (84)

- 588 SAUZE (E.), "Oppède", dans *Congrès Archéologique de France*, 1985, p.216-237.

Orschwiller (68) : Château du Haut-Koenigsbourg

Ortenberg (68 - Sélestat)

- 589 BILLER (Th.), METZ (B.), "Ortenberg bei Schlettstadt - Die Burg des Rudolf von Habsburg", dans *Burgen und Schlösser*, 1988/1, p.1-21.

Orthez (64)

- 590 ISSARTEL (Th.), *Le château Moncade à Orthez*, Orthez, 1991.

Ottrott (68)

- 591 BILLER (Th.), "Die Ottrotter Schlösser", dans *Burgen und Schlösser*, 1973, p.3-13 ; 1976, p.68-87.

- 592 FEVRE (D.), *Ottrott, château de bois, château de pierre*, Strasbourg, 1988.

- 593 SALCH (Ch.-L.), *Les deux châteaux d'Ottrott*, Strasbourg, 1989.

Oudon (44)

- 594 GRAND (R.), "Le château d'Oudon", dans *Bulletin Monumental*, 1955, p.81-103.

Ours (03 - Saint-Genest)

- 595 GUY (A.), "Le Château de l'Ours et le Donjon de Ronnet", dans *Bulletin des Amis de Montluçon*, n°27, 1976.

Palluau (85)

- 596 DELAVAL (A.), "Le château de Palluau ou le chagrin et la pitié", dans *303. Arts, recherches et créations*, XXV, p.31-41.

Paris (75). Enceinte Philippe Auguste

- 597 *L'enceinte et le Louvre de Philippe Auguste*, ouvr.coll., Paris, 1988.

Paris (75). Enceinte urbaine

- 598 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1991.

Paris (75). Palais de la Cité

- 599 GUEROUT (J.), "Le palais de la Cité à Paris des origines à 1417", dans *Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t.1, 1949, p.57-212 ; t.2, 1950, p.21-204 ; t.3, 1951, p.7-101.

Paris (75) Le Louvre

- 600 FLEURY (M.), KRUTA (V.), "Premiers résultats des fouilles de la Cour Carrée du Louvre", dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1985, p.649-672.
- 601 WHITELEY (M.), "Le Louvre de Charles V : dispositions et fonctions d'une résidence royale", dans *Revue de l'Art*, 1992, p.59-75.

Paris (75). Tour Jean-sans-Peur

- 602 PLAGNIEUX (Ph.), "La tour 'Jean sans Peur', une épave de la résidence parisienne des ducs de Bourgogne", dans *Histoire de l'Art*, 1988, n°1/2, p.11-20.

Paris (75). La Bastille

- 603 *Sous les pavés, la Bastille*, *Archéologie d'un mythe révolutionnaire*, ouvr.coll., Catalogue de l'exposition présentée du 12 octobre 1985 au 7 janvier 1990, Paris, Caisse Nationale des Monuments Historiques, 1989.

Parthenay (79)

- 604 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1988-92 (A.Verdon, M.CAVAILLES, C.GUILLOT, L.ANTIGNY, L.FLEURET, E.HENRY, J.-L.RICARD).
- 604a *Le château des seigneurs de Parthenay*, ouvr. coll., Parthenay, 1992. (Association Parthenay-Remparts).

Pau (64)

- 605 RITTER (R.), *Le château de Pau, précis historique, archéologique et descriptif*, Paris-Toulouse, 1929.

Pernes-les-Fontaines (84)

- 606 LABANDE (A.), "Remparts et tour Ferrande", dans *Congrès Archéologique de France*, 1909, t.I, p.301-303.
- 607 DIDIER (H.), "La Tour Ferrande à Pernes-les-Fontaines", dans *Monuments Historiques*, n°170, p.48-52.
- 608 DOCHE (M.), *Les fresques de la Tour Ferrande*, Pernes-les-Fontaines, Office du Tourisme, 1990.

Perpignan (66)

- 609 VERRIER (J.), STYM-POPPER (S.), "Le Palais des Rois de Majorque", dans *Congrès Archéologique de France*, 1954, p.9-30.

Petit-Landau (67) : Château de Butenheim

Petite-Pierre (La) (67) ou Lützelstein

- 610 METZ (B.), "Le château et la ville de La Petite-Pierre. Lützelstein dans les sources écrites médiévales"; BILLER (Th.), "Lützelstein/La Petite-Pierre. Die mittelalterliche Baugeschichte von Burg und Städt", dans *Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et Environs*, n° hors série 145bis, 1986-87, p.5-87.

Peyrehorade (64) : Château d'Aspremont

Peyrepertuse (11 - Duilhac)

- 611 BAYROU (L.), "Château de Peyrepertuse. Esquisse d'une analyse architecturale", dans *Architecture en Languedoc-Roussillon*.
- 612 BAYROU (L.) et alii, "L'église Sainte-Marie de Peyrepertuse. Les fouilles archéologiques", dans *Archéologie du midi médiéval*, t.8-9, 1990-91, p.39-98.
- 613 BURJADE (M. et F.), *Le château de Peyrepertuse*, Carcassonne, 1981.

Picquigny (80)

- 614 CRAMPON (M.), *Picquigny, le château-fort, la collégiale, la ville*, Picquigny, 1963.

Pierrefonds (60)

- 615 HARMAND (J.), "Le plus ancien château de Pierrefonds et ses problèmes", dans *Bulletin Monumental*, 1959, p.165-202, 245-264.
- 616 HARMAND (J.), "Le Manoir d'Orléans à Pierrefonds. Esquisse d'une restitution", dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1960, p.159-174.
- 617 HARMAND (J.), *Pierrefonds. La forteresse d'Orléans. Les réalités*, Le Puy, 1983.

Pin (Le) (39)

- 618 LA FAYE (M. de), "Le château du Pin", dans *Bulletin Monumental*, 1896, p.281-286.

Plessis-Bourré (49 - Ecuillé)

- 619 AUZAS (P.-M.), "Le château du Plessis-Bourré", dans *Congrès Archéologique de France*, 1964, p.252-263.

Plessis-Grimoult (14 - Aulnay-sur-Odon)

- 620 ZADORA-RIO (E.), "L'enceinte fortifiée du Plessis-Grimoult, résidence seigneuriale du XI^e siècle", dans *Château-Gaillard*, t.V, 1970, p.227-239.
- 621 ZADORA-RIO (E.), "L'enceinte fortifiée du Plessis-Grimoult. Contribution à l'étude historique et archéologique de l'habitat seigneurial au XI^e siècle", dans *Archéologie Médiévale*, t.III-IV, 1973-74, p.111-243.

Plessis-Josso (Le) (56 - Theix)

- 622 CARNE (G. de), "Le Plessis-Josso", dans *Congrès Archéologique de France*, 1983, p.139-142.

Plessis-Macé (49)

- 623 ENGUEHARD (H.), "Le château du Plessis-

Macé", dans *Congrès Archéologique de France*, 1964, p.326-331.

Pleyben (22) : Château de la Hunaudaye

Ploubezré (22) : Château de Coetfrec

Plouezal (22) : Château de la Roche-Jagu

Poitiers (86)

- 624 FAVREAU (R.), "Le Palais de Poitiers au Moyen Age. Etude historique", dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers*, 4^e s., t.XI, 1971, p.35-65.
- 625 MAGNE (L.), *Le palais de justice à Poitiers. Etude sur l'art français au XIV^e et XV^e siècle*, Paris, 1904.

Pontet (Le) (84) : Château de Fargues

Pontivy (56)

- 626 LISCH (R.), "Le château de Pontivy", dans *Congrès Archéologique de France*, 1983, p.166-179.
- 627 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (Y.ROSE).

Portes (30)

- 628 MOUCHEBOEUF (Cl.), *Le château de Portes*, Association Renaissance du Château de Portes, Colmar, 1991.

Posanges (21)

- 629 VAIVRE (J.-B. de), "Le château de Posanges", dans *Congrès Archéologique de France*, 1986, p.211-234.

Présailles (43) : Château de Vachères

Présilly (39)

- 630 SALINS (G. de), *Le château de Presilli*, Saint-Clau-de, 1960.

Provins (77)

- 631 MESQUI (J.), *Provins. La fortification d'une ville au Moyen Age*, Paris, 1979.
- 632 MESQUI (J.), "Le palais comtal de Provins", dans *Bulletin Monumental*, 1993, II.

Puivert (11)

- 633 TISSEYRE (J.), *Le château de Puivert*, Carcassonne, 1982.

Puylaurens (11 - Lapradelle-Le-Puylaurens)

- 634 BAYROU (L.), *Le château de Puylaurens*, Carcassonne, 1981.

Quesnoy (Le) (59)

- 635 SALAMAGNE (A.), "Le château du Quesnoy", dans *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Arrondissement d'Avesnes*, t.27, 1980, p.1-12.
- 636 SALAMAGNE (A.), "Les fortifications médiévales de la ville du Quesnoy", dans *Revue du Nord*, t.63, n°251, 1981, p.997-1008.

Quillan (11)

- 636a BAYROU (L.), "Essai sur le château de Quillan", dans *Bulletin Monumental*, t. 151-1, 1993, p.229-241.

Radepont (76)

- 637 FALLUE (L.), *Histoire du château de Radepont*, Rouen, 1850.

Rambures (80)

- 638 FORTS (Ph. des), "Le château de Rambures", dans *Bulletin Monumental*, 1903, p.240-266.
- 639 FORTS (Ph. des), "Rambures", dans *Congrès Archéologique de France*, 1936, p.445-458.

Rauzan (33)

- 640 ARAGUAS (Ph.), "Le château de Rauzan", dans *Congrès Archéologique de France*, Bordelais et Bazadais, t.145, 1987, p.169-184.
- 641 COSTE (G.), *Rauzan en quête de son passé*, Rauzan, 1981.
- 642 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1973-1984 (R.Coste).

Ravel (63)

- 643 BRISSAC (G. de), *Le château de Ravel*, Clermont-Ferrand, 1956.

Régnéville-sur-Mer (50)

- 644 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (J.-Ch.Poutiers).

Rennes (35)

- 645 CONTENSON (P. de), "Les remparts de Rennes", dans *Bulletin Monumental*, 1907, p.431-441.

Rilhac (87) : Château de Lastours

Riom (63)

- 646 *Riom d'après les documents figurés anciens*, s.l., 1985 (118^e catalogue d'exposition de l'Inventaire).

Rivray (61 - Condé-sur-Huisne)

- 647 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1990-92 (J.Decaëns).

Robertière (La) (28 - Abondant)

- 648 LEGUISAI (J.), "Un Manoir de chasse du XII^e siècle. La Robertière en forêt de Dreux", rapport de fouille, mai 1976.

Roche-Goyon (La) (22 - Fréhel)

- 649 NO SHI (Sekijō), *Le château de la Roche-Goyon dit Fort la Latte*, Mayenne, 1973.

Roche-Guillebaud (La) (18 - Sidiailles)

- 650 GUILLEMAIN (M.), *Le château de la Roche-Guillebaud*, Montluçon, 1969 (extrait de la Société des "Amis de Montluçon").

Roche-Guyon (La) (95)

- 651 HÉLIOT (P.), VALLERY-RADOT (J.), "Le donjon de la Roche-Guyon", dans *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, t.58, 1962.

Roche-Jagu (La) (22 - Plouezal)

- 652 COUFFON (R.), "Le château de la Roche-Jagu", dans *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1968, p.1-19.

Rochebaron (43 - Bas-en-Basset)

- 653 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1991-92 (Ch.HOMBERT-BRUYERE).

Rochelle (La) (17)

- 654 MESQUI (J.), "Une double révolution à La Rochelle. La Tour Saint-Nicolas", dans *Bulletin Monumental*, t.148, 1990, p.155-190.

Rodez (12)

- 655 BOUSQUET (J.), "Le château près de la ville. Réflexions à propos de Rodez", dans *Le château près de la ville*, Lannemezan, 1987, p.21-28. (Actes du second colloque de castellologie de Flaran).
- 656 MIQUEL (J.), "Les châteaux hors la ville devenant châteaux de la ville : l'exemple de Caldegouse, à Rodez", dans *Le château près de la ville*, Lannemezan, 1987, p.29-36. (Actes du second colloque de castellologie de Flaran).

Romefort (36 - Ciron)

- 657 MESQUI (J.), "Le château de Romefort à Ciron", dans *Congrès Archéologique*, 1984, p.81-88.

Romorantin (41)

- 658 TOULIER (B.), "Les fortifications de Romorantin au XVI^e siècle", dans *Mémoires de la Société des Sciences et des Lettres du Loir-et-Cher*, 1982, p.102.

Ronnet (03) : donjon

Voir OURS (Château de l') n° 595

Roquetaillade (33 - Mazère)

- 659 GARDELLES (J.), LASSERRE (J.-C.), MARQUETTE (J.-B.), *Roquetaillade*, Bazas, 1981 (Cahiers du Bazadais, 1981).
- 660 GARDELLES (J.), "Roquetaillade. Les châteaux médiévaux", dans *Congrès Archéologique de France*, Bordelais et Bazadais, t.145, 1987, p.185-196.

Roquette (La) (34-Le Rouet)

- 661 BAYROU (L.), "Essai sur le château de la Roquette (ou de Vivourès)", dans *Travaux offerts à Marcel Durlat. De la création à la restauration*, Toulouse, 1992, p.411-421.

Rosheim (68)

- 662 SALCH (Ch.-L.), *Rosheim, XII^e-XIII^e siècles*, Strasbourg, 1988.

Rouen (76)

- 663 LE POGAM (P.-Y.), "Un chantier exemplaire : le Palais Royal de Rouen", dans *Bulletin archéologique du C.T.H.S., nouv.sér., Antiquités nationales*, fasc.23-24, p.213-247, Paris, 1991.

Rougemont (90)

- 664 *Sept années de travaux au "Vieux-Château" de Rougemont*, Belfort, 1983.

Rubercy (14)

- 665 LORREN (Cl.), "La demeure seigneuriale de Rubercy", dans *Château-Gaillard*, t.8, 1976, p.185-192.
- 666 LORREN (Cl.), "Le château de Rubercy. Étude de la demeure principale (c.1150-1204)", dans *Archéologie Médiévale*, t.7, 1977, p.109-178.

Saint-Amand-Montrond (18)

- 667 Berry : *Architecture. Saint-Amand-Montrond et son canton*, Tours, 1986 (Cahiers de l'Inventaire, n°8).

Saint-Ambroix (30) : Château du Dugas**Saint-Aubin-du-Cormier (35)**

- 668 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1989 (J.Cucarull).

Saint-Fargeau (89)

- 669 FAUCHERRE (N.), CORVISIER (Ch.), "Les constructions militaires d'Antoine de Chabannes", dans *Antoine de Chabannes et son équipe*, Actes du colloque de Dammartin-en-Goële, 22 et 23 octobre 1988, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Goële, 1991, p.27-37.

Saint-Gall (Suisse). Abbaye

- 670 CAMPION (A.), "Description d'un ancien plan du monastère de St-Gall au IX^e siècle", dans *Bulletin Monumental*, t.34, 1868, p.361-406.
- 671 REINHARDT (H.), *Der St-Galler Klosterplan*, Saint-Gall, 1952.

Saint-Genest (03) : Château de l'Ours**Saint-Germain-d'Esteuil (33)**

- 672 FARAVEL (S.), "L'habitat castral de Brion à Saint-Germain-d'Esteuil : méthode et problématique de recherche, premiers résultats", dans *Aquitania*, 1990, supplément n°4, p.53-62.
- 673 "Une fouille surprise : la maison-forte de Brion à Saint-Germain d'Esteuil", dans *Château Gaillard*, t.XIV, Colloque de Najac (1988), Caen, 1990, p.159-174.

Saint-Gobain (02)

- 674 HÉLIOT (P.), "Le château de Saint-Gobain et les châteaux de plan concentrique en Europe occidentale", dans *Gladus*, t.XII, 1974, p.43-58.
- 675 PEYCHES (I.), *Notes sur le château de Saint-Gobain*, Dijon, 1945.

Saint-Jean-Ligoure (86) : Château de Châluçet**Saint-Laurent-des-Arbres (30)**

- 676 VALLERY-RADOT (J.), "Saint-Laurent-des-Arbres", dans *Congrès Archéologique de France*, 1963, p.244-256.

Saint-Malo (26)

- 677 CORNON (R.), "Le château de Saint-Malo", dans *Congrès Archéologique de France*, 1949, p.320-327.

Saint-Martin-de-Boscherville (76)

- 678 LE MAHO (J.), "Le Logis des chambellans dans l'abbaye Saint-Georges de Boscherville (XIII^e siècle)", dans *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime*, 1984, p.145-153.
- 679 *Archéologie Médiévale*, Comptes-rendus des fouilles médiévales, 1992 (N.Wasylyszyn).

Saint-Martin-de-la-Brasque (84)

- 680 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1973-76 (M.Fixot).

Saint-Maximin (83) : Château de Cadrix**Saint-Péray (07) : Château de Crussol****Saint-Rémy-de-Blot (63) : Château de Château-Rocher****Saint-Roman (30 - Comps)**

- 681 ROCHE (J.), *L'abbaye de Saint-Roman*, Beaucuire, 1985.

Saint-Sauveur-le-Vicomte (50)

- 682 SCUVÉE (F.), "Le château féodal de Saint-Sauveur-le-Vicomte", dans *Heimdal*, n°22, 1976-77, p.20-38.

Saint-Vaast-sur-Seulles (14)

- 683 BURNOUF (J.), DECAENS (J.), "La fin du château de Saint-Vaast-sur-Seulles", dans *Château-Gaillard*, t.12, 1984, p.23-37.
- 684 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles, 1980-1987 (J.Burnouf, J.Decaens).

Saint-Vidal (43)

- 685 TOLLON (B.), "Le château de Saint-Vidal", dans *Congrès Archéologique de France*, 1976, p.704-714.

Sainte-Suzanne (53)

- 686 DESCHAMPS (P.), "Le donjon de Sainte-Suzanne", dans *Congrès Archéologique de France*, 1961, p.265-269.

Salives (21)

- 687 HINZ (Hermann), "Der Donjon von Salives", dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boitard*, Paris, 1982, p.191-198.

Salon-de-Provence (13)

- 688 FORMIGÉ (J.), "Le château de Salon", dans *Bulletin Monumental*, 1911, p.226-246.
- 689 BRUNON (R.), *Le château de l'Empéri, palais des archevêques d'Arles*, Salon, 1979.

Salses (66)

- 690 TRUTTMANN (Ph.), *La forteresse de Salses*, Paris, 1980.

Sarzey (36)

- 691 MASSEREAU (T.), "Le château de Sarzey", dans *Bulletin Monumental*, 1903, p. 343-356.
- 692 MESQUI (J.), "Le château de Sarzey", dans *Congrès Archéologique de France*, 1984, p. 316-321.

Sarzeau (56) : Château de Susicinio**Saumur (49)**

- 693 LANDAIS (H.), "Le château de Saumur", dans *Congrès Archéologique de France*, 1964, p. 523-558.
- 694 JACOB (M.), BALIGNAC (F.), *Le château de Saumur*, Colmar, 1985.
- 695 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (D.Prigent).

Saverne (68) : Château du Haut-Barr**Schœneck (68 - Dambach)**

- 696 *Le château de Schoeneck, architecture, archéographie. Chantiers 1981-84*, Strasbourg, 1984.

Schwartzenberg (67 - Griesbach-au-Val)

- 697 METZ (B.), "Le château de Schwartzberg", dans *Saisons d'Alsace, n° spécial 80-81*, 1983, p. 27-59.

Sedan (08)

- 698 *Colloque du château de Sedan*, 5 juillet 1964, Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais, n° 52, 1965.
- 699 HÉLIOT (P.), "Fouilles et découvertes au château de Sedan", dans *Revue Historique Ardennaise*, n° 4, 1970, p. 1-17.
- 700 SEDAM (A.), dans *Archéologia*, n° 127, 1979.
- 701 *Le château-fort de Sedan*, Colmar, 1977.

Sélestat (68) : Château d'Ortenberg**Semblançay (37)**

- 702 DEYRES (M.), "Le château médiéval de Semblançay", dans *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t.38, 1977, p.417-430.

Senlis (60)

- 703 VERMAND (D.), "Le palais royal de Senlis et le prieuré Saint-Maurice", dans *De Hugues Capet à Saint Louis. Les Capétiens et Senlis*, Senlis, 1987, p.18-23 (La Sauvegarde de Senlis, n° 56, 1987).
- 704 VERMAND (D.), *Le palais Royal. Le prieuré Saint-Maurice*, Poitiers, 1992 (Collection Patrimoine Senlisien, n°2). (Syndicat d'initiative de Senlis).
- 705 VERMAND (D.), La muraille gallo-romaine, Poitiers, 1992 (Collection Patrimoine de Senlisien, n°1). (Syndicat d'initiative de Senlis).
- 706 CRÉPIN-LEBLOND (Th.), VERMAND (D.), "L'ancien hôtel de Vermandois à Senlis", dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis*, 1986-1989, p.123-156.

Septmonts (02)

- 707 ANCIEN (B.), *Septmonts, son château et la vallée de la Crise*, Paris, 1972.

Serres (81 - Labessière-Candeuil)

- 708 AHSSELL DE TOULZA (G.), FRUCHARD (M.-F.), "Le château-tour de Serres", dans *Le château et la tour*, Lannemezan, 1985, p.51-64. (Actes du premier colloque de castellologie de Flaran).

Sidiailles (18) : Château de la Roche-Guillebaud**Simiane-la-Rotonde (04)**

- 709 *Chroniques de Simiane*, ouv.coll. de J.AUBERT, G.BARRUOL, J.BARRUOL, H.BITAR, G.CAS-SIN, C.CHAVANIER, J.CORRIOL, L.JULIEN, P.MARTEL, H.MOLLET. ORAISON, 1985.

Sireuil (24) : Château de Commarque**Souterraine (La) (23) : Château de Bridier****Spesbourg (68 - Andlau)**

- 710 BILLER (Th.), METZ (B.), "Die Spesburg bei Andlau. Ein Hauptwerk des elsässischen Burgenbaues im 13. Jahrhundert", dans *Burgen und Schlösser*, t.32, 1991/1, p.1-14.
- 711 SALCH (CH.-L.), *Le château de Spesbourg*, Strasbourg, 1977.

Sully-sur-Loire (45)

- 712 MESQUI (J.), "Histoire monumentale de la ville et du château (de Sully-sur-Loire)", dans *Histoire de Sully-sur-Loire*, Roanne, 1986, p.103-163.
- 713 *Sully-sur-Loire et son canton*, Paris, 1987. (Images du Patrimoine, t.22).

Susicinio (56 - Sarzeau)

- 714 ANDRÉ (P.), "Le château de Susicinio. XIII^e-XV^e siècles", dans *Congrès Archéologique de France*, 1983, p.254-266.

Taden (29) : Manoir de la Grand-Cour**Talant (21)**

- 715 GARNIER (J.), "Le château de Talant", dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or*, t.III, 1847-52, p.280-299.

Talmont-Saint-Hilaire (85)

- 716 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (P.GADÉ).

Tancarville (76)

- 717 DEVILLE (A.), *Histoire du château et des sires de Tancarville*, Rouen, 1834.

Tarascon (13)

- 718 PRESSOUYRE (S.), "Le château de Tarascon", dans *Congrès Archéologique de France*, 1963, p.221-243.
- 719 PRESSOUYRE (S.), *Le château de Tarascon*, Paris, 1982.

- 720 MÉRINDOL (Ch. de), *Tarascon*, La Guerche, 1988.

Termes (11)

- 721 BAYROU (L.), *Le château de Termes*, 1988 (Archéologie du Midi médiéval ; Revue annuelle du Centre d'archéologie du Midi Médiéval, suppl. au t.6).

Theix (56) : Château du Plessis-Josso**Thévray (27)**

- 722 QUEVILLY (R.), "Deux châteaux du Pays d'Ouche", dans *Congrès Archéologique de France*, 1881, p.481-497.

Theys (38)

- 723 MÉNARD (A.), "Le château de Theys-Isère. Une aula seigneuriale du XIV^e siècle et son décor peint", dans *Evocations*, 1991, p.25-50.

Thil (21 - Vic-sous-Thil)

- 724 PICARD (J.), BOULEY (P.), CHAZELLE (H. de), COLOMBET (A.), *Thil-en-Auxois*, Semur-en-Auxois, 1968.

Thoard (04)

- 724a BARRUOL (G.), "Le donjon de Thoard en Haute-provence", dans *Bulletin Monumental*, t. 151-1, 1993, p. 217-227.

Tiffauges (44)

- 725 AUBERT (J.-B.-Joseph), *Le vieux Tiffauges*, première édition s.l.n.d., deuxième édition Olonne-sur-Mer, 1976.

Tonquédec (22)

- 726 LA BARRE DE NANTEUIL (A. de), "Le château de Tonquédec", dans *Bulletin Monumental*, 1911, p.43-76.

Tournoël (63 - Volvic)

- 727 BALME (P.), *Le château de Tournoël en Basse-Auvergne, histoire et aspects*, Clermont-Ferrand, 1964.

Toucy (89)

- 728 BARBIER (P.), *Les châteaux et les Eglises de Toucy des origines à nos jours*, Le Puy, 1981.

Toulouse (31)

- 729 PRIN (M.), ROCACHER (J.), *Le château Narbonnais. Le Parlement et le Palais de justice de Toulouse*, Toulouse, 1991.

Tours (37)

- 730 GALINIÉ (H.), "La résidence des comtes d'Anjou à Tours", dans *Archéologie Médiévale*, t.7, 1977, p.95-108.

Toury-sur-Bresbre (03)

- 731 JACQUIER (E.), "Toury-sur-Besbre, une maison-forte du Bourbonnais", dans *Congrès Archéologique de France*, 1988, p.443-452.

- Trémeven (22) : Château de Coatmen**
- Trévoux (01)**
- 732 REYNAUD (J.-F.), "Le château de Tévoux, aperçus historiques et archéologiques", dans *Congrès national des Sociétés savantes*, t.108, 1989, p.275-295.
- 733 REYNAUD (J.-F.), "Le château de Trévoux", dans *La Saône*, Trévoux, 1984, p.58-64.
- Trie-Château (60)**
- 734 BEAUROY (J.), "Recherches sur le château et le bourg de Trie-Château au Moyen Age", dans *Groupe d'Etudes des Monuments et Oeuvres-d'Art du Beauvaisis*, 1980, n° 9, p.15-20.
- Troyes (11) (Palais comtal)**
- 735 ROSEROT (A.), *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale*, Troyes, 1943-48, t.III, p.1655.
- Troyes (11) (Enceinte urbaine)**
- 736 COLLET (B.), "Etude sur l'ancienne porte Saint-Jacques de Troyes", dans *La Vie en Champagne*, n°372, janv.87, p.13-21, n°373, févr.87, p.13-21.
- 737 COLLET (B.), "Une ville fortifiée : Troyes du XII^e au XIX^e siècle", numéro spécial de *La Vie en Champagne*, n°389, juillet-août 1988.
- 738 COLLET (B.), *Troyes, ses fortifications. Portes, Tours, Arches*, catalogue d'exposition, Musée de Troyes, 1988.
- Tuchan (11) : Château d'Aguilar**
- Turenne (19)**
- 739 Turenne, son site, son histoire, son château, son église, Brive, s.d.
- Uchaux (84)**
- 740 SAUZE (E.), "Le château d'Uchaux", dans *Monuments Historiques*, n°170, p.24-27.
- Urfé (42 - Champoly)**
- 741 CANARD (Ab.), "Les Tours d'Urfé", dans *Bulletin de la Diana*, 1972, t.42, p.147-151.
- Ussé (37)**
- 742 VALLERY-RADOT (J.), "Le château et l'ancienne collégiale d'Ussé", dans *Congrès Archéologique de France*, 1948, p.326-341.
- Vachères (43 - Présailles)**
- 743 AURAT (J.-L.), "Le château de Vachères", dans *Congrès Archéologique de France*, 1976, p.665-670.
- Vaison-la-Romaine (84)**
- 744 CARTRON (J.), "Le château de Vaison-la-Romaine", dans *Monuments Historiques*, n°170, p.32-35.
- Valenciennes (59)**
- 745 SALAMAGNE (A.), "La construction des enceintes médiévales : l'exemple de la troisième enceinte de Valenciennes (XII^e siècle)", dans *Valentiana*, n° 9, juin 1992, p.53-66.
- Vanault-le-Château (51)**
- 746 BUR (M.), "Fouilles à Vanault-le-Château. Bilan provisoire", dans *Château-Gaillard*, t.6, 1972, p.27-41.
- Vaucouleurs (55)**
- 747 BATAILLE (H.), *Vaucouleurs, les remparts qui ont sauvé Jeanne d'Arc*, Raon-l'Étape, 1964.
- 748 BATAILLE (H.), *Réhabilitation au château de Jeanne d'Arc*, Lourdes, 1956.
- Ventadour (07 - Meyras)**
- 749 GRÉGOIRE (G.), *Le château de Meyras dit château de Ventadour*, Largentière, 1976.
- Ventadour (19 - Moustier)**
- 750 BILLET (L.), JOUDOUX (R.), *Ventadour*, Tulle, 1967.
- Verdon-Dessous (73 - Cruet)**
- 751 RAFFAELLI (Ph.), "Les peintures médiévales de Cruet", dans *Archéologia*, n° 263, déc.1990, p.58-66.
- Vernon (27)**
- 752 PITTE (D.), *Le vieux château de Vernon*, Vernon, 1990.
- Vianne (47)**
- 753 HIGOUNET (Ch.), Vianne, Centre d'Etudes des Bastides, 1984.
- Vic-sous-Thil (21) : Château de Thil**
- Vic-sur-Aisne (02)**
- 754 ROLLAND (D.), "Le château et les châtelains de Vic-sur-Aisne", dans *Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne*, 1984, t.29, p.139-176.
- Vieux-Bourg (14) : Château de la Chapelle-Colbert**
- Villandraut (33)**
- 755 CADIS (L.), "Le château de Villandraut", dans *Congrès Archéologique de France*, 1939, p.311-335.
- 756 GARDELLES (J.), "Le château de Villandraut", dans *Congrès Archéologique de France*, Bordelais et Bazadais, t.145, 1987, p.363-373.
- Villebois (16)**
- 757 *Histoire de Villebois et de son château*, s.l.n.d.
- Villefranche-de-Conflent (66)**
- 758 CAZES (Ab.A.), *Villefranche-de-Conflent*, Perpignan, 1969.
- Villejoubert (16) : Château d'Andone**
- Villeneuve-lès-Avignon (30)**
- 759 "Fort de Saint-André", dans *Congrès Archéologique de France*, 1909, t.I, p.131-139.
- 760 BONNEL (E.), "Le Fort Saint-André à Villeneuve-lès-Avignon", dans *Congrès Archéologique de France*, 1963, p.202-205.
- 761 DUHAMEL (L.), *La Tour Philippe le Bel à Villeneuve-lez-Avignon*, Avignon, 1879.
- Villeneuve-sur-Yonne (89)**
- 762 VALLERY-RADOT (J.), "Le donjon de Philippe Auguste à Villeneuve-sur-Yonne et son devis", dans *Château-Gaillard*, t.II, 1964, p.106-112.
- 763 DAUPHIN (J.C.), "Le "Château des Salles" à Villeneuve-sur-Yonne", dans *Société archéologique de Sens*, 1979, t.23, p.5-6.
- Villeneuve-sur-Yonne (89)**
- 764 BAYROU (L.), *Le château de Villeneuve-Termenès, 1988* (Archéologie du Midi Médiéval : suppl. de la Revue du CAML).
- Vincennes (94)**
- 765 CHAPELOT (O.), CHAPELOT (J.), "La Sainte-Chapelle de Vincennes et sa place dans la chronologie de la construction du château. A-propos d'un fragment de compte de construction inédit", dans *Bulletin de la Société des Amis de Vincennes*, 1990, n° 41, p. 5-28.
- 766 ERLANDE-BRANDENBURG (A.), JESTAZ (B.), *Le Château de Vincennes*, Paris, 1989.
- 767 FOSSA (F. de), *Le château historique de Vincennes*, Paris, 1907-1909, 2 vol.
- Vinchy (59 - Cambrai)**
- 768 ROUCHE (M.), "Vinchy : le plus ancien château à motte", dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boiard*, Paris, 1982, p.365-370.
- Vitré (35)**
- 769 MUSSAT (A.), "Le château de Vitré et l'architecture des châteaux bretons du XIV^e au XVI^e siècle", dans *Bulletin Monumental*, 1975, p.131-164.
- Viverols (63)**
- 770 JAMOT (C.), "Le château de Viverols", dans *Bulletin Monumental*, 1901, p.471-473.
- Vivioures (34-Le Rouet) : Château de la Roquette.**
- Volvic (63) : Château de Tournœil**
- Vouvant (85)**
- 771 SALCH (Ch.-L.), *Le château de Vouvant*, Strasbourg, 1989.
- Wangenbourg (67)**
- 772 *Archéologie Médiévale*, Chronique des fouilles médiévales, 1992 (B.Haegel).
- Yèvre-le-Chatel (45)**
- 773 GAND (Ab.M.), *Le châtel d'Yèvre*, Pithiviers, s.d.

SOURCES

DES ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES

Toutes les illustrations graphiques données dans ces deux livres ont été dessinées à partir de relevés personnels, ou redessinées à partir de relevés existants ; le retraitement, dû souvent à une confrontation avec l'analyse monumentale, à une interprétation chronologique, ou enfin à une restitution partielle, justifie que soient citées ici les sources qui ont servi de base, auxquelles le lecteur pourra se référer pour pratiquer éventuellement une comparaison.

Les axonométries sont montées de la même façon, et les sources en sont fournies de façon analogue. On ne trouvera, bien entendu, pas l'équivalent dans les publications ou relevés d'origine, toutes les axonométries figurées résultant d'un travail de l'auteur.

Volume 1

- | | | | | | |
|--------|--|--------|--|---------|---|
| Fig.8 | Gisors. Bibliographie n° 460. | Fig.34 | Paris. Le Louvre. Bibliographie, n° 601. | Fig.78 | Harcourt. Bibliographie, n° 467. |
| Fig.10 | Aunay-sur-Odon : Le Plessis-Grimoult. Bibliographie n° 630, 631. | Fig.35 | Dourdan. Bibliographie, n° 9, p.353. | Fig.79 | Chinon. Bibliographie, n° 379, et relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques. |
| Fig.11 | Arrou. Château de Bois-Ruffin. Bibliographie n° 225. | Fig.36 | Monthéry. Bibliographie, n° 552. | Fig.80 | Échiré. Le Coudray-Salbart. Bibliographie, n° 392, 392 a, interprétés. |
| Fig.12 | La Roche-Guyon. Relevés de Viollet-le-Duc, complétés et corrigés par des relevés personnels. | Fig.37 | Rouen (B sur le plan). Plan ancien du château ; ce relevé est caduc, à remplacer par le relevé de fouilles de D.Pitte, publié dans Bibliographie, n° 175, p.223. Vernon. Bibliographie, n° 752. | Fig.86 | Septmonts. Bibliographie, n°707, et relevés personnels. |
| Fig.13 | Bonneville-sur-Touques. Relevés aux Archives des Monuments Historiques. | Fig.39 | Luzarches. Relevés personnels. | Fig.87 | Paris. Enceinte du Carrousel. Bibliographie, n° 603. |
| Fig.16 | Grimbosq : Château d'Olivet. Bibliographie, n° 2, p.21. | Fig.40 | Vincennes. Consolidation des divers plans Froidevaux, conservés aux Archives des Monuments Historiques, et du plan Le Vau. | Fig.88 | Fresnicourt-le-Dolmen. Olhain. Bibliographie, n° 173a. |
| Fig.18 | Chantemerle. Bibliographie, n° 144. | Fig.41 | Tonquédec. Bibliographie, n° 726. | Fig.89 | Dijon. Bibliographie, n° 406. |
| Fig.19 | Bussy-le-Château. Bibliographie, n° 144. | Fig.42 | Dordives. Mez-le-Maréchal. Bibliographie, n° 535. | Fig.91 | Clisson. Bibliographie, n° 380. |
| Fig.20 | L'Abergement-Clémenciat. Vieux-Bourg. Bibliographie, n° 153. | Fig.43 | Mazère. Roquetaillade. Bibliographie, n° 157a. | Fig.92 | Bourbon-l'Archambault. Bibliographie, n° 309. |
| Fig.21 | Louppy-le-Château. Bibliographie, n° 142. | Fig.44 | Saint-Aubin-du-Cormier. Bibliographie, n° 668. | Fig.96 | Chambois. Relevés de Ruprich-Robert (1884) conservés aux Archives des Monuments Historiques. |
| Fig.22 | Argentré-du-Plessis. Bibliographie, n° 211. | Fig.45 | Luthenay-Uxeloup. Rozemont. Bibliographie, n° 6a, p.180. | Fig.97 | Saint-Genest. L'Ours. Bibliographie, n° 595. |
| Fig.23 | Apremont. Bibliographie, n° 153. | Fig.50 | Fère-en-Tardenois. Bibliographie, n° 202. | Fig.98 | Lillebonne. Bibliographie, n° 517. |
| Fig.24 | Chavot-Courcourt. Montfêlix. Bibliographie, n° 144. | Fig.51 | Montaner. Bibliographie, n° 544. | Fig.105 | Sommières. Relevés personnels. |
| Fig.25 | Vieux-Bourg. La Chapelle-Colbert. Bibliographie, n° 354. | Fig.55 | Belvoir. Bibliographie, n° 107. | Fig.106 | Turenne. Bibliographie, n° 739. |
| Fig.26 | Saint-Imoges. Vernay. Bibliographie, n° 142. | Fig.56 | Diant. Relevés personnels. | Fig.111 | Ivry-la-Bataille. Relevés personnels. |
| Fig.27 | Caen. Plans anciens publiés dans Bibliographie, n° 329, consolidés, puis revus par des relevés personnels. | Fig.60 | Pierrefonds. Bibliographie, n° 617. | Fig.114 | Châtillon-Coligny. Bibliographie, n° 365. |
| Fig.30 | Douvres. Bibliographie, n° 89 (plan couleur retranscrit en noir et blanc). | Fig.62 | Sommières. Relevés personnels. | Fig.115 | Provins. Bibliographie, n° 632. |
| Fig.32 | Les Andelys. Château-Gaillard. Relevés aux Archives des Monuments Historiques, confrontés avec des relevés propres. | Fig.65 | Crécy-la-Chapelle. Relevés personnels. | Fig.116 | Lavardin. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques. |
| Fig.33 | Druiyes-les-Belles-Fontaines. Plan du Congrès Archéologique 1907, relevés personnels. | Fig.68 | Cambrai. Château de Selles. Bibliographie, n° 330. Ces plans sont caducs, et doivent être remplacés par ceux fournis par Bibliographie, n° 332. | Fig.117 | Houdan. Bibliographie, n° 476. |
| | | Fig.69 | Sauveterre-la-Lémance. Bibliographie, n° 6a, p.55, remanié d'après relevés personnels. | Fig.120 | Loches. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques. |
| | | Fig.74 | Angers. Relevé conservé aux Service Départemental de l'Architecture, interprété. | Fig.122 | Ivry-la-Bataille. Relevés personnels. |
| | | Fig.76 | Foix. Relevés de 1883 conservés aux Archives des Monuments Historiques. | Fig.126 | Châtillon-Coligny. Bibliographie, n° 365. |
| | | | | Fig.127 | Ambleny. Bibliographie, n° 230. |
| | | | | Fig.129 | Bramevaque. Relevés personnels. |
| | | | | Fig.132 | Cadéac. Relevés personnels. |

- Fig.133 **Falaise**. Relevés A.Ventre conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.135 **Châtillon-Coligny**. Bibliographie, n° 365.
- Fig.140 **Nemours**. Relevés de 1889 conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.141 **Châtillon-Coligny**. Bibliographie, n° 365.
- Fig.148 **Châtillon-Coligny**. Bibliographie, n° 365.
- Fig.149 **Étampes**. Dictionnaire de Viollet-le-Duc.
- Fig.150 **Ambleny**. Bibliographie, n° 230.
- Fig.151 **Niort**. Bibliographie, n° 583.
- Fig.152 : **Châteaudun**. Relevés XIX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.160 **Narbonne**. Relevés XIX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.161 **Gavaudun**. Relevés XX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.164, 165 **Foix**. Relevés XIX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.168 **Vincennes**. Bibliographie, n° 767, revus d'après relevés personnels.
- Fig.169 **La Rochelle**. Bibliographie, n° 654.
- Fig.170 **Bassoues**. Bibliographie, n° 18, fig.114.
- Fig.171 **Dinan**. Bibliographie, n° 406a.
- Fig.172 **Elven. Largoët**. Bibliographie, n° 496, relevés personnels.
- Fig.174 **Septmonts**. Bibliographie, n° 159a.
- Fig.175 **Oudon**. Bibliographie, n° 594.
- Fig.179 **Crouy-sur-Ourcq**. Relevé XX^e siècle conservé aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.181 **Tournemire. Anjony**. Bibliographie, n° 9, p.316-317.
- Fig.188, 189 **Dourdan, Monlthéry**. Relevés personnels.
- Fig.190 **Villeneuve-sur-Yonne**. Bibliographie, n° 762.
- Fig.191 **Gisors**. Bibliographie, n° 460.
- Fig.196 **Seringes-et-Nesles. Nesles**. Bibliographie, n° 581.
- Fig.201 **Aigues-Mortes**. Bibliographie, n° 219.
- Fig.202 **Luceux**. Bibliographie, n° 523.
- Fig.204 **Villeneuve-lez-Avignon**. Bibliographie, n° 761.
- Fig.205 **Ham**. Bibliographie, n° 466, et relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.215, 223 **Gisors**. Bibliographie, n° 460.
- Fig.228 **Beaucaire**. Relevés XX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques, interprétés.
- Fig.241 **Gisors**. Bibliographie, n° 460.
- Fig.244 **La Rochelle**. Bibliographie, n° 654.
- Fig.250 **Vic-sur-Aisne**. Relevés Denis Rolland, non encore publiés.
- Fig.251 **Ciron. Romefort**. Relevés de Ruprich-Robert conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.253 **Marizy-Saint-Mard**. Relevés personnels.
- Fig.255 **Bours. Le Loire**. Bibliographie, n° 173a.
- Fig.256 **Beaugency**. Bibliographie, n° 275.
- Fig.263 **Vincennes**. Bibliographie, n° 767, repris en fonction des relevés de M.Boiret.
- Fig.276 **Carcassonne**. Bibliographie, n° 339.
- Fig.280 **Orthez**. Photo Thierry Issartel.
- Fig.284 **Coucy-le-Château**. Bibliographie, n° 390.
- Fig.288 **Saint-Gobain**. Bibliographie, n° 674.
- Fig.289 **Domfront**. Relevés de Ruprich-Robert conservés aux Archives des Monuments Historiques, et relevés personnels.
- Fig.290 **Palluau**. Bibliographie, n° 596.
- Fig.291 **Échiré. Le Coudray-Salbart**. Bibliographie, n° 392, 392a.
- Fig.293 **Najac**. Bibliographie, n° 573, et relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.294 **Aigues-Mortes**. Bibliographie, n° 219, et relevés XIX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.296 **Saint-Sauveur-le-Vicomte**. Bibliographie, n° 682.
- Fig.304 **Beynes**. Bibliographie, n° 159a.
- Fig.311 **Loches**. Relevés XIX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.312, 317 **Gisors**. Bibliographie, n° 460.
- Fig.318 **Chinon**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.319 **Krak des Chevaliers**. Bibliographie, n° 107.
- Fig.321 **Château-Thierry**. Bibliographie, n° 159a.
- Fig.326 **Coucy-le-Château**. Bibliographie, n° 390.
- Fig.328 **Vincennes**. Relevés Froidevaux conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.329 **Blandy-les-Tours**. Relevés J.Moulin conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.337 **Blanquefort**. Bibliographie, n° 292.
- Fig.339 **Ham**. Bibliographie, n° 466.
- Fig.340 **Sedan**. Bibliographie, n° 698, 700 (consolidation).
- Fig.341 **Saint-Fargeau**. Bibliographie, n° 669.
- Fig.343 **Fougères**. Relevés XIX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.346 **Chinon**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.347 **Dijon**. Bibliographie, n° 406.
- Fig.350 **Gisors**. Bibliographie, n° 460.
- Fig.351 **Le Bourget-du-Lac**. Bibliographie, n° 312.
- Fig.353 **Lagarde**. Bibliographie, n° 149.
- Fig.358 **La Ferté-Milon**. Bibliographie, n° 159a.
- Fig.360 **Crécy-la-Chapelle**. Bibliographie, n° 145.
- Fig.361 **Louan**. Montaiguillon. Bibliographie, n° 542.
- Fig.370 **Gisors**. Bibliographie, n° 460;
- Fig.388 **Thouars**. Relevés XIX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.397, 405, 406, 410, 411, 412 Bibliographie, n° 47.
- Fig.402 **Gisors**. Bibliographie, n° 460.
- Fig.407 **Sommières**. Relevés personnels.
- Fig.409 **Laon**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.413 **Villeneuve-lez-Avignon**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.414 **Château-Thierry**. Bibliographie, n° 159a.
- Fig.415 **Thouars**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.416 **Berzy-le-Sec**. Bibliographie, n° 159a.
- Fig.417 **Bressuire**. Bibliographie, n° 315.
- Fig.422 **Saintines**. Relevés personnels non publiés.
- Fig.429 **Sarzeau**. Suscinio. Bibliographie, n° 714.
- Fig.436 **Krak des Chevaliers**. Bibliographie, n° 46.
- Fig.438 **Gisors**. Bibliographie, n° 460.
- Fig.439 **Fougères**. Relevés XIX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.440 **Bordeaux**. Bibliographie, n° 302.
- Fig.442 **Paris. La Bastille**. Bibliographie, n° 603.
- Fig.446 **Fumel. Bonaguil**. Bibliographie, n° 297.
- Fig.448 **Beynes**. Bibliographie, n° 159a.
- Fig.449 **Gençay**. Bibliographie, n° 452.
- Fig.451 **Montépilloy**. Bibliographie, n° 159a.
- Fig.452 **Villeneuve-lez-Avignon**. Relevés XIX^e siècle conservés aux Archives des monuments Historiques.

Volume 2

- Fig.2 **Crest**. Bibliographie, n° 397.
- Fig.4 **Aix-la-Chapelle**. Bibliographie, n° 428.
- Fig.5 **Paderborn**. Bibliographie, n° 26a.
- Fig.6 **Ingelheim**. Bibliographie, n° 24.
- Fig.7 **Fécamp**. Bibliographie, n° 428.
- Fig.8 **Villejoubert. Andone**. Bibliographie, n° 231, 232.
- Fig.9 **Elten**. Bibliographie, n° 26b.
- Fig.10 **Broich**. Bibliographie, n° 26b.
- Fig.11 **Caen**. Bibliographie, n° 329.
- Fig.12 **Paderborn**. Bibliographie, n° 26a.
- Fig.13 **Tours**. Bibliographie, n° 730.
- Fig.15 **Notre-Dame-de-Gravenchon**. Bibliographie, n° 175.
- Fig.16 **Angers**. Bibliographie, n° 236.
- Fig.17 **Angers**. Relevé de Joly-Leterne conservé aux Archives des Monuments Historiques, et relevés personnels.
- Fig.18 **Senlis**. Relevés de Paquet conservés aux Archives des Monuments Historiques, plans anciens publiés dans Bibliographie, n° 703.

- Fig.21 **Provins**. Bibliographie, n° 632.
- Fig.24 **Angers**. Relevé de Joly-Leterne conservé aux Archives des Monuments Historiques, et bibliographie, n° 238.
- Fig.25 **Paris. Le Louvre**. Bibliographie, n° 601.
- Fig.27 **Coucy-le-Château**. Bibliographie, n° 390.
- Fig.28 **Salon-de-Provence**. Bibliographie, n° 688.
- Fig.29 **Perpignan**. Relevés conservés au Service Départemental d'Architecture.
- Fig.31 **Saint-Jean-Ligoure**. Relevés de Bénouville, XIX^e siècle, conservés aux Archives des Monuments Historiques, et relevés personnels.
- Fig.33 **Angoulême**. Bibliographie, n° 239.
- Fig.35 **Montélimar**. Relevés XIX^e siècle conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.39 **Villandraut**. Bibliographie, n° 755.
- Fig.44 **Tancarville**. Relevés Grobon conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.45 **Poitiers**. Bibliographie, n° 625.
- Fig.46 **Loches**. Relevés XIX^e siècle, Bruneau, conservés aux Archives des monuments Historiques.
- Fig.55 **Bricquebec**. Relevés de Froidevaux conservés aux Archives des Monuments Historiques, relevés personnels, relevés E.Impey.
- Fig.56 **Armentières-sur-Ourcq**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.58 **Vierzy**. Relevés non publiés de Denis Rolland.
- Fig.61 **Fontenay-Trésigny. Le Vivier**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.64 **Saint-Witz. Montmélian**. Relevés personnels.
- Fig.66 **Septmonts**. Relevés personnels.
- Fig.67 **Albigny**. Bibliographie, n° 189.
- Fig.68 **Vaison-la-Romaine**. Relevés de l'Inventaire, bibliographie n° 744.
- Fig.72 **Beynac**. Bibliographie, n° 285.
- Fig.75 **Thermes-d'Armagnac**. Relevés personnels.
- Fig.76 **Fécamp**. Bibliographie, n° 428.
- Fig.78 **Beaufort-en-Vallée**. Relevés conservés au Service Départemental d'Architecture.
- Fig.79 **Montigny-Montfort. Montfort**. Bibliographie, n° 550, et relevés personnels.
- Fig.80 **Fourchaud**. Bibliographie, n° 441.
- Fig.81 **Laon**. Bibliographie, n° 493.
- Fig.86 **Provins**. Bibliographie, n° 632.
- Fig.92 **Uchaux**. Relevés de l'Inventaire, et bibliographie, n° 740.
- Fig.94 **Blois**. Bibliographie, n° 294.
- Fig.95 **Provins**. Bibliographie, n° 632.
- Fig.105 **Bourges**. Bibliographie, n° 310a.
- Fig.108 **Moulins**. Plan conservé aux Archives Nationales.
- Fig.110 **Riom**. Bibliographie, n° 646, et plans conservés à la ville de Riom.
- Fig.115 **Boubon-l'Archambault**. Bibliographie, n° 309, 309a.
- Fig.116 **Capestang**. Bibliographie, n° 334, et relevés personnels.
- Fig.120 **Thiers-sur-Thève**. Relevés personnels.
- Fig.122 **Lucheux**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques, et relevés personnels.
- Fig.125 **Chinon**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.127 Bibliographie, n° 11.
- Fig.130 **Larochette**. Bibliographie, n° 498.
- Fig.131 **Bouville. Farcheville**. Bibliographie, n° 159a.
- Fig.132 **Provins**. Bibliographie, n° 632.
- Fig.135 **Avignon**. Bibliographie, n° 262, 266.
- Fig.136 **Lucheux**. Bibliographie, n° 523.
- Fig.143 **Brest**. Bibliographie, n° 316a.
- Fig.144 **Armentières-sur-Ourcq**. Bibliographie, n° 248. Relevés Trouvelot conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.146 **Provins**. Bibliographie, n° 632.
- Fig.148 **Coucy-le-Château**. Bibliographie, n° 390.
- Fig.150 **Saumur**. Bibliographie, n° 693, et relevés personnels.
- Fig.152 **Dijon**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.158 **Dijon**. Viollet-le-Duc, Dictionnaire.
- Fig.159 **Septmonts**. Relevés personnels.
- Fig.162 **Sireuil. Commarque**. Bibliographie, n° 386, et relevés conservés au CPIE de Commarque.
- Fig.164 **Montreuil-Bellay**. Viollet-le-Duc, Dictionnaire.
- Fig.170 **Sully-sur-Loire**. Bibliographie, n° 712.
- Fig.171 **Saint-Gall**. Bibliographie, n° 671.
- Fig.172 **Laon**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.176 **Wartburg**. Bibliographie, n° 26c.
- Fig.181 **Crépy-en-Valois**. Relevés personnels.
- Fig.184 **Paris. Tour Jean sans Peur**. Relevés conservés aux Archives des Monuments Historiques.
- Fig.202 **Bridoré**. Relevés Ph. Dangles.
- Fig.206 **Bourges**. Bibliographie, n° 43.
- Fig.280 **Saverne**. Bibliographie, n° 470.
- Fig.319 Pour Cambrai, Bibliographie, n° 332.
- Fig.328 **Échiré. Le Coudray-Salbart**. Bibliographie, n° 392a.
- Fig.330 Bibliographie, n° 108

INDEX

Les chiffres en maigre renvoient aux pages ;
les chiffres en gras renvoient aux numéros des illustrations

A

AGDE (Hérault)
Cathédrale fortifiée, 406
Mâchicoulis, 329
Enceinte urbaine
Archères, 299
AGUILAR (Tuchan - Aude)
Château royal
Archères, 274, 297
AIGUES-MORTES (Gard)
Enceinte urbaine, 315
Archères, 258-259, 277-278, 286,
298, 339, 341
Bretèches, 324, 395
Fenêtres, 198, 235
Hours, 327, 336
Latrines, 174
AIRVAULT (Deux-Sèvres)
Château
Archères, 300
AIX-EN-PROVENCE (Bouches-du-
Rhône)
Palais ducal
Fenêtres, 229
AIX-LA-CHAPELLE (Allemagne)
Palais impérial, 4
Galleries, 149-150
Grande salle, 21, 78
Structure générale, 11, 35
ALBAS (Lot)
Tour urbaine
Fenêtres, 213, 236, 238
ALBEPierre (Albepierre - Bredons -
Cantal)
Maison noble
Bretèche, 323
ALBERTVILLE (Savoie)
*Tour-résidence de Château-Rouge à
Conflans*
Fenêtres, 214
ALBI (Tarn)
Cathédrale fortifiée
Mâchicoulis, 330
Palais épiscopal de la Berbie
Appartements, 129
Fenêtres, 197, 235
Grande salle, 99
Mâchicoulis, 331
Tour-résidence, 197
ALBIGNY-SUR-SAÔNE (Rhône)
Logis seigneurial, 67
Organisation, 57, 62, 64, 123
ALENÇON (Orne)
Château ducal
Mâchicoulis, 343
ALLASSAC (Creuse)
Tour mixte
Latrines, 173
ALLÈGRE (Gard)
Logis seigneurial
Fenêtres, 198, 235

ALLINGES (Les) (Haute-Savoie)
Château ducal
Chauffage, 110
Poêle, 108
ALLUYES (Eure-et-Loir)
Tour maîtresse
Archères, 277, 281, 292, 298, 338
Bretèches, 325, 398
Latrines, 173, 189
AMBÉRIEU-EN-DOBES (Ain)
Château
Canonnières, 319
AMBLÉNY (Aisne)
Tour-résidence, 70
Appartements, 126
Latrines, 170, 173
Mâchicoulis, 330
Organisation interne, 126
AMBRUS (Lot-et-Garonne)
Château
Archères, 289, 299
ANDLAU (Bas-Rhin)
Château
Archères, 279
Canonnières, 320
Logis seigneurial, 52, 68
Fenêtres, 193, 205, 239, 208, 219
ANDLI (Turquie)
Château
Archères, 271
ANDONÉ (Villejoubert - Charente)
Palais comtal, 8
Chauffage, 106
Grande salle, 78
Logis, 55
Structure générale, 17
ANGERS (Maine-et-Loire)
Château comtal, royal, ducal
Archères, 263
Palais comtal, 16
Chapelle, 112, 114
Cuisines, 136, 138-139, 141
Fenêtres, 197, 226
Grande salle, 23, 81, 97, 103, 107,
17, 87, 112
Structure générale, 20, 24, 162
Palais ducal
Appartements, 134
Chapelle, 134
Fenêtres, 214, 219, 227
Galleries, 84, 178
Grande salle, 84
Palais épiscopal, 24
Cuisines, 141
Grande salle, 85-87, 96, 198
Décor, 241, 245
Fenêtres, 102, 104, 226
Lavabo, 180
ANGLES-SUR-L'ANGLIN (Vienne)
Château
Canonnières, 321
ANGOUËME (Charente)

Château
Mâchicoulis, 344
Châtelet
Archères, 297
Palais comtal, puis ducal
Grande salle, 81-82, 87
Structure générale, 36, 67, 33
Palais Taillefer
Fenêtres, 215
ANJONY (Tournemire - Cantal)
Tour-salle, 70
ANNECY (Haute-Savoie)
Palais comtal puis ducal
Appartements, 123, 129
Chauffage, 108, 110
Fenêtres, 209
Galleries, 151, 155, 157
Grande salle, 86, 110
Structure générale, 38, 63
ANSOHAITE (Moulon - Gironde)
Château
Archères, 289, 298
Fenêtres, 237
ANTIGNY-LE-CHÂTEAU (Côte-d'Or)
Château
Canonnières, 319-320
ARDRES (Pas-de-Calais)
Château et logis
Appartements, 119, 122
ARGENTAN (Orne)
Château
Mâchicoulis, 343
Palais comtal, 56, 220
Fenêtres, 193, 195
ARLEMPDES (Haute-Loire)
Château
Fenêtres de la grande salle, 197,
235
ARMENTIÈRES-SUR-OURCQ (Aisne)
Château et logis seigneurial, 55, 71, 110,
56, 144
Archères, 278
Canonnière, 319
Chambre, 98, 122
Chapelle, 117
Cuisine, 136
Escaliers, 91, 97, 164
Fenêtres, 193, 221, 239, 236
Grande salle, 110
Cheminée, 107
Organisation, 111, 126
ARQUES (Aude)
Château
Archères, 274, 297
Logis seigneurial, 124
Tour-résidence
Fenêtres, 207, 215, 224, 238-
239, 235
ARQUES (Pas-de-Calais)
Château Archères, 286
ARQUES-LA-BATAILLE (Seine-Maritime)
Château

Archères, 259
ARRABLOY (Loiret)
Château, 336
Archères, 299
Fenêtres, 207, 247
AUBELLES (Les) (Ménétréol-sous-
Sancerre - Cher)
Palais comtal
Archères, 273
Fenêtres, 196, 205, 217, 237, 242
AULNAY (Charente)
Tour mixte
Archères, 291, 297
AULNOIS-SUR-SEILLE (Moselle)
Château
Canonnières, 319-320
AUROUZE (Molompize - Cantal)
Château et logis seigneurial, 67
AUTRY-LE-CHÂTEAU (Loiret)
Château
Archères, 299
AUTUN (Sône-et-Loire)
Tour-résidence
Fenêtres, 217, 238
AUXERRE (Yonne)
Palais épiscopal, 165
Appartements, 121
Fenêtres, 105
Galleries, 149,
Grande salle, 88
Structure générale, 88
AUXONNE (Côte-d'Or)
Château royal
Canonnières, 309, 317, 319, 321
AUZAT (Puy-de-Dôme)
Château
Mâchicoulis, 343
AVIGNON (Vaucluse)
Enceinte urbaine
Archères, 258, 292, 300
Mâchicoulis, 340, 343
Livrée Céciano, 54
Décor et escalier, 242, 247, 182
Fenêtres, 217
Grande salle, 164
Palais des papes, 37, 135
Appartements, 134
Décor, 246
Escaliers, 165
Galerie de la Roma, 161
Mâchicoulis, 331-332, 339
Palais vieux, 36
Appartements, 129
Archères, 258, 300
Cuisines, 137-138, 141, 156
Décor, 241, 246, 293, 298
Étuves, 185
Fenêtres, 209, 217, 237-238
Galleries, 153
Grande Salle ou Tinel, 88, 86, 99,
113, 87
Structure générale, 38, 41, 42

Palais neuf
Chapelle Clémentine, 114
Décor, 241
Escalier, 92, 166, **40**
Structure générale, 39, 42
Tour de la Garde-robe
Décor, 243, **295, 299**
Tour des Latrines, 179, 180
AY (Saint-Romain-d'Ay - Ardèche)
Château
Archères, 275

B

BÂGÉ-LE-CHÂTEL (Ain)
Enceinte urbaine
Canonnières, 320
BALARIN (Montréal - Gers)
Château
Archères, 298
BARBENTANE (Bouches-du-Rhône)
Tour-résidence
Fenêtres, 198, 235
BARRY (Bollène - Vaucluse)
Château
Archères, 295, **369**
BASSOUÈS (Gers)
Tour-résidence
Appartements, 124
Latrines, 173
Lavabos, 181, **200**
Canonnières, 320
BAUGÉ (Maine-et-Loire)
Manoir ducal
Fenêtres, 214, 219
BAUX-DE-PROVENCE (Les) (Bouches-du-Rhône)
Château et logis seigneurial
Fenêtres, 235-236, **223, 239**
BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques)
Château Neuf
Canonnières, 309-310, 313, 320
BAZOUCHES-SUR-VESLES (Aisne)
Château
Archères, **319**
Fenêtres, 203, 237, **236**
Tour de latrines, 179
BEAUCAIRE (Gard)
Château royal
Archères, 274, 277
BEAUFORT (Liban)
Château
Archères, 271
BEAUFORT-EN-VALLÉE (Maine-et-Loire)
Château et logis seigneurial, **78**
Archères, 259
Fenêtres, 213
Grande salle, 86
Latrines, 175-176
Structure générale, 69
BEAUGENCY (Loiret)
Tour-résidence
Fenêtres, 193, 199, 236
BEAULIEU-LES-LOCHES (Indre-et-Loire)
Tour-résidence
Fenêtre, 189, 235, 238, **211**
BEAUMONT-DE-PÉRIGORD (Dordogne)
Église fortifiée
Archères, 298

BEAUMONT-LE-RICHARD
(Englesqueville-la-Percée - Calvados)
Château et palais
Fenêtres, 191
Grande salle, 83
Escalier, 163, **180**
Logis seigneurial, **59**
Appartements, 129, **145**
Organisation, 57, 128
BEAUNE (Côte-d'Or)
Château royal
Canonnières, 309-310, 313, 317, 319
Enceinte urbaine
Canonnières, 309-310, 319, **378**
BEAUREGARD (Publy - Jura)
Tour-résidence
Fenêtres, 203, 237, **238**
BEAURETOUR (Charpuy - Yonne)
Château épiscopal
Appartements, 121
BEAUVAIS (Oise)
Palais épiscopal
Grande salle, 86
Structure générale, 27
BEAUVOIR (Israël)
Château
Archères, 270
BELAYE (Lot)
Château
Archères, 299
Fenêtre, 238
BELEN (Turquie)
Château
Archères, 271
BELLECOMBE-TARENTAISE (Savoie)
Tour-résidence
Fenêtres, 203, 237
BELLEGARDE (Gard)
Tour-résidence
Fenêtres, 214
BELLENVES (Allier)
Château
Archères, 297
BELLOCQ (Puyoô - Pyrénées-Atlantiques)
Château
Archères, 300
Grande salle
Fenêtres, 201, 236
BELLVER (Majorque - Espagne)
Château royal
Structure générale, 41
BELVÈS (Dordogne)
Château
Fenêtre, 237
BÉNAUGES (Gironde)
Château
Archères, 292, 298
BERGHEIM (Bas-Rhin)
Enceinte urbaine
Canonnières, 321
BERNSTEIN (Dambach-la-Ville - Bas-Rhin)
Château et palais, **96**
Canonnières, 320
Fenêtres, 196, 205, 225, 237, 239, **241, 290**
Grande salle, 86
Salle à tour, 123

BERRIE (La) (Catus - Dordogne)
Maison-forte
Archères, 299
BERZÉ-LE-CHÂTEL (Saône-et-Loire)
Château
Canonnières, 319, 321
BERZY-LE-SEC (Aisne)
Logis seigneurial
Structure générale, 72
BÉTHUNE (Nord)
Enceinte urbaine
Archères, 286
BEYNAC (Beynac-et-Cazenac - Dordogne)
Château et logis, **72**
Fenêtre, 237
Grande salle, 99
Cheminée, 107
Hours, 327
Salle à tour, 64-65, 124
Enceinte castrale
Latrines, 174
Tour urbaine
Fenêtres, 223, 238
BEYNES (Yvelines)
Château
Canonnières, 313, 318, 320-321, **383**
Latrines
BÉZIERS (Hérault)
Cathédrale fortifiée
Mâchicoulis, 330
BICÈTRE (Kremlin-Bicêtre - Val-de-Marne)
Château ducal
Structure générale, 45, 97
BILLY (Allier)
Château comtal
Archères, 288, 297
BINCHE (Belgique)
Enceinte urbaine
Archères, 286
Canonnières, 301
BIKENFELS (Ottrott - Bas-Rhin)
Château
Archères, 279, 292, 300
Fenêtres, 236
BIRON (Dordogne)
Château
Archères, 273
BLAIN (Loire-Atlantique)
Château
Fenêtres, 212
Mâchicoulis, 339
BLÂMONT (Meurthe-et-Moselle)
Château
Archères, 286, 288, 299
BLANCAFORT (Cher)
Château
Canonnières, 319
BLANDY-LES-TOURS (Seine-et-Marne)
Château
Archères, 261, 276, **336, 337**
Latrines, 178
BLANQUEFORT (Gironde)
Château
Archères, 275
Canonnières, 309, 311, 316, 319-321, **389**
Fenêtres, 214

BLESLE (Haute-Loire)
Tour maîtresse
Mâchicoulis, 333
BLOIS (Loir-et-Cher)
Château comtal, ducal et royal
Archères, 285, 299
Grande salle, 84, 86-87, **87, 94**
Cheminée, 107
Tour du Foix
Archères, 283, **347**
Enceinte urbaine
Archères, 285, 299
BOIS-RUFFIN (Arrou - Eure-et-Loir)
Tour-résidence
Archères, 277, 285, 289, 292, 298, **358**
Fenêtres, 192, 238, **216**
BOLQUÈRE (Pyrénées-Orientales)
Église fortifiée
Archère, 300
BONAGUIL (Fumel - Lot-et-Garonne)
Château
Canonnières, 311, 321
Fenêtres, 215
Mâchicoulis, 340
Logis seigneurial
Latrines, 180
BONNEVAL (Eure-et-Loir)
Enceinte urbaine
Archères, 291, 292, 298, **359**
Canonnières, 306, **374, 375**
Fenêtre, 236
BOOS (Seine-Maritime)
Manoir
Fenêtres, 208
BORDEAUX (Gironde)
Château du Hâ et Château Trompette
Canonnières, 309-310, 313, 320
Palais royal de l'Ombrière
Grande salle, 81, **87**
BOSSAY-SUR-CLAISE (Indre-et-Loire)
Tour-résidence
Fenêtres, 212, 215
BOULBON (Bouches-du-Rhône)
Château ducal
Archères, 292, 297, 307
Fenêtres, 214
BOULIGNEUX (Ain)
Château
Canonnières, 320
Fenêtres, 221
BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais)
Château et palais comtaux, 195
Chapelle, 116
Grande salle, 79, 86, 97, **87, 113**
Fenêtres, 201, 212, 239
Structure générale, 30
Château et enceinte
Archères, 262
BOUPÈRE (Le) (Vendée)
Église fortifiée
Bretèche, 326
Canonnières, 321
BOUQUET (Le) (Gard)
Château
Grande salle, 86-87, 99
BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier)
Château comtal, puis ducal
Archères, 257, 275, 281, 288, 297, **335**

- Chapelle, 114, **133**
Escaliers, 164
Fenêtres, 196
Grande salle, 86-87, 89, 99, **99**,
115
Fenêtres, 210, 235, **239**
Structure générale, 63, 116
- BOURDEAUX (Drôme)
Tour-résidence
Fenêtres, 194, 215, 238, **260**
- BOURDEILLES (Dordogne)
Château et logis
Archères, 277, 298, **340**
Bretèches, 324
Fenêtres, 195, 205, 212, 218, 221,
223, 237, 239, **239**, **269**, **271**
Mâchicoulis, 337, 343, **416**
Structure générale, 57
- BOURG-SUR-GIRONDE (Gironde)
Enceinte urbaine
Canonnières, 320
- BOURGES (Cher)
Palais ducal, **105**, **147**
Appartements, 130-132, **43**
Fenêtres, 210
Chapelle, 113-114
Escaliers, 96, 167-168
Fenêtres, 103-104, **252**
Fonctions, 49
Grande salle, 80, 84, 86, 97-98, **87**
Cheminée, 107
Grands degrés, 92-93
Jardins, 76
Structure générale, 43
- Palais Jacques Cœur*
Étuves, 184-185, **203**, **206**
Grande salle
Tribunes, 102, **119**
Structure générale, 50
- BOURGET-DU-LAC (Le) (Savoie)
Palais comtal
Structure générale, 38
- BOURS (Pas-de-Calais)
Château du Loire
Tour-résidence, 70
- BOUSSAC (Aveyron)
Église fortifiée
Canonnières, 320
- BRAINE (Aisne)
Château de la Folie
Archères, 262
Latrines, 179
- BRANCION (Martailly-les-Brancion -
Saône-et-Loire)
Château ducal
Archères, 300
Canonnières, 320
Grande salle
Fenêtres, 216
Grands degrés, 93, **106**
Latrines, 174, 178, **192**
- BRANDON (Le) (Athée-sur-Cher -
Indre-et-Loire)
Tour mixte
Fenêtres, 197, 235
- BRESSIEUX (Isère)
Tour-mixte
Fenêtre, 235
- BRESSUIRE (Deux-Sèvres)
Château
Archères, 267, 300, **327**
- BREST (Finistère)
Château ducal, **143**
Canonnières, 320
Cuisines, 136, 139
Structure générale, 45, 67, 111,
124
- BRICQUEBEC (Manche)
Château, **55**
Archères, 276
Grande salle, 83, 103, **93**
Fenêtres, 197, 210, 223, 226,
235, **274**
Logis, 55
- BRIDORÉ (Indre-et-Loire)
Château
Étuves, 183-186, **202**, **204**
Latrines, 180
- BRIGNAC (Sérant - Morbihan)
Château
Mâchicoulis, 339
- BRIOUDE (Haute-Loire)
Doyenné
Grande salle
Décor, 100, 246
Église fortifiée
Mâchicoulis, 330
- BROICH (Allemagne)
Palais, 10
Structure générale, 14-17
- BROSSE (Chaillac - Indre)
Château
Archères, 285, 292, 299, **362**
- BROUE (Saint-Sornin - Charente-
Maritime)
Tour-résidence
Latrines, 170
- BROUSSE-LE-CHÂTEAU (Aveyron)
Château
Canonnières, 320
- BRUGES (Belgique)
Enceinte urbaine
Archères, 286
Canonnières, 304
Palais ducal
Étuves, 184
- BRUGNAC (Bossugan - Libourne)
Tour-résidence
Fenêtres, 217, 238
- BRUNIQUEL (Tarn-et-Garonne)
Logis seigneurial, 52, **51**
Grande salle
Fenêtres, 199, 218, 225, 236,
282
- BRUXELLES (Belgique)
Enceinte urbaine
Archères, 286
- BUDOS (Gironde)
Château, **336**
Archères, 298
- BURLATS (Tarn)
Maison d'Adélaïde, **265**
Fenêtres, 194, 218, 238
- C**
- CADÉAC (Hautes-Pyrénées)
Tour maîtresse
Latrines, 170, 178
- CADILLAC (Gironde)
Enceinte urbaine
Archères, 298
- CADRIX (Saint-Maximin - Var)
Logis seigneurial, 52, 122, 123
- CAEN (Calvados)
Château
Bretèche, 324
Palais ducal, 169, **11**
Chapelle, 112
Cuisines, 135
Grande salle de l'Échiquier, 23, 82,
96, 103, 106, 169, **87**, **90**
Fenêtres, 194, 197, 212, 215,
226, 235, **224**
Foyers, 135
Structure générale, 18, 137
Tour-résidence, 20
- CAHORS (Lot)
Enceinte urbaine
Archères, 299
Mâchicoulis, 343
Palais urbains, 50
Tour Duze
Fenêtres, 199, 236
Tours urbaines
Fenêtres, 218, 238
- CALMONT-D'OLT (Aveyron)
Château
Canonnières, 321
- CAMBRAI (Nord)
Château de Selles
Archères, 262-263, 299
Décor, 240
Tour des Arquets, **354**
Archères, 284, 286
Mâchicoulis, 340
- CANDES-SAINT-MARTIN (Indre-et-
Loire)
Église fortifiée
Archères, 299
- CANY-BARVILLE (Seine-Maritime)
Manoir de Caniel, 58
- CAPESTANG (Hérault)
Château épiscopal, **82**
Fenêtres, 206, 213, 216, 232, 239,
287
Grande salle, **116**
Décor, 99, 101, 246
Mâchicoulis, 331
Structure générale, 72
- CARCASSONNE (Aude)
Château et enceinte urbaine
Archères, 263
Château comtal puis royal
Archères, 285, 297
Fenêtres, 226, 230, 237, 239, **283**
Hours, 326-327, **401**
- Enceinte urbaine*
Archères, 258, 277-278, 297, **339**
Hours, 327, 336
Porte Narbonnaise
Archères, 278
- Logis et palais*
Fenêtres, 193
Grande salle, 86
Salle à tours, 67
Structure générale, 37
- CARLUX (Dordogne)
Salle à tour, 64, **73**
- CARPENTRAS (Vaucluse)
Enceinte urbaine
Archères, 300
Mâchicoulis, 343
- CASENEUVE (Vaucluse)
Tour-maison, 61, **65**
Fenêtres, 217, 238
- CASTEL-DEL-MONTE (Italie)
Château royal, 41
- CASTELMARY (Aveyron)
Château
Archères, 297
- CASTELNAU-BRETEUX (Prudhomat -
Lot)
Château
Canonnières, 318, 321, **391**
Tour-maison, 61, 64, 88, **123**
Fenêtres, 105, 192, 207, 212, 215,
218, **217**, **245**
- CASTELNAU-DE-LÉVIS (Tarn)
Château
Archères, 300
Grande salle, 83
- CASTELNAU-DE-MANDAILLES (Aveyron)
Château
Canonnières, 321
- CASTELNAU-PÉGAYROLLES (Aveyron)
Château
Canonnières, 320-321
- CASTELNAUD-LA-CHAPELLE (Dordogne)
Château
Archères, 298
- CASTET-GÉLOOS (Ansost - Hautes-
Pyrénées)
Château
Fenêtres, 237
- CAUSSADE (Tréllissac - Dordogne)
Château
Mâchicoulis, 341
- CEM (Turquie)
Château
Archères, 271
- CERNY-LES-BUCY (Aisne)
Tour-résidence
Fenêtre, 238
- CHAISE-DIEU (La) (Haute-Loire)
Abbaye fortifiée
Fenêtre, 236
- CHÂLUCET (Saint-Jean-Ligoure -
Haute-Vienne)
Château, **31**
Archères, 278, 285, 300
Logis seigneurial, 57
Appartements, 121, 123, **98**
Chapelle, 116
Escaliers, 164
Fenêtres, 195, 239
Grande salle, 81, 86-87, 97
Cheminée, 107
Organisation, 32, 57
- CHÂLUS (Haute-Vienne)
Château de Chabrol
Archères, 267, 285, 299-300
Fenêtre, 237
Château de Maumont
Archères, 267, 285, 299-300
Fenêtres, 203, 237, 239, **240**
- CHAMARET (Drôme)
Château
Archères, 293, **365**
Tour-maison, 53

Archères, 285, **366**
Fenêtres, 203, 238
CHAMBLES (Loire)
Tour maîtresse,
Latrines, 173
CHAMBOIS (Orne)
Tour-résidence
Appartements, 124
Fenêtres, 218, 232, 237, 239, **264**,
307
Latrines, 170
CHAPELLE-D'ANGILLON (La) (Cher)
Château
Canonnières, 321
CHARITÉ-SUR-LOIRE (La) (Nièvre)
Enceinte urbaine
Canonnières, 321
CHAROLLES (Saône-et-Loire)
Château comtal
Archères, 275, 300
CHASSE (La) (Domont - Val-d'Oise)
Château
Fenêtres, 203, 237, **237**
CHÂTEAU-GAILLARD (Les Andelys -
Eure)
Château royal
Archères, 254
Hours, 327
Tour de latrines, 175, 176, **194**
Tour mixte
Fenêtres, 193, 201, 239
Mâchicoulis, 334, 336, **413**
CHÂTEAU-LARCHER (Vienne)
Château
Archères, 275, 300
Canonnières, 319
CHÂTEAU-SUR-EPTE (Eure)
Château ducal
Archères, 253, 264, **308**
Tour-résidence
Fenêtres, 196, 235
CHÂTEAU-THIERRY (Aisne)
Château comtal puis royal, 336
Archères, 262, 286
Latrines, 170
Porte Saint-Jean
Archères, 261, 276, **336**
CHÂTEAUBRIAND (Ille-et-Vilaine)
Château
Canonnières, 319
Fenêtres, 190
CHÂTEAUDUN (Eure-et-Loir)
Logis Dunois, 63
Tour-résidence
Fenêtres, 191, 199, 226, 238, **228**
CHÂTEAUGIRON (Ille-et-Vilaine)
Château
Canonnières, 307, **213**
Fenêtres, 190, 235, **213**
CHÂTEAUNEUF (Côte-d'Or)
Château
Canonnières, 319
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)
Château papal
Mâchicoulis, 340
Salle à tour, 67
Enceinte urbaine
Archères, 292, 300
CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (Loiret)
Château royal et ducal

Cuisines, 138
Galleries, 161
Jardins, 75-76, **85**
CHÂTEAURENARD (Bouches-du-
Rhône)
Château
Archères, 275
CHÂTEAURENARD (Loiret)
Château
Archères, 299
CHÂTEL-BLANC (Safita - Syrie)
Château
Archères, 271, **330**
CHÂTEL-PÉLERIN (Athlit - Israël)
Château, 270
CHÂTEL-SUR-MOSELLE (Vosges)
Château
Canonnières, 320
CHÂTILLON-COLIGNY (Loiret)
Tour-résidence, 87
Archères, 252, 262
Bretèche, 324
Fenêtres, 227
Hours, 327
Latrines, 171, 176, 178, **188**
Lavabo, 181, **199**
CHÂTILLON-D'AZERGUES (Rhône)
Château
Grande salle, 82, **50**
Fenêtres, 222, 236-237
CHÂTILLON-SUR-INDRE (Indre)
Logis seigneurial
Fenêtres, 193, 221, 235, **269**
Tour maîtresse
Hours, 327
CHAUMONT-SUR-LOIRE (Loir-et-Cher)
Château
Mâchicoulis, 340
CHAUVIGNY (Vienne)
Château d'Harcourt
Archères, 267, 272, 276, 279, 282,
285, 290-291, 300, **336**, **342**
Fenêtres, 205, 237
Château épiscopal
Tour-résidence
Fenêtres, 203, 205, 237
CHAVROCHES (Allier)
Château
Archères, 286, 297
CHEDDAR (Royaume-Uni)
Palais, 14
CHERVEUX (Deux-Sèvres)
Château
Canonnières, 320
CHÉVENON (Nièvre)
Tour-maison, 72
Archères, 299
Latrines, 180
Mâchicoulis, 343
CHEVREUSE (Yvelines)
Château
Latrines, 170, 178, **187**
CHILLON (Suisse)
Château et palais ducal
Décor, 240, 243, 245, 246
Structure générale, 63
CHINON (Indre-et-Loire)
Château royal
Archères, 262, 265, **322**, **324**
Canonnières, 318

Tour de latrines, 176
Logis royal, **111**, **125**
Appartements, 131
Escalier, 96
Fenêtres, 212
Galleries, 156
Grande salle, 86, 97, **175**
Cheminée, 107
Structure générale, 44
Tour d'Argenton, **386**
Canonnières, 315
Tour du Moulin
Archères, 254, 265
CHOUVIGNY (Allier)
Château
Archères, 297
CIGOGNE (Indre-et-Loire)
Tour-résidence
Fenêtre, 239
CLAIRVAUX (Aveyron)
Château de Panat
Fenêtres, 193
CLANSAYES (Drôme)
Château, **414**
Archères, 292, 294, 298, **364**
Mâchicoulis, 334
CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)
Maison urbaine
Archères, 299
CLERMONT-L'HÉRAULT (Hérault)
Église fortifiée
Mâchicoulis, 330
CLISSON (Loire-Atlantique)
Château
Archères, 289, 299
Barbacane
Bretèches, 323-324
Canonnières, 309, 321
Cuisines, 138, 144, **153**
Grande salle
Fenêtres, 216
Logis
Fenêtres, 203, 207, 218, 237,
246
Mâchicoulis, 339
Mantelets de créneaux, 326
CLUIS-DESSOUS (Indre)
Château
Archères, 285, 292, 299, **350**
CLUNY (Saône-et-Loire)
Enceinte urbaine
Archères, 288, 300
Bretèches, 325
Canonnières, 319-320
Fenêtres, 196, 201, 235-236, **233**
Hours, **402**
Mâchicoulis, 344
COËTFREC (Ploubezre - Côtes-
d'Armor)
Château
Canonnières, 309-310, 313, 319-
320, **380**
Cuisines, 144, 146, **163**
Mâchicoulis, 339
COËTQUEN (Saint-Helen - Côtes-
d'Armor)
Château
Canonnières, 320
Fenêtres, 235
COGNAC (Charente)

Enceinte urbaine
Mâchicoulis, **428**
COLCHESTER (Royaume-Uni)
Tour-résidence, 26
COLLIOURE (Pyrénées-orientales)
Palais royal
Canonnières, 319
Escalier, 91
Fenêtres, 205, 207, 237
Grande salle, 86, 99
Structure générale, 67
COMBOURG (Ille-et-Vilaine)
Château
Canonnière, 319
Latrines, 173
Mâchicoulis, 339, 344, **426**, **427**
COMBRET (Aveyron)
Château
Canonnières, 320
COMMARQUE (Les Eyzies-de-Tayac-
Sireuil - Dordogne)
Château, **162**
Archères, 290, 295, 298
Mâchicoulis, 337, 343
Logis seigneurial, 56
Cuisines, 144
Grande salle, 83, 99
Latrines, 170
Organisation, 65
Salle à tour, 123
Tour-résidence
Fenêtres, 124, 207, 224, 238, **288**
CONCHES-EN-OUCHE (Eure)
Château
Archères, 266, **322**
CONFLANS-SAINTÉ-HONORINE
(Yvelines)
Tour-résidence
Fenêtres, 201, 217, 236, **230**
CONFOLENS (Haute-Vienne)
Enceinte urbaine
Fenêtres, 203, 237
CONQUES-SUR-ORBIEL (Aude)
Tour maîtresse
Fenêtres, 205, 237
CORBIÈRES (Monteils - Aveyron)
Tour-résidence
Fenêtres, 206
CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS (Rhône)
Château
Galleries, 152, **169**
CORDES (Tarn-et-Garonne)
Enceinte urbaine
Archères, 300
Maison urbaine
Fenêtres, 232
CORLAY (Côtes-d'Armor)
Château
Mâchicoulis, 339
CORROIRIE (La) (Chemillé-Indre-et-
Loire)
Moulin fortifié
Canonnières, 321
COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne)
Château, **42**, **168**
Archères, 262-263, 276, 281, 283,
288, 297, **336**, **338**
Décor, 240
Fenêtres, 227
Latrines, 173-174, 177, **195**

- Mâchicoulis, 342, **424**
Palais et Logis seigneurial, 27, **148**, **177**
 Appartements, 123, 130, 134, **151**
 Chapelle, 116-117
 Cuisines, 136, 138-139, 146
 Escaliers, 96, 167-168
 Fenêtres, 103-104, **250**
 Galeries, 151-152, 159
 Grande salle, 79-81, 86, 88, 93, 98, 100-101, **87**, **89**, **117**
 Cave, **97**
 Cheminée, 107, **128**
 Décor, 28, 250, **302**
 Fenêtres, 210, 214, **257**
 Grands degrés, 97
 Latrines, 173, 177
 Perron, 93, **107**
 Poêle, 109
 Structure générale, 30, 43
Porte de Laon
 Archères, 288, **338**
 Décor, 240, **292**
 Fenêtres, 201, 236
Tour maîtresse
 Hours, 328
 COUDRAY-SALBART (Échiré - Deux-Sèvres)
Château
 Archères, 267-268, 272, 275, 281-282, 285, 291, 296, 300, **328**, **329**
 Fenêtres, 203, 237-238
 COULOMMIERS-LA-TOUR (Loir-et-Cher)
Tour maîtresse
 Hours, 327, **400**
 COURCY (Calvados)
Château
 Fenêtres, 235
 COURTHEZON (Drôme)
Enceinte
 Mâchicoulis, 340
 COUVERTOIRADE (La) (Aveyron)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 320-321
 Fenêtres, 221
 CRAMAILLE (Aisne)
Maison forte
 Fenêtres, 190, 198, 235, **236**
 CRÉCY-LA-CHAPELLE (Seine-et-Marne)
Enceinte urbaine
 Archères, 262
 CREIL (Oise)
Château royal
 Grande salle
 Fenêtres, 213, **250**
 CRÉMINIL (Étrée-Blanche - Pas-de-Calais)
Château
 Archères, 286
 CRÉPY-EN-VALOIS (Oise)
Tour-salle comtale, 88, **181**
 Appartements, 121
 Chambre, 98
 Chapelle, 113, 116
 Escalier, 163
 Fenêtres, 193-194, 203, 221, 231, 239, **236**, **269**, **281**
 Grande salle, 98
 Cheminée, 107
 Structure générale, 38, 70, 88, 123
 CREST (Drôme)
Tour-résidence, 2
 Fenêtres, 201, 236
 CREVY (Montterlot - Morbihan)
Château
 Mâchicoulis, 339
 CROUY-SUR-OURCQ (Seine-et-Marne)
Salle à tour, 67, **256**
 Archères, 300
 Fenêtres, 208, 210, 213, 222, **250**
 Latrines, 173
 Mâchicoulis, 339, **418**
 CROZANT (Creuse)
Château
 Archères, 267
 CRUAS (Ardèche)
Abbaye fortifiée
 Archères, 292, 297
 Mâchicoulis, 330
 CRUET (Savoie)
Maison forte
 Grande salle
 Décor, 243
Tour de Chaffard
 Fenêtres, 202, 236
 CUBZAC (Gironde)
Château
 Archères, 292
 CULAN (Cher)
Château
 Hours, 326, **399**
 CUNS (Les) (Aveyron)
Église fortifiée
 Archères, 297
- D**
 DEMANGEVELLE (Haute-Saône)
Château
 Canonnières, 319-320
 DEMU (Gers)
Enceinte urbaine
 Archères, 298
 DIJON (Côte-d'Or)
Château royal
 Canonnières, 309-310, 317, 319
Palais ducal
 Appartements, 121
 Chapelle, 114
 Cuisines, 137, 143, 146, **152**, **158**
 Étuves, 182, 184-185
 Galeries, 150-151
 Grande salle, 101
 Escalier, 91
 Structure générale, 35
 DINAN (Côtes-d'Armor)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 309-313, 317, 319-321, **382**, **387**
 Mâchicoulis, 343
Tour-résidence
 Appartements, 122, 135
 Fenêtres, 190, 195, 212
 Mâchicoulis, 340, 343, **419**
 DOIZIEU (Rhône)
Tour-résidence
 Fenêtres, 238
 DOL-DE-BRETAGNE (Côtes-d'Armor)
Enceinte urbaine
- Canonnières, 312, 317, 320-321
 DOMFRONT (Orne)
Château
 Archères, 277, 285, 299
 DOMME (Dordogne)
Enceinte urbaine
 Archères, 278, 298
 Bretèches, 324
 DOUAI (Nord)
Enceinte urbaine
 Archères, 286
Palais comtal
 Structure générale, 17
 DOUÉ-LA-FONTAINE (Maine-et-Loire)
Aula, 17
 Escalier, 90
Tour-résidence, 20
 DOURDAN (Essonne)
Château royal
 Archères, 262
 Canonnières, **373**
 DOUVRES (Royaume-Uni)
Château royal
 Archères, 253, 264, 294, **365**
 DREISTEIN (Ottrott - Bas-Rhin)
Château
 Fenêtres, 207
 DREUX (Eure)
Château comtal
 Archères, 262
 DROIZY (Aisne)
Tour-résidence
 Bretèches, 325
 Latrines, 178
 DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES (Yonne)
Palais comtal, 20
 Appartements, 121, 123
 Chapelle, 112
 Fenêtres, 196, 203, 237
 Grande salle
 Fenêtres, 102, 105, 226
 Structure générale, 24, 29, 162
 DURAS (Lot-et-Garonne)
Château
 Archères, 299
 DURBAN-CORBIÈRES (Aude)
Château
 Fenêtres, 236
- E**
 EGUISHHEIM (Haut-Rhin)
Château du Haut-Eguishheim
 Fenêtre, 236
 ÉLINCOURT (Oise)
Logis seigneurial
 Fenêtres, 219, 231, 239, **269**, **286**
 ELTEN (Allemagne)
Palais, 9
 Grande salle
 Cheminées, 107
 Structure générale, 14, 17
 ENTRECHAUX (Vaucluse)
Logis seigneurial, 52, **52**
 Grande salle, 86-87, 99
 ÉPIERRE (Savoie)
Château
 Fenêtres, 216
- ESPLANTAS (Haute-Loire)
Tour-résidence
 Lavabo, 181
 ESPLAS (Rebourguil - Aveyron)
Château
 Archères, 297
 ESSARTS (Les) (Vendée)
Château
 Canonnières, 321
 ESTÉZARGUES (Pyrénées-Orientales)
Église fortifiée
 Archères, 298
 ESTRÉPOUY (Gazapouy - Gers)
Maison forte
 Fenêtre, 239
 Étampes (Essonne)
Tour-résidence, 70
 Latrines, 170
 Lavabo, 180
 Organisation interne, 126
 EXOUBUN (Deux-Sèvres)
Château
 Canonnières, 320
- F**
 FALAISE (Calvados)
Château ducal, puis royal
 Archères, 262, **310**
 Canonnières, 321
 Chapelle
 Fenêtres, 229
Tour-résidence, 126
 Fenêtres, 199, 217, 226, 230, 236
 Latrines, 172, 178
 FARCHVILLE (Bouville - Essonne)
Château, **131**
 Chapelle, 100, 113, 245
 Mâchicoulis, 331, **410**
 FÉCAMP (Seine-Maritime)
Palais ducal, 169, **7**, **76**
 Cuisines, 140
 Grande salle, 23, 85
 Escalier, 90, 162
 Foyer, 135
 Logis, 55, 62, 67, 81, 162
 Structure générale, 15
 FÉNELON (Sainte-Mondane - Dordogne)
Château
 Mâchicoulis, 344
 FÈRE-EN-TARDENOIS (Aisne)
Château
 Latrines, 175
 FERTÉ-MILON (La) (Aisne)
Château ducal
 Archères, 307
 Décor, 250, **304**, **305**
 Fenêtres, 212, **250**, **253**
 Mâchicoulis, 342, **424**
 FEU (Néry - Oise)
Maison noble, 52
 Bretèche, 323, **394**
 FLAUGNAC (Lot)
Tour urbaine noble, 225
 Fenêtres, 199, 213, 218, 236, **255**
 FLAUJAC (Espalion - Aveyron)
Château
 Canonnières, 320
 FLAVIGNY-SUR-OZERAIN (Yonne)

Enceinte urbaine
 Canonnières, 319
Maison urbaine
 Fenêtres, 218
 FLECKENSTEIN (Lembach - Bas-Rhin)
Château
 Fenêtre, 236
 FOIX (Ariège)
 Salle à tours, 67
 Latrines, 172
 FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne)
Château royal
 Étuves, 185
 FONTEVRAULT-L'ABBAYE (Maine-et-Loire)
Abbaye
 Cuisines, 136, 140, **155**
 FORCALQUIER (Var)
Archères, 297
 FOSSÉS (Les) (Plélan-le-Grand - Côtes-d'Armor)
Maison forte
Archère, 297
 FOGÈRES (Ille-et-Vilaine)
Château comtal, puis ducal
 Archères, 262
 Canonnières, 309, 311-312, 317, 321, **381, 390**
 Grande salle, **87**
 Mâchicoulis, 339, 344
Enceinte urbaine
 Canonnières, 309, 320-321
 FOGÈRES-SUR-BIÈVRE (Loir-et-Cher)
Château
 Canonnières, 320
 Galeries, 154
 FOURCHAUD (Besson - Allier)
Tour-maison, **80**
 Appartements, 135
 Structure générale, 70
 FRAMLINGHAM (Royaume-Uni)
Château
 Archères, 253, 264, 266, 294
 FRANCFORT (Allemagne)
Palais impérial
 Structure générale, 13
 FRANKENBOURG (Neubois - Bas-Rhin)
Château
 Fenêtres, 231
 FRESSAC (Gard)
Château
 Fenêtres, 198, 202, 237, **235**
 FRÉTEVAL (Loir-et-Cher)
Tour-résidence
 Fenêtres, 197, 226, 235

G

GABIAN (Hérault)
Château épiscopal
 Grande salle
 Décor, 101, 246
 GACÉ (Orne)
Château
 Canonnière, 321
 Mâchicoulis, 343
 GALINIÈRES (Pierrefiche - Aveyron)
Ferme fortifiée
Archère, 297
 GALLARDON (Eure-et-Loir)

Tour-résidence
 Bretèches, 325
 Fenêtres, 197, 235
 GAND (Belgique)
Aula comtale
 Latrines, 169-170
Enceinte urbaine
 Archères, 286
Palais ducal de Walle
 Étuves, 182-186
 GAVAUDUN (Lot-et-Garonne)
Tour maîtresse
 Archères, 289, 299
 Hourds, 326
 GELNHAUSEN (Allemagne)
Palais
 Fenêtres, 105
 GENÇAY (Vienne)
Château
 Archères, 275, 285, 300, **352**
 Fenêtres, 223, 238, **239**
 GENOUILLEUX (Ain)
Archères, 297
 GERMOLLES-SUR-GROSNE (Saône-et-Loire)
Château ducal
 Chapelle, 118, **140**
 Grande vis, **185**
 GINOUILAC (Martiel - Aveyron)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 321
 GIRBADEN (Mollkirch - Bas-Rhin)
Palais
 Fenêtres, 105, 191, 194, 203, 212, 215, 218, 237-238, **215**
 Grande salle, 81, **87**
 GISORS (Eure)
Château ducal, puis royal
 Archères, 264, 266-267, 294, **309**
 Cuisines, 146
 Fenêtres, 227
Logis ducal, puis royal, 54
 Appartements, 121, 156
 Cuisines, 146
 Latrines, 178
 Structure générale, 37
Tour-résidence noble sur l'enceinte
 Latrines, 170, 173
Tour du Diable
 Archères, 253, **322, 323**
Tour du Gouverneur
 Hourds, 327
 GÖKVELIOĞLU (Turquie)
Château
 Archères, 271
 GOMBERVAUX (Vaucouleurs - Meuse)
Château, 336, **272**
Logis seigneurial
 Fenêtres, 222, 236, **269**
 Structure générale, 70
 GORDES (Vaucluse)
Château
 Archères, 300
 GOULANCOURT (Senantes - Oise)
Château
 Archères, 295
 GRAND-FOUGERAY (Le) (Ille-et-Vilaine)
Tour-résidence, **258**
 Fenêtres, 214

Mâchicoulis, 344
 GRAND-PRESSIGNY (Le) (Indre-et-Loire)
Château
 Archères, 262, 277, 285, 299, **345, 346**
 GRANGE-BLÉNEAU (La) (Courpalay - Seine-et-Marne)
Château
 Mâchicoulis, 331
 GRASSE (Alpes-Maritimes)
Tour-résidence urbaine
 Fenêtres, 196, 235
 GRÉOUX-LES-BAINS (Alpes-de-Haute-Provence)
Château
 Archères, 297
 GUAINVILLE (Eure-et-Loir)
Château
 Archères, 262, **321**
 GUÉMÉNÉ-SUR-SCORFF (Morbihan)
Château
 Étuves, 183-186
 GUÉRANDE (Loire-Atlantique)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 309, 319, 321, **377**
 Mâchicoulis, 339
 GUINGAMP (Côtes-d'Armor)
Château
 Archères, 309
 Canonnières, 316, 319
Enceinte urbaine
 Mâchicoulis, 339

H

HAC (Le) (Le Quiou - Côtes-d'Armor)
Manoir
 Appartements, 122
 Chambre, 124
 Organisation, 58, 111
 HAM (Somme)
Château
 Canonnières, 310, 319
 HAPPLAINCOURT (Villiers - Carbonnel-Somme)
Château
 Canonnières, 319
 HARUNIYE (Turquie)
Château
 Archères, 270-271
 HASTINGUES (Gers)
Enceinte urbaine
 Archères, 299
 HAUT-BARR (Saverne - Bas-Rhin)
Palais, 52
 Fenêtres, 198, 203, 226, 237, **280**
 Grande salle, 86
 HAUT-KÖNIGSBURG (Orschwiller - Bas-Rhin)
Palais
 Fenêtres, 206
 HÉDÉ (Côtes-d'Armor)
Château
 Canonnières, 320-321
 HENNEBONT (Morbihan)
Enceinte urbaine, 339
 Canonnières, 319, 321
 HÉRISSE (Allier)
Château comtal, puis ducal

Archères, 275
 Escalier, 96
 Salle-tour, 89, 99
 HESDIN (Pas-de-Calais)
Palais ducal
 Jardins, 75
 HOHENFELS (Dambach - Bas-Rhin)
Château
 Fenêtres, 202, 236
 HOHLANDSBOURG (Wintzenheim - Haut-Rhin)
Château
 Archères, 279, **342**
 Fenêtres, 236
 HONTANX (Landes)
Enceinte urbaine
 Hourds, **404**
 HOUDAN (Yvelines)
Tour-résidence
 Fenêtres, 192, 238
 Organisation interne, 126
 HUNAUDAYE (La) (Pléven - Côtes-d'Armor)
Château
 Canonnière, 319, **384**
 Cuisines, 144, 146
 HURIEL (Allier)
Tour-résidence
 Fenêtres, 197, 235

I

INGELHEIM (Allemagne)
Palais impérial, **6**
 Galeries, 154
 Grande salle, 78
 Structure générale, 13, 15
 ISSOUDUN (Indre)
Tour mixte
 Hourds, 327
 IVRY-LA-BATAILLE (Eure)
Tour-résidence, 19, 26, 126, 163

J

JOSSÉLIN (Morbihan)
Château
 Mâchicoulis, 339
 JOUILLAT (Creuse)
Tour maîtresse
 Latrines, 173
 JOUX (Jura)
Château
 Canonnière, 319
 JOVELLE (La Tour-Blanche - Dordogne)
Château
 Fenêtre, 236
 JUSTIAN (Gers)
Moulin fortifié
 Archère, 298

K

KAYSERSBERG (Haut-Rhin)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 321
 KHIRNAT KURDANA (Israël)
Moulin fortifié
 Archères, 271
 KINTZHEIM (Bas-Rhin)

Château
 Archère, **342**
 Fenêtres, 193, 205, 223, 238-239, **239**
 KORYKOS (Turquie)
Château
 Archères, 271
 KRAK DES CHEVALIERS (Homs - Syrie)
Château, 270
 Archères, 270-271, 330
 Latrines, 178

L

LABASTIDE-VILLEFRANCHE (Pyrénées-Atlantiques)
Tour-résidence
 Fenêtres, 197, 235
 LABASTIDETTE (Pontcirq - Lot)
 Salle à tour, 122, 124
 LAGARDE (Ariège)
Château
 Archères, 297
 Fenêtres, 197, 235, **214**
 LAGARDÈRE (Gers)
Château
 Archères, 298
 LALLAING (Nord)
Château
 Archères, 286
 LAMASTRE (Ardèche)
Château
 Fenêtres, 217, 237, **263**
 LAMOTHE-GONDRIN (Cazeneuve - Gers)
Tour-résidence
 Archères, 257, 298
 Bretèche, 324
 Fenêtre, 238
 Lavabos, 181
 LANDSBERG (Heiligenstein - Bas-Rhin)
Château
 Archères, 279, **313**
Palais, 69
 Grande salle, 86
 Fenêtre, 226, 231, 237, 239, **285**
 Organisation, 62
Tour-beffroi
 Latrines, 170
 LANGEAIS (Indre-et-Loire)
Aula
 Fenêtres, 189, 197, 235
Château royal
 Mâchicoulis, 344
 LANGOIRAN (Gironde)
Château
 Archères, 298
 LANNÉPAX (Gers)
Maison forte de Gajan
 Fenêtre, 238, **239**
 LANQUAIS (Dordogne)
Château
 Archères, 238
 LAON (Aisne)
Palais épiscopal, **172**
 Escalier, 94
 Galeries, 154
Palais royal, **81**
 Chapelle, 116
 Grande salle, 86
 Structure générale, 36, 71
 LARGENTIÈRE (Ardèche)
Château
 Mâchicoulis, 340
 LARGOËT (Elven - Morbihan)
Tour-résidence, 46
 Appartements, 122, 126, 135
 Chapelle, 117-118
 Fenêtres, 195
 Latrines, 170, 175, **186**
 Mâchicoulis, 339, 344
 LAROCHE (Luxembourg)
Maison-tour seigneuriale, 56, 60, **130**
 Appartements, 111
 Escaliers, 91
 LARRESSINGLE (Gers)
Château
 Fenêtres, 218, 223, 238, **239**
Enceinte urbaine
 Archères, 275, 298
 Canonnières, 319
 Hours, 327
 LASSAY (Mayenne)
Château
 Canonnières, 309, 314, 321
Résidence seigneuriale, **72**
 LASTOURS (Aude)
Châteaux royaux
 Archères, 274, 285, 297
 Hours, 327, 336
 LAUNAY (Villebernier - Maine-et-Loire)
Manoir ducal
 Latrines, 180
 LAURIAT (Beaumont - Haute-Loire)
Château
 Archère, 299
 LAUTREC (Haute-Garonne)
Enceinte urbaine
 Archères, 300
 LAVAL (Mayenne)
Tour maîtresse
 Archères, 285, 299, **351**
 Fenêtres, 193, 199, 238-239, **229**
 Hours, 326
 LAVARDIN (Loir-et-Cher)
Château
 Mâchicoulis, 340
 Salle-tour, 89, 99
 Escalier, 96, **109**
 LHERS (Châteauneuf-du-Pape - Vaucluse)
Château
 Mâchicoulis, 340
 LIGNY-EN-BARROIS (Meuse)
Château
 Archères, 299
 LILLEBONNE (Seine-Maritime)
Château royal
 Grande salle, 88, 96
Tour polygonale
 Fenêtres, 193
 LIVERDUN (Meurthe-et-Moselle)
Château
 Archères, 286, 299
 LOCHES (Indre-et-Loire)
Château royal
 Archères, 266-267, 282, 284, 299, **322, 326**
 Canonnières, 320-321
 Logis royal, **46**

Appartements, 131
 Fenêtres, 193, 195
 Grande salle, 86, 97
 Cheminée, 107
 Structure générale, 45
Tour-résidence, 20, 88
 Archères, 252
 Fenêtres, 189, 197, 226, 235
 LODÈVE (Hérault)
Château
 Mâchicoulis, 340
 LONDRES (Royaume-Uni)
Bell Tower
 Archères, 264, 272
Tour de Londres, 19, 26, 126
 LONGUEIL-SAINTE-MARIE (Oise)
Château
 Cuisines, 137, 141
 LONGVILLERS (Pas-de-Calais)
Château
 Archères, 286
 LOURDES (Hautes-Pyrénées)
Château
 Galeries, 157
 LUCÈRA (Italie)
Château royal
 Structure générale, 41
 LUCHEUX (Somme)
Château, **136**
 Archères, 294, **365**
 Mâchicoulis, 330, **408**
Ensemble résidentiel
 Chapelle, 116
 Grande salle, 81-82, 103, **87**
 Fenêtres, 105, 194, 212, 239, **122**
 LUDE (Le) (Sarthe)
Château
 Canonnière, 319
 LUDLOW (Royaume-Uni)
Château
 Archères, 283
 LUNEL (Saint-Félix-de-Lunel - Aveyron)
Maison-forte
 Archères, 297
 LUNÉVILLE (Meurthe-et-Moselle)
Château ducal
 Poêle, 108
 LUSIGNAN (Vienne)
Château ducal
 Appartements, 132
 LUTZELSTEIN (La Petite-Pierre - Bas-Rhin)
Palais
 Fenêtres, 205-206, 235, 238
 Grande salle, 86
 LUYNES (Indre-et-Loire)
Château
 Archères, 284, 299
 LUZAN (Montréal - Gers)
Château
 Archères, 298
 Bretèche, 323
 LUZECH (Lot)
Château
 Archères, 294
 LYON (Rhône)
Palais archiépiscope
 Appartements, 121

M

MÂCHECOUL (Loire-Atlantique)
Château
 Canonnière, 319
 MAGUELONNE (Hérault)
Cathédrale fortifiée, **407**
 Mâchicoulis, 329
 MANOSQUE (Alpes-de-Haute-Provence)
Enceinte urbaine
 Fenêtres, 199, 218, 236
 Mâchicoulis, 333
 MANS (Le) (Sarthe)
Palais comtal
 Grande salle, 81
Palais épiscopal
 Appartements, 121
 Fenêtres, 102
 Grande salle, 86
 Grands degrés, 90
 MANSENCÔME (Gers)
Château, 68, **267**
 Archères, 298
 Fenêtres, 218, 223, 236, 238, **239**
 MANTES-LA-JOLIE (Yvelines)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 313, 321
 MARCOUSSIS (Essonne)
Château ducal
 Latrines, 178
 MARGAT (Markab - Syrie)
Château, 270
 Archères, 271
 MARIGNY-LA-GUEURCE (Saône-et-Loire)
Tour-résidence
 Fenêtres, 203
 MARIGNY-LE-CAHOUE (Côte-d'Or)
Château
 Bretèche, 323
 MARIZY-SAINT-MARD (Aisne)
Tour-résidence
 Fenêtres, 215, 218, 221, 239, **236**
 MARLIOZ (Haute-Savoie)
Château de Sallenoves
 Cuisines, 144, 146
 MARTEL (Lot)
Palais urbain de la Raymondie, 50, **49**
 MAS-d'AUIGNION (Le) (Gers)
Château
 Archères, 298
 Bretèche, 323
 Fenêtres, 216, 224, 236, 239
 MAUREPAS (Yvelines)
Tour-résidence
 Latrines, 171
 MAUZUN (Puy-de-Dôme)
Château
 Archères, 288, 300, **356**
 MAZILLE (Saône-et-Loire)
Prieuré clunisien
 Décor, **300**
 MEAUX (Seine-et-Marne)
Palais épiscopal
 Structure générale, 27
 MEHUN-SUR-YÈVRE (Cher)
Château ducal
 Étuves, 185
 Fenêtres, 210

- Mâchicoulis, 342-343, **423**
Enceinte urbaine
 Archères, 262, 297
 MENNETOU-SUR-CHER (Loir-et-Cher)
Enceinte urbaine
 Archères, 262, 273
 Bretèche, 324
 Fenêtres, 196, 201, 214, 236, **231**
Logis seigneurial, 62
 MEZ-LE-MARÉCHAL (Dordives - Loiret)
Château
 Archères, 262
Tour-résidence, 70
 MIREBEAU (Vienne)
Enceinte
 Archères, 285, 300
 MIREMONT (Mauzens - Dordogne)
Château
 Archères, 273
 MIRVILLE (Seine-Maritime)
Logis seigneurial, 55, 61, 81
 MOLIERES (Dordogne)
Château
 Archères, 298
 Latrines, 174, **191**
 MONT-DE-MARSAN (Landes)
Tours urbaines
 Fenêtres, 218, 224, 238, **239**
 MONT-SAINT-JEAN (Côte-d'Or)
Château, **70**
 Archères, 277
Ensemble résidentiel
 Grande salle, 82
 Fenêtres, 201, 219, 221, 239, **269**
 Organisation, 63
 Tour de latrines, 178
 MONT-SAINT-MICHEL (Manche)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 321
 MONTAIGU (Vendée)
Château
 Canonnières, 321
 MONTAIGUILLON (Louan-sous-Montaiguillon - Seine-et-Marne)
Château
 Archères, 262
 Latrines, 174
 MONTANER (Pyrénées-Atlantiques)
Château
 Archères, 300
 MONTARGIS (Loiret)
Palais royal, **34, 103**
 Galeries, 98, 150
 Grande salle, 78, 88, 97, **87, 121**
 Cheminée, 107
 Fenêtres, 102, 104-106, 206
 Grands degrés, 90
 Structure générale, 37
 MONTARNAL (Sénérgues - Aveyron)
Château
 Archères, 297
 Fenêtres, 205, 223, 238, **239**
 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE (Ille-et-Vilaine)
Château
 Mâchicoulis, 339
 MONTBARD (Côte-d'Or)
Tour-résidence, **397**
 Bretèches, 325
 MONTBAZON (Indre-et-Loire)
Tour-résidence
 Fenêtres, 191, 193, 199, 217, 238
 MONTBRON (Charente)
Archères, 297
 MONTBRUN (Dournazac - Haute-Vienne)
Château
 Fenêtre, 238
 MONTCORNET (Ardennes)
Château
 Canonnières, 319
 MONTÉLIMAR (Drôme)
Château
 Archères, 275, **336**
Palais comtal, **35**
 Chapelle, 112
 Escalier, 90, 164
 Fenêtres, 194, 201, 212, 215, 216, 239, **221, 262**
 Structure générale, 38
 MONTÉPILOU (Oise)
Château
 Logis
 Fenêtres, 212
Tour-résidence, **212**
 Fenêtres, 190, 235
 Mâchicoulis, 342, **424**
 MONTEUX (Vaucluse)
Tour-résidence
 Archères, 300
 MONTFERRAND-DE-PÉRIGORD (Dordogne)
Tour-maison, 61
 Fenêtres, 224, 238
 MONTFORT (Montigny-Montfort - Côte-d'Or)
Logis seigneurial, **79**
 Grande salle, 89
 Cheminée, 107
 Structure générale, 69-70, 72
 MONTJAUX (Aveyron)
Tour-résidence
 Fenêtres, 223, 238, **239**
 MONTMAJOUR (Arles - Bouches-du-Rhône)
Tour-résidence
 Mâchicoulis, 343
 MONTMÉLIAN (Saint-Witz - Oise)
Tour-maison, 60-61, 64, 88, 107, **64, 100**
 Fenêtres, 193, 196, 203, 235, 239
 MONTMURAN (Les Ifs - Ille-et-Vilaine)
Logis seigneurial
 Étuves, 184-185
 Structure générale, 70, 72
 MONTOIRE (Loir-et-Cher)
Tour-résidence
 Fenêtres, 201, 217, 226, 236, **232**
 MONTELLIER (Hérault)
Enceinte urbaine
 Mâchicoulis, 340
 MONTPEYROUX (Puy-de-Dôme)
Tour mixte
 Archères, 288, 300
 Latrines, 173
 MONTRÉSOR (Indre-et-Loire)
Château
 Archère, 299
 MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire)
Château
 Canonnières, 320
 Cuisines, 137, 143, 146, **157, 164**
 Étuves, 183-185
 MONTREUIL-BONNIN (Vienne)
Château
 Fenêtres, 195, 199, 212, 218, 238, **254**
 MONTREUIL-SUR-MER (Pas-de-Calais)
Château royal
 Archères, 262, 282, **319**
 MONTRICHARD (Loir-et-Cher)
Château
 Archères, 267, 285, 299, **331**
Tour-résidence
 Fenêtres, 193, 238
 Latrines, 170
 MONTSEGUR (Ariège)
Château
 Archères, 286, 297
 MORANCY (Boran-sur-Oise - Val d'Oise)
Tour-maison, 64
 Fenêtres, 221, 239
 MOTTE-FEUILLY (La) (Indre)
Château
 Hours, 326-327
 MOULIN (Le) (Lassay-sur-Croisne - Loir-et-Cher)
Château
 Canonnières, 321
 MOULINS (Allier)
Palais ducal, **108**
 Escalier, 94, 166
 Grande salle, 86
 Structure générale, 45
 MOUSSON (Meurthe-et-Moselle)
Château
 Archères, 286, 299
 MOUY (Oise)
Château
 Archères, 288
 MOYEN (Meurthe-et-Moselle)
Château épiscopal
 Fenêtres, 222, 237, **269**
N
 NAJAC (Aveyron)
Château comtal, 311
 Archères, 257, 260, 275, 278, 281-282, 297, **312, 339**
 Fenêtres, 236-237, **239, 273**
 Latrines, 174
 NAMUR (Belgique)
Château
 Canonnières, 304
 NANTES (Loire-Atlantique)
Château ducal
 Canonnières, 321
 Mâchicoulis, 339, **421**
 NANTEUIL-NOTRE-DAME (Aisne)
Manoir
 Archères, 297
 NANTOUILLET (Seine-et-Marne)
Château
 Étuves, 185
 NARBONNE (Aude)
Palais épiscopal
 Grande salle, 86, 96, 99, **87**
 Cheminée, 107
 NAZARETH (Nérac - Lot-et-Garonne)
Château
 Archères, 273
 NEAUFLES-SAINT-MARTIN (Eure)
Tour-résidence
 Fenêtres, 196, 198, **227**
 NEMOURS (Seine-et-Marne)
Salle-tour
 Chapelle, 117, 126
 Escalier, 164
 Galerie, 150, **167**
 NESLES (Seringes-et-Nesles - Aisne)
Château comtal
 Archères, 262, 297, **319**
 NEVERS (Nièvre)
Enceinte urbaine
 Archères, 273, **333**
 Canonnières, 309-310, 316, 321, **388**
 NIORT (Deux-Sèvres)
Tour-résidence
 Archères, 265-294
 Mâchicoulis, 330
 NOGENT-LE-ROUOU (Eure-et-Loir)
Château
 Archères, 288, 298, **355**
 Mâchicoulis, 341
Tour-résidence
 Fenêtres, 192, 199, 217-218, 225-226, 238-239, **278**
 Latrines, 172
 NONETTE (Puy-de-Dôme)
Château ducal
 Mâchicoulis, 339
 NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON (Seine-Maritime)
Château comtal, **15**
 Grande salle, 81, 83
 Cheminée, 107
 Structure générale, 20, 28, 63
 NOVES (Bouches-du-Rhône)
Enceinte urbaine
 Archères, 297
 NOYERS (Yonne)
Enceinte urbaine
 Bretèche, 323
 NOZEROY (Jura)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 320
O
 OGÉVILLER (Meurthe-et-Moselle)
Château
 Canonnières, 321
 OKHAÏDIR (Irak)
Château
 Mâchicoulis, 323
 OLHAIN (Fresnicourt-le-Dolmen - Pas-de-Calais)
Château
 Canonnières, 309, 321
 Mâchicoulis, 340
 OLITE (Espagne)
Château royal
 Mâchicoulis, 340
 OLORON-SAINTE-MARIE (Pyrénées-Atlantiques)
Tour urbaine

Archères, 300, **360**
 Fenêtres, 213
 OPME (Romagnat - Puy-de-Dôme)
Château
 Mâchicoulis, 343
 OPPÈDE (Vaucluse)
Château
 Grande salle, 86
 ORTENBERG (Scherwiller - Bas-Rhin)
Château
 Archères, 279, 292, 300, **342**
 Palais
 Fenêtres, 193, 205, 223, 231, 239, **239**
 ORTHEZ (Pyrénées-Atlantiques)
Château comtal
 Archères, 295, **368**
 Mâchicoulis, 343
 Salle à tour, 65
 OTTROT (Bas-Rhin)
Château de Litzelbourg
 Fenêtre, 236
Château de Ratsamhausen
 Canonnières, 320
 Fenêtres, 192, 239, **243**
 Poêle, 109
 Tour-résidence
 Fenêtres, 202
 OUDON (Loire-Atlantique)
Tour-résidence
 Appartements, 131
 Fenêtres, 193, 195
 Mâchicoulis, 344
 OULCHY-LE-CHÂTEAU (Aisne)
Château comtal
 Archères, 262

P

PADERBORN (Allemagne)
Palais impérial, 5
 Grande salle, 78
 Structure générale, 11
Palais royal, 12
 Structure générale, 18
 PARDAILLAN (Beaucaire - Gers)
Château
 Archères, 275, 298, **314**
 PARIS (Seine)
Bastille Saint-Antoine
 Archères, 258, 278
 Canonnières, 304
 Décor, 250
 Latrines, 178-179
Château du Louvre avant Charles V, 41
 Archères, 262
 Décor, **26**
 Structure générale, 29-30
Château et palais du Louvre sous Charles V, 132, 25
 Appartements, 130, 132
 Décor, 250
 Escalier, 93, 165-168
 Fenêtres, 209
 Jardins, 209
 Mâchicoulis, 338
 Structure générale, 42
 Tours de latrines, 176, 179
Enceinte urbaine
 Archères, 262
Hôtel ducal de la Poterne
 Appartements, 121, 130-131
 Fenêtres, 229
Hôtel ducal de Bohême
 Appartements, 123
Hôtel royal de Saint-Pol
 Appartements, 133-134
 Décor, 244-245
 Étuves, 183
 Galeries, 157, 161
 Jardins, 75
Palais de la Cité, 1, 3, 32, 38, 104
 Appartements, 123
 Chapelle, 112-114
 Cuisines, 136-139, 143, **160**
 Galeries, 149, 151, 153, **166**
 Grande salle, 49, 79, 86, 89, 98, 103-104, **87, 88**
 Cheminée, 107
 Couvrement, 100
 Décor, 248, 250
 Escalier, 97
 Fenêtres, 206, 226
 Perron, 93
 Grands degrés, 90
 Jardins, 76
 Structure générale, 29, 35, 41, 46, 48
Palais épiscopal
 Grande salle, **87**
 Cheminée, 107
 Structure générale, 27
Tour Jean-sans-Peur, 184
 Décor, 248, **301**
 Fenêtres, 214, 216
 Grande vis, 167
 Latrines, 173
 Mâchicoulis, 344
 PARTHENAY (Deux-Sèvres)
Château
 Archères, 268, 272, 285, 291, 300, **332**
 PASSY-EN-VALOIS (Aisne)
Château
 Archères, 262
 PASSY-LES-TOURS (Nièvre)
Château
 Fenêtres, 214
 PAULMY (Indre)
Château du Châtellier
 Latrines, 180
 PAYAS (Turquie)
Château
 Archères, 271
 PEMBROKE (Royaume-Uni)
Château
 Archères, 272
 PENNE-DU-TARN (Tarn)
Château
 Archères, 275, 300
 Fenêtres, 239
 Grande salle, 86, 191
 Cheminée, 107
 PÉRIGUEUX (Dordogne)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 321
 PERNES-LES-FONTAINES (Vaucluse)
Tour Ferrande
 Décor, 243, **294, 297**
 PÉRONNE (Somme)

Château royal
 Archères, 262
 PÉROUGES (Ain)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 319
 PÉROUSE (Saint-Marcel - Savoie)
Maison forte
 Fenêtre, 237
 PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales)
Le Castillet
 Canonnières, 320
 Mâchicoulis, 340, 343
Palais royal, 29
 Appartements, 122-123
 Chapelle, 112-113, 117
 Escalier, 91
 Fenêtres, 205, 237
 Galeries, 153-154
 Grande salle, 86, 97, 99, **87**
 Structure générale, 32, 41, 63, 113
 PERTUIS (Vaucluse)
Château ducal
 Fenêtres, 229
 PETEGEM (Belgique)
Palais
 Structure générale, 14
 PETIT-JARD (Voisenon - Seine-et-Marne)
Abbaye
 Archère, 300
 PEYRE (Soudorgue - Gard)
Tour maître
 Latrines, 175
 PEYREPERTUSE (Duilhac - Aude)
Château royal
 Archères, 274, 297
 Chapelle, 113
 Hourds, 327, 336
 PFLIXBOURG (Wintzenheim - Haut-Rhin)
Château
 Fenêtres, 203, 237
 PICQUIGNY (Somme)
Château
 Fenêtres, 193
 PIERREFONDS (Oise)
Château ducal, 47
 Archères, 258, 307
 Latrines, 174
 Mâchicoulis, 342, **424**
 Tour de latrines, 176, 180, **197**
Ensemble résidentiel, 63
 Escalier, 96, 167
 Latrines, 179
 Organisation, 45, 46, 59, 70
 Statuaire, 250, 303
 PIN (Le) (Jura)
Château
 Canonnières, 320
 PIROU (Quineville - Manche)
Château
 Tour de latrines, 179-180, **196**
 PLANCHERINE (Savoie)
Maison forte
 Fenêtre, 238
 PLAZAC (Dordogne)
Château épiscopal
 Fenêtres, 197, 235
 PLESSIS-LES-TOURS (Tours - Indre-et-Loire)

Manoir royal
 Baignoires, 182
 PLIEUX (Gers)
 Salle à tour, 124
 Galerie, 155
 Mâchicoulis, 343
 PLOËRMEL (Morbihan)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 320
 POËT-LAVAL (Drôme)
Château
 Bretèche, 324
 Fenêtres, 217, 238
 POITIERS (Vienne)
Château ducal
 Appartements, 132
 Fenêtres, 229
 Fonction, 49
Enceinte urbaine
 Archères, 300
 Marques de tâcherons, 291
Palais ducal, 45
 Appartements, 130
 Décor, 247, 250
 Fonction, 49
 Grande salle, 80, 82, 89, 97, 98, 102-103, **87, 91, 118**
 Charpente, 101
 Chauffage, 107
 Cheminée, 107
 Escalier, 92
 Structure générale, 36, 45
 Tour Maubergeon, 36
 POLIGNAC (Haute-Loire)
Château
 Mâchicoulis, 343
 PONT-L'ABBÉ (Finistère)
Château
 Canonnières, 319
 PONTARMÉ (Seine-et-Marne)
Tour-porte, 218
 Fenêtres, 193, 239
 PONTGIBAUD (Puy-de-Dôme)
Château
 Mâchicoulis, 343
 PONTIVY (Morbihan)
Château
 Mâchicoulis, 339
 PONTPOINT (Oise)
Logis royal de Fécamp
 Fenêtres, 214
 PORCHÈRES (Saint-Michel-l'Observatoire - Alpes-de-Haute-Provence)
Tour-maison, 61
 Fenêtres, 197, 235
 POSANGES (Côte-d'Or)
Château
 Canonnières, 309, 313, 320-321
 POUANCÉ (Maine-et-Loire)
Château
 Canonnières, 320-321
 PRENY (Meurthe-et-Moselle)
Château
 Archères, 286, 299
 PRÉVINQUIÈRES (Aveyron)
Château
 Canonnières, 319
 PROVINS (Seine-et-Marne)
 Chemise

Archères, 253
Enceinte urbaine, 336
 Archères, 262, 276-277, 286, 295, **319, 320, 338, 344, 365**
 Canonnières, 309, 321
Hôtel de la Buffette, 49
Palais comtal, **86, 146, 212**
 Chapelle, 113, 116, **132**
 Cuisines, 136, 143, 146
 Grande salle, 49, 82, 86, 88, 96, 103, **87, 101, 248**
 Cheminées, 107
 Escalier, 91
 Fenêtres, 191, 207, 221, 228, 230, 239, **210, 264, 269, 284**
Palais Renier Accorre, 50
Tour-résidence
 Latrines, 170, 174
 Lavabo, 181
 PUILAURENS (Lapradelle-Puilaurens - Aude)
Château royal
 Archères, 274, 297
 Fenêtres, 198, 235, **226**
 Latrines, 171
 PUIVERT (Aude)
Château
 Archères, 274, 297, **353**
 Fenêtres, 208, 217, 221, 223-224, 235-236, **239**
 Salle à tour, 124
 PUY-EN-VELAY (Le) (Haute-Loire)
Cathédrale fortifiée
 Mâchicoulis, 333, **415**
 PUY-L'ÉVÊQUE (Lot)
Maison urbaine
 Fenêtres, 216
 PUYCELICI (Tarn)
Maison urbaine
 Fenêtres, 199, 218, 236
 PUYGIRON (Drôme)
 Archères, 298

Q

QAQUN (Israël)
Château
 Archères, 271
 QUÉRIBUS (Cucugnan - Aude)
Château
 Archères, 208
 Fenêtres, 210
 QESNOY (Le) (Nord)
Enceinte urbaine
 Archères, 286
 QUILLAN (Aude)
Château
 Fenêtres, 235

R

RANROUËT (Herbignac - Loire-Atlantique)
Château
 Canonnières, 319
 RAUZAN (Gironde)
Château
 Archères, 275, 298
 Bretèche, 325
 Fenêtres, 236, 238

Salle à tour, 65
 RAVEL (Puy-de-Dôme)
Château
 Archères, 257, 300
 Mâchicoulis, 336
 REDON (Ille-et-Vilaine)
Église abbatiale fortifiée, 330
 RÉGNEVILLE (Manche)
Tour-résidence
 Fenêtres, 197, 235
 RENNES (Ille-et-Vilaine)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 301, 315
 RÉOLE (La) (Gironde)
Château des Quatre Sols
 Archères, 298
 RIBEAUVILLÉ (Haut-Rhin)
Château de Saint-Ulrich
 Grande salle, 86
 Fenêtres, 103, 205, 225, 235-237, 239, **279**
Enceinte urbaine
 Canonnières, 321
 RIEUX (Morbihan)
Château
 Canonnières, 321
 RIOM (Puy-de-Dôme)
Palais ducal, **110**
 Appartements, 130-132
 Chapelle, 114, 116
 Escalier, 96, 168
 Fonction, 49
 Grande salle, 98
 Cheminée, 107
 Jardins, 76
 Structure générale, 47
 RIONS (Gironde)
Enceinte urbaine
 Archères, 298
 ROCHE-JAGUT (La) (Ploëzal - Côtes-d'Armor)
Maison forte, **62, 149**
 Appartements, 122, 131
 Chapelle, 117-118
 Cuisines, 136, 139, 144, **154**
 Organisation, 58, 111
 ROCHELLE (La) (Charente-Maritime)
Tour Saint-Nicolas
 Chapelle, 117
 Mâchicoulis, 344
 ROCHETTE (La) (Estandeuil - Puy-de-Dôme)
Château
 Fenêtres, 235
 RODEZ (Aveyron)
 Archères, 297
 ROMEFORT (Ciron - Indre)
Château
 Canonnières, 314, 321
 ROQUÉPINE (Gers)
Maison-forte
 Archères, 298
 ROQUETAILLADÉ (Mazère - Gironde)
Châteaux
 Archères, 257, 298
 Fenêtres, 236
 Grande salle, 81, 86, **87**
 Structure générale, 46
 Tour de latrines, 178
 ROUEN (Seine-Maritime)

Château royal
 Appartements
 Fenêtres, 229
 Tour-résidence, 19
 ROUMÉGOUS (Salvetat-de-Peyralès - Aveyron)
Tour-résidence
 Fenêtres, 199, 218, 236
 ROUQUETTE (La) (Aveyron)
Maison-forte
 Canonnières, 321
 ROYAT (Puy-de-Dôme)
Église fortifiée
 Mâchicoulis, 333, **415**
 ROZEMONT (Luthenay-Uxeloup - Nièvre)
Château
 Archères, 262
 Hours, 328, **403**
 RUBERCY (Calvados)
Logis seigneurial
 Organisation, 62, 122
 RUDELLE (Lot)
Église fortifiée
 Archères, 299

S

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (Ille-et-Vilaine)
Château comtal
 Archères, 262
 SAINT-BÉAT (Hautes-Pyrénées)
Château
 Canonnières, 320
 SAINT-BERNARD (Ain)
Château
 Fenêtres, 222, 236
 SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNES (Isère)
Maison-forte
 Fenêtres 238
 SAINT-BONNET-DU-GARD (Gard)
Église fortifiée
 Mâchicoulis, 330
 SAINT-FARGEAU (Yonne)
Château
 Canonnières, 309-310, 313, 321
Enceinte urbaine
 Canonnière, 319
 SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS (Haute-Garonne)
Tour-résidence, 61, 65
 Archères, 298
 Fenêtres, 218, 237
 SAINT-FLORET (Puy-de-Dôme)
Tour-salle, 61, 99
 Décor, 244, 247, **296**
 Fenêtres, 198
 SAINT-GALL (Suisse)
Abbaye, **171**
 Cheminées, 106
 Maison de l'abbé
 Appartements, 128
 Galerie, 154
 SAINT-GEORGES-D'ESPÉRANCHE (Isère)
Château
 Archères, 283
 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines)
Château royal
 Latrines, 175

SAINT-GOBAIN (Aisne)
Château
 Archères, 262, **319**
 SAINT-LARY-SOULAN (Hautes-Pyrénées)
Maison-forte
 Archères, 300
 SAINT-LOUP-LAMAIÉ (Deux-Sèvres)
Château
 Archères, 300
 SAINT-MACAIÉ (Gironde)
Enceinte urbaine
 Archères, 299
 SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 321
Tour-résidence
 Canonnières, 319
 Fenêtres, 190, 235
 SAINT-MARCEL (Savoie)
Tour-résidence de la Pérouse
 Fenêtres, 202
 SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE (Seine-Maritime)
Logis des comtes de Tanconville, 26, **23**
 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (Seine-et-Marne)
Abbaye fortifiée
 Canonnières, 308
 SAINT-PAUL-DE-VENCE (Alpes-Maritimes)
Tour et enceinte urbaine
 Archères, 297
 Fenêtres, 205, 237
 SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE (Savoie)
Château d'Aymon le Pacifique
 Fenêtres, 201, 218, 236
 SAINT-PONS (Hérault)
Cathédrale fortifiée
 Mâchicoulis, 330
 SAINT-RAMBERT (Saint-Just-Saint-Rambert - Haute-Loire)
Église fortifiée
 Archères, 299
 SAINT-SATURNIN-D'APT (Vaucluse)
Château
 Chapelle, 113
 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE (Manche)
Château
 Archères, 276
Tour-résidence, **251**
 Fenêtres, 210
 Latrines, 172
 SAINT-SERNIN-DU-BOIS (Saône-et-Loire)
Tour-résidence, **234**
 Fenêtres, 201, 236
 SAINT-SERVAN (Saint-Malo - Ille-et-Vilaine)
Tour-résidence de Saint-Servan
 Fenêtres, 190
 SAINT-SEVER (Landes)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 320
 SAINT-VÉRAIN (Nièvre)
Tour-résidence
 Latrines, 170
 SAINT-VÉRAN (La Roque-Sainte-Marguerite - Aveyron)

- Château*
Canonnières, 320
SAINTÉ-COLOMBE (Rhône)
Tour-résidence royale
Archères, 292, 300
Mâchicoulis, 337
SAINTÉ-EULALIE-DE-CERNON
(Aveyron)
Enceinte
Canonnières, 321
SAINTÉ-LUCE (Néry - Oise)
Tour-maison
Fenêtres, 194, 203, 212, 215, 221,
237, 239, **222, 269**
SAINTÉ-MÈRE (Gers)
Salle à tours, 52, 68, 124, **77, 277**
Archères, 257, 298
Fenêtres, 224, 236
Galerie, 156
SAINTÉ-SUZANNE (Mayenne)
Enceinte urbaine
Canonnières, 321
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (Les)
(Bouches-du-Rhône)
Église fortifiée
Mâchicoulis, 333, **411**
SAINTINES (Oise)
Tour-porte
Canonnières, 320
Mâchicoulis, 344
SALON-DE-PROVENCE (Bouches-du-
Rhône)
Château épiscopal de l'Empéri, **28**
Chapelle, 112
Escalier, 164
Fenêtre, 236
Grande salle, 86-87, 99
Escalier, 94
Mâchicoulis, 340, 343
Structure générale, 27, 31, 41
SANCERRE (Cher)
Château
Archères, 297
SAÔNE (Sahyun - Syrie)
Château, 270
SAPONAY (Aisne)
Maison-forte
Mâchicoulis, 331, **409**
SARZAY (Indre)
Tour-maison, 70, 122
Appartements, 135
SAUGUES (Haute-Loire)
Tour maîtresse
Mâchicoulis, 333, **412**
SAUMUR (Maine-et-Loire)
Château ducal, **150**
Appartements, 132
Chapelle, 113, 117
Escaliers, 94, 166-168, **183**
Galerie, 154, 160, **173**
Latrines, 175
SAUVETERRE-DE-BÉARN (Pyrénées-
Atlantiques)
Tour Montréal
Galerie, 156
SAUVETERRE-LA-LÉMANCE (Lot-et-
Garonne)
Château
Archères, 299
SCHÖNECK (Dambach - Bas-Rhin)
Logis seigneurial
Fenêtres, 193, 205, 238
SEMBLANÇAY (Indre-et-Loire)
Château
Canonnières, 321
SEMUR-EN-AUXOIS (Côte-d'Or)
Enceinte urbaine
Hours, 328
SENLIS (Oise)
Palais des comtes de Vermandois, 49,
123
Palais royal, **18, 19**
Appartements, 121, 128-129, **95**
Chapelle, 112, 117, **138**
Cuisines, 135-136, 139, 144
Fenêtres, 193, 239
Grande salle, 85, 87, 96
Structure générale, 23-24, 162,
164
SENONCHES (Eure-et-Loir)
Tour-porte
Fenêtres, 193, 201, 239
SENS (Yonne)
Palais épiscopal
Grande salle, **87**
SEPTMONTS (Aisne)
Château épiscopal, 92
Structure générale, 46
Tour-résidence
Chapelle, 117
Décor, 247
Fenêtres, 213, 218, **250**
Latrines, 176, 179
Mâchicoulis, 338
Maison-tour ou Logis Saint-Louis, 61,
66, 159
Cheminée, 143
Escalier, 164
Fenêtres, 201, 236
SEYSSUEL (Isère)
Salle à tour, **174**
Archères, 276, 299
Galerie, 155
SIDON (Saïda - Liban)
Château de Mer, 270
Archères, 271
SINAP (Candir - Turquie)
Château
Archères, 271
SINAP (Lampron - Turquie)
Château
Archères, 271
SIS (Turquie)
Château
Archères, 271
SKENFRITH (Royaume-Uni)
Château
Archères, 272
SOLRE-LE-CHÂTEAU (Nord)
Château
Archères, 286
SOMMIÈRES (Gard)
Château
Archères, 275-277, 279, **343**
Bretèches, 324, **396**
Logis
Fenêtres, 222, 237
SOUSCEYRAC (Lot)
Église fortifiée
Bretèche, 324
SPESBOURG (Andlau - Bas-Rhin)
Salle à tours
Archères, 279, **342**
Fenêtres, 205, 223, 239, **209, 239**
SULLY-SUR-LOIRE (Loiret)
Logis seigneurial ou « Donjon », **170**
Cuisine, 136
Étuves, 183, 185
Galerie, 152
Grande salle, 87
Charpente, 100
Organisation, 55
SUSCINIO (Sarzeau - Morbihan)
Château ducal
Archères, 312
Canonnières, 308, 310, 315, 321,
379
Mâchicoulis, 339, 343
Ensemble résidentiel, **129**
Appartements, 123, 130
Chapelle, 112, 117-118
Cuisines, 136
Étuves, 183-185, **205**
Fenêtres, 190, **259**
Grande salle, 89, 110
Réchauffoir, 140
Structure générale, 46, 58, 70, 72,
110-111
SUZE-LA-ROUSSE (Vaucluse)
Château
Mâchicoulis, 340

T
TADEN (Côtes-d'Armor)
Manoir de Grand-Cour, 59, 72
TALANT (Côte-d'Or)
Château ducal
Galerie, 151
TALCY (Loir-et-Cher)
Château
Galerie, 154
TANCARVILLE (Seine-Maritime)
Château comtal, **44, 71**
Canonnières, 320
Structure générale, 44, 64
Tour-résidence
Fenêtres, 212, **249**
TARASCON (Bouches-du-Rhône)
Château et palais ducal, **48**
Appartements, 229
Archères, 258, 292, 297, 307
Chapelle, **139**
Escalier, 168
Fenêtres, 213, 217, 219, 229, **268**
Galerie, 154
Grande salle, 89
Structure générale, 46
TAUZIA (Le) (Maignaut-Tauzia - Gers)
Salle à tours, 52, 68
Archères, 298
TEILLIÈRE(La) (Saint-Galmier - Loire)
Logis seigneurial, 58
TERMES (Aude)
Château royal
Archères, 274, 285, 297
Latrines, 171
TERRAUBE (Gers)
Château et enceinte urbaine
Archères, 298, **363**

THERMES-D'ARMAGNAC (Gers)
Salle à tours, 67, 122, 124, **75, 142**
Archères, 257
Fenêtres, 224, 231, 236, 238, **139,**
275
Grande salle, 89
Cheminée, 107
Hours, 328
Lavabos, 181
Organisation, 67
THÉVRAY (Eure)
Château
Canonnière, 319
THEYS (Isère)
Logis seigneurial
Grande salle
Décor, 241, 244
THIERS-SUR-THÈVE (Oise)
Château épiscopal, **30**
Chapelle, 116
Grande salle, 86, **87, 120**
Fenêtres, 103-104, 211, 239,
236
Latrine, 174, **190**
Structure générale, 32, 70-71
THIL (Vic-sous-Thil - Côte-d'Or)
Château
Cuisines, 144, **161**
Fenêtres, 213, 216, 221, 237, **269,**
270
Tour-résidence
Fenêtres, 214
THIZY (Yonne)
Château
Canonnières, 321
THOUARS (Deux-Sèvres)
Tour-porte
Bretèches, 325
TIEFFAUGES (Vendée)
Château
Canonnières, 308, 321, **376**
TILLAC (Gers)
Enceinte urbaine
Archères, 298
TILEDAL (Allemagne)
Palais
Structure générale, 14
TONQUÉDEC (Côtes-d'Armor)
Château, **62**
Canonnières, 309, 320-321, **385**
Mâchicoulis, 339, **420**
Grande salle, 83
Chapelle, 118
Organisation, 58
TORTOIR (Le) (Aisne)
Maladrerie
Fenêtres, 208
TOULOUSE (Haute-Garonne)
Cathédrale fortifiée
Mâchicoulis, 330
TOUR-BLANCHE (La) (Dordogne)
Château
Fenêtre, 236
TOURETTE (La) (Loire)
Tour-résidence
Lavabos, 181
TOURETTES (Les) (Drôme)
Château
Archères, 294
Tour maîtresse

Fenêtres, 199, 218, 236, **266**
TOURNOËL (Volvic - Puy-de-Dôme)
Château
 Mâchicoulis, 329, **405**
TOURS (Indre-et-Loire)
Palais comtal, **13**
 Appartements, 123
 Grande salle, **87**
 Structure générale, 19
TRÉCESSON (Campénéac - Morbihan)
Château
 Bretèche, 323, **393**
TREMATON (Royaume-Uni)
Château
 Archères, 272
TRÉMAZAN (Landunvez - Finistère)
Château
 Canonnières, 321
 Fenêtres, 224, 236, **276**
TRÉVOUX (Ain)
Château
 Fenêtres, 222, 236
TROGUERY (Côtes-d'Armor)
Manoir de Kerandréou, 72
TROYES (Aube)
Palais comtal, **22, 146**
 Appartements, 129
 Chapelle, 117
 Galerie, 159
 Grande salle, **87**
 Grands degrés, 90
 Perron, 93
 Structure générale, 20, 26
TURENNE (Corrèze)
Tour-résidence
 Fenêtres, 197, 235, **225**

U

UCHAUX (Vaucluse)
Château, **92**
 Archères, 175-176, 300, **319, 336**
Ensemble résidentiel
 Fenêtres, 217, 235, 237
 Grande salle, 83, 98, **74**
 Cheminée, 107
 Salle à tour, 65, 123
URFÉ (Champoly - Loire)
Château
 Archères, 299
UZÈS (Gard)
Tour du Roi
 Mâchicoulis, 336, **415**

V

VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse)
Château, **68**
 Grande salle, 86, 97-98
 Cheminée, 107
 Organisation, 62

VALENCIENNES (Nord)
Enceinte urbaine
 Archères, 286
 Canonnières, 301
 Décor, 240
VANNES (Morbihan)
Enceinte urbaine
 Mâchicoulis, 339, 343, **425**
VAUCOULEURS (Meuse)
Enceinte urbaine
 Archères, 299
VAUJOURS (Château-la-Vallière - Indre-et-Loire)
Château
 Canonnières, 320
VENCE (Alpes-Maritimes)
Tour urbaine
 Fenêtres, 205, 237
VENDÔME (Loir-et-Cher)
Château
 Canonnières, 321
 Archères, 266, 294, **322, 325, 367**
VENÈS (Tarn)
Château
 Archères, 300
VENTABREN (Bouches-du-Rhône)
Château
 Archères, 297
VENTADOUR (Moustier - Corrèze)
Château
 Latrines, 174
VERDUN (Meuse)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 321
VERNON (Eure)
Tour mixte
 Fenêtre, 235
VEZ (Oise)
Château
 Archères, 274, **334**
Ensemble résidentiel
 Chapelle, 113, 116, **137**
 Latrines, 173
 Logis, 52
Tour-résidence
 Mâchicoulis, 339
VIC-SUR-AISNE (Aisne)
Tour-résidence
 Fenêtres, 197, 235
VIC-SUR-SEILLE (Moselle)
Enceinte
 Canonnières, 321
VIERZY (Aisne)
Logis seigneurial, 56, **58**
VIÉVY-LE-RAYÉ (Loir-et-Cher)
Château
 Archères, 283, 285, 299, 321, **348**
VILLANDRAUT (Gironde)
Château papal, 336, **39**
 Archères, 257, 299
 Chapelle, 113
 Escaliers, 91
 Galeries, 153-154

Latrines, 175, **193**
 Logis
 Fenêtres, 216, **261**
 Structure générale, 32, 41, 63
VILLEBOIS-LAVALLETTE (Charente)
Château
 Archères, 297
 Latrines, 178
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT
 (Pyrénées-Orientales)
Enceinte urbaine
 Canonnières, 321
VILLENEUVE-D'AVEYRON (Aveyron)
Canonnières, 320
VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard)
Église fortifiée
 Archères, 298
Fort Saint-André
 Archères, 278, 298, **339**
 Mâchicoulis, 340, 343, **422**
Tour Philippe le Bel
 Archères, 277
VILLENEUVE-SUR-YONNE (Yonne)
Enceinte urbaine
 Archères, 277
Tour mixte
 Fenêtre, 235
VILLENTOIS (Indre)
Château
 Bretèche, 324
VINCENNES (Val-de-Marne)
Château royal
 Archères, 278, 282
 Chapelle, 114, 117
 Décor, 250
 Fenêtres, 209, 213-214, **250**
 Latrines, 170, 175-178, **186**
 Mâchicoulis, 338
 Structure générale, 46
Tour-résidence
 Appartements, 122-123, 127, 134-135
 Chapelle, 117
 Latrines, 178, **186**
 Lavabo, 181
 Mâchicoulis, **417**
VIRE (Orne)
Tour-résidence
 Latrines, 171
VITRÉ (Ille-et-Vilaine)
Château
 Canonnière, 319, 321
 Fenêtres, 190
Logis, **46**
 Fenêtres, 214
 Structure générale, 72
VIVIER(Le) (Fontenay-Trésigny - Seine-et-Marne)
Logis royal, **61**
 Chapelle, 113-114, 118
 Fenêtres, 222, 239, **236**
 Latrines, 174
 Organisation, 57, 64-65

VIVIEURES (Valfaunès - Hérault)
Château de la Rouquette, **57**
 Archères, 299
 Cheminée, 107
 Escalier, 91
 Fenêtres, 198, 231, 235
 Grande salle, 83, 87
 Organisation, 56
 Structure générale
VOUVANT (Vendée)
Château
 Archères, 267
Tour-résidence
 Latrines, 170

W

WANGENBOURG (Bas-Rhin)
Château
 Archère, **342**
 Fenêtres, 205, 238
WARTBURG (Allemagne)
Palais, 176
 Fenêtres, 105
 Galerie, 157, 159
WASENBURG (Niederbronn-Les-Bains - Bas-Rhin)
Logis seigneurial, 232
 Fenêtres, 106, 205-206, 223, 239, **124, 239, 244**
 Poêle, 109, **126**
WASIGENSTEIN (Obersteinbach - Bas-Rhin)
Château
 Fenêtre, 239
WERLA (Allemagne)
Palais
 Structure générale, 14
WESTMINSTER (Royaume-Uni)
Palais royal
 Grande salle, 21, 79, 81-82, **87**
WIMPFEN (Allemagne)
Palais
 Fenêtres, 105
WINDSTEIN (Bas-Rhin)
Château
 Fenêtres, 225
Château de Neu-Windstein
 Fenêtres, 205, 238, **239**

Y

YÈVRE-LE-CHÂTEL (Loiret)
Château royal
 Archères, 262
 Escaliers, 163
 Grande salle, **60**
 Fenêtres, 191, 201, 239
 Galeries, 156
 Organisation, 57
YILAN (Turquie)
Château
 Archères, 271